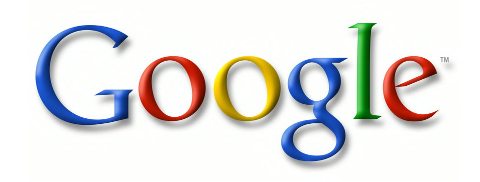

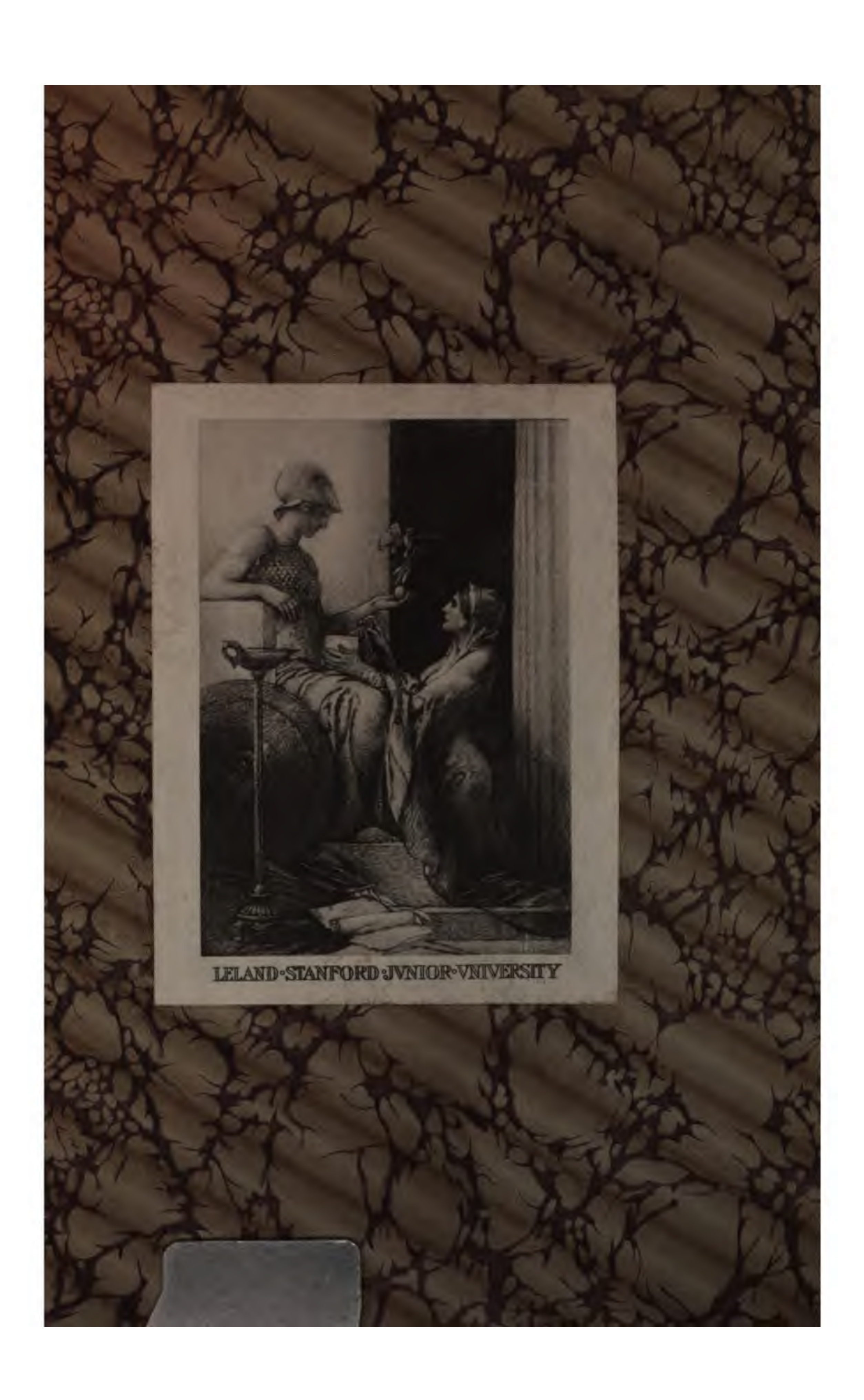
LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

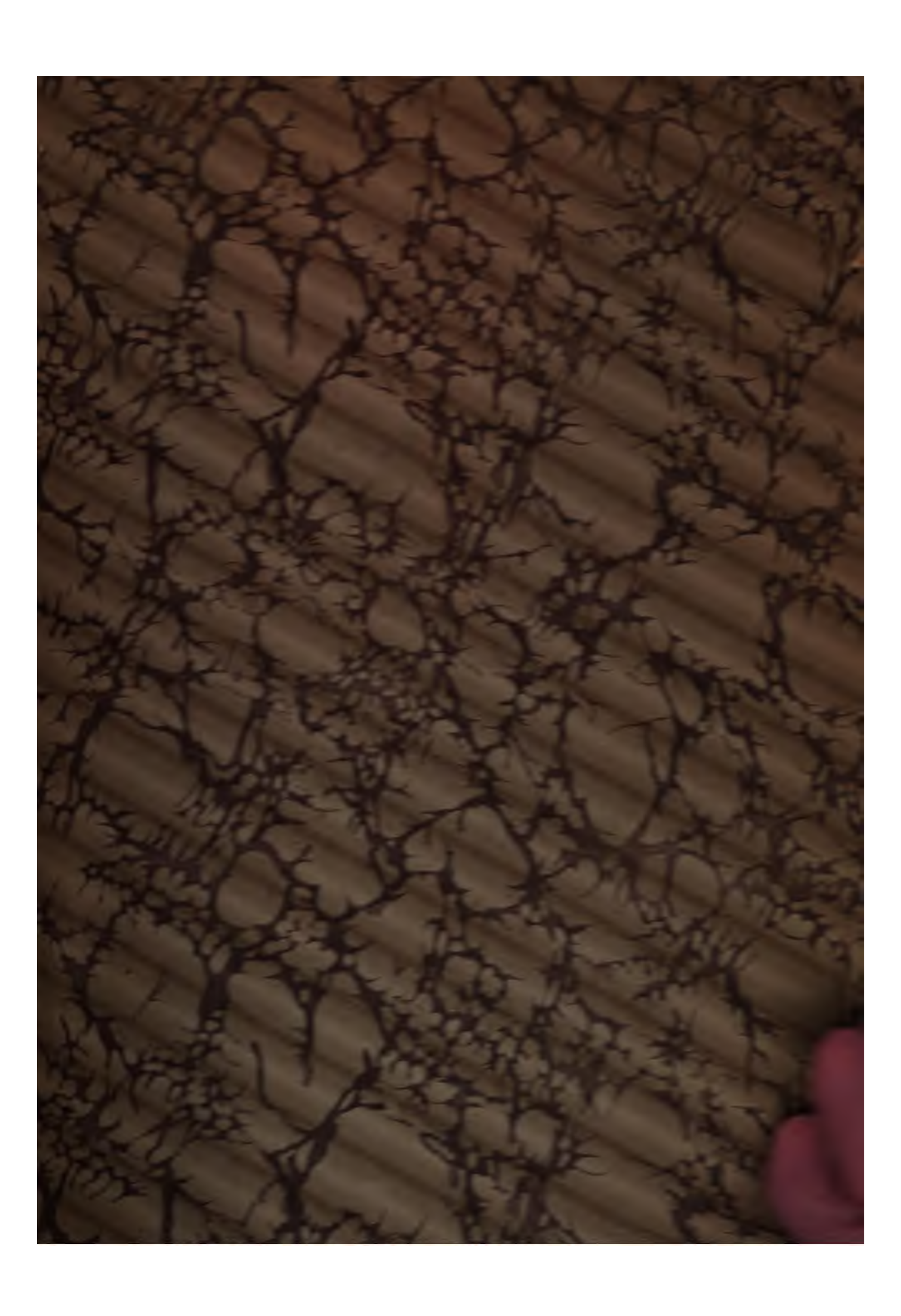

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1892.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

HACHETTE ET C^IE, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

M DCCC XCII.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1892.

Sébastien Castellion, *sa vie*, *son œuvre*, 1515-1563, par Ferdinand Buisson (Paris, Hachette, 1891).

Sébastien Castellion, humaniste et pédagogue distingué du XVI[e] siècle, est surtout connu dans l'histoire par la lutte mémorable qu'il a soutenue contre Calvin et Théodore de Bèze à l'occasion de la mort de Michel Servet. Il est, dans les temps modernes, le premier qui, par une défense en règle et dans une cause bien définie, ait établi les vrais principes sur la tolérance religieuse et la liberté de conscience. C'est le précurseur de Bayle et de Voltaire, et un précurseur qui ne leur a laissé rien à dire sur ce grand sujet. A ce titre, il méritait surtout une étude particulière, et M. Ferdinand Buisson vient de publier sur lui un livre curieux, auquel il sera difficile de rien ajouter. De nombreuses pièces inédites, retrouvées dans les archives suisses, ont permis à l'auteur de reconstruire de la manière la plus fidèle la biographie de Sébastien Castellion. On serait presque tenté de dire que l'étendue de cette biographie dépasse les proportions du sujet, si l'auteur n'avait pas voulu, en même temps qu'il exposait la vie de son héros, nous faire connaître avec détail le milieu historique et littéraire où celui-ci avait vécu et aussi le milieu religieux dont il faisait partie. Son livre est un tableau animé de la société protestante et surtout calviniste au XVI[e] siècle. Un grand nombre de personnages, les uns célèbres, les autres moins connus, passent devant nous et sont reproduits avec des traits précis et vivants. En outre, l'histoire des écoles et de la pédagogie protestantes se trouve mêlée à l'histoire littéraire et théologique. L'ensemble forme une œuvre des plus attachantes : c'est une thèse qui fait honneur à la Faculté des lettres de Paris et dont la soutenance publique a été un événement.

Dans ce vaste répertoire de faits et d'idées nous choisirons surtout, pour y insister, ce qui nous y intéresse le plus, à savoir la part prise par

Castellion à la conquête de la liberté de conscience. Mais il est nécessaire de faire d'abord connaître ses premières relations avec Calvin et comment il a été amené à devenir son contradicteur et son ennemi.

C'est en 1515, dans un village du Bugey nommé Saint-Martin-du-Fresne, que naquit Sébastien Chataillon ou Castellion, en latin *Castalio*, d'une famille de paysans. On ne nous dit point comment il fit ses premières études; mais nous le rencontrons vers l'âge de vingt ans, de 1537 à 1540, à Lyon, au milieu d'une société lettrée, se livrant au goût et à la culture des lettres anciennes. M. Ferdinand Buisson saisit cette occasion, suivant sa méthode, pour nous faire connaître cette petite société littéraire, qui était le type de beaucoup d'autres sociétés du même genre dans la France entière. « Il y eut là, dit-il, pendant quelques années, une réunion brillante de jeunes humanistes venus de toutes les provinces voisines, tous poètes, tous rivaux et amis parce qu'ils étaient tous jeunes. » L'auteur nous fait connaître par quelques détails ces jeunes lettrés, Gilbert Ducher, Nicolas Bourbon, Jean Voulté, les frères Largentier ou Argentier, l'écossais Wilson, etc.

Dans toute cette première période de sa vie, Castellion n'est encore qu'un humaniste, un savant, un lettré. Il était catholique; mais on ne voit pas encore que la religion joue un grand rôle dans sa vie. On ne connaît point l'histoire de sa conversion. Tout porte à croire que ce fut le fameux livre de Calvin sur l'*Institution chrétienne* qui détermina cette conversion; peut-être même reçut-il l'influence directe du réformateur, car on prétend que celui-ci était venu à Lyon et y avait fait des prosélytes. En tout cas, Castellion avait dû connaître le rôle que Calvin commençait à jouer à Genève; il s'était intéressé à son œuvre avec une grande ardeur, puisque, celui-ci ayant été obligé, après deux années d'apostolat, de quitter Genève et de se réfugier à Strasbourg, Castellion, dans son zèle de néophyte, quitta Lyon pour suivre Calvin jusqu'à Strasbourg, où il fut reçu dans sa propre maison. Ainsi ces deux adversaires de l'avenir commencèrent par l'intimité de la vie domestique, et ce fut là peut-être aussi que les angles de ces deux caractères commencèrent à se heurter.

C'est en mai 1540 que Castellion arriva à Strasbourg comme pensionnaire de Calvin. La ville de Strasbourg était alors l'asile de la plus libre et de la plus large tolérance. Catholiques et protestants y vivaient en paix. « Là, nous dit M. Buisson, le parti luthérien se distinguait par un esprit de largeur que le reste du monde ne connaissait pas. C'est là que reluisaient, « comme perles en l'église de Dieu », les Mathieu Zell, les Capiton, les Bucer, etc.; c'étaient des esprits de même famille que

celui de Mélanchthon, poursuivant une politique d'apaisement et méconnus de tous les partis. » Ce fut une époque heureuse entre toutes pour la Réformation.

Calvin, tout réfugié qu'il était, devint bien vite un centre de propagande et d'action. A la charge pastorale il joignait les fonctions de professeur. « Il lisait en théologie avec grande admiration d'un chacun. » Il groupait autour de lui un cénacle de jeunes gens dévoués à sa personne et à sa doctrine. C'était une sorte de petit séminaire, dont M. Buisson nous fait connaître les principaux membres. Calvin les préparait au saint ministère et les envoyait aux diverses églises protestantes sur leur demande. Castellion vint s'adjoindre à ce cénacle, mais il ne resta que huit jours dans la maison de Calvin; il dut céder la place à une vieille dame, M[me] du Verger, qui, fugitive pour cause de religion, était venue se réfugier à Strasbourg. Mais bientôt Calvin était rappelé à Genève par son parti triomphant. Castellion, de son côté, avait été aussi appelé dans la même ville pour diriger le collège. Ils se retrouvèrent donc encore une fois dans des rapports intimes, car le collège était directement sous l'influence du gouvernement génevois, et c'était Calvin qui était l'âme de ce gouvernement. N'ayant pas à nous occuper du rôle de Castellion comme pédagogue, nous renverrons sur ce point au livre de M. Buisson (chap. v, p. 131); nous rappellerons seulement son plus célèbre ouvrage en ce genre, à savoir *Les Dialogues sacrés*, dialogues tirés de l'Écriture sainte, écrits en latin et en français, et qui furent un des plus grands succès du siècle. Plus intéressants pour nous sont les rapports de Castellion avec Calvin à cette époque et dans les années qui suivirent. Ces rapports furent d'abord satisfaisants : il y eut quelques années de bonne entente et de collaboration dévouée; mais bientôt nous voyons cette entente se troubler, les nuages apparaître, les caractères se heurter; les difficultés s'enveniment, et, quelques années avant la grande bataille sur Michel Servet, Castellion quittait Genève et se séparait de Calvin par une rupture éclatante. Il n'est pas facile de saisir les vraies raisons de cette rupture ; mais il nous semble que le biographe n'est pas ici tout à fait impartial entre les deux personnages. Il met tous les torts du côté de Calvin, tout l'honneur du côté de Castellion. Il ne veut voir là qu'une querelle théologique, d'un côté la liberté de conscience, de l'autre la tyrannie ecclésiastique. L'étude des faits ne nous laisse pas tout à fait la même impression. Sans doute il y avait en jeu un dissentiment théologique; sur deux points Calvin désapprouvait l'attitude de Castellion : l'un était l'authenticité du *Cantique des cantiques*, que Castellion qualifiait de *poème lascif et obscène*, indigne de la sainte Écriture; l'autre était l'in-

terprétation d'un passage du *Credo*. A l'occasion de ces deux dissentiments, Calvin crut devoir fermer à Castellion la carrière du saint ministère et s'opposer à sa nomination. Tout cela est vrai; néanmoins il nous semble que, dans la querelle des deux hommes, il y eut autre chose qu'une question d'orthodoxie religieuse. J'ai quelques doutes sur le caractère de Castellion. Il n'est pas question de diminuer en quoi que ce soit son mérite dans la grande bataille sur la tolérance; il y a été admirable de bon sens et d'élévation morale. Il ne s'ensuit pas cependant que, dans cette première querelle avec Calvin, Castellion ait eu toujours et complètement raison.

Voici en effet un des épisodes de cette querelle sur lequel notre biographe ne nous donne aucun éclaircissement, et qui en demanderait cependant. Dans une lettre à Guillaume Farel, Calvin raconte comment Castellion s'est conduit récemment dans une réunion de la congrégation : « Notre Sébastien, dit-il, s'est emporté contre nous dans une sortie aussi violente que possible. Il y avait hier à la congrégation, pour l'explication familière de l'Écriture, environ soixante personnes. On étudiait ce passage : « Nous montrant en tout ministre de Dieu » (II Corinth., VI). Il se mit à tisser une antithèse perpétuelle entre nous et les ministres de Christ. Voici son jeu d'esprit : Paul était serviteur de Dieu, nous le sommes de nous-mêmes; il passait les nuits pour se consacrer à l'édification de l'Église, nous passons la nuit au jeu; il était sobre, nous ivrognes; il était chaste et nous débauchés. . . ; il a souffert de la part des autres, nous persécutons des innocents. Que vous dirai-je encore? Bref une attaque sanglante. Je me suis tu pour le moment afin de ne pas allumer de discussion. Mais je suis allé porter plainte aux syndics. »

Que signifiait cette sortie? A qui Castellion en avait-il? Évidemment Calvin se sentit personnellement offensé; il se trouvait englobé dans l'accusation générale : « Si j'ai voulu, dit-il, réprimer l'intempérance de cet homme, ce n'est pas seulement parce que l'inconvenance du procédé et la violence du langage m'avaient révolté, mais c'est qu'il nous avait outragés par la plus fausse calomnie. » Ainsi Calvin se croyait, lui et ses amis, atteint par la philippique de Castellion. Cependant à qui fera-t-on croire que Calvin passât ses nuits au jeu, qu'il fût un ivrogne et un débauché? Sans doute le corps pastoral de Genève, même après tous les efforts de Calvin lui-même pour le purifier, pouvait laisser encore beaucoup à désirer pour les mœurs et la discipline. Mais, en attaquant ce qui pouvait y rester de désordre, s'arranger pour envelopper dans l'accusation ceux-là mêmes qui avaient tout fait pour purifier l'Église, au risque de passer même pour des fanatiques aux yeux des modérés, était-

ce juste, était-ce opportun? Accuser tout le monde sans nuance et sans distinction, n'était-ce pas le fait d'un esprit violent et sans équité? Ne pourrait-on pas voir là l'indice d'une irritation personnelle plutôt qu'un véritable amour du bien? Sans doute il avait été écarté du saint ministère pour des raisons dogmatiques et il pouvait être en droit de se plaindre; mais était-ce une raison pour diffamer tout un corps? Peut-être y avait-il encore quelques autres raisons moins légitimes de mécontentement personnel. Castellion avait commencé une traduction française du Nouveau Testament et il en avait communiqué quelques chapitres à Calvin, qui n'en avait pas été content. Celui-ci avait trouvé cette traduction imparfaite et conseillé de nombreuses corrections. « Il demanda pourquoi, écrit Calvin. Je le lui montrai d'après quelques chapitres qu'il m'avait montrés comme spécimens. Il répliqua que, dans les suivants, il avait apporté plus de soin et me demanda ce que je décidais. Je répondis que je ne voulais pas en empêcher l'impression, mais cependant que j'étais disposé à examiner et à corriger ce qui demanderait correction. Il repoussa cette condition... et il partit visiblement peiné; et pourtant, pour vous faire juger combien il est fidèle traducteur, avec ce désir de faire neuf qui le mène à faire mal la plupart du temps, je ne vous citerai que ce passage où il est dit : « L'esprit de Dieu habite en nous »; il a changé pour mettre : « *hante* en nous »; or *hanter* en français ne veut pas dire *habiter*, mais *fréquenter*. Cette faute d'écolier suffirait à discréditer tout le livre. Voilà pourtant les inepties qu'il faut que je dévore en silence. »

On voit par cette lettre de Calvin que peut-être, dans l'irritation violente manifestée par Castellion contre les ministres de Genève, il pourrait bien y avoir quelque part venant d'un amour-propre d'auteur blessé. Peut-être Calvin s'était-il montré trop sévère pour un disciple chez lequel il trouvait trop de penchant à l'indépendance; la faute qu'il cite n'était pas assez grave pour discréditer tout un livre; mais, d'un autre côté, Calvin était bon juge en matière de langue, et l'on peut supposer qu'il avait trouvé beaucoup de fautes semblables. En un mot, comme il arrive toujours dans ces sortes de querelles causées par l'incompatibilité d'humeur, on ne sait trop d'où vient le mal, ni qui a tort ou raison. Ce qui est certain, c'est qu'entre Calvin et Castellion il ne s'agissait pas seulement d'un dissentiment théologique, mais d'une dispute personnelle, et il ne nous semble pas évident que le caractère irritable de Castellion n'ait pas été pour beaucoup dans la rupture.

Quoi qu'il en soit, l'invective violente de Castellion contre les ministres avait été déférée par Calvin à ce que l'on appelait « le Conseil »,

2
IMPRIMERIE NATIONALE.

lequel, avec une véritable impartialité, avait appelé en conciliation Castellion et les ministres, et avait ordonné qu'« à ung chacun d'iceulx soient faites bonnes remontrances, et que toutes haines, rancunes et malveillances soient mises bas, et que il ce aye à pardonner les ungs les aultres, et que dès icy en là, vive en toute bonne amitié et fraternité. »

Ainsi c'était Castellion qui avait attaqué; et cependant, sans le désigner plus sévèrement, on ordonnait aux uns et aux autres, c'est-à-dire à ses adversaires aussi bien qu'à lui, de se réconcilier, sans plus de châtiment. Comment Castellion répondit-il à ce jugement si équitable et si modéré? Il paraît qu'il n'en tint nul compte, car le Conseil plus tard ajouta cette décision complémentaire :

« Et d'empuy a été avisé et ordonné que maître Bastien n'ha procéder ainsi qu'il devait, et que, quand remontrances et corrections se font les ungs envers les autres, l'on doit procéder autrement qu'il n'ha fait, et qu'il n'ha suffizamment justifié ses propositions, trouvons havoyr mal procéder et mal parler, et soit démis du ministère par trois mois prochains jusques à la bonne volonté de sa seigneurie. »

Ainsi, après avoir montré tant de violence, Castellion persista à manifester de l'entêtement et de la mauvaise humeur et se refusa aux concessions et rétractations nécessaires, au point qu'il fut condamné à trois mois de suspension de ministère; ce qu'il faut entendre en ce sens que, quoique le titre de ministre lui eût été refusé, comme nous l'avons vu, il en remplissait cependant les fonctions : et c'était de ces fonctions provisoires qu'il était suspendu.

M. Ferd. Buisson, parlant de cette décision du Conseil, la juge très sévèrement et il y voit « l'intervention du pouvoir civil à la requête du clergé en matière théologique ». Mais peut-on appeler théologie des inculpations violentes et brutales contre des pasteurs accusés de jeu, d'ivrognerie et de débauches? N'était-ce pas là une classe de citoyens à protéger aussi bien que les autres? Même le premier jugement était très doux et ne demandait que la réconciliation des parties; et ce n'est que la mauvaise humeur, l'opiniâtreté de l'accusateur qui furent la cause de la suspension de trois mois. Dans ce temps, d'ailleurs, le temporel et le spirituel n'étaient pas séparés comme de nos jours; et n'est-ce pas faire intervenir de trop gros principes que de voir la tyrannie ecclésiastique dans ce fait qu'il ne sera pas permis à un pasteur d'insulter en chaire publiquement ses confrères? Que deviendrait la prédication si de telles brutalités passaient pour des manifestations de la libre conscience?

Il ne nous semble donc pas évident que Calvin ait été très coupable

et seul coupable dans cette première rupture avec son ami. Celui-ci paraît avoir eu le caractère assez mal fait. Je sais que l'esprit d'indépendance tient souvent à cette condition : pour devenir un révolté, il ne faut pas trop avoir le sentiment de l'équité et de la modération. Peut-être au fond est-il vrai que Castellion avait pressenti dans Calvin un despote et un maître, et son opposition prenait tous les prétextes pour se manifester. Toujours est-il qu'à en juger sur les faits extérieurs nous nous refusons à rejeter tout le blâme d'un côté et à n'avoir que de l'approbation pour l'autre.

Castellion ne pouvait plus continuer à diriger le collège de Genève. Lui-même, d'ailleurs, quelques mois auparavant, avait demandé une augmentation de traitement qu'on ne pouvait lui accorder; il avait décidé de quitter l'école. Calvin était encore à ce moment assez bien disposé pour lui, puisqu'il lui avait promis des lettres de recommandation. Il est probable que les derniers incidents refroidirent ces bonnes intentions. Toujours est-il que Sébastien quitta Genève, non chassé, comme ont dit ses ennemis, mais de sa propre volonté. Ce fut pour lui le commencement de plusieurs années de souffrances. Il ne trouva à s'employer nulle part, ni à Berne, ni à Lausanne, et fut réduit à accepter un emploi de correcteur d'épreuves chez l'imprimeur Oporin à Bâle. Ce fut seulement après quelque temps qu'il réussit à entrer comme lecteur de grec à l'université de Bâle. M. Buisson interrompt ici la suite de son histoire pour nous rendre compte de ses travaux littéraires, de ses poésies latines, et aussi de sa grande œuvre théologique, la double traduction de la Bible en français et en latin. Nous renvoyons à l'auteur (chap. IX et X) pour l'analyse de ces différents travaux et nous arrivons directement à l'époque décisive et capitale de la vie de Castellion, lorsqu'il entra en conflit direct avec Calvin pour la cause de la tolérance.

Il est important de faire remarquer que ce n'est pas seulement la mort de Servet qui a déterminé la conviction de Castellion. Il avait manifesté déjà ses principes sur ce point capital deux ans auparavant. Dans la *Préface* de sa Bible latine adressée à Édouard VI, roi d'Angleterre, il esquissait en termes nobles et lumineux sa doctrine de la tolérance. « N'est-ce pas une absurdité, disait-il, de vouloir user d'armures terrestres en une bataille spirituelle? Les vertus sont les vraies armures et vraiment victorieuses de la religion chrétienne, et non pas que la charge de celui qui enseigne soit commise à un bourreau. Eh quoi! nous laissons bien vivre parmi nous les Turcs, qui n'aiment guère Christ, les juifs qui le haïssent mortellement, les orgueilleux, les envieux, les ava-

ricieux; par plus forte raison devons-nous au moins laisser vivre ceux qui confessent avec nous au même nom du Christ, et qui sont de tel courage qu'ils aimeraient mieux mourir que de dire ou faire autre chose que ce qu'ils pensent qui doit être dit ou fait. » Castellion insistait, comme il le fit toujours depuis, sur l'obscurité des questions théologiques. « Car les noms, disait-il, contenus dans la sainte Écriture, sont donnés obscurément et souventes fois par énigmes, lesquelles sont en dispute il y a déjà plus de mille ans sans que la chose ait jamais pu être accordée, si ce n'est par charité qui rompt et apaise toutes les controverses. »

Par une rencontre singulière, vers le même temps, Calvin, de son côté, écrivait au duc de Sommerset, Édouard Seymour, oncle et tuteur du jeune roi, pour esquisser un plan d'orthodoxie et lui faire comprendre la nécessité d'un catéchisme officiel. Il n'allait pas encore jusqu'aux punitions corporelles; mais il demandait qu'on exclût du saint ministère tous ceux qui refuseraient de signer ce catéchisme. Il signalait deux espèces de mutins qui s'étaient élevés contre le roi : les uns obstinés aux superstitions de Rome, « les autres gens fantastiques qui, sous couleur de l'Évangile, voudraient mettre tout en confusion ». Comme remède à ce dernier mal, Calvin demande qu'il y ait une *Somme* résolue de la doctrine que tous doivent prêcher, laquelle tout prélat et curé furent de suivre, et nul ne soit reçu à charge ecclésiastique qui ne promette de garder telle union. Après, qu'il y ait un formulaire d'instruction pour les petits enfants et les rudes du peuple. Ce catéchisme servira à deux usages, à savoir d'introduction à tout le peuple, et aussi pour discerner si quelque présomptueux avançait doctrine étrange. »

Ainsi se trouvaient présentés à la fois à la cour d'Angleterre les deux plans, les deux conceptions entre lesquelles le protestantisme victorieux eut à choisir : celle d'une liberté indéfinie de conscience et de pensée, ou celle d'une orthodoxie autoritaire qui devait servir de règle et de limite. Nul doute qu'en principe la Réforme n'eût invoqué elle-même à l'origine le droit du libre examen; mais, appelée à son tour à se constituer, à s'organiser comme gouvernement, comme autorité, elle devait éprouver le besoin de se fixer des limites. C'est entre ces deux tendances contradictoires que le protestantisme s'est débattu depuis trois siècles et qu'il se débat encore aujourd'hui.

Jusqu'à ce moment le conflit n'avait été que théorique. Il allait devenir bientôt tragique, et le problème allait être tranché par Calvin avec cette rigidité terrible qui est le propre des politiques et des chefs d'État. Ce fut à l'occasion du procès et de la mort de Michel Servet.

M. Buisson réfute l'opinion reçue, suivant laquelle l'acte du dictateur de Genève aurait été l'objet d'une approbation universelle dans le monde protestant. Dans toutes les lettres qui furent écrites à cette époque, sauf celle de Guillaume Farel, on aurait peine à trouver une approbation franche et sans réserves. Il est évident que la Réforme se sentait entraînée dans une voie dangereuse; on ne voulait pas désavouer le grand apôtre de la Réformation française, mais on lui laissait la responsabilité de son acte, et l'on avait des doutes sur le fond des choses.

Mais la question prit un tour beaucoup plus aigu lorsque parut une attaque précise, violente, habile et savante qui allait droit au fond des choses et contestait hardiment le droit de punir les hérétiques. Ce fut un écrit intitulé : *De hæreticis, an sint persequendi et omnino quomodo sit cum eis agendum, multorum tam veterum, tum recentiorum sententiæ, per Georgium Rausche*, Magdebourg, 1554. En même temps paraissait une édition française du même ouvrage : « Des hérétiques, à savoir si on doit les persécuter, etc., Rouen, 1554. » La préface était signée : Martinus Bellius, en français Martin Bellie. Quel était l'auteur, ou plutôt quels étaient les auteurs de ce pamphlet, car il y en avait plusieurs? Dès le premier moment, Calvin et Théodore de Bèze signalèrent les véritables noms. Le 28 mars 1554, Calvin écrivait à Bullinger : « On vient d'imprimer clandestinement à Bâle un livre dans lequel Castellion et Cœlius (ou Curion) prétendent démontrer qu'il ne faut pas réprimer par le glaive les hérétiques. » Et Théodore de Bèze écrivait au même Bullinger : « Rapprochez de cette préface blasphématoire (la préface du *De hæreticis*) l'épître de Castellion en tête de la Bible (lettre à Édouard VI mentionnée plus haut) : vous y saisirez un seul et même esprit. »

Castellion, dans cette préface, mettait en pleine lumière les inconséquences de l'intolérance religieuse. « Il n'y a aucune secte, disait-il, laquelle ne condamne toutes les autres et ne veuille régner seule. De là viennent bannissements, exils, liens, emprisonnements, bruslements, gibets et cette misérable rage de supplices et tourments qu'on exerce journellement à cause de quelques opinions déplaisantes aux grands, et mesmement de choses incognues et déjà disputées entre les hommes par si long espace de temps et sans aucune certaine conclusion. »

« Et combien que ces choses soient très cruelles, toutefois ils commettent encore un autre péché plus horrible, c'est qu'ils couvrent toutes ces choses sous la robe de Christ et protestent qu'en ces choses ils servent à sa volonté, comme ainsi soit que Satan ne pourrait excogiter chose plus répugnante à la nature et volonté de Christ. »

L'auteur de la *Préface* signale hardiment la contradiction du protestantisme primitif, humble, malheureux, persécuté et alors libéral dans ses principes, et du protestantisme victorieux prenant à son compte les mêmes armes qui avaient servi contre lui. « Car il advint souventes fois, dit-il, que ceux qui viennent à l'Évangile sentent et jugent très bien des affaires de la religion pendant qu'ils sont povres et affligés, mais que par après, étant élevés en richesses et constitués en autorité, ils s'abâtardissent tellement qu'eux qui ont avant défendu Christ et la vérité défendent et approuvent maintenant les meurtres, et colloquent la vraie piété en force et en violence. »

Voilà pour la *Préface* de Martin Bellie. Quant au livre lui-même, il se composait exclusivement de citations et d'extraits; la force en était dans l'autorité des témoignages et surtout des témoignages empruntés à la Réforme elle-même. C'était faire honte aux nouveaux réformés que de leur faire voir qu'ils empruntaient les arguments de leurs persécuteurs et qu'ils abandonnaient ceux de leurs premiers maîtres qui avaient invoqué d'une manière absolue et sans restriction le principe de la liberté! Parmi ceux-là, quelle autorité plus haute que celle de Luther? Or il avait soutenu la liberté de conscience en s'appuyant sur le principe de la séparation du temporel et du spirituel, sur l'impossibilité de faire croire par force et enfin sur l'inviolabilité du for intérieur. C'est dans un écrit de Luther de 1523 intitulé : *De l'autorité séculière, jusqu'à quel point on lui doit obéissance*, que le Réformateur avait posé les principes en cette matière : « Le royaume mondain a ses lois, esquelles sont sujets le corps et les biens terriens des hommes mortels... Quant à l'âme, le Seigneur Dieu ne veut pas qu'elle soit liée par aucunes lois mondaines, lui qui seul a droit et empire sur elle. » — « C'est folie manifeste si quelqu'un vient dire : Les rois et les princes croient ainsi, et la multitude aussi; il faut donc croire ainsi. Nous ne sommes pas baptisés au nom des rois et de la multitude, mais au nom de Christ. L'âme est exempte de la puissance humaine et des magistrats séculiers... La difficulté et péril de l'âme d'un chacun gît en lui de savoir comment il faut croire; et tout ainsi que nul ne peut aller pour toy au ciel et en enfer, ainsi nul ne peut croire ou non croire pour toy. La foi ne peut être contrainte. Puisque chacun a cela dans sa conscience comment il doit croire ou non croire, la puissance humaine doit se contenter de ses affaires permettant, à chacun de croire comme il voudra. »

Mais on disait : « N'est-ce pas du devoir de la puissance civile de protéger les âmes contre l'hérésie? »

« Je réponds qu'il n'appartient pas aux princes de veiller sur cette

affaire, mais aux évêques ; car les hérétiques ne peuvent être réprimés par aucune force extérieure. L'hérésie est une chose spirituelle, laquelle ne peut être consumée par aucun feu, ni être lavée et noyée par aucune eau mondaine, mais par la seule parole de Dieu. Comme le dit saint Paul, les armures de notre bataille ne sont point charnelles. »

La conclusion de ce petit traité de Luther, que Castellion reproduisait presque en entier, était pleine de hardiesse et d'enthousiasme révolutionnaire : « Or sus donc, hommes, princes, éveillez-vous et ruminez ces choses. Le monde d'aujourd'hui n'est pas comme celui du passé où vous agitiez et chassiez les hommes comme bêtes sauvages. Le menu peuple commence finalement à devenir sage, et la punition des princes marche déjà en grande puissance entre le peuple, et il y a danger qu'on ne la puisse empêcher. »

Telles étaient les paroles de Luther dans les premières années de son apostolat. Lui-même cependant n'y était pas toujours resté fidèle ; mais au moins avait-il toujours soutenu qu'il ne faut pas aller jusqu'à punir de mort les hérétiques. Calvin alla plus loin.

Négligeons les autres témoignages que Martin Bellie ou Castellion accumulait à la suite de celui de Luther, et voyons comment les amis de Calvin défendaient la cause de leur maître et comment ils revenaient à l'intolérance du moyen âge. C'est l'objet de l'*Antibellius* de Théodore de Bèze, publié en septembre 1554. Il avait alors trente-cinq ans et n'avait été connu jusque-là que par des écrits littéraires. Son livre, suivant l'usage du temps, porte un titre très développé : *De hæreticis a civili magistrata puniendis, adversus Martini Bellii ferrāginem et novorum Academicorum sectam*, publié depuis en français sous ce titre : *Traité de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques*, traduit en français par Nicolas Colladon, 1559.

De Bèze reconnaissait la distinction des deux domaines, le domaine temporel et le domaine spirituel, et il reconnaissait aussi que le pouvoir temporel ne peut rien par lui-même pour la foi. Le pouvoir spirituel, de son côté, ne peut user de la force et de la violence. Comment donc tirer de ces deux principes le droit du magistrat à punir les hérétiques ? De Bèze y arrivait en empruntant les arguments de l'Inquisition, c'est-à-dire en accordant au pouvoir spirituel le droit de livrer au pouvoir temporel les coupables d'hérésie. De cette manière, le magistrat civil ne connaissait pas de l'hérésie; c'était l'Eglise qui en décidait. L'Eglise, de son côté, ne punissait pas directement les coupables, elle ne maniait pas le glaive. Ainsi les magistrats venaient seulement en aide pour maintenir et défendre les ministres de la Parole ou autres fidèles :

« Que s'il se trouve de mauvais citoyens contrevenant à la discipline ecclésiastique et troublant la concorde et paix de l'Église, ils les répriment et punissent selon l'exigence des crimes, vu qu'ils sont gardes et protecteurs non seulement de la seconde table de la loi, mais aussi voire et principalement de la pure religion en tant qu'elle concerne la discipline externe. »

Puis, revenant aux principes et aux arguments de Martin Bellie, de Bèze concluait que « le Seigneur ne requiert pas seulement quelque conscience, mais une bonne conscience ». Autrement il s'ensuivrait cette conséquence que l'on pourrait être sauvé en dehors de la foi. Mais que chacun puisse être sauvé en sa religion, c'est là, disait de Bèze, un article de la doctrine de Mahomet.

Le fort de la discussion dans le *Traité* de Théodore de Bèze était de représenter ses adversaires, non comme des libres croyants qui veulent adorer Dieu à leur manière, mais comme des académiciens ou sceptiques qui ne croient à rien et qui renversent par là tous les principes de la société humaine. « Cette erreur des nouveaux académiques, disait-il, est quelque chose de pire que la tyrannie papistique; vaut mieux avoir un tyran voire bien cruel que d'avoir une licence telle que chacun face à sa fantaisie. » Puis il terminait comme aurait pu le faire au moyen âge un Torquemada ou tout autre inquisiteur : « Si avec le blasphème et l'impiété il y a aussi l'hérésie, c'est-à-dire qu'un homme soit possédé d'un mépris obstiné de la parole de Dieu et de la discipline ecclésiastique, et de déborder en une rage forcenée et d'infecter même les autres, quel crime saurait-on trouver entre les hommes plus grand et plus outrageant? Tellement que, si l'on voulait lui ordonner punition selon la grandeur du crime, il ne me semble point qu'on puisse trouver tourment correspondant à l'énormité d'un tel forfait. »

Un autre apologiste plus autorisé que Théodore de Bèze avait pris la plume avant lui pour défendre l'acte de Calvin. C'était Calvin lui-même dans sa *Defensio orthodoxæ fidei de Sancta Trinitate contra prodigiosos errores Michaelis Serveti, ubi ostenditur hæreticos jure gladii coercendos esse, et nominatim de homine hoc tam impio juste et merito sumptum Genevæ fuisse supplicium*. En même temps avait paru une édition française du même écrit intitulée : *Déclaration pour maintenir la vraie foi*, etc., février 1554. Ce fut l'occasion d'une réplique de Castellion, *Contra libellum Calvini*. Dans ce nouveau pamphlet, le critique prend corps à corps son adversaire. Il cite textuellement l'un après l'autre tous les arguments de Calvin et y répond avec une force saisissante.

Le point le plus embarrassant pour Calvin en cette affaire était d'ex-

pliquer la contradiction qui lui faisait blâmer et condamner les persécutions et l'intolérance chez les catholiques, tandis qu'il se permettait à lui-même une nouvelle sorte de persécution et d'intolérance. Calvin avait bien vu la difficulté, et dans sa *Défense* il essayait d'établir une distinction entre sa conduite et celle des papistes. Mais Castellion ne lui laissait aucun de ces subterfuges; il le mettait au pied du mur en lui faisant voir l'identité absolue de la conduite et des raisons de part et d'autre.

Au fond, l'argument de Calvin était celui-ci: Les papistes ont tort et nous avons raison; ils persécutent pour une mauvaise cause et nous persécutons pour une bonne. « On n'a pas le droit, disait-il, et c'est ce que font les papistes, de défendre à feu et à sang une religion formée à l'appel des hommes. » Castellion répondait: « Toutes les sectes se fondent sur la parole de Dieu. Calvin dit que la sienne est la seule vraie; les autres disent que c'est la leur. Il dit qu'elles se trompent; elles prétendent que c'est lui. Calvin veut être juge; elles le veulent aussi. Qui a constitué Calvin juge entre toutes ces sectes? Il a pour lui, dit-il, la parole de Dieu; les autres aussi. »

Quant aux autres différences signalées par Calvin entre les deux genres de persécutions, Castellion assure qu'elles sont nulles. Calvin avait établi deux règles pour distinguer la légitime intolérance de la fausse : 1° de ne point juger dans des causes inconnues; 2° de permettre aux inculpés de se défendre. Sur ces deux règles, il condamnait la conduite des papistes.

« Les papistes violent la première, disait-il; le juge condamne sans pouvoir connaître par lui-même; il s'en rapporte à l'avis des prêtres. » Castellion répondait: « Et les magistrats de Genève, qu'ont-ils fait que de s'en rapporter à l'avis de Calvin? Ils ne sont point des théologiens; ils ne peuvent pas plus juger de la question en litige qu'un aveugle des couleurs. »

Calvin disait : « Les papistes violent aussi la seconde règle; ils ne permettent point aux martyrs de se défendre par la parole de Dieu. » « Si fait, répond Castellion, on le leur permet comme tu l'as permis à Servet, en le prévenant qu'il périrait s'il ne se rétractait. » — Calvin : « On commence par ne leur octroyer nulle défense, ne les recevoir à aucune dispute. » — Castellion : « Tu as commencé par emprisonner Servet et par refuser la parole à quiconque n'était pas son ennemi : témoin Gribaldi, que tu as repoussé avec tant de hauteur. » — Calvin : « Ils les condamnent sans les entendre. » — Réponse : « N'être pas entendu ou l'être comme Servet, qu'importe quand on est aux mains de ses

IMPRIMERIE NATIONALE.

ennemis et que, quoi qu'on dise, bien ou mal, on n'a que la mort à attendre? » — Calvin : « Ils traînent les pauvres gens à la torture. » — Castellion : « Si je suis bien renseigné, on avait apporté la géhenne, et c'est grâce à l'intervention de Pierre Vandal que Servet fut épargné. » — Calvin : « Enfin ils les brûlent à petit feu et n'oublient nul tourment pour leur faire sentir leur mort à bon escient, comme disait un ancien tyran. » — Castellion : « Mais c'est le supplice de Servet qu'il décrit là, et il ose parler de tyran! » — Calvin : « Les brusleurs du pape n'ont d'autre cause de faire ainsi les enragés, sinon qu'ils ne peuvent souffrir qu'on dérogue rien à leurs sottes inventions. » — Castellion : « Ils ont mis longtemps à en venir là. C'est après plusieurs siècles de domination qu'ils ont appliqué à Jean Huss leurs lois contre l'hérésie. Lui, il les applique à peine arrivé au pouvoir. Que sera-ce quand nous serons au dixième successeur de Calvin? »

Calvin invoquait encore l'autorité de l'Écriture : « Quand ton frère ou ton fils ou ton prochain diront en secret : Allons et servons aux autres dieux, ne lui consens point; que ton œil ne lui pardonne pas; mais tu l'occiras; ta main sera sur lui la première pour le mettre à mort et tu le lapideras jusqu'à ce qu'il meure. »

Calvin commentait ce texte avec une ardeur de fanatisme qui a quelque chose d'effrayant et qui rappelle les enthousiastes farouches et sanglants que peint Walter Scott dans son beau roman des *Puritains* : « C'est Dieu lui-même qui parle, dit-il; ce n'est point sans cause qu'il abat toutes affections humaines, qu'il chasse l'amour du père envers les enfants et tout ce qu'il y a d'amitié entre les frères et prochains, bref qu'il dépouille quasi tous les hommes de leur nature afin que rien ne refroidisse leur zèle. Pourquoi requiert-il une si extrême rigueur, sinon pour montrer qu'on ne lui fait point l'honneur qu'on lui doit, si on ne préfère son service à tout regard humain et si on ne met pas en oubli toute humanité quand il est question de combattre pour sa gloire? »

A cet argument tiré de l'Ancien Testament, Castellion répond à l'aide de la loi nouvelle : « Quel homme en son bon sens accordera que la loi hébraïque subsiste encore pour les chrétiens? Qui consentira à se laisser enlever à Christ pour retourner sous la loi de Moïse? Le Messie est venu. C'est lui qui est notre législateur, lui seul à qui nous voulons obéir. » Puis, dans un long développement et par de nombreux exemples, il montre que le passage de Moïse à Christ a été le passage du charnel au spirituel.

Mais c'est assez citer de textes. On en trouvera beaucoup d'autres et

de très intéressants dans le livre de M. Ferdinand Buisson. On a vu par nos extraits que Castellion n'a ignoré aucun des arguments modernes en faveur de la liberté de conscience. Encore aujourd'hui ces arguments sont bons à rappeler. On ne brûle plus ses adversaires, mais on croit volontiers que, lorsqu'on a raison (et chacun est persuadé qu'il a raison), on a droit à un avantage matériel sur les autres et que l'on peut employer la puissance de l'État et les privilèges de l'autorité en sa faveur contre ceux qui pensent autrement. Tous les sophismes de l'intolérance passent d'un parti à l'autre suivant que l'on est vainqueur ou vaincu. Personne n'ose admettre dans toute sa rigueur le principe de l'égalité des opinions. Comme Calvin et de Bèze, on croit que la tolérance et la liberté de penser sont un aveu de scepticisme. Car si vous êtes certain de posséder la vérité, dit-on, comment pouvez-vous reconnaître le droit à l'erreur? Au contraire, pensons-nous, jamais on ne fondera la liberté de conscience sur le scepticisme; car s'il n'y a pas de vérité, ou si l'on ne peut pas la découvrir, à quoi sert-il aux hommes de s'égarer inutilement en la cherchant? Dans ce cas, au contraire, il n'y a plus qu'une seule règle : maintenir la paix et le bonheur matériel des peuples en empêchant l'anarchie des opinions. Le philosophe qui a le plus fortement démontré que c'est au magistrat civil à définir le bien et le mal, le vrai et le faux, est le philosophe Hobbes, parce qu'il ne croyait à rien. L'un des plus libres penseurs du XVIII^e^ siècle, l'abbé Galiani, disait bravement qu'il était pour « le despotisme tout cru »; Grimm se moquait des philosophes qui croyaient au progrès des lumières; Machiavel enseignait que la religion n'est qu'un moyen de gouvernement. Au contraire, suivant nous, c'est la croyance à la vérité qui est le véritable fondement de la liberté de penser. En effet, le seul moyen de trouver la vérité, si elle existe, c'est de la chercher : *quære et invenies*. Même m'eût-elle été révélée par Dieu, encore faut-il que je cherche si cette révélation vient de Dieu, car il y en a de fausses. Comment donc pourrais-je trouver la vérité, si on ne me permet pas de la chercher? Je sais que la vérité historique est dans telles archives; comment pourrais-je la découvrir si ces archives me sont fermées? La vérité scientifique est dans le grand livre de la nature; comment la trouver si ce livre m'est interdit? Aussi personne ne conteste plus la liberté des recherches dans l'ordre historique ou scientifique. Mais il en est absolument de même en morale et en religion : ce n'est qu'en examinant qu'on y découvrira la vérité. Eussé-je même la démonstration certaine que j'ai la vérité en ma possession, je dois encore permettre aux autres de la chercher à leur manière, d'abord parce qu'il n'y a pour un homme de

vérité que celle qu'il trouve lui-même et à laquelle il consent; en second lieu, parce qu'en cherchant telle vérité que je possède, il en trouvera beaucoup d'autres que je ne possède pas et qu'il m'apprend; enfin parce que, par la contradiction, il me force à examiner moi-même la vérité que je possède et, par conséquent, à l'approfondir et à la renouveler. En philosophie, c'est la critique de Locke contre les idées innées qui a fait substituer à la doctrine vague de Descartes la doctrine beaucoup plus profonde de Leibniz ; c'est la critique de Hume contre le principe de causalité qui a amené le vaste système de Kant et renouvelé toute la philosophie moderne. Ne craignons donc pas la contradiction même quand nous avons raison et même surtout quand nous avons raison, car c'est alors qu'elle est le plus utile : celui qui a tort peut finir tout seul par s'en apercevoir, tandis que celui qui a raison, ébloui par la vérité qu'il possède, ne voit pas les lacunes, les imperfections, les limites de sa pensée et tend à s'y endormir. Je demandais à un savant célèbre où il en était de ses recherches : « Cela ne marche plus, me dit-il ; je ne trouve plus de faits contradictoires. » Ainsi le savant cherche à se contredire lui-même pour faire avancer sa pensée. C'est le service que nous rendent les autres lorsqu'ils opposent leurs opinions aux nôtres. C'est par là seulement que la vérité peut faire des progrès. Nous ne croyons donc pas qu'il y ait lieu de placer les hommes dans cette cruelle alternative d'avoir à choisir entre la croyance à la vérité et la croyance à la liberté : car c'est une seule et même chose.

Le *Contra libellum Calvini* de Castellion, cette écrasante réfutation des sophismes de Calvin en faveur de l'intolérance, ne put malheureusement pas voir le jour du vivant de son auteur. La ville de Bâle, accusée par Genève d'être devenue le foyer d'une nouvelle hérésie, le *bellianisme*, n'osa pas laisser paraître ce puissant engin de guerre contre la tyrannie calviniste. Le livre resta manuscrit et ne fut publié que soixante ans plus tard, en 1612, en Hollande. Castellion n'en doit pas moins conserver l'honneur de l'avoir écrit.

A partir de cette époque, la vie de Castellion redevint pour quelque temps plus calme et plus heureuse. Il était professeur de grec à l'université de Bâle et se livrait exclusivement à des travaux d'érudition : édition d'Homère, éditions des historiens grecs, etc. Mais bientôt la polémique le reprit. Sur l'instigation de Bèze et de Farel, il fut cité devant le Conseil pour propos tenus sur la prédestination. Calvin écrit contre lui son traité *Calumniæ nebulonis* (1558), en réponse aux *Articles sur la prédestination*, qu'il attribuait à Castellion. Celui-ci se défend par un factum intitulé : *Harpago sive defensio ad auctorem libri « Calumniæ*

nebulonis ». Théodore de Bèze écrit de son côté un autre factum : *Ad sycophantis calumnias responsio;* à quoi Castellion répond par un appendice de son *Harpago*. Dans toute cette controverse, nous signalerons seulement ce fait capital, que Castellion, après avoir défendu contre Calvin la liberté de conscience, défendit également la liberté humaine contre la doctrine terrible et révoltante de la prédestination. M. Ferdinand Buisson, dans un des plus intéressants chapitres de son livre (chap. XIX), nous résume sur ce point la doctrine théologique de son auteur; nous ne pouvons que renvoyer à son analyse.

Le dernier écrit de Castellion qui doive être mentionné est encore un écrit en faveur de la tolérance et de la liberté religieuse. Il est intitulé : *Conseil à la France désolée;* il parut en 1562 et eut pour occasion les troubles religieux qui commençaient en France à cette époque. Le sous-titre de l'ouvrage en explique assez l'objet : *Auquel est montrée*, est-il dit, *la cause de la guerre présente et principalement est avisé si on doit forcer les consciences.* Le caractère le plus remarquable de cet écrit, c'est que l'auteur y montre une vraie impartialité entre les catholiques et les protestants, et ne permet pas plus à ceux-ci qu'à ceux-là l'appel à la force. Quoi de plus éloquent que cette apostrophe aux évangélistes qui avaient fait appel aux armes par la conjuration d'Amboise :

« Je viens maintenant à vous, ô évangéliques. Vous avez autrefois patiemment souffert persécution pour l'Évangile. Vous avez aimé vos ennemis et rendu bien pour mal. D'où vient maintenant un si grand changement en aucuns de vous? Les innocents ne s'offenseront point de mon dire, je ne parle pas à tous; je parle à ceux qui sont tels et leur dis ainsi : Le Seigneur a-t-il changé de commandement et avez-vous nouvelle révélation que vous deviez faire tout au contraire que par avant? Vous aviez bien commencé en esprit; comment venez-vous achever en chair? Celui qui vous avait commandé de rendre bien pour mal vous a-t-il commandé de rendre mal pour mal et, au lieu d'endurer persécutions, les faire aux autres? »

Ainsi Castellion était d'accord avec lui-même. Il répudiait la force, de quelque côté qu'elle fût employée, et ne voyait dans l'insurrection qu'un nouveau genre de persécution. Il n'admettait pas que, même pour défendre la religion, on employât des armes charnelles. Suivant lui, Dieu lui-même s'était prononcé contre cet emploi : « Quand vous combattiez avec des armes spirituelles, Dieu vous bénissait; mais, depuis que vous avez empoigné les charnelles, il vous va tout au rebours; les gens, au lieu de s'avancer, se reculent. » La conclusion est un appel touchant à la France : « Ô France, cesse de forcer les consciences et permets qu'en

ton pays il soit loisible à ceux qui croient en Christ et reçoivent le Vieux et Nouveau Testament de servir Dieu selon la foi, non d'autrui, mais la leur. » Ainsi Castellion préludait, bien inutilement d'ailleurs, mais courageusement, à la sage politique des Pasquier, des L'Hôpital, qui eussent voulu prévenir ou terminer les guerres civiles par la liberté des deux religions. Ce fut en effet par là que l'on finit; mais il fallut trente années de guerres et de massacres pour arriver là. Dès le premier jour, Castellion indiquait ce qui eût prévenu tous ces crimes.

La dernière année de la vie de Castellion fut encore pour lui une année d'épreuves. Bèze avait réussi, par ses amis de Bâle, à le faire traduire devant le Conseil comme « libertin », c'est-à-dire athée et impie, « pélagien », c'est-à-dire hérétique sur la grâce et le péché originel, « patron de tous les criminels, papiste » (on ne sait sur quoi se fondait cette accusation), enfin « académique », c'est-à-dire sceptique et ne croyant à rien. Castellion eut à se défendre contre toutes ces inculpations. En outre, il fut sur le point d'être enveloppé dans une autre affaire, celle de Bernardin Ochino, dont il avait traduit les Dialogues. Cet Ochino, penseur original et hardi, avait été banni de Bâle pour ses écrits. A soixante-dix ans, en plein hiver, quelques jours après avoir perdu sa femme, il avait été obligé de quitter la ville, et, poursuivi par la persécution, il n'avait pu trouver d'asile qu'en Pologne. Castellion risquait fort d'être condamné avec lui, et déjà, dit-on, il se préparait à le suivre lorsque la mort vint l'arracher à la vengeance de ses ennemis. Atteint d'une atrophie du cœur, il mourut au milieu de son procès, le 29 décembre 1563, à l'âge de quarante-huit ans. Les calvinistes triomphèrent de cette mort prématurée, qu'ils considérèrent comme un jugement de Dieu. *Optime factum*, disait Bullinger. M. Buisson résume dans une dernière page, d'une manière vive et frappante, les mérites de son héros, et il termine ainsi : « Que l'on considère ses livres ou sa vie, son rôle de traducteur ou de théologien, ses campagnes pour la tolérance ou contre la prédestination, on reconnaîtra que, dans le protestantisme français, Castellion est le premier des modernes. »

PAUL JANET.

VINAYA TEXTS, translated from the Pâli by T. W. Rhys Davids and Hermann Oldenberg, Parts I, II, III. Oxford, 1881, 1882, 1885; *THE SACRED BOOKS OF THE EAST, translated by various oriental scholars and edited by F. Max Müller*, vol. XIII, XVII et XX, 1881, 1882, 1885. — *LES TEXTES DU VINAYA*, traduits du pâli par MM. T.-W. Rhys Davids et Hermann Oldenberg, dans la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés par M. F. Max Müller.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Le Tchoullavagga continue le Mahâvagga et le complète, en y ajoutant quelques détails de discipline que le Mahâvagga n'avait pas prévus. Pour remplir ces lacunes, on a suivi la même méthode que dans l'ouvrage principal. C'est toujours le Bouddha qui parle et qui est censé résoudre toutes les questions. Le Tchoullavagga se compose de douze livres au lieu de dix; les derniers sont consacrés à l'histoire des conciles qui organisèrent la foi bouddhique et l'ordre des Bhikkhous après la mort du Bouddha.

Le premier livre du Tchoullavagga revient sur les pouvoirs du Samgha, et il joint à ceux qu'on lui connaît le droit de censure. On dénonce au Bouddha deux Bhikkhous qui suscitent constamment des tumultes dans le sein de l'assemblée par leurs motions insensées. Le Bouddha décide que la question sera portée devant le Samgha; le Samgha prononcera contre les délinquants le tadjdjhaniya kamma, c'est-à-dire un blâme, qui les avertira de se mieux conduire dorénavant. Un membre fait la proposition (natti); on la répète trois fois; l'assemblée, en gardant le silence à trois reprises, approuve l'acte de censure. Les Bhikkhous frappés de cette peine sont privés un certain temps de quelques-uns de leurs droits. Quand ils se sont soumis à la décision et qu'ils se sont amendés, le Samgha peut lever la censure. Les coupables viennent en personne demander leur absolution, en s'agenouillant aux pieds du doyen des Bhikkhous. Parfois, au lieu de la censure, le Samgha décide que le Bhikkhou qui ne sait pas se bien conduire sera placé sous l'autorité des autres et qu'il sera tenu de leur obéir. C'est le nissaya kamma, ou acte de subordination. Cet acte peut

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers d'octobre et novembre 1891.

être révoqué, comme celui de la censure, quand l'épreuve paraît suffisante. Lorsque des Bhikkhous se compromettaient devant les populations, on les déplaçait par un acte appelé l'abbâdjaniya kamma, ou le bannissement. Si les religieux sommés de changer de résidence n'obéissaient pas, ils étaient exclus de l'ordre. S'ils reconnaissaient leurs torts, le Samgha proclamait le pardon et la réconciliation (patisâraniya kamma) et les religieux recouvraient leurs droits. Enfin, une peine plus légère encore, c'était celle de la suspension appliquée à un membre qui n'avait pas voulu reconnaître sa faute (oukkhapaniya kamma). On le privait, pour un temps plus ou moins long, de manger et d'habiter avec ses frères. Cette interdiction devait châtier surtout ceux qui soutenaient de fausses doctrines, et on la révoquait s'il y avait lieu.

Ainsi, aux peines plus graves édictées par le Mahâvagga sont ajoutées les peines plus faibles de la censure, de la subordination, du déplacement et de la suspension temporaire. Il y avait encore deux autres peines plus légères : la surveillance (parivâsa) et la pénitence. Le Bhikkhou surveillé ne doit plus recevoir les salutations et les politesses de ses confrères, ni leurs services d'aucun genre ; il doit se lever devant eux et leur céder sa place ou son lit; il n'a pas la parole dans l'assemblée; il ne peut donner d'ordre à un Bhikkhou plus jeune que lui; il ne peut même offrir ses conseils à personne, et, dans toutes les réunions auxquelles il assiste, il doit annoncer qu'il est placé sous la surveillance. Quant à la pénitence (mânatta), celui qui la subit doit déclarer tous les jours qu'il l'accomplit docilement. La pénitence, ainsi que la surveillance, pouvait durer plus ou moins de temps; mais toujours la faute commise devait être avouée loyalement et immédiatement. Si l'aveu était tardif, la pénitence était aussi longue que l'avait été le retard. La pénitence et la surveillance pouvaient être de deux mois entiers ; quelquefois même, elles avaient une durée égale au temps écoulé depuis l'ordination du coupable. C'était alors une purification complète. La surveillance ne pouvait jamais être abrégée ; elle recommençait tout entière si, pendant qu'elle durait, on avait commis une nouvelle faute. Les nuances de tous ces péchés sont très nombreuses, et le Tchoullavagga les énumère de façon à prouver qu'en fait de subtilités les bouddhistes ne le cèdent en rien aux brahmanes.

Ces subtilités se multiplient presque sans fin dans le quatrième khandhaka, qui règle la procédure du Samgha lorsqu'il doit trancher des questions litigieuses. Les Bhikkhous montrent parfois un amour-propre excessif. De là, des querelles assez vives, que le Samgha doit apaiser avec impartialité. Tantôt il prononce directement ; tantôt il dé-

lègue des arbitres, ou même un seul arbitre, qui tranche le différend sans appel. Au contraire, il y a certaines questions où l'appel est permis.

Les détails de la vie quotidienne des Bhikkhous sont fixés non moins minutieusement. Il y a manière de s'essuyer en sortant du bain ; il est défendu de se frotter contre du bois, ou les uns contre les autres, quand on est dans l'eau. En cas de maladie, on peut se servir de certains instruments pour se nettoyer. Un Bhikkhou ne doit jamais porter le moindre bijou ou le moindre ornement. Il doit couper ses cheveux tous les deux mois et dès qu'ils ont deux pouces de long; surtout qu'ils ne soient jamais parfumés. On ne peut se regarder dans un miroir ou dans une pièce d'eau que si l'on a quelque mal au visage. Il est interdit de se tatouer, de quelque façon que ce soit. Le Bhikkhou ne peut jamais assister à un spectacle, danse, chant ou musique; il ne lui est pas même permis de chanter seul le texte de la Loi. L'écuelle où le Bhikkhou reçoit sa nourriture de chaque jour ne peut être qu'en fer ou en terre cuite ; l'or, l'argent et les bois précieux, comme le sandal, sont proscrits. Si le vase a besoin de réparations, c'est avec du plomb ou de l'étain qu'elles doivent être faites. Le vase ne doit jamais avoir de peinture ni de dessin; on le fait sécher au soleil, sans y mettre d'eau, lorsqu'on le dépose. On le place alors de façon qu'il ne tombe pas et ne soit pas cassé. Certains Bhikkhous transformaient un crâne humain en écuelle aux aumônes ; on leur défend cette pratique, qui effrayait le public et surtout les femmes.

On ne doit pas être moins attentif à soigner sa robe ; il faut veiller à ce qu'elle ne se salisse pas; on la lave avec précaution pour ne pas la déchirer; si elle exige un raccommodage, on peut se servir d'aiguilles, et même de dé pour ne pas se blesser les doigts. On peut se mettre sous un hangar pour ces travaux, si la chaleur du soleil est trop insupportable. Quant à l'eau qui sert de boisson, il faut toujours la filtrer, afin d'éviter de faire mourir les êtres vivants qui peuvent s'y trouver. Le Bhikkhou peut donc avoir un filtre et même le prêter à un de ses frères, mais seulement quand il est en voyage. Il y avait des salles de bains pour les Bhikkhous, et le Bouddha prescrit la manière de construire ces salles, les procédés pour y faire arriver l'eau nécessaire, la machine élévatoire, la couverture du puits, la clôture de l'étang réservé aux frères, la construction de la fontaine, etc.

On devait toujours coucher sur son tapis; on n'y mettait jamais de fleurs; et, si des laïques faisaient un présent de fleurs ou de parfums, il fallait déposer les parfums sur le seuil de la porte et mettre les fleurs à part dans un coin du vihâra. Il ne faut pas que les Bhikkhous mangent

plusieurs ensemble d'un même plat, ni qu'ils boivent dans un même vase, ni qu'ils couchent dans le même lit ou sur le même tapis.

Il arrivait quelquefois que le Samgha retirait et retournait l'écuelle à un Bhikkhou, qui s'était mal conduit : par exemple en calomniant un de ses frères. Cette punition signifiait que la confrérie ne voulait plus avoir de rapports avec le coupable. S'il confessait sa faute et s'il témoignait ses regrets, l'assemblée pouvait lui rendre son écuelle, en la retournant. Quelques laïques étendaient leurs vêtements au-devant de leur maison pour que les Bhikkhous marchassent dessus en entrant et portassent bonheur à la famille. Le Bouddha ne permettait cette pratique que dans ce seul cas; autrement, on devait essuyer ses pieds et ses chaussures sur un paillasson ou sur du gravier. L'ombrelle était interdite aux Bhikkhous, à moins qu'ils ne fussent malades. Dans ce cas également, on leur permettait de porter un bâton pour se soutenir. On ne devait pas laisser pousser ses ongles trop longs, ni les soigner avec recherche, non plus que les cheveux ou la barbe; la possession de rasoirs était permise, et l'on devait se raser, sauf dans le cas de maladie. On ne devait jamais quitter sa ceinture, et il fallait surtout l'avoir quand on allait mendier dans les villages. Si l'on avait à porter un fardeau, ce devait être sur la tête, sur l'épaule, sur la hanche, et jamais à l'aide d'un joug placé sur le cou. Un soin tout particulier devait être donné au cure-dent, pour que la bouche fût toujours parfaitement saine. Le cure-dent avait des dimensions précises. Il était défendu de monter sur les arbres plus haut que la taille d'un homme, à moins d'un pressant danger, comme la poursuite d'un éléphant.

Des prescriptions plus sérieuses que les précédentes interdisaient de traduire en vers sanskrits la parole des Bouddhas; chaque province devait apprendre cette sainte parole dans son propre dialecte. Il était également interdit aux Bhikkhous d'étudier et d'enseigner certaines doctrines, comme celle des Lokâyatas, et de pratiquer des sciences occultes, la divination, la sorcellerie, la magie, l'astrologie, etc. Il n'était pas permis, quand quelqu'un éternuait, de lui adresser des félicitations de bon augure; mais quand on en recevait soi-même, on pouvait les rendre par politesse. On s'abstenait de manger de l'oignon, afin de ne pas gêner ses frères par cette odeur désagréable. D'autres conseils du Bouddha concernaient la satisfaction des besoins naturels des Bhikkhous dans l'intérieur des vihâras [1].

[1] Ici les traducteurs se sont abstenus de reproduire certains passages qui leur ont paru un peu trop scabreux. Il y en a également d'autres qu'ils ont dû passer sous silence, par respect pour leurs lecteurs.

Le sixième khandhaka est consacré aux logements des religieux. Avant que le Bouddha eût rien décrété sur ce point, les Bhikkhous habitaient, comme ils le pouvaient, dans les bois, au pied des arbres, sur le sommet des collines, dans des grottes, dans les trous des montagnes, dans les cimetières, en plein air, couchés sur la paille. Le matin, ils sortaient de tous côtés de leurs retraites. Le Bouddha, qui était à Râdjagaha, fut consulté; et il accepta, en faveur du Samgha de ce district, un vihâra construit pour soixante religieux par un des plus riches fonctionnaires de la province. A partir de ce moment, les vihâras se multiplièrent, et le Bouddha en régla la construction pour qu'elle fût solide et salubre. Le vihâra devait avoir des portes et des fenêtres bien closes. Les lits étaient en bois de bambou, comme les chaises, dont le siège pouvait être de paille; mais le tout devait être excessivement simple, ainsi que les oreillers, les traversins, les couvre-pieds. Les murs du vihâra étaient blanchis à la chaux, ou peints en noir et en rouge, après que les parois avaient été rendues bien lisses, afin que la couleur pût être bien adhérente. Les murailles ne devaient jamais avoir de dessins d'homme ou de femme; mais elles pouvaient porter quelques lignes entrelacées pour décoration. Les chambres ou cellules étaient séparées par des cloisons. Le vihâra pouvait avoir des vérandas et des balcons, où les Bhikkhous prenaient l'air sans être vus du public. On entourait les bâtiments de palissades pour en éloigner les animaux, et on leur faisait un toit bien compact contre la pluie.

Quelquefois c'étaient de riches particuliers, comme Anâtha Piṇḍika, qui faisaient à leurs frais bâtir de splendides ârâmas, et qui les offraient au Bouddha et au Samgha. Anâtha Piṇḍika avait payé au poids de l'or Djétavana, le terrain où s'élevait son magnifique vihâra. C'était ensuite au Samgha de choisir un administrateur capable, quel que fût son âge. Le Samgha, en possession du vihâra, distribuait les places selon le nombre des Bhikkhous et selon l'étendue de l'édifice. Les places n'étaient acquises que pour les trois mois de la mauvaise saison; on ne pouvait en avoir qu'une seule. Il fallait la permission du Samgha pour disposer des objets renfermés dans le vihâra. Le Samgha lui-même ne pouvait disposer ni de l'arâma (le parc) ni du vihâra (le monastère), regardés l'un et l'autre comme inaliénables. Le Samgha pouvait affermer pour plusieurs années l'entretien des bâtiments. Les meubles ne pouvaient être transférés d'un vihâra à un autre; il fallait les ménager le plus possible, et, par exemple, ne pas marcher avec les pieds sales sur les tapis destinés aux couchettes ni sur le plancher, et ne pas s'appuyer sur les murs de peur de les souiller ou de les ébranler. Si le

Samgha a reçu des provisions en abondance, il doit en confier la garde à un surveillant, que ce soient ou des comestibles ou des vêtements, etc.

Le khandhaka suivant traite des discussions dans le sein de l'ordre. Mais ce chapitre n'ajoute rien d'important à ce qui a été dit sur ce sujet dans le Mahâvagga; seulement, il raconte longuement l'intervention personnelle du Bouddha dans plusieurs cas où il apaisa les désordres que suscitaient les intrigues de quelques frères.

Tout un chapitre est donné aux règles de politesse que les Bhikkhous doivent toujours observer entre eux. Ainsi des membres du Samgha y étaient entrés sans ôter leurs sandales, avec leur ombrelle encore tout ouverte, leur robe de dessus enroulée autour de leur tête; ils ne saluaient pas en entrant le doyen des Bhikkhous, et ils ne lui demandaient pas de leur désigner le lieu où ils devaient dormir. Le Bouddha blâme toutes ces grossièretés, et il indique comment les frères doivent se comporter dans toutes leurs relations. Il trace les devoirs des Bhikkhous sédentaires, après les devoirs des Bhikkhous qui arrivent du dehors. Si l'arrivant est le plus âgé, on doit lui offrir un siège, lui apporter de l'eau, le débarrasser de sa robe et de son écuelle, en un mot lui rendre tous les petits services dont un voyageur fatigué peut avoir besoin. Si l'arrivant est plus jeune, on ne le sert pas; mais on lui donne toutes les indications utiles pour qu'il se serve lui-même aisément. Quand on quitte le vihâra, il faut remettre en place tous les ustensiles qu'on a employés à son usage et les donner en charge à un des frères qui restent. Quand on a pris le repas auquel on avait été invité, le plus âgé des Bhikhhous doit exprimer des remerciements. Lorsque l'aumône consiste en riz bouilli, on doit tenir son écuelle des deux mains, et l'on ne doit manger que quand tous les frères sont également servis. Il faut que le doyen attende que tous aient mangé avant de demander l'eau pour rincer les écuelles. A la sortie, ce sont les plus jeunes qui passent les premiers. Avant d'entrer dans une maison pour y mendier, on doit s'informer s'il y a quelqu'un à l'intérieur. Pour recevoir les aliments, on découvre son écuelle, qui est cachée sous la robe, et on la tient des deux mains, en ayant soin de baisser les yeux si c'est une femme qui fait l'aumône. Les aliments une fois reçus, on remet l'écuelle sous sa robe, etc. Si le Bhikkhou vit dans les bois, il doit se pourvoir d'eau et de feu; et, quand il quitte sa hutte, il doit y remettre tous ses ustensiles en ordre, prendre son écuelle sur l'épaule et enrouler sa robe pour aller mendier. Il doit de plus observer les aspects du ciel et les phases de la lune, pour se rendre exactement aux séances du Samgha. De

même dans le vihâra, lorsqu'on secoue ses tapis ou ses vêtements couverts de poussière, on doit prendre bien garde d'incommoder ses voisins et se placer sous le vent. Quand on veut réciter quelque chose à haute voix, on ne prend la parole qu'avec la permission du doyen. Cette permission est indispensable aussi pour allumer ou éteindre la lampe. Si l'on se promène dans la salle, il faut toujours laisser le pas au doyen et ne pas le toucher même avec le bord du vêtement. Il mérite les mêmes égards, soit dans les étuves où l'on se baigne, soit dans les lieux d'aisances, soit dans les nettoyages de toute sorte qu'on peut faire du vihâra.

Il y a dans le neuvième khandhaka de longues instructions pour le cas où l'on doit interdire ou suspendre la lecture du Pâtimokkha. Si un Bhikkhou qui n'a pas le droit d'assister au Samgha s'y est introduit, on doit l'en faire sortir en le prenant par le bras, car il faut avant tout que l'assemblée soit pure; et, quand elle ne l'est pas, le Tathâgata lui-même ne pourrait lire le Pâtimokkha devant elle. Si un Bhikkhou s'est rendu coupable d'un acte qui emporte l'exclusion, tout Bhikkhou peut dénoncer sa présence dans l'assemblée. Le dénonciateur doit s'être assuré préalablement que son accusation est bien fondée et ne pas provoquer des troubles dans la séance par une démarche inconsidérée. A cet effet, il doit d'abord s'examiner lui-même afin d'être bien certain qu'il est irréprochable de son côté et que de plus il n'obéit à aucune animosité personnelle contre ses frères. Autrement, il aurait à se repentir de sa légèreté et de sa malveillance, et à s'excuser auprès de celui qu'il aurait calomnié. Aussi, avant de saisir l'assemblée de la question, il y a cinq choses auxquelles il doit réfléchir : l'indulgence d'abord, puis le bien d'autrui, la pitié, l'oubli des offenses, et le respect dû au Vinaya. Quant à l'inculpé, il y a deux choses qui peuvent le réconforter : d'abord s'il a la vérité pour lui, et ensuite si sa conscience reste calme.

Un sujet fort délicat est traité dans le dixième livre : ce sont les règlements relatifs aux femmes, aux Bhikkhounîs. C'est déjà chose fort difficile d'imposer la mendicité à des hommes; mais aux femmes, c'est bien plus difficile encore. Le Bouddha est à Kapilavatthou, dans son clan des Çâkyas, lorsque la Gotamî Mahâpadjâpatî vient le consulter : « Les femmes peuvent-elles comme les hommes abandonner leur famille et embrasser la vie sans foyer qu'impose la discipline du Tathâgata? — C'est bien, répond le Bouddha; je vois que vous ne désirez pas que les femmes soient admises. » Trois fois, la Gotamî répète sa prière; trois fois le Tathâgata fait la même réponse. Mais la Gotamî ne se décourage pas. Elle suit le Bouddha à Vesâlî et se présente au Mahâvana, sa rési-

dence ; elle a coupé ses cheveux ; sa robe est jaune ; ses pieds nus sont tout enflés par la marche ; elle est couverte de poussière, et elle pleure à chaudes larmes. Une foule de femmes çâkyâs l'accompagnent. Ananda demande à son cousin le Bouddha de la recevoir. Le Bouddha refuse. Ananda lui pose alors une question, et il lui demande s'il croit que les femmes soient capables de comprendre la doctrine, de se soumettre à la discipline d'une existence sans foyer et sans famille, et de parvenir au quatrième rang des Arhats. Le Bouddha répond affirmativement ; et Ananda lui rappelle que la Gotamî est sa tante et qu'elle s'est chargée de l'allaiter et de l'élever, à défaut de sa mère, morte presque aussitôt après sa naissance. Le Bouddha se laisse toucher à ce souvenir, et il permet que la Gotamî soit admise, après qu'elle aura accepté les huit règles qui lui tiendront lieu d'initiation. Une femme, fût-elle âgée de cent ans, doit saluer les Bhikkhous, se lever en leur présence, s'incliner devant eux et leur témoigner le plus profond respect. Dans la saison des pluies, elle doit toujours se retirer là où il y a des Bhikkhous ; elle doit se tenir au courant de la date exacte de l'ouposatha et du sermon. A la fin du vassa, elle doit demander aux Bhikkhous et aux Bhikkhounîs, dans la Pavâranâ, si l'on a quelque grief contre elle. Si elle a commis quelque faute, elle doit confesser son repentir devant ses frères et ses sœurs. Au bout de six ans de noviciat, elle est admise à l'initiation définitive (oupasampadâ), à la fois par les Bhikkhous et les Bhikkhounîs. Sous aucun prétexte, elle ne peut injurier un Bhikkhou. Les Bhikkhounîs ne peuvent jamais infliger un avertissement officiel à des Bhikkhous, tandis que les Bhikkhous ont le droit d'avertir leurs sœurs. La Gotamî, informée de ces huit règles, les accepte sans réserve, et le Bouddha permet à toutes les femmes qui les accepteront comme elle d'entrer en religion et de recevoir l'oupasampadâ. Mais il ne consent pas que les Bhikkhous rendent aux femmes les mêmes politesses qu'ils en reçoivent, ainsi que la Gotamî le demande.

D'ailleurs, le Pâtimokkha devait être récité aux femmes comme aux hommes ; mais c'était toujours des Bhikkhous qui le récitaient. Seulement, il ne fallait pas que les Bhikkhounîs fussent de la même résidence ; et, dans ce cas, c'étaient des Bhikkhounîs qui faisaient la lecture aux Bhikkhounîs, après que les Bhikkhous la leur avaient apprise. Les Bhikkhous avaient pu d'abord recevoir la confession des femmes. Mais on s'était aperçu bien vite des inconvénients, et les Bhikkhounîs avaient été autorisées à confesser leurs sœurs. De même, c'étaient des Bhikkhounîs qui devaient prononcer les punitions encourues par des Bhikkhounîs. Quand des querelles s'élevaient dans les Samghas des femmes,

c'étaient des Bhikkhous qui tranchaient la question. Des Bhikkhounîs étaient chargées d'exécuter la sentence ; pour leur faciliter leur œuvre, on leur enseignait le Vinaya. Quand des Bhikkhous se conduisaient mal envers des Bhikkhounîs, ils étaient punis ; le Samgha des femmes ne les saluait plus. De même on excluait du vihâra les femmes qui s'y conduisaient mal; on leur refusait d'entendre le sermon; mais ce refus devait être motivé. Quand les Bhikkhounîs venaient au sermon, elles ne devaient jamais être plus de quatre ou cinq ensemble, et elles demandaient la permission d'y assister. Le Samgha désignait le Bhikkhou qui était chargé de faire le sermon aux Bhikkhounîs ; on ne pouvait refuser ce devoir, à moins d'impossibilité notoire. Les femmes étaient également tenues de se rendre à la réunion. La toilette féminine était un point fort difficile à bien régler ; elle devait être de la plus austère simplicité; les parures, les ornements de toute espèce étaient défendus. Surtout il était interdit de se peindre le visage ou toute autre partie du corps. Quand une Bhikkhounî mourait, c'étaient les Bhikkhous qui héritaient, et non le Samgha des femmes. L'héritage ne pouvait jamais être bien riche, puisque la Bhikkhounî ne devait, comme les hommes, posséder que trois robes, une écuelle, une aiguille, une ceinture et un filtre pour l'eau.'

Avant de conférer l'initiation de l'oupasampadâ à une Bhikkhounî, on la soumettait à un examen où elle avait à répondre à vingt-quatre questions : « Avez-vous quelque infirmité? Êtes-vous libre? Avez-vous des dettes? Êtes-vous au service du roi? Avez-vous obtenu le consentement de vos parents? Avez-vous vingt ans? Avez-vous vos trois robes et votre écuelle? » etc. C'était le Samgha des Bhikkhous qui sanctionnait définitivement l'initiation. C'étaient eux seuls aussi qui pouvaient en général instruire les novices; il fallait une autorisation spéciale pour que des Bhikkhounîs pussent être institutrices, sur leur demande expresse. Dans les repas en commun, les huit Bhikkhounîs les plus vieilles prenaient d'abord leurs places par rang d'âge, et le reste se plaçait comme il voulait ; partout ailleurs que dans la salle commune, il n'y avait plus de distinction. Les Bhikkhounîs avaient leur pavâranâ spéciale, et elles se mêlaient ensuite à la même cérémonie chez les Bhikkhous, à la fin de la saison des pluies. Jamais les Bhikkhounîs ne pouvaient se faire voiturer, non plus que les Bhikkhous, sauf le cas de maladie. Une Bhikkhounî qui avait quitté l'ordre ne pouvait plus y rentrer.

Les deux derniers livres du Tchoullavagga devraient être les plus intéressants, puisqu'ils traitent des conciles qui ont été tenus par les bouddhistes pour arrêter le canon authentique des écritures de la

Triple Corbeille. L'un se réunit à Râdjagaha, aussitôt après la mort du Bouddha, et l'autre, un siècle plus tard, à Vesâlî. Mais le récit du Tchoullavagga ne nous apprend rien de plus que ce que nous savons déjà par le Mahâvamsa, que Turnour a traduit. Dans le concile de Râdjagaha, c'est le grand Kassapa qui joue le principal rôle. De nombreux Bhikkhous sont assemblés, et il leur raconte que, dans un voyage qu'il faisait de Pârâ à Kousinârâ, il a rencontré un ascète nu, qui tenait à la main la fleur mystique du Mandârava, que les dieux apportent quelquefois sur la terre. Cet ascète lui apprend que le Bouddha est mort depuis une semaine. A cette affreuse nouvelle, les Bhikkhous tombent dans la plus violente douleur; mais Kassapa les console en leur rappelant que, selon la doctrine même du maître, tout être qui est né doit mourir, et que les arhats, dominateurs de toutes leurs passions, ne se laissent pas troubler par un événement inévitable. Il leur conseille donc de s'armer de courage et de rédiger sur-le-champ, de la façon la plus précise, tous les enseignements du Bouddha, avant que des enseignements contraires prévalent contre les siens. Le conseil est accepté, et il est décidé que les Bhikkhous se réuniront à Râdjagaha pendant la saison des pluies, et qu'ils rédigeront le texte du Dhamma et du Vinaya. Au jour indiqué, Kassapa préside la séance, et les Bhikkhous, qu'il a convoqués au nombre de cinq cents, le prient de désigner Ananda, le cousin du Bouddha, pour écrire les souttas, ou discours du Bouddha. Mais Ananda, qui n'a pas encore atteint, malgré sa piété, le rang d'arhat, ne présente pas toutes les garanties désirables. On le soumet à un interrogatoire, où il pourra prouver sa capacité. Il s'en tire à son honneur, en répondant à toutes les questions et en confessant quelques fautes qu'il avait commises par négligence. On lui confie la rédaction du Dhamma. Un autre disciple cher au Bouddha, Oupâli, est également interrogé par le grand Kassapa; il répond à merveille, et on lui confie la rédaction du Vinaya, pour les hommes et pour les femmes.

Le récit du Tchoullavagga ne va pas plus loin, et il ne fournit pas la suite des opérations de ce premier concile; mais il paraît bien que la rédaction d'Ananda est soumise, comme celle d'Oupâli, à la sanction des Théras. On la relit par trois fois, et le silence de l'assemblée est une approbation définitive.

L'histoire du concile de Vesâlî est plus complète; elle occupe le douzième et dernier livre. Cent ans après la mort du Bouddha, les Bhikkhous de Vesâlî avaient promulgué des projets de réforme qui pouvaient passer pour de dangereuses hérésies. Par exemple, ils soute-

naient qu'il était permis de garder du sel dans un vase de corne, que le repas devait être pris à midi dès que l'ombre du soleil avait deux doigts de long, que les Bhikkhous d'un même district pouvaient séparément tenir l'ouposatha, etc. Chose plus grave, les novateurs soutenaient encore qu'il était permis de boire des liqueurs non fermentées et de recevoir de l'or et de l'argent. Pour réaliser ces nouveautés, on avait fait une quête parmi les disciples laïques, et le produit en avait été réparti entre les Bhikkhous. Mais cette énormité ne pouvait passer sans protestations. Yasa, fils de Kâkaṇḍaka, l'avait hautement blâmée, et il avait refusé la part qui lui était revenue dans la distribution. Pour soutenir sa résistance, il en avait appelé aux bouddhistes de Vesâlî, et il leur assurait que le Bouddha avait formellement interdit quatre actions qui étaient honteuses pour des fils de Çâkya : l'usage des liqueurs fortes, l'incontinence, l'acceptation de l'or et de l'argent, et l'exercice d'un métier vil. Les laïques approuvent l'opposition de Yasa; mais le Samgha en est fort irrité, et il s'apprête à prononcer la suspension contre lui. Yasa avertit par des messagers les Bhikkhous de l'Ouest et du Sud, qui se rendent à Vesâlî, au nombre de cent quarante-huit, tous arhats. Il gagne aussi à sa cause le vénérable Revata de Soreyya, personnage qui connaît à fond toutes les traditions du Dhamma et du Vinaya, et qui est universellement respecté. Revata, interrogé, rejette les réformes que proposait le Samgha de Vesâlî et les offres somptueuses qu'on lui fait pour qu'il change d'opinion. Il se procure encore l'appui du plus âgé des Théras, Sabakkâmî, qui avait été jadis le disciple d'Ananda.

Pour trancher la question légale, le Samgha se réunit, et Revata propose que ce soit un jury qui prononce. Le jury sera formé de huit Bhikkhous, quatre de l'Est et quatre de l'Ouest, qui feront un rapport. Les arbitres se réuniront à l'ermitage de Vâlika, qui semble le lieu le plus convenable. Ils s'y rendent; mais, en les attendant, le vénérable Revata fait répéter au vieux Sabbakkâmî, devant l'assemblée, ses objections contre les réformes. Ces réformes, on les passe en revue une à une, et le saint personnage les repousse énergiquement les unes après les autres. Il s'élève surtout contre celle qui permettait aux Bhikkhous de posséder de l'or et de l'argent. A chacune de ses réponses, on demande au Samgha son avis, et le Samgha décide, par son silence, que toutes les innovations, au nombre de dix, sont fausses, et que les enseignements du maître ne renferment rien de pareil pour le Dhamma et le Vinaya. Revata énumère, pour plus de précision, chacune des localités où se trouvait le Tathâgata quand il promulguait sa doctrine sur tous les points controversés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le Tchoullavagga se termine ici d'une manière assez brusque, et il ne dit pas ce que devient le rapport demandé aux huit Bhikkhous pris dans les deux partis. Quoi qu'il en soit, Revata clôt le concile en ces mots : « Que le vénérable Samgha veuille bien m'écouter. Les dix questions ayant été examinées par le Samgha, elles ont été reconnues fausses, et elles ne sont pas contenues dans la doctrine du maître. La question de légalité est actuellement résolue une fois pour toutes et à jamais. »

La dernière phrase du Tchoullavagga déclare que les Bhikkhous assemblés solennellement à Vesâlî étaient au nombre de sept cents, « pas un de plus, pas un de moins », et que cette réunion du Vinaya s'appelle « la réunion des sept cents ».

En analysant le Mahâvagga et le Tchoullavagga, nous n'avons cité qu'une très petite partie des prescriptions qu'ils renferment. Quelles qu'elles soient, elles sont sans exception attribuées au Bouddha lui-même. C'est lui qui répond à toutes les questions que ses disciples lui posent, en le priant de résoudre leurs doutes et de leur indiquer la route du devoir. Le Bouddha est toujours et dans toutes les circonstances prêt à donner la solution. Il en résulte dans la doctrine une grande unité et dans la discipline une autorité sans bornes. Du moment que le Bouddha a parlé, on n'a qu'à obéir, parce qu'on ne peut plus se tromper. Les cas soumis à la décision du maître sont loin d'avoir une importance égale; mais toutes les infractions, légères ou graves, sont uniformément des doukkatas (doushkrita en sanskrit), c'est-à-dire des méfaits. Le Bouddha se contente de les spécifier, et ce sera plus tard au Samgha qu'il appartiendra de punir. Parfois, le langage du Tathâgata est sévère; mais il n'édicte jamais de châtiments, quelque justifiés qu'ils pourraient être pour certains délits.

Les dix khandakhas du Mahâvagga et les douze du Tchoullavagga sont divisés en bhânavâras, ou chapitres, d'une longueur à peu près égale. Les bhânavâras étaient récités; mais c'était avec une intonation spéciale qui ne devait être ni trop haute ni trop basse. Dans une circonstance rapportée par le Tchoullavagga (khandhaka V, § 3), le Bouddha intervient pour régler ce point. Des Bhikkhous Tchhabhaggiyas avaient contracté l'habitude d'intercaler dans leur chant des modulations brusques et violentes. La population s'était d'abord étonnée de ces changements, puis elle s'était plainte hautement, et le Bouddha avait interdit aux Bhikkhous de chanter ainsi. Il y voyait cinq dangers : le chanteur absorbait toute son attention à produire ces effets, l'auditoire ne pensait plus qu'à l'écouter, les laïques étaient scandalisés, per-

sonne n'était livré à la méditation, et le peuple tombait dans l'hérésie. Ce n'est pas de cette façon bizarre que le Dhamma devait être chanté; la tonalité en devait être plus uniforme. Toutes ces recommandations sont encore aujourd'hui observées par les bouddhistes de Ceylan, et M. T.-W. Rhys Davids, qui les a souvent entendus, trouve que leur intonation ressemble beaucoup à notre récitatif, tenant le milieu entre le chant et la voix ordinaire.

Nous en avons fini avec l'analyse des trois ouvrages dont se compose le Vinaya; il nous reste à en apprécier la valeur morale et religieuse.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et par Maurice Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Tome second. *Lyrisme; Premiers prosateurs; Hérodote.* Paris, Thorin, 1890, 1 vol. in-8°, 633 pages.

PREMIER ARTICLE.

En parlant ici[1] du premier volume de l'*Histoire de la littérature grecque*, par MM. Croiset, j'ai dit quelle est la méthode des auteurs et quelles sont les idées d'après lesquelles ils ont conçu leur grand travail. Le second volume, qui est tout entier de M. Alfred Croiset, de même que le premier était, sauf la préface générale, de son frère, n'est pas moins conforme aux principes qui dirigent les deux collaborateurs. Si chacun d'eux garde sa nature d'esprit et sa manière propre d'écrire, ce dont personne ne peut se plaindre, leur œuvre commune n'en conserve pas moins son unité et les caractères qui la distinguent des autres ouvrages du même genre : la solidité du savoir sans étalage d'érudition, la netteté des vues qui dominent les sujets malgré leur variété, la proportion des développements et le mérite d'un style naturel qui se plie aux formes diverses des matières traitées et achève de rendre la lecture d'un livre d'enseignement aussi facile et aussi attrayante qu'elle est profitable.

[1] Voir le cahier de mars 1889.

M. A. Croiset ne trouvait pas dans son lot un sujet comme cette vaste et insoluble question homérique qui attire invinciblement l'esprit sans le satisfaire et, à défaut de résultats certains sur l'origine de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, lui donne dans ces grandes œuvres l'impression profonde des qualités élémentaires et de la puissance du génie grec. Mais il avait à exposer les deux admirables évolutions qui ont produit, aussitôt après les chefs-d'œuvre de l'épopée primitive, la poésie lyrique, puis, seulement au v^e^ siècle, peu après la naissance de la prose, l'histoire d'Hérodote. Il n'y a guère d'étude plus attachante ni plus instructive que celle du travail complexe et si particulièrement hellénique d'où sont sorties de pareilles œuvres. C'est à ce point de vue que l'auteur paraît s'être placé, et je crois qu'il faut l'en féliciter grandement.

En lisant ses premières pages sur la poésie lyrique, ou sur le « lyrisme », expression qu'il préfère comme marquant mieux le sens et l'étendue de son sujet, on sent tout de suite l'intérêt de ces mystérieux phénomènes des créations littéraires en Grèce. La première et la plus merveilleuse, c'est l'épopée, abondante et riche expression de la légende. Il semble que l'épopée grecque contienne tout ce qui peut inspirer la poésie : héroïsme guerrier, amour de la patrie, sentiments de la famille, entraînements du cœur, mouvements de l'imagination, rapports étranges des hommes et des dieux, exploits des uns et des autres, impressions de la nature... Que reste-t-il encore ? Cependant les besoins poétiques de l'âme grecque ne sont pas satisfaits. Il ne lui suffit pas de se charmer par ces souvenirs d'autrefois et de se livrer aux enchantements de ces beaux récits ; il faut qu'elle parle elle-même et pour elle-même ; il faut qu'elle dise les faits de la vie présente, de la vie religieuse, de la vie publique et privée, ses émotions, ses joies et ses douleurs ; il faut qu'elle donne une libre expansion aux mouvements impétueux de toute sorte que par moments elle sent en elle. Deux mots résument ces principes nouveaux de l'inspiration poétique : la réalité et la passion. Voilà le fait général. C'est ainsi qu'à la vaste production épique a succédé la production lyrique, non moins vaste et non moins durable, dont la période originale s'est prolongée pendant plus de deux siècles.

Quels sont maintenant les faits particuliers ? Ils sont nombreux et souvent malaisés à saisir dans des questions qu'il suffit d'énumérer pour en indiquer la difficulté : l'origine de chaque genre et son développement accidentel ou régulier ; les influences du dehors qu'il a subies et les caractères propres qui lui ont donné la marque hellénique ; sa constitution particulière, que détermine, suivant la fin à laquelle il est des-

tiné, la valeur relative des divers éléments du lyrisme; enfin l'action personnelle des poètes qui ont le renom de créateurs.

Les chefs-d'œuvre de la poésie lyrique, ces compositions savantes et si variées d'effet qui allaient de la simplicité élégante à l'éclat éblouissant et au pathétique profond, de la gravité sereine et de la grâce tranquille aux mouvements tumultueux de la passion, ne sont pas les productions soudaines et instantanées de l'invention personnelle. Sans doute il n'y a pas de grande œuvre sans grand artiste, et, à un point de vue tout opposé, le hasard peut avoir son rôle dans les inventions; mais il faut aussi, dans les plus belles créations, faire la part d'un progrès naturel, et l'on peut dire que, dans une large mesure, le passé explique toujours le présent. Pour la poésie lyrique, la première origine doit en être cherchée jusque dans les obscurs commencements de la Grèce, jusque dans la période antéhellénique. Ce sont les hymnes simples chantés dans les humbles sanctuaires des Thraces; ce sont les chants inspirés par des événements constants comme la naissance, le mariage, la mort, ou encore les petites chansons populaires nées sur les lèvres de la foule au milieu des occupations de la vie de chaque jour, qui ont contenu en germe la poésie des grandes fêtes religieuses et les odes passionnées de Lesbos. Ces germes, la puissante floraison de l'épopée ne les a pas étouffés. Ils ont vécu et ont commencé modestement et inégalement à grandir selon les conditions diverses de race, de mœurs et de civilisation, et aussi selon les influences extérieures.

Parmi les influences extérieures, celles de l'Asie Mineure ont été les plus actives. Les colonies grecques établies sur le rivage, les îles voisines, surtout Lesbos, ont été naturellement atteintes par la civilisation des opulentes monarchies de la Phrygie et de la Lydie. C'est à elles que la poésie lyrique de la Grèce a dû en grande partie son développement musical, c'est-à-dire son principal élément constitutif. Dans l'*Iliade*, Apollon accompagne sur la cithare le chœur des Muses olympiennes. La cithare, que le poète met dans la main du dieu de la musique et de la poésie, suffit avec ses sons grêles pour soutenir la simple mélopée du chantre des légendes divines et humaines. De même la petite flûte de roseau que tiennent les bergers homériques est appropriée à leurs modestes besoins. Mais il fallait à l'Asie, pour ses fêtes magnifiques, pour ses cultes passionnés des divinités de la nature, pour les transports de joie et de douleur auxquels elle se livrait, des instruments plus puissants et plus expressifs. Elle les communiqua aux Grecs. Peut-être avaient-ils déjà eux-mêmes doublé l'étendue de la cithare primitive, du tétracorde : elle leur donna d'autres espèces de lyre, particu-

lièrement la peotis lydienne aux cordes nombreuses et aux sons élevés. Surtout elle leur donna un instrument dont l'emploi se répandit bien davantage, la flûte, telle qu'elle l'avait perfectionnée : la flûte lydienne avec ses notes hautes et ses chants doux et délicats; la flûte phrygienne sonore, voluptueuse, enthousiaste, capable d'exciter et d'entraîner. Avec ces instruments nouveaux se transporte en Grèce ce qu'ils exécutaient : des mélodies plus riches, des genres et des modes plus variés, des combinaisons de rythmes en rapport avec les mouvements plus divers du chant et de la danse.

Dans ce travail musical du VIII^e siècle, marqué par les noms plus ou moins historiques du Phrygien Olympos, du Lesbien Terpandre, de l'Arcadien ou Béotien Clonas, quelle fut la part des emprunts et quelle fut celle de l'invention hellénique? Ce qui paraît certain, c'est qu'une fois pourvu de ses moyens matériels d'expression, le lyrisme grec s'organise et se développe, revêtant ses caractères, qui sont les qualités mêmes de la race : la fermeté et la souplesse, la précision et la liberté, surtout un sentiment d'harmonie qui règle l'emploi de tous ces éléments, genres, modes, rythmes, avec toute la variété des vers lyriques et de leurs combinaisons, et en forme des ensembles définis. Ainsi se créent et s'ordonnent les richesses de la composition musicale, et, de plus, elle trouve un soutien inappréciable dans les ressources d'une langue merveilleuse, qui s'enrichit et s'assouplit encore pour s'accorder avec cette belle décoration. Alors naissent tous ces genres, nomes, élégies et ïambes, odes, péans, prosodies, parthénées, hyporchèmes, dithyrambes, qui se répartissent entre les deux grandes divisions de la poésie monodique et de la poésie chorale, chacun avec des lois et des traditions de formes musicales et de dialectes qui ne l'enchaînent pas, mais sont comme des marques de première origine et pendant longtemps le maintiennent dans ses limites.

Un grand mérite de M. Croiset est de se mouvoir avec aisance dans ce monde obscur et compliqué, où le plus souvent on devine plus qu'on ne voit, et d'exposer avec une clarté qui n'est point obtenue par une simplicité factice ni par l'abus de la logique abstraite. Il sent, au contraire, et fait sentir ce qu'il y a de vivant, d'imprévu, de mobile dans ces faits à peine entrevus qui déterminent la naissance, le développement et les modifications des genres. Il n'est guère besoin d'insister sur les difficultés qu'il rencontrait presque à chaque pas. Veut-on cependant se rendre compte par un exemple de l'embarras où se trouve souvent un historien qui aime la précision? Prenons une des premières questions qui se présentent à son examen, la question du *nome*.

Qu'était-ce que le nome? On nous dit qu'il était consacré à Apollon : mais nous trouvons cités des nomes en l'honneur de Zeus, d'Athéné et même de Cybèle ; qu'il dérivait du péan et en reproduisait le caractère, une simplicité et une gravité calme, une régularité qui les faisait opposer tous deux au dithyrambe, passionné et désordonné : mais Platon [1] parle des nomes d'Olympos comme possédant une vertu divine et extatique, et l'*armatéios* avait le don d'inspirer une ardeur guerrière [2] ; et de plus, au v^e siècle, les mêmes poètes, Phrynis et Timothée, traitent le nome et le dithyrambe à peu près de même, semble-t-il, soit pour le libre emploi des mètres, soit pour la richesse hardie de la partie musicale. Il y avait des nomes *citharédiques*, c'est-à-dire où le chant était accompagné par la cithare ; il y en avait d'*aulédiques*, c'est-à-dire où il l'était par la flûte : le caractère de ces deux genres devait être très différent. Il y avait même des nomes *aulétiques*, c'est-à-dire composés pour être exécutés par la flûte seule, sans paroles. On parle de divisions du nome, qui contenait trois, quatre, cinq et même sept parties. Au témoignage de Pollux [3], le vieux poète Terpandre avait déjà atteint ce dernier nombre. En quoi consistaient les différences de ces parties entre elles? Différaient-elles par le mode, par la mélodie, par les rythmes et les mètres? Les changements étaient-ils déterminés par certaines combinaisons régulières de récits et d'invocations, ou bien par la marche du récit, ou par des variations dans le sentiment? Que de questions qui restent sans réponses positives, à cause de la perte des œuvres anciennes et du manque de renseignements explicites ou autorisés ! M. Croiset indique ces questions dans le cours de son exposition et nous montre au moins l'étendue de nos doutes. Il détermine avec précision ce qui peut être déterminé, mais il tient à laisser dans le vague ce qui ne lui paraît pas pouvoir en sortir. C'est ainsi qu'il ne veut pas qu'on définisse trop nettement le nome. Je ne sais si une prudence louable en général n'est pas ici un peu trop défiante.

On voit que dans l'antiquité on rattachait le sens du mot *nome* (*νόμος*) à l'idée de régularité, de loi qu'exprime ordinairement le mot grec, et c'est l'explication la plus généralement adoptée aujourd'hui. M. Croiset pense que cette explication est mal fondée et insuffisante. Pendant longtemps, dit-il, le mot *νόμος* a signifié « coutume » plutôt que « loi ». Cet argument ne me paraît pas sans réplique. Si à l'origine le mot

[1] *Banquet*, p. 215 *c*. — [2] Plutarque, *De Alexandri fortitudine*, p. 335 *a*. — [3] IV, 66.

νόμος n'a pas rendu l'idée de loi dégagée dans toute sa netteté et armée de toute sa force impérative, ce qui est possible, du moins il a dû contenir, conformément à son étymologie (*νέμω*), l'idée de distribution régulière et d'ordre. M. Croiset objecte, en outre, que la régularité rythmique et mélodique, dont on voudrait faire la marque distinctive du nome, ne pouvait être une exception et se trouvait nécessairement dans toute espèce de composition musicale. Il croit donc que le mot *νόμος* a procédé comme le mot *τρόπος*, qui du sens général « manière d'être » est venu au sens particulier « mode musical », ou comme l'allemand *weise*, qui signifie « manière d'être » et « air de musique », et qu'à l'origine on entendait simplement par *νόμος* une « manière de chanter », un « air ». Je trouve que cette explication, pour vouloir rester vague, n'explique pas assez. A ce compte, toute espèce de chant aurait dû s'appeler originairement *νόμος*. M. Croiset, si je comprends bien sa pensée, ne serait pas éloigné d'accepter cette hypothèse, qui tendrait à supprimer la question, mais sans y réussir. Il faut bien qu'à une date plus ou moins reculée dans le passé, ce nom de nome, quand même il aurait été primitivement d'une application très générale, ait été réservé pour une espèce de chant particulière, et, du moment qu'il s'est distingué des autres, pourquoi ne pas admettre que ses caractères distinctifs consistaient, ainsi qu'on le croyait dans l'antiquité, dans des conditions plus strictes de régularité qui présidaient au développement de la phrase musicale et, en général, à la composition, plus ou moins simple ou compliquée selon le temps? Il serait imprudent de s'avancer plus loin et de prétendre expliquer davantage.

Ce que M. Croiset met bien en lumière, c'est l'importance de la musique dans le nome et, par suite, l'importance du nome dans les commencements de la poésie lyrique ; c'est aussi la valeur des dates. Il y a eu dans l'histoire du nome deux époques, séparées par un intervalle où il semble disparaître : la première, celle où il se constitue et revêt son caractère propre, surtout sous l'influence de Terpandre et des maîtres de la poésie aulédique, s'étend jusque vers la fin du VII[e] siècle ; la seconde se place au V[e] siècle. Alors le nome se transforme en même temps que le dithyrambe et par l'action des mêmes poètes musiciens ; il devient dramatique et choral.

Si j'ai insisté sur l'objection à laquelle la définition du nome donnée par M. Croiset me semble prêter, c'est que, si je ne me trompe, elle tendrait à atténuer une des idées constitutives du lyrisme grec, une de celles auxquelles sans doute lui-même il tient le plus. Le lyrisme grec existe, il a sa nature propre et son principe de vitalité, lorsqu'il soumet

les éléments musicaux que l'Orient vient de lui transmettre à cette idée d'ordre que le génie hellénique porte en lui. Le nome, c'est le chant grec, c'est la musique grecque en opposition avec le chant et la musique « barbares » (ainsi disaient les Grecs eux-mêmes), où il y a plus d'irrégularité et de passion. Olympos, Clonas, Terpandre, fondateurs de la musique et du lyrisme grecs, composent des nomes. Apollon, Zeus, Athéné, les dieux les plus purement grecs, sont ceux auxquels ils sont principalement consacrés, et ils fleurissent surtout en pays dorien, là où se sont d'abord développées les qualités les plus grandes et les plus nobles de l'hellénisme. Il serait puéril de supposer que ce nom de nome, quel qu'en ait été l'inventeur, ait été donné avec la pensée claire d'en faire l'expression du caractère grec ; mais il n'y a pas de raison pour exclure du mot *νόμος* l'idée qu'il a contenue en lui de tout temps et qui se trouve, en outre, avoir le mérite d'indiquer la nature du genre qu'il désigne.

Ces commencements du lyrisme grec, qu'il serait si intéressant de connaître, sont enveloppés de ténèbres qui ne se dissiperont pas. Il en est de même de la plus grande partie de son développement. Nous nous trouvons dans les mêmes incertitudes au sujet du genre qui paraît avoir été primitivement le plus opposé au nome, le dithyrambe. Celui-là introduit en Grèce, non pas seulement une certaine richesse musicale, mais un principe nouveau, l'enthousiasme. Il y pénètre à la suite du dieu des transports, de l'agitation joyeuse ou sombre, Bacchus, qui, lorsqu'il a enfin forcé l'entrée d'Athènes, y crée les grandes formes du drame. C'est du dithyrambe qu'est née la tragédie. Ce fait capital est établi par l'autorité d'Aristote; mais il n'en demeure pas moins fort obscur. Tout ce que nous croyons savoir, c'est que cette origine ne peut se rapporter qu'au dithyrambe du second âge, celui à l'invention duquel est attaché le nom d'Arion. Mais qu'était-ce qu'un dithyrambe d'Arion? Nous en sommes réduits à commenter quelques mots qui se lisent dans Suidas et qui paraissent empruntés à des sources autorisées.

Il y est dit qu'Arion fut l'inventeur du dithyrambe, du nom et du genre. C'était déjà une assertion d'Hérodote; mais elle n'est pas exacte. Il est question du dithyrambe dans un vers d'Archiloque, et d'ailleurs il est en dehors de toute vraisemblance historique que tout à coup un poète ait eu l'idée de créer le genre et le nom. Le nom est un mot fort ancien dont la formation n'apparaît pas avec certitude, et le genre, ou au moins l'espèce d'hymne qui est devenue un genre, se rattache directement au culte enthousiaste de Bacchus. L'innovation d'Arion, comme

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'explique la notice même de Suidas, fut de donner une existence littéraire à cet hymne et d'en arrêter les formes. Ainsi fut constitué le *τραγικὸς τρόπος*, mots dont la signification a été fort discutée. M. Croiset, se fondant sur les traditions de la langue des théoriciens de l'antiquité, donne le vrai sens, lyrisme tragique, c'est-à-dire pathétique et passionné, en opposition avec le *νομικὸς τρόπος*, le lyrisme nomique, c'est-à-dire calme et serein, des genres antérieurs.

Les formes nouvelles indiquées par Suidas sont au nombre de deux. Arion organisa régulièrement le chœur dithyrambique. Le nombre des choreutes, fixé peut-être déjà à cinquante, leurs évolutions autour de l'autel du dieu, la forme de leur chant, se continuant dans une longue suite régulière de strophes et d'antistrophes (*σχοινοτένεια ἀοιδά*) : tels furent sans doute, d'une manière générale, les points sur lesquels porta cette organisation du chœur cyclique. La seconde innovation consista « à introduire des satyres *débitant des vers non chantés* »; telle est la traduction que M. Croiset me paraît autorisé à donner des mots *ἔμμετρα λέγοντας*. Il semble que ces vers non lyriques (*μέτρα* opposés à *μέλη* ou *ῥυθμοί*) aient dû convenir à des récits qui servaient d'occasion aux chants pathétiques du chœur et, par suite, se prêter à une extension de l'élément dramatique, soit par le développement des légendes du dieu, soit par l'admission d'autres légendes héroïques étrangères à son culte. Un témoignage souvent cité d'Hérodote nous montre ce dernier changement effectué, sinon dans le dithyrambe corinthien d'Arion, du moins dans le dithyrambe sicyonien, qui en fut la continuation et marqua un nouveau progrès vers la tragédie.

Voilà une explication générale du dithyrambe d'Arion et une indication de la marche qu'il suivit pour arriver à se transformer en drame; mais que de points restent encore obscurs! Ainsi qu'étaient-ce que ces solistes du dithyrambe (*οἱ ἐξάρχοντες τὸν διθύραμβον*) dont les improvisations, au jugement d'Aristote, avaient contenu les germes de la tragédie? Faut-il entendre par là les poètes eux-mêmes, ou bien s'agit-il des satyres d'Arion? Comment devons-nous nous figurer le commencement de combinaison dramatique où trouvaient place ces récits improvisés? Qu'était-ce qu'une représentation dithyrambique à la cour brillante de Périandre, et en quoi l'exécution des chœurs tragiques de Sicyone en différa-t-elle? Nous ne pouvons pas nous flatter de retrouver les divers degrés que le dithyrambe a parcourus pendant les cent années qui se sont écoulées depuis Arion jusqu'à Thespis. Cette période se continue et finit comme elle a commencé, dans l'incertitude.

La tragédie est, après l'épopée homérique, la plus puissante création

de la poésie grecque; elle marque le suprême effort du lyrisme; aussi tout ce qui la prépare dans le lyrisme est-il du plus grand intérêt. A ce titre, on est un peu surpris que M. Croiset ne fasse pas ressortir davantage l'importance des poèmes héroïques de Stésichore. Il a pensé sans doute qu'il valait mieux réserver ce point pour le troisième volume, où il sera traité de la tragédie. Peut-être aussi son goût pour les études techniques l'a-t-il entraîné vers les innovations lyriques du vieux poète d'Himère. On ne peut nier d'ailleurs qu'elles devaient venir en premier lieu dans une étude sur le lyrisme. Cependant on ne saurait oublier que les hymnes héroïques de Stésichore, ces « épopées musicales », comme dit M. Croiset, ont été la transition de l'épopée à la tragédie. Il semble, comme j'ai eu ailleurs [1] l'occasion de le remarquer, qu'elles aient dû enfermer les récits épiques dans des formes plus resserrées et plus propres à faire ressortir les faits saillants et leur enchaînement dramatique, qu'elles les aient revêtus d'une magnificence sonore et qu'elles aient ainsi préludé aux grandes narrations d'Eschyle. Dans l'*Orestie* de Stésichore, poème assez étendu pour remplir deux livres, il y avait un songe, première idée du songe de Clytemnestre dans les *Choéphores* : « Il lui sembla qu'elle voyait venir un dragon, la tête couronnée de sang, qui, par une transformation subite, fit paraître à ses yeux le roi descendant de Plisthène. » Il y avait aussi l'action de la fatalité religieuse : « Tyndare, offrant un jour des sacrifices à tous les dieux, oublia la seule Cypris. Cypris aux doux présents : la déesse irritée multiplia les hyménées de ses filles adultères et désertrices de leurs époux. » Devons-nous conclure de là que Stésichore avait su déjà dégager des vieilles épopées et mettre en mouvement les ressorts du drame grec? Il faut ajouter que ces hymnes, d'un lyrisme déjà riche et compliqué, composés pour les fêtes des héros qui se célébraient au printemps avec un éclat particulier dans les villes de la Grande-Grèce, avaient par là une certaine analogie avec le dithyrambe, l'hymne de Bacchus, qui peut être considéré comme le premier des héros. De même que le dieu, les héros, après les épreuves de la vie terrestre, présidaient au renouvellement de la nature et à sa fécondité.

Le sujet principal dans l'histoire du lyrisme grec, c'est Pindare. L'antiquité le regardait comme étant le premier de beaucoup des lyriques, et c'est lui dont les œuvres ont été le plus respectées par le temps. Personne n'était mieux préparé que M. Croiset à traiter ce grand sujet. Il lui

[1] *Le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, p. 141 et suiv. de la 3e édition.

suffisait de résumer son beau livre sur Pindare pour nous donner un excellent chapitre sur les diverses questions qui se présentaient de nouveau à son examen. Au moment où a paru cet important ouvrage, j'ai dit tout le bien que j'en pensais. Je me bornerai à rappeler comme des modèles de critique pénétrante et personnelle les développements sur le style de Pindare et sur la composition de ses odes. Rien n'est plus délicatement ingénieux et, je crois, plus vrai que la théorie de l'*idée lyrique*, heureuse modification du mot et de la pensée de G. Hermann, qui ramenait l'unité de la composition à ce qu'il appelait une *idée poétique*. Le terme *idée lyrique*, analogue à celui d'*idée musicale*, a le mérite d'arrêter l'esprit sur les moyens d'expression et sur les effets propres du lyrisme; il est en rapport direct avec la nature même du sujet.

Dans le reste du volume, où il est traité des premiers prosateurs, c'est aussi le plus important au point de vue littéraire et le plus accessible à notre appréciation, dont M. Croiset s'occupe le plus et avec le plus de succès. Ses chapitres sur Hérodote feront le sujet d'un prochain article.

JULES GIRARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

THÉORIES TRANSFORMISTES, de MM. Thury et d'Omalius d'Halloy. — Dissertation sur la nature du lien des faunes paléontologiques, avec l'indication d'une nouvelle hypothèse sur ce sujet, par M. Thury (*Bibliothèque universelle de Genève*, 1851, tiré à part); *Une hypothèse de l'origine des espèces*, par le même (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 1882, tiré à part). — *Discours sur la succession des êtres vivants*, par M. d'Omalius d'Halloy (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1846 et 1850); *Lecture sur le transformisme*, par le même (*ibid.*, 1873); *Mémoire sur l'espèce* et *Note sur l'accord entre les sciences naturelles et les récits bibliques* (*Éléments d'ethnographie*, 5e édition; *Appendice*, 1869).

I

1. — La conception de M. Thury, professeur de botanique à l'Université de Genève, au sujet de l'origine et de la succession des êtres organisés,

diffère à peu près en tout de celles que j'ai exposées jusqu'ici. On ne peut d'ailleurs lui reprocher de s'être inspiré des idées d'autrui, car il a fait connaître les siennes huit ans avant que Darwin eût publié son livre sur l'origine des espèces, par conséquent bien avant le grand mouvement transformiste provoqué par l'ouvrage du savant anglais [1]. En outre, il s'est montré d'abord bien moins ambitieux que la très grande majorité de ses émules. Dans son premier mémoire, il ne dit rien de l'apparition de la vie sur notre globe et repousse l'idée de la génération spontanée [2]; il déclare vouloir laisser de côté les questions soulevées par l'existence de types ne se rattachant à aucun de ceux qui les ont précédés [3]. Pour lui, même dans son second travail, « la variété des types spécifiques est due, avant tout, à l'action d'une cause intérieure inconnue, qui travaille dans un sens déterminé et pousse à la production de nouveaux types [4] ». On voit que M. Thury a reproduit ici, sans s'en douter, comme l'ont fait plus tard Owen et M. Mivart, l'hypothèse de Prosper Lucas relative à l'*innéité* [5], et que, lui aussi, est allé plus loin que le physiologiste français, en attribuant à sa *cause inconnue* le pouvoir de donner naissance, non seulement à des *variétés* et à des *races*, mais encore à des *espèces*. Je crois inutile de reproduire ici les réflexions que j'ai faites à ce sujet dans un article précédent [6].

Ainsi, au début de ses études sur cette question, M. Thury laissait de côté la plupart des faits les plus frappants que présente la paléontologie. Le seul dont il paraissait vouloir rendre compte est celui qui a vivement frappé d'Omalius, savoir la succession, dans les couches superposées de l'écorce terrestre, d'espèces voisines et représentant le même type plus ou moins modifié. Plus tard il s'est enhardi et a étendu le champ de ses hypothèses. Il en a fait une théorie générale qu'il compare et oppose, sans faire aucune réserve, à celle de Darwin.

Le savant génevois s'en fût-il tenu à son premier programme, ce point de vue, en apparence restreint, n'en aurait pas moins embrassé la question fondamentale, qui peut se formuler dans les termes suivants : Les espèces ont-elles apparu de tout temps indépendamment les unes des autres? ou bien les plus récentes descendent-elles en tout

[1] L'ouvrage de Darwin a paru en 1859. Le premier mémoire de M. Thury est de 1851.

[2] *Dissertation*, p. 8, note.

[3] *Ibid.*, p. 6.

[4] *Hypothèses*, p. 133.

[5] *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle*, par le docteur Prosper Lucas, 1847.

[6] *Journal des Savants.*

ou en partie des plus anciennes, par voie de filiation directe? Les transformistes sont unanimes pour répondre affirmativement à cette dernière alternative. Mais on a vu que, d'accord pour affirmer l'existence d'un fait qu'ils avouent n'avoir jamais été observé, ils diffèrent et se contredisent mutuellement dès qu'il s'agit d'indiquer les causes qui sont censées le produire et les phénomènes que l'on suppose l'accompagner. Sur toutes ces questions, chacun d'eux a sa théorie personnelle. M. Thury, devançant toutes les hypothèses émises depuis une quarantaine d'années, a formulé la sienne à une époque où le débat n'existait qu'entre les disciples de Cuvier et ceux de Lamarck ou de Geoffroy. Or, à ce moment, l'attention publique ne se portait plus guère sur les problèmes de cette nature. Voilà sans doute en partie pourquoi cette théorie est bien moins connue que celles dont on s'est préoccupé si vivement depuis l'apparition du livre de Darwin. Mais M. Thury est revenu plus tard sur les questions qu'il avait soulevées. Il a développé et précisé ses idées pour les comparer à celles du savant anglais; il a pris part ainsi aux discussions contemporaines, et c'est bien ici qu'il doit prendre place dans une histoire du transformisme.

II. — Dans son premier mémoire, l'auteur examine seulement le cas de deux espèces, évidemment très voisines, et dont l'une succède immédiatement à l'autre. La plus ancienne est pour lui l'*espèce antécédente;* la plus récente est l'*espèce subséquente.* Sans jamais sortir du terrain strictement scientifique, il énumère les diverses hypothèses auxquelles peut conduire la notion générale d'un lien direct existant entre elles. Cette partie du travail de M. Thury, présentée sous une forme rigoureusement didactique, ne saurait être analysée. Pour en donner une idée, il faudrait la reproduire en entier, et je dois renvoyer le lecteur au mémoire lui-même. Elle est d'ailleurs intéressante en ce qu'elle montre, à elle seule, combien est mal fondée une assertion reproduite bien des fois, savoir que l'on ne saurait imaginer aucune doctrine pouvant trouver place à côté du *créationisme* absolu et du *transformisme* entendu à la façon de Lamarck ou de Darwin. Sans faire intervenir aucune action surnaturelle et en partant d'une seule donnée que j'indiquerai tout à l'heure, M. Thury montre que la filiation des espèces peut être comprise de six manières différentes. Il discute en peu de mots ces diverses hypothèses, en rejette cinq comme étant plus ou moins improbables et s'arrête à celle qui lui semble s'accorder le mieux avec les faits. Cette dernière, exposée avec quelque détail par l'auteur dans son second mémoire, est la seule qui doive nous arrêter.

III. — Dans la *doctrine de la descendance*, qui est celle de Lamarck, de Darwin et de leurs disciples, un organisme se transforme tout entier pour donner naissance à un autre. Il y a donc là une véritable *métamorphose* qui, pour s'accomplir très lentement, n'en est pas moins réelle. A cette hypothèse M. Thury oppose ce qu'il nomme la *théorie des germes*. Par ce dernier mot il désigne « toute portion de la substance d'un être qui s'organise en un autre être[1] ». A ce compte, le bourgeon, la graine et l'œuf méritent également cette appellation, et c'est aux faits bien connus présentés par ces corps reproducteurs qu'il emprunte les analogies pouvant venir à l'appui de sa conception.

Le savant génevois, prenant d'abord un exemple dans le règne végétal, rappelle que les plantes se reproduisent par bourgeons aussi bien que par graines. La reproduction par bourgeons, sur laquelle reposent tous les procédés généagénétiques (bouture, marcotte, greffe) donne naissance à des individus à peu près constamment identiques à la plante mère, ou ne différant d'elle que dans les limites des traits individuels. Il est facile de comprendre qu'il en soit ainsi; car le bourgeon, organisé sur place par la multiplication et la spécialisation des cellules de cette plante, en fait réellement partie; en se développant, il ne fait que la répéter.

La reproduction par bourgeons est donc un procédé des plus simples. Il en est autrement de la reproduction par graines. La fleur est comme un petit monde à part, qui a ses organes, ses phénomènes physiologiques propres, où les sexes apparaissent, où l'embryon se constitue dans des conditions d'indépendance. Aussi la plante qui résulte de son développement diffère-t-elle souvent d'une manière notable de celle qui lui a donné naissance. En somme, lorsqu'on veut multiplier une plante en lui conservant tous ses caractères, on a recours aux bourgeons; lorsqu'on veut obtenir des formes nouvelles, on emploie les semis. La reproduction par graine enfante donc des *germes de variétés*.

Eh bien, nous dit M. Thury, l'*analogie* autorise à concevoir qu'un procédé plus étendu, plus complexe que celui dont la graine est le résultat amènerait la formation de germes qui, en se développant, s'écarteraient bien davantage du type spécifique et donneraient naissance, non plus à de simples *variétés*, mais à des *espèces* distinctes. Le savant génevois admet l'existence de ces *germes* et les appelle *progressifs*, parce que l'espèce subséquente est généralement supérieure à l'espèce antécédente, ou *telluriques*, parce qu'il rattache leur formation et leur développement

[1] *Dissertation*, p. 7.

aux révolutions géologiques [1]. Il admet en outre que les individus produits par ces germes spéciaux rentreraient d'emblée dans la loi commune et se propageraient seulement par des bourgeons et des graines semblables à ceux que nous connaissons [2]. Une espèce nouvelle se trouverait ainsi constituée. Aux époques de crises géologiques, cette espèce réaliserait d'ordinaire un progrès relativement à celle qui lui a donné naissance; tandis que, dans les périodes de tranquillité semblables à celles que nous traversons, le phénomène serait peut-être inverse [3].

M. Thury pense en effet que l'ensemble des temps géologiques se décompose en périodes de tranquille développement et en époques de crises, durant lesquelles toute la nature est comme en travail [4]. Les crises ne sont d'ailleurs que le résultat de causes, de changements sans cesse à l'œuvre, dont les effets, lentement accumulés, amènent des bouleversements périodiques [5]. On voit que cette *doctrine des crises*, ainsi entendues, est exactement celle qu'Élie de Beaumont a constamment soutenue, et il est à regretter que le nom de notre grand géologue ne figure pas dans le mémoire du savant génevois [6].

Quoi qu'il en soit, en invoquant toujours les analogies que lui fournissent le bourgeon et la graine, M. Thury explique comment il comprend la formation des *germes d'espèce*. Les cellules du bourgeon font d'abord partie intégrante de la plante mère; au contraire, dans la graine, les premières cellules de l'embryon s'organisent dès l'origine en vue de leur destination propre. L'auteur en conclut que la préparation d'un nouveau type commence d'autant plus tôt que ce type est plus indépendant, et que, par conséquent, une espèce nouvelle doit être préparée de longue main dans l'espèce souche. En outre, le bourgeon est produit par un élément unique, représenté par les cellules du parent qui se multiplient, tandis que la formation d'un être nouveau dans la graine exige le concours de deux éléments, l'un mâle et l'autre femelle, dont

(1) *Dissertation*, p. 9.
(2) *Hypothèse*, p. 131.
(3) *Dissertation*, p. 10. M. Thury pensait que l'on expliquerait ainsi les faits jusqu'alors inexpliqués qui avaient fait croire à la génération spontanée. Mais au moment où il s'exprimait ainsi, M. Pasteur n'avait pas encore publié ses belles et décisives expériences sur ce sujet. A coup sûr, M. Thury ne répéterait pas aujourd'hui ce qu'il écrivait en 1851.
(4) *Hypothèse*, p. 139.
(5) *Ibid.*, p. 137.
(6) On a dit, et on répète parfois encore, qu'Élie de Beaumont faisait pousser les montagnes comme des champignons. J'ai trop souvent entendu celui dont Agassiz, au fort de leurs discussions, disait: « C'est notre maître à tous », pour partager cette erreur, dont M. de Lapparent a fait justice dans son excellent *Traité de géologie*, 2ᵉ édition, p. 1438.

l'action finale a été préparée longtemps à l'avance. On peut donc croire que des influences beaucoup plus éloignées et d'*un genre inconnu* interviennent entre des espèces fort différentes pour produire des germes capables de donner naissance à des types spécifiques nouveaux. On expliquerait ainsi les faits qui ont conduit Linné à sa théorie de la multiplication des espèces par voie d'hybridation [1].

Les germes telluriques ne s'organisent qu'aux époques où le globe doit subir quelqu'une de ces révolutions dont il porte partout les traces. A ce moment, « sous l'influence des mêmes causes générales qui amènent la crise, les nouveaux modes de reproduction sont complétés ou mis en jeu ». Mais les ébranlements de la croûte terrestre ne se produisent pas partout avec la même intensité. La lutte n'atteint toute sa violence que dans une seule région. Là, la plupart des espèces existantes sont anéanties. Alors les germes qu'elles recélaient sont dispersés dans les eaux et dans le sol. Ces germes sont incorruptibles et inaltérables. Ils résistent aux cataclysmes et se développent lorsque le calme renaît, à l'aurore des temps nouveaux. De leur berceau, que l'auteur appelle la *région de combat*, les espèces nouvelles se répandent graduellement dans les contrées d'alentour et se mêlent à celles qui ont survécu. Ainsi se forment les flores et les faunes caractéristiques des parties du globe que l'on a appelées des *centres de création* ou d'*apparition* [2]. On voit, pour employer les expressions de M. Thury, que chacun d'eux est le résultat d'une *palingénésie* spéciale et que les époques *critiques* sont en même temps *palingénésiques*.

Toutes les considérations précédentes s'appliquent également aux plantes et aux animaux; car on sait que parmi ces derniers il en est qui se multiplient par bourgeons aussi bien que par œufs, et l'œuf est l'analogue de la graine. On sait en outre que, chez certains d'entre eux, le mode supérieur de reproduction, l'*oviparité*, peut se montrer assez rarement pour rester inconnu pendant longtemps. Tremblay a étudié pendant de longues années, et avec une admirable sagacité, le bourgeonnement chez l'hydre d'eau douce. Il ne soupçonna même pas qu'à un moment donné cet animal produit à la fois des œufs et l'élément nécessaire pour les féconder. Il est donc permis d'admettre que nous ne connaissons pas tous les procédés par lesquels les êtres vivants se multiplient. « Nous ne voyons pas à l'œuvre aujourd'hui le mode de reproduction qui donne lieu à des espèces nouvelles, parce que... l'époque actuelle n'est pas un temps de formation, mais de simple développement [3]. »

[1] *Hypothèse*, p. 141. — [2] *Ibid.*, p. 139. — [3] *Ibid.*, p. 136.

IMPRIMERIE NATIONALE.

IV. — Ainsi les faunes et les flores successives auraient également pour point de départ les germes telluriques préparés par les animaux et les végétaux de l'époque géologique précédente. Mais la différence du mode de nutrition dans les deux règnes soulève une question spéciale. Les végétaux seuls empruntent à la matière morte des éléments chimiques qu'ils élaborent et transforment en tissus organisés ; avec ou sans intermédiaires, tous les animaux vivent aux dépens des végétaux. Comment pourra se nourrir l'espèce de fœtus produit par un germe tellurique animal ?

Ici M. Thury emprunte une nouvelle analogie aux faits embryogéniques. Le mode de nutrition est immédiat dans le bourgeon, qui se développe comme un simple organe; il est médiat et indépendant de la mère dans la graine et dans l'œuf. Il n'est donc pas impossible que cette indépendance soit portée encore plus loin et que le nouvel être puisse vivre et grandir grâce à quelque organisme temporaire spécialement approprié à la fonction nourricière. En somme, dit M. Thury, l'animal et la plante sont aujourd'hui distincts et séparés. Mais l'être vivant complet doit avoir possédé les propriétés générales de l'un et de l'autre. « Ainsi, partout où le développement de l'animal sera *originel* et *complet*, il devra commencer par une végétation de plante [1]. » Cette plante, ajoute l'auteur, se nourrit et se développe aux dépens de l'air et du sol ; elle élabore les éléments du corps futur et finit par produire un fruit qui est la nouvelle espèce animale [2].

V. — Telle est la conception que M. Thury oppose à celle de Darwin. Dans son second mémoire, assez brièvement du reste, il cherche à montrer que la *théorie des germes* s'accorde avec les faits mieux que celle du savant anglais, et on doit reconnaître que sa prétention est fondée pour un certain nombre de cas [3].

Par exemple, il est évident qu'en admettant le passage brusque d'une espèce à l'autre, sans autre intermédiaire que le germe tellurique enfanté par la plus ancienne, M. Thury supprime l'innombrable série des

[1] *Hypothèse de l'origine des espèces*, p. 143.

[2] *Dissertation*, p. 11. M. Thury déclare du reste que ces dernières analogies « sont des conséquences naturelles mais non pas nécessaires de la théorie des germes » (*Hypothèse*, p. 143). Dans son premier mémoire, il fait l'application de sa théorie à l'homme, qui serait le fruit d'une plante sortie du germe produit probablement par un singe. Il ajoute que l'*on peut concevoir* que l'homme lui-même laisse après sa mort un germe tellurique incorruptible capable de se développer plus tard. Il ne dit d'ailleurs rien de ces spéculations dans son second travail.

[3] *Hypothèse*, p. 131 et suiv.

formes intercalées qu'exige le darwinisme et dont on n'a pu encore montrer la moindre trace. Par cela même aussi, il rend inutile l'accumulation des myriades de siècles nécessaires, d'après Darwin, pour donner naissance aux faunes et aux flores successives. Sa théorie échappe ainsi à deux objections très graves que l'on a opposées au darwinisme et qui n'ont pas encore été réfutées.

Les hypothèses de M. Thury peuvent encore être regardées comme séduisantes à un autre point de vue. Dans la conception de Darwin, les révolutions géologiques n'interviennent qu'à titre d'accident pour rompre la continuité de certaines terres et amener ainsi la formation de faunes et de flores distinctes, qui se caractérisent et s'isolent de plus en plus, ou pour souder des régions jusque-là séparées et favoriser par là le mélange des espèces vivantes. Dans celle de M. Thury, les mondes organique et inorganique sont intimement reliés. Les mêmes causes produisent simultanément les révolutions accomplies dans l'un et dans l'autre. Ici encore, il aurait pu en appeler à l'analogie, et il est même assez singulier qu'un savant génevois ait négligé celles que lui offrait l'histoire des pucerons, si bien faite par un de ses compatriotes.

On sait en effet comment les belles expériences de Bonnet ont mis hors de doute que les pucerons, dont les colonies immobiles font souvent tant de ravages dans nos cultures, ne sont que les larves de jolis insectes ailés. Pendant toute la belle saison, ces larves se reproduisent et se multiplient d'une manière désolante par un véritable *bourgeonnement interne*. Mais, à l'approche de la mauvaise saison, quand la température baisse, il naît une génération nouvelle. Le corps se transforme, les ailes poussent, les organes reproducteurs se développent, et les femelles pondent des œufs que les mâles ont fécondés et qui passeront l'hiver pour éclore au printemps.

On voit que les mêmes causes générales produisent, sur notre globe, le changement de la saison et, chez les pucerons, l'apparition du mode supérieur de reproduction. En employant le langage de M. Thury, on peut dire que, pour le premier, les débuts de l'hiver sont une *époque critique*, et une *époque palingénésique* pour les seconds. Malheureusement il ne sort jamais que des pucerons des œufs pondus en automne. Mais on voit que l'ensemble des phénomènes prêterait à des rapprochements aussi plausibles que bon nombre de ceux qu'a faits Darwin et qui auraient l'avantage de relier des faits généralement regardés comme d'ordre différent.

En revanche, l'avantage revient au savant anglais lorsqu'il s'agit de la répartition géographique des êtres organisés. Dans la *doctrine des crises*,

l'*influence palingénésique* agissant dans une *région de combat* s'exerce sur tous les êtres. Cette partie du globe doit donc devenir centre de création pour tous les animaux, pour tous les végétaux qui la peuplent, et c'est bien ainsi que M. Thury a compris que les phénomènes se sont passés [1]. On voit qu'il partage sur ce point les idées d'Agassiz [2]. Mais on sait aujourd'hui combien ces idées sont peu fondées. Il suffit de rappeler que l'Australie, qui, au point de vue mammalogique, constitue un centre absolument distinct et isolé, n'est plus qu'une partie d'un centre beaucoup plus étendu, embrassant la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie, dès qu'il s'agit des insectes. La doctrine des crises et des germes telluriques est donc ici en défaut, tandis que la théorie des genres dominants et des migrations, imaginée par Darwin, rend compte d'une manière satisfaisante de ce fait et de faits analogues.

L'hypothèse de M. Thury est encore inférieure à celle de Darwin sur un point d'importance capitale. Pour qui accepte la doctrine de la transformation lente, de ses causes et de ses lois telles que les a formulées le savant anglais, l'établissement et le maintien du cadre général où ont trouvé place tous les êtres organisés sont dus au jeu normal des forces naturelles. Il en est autrement pour les théories admettant le passage brusque d'une espèce à une autre, qui ont été émises jusqu'ici. Chez elles, pour rendre compte de la constitution des faunes et des flores, on ne trouve que le *hasard*, dont M. Thury ne veut pas avec raison, ou l'*inconnu*, qu'il invoque mais qui n'explique rien, ou enfin l'intervention de la *cause première*, à laquelle ont recouru Owen, Mivart, Naudin, etc., intervention qui supprime toutes les difficultés, mais en nous entraînant bien loin des vrais domaines de la science.

VI. — Au reste, quelques avantages que présentât la conception de M. Thury au point de vue de l'explication des phénomènes, elle ne pourrait guère rallier que de rares adhérents. Elle est trop foncièrement hypothétique. Le savant génevois invoque l'*analogie* comme pouvant motiver ce qu'il dit de ses *germes telluriques*. Mais il me semble prêter à ce mot un sens différent de celui qu'on lui donne habituellement. Pour employer le langage mathématique, en ajoutant arbitrairement un *terme* à la *série* des modes de reproduction connus, il fait une véritable *extrapolation*, que pourraient justifier seulement des consé-

[1] *Hypothèse de l'origine des espèces*, p. 132.

[2] *Sketch of the natural provinces of the animal world and their relation to the different types of Man.* Ce mémoire est placé en tête du grand ouvrage de MM. Nott et Gliddon intitulé : *Types of Mankind.*

quences au moins probables. Mais il est difficile d'accepter comme telle l'existence de ces germes indestructibles, qui survivent aux révolutions du globe et qui, organisés dans une espèce animale, se développent sous la forme de plantes dont le fruit est un nouvel animal.

Toutefois la pensée d'aller chercher dans les divers modes de reproduction actuels des données applicables au développement des règnes organiques a quelque chose d'ingénieux, même de séduisant. La preuve en est qu'un botaniste distingué comme Gubler [1], des savants éminents comme Kœlliker [2] et M. Naudin [3] ont suivi le professeur de Genève dans la voie qu'il a le premier tracée, ouvrant ainsi un champ presque illimité aux esprits spéculatifs. A ce titre, et quoi qu'on puisse reprocher à cette théorie, une place lui était due dans l'histoire du transformisme moderne.

II

I. — D'Omalius d'Halloy, né en 1783, mort en 1875, a été un de ces hommes qui honorent le plus leur patrie. De 1804 à 1815, il s'occupa exclusivement de géologie, et il est à juste titre regardé comme un des fondateurs de cette science. Dès 1810, il fut chargé de dresser la carte géologique de l'empire français, qu'il parcourut en tout sens dans ce but [4]. Par suite des événements de 1815, il fut amené à entrer dans l'administration du royaume des Pays-Bas, et il fut bientôt nommé gouverneur de la province de Namur. Rendu à la vie privée par la révolution de 1830, il reprit ses travaux scientifiques et joignit à l'étude de la géologie celle de l'anthropologie et des questions qui font le sujet de cet article [5].

[1] Préface d'une réforme des espèces fondée sur la variabilité restreinte des types organiques en rapport avec leur faculté d'adaptation au milieu (*Bulletin de la Société botanique de France*, 1862).

[2] *Archives des sciences physiques et naturelles*, 1864.

[3] Les espèces affines et l'évolution (*Bulletin de la Société botanique de France*, 1874).

[4] D'Omalius avait dressé cette carte à grande échelle. Mais, par suite des événements politiques et de diverses autres circonstances, elle ne fut pas publiée, et ce grand travail n'est connu que par une *carte-résumé*, de petit format, qui a paru dans les *Annales de l'École des mines*, 1822.

[5] Indépendamment de plusieurs mémoires et de notes sur diverses questions de cet ordre, d'Omalius a publié un petit volume intitulé *Éléments d'ethnographie*, qui a eu cinq éditions du vivant de l'auteur. D'Omalius était membre de la Société d'anthropologie de Paris, et, pendant les séjours très fréquents qu'il faisait dans cette ville, il était fort assidu aux séances et prenait souvent part aux discussions. Il suivait aussi divers cours de science et en particulier le

D'Omalius est un des vétérans du transformisme. Il nous apprend lui-même qu'il avait adopté cette doctrine dès 1831 [1]. Toutefois il n'a présenté l'ensemble de ses idées sur cette question dans aucun ouvrage spécial. Il les a, pour ainsi dire, disséminées dans divers mémoires ou dans de simples discours adressés à ses collègues de l'Académie de Bruxelles; et il est facile de voir qu'il s'était arrêté de bonne heure à quelques-unes des hypothèses que je l'ai entendu soutenir bien des fois, mais qu'il leur en avait successivement accolé d'autres empruntées aux théories de même nature.

II. — Quoique venu après Lamarck et quoique ayant pu profiter de tous les travaux de Darwin, d'Omalius n'a guère de commun avec ces deux chefs du transformisme moderne que l'idée générale de la transmutation et de la filiation des espèces. Il est en désaccord avec eux sur des points fondamentaux. Il ne croit pas à la génération spontanée; il restreint considérablement le rôle de la sélection naturelle; il rejette absolument la pensée que tous les êtres puissent descendre d'une monade. Les faits empruntés à la paléontologie lui paraissent démontrer que tous les grands types ont apparu lorsque la vie s'est manifestée sur la terre, et qu'ils ont été le résultat de la volonté d'un Être tout-puissant [2]. On voit que le savant belge adopte ici une opinion au moins fort voisine de celle que Buffon avait professée pendant les quelques années que dura ce qu'on pourrait appeler sa phase transformiste.

D'Omalius se rapproche encore de notre illustre compatriote et de Geoffroy Saint-Hilaire par la manière dont il comprend qu'ont dû s'effectuer d'ordinaire les modifications de toutes sortes subies par les types primitifs. Il se rattache surtout à Geoffroy lorsqu'il regarde les modifications organiques que présente la série paléontologique comme devant être attribuées « aux changements causés dans les milieux par les révolutions géologiques [3] »; mais ailleurs il ajoute : « Les causes qui produisent ces modifications sont les changements de milieu, les croisements, les anomalies et la sélection [4]. » C'est à peu près la conception de Buffon

cours d'anthropologie. Pendant plusieurs années, j'ai eu l'honneur de le voir sur les bancs de mon amphithéâtre au milieu de mes auditeurs. Puis il venait me trouver dans mon cabinet, et nous discutions les questions soulevées par mon enseignement. Aussi j'aurais pu écrire cet article guidé par mes seuls souvenirs et sans recourir aux livres de ce savant, dont j'ai pu apprécier par moi-même le savoir si varié et si sûr, joint à l'esprit le plus aimable et le plus ingénieux.

(1) *Lecture sur le transformisme*, p. 4.

(2) *Sur le transformisme*, tiré à part, p. 5.

(3) *Éléments d'ethnographie*, p. 135.

(4) *Sur le transformisme* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1873, tiré à part, p. 6).

associée à celles de Linné et de Darwin et à une application spéciale des découvertes tératologiques modernes.

III. — D'Omalius invoque en faveur de ses croyances, que l'on pourrait qualifier d'éclectiques, la plupart des arguments auxquels en appellent les transformistes. Il en puise aussi dans ses convictions religieuses.

Ces convictions étaient profondes et sérieuses. D'Omalius était un catholique croyant et pratiquant. Il n'en faisait pas moins des réserves formelles en faveur de la science. Voici entre autres un passage bien significatif : « Nous ne devons prendre nos livres saints que pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire comme un moyen de nous faire connaître les grands principes ainsi que les bases de nos croyances religieuses, et nullement comme des traités de sciences naturelles [1]. » J'ai bien des fois entendu l'illustre vieillard professer des opinions analogues et dans des termes qui me rappelaient ceux de son confrère à l'Académie de Bruxelles, le R. P. Bellynck [2].

Dans la plupart de ses écrits, le savant belge s'efforce de montrer l'accord qu'il pense exister entre la science et le dogme. C'est à ce double point de vue qu'il se place quand il s'agit du transformisme. Il combat les théories des créations successives directes en se fondant sur le nombre des espèces fossiles qu'il estime être de trente mille [3]. « J'ai peine à croire, dit-il, que l'Être tout-puissant que je considère comme l'auteur de la nature ait, à diverses époques, fait périr tous les êtres vivants, pour se donner le plaisir d'en créer de nouveaux, qui, sur les mêmes plans généraux, présentent des différences successives... Il me paraît bien plus probable et plus conforme à la sagesse éminente du Créateur d'admettre que, de même que celui-ci a donné aux êtres vivants la faculté de se reproduire, il les a aussi doués de la propriété de se modifier selon les circonstances, phénomène dont la nature actuelle donne encore des exemples [4]. »

Je ne saurais admettre comme scientifique cette argumentation, qui repose sur un sentiment essentiellement personnel. Je l'ai d'ailleurs toujours trouvée au moins singulière dans la bouche ou sous la plume d'un homme aussi religieux que l'était d'Omalius. Il me semble que c'est être bien hardi que de se faire juge de ce qui convient ou de ce qui ne convient pas à la sagesse du Créateur. N'est-ce pas agir comme le faisait

[1] *Sur l'accord entre les sciences naturelles et les récits bibliques*; appendice III des *Éléments d'ethnographie*, p. 143.

[2] *Études religieuses, historiques et littéraires*, 1868.

[3] *Éléments d'ethnographie*, p. 135.

[4] *Sur le transformisme*, p. 5.

Alphonse le Sage quand il disait que, si Dieu l'avait consulté le jour où il créa le monde, il lui aurait donné de bons conseils?

IV. — Quoique d'une autre nature et rentrant dans le domaine de la science, les autres arguments de d'Omalius ne témoignent pas davantage en faveur de sa doctrine.

La question des espèces nouvelles se formant par hybridation est désormais jugée. On sait aujourd'hui que les Léporides et les Chabins ou Ovicapres eux-mêmes subissent assez promptement la loi de retour et reviennent à l'une ou à l'autre des espèces croisées. On sait que le transport de nos espèces européennes dans le Nouveau Monde et dans un autre hémisphère produit parfois des races fort aberrantes, comme le bœuf gnato. Mais on sait aussi que ces races restent unies à l'espèce souche par le lien physiologique de la fécondité réciproque complète. On sait encore que les anomalies brusquement apparues au milieu des représentants normaux d'une espèce, comme les moutons ancon et mauchamps, peuvent devenir le point de départ d'autant de *races*, mais que jamais elles n'ont donné une *espèce*, physiologiquement séparée du type primitif. On voit que d'Omalius est tombé ici dans l'erreur commune à presque tous les transformistes, surtout aux disciples de Lamarck et de Darwin, en ce qu'il a conclu de la *race* à l'*espèce*. Au reste, j'ai trop souvent examiné ailleurs ces diverses questions pour y revenir aujourd'hui.

Sans être bien explicite à cet égard, dans tout ce que d'Omalius a dit sur ces divers points, il semble se rapprocher encore de Lamarck et de Darwin par la manière dont il comprend la marche des transmutations. Il paraît les regarder comme ayant été lentement progressives et avoir dû par conséquent donner lieu à des intermédiaires entre deux types donnés[1]. Par suite il reconnaît que l'apparition subite de formes paléontologiques, qui ne se rattachent à aucune des formes antérieures, constitue une difficulté sérieuse. Il y répond, comme Darwin, en invoquant l'imperfection de notre savoir et les révolutions du globe, qui ont pu faire disparaître les anneaux manquants à la chaîne des êtres[2]. Lui aussi fait donc appel à l'*inconnu* et au *possible* comme à autant d'arguments.

Il va plus loin dans cette voie. A propos de l'influence aujourd'hui bornée des actions de milieu, il dit : « La tendance des êtres à se modifier pouvait être beaucoup plus développée dans les premiers temps qu'elle ne

[1] *Sur le transformisme*, p. 7. — [2] *Ibid.*, p. 8.

l'est actuellement[1]. » A qui lui objecte la rareté des hybridations et l'infécondité des hybrides il répond : « Il n'est point impossible que les êtres des premiers temps se soient trouvés dans des milieux qui leur donnaient des tendances à la promiscuité et qui rendaient les hybrides plus propres à la reproduction[2]. » Ainsi, pour soutenir la doctrine de la transmutation, d'Omalius en vient à admettre que les choses se passaient peut-être autrefois autrement que de nos jours et que les êtres organisés obéissaient alors, au moins dans certains cas, à des lois générales différentes de celles qui les régissent aujourd'hui.

Eh bien, je ne crois pas que l'on puisse admettre un mode d'argumentation qui tend à remplacer par des hypothèses gratuites ce que nous ont appris l'expérience et l'observation. Dans les plus vieux temps paléontologiques, les animaux et les plantes auraient été plus plastiques, ou plutôt les actions de milieu, alors plus énergiques, auraient eu une puissance de modification plus grande, que la nature des êtres organisés n'aurait certainement pas changé pour cela. C'est ce qu'atteste l'uniformité générale du plan des deux règnes organiques, constatée même par des transformistes éminents comme Huxley et Hooker.

Dans les nombreuses conversations que j'ai eues avec d'Omalius, l'illustre vieillard insistait volontiers sur une considération qu'il s'est borné à indiquer dans un de ses mémoires. Il en appelait à ce qu'il a nommé la *grande loi de continuité*, si souvent invoquée depuis Leibnitz[3]. « Les mondes, me disait-il, se sont formés et sont devenus ce qu'ils sont grâce à une série de phénomènes successifs et enchaînés les uns aux autres par des relations de cause à effet. Pourquoi les choses se seraient-elles passées autrement dans les règnes animal et végétal, tout au moins dans un certain nombre de cas? » A cela je répondais que le monde inorganique a ses espèces propres, tout comme le monde organique; que la science moderne a reconnu l'autonomie complète de ces espèces; que personne ne croit plus à la transmutabilité des métaux; qu'admettre la transformation d'un reptile ou d'un poisson en mammifère équivaut à accepter celle du plomb ou du mercure en argent ou en or; et que par conséquent les transformistes sont de véritables alchimistes qui reproduisent, au sujet des êtres organisés, un fonds d'idées appliquées seulement aux corps bruts par leurs prédécesseurs du moyen âge. Tous ceux qui ont connu d'Omalius comprendront qu'il ne se tenait pas pour battu; mais il serait inutile de reproduire ici les diverses spéculations auxquelles il se laissait aller dans ces controverses amicales.

[1] *Sur le transformisme*, p. 7. — [2] *Ibid.*, p. 10. — [3] *Éléments d'ethnographie*, p. 141.

IMPRIMERIE NATIONALE.

V. — On le voit, malgré l'étendue de son savoir et l'ingéniosité de son esprit, d'Omalius n'a rien ajouté de nouveau aux théories transformistes. Il s'est borné à prendre une part de chacune d'elles, sans même chercher à coordonner ce qu'il leur empruntait. Au fond, tout en regardant comme *possibles* les divers procédés de transmutation qu'il énumérait, il m'a toujours paru être assez disposé à en faire bon marché. La seule idée qui semblait réellement lui tenir à cœur est celle de la filiation des espèces; encore avons-nous vu qu'il la restreignait assez arbitrairement, en admettant la création directe des types.

Par là, d'Omalius est le représentant et le représentant le plus autorisé d'un état d'esprit que j'ai trop souvent rencontré ailleurs. Voilà pourquoi je lui ai fait une place dans cette galerie des chefs du transformisme. En présence de la multiplicité des théories proposées pour expliquer le passé et le présent du monde organique, en présence de leur incompatibilité souvent évidente, des objections qu'elles se font l'une à l'autre, ainsi que de celles que l'on oppose à toutes et qu'elles ne peuvent réfuter, plus d'un enthousiaste des premiers jours a senti s'ébranler ses anciennes convictions; plus d'un en est arrivé à dire qu'il n'était plus le disciple de Geoffroy, de Lamarck ou de Darwin, mais qu'il n'en demeurait pas moins fidèle à la doctrine de la descendance et restait *transformiste*.

Ainsi, en même temps que l'on renonce à indiquer la nature et la succession des phénomènes d'où résulterait la transmutation, on déclare accepter comme réelle cette transmutation elle-même. En réalité, c'est admettre que des causes impossibles à spécifier ont produit un résultat qui n'a jamais été observé, que l'on déclare soi-même ne pouvoir être constaté[1] et dont l'existence est niée au nom de tout ce que nous enseignent sur ce point l'expérience et l'observation. Agir ainsi, c'est évidemment abandonner les voies de la science positive pour se livrer aux suggestions d'un sentiment tout personnel. Que l'on parle au nom du dogme ou au nom de la libre pensée, dans l'état actuel de nos connaissances, se dire transformiste d'une manière générale et vague, ce n'est donc pas formuler une opinion scientifique, c'est faire un acte de foi.

A. DE QUATREFAGES.

[1] Romanes, *Physiological selection*, p. 355; Darwin, Lamarck, *passim*.

Les Registres de Nicolas IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ernest Langlois. Fascicules IV-VI, 1890-1891, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Voici trois nouveaux fascicules de ces registres. Nous avons parlé des trois premiers [1], qui, sans nous offrir beaucoup de pièces d'un grand intérêt, nous ont donné d'utiles informations sur le relâchement des mœurs à la fin du XIII° siècle, le discrédit chaque jour croissant, non seulement de la papauté, mais encore de toutes les autorités ecclésiastiques, et nous ont fait prévoir une rupture plus ou moins prochaine entre les deux puissances préposées, suivant les termes du droit canonique, au gouvernement de ce monde. La crise ne doit pas éclater sous Nicolas IV; c'est un temporisateur, qui donne tous ses soins aux affaires intérieures de son église et se détourne des autres quand il le peut. Il est déjà bien, pense-t-il, assez occupé. En effet il l'est beaucoup; il n'y a presque pas un diocèse où il ne soit prié d'intervenir pour remédier à quelque désordre, apaiser quelque différend ou prévenir quelque scandale. Peut-être aussi ne veut-il pas entrer en lutte parce qu'il n'est pas sûr de vaincre. S'il a ce doute, il ne faut pas le taxer d'excessive prudence; la suite des choses a bien prouvé qu'il aurait été vaincu.

Son principal souci paraît avoir été de réparer, autant qu'il était possible, les brèches faites, dans le plus grand nombre des diocèses, aux revenus de toutes les menses épiscopales, capitulaires, abbatiales, etc. Voilà ce que nous avions déjà remarqué dans les premiers cahiers de ses Registres et ce dont nous informent plus clairement encore les trois derniers fascicules de M. Langlois. Nous sommes en l'année 1290, et, depuis plus d'un siècle, le goût du luxe, du faste, a fait dans l'Église de constants progrès. Ceux qui s'en affligent ont raison; mais ceux qui s'en étonnent ne connaissent pas bien la nature humaine; l'austérité des mœurs n'est pas en effet, comme disent les philosophes, propre à l'espèce; c'est la très louable vertu de quelques particuliers. Or voici quel est l'état présent des choses. L'Église, née pauvre, s'est laissé très volontiers enrichir par la piété des fidèles; mais, cette piété diminuant chaque jour, puisque l'inéluctable loi veut que tout change, les dons

[1] *Journal des Savants*, 1890, p. 498.

nouveaux n'ont plus fourni le moyen de subvenir aux grandes dépenses dont on avait contracté l'habitude. Il a donc fallu vivre plus simplement ou s'endetter. Or, quand tous les dignitaires de l'Église se seraient résignés par devoir à réformer leur maison, cela, reconnaissons-le, ne leur eût pas été facile, et certainement ils se seraient, aux yeux du peuple, amoindris. Ils préférèrent s'endetter. Mais le créancier doit venir un jour réclamer la somme par lui prêtée. Eh bien, il est venu, le terrible créancier; le voici pourvu de ses titres et sommant le débiteur de remplir ses engagements. Si celui-ci ne le peut, ce qui est le cas le plus ordinaire, que fait-il? Il s'adresse au pape, le priant de créer des ressources extraordinaires à sa mense ruinée, ou d'écarter l'importun créancier par quelque expédient dilatoire. Tel est l'objet d'un grand nombre de bulles très instructives. Où trouver, en effet, de plus sincères témoignages sur l'état de nos églises à la fin du XIII^e^ siècle?

L'église de Lyon ne pouvant payer ses dettes, Nicolas concède à l'archevêque, durant cinq ans, la première année de tous les revenus et profits afférents aux bénéfices qui vaqueront dans son diocèse (p. 255, 306, 413). La même concession est faite pour trois ans à l'archevêque de Trèves (p. 206); pour cinq ans, à l'archevêque de Mayence (p. 257); pour trois ans, à l'évêque du Puy (p. 468); pour deux ans, aux évêques de Gap et de Viviers (p. 346 et 468); pour trois ans, à l'archevêque d'Embrun (p. 499); pour trois ans, à l'évêque de Lausanne (p. 338); pour trois ans, à l'archevêque de Dublin (p. 338), aux évêques de Sarragosse (p. 221), de Séville (p. 291), de Barcelone (p. 305), de Ferrare (p. 279), d'Arezzo (p. 348), de Salzbourg (p. 786), etc. Nous pourrions désigner bien d'autres évêques ainsi pourvus au détriment de leurs chanoines. Mais nous croyons qu'on nous en dispense, les bulles citées faisant assez connaître à quelles extrémités étaient alors réduites la plupart de nos églises. Celles à qui suffisaient leurs ressources normales, et qui n'avaient rien à solliciter pour satisfaire aux justes exigences des banquiers lombards, étaient certainement en minorité.

Ce n'était pas une moindre affaire pour le pape que d'indemniser ensuite les chanoines qu'il avait momentanément privés des fruits de leurs prébendes, unis au temporel de leurs évêques endettés. Ils n'avaient pas d'ailleurs, eux non plus, une vie modeste. Pour réparer le dommage qu'il leur a causé, le pape les autorise, par faveur spéciale, à cumuler plusieurs bénéfices. Nous avons remarqué, dans les trois premiers fascicules de M. Langlois, combien ces autorisations, rares autrefois, étaient devenues fréquentes. Les trois derniers en contiennent encore un très grand nombre. Nous ne supposons pas qu'elles aient été généralement

accordées à des chanoines nécessiteux; nous admettons volontiers qu'elles ont eu souvent pour objet de compenser des pertes de revenus pour un temps aliénés. Personne ne contestait alors qu'un chanoine dût avoir un noble train, une maison pourvue d'un assez nombreux domestique. C'est pourquoi l'on trouvait juste que, privé de droits utiles, il reçût une équivalente indemnité.

Mais toutes ces rentes que le pape accumulait sur une seule tête de chanoine, c'étaient les fruits de diverses cures, plus ou moins importantes, et il fallait indemniser à leur tour les recteurs de ces cures transformées en vicariats. Or le pape n'avait pour le faire qu'un moyen, les indulgences. Nicolas IV a dû signer, durant son pontificat, au moins dix concessions d'indulgences par semaine. Elles sont si nombreuses que M. Langlois s'est vu forcé de les abréger toutes. En voici, du moins, la formule ordinaire : une indulgence d'un an et de quarante jours est accordée par ces présentes à quiconque visitera telle église, à telles et telles fêtes, et, à toutes ces fêtes, prolongera sa visite durant huit jours. On comprend que de telles bulles aient été si fréquemment demandées, si fréquemment accordées. Un long abus a pu seul en diminuer l'effet. Supposez que, l'annonce de cette faveur étant au loin répandue, quatre ou cinq cents personnes viennent visiter quatre ou cinq fois dans un an telle église et chaque fois y font le séjour prescrit par la formule; ce concours de pénitents étrangers va certainement augmenter le casuel du curé, et, s'il doit céder encore au lointain bénéficiaire une part quelconque de ces profits-là, il ne peut n'en pas garder une part suffisante pour relever les finances de son presbytère. En effet, c'était lui surtout que le pape, en signant la bulle, avait voulu favoriser.

Tel était donc l'état de l'église séculière. Celui du clergé régulier en différait peu. Si la ruineuse convoitise du bien-être ne s'était pas encore manifestée chez les ordres nouveaux, presque tous les ordres anciens avaient été successivement affectés par la contagion de ce vice, et nous voyons Nicolas obligé de mettre aussi la main dans leurs affaires pour réparer les larges brèches qui font présager l'écroulement prochain de leurs principales maisons. C'est ainsi qu'il charge l'abbé de Figeac de réduire au plus strict nécessaire l'entretien de l'abbé, des moines d'Alet, et de payer leurs dettes avec tous les produits de leurs domaines (p. 719). La même mesure est prise à l'égard des moines de Saint-Seine, au diocèse de Langres; une « portion tenue » de toutes leurs rentes leur est seulement réservée; le reste passera dans les mains de leurs prêteurs (p. 313 et 320). En même temps, Nicolas donne commission à deux chanoines de Rodez de percevoir les fruits de tous les

prieurés et bénéfices dépendant de l'abbaye d'Aurillac qui vaqueront durant l'espace de deux années et de les employer à désintéresser leurs nombreux créanciers (p. 794). Les moines de Saint-Rémi de Reims écrivent au pape qu'ils sont dans la misère; que leurs abbés ont, à leur profit personnel, contracté d'énormes dettes que la communauté ne peut payer. Le pape, ému de pitié, leur répond qu'il annule tous les emprunts qui n'auront pas été faits par ces abbés pour l'utilité du monastère et qu'il dispense les moines de les rembourser (p. 89). Bien plus triste encore est la condition présente de l'illustre abbaye de Cluny, dont la prodigieuse fortune avait excité, dans le siècle précédent, tant d'admiration et d'envie. Elle est maintenant à ce point obérée qu'elle ne peut remplir aucun de ses engagements et qu'elle va voir ses plus fructueux domaines passer entre les mains de ses créanciers. Cependant on espère que des mesures énergiques pourront encore ajourner sa ruine. Tel est, du moins, l'espoir de son abbé, l'abbé Guillaume, et il conjure le pape de l'autoriser à les prendre. Et d'abord il supprimera les pensions viagères et autres libéralement accordées à toute espèce de gens, des clercs séculiers, des prélats, même des laïques, par des abbés si riches qu'ils ne savaient quel emploi faire de leurs richesses, ou si glorieux que, même depuis la fin des jours prospères, ils donnaient sans compter. Le pape adhère au retrait de ces pensions, en maintenant toutefois celles dont jouissent quelques cardinaux : *illis duntaxat exceptis quæ noscantur fratribus nostris, Romanæ ecclesiæ cardinalibus, esse factæ* (p. 429). Notons en passant ce trait de mœurs. Non, sans doute, aux beaux temps de l'Église romaine, un pape n'aurait pas pris le soin de faire cette exception-là. Mais, quand le présent pape ne la ferait pas, quand les pensions des cardinaux seraient supprimées avec les autres, le profit de cette réforme serait bien loin d'assurer le salut de l'abbaye. Elle doit beaucoup, notamment 40,800 livres tournois à une compagnie de marchands siennois qu'il faut promptement satisfaire, car le prêt n'a pas été consenti gratuitement; il y a stipulation d'intérêts (p. 777). En ces circonstances, le pape accorde à l'abbé Guillaume, pendant six années, le vingtième des recettes de tout genre qui seront faites dans toutes les maisons conventuelles de l'ordre, dans tous leurs domaines, dans toutes les églises séculières ou régulières qui sont à la collation des prieurs clunistes (p. 406). C'était beaucoup, assez peut-être pour conjurer le péril. Mais, hélas! on ne liquidait guère en ce temps-là que pour se procurer le moyen d'emprunter à nouveau.

Détournons-nous de ce tableau, qu'on ne peut prendre plaisir à considérer longtemps, et recherchons, dans les trois derniers fascicules

de M. Langlois, ce qu'ils peuvent nous offrir d'intéressant sur divers lettrés qui furent les contemporains de Nicolas IV et auxquels il eut affaire. Il y a dans notre *Histoire littéraire*, nous regrettons d'avoir à le dire, plus d'un conte touchant l'évêque du Mans, Jean de Champlay. On le fait naître dans le Maine, quand il était Auxerrois; on a dressé le catalogue de ses œuvres, et, n'ayant jamais rien écrit, il n'avait pas droit à la notice qu'il a fortuitement obtenue d'un critique souvent mal informé. Une bulle du 23 mars 1291 nous fait supposer qu'il n'avait pas un bon caractère. Étant en guerre ouverte avec son chapitre, il avait quitté son siège épiscopal et s'était réfugié dans un monastère cistercien du diocèse de Sens. Vainement les évêques d'Angers, de Coutances et de Séez s'étaient employés à lui faire entendre raison; vainement le pape l'avait sommé de venir au delà des monts expliquer, justifier sa conduite; il n'avait pas quitté sa retraite, s'inquiétant aussi peu d'offenser le pape que ses collègues. Il faut enfin lui signifier que, s'il s'obstine plus longtemps à ne rien entendre, il sera déposé (p. 667). A la vérité, ce Jean de Champlay ne fut pas, comme l'a cru M. Lajard, un lettré; mais, puisqu'il a sa notice dans l'*Histoire littéraire*, il y faut ajouter ce complément.

On a dit dans l'*Histoire littéraire* qu'Eustache de Grandcourt, futur mandataire de Robert d'Anjou, roi de Naples, près la cour de France, avait été d'abord archidiacre dans l'église d'Évreux et conservateur des privilèges de l'université de Paris; mais on a contesté la date de 1252 assignée par conjecture à certaine pièce des archives de Reims où ces deux titres lui sont donnés[1]. Nous voyons ici qu'il était certainement honoré de ces deux titres au mois d'août 1291, et qu'impliqué dans un procès contre son évêque, il avait été, soit par celui-ci, soit par ses délégués, brutalement excommunié. Il avait pourtant, comme il paraît, le bon droit de son côté, refusant, avec le doyen d'Évreux, d'admettre au nombre de ses collègues un chanoine nommé par l'évêque, son favori, mais indigne personnage, que les autres chanoines tenaient pour faussaire et qui l'était. Mais le pape se prononça contre l'évêque et cassa toutes les sentences qu'il avait bruyamment publiées. Ainsi notre Eustache de Grandcourt fut pleinement justifié (p. 790).

Voici quelques renseignements nouveaux sur le canoniste Gui de Colle di Mezzo, qu'on a quelquefois nommé, mais à tort, Gui de Colmieu. On savait qu'il était, en 1295, trésorier de Noyon, devant être plus tard évêque de Cambrai, puis archevêque de Salerne; mais on

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXVIII, p. 474.

ignorait ses antécédents[1]. On le voit ici, le 23 août 1290, nommé par le pape chanoine de Noyon, quoique déjà chanoine de Paris et archidiacre d'Arras. Il obtenait cette faveur nouvelle sur la recommandation du cardinal Matthieu d'Aquasparta (p. 503). Le pape devait d'ailleurs personnellement le connaître, car il était un de ses chapelains.

Nicolas ne traita pas avec moins de faveur son notaire Guillaume de Mandagout, futur archevêque d'Embrun. un des auteurs du *Sexte*. Il n'était encore que prévôt d'Uzès, quand, le 6 mars 1291, le pape le nomma prévôt de Toulouse, l'autorisant à cumuler ces deux fonctions sans quitter Rome, ce qui veut dire à percevoir les fruits de l'une et de l'autre sans en remplir aucune (p. 661). Mais, dans le même temps, le chapitre de Toulouse présentait et l'évêque nommait, puis installait un autre prévôt. De là, grosse querelle entre le pape et l'évêque. Eh bien, c'est le pape, d'abord très irrité, qui finit par céder, ce qui l'honore, en écartant son candidat, si digne qu'il fût.

Guillaume Duranti, le neveu du Spéculateur, fut un canoniste moins renommé que son oncle et que Guillaume de Mandagout; il a néanmoins laissé des écrits estimés dont il sera parlé dans l'*Histoire littéraire*. Nous avons ici quelques renseignements à recueillir sur sa jeunesse. Il était encore, en l'année 1293, très obscur et pauvrement renté, n'ayant pour tout bénéfice que la chapelle de Saint-Michel-de-la-Garde, au diocèse de Mende, avec une pension annuelle sur une modeste église. Nicolas lui confère, le 7 mars de cette année, la cure de Saint-Médard de Banassac, à la condition, toutefois, qu'il abandonnera la pension et la chapelle (p. 568). Il faut qu'il devienne un plus considérable personnage pour qu'il lui soit permis de cumuler.

Nous trouvons, à la date du 9 juillet 1290 (p. 475), un document biographique, déjà remarqué par M. Thomas[2], sur l'illustre médecin Taddeo d'Alderotto. Il avait eu dans sa jeunesse un enfant naturel, qu'il avait appelé, de son nom, *Taddeolo*. On ne cachait pas alors ses enfants naturels, quand on n'avait pas le droit d'en avoir de légitimes. Et c'était le cas de Taddeo, puisqu'il était médecin. On sait, en effet, que les médecins, étant clercs, devaient faire profession de la vie cléricale, et qu'ils ne furent pas affranchis du vœu de continence avant l'année 1452. Mais les enfants nés hors du mariage n'avaient aucun droit à la succession de leurs pères, et ne pouvaient prétendre, sans dispense, à l'exer-

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 279. — [2] A. Thomas, *Les lettres à la cour des papes*, p. 3.

cice d'aucune fonction ecclésiastique ou civile. Cette dispense ayant donc été demandée par Taddeo pour son fils Taddeolo, le pape l'accorda sans difficulté; gratuitement peut-être, en malade reconnaissant.

M. Thomas cite encore une bulle du 7 août 1290, qui confie provisoirement à Landolphe Colonna, chanoine de Chartres, l'administration tant spirituelle que temporelle de l'église des saints Serge et Bach, en la ville de Rome. Cette bulle, abrégée par M. Langlois (p. 494), offre en elle-même un faible intérêt; mais M. Thomas y a trouvé l'occasion de montrer que dom Liron et M. Lajard ont singulièrement altéré le nom de ce Landolphe Colonna, lorsqu'ils l'ont appelé *Raoul de Colounelle*[1]. C'est, en effet, une étrange méprise. Nous la signalons de nouveau pour qu'on ne la commette plus.

Mais Landolphe Colonna n'est qu'un écrivain médiocre; en le rendant à l'Italie, nous perdons peu. Nous faisons un bien plus grand cas du savant dominicain Guillaume de Hotun, dont le nom se lit dans plusieurs pièces. L'église de Landaff, au pays de Galles, étant vacante et les chanoines de cette église n'étant pas parvenus à réunir leurs suffrages sur un seul candidat, le pape, désespérant sans doute de les mettre d'accord, nomme de son chef évêque de Landaff Guillaume de Hotun, le 4 septembre 1290 (p. 532), et, le 16 du même mois, ordonne à l'archevêque de Cantorbery de le consacrer (p. 534). On s'étonne un peu de voir un pape franciscain honorer de ses faveurs un professeur de théologie dominicain. Le fait est d'autant plus surprenant que Guillaume n'avait certainement pas désiré quitter son ordre et sa chaire. En effet, élu, sur ces entrefaites, par ses confrères, provincial de la province d'Angleterre, il écrivit au pape, n'étant pas encore consacré, pour le prier de vouloir bien le décharger du ministère pastoral. Il se sentait, disait-il, d'autant moins propre à l'exercer dans ce diocèse de Landaff, où l'on parlait une langue qu'il ne comprenait pas. Mais le pape n'admit pas cette excuse (p. 698) et Guillaume dut céder. Comme on le sait, Boniface VIII le nomma plus tard archevêque de Dublin.

Nous avons enfin à mentionner une bulle très curieuse, qui concerne à la fois les deux François Accurse, le père et le fils. Le père avait acquis, dit Sarti, de grandes richesses. Il avait, au cœur de Bologne, une maison splendide, et, dans la campagne voisine, une villa si magnifique qu'il l'appelait lui-même son palais. Mais il ne s'était pas tellement enrichi sans avoir commis plus d'une action malhonnête. Ainsi, banquier de ses élèves, il leur prêtait volontiers de l'argent, à la condition d'un

[1] A. Thomas, ouvr. cité, p. 14.

remboursement avec intérêts. En outre, ce que nous trouvons plus grave, il se faisait donner des présents par les candidats à la licence. L'héritier de ses grands biens et de sa chaire, son fils aîné, nous l'avoue, reconnaissant qu'il a lui-même agi comme son père. Mais, dit-il, il s'en repent et demande au pape de vouloir bien, après avoir entendu sa sincère confession, lui prescrire ce qu'il doit faire pour ne pas encourir la damnation éternelle. La réponse du pape trahit un certain embarras. Il ne peut ne pas condamner ce que le coupable lui-même confesse et condamne. Mais ce coupable est un personnage important, agréable, qu'il ne voudrait pas traiter avec rigueur. Voici donc la pénitence que sa justice et sa miséricorde se sont mises d'accord pour lui imposer. Ils ont eu, son père et lui, des écoliers laïques et des clercs. Eh bien, pour ce qui regarde les sommes indûment obtenues des écoliers laïques, il les leur restituera s'il le peut, c'est-à-dire s'il peut retrouver les personnes auxquelles elles sont dues; sinon il en fera, suivant les conseils de ses confesseurs, un pieux emploi. Quant aux sommes reçues des clercs, c'est bien d'Église, l'Église est sous la juridiction du pape, et le pape lui abandonne libéralement la jouissance desdites sommes; qu'il les conserve donc intégralement : *Præsentium tibi auctoritate concedimus ut ea quæ per te vel ipsum patrem a scolaribus illis qui clerici existebant de bonis ecclesiasticis, prædictis modis, obtenta fuisse noscuntur retinere libere valeas, nec ad illorum restitutionem... tenearis aliquatenus faciendam.* Nous citons, pour qu'on ne suppose pas que nous avons traduit librement.

Les dernières des bulles publiées ou analysées par M. Langlois sont du mois de septembre 1291, et Nicolas IV ne siégea pas au delà du 4 avril 1292. Espérons donc que nous aurons bientôt la fin de ses Registres.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Richet, membre de l'Académie des sciences (section de médecine et chirurgie), est décédé le 30 décembre 1891.

M. A. de Quatrefages de Bréau, membre de l'Académie des sciences, est décédé le 12 janvier 1892.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Baudrillart, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 24 janvier 1892.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Bailly, membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), est décédé le 1er janvier 1892.

M. Müller, membre de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), est décédé le 9 janvier 1892.

M. le comte de Nieuwerkerke, académicien libre, est décédé le 17 janvier 1892.

M. Henriquel, membre de l'Académie des beaux-arts (section de gravure), est décédé le 20 janvier 1892.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau; t. III, Paris, Klincksieck, 1891, 352 pages in-8°.

Les manuscrits dont ce volume offre la description proviennent tous de l'abbaye de Saint-Victor. Ils sont au nombre de trente-deux. Quelques-uns ont été, pour M. Hauréau, la matière d'explications étendues; il a tiré de quelques autres des textes jusqu'à ce jour inédits, soit en vers soit en prose, qu'il a jugés utiles à l'histoire des lettres, des doctrines et des mœurs. L'examen des manuscrits de Saint-Victor sera complété dans le tome IV, qui est maintenant sous presse.

La philologie classique; six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures, par M. Max Bonnet, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier; Paris, Klincksieck, 1892, 224 pages in-8°.

M. Max Bonnet est un moderne, qui n'admet pas volontiers, dans les chaires des facultés, ce qu'on appelle l'enseignement littéraire, dont l'objet, dit-il, est, non pas une science, mais un art. Ce moderne n'est pourtant pas un novateur fanatique; s'il est plein de foi dans la méthode qu'il estime seule scientifique, il reconnaît que les générations disparues ont dû beaucoup à celle qui, suivant lui, ne l'est pas. Cette modération fera lire son livre avec intérêt, même par ceux qui ne souscriront pas à toutes ses opinions. Ce livre se divise en six leçons. L'auteur se demande d'abord qu'est-ce que la philologie classique, dont il prend soin de réserver l'enseignement aux facultés. Il raconte ensuite l'histoire de cette science, la faisant peut-être remonter un peu haut; puis il en expose les parties, qui sont la grammaire, la rhé-

torique, la poétique, l'étude de la vie des peuples, publique et privée, de leurs institutions civiles et religieuses, des arts et des sciences qu'ils ont cultivés suivant leurs goûts particuliers, enfin l'étude des textes grecs et latins aux points de vue divers de la paléographie, de la critique, de l'herméneutique et de l'épigraphie. M. Max Bonnet n'est pas seulement un vrai savant; c'est encore un écrivain élégant et ingénieux. Mais n'est-il pas quelquefois subtil? Qu'il s'en défende. Casaubon, Saumaise, Scaliger ne l'étaient pas. Si l'on veut acclimater en France la philologie germanique, qu'on ne néglige pas de l'accommoder à notre génie. Nous avons une répulsion instinctive pour tout ce qui n'est pas simple et clair. Qu'on nous en félicite ou qu'on nous en blâme, tels nous sommes, et comme tels il faut nous traiter.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1892.

HISTOIRE DE LA PSYCHOLOGIE DES GRECS, par A.-Ed. Chaignet, recteur de l'Académie de Poitiers, correspondant de l'Institut; t. II, contenant la *Psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1889; t. III, contenant la *Psychologie de la Nouvelle Académie et des écoles éclectiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1890.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

La méthode d'exposition adoptée par M. Chaignet l'a encore mieux servi, s'il est possible, dans sa description de la psychologie d'Épicure que dans celle des Stoïciens. Nous montrerons tout à l'heure que, sans abuser du mot, il a positivement, par exemple, écrit une psychologie de l'atome, cette chose qui pourtant semble si peu psychologique à qui ne la regarde que superficiellement. Mais, avant d'entrer dans cette étude et dans celles qui s'y rattachent par des liens directs, je dirai comment notre auteur a su renouveler la biographie d'Épicure, non seulement en l'enrichissant d'utiles détails, mais encore en montrant dans la vie du philosophe, sans le dire et sans rien exagérer, l'explication sinon de sa doctrine métaphysique, du moins de sa théorie du bonheur.

Dans le combat que se livrèrent les écoles rivales, la lutte ne fut pas uniquement entre les doctrines; on attaqua les personnes, et souvent avec l'arme de la calomnie. Après que le chef de l'école épicurienne eut disparu, les Stoïciens tentèrent de déprécier la doctrine en déshonorant celui qui en avait été l'auteur. Ils s'appliquèrent à flétrir son caractère et surtout ses mœurs. Il avait, disaient-ils, été bassement le

(1) Voir les cahiers de mai et juillet 1891.

flatteur des puissants. Il avait été déloyal en s'attribuant les doctrines de Démocrite et d'Aristippe. Il avait poussé l'immoralité jusqu'à souiller un de ses frères, jusqu'à entretenir une correspondance obscène avec des courtisanes et particulièrement avec Léontium, dont on ajoutait qu'il avait partagé les faveurs avec Métrodore. On disait encore qu'il avait fait de son école un lieu infâme où se commettaient tous les excès de la table et de l'amour; qu'à chacun de ses repas il dépensait une mine, c'est-à-dire cent francs; qu'enfin il avait mis en pratique la vile maxime qu'il n'y a d'autres plaisirs que les plaisirs du ventre. « Il est difficile, dit M. Chaignet, d'ajouter foi à ce torrent d'injures; sa santé délicate n'aurait pas résisté à de pareils excès. » M. Chaignet a donc soigneusement réuni tous les textes qui nous font connaître le tempérament physique d'Épicure et l'influence que sa complexion exerça sur sa vie.

Pendant plusieurs années, même en sa jeunesse, il fut incapable de quitter sa chaise ou son lit. Ses yeux très faibles ne pouvaient supporter ni la lumière du soleil ni l'éclat du feu. Il était affligé d'une dysenterie sanguine, et une sensibilité extrême des tissus lui rendait intolérable le poids de ses vêtements. Il devint hydropique, ce qui ne l'empêchait pas d'inviter à sa table ses amis. Enfin, il fut atteint de coliques intestinales affreuses et d'une rétention d'urine, causée par la pierre, qui amena sa mort, après une cruelle maladie de quatorze jours. Avec une pareille santé, on ne comprendrait guère qu'il se fût livré à des excès de table ou de volupté; et l'on croit à sa sincérité quand il se vante, dans une lettre à Polyænus, d'avoir été plus sobre que Métrodore, qui dépense pour sa nourriture un as tout entier, tandis que lui, Épicure, est arrivé à n'en dépenser qu'une partie. « Mon pauvre corps, disait-il, est rassasié de plaisir quand j'ai du pain et de l'eau. Envoie-moi du fromage de Cythnos, afin que je puisse, lorsque je le voudrai, me procurer un grand régal. » C'est qu'à ses yeux il faut bien peu de chose pour réaliser le plaisir qui est la fin de la vie, car ce plaisir consiste uniquement dans l'absence de douleur. Assurément, dirons-nous, cette définition du plaisir suprême, du bonheur véritable est très incomplète, mais elle n'est pas fausse. Elle paraît d'autant plus exacte [1], au moins dans un sens restreint, que l'on se met, par la pensée, à la place d'Épicure. Si sortir d'une simple crise de mal aux dents est un plaisir, ce devait évidemment être un bonheur pour Épicure d'échapper de temps en

[1] Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'Épicure définissait le bonheur non seulement l'absence de douleur physique, mais aussi l'absence de douleur morale.

temps à ses souffrances aiguës et presque continuelles. De là à confondre l'absence de douleur avec le plaisir, il n'y avait qu'un pas. Et nous sommes tous épicuriens dans quelque mesure quand nous supplions notre médecin de diminuer, de supprimer, même par certains breuvages ou certains moyens extérieurs, les souffrances de la maladie. Un plaisir négatif acquiert alors la valeur d'une jouissance positive. Combien d'infortunés s'en contenteraient! Ainsi le principe qui domine toute la morale d'Épicure lui a été dicté, à ce qu'il semble, par sa misérable constitution, qui, de la sorte, explique jusqu'à un certain point ce que sa définition du plaisir présente à la fois de juste et de trop étroit. Que l'on accepte comme authentique le portrait d'Épicure tracé par les Stoïciens, aussitôt éclate entre la biographie et la doctrine une contradiction choquante et inadmissible.

Le régime alimentaire de l'école n'était pas autre que celui du maître, c'est-à-dire simple et sobre. A ses disciples un cotyle d'un petit vin suffisait. Le plus souvent, pour leur boisson, ils se contentaient d'eau pure. Ils disaient que le pain sec et l'eau pure donnent à celui qui a faim et soif un régal aussi savoureux que les mets les plus recherchés. Ainsi les accusations des Stoïciens sont aussi démenties par les habitudes de l'école elle-même. Elles le sont encore, d'après Diogène Laërce, par la reconnaissance et le respect des Athéniens, qui élevèrent à Épicure des statues, par le nombre considérable de ses amis, par l'attachement inviolable qu'ils lui gardèrent, par sa tendre affection à l'égard de ses parents et de ses frères, par sa douceur envers ses esclaves, par sa libéralité envers ses amis, sa piété envers les dieux et surtout par son amour pour les hommes.

Il est incontestable qu'Épicure a été passionnément aimé. Ses disciples avaient sur eux et chez eux, jusque près de leur lit, son image qu'ils faisaient graver sur leurs anneaux et sur leurs coupes. « Epicurios vultus per cubicula gestant ac circum ferunt secum, » dit Pline[1]. Et Cicéron : « Imaginem non modo in tabulis nostri familiares sed etiam in poculis et in annulis habent[2]. » M. Chaignet énumère celles des images d'Épicure qui nous ont été conservées. Il insiste sur le buste qu'Usener a mis, en gravure sur bois, en tête de son volume intitulé *Epicurea*, et qui reproduit une photographie du buste en bronze d'Herculanum. « La tête est forte; les traits, le nez surtout, accentués; les lèvres épaisses; l'expression calme, bienveillante plutôt que sévère, sincère et simple, mais sans esprit, sans grâce et sans sourire; on ne

[1] *Hist. nat.*, XXX, v, 5. — [2] *De Finibus*, V, 1, 3.

s'étonne pas que, lorsqu'il voulait être aimable et plaisanter, ses compliments, comme on le lui reprochait, sentissent l'effort et fussent lourds. Cicéron le caractérisait par ces qualifications : « Homo minime vafer, « non ad jocandum aptissimus, non facetus, minimeque resipiens pa« triam. » Chez lui, en effet, et sur son visage, rien de l'esprit attique. Il n'eut d'esprit d'aucune sorte. En revanche, il eut du génie. En eut-il autant qu'il l'a cru et dit?

Pour cela, il faudrait qu'il fût l'auteur unique de sa philosophie tout entière, qu'il n'eût, comme il l'a prétendu, rien emprunté à ses prédécesseurs. Il a traité les grands philosophes qui l'avaient précédé avec un injuste mépris. Pourtant il avait eu des maîtres. Il est avéré que sa curiosité philosophique s'est éveillée spontanément de bonne heure; mais cette curiosité fut dirigée dans un sens déterminé par la lecture des livres de Démocrite. Ces ouvrages lui avaient, paraît-il, été prêtés et expliqués par Nausiphane, qu'il avait entendu à Téos, ce qu'il n'avouait pas. Il niait aussi avoir connu le péripatéticien Praxiphane, qu'Apollodore, cité par Diogène, lui donnait pour maître. Plutarque, cependant, affirme qu'Épicure, longtemps, pendant sa jeunesse, s'était appelé lui-même démocritéen. Or il ne faisait en cela que reconnaître l'évidence même, au moins quant à la partie mécanique de son atomisme. Léonteus, un de ses plus fervents adeptes, écrit qu'Épicure a toujours tenu Démocrite en grand honneur. Métrodore, l'un des quatre chefs de la secte, déclare que, si Démocrite ne lui avait pas montré la route, Épicure ne serait pas arrivé à la science même. M. Chaignet ne juge pas Épicure avec une sévérité absolue. Il plaide même en sa faveur les circonstances atténuantes. Il est utile à la science, dit-il, que les philosophes se croient plus inventeurs qu'ils ne le sont. Cette pensée les rend plus hardis et plus féconds. Aussi d'autres qu'Épicure ont-ils déclaré ne procéder que d'eux-mêmes, témoin, entre autres, Descartes et Hegel. Cette opinion exagérée qu'ils ont de leur génie est plutôt une illusion que de l'ingratitude envers ceux qui leur ont frayé la voie. Mais il est deux torts que notre savant historien ne pardonne pas à Épicure : c'est d'abord d'avoir recommandé à ses disciples de fuir l'érudition, surtout en philosophie; c'est ensuite d'avoir, non pas seulement dédaigné les maîtres antérieurs à lui, mais de les avoir raillés, bafoués, injuriés. D'après Diogène Laërce, voici quelques-uns de ces jugements ironiques ou insultants : Nausiphane n'est qu'un poumon, ce qui signifie sans doute qu'il n'avait que la voix; Platon, un homme d'or, rien qu'un ami du faste; Aristote, un débauché, qui avait mangé son patrimoine; Protagoras, un portefaix; Démocrite, un maître d'écriture et de lecture;

Héraclite, un brouillon; les Cyniques, les ennemis de la Grèce; les Dialecticiens, des corrupteurs; Pyrrhon, un ignorant et un homme mal élevé.

Ce qui peut, sinon justifier, du moins excuser jusqu'à un certain point l'opinion exagérée qu'Épicure avait de son génie, c'est que sa doctrine renferme une partie essentiellement originale. M. Chaignet expose d'abord d'une façon très complète ce que cette doctrine emprunte à la théorie atomistique de Démocrite; puis il insiste sur ce qui appartient en propre à Épicure : « Nous allons, dit-il, le voir, par une conception originale et profonde qu'on a souvent méconnue, injustement raillée et condamnée, introduire dans cette physique matérialiste et mécanique un principe d'un autre ordre, plus que dynamique et vraiment hylozoïste. »

Démocrite n'avait-il admis qu'une sorte de mouvement, le mouvement par choc, par rebondissement des atomes les uns sur les autres, effet nécessaire de la pesanteur? Plutarque l'affirme [1]. Cependant saint Augustin, sans citer ses sources, attribue en outre à Démocrite la pensée d'un mouvement spontané, presque volontaire des atomes : « Sensit inesse concursioni atomorum vim quandam animalem et spiritalem. » Démocrite aurait-il donc, avant Épicure, admis deux principes de mouvement? Cette priorité est possible, la contradiction entre l'affirmation de Plutarque et celle de saint Augustin la laisse douteuse. Ce qui est certain, c'est qu'Épicure a jugé que le mouvement qui est l'effet de la pesanteur est dirigé verticalement de haut en bas, — quoiqu'il soit impropre de parler de haut et de bas, quand il s'agit de l'infini, — et que, si ce mouvement était le seul, les atomes ne se rencontreraient jamais et tomberaient immuablement séparés, comme les gouttes d'une pluie éternelle, dans les profondeurs du vide :

Imbris uti guttis caderent per inane profundum [2].

Pour que les atomes pussent se rencontrer, se choquer et former des agrégats distincts, des corps et des êtres, il fallait un autre mouvement, et cet autre mouvement est l'effet du *clinamen*.

Plutarque a jugé cette hypothèse du *clinamen* avec une sévérité mêlée d'ironie. « Il ne faut pas, dit-il, accorder aux philosophes, comme on le fait aux femmes dont les couches sont difficiles, la permission de prendre des remèdes qui facilitent et hâtent leur délivrance, d'avoir

[1] *De placitis philos.*, I, 23, 3. — [2] Lucrèce, II, 222.

recours à des expédients qui les aident à accoucher de leurs systèmes. Il ne faut pas laisser Épicure, sur une question aussi considérable, introduire un expédient si petit, si misérable que l'est la déclinaison d'un seul atome, réduite à la dimension la plus petite, afin de produire les astres, les animaux, le hasard, ἡ τύχη, et de sauver la liberté humaine, ἵνα τὸ ἐφ' ἡμῖν μὴ ἀπόληται[1]. »

M. Chaignet ne pense pas que l'hypothèse de la déclinaison mérite ce blâme et ce dédain. Il fait justement observer que déjà, dans son mouvement de corps pesant, l'atome a, selon les anciens, une force intérieure à lui propre qui le porte vers les lieux inférieurs, force bien différente de celle que nous nommons aujourd'hui pesanteur, et qui semble distincte du corps pesant et extérieure à lui. Il est donc permis de dire que, même dans sa chute verticale, l'atome a un mouvement venu de lui et en quelque sorte spontané. Toutefois ce mouvement est aveugle, fatal, soumis à une loi nécessaire et constamment le même. Par sa direction constante et son invariable parallélisme, ce mouvement est stérile et ressemble presque à l'immobilité inféconde. Voilà pourquoi Épicure attribue à l'atome un autre mouvement, libre celui-là, se déterminant lui-même, indépendant des causes nécessaires de la matière. Ce mouvement fait dévier l'atome de la direction verticale d'une quantité, il est vrai, très faible; mais peu importe le degré de cette déviation. Si petite qu'elle soit, elle brise le parallélisme éternel de la chute des atomes; elle rend possibles les agglomérations productrices des êtres; de plus, elle fait entrer dans l'univers la contingence, le hasard, l'imprévu, et, dans l'âme humaine, où elle s'allie à la raison et à la conscience, elle introduit la liberté.

On peut s'étonner qu'Épicure lui-même, dans les documents authentiques et originaux qui sont restés, ne parle qu'une fois, et en peu de mots, de cette déviation que Lucrèce appelle le *clinamen principiorum*. Et encore cette mention n'a-t-elle pas une parfaite clarté. « Des atomes, dit-il, les uns restent très éloignés des autres à une grande distance, les autres, au contraire, subissent le choc : ce sont ceux qui se sont trouvés *par hasard* déclinés, déviés, et par cette déviation se sont prêtés à des groupements[2]. » Quoique cette brièveté soit regrettable, il est impossible, en présence des autres textes, qui concordent entre eux, de mettre en doute que le mouvement interne des atomes ne soit un élément essentiel du système. Mais est-il aisé d'en expliquer la véritable nature? M. Chaignet croit qu'il y a là une difficulté réelle. Il essaye de

[1] *De solertia animal.*, VII, 1 et 2. — [2] Diogène Laërce, X, 43.

la vaincre; et ici se place ce que j'appellerai sa psychologie de l'atome d'Épicure.

Rappelons-nous d'abord que Plutarque, Lucrèce, Cicéron et d'autres ont dit qu'Épicure a imaginé ce mouvement propre de l'atome pour vaincre la nécessité et rendre possibles non seulement les formations des êtres, mais la liberté humaine, laquelle ne saurait exister au sein de la fatalité absolue. Il croyait donc à la liberté humaine, puisqu'il voulait la sauvegarder. Comment l'avait-il connue? Tout le monde est d'accord sur ce point : ç'a été pour lui un fait d'observation psychologique, un fait de conscience, fait qu'il est impossible de mettre en doute à cause de son évidence, que nous sommes responsables de nos actions et que nous avons conscience de cette responsabilité. Or ce fait atteste en nous le pouvoir inné de nous déterminer nous-mêmes, c'est-à-dire la liberté.

Mais ce fait, la conscience qui l'atteste ne l'explique pas. Or la tâche de la philosophie est d'expliquer la nature des choses, ce qui revient à en trouver la cause. Pour rendre incontestable le fait de notre liberté, il faut en rendre compte. Il faut découvrir et dire comment l'âme et l'homme, qui sont des êtres de la nature, peuvent être libres, si la nature ne contient pas un élément libre à quelque degré. Rien ne peut naître de rien : la liberté est dans l'homme; elle n'y est pas venue de rien; elle était donc déjà dans le principe de l'homme :

Quare in seminibus quoque idem fateare necesse est [1].

Mais l'unique principe réel des êtres, puisque le vide n'est qu'un élément négatif, c'est l'atome; donc l'atome doit être doué d'un certain mouvement libre. Ce mouvement spontané, libre, est évidemment le mouvement de la vie; c'est la vie même et, de plus, une certaine volonté, mais inconsciente et à laquelle Épicure n'a pas voulu attribuer la pensée, ni, par conséquent, la délibération et la direction vers un but déterminé. Quelle notion doit-on s'en former et quelle notion s'en faisait Épicure?

« Mais toute vie, dit M. Chaignet commentant les textes, toute vie a sa loi interne d'organisation, d'évolution, de développement. Comment concevoir cette loi vivante sans un principe de raison, si enveloppée, si endormie qu'on la suppose? L'atome épicurien n'est pas la raison séminale des Stoïciens; mais c'est un germe, une semence qui vit et est capable d'engendrer; les termes grecs et latins qui servent à l'exprimer le prouvent surabondamment : *σπέρματα*, *semina*, *corpora genitalia*, *corpora*

[1] Lucrèce, II, 284.

quæ genant. Cette force génératrice, secrète mais déterminée, se peut-elle concevoir sans un germe latent de pensée, une pensée inconsciente sans doute, aveugle, qui s'ignore elle-même, qui ne voit pas clairement le but où elle tend, comme on la retrouve dans la cristallisation, l'aimantation, la végétation? » A ces questions M. Chaignet répond par des affirmations de Lucrèce qui ont une portée inattendue. D'après Lucrèce, cette force interne de l'atome se livre à toutes sortes d'expériences, d'essais, de tâtonnements multiples et infiniment répétés. Ces expériences, ces tâtonnements lui profitent, lui donnent des leçons qu'elle s'assimile. Diogène Laërce désigne ces leçons par le mot *διδαχθῆναι*. Ces leçons lui font contracter des habitudes qui supposent la mémoire, laquelle à son tour suppose une intelligence rudimentaire. Voilà, dirons-nous, de véritables facultés psychologiques attribuées à l'atome. Convient-il de l'assimiler à notre âme encore davantage? Admettrons-nous, comme Gassendi interprété par Bernier, que l'atome d'Épicure est doué d'une sorte de sensibilité, au moins virtuelle, dont les principes sont contenus dans les germes organiques des êtres? Nous pensons, avec M. Chaignet, que ce serait exagérer la pensée d'Épicure. Mais Gassendi dépasse-t-il la conception d'Épicure, lorsqu'il regarde l'atome comme actif et écrit cette phrase : « Neque enim absurdum est facere materiam actuosam, absurdum potius facere materiam inertem. » M. Chaignet craint que ce ne soit là une altération de l'idée épicurienne. Cependant l'atome qui, de lui-même, *sponte sua,* se met en mouvement, révèle bien par cela seul une activité propre, et cette idée ne laisse pas que d'avoir quelque ressemblance avec la force leibnizienne.

L'atome a-t-il un but quand il se meut ainsi spontanément? « Il n'y a pas eu de concert entre les atomes et comme une sorte d'engagement réciproque, de contrat pour se rencontrer et pour se combiner de telle et telle façon. Leurs mouvements libres sont absolument indéterminés, aussi bien quant aux personnes, quant aux temps et quant aux lieux où ils se produisent. C'est la définition même du hasard, *ἄστατος αἰτία*, dont le monde est l'œuvre. » « Les corps composés naissent lorsque le hasard de leurs déclinaisons les a rapprochés dans une mesure propre à une combinaison toujours provisoire. » Donc il n'y a pas de finalité dans le système des choses et dans la création du monde. Mais il est plus facile de nier la finalité que de s'en passer. Épicure, qui l'élimine du monde, la replace dans sa doctrine. Selon lui la science a une fin, c'est d'acquérir le bonheur dont la fin est le plaisir, car le plaisir est la fin même de la vie.

Mais nulle fin n'a présidé à l'organisation du tout. Les organismes

vivants eux-mêmes sont le produit du seul mécanisme. Celui-ci opère à l'infini; par ses tâtonnements et ses essais infiniment nombreux et divers, il arrive, par hasard, à une disposition, à un ordre convenable d'où résulte le monde que nous voyons et qui le rend durable. Ainsi les mouvements du hasard se changent en des mouvements conformes à l'ordre et mettent dans le système une sorte de finalité :

In motus conjecta est convenientes [1].

C'est là une contradiction ou, tout au moins, une inconséquence. M. Chaignet cite et apprécie un curieux jugement de Lange [2], qui trouve que c'est une grande pensée que d'avoir donné ce tour et ce sens à la notion de finalité, de la considérer simplement comme un cas spécial de la *totalité* des expériences. « La finalité, dit M. Chaignet [3], ne peut pas être confondue avec un cas de la totalité des expériences possibles, parce que, dans le domaine de l'expérience, il n'y a pas de totalisation possible. Il n'y a aucune raison pour admettre que, même dans les innombrables et infinies combinaisons du hasard, il y ait un cas qui produise les effets d'une fin. » Si cette raison existe, il faut qu'on nous la montre. Le mot de convenance n'a pas de sens dans ce système.

En effet, dit M. Chaignet dans une argumentation serrée, pour qu'il y ait ordre, convenance, il faut un principe unifiant et une idée directrice. Or l'agrégat atomique n'a pas de principe véritablement unifiant. Le vide sépare constamment les atomes agrégés, qui restent toujours isolés et indépendants, prêts à s'échapper du groupe accidentel où une rencontre fortuite les a fait entrer. D'un autre côté, Lucrèce nous parle de convenance dans le mouvement des atomes. Mais la convenance est un rapport des parties entre elles qui ne peut se concevoir et se déterminer que par leur rapport commun au tout. Pour établir ce rapport, il faut une idée directrice, une raison interne qui gouverne le développement de l'être, une loi à laquelle les parties obéissent, par conséquent une fin commune où elles tendent et où elles s'unissent. Voilà ce qu'Épicure ne comprend pas ou ne veut pas comprendre. Chez lui, pas d'idée directrice, pas de fin. Chaque atome vient et s'en va au hasard, sans aucun motif d'aller ici plutôt que là, de sortir plus ou moins vite de la combinaison où il est entré.

M. Chaignet signale, avec raison, une autre contradiction dans la doctrine épicurienne. De même qu'Épicure a été entraîné à rétablir,

[1] Lucrèce, liv. II, 1059. — [2] *Histoire du matérialisme*, trad. franç., I, p. 132. — [3] T. II, p. 275.

d'une certaine façon, la finalité, après l'avoir éliminée, de même il semble avoir eu sur la nature, considérée comme principe universel, deux idées fort différentes. Sextus Empiricus a bien remarqué que tantôt il dit qu'il y a un tout qui comprend la nature des corps premiers et la nature du vide, et tantôt que le tout, *τὸ πᾶν*, consiste en deux infinis, l'infini en grandeur du vide, l'infini en nombre des atomes, et que ces deux infinis se font équilibre. Cependant le nom de nature, appliqué à ce tout, ne serait encore qu'une dénomination collective qui n'impliquerait l'affirmation d'aucune force supérieure au vide et aux atomes. Mais Lucrèce nous apprend qu'Épicure allait jusqu'à cette affirmation. Le poète dit, en effet, que le vide et les atomes sont des éléments avec lesquels la nature crée toutes les choses et dans lesquelles elle les décompose :

..... Primordia.
Unde omnes Natura creet res, auctet, alatque,
Quoque eadem rursum Natura perempta resolvat [1].

Lucrèce dit aussi que c'est la nature qui donne une loi aux molécules organiques aveugles et qui les gouverne et les dirige. Il l'appelle la créatrice des choses, *rerum creatrix*. De plus, Épicure lui-même, d'après Diogène Laërce, a dit que la nature a reçu des leçons de l'expérience et qu'elle en a profité : *τὴν φύσιν πολλὰ καὶ παντοῖα ὑπ' αὐτῶν πραγμάτων διδαχθῆναι* [2]. N'est-ce pas là une force distincte des choses qu'elle contribue à former et supérieure aux éléments? Ainsi, tout au moins, Épicure et Lucrèce ont varié sur le sens du mot *nature*.

Toutefois il est un point sur lequel ils restent fermes. Ils disent que vouloir n'assigner qu'une cause unique à des phénomènes incertains et obscurs, pour exciter l'admiration du vulgaire, c'est de la folie. La nature de l'homme lui prescrit des ambitions plus modestes. Quand même nous serions convaincus qu'il y a plusieurs causes possibles et naturelles des phénomènes, nous ne perdrions pas le calme et la paix de l'âme, qui sont le but final de la science. Gardons-nous des explications mythologiques qui font entrer dans la science de la nature des causes surnaturelles. Il n'est pas utile, il n'est pas nécessaire, pour expliquer les faits obscurs, de concevoir une nature divine, *θεία φύσις*.

Assurément, dit Épicure, il y a des Dieux; nous les connaissons avec évidence : *θεοὶ μὲν γάρ εἰσιν· ἐναργὴς δέ ἐστιν αὐτῶν ἡ γνῶσις*. En quoi consiste au juste cette connaissance, M. Chaignet le dira plus loin. Il

[1] Lucrèce, I, 54. — [2] Diogène Laërce, X, 75.

expose ici la conception que, d'après Épicure, nous devons en avoir. Par piété, par respect même pour ces êtres supérieurs, nous devons les regarder comme éternels et jouissant d'un parfait bonheur. Rejetons l'opinion que s'en font la plupart des hommes, qui leur prêtent des volontés, des actions, des motifs d'agir, des sentiments qu'excluent nos principes, et qui détruisent l'état de félicité absolue au sein duquel ils doivent vivre. Cette opinion n'a pas pour fondement, ainsi qu'on l'affirme, des notions innées, προλήψεις, mais des suppositions fausses et mensongères, ὑπολήψεις ψευδεῖς. Veut-on comprendre que les Dieux soient des bienheureux, il est alors indispensable de les concevoir comme exempts d'effort, de travail, de toute fonction, de tout service, de tout soin de gouvernement et, en quelque sorte, de toute corvée, ἀλειτούργητος, jouissant d'un éternel et absolu loisir, d'un repos éternel et silencieux.

Tous les historiens de la philosophie grecque ont exposé plus ou moins longuement la théologie d'Épicure. Ils en ont fait remarquer la bizarrerie et les inconséquences et aussi certains raisonnements qui ne manquent pas de force. M. Chaignet, tout en reprenant et en résumant, en complétant aussi les expositions antérieures à la sienne, a le mérite d'avoir éclairé à nouveau par la psychologie cette doctrine singulière. Il nous semble surtout en avoir mis en lumière le point le plus important, celui qui se rapporte à l'idée primitive que nous avons de la divinité. Cette idée primitive est une anticipation, une πρόληψις. Mais comment une πρόληψις peut-elle être primitive, puisque c'est une idée générale et que, comme telle, elle est forcément postérieure aux sensations? Épicure dit, en effet, positivement que l'anticipation est le souvenir de sensations multiples primitives et antécédentes; elle en est la persistance et le résidu. M. Chaignet essaye d'expliquer et de résoudre cette apparente contradiction. En nommant les anticipations primitives et en quelque sorte innées, Épicure n'a point voulu dire qu'elles fussent antérieures aux sensations premières. « Mais ces sensations premières sont des phénomènes psychologiques qui ont pu et dû se produire dès la formation de l'embryon, puisque ce sont des processus tout mécaniques ou du moins tout physiques. Ces sensations se sont répétées au sein de la mère; les empreintes de ces sensations se sont formées et maintenues même avant la naissance, et l'on peut dire que l'enfant en venant au monde les apporte avec lui... Les anticipations antérieures à la naissance peuvent donc être dites primitives[1]. » Cette explication de M. Chaignet n'est sans doute qu'une interprétation; mais elle est

[1] Chaignet, II, 364.

conforme à l'esprit de la doctrine, et de plus, comme on va le voir, elle fait comprendre la preuve épicurienne de l'existence des Dieux, laquelle reste autrement inintelligible.

D'après Cicéron, l'idée des Dieux, chez Épicure, a une double origine : « Partim nos natura *admonet,* partim ratio *docet*[1]. » En quoi consiste la part de la nature? Cette part, c'est l'anticipation, l'impression générale, la notion préformée commune à tous les hommes de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les races. La notion de Dieu est non seulement primitive et universelle; elle est le privilège de l'humanité (ἡ κοινὴ τοῦ θεοῦ φύσις). Donc les Dieux existent. Or que nous en apprend la raison? Elle nous déclare que l'essence de la divinité est la perfection. On voit que la conception de Dieu comme être parfait s'est imposée même au matérialisme épicurien. Mais comment Épicure entend-il la perfection? Elle a trois conditions : l'éternité, la félicité, la beauté. Sans l'éternité, la béatitude des Dieux serait troublée par la crainte de la mort; l'éternité leur est assurée par le mouvement éternel des atomes qui reconstitue sans cesse leurs corps divins. La félicité leur est garantie par l'absence de douleur, l'aponie, l'impassibilité, l'ataraxie absolue qui exclut toute passion, toute action, toute fonction, toute providence. Enfin la troisième condition de la perfection divine est la beauté, qui enveloppe la condition d'une forme analogue à la forme humaine. Dieu, en effet, qui est un être vivant, ne peut avoir d'autre forme que la plus belle, qui est la forme humaine. Les Dieux ont un corps, tous les organes du corps. Ils s'entretiennent de leurs sentiments; pour cela ils se servent de la plus belle langue qui soit au monde : ils parlent grec.

Ainsi les Dieux d'Épicure ressemblent beaucoup à l'homme, ils lui ressemblent trop. Et pourtant ils se rapprochent de lui encore plus intimement que par la ressemblance. M. Chaignet a justement relevé entre Dieu et l'homme, chez Épicure, un lien que l'on n'avait pas jusqu'ici suffisamment signalé. Les Dieux, puisqu'ils existent réellement, sont des corps. De leurs corps divins, comme de tous les autres, s'échappent des simulacres qui, grâce à leur ténuité, pénètrent dans les âmes des hommes par une sorte de présence réelle physique :

De corpore quæ simulacra feruntur
In mentes hominum divinæ nuptia formæ[2].

Et voilà que Dieu est en nous au moins par une partie de lui-même,

[1] *De Nat. Deor.*, I, 18. — [2] Lucrèce, VI, 76.

par une émanation de sa substance. Cicéron note ce fait, en réalité bien remarquable, qu'Épicure a été le seul peut-être, « solus enim videtur », du moins le premier, qui ait donné cette explication de l'idée de Dieu. Il ne serait pas impossible de trouver chez les modernes quelqu'un qui, toute différence gardée, a soutenu aussi que l'homme qui veut constater l'existence réelle, substantielle de Dieu, n'a qu'à regarder dans le fond de son âme. Il est extrêmement intéressant de voir et de montrer, avec M. Chaignet, que, tout en restant matérialiste, Épicure a plusieurs fois procédé et conclu à la façon des doctrines spiritualistes.

Mais ces analogies ne devaient être marquées que d'une main savante, prudente et légère. Il importait de ne les point exagérer et de n'en pas tirer d'indiscrètes conséquences. Par exemple, M. Chaignet n'a eu garde de rapprocher la perfection divine, telle que la comprend Épicure, du Dieu parfait de Platon et de Leibniz. Je disais tout à l'heure que le Dieu d'Épicure ressemble trop à l'homme, en un sens il ne lui ressemble pas assez. Par moments au moins, l'homme est bon et juste. Le Dieu d'Épicure a une perfection qui ne comprend ni la bonté ni la justice. Étranger au monde, dépourvu de toute providence, il rappelle non le Dieu de Platon, qui est le bien et qui est bon, mais plutôt le Dieu d'Aristote, qui ne pense que lui-même.

Mais alors pourquoi donc Épicure était-il si pieux? Lange a prétendu que sa piété n'était pas sincère et que, par prudence, il était hypocrite. M. Chaignet et Guyau estiment qu'il était de bonne foi, qu'à son époque on ne risquait rien à s'écarter des croyances communes et que le temps de Socrate était bien passé. Les deux historiens français de l'épicurisme ont raison. Epicure croyait aux Dieux tout simplement parce que l'idée de la divinité est un fait psychologique qui se rencontre chez tous les hommes[1].

Ce qui démontre à quel point il était permis et possible à son époque de parler des sujets religieux avec indépendance, c'est sa critique très originale et très fine de la divination. On sait que Socrate, pour ré-

[1] M. Chaignet n'a parlé de la théologie d'Épicure que dans le rapport de celle ci avec la psychologie du système. Il ne s'est pas demandé si Épicure avait ou non voulu fonder une religion. Nous pensons que, s'il s'était posé cette question, il y aurait répondu négativement. Son deuxième volume avait paru en 1889. M. F. Picavet a présenté, en 1891, à la Faculté des lettres de Paris une thèse latine, très savante et très développée, sous ce titre : *De Epicuro novæ religionis auctore*, dans laquelle il se prononce pour l'affirmative. Quoique l'examen de ce livre semble rentrer dans le cadre de notre présente étude, il nous paraît trop important pour être jugé par occasion, et nous nous réservons d'en faire l'objet d'un article spécial.

pondre aux accusations d'irréligion dirigées contre lui, disait, dans son apologie, qu'il pratiquait scrupuleusement la divination. Épicure, qui refusait aux Dieux toute prescience et toute providence, ne pouvait admettre qu'ils donnassent à l'homme la faculté de deviner l'avenir : « Deus nil habens nec sui nec alieni negotii non potest hominibus divinationem impertire [1]. » — « Nihil tam irridet Epicurus quam prædictionem rerum futurarum [2]. » D'après un scoliaste d'Eschyle, sur le *Prométhée*, Épicure appuyait cette négation sur ce qu'il n'y a pas de *Fatum* qui gouverne les événements et les actes, et qu'en conséquence il est impossible de les prévoir. Du reste, ajoutait-il, en supposant que la Providence fût un attribut des Dieux, la divination y serait contraire. Qu'on y songe : si la divination était une science certaine, toute prédiction, toute connaissance anticipée du malheur nous en ferait subir la souffrance avant qu'il fût arrivé; d'un autre côté, toute prédiction du bonheur nous en ôterait la surprise et la joie. En vérité, si les Dieux prenaient soin de nous, ils nous feraient non du bien, mais du mal en écartant le voile qui nous cache l'avenir. Épicure aurait pu dire encore que l'attente d'un bonheur prédit à jour fixe nous rendrait insupportables les temps qui nous sépareraient de cette félicité. Un jour, un philosophe disait devant nous que, si nous connaissions les joies de la vie future, nous prendrions en dégoût la vie actuelle; c'était raisonner à l'égard de l'existence immortelle comme Épicure à l'égard de la brève existence d'ici-bas. D'après Épicure, la divination n'est donc qu'un mensonge, une chose impossible dont on doit rire et se moquer. Ce sont des contes de bonne femme. En parlant ainsi, Épicure était fort en avant de son siècle. On ne le surfait pas lorsqu'on écrit que son génie a été souvent celui du bon sens.

Nous l'avons dit en commençant cette série d'articles : notre intention n'a pas été et ne pouvait pas être de faire connaître et de résumer tout le contenu des deux derniers volumes publiés par M. Chaignet. Ces volumes sont si amples, si pleins, ils embrassent tant de systèmes étudiés de si près qu'à les examiner en détail, on envahirait plusieurs de nos cahiers. Forcé de nous limiter, nous avons choisi les parties de ce grand travail où paraît le mieux le mérite du point de vue de l'auteur et où sa méthode nous semble avoir renouvelé certaines questions. Il nous promet une exposition étendue et approfondie de la psychologie des néo-platoniciens. Quand il l'aura donnée, nous reviendrons à lui et nous sommes persuadé qu'il jettera un jour nouveau sur les phé-

[1] Cic., *De Nat. Deor.*, II, 17. — [2] *Ibid.*, II, 65.

nomènes auxquels l'alexandrinisme s'est particulièrement attaché, sur les superstitions, les évocations, la magie et enfin sur l'extase que la récente psychologie expérimentale vient de rappeler à l'attention.

Ch. LÉVÊQUE.

P. E. Lucius, *Die Therapeuten und ihre Stellung in der Geschichte der Askete. Eine kritische Untersuchung der Schrift* De vita contemplativa, Strasbourg, 1880. — Le même, *Der Essenismus in seinem Verhältniss zum Judenthum.* Strasbourg, 1881.

I

M. Lucius a repris, dans ces deux écrits, avec critique et sagacité, les problèmes relatifs à l'essénisme, et y a porté beaucoup de lumière. La difficulté de cette question historique vient de l'insuffisance des documents. Il n'est pas question des esséniens dans les sources juives écrites en hébreu (Talmud, Midraschim, etc.). Philon en parle de seconde main et sans les avoir vus. Josèphe fausse évidemment les couleurs sur bien des points, par le désir qu'il a de rapprocher les choses juives des choses grecques et d'atténuer, en fait de croyances messianiques, tout ce qui pourrait porter ombrage aux Romains. Les témoignages de Pline et de Dion Chrysostome viennent fort à propos dissiper bien des doutes; mais ces témoignages sont courts; le second même se borne à une simple mention admirative. Les hérésiologues chrétiens, si l'on excepte à quelques égards saint Épiphane, ne font que répéter Josèphe et Philon.

Une question critique domine toutes les autres. Faut-il tenir compte, dans la question des esséniens, de ce traité de la Vie contemplative qui figure dans les œuvres de Philon et où il est question d'ascètes d'Égypte présentant avec les esséniens de Palestine les plus grandes analogies? M. Lucius a consacré à cette discussion un opuscule de près de deux cents pages, et nous ne croyons pas qu'il l'ait résolue. M. Lucius se prononce absolument contre l'authenticité du traité de la Vie contemplative et voit dans cet opuscule l'œuvre d'un chrétien du IIIe siècle, qui, après avoir lu ou plutôt copié le *Quod omnis probus liber,* aurait

voulu donner un pendant à la description de la vie essénienne et y opposer comme bien supérieure la vie des moines d'Égypte [1].

Pour adopter une telle manière de voir, il faut accepter de grandes invraisemblances et tenir les yeux fermés sur des vérités presque évidentes [2]. Le style et les pensées de la Vie contemplative sont absolument le style et les pensées de Philon. Notez, par exemple, la haine contre les fratries ou éranes (§ 5-7) et les pensées sur l'esclavage (§ 2 et § 9), qui n'ont plus beaucoup de sens au IIIe siècle. Les ascètes dont il est question dans la Vie contemplative sont des ascètes profondément juifs; ils n'ont pas un seul trait spécialement chrétien. Un pastiche philonien si bien réussi, au IIIe siècle, serait un fait presque unique dans l'antiquité. Les faussaires ne s'appliquaient guère à imiter le style de l'auteur à qui ils prêtaient des compositions apocryphes.

En admettant que c'est bien Philon d'Alexandrie qui a écrit le traité dont il s'agit, une foule de questions restent à résoudre. Quel est le sens de ce traité? Le tableau si original que nous trace Philon de la vie de ses *thérapeutes* doit-il être pris au sérieux? Philon, dans ces pages singulières, décrit-il un idéal ou une réalité? Les thérapeutes du lac Mariout, dont il est le seul à parler, ont-ils réellement existé, ou n'est-ce pas là une Salente idéale, la peinture d'un paradis destinée à édifier et à charmer? Il est difficile de répondre sur tout cela d'une manière absolue.

Le fond du roman thérapeute est emprunté par Philon à l'essénisme, mais avec d'importantes corrections. Peut-être quelques ascètes que Philon aurait vus près du lac Mariout [3] tournèrent-ils ses idées de ce côté. Ce qu'il avait lu des instituts pythagoriques et de la vie stoïcienne flottait peut-être aussi dans son imagination. L'ensemble, néanmoins, est une création libre et voulue. C'est l'idéal de la vie parfaite et du parfait bonheur comme le conçoit Philon. Le livre de la Vie contemplative est un livre éminemment subjectif. La vie qui y est décrite, c'est la vie de Philon lui-même, une vie où l'homme ne s'occupe que de l'âme et devient, par la simplification de tout ce qui touche au corps, citoyen du ciel et du monde. Tout cela, dans le langage philonien, se résume en « la philosophie », la philosophie, qui, aux yeux d'un Juif, est surtout la méditation et l'explication allégorique des livres saints. Voilà pourquoi le livre présente un mélange si bizarre de réalité et de

[1] M. Schürer (*Gesch. des jüd. Volkes im Zeitalter J.-C.*, t. II, p. 863-864) suit l'opinion de M. Lucius.

[2] Comparez le *Journal des Savants*, cahier de décembre 1874, p. 798-799.

[3] Comparez les *catochites* ou reclus du Sérapéum (*Hist. des orig. du christ.*, t. II, 79, 325; VI, 188, note 2).

traits fuyants, sans consistance, décelant l'œuvre d'imagination. C'est un roman philosophique ou, si l'on veut, une peinture, mais une peinture faite par un homme qui voyait tout à travers ses rêves. Ce couvent philosophique est construit pour abriter cette vie philosophique, où l'âme, livrée sans relâche à la méditation de l'infini, s'élève au-dessus de tous les soucis matériels. Les thérapeutes sont tous gens nobles, polis, bien élevés, parfaits de manières. Nulle part on ne sent le peuple, la foule laïque, ce qui fait l'essence d'une religion. Cela n'a jamais sérieusement existé.

Il est donc permis de croire que le traité de la Vie contemplative fut écrit par Philon comme appendice à son traité *Que tout honnête homme est libre,* traité où il est longuement question des esséniens de Palestine. Cette brillante manifestation du judaïsme, si analogue à ses idées, excita chez le penseur alexandrin une sorte de jalousie et lui inspira le désir de montrer que l'Égypte n'était pas, sous le rapport de la vie contemplative, au-dessous de la Palestine. Avec quelques éléments réels, il dressa un tableau que l'histoire aurait tort d'accepter comme un vrai document. Ce qui en sort, c'est le portrait de Philon lui-même, dans ses plus fines nuances : homme du monde délicat, cœur excellent, épris de l'amour du vrai et du bien, une des âmes les plus spéculatives et les plus désintéressées qui aient jamais existé.

Un point sur lequel M. Lucius a entièrement raison, c'est que, dans une exposition de l'essénisme, il ne faut pas faire usage du traité de la Vie contemplative; le mot même de *thérapeute* doit être banni d'une histoire du judaïsme, au moins comme désignant un institut ayant existé en dehors des aspirations de Philon.

II

Dans la discussion des questions relatives à l'essénisme, M. Lucius fait preuve en général d'une critique excellente, et ce n'est pas un mince mérite, au milieu de tant d'exagérations, d'avoir su arriver à la précision du détail. Le style de Josèphe est plein d'à peu près, et les analogies d'après lesquelles nous cherchons à nous représenter ce qu'il décrit sont souvent trompeuses. Nos couvents du moyen âge, par lesquels nous nous figurons les établissements esséniens, n'en fournissent que des images tout à fait fausses. L'essénien est un moine sans doute. Il a sa règle, ses supérieurs; mais la clef de voûte du monachisme occidental, la papauté, fait défaut en Orient. L'aspect extérieur des maisons devait aussi être tout autre. Ni Cîteaux ni Clairvaux ne sauraient nous donner

IMPRIMERIE NATIONALE.

une idée des antiques maisons conventuelles de la Judée. Peut-être une laure du mont Athos ou des ruches d'hommes comme le couvent de Saint-Saba, près de Jérusalem, en suggéreraient-ils une idée plus exacte. Mais les habitudes juives sur la propreté différaient si considérablement de celles que le christianisme a fait prévaloir qu'un essène et un caloyer devaient avoir entre eux peu de traits de ressemblance.

Quant à l'organisation spirituelle, la ressemblance de l'essénisme et du monachisme chrétien était très grande. Les supérieurs (épimélètes) obtenaient de leurs subordonnés une obéissance absolue. Il y avait un noviciat, un premier temps d'épreuves d'un an; puis deux années encore de probation. A l'entrée définitive dans l'association, on prêtait serment de ne pas révéler les secrets de l'ordre et, au contraire, de n'avoir rien de caché pour les affiliés.

Tous les membres de la congrégation s'appelaient frères. On n'admettait dans l'ordre que des hommes faits; mais on prenait des enfants pour les former aux habitudes que la règle supposait. La seule peine était l'exclusion, prononcée par un tribunal de cent membres. Mais l'exclusion entraînait la mort presque certainement, comme cela arrive dans les communautés religieuses de l'Orient. Le costume était celui de tout le monde, mais absolument blanc.

Tous les biens étaient en commun. Ceux qui entraient dans l'ordre donnaient leur fortune à la communauté; les confrères ne vendaient ni n'achetaient entre eux; tout se faisait par échange ou par don gratuit. Les intérêts communs étaient confiés à des économes éprouvés. Les vêtements mêmes appartenaient à la communauté. Quand un frère était malade, il était soigné aux frais de tous; les vieillards, entourés par les jeunes gens, semblaient des pères au milieu d'excellents fils. Les aumônes se faisaient de la caisse commune. Dans chaque ville, un frère était chargé de l'hospitalité envers les frères.

La règle de chaque jour était rigoureusement fixée : au lever du soleil, une prière; puis les solitaires étaient envoyés à leur travail par les supérieurs; puis ils se réunissaient pour les ablutions; puis avait lieu le repas du milieu du jour; puis de nouvelles heures de travail; puis le repas du soir. L'agriculture était la principale occupation de la secte; certains métiers étaient pratiqués; le commerce était absolument interdit, comme impliquant amour du lucre et désir de nuire à son prochain. Il n'y avait pas d'esclaves dans l'ordre. On ne prêtait jamais aucun serment.

Les soins de la propreté et de la modestie étaient poussés jusqu'à une minutie qui nous paraît puérile. Les ablutions venaient à tout

propos. Pour ne pas « faire injure à la lumière de Dieu », les esséniens portaient au comble certaines précautions. Ils ne prenaient de bains qu'avec une serviette autour des reins, et les femmes recouvertes d'un *indusium*. Il y avait même des règles pour le crachat.

Le mariage était absolument interdit, et, en principe, il n'y avait pas de femmes dans l'ordre. Il semble, cependant, qu'il y eut, à cet égard, divergence ou plutôt atténuation de la rigueur primitive. Une école en vint à permettre le mariage, à condition qu'il n'eût pour but que la propagation du genre humain. Le mariage n'avait lieu qu'après une épreuve et quand on était sûr que la femme pouvait avoir des enfants. Les époux se bornaient au strict nécessaire pour que le but du mariage fût atteint.

Les esséniens tenaient à garder leur lien avec Jérusalem; mais, repoussant les sacrifices sanglants et croyant avoir des rites plus saints, ils envoyaient au temple des offrandes ne consistant pas en victimes. Aussi les Juifs les excluaient-ils des parvis sacrés. Mais la sainteté de leur vie les préserva de toute persécution. C'étaient, disait-on, les meilleurs des hommes; évidemment ils ne se livraient à aucune attaque contre le culte officiel. Ils furent sauvés par leur inoffensive sainteté.

M. Lucius a porté une certaine exagération dans une thèse qui peut n'être pas sans quelque vérité, en prétendant rattacher l'essénisme à un schisme sur la légitimité des familles pontificales qui se succédèrent depuis la déposition d'Onias, le dernier Sadokite (vers 175 avant J.-C.). Il est sûr que ces schismes eurent une très grande importance et furent une des causes de la chute des Asmonéens, une « petite Église » soutenant que les fondateurs de cette dynastie, malgré leur héroïsme, avaient pu fonder un principat laïque, non changer l'ordre du pontificat. Une telle idée est sensible dans le *Psautier de Salomon*, dans le *Livre d'Hénoch*, dans l'*Assomption de Moïse* et jusqu'à un certain point dans le *Livre des Jubilés* ou *Petite Genèse*. M. Lucius regarde ces livres comme des livres esséniens; mais, sa thèse fût-elle vraie (et il faut avouer que quelquefois les liens de rattachement admis comme solides par M. Lucius sont au moins bien lâches), l'opposition au sacerdoce moderne qui se remarque dans ces livres ne va pas au delà de cette antipathie contre les prêtres riches et mondains qui est le trait de tous les piétistes du temps, en particulier des fondateurs du christianisme. Ces pieuses gens eussent voulu que les grands prêtres fussent des saints; et le plus souvent c'étaient des hommes tout à fait profanes, quelquefois de vrais scélérats. Le peu de goût qu'avaient les esséniens pour le culte officiel ne venait donc pas d'un schisme sur la personne du grand prêtre; il venait

de leurs exigences, d'une sainteté transcendante, en fait de culte, notamment en ce qui touche aux sacrifices sanglants, et de la préférence qu'ils accordaient à leurs rites sur ceux du judaïsme officiel.

Ce culte, qu'ils regardaient comme plus saint que celui du temple, où le pratiquaient-ils? Sans aucun doute, dans leurs monastères. Les repas en commun, principalement, devaient revêtir chez eux un caractère tout à fait sacré. C'est ici que les ressemblances avec le christianisme deviennent frappantes. Les repas étaient préparés par les prêtres, selon des règles strictes du *koscher;* les confrères ne pouvaient manger d'autre nourriture que celle qui leur était servie. Après le bain de pureté, ils se réunissaient dans une pièce où aucun profane ne pouvait pénétrer. Il est probable qu'ils se couvraient préalablement le haut du corps d'un surtout de toile blanche. Ils entraient au réfectoire comme dans un sanctuaire, se rangeaient le long des tables doucement et d'un air recueilli. Devant chacun, un pain et un vase plein du mets quotidien [1]. Avant le repas, le prêtre prie. Après le repas, il prie de nouveau. Au commencement et à la fin, les frères remercient Dieu, qui donne aux hommes la nourriture. Quand l'acte eucharistique est fini, ils déposent leur surtout de lin et ils retournent à leur travail jusqu'au soir.

Ce rite était de beaucoup celui qui frappait le plus dans la secte essénienne. Les étrangers admis à y assister étaient remplis d'un respect mystérieux. La pièce semblait un vrai temple; on n'y entendait jamais une clameur, un bruit quelconque; les frères se contentaient d'échanger quelques mots, sobrement et à voix basse.

L'essénien était, de tous les Juifs, celui qui croyait le plus fortement à l'action immédiate de Dieu sur toutes choses. Il poussait aussi loin que personne le culte de la Loi. Il paraît que ces hommes doux auraient puni de mort (c'est-à-dire d'exclusion) celui qui eût blasphémé Moïse. Ils pensaient qu'il était impossible qu'une âme humaine eût inventé, sans inspiration divine, quelque chose d'aussi beau. Dans leur office divin, ils lisaient et commentaient la Bible, comme les autres Juifs. Leur goût pour les explications allégoriques était une marque de respect; ce qui faisait recourir à de telles explications, c'est qu'on ne pouvait admettre que le texte sacré renfermât des choses ordinaires. Enfin les esséniens observaient le sabbat avec une telle exactitude qu'ils

[1] L'opinion que les esséniens s'abstenaient de chair et de vin est une erreur. Elle n'a pour base qu'une assertion de saint Jérôme (*Adv. Jovin.*, II, 14) rapportant mal le texte de Josèphe et de Porphyre (*De abstin.*, IV, 11-13). Philon, II, 633 (édit. Mangey), suppose qu'ils avaient des troupeaux.

se faisaient scrupule, en ce jour, de remuer une vaisselle, de vaquer aux nécessités les plus absolues.

On ne saurait dire avec certitude si leurs prêtres étaient au choix ou s'ils maintenaient le privilège du sacerdoce aharonide. Outre la Bible, ils possédaient certainement des livres particuliers, où les noms d'anges jouaient un grand rôle. Le lien entre ces sectaires et les faiseurs d'apocalypses est visible. Ils interprétaient les songes, comme Daniel; ils faisaient des prédictions; c'était pour eux une sorte de spécialité; quand on voulait savoir l'avenir, on faisait venir un essénien. Le nom de trois d'entre eux, Juda sous Aristobule I[er], Menahem sous Hérode, Simon sous Archélaüs, est ainsi venu jusqu'à nous. Ils pratiquaient la sorcellerie par les noms des anges, la médecine par des lustrations et des charmes superstitieux, sans négliger cependant les vertus des plantes et des pierres. Tout cela, on le voit, rappelle assez le livre d'Hénoch, et il n'est pas impossible que ce livre bizarre soit un livre essénien, un de ces livres que les affiliés juraient, à leur entrée dans la secte, de garder avec autant de soin que les noms des anges[1].

Les idées des esséniens sur la vie future durent varier selon les temps, et sûrement elles n'eurent pas dès le II[e] siècle avant J.-C. la clarté et la décision que leur prête Josèphe au I[er] siècle après J.-C. Selon Josèphe, les esséniens auraient professé les plus pures doctrines de la philosophie grecque sur l'immortalité de l'âme[2]. Josèphe, soucieux d'helléniser ses compatriotes, fausse toujours le dogme juif de la résurrection, absurde aux yeux des Grecs, et l'identifie à tort avec le dogme grec de l'immortalité de l'âme. Il dissimule également le messianisme, si intimement lié avec la résurrection. On doit supposer que les idées esséniennes sur ce point suivirent la marche des idées juives. Analogues d'abord à celles du livre de Daniel, du plus ancien livre d'Hénoch, du deuxième livre des Macchabées, elles arrivèrent, du temps d'Hérode et au I[er] siècle de notre ère, à une pleine fixité, en particulier à la localisation rigoureuse d'un paradis, où l'on jouit d'un printemps éternel, et d'un enfer souterrain, rempli d'horreurs. L'apparente absence d'idées messianiques chez les esséniens s'explique peut-être de même par l'antipathie de Philon et de Josèphe pour ces idées. Tous les

[1] Jos., *B. J.*, II, VIII, 7. Dans le cahier de décembre 1874, p. 808, le *Journal des Savants* exprimait l'espérance que le texte grec du livre d'Hénoch pourrait être retrouvé. Nous avons la joie d'annoncer au public savant que M. Bouriant, dans quelques semaines, publiera un fragment de ce texte grec, trouvé en Égypte et représentant à peu près le tiers de l'ouvrage total.

[2] Jos., *B. J.*, II, VIII, 11.

deux tiennent à présenter ces ascètes par le côté le plus honorable, aux yeux des non-Juifs, et ils suppriment ce qui eût été pour les Grecs inintelligible ou ridicule.

III

Si l'on tient compte des observations qui précèdent, la plupart des singularités de l'essénisme s'expliquent par des exagérations du judaïsme orthodoxe. La prétention de remplacer les sacrifices par des offrandes, par des hymnes et surtout par la pureté du cœur, est le dernier mot de l'ancien prophétisme. La pensée que tout est à Dieu et que lui offrir des bêtes c'est lui offrir ce qui est à lui revient sans cesse dans les anciens écrits hébreux. Les pruderies bizarres dont nous avons parlé sont, ou des exagérations pharisaïques[1], ou les excès d'une simplicité de mœurs qui a le luxe en horreur[2]. L'exagération des ablutions religieuses était dans l'esprit du judaïsme d'alors[3], influencé en général par la Perse; qu'on se rappelle Jean-Baptiste. Le séparatisme pharisien devait conduire à la méticulosité essénienne. Beaucoup des enfantillages esséniens qui nous font sourire sont encore aujourd'hui des préceptes juifs ou des règles de propreté musulmane[4]. Les repas en commun, préparés par des prêtres très exercés en casuistique, donnaient l'assurance que l'on n'était exposé à manger rien que de pur. La précaution de ne pas se laisser approcher par des serviteurs à gages, des gens du dehors, ou même par des novices d'ordre inférieur, venait d'un scrupule de même genre. La loi, pharisaïquement observée, rendait la vie impossible. Il était naturel que, pour ne pas risquer de la violer, on se retirât au désert comme Jean-Baptiste, ou dans des laures comme les esséniens. L'abolition de l'esclavage, tant de préceptes de charité, de justice entre frères, que l'essénisme proclamait, sont en germe dans la Thora. La prétendue prière essénienne au Soleil[5] n'est que le *schema* qu'on doit réciter avant le lever du jour.

L'essénisme est ainsi, comme l'a bien dit M. Schürer, le superlatif du pharisaïsme, la perfection du judaïsme, de même que, plus tard, la vie religieuse fut la perfection du christianisme. Les esséniens sont les radi-

[1] Cf. Deutér., XXIII, 13-15.

[2] Par exemple l'interdiction des lotions d'huile (Jos., *B. J.*, II, VIII, 3). La lotion d'huile rompait le jeûne (Derenbourg, *Palestine d'après les Talmuds*, p. 168-169).

[3] Marc, VII, 3-4, etc.

[4] Talm. de Jér., *Berakoth*, III, 5, etc. Comp. Talm. de Bab., *Berakoth*, 61 *b* et suiv.

[5] Jos., *B. J.*, II, VIII 5.

caux du judaïsme, voisins par cela même des latitudinaires. Ce sont, pour mieux dire, les *raskolnik* du judaïsme, à la fois puritains exacts et hérétiques, hérétiques par excès de logique et de scrupule, hérétiques surtout de la grande hérésie, qui est le mépris de la hiérarchie et la préférence accordée à la voie particulière sur la voie générale recommandée par l'autorité.

N'y avait-il pas, dans cette apparition si originale, quelque influence étrangère, qui rendrait compte de certains traits peu d'accord, en apparence, avec le judaïsme? Ces traits se réduisent au fond à bien peu de chose, et presque toutes les particularités esséniennes dont on a voulu chercher la raison dans le parsisme, dans le bouddhisme, dans le pythagorisme, s'expliquent, sauf peut-être la magie et l'angélologie, toujours d'origine persane, par une germination naturelle du judaïsme. Le célibat lui-même, qui est une chose bien peu juive, s'explique, pour les esséniens, par l'exagération des idées de pureté légale et peut-être par des idées messianiques, comme chez les premiers chrétiens. Un emprunt intellectuel ou moral se trahit toujours par quelque fait matériel, par quelque mot caractéristique. Rien, dans l'essénisme, ne mène à de pareilles inductions. Des ressemblances ne sont pas des preuves d'emprunt réel. Le cercle de l'imagination religieuse n'est pas fort étendu; les croisements s'y produisent par la force des choses; un même résultat peut être produit par des causes tout à fait différentes. Toutes les règles monastiques se ressemblent. Le cycle des créations religieuses offre peu de variété.

Ce n'est pas en arrière, dans le passé, c'est dans les temps qui suivirent qu'il faut chercher les parentés de l'essénisme. Le christianisme est un essénisme qui a su durer. L'esprit est le même, et certainement, quand les disciples de Jésus et les esséniens se rencontraient, ils devaient se croire confrères. Dans ce cas encore, il faut être très sobre de conjectures en ce qui concerne les emprunts. Entre le christianisme et l'essénisme, le commerce direct est douteux; mais les ressemblances sont profondes [1]. Il faut admettre que, près de deux cents ans avant Jésus, il y eut une tentative sérieuse pour tirer les conséquences morales du judaïsme et pour développer le fruit de la prédication prophétique, que le pur pharisaïsme, réduit à l'observance de la Loi, ne réalisait guère. Il en résulta un ascétisme touchant, respectable, impliquant des impossibilités, condamné d'avance parce qu'il n'avait pas les moyens de se transformer que posséda l'œuvre de Jésus. Pline, qui eut connaissance

[1] Notez la Cène, la communauté des biens, etc.

de la secte comme d'une curiosité, la jugea bien, avec son bon sens d'homme du monde[1]. C'était une société condamnée à finir vite. Tout se borna à un petit paradis de courte durée, dont il n'y a pas à médire, puisque le respect de la nature humaine y fut porté jusqu'à la puérilité et que probablement on y fut heureux. La vie matérielle de l'homme est pleine de choses humiliantes, que l'on supporte impatiemment quand on est arrivé à l'idéalisme, à la vue de la complète supériorité de la vie de l'âme sur celle du corps. Il y a deux partis à prendre alors : ou regarder face à face les côtés choquants de la vie humaine, les régler, les corriger; ou mépriser ce qui n'est rien, ne voir dans la vie que l'esprit, oublier le corps. C'est ce que font les gens de l'Occident et du Nord, et certes ils ont raison. Mais il ne faut pas être sévère pour ce vieil Orient, moins spiritualiste que nous, qui, ne distinguant pas entre les deux moitiés de l'homme, voulut ennoblir et assainir la vie telle qu'elle est dans sa complexité, sans songer que ces soucis du corps émacient l'âme, absorbent le meilleur de son activité. L'ancien Juif, le Parsi, l'Hindou qui se respectent, le parfait musulman, sont occupés toute leur vie à ces ingrates observances corporelles, qui peuvent laisser l'âme assez inculte, assez basse. La vie, en ces petits mondes, se passe à devenir un homme propre et bien élevé. Le christianisme a bien fait de supprimer toutes ces minuties; mais, dans l'éducation de l'humanité, ces minuties ont eu leur utilité, et l'historien qui les trouve sur son chemin ne doit pas les traiter avec trop de dédain.

Là où l'essénisme a échoué, le christianisme réussira. L'idéal de « l'homme doux qui possédera la terre » fut déjà esquissé par l'essénien. Jésus ira plus loin. Mais il ne faut pas oublier que l'essénisme eut une priorité de près de deux cents ans. Il prouva pour la première fois quels trésors de foi, de naïve croyance, de mépris du monde, de charité, d'amour de la pauvreté, le judaïsme renfermait. Il se sépara du pharisaïsme légal et sembla lui prédire son peu d'avenir.

L'essénisme paraît s'être développé uniquement en Palestine. Les pieux cénobites habitaient de préférence les villages, pour éviter le contact de la corruption citadine. On estimait leur nombre à environ quatre mille. Il y en avait à Jérusalem, où une porte tirait d'eux son nom, sans doute parce que leur quartier était près de là[2]. Au Ier siècle

[1] *Gens sola et in toto orbe præter ceteras mira, sine ulla femina, omni venere abdicata, sine pecunia, socia palmarum... in qua nemo nascitur.* (*Hist. nat.*, V, 17.)

[2] Cette porte était ouverte dans la partie occidentale du mur, entre la porte actuelle de Jaffa et l'extrémité sud (quartier arménien).

de notre ère, ils habitaient surtout du côté d'Engaddi et sur la rive orientale de la mer Morte. C'est là que Pline et Dion Chrysostome[1] fixent leur séjour, les considérant, le premier comme un cas original de folie mélancolique[2], le second comme des utopistes, qui ont à leur manière trouvé le bonheur. Philon et Josèphe en sont fiers, comme de compatriotes qui ont réalisé sur terre la vie parfaite, l'idéal d'une existence sans besoins, sans désirs, la complète modération des passions, la sobriété absolue. Lors des grandes persécutions romaines contre le judaïsme, il y eut des esséniens qui subirent le martyre avec un courage admirable. Au IIe et au IIIe siècle, on les trouve encore, mais à peine reconnaissables, derrière les confusions et les travestissements des hérésiologues chrétiens[3].

La tradition rabbinique leur fut défavorable. On affecta de ne pas parler d'eux, de les traiter en purs égarés[4]. Les historiens modernes de la philosophie, M. Zeller en particulier, ont été trop loin, voyant en eux une secte presque profane, de libres ascètes plus près de Pythagore que de Moïse. Non; ce furent des Juifs. Leur science fut chimérique; ils nièrent les instincts les plus légitimes de l'homme; mais leur tentative de remplacer le sacrifice sanglant par l'hymne et la vie sainte, tentative relevée avec plus de succès par le christianisme, était dans la voie du progrès. Leur sainteté s'égara en pratiques extérieures; ils ne tuèrent pas la Loi, ils furent tués par elle; c'est que rien ne remplace la maturité des temps. Le moment où Israël devait porter son fruit, qui est le culte pur, n'était pas encore venu.

Ernest RENAN.

(1) Pline, V, 17; Synesius, ed. Petav., p. 39.

(2) *Quos vita fessos ad mores eorum fortunæ fluctibus agit... vitæ pœnitentia.*

(3) Surtout de saint Épiphane.

(4) C'est à tort qu'en certains passages du Talmud on traduit אסי par « essénien ». Le nom des esséniens, s'il eût figuré dans la tradition rabbinique, eût été חסי ou חסאי.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le latin de Grégoire de Tours, par Max Bonnet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. — Hachette, 1890.

PREMIER ARTICLE.

J'ai bien envie de commencer le compte rendu de l'excellent ouvrage de M. Bonnet en me débarrassant du seul reproche que j'aurai à lui faire. Son livre est peut-être trop abondant, trop touffu, ou, si l'on veut, trop riche. Je ne dis pas qu'il contienne aucun hors-d'œuvre, tout ce qu'il y traite tient au sujet; mais certaines choses n'y tiennent pas d'une manière assez étroite pour qu'on ne pût les en détacher. Il nous dit, dans sa préface, qu'il y a travaillé pendant près de neuf ans : *nonum prematur in annum*. C'est assurément un grand mérite d'être capable de tant de persévérance, d'un effort si vigoureux et si prolongé; mais il y a quelques inconvénients aussi à garder si longtemps un livre sur le chantier. Sans parler du péril auquel on s'expose d'être prévenu par quelque savant plus alerte, il peut arriver, quand on séjourne trop dans un sujet, qu'on soit disposé à l'accroître sans mesure. Comme on y songe sans cesse, qu'on en fait le centre et le but de toutes ses réflexions, de toutes ses lectures, on y rapporte tout, on y fait tout entrer, et l'on finit, presque sans le vouloir, par y entasser les matériaux de plusieurs ouvrages. C'est ce qui est un peu arrivé à M. Bonnet. On voit bien que, pendant neuf ans, toute la science a tourné pour lui autour du sujet qu'il avait choisi, et le pauvre historien des Francs lui a fourni l'occasion de traiter beaucoup de questions qui pouvaient former des études séparées. Notre estime pour l'auteur s'accroît en voyant qu'il a touché à tant de choses, réfléchi sur tant de matières; mais son œuvre risque de prendre de trop vastes proportions.

L'inconvénient me paraît ici d'autant plus grave que l'œuvre est une thèse de doctorat soutenue avec éclat devant la Faculté des lettres de Paris, et que le succès même qu'elle y a obtenu ne manquera pas d'encourager certaines tendances qui me semblent fâcheuses. Nos jeunes professeurs ont pris depuis quelque temps l'habitude de faire des thèses trop considérables; il me semble que c'est méconnaître le caractère que devraient avoir ces sortes d'ouvrages. Le doctorat est la dernière épreuve que subit un professeur avant d'obtenir le droit d'enseigner dans les Facultés; il faut qu'il la subisse de bonne heure pour que, une

fois en règle avec les examens et les concours, il travaille uniquement pour lui, dirige à son gré ses études et marche librement dans sa voie; comment le pourra-t-il faire s'il a choisi pour sa thèse un sujet trop vaste qui l'absorbe pendant des années? C'est une œuvre de début; il ne faut pas que le travail qu'on s'impose demande des connaissances et des qualités qui n'appartiennent pas à un débutant. Aussi qu'arrive-t-il d'ordinaire? Beaucoup, voulant faire comme les autres et prendre un sujet au-dessus de leurs forces, n'arrivent pas à le traiter, et, après avoir perdu leurs meilleures années à des préparations et des préliminaires, se rebutent et s'arrêtent. Ceux qui vont jusqu'au bout n'y arrivent souvent qu'essoufflés, et, ce grand effort achevé, ils passent le reste de leur vie à se reposer de leur premier travail, de sorte que ce qui devrait être le début dans la carrière en devient le terme. Je ne veux pas parler assurément de M. Bonnet, qui ne s'en tiendra pas, j'en suis bien sûr, à Grégoire de Tours, et qui même vient de nous envoyer un nouveau travail[1]. Mais combien d'autres n'ont plus rien produit, ou presque rien, après ce premier ouvrage qui avait épuisé toute leur énergie! Aussi, quelque estime que j'éprouve pour le livre de M. Bonnet, je souhaite qu'il ne serve pas d'exemple aux candidats au doctorat, et qu'ils ne se croient pas obligés de nous apporter, comme thèses, de gros volumes de 800 pages.

Un ouvrage comme celui dont je rends compte, qui se compose d'une infinité de détails, n'est pas susceptible d'une analyse complète. On se perdrait à vouloir suivre l'auteur dans toutes les questions qu'il est amené à traiter. Je m'en tiendrai aux observations qui me semblent les plus curieuses et les plus nouvelles.

Arrêtons-nous d'abord sur l'introduction : elle soulève des problèmes fort importants et qu'il n'est pas aisé de résoudre. M. Bonnet, qui veut étudier les modifications du latin dans les œuvres de Grégoire de Tours, cherche d'abord à savoir quelle en peut être l'origine. Naturellement il suppose qu'elles lui sont venues par contagion et qu'il a dû subir l'influence des gens avec lesquels il vivait. C'est ce qui l'amène à se demander quelles langues on parlait autour de lui. Sa famille, qui appartenait à la plus grande noblesse du pays, parlait le latin, il n'y a pas à en douter, et même cherchait à le parler le plus purement possible; mais ses domestiques, les fermiers et les ouvriers de ses domaines, tout ce petit monde qui formait la clientèle d'une grande maison, et avec

[1] *La philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures*, par Max Bonnet, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

lequel il était sans cesse en contact, comment s'exprimaient-ils? Ne peut-on pas soupçonner que quelques-uns au moins d'entre eux avaient conservé l'habitude de se servir du vieil idiome de leur pays?

On discute depuis longtemps pour savoir si le celte a complètement disparu de la Gaule après la conquête romaine. Ce qui a rendu la discussion si longue, ce qui ne permet guère de se prononcer avec une entière certitude, c'est que les textes sont peu nombreux, et, sauf un ou deux, très peu clairs. Quand les auteurs nous disent de certains habitants de la Gaule « qu'ils parlent celte », il n'est pas aisé de savoir s'il faut prendre cette expression à la lettre, ou comprendre simplement qu'en leur qualité d'étrangers ils se servent d'un latin barbare. C'est ce dernier sens que, contrairement à l'opinion de M. Bonnet, je suis tenté d'attribuer à la phrase suivante de Sidoine Apollinaire : *Tuæ personæ quondam debitum quod sermonis celtici squammam depositura nobilitas, nunc oratorio stilo, nunc camenalibus modis imbuebatur.* S'il s'agissait de guérir les gens de parler celte, il me semble qu'on ne leur ferait pas apprendre la rhétorique, mais le latin. La seconde partie de la phrase, où il n'est question que de l'art oratoire et de la versification, nous prouve que la première n'est qu'une métaphore, et que Sidoine veut parler d'esprits incultes qui se cultivent et non de gens qui passent d'une langue à une autre. Du reste, M. Bonnet n'affirme rien à ce sujet; il se contente de dire qu'il n'est pas vraisemblable que le celte ait cessé brusquement d'être parlé dans la Gaule, quand elle est devenue romaine, et qu'il a dû d'abord résister à l'envahissement du latin. C'est ce que personne, je crois, ne songe à nier. Mais, depuis la conquête de César jusqu'à Grégoire de Tours, il s'est écoulé six siècles, et en six siècles la langue d'un peuple vaincu, vigoureusement attaquée par celle des victorieux, et qui n'a pour se défendre ni l'appui d'une belle littérature ni la résistance d'un esprit national obstiné, a bien le temps de disparaître. Ce qui me fait croire qu'à ce moment on ne parlait plus, ou presque plus, le celte, c'est qu'il n'en est jamais question d'une manière précise dans les documents ecclésiastiques contemporains. En Afrique, où le punique avait survécu, saint Augustin en parle plus d'une fois dans ses lettres. Par exemple, nous le voyons fort occupé de choisir, pour certaines villes, un évêque qui sache le punique, afin que tous les fidèles puissent recevoir la parole de Dieu. Il n'y a rien de semblable en Gaule; ce qui paraît bien indiquer que l'Évangile y était prêché en latin d'un bout du pays à l'autre.

Dans tous les cas, il est certain que le celte, en supposant qu'il fût encore en usage dans quelques cantons écartés, n'a eu aucune in-

fluence sur l'altération du latin de Grégoire de Tours; M. Bonnet le reconnaît. De leur côté, les romanisants affirment aussi qu'il n'a joué aucun rôle dans la formation des langues modernes. C'est la question importante; le reste étant surtout une affaire de curiosité, on prend plus aisément son parti de l'ignorer ou de ne le savoir qu'imparfaitement.

Il ne rentrait pas dans le sujet de M. Bonnet de chercher comment il s'est fait que le latin ait supplanté le celte, et il a eu raison de n'en presque rien dire. Cependant il a rappelé, dans une de ses notes, la fameuse phrase de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, dont on s'est tant de fois servi : *Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret.* Cette phrase me semble signifier que, sans recourir à des mesures de rigueur, Rome assura la prédominance de sa langue en la rendant partout officielle. Je ne sais pourquoi M. Bonnet pense que les mots *per pacem societatis* « n'offrent aucun sens apparent » et paraît disposé à accepter la correction d'Eckstein : *gentibus per pacem sociatis.* Il faut, je crois, entendre comme s'il y avait : *per pacem et societatem;* c'est assez l'habitude des Pères, dans leur latin, tantôt de réunir deux idées distinctes, tantôt de séparer deux idées semblables. Un peu plus loin, M. Bonnet est tenté de voir dans l'ancienne religion, « dont sans doute, nous dit-il, la langue était inséparable, au moins comme langue sacrée », une des causes qui ont dû conserver le celte. Je crois, pour moi, que la religion des Gaulois a fort mal défendu leur nationalité. Elle a fait au contraire toutes sortes d'avances aux vainqueurs. On est émerveillé de voir avec quelle facilité elle s'unit à la religion romaine. Les inscriptions et les monuments nous montrent que l'identification fut rapide et complète, en sorte que cette complaisance des anciens dieux du pays à se confondre avec ceux de l'étranger doit être regardée comme une des raisons qui hâtèrent le plus la *romanisation* de la Gaule.

Ainsi Grégoire de Tours parlait latin, et on parlait latin autour de lui. Mais ce latin, dont tout le monde, ou, si l'on veut, presque tout le monde se servait, le parlait-on tout à fait de la même manière? Évidemment non. Il devait varier d'après la situation sociale, l'éducation, le genre de vie de chacun. On est dans l'habitude de faire deux grandes divisions dans la façon dont on s'exprimait soit en Italie, soit dans les provinces conquises : on distingue le latin littéraire, c'est-à-dire celui qui nous est conservé dans les chefs-d'œuvre des maîtres, et le latin populaire dont les recueils épigraphiques nous donnent quelque idée. Cette distinction et toutes les conséquences qu'on en tire ne sont guère du

goût de M. Bonnet. Il lui semble qu'on la prend trop à la lettre et qu'on la pousse trop loin. Et d'abord est-il bien vrai que le latin littéraire soit, comme on le dit quelquefois, une langue tout artificielle, une sorte de création des lettrés, raide, immobile, qui n'était d'usage que dans les livres, qui s'écrivait et ne se parlait pas? Je crois avec M. Bonnet qu'il y a là de grandes exagérations. Sans doute, la langue littéraire a été en partie l'œuvre de ceux qui l'ont maniée les premiers et qui étaient à la fois des grammairiens et des poètes; mais elle n'était pas, par son origine, condamnée nécessairement à l'immobilité, puisqu'elle a beaucoup changé d'une époque à l'autre, et que, dans la même époque, tous les écrivains ne s'en servaient pas de la même manière. N'est-il pas vrai que le latin de Properce, par exemple, est fort peu semblable à celui des autres poètes de son temps? C'est donc une langue susceptible de recevoir l'empreinte du génie personnel de celui qui s'en sert, et non une sorte d'instrument monotone dont tous doivent user de la même façon. Il n'est pas juste non plus de prétendre qu'elle était faite uniquement pour les livres et n'en sortait pas. Dans aucun pays on n'écrit tout à fait comme on parle; mais je ne crois pas qu'à Rome la différence fût plus grande qu'ailleurs. Si les lettres de Cicéron ne sont pas par moments du même ton que ses autres ouvrages, pour la langue elles leur ressemblent beaucoup. Il en est de même de ses correspondants, et rien ne prouve que tous ces gens-là, quand ils causaient ensemble, ne se soient pas exprimés comme ils le faisaient en s'écrivant. Je crois donc qu'à Rome, entre la langue des lettrés et celle du peuple, qu'avec raison on se représente parfaitement vivante et toujours en mouvement, il pouvait y avoir une différence de degré; il n'y avait pas une différence de nature.

Mais c'est surtout la façon dont on conçoit ordinairement le latin populaire qui choque M. Bonnet : il ne veut pas admettre qu'on en fasse une langue véritable. « Ainsi compris, dit-il, il n'a jamais existé que dans les cerveaux de quelques savants. Il ne faut pas que les expressions latines, telles que *sermo plebeius*, etc., nous donnent le change. On ne désignait pas par ces mots, comme aujourd'hui par celui de latin vulgaire, une langue à part, une langue dans la langue ou à côté de la langue. Ceux qui se l'imaginent font comme ferait un étranger, qui, voyant dans nos dictionnaires à certains articles la rubrique « populaire », demanderait la traduction de tous les articles en français populaire. Nous savons bien que le fond de la langue de ceux qui usent de termes ou d'acceptions populaires, c'est le français, le français de tout le monde; seulement de temps en temps, au lieu du terme ou du tour dont se servent les écrivains et les gens d'une certaine éducation, ils en prennent

d'autres. En réalité il n'y a pas plus lieu de parler d'un latin populaire qu'on ne parle d'un français populaire. On dit bien en effet la langue du peuple, mais on ne dit pas le français du peuple. Pourquoi cela? Parce que par la langue du peuple on entend une certaine façon de s'exprimer, un langage plutôt qu'une langue. Si l'on veut se faire une idée de ce qu'on appellerait avec quelque raison une langue populaire, que l'on songe aux patois du midi, à la langue d'oc, en présence du français. Là, on a des dialectes possédant assez de caractères communs pour être considérés à juste titre comme formant une langue distincte de celle qu'on apprend à l'école et au régiment, le français. Mais, dans le nord de la France, qu'appellerait-on la langue populaire? Qu'entendrait-on par le français populaire? Ces mots ne signifieraient rien; aussi ne les emploie-t-on pas. » La conclusion de M. Bonnet est qu'il n'y a pas à proprement parler de latin populaire, mais des manières vicieuses de parler latin, dont l'infinie variété ne peut pas former une langue unique.

Sans contredit, ces réflexions contiennent une part de vérité. Nous ne devons pas être dupes des mots et supposer que ce qu'on appelle le latin vulgaire soit tout à fait une langue comme les autres, ayant ses limites précises et ses règles fixes, formant un ensemble compact, où tout se tient et se lie. Mais il ne faut pas croire non plus que tout n'y soit que caprice et hasard. Quoiqu'il y eût bien des façons de mal parler le latin, il est souvent arrivé qu'on l'a mal parlé de la même manière. Les mêmes fautes se retrouvent dans des pays fort éloignés, à des époques très différentes, ce qui laisse croire qu'il s'est modifié d'après certaines tendances communes. Bopp et Fauriel ont cru surprendre, dans le latin des IV^e^ et V^e^ siècles de Rome, avant qu'il fût arrêté dans sa décadence par la création d'une littérature, quelques traces de l'emploi de l'article et des verbes auxiliaires, et ils en ont conclu qu'il allait de lui-même vers une transformation radicale qui en aurait fait à peu près ce qu'il est devenu dix siècles plus tard. La reprise de ce mouvement, après une interruption si longue, semble bien prouver qu'il y a eu certaines lois qui ont présidé à l'altération comme à la formation du latin. M. Bonnet paraît lui-même le reconnaître, quand il nous dit que les fautes commises par Grégoire de Tours se retrouvent chez Jornandès, à l'autre extrémité de l'empire. Il me semble que cette régularité excuse, si elle ne les justifie pas, ceux qui, pour la commodité de l'exposition, parlent du latin populaire, pour l'opposer à celui dont les lettrés se servent dans leurs ouvrages.

Comme on trouve, dans la Gaule, dès le premier jour, des gens qui

parlent bien le latin et d'autres qui le parlent mal, on suppose ordinairement que les deux langues lui furent apportées à la fois, le latin littéraire par les chefs des légions, les hauts fonctionnaires, les riches négociants, qui vinrent achever la conquête ou l'organiser, le latin vulgaire par les soldats, les petits marchands, les serviteurs des fermiers de l'impôt, les affranchis, les esclaves, et tous ceux qui se jetèrent sur le pays vaincu pour l'exploiter. Quoi qu'on pense de cette opinion, il est sûr qu'il se produisit là ce qu'on avait déjà remarqué en Italie : le latin littéraire, pendant quatre siècles, retint l'autre sur la pente où il glissait. Dès le premier jour, la société gauloise s'éprit du beau langage, fréquenta les écoles et cultiva l'éloquence. Au temps d'Auguste et de Tibère, non seulement la Narbonnaise, depuis si longtemps romaine, mais les pays du centre et du nord, qui la veille encore étaient barbares, produisent des orateurs qu'on cite et qu'on admire à Rome. Trois cents ans plus tard, cette bonne renommée dure encore, et même elle s'est accrue. Les rhéteurs d'Autun parlent mieux assurément, avec plus de correction, de simplicité, d'élégance, que ceux des autres contrées, et même de l'Italie. C'est au v^e^ siècle que la décadence se montre. Elle marche très rapidement, et il nous reste à voir ce qu'en un siècle à peine le latin classique est devenu dans les œuvres de Grégoire de Tours.

GASTON BOISSIER.

(La suite à un prochain cahier.)

GEOLOGICAL SURVEY DES ÉTATS-UNIS. Études sur le gisement des substances minérales utiles. — Monographies diverses (Monographs) (1882 à 1889). — Ressources minérales (Mineral resources) (1880 à 1889).

TROISIÈME ARTICLE [1].

Ressources minérales.

Parmi les substances qui sont passées en revue dans les *Ressources minérales (Mineral resources)*, publication annuelle dont on est redevable

[1] Pour les précédents articles, voir le *Journal des Savants*, cahiers de juin et de décembre 1891.

au *Geological Survey*, il en est encore quelques-unes qui méritent d'être mentionnées ici.

Gaz combustible.

L'utilisation du gaz naturel en grande quantité est le fait économique le plus important de l'histoire géologique des États-Unis pendant ces dernières années, et il en est résulté des faits très inattendus.

Depuis longtemps on avait remarqué que du gaz hydrogène carboné, analogue au gaz d'éclairage et au grisou, s'exhale abondamment de certains puits forés dans les régions à pétrole, où il est le compagnon habituel de l'huile minérale. L'analogie de composition chimique explique cette association intime, le pétrole consistant lui-même en carbures d'hydrogène.

Dans beaucoup de forages, le gaz s'échappait si abondamment qu'il causait souvent des conflagrations désastreuses. Les exploitants furent ainsi amenés à le faire sortir par un tuyau, et l'huile par un autre. Comme conséquence de cette innovation, non seulement les incendies devinrent très rares, mais encore le gaz put être utilisé.

Les emplois d'abord restreints au chauffage de chaudières de machines à vapeur s'étendirent considérablement, surtout à partir de 1883, à la suite d'un grand accroissement dans le nombre des sondages. Aujourd'hui de puissantes compagnies, dont l'une, celle de Pitsbourg est au capital de 37 millions de francs, sont organisées pour la canalisation et la vente du gaz naturel.

Imitant en grand l'exemple que le village de Fredonia donnait dès 1821, plus de soixante villes, situées dans les États de Pensylvanie, New-York, Virginie, Ohio, s'éclairent au gaz naturel, qui, en outre, sert d'unique combustible à un grand nombre de verreries, d'usines métallurgiques et de manufactures variées. Des découvertes remarquables faites en 1885 dans l'ouest de la Pensylvanie et dans l'Ohio ont révélé à quelle valeur considérable peuvent s'élever les applications de ce combustible. Aussi s'est-on encore plus empressé, de toutes parts, de le rechercher au moyen de forages : des résultats inespérés en ont été la conséquence. Sur de vastes étendues, des jaillissements ont été provoqués depuis la rivière Hudson, vers l'est, jusqu'à la côte du Pacifique et du Michigan, au nord, à peu près jusqu'au golfe du Mexique.

Tout en ajoutant encore d'abondantes ressources à celles que l'on connaissait déjà, ces sondages ont eu pour résultat de définir plus exactement les limites des régions productives.

Le gaz combustible est contenu dans des étages géologiques très va-

riés; mais, dans l'Ohio, il est principalement fourni par le calcaire silurien (de l'étage dit de *Trenton*), et en Pensylvanie, par la partie supérieure du terrain houiller.

Il est impossible de préciser la quantité totale de gaz naturel dégagée aux États-Unis, ni même celle qui est consommée. Car les mesures de beaucoup de sources, bien qu'elles aient été prises avec soin, ne font connaître le débit qu'au moment même où l'on opère; or ce débit varie, non seulement de jour en jour, mais d'heure en heure, et notamment en raison de l'état du baromètre.

La meilleure base d'évaluation est fournie par la quantité de houille que le gaz remplace dans ses usages métallurgiques et l'alimentation des chaudières à vapeur.

C'est ainsi que l'on a estimé la valeur du gaz utilisé en 1885 à 24,270,000 francs; deux ans après, cette valeur avait triplé et représentait 79,200,000 francs. Elle avait encore augmenté en 1888 : le gaz qu'on a employé alors dans les diverses industries équivaut, comme puissance calorifique, à environ 15 millions de tonnes de houille, dont la valeur n'est pas moindre que 113,600,000 francs. Sur cette énorme quantité, la Pensylvanie figure pour près des 9/10; les États de l'Ohio et d'Indiana, le premier pour une valeur de 7,500,000 francs, le second pour 6,600,000 francs.

Tandis que l'emploi du pétrole des États-Unis s'est propagé dans tout le monde civilisé, celui du gaz qui lui est associé n'a pu avoir lieu que sur des espaces comparativement très restreints; mais il y a excité une activité extraordinaire et créé une richesse considérable. En outre, son influence s'est exercée, même en dehors des régions où il jaillit, en révolutionnant, dans plusieurs centres éloignés de production, les conditions d'industries diverses.

En présence de l'énorme consommation annuelle dont on est témoin depuis ces dernières années, on peut croire que les réserves intérieures en gaz combustibles s'épuiseront dans un laps de temps qui ne serait pas très long. Cependant l'une des personnes qui en ont fait une étude approfondie, M. I. C. White, croit pouvoir affirmer, non seulement que cette époque de déclin n'est pas imminente, mais que dans les années prochaines la production s'accroîtra encore : d'une part, parce qu'une immense étendue de territoire a été à peine attaquée; d'autre part, parce que, dans les localités mêmes où on l'exploite, on pourra augmenter la production en forant le sol plus profondément.

L'importance extraordinaire du gaz naturel donne un intérêt particulier au mémoire détaillé que le *Geological Survey* a publié récemment sur

ce sujet et dont l'auteur est le professeur Edward Orton[1]. Ce mémoire se rapporte spécialement au calcaire silurien de l'étage dit de *Trenton*, qui, dans le nord-ouest de l'Ohio et dans l'Indiana, a fourni du gaz en grande abondance pendant ces dernières années. Des cartes et des coupes géologiques expriment les conditions de gisement. La présence du gaz et de son compagnon habituel, le pétrole, paraît toujours liée, dans la région, à celle d'une dolomie cristalline et poreuse et à la surélévation des couches qui recouvrent les réservoirs de ces précieux combustibles.

Le gaz naturel consiste principalement en gaz des marais (92 p. 100), accompagné d'un peu d'azote (3 p. 100) et d'autres gaz parmi lesquels se signale l'hydrogène sulfuré.

D'après M. Orton, il est des puits dont le débit s'est élevé de 440,000 à 550,000 mètres cubes par jour, jaillissant sous une pression de 22 à 30 atmosphères, et de si énormes jets ont persisté pendant deux ou trois années, sans subir une forte diminution de volume ni de pression.

Après une étude descriptive détaillée, l'auteur examine par quelle hypothèse on peut expliquer l'origine d'une telle quantité de pétrole et de gaz.

La plus généralement adoptée aux États-Unis et qu'il accepte est que ces substances dérivent de matières organiques fournies par des végétaux et par des animaux enfouis dans ces couches, lorsqu'elles se déposaient dans le sein des mers. Le pétrole du type de Pensylvanie, provenant des schistes bitumineux, serait d'origine végétale, tandis que celui du type du Canada, qui imprègne du calcaire, serait d'origine animale.

Cependant on sait aujourd'hui que des hydrocarbures analogues peuvent être engendrés en dehors du concours des êtres organisés. C'est ce qui arrive dans la réaction de la vapeur d'eau sur certaines masses métalliques et carburées, comme en renferme l'intérieur du globe.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que, depuis bien des siècles, les Chinois utilisent le gaz hydrogène carboné comme combustible, dans leurs vastes salines de la province de Se-Tchouan. De nombreux puits, très habilement percés au moyen de l'ingénieux procédé du sondage à la corde, jusqu'à des profondeurs dépassant 1,000 mètres, fournissent, en même temps que l'eau salée qui est leur principal objet, du gaz carboné, souvent accompagné de pétrole. Ce gaz est dirigé au moyen de tuyaux de bambous sous les chaudières de vaporisation. Un même puits

[1] *8th Annual Report. The Trenton limestone, as a source of petroleum and inflammable gaz, in Ohio and Indiana*, p. 485 à 650.

suffit quelquefois à 1,200 de ces chaudières et son dégagement persiste souvent pendant des dizaines d'années sans s'épuiser [1].

Pierres précieuses.

Les minéraux qui, par leur éclat, la beauté de leur teinte, leur dureté, souvent aussi par leur transparence et leur limpidité, peuvent compter parmi les pierres précieuses, ont, dans ces dernières années, appelé l'attention aux États-Unis.

M. Georges F. Kunz, minéralogiste exercé, a été appelé à faire à ce sujet des explorations [2]; et, pour plusieurs États, des recherches systématiques ont été exécutées sur des points dont les caractères minéralogiques pouvaient faire espérer une réussite, notamment dans le Maine et la Caroline du Nord. Jusqu'à présent aucun résultat important n'a été obtenu.

Aux États-Unis, quelques diamants ont été signalés dans deux contrées très distantes géographiquement et fort différentes par la nature minéralogique de leur sol.

La première est située en Virginie et en Géorgie, sur le revers oriental des Alleghanys; l'autre, dans le nord de la Californie et dans le sud de l'Arizona, région occidentale de la sierra Nevada et de la chaîne des Cascades (Cascade Ranges).

L'une et l'autre présentent le diamant disséminé au milieu de graviers et de matériaux incohérents, avec le zircon, des minéraux titanifères et, circonstance particulièrement notable parce qu'elle reproduit l'état de choses des gisements classiques, avec de l'or qui en a déterminé la découverte. Cette association de minéraux précieux s'explique par leur forte densité, qui dans les lavages naturels, tels qu'en réalisent les eaux courantes, a amené leur concentration sur les mêmes points.

Ajoutons que les quatre-vingt-quinze centièmes du diamant extrait annuellement proviennent des mines de l'Afrique australe, où cette gemme a été découverte en 1867. Le reste est fourni par le Brésil, l'Inde et Bornéo. Quelques diamants ont été récemment trouvés dans la Nouvelle-Galles du Sud, abstraction faite de quelques annonces encore douteuses. Au Transwaal, d'une superficie de moins de 3 kilo-

[1] Ces procédés signalés autrefois par M. Imbert, missionnaire apostolique, viennent d'être décrits en détail par un autre missionnaire, M. Coldre (*Annales des mines*, 8e série, t. XIX, p. 441, 1891).

[2] M. Kunz a également donné la description des échantillons les plus remarquables dans un très beau volume accompagné de belles figures en couleur : *Gems and precious stones of North America*, New-York, 1890.

mètres de rayon il est sorti déjà plus de diamants que le monde n'en a produit pendant deux siècles : au delà de neuf tonnes (40 millions de carats), valant à l'état brut 1,250 millions de francs et au moins le double après la taille.

L'émeraude, de la variété béryl, doit être signalée parmi les plus remarquables gemmes des États-Unis. Elle provient de la Caroline et de localités où l'on a aussi trouvé quelques beaux cristaux d'émeraude proprement dite.

Bien que le corindon se trouve en abondance dans diverses localités des États-Unis, particulièrement dans la Caroline du Nord, la variété bleue transparente, dite saphir, n'y a été découverte qu'en un très petit nombre d'échantillons.

La phénacite et la topaze ont été également rencontrées dans le Colorado, à plus de 4,000 mètres au-dessus de la mer, en géodes. L'émeraude bleue y rappelle beaucoup celle du mont Mourne en Irlande, qui figure dans toutes les collections.

Parmi plusieurs centaines de kilogrammes de grenats recueillis par des Indiens de l'Arizona et du Nouveau-Mexique, plusieurs pierres d'un rouge de sang étaient assez belles pour valoir de 250 à 350 francs. En Virginie on a découvert une autre variété de grenats ressemblant à l'essonite ou hyacinthe de Ceylan.

Il y a plus de deux siècles que la turquoise était déjà exploitée par les Indiens du Nouveau-Mexique, près Cerrillos, qui d'ailleurs employaient un procédé très primitif, consistant à faire éclater la roche au moyen du feu, cause d'altération nécessaire de la couleur de la gemme.

De très beaux cristaux de tourmaline brune ou jaune d'or et de topaze ont été rencontrés dans l'Etat de New-York, comté d'Essex.

L'Exposition universelle de 1889 a fait apprécier le bois fossile de l'Arizona, transformé en agate et en jaspe rouge, qui se présente en grandes masses et que l'on taille en forme de tables, de vases et d'ornements variés.

Malgré le soin avec lequel plusieurs recherches ont été poursuivies, la valeur totale des pierres précieuses et des pierres fines n'a pas dépassé, en 1888, la valeur de 135,000 francs. Ce chiffre serait porté à plus du double si l'on y comprenait différents échantillons d'un bel aspect, qu'on livre au commerce, indépendamment des minéraux qui entrent dans les collections et dont la valeur est beaucoup plus élevée.

Phosphates minéraux.

La Caroline du Sud, particulièrement dans le voisinage de Char-

leston et de Beaufort, fournit en quantité le phosphate minéral ou chaux phosphatée qui y a été signalée en 1837. Les dépôts sont exploités en général à ciel ouvert et à de faibles profondeurs; aussi le prix de revient en est-il très peu élevé.

Cette substance se rencontre abondamment dans les couches tertiaires les plus récentes dites pliocènes, avec de nombreux ossements de mammifères : mammouths, mastodontes, rhinocéros et mégathériums. Mais c'est des marnes tertiaires sous-jacentes qu'il provient réellement, en ayant été arraché par des remaniements ultérieurs. Le phosphate y est accompagné de coquilles variées, d'ossements et de dents de poissons et de cétacés. C'est, a dit Agassiz, le plus vaste charnier d'animaux fossiles qu'on ait jamais vu.

La production, qui, au début, en 1869, n'était que de 12,000 tonnes, s'est élevée, en 1887, à plus de 480,000 tonnes, c'est-à-dire à un chiffre quarante fois plus considérable.

III

Autres exemples de travaux divers du Geological Survey.

Parmi les mémoires qui sont annexés aux Rapports annuels du directeur et ceux qui figurent dans les Monographies, beaucoup présentent un très haut intérêt, à cause de la manière approfondie dont ils font connaître des contrées tout à fait neuves et souvent très remarquables.

Outre ceux qui concernent la période glaciaire, signalés dans le premier article, et ceux qui sont relatifs aux mines métalliques, dont il vient d'être question, la paléontologie figure très honorablement dans ces Rapports annuels, ainsi qu'en témoigne la description des papillons fossiles, par M. Scudder, et une étude de M. Lipter F. Ward exposant la distribution des végétaux fossiles dans tous les pays[1]. Les Monographies ne sont pas moins riches à cet égard[2].

[1] Deuxième Rapport.

[2] Comme le prouvent aussi les volumes suivants des Monographies qui sont ci-après cités en français : *Dinocériens, ordre éteint de mammifères gigantesques*, par Marsh; *Poissons et plantes fossiles du terrain triasique*, par John Strong Newberry; *Poissons paléozoïques du nord de l'Amérique*, par le même, 1889, 340 pages, 53 planches; *Paléontologie du district d'Eureka*, par Charles Doolittle Walcott, 1884, 298 pages, 24 planches; *Brachiopodes et lamellibranches crétacés de New-Jersey*, par Robert Whitfield, 1885, 328 pages et 35 planches; *Flore mézozoïque de Virginie*, par William Morris Fountain, 1889, 377 pages et 189 planches.

Dans un autre ordre d'études, je citerai les travaux de M. le capitaine Clarence E. Dutton, dont l'activité se manifeste pour des questions variées : l'histoire géologique du Grand-Cañon (Colorado[1]) une étude détaillée du tremblement de terre de la région de Charleston, survenu le 31 août 1886[2], et ses recherches sur les volcans de Hawaï[3] en sont la preuve.

Le mont Taylor et le plateau Zuni méritaient bien les années (1875 à 1880) que ce géologue a consacrées à leur exploration[4]. Ce sont des plates-formes innombrables dont l'altitude, atteignant souvent 3,000 et 4,000 mètres, est moyennement de 2,000 mètres. Les couches y sont restées à peu près horizontales, quoique fortement soulevées et coupées par de grandes failles, longues de 100 à 130 kilomètres. La plupart, dirigées à peu près du nord au sud, déterminent des rejets souvent supérieurs à 1,000 mètres.

Dans les autres pays qui ont été disloqués, comme les Alpes, le Jura, l'Apennin, les Appalaches, les couches présentent des séries d'ondulations, c'est-à-dire des plis, les uns anticlinaux et les autres synclinaux, se succédant à de courts intervalles et à maintes reprises. Au contraire, dans la région qui nous occupe, rien de semblable; toutes les inclinaisons et toutes les flexions plongent invariablement dans le même sens, ce que l'auteur exprime en disant qu'elles sont « monoclines ». Cette structure remarquable a d'ailleurs été observée dans les vastes régions montagneuses comprises à l'est de la sierra Nevada, à l'ouest des grandes plaines, par exemple dans l'Utah et l'Arizona; c'est encore le même type que celui des montagnes Uinta, si bien étudiées antérieurement, en 1876, par M. J. W. Powell.

Des roches volcaniques récentes, de nature basaltique et trachytique, se sont épanchées en abondance sur la périphérie du plateau et quelques-unes ont aussi surgi dans sa partie centrale. Ces dernières présentent des circonstances suggestives, selon l'expression de l'auteur, qui insiste beaucoup sur leurs caractères. Au lieu d'être sorties par des fentes linéaires et de se présenter en dykes étroits et allongés, elles affectent au-dessus du sol des formes de pyramides isolées et aiguës, de tours et d'aiguilles, comme les désignent les habitants. Sur tous ces points,

(1) Neuvième Rapport.

(2) Quatrième Rapport.

(3) *Monographs*, t. II, 1 vol. in-4° de 264 pages et 42 planches avec atlas in-folio de 23 planches, Washington, 1882.

(4) *Mount Taylor and Zuni Plateau* (*6th annual Report*, p. 113 à 198, 1885). Un géologue distingué, M. Em. de Margerie, en a donné une analyse au public français (*Bull. Soc. géol.*, t. XI, et *Bull. Club alpin*, t. X).

M. Dutton reconnaît que les roches sont sorties par des canaux étroits (*pipes*, tuyaux) à travers les strates; ce sont, ajoute-t-il, de véritables « necks » (cous), d'après l'expression employée par M. Geikie pour des cas analogues. De nombreuses vues viennent à l'appui de ces considérations.

J'ajouterai que ces faits concordent pleinement avec les conclusions que j'ai récemment tirées de tout un ensemble d'expériences sur la perforation des roches par des gaz doués de fortes pressions et animés de grandes vitesses, dans des conditions paraissant reproduire celles que la nature a fait intervenir pour ouvrir, au travers de l'écorce terrestre, des canaux à ces éruptions rocheuses[1].

On est redevable à M. le capitaine Dutton, ainsi que nous venons de le dire, d'une autre Monographie dont l'intérêt est considérable au point de vue de la géologie générale, et qui est en connexion intime avec le sujet dont il vient d'être question. Le style à la fois précis et pittoresque de l'auteur rend la lecture de son travail aussi attrayante qu'instructive.

Le district du Grand-Cañon n'est qu'une subdivision du vaste plateau du Colorado, dont la superficie totale équivaut aux 5/6 de celle de la France. Ce district présente les caractères les plus accentués et les proportions les plus colossales. Tous ceux qui en ont contemplé les étranges spectacles en parlent avec enthousiasme et les décrivent comme n'étant égalés nulle part.

D'ailleurs, le district dont il s'agit offre aux études géologiques des avantages exceptionnels; l'absence de végétation, d'humus et de dépôts superficiels, conséquence de l'aridité du climat, concourt, avec la hauteur des escarpements, à donner des facilités d'observation incomparables. Quant aux cañons, ils forment comme un réseau d'excellentes coupes naturelles que leur grande longueur et leurs directions variées, en même temps que leurs énormes dimensions verticales, rendent précieuses pour les géologues. Au lieu des obstacles que l'observation rencontre d'ordinaire, on trouve ici toutes les parties combinées en un ensemble parfaitement visible et le travail se trouve réduit à une interprétation des faits.

Les divers escarpements montrent une magnifique série d'assises n'ayant pas moins de 3,000 mètres d'épaisseur totale et correspondant, si l'on fait abstraction des terrains anciens qui en forment la base, aux

[1] Au sujet des diatrèmes, on peut voir : *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXI, p. 774, 1890.

quatre grands groupes permien, triasique, jurassique et éocène. Comme le décrit le capitaine Dutton, dans les escarpements, chacun des groupes de couches possède son style propre d'architecture et de sculpture. Les constructions massives de l'Égypte, les temples grecs, les pagodes de la Chine et les cathédrales de l'Europe occidentale n'offrent pas de contrastes plus tranchés que ceux qu'on observe en descendant le grand escalier naturel qui mène au pied des Hauts-Plateaux. Lorsqu'on passe d'une terrasse à une autre, constituée par un terrain différent, la scène change complètement, et non seulement dans l'ensemble, mais aussi dans les détails et jusque dans les accessoires, le ton des masses et la physionomie du paysage.

Il n'est pas difficile d'établir une chronologie dans l'histoire des principaux événements géologiques dont le district a été le théâtre depuis la fin de la période tertiaire. Le commencement de l'excavation du Grand-Cañon remonte au début de la période pliocène. Un soulèvement de la contrée, en donnant aux cours d'eau plus de pente, les força à creuser davantage leurs lits. Vers cette époque, les volcans entrèrent en éruption, tandis que le climat, devenu aride, ne laissait plus subsister, comme rivières permanentes, que le Colorado et un petit nombre de ses affluents. Dans une période ultérieure, la région fut soulevée davantage encore et les éruptions recommencèrent. Pendant ces exhaussements successifs, qui sont géologiquement récents, les grandes failles qui sillonnent le pays n'ont cessé de jouer et de produire des rejets de plus en plus notables.

Les érosions si grandioses que présentent les plateaux du Colorado devaient tout particulièrement attirer l'attention sur les phénomènes qui ont produit ces gigantesques modelés.

La largeur du Grand-Cañon, au sommet, varie de 8 à 20 kilomètres, tandis que sa profondeur est comprise entre 1,500 et 1,800 mètres, et cela sur une longueur de 320 kilomètres.

Les grandes lignes de dislocation ou failles qui traversent le pays forment les limites de quatre plateaux distincts, dont deux sont particulièrement remarquables par les grands développements que les phénomènes volcaniques y ont atteints pendant les périodes géologiques les plus récentes.

En ce qui concerne les éruptions des deux plateaux où elles se sont si exceptionnellement multipliées, il importe de remarquer, avec l'auteur, que, contrairement à ce qu'on observe ailleurs et ainsi qu'on vient de le voir, les grandes failles n'ont pas fourni une issue aux sorties du basalte. La plupart des éruptions se sont frayé une voie par un canal spécial ou diatrème.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les deux sommets basaltiques de Trumbull et de Logan ne présentent plus de traces des cratères volcaniques qui les ont rejetés et que des érosions ont progressivement effacés. Mais, du sommet de la première montagne, on aperçoit une multitude de cratères, formés de matériaux scoriacés, qui sont parfaitement conservés. Dans la région d'Uinkaret on en compte plus de cent soixante, atteignant 200 à 250 mètres de hauteur et d'où il est sorti des coulées de lave dont la longueur est parfois de 8 à 10 kilomètres. On ne peut lire la description de cette contrée sans penser à notre si curieuse Auvergne.

Il est de toute justice d'ajouter que M. Dutton a été puissamment secondé dans sa tâche par un dessinateur de premier ordre, M. V. H. Holmes, dont les illustrations dépassent peut-être tout ce qui a été fait dans ce genre, parce que, comme le montre chaque page de son magnifique atlas, à un talent artistique éminemment distingué il joint un sens profond de la structure géologique.

Toutes les publications américaines, Monographies, Rapports et autres, sont accompagnées d'un très grand nombre de planches gravées et souvent coloriées, de photogravures d'une exécution qui peut rivaliser avec les plus belles que présentent les ouvrages exécutés en Europe. On est heureux d'en trouver beaucoup qui donnent une idée très exacte de ces contrées lointaines.

Enfin un *Bulletin* auquel préside également le *Geological Survey* a fourni dans 62 livraisons publiées depuis 1883 des documents très variés.

Parmi les résultats les plus considérables, il faut citer les découvertes paléontologiques faites dans les montagnes Rocheuses. Depuis le jour où Hayden a entrepris ses mémorables explorations, on a appris que l'emplacement des montagnes Rocheuses était resté à l'état de continent pendant la plus grande partie des temps secondaires, tertiaires et quaternaires. Sur ce vaste continent, les quadrupèdes ont pu se développer longuement, librement, sans que rien interrompît leur évolution, et ainsi, ils sont devenus nombreux, gigantesques, parfois étranges. Les paléontologistes attachés au *Geological Survey* ont su mettre en lumière ces curieuses créatures. Les Monographies du regretté Leidy, de Cope et du professeur Marsh sont au nombre des plus belles œuvres paléontologiques accomplies depuis Cuvier.

De fructueuses recherches ont aussi été faites sur les invertébrés et les végétaux fossiles.

Ce ne sont pas seulement des études géologiques qui occupent le grand Service dont nous venons de parler. La nouvelle carte topographique en constitue aussi une très importante attribution.

Jusqu'à ces dernières années, les efforts du gouvernement fédéral s'étaient portés exclusivement, à ce point de vue, sur les régions inexplorées et presque désertes de l'ouest. Aujourd'hui, il s'étend de toutes parts, et on aura une idée de la marche suivie dans cet immense travail par l'exposé succinct que vient d'en faire M. de Margerie.

La superficie totale des États-Unis étant supérieure à celle des trois quarts de l'Europe, il est nécessaire d'employer des méthodes expéditives, permettant de lever chaque année de grandes surfaces : en visant à une trop grande perfection, qui ne serait susceptible d'aboutir qu'à longue échéance, les topographes du *Survey* couraient en effet le risque de perdre l'appui des pouvoirs législatifs. On est obligé en outre, et pour les mêmes raisons d'économie, de varier l'échelle de la publication : le $\frac{1}{250\,000}$ a été adopté pour les pays montagneux et peu peuplés de l'ouest; l'échelle quadruple du $\frac{1}{62\,500}$ est affectée aux États du nord-est, possédant au contraire la population la plus dense, et à un certain nombre de districts où un intérêt quelconque, comme la présence de mines importantes, exige la possession d'une topographie détaillée; les autres régions sont reproduites à l'échelle intermédiaire du $\frac{1}{125\,000}$. On a choisi ces trois échelles de manière à se rapprocher autant que possible des échelles en pouces et milles en usage dans les pays de langue anglaise.

Le travail, placé sous la direction de M. Henri Gannett secondé par un personnel fort nombreux, a marché depuis 1882 avec une rapidité extraordinaire; 341 feuilles, réparties sur les régions les plus diverses, ont déjà été levées et publiées.

C'est, en quelque sorte, par tous les points à la fois que le levé du territoire est attaqué. Déjà un sixième de la superficie totale de la République, c'est-à-dire une surface triple de la France, se trouve complètement mesuré; les opérations marchent avec une telle rapidité que, dans l'espace d'une seule saison (1890), les topographes du *Survey* ont pu ajouter aux résultats des campagnes précédentes 164,000 kilomètres carrés de levés nouveaux, soit une étendue supérieure à celle de l'Angleterre et du pays de Galles réunis. Dans ces conditions, il n'est peut-être pas téméraire d'espérer que l'achèvement de ce travail gigantesque ne demandera pas plus de vingt à trente ans. La surface levée en moyenne par opérateur et par jour a été, dans le Massachusetts, par exemple, et pour la grande échelle, de 5 à 6 kilomètres carrés.

Les méthodes employées varient naturellement avec le caractère du pays; on se sert de la planchette partout où le terrain est suffisamment accidenté et suffisamment découvert, ce procédé donnant dans ces conditions les résultats les plus précis et les plus rapides; dans le cas

contraire, on a recours à la méthode des cheminements ou à une méthode mixte. Le nombre de points déterminés par unité de surface varie suivant l'échelle de la carte, la méthode de levé, etc.

Enfin il convient d'ajouter que la direction de M. le major Powell s'étend aussi sur un bureau d'ethnologie dont il est l'un des plus actifs collaborateurs et dont les publications comprennent de nombreuses Monographies relatives à l'archéologie précolombienne, à la linguistique, à l'ethnologie, à l'anthropologie, et à l'histoire des Indiens de l'Amérique du Nord, splendidement illustrée par M. Holmes.

IV

Publications officielles en dehors du Geological Survey *et notamment :* Tenth Census of the United States.

Antérieurement à 1879, c'est-à-dire avant que le service géologique officiel fût constitué comme il l'est aujourd'hui, le gouvernement des États a témoigné de l'importance qu'il attache à la constitution du sol par des publications considérables.

Jusqu'aux grandes explorations dont nous venons de parler, le *Engineers Department U. S. Army Pacific Railroad Survey* a publié une série de gros volumes dans lesquels étaient renfermés les données scientifiques de tout genre recueillies au cours des explorations entreprises pour déterminer le tracé le plus favorable à l'établissement du chemin de fer transcontinental.

Tels sont aussi les *Annual Reports of the United Geological Survey of the territories*, au nombre de douze, publiés sous la haute direction de M. Hayden et qui comprennent quantité d'études du plus haut intérêt.

L'une des plus remarquables, consacrée à la description du *Yellowstone National Park*, que l'on désignait généralement alors sous le nom pittoresque de *Garden of Gods*, comprend une partie géologique par M. Holmes, une partie hydrothermale par M. A. C. Peale et une partie topographique par M. Henry Gannett.

Ce livre, de plus de cinq cents pages, est complété par un nombre considérable de gravures et de cartes. Il procure au lecteur une connaissance approfondie, non seulement des traits si singuliers de la région à laquelle il est consacré et qui était inconnue jusqu'en 1871, mais encore des tentatives faites pour en expliquer les particularités les plus saillantes. C'est vraiment le type des monographies à la fois géographiques et géologiques.

Nous avons déjà signalé, dans le premier article, les belles publications relatives à l'exploration à l'ouest du 100° méridien, c'est-à-dire d'immenses pays qui étaient alors à peu près déserts et à peine connus, ainsi que les intéressantes études de M. le lieutenant Wheeler.

Il en est de même pour les volumes relatifs à la région avoisinant le 40° parallèle, où l'on trouve les travaux de M. Clarence King, accompagnés d'atlas très instructifs.

Quel que soit le tribut que la géologie et ses applications reçoivent du *Geological Survey*, ce n'est pas le seul que lui accorde le gouvernement des États-Unis.

Le *Census Office* ou service statistique, que publie le Ministère de l'intérieur, fournit lui-même des renseignements éminemment utiles à l'exploitation des mines et à d'autres industries. Dans le dixième relevé[1], actuellement en voie de publication, ils occupent trois gros volumes in-quarto qui, bien que concernant l'année 1870, viennent seulement de paraître à cause du travail considérable qu'ils exigent. L'un (le t. X, 1884) renferme trois parties : *Le pétrole et ses dérivés*, par M. Peckham[1]; *Fabrication du coke*[2]; *Pierres de constructions et statistique des carrières*[3]. Dans cette troisième partie, on trouve, sur la structure microscopique des roches, une étude accompagnée de nombreuses chromolithographies, ainsi qu'un travail étendu relatif aux pierres de construction employées dans la plupart des grandes villes des États-Unis et sur leurs qualités pratiques.

Quant aux métaux précieux, l'or et l'argent, que le pays fournit en telle quantité que la question est d'un intérêt capital pour les transactions, il en a été traité dans un autre volume (t. XIII) en détail et avec beaucoup de compétence par deux géologues distingués, MM. S. F. Emmons et G. F. Becker.

Toute l'industrie minérale, les métaux précieux exceptés, fait l'objet du tome XV, qui n'a pas moins de 1,025 pages et de 102 figures. C'est une investigation spéciale et des plus détaillées relative aux ressources minérales de toutes sortes que recèle le vaste territoire de l'Union. Les minerais de fer y sont classés méthodiquement, et l'énumération en est complétée par de très nombreuses analyses.

Dans le même volume, le lignite et les combustibles minéraux bitumineux, qui abondent dans le terrain crétacé du sud-ouest, principalement dans les États de Montana et de Washington, sont habilement

[1] 301 pages avec 30 cartes. — [2] 114 pages. — [3] 309 pages, avec 58 illustrations diverses.

décrits par un géologue bien connu, M. Raphaël Pumpelly, qui a autrefois exploré la Chine, également au point de vue de ses richesses en houille.

Peut-être convient-il de rappeler ici avec quel zèle et quelle habileté a été poussée depuis longtemps, d'abord sous la savante direction de M. William Logan, l'exploration géologique du Canada, dont la constitution est si intimement liée à celle des États-Unis que bien des investigations poursuivies dans l'un des deux pays sont profitables à l'autre.

CONCLUSIONS.

En résumé, sous l'impulsion puissante que lui a donnée le gouvernement fédéral, le Service géologique des États-Unis a produit depuis vingt-cinq ans des travaux très considérables et fort habilement conduits. On peut affirmer qu'aucune autre région du globe n'a vu faire de telles découvertes dans un aussi court espace de temps.

D'ailleurs, cette organisation, toute parfaite qu'elle est, n'aurait pas donné de tels fruits, si la pléiade de savants qui y ont pris part n'avait fait preuve, à chaque instant, d'une vaillance et d'une ténacité qui, dans les régions diverses et inhospitalières où elles se sont exercées, rappellent l'héroïsme d'une armée s'attaquant aux obstacles les plus ardus et les plus inaccessibles.

La constitution géologique de l'Amérique du Nord, comparée à celle de l'Europe, offre un contraste qui ressort d'un simple coup d'œil jeté sur les cartes géologiques de ces deux régions du globe. Tandis que dans notre petite Europe, en dehors de la Russie, le sol est morcelé, par de nombreuses dislocations, en compartiments de petites dimensions, la constitution géologique des États-Unis est véritablement grandiose. Chacun des terrains stratifiés des divers âges couvre d'immenses espaces et renferme, comme on vient de le voir, des gîtes de substances utiles, dont les dimensions sont proportionnées à la sienne. D'ailleurs, l'incomparable vigueur avec laquelle les gîtes sont recherchés et exploités détermine une création de richesses comme on n'en connaît dans aucun autre pays.

Tous ces travaux, en même temps qu'ils contribuaient si efficacement à la prospérité des États-Unis, devaient agrandir considérablement les horizons de la science.

C'est ainsi que la géologie, née, comme on sait, de l'exploitation des mines, arrive aujourd'hui, par une juste réciprocité dont le présent article apporte tant de preuves nouvelles, à formuler des lois largement profitables à la pratique.

D'autre part, le contact incessant de la théorie et des applications provoque à chaque instant de nouveaux progrès de la science pure.

L'œuvre du *Geological Survey,* avec le magnifique ensemble de travaux qu'elle comprend, a jeté une lumière aussi vive qu'inattendue sur l'histoire géologique et sur les richesses minérales de l'Amérique du Nord.

DAUBRÉE.

Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes, par M. Berthelot.

PREMIER ARTICLE.

I

La transmission de la science antique au moyen âge latin, celle de la chimie en particulier, s'est faite par deux voies principales : la tradition des arts et métiers et la culture arabe. J'ai eu occasion de mettre la première en évidence, sous sa double face pratique et théorique, dans mes études sur les *Compositiones*, la *Mappæ clavicula* et autres ouvrages analogues antérieurs à la tradition arabe, et qui font suite à celle des alchimistes grecs [1]. Je me propose d'examiner aujourd'hui les traductions latines, réelles ou prétendues telles, des ouvrages arabes consacrés à l'alchimie et d'en rechercher la date relative et l'authenticité. L'autorité de ces traductions, venues d'Espagne en général, a été considérable autrefois : c'est à elles que se rattachent les plus vieux alchimistes latins. Cependant aucun des textes originaux correspondants en arabe n'a été retrouvé jusqu'à présent : ils ont péri, sans doute, lors de la destruction des bibliothèques des musulmans d'Espagne, et les ouvrages alchimiques arabes, en petit nombre, qui existent dans les bibliothèques de Paris, de Leyde, et ailleurs, ne répondent, autant qu'on peut le savoir par les personnes qui les ont étudiés jusqu'ici, à aucun des traités traduits en latin. Je donnerai plus loin des détails précis à cet égard.

Il convient dès lors de recourir à l'examen direct de ces traductions.

[1] *Annales de chimie et de physique*, 6ᵉ série, t. XXII, p. 145 (1891); *Revue scientifique* (7 février 1891); *Journal des Savants* (mars 1891), p. 182.

Parlons d'abord des noms des auteurs auxquels les ouvrages sont attribués, tels q'Hermès, Ostanès, Platon, Aristote, Morienus, Geber. Rasès, Bubacar, Alpharabi, Avicenne, etc.; ces noms sont connus, les uns par l'histoire littéraire de l'antiquité, les autres par les compilateurs et chroniqueurs arabes. Mais cela ne suffit certes pas pour regarder comme composés en fait par ces auteurs, ainsi qu'on l'a fait trop souvent, les traités en tête desquels leurs noms se trouvent inscrits.

L'histoire littéraire, et celle des auteurs alchimiques en particulier, renferme trop de désignations pseudépigraphiques, frauduleuses ou sincères, pour qu'il soit permis d'accepter aveuglément ces désignations. Non seulement certaines, telles que celles d'Hermès et d'Ostanès, étaient mythiques dès l'antiquité; mais, à première vue, on reconnaît que les noms de Platon et d'Aristote n'ont été mis en tête d'ouvrages alchimiques arabes que pour en relever l'autorité, ou bien parce que ces ouvrages faisaient suite et commentaire à des livres authentiques, tels que les Météorologiques. Des remarques semblables s'appliquent aux auteurs arabes eux-mêmes, à Geber en particulier, qui ne paraît être l'auteur d'aucun des traités latins mis sous son nom, traités dont l'origine arabe même semble controuvée, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le dire en passant [1] et que je le développerai plus loin avec plus de détails. Après avoir cru, comme presque tout le monde, à leur authenticité, j'ai eu des doutes, dont l'éclaircissement a été l'une des origines de la présente étude, et j'ai été conduit à ranger les ouvrages latins de Geber dans la liste, si longue en alchimie, des pseudonymes, et à reporter vers le XIII^e siècle la date véritable de leur composition.

Exposons la méthode suivie dans cette recherche.

La première base certaine sur laquelle on puisse s'appuyer, c'est la date des manuscrits qui renferment les traductions latines, réelles ou supposées, des alchimistes arabes. Or les plus anciens ne paraissent pas remonter au delà de l'an 1300: c'est du moins le cas de ceux de la Bibliothèque nationale de Paris que j'ai eu occasion d'examiner [2], et les catalogues des autres grandes bibliothèques d'Europe n'en signalent pas, je crois, de plus vieux. On trouve, d'ailleurs, dans les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, des traités portant les noms de la plupart des auteurs signalés plus haut, et le contenu de ces traités, à quelques variantes près, est — je l'ai vérifié — généralement le même que le contenu des traités qui figurent dans les grandes collections alchimiques, imprimées

[1] *Journal des Savants* (août 1890), p. 515.

[2] *Journal des Savants*, juin 1891, p. 371 et surtout p. 375-376; sur les manuscrits de Paris qui portent les numéros 6514 et 7156.

du XVI^e au XVIII^e siècle et intitulées : *Theatrum chemicum*, *Bibliotheca chemica*, *Artis chemicæ principes*, *Artis auriferæ*, etc. On a donc là un premier terme fixe dans cette histoire difficile.

Les traductions elles-mêmes, lorsqu'elles répondent réellement à des textes arabes, remontent à une époque antérieure à nos manuscrits actuels. En effet, quoique presque toutes soient anonymes, elles appartiennent à la même famille [1] que celles des écrits arabes, médicaux, philosophiques et mathématiques, lesquels ont été traduits, comme on sait, aux XII^e et XIII^e siècles : on peut même relever la date précise de l'une des traductions alchimiques, faite par Robert Castrensis en 1182 [2]. La plupart de ces traductions ont été faites, d'ailleurs, en Espagne, sur des textes arabes, ou sur des textes hébreux, une partie de ceux-ci étant déjà traduits de l'arabe.

Une autre limite pour la date de ces écrits (ou plutôt de ces traductions) peut être établie d'après les citations faites par des auteurs authentiques, tels que Albert le Grand, mort en 1280, et Vincent de Beauvais, dont l'encyclopédie (*Speculum majus*), ou tout au moins la partie relative aux sciences naturelles (*Sp. naturale*), a été écrite vers 1250, pendant le règne de saint Louis : j'examinerai tout à l'heure à ce point de vue les nombreuses citations d'auteurs et de doctrines alchimiques qui se trouvent dans la première partie du recueil intitulée *Speculum naturale*, lesquelles ont été textuellement reproduites dans une autre partie, le *Speculum doctrinale*.

L'étude intrinsèque des textes latins qui sont présentés comme traduits de l'arabe et leur comparaison fournissent de nouvelles données. Elles peuvent être tirées, en effet, des noms et des textes, connus d'autre part, des auteurs cités, ainsi que des faits signalés par l'écrivain et des théories qu'il développe : indications dont le rapprochement permet souvent d'établir la filiation et la date relative des ouvrages.

J'ai déjà montré dans le présent recueil [3] quelque application de cette méthode, par laquelle on reconnaît notamment l'ancienneté des ouvrages intitulés *Turba philosophorum* et *Rosinus* [4], ouvrages remplis de phrases et même de pages qui sont traduites littéralement (par l'intermédiaire des Arabes) des alchimistes grecs, ainsi que je l'ai découvert.

Mais la plupart des écrits latins qui sont réputés traduits de l'arabe

[1] Voir les indications individuelles auxquelles se réfère la note précédente.

[2] *Journal des Savants*, août 1890, p. 518.

[3] *Journal des Savants*, août 1890, p. 514, et septembre 1890, p. 573.

[4] D'après une indication de M. Zotenberg, tirée d'un manuscrit arabe, ce nom, m'écrit-il, est probablement le même que celui de Zosime défiguré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ne reproduisent pas des textes aussi précis; les réminiscences y sont attribuées aux « anciens philosophes »; en outre elles sont de plus en plus vagues, c'est-à-dire éloignées de leurs origines. Par contre, dans ces derniers écrits, les procédés d'exposition deviennent plus systématiques, la composition est mieux ordonnée et plus conforme à ces méthodes logiques mises en honneur par la scolastique vers le XII^{e} et le XIII^{e} siècle. Ceci accuse évidemment une époque plus moderne, soit pour les auteurs réels de ces traités, souvent pseudépigraphiques, soit pour les traducteurs latins, lesquels ont d'ailleurs remanié plus ou moins profondément les ouvrages primitifs.

Pour pousser à fond ce genre de comparaison, il serait nécessaire de posséder les œuvres mêmes des auteurs arabes, dans leur langue originale, ce qui n'existe aujourd'hui, ou du moins ce qui n'a été signalé pour aucune œuvre alchimique traduite en latin; mais on peut les comparer du moins avec des ouvrages orientaux congénères.

En poursuivant mes investigations dans cette direction, j'ai réussi à obtenir la traduction d'une alchimie syriaque, conservée au *British Museum,* traduction que M. Rubens Duval a bien voulu faire à mon intention et que j'imprime en ce moment à l'Imprimerie nationale, ainsi que la traduction de deux petits traités arabes, portant le nom de Geber, tirés des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et traduits également pour moi par M. Houdas.

C'est avec cet ensemble de données que j'ai cru pouvoir aborder les problèmes difficiles que soulèvent les traductions latines d'alchimistes arabes faites au moyen âge. Sans prétendre les résoudre dans toute leur étendue, j'essayerai d'y fixer un certain nombre de points précis, destinés à servir de jalons. Je vais examiner d'abord les articles alchimiques contenus dans Vincent de Beauvais et dans Albert le Grand, puis je parlerai des traités attribués à Avicenne, à Razès, à Bubacar, et en dernier lieu à Geber.

II. — L'ALCHIMIE DANS VINCENT DE BEAUVAIS.

Vincent de Beauvais, dans son encyclopédie qui porte le titre de *Speculum majus*, a consacré à l'étude des métaux et matières minérales un certain nombre de chapitres de la partie intitulée *Speculum naturale.* Le livre VIII, en particulier, est destiné presque entièrement à cette étude. L'alchimie, regardée alors comme une science, s'y trouve exposée dans une série de chapitres; chacun fait partie de l'histoire d'un métal ou d'un produit chimique spécial, ou bien encore expose une opération déterminée, tantôt réelle, telle que la calcination, tantôt chimérique, comme la teinture des métaux et la transmutation.

Au point de vue historique, qui nous préoccupe principalement, il convient de donner d'abord la liste des auteurs alchimiques cités par Vincent de Beauvais. Plusieurs sont anonymes, tels que *L'Alchimiste*, qui paraît aussi cité sous ce titre : *La Doctrine d'alchimie;* l'auteur appelé *Philosophus*, probablement synonyme du pseudo-Aristote; l'auteur du *Livre de la nature des choses;* celui du *Livre des soixante-dix* (chapitres). D'autres écrivains sont désignés nominativement, tels qu'Aristote et son livre des *Météores* (Météorologiques); Rasès et son livre *Des sels et des aluns;* Averroès et son livre des *Vapeurs;* Avicenne et son Alchimie, intitulée *De Anima*.

L'Alchimiste, ou *La Doctrine d'alchimie*, paraît être le titre d'un ouvrage général, connu au temps de Vincent de Beauvais, sinon contemporain, mais qui est perdu, ou du moins dont les manuscrits n'ont pas été signalés jusqu'ici. La théorie fondamentale qui y est exposée est la suivante (*Sp. nat.*, l. VIII, chap. LX) : « Dans les entrailles de la terre, en raison de leur vertu minéralisante, sont engendrés les esprits[1] et les corps (métalliques). Il y a quatre esprits : le mercure, le soufre, l'arsenic (sulfuré) et le sel ammoniac; et six corps : l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb, le fer. Les deux premiers corps sont purs, les autres impurs. Le mercure pur et blanc, fixé par la vertu du soufre blanc, non corrosif, engendre dans les mines une matière que la fusion change en argent. Uni au soufre pur, clair, rouge, non corrosif, il produit l'or, etc. » Suit la génération des autres métaux, que l'auteur envisage comme produits par un mercure et un soufre plus ou moins purs, et il ajoute : « Ces opérations que la nature accomplit sur les minéraux, les alchimistes s'efforcent de les reproduire : c'est la matière de leur science[2]. »

Une doctrine analogue, avec certaines variantes, se retrouve dans les divers auteurs cités par Vincent de Beauvais. Elle dérive de celle des alchimistes grecs; mais la génération des métaux par le mercure et le soufre n'avait pas été exposée par ces derniers sous une forme générale et méthodique, et il y a lieu de douter que cette théorie précise remonte au delà du XIIe siècle. Elle devint alors classique et universelle, et ce fut la base des expériences des gens qui prétendaient posséder l'art de fabriquer les métaux artificiellement.

Mais presque aussitôt la réalité de cette opération, aussi bien que celle de la transmutation, souleva des doutes, inconnus des alchimistes

[1] Ce mot est appliqué à toute substance volatile fuyant le feu : ce qui comprenait, outre les quatre esprits minéraux, les produits tirés des plantes et animaux par la distillation, ainsi que l'auteur le dit formellement plus loin.

[2] Voir *Journal des Savants*, février 1891, p. 130-132.

grecs et syriaques, et dont le développement paraît répondre à une date historique déterminée; car ils sont reproduits et discutés par la plupart des auteurs du XIIIe siècle. Citons à cet égard le passage suivant de Vincent de Beauvais (*Sp. n.*, l. VIII, ch. LXXXVI) : « Il paraît que par la dissolution dans l'eau [1], puis par la distillation [2], enfin par la solidification [3], on réduit les corps à leur matière première. Cependant on ne réussit pas à amener les métaux artificiels à l'identité avec les métaux naturels et à leur communiquer la même résistance à l'analyse (*examinatio*) par le feu. On ne réussit pas, avec l'argent changé en or par la projection de l'élixir rouge, à le rendre inaltérable aux agents qui brûlent l'argent et non l'or, tels que les céments et le soufre, employés pour essayer l'or. De même l'élixir projeté sur le cuivre pour le blanchir ne le défend pas contre les agents qui brûlent le cuivre et non l'argent, tels que le plomb, » etc.

L'auteur du *Speculam naturale* ajoute un peu plus loin :

« D'après ce qui précède, il paraît que l'alchimie est fausse jusqu'à un certain point. » Toutefois il n'ose pas se prononcer absolument, disant encore : « Cependant sa vérité a été prouvée par les anciens philosophes et par les opérateurs de notre temps. »

Ces doutes se retrouvent chez les meilleurs esprits au XIIIe siècle, tels qu'Albert le Grand et Roger Bacon.

Citons encore la phrase suivante (chap. XC), qui rappelle la doctrine de Stahl sur les métaux, envisagés comme des combinaisons des chaux métalliques avec un principe combustible : « Le feu, lorsqu'il calcine les métaux, sans les fondre, en brûle la partie la plus faible, c'est-à-dire la sulfuréité (partie sulfureuse ou combustible) et laisse intacte la partie la plus forte. »

La Doctrine d'alchimie et tous les auteurs cités par Vincent de Beauvais tournent dans un même cercle de doctrines et de faits; à peu près comme le font dans les temps modernes les écrivains scientifiques d'une époque déterminée. Il est dès lors facile, comme il sera dit plus loin, de tracer le tableau de ces faits et, par suite, de reconnaître si un ouvrage d'alchimie est postérieur au XIIIe siècle. On peut l'affirmer, par

[1] Ceci comprenait, dans l'idée de l'auteur, nos dissolutions chimiques par les acides, les alcalis, et même la formation des amalgames fusibles, au moyen du mercure, et celle des sulfures ou sulfarséniures fusibles, au moyen du soufre ou des sulfures d'arsenic, etc.

[2] Le mot distillation dans la langue alchimique signifie l'écoulement goutte à goutte, que cet écoulement résulte d'une évaporation, ou d'une filtration, ou même d'une simple fusion.

[3] Il faut entendre par ce mot toute opération qui change un corps volatil en un corps fixe, ou un corps fusible en un corps infusible : par exemple la calcination, le changement des métaux en oxydes ou en sulfures, etc.

exemple, de tout ouvrage où les acides azotique, chlorhydrique, sulfurique, l'eau régale, etc., sont clairement définis et distingués : c'est là un criterium délicat, mais très solide.

Quoi qu'il en soit, le livre de *La Doctrine d'alchimie* a disparu; sans doute parce que la substance en a passé dans les traités et manuels qui lui ont succédé dans les laboratoires, tels que l'Alchimie attribuée à Albert le Grand et les ouvrages congénères du XIV^e siècle.

Le traité *De naturis rerum*, cité par Vincent de Beauvais, porte un titre souvent reproduit au moyen âge, depuis Isidore de Séville; mais l'ouvrage même que cite Vincent de Beauvais paraît perdu : il renfermait des doctrines alchimiques; il y était dit par exemple (*Spec. nat.*, liv. VII, chap. LXXIX) que « le verre renferme du mercure, parce qu'il reçoit la teinture ».

Le *Livre des soixante-dix* mérite une attention spéciale. Il existe à l'état d'extrait, dans le ms. 6514 de la Bibliothèque nationale, et sous une forme beaucoup plus développée, quoique mutilée, dans le ms. 7156. J'en ai déjà parlé dans le présent recueil[1]. Le Geber arabe avait composé sous le même titre un ouvrage, qu'il cite à plusieurs reprises dans les textes dont je donnerai tout à l'heure des extraits; mais l'opuscule que nous possédons paraît être différent de celui de l'auteur arabe. Donnons seulement d'après le *Spec. nat.* (l. VIII, ch. XCIV) une phrase du livre latin, qui exprime une doctrine alchimique fort répandue au XIII^e siècle : « Toute chose douée d'une qualité apparente possède une qualité occulte opposée, et réciproquement. Or le feu rend apparent ce qui est caché, et inversement. »

On lit pareillement dans le ms. 7156, au chapitre XXXII du *Livre des soixante-dix* (fol. 76 v°), les mots *ut ponas occultum manifestum*, suivis de toute une théorie de la constitution des métaux, fondée sur ces idées et sur leur composition radicale (*radix*) au moyen du froid et du chaud, du sec et de l'humide.

La même doctrine est exprimée dans un passage du *Philosophus* (*Sp. nat.*, l. VIII, ch. LIV). Après avoir exposé comment le fer se mêle à l'or et ne peut plus en être séparé par fusion, ce qui est exact, il ajoute : « Dans ses qualités apparentes (*manifestum*), le fer est chaud, sec, dur; dans sa constitution secrète (*occultum*), il possède les qualités opposées, la mollesse par exemple. Ainsi ce qui est, quant aux apparences, mercure, est fer dans son intimité, etc. Dès lors, en modifiant les qualités du mercure dans leurs proportions relatives, on peut obtenir soit du fer, soit de l'argent,

[1] *Journal des Savants*, juin 1891, p. 372.

soit de l'or. » Dans un autre passage (chap. LXXXV) de Vincent de Beauvais, on lit : « Ce qui est extérieurement du cuivre est intérieurement de l'or et comme l'âme du métal. »

Le pseudo-Aristote, c'est-à-dire l'auteur qui a écrit le traité *De Perfecto magisterio*, développe les mêmes idées. Elle remontent d'ailleurs en principe aux alchimistes grecs. « Transforme leur nature, car la nature est cachée à l'intérieur »; c'est là un axiome attribué à Démocrite par Synesius[1]. Ici donc, comme dans la plupart des cas, les gens du moyen âge n'ont fait que réduire en forme et systématiser les idées des philosophes et des savants de l'antiquité. Tout ceci mérite grande attention, si l'on veut entendre cette vieille philosophie chimique, qui ne saurait être indifférente aux historiens, car elle a constamment réagi sur la philosophie générale. En effet les théories philosophiques et magiques fondées sur l'existence simultanée dans les choses de qualités apparentes et de qualités occultes, opposées les unes aux autres, ont joué un grand rôle au moyen âge, et on en trouve des restes même de notre temps.

Rappelons encore que ces idées alchimiques se rattachaient aux doctrines véritables d'Aristote, exposées dans ses Météorologiques, doctrines d'après lesquelles « il y a quatre éléments, deux actifs : le chaud et le froid; deux passifs : le sec et l'humide (IV, 1). » — « Le feu, l'air, l'eau, la terre naissent les uns des autres, et chacun des éléments existe dans chacun des autres en puissance (I, 3). » — « Il y a deux exhalaisons : l'exhalaison sèche, qui fait les minéraux et pierres, tels que la sandaraque, l'ocre, la rubrique, le soufre, les cendres teintes, le cinabre, etc.; et l'exhalaison vaporeuse, qui engendre les métaux fusibles et ductiles, tels que le fer, le cuivre, l'or... (III, 7)[2]. » — « L'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb, le verre et beaucoup de pierres sans nom appartiennent à la classe de l'eau, parce qu'ils se liquéfient par la chaleur, etc. (IV, 10). »

En lisant ces passages, on comprend pourquoi les alchimistes ont cru suivre les traditions d'Aristote et comment un commentaire purement alchimique du 4e livre des Météorologiques, écrit au moyen âge, a été regardé comme faisant partie de l'œuvre authentique du maître. Cette suite prétendue au 4e livre des Météorologiques est citée en effet à diverses reprises, sous la même rubrique que des passages authentiques, par Vincent de Beauvais et par divers auteurs alchimiques.

Cependant l'attribution de la suite des Météorologiques à Aristote est mise ailleurs en doute par Vincent de Beauvais lui-même (chap. LXXXV) :

[1] *Coll. des alch. grecs*, trad., p. 64. Voir aussi p. 138. — [2] Ce passage est cité dans Vincent de Beauvais (*Sp. n.*, VIII, ch. IV).

manuscrits. Les passages reproduits ont un caractère pratique, tandis que les théories sont obscures et confuses; mais il est inutile de s'y arrêter.

Le nom de Geber apparaît deux fois : 1° dans une liste de noms d'alchimistes tirée de la traduction latine d'Avicenne et sur laquelle je reviendrai (*Sp. n.*, l. VIII, ch. LXXXVII); 2° dans une autre, extraite du livre de Rasès : *Des sels et des aluns* (ch. LXXV), comme je l'ai vérifié expressément[1] dans le ms. 6514. Vincent de Beauvais ne reproduit donc aucun texte tiré directement d'ouvrages de Geber qu'il ait eu entre les mains.

Aucune citation en particulier des œuvres latines que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Geber n'est donnée par Vincent de Beauvais, au milieu des extraits fort étendus qu'il fait de Rasès, d'Avicenne et des autres Arabes; Albert le Grand ne le cite pas davantage. Ces œuvres prétendues de Geber n'avaient donc pas autorité au milieu du XIIIe siècle; peut-être même n'existaient-elles pas encore. Je reviendrai sur cette question.

Vincent de Beauvais reproduit, au contraire, un grand nombre de passages d'un ouvrage latin attribué à Rasès, sous le titre *De Salibus et Aluminibus*. Mais, chose singulière, ces citations, à l'exception d'une seule, ne se retrouvent pas dans l'ouvrage de même titre contenu dans le ms. 6514 de la Bibliothèque nationale, ni dans aucun de ceux que j'ai parcourus. Les doctrines mêmes de ce dernier écrit, aussi bien que celles de l'écrit cité par Vincent de Beauvais, sont assurément bien plus modernes que l'époque de la vie du véritable Rasès arabe; j'examinerai plus loin ce problème.

L'auteur alchimique le plus fréquemment et le plus longuement cité dans le livre VIII du *Speculum naturale* est Avicenne. Il l'est d'après un traité d'alchimie intitulé *De Anima*. Or, ici, nous sommes sur un terrain plus solide. En effet, cette fois les citations se retrouvent, pour la plupart, dans un traité latin manuscrit qui porte le même titre, et qui est attribué à Avicenne dans le ms. 6514 de la Bibliothèque nationale, écrit vers l'an 1300. Ce traité figure aussi dans le volume imprimé sous la rubrique *Artis chemicæ principes* (Bâle, 1572) : et le dernier texte est en conformité assez exacte (sauf variantes) avec le manuscrit, ainsi que je l'ai vérifié en détail. J'ajouterai qu'Avicenne a vécu au XIe siècle, à une époque qui n'est pas assez éloignée de celle des traductions latines et des manuscrits pour qu'on ait le droit de récuser l'authenticité de ces traductions. J'en donnerai bientôt une étude spéciale.

Mais il convient auparavant de rappeler très brièvement la composi-

[1] Il s'agit du vitriol (*atramentum*). Rasès dit : « Son traitement, comme dit Geber, s'opère au moyen de l'aigle (c'est-à-dire du sel ammoniac). Dans le vitriol il y a des soufres subtils qui sont sublimés, teints et peut-être tinctoriaux. »

tion du livre VIII du *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, afin de préciser l'état des connaissances effectives en chimie de son temps et de fournir des termes exacts de comparaison avec les auteurs que nous analyserons tout à l'heure.

Le livre VIII du *Speculum naturale* parle d'abord des matières minérales, partagées en quatre genres, savoir : corps fusibles ou métaux, pierres, matières sulfureuses, sels. Les pierres précieuses et minéraux proprement dits n'y sont pas décrits, étant réservés au livre IX.

L'histoire de chaque métal est présentée séparément, en suivant une marche systématique. Le compilateur résume d'abord les textes anciens de Pline, d'Isidore de Séville, et autres; puis vient pour chaque corps un chapitre alchimique : *De operatione auri in alchimia; De operatione argenti, cupri, stanni, plumbi, ferri*, etc., chapitre où l'auteur reproduit des textes tirés de l'Alchimiste, des Météorologiques d'Aristote et de leur prétendue suite, de Rasès, d'Avicenne, etc., conformément à ce qui a été dit plus haut.

Aux chapitres LX et suivants commence l'étude des quatre esprits minéraux et du traitement (*operatio*) de chacun d'eux en alchimie.

Cela fait, l'auteur traite, au chapitre LXXIII, des autres minéraux, intermédiaires entre les corps et les esprits, et d'abord des aluns, des vitriols (*atramenta*), etc.

Il aborde ensuite la génération des minéraux, d'abord dans la nature, en exposant un mélange de chimères et d'observations réelles, tirées en grande partie des écrits d'Avicenne. Puis il examine leur génération artificielle, c'est-à-dire au moyen de la pierre philosophale ou élixir tinctorial, sous sa double forme : blanche pour l'argent, jaune (ou rouge) pour l'or. Vient alors une dissertation sur la réalité de l'alchimie, empruntée également au même auteur arabe. L'indication des noms des principaux alchimistes (chap. LXXXVII) est prise également dans la traduction latine de l'ouvrage attribué à Avicenne.

Suivent des chapitres d'ordre pratique sur les procédés (*claves*) et instruments; sur les variétés de feux employés dans les préparations; sur la calcination et autres opérations; sur la soudure des métaux, sur la préparation du vermillon, du cinabre et de l'orichalque (laiton). Le livre VIII se termine par la description des matières colorantes ou couleurs, tant naturelles que factices : sinopis, or, rubrique, siricum, céruse, minium, chrysocolle, bleu et pourpre, etc. (jusqu'au chap. CVI), d'après Pline et les auteurs anciens[1]. En somme, par rapport à ceux-ci, le livre VIII

[1] Voir mon *Introd. à la chimie des anciens*, p. 228.

ne renferme que deux ordres de connaissances originales : celles qui concernent les vitriols et sels, et la transmutation métallique. Pour le surplus nous rentrons dans ce genre des connaissances techniques, dont la tradition avait été transmise directement par l'intermédiaire des pratiques des arts et métiers, et qui vint se confondre au XIIIe siècle avec les connaissances scientifiques réimportées en Occident par les Arabes. J'ai déjà insisté sur ce double courant, et j'en ai montré l'association dans les manuscrits latins du XIIIe siècle [1] : nous le retrouvons dans Vincent de Beauvais.

Quoi qu'il en soit, on voit par ces détails et cette analyse que l'alchimie, confondue avec la chimie, était regardée au XIIIe siècle comme une matière de connaissances positives, liées entre elles par une certaine doctrine scientifique, et traitée sérieusement par les expérimentateurs, aussi bien que par les philosophes. Si la vanité de la transmutation apparaissait déjà aux esprits les plus sagaces, cependant cette opération demeurait encore admise par beaucoup comme possible *a priori* : nous ne saurions même aujourd'hui en démontrer l'impossibilité. On ajoutait qu'elle était réalisable en fait, à l'aide de certaines pratiques illusoires, dont on comprenait mal la portée et la signification véritable.

En résumé, nous possédons dans l'ouvrage de Vincent de Beauvais une base solide pour la comparaison et la critique des ouvrages latins, qui ont été donnés aux XIIIe et XIVe siècles comme traduits des alchimistes arabes.

III. — L'ALCHIMIE DANS ALBERT LE GRAND.

Un criterium analogue peut être tiré des écrits d'Albert le Grand, autre encyclopédiste et philosophe du XIIIe siècle : je ne parle pas ici de l'alchimie qui porte le nom de cet auteur, ouvrage méthodique et sérieux, mais qui appartient à une époque un peu postérieure, et qui est dû soit à un homonyme, soit à un écrivain qui a mis en tête de son œuvre le nom autorisé d'Albert le Grand [2]. Mais le livre *De Mineralibus* a toujours été regardé comme faisant partie de l'œuvre authentique d'Albert le Grand : il figure déjà sous son nom dans le ms. 6514 de la Bibliothèque nationale, écrit vers l'an 1300, c'est-à-dire presque contemporain. Or ce traité discute longuement les opinions et les théories alchimiques.

Les auteurs alchimiques cités sont, les uns anciens, tels qu'Hermès,

[1] *Journal des Savants*, juin 1891, p. 370.

[2] Voir, à ce sujet, mon *Introduction à la chimie des anciens*, p. 207. — Voir aussi ce que j'ai dit sur la *Practica Jacobi Theotonici*, (*Annales de chimie et de physique*, 6e série, t. XXIII, p. 458).

Aristote, Démocrite, Empédocle, Callisthène; les autres récents, tels que Gilgil de Séville et Avicenne.

Il n'y a lieu d'insister ni sur Hermès, le créateur mythique de l'alchimie, ni sur Aristote, si ce n'est pour rappeler qu'Albert le Grand, tout en lui attribuant des opinions chimériques sur les vertus des pierres, en distingue formellement son continuateur Avicenne. Le nom de Démocrite semble un souvenir des alchimistes grecs; mais la tradition directe de ces derniers est perdue, les opinions qui sont attribuées à Démocrite n'ayant rien de commun avec celles de l'auteur des *Physica et mystica*, pas plus qu'avec celles du véritable philosophe grec. Par exemple, l'idée de la génération et de la vie des pierres dans la nature conduisait les hommes du moyen âge à leur supposer un principe de vie, c'est-à-dire une âme, et telle est l'opinion mise sous le nom de Démocrite par Albert le Grand (*De Min.*, I, 3). L'opinion d'après laquelle la chaux et la lessive seraient la matière première des métaux (*De Min.*, III, 4) n'est pas non plus inscrite dans l'opuscule de l'alchimiste grec.

Quant à Empédocle et à Callisthène [1], ils paraissent cités, comme le Parménide et le Zénon de Vincent de Beauvais, d'après quelques apocryphes que nous ne connaissons pas et qui ne sont pas entrés dans la tradition générale. Gilgil de Séville [2], dont Albert le Grand discute en détail les idées, semble un personnage réel; il est également nommé par le pseudo-Rasès, au moins dans sa traduction latine [3].

Le nom de Geber apparaît une seule fois dans Albert le Grand (liv. II, 3), à propos de l'histoire des pierres précieuses, avec l'épithète qui mérite attention « de Séville ». S'agit-il d'un homonyme espagnol? En tout cas, Albert le Grand n'a pas connu notre pseudo-Geber latin ni ses œuvres.

Au contraire, Avicenne est cité à diverses reprises, et il s'agit bien de l'auteur du traité dont nous possédons la traduction latine, et auquel Vincent de Beauvais s'en réfère si souvent. Quoique les indications d'Albert le Grand soient moins précises, on n'en saurait méconnaître la concordance avec celles de l'ouvrage alchimique d'Avicenne [4].

Je ne développerai pas autrement l'analyse du traité *De Mineralibus*, qui se termine par une histoire des métaux, sels, minéraux, vitriols, tutie, marcassite et autres composés, histoire analogue, quant à son ordre et son contenu, à celle qui figure dans Vincent de Beauvais. Je rappellerai

[1] *De Min.*, liv. III, 7 et 8. — Rappelons le rôle joué dans les romans du moyen âge par les récits du pseudo-Callisthène sur Alexandre.

[2] *De Mineralibus*, liv. III, 4 et 8.

[3] Ms. 6514, fol. 125 r°, 1. « Le fils de Gilgil de Cordoue dit qu'il avait une mine au nord de Cordoue, etc. »

[4] Voir notamment *De Mineralibus*, liv. III, 4, 6, 9, etc.

seulement qu'Albert le Grand expose aussi la théorie de l'*occultum* et du *manifestum*, appliquée à l'or et au plomb, ainsi que la doctrine des métaux plus ou moins parfaits, l'or étant la seule espèce métallique accomplie. Citons seulement le passage dans lequel il conteste la réalité de l'alchimie : « Elle ne peut, dit-il, changer les espèces, mais seulement les imiter : par exemple, teindre un métal en jaune, pour lui donner l'apparence de l'or, ou en blanc, pour le faire ressembler à l'argent, etc. J'ai fait éprouver l'or alchimique, ajoute-t-il; après six ou sept feux, il est brûlé et réduit *ad feces* » (liv. III, 9).

Examinons maintenant de plus près les ouvrages qui sont donnés comme des traductions latines des alchimistes arabes.

BERTHELOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

M. DE QUATREFAGES.

Un hommage doit être rendu par le *Journal des Savants* au naturaliste qui vient de s'éteindre, à l'un des écrivains qui ont le plus contribué, pendant une longue suite d'années, à la rédaction de ce journal, à M. de Quatrefages.

Jean-Louis-Armand de Quatrefages de Bréau appartenait à l'une de ces anciennes familles de Cévenoles qui, à la fin du XVII[e] siècle, luttèrent pour la défense du protestantisme. Né dans un village du canton de Valleraugue, le 10 février 1810, il fit ses études au collège de Tournon, où ses brillantes facultés le firent aimer de ses maîtres. L'un d'eux, ayant été nommé professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Strasbourg, voulut emmener son élève. Armand de Quatrefages entre dans la classe de philosophie du collège de la ville. Comme pour payer une dette de reconnaissance envers le maître, il s'adonne à l'étude des mathématiques et bientôt se fait recevoir docteur ès sciences mathématiques. Tout aussitôt il s'attache à la Faculté de médecine; une place de préparateur de chimie et de physique étant devenue vacante, il emporte la position au concours. Il était docteur en médecine en 1832. Il va rejoindre sa famille, qui habitait alors la ville de Toulouse. Son temps fut partagé entre l'exercice de la médecine et les études scientifiques. Nommé pro-

fesseur à la Faculté des sciences, il ne reçoit pas de tous ses collègues l'accueil le plus satisfaisant : on estime ses titres peu nombreux. Soudain Armand de Quatrefages prend la plus fière, la plus noble des résolutions, une de ces résolutions dont on se plaît à citer l'exemple. Il abandonne une position qui lui assurait l'aisance, et, sans fortune, n'ayant plus d'autre souci que d'acquérir des titres à la considération du monde savant, Armand de Quatrefages vient à Paris, où il vivra dans une pauvre maison au voisinage du Jardin des plantes. Recevant les conseils, les encouragements de M. Henri Milne-Edwards, chaque année il fait un séjour au bord de la mer, se livrant à des recherches sur les mollusques, les zoophytes, les annélides. D'importants mémoires se succèdent et en peu d'années assurent à l'auteur une véritable célébrité dans toute l'Europe. Armand de Quatrefages est élu à l'Académie des sciences en 1852. Déjà depuis longtemps, il faisait remarquer des lecteurs d'un recueil tout littéraire la clarté et l'élégance de son style dans l'exposé des faits. Nommé en 1855 à la chaire d'histoire naturelle de l'homme au Muséum d'histoire naturelle, Armand de Quatrefages change la direction de ses études. Désormais il est tout entier aux questions d'anthropologie; dans son enseignement, par sa parole claire et abondante, par ses considérations de l'ordre le plus élevé, il captive de nombreux auditeurs. Dans une suite d'ouvrages, il répand d'importantes notions sur les traits caractéristiques, sur les traditions, sur les migrations des différentes races humaines.

Marié à une Alsacienne qui fut la digne compagne de sa vie, Armand de Quatrefages demeura toujours inconsolable de la perte de cette Alsace qui lui rappelait tant de souvenirs de sa jeunesse.

M. MAURY.

Le *Journal des Savants* vient de faire une nouvelle perte, et bien cruelle. Retenu loin de nous, durant plusieurs années, par la plus douloureuse maladie, M. Alfred Maury s'est éteint le 13 de ce mois, ayant depuis longtemps perdu ses forces physiques, mais ayant toujours conservé la plénitude de ses facultés morales, sa merveilleuse mémoire et son jugement aussi loyal qu'éclairé.

Né dans la ville de Meaux le 23 mars 1817, ami dès l'enfance de son futur et glorieux confrère, Adrien de Longpérier, M. Alfred Maury entra dans la vie avec la plus vive passion pour toutes les sciences : les mathématiques, la médecine, le droit, les langues, l'archéologie, l'histoire l'attirèrent à la fois et l'occupèrent tour à tour. Il ne voulait rien ignorer de ce qu'on peut apprendre. Il fut pourtant bientôt contraint de faire un choix parmi toutes ces nobles études et de sacrifier les autres à celle qu'il devait choisir. Lorsque le domaine de la science avait de plus étroites limites, on pouvait prétendre le parcourir tout entier, quand on avait, au même degré que M. Maury, le don des curiosités les plus diverses. Mais aujourd'hui, si laborieux que l'on soit, on ne peut, même dans le cours d'une longue vie, en explorer qu'une province. L'histoire fut la province qu'adopta définitivement M. Maury, et d'abord, avec une préférence plusieurs fois montrée, l'histoire des croyances populaires, de ces décevantes superstitions où l'imagination voit ce que la raison cherche et ne trouve pas. Ses premiers écrits sur les légendes pieuses du moyen âge et sur les religions de la Grèce antique fixèrent sur lui l'attention du monde savant et le firent admettre, en l'année 1857, à l'Académie des inscriptions, dont la plupart des membres le connaissaient et l'aimaient, l'ayant eu maintes fois pour collaborateur : un collaborateur non moins empressé que modeste.

D'autres, ayant conquis le fauteuil, s'y reposent; leur but est atteint. M. Maury ne se demanda pas même si l'honneur qu'il venait d'obtenir ne l'obligeait pas à s'en montrer de jour en jour plus digne. Comme il travaillait la veille de son élection, il travailla le lendemain avec une égale ardeur, et ni l'affaiblissement rapide de sa vue ni les soucis quotidiens des fonctions publiques ne lui firent abandonner ses scrupuleuses enquêtes dans toutes les parties de l'histoire. Vivre, pour lui, c'était travailler.

Appelé, le 25 mars 1859, au *Journal des Savants*, en remplacement de M. Villemain, il en fut toujours un des rédacteurs les plus assidus et les plus utiles. Les lecteurs de ce journal, étrangers et français, savent avec quelle compétence il traitait toutes les questions historiques, avec quelle complaisance il exposait les opinions des autres, avec quelle urbanité, quelle bienveillance il rectifiait celles qu'il n'estimait pas justes. Voilà, peut-on dire de lui, voilà un critique qui ne s'est jamais fait un seul ennemi. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle causé partout une douleur profonde. On regrettera longtemps le savant, plus longtemps encore l'homme de bien.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Alfred Maury, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 12 février 1892.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 6 février 1892, a élu académicien libre M. Lafenestre en remplacement de M. Alphand.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Quartum Chronicorum librum, ex codice membranaceo qui vulgo Anonymus Cadomensis nuncupatur, nunc primum edidit Eug. Chatel. Cadomi, 1892, 207 pages in-4°.

Le n° 4942 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale contient une chronique universelle, en cinq parties, à laquelle manque le nom de l'auteur. Il paraît du moins certain que cet auteur était originaire du diocèse de Caen et, quant à sa profession, religieux. La quatrième partie de cette chronique est une histoire des Français, de l'année 864 à l'année 1343. C'est la seule que M. Chatel ait jugée digne d'être publiée. Encore n'est-elle en grande partie qu'une compilation; l'auteur ne commence guère à parler de son chef qu'à dater du règne de Philippe le Bel. Ses récits deviennent alors un peu plus instructifs. Assurément il ne faut pas toujours les prendre à la lettre. Notre religieux, ayant vécu loin des cours, n'entend rien aux desseins des rois, et leurs entreprises, heureuses ou malheureuses, sont des faits

qu'il enregistre sans commentaire; il est d'ailleurs très crédule, et les contes de bonne femme qu'il se plaît à raconter paraissent l'avoir autant intéressé que l'issue de telle ou telle bataille, l'acquisition ou la perte de telle ou telle province. Mais voilà la naïveté d'un historien populaire, et l'on croit entendre, en l'écoutant, beaucoup d'autres de ses contemporains, gens de son caractère et de sa condition.

M. Chatel a joint au texte des notes nombreuses, souvent étendues, qui témoignent, non seulement de sa diligence, mais encore de la variété de ses connaissances. Toutes les sources de la chronique sont indiquées; tous les témoignages conformes ou contraires à celui du chroniqueur sont minutieusement relatés. Ce consciencieux travail recommande beaucoup l'édition.

Les derniers Carolingiens, par Ferdinand Lot. Paris, Bouillon, 1891, 475 p. in-8°.

L'histoire de ces derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V et Charles de Lorraine, n'était pas bien connue. On savait qu'ils n'avaient eu ni les uns ni les autres une brillante carrière, et l'on ne s'étonnait pas de voir, après eux, la couronne usurpée par l'audacieux et fourbe duc de France, Hugues, surnommé Capet. Mais on ignorait le détail de leurs entreprises pour la plupart déloyales, de leurs alliances, de leurs ruptures avec leurs parents, leurs voisins, et de leurs succès, de leurs revers jamais décisifs. C'est ce détail que M. Lot s'est proposé de nous faire connaître.

Il a d'abord cherché les éléments de son travail dans les diplômes, les documents authentiques, ayant cette juste opinion que les chroniques ne peuvent être contrôlées les unes par les autres, puisque les chroniqueurs ne sont, le plus souvent, que des copistes. Il a mis ensuite en regard des faits incontestables les assertions vagues de quelques anciens ainsi que les conjectures plus ou moins téméraires de quelques modernes, et les a soit réfutées soit confirmées, sans rien dire, pour sa part, à l'aventure, avouant même, dans l'occasion, qu'il ne sait pas ce que d'autres n'ont pas craint d'assurer sans le mieux savoir. Il faut grandement louer cette scrupuleuse critique.

Des nombreux personnages que M. Lot avait à mettre en scène aucun, il ne le dissimule pas, ne fut vraiment digne d'estime. Clercs et laïques, ils étaient tous plus ou moins barbares et, n'hésitons pas à le dire, plus ou moins brigands. Personnellement ils n'intéressent pas; mais l'histoire de leurs méfaits, si minutieusement racontée, est très intéressante.

Quelques dissertations curieuses terminent ce volume, auquel le monde savant fera certainement le plus honorable accueil.

BRÉSIL.

Catalogue de l'Exposition de géographie de l'Amérique du Sud, organisée en 1889 par la Société de géographie de Rio-de-Janeiro. Rio-de-Janeiro, Imprimerie nationale, 1891, in-8°, 473 pages.

C'était une heureuse idée que de réunir dans une exposition tous les documents géographiques relatifs à l'Amérique du Sud. L'initiative, dont on est redevable au gouvernement du Brésil, a trouvé un actif concours dans toutes les nations sud-américaines : Chili, Pérou, Bolivie, Paraguay, Uruguay, Venezuela et République Argentine. L'Exposition a été inaugurée dans les vastes salles de l'École polytechnique, le 23 février 1889, en présence de l'empereur dom Pedro, dont le haut patronage a toujours, et dans des circonstances très diverses, favorisé tout ce qui pouvait servir à l'avancement des sciences. L'empereur a prêté beaucoup d'ouvrages

de sa magnifique bibliothèque, que, par un sentiment de touchante générosité, il a récemment offerte à la Bibliothèque nationale de Rio. En même temps il faisait don au Musée national de sa précieuse collection minéralogique, provenant en partie de celle de l'impératrice Léopoldine. D'autres documents brésiliens figurant à l'exposition provenaient de la bibliothèque du comte d'Eu, de la Bibliothèque nationale et de celles de divers particuliers.

Les articles, au nombre de 1769, qui figurent dans le catalogue, sont répartis en diverses sections : Géographie physique; — Géologie et Minéralogie; Anthropologie; — Botanique, Zoologie; — Orographie; — Géologie politique; — Hydrographie; — Géographie commerciale; — Géographie mathématique; — Météorologie et Magnétisme terrestre; — Enseignement de la géographie; — Travaux divers.

Parmi les objets géographiques les plus intéressants, il convient de citer les manuscrits de la collection Varnhagem et tout particulièrement les récits de dix-huit voyages d'exploration exécutés, en conséquence du décret royal du 18 novembre 1729, par l'abbé Diego Soarès, à travers les immenses forêts du Brésil et de régions alors inconnues. Une carte topographique du port de Rio-de-Janeiro par Dominique Capassi, de la Société de Jésus, faite en 1730, représentait l'un des premiers travaux de géographie mathématique exécutés au Brésil.

Il est à regretter que le fac-similé de la très intéressante carte d'une partie de l'Amérique du Sud, dressée à Lisbonne sur l'ordre du duc de Ferrare en 1502, et dont on est redevable à M. Harrisse, n'ait pas figuré dans cette exposition.

La géologie était largement représentée, grâce à l'infatigable activité de M. le professeur Orville Derby; tous les ouvrages et mémoires relatifs à la géologie du Brésil avaient été réunis pour cette circonstance. Les noms d'Agassiz, de Lund, d'Eschwege, de Claussen, de Henwood y figurent. Les volumes, cartes et atlas relatifs aux mémorables voyages qu'Alcide d'Orbigny a exécutés, avec tant de profit pour la science, dans l'Amérique méridionale, pendant les années 1826 à 1833, étaient présentés par la Bolivie. Le Chili, fier avec raison des publications exécutées par deux savants étrangers qui l'ont adopté comme seconde patrie, Pissis et Domeyko, apportait les œuvres de ces deux éminents géologues, non moins connus en Europe qu'en Amérique.

En somme, l'Exposition géographique de Rio-de-Janeiro émanait d'une pensée élevée et qui doit porter ses fruits. A. D.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1892.

Vinaya texts, translated from the Pâli by T. W. Rhys Davids and Hermann Oldenberg, Parts I, II, III. Oxford, 1881, 1882, 1885; *The Sacred Books of the East, translated by various oriental scholars and edited by F. Max Müller,* vol. XIII, XVII et XX, 1881, 1882, 1885. — *Les textes du Vinaya,* traduits du pâli par MM. T.-W. Rhys Davids et Hermann Oldenberg, dans la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés par M. F. Max Müller.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La lecture du Vinaya, c'est-à-dire du Pâtimokkha, du Mahâvagga et du Tchoullavagga, inspire et impose deux sentiments, qui, sans être absolument différents, ne peuvent pas cependant se confondre : d'abord l'étonnement, en présence d'un antique document aussi régulier qu'étendu, où sont prévus et classés tous les détails de la vie ascétique la plus austère; et, en second lieu, l'admiration, qui certainement ne doit pas être sans réserve, mais qui paraît d'autant plus justifiée que l'examen devient plus approfondi.

L'authenticité ne peut pas faire le moindre doute; le scepticisme le plus résolu ne saurait la contester. Évidemment, ce n'est pas le Bouddha qui a rédigé le Vinaya; ce sont ses disciples les plus autorisés qui, peu de temps après sa mort, ont recueilli les enseignements qu'il avait prêchés, pendant plus de quarante ans, avec une constance infatigable. A quelle époque ce travail canonique a-t-il été accompli? Il serait impossible de le déterminer avec précision; car la chronologie n'existe pas dans l'Inde, même pour les événements les plus importants. Mais, si l'on

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers d'octobre et novembre 1891 et de janvier 1892.

ne peut pas indiquer formellement une date, on a des approximations, qui sont très suffisantes dans les recherches de ce genre et dans ces ténèbres. Que le Bouddha soit né dans le milieu du VIe siècle avant notre ère et qu'il ait vécu probablement quatre-vingts ans, il importe assez peu, puisque les inscriptions de Piyadasi, le grand Açoka, sont des témoignages irrécusables, qui attestent que, vers l'époque où Alexandre pénétrait dans l'Inde, le bouddhisme avait déjà converti une bonne partie de la presqu'île, et que les souverains les plus puissants avaient à compter avec lui, pour répondre aux vœux de leurs sujets et pour propager une doctrine salutaire. D'autre part, les annales de Ceylan, déposées dans le Mahâvamsa, confirment pleinement cette donnée. Ces annales ne sont pas tout à fait de l'histoire, telle que nous la comprenons depuis Hérodote et Thucydide; mais elles sont ce qui, dans le monde indou, s'en éloigne le moins. Suivant le Mahâvamsa, c'est Açoka qui a gagné Ceylan à la foi du Tathâgata, par l'envoi des écritures sacrées en pâli. Le Vinaya existait donc vers l'an 350 ou 300 avant notre ère, et la tradition l'a fidèlement conservé jusqu'à notre temps, soit à Ceylan, soit en Birmanie. De nos jours, d'habiles philologues, en nous le traduisant, nous font connaître clairement une des productions les plus curieuses du génie religieux de l'humanité.

Pleinement assurés de l'authenticité, à une date aussi reculée, nous pouvons être surpris de l'extraordinaire régularité du monument. Tout y est ordonné avec une exactitude et une netteté irréprochables. C'est là un grand mérite, quand on songe à la multitude de ces dispositions, qui souvent ne sont séparées les unes des autres que par les nuances les plus légères. Le brahmanisme n'a rien de pareil, malgré les développements si variés de son intelligence. Le Véda, tout divin qu'il se prétend, est loin de présenter autant d'ordre. Les Brahmanas, les Oupanishades, les Épopées, les Pouranas, les Darçanas philosophiques eux-mêmes, en un mot toutes les œuvres brahmaniques sont d'une confusion inextricable, dont les codes ne sont pas exempts plus que le reste. Au contraire, dans le bouddhisme, tout est rangé méthodiquement; rien n'est obscur. Ceci ne veut pas dire que le bouddhisme se soit préservé de cet excès de minutie et de subtilité qui est endémique et attaché à la race; mais il n'a pas poussé aussi loin ces inévitables défauts, et surtout il ne s'est pas laissé égarer à beaucoup près autant que ses adversaires. Il suit sans déviation la route qu'il s'est tracée à l'avance, et il ne s'écarte jamais de son plan. Néanmoins ce serait exagérer la louange que de trouver que cette rédaction égale ce que notre Occident sait faire depuis des siècles; mais elle s'en rapproche singulièrement, et, en somme, elle fait grand

honneur aux Bhikkhous, à qui elle est due. Ils ont droit à cet éloge impartial, qui leur arrive de peuples éloignés d'eux par l'espace et le temps moins encore que par les croyances et les idées.

Mais à la surprise doit se joindre une estime sincère pour une moralité si haute et si pure. Toutes ces lois, toutes ces recommandations, dont quelques-unes peuvent nous faire sourire par leur naïveté puérile, n'ont qu'un seul but : l'amélioration et le perfectionnement moral des membres de l'ordre. Le Bouddha, dans sa longue et laborieuse carrière, avait donné l'exemple de toutes les vertus. Il ne restait qu'à l'imiter autant qu'il était possible de le faire, et à reproduire, chacun dans sa mesure, le spectacle édifiant qu'il avait si longtemps donné à ses contemporains. Il avait, disait-on, découvert, après les méditations les plus profondes, la véritable voie du salut; et il y conduisait les hommes, pour la misère desquels il s'était senti une sympathie et une pitié sans bornes. Après lui, le corps de ses religieux était chargé d'entretenir cet ardent enthousiasme, qui l'avait soutenu lui-même durant les plus rudes épreuves et grâce auquel les sacrifices les plus douloureux devenaient faciles.

D'abord, les Bhikkhous devront renoncer au monde; ils n'auront plus ni foyer ni famille; ils garderont une continence perpétuelle; ils ne posséderont rien en propre que les trois robes en haillons qui les couvrent et qu'ils ne quitteront jamais, le tapis grossier où ils dorment en plein air toute l'année, sauf la saison des pluies, l'écuelle où ils recevront la nourriture que le public voudra bien leur offrir et qu'ils ne pourront jamais demander. Bien plus, il faut que les Bhikkhous, libres de toute entrave mondaine, soient libres aussi de tout péché. Et comment arriver à ce résultat, qui n'emprunte rien du dehors et qui tient tout entier à l'homme intérieur? Ce moyen délicat et efficace, c'est la confession. Dans d'autres religions, on s'est créé des difficultés presque insurmontables en confiant les fonctions de confesseur à des individus isolés, qu'on en croit les plus dignes. Le Bouddha a conçu tout autrement le procédé qui a évité bien des embarras à ses successeurs. C'est à l'assemblée des frères qu'on se confessera tous les quinze jours. Devant eux, on avouera sa faute, si l'on est coupable; et comme il faut supposer que, dans la plupart des cas, on est innocent, on gardera le silence si l'on n'a rien à confesser. On sera par trois fois averti de parler, afin qu'il n'y ait pas de surprise. C'est bien une humiliation de découvrir sa faute devant des frères; mais on sait qu'on a le droit de les juger à son tour; et si un aveu est toujours pénible, l'aveu d'autrui adoucit le chagrin que le vôtre a pu vous causer. Il est vrai que la confession ainsi comprise ne

peut servir qu'aux Bhikkhous engagés dons l'ordre; mais tout laïque peut entrer dans la confrérie, s'il veut profiter des trésors spirituels qu'on y trouve et s'il se sent de force à en supporter les rigueurs.

Nous savons quelles sont ces rigueurs; elles sont bien faites pour décourager les faibles; mais elles n'atteignent que ceux qui consentent de leur plein gré à les subir en vue du bien moral qu'elles doivent procurer. A cet égard, le bouddhisme n'est pas seulement supérieur au brahmanisme, il en diffère du tout au tout. La religion védique, telle qu'elle s'est organisée, a consisté en une vague adoration des puissances de la nature et en une suite de cérémonies purement matérielles, qui ne s'élèvent jamais plus haut que d'égoïstes prières, adressées à des déités qui ne peuvent pas les entendre. Le cœur de l'homme n'est nullement intéressé dans ces grossières pratiques. Le culte brahmanique n'est que cela à son début; et, loin de s'amender avec le temps, il est tombé peu à peu dans une dégradation qui était l'infaillible conséquence de son principe, et qui n'a fait que s'accroître par les invasions que l'Inde a subies, et surtout par l'invasion musulmane. Aujourd'hui même, l'Inde, héritière d'un passé déplorable, est livrée aux superstitions les plus repoussantes; et la civilisation chrétienne aura bien de la peine à les détruire, quelque persévérance, prudente et énergique, qu'elle y apporte.

On doit donc affirmer avec toute justice que le brahmanisme est moralement d'une infériorité incurable et que le bouddhisme oppose à ses adversaires une moralité qui, sous bien des rapports, se rapproche de la nôtre. Mais, pour être équitable, hâtons-nous d'ajouter que, dans les œuvres d'intelligence littéraire, le brahmanisme a surpassé le bouddhisme autant qu'il était surpassé lui-même en morale; il regagne d'un côté ce qu'il perd de l'autre. Les bouddhistes, dans l'ardeur de leur zèle et dans leur austérité, ne sont jamais sortis du domaine sacré de leurs écritures. Ils ont dédaigné les lettres sous toutes les formes, où ils les ont ignorées, tandis que les Brahmanes les ont pratiquées dans toutes leurs variétés. Ils l'ont fait avec un tel succès que la littérature sanskrite doit désormais occuper la troisième place après nos deux littératures classiques. Elle est loin de les valoir, parce qu'elle n'a ni la mesure ni le goût; mais, entre elle et ses heureuses rivales, il n'y a pas d'intermédiaire. Elle a abordé tous les sujets avec une abondance intarissable, depuis les hymnes saints des Rishis jusqu'aux poésies licencieuses, en passant par des poèmes épiques ou légendaires, par le droit, par le drame, par la logique, par la grammaire, etc. Le bouddhisme n'a pas voulu entrer dans cette voie; et tout ce qu'il a permis à l'imagination, qui ne peut pas perdre absolument ses droits, ce sont des récits fabuleux, d'une

monotonie fastidieuse, sur les miracles du Bouddha et sur ses naissances successives et innombrables. Tout cela est à peu près illisible quand on n'est pas bouddhiste; mais ce n'en est pas moins grand ni moins estimable. A l'inverse, le brahmanisme a touché à tout avec une originalité réelle; il a été même d'une surabondance accablante, et il a donné carrière à toutes les facultés de l'esprit, en même temps qu'à ses fantaisies, à ses divagations et à ses insanités. Le bouddhisme a évité la plupart de ces écueils, mais il en a rencontré d'autres. En se bornant trop étroitement, il s'est mutilé; et si la religion brahmanique a mal compris le problème de la vie, la religion bouddhique, qui l'a compris tout autrement, n'est pas plus vraie peut-être, tout en étant plus raisonnable. Si l'une est superficielle, l'autre, certainement plus profonde, fait de l'existence humaine un tombeau, où il ne nous reste que le désespoir d'être nés.

Sans afficher aucune prétention révolutionnaire, le Bouddha prêchait une doctrine qui devait bouleverser radicalement la société indoue. Cette société repose sur le système des castes, qui en est l'immuable base. Il n'est donné à qui que ce soit de sortir de la classe que sa naissance lui a assignée pour tout le temps qu'il doit vivre. C'est Brahma lui-même qui a fixé ces infranchissables limites. Quelques vertus qu'on ait montrées, quelque génie qu'on possède, on ne devient jamais Brahmane; le courage d'un Vaiçiya ne le fera jamais Kshattriya. Il faut demeurer sans changement possible dans la situation où le hasard vous a placé. C'est une loi inflexible qu'a sanctionnée la volonté des dieux. Nous pouvons penser que cette croyance inhumaine s'oppose à tout progrès; mais le peuple indou, loin de la trouver odieuse, s'y est soumis avec une résignation qui n'a ni regret ni révolte. Les castes sont aussi solides à l'heure actuelle qu'elles l'ont été dans le passé; et il est bien douteux que l'avenir en voie un jour l'abolition. Pas un symptôme n'indique une modification, ni prochaine, ni même probable, à quelque époque qu'on l'ajourne.

Néanmoins le Bouddha n'a jamais attaqué le régime des castes; il est même à croire qu'il n'y a pas un seul instant songé. Mais, en admettant dans la religion nouvelle tous ceux qui voulaient l'adopter, il effaçait irrémédiablement les distinctions de naissance; d'un seul coup il supprimait les castes et les anéantissait. En fait, c'était la destruction de l'ordre social, où le Bouddha lui-même avait naguère tenu un rang princier. La réforme religieuse était une révolution politique essentiellement dangereuse. Les Brahmanes ne parurent pas s'en inquiéter, parce que sans doute la foi populaire, non moins forte que la leur, était à leurs yeux

une garantie indestructible. Ils ne se trompaient pas, et le temps leur a donné raison, depuis le siècle du Bouddha jusqu'au siècle présent. Le bouddhisme a disparu de l'Inde douze cents ans après y être né. Il ne paraît pas que, dans ce long intervalle, il ait eu à souffrir aucune persécution. On laissait les Bhikkhous observer leur discipline, qu'on trouvait sans doute fort ridicule; ils pouvaient même en toute liberté combattre les systèmes de leurs adversaires et tâcher d'y substituer les leurs. Les pèlerins chinois qui ont voyagé dans la presqu'île du v[e] au vii[e] siècle de notre ère ont été reçus dans de magnifiques vihâras, où des milliers de religieux, savants et dévots, vivaient dans l'aisance et dans la paix. Les mémoires d'Hiouen-Thsang en donnent mille preuves. Et cependant le bouddhisme a disparu de la contrée qui était son berceau, et il a dû se réfugier au sud, au nord et à l'est. Il s'y est développé; et, dans quelques-uns de ces pays, il s'est transformé, comme au Tibet, en une théocratie. L'histoire ne sait pas pour quelles causes la foi bouddhique s'est tout à coup retirée de l'Inde; il n'est pas présumable que cet exil ait été accepté spontanément; il a dû, selon toute apparence, être la conséquence de quelque mesure violente, qui aura frappé simultanément toute la confrérie. Mais on en est réduit à des conjectures sur un fait qui n'est pas d'ailleurs sans analogie dans d'autres temps et chez d'autres peuples.

En considérant la religion bouddhique dans son opposition générale à l'esprit indou, on peut risquer, sur cet épisode, une hypothèse qui n'est pas plus invraisemblable que toutes celles qu'on peut se permettre dans l'ignorance où nous sommes. N'est-il pas possible qu'après douze cents ans d'efforts restés infructueux le bouddhisme lui-même se soit lassé de vaines tentatives? Vaincu par l'inertie de gens qui ne l'entendaient pas, n'a-t-il pas, de lui-même, songé à l'exode, pour aller porter ailleurs, sur un sol plus propice, les dogmes qui devaient assurer aux hommes la délivrance et le salut? L'Inde ne l'aura-t-elle pas laissé partir, comme elle l'avait laissé subsister dans son sein, par une indifférence plus dédaigneuse que tolérante?

Quoi qu'il en puisse être, l'Inde n'a pas voulu du bouddhisme; il était incompréhensible pour elle, bien qu'il fût sorti de ses entrailles et qu'elle pût lui faire des emprunts utiles. La moralité bouddhique ne l'a pas touchée; elle n'en a pas senti la grandeur ni soupçonné les bienfaits. Elle s'était fait, dès longtemps, une destinée qui lui convenait mieux, quoique inférieure; elle l'a gardée, sans être émue par la réforme, et elle a pieusement conservé ses traditions, malgré toutes les défaillances et les vices qu'elles produisaient. Les Bhikkhous lui offraient le

modèle d'une vie qui s'efforçait d'être sans tache et qui tenait en horreur toutes les souillures de la conscience. L'Inde se souciait médiocrement d'être plus pure, et elle demeura insensible au noble enseignement qu'elle avait sous les yeux. Elle consentait bien à nourrir ces religieux qui ne vivaient que de sa charité; mais elle leur refusait sa croyance et son adhésion.

Quant au Bouddha, il doit désormais avoir une place éminente parmi les fondateurs de religion, d'abord par les monuments qu'a produits sa doctrine, et ensuite par sa diffusion incomparable. Elle compte aujourd'hui sur la terre plus de sectateurs qu'aucun autre culte. Presque tout le nord de l'Asie, du Népaul et du Cachemire jusqu'au Tibet, à la Mongolie, à la Tartarie, l'a reçue; elle a conquis Ceylan, la Birmanie, la moitié de la Chine, le Japon, l'Indo-Chine. C'est plus de trois cent millions de prosélytes, peu éclairés, si l'on veut, mais fidèles, et qui, sans son secours, seraient à un degré plus bas encore dans l'échelle de la civilisation. La doctrine ne s'est pas maintenue, dans tous ces pays, également pure; si tous l'ont reçue dans ses traits les plus généraux, ils l'ont tous adaptée à leurs habitudes, à leurs préjugés, à des nécessités de climat. Mais la foi bouddhique, plus ou moins altérée, les a tous dominés; on peut même croire qu'elle les a tous améliorés dans une certaine mesure et que, jusqu'à cette heure, elle ne peut être remplacée par aucune autre.

La foi bouddhique a ce caractère, qui n'est qu'à elle exclusivement, c'est d'être strictement humaine. Le Bouddha est le seul idéal qu'il faut avoir toujours en vue, qu'il faut adorer, et à qui l'on doit un culte perpétuel. Mais le Bouddha n'est qu'un homme, et lui-même n'a jamais prétendu être rien de plus. Né sur les marches d'un trône, il a repoussé toutes les séductions du monde; il a rompu tous ses liens de famille pour se faire mendiant et ascète, ne vivant que des dons gratuits de la commisération et de la sympathie publiques. S'il faisait des miracles, ce n'était pas un pouvoir singulier qui lui fût personnel. Dans la croyance universelle de l'Inde, brahmanique, bouddhique, philosophique même, la science était censée conférer des facultés surnaturelles; le savant devenait un magicien, qui pouvait tout pour changer, à son caprice, l'ordre général des choses. C'est parce que le Bouddha était le savant par excellence qu'il était le maître de la création; mais, en devenant aussi savant que lui, on acquérait les mêmes facultés. A aucun degré, le Bouddha n'est donc un dieu.

Il est même à remarquer que le Vinaya ne mentionne que très peu ses miracles et qu'il ne les regarde en rien comme un privilège du Ta-

thâgata. Le Bouddha ne s'en sert jamais pour provoquer des conversions. Il compte uniquement sur la vérité pour réussir auprès de la multitude, et il ne cesse pas d'user de cette seule arme pour amener à lui les cœurs et les consciences. Jamais fondateur de religion n'a eu plus de douceur, et l'on ne trouverait pas dans toute sa vie un trait d'emportement ou de colère, en contradiction avec sa constante sérénité. La discipline qu'il impose à ses adeptes est fort rude; mais il se l'était d'abord imposée à lui-même; il avait été le premier à pratiquer le renoncement qu'il exigeait d'autrui. Dans les solutions qu'il donne constamment aux questions qu'on lui soumet, il n'emploie jamais, quand il blâme ou rectifie, que les expressions les plus modérées. La peine la plus forte qu'il édicte contre les coupables, c'est l'exclusion. Il y a des fautes que la confrérie ne peut pardonner; mais elle ne se charge pas de les châtier, en se substituant à la puissance civile. Banni de la communauté, le délinquant n'en reste pas moins justiciable du bras séculier. Le Samgha ne se fait bourreau dans aucune circonstance; il laisse à d'autres, dont c'est le devoir, le soin des supplices destinés à protéger la société. Quant à lui, il ne cherche qu'à assurer la pureté morale de ses frères; et la tâche est assez belle pour contenter des âmes magnanimes.

Tout cela est fort simple, à ce qu'il semble; mais c'est aussi très politique. L'ordre des Bhikkhous n'a jamais suscité d'ombrage aux pouvoirs publics; réduit à la plus stricte pauvreté, renfermé dans des limites étroites, exposé chaque jour à mourir de faim, si la générosité populaire venait à faire défaut, ne pouvant pas même demander les aliments les plus indispensables, l'ordre dépendait tout entier des populations au milieu desquelles il résidait. Il n'avait sur elles d'autre droit que celui de les édifier. Les vihâras eux-mêmes n'étaient pas une propriété réelle; on s'y réfugiait pendant la mauvaise saison; mais c'étaient des rois, comme Bimbisâra et Açoka, ou de simples particuliers, comme Anatha Piṇḍika, qui les faisaient construire et qui les entretenaient. Quant aux Bhikkhous passant huit mois de l'année en plein air ou dans des huttes des bois, ils étaient hors d'état de devenir de sérieux propriétaires. Leurs richesses ne pouvaient pas être menaçantes pour les gouvernements, puisqu'ils restaient des mendiants, et que cette situation misérable était pour eux la plus belle et la plus enviable de toutes. C'est à cette habile combinaison que le bouddhisme doit d'avoir vécu depuis plus de deux mille ans, conservant une force qui n'inquiète en rien les autorités laïques et qui lui promet une durée presque indéfinie, pacifique et bienfaisante. Dans d'autres pays, à d'autres époques, les fondateurs

d'ordres n'ont pas aussi bien réussi, et le bouddhisme demeurera peut-être à cet égard un fait unique dans l'histoire des religions.

Il est bien clair d'ailleurs qu'un corps de religieux voués à la pauvreté et à la continence ne peut jamais être qu'une infime minorité. Autrement, que deviendrait la société? La majorité ne doit-elle pas toujours chercher à s'enrichir et à se perpétuer, au risque d'être avare et cupide, et même au risque d'être vicieuse et débauchée? Quelle peut donc être l'utilité d'une congrégation qui ne travaille pas et qui ne peut avoir de famille? Cette utilité a été comprise, comme elle doit l'être, par le Bouddha : c'est un exemplaire de vertus qui sera fourni aux peuples. Ils en profiteront plus ou moins sérieusement, sans entrer dans la confrérie; en l'imitant, même de très loin, ils en tireront cet avantage pratique d'être rappelés sans cesse à l'idée du devoir. Il n'est pas nécessaire de s'immoler tous, comme le font les Bhikkhous, à un régime aussi cruel; mais, en voyant sans cesse l'empire de l'esprit sur la matière et la victoire de l'âme sur les sens, les laïques s'amenderont et corrigeront librement leur conduite de chaque jour. Ce sont là des considérations auxquelles le Bouddha n'a pas dû rester étranger. On peut les lui attribuer justement, puisque, dans une foule de circonstances, on le voit si attentif à l'opinion publique. Presque toujours, les plaintes des populations l'avertissent des fautes que se permettent les Bhikkhous et des scandales qu'ils causent. Sur-le-champ, le Bouddha fait droit aux griefs, et les Bhikkhous se soumettent à la règle nouvelle avec leur docilité ordinaire. Le peuple est satisfait, et la religion se fortifie par cet assentiment, en même temps qu'elle comble les lacunes qui lui sont signalées et qui pourraient lui nuire.

Voilà bien des éloges pour le bouddhisme : abnégation, pureté, douceur, désintéressement, vertus héroïques et presque surhumaines, il possède tout cela; sa gloire ne peut être niée, en présence d'un monument tel que le Vinaya. Mais la critique, tout en restant bienveillante, n'a-t-elle pas à réclamer aussi au nom de la justice et de la vérité? N'y a-t-il pas contre la religion ainsi entendue une objection péremptoire et générale? Sans doute l'homme, quand il atteint cette perfection qu'on attribue au Bouddha, est admirable et digne de louange; mais l'homme se suffit-il à lui-même? d'où vient-il? à qui doit-il son être? est-ce lui qui s'est donné toutes les facultés qu'il emploie si bien et qui l'élèvent au-dessus du reste des créatures? A cette question, la plus essentielle de toutes, le bouddhisme n'a pas de réponse; bien plus, il ne semble pas qu'il se la soit jamais posée. Elle nous semble si naturelle et si nécessaire que nous avons peine à comprendre qu'on l'ait ignorée. Cependant,

IMPRIMERIE NATIONALE.

méconnue par le bouddhisme, il n'y en a pas trace dans les développements qu'il a pris. Les Brahmanes avaient agité perpétuellement le problème, sans pouvoir le résoudre, si ce n'est pas les plus chimériques hypothèses. Mais le bouddhisme l'a supprimé tout entier, comme si ce problème n'existait pas et comme si la puissance incommensurable qui se manifeste dans toutes les parties de la nature ne disait rien à l'intelligence de l'homme ni à son cœur. Le Bouddha ne s'est par donné pour un dieu, et on ne l'a jamais divinisé. Sa religion est donc sans dieu, et c'est de là que vient sa faiblesse et son impuissance. Un idéal humain, quelque sublime qu'on le fasse, n'est jamais assez parfait ni assez fécond. Si le brahmanisme s'est perdu dans l'infini, il a senti du moins que l'infini est inéluctable. Le Bouddha, en se renfermant dans le fini, s'est jeté dans un abîme d'où le genre humain, qu'il voulait sauver, ne peut plus sortir. L'homme peut se réduire à lui-même et ne voir que lui seul dans l'univers; mais la raison n'accepte pas cette orgueilleuse limitation, et, tout en admirant la créature humaine, elle ne consent pas à l'adorer et à commettre un sacrilège.

Dans notre XVIII^e siécle, une controverse s'était élevée, et l'on se demandait s'il était possible qu'il y eût un peuple d'athées. Si nos devanciers avaient pu lire le Vinaya, la question eût été tranchée sans discussion. La foi bouddhique, qui est un pur athéisme, est celle qui, sur la surface de notre globe, a de beaucoup le plus grand nombre d'adhérents. Mais cet athéisme inconscient, qui peut se concilier avec une moralité très réelle, n'est pas coupable comme le nôtre. Ces pauvres populations, agenouillées devant le Bouddha, ne nient pas Dieu; elles ne le connaissent pas, tandis que nos athées contemporains en sont à la négation la plus insoutenable, malgré la lumière de plus en plus éclatante que, chaque jour, les progrès des sciences jettent sur ce mystère. Le Bouddha n'essaye pas de l'approfondir. C'est un règlement disciplinaire qu'il impose à ses croyants; il ne leur explique rien; il leur prescrit seulement de garder fidèlement sa loi, quelque sévère qu'elle paraisse; elle est la condition du salut, et il est certain que, durant cette vie, on ne pouvait trouver un guide meilleur, étant donnés le peuple et l'époque où il la promulguait.

Le Bouddha n'aborde donc pas ces hautes questions dans le Vinaya, qui a un but trop spécial; il les réserve sans doute pour l'Abhidharma ou la métaphysique, dont l'objet est d'étudier les principes sur lesquels la foi se fonde. C'est à peine si, dans le Vinaya, on retrouve quelques traces d'opinions chères à l'esprit indou, comme la transmigration des âmes, la série infinie des existences antérieures, la série également infinie

des existences à venir, sous toutes les formes de l'être. Le Bouddha semble bien admettre ces dogmes, que personne n'a jamais niés dans l'Inde; mais il n'en parle pas, ou les allusions qu'il y fait sont si vagues qu'elles sont à peu près nulles. Le Nirvâna lui-même ne se montre que comme l'espoir du calme absolu, que l'arhat peut obtenir, dès cette vie, par le renoncement à toutes les passions et à tous les intérêts qui troublent si violemment le vulgaire. Le Nirvâna n'est plus accompagné de cette sourde menace de l'anéantissement, et, réduit à n'être que l'impassible sérénité du sage, il est acceptable, ainsi que le stoïcisme peut l'être, ou comme le mysticisme de certains ordres religieux dans notre Occident.

Il y a cependant une doctrine au fond du Vinaya; on ne peut pas aller jusqu'à dire qu'elle soit un système, parce qu'elle ne consiste qu'en une sorte de formulaire. Le catéchumène en reçoit la communication quand il vient déclarer qu'il se réfugie auprès du Bouddha, auprès de la loi et auprès du Samgha. Ce formulaire, qui a pour objet d'éclairer l'homme sur sa destinée ici-bas, est fort simple; il est très clair dans sa concision, et voici les idées principales qu'il contient, résumé orthodoxe des méditations du Tathâgata, quand il s'infligeait à Ourouvéla les mortifications qui l'amenèrent à la Bodhi, dans toute sa sublimité, après sept jours de jeûne et de contrition :

« De l'ignorance naissent les trois productions (Samkharas) du corps, du langage et de la pensée; de ces productions naît la conscience; de la conscience naissent le nom et la forme; du nom et de la forme naissent les sens; des perceptions des sens naît la sensation; de la sensation naît le désir; du désir naît l'attachement; de l'attachement naît l'existence; de l'existence vient la naissance, suivie de la vieillesse, de la mort, du chagrin, de la douleur, de l'abattement et du désespoir. »

Cette formule générale peut être prise en un sens inverse; et, par la destruction de l'ignorance, qui est le premier terme, on parvient à détruire tous les autres, c'est-à-dire à faire cesser à jamais toutes les douleurs. C'est, dans le langage bouddhique, ce qui s'appelle « l'Enchaînement connexe des causes », dont on peut ou descendre ou remonter la série, également vraie dans les deux sens.

C'est un *credo* qui n'est ni compliqué ni obscur. Chaque fois que le Bouddha se croit appelé à convertir un nouvel adepte, il lui tient ce discours et lui fait cette révélation pour lui persuader d'abandonner le monde et d'embrasser la plus humble et la plus précaire des situations sociales, celle de mendiant, ne vivant que d'aumônes, avec toutes les souffrances d'une pauvreté immuable. Cette exhortation, toujours la

même, ne manque jamais son effet; elle décide la vocation du postulant; et désormais il est convaincu qu'il vaut mieux être un des fils misérables de Çâkhyamouni plutôt que l'héritier du plus puissant monarque. Le novice peut alors se glorifier de faire le même sacrifice que le Bouddha faisait dans sa jeunesse, quand il fuyait la cour du roi son père.

Nous pourrions multiplier des considérations de ce genre; mais, si celles-ci sont justes, l'histoire nous semble devoir admettre désormais le Bouddha parmi les plus grandes figures de ses annales. Nous ne savons pas encore sur celle-là tout ce que nous voudrions en savoir; mais son rang est fixé maintenant, et il ne peut plus le perdre. Il n'y a dans l'humanité qu'un nombre très restreint de personnages qui aient exercé plus d'influence que lui. Sa religion, tout imparfaite qu'elle est, est apparemment celle qui convenait à des populations peu cultivées. Elles ne se sont pas élevées plus haut que lui; mais sans ce chef, vénéré jusqu'au fanatisme, elles seraient encore plus abaissées qu'elles ne le sont.

On comprend donc que le bouddhisme ait réussi dans les contrées voisines de l'Inde, après avoir échoué dans l'Inde elle-même. Mais ce qu'il est plus difficile de comprendre, c'est l'engouement dont la croyance bouddhique est parfois l'objet dans notre temps et dans nos sociétés. En Allemagne, en France, en Angleterre, des penseurs, des lettrés, même des philosophes, se sont pris pour elle d'une aveugle passion, depuis que de savants interprètes nous l'ont fait connaître et apprécier. Ce n'était pas certainement la vie des Bhikkhous qui pouvait séduire ces néophytes rétrospectifs, et la discipline du Vinaya doit avoir peu d'attraits pour la mollesse de nos habitudes et pour notre scepticisme. Mais l'athéisme, qui est au fond de la doctrine bouddhique, a fasciné sans doute quelques esprits, qui se flattent d'être indépendants, parce qu'ils sont rebelles à la raison. C'est là une aberration qu'il faut plaindre au moins autant que blâmer; et, en montrant à ces prétendus philosophes le christianisme, où ils sont nés et où ils vivent, on peut leur rappeler le proverbe antique : « Est bien aveugle qui bâtit Chalcédoine en face de Byzance. »

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Il Diritto privato romano nelle comedie di Plauto, par Emilio Costa. 1 vol. in-8°, Turin, 1890.

L'auteur de ce livre a eu l'idée de recueillir tous les passages de Plaute qui contiennent des termes de droit. Il les a classés et en a fait un corps. Plaute se trouve ainsi transformé en jurisconsulte et ses comédies deviennent un des principaux monuments de l'histoire du droit romain. M. Costa n'est pas le premier légiste qui soit entré dans cette voie, mais il est allé plus loin que tous ses devanciers, et il a donné au système son expression la plus complète. S'il a vu juste, les textes de Plaute devront être placés dans les sources du droit romain entre la loi des Douze tables et les Institutes de Gaïus. Je suis convaincu, pour ma part, que c'est là une pure illusion et qu'il est temps de protester contre une tendance qui n'est pas sans danger.

Sur les vingt pièces de Plaute qui sont parvenues jusqu'à nous, il y en a treize dont nous connaissons les sources. Un vers du prologue, ou une mention mise au bas du titre dans les manuscrits, nous apprend quelle est la pièce grecque qui a servi de modèle au poète latin. Les auteurs ainsi traduits par Plaute sont Ménandre, Philémon, Diphile, Démophile, Archippe et Anaxandride. Les sept autres pièces ne portent pas de mention semblable, mais il suffit de les lire pour se convaincre qu'il n'y a aucune différence entre elles et les précédentes. Toutes, sans exception, sont, à n'en pas douter, des pièces grecques traduites en latin. Nous savons d'ailleurs par le témoignage d'Horace que Plaute avait marché sur les traces du Sicilien Épicharme. Mais tous ces poètes grecs n'ont pu peindre que ce qu'ils voyaient, c'est-à-dire les mœurs d'Athènes ou de Syracuse. C'est toujours dans une ville grecque que la scène se passe. Les noms et le caractère des personnages, les mœurs, les sentiments, les idées, tout, dans ces pièces, est grec.

Mais, dit-on, Plaute ne s'est pas borné à traduire, et quand il se donne pour un simple traducteur, il faut bien se garder de le prendre au mot. D'abord les prologues qu'il a mis en tête de ces pièces lui appartiennent certainement en propre puisqu'il s'y nomme, et quant aux pièces elles-mêmes, le travail de Plaute a été ce qu'on appelle aujourd'hui une adaptation. Tout en suivant pas à pas le modèle grec, il ne se refuse pas de jeter dans le dialogue des plaisanteries toutes romaines, des jeux de mots qui sont purement latins. Aux noms des quartiers et des rues d'Athènes il substitue ceux des quartiers et des rues de Rome.

Quand il s'agit d'institutions civiles ou politiques, il a soin de remplacer le terme grec par son équivalent latin, et comme il parle très correctement la langue du droit, on se croit fondé à soutenir que le fond caché sous cette enveloppe toute romaine est bien romain.

Toutes ces observations sont vraies, mais elles ne justifient pas la conclusion qu'on en veut tirer.

Et d'abord si Plaute remplace habituellement les termes grecs par les termes latins équivalents, il ne le fait pas toujours. C'est ainsi qu'il emploie fréquemment les mots *danista*, *sycophanta*, *arrhabo*, *syngraphus*, *symbolum*, *choragus*, *tarpezita*, *agoranomus*. Il se sert du mot *ἐπιθήκη*. Parlant d'une action en justice, il dit indifféremment *in jus vocare* et *scribere dicam*. Il ne se donne donc pas toujours la peine de traduire, mais alors même qu'il traduit, reste à savoir si la chose dont il parle est grecque ou romaine. Or, avec un peu d'attention, on arrive bien vite à reconnaître qu'il n'y a de romain chez Plaute que le mot. C'est ce qu'on va voir par quelques exemples.

Un des caractères essentiels du droit romain consiste dans l'institution de la puissance paternelle. En droit grec, la personne du fils n'est pas absorbée par celle du père. Le fils peut avoir ses biens distincts et devient indépendant dès qu'il est parvenu à l'âge de la majorité. Or on ne trouve dans les comédies de Plaute aucune trace de la puissance paternelle. Loin de là, un des personnages qu'il met le plus fréquemment sur la scène est le fils qui trompe son père et s'efforce de lui extorquer de l'argent. Dans le *Mercator* le jeune Charin amène à Athènes une jeune esclave qu'il a achetée à Rhodes, de son argent, *argento suo*. Son père Démiphon la voit, en devient amoureux et la fait acheter par un de ses amis, pour son compte. A la fin tout se découvre et le père consent à laisser la jeune fille à son fils. Est-ce que cela aurait été possible à Rome? Comprend-on, en droit romain, la scène de l'enchère entre le père et le fils? Dans la *Mostellaria* le jeune Philolachès profite d'une absence de son père Theuropide pour affranchir une esclave et se livrer à des dépenses insensées. Au retour de Theuropide et pour l'empêcher d'entrer dans la maison, il lui fait croire que cette maison, hantée par des revenants, est devenue inhabitable et qu'il en a acheté une autre. Theuropide ne songe pas un seul instant à contester le droit de son fils. Il ne conteste pas davantage la validité des dettes contractées par Philolachès, qui, en fin de compte, se tire d'affaire grâce à une contribution volontaire réunie par ses compagnons de débauche. Remarquons en passant que cette contribution est encore un usage athénien. C'est ce que les Grecs appelaient un *ἔρανος*.

Si la puissance paternelle n'existe pas dans les comédies de Plaute, la puissance maritale ne s'y trouve pas davantage. A Rome la femme était primitivement *in manu mariti*, c'est-à-dire *filiae loco*. Elle n'avait rien qui lui appartînt en propre. Plus tard la *manus* tomba en désuétude, et la femme romaine se trouva en droit, sinon en fait, aussi indépendante que la femme athénienne, avec cette différence toutefois qu'à Rome la dot devenait la propriété du mari pendant le mariage, tandis qu'en Grèce la femme restait toujours propriétaire de sa dot. Dans les pièces de Plaute la femme dotée fait ce qu'elle veut de sa dot. L'*Asinaria* nous montre un mari qui cherche à extorquer de l'argent à sa femme pour subvenir aux prodigalités de son fils. C'est l'esclave dotal, Sauréa, qui tient les cordons de la bourse; c'est lui qui commande dans la maison, et quand Plaute ajoute qu'Artémona est sous la puissance de cet esclave et non dans celle de son mari, il est évident par là même qu'il ne prend pas le mot *manus* dans son sens rigoureux :

> Dotalem servum Sauream uxor tua
> Adduxit, cui plus in manu sit quam tibi.

Si Déménète était un père de famille romain, il donnerait un ordre à Sauréa et n'aurait pas besoin de lui tendre un piège.

Un autre trait distinctif du droit grec est l'absence de formalités. Il ne connaît pas ce que les Romains appelaient les actes solennels qui s'accomplissaient suivant certains rites. Tout au plus exigeait-il certaines garanties de publicité. L'adoption, l'affranchissement n'étaient valables à Rome que s'ils étaient accomplis dans les formes légales. Pour l'adoption il fallait que la puissance paternelle fût transférée par une *cessio in jure*, devant le préteur, et quant à l'affranchissement, il ne pouvait s'accomplir régulièrement que de trois manières, *censu, vindicta, testamento*. Dans les Ménechmes on voit un marchand d'Épidamne adopter un enfant volé à Tarente, sans qu'il soit parlé de l'intervention du magistrat, et on ne peut pas dire que cette intervention est sous-entendue, puisque la *cessio in jure* était matériellement impossible :

> Adoptat illum puerum subreptitium
> In filium, eique uxorem dotatam dedit
> Eumque heredem fecit, quom ipse obiit diem.

Dans le *Poenulus* la chose est encore bien plus claire. Il s'agit aussi d'un enfant volé à l'âge de six ans et adopté par l'homme qui l'a acheté, mais l'adoption a eu lieu par testament, et il est clair qu'il s'agit ici d'un

testament grec où l'institution d'héritier se fait sous la forme d'une adoption :

Herus meus Agorastocles
Ibidem gnatus, inde subreptus fere sexennis; postibi
Qui eum subripuit huc devexit, meoque hero eum hic vendidit.
Is in divitias homo adoptavit hunc, quom diem obiit suum.

Quant à l'affranchissement, il se fait sans plus de cérémonie. Ménechme dit à son esclave Messénion : « Sois libre et va où tu voudras. » Cette seule parole suffit, et Messénion reconnaît Ménechme pour son patron :

MEN. Liber esto atque ito quo voles.
MESS. Nempe jubes? MEN. Jubeo hercle si quid inperi est in te mihi.
MESS. Salve, mi patrone.

Il est vrai qu'en d'autres endroits Plaute se sert des mots romains *vindicta* ou *festuca manumittere*, mais la différence n'est que dans les mots. Plaute ne nous montre nulle part le maître comparaissant devant le préteur, une baguette à la main[1], et prononçant sur la tête de l'esclave la formule d'affranchissement qui nous a été conservée par Gaïus. Dans tous les cas, et quels que soient les termes employés, il suffit de la volonté exprimée par le maître.

On insiste et l'on dit que les modes non solennels d'affranchissement ont fini par pénétrer à Rome, qu'ils ont été reconnus sous les empereurs, avec cette seule restriction que l'affranchi par un de ces modes devenait latin et non citoyen; et on se sert des textes de Plaute pour soutenir que déjà de son temps le droit rigoureux et formaliste des premiers siècles de Rome s'était modifié. Est-il nécessaire de montrer la faiblesse d'un semblable argument? Pour mettre Plaute d'accord avec la loi romaine, on altère cette loi et on ne craint pas de qui supposer ce est en question. On se met de plus en contradiction formelle avec Cicéron, qui dit expressément : « Si neque censu neque vindicta nec testamento liber factus est, non est liber. » (*Topiques*, II.)

La condition des esclaves était en général moins dure à Athènes qu'à Rome; il y a cependant un point sur lequel Rome se montrait plus humaine. Tandis que la loi athénienne admettait en toute matière la preuve par la question donnée aux esclaves, le droit romain l'interdisait en matière civile, si ce n'est en matière de succession, pour déterminer les biens héréditaires, et lorsqu'il s'agissait d'une question d'état, *de fide generis*. C'était, comme on le voit, l'inverse du droit grec. « In re pecuniaria, dit le jurisconsulte Paul (*Sententiae*, V, 15), tormenta nisi cum de rebus hereditariis quaeritur, non adhibentur. Alias autem jurejurando

aut testibus explicantur. » Dans la *Mostellaria* on a fait croire à Theuropide que son fils a acheté la maison du voisin, mais le voisin proteste. Il offre d'affirmer par serment qu'il n'a pas vendu, qu'il n'a pas reçu d'acompte sur le prix, enfin il s'engage à livrer ses esclaves pour que Theuropide les mette à la question :

> Servos pollicitus est dare
> Suos mihi omnes quaestioni.....
> ....Imo hoc primum volo
> Quaestioni accipere servos.

Cela est très conforme au droit grec tel que nous le connaissons par les plaidoyers des orateurs attiques, mais le droit romain ne l'aurait pas souffert.

Pour compléter la démonstration, il me reste à dire quelques mots des contrats, et surtout du contrat de vente. Plaute en parle souvent et c'est ici que les romanistes ont donné libre carrière à leur imagination. C'est en effet une question de savoir à quelle époque les contrats consensuels, à Rome, ont été garantis par une action, et spécialement à quelle date remonte l'*actio empti*, tendant à l'exécution du contrat. On admet généralement que dans l'ancien droit romain le contrat de vente ne donnait ouverture à une action que s'il était revêtu de la forme d'une stipulation ou d'un contrat *litteris*. Autrement l'inexécution du contrat de la part de l'une des parties ne pouvait donner lieu qu'à une *condictio* de la part de l'autre, c'est-à-dire à la répétition de la chose livrée ou du prix payé. Faute de textes, on a cherché la solution de cette question dans les pièces de Plaute, et ce qu'il y a plus remarquable, c'est qu'on y a trouvé des arguments pour et contre. Les uns, avec Demelius, y ont vu l'*actio empti*. Les autres, avec Bekker, affirment qu'au temps de Plaute la *condictio* était la seule ressource de la partie qui ne recevait pas la contre-valeur de sa prestation. Personne ne s'est aperçu que la discussion manquait de base, et que ce qu'il y a dans Plaute, c'est du droit grec et non du droit romain. Or en droit grec la propriété était, comme on sait, transférée par le seul consentement des parties, sous la réserve du payement du prix. Le vendeur s'engageait à livrer la chose vendue et en outre, à Athènes tout au moins, à garantir l'acheteur contre toute éviction. Si le vendeur ne veut pas livrer, il peut y être contraint en justice, soit directement, par l'action naissant du contrat, soit indirectement par une action de dommages-intérêts (δίκη βλάβης). S'il prétend qu'il n'y a pas eu de vente, et que par suite il n'a pas cessé d'être propriétaire, son adversaire peut le mettre en demeure d'exercer l'action

IMPRIMERIE NATIONALE.

en revendication. Ainsi s'expliquent très facilement ces vers de la *Mostellaria* où l'esclave Tranion indique à son maître Theuropide comment il doit s'y prendre pour vaincre la résistance de son voisin Simon, qui nie la vente :

Quin cita illum in jus...
Vel hominem jube mancupio aedes poscere.

Remarquons en passant que *mancupium* désigne ici la propriété et ne doit pas être pris pour équivalant au mot *mancipatio*, c'est-à-dire à l'acte par lequel se transférait la propriété. Il ne s'agit pas ici de mancipation, d'abord parce que même en droit romain une maison à Athènes était *res nec mancipi*, pouvant être aliénée par simple tradition, et en second lieu parce que la question est de savoir, non pas si le vendeur est obligé de transférer la propriété, obligation qui pourrait exister en droit romain, en vertu d'une stipulation ajoutée au contrat de vente, mais s'il y a eu vente et par suite si la propriété a été transférée, puisqu'en droit grec la vente est translative de propriété.

Et quand Theuropide ajoute :

Tanto apud judicem hunc argenti condemnabo facilius,

il songe aux dommages-intérêts qu'il demandera par la δίκη βλάβης. Nous n'avons donc pas à rechercher si la somme d'argent dont il s'agit sera la restitution de l'acompte versé, ou quelque prestation due par le vendeur comme accessoire de la livraison, en d'autres termes si Theuropide agira par la *condictio* ou par l'*actio empti*. Pourquoi recourir au droit romain, qui au surplus s'ajuste mal, quand le droit athénien suffit à tout expliquer ?

Nous avons dit que le vendeur doit la garantie. Il la doit de plein droit, à moins de convention contraire. Dans ce cas l'acheteur acquiert à ses risques et périls, comme on le voit dans le *Persa*. Mais à Athènes cette obligation de garantie ne va pas au delà de la restitution du prix à l'acheteur évincé. A Rome au contraire il est d'usage de stipuler le double du prix, à titre de clause pénale. Dans le *Curculio*, le *leno* qui a vendu une esclave s'est engagé à rendre le prix qu'il a reçu, ni plus ni moins, pour le cas où cette esclave serait reconnue libre. Il n'est pas question de la *stipulatio duplæ*.

A propos de vente d'esclaves je voudrais encore relever un passage auquel on n'a peut-être pas fait assez attention. Dans l'*Epidicus* on fait croire au vieux Périphane qu'on a acheté pour lui une musicienne. Quand celle-ci arrive, Périphane, qui a des soupçons, l'interroge. « Je n'ai

pas pu être achetée, répond la musicienne, je suis libre depuis plus de cinq ans »:

> Neque me quidem emere quisquam ulla pecunia
> Potuit : plus jam sum libera quinquennium.

Pourquoi ces cinq ans? A cette question il n'y a pas de réponse dans le droit romain. Mais le droit athénien en fournit une. Le délai de cinq ans était le délai ordinaire de la prescription. Si depuis plus de cinq ans cette femme était en possession de la liberté, personne n'avait pu la traiter en esclave ni exercer sur elle aucun droit.

Par malheur les choses ne sont pas toujours aussi claires. En bien des cas, si l'on est sûr d'avoir sous les yeux du droit grec, on n'est pas sûr que ce ne soit pas aussi du droit romain. Mais, pour reconstituer ainsi le droit primitif de Rome, il faudrait autre chose qu'une hypothèse. La preuve est à la charge de celui qui affirme; or une simple possibilité n'est pas une preuve. En procédant comme l'ont fait certains romanistes, très savants d'ailleurs, mais très hardis, on s'expose à commettre de singulières méprises. On dira par exemple que la liberté d'exposer et d'abandonner les enfants nouveau-nés était illimitée à Rome, on attribuera aux édiles une juridiction criminelle :

> Apud aediles praeliis factis plurimisque
> Pessumisque dixi causam...
> Manifestum ego hominem unquam ullum teneri vidi.
> Omnibus malefactis testes tres aderant acerrumi.
> (*Ménechmes*, IV, 2.)

Il est vrai que la scène se passe à Épidamne et que la pièce originale paraît avoir été écrite en Sicile. Mais comment récuser le témoignage de Plaute? On considérera le serment comme un moyen de former les contrats. On prendra pour des magistrats romains, peut-être pour des censeurs, les *juratores* dont parle Plaute et qui ne sont autre chose que les *ὁρκωταί* chargés de recevoir les prestations de serment dans les villes grecques. Dans le troisième acte du *Poenulus*, dont la scène se passe à Calydon en Étolie, on voit apparaître toute une bande d'*advocati*, c'est-à-dire de *συνήγοροι*, qui servent au besoin de témoins et se montrent d'ailleurs bons à tout faire. C'est là une industrie fort répandue en Grèce; mais, comme Plaute parle ici du préteur, on s'imaginera qu'il a voulu tracer un tableau des mœurs romaines :

> Nam istorum nullus nefastus est, comitiales sunt meri.
> Ibi habitant, ibi eos conspicias quam praetorem saepius.
> Hodie juris coctiores non sunt qui lites creant
> Quam sunt hi, qui si nihil est litium lites serunt.

On oubliera qu'ici le mot *praetor* est simplement la traduction du grec *στρατηγός*. Le stratège de Calydon était le premier magistrat des Étoliens. De ce que dans les pièces de Plaute toutes les affaires d'argent se font par l'intermédiaire des banquiers on conclura que les usages grecs s'étaient répandus à Rome dès le temps de la seconde guerre punique. Ce seul mot *fundus pignori oppositus est* permettra d'affirmer qu'à cette époque les Romains pratiquaient déjà l'hypothèque, dont Cicéron parle pourtant comme d'une chose qui de son temps était nouvelle. Tout cela est de pure imagination. Je crois l'avoir suffisamment prouvé, mais j'invoquerai au besoin le témoignage de Plaute lui-même, dans le prologue de *Casina*. « J'entends, dit-il, quelqu'un se récrier. Un mariage entre esclaves ! Qu'est-ce que cela signifie? C'est une énormité qui ne se voit nulle part. Je vous réponds, moi, que cela se voit en Grèce, à Carthage, et ici même, dans notre propre pays, en Apulie » :

Quaeso, hercle, quid istuc est ? Serviles nuptiae ?
Servine uxorem ducent, aut poscent sibi ?
Novum adtulerunt quod fit nusquam gentium.
At ego aio hoc fieri in Graecia et Carthagini
Et heic in nostra etiam terra, in Apulia.

L'original de *Casina* est une pièce grecque de Diphile. En la mettant sur le théâtre de Rome, Plaute a bien soin de prévenir les spectateurs que les choses se passent en Grèce et d'après les mœurs grecques, qui sont très différentes des mœurs romaines. Nous voilà bien avertis, mais c'est un avertissement dont les romanistes n'ont pas tenu grand compte.

Est-ce à dire qu'il n'y ait absolument rien à tirer des pièces de Plaute pour la connaissance du droit romain ? Non sans doute. Mais il importe de bien indiquer aux romanistes le terrain sur lequel ils peuvent se mouvoir et les limites qu'ils n'ont pas le droit de dépasser.

Il y a d'abord certains passages où l'allusion au droit romain est évidente. C'est une plaisanterie que Plaute se permet, quoiqu'elle jure avec le texte, ou plutôt parce qu'elle jure avec le texte et produit par là même un effet inattendu. Un jeune Athénien, Calydore, a grand besoin d'argent. Il s'adresse en vain à tous les banquiers. Repoussé partout, il s'écrie :

Perii, annorum lex me perdit quina vicenaria,
Metuunt credere omnes.

(*Pseudolus*, I, 3.)

On reconnaît ici sans peine une allusion à la loi Plaetoria, qui ne permettait pas au mineur de vingt-cinq ans de s'obliger sans l'assistance

d'un curateur. Il n'y avait pas de loi semblable à Athènes. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'à Rome même la loi Plaetoria n'aurait pas été applicable à Calydore, car il eût été soumis à la puissance de son père Simon. Dans le *Rudens* (V, 3) Labrax, un marchand d'esclaves, oppose la même exception au pêcheur Gripus, qui lui réclame un talent d'argent. « Il faut voir, dit-il, d'abord s'il n'y a pas eu dol, et ensuite si je n'étais pas mineur de vingt-cinq ans au moment où j'ai promis » :

> Cedo quicum habeam judicem,
> Ni dolo malo instipulatus sis, nive etiamdum hau siem
> Quinque et viginti annos natus.

Prétention absurde dans la bouche de Labrax, qui est un vieux routier; mais plus elle est absurde, plus elle fait rire.

Il y a encore d'autres exemples. Dans la *Mostellaria* (III, 1) l'esclave Tranion fait le compte de l'usurier. « C'est bien cela, répond l'usurier, je ne demande rien de plus. — Tant pis, réplique Tranion, c'est bien dommage que tu ne demandes pas une pièce de plus » :

> Tantum est. Nihilo plus peto.
> — Velim quidem hercle ut uno nummo plus petas.

Tranion a raison. « Si quis intentione plus complexus fuerit, dit Gaïus (IV, 53), causa cadit, id est rem perdit, nec a praetore in integrum restituitur. » Cette règle est particulière à la procédure romaine. On ne connaît rien de pareil dans le droit attique. C'est un trait romain que Plaute jette sur un fond grec.

On peut en dire autant de cette appellation de *senex coemptionalis* que dans les *Bacchides* l'esclave Chrysale donne à son maître Nicobule. C'est là du droit romain pur. Les jurisconsultes romains avaient inventé ce biais pour tourner la loi en matière de succession en faisant évanouir la charge des *sacra privata*. Un personnage complaisant acquérait sur une femme par la *coemptio* la puissance appelée *manus*, puis il affranchissait la femme et lui remettait à titre singulier tous les objets dont se composait la fortune apportée par elle. Il n'en restait pas moins investi du droit que lui conférait la *manus* sur cette fortune considérée comme une universalité, et par suite il restait seul tenu des *sacra privata* dont cette fortune était grevée. S'il ne laissait à sa mort ni biens ni enfants, la charge s'éteignait. Naturellement le *coemptionator* se faisait payer ses services; aussi les plus vieux étaient-ils les plus recherchés. On peut supposer que dans la pièce de Ménandre, qui est l'original grec des *Bacchides*, Chrysale

se contentait d'appeler Nicobule vieil imbécile. Voilà comment Plaute entend son rôle de traducteur.

On peut ajouter que Plaute observe exactement les formes de la stipulation romaine. *Spondes? Spondeo. — Dabi'n? Dabuntur.* Mais la langue grecque avait des formules équivalentes; Gaïus en cite quatre. L'idée de faire résulter le contrat d'une interrogation et d'une réponse n'a rien, après tout, que de très naturel. Je ne voudrais pas non plus affirmer que dans l'*Asinaria* (I, 3) Plaute ait ajouté au texte de Démophile quand il parle de la *graeca fides*. Le marchand grec ne se dessaisit de sa marchandise que quand il a l'argent dans la main :

> Quae nos volumus uti graeca mercamur fide.
> Quom a pistore panem petimus, vinum ex oenopolio,
> Si aes habent dant mercem.

Ce qui revient à dire : « Je ne puis te faire crédit. On ne nous fait pas crédit à nous autres. » Il n'est pas nécessaire de supposer que Plaute a voulu opposer la bonne foi romaine à la mauvaise foi grecque.

Toutes ces explications m'ont conduit un peu loin et peut-être est-il temps de conclure. On peut poser en règle générale que, quand Plaute parle droit, c'est de droit grec qu'il s'agit, alors même qu'il emploie des termes latins. S'il ajoute parfois au modèle grec quelques traits empruntés au droit romain, c'est par exception, et l'exception confirme la règle. J'ajoute que l'exception doit être prouvée par celui qui l'allègue; or la preuve ne résulte pas de ce que les termes employés sont empruntés à la langue latine. Les Romains pouvaient connaître le mot sans pratiquer la chose. Ce qu'il faut prouver, c'est que la chose était inconnue au droit grec et qu'elle ne peut s'expliquer que par le droit romain. En appliquant cette règle de critique rigoureuse, on sera peut-être forcé d'abandonner quelques illusions, mais ce sera autant de gagné pour la science.

Un mot encore. Dans toute cette discussion je n'ai pas parlé de Térence. Je ne voudrais pas qu'on m'en fît un reproche. Je dirai donc, pour mémoire, que l'étude de Térence conduit au même résultat que celle de Plaute. On a vu plus haut quels ont été les originaux des pièces de Plaute. Térence a traduit Ménandre, Diphile et Apollodore. Le procédé est le même pour l'un comme pour l'autre. S'il y a une différence, elle consiste uniquement en ce que Térence traduit plus littéralement.

R. DARESTE.

LES ORIGINES DE LA POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par Alfred JEANROY, ancien élève de l'École normale et de l'École des hautes études, chargé du cours de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Hachette, 1889, in-8°, XXI-523 pages.

TROISIÈME ARTICLE [1].

IV

Si M. Jeanroy, en regardant la pastourelle comme la combinaison d'un *contrasto*, d'une *oaristys* et d'un *vanto* ou *gab*, a tenu trop peu de compte de l'élément pastoral et de l'élément printanier du genre, il n'en est pas moins vrai que les éléments indiqués par lui ont pu contribuer à la formation de la pastourelle. Le *vanto*, ou, pour mieux dire, le récit plus ou moins fantaisiste et burlesque d'une bonne fortune que le poète s'attribue, se trouve effectivement dans la fameuse chanson de Guillaume IX, *En Alvernhe part Lemozi*, et, à en juger par certains passages de sa biographie, se trouvait dans d'autres œuvres du même poète qui ne nous sont pas parvenues. Nous avons admis, quoique sous une autre forme que M. Jeanroy, que le débat amoureux formait bien le noyau tout au moins d'une importante catégorie de pastourelles : on y reconnaît un débat amoureux enfermé dans un cadre narratif, pastoral et printanier, et rattaché à la personne même du poète. Peut-on retrouver le débat amoureux à l'état simple, dégagé de ce cadre et de cette attribution ? Peut-on lui découvrir un rapport avec ces fêtes de mai où nous avons cherché l'origine de la pastourelle ? Telles sont les questions que nous devons maintenant examiner et qui nous amènent à dire un mot, en dehors du débat amoureux ou printanier, du débat en général.

L'altercation poétique est certainement un des genres les plus répandus de la poésie française (et latine) du moyen âge. Mais, d'ordinaire, elle n'a aucunement un caractère lyrique ; elle s'exprime dans la forme de vers destinés à la récitation dialoguée. Elle appartient certainement aux traditions des *joculatores* des bas siècles romains. Nous avons ainsi conservé un curieux échange d'injures entre Térence (*vetus poeta*) et un *derisor*, qui remonte au moins au VII^e siècle, et qui a dû servir de pro-

[1] Voir, pour le second article, le cahier de décembre 1891.

logue à la reprise d'une pièce de Térence. La persistance de cet usage de faire précéder une représentation par une sorte de parade liminaire où l'auteur qu'on allait jouer était attaqué et défendu nous est attestée jusqu'au XIIIe siècle par le *Jeu du Pèlerin*, prologue dans le même goût d'une représentation de *Robinet Marion*, dans la patrie d'Adam de la Halle, après sa mort. Le débat des *Deus Troveors* nous montre encore une forme de divertissement très analogue. D'autres pièces, moins évidemment destinées à l'exécution, font précéder ou suivre l'altercation d'un court récit et d'un épilogue : telles sont les disputes de *Charlot* et du *Barbier*, de *Marguet* et de son contradicteur (qui est ici le poète lui-même), du *Croisé* et du *Descroisé*, etc.

Toutefois plusieurs de ces pièces ne sont pas sans rapport avec ce qui nous semble être en grande partie le point de départ de notre poésie lyrique, à savoir les fêtes de mai. Tel est, avant tout, le *Débat de l'Hiver et de l'Été* (c'est-à-dire du printemps), qui, représentés par des champions symboliquement vêtus, se livraient, dans ces fêtes, un combat où le premier était toujours vaincu. Il était naturel que ce combat fût parfois précédé, accompagné ou remplacé par des chants, par une lutte de paroles. Cet usage remonte très haut, et nous avons conservé des traces de l'existence, même dans l'antiquité, du débat de la saison de mort et de la saison de vie. Une petite pièce égarée dans le *Recueil des fables ésopiques* nous présente une dispute entre Χειμών et Ἔαρ, où chacun d'eux vante ses avantages et où il est fait clairement allusion aux fêtes de mai [1]. Une poésie d'Alcuin porte le titre de *Conflictus Veris et Hiemis : Hiems* veut retarder le chant du coucou, tandis que *Ver* veut le hâter ; Palémon conclut en faveur de *Ver* et appelle le coucou en l'invitant à chanter sans délai [2]. Dans un *spel* néerlandais, qui nous présente une forme amplifiée du débat, les deux adversaires se défient, et chacun d'eux a ses partisans prêts à combattre pour lui ; enfin « dame Vénus » s'entremet et prononce l'arrêt de conciliation [3]. Cette intervention de Vénus paraît conserver le souvenir des fêtes païennes qui célébraient, avec le renouveau de la nature, le moment où la déesse de l'amour exerce le plus universellement son empire [4].

[1] Halm 414. L'hiver reproche au printemps de troubler le repos des hommes : dès qu'il paraît, on se répand dans les prés et les bois pour y cueillir des fleurs et en orner ses cheveux. C'est ce qu'on appelait au moyen âge : *querir le mai.*

[2] Dümmler, *Poet. Carol.*, I, 270.

[3] Voir Jan te Winkel, *Geschiedenis der meddennederlandsche Letterkunde*, p. 522.

[4] Voir notamment le *Pervigilium Veneris* et ce que les commentateurs de ce poème ont réuni à ce sujet.

Les *Débats de l'Hiver et de l'Été* que nous avons conservés en français n'ont pas, à dire vrai, un caractère lyrique. Dans une pièce anglo-normande[1], il y a une courte introduction narrative; chacun des adversaires plaide sa cause en un rythme différent, mais non lyrique. Un poème génois du XIVe siècle est visiblement imité d'un original français à peu près semblable[2]. Il en est de même dans le poème en quatrains du XIVe siècle qui, malgré son peu de valeur poétique, a eu longtemps un grand succès en France et a été traduit en anglais[3]. Mais des formes lyriques se retrouvent encore aujourd'hui vivantes dans le sud de l'Allemagne, en Franconie, en Bavière, en Suisse et en Styrie[4]. Donnons un échantillon du débat styrien, qui montrera le caractère de toutes ces compositions: « L'Été. Aujourd'hui pour vous est un jour cher, un jour joyeux, parce que la campagne va me retrouver. *L'Hiver est dur, le Printemps est doux.* — L'Hiver. Je suis l'Hiver, et je ne te donne pas raison. Chétif Été, tu n'es que mon serviteur. *L'Été est sans vigueur et n'approche pas de moi.* » Le dernier vers de chacune de ces répliques reparaît à la fin de toutes les autres; c'est le refrain que chantent les deux chœurs opposés qui entourent, l'un l'Hiver, l'autre l'Été. Des usages et des chants fort semblables ont dû exister chez nous dans les fêtes du printemps.

D'autres débats, sans porter aussi directement sur le sujet même de ces fêtes, y sont cependant clairement rattachés. Ainsi le fameux débat sur le mérite respectif en amour des clercs et des chevaliers est toujours placé au printemps, déjà dans la plus ancienne forme qu'il ait revêtue, et qui remonte probablement au XIe siècle, celle du concile de Remiremont :

Veris in temporibus
Sub aprilis idibus
Habuit concilium
Romaricimontium[5].

Les pièces latines et françaises qui, sous les noms de *Phyllis et Flora*, *Haeline et Aiglentine*, *Florence et Blancheflor*[6], *Melior et Idoine*, mettent en scène deux jeunes filles qui soutiennent la supériorité, l'une du che-

[1] Jubinal, *Nouveau recueil de contes*, II, 40.

[2] *Archivio glottologico italiano*, II, 206.

[3] Voir A. de Montaiglon et J. de Rothschild, *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, t. X, p. 41-53. La savante note que M. Ém. Picot a jointe à cette édition nous a fourni plusieurs des indications données ci-dessus.

[4] Voir Böhme, *Altdeutsche Lieder*, n° 272.

[5] Voir Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*, p. 7.

[6] Il y a deux poèmes différents où les deux rivales portent ces noms; voir la note de M. Paul Meyer, *Romania*, XV, 332.

valier, l'autre du clerc, commencent toutes par une description du printemps. Dans toutes les pièces françaises, les juges du différend sont des oiseaux, ce qui nous ramène originairement, comme on l'a vu, à une conception printanière [1]. Même des pièces d'un esprit tout opposé à celui des fêtes de mai, des débats à tendance morale, comme celui *de la Fole et de la Sage*, sont placés dans le cadre conventionnel qui semblait inséparable du genre :

Iver le pereceus, qui toz jorz frit et tramble...
Cil cui tout le mont het avoit sa seson faite,
Et ver estoit entré, qui toute chose enhaite,
Aus bestes, aus oiseaus lor nature a ratraite,
Dames et chevaliers duist d'amors et afaite [2].

On le comprend mieux pour une « bourde » aussi peu édifiante que l'est le débat anglo-normand de *Gilote et Johane :*

En may par une matigné s'en ala juer
En un vert bois ramé un jevene chivaler [3].

Ce sont ces débats, bien qu'ils ne soient pas proprement lyriques, qui se rapprochent de nos chansons à personnages, bien plus que les débats qu'on trouve en si grand nombre dans la poésie lyrique du Midi (*tençons*), et qui ont un caractère très personnel et purement littéraire. Les sept débats français que M. Jeanroy cite et qu'il a imprimés n'ont vraiment non plus rien à faire avec le sujet que nous étudions, sauf deux (III, IV), qui sont de véritables chansons à personnages et auraient dû être admis par Bartsch dans son recueil. Les curieuses pièces I et V sont toutes personnelles ; le n° II est une singulière altercation évidemment fictive ; le n° VII est à tort considéré par l'éditeur comme un dialogue [4]. Il n'y a guère que le n° VI qu'on puisse regarder comme étant

(1) Voir *Journal des Savants*, 1891, p. 686.

(2) Jubinal, II, 73.

(3) Jubinal, II, 28.

(4) M. Jeanroy a bien eu l'idée (p. 52) que tous les couplets pourraient bien être prononcés par un seul personnage (non pas par Jean de la Tournelle, comme une distraction le lui fait dire : Jean, appelé une fois de la Tournele, est l'ami auquel s'adresse l'auteur de la pièce), mais il l'a rejetée : « Ce qui est certain, dit-il, c'est que la pièce est mutilée, et que, complète, elle était un dialogue (voir le 1er vers du 3e couplet). » Je ne vois pas que la pièce soit incomplète (sauf les deux vers qui manquent aux str. 1 et 2), et le vers 1 de la str. 3 ne me paraît nullement prouver que nous ayons là un dialogue. Le même personnage poursuit et développe absolument la même idée dans les cinq strophes, et la dernière (où je lirais *pourchace* au lieu de *pourchacent*) termine très bien ce curieux petit poème.

vraiment un débat, mais il est tout à fait théorique et d'ailleurs peu ancien (de Richard de Fournival).

Mais il a réellement existé, nous l'avons vu, un type de débat amoureux, caractérisé, comme le dit M. Jeanroy, par un dialogue entre un garçon qui attaque et une fille qui se défend par toutes sortes de moyens et qui finit par céder. Ce type remonte sans doute à l'antiquité, et M. Jeanroy a raison d'en rapprocher la célèbre idylle de Théocrite. En France, il a généralement été supplanté, du moins dans nos recueils, par la chanson à personnages et la pastourelle, où le débat amoureux est encadré dans un récit; mais il reste des traces de la forme primitive. La pastourelle II, 47, du recueil de Bartsch, la pièce du ms. Douce publiée par M. P. Meyer sous le nom de « tenson »[1], et qui met en scène une béguine, en sont des spécimens peu anciens sans doute, mais qui attestent l'existence du genre. A ce genre appartient aussi, comme l'a excellemment démontré M. Jeanroy, le fameux *contrasto* de Cielo d'Alcamo, sur lequel on a fait tant de conjectures et de recherches. Ce n'est pas la continuation du chant « amébée » des pasteurs de Sicile, car le chant amébée, qui existe encore en France[2] et en Italie[3], consiste essentiellement dans le chant alterné de couplets qui ne se répondent que vaguement, même par paires, dont chaque paire n'a aucun rapport avec la paire précédente ou suivante, et qui ne forment pas un tout. Ce n'est pas non plus, comme le voulait Caix, une simple imitation des pastourelles françaises, car il y manque l'élément pastoral et printanier et la diversité de classe des interlocuteurs[4]. C'est la composition, volontairement triviale et populaire, d'un homme qui connaissait fort bien la poésie française, alors certainement très répandue en Italie méridionale et en Sicile[5], et qui a imité les débats amoureux, dont nous venons de constater l'existence, avec une fougue et un naturalisme qu'on ne trouve guère dans les pièces analogues qui se sont conservées chez nous. La ressemblance avec celles-ci n'en est pas moins frappante : comme dans la pièce II, 47, de Bartsch, l'amoureux connaît la belle depuis un certain temps; comme dans cette même pièce et la « tenson » de

[1] *Recueil d'anciens textes bas-latins, français et provençaux*, 2e partie, n° 52, p. 379.

[2] Voir Jeanroy, p. 262. Un usage poétique analogue a existé en Portugal (*ibid.*, p. 261).

[3] M. Jeanroy (p. 261) cite les *romanelle* qui s'échangent dans le Ferrarais; cet usage, désigné sous le nom de *stornellare*, se retrouve en Toscane et ailleurs encore.

[4] Tout au moins cette diversité, si elle existe (Jeanroy, p. 269), y est à peine indiquée.

[5] Voir Jeanroy, p. 253, et l'article de M. d'Ovidio cité p. 270.

la béguine, elle finit par céder, après avoir résisté plus ou moins longtemps et plus ou moins sincèrement. Dans toutes ces pièces, le dénouement est indiqué avec la même franchise.

Ce genre de débats a d'ailleurs survécu dans la poésie populaire : il vit encore dans la célèbre chanson des *Transformations*, qui a dû de nos jours une vogue si étendue à sa mise en œuvre par Mistral et Gounod, et dont on a des variantes françaises, provençales, languedociennes, gasconnes, catalanes, italiennes (Toscane, Midi, Sicile), latines et roumaines [1]. Il est difficile de dire à quelle époque elle remonte [2] et quel est son lieu d'origine; ce qui est sûr, c'est qu'elle a donné au thème du débat amoureux son expression la plus complète et la plus poétique. Or cette chanson appelle naturellement, par ses strophes alternées, une exécution qui en fait un petit drame, et il est probable qu'elle est souvent ainsi mise en scène, dans le Velay par exemple, où, d'après Victor Smith, elle charme habituellement les heures de repos des moissonneurs et des moissonneuses [3]. Il nous est facile de nous la représenter comme jouée ainsi aux anciennes fêtes du printemps.

Il en est de même d'une autre chanson d'un caractère différent et d'une inspiration fort voisine de celle de nos chansons à personnages, qui existe également dans toutes les provinces de France et qui a passé en Catalogne et dans le nord de l'Italie [4]. C'est la chanson de *Marion*, où une femme, surprise par son mari en compagnie illicite, trouve à toutes les accusations des réponses improvisées avec une assurance et une présence d'esprit qui confondent le jaloux : c'est un petit chef-d'œuvre de malice populaire. Or cette chanson s'exécute dramatiquement dans plusieurs de nos provinces, tantôt entre deux jeunes filles, dont l'une prend le rôle du mari [5], tantôt entre deux garçons, dont l'un s'habille en femme [6], et sans doute aussi entre un garçon et une fille. L'origine française de ce « débat » est certaine; la date en est probablement peu reculée, mais l'exécution dramatique dont il est l'objet semble attester un ancien usage, et l'esprit qui l'anime est trop conforme à celui de nos vieilles danses printanières pour qu'il ne soit pas permis de croire qu'il s'y rattache.

[1] Voir Jeanroy, p. 14, n. 2.

[2] On en retrouve des vestiges dans la poésie grecque moderne.

[3] *Romania*, VII, 62.

[4] Voir Nigra, *Canti pop. del Piemonte*, n° 85.

[5] « En Velay... les dentelières... en font une sorte de comédie. L'une d'elles joue la femme et l'autre le mari... En Lorraine, *Marion*... devient, le mardi-gras, une scène à deux personnages, jouée par des jeunes filles. » (V. Smith, *Romania*, IX, 568.)

[6] D'après D. Arbaud (*Chants pop. de la Provence*, II, 156), cette chanson s'exécute dramatiquement dans toute la Provence par deux garçons, dont l'un est habillé en femme.

Ainsi nous retrouvons bien, derrière les chansons à personnages et les pastourelles, un débat à côté d'un monologue; mais ce débat paraît remonter à une scène chantée et dansée dans des réunions joyeuses et notamment dans les fêtes du printemps.

V

Je passerai rapidement sur le genre auquel M. Jeanroy a consacré un chapitre (III), d'ailleurs fort intéressant, de sa première partie : il appartient à une classe tout à fait différente de celle à laquelle se rattachent les genres étudiés jusqu'ici, et il est d'ailleurs à peine représenté dans ce qui nous est parvenu de notre ancienne poésie lyrique. Il s'agit de la « chanson d'aube » ou, comme dit l'auteur, empruntant à la terminologie provençale un mot qui n'est pas employé dans ce sens en français, de l'« aube ». Ce n'est, à vrai dire, qu'une variante d'un genre plus étendu et plus largement représenté, qu'on peut appeler la « chanson de séparation », qui exprime la douleur de deux amants obligés de se quitter. On voit tout de suite que ces chansons, par leur caractère même, ne peuvent guère avoir, comme les autres, leur origine dans des fêtes publiques et des réunions joyeuses. Elles sont, en outre, beaucoup plus personnelles : tandis que jamais les pièces appartenant aux genres précédents n'expriment ou ne racontent les sentiments réels des auteurs ou les événements de leur vie (le rôle du poète dans la pastourelle étant évidemment fictif), la chanson de séparation, tout en étant dans la plupart des cas une chanson à personnages, arrivée même, dans l'*alba* provençale, à un type très conventionnel, n'en semble pas moins ou n'en peut pas moins avoir son origine dans la réalité. C'est essentiellement, et surtout à l'origine, une chanson féminine : la femme exprime ses regrets d'être obligée de se séparer de son amant. Les motifs de la séparation peuvent être patents (voyage forcé, guerre, etc.); dans ce cas, les chansons sont presque toujours profondément émues et insistent sur les tristesses de l'absence et les promesses de fidélité; les croisades, qui entraînaient tant de jeunes chevaliers loin de leur patrie, ont suscité toute une série de pièces de ce genre[1], dans lequel rentrent tout naturellement la chanson où c'est une femme abandonnée qui exprime sa

[1] M. Jeanroy pense que des chansons de femmes pleurant le départ de croisés sont nées les chansons où des croisés à leur tour font leurs adieux; mais le fait même de ce départ si périlleux et si émouvant devait assez naturellement inspirer un chevalier croisé et poète pour qu'il soit permis de croire que ces chansons sont nées spontanément.

douleur[1]. Les chansons de séparation proprement dites sont souvent, dans la poésie « courtoise » où elles ont pénétré, accompagnées de dialogue[2], et c'est là un thème qui appartient bien à la poésie ancienne et populaire, car nous le retrouvons dans des chansons du xv^e siècle qui ne se rattachent pas à la poésie savante de l'âge chevaleresque, mais remontent directement à la source primitive[3].

Toutes ces chansons, que je ne fais qu'indiquer, pourraient être étudiées dans un autre contexte, à propos des chansons de femmes ou plus généralement des chansons d'amour. Si je les ai rappelées ici, c'est à cause de leur rapport avec la chanson d'aube : celle-ci n'est, en effet, qu'un chant de séparation entre deux amants au point du jour. La nuit a favorisé une furtive entrevue; arrive le jour, il faut se quitter. La chanson, évidemment, n'a pas été composée au moment même du fait qui en est le sujet; elle en conserve et en idéalise l'impression. La forme primitive est très probablement un simple monologue de femme : la femme se représente l'heure douloureuse de la séparation; elle maudit le jour qui lui enlève son amant, ou elle s'efforce de le retenir un moment encore[4], ou au contraire elle l'excite, malgré elle, à partir, puisqu'il le faut et que l'aube cruelle arrive[5]. Cette forme toute simple se présente, mais déjà mêlée d'éléments courtois, dans la jolie chanson attribuée à Gace Brulé[6]; une forme plus primitive encore est attestée par un « refrain » cité par M. Jeanroy :

L'aube s'apert au jor,
Qui moi et vous depart, dous amis[7],

et on la retrouve à peu près intacte dans la poésie semi-populaire du xv^e siècle :

Mon ami, la nuit s'en va et le jour vient :
Departir de nos amours il nous convient.
Baisons nous, acollons nous, mon ami gent,
Comme font vrais amoureux secretement[8].

[1] Je laisse de côté les chansons sur l'absence, l'infidélité, le retour, etc., dont l'étude entraînerait trop loin.

[2] Voir par exemple la chanson de croisade 1659 (Raynaud) : *Archiv* de Herrig, XLII, 277.

[3] Par exemple, G. Paris, *Chansons du xv^e siècle*, n° XX.

[4] A cette variante appartient sans doute le refrain cité p. 77 : *Est il jors? nenil encores. Deus, quel parler d'amors fait ores!*

[5] Ce motif est très ancien et se retrouve dans l'antiquité; voir la chanson locrienne citée par M. Jeanroy, p. 143. Cf. la chanson portugaise inachevée citée p. 142.

[6] Bartsch, *Chrest. fr.* (4^e édit.), col. 282; cf. Jeanroy, p. 77-78.

[7] Jeanroy, p. 77 (ici et ailleurs je néglige de reproduire dans mes citations les traits dialectaux des manuscrits).

[8] *Chansons du xv^e siècle*, n° XXX. Il y a d'abord un récit de l'entrevue.

De très bonne heure, ces plaintes de la femme sont précédées d'un court récit[1] ou font partie d'un dialogue[2]. Dans d'autres chansons d'aube, qui sont sans doute dues à un développement postérieur, c'est l'amant et non l'amante qui parle[3].

Ce qui donne à plusieurs de ces pièces un charme tout particulier, c'est un trait qui paraît fort ancien et qui est profondément poétique. Malgré l'évidence de l'approche du moment qui les oblige à se quitter, les amants ne veulent pas y croire ; ils essayent d'interpréter conformément à leurs vœux les avertissements que leur donne la nature. Dans plusieurs chansons d'aube allemandes, les amants s'efforcent de croire que le jour naissant est la clarté de la lune. En France, par une gracieuse variante, ce n'est pas le jour lui-même, c'est l'alouette annonçant son approche que les amants accusent de les tromper. Un « refrain » qui a dû être très répandu dit :

> Il n'est mie jors, saverose au cors gent :
> Si me conseut Deus, l'aloete nos ment[4].

Et ce thème du démenti donné à l'alouette s'est conservé dans une chanson populaire dont il existe beaucoup de variantes[5], et qui a passé en Italie, où elle a subi une altération évidente, d'origine citadine d'après M. Nigra[6] : l'hirondelle a remplacé l'alouette. C'est probablement dans quelque ballade imitée du français que Shakespeare aura trouvé ce motif, qu'il a immortalisé ; la forme qu'il en offre paraît même plus ancienne et plus complète que celles que nous avons conservées : au lieu de donner simplement un démenti à l'alouette, Juliette essaye de se persuader que son chant matinal est le chant nocturne du rossignol, et tel doit bien avoir été le thème primitif[7].

(1) Le récit lui-même est placé dans la bouche de la femme, dans la charmante pièce I, 31, du recueil de Bartsch.

(2) Le dialogue se rencontre très anciennement, par exemple dans la pièce allemande (mais imitée du français) de Dietmar d'Aist, citée par M. Jeanroy, p. 71. Cf. la pièce I, 38, de Bartsch, où le poète intervient et où toute la mise en scène est fort particulière.

(3) Une parodie pieuse d'aube (*Archiv* de Herrig, XLIII, 245) appartient à cette variation : *Li jors vient : Se de moi ne me souvient, je sui perdus, S'en doi bien estre esperdus.* Voir encore ce refrain (Raynaud, *Motets*, II, 106) : *Li jorz m'a trové Es jolis braz m'amie.*

(4) Voir deux variantes dans Jeanroy, p. 68.

(5) Jeanroy, p. 69.

(6) Il a dû exister anciennement en Italie des formes où l'alouette avait conservé son rôle ; voir Crescini, *Per gli studi romanzi* (Padova, 1892), p. 163-168.

(7) M. Jeanroy cite une chanson chinoise d'une très haute antiquité où se retrouve ce motif avec une frappante conformité à nos chansons : le coq chante (il remplace aussi l'alouette dans une

Mais ce n'est pas toujours le chant de l'alouette qui vient frapper l'oreille des amants et les arracher à leur bonheur; dans plusieurs versions intervient la *gaite*, le veilleur, et l'apparition de ce personnage nous amène à une forme très particulière de la chanson d'aube. Le fait d'être nécessairement placée au point du jour ou à la fin de la nuit la rapprochait de chansons, d'ailleurs d'un tout autre genre, qui étaient consacrées soit à entretenir la veille pendant la nuit, soit à inviter au réveil. Les « chants de veille » nous apparaissent d'abord sous une forme religieuse : Pline le Jeune, dans sa fameuse lettre, atteste déjà que les chrétiens, en Asie Mineure, se réunissaient *ante lucem* pour chanter, et plusieurs des plus anciennes hymnes (notamment de saint Ambroise) sont des *nocturnes*, où les fidèles réunis pour veiller pieusement s'exhortent à ne pas s'endormir [1]. Les veillées de fête, originairement toutes consacrées aux exercices pieux, le furent de bonne heure à des divertissements profanes, et il y eut certainement quelques chants de veille de ce genre, mais ils furent naturellement peu nombreux [2]. Le chant de veille a aussi servi à exprimer des sentiments personnels; un amant qui ne dort pas chante son tourment :

Dormez, qui n'amez mie!
J'aim, si ne puis dormir [3].

Dorme cuers ou n'a nul bien!
Ja n'i dormira le mien [4].

Un genre voisin du chant de veille est ce que j'appellerai « le chant d'éveil ». Il présente naturellement diverses variantes. Ou bien une réunion, à l'approche du jour, célèbre le lever du soleil et l'accompagne de l'expression de quelques sentiments appropriés : telles sont, dans l'ordre religieux, plusieurs des plus belles hymnes de saint Ambroise [5]. Ou bien un chanteur en particulier invite ceux qui dorment à se ré-

chanson populaire vaudoise; voir Jeanroy, p. 69, n. 2), mais on déclare que ce bruit est le bourdonnement des mouches; le jour paraît, mais c'est la clarté de la lune.

[1] Une imitation de ces chants pieux est le chant qu'on appelle « des soldats de Modène », et qui est en réalité le chant des clercs exhortant les défenseurs de la ville assiégée (en 924 par les Hongrois) à ne pas s'endormir et à chanter des chansons en se relevant au guet : *Fortis juventus, virtus audax bellica, Vestra per muros audiantur carmina, Et sit in armis alterna vigilia, Ne fraus hostilis haec invadat moenia. Resultet echo comes :* Eja! vigila! *Per muros :* Eja! *dicat echo :* vigila! (Du Méril, I, 269). *Eja! vigila!* était évidemment le cri des sentinelles.

[2] Citons ce refrain (Bartsch, p. 101) : *Il est anuit neut de feste, Et demain li jors.*

[3] Bartsch, p. 270.

[4] Raynaud, *Motets*, II, 122.

[5] Cf. Jeanroy, p. 74-75.

veiller et leur annonce le lever du jour. La forme de ce genre qui nous paraît la plus naturelle est l'*aubade* donnée à une femme aimée; mais elle paraît presque inconnue au moyen âge : l'*alba* provençale est tout autre chose. Elle a cependant dû exister assez anciennement en Provence, d'où nous vient le mot, postérieur d'ailleurs au vrai moyen âge[1]. En France, le chant d'éveil, adressé non à une femme mais à un ensemble de personnes qui doivent sans doute célébrer une fête, a dû être assez répandu, mais ne nous a guère laissé de monuments; on a une chanson de croisade, datant probablement de 1189, qui nous en offre une parodie pieuse et nous en atteste par là l'existence[2]; des imitations postérieures nous montrent qu'il n'était pas tombé en désuétude[3]. Par ce point de contact, assez léger d'ailleurs, la chanson d'aube, dont nous allons indiquer très rapidement le développement ultérieur, peut n'être pas sans rapport avec les fêtes printanières, auxquelles il est naturel que le chant d'éveil ait été surtout appliqué.

Mais une forme plus répandue, et qui a eu plus d'importance, est celle où un personnage spécial est chargé de réveiller les dormeurs. Ce personnage, c'est la *gaite* (prov. *gaita*), le veilleur, qui, posté sur la plus haute tour du château, annonce les heures de la nuit, mais a surtout pour mission d'annoncer le jour dès qu'il paraît, de *traire le jor*, comme on disait par une curieuse métaphore. La *gaite* est toujours munie d'instruments de musique[4]; mais elle ne se contente pas de sonner son

[1] Je prends cette occasion de citer le plus ancien exemple du mot que j'aie rencontré; il se trouve dans le roman de *Paris et Vienne*, écrit en 1432 par le Marseillais Pierre de la Sippade : « Paris et Edouard aloient de nuyt soubz la chambre de Vienne, faisans aubades de leurs chançons, car il chantoient moult bien, et puis jouoient de leurs instrumens chançons melodieuses » (fol. IV r°; voir aussi fol. XXXII v°).

[2] *Vos qui amés de vraie amor, Esveilliés vos, ne dormés mais* (il faut lire ainsi au lieu de *pais*, forme du copiste lorrain) : *L'aloete nos trait le jor, Et si nos dit en ses refrais Que venus est li jor de pais...* (Jeanroy, p. 69). L'original portait sans doute : *Que venus est cel jor li mais*, ou quelque chose d'analogue.

[3] Par exemple : *Resveillez vous, tous gentils compagnons* (chanson de 1530, dans le recueil de Weckerlin); ce vers est certainement plus ancien et parait avoir servi de modèle à une chanson du XVe siècle : *Resveillez vous, Picars et Bourguignons*. Notons aussi le refrain encore aujourd'hui très répandu : *Ho! Renaut, réveille-toi, veille. Ho! Renaut, réveille-toi.*

[4] Les témoignages de ce fait seraient innombrables. Je citerai seulement ce passage de *Gautier d'Aupais* où Gautier s'engage comme *gaite* dans un château : *Gautiers est demorés, s'achata moïnel, Grant buisine d'arain et cornet et fretel* (p. 10). C'est à cause de cela qu'en catalan, espagnol, portugais, *gaita* a pris le sens de « flûte ». Même en dehors de ses fonctions, la *gaite* se présente naturellement comme habile à jouer des instruments (voir Bartsch, III, 22).

IMPRIMERIE NATIONALE.

cor ou sa *buisine;* elle chante parfois toute la nuit[1], ou excite par une chanson, à l'aube, les gens qui dorment à se réveiller[2]. Il y avait là un motif poétique qui a été exploité de très bonne heure : il a déjà fourni le thème de la curieuse pièce latine avec refrain provençal qui remonte au commencement du x° siècle et sur laquelle on a tant disserté sans arriver à la comprendre. Ce n'est pas le veilleur qui chante, puisqu'on y parle de lui (*spiculator*) comme d'un tiers, mais c'est un chant d'éveil analogue à ceux qu'il pouvait chanter. C'est sans doute la parodie religieuse d'un de ces chants; rien n'indique d'ailleurs que l'amour jouât un rôle dans la pièce originale, destinée à réveiller des gens endormis[3]. Les seuls mots du refrain en langue vulgaire qui soient intelligibles, *l'alba par*, nous montrent déjà le type des *albas* provençales, où le mot *alba* doit toujours figurer au refrain[4].

Mais ce genre en provençal (sauf quelques parodies religieuses) ne se présente à nous que mêlé au thème de la séparation des amants. La fusion s'est faite par des pièces où le chant de la *gaite* n'est, comme celui de l'alouette, qu'un avertissement que les amants entendent, sans qu'il leur soit destiné. Il en est ainsi dans une *alba* anonyme, fort poétique et d'un style archaïque, que M. Jeanroy (p. 80) a traduite avec beaucoup d'élégance, et ce motif a existé en France, comme le montrent certains « refrains » qui nous sont parvenus et dans lesquels on dément la *gaite*, on l'accuse de se tromper, de *traire le jor* beaucoup trop tôt[5] :

Deus! tant mal m'i fait la gueite,
Qui dit : « Sus! or sus! or sus! »
Ains que jors soit venus[6]!

[1] Ainsi Malebouche, chargé des fonctions de *gaite*, dans le *Roman de la Rose* (Jeanroy, p. 63).

[2] Cela est très bien décrit dans un passage de Herbort de Fritzlar où il amplifie ce que lui fournissait l'auteur français qu'il traduisait (Benoit de Sainte-More) : *Der wechter ûf der zinne saz, Sine tageliet er sanc, Daz im sin stimme erklanc Von grozme done : Er sanc : « Ez taget schone; Der tac der schînet in den sal; Wol ûf, ritter, über al! Wol ûf, ez ist tac! »* (Voir Schultz, *Das höfische Leben*, I, 48.)

[3] On trouvera la « littérature » de cette pièce dans le livre de M. Jeanroy, p. 73.

[4] On peut voir une imitation de ces *albas* non amoureuses dans la curieuse pièce de Philippe de Novare (*Gestes des Chiprois*, p. 65), où, comme d'ailleurs dans beaucoup de pièces provençales, l'annonce de la venue de l'aube est intercalée dans une narration.

[5] Le fait pouvait arriver en réalité : voir dans le *Vair Palefroi* (Montaiglon et Raynaud, I, 55) les conséquences d'une méprise du veilleur qui, ayant trop bu, prend (à l'inverse des amants) la lune pour l'aube : *Il tret le jor et huche et crie : « Levez, seignor! li jors apert! »*

[6] Jeanroy, p. 77; il y a deux formes assez différentes de ce fragment.

Puis on supposa — évidemment contre toute vraisemblance — que le veilleur, complice des amants, les avertissait par une chanson de se séparer (il est clair que c'eût été le plus sûr moyen de les trahir). Enfin ce fut un ami, un compagnon fidèle (comme dans la célèbre *alba* de Guiraut de Borneil) qui remplit le rôle de la *gaite*. Ce genre a passé en allemand (d'abord, d'après Bartsch, chez Wolfram d'Eschenbach); il y a fleuri jusqu'au xv[e] siècle, déployant une richesse extraordinaire de formes, dont Bartsch, dans un travail spécial, a étudié les variations. Le petit drame à trois personnages où le veilleur joue son étrange rôle n'est là qu'un pur symbolisme exprimant la douceur des amours furtives et les amertumes qui en sont inséparables.

En français, nous n'avons en réalité qu'une pièce qui ressemble aux *albas* provençales : c'est la chanson bien connue : *Gaite de la tor*. Elle est peu ancienne, fort compliquée et assez obscure, mais très mouvementée, d'un style vif et d'un rythme gracieux, où l'imitation du son de la trompe se mêle fort agréablement aux paroles de la *gaite*, du compagnon de l'amant et de l'amant lui-même.

En résumé, il a existé un genre de chanson populaire exprimant la douleur de la femme que son amant est obligé de quitter à la fin d'une nuit d'amour. L'aube y est annoncée par la clarté du jour, par le chant de l'alouette, ou, plus tard, par le signal (cri, chant, son d'instrument) de la *gaite*, tous indices que la femme (plus tard l'amant) essaye de croire prématurés et de démentir, ou simplement qu'elle maudit. A côté de ces chants en existaient d'autres sans rapport avec l'amour : chants de veille, chants d'éveil, chants de *gaite*. En Provence, il se fit une fusion entre ces deux genres, en sorte que la *gaite* fut mise en rapport avec les amants (toujours pour les favoriser) et qu'il s'établit un dialogue entre eux. Cette invention provençale a eu un grand succès dans son pays d'origine et a été surtout imitée en Allemagne ; en France, elle a été peu répandue, mais nous avons de nombreuses traces de l'existence des genres plus anciens de la fusion desquels elle était issue. Toutefois ces genres eux-mêmes — sauf peut-être les chants de veille et les chants d'éveil — n'ont pas de rapport direct avec ceux que nous avons étudiés jusqu'ici et qui se rattachent aux fêtes du printemps. C'est à ces fêtes et aux chansons qui les accompagnaient que nous devons revenir après la parenthèse que nous avons ouverte pour les chansons d'aube.

Gaston PARIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Mémoires du général baron de Marbot. III. Polotsk, la Bérésina, Leipzig, Waterloo. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE [1].

Après avoir retracé dans les deux premiers volumes les grands triomphes remportés par le génie militaire de Napoléon et les premiers échecs dus à sa politique en Espagne, le général Marbot, dans ce troisième et dernier volume, va nous dire les revers où son génie militaire lui-même succomba sous le poids écrasant de ses fautes politiques : la campagne de Russie, Leipzig, Waterloo!

Au retour de Portugal, avant de partir pour la Russie, Marbot avait trouvé le temps de se marier; et Napoléon avait signé au contrat, faveur insigne et qui donnait au jeune officier, déjà éprouvé par tant de campagnes, l'espoir de porter les galons de colonel le jour de ses noces. Il se maria sans les avoir; il ne les avait pas davantage quand il repartit peu de temps après pour l'armée. Trois des aides de camp de Masséna venaient d'obtenir ce grade : on jugea qu'en nommer quatre ce serait trop pour le même état-major; et l'on envoya Marbot, comme 1er chef d'escadron, au 23e régiment de chasseurs, dont le colonel, M. de la Nougarède, était goutteux à ne pas pouvoir monter à cheval. Il devait donc commander en réalité le régiment à sa place et ne pouvait manquer de le remplacer bientôt; car l'empereur voulait récompenser les services de cet estimable officier, en le nommant général s'il se rétablissait, ou en le plaçant, soit dans la gendarmerie, soit dans quelque position sédentaire. Marbot alla donc rejoindre en Poméranie ce régiment dont le colonel ne voyageait plus qu'en voiture, « triste manière d'aller pour le chef d'un régiment de cavalerie légère, » dit-il. Il y fut très bien reçu par M. de la Nougarède, qui le présenta comme son second à ses officiers; et il lui rend lui-même hommage en témoignant de l'excellente tenue de ce régiment.

Tout se préparait alors pour la guerre. Napoléon prenait pour prétexte l'inobservation du traité de Tilsit, relativement au blocus continental, et, selon Marbot, Alexandre avait de son côté une raison pour rompre : c'est qu'il craignait, en mécontentant sa noblesse par ses complaisances pour la France, de s'exposer au sort de son père Paul Ier.

[1] Voir, pour les deux volumes précédents, les cahiers de juillet, août, septembre et octobre 1891.

Au début de la campagne, l'auteur déclare qu'il n'entreprend pas d'en refaire l'histoire; il n'en veut dire que les épisodes où il a donné de sa personne, et c'est là, il faut le dire, ce qui fait l'intérêt de son livre. Un soldat est moins capable de raconter l'affaire où il était qu'un historien qui n'y était pas; mais il a été mêlé à l'action, et on ressent, dans le récit du peu qu'il a vu ou qu'il a fait, toutes les émotions de la bataille. Marbot confesse, il est vrai, qu'il en saura moins sur les combats où il va figurer que sur ceux où, aide de camp du commandant en chef, il était plus engagé au mouvement général et aux péripéties de la lutte; mais, d'autre part, il nous fera mieux connaître, comme tenant véritablement lieu de colonel, le rôle que joue sur le terrain cette unité qu'on appelle régiment et surtout un régiment de cavalerie. Dans le tableau qu'il fait des opérations du corps auquel il est attaché, il critique plus souvent peut-être qu'il ne loue la conduite des chefs : cela est aisé à faire après coup, et je ne sais si, à leur place, il aurait fait mieux que les autres; mais cette sûreté de coup d'œil, cette rapidité de décision qu'un chef doit avoir, il l'a dans la conduite de son régiment; et l'on ne saurait trop admirer le rôle qu'il fait jouer au 23e chasseurs et celui qu'il remplit lui-même à sa tête : comme il sait, dans les missions les plus aventurées, diminuer pour ses hommes les périls de l'attaque; comme il sait, dans le désordre de la fameuse retraite, les retenir sous sa main, même quand ses chevaux ont péri pour la plupart; en telle sorte que, dès qu'il retrouve des chevaux, tout son régiment est debout.

Tout en ne voulant parler qu'en témoin, Marbot ne laisse pas pourtant de jeter un coup d'œil sur les événements et de les juger dans leur ensemble. Il signale les fautes de l'Empereur lui-même; et elles sautaient aux yeux : faute capitale d'aller porter la guerre à une extrémité de l'Europe, quand, à l'autre extrémité, il avait encore l'Espagne sur les bras; faute non moins énorme de s'enfoncer dans la Russie, en laissant sur ses ailes, comme armées auxiliaires, les armées presque entières de la Prusse et de l'Autriche, qui, dans cette position, ne pouvaient lui servir pour l'attaque et, en cas de revers, n'avaient qu'à se replier pour l'assaillir sur les derrières et sur les flancs; faute encore d'éveiller en Pologne des espérances qu'il ne voulait pas satisfaire, et qu'il ne pouvait encourager sans tourner immédiatement contre lui les deux puissances copartageantes du malheureux pays. Marbot croit, d'ailleurs, qu'il n'aurait pu rien tirer des Polonais. Il pense, au contraire, qu'il aurait dû tout attendre de la Suède; mais ce qui semblait devoir être un appui de ce côté allait lui devenir un péril. Bernadotte, prince royal de Suède, était prêt à conduire les Suédois contre nous.

Le Niémen avait été franchi dans la nuit du 23 au 24 juin 1812. Les Russes, divisés en trois corps, avaient été surpris, et leur défense eût été bien compromise, si le roi Jérôme n'avait laissé échapper un de ces corps, commandé par Bagration : en l'accablant, comme on le pouvait, on enlevait aux Russes leur aile gauche. Napoléon renvoya Jérôme à son royaume : mieux eût valu qu'il ne l'en eût pas fait venir. Marbot était de l'autre côté, à notre gauche, dans la brigade du général Castex, attachée au corps du maréchal Oudinot. Ce corps avait à prendre la direction de Saint-Pétersbourg, tandis que l'Empereur, avec le gros de l'armée, s'avançait, au centre, vers Smolensk et Moscou. Marbot sera donc étranger aux grandes opérations qui aboutissent à la prise de Smolensk, à la bataille de la Moskowa et à l'occupation de Moscou. Il n'a eu part qu'à celles de notre aile gauche, et c'est sur ce point seulement qu'il nous fournit des détails de nature à enrichir ou à corriger l'histoire de cette campagne, notamment le livre du général de Ségur. Là Oudinot était en face de Wittgenstein. Marbot rend hommage à la valeur d'Oudinot; mais il ne tient pas dans la même estime son habileté comme général. Plusieurs jours se passèrent en combats indécis, en engagements décousus, en marches et en contre marches. « On eût dit qu'Oudinot et Wittgenstein jouaient une partie de barre, » dit Marbot (p. 100). Près d'Oudinot arriva bientôt, avec deux divisions bavaroises, le général Saint-Cyr, dont il pense tout autrement. Mais Saint-Cyr, qui s'estimait lui-même ce qu'il valait, ne pardonnait pas au maréchal cette supériorité de rang. Oudinot prenait-il son avis, il s'inclinait : Monseigneur le maréchal!... et ne lui venait pas en aide. Heureusement (faut-il se servir de ce mot?) Oudinot fut blessé, et Saint-Cyr, investi du commandement, donna une tout autre allure aux affaires; il battit Wittgenstein à Polotsk, grand combat qui aurait été rangé parmi les principales batailles, si l'on n'eût opéré alors avec des masses si considérables et si toute l'attention n'eût été portée là où était Napoléon. Mais l'Empereur, à la nouvelle de cette victoire, envoya du moins au vainqueur le bâton de maréchal.

Marbot, qui fait un si grand cas des talents militaires de Saint-Cyr, ne parle pas aussi avantageusement de sa personne et de son caractère. Il lui reproche de s'occuper beaucoup plus de lui-même que de ses soldats :

Tout autre que le général Saint-Cyr aurait, après d'aussi rudes engagements, passé ses troupes en revue pour les féliciter sur leur courage et s'enquérir de leurs besoins; mais il n'en fut pas ainsi, car à peine le dernier coup de fusil était-il tiré que Saint-Cyr alla s'enfermer dans le couvent des jésuites, où il employait tous les jours et une partie des nuits à quoi faire ? — *A jouer du violon !* C'était sa passion dominante, dont la nécessité de marcher à l'ennemi pouvait seule le distraire ! (P. 125.)

Et un peu plus loin il ajoute :

En outre, bien que l'immense couvent de Polotsk contînt plus de cent appartements qui eussent été si utiles pour les blessés, il voulut y loger *seul*, croyant faire très grande concession en permettant qu'on reçût dans les communs des officiers supérieurs blessés; encore fallait-il qu'ils n'y séjournassent que quarante-huit heures, après quoi leurs camarades devaient les transporter en ville. (P. 126.)

Les caves et les greniers regorgeaient de provisions. Ce fut à grand'peine que Marbot obtint deux bouteilles de vin pour un de ses commandants, blessé. Et Saint-Cyr, d'ailleurs, homme d'une extrême sobriété, n'en usait pas pour lui-même. Tout devait être, deux mois plus tard, en proie aux flammes ou aux Cosaques.

Il ne faut pas perdre de vue Marbot dans la suite de ces combats. Il peut nous donner une idée de la trempe de ces soldats de l'Empire, des hommes de fer, d'acier! Marbot avait été blessé avant la bataille de Polotsk, le 31 juillet, à Kliastitsoui, près de la Drissa. Une balle l'avait frappé à l'épaule et s'était incrustée dans l'os, lui ôtant l'usage du bras. Il avait bien le droit de se faire soigner, et il avoua qu'il en aurait usé (l'eût-il fait vraiment?) s'il eût été colonel; mais il ne l'était pas encore; et les grades n'allaient point chercher un homme à l'hôpital. Il resta donc à la tête du régiment et le dirigea dans une attaque périlleuse dont le colonel du 24ᵉ s'était déchargé sur lui:

Seul de tout le régiment, dit-il, je n'avais pas le sabre à la main; car la droite, celle qui restait libre, était employée à tenir les rênes de mon cheval. Vous comprenez ce qu'il y avait de pénible dans cette position pour un officier de cavalerie qui va s'élancer sur les ennemis!... Mais j'avais tenu à marcher avec mon régiment et à me placer en avant de la compagnie d'élite, ayant auprès de moi son intrépide capitaine, M. Courteau, un des meilleurs officiers du corps et celui que j'affectionnais le plus.

Il comptait surprendre l'ennemi; mais, aperçu par deux Cosaques qui donnèrent l'alarme au camp, il fut accueilli par une décharge de quatorze canons à mitraille. Le capitaine Courteau fut tué ainsi que trente-sept hommes, dont dix-sept de la compagnie d'élite, et Marbot eut son cheval estropié par un biscaïen; mais les artilleurs russes furent hachés sur leurs pièces et le camp fut enlevé. A la bataille de Polotsk, livrée peu de jours après, les deux cavaleries ennemies allant se charger, le général Castex voulait qu'en raison de sa blessure il restât, au moins, avec la division d'infanterie, placée en réserve :

Je ne crus pas, dit Marbot, devoir accepter cette offre bienveillante et exprimai si vivement le désir de ne pas m'éloigner du régiment que le général se rendit à mes instances; mais il fit placer derrière moi six cavaliers des plus braves, commandés

par l'intrépide maréchal des logis Prud'homme. J'avais d'ailleurs à mes côtés les deux adjudants-majors, deux adjudants, un trompette et mon ordonnance Fousse, un des meilleurs soldats du régiment. Ainsi entouré et placé devant le centre d'un escadron, j'étais suffisamment garanti; d'ailleurs, dans un besoin urgent, j'aurais lâché les rênes de mon cheval pour prendre de la main droite la lame de mon sabre, suspendu à mon poignet par la dragonne. (P. 121.)

Il raconte le premier engagement de ses chasseurs contre les Cosaques de la garde, rencontre où l'inégalité des armes donna d'abord l'avantage à l'ennemi :

Mon régiment éprouva plus de résistance de la part des Cosaques de la garde, hommes choisis, de forte stature et armés de lances de quatorze pieds de long, qu'ils tenaient d'une main ferme. J'eus quelques chasseurs tués, beaucoup de blessés; mais enfin mes braves cavaliers ayant pénétré dans cette ligne hérissée de fer, tous les avantages furent pour nous; car la longueur des lances est nuisible dans un combat de cavalerie, quand ceux qui les portent, n'étant plus en bon ordre, sont serrés de près par des adversaires armés de sabres, dont ils peuvent facilement se servir, tandis que les lanciers éprouvent beaucoup de difficultés pour présenter la pointe de leurs perches. Aussi les Cosaques furent-ils obligés de tourner le dos. Mes cavaliers en firent alors un grand massacre et prirent un grand nombre de beaux et excellents chevaux. (P. 122.)

Et il ajoute en ce qui le concerne :

Pendant le combat tumultueux de la cavalerie des deux partis, ma blessure m'avait causé de bien vives douleurs, surtout lorsque j'étais obligé de mettre mon cheval au galop. L'impossibilité de me défendre moi-même me plaça souvent dans une situation très difficile, dont je n'aurais pas pu sortir si je n'eusse été entouré par un groupe de braves qui ne me perdirent jamais de vue. Une fois entre autres, poussé par la foule des combattants sur un peloton de Cosaques de la garde, je fus obligé, pour ma conservation personnelle, de lâcher la bride pour prendre mon sabre en main. Cependant je n'eus pas besoin de m'en servir, car, en voyant leur commandant en péril, les hommes de tout grade qui m'escortaient, attaquant avec fureur les Cosaques qui déjà m'environnaient, firent mordre la poussière à plusieurs et mirent les autres en fuite. Mon ordonnance Fousse, chasseur d'élite, en tua trois, et l'adjudant-major Joly, deux! Je revins donc sain et sauf de ce grand combat, auquel j'avais désiré me trouver en personne, afin d'imprimer un plus grand élan à mon régiment et lui prouver de nouveau que, tant que je pourrais monter à cheval, je tiendrais à honneur de le commander au moment du danger. Les officiers et la troupe me surent très bon gré de ce dévouement, et l'affection que tous me portaient déjà s'en accrut, ainsi que vous le verrez plus tard, lorsque je parlerai des malheurs de la grande retraite. (P. 122.)

Pendant que se livraient ces combats à l'aile gauche de la grande armée, l'Empereur, parti de Wilna, marchait vers Moscou. Ici, je l'ai dit, l'auteur ne parle plus en témoin; il rapporte ce qu'il a su par les

autres, en s'éloignant des approvisionnements personnels. Les troupes [illegible] pas manqué sur chacune des étapes qui devaient aboutir à une ville moscovite. La grande armée, dans toute cette partie de la campagne, souffrait de l'excès de la chaleur. Si l'on avait marché plus vite, n'aurait-on pas prévenu les Russes, même [illegible] de se [illegible]. L'Empereur s'arrêta dix-sept jours à Wilna. Pourquoi? Marbot le [illegible]: il espérait un accommodement, après la surprise de cette invasion foudroyante. A Krasnoé, il comptait sur une grande bataille qui n'a[illegible] pas. A Smolensk, on lui avait fait croire qu'il prendrait la ville sans résistance; il dut y engager trois corps d'armée et il y perdit douze mille hommes, quand on aurait pu, sans tant d'efforts, obtenir l'abandon de la ville en allant, selon le conseil d'[illegible], passer le Dnieper en amont. A Valoutina, le maréchal Ney aurait infailliblement remporté une victoire décisive s'il eût été secondé par Junot, successeur du roi Jérôme au 8e corps, et qui, dit Marbot, le fit regretter ce jour-là. A Wiasma on trouva la ville en feu, incendie dont les flammes jetaient de loin une lueur sinistre sur les plaines de Borodino où se livra, quelques jours après, la sanglante bataille de la Moskowa.

Tout a été dit sur cette journée du 7 septembre où Napoléon [illegible] la tête de [illegible] hommes, battit [illegible] Russes sous les ordres du vieux Koutousoff. [illegible] hommes furent tués ou blessés, dont [illegible] et [illegible] généraux de notre côté. Le champ de bataille nous resta; la victoire eût été plus complète, dit Marbot, si Bessières [illegible] n'eût voulu ménager la garde.

Koutousoff se prétendit vainqueur et l'on chanta le *Te Deum* à Saint-Pétersbourg, mais il ne vint dans Moscou que pour en sortir et Napoléon n'entra dans la ville, après lui, que pour la voir bientôt livrée aux flammes. Mais que l'on ne suppose pas qu'elle ait péri en entier. Il y avait encore, dit Marbot, assez de maisons, de palais, d'églises, de casernes pour y loger l'armée tout entière, assez de vivres pour la nourrir pendant six mois. [illegible]. Ce n'est pas là ce qui fit échouer la campagne, [illegible] à Dieu que le feu eût chassé Napoléon! Il resta dans l'espoir d'une paix qu'Alexandre pouvait moins que jamais conclure après l'incendie de la cité sainte, et l'hiver approchait à grands pas. La paix ne se faisant point, il fallait se résoudre à la retraite, rude épreuve, en tout temps. Les vieux soldats de Napoléon pouvaient bien la subir avec lui; mais tant de soldats étrangers, mêlés à nos troupes, comment allaient-ils se comporter? et qu'attendre, que ne pas craindre des armées d'Autriche et de Prusse restées en arrière sur les ailes?

Le 19 octobre, l'Empereur sortit de Moscou, où il était entré le 15 septembre. Il avait l'intention de revenir par la province de Kalouga, région fertile, restée intacte; mais l'armée russe tout entière lui barrait le chemin. Il dut reprendre la route de Mojaïsk, repasser par ce champ de bataille de la Moskowa, tout couvert des restes du combat, affûts brisés, casques, cuirasses, et cadavres à demi dévorés par les loups. Marbot ne refait pas le tableau de scènes qu'il n'a pas vues; il se borne à relever, dans le récit de M. de Ségur, certains détails que l'auteur assurément n'a pas vus davantage. Ce qu'il peut dire, car il en a vu les suites, c'est le désordre qui se mit dans l'armée quand, à partir de Wiasma, bien avant qu'elle arrivât à Smolensk, la neige l'envahit et que le vent du nord souffla :

Tant que les troupes, dit-il, avaient marché en ordre, le mélange des diverses nations n'avait donné lieu qu'à de légers inconvénients. Mais dès que la misère et la fatigue eurent fait rompre les rangs, la discipline fut perdue. Comment aurait-elle pu subsister dans un immense rassemblement d'individus isolés, manquant de tout, marchant pour leur compte et ne se comprenant pas?... Car dans cette masse désordonnée régnait vraiment la confusion des langues. (P. 152.)

Le 19 novembre, après un mois de marche, l'Empereur parvenait à Orscha; quelques jours plus tard, c'était le maréchal Ney, qui, parti de Smolensk le 17, venait d'accomplir, avec l'arrière-garde, une marche où il montra tant de vigueur et de vaillance. Mais il restait cent vingt lieues à faire pour atteindre le Niémen!

Avant d'arriver là, l'Empereur avait été rejoint par le maréchal Victor, qui lui amenait d'Allemagne son corps d'armée, et il s'était mis en communication avec le 2ᵉ corps, dont Saint-Cyr venait de remettre le commandement à Oudinot. Marbot va donc reparler des événements en témoin. — Un mot encore, avant d'en reprendre la suite, sur un incident où il ressentit « les plus vives alarmes qu'il eût jamais éprouvées ».

On était près de Zapolé :

Bien qu'il n'y eût pas de brouillard, la nuit était fort obscure; je craignais d'égarer le régiment sur les nombreuses digues des marais que je devais traverser de nouveau. Je pris donc pour guide celui des habitants de Ghorodié qui m'avait paru le moins stupide. Ma colonne cheminait en très bon ordre depuis une demi-heure, lorsque tout à coup j'aperçois des feux de bivouac sur les collines qui dominent les marais!... J'arrête ma troupe et fais dire à l'avant-garde d'envoyer en reconnaissance deux sous-officiers intelligents qui devront observer, en tâchant de n'être pas aperçus. Ces hommes reviennent promptement me dire qu'un corps très nombreux nous barre le passage, tandis qu'un autre s'établit sur nos derrières! Je tourne la tête, et, voyant des milliers de feux entre moi et Ghorodié, que je venais de quitter, il me parut évi-

dent que j'avais donné, sans le savoir, au milieu d'un corps d'armée qui se préparait à bivouaquer en ce lieu!... Le nombre des feux augmentait sans cesse; la plaine ainsi que les coteaux en furent bientôt couverts et offraient l'aspect d'un camp de 30,000 hommes, au centre duquel je me trouvais avec 700 cavaliers!... La partie n'était pas égale; mais comment éviter le péril qui nous menaçait? Il n'y avait qu'un seul moyen, c'était de nous lancer au galop et en silence par la digue principale que nous occupions, de fondre sur les ennemis surpris par cette attaque imprévue, de nous ouvrir un passage le sabre à la main; et, une fois éloignés de la clarté des feux du camp, l'obscurité nous permettrait de nous retirer sans être poursuivis!... Ce plan bien arrêté, j'envoie des officiers tout le long de la colonne pour en prévenir la troupe, certain que chacun approuverait mon projet et me suivrait avec résolution!... J'avouerai néanmoins que je n'étais pas sans inquiétude, car l'infanterie ennemie pouvait prendre les armes, au premier cri d'un factionnaire, et me tuer beaucoup de monde pendant que mon régiment défilerait devant elle.

J'étais dans ces anxiétés, lorsque le paysan qui nous guidait part d'un grand éclat de rire, et Lorentz en fait autant... En vain je questionne celui-ci, il rit toujours, et ne sachant pas assez bien le français pour nous expliquer le cas extraordinaire qui se présentait, il me montre son manteau, sur lequel venait de se poser un des nombreux feux follets que nous avions pris pour des feux de bivouac... Ce phénomène était produit par les émanations des marais, condensées par une petite gelée, après une journée d'automne dont le soleil avait été très chaud. En peu de temps, tout le régiment fut couvert de ces feux, gros comme des œufs, ce qui amusa beaucoup les soldats. Ainsi remis d'une des plus vives alarmes que j'aie jamais éprouvées, je regagnai Zapolé. (P. 178.)

Les grandes défections allaient commencer. Au sud, les Autrichiens, sans se déclarer encore, laissaient passer le corps russe de Tchitchakoff, qui venait nous prendre par derrière pour nous fermer le chemin. Au nord, les Prussiens, depuis l'évacuation de Moscou, étaient à peine contenus par Macdonald, qui les commandait. Que ne devait-on pas craindre, si un réel échec venait bientôt compromettre notre retraite? Or on pouvait bien tenir pour tel le passage de la Bérésina. Marbot, qui s'y trouvait, donne des renseignements précis et neufs sur cet événement désastreux.

On croit généralement que la Bérésina fut un obstacle où nos malheureux soldats devaient, pour ainsi dire, fatalement venir se heurter et périr. Il n'en est rien. Le récit de Marbot sur ce point est décisif. L'Empereur se croyait si assuré du passage qu'à Orscha il avait fait brûler, comme encombrant et inutile, son équipage de ponts.

Cependant Tchitchakoff, arrivé, par la connivence du feld-général autrichien Schwartzenberg, sur notre ligne de retraite, s'était emparé de Minsk, qui commandait la route. Poussant plus loin, il avait pris Borisoff, où Napoléon comptait passer la Bérésina. Ses troupes, jetées au delà, avaient été, il est vrai, culbutées par notre cavalerie, nos cuirassiers, nos

chasseurs, notamment par le régiment de Marbot, et nos soldats étaient rentrés dans la place à la suite des fuyards; mais ce qu'il fallait reprendre, c'était surtout le pont : où était-il? On cherchait en tumulte, dans le dédale des rues, celle qui devait y mener; et Marbot n'eut point ici, pour le guider, cette modiste parisienne qui, bien qu'effarouchée par les balles, le conduisit à Ratisbonne vers le pont du Danube. Quand on arriva au pont de la Bérésina, il était en feu. Il fallait donc trouver un autre endroit où passer la rivière. L'Empereur le trouva, donnant le change au général russe qui en couvrait les bords avec toute son armée. Tchitchakoff aurait pu les garder au-dessus et au-dessous de Borisoff. Il porta toutes ses forces en aval, où Napoléon avait fait une fausse démonstration, et le vrai passage se prépara en amont, à Studianka. Là deux ponts furent rapidement construits par les corps de l'artillerie et du génie, qui s'étaient disputé l'honneur d'y travailler, ces braves soldats restant six ou sept heures de suite plongés dans les eaux glacées. Marbot était au voisinage avec son régiment, qui comptait encore 500 cavaliers, quand la plupart des autres n'en avaient plus 200; aussi en reçut-il des compliments de l'Empereur. Mais quant à lui, pour franchir la rivière, il n'attendit pas l'achèvement des ponts. Il la passa avec ses cavaliers, de même aussi ses cantiniers avec leurs charrettes; ce qui lui suggéra la pensée qu'avec de semblables charrettes on pourrait établir des passerelles pour chaque régiment; et il revint de l'autre côté de l'eau pour en parler à l'état-major. Lauriston trouva l'idée excellente et le chargea de l'exécuter; mais avec qui? Ce n'était plus son rôle; il rejoignit son régiment.

Le fait capital qu'il note sur cette terrible affaire, c'est qu'après la construction des ponts on eut tout le temps nécessaire pour s'en servir sans le moindre embarras :

On a beaucoup parlé, dit-il, des désastres qui eurent lieu sur la Bérésina; mais ce que personne n'a dit encore, c'est qu'on eût pu en éviter la plus grande partie, si l'état-major général, comprenant mieux ses devoirs, eût profité de la nuit du 27 au 28 pour faire traverser les ponts aux bagages et surtout à ces milliers de traînards qui, le lendemain, obstruèrent le passage. En effet, après avoir bien établi mon régiment au bivouac de Zawniski, je m'aperçus de l'absence d'un cheval de bât qui, portant la petite caisse et les pièces de comptabilité des escadrons de guerre, n'avait pu être risqué dans le gué. Je pensais donc que le conducteur et les cavaliers qui l'escortaient avaient attendu que les ponts fussent établis. Ils l'étaient depuis plusieurs heures, et cependant ces hommes ne paraissaient pas! Alors, inquiet sur eux aussi bien que sur le dépôt précieux qui leur était confié, je veux aller en personne favoriser leur passage, car je croyais les ponts encombrés. Je m'y rends donc au galop, et quel est mon étonnement de les trouver *complètement déserts!*... Personne n'y passait en ce moment, tandis qu'à cent pas de là, et par un beau clair de lune,

[illegible] Ces hommes, tranquillement assis devant des feux immenses, [illegible] des grillades de chair de cheval, sans se douter qu'ils étaient devant une rivière [illegible] P. 194. »

La catastrophe est connue. Les masses d'hommes [illegible] qui avaient eu deux jours et deux nuits pour traverser les ponts et qui, par apathie, n'en avaient point profité, parce que personne ne les y contraignit, voulurent tous passer à la fois lorsque les boulets de Wittgenstein vinrent tomber au milieu d'eux. Il y eut encombrement, étouffement, ou chute à l'eau. Bien plus, un des ponts se rompit, entassement plus effroyable sur l'autre. Les voitures, qui, l'avant-veille, auraient pu, bien conduites, passer la rivière, s'entassèrent elles-mêmes en confusion sans pouvoir gravir l'autre bord, dont on n'avait point corrigé l'escarpement. « Enfin, ajoute Marbot, à 9 heures du soir il y eut un surcroît de désolation lorsque le maréchal Victor commença sa retraite et que ses divisions se présentèrent en ordre devant le pont, qu'elles ne purent gagner qu'en refoulant par la force tout ce qui obstruait le passage.... Mais, dit-il, jetons un voile sur ces horreurs (p. 206, 207). » — Et que de malheureux restèrent sur l'autre rive lorsque le général Eblé, à l'approche des Russes, fit sauter le pont! Marbot évalue nos pertes dans ce passage à 20,000 ou 25,000 hommes.

Tout le reste n'échappa que grâce à l'imprévoyance du général Tchitchakoff. De l'autre côté de la Bérésina s'étendait un vaste marais que la route traversait par une succession d'un très grand nombre de ponts. Le général russe négligea de les détruire. Ce fut notre salut. Nos généraux ne commirent pas une pareille faute. Ils les brûlèrent après notre passage; mais bien inutilement. Le froid, qui s'était adouci pour nous perdre avant la Bérésina, reprit avec une nouvelle intensité, gelant ainsi toute la surface des marais au profit des Russes.

La retraite se poursuivait au milieu de combats incessants, car les armées russes réunies nous débordaient. Marbot raconte un de ces combats où il fut encore blessé et faillit périr. Il avait affaire aux Cosaques. Des Cosaques l'avaient attaqué, puis s'étaient dispersés selon leur coutume, quand, arrêtés par un profond ravin qu'ils n'avaient pas vu, ils se mirent bravement la lance en arrêt. Impossible de les culbuter par un choc; le

terrain était glissant de verglas, les chevaux n'auraient pu galoper sans tomber. On s'observait donc mutuellement :

Pressé d'en finir avec les ennemis, dit Marbot, je criai à mes cavaliers qu'il fallait saisir quelques lances de la main gauche, les détourner, pousser en avant et pénétrer au milieu de cette foule d'hommes où nos armes courtes nous donneraient un avantage immense sur leurs longues perches.

Et il en donna l'exemple; mais dans cette mêlée un vieux Cosaque lui allongea, entre les chevaux de ses camarades, un coup de lance qui l'atteignit au genou droit et passa sous la rotule d'outre en outre :

En me sentant blessé, je poussai vers cet homme pour me venger de la douleur affreuse que j'éprouvais, lorsque je vis devant moi deux beaux jeunes gens de dix-huit à vingt ans, portant un brillant costume, couvert de riches broderies : c'étaient les fils du chef du *pulk*. Un homme âgé, espèce de mentor, les accompagnait, mais n'avait pas de sabre à la main. Le plus jeune de ses élèves ne se servait pas du sien, mais l'aîné fondit bravement sur moi et m'attaqua avec fureur!... Je le trouvai si peu formé, si faible, que, me bornant à le désarmer, je le pris par le bras, le poussai derrière moi et ordonnai à Van Berchem de le garder. Mais à peine avais-je accompli cet acte d'humanité que je sentis un corps dur se poser sur ma joue gauche... une double détonation éclate à mes oreilles, et le collet de mon manteau est traversé par une balle!... Je me retourne vivement, et que vois-je?... Le jeune officier cosaque qui, tenant une paire de pistolets doubles dont il venait de tirer traîtreusement un coup sur moi par derrière, *brûlait la cervelle* au malheureux Van Berchem. (P. 211.)

C'était un jeune Hollandais, fils unique d'un de ses anciens compagnons du collège de Sorèze, qui s'était enrôlé dans son régiment, ayant à peine seize ans :

Transporté de fureur, je m'élance alors sur cet enragé, qui déjà m'ajustait avec le second pistolet!... Mais son regard ayant rencontré le mien, qui devait être terrible, il en fut comme *fasciné* et s'écria en très bon français : « Ah! grand Dieu! je vois la mort dans vos yeux!... je vois la mort dans vos yeux!!! — Eh bien, scélérat, tu vois juste!!!... » En effet, il tomba!...

Dans l'animation du combat et à la vue du jeune Van Berchem étendu à ses pieds, Marbot s'était jeté sur l'autre frère et, le saisissant à la gorge, allait le frapper, quand le vieux gouverneur, se penchant sur lui de manière à lui retenir le bras, s'écria : « Au nom de votre mère, grâce, grâce pour celui-ci, il n'a rien fait » :

En entendant invoquer un nom vénéré, mon esprit, exalté par tout ce qui m'entourait, fut frappé d'*hallucination*, au point que je crus voir une main blanche, si connue de moi, se poser sur la poitrine du jeune homme que j'allais percer, et il me sembla entendre la voix de ma mère prononcer les mots : « Grâce! grâce! » Mon sabre s'abaissa! Je fis conduire le jeune homme et son gouverneur sur les derrières. (P. 212.

Les Cosaques avaient été vaincus; plusieurs, abandonnant leurs chevaux, s'étaient laissés glisser dans les profondeurs du ravin, où ils périrent, pour la plupart, ensevelis dans la neige. Quant au jeune homme, craignant qu'il ne succombât dans la retraite au froid et au chagrin, Marbot le renvoya libre avec son vénérable mentor.

C'est alors (5 décembre) que l'Empereur publia son fameux 29ᵉ bulletin, qui plongea la France dans la stupeur, et il partit, blâmé des uns, approuvé des autres. Marbot est de ceux qui l'approuvent. Tout en constatant l'effet immense que ce départ produisit sur l'esprit des troupes, il se disait que Napoléon en France pouvait seul refaire l'armée et sauver le pays.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes.

Deuxième article[1].

IV. — L'alchimie d'Avicenne.

Je débuterai par Avicenne, l'auteur pour lequel les concordances sont les plus complètes entre le *Speculum naturale*, les manuscrits et les textes imprimés.

Avicenne a vécu, d'après les historiens, entre 980 et 1036. Ses œuvres médicales sont célèbres et ont été traduites de bonne heure en latin. Divers traités alchimiques existent aussi sous son nom, en latin. Quoique les textes arabes correspondants n'aient pas été signalés jusqu'ici, je ne vois, après étude de ces traductions latines, aucune raison valable pour contester ni l'existence des textes arabes ni l'attribution de ces traités à Avicenne.

Je parlerai surtout ici de l'ouvrage intitulé : *Liber Abuali Abincinc de Anima, in arte Alchimiæ*. C'est celui que cite Vincent de Beauvais dans un grand nombre d'articles; il en existe une copie dans le ms. 6514 de Paris (fol. 144 à 171), et il a été imprimé d'après un autre manuscrit,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1892.

à Bâle, en 1572 (*Artis chemicæ principes*, p. 1 à 471). J'ai vérifié qu'il y a concordance générale entre le texte imprimé et le manuscrit, sauf variantes. Le manuscrit est inachevé, plusieurs folios restant blancs à la fin; il se termine par les mots *invenies latonem*, qui se trouvent à la page 448 de l'imprimé : il manque donc quelques pages.

Les citations de Vincent de Beauvais se rapportent surtout aux métaux; elles sont nombreuses et étendues, et elles se retrouvent fidèlement, pour la plupart, dans les textes précédents; ce qui prouve que le traité *De Anima* existait déjà, sous sa forme latine, au milieu du XIII^e siècle.

Quelques articles sont résumés dans le *Speculum*, tandis que d'autres, au contraire, en petit nombre à la vérité, se lisent dans le *Speculum* et manquent dans le texte du traité actuel d'Avicenne. Ce dernier semble, d'ailleurs, tronqué ou abrégé dans les dernières parties de la version que nous possédons. J'ajouterai que les citations de l'Alchimie d'Avicenne ne se rencontrent guère dans les manuscrits au delà du XIII^e siècle, les traités d'Arnaud de Villeneuve et du faux Raymond Lulle n'ayant pas tardé à substituer leur autorité à celle des Arabes; l'autorité de la *Turba* a survécu plus longtemps pendant le cours du XIV^e siècle. Ce sont là des circonstances essentielles à noter pour la critique des textes alchimiques.

Le *Theatrum chemicum* (t. IV, p. 875 à 882) et la *Bibliotheca chemica* ne donnent que des extraits assez courts tirés de cette Alchimie d'Avicenne.

On lit aussi dans ces collections, sous le nom d'Avicenne, une lettre au roi *Hasen*, *de re recta* (*Th. ch.*, t. IV, p. 863), qui renferme des textes congénères, mais dont la rédaction semble avoir été remaniée et arrangée. On y trouve surtout (p. 883) un opuscule sur la formation des pierres et des montagnes, lequel renferme des vues remarquables sur la double production de celles-ci par soulèvement ou par action de l'eau, ainsi que sur l'origine des fossiles. Il y est question (p. 884) d'une pierre tombée du ciel « apud Lurgeam » dont un roi voulut se faire fabriquer des épées. Or ce récit figure également dans un ouvrage arabe authentique, qui porte le nom d'Avicenne et qui est intitulé *La guérison*. L'auteur y parle d'un aérolithe tombé dans le Djordjan, dont le sultan Mahmoud Ghizni voulut se faire fabriquer une épée, lui attribuant sans doute des vertus merveilleuses. C'est presque le seul exemple certain que je connaisse d'un texte arabe actuellement existant et qui figure dans les traductions alchimiques latines du moyen âge. La concordance mérite donc d'être notée.

Examinons de plus près la version latine de l'Alchimie d'Avicenne que nous possédons. Il est facile de voir qu'elle a dû être faite en Espagne, car elle renferme un certain nombre de mots espagnols, notamment le

mot *plata* pour argent, lequel s'y trouve répété à plusieurs reprises. L'ouvrage est partagé en dix livres, appelés chacun *Dictio*, avec prologue, table des chapitres et introduction. C'est un exposé supposé fait par Avicenne à son fils, c'est-à-dire à son disciple Abusalem, tantôt sous forme dogmatique, tantôt présenté comme une discussion. Le dialogue est coupé d'intermèdes humoristiques, où le disciple refuse de croire son maître et de lui obéir. Citons-en des exemples :

Dictio I, chap. v : « Mon père, je ne comprends pas ces subtilités inutiles. »

Dictio V, chap. v : « Prends de l'eau froide, mêle-la avec de l'eau chaude, et bois, et tu connaîtras le magistère. — Je ne boirai pas. — Alors je ne te dirai pas le magistère. — Peu m'importe, je le connais. Je prendrai du sang humain [1], je le préparerai et je le projetterai sur le cuivre. — Bois de cette eau et je te montrerai à préparer les cheveux, le sang et les œufs, etc. [2]. »

Dictio VI, chap. xvi : « Mon père, je ne comprends pas. — Abuali répond : Je ne puis agir autrement... je cache la recette de la pierre philosophale, comme l'ont fait les philosophes, etc. »

Dictio I, chap. xii : « Je vais te dire un grand mensonge et tu ne croiras pas. Prends du mercure, etc. »

Dictio VI, chap. xvii : « Dis-moi où tu as eu cette science et vu ces choses de tes yeux. — Je l'ai appris en lisant beaucoup, en dormant peu, en mangeant peu et en buvant moins encore. Ce que mes compagnons dépensaient en lumière, la nuit, pour boire du vin, je l'ai dépensé pour veiller et lire, en brûlant de l'huile. »

Chaque chapitre forme comme une petite leçon sur un sujet déterminé. Un grand nombre débutent par ces mots caractéristiques : « Au nom de Dieu! » et même : « Au nom du Dieu clément (*pii*) et miséricordieux [3]! » ce qui est une formule musulmane bien connue. De même : « Louange à Dieu! Il n'y en a pas d'autre au monde... Il est seul puissant dans sa grandeur... » (prologue). Ce sont là des certificats d'origine utiles à relever.

Parcourons rapidement l'ouvrage d'Avicenne, afin d'y chercher des termes de comparaison historique, soit pour les doctrines, soit pour les personnes.

Au prologue, on lit : « Ce livre est appelé *De l'âme*, parce que l'âme est supérieure au corps; elle ne peut être aperçue que par l'esprit et non

[1] Expression symbolique. Voir plus loin, p. 184.

[2] Même observation.

[3] *Dictio I*, ii, et *passim*.

par les yeux, parce que l'œil ne voit que l'accident, tandis que l'esprit perçoit les qualités propres (*proprietatem*). L'âme fait partie du cercle de gloire, et son cercle est supérieur aux autres, ceux du corps et ceux des esprits [1]. »

La première phrase est philosophique; mais la dernière touche à l'astronomie idéale, qui a présidé à la construction des cercles du Dante. Dans d'autres chapitres apparaissent aussi des considérations astrologiques (*Dictio VI*, ch. XV), arithmétiques, géométriques (ch. II, XIX, etc., notamment p. 198), étrangement associées à l'alchimie.

Dans l'introduction de cette Alchimie, l'auteur expose la doctrine aristotélique, avec les développements qu'elle a pris au moyen âge. « Il y a quatre éléments : le feu, l'air, l'eau et la terre; et quatre modes ou qualités : le chaud, le froid, le sec, l'humide. Les éléments sont constitués par la matière première (*yle*, du grec ὕλη). Tout ce qui existe dans le monde est formé par les éléments. Chacun d'eux se transforme dans les autres et peut être ainsi changé par la puissance de l'homme, qui amène à l'acte (*factum*) la nature cachée [2]. » Puis sont exposés des développements subtils relatifs au langage symbolique des philosophes (alchimiques), sujet sur lequel l'auteur revient à tout propos et avec des longueurs fastidieuses, qui dégénèrent souvent en un galimatias indéchiffrable.

L'ouvrage est partagé méthodiquement en dix livres ou *Dictions*, ordonnées en apparence suivant les règles de la logique, de façon à répondre à ces questions : L'alchimie existe-t-elle? Quelle est-elle? Comment? Pourquoi? Puis viennent les noms des métaux et matières employés en alchimie, ainsi que la description des opérations chimiques. Ces deux dernières parties répondent à une science positive; elles sont riches de faits, accumulés parfois sans beaucoup d'ordre; elles renferment d'ailleurs la plupart des citations de Vincent de Beauvais. L'auteur termine en exposant les règles de la prétendue transmutation, la fabrication de l'élixir, du ferment, du magistère, etc., chapitres dont l'objet chimérique contraste avec les détails réels présentés dans les précédents.

Dans le premier livre, l'auteur précise sa méthode, en disant qu'il va enseigner d'abord par la raison philosophique, puis par la vision effective des choses. Il expose qu'il y a six choses malléables au fourneau et quatre esprits créés sous la terre : le mercure, appelé tantôt vif-argent, tantôt or vif, l'orpiment, le soufre et le sel ammoniac. Les esprits sont

[1] Les derniers mots sont seulement dans le manuscrit. — [2] Même remarque que dans la note précédente.

engendrés par les quatre éléments et leurs quatre qualités, associés en proportion inégale. Le soufre et le mercure, suivant leur proportion relative, leur pureté et leur couleur, engendrent les six métaux : cette théorie a déjà été rappelée ici[1]. Vincent de Beauvais (*Sp. nat.*, VIII, IV) l'a reproduite textuellement d'après Avicenne. Ce dernier auteur l'attribue aux *homines naturales*, c'est-à-dire aux philosophes de la nature, comme on dirait aujourd'hui.

En parlant du mercure, il expose que ce corps chauffé en vase clos « perd son humidité (c'est-à-dire son état liquide), se change dans la nature du feu, et devient vermillon ». C'est peut-être la plus ancienne mention précise de l'oxyde de mercure, dit *précipité per se*, qui a donné lieu à tant de discussions jusqu'au temps de Lavoisier.

Plus loin l'auteur explique pourquoi tout métal est formé de mercure et de soufre : c'est parce qu'il peut être rendu fluide par la chaleur, de façon à prendre l'apparence du mercure et parce qu'il peut produire de l'*azenzar*, qui possède la couleur du soufre. Par ce dernier mot d'*azenzar*, l'auteur entendait à la fois le cinabre et l'oxyde de mercure, le minium, le protoxyde de cuivre, le peroxyde de fer, ainsi que le sulfure d'antimoine, en un mot tous les sulfures et oxydes métalliques de teinte rouge : ils étaient déjà confondus par les auteurs anciens et par les alchimistes grecs[2], sous des noms communs. On voit ici cette confusion invoquée comme l'origine et la preuve d'une théorie. Le mot *azenzar* lui-même a donné lieu à une confusion d'une tout autre nature. Il est aussi écrit *aceiçar*, et souvent même açur et azur : de telle sorte que l'on a pris quelquefois, par suite d'une confusion née de la similitude du mots, une préparation de cinabre rouge pour une préparation de notre azur bleu. Hœfer, notamment (*Hist. de la chimie*, 2e édit., t. I, p. 387), a fait cette confusion, en citant une recette de l'Alchimie attribuée à Albert le Grand.

Parmi les autres chapitres, je m'arrêterai à ceux qui intéressent l'histoire de l'alchimie; tel est le suivant : Discussion contre Geber Abinhaen, maître des maîtres dans la connaissance du magistère. « Voici ses paroles expresses. Il dit : pierre qui n'est pas pierre[3], la pierre légère, celle que le vulgaire n'aime pas. La pierre se trouve partout, et cependant les rois ne la possèdent point[4]. On la trouve dans les sables[5]. Celui qui

[1] *Journal des Savants*, février 1891, p. 131.

[2] *Introduction à la chimie des anciens*, p. 244 et 261; voir les articles *Cinabre* et *Minium*.

[3] Voir *Collect. des alchimistes grecs*, trad., p. 19.

[4] *Ibid.*, p. 37, 122, 130.

[5] Souvenir des sables aurifères; voir *Collect. des alchimistes grecs*, trad., p. 76.

l'obtient et la partage en ses quatre éléments, et qui opère comme il le dit, possède un bon élixir. » Et plus loin : « On la trouve dans le fumier... » Puis vient un symbolisme étrange : la pierre philosophale étant opposée ou comparée à un arbre, à une herbe, à un animal. Avicenne ajoute que Geber a dit tout cela pour troubler l'esprit des savants. « Il a dit encore (Geber) que son élixir, donné à une femme enceinte, changerait en mâle un enfant du sexe féminin... Et il a dit : Si quelqu'un enterrait son élixir aux quatre coins d'une ville, il n'y entrerait *neque rata, neque raton,* ni autre chose souillée. » « Ses livres, ajoute Avicenne, sont remplis de paroles de ce genre, qui ne doivent pas être prises au sens littéral, mais d'une façon emblématique; il parle ainsi par charlatanisme, son travail étant d'ailleurs le même que celui des autres. »

J'ai reproduit tout ce passage, parce que les assertions attribuées à Geber par Avicenne ne se retrouvent pas dans le Pseudo-Geber latin et n'ont rien de commun, même à titre éloigné, avec les œuvres qui lui sont aujourd'hui attribuées. On voit par là que notre Avicenne, pas plus que Vincent de Beauvais et Albert le Grand, n'a eu connaissance de ces prétendues œuvres latines de Geber devenues si célèbres un demi-siècle après le temps de Vincent de Beauvais et d'Albert le Grand. Mais revenons à l'Alchimie d'Avicenne.

Le chapitre IV du livre I^{er} est consacré à discuter un auteur désigné sous le nom de Jahie Abindinon, et le chapitre V à Abimazer Alpharabi, son maître, dont il parle avec un grand respect : « Il a éclairé beaucoup d'aveugles, révélé beaucoup d'obscurités, ouvert beaucoup de choses scellées. Comment pourrions-nous en dire du mal? C'est notre maître dans la science naturelle... Lisez ses livres, nous n'en connaissons pas de meilleurs. » D'après cet auteur[1], il y a des philosophes qui disent que la pierre est végétale (*herbalis*); d'autres, naturelle (nous dirions aujourd'hui minérale); d'autres, vivante ou animale. La pierre végétale, dit-il encore (selon Avicenne), s'appelle aussi *les cheveux;* la pierre naturelle, *les œufs;* la pierre animale, *le sang humain :* dénominations étranges sur lesquelles je vais revenir, en raison du rôle qu'elles ont joué dans les écrits alchimiques.

Le chapitre VI est consacré à Morienus, auteur dont nous possédons certains écrits. Dans le chapitre VII est examinée la doctrine d'Abubechar Mahomet Arazi, c'est-à-dire Razès, auteur qui paraît aussi le même qu'un certain Bubecar, dont nous possédons un traité traduit en latin dans les manuscrits, mais non imprimé. Ce fut, dit Avicenne, « un homme

[1] Vincent de Beauvais a reproduit une partie de ce passage (liv. VIII, ch. LXXXII).

sage, philosophe, pénétrant; il a produit de nombreux ouvrages en philosophie et en alchimie. Il a dit la vérité sans obscurité ni charlatanisme, etc. »

Ces passages montrent quels étaient les auteurs classiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'Avicenne alchimiste. Il cite encore Platon, Pythagore, Galien, Aristote, auquel il attribue (*Dictio I*, chap. II) un traité *de Lapidibus*, où se trouvaient les paroles suivantes : « Deux pierres gisent dans le fumier, l'une fétide, l'autre parfumée. Leur valeur n'est pas connue, et c'est pourquoi on les méprise. Celui qui les réunira obtiendra le magistère. Mais Aristote a exposé tout cela obscurément . . . pour que personne ne pût le comprendre. » On voit qu'il s'agit d'un traité alchimique, perdu d'ailleurs.

Dans la *Dictio VI*, chap. XVI, est donnée une série de noms défigurés d'auteurs arabes ou antiques, tels que Haum, Cuzahir, Lubeit, Faraffar, Xeheir, etc., suivis chacun de l'exposé des axiomes de l'auteur, ce qui rappelle la *Turba* : aucun des noms précédents ne s'y retrouve d'ailleurs.

Mais il est une autre liste qui figure dans l'Alchimie d'Avicenne, plus développée même dans le manuscrit 6514 (fol. 149 r°, 1) que dans le texte imprimé de l'*Artis chemicæ principes* (p. 66), laquelle exige une attention toute particulière. Elle la mérite d'autant plus qu'elle a été reproduite en abrégé par Vincent de Beauvais (*Sp. nat.*, VIII, ch. LXXXVII). Vincent de Beauvais n'en ayant pas indiqué l'origine, elle lui a été d'ordinaire attribuée. Mais elle remonte plus haut, comme je viens de le dire. Cette liste constitue d'ailleurs dans le texte latin réputé traduit d'Avicenne une interpolation évidente; non seulement parce qu'elle renferme des noms chrétiens, et même des noms de cardinaux et d'évêques, mais surtout parce qu'elle rompt la marche générale de l'exposition, étant placée assez étrangement entre la discussion des opinions de Morienus et de celles d'Abubechar.

Cependant cette interpolation doit être examinée de plus près, car elle paraît fournir une indication sur la date même, sinon de l'œuvre arabe, du moins de la traduction latine que nous étudions en ce moment.

En effet, la liste dont il s'agit offre un caractère composite, qui atteste une série d'additions et d'interpolations, dont les unes remontent probablement aux textes arabes, les autres ayant été faites par les traducteurs latins, juifs ou chrétiens. Ces derniers y ont inséré, suivant un usage courant chez les alchimistes, des personnages notables de leur temps, pour se couvrir de leur autorité, tels que des cardinaux, des papes et des évêques, dont les noms permettent de fixer, avec une certaine approximation, la date de la traduction vers la fin du XII^e siècle,

ainsi qu'il va être dit. Entrons dans le détail, en nous appuyant de préférence sur le texte le plus ancien, celui du manuscrit 6514, et montrons comment la liste générale peut être décomposée.

Une première liste partielle commence par des noms tirés de l'Ancien Testament et de l'antiquité, sous l'autorité desquels les alchimistes prétendaient s'abriter : Adam, Noé, Idriz, Moyse, etc.; puis viennent des noms arabes, tels que le roi Galud[1] de Babylone, Bubachar..., Isaac le Juif, les démons, puis quelques noms défigurés.

Suit une seconde liste partielle, distinguée par les mots : « Avant ceux-ci les payens » dont les noms suivent, la plupart défigurés, tels que Ostanès (?), Zoroastre (?), Hippocrate (?), Platon, Caton, Virgile (?), Aristote, Alexandre, Théophraste (?).

Puis apparaît une troisième liste de noms arabes, ceux-ci tous cités dans le cours même du traité d'Avicenne : « Geber Abenhaen, Alpharabi, Jahie Abendinon, Razès,... Maurienus, etc., le grand Geber (répété), et beaucoup d'autres que je n'ai pu te dire. »

Ces trois listes ont probablement existé dans le manuscrit arabe, à cette place ou à une autre, et elles ont été reproduites plus ou moins correctement par le traducteur. Mais la liste partielle suivante (sauf le premier nom) ne saurait être attribuée à Avicenne, ni à aucun musulman; c'est incontestablement une addition du traducteur chrétien. Elle débute ainsi : « Parmi les chrétiens, Jean l'évangéliste, prieur d'Alexandrie. » Ce nom est remarquable, d'abord parce qu'il s'accorde avec la tradition de la prose d'Adam de Saint-Victor[2] chantée dans les églises à cette époque et qui faisait de saint Jean un alchimiste. Mais l'indication qui suit, « prieur d'Alexandrie », montre, en même temps, l'origine probable de cette tradition; il s'agit, sans doute, d'une confusion faite entre l'évangéliste et un vieil alchimiste grec, « Jean le grand prêtre, dans la divine Évagie[3] ».

Le manuscrit poursuit par les noms que voici : « Guarcia le cardinal, Gilbert le cardinal » (Vincent de Beauvais reproduit ces deux noms); puis « le pape (nom illisible, Silvestre?); Pierre le moine, Durand le moine, Virgile,... Dominique, Egidius, le Maître hospitalier de Jérusalem, qui ont traduit le *Livre des CXXV pierres;* l'évêque Antroïcus, *dominus de ponderibus :* c'est cet évêque qui m'a enseigné la pierre philosophale

[1] C'est Kalid, interlocuteur de Morienus, auquel est attribué aussi le *Liber trium verborum.*

[2] Cette prose commence ainsi :

Inexhaustum fert thesaurum
Qui de virgis fecit aurum,
Gemmas de lapidibus.

[3] Voir *Origines de l'alchimie*, p. 118; — *Collection des alch. grecs*, trad., p. 252, et surtout la note 3 de la page 406.

en Afrique. » Suit l'exposé des préceptes et recettes de l'évêque (réel ou prétendu) et du pape (*dominus apostolicus*). Puis viennent ces mots : « Jacob le juif, homme d'un esprit pénétrant, m'a aussi enseigné beaucoup de choses, et je vais te répéter ce qu'il m'a enseigné : Si tu veux être un philosophe de la nature, à quelque loi (religion) que tu appartiennes, écoute l'homme instruit, à quelque loi qu'il appartienne lui-même, parce que la loi du philosophe dit : Ne tue pas, ne vole pas, ne commets pas de fornication, fais aux autres ce que tu fais pour toi-même, et ne profère pas de blasphèmes. »

Ce passage, qui se trouve également dans le texte imprimé et dans le manuscrit, est très curieux par son accent de sincérité : il accuse l'individualité du traducteur, ainsi que la tolérance et la communauté de sentiments qui s'établissaient entre les adeptes de la science alchimique, quelle que fût leur croyance religieuse : communauté exceptionnelle aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Les mots « la loi du philosophe » indiquent même quelque chose de plus, c'est-à-dire l'affirmation d'une morale purement philosophique ; ce qui devait être regardé comme hérétique et impie à cette époque.

Parmi les personnages chrétiens cités dans le passage précédent, il se trouve trois noms qui donnent lieu à des rapprochements historiques. Soit tout d'abord Egidius : il a existé au XII^e^ siècle un personnage de ce nom, dit de Corbeil, élève de l'école de Salerne, qui fut médecin de Philippe Auguste et qui a laissé un poème sur les vertus des médicaments composés, sujet congénère de l'alchimie.

Les noms des cardinaux Gilbert et Garcia nous reportent également à des personnages historiques. Le premier nom se retrouve, en effet, dans la liste des cardinaux, ainsi qu'on va le dire, et même le second, si nous admettons que l'on puisse remplacer par Grátien le nom espagnol Garcia, qui n'est celui d'aucun cardinal du temps. Observons au préalable que la mention d'un Maître de l'hôpital nous ramène au moins au XII^e^ siècle, puisque cet ordre n'a existé qu'après la première croisade. Or, dans cette période, sous Innocent II, vécurent un Gilbert, promu cardinal en 1142, mort en 1154, ainsi qu'un Gratien, cardinal; un autre Gratien fut promu en 1178, sous Alexandre III. Nous ne retrouvons aucun de ces noms parmi les cardinaux, au XIII^e^ siècle. C'est donc au XII^e^ siècle que paraît se rapporter notre texte latin; le traducteur ayant cherché à se couvrir, comme je l'ai rappelé à diverses reprises, des noms de contemporains autorisés.

Au chapitre VIII (*Dictio I*, p. 76) se trouve une autre digression non moins intéressante. Il s'agit de la nomenclature des adeptes : « Je vais te

dire une chose secrète : l'œil de l'homme, l'œil du taureau, de la vache, de la poule, du cerf, signifient le mercure; l'excrément humain et les autres signifient (lacune); la langue de l'homme et des autres animaux signifie (lacune); la cire noire, blanche, rouge,... et ces cires sont les cheveux, les œufs, le sang; l'aigle et le griffon sont nos pierres, c'est-à-dire l'orpiment, le feu[1] et le sel. Il faut, pour comprendre cela, beaucoup de sagacité. Quant aux plantes... les laitues, les épinards, les coriandres... signifient des pierres. »

Tout ce langage symbolique rappelle, d'une manière frappante, la vieille nomenclature prophétique des Égyptiens, relatée dans le *Papyrus de Leyde* et dans Dioscoride[2], nomenclature à laquelle se rattache le lexique alchimique grec[3], le symbolisme de l'œuf philosophique, et plus généralement celui des œufs, des cheveux et du sang, dont se servait le Geber arabe, d'après Avicenne, ainsi que d'autres vieux alchimistes. Quoique Avicenne prenne soin de traduire continuellement ce symbolisme, cependant on ne saurait douter, d'après les documents historiques, qu'il n'ait été souvent pris dans un sens littéral et qu'on n'ait employé réellement le sang humain et le reste dans les manipulations alchimiques et magiques. A ce point de vue, un tel langage était plus dangereux que celui qui consistait à regarder les métaux comme des hommes d'or, d'argent ou de plomb (Zosime), ou bien à désigner les corps par des noms d'animaux, tels que celui du lion, appliqué à l'or, du scorpion au fer[4]; de même, le nom du lion vert, qui figure déjà à la fin d'un traité de Morienus, dans le ms. 6514, écrit vers l'an 1300. Ces emblèmes ont rendu, de tout temps, singulièrement difficile l'intelligence des écrits alchimiques.

Le livre V de l'Alchimie d'Avicenne forme un véritable traité de chimie, où l'on retrouve *in extenso*, et avec quelques variantes, les citations faites par Vincent de Beauvais. Les renseignements abondent ici, ainsi que les recettes, souvent multiples pour une même opération. L'auteur y traite notamment du cuivre, de ses variétés, de sa fusion, qui est décrite en détail, du plomb, de l'étain, du laiton (*de latone*), du fer, etc. On y retrouve le nom de l'asem égyptien, écrit *ascem*, et appelé aussi *metallum*, alliage de formule diverse, qui servait autrefois d'intermédiaire à la transmutation[5]. Quant à l'or, après avoir affirmé que le meilleur or est celui qui est fait avec la pierre philosophale, l'auteur ajoute : « Certains

(1) Oxyde rouge de mercure? Voir le présent article, p. 183.

(2) *Introd. à la chim. des anciens*, p. 10 et suiv.

(3) *Coll. des alch. grecs*, trad., p. 4.

(4) Razès, ms. 6514, fol. 114 v°, 2.

(5) *Introd. à la chimie des anciens*, p. 56.

font de l'or et de l'argent faux. Ils resserrent et durcissent l'étain, le blanchissent et l'appellent argent. De même, ils prennent de l'orpiment sublimé, le font digérer dans du fumier, y mêlent du sel ammoniac et l'incorporent avec le cuivre, en le traitant (dans un fourneau) *per descensum*, avec addition de mercure rouge (oxyde), et ils disent que c'est de l'or. Mais il y a sept signes pour connaître l'or : la fusion, la pierre de touche, la densité, le goût, l'action du feu, etc. » Tout ce passage est reproduit fidèlement dans Vincent de Beauvais (liv. VIII, chap. XIII). Suit le chapitre de l'argent, la description des marcassites ou sulfures métalliques, celle des sels, natrons, vitriols, aluns, fondants (appelés borax), etc.

A la fin du livre I, on trouve une addition ou interpolation, relative aux métaux, dont il convient de dire deux mots. C'est la description d'un procédé pour faire des moules à cire perdue, afin d'y couler les vases ou les monnaies (*morabentinos*, monnaie espagnole) d'or ou d'argent. L'auteur ajoute qu'on opère aussi avec l'argent artificiel, fait de mercure et de cuivre, et préparé au moyen de la poudre de projection (élixir); c'est-à-dire que l'art de la fausse monnaie est associé dans ce texte à celui de fabriquer la vraie. Suit le procédé pour frapper la monnaie au marteau, avec des lames d'or découpées, que l'on refoule dans des moules de fer, sur lesquels on a écrit le nom de Dieu au milieu, au-dessous le nom du roi, alentour le millésime. Cette description semble réellement traduite d'un texte arabe, attendu que la monnaie est décrite comme portant des noms au lieu de figures : on sait que l'islamisme interdisait ces dernières.

Le livre VI d'Avicenne s'occupe des traitements généraux que l'on peut faire subir aux métaux : lavages, calcination, durcissement, amollissement, sublimation, dissolution ou fusion, chaque métal étant envisagé séparément. Les vases nécessaires pour ces opérations sont décrits dans un chapitre spécial.

Les livres suivants, purement alchimiques, ne méritent pas de nous arrêter. Je relève seulement quelques lignes relatives à l'amalgamation du cuivre, où se trouve une réminiscence des alchimistes grecs : « Mets la paix entre les ennemis, c'est-à-dire entre Vénus et Mercure[1] »; réminiscence également reproduite dans la *Turba*[2], mais avec plus de développement. Citons aussi ce mot (fol. 171 r°, 1) : « Ne t'occupe pas des livres de Geber, si ce n'est de celui qui a pour titre *Lumen luminum*. » Nous allons retrouver le même titre d'ouvrage chez Razès.

[1] *Coll. des alch. grecs*, trad., p. 132. — [2] *Journal des Savants*, septembre 1890, p. 582.

IMPRIMERIE NATIONALE.

V. — L'ALCHIMIE DE RAZÈS.

Razès, médecin illustre qui vécut au xe siècle (800-940), est donné comme l'auteur de divers traités alchimiques traduits en latin, traités qui paraissent en réalité écrits à une époque plus moderne et contemporaine de l'Alchimie attribuée à Avicenne. Peut-être Razès avait-il composé réellement un ouvrage de chimie et de matière médicale, qui avait servi de noyau original aux traités actuels, lesquels existent, ainsi que je vais le dire, à l'état de rédactions multiples.

Vincent de Beauvais cite fréquemment un ouvrage attribué à Razès, sous le titre *De salibus et aluminibus*, et il existe en effet un traité sous le même titre dans divers manuscrits, notamment dans le n° 6514 de la Bibliothèque nationale de Paris (fol. 125-129). Il y est précédé de deux autres ouvrages, intitulés tous deux : *Liber Raxis qui dicitur Lumen luminum* (fol. 113-120).

Mais, circonstance singulière, les citations de Vincent de Beauvais, à l'exception d'une seule que j'ai rappelée plus haut, ne se retrouvent textuellement dans aucun de ces traités, bien que la doctrine générale et même les détails techniques soient à peu près les mêmes. Au contraire, les traités contenus dans le manuscrit sont identiques avec l'ouvrage intitulé : *De perfecto magisterio*, attribué à Aristote dans le *Theatrum chemicum*.

Le titre même, *Lumen luminum*, a été assigné à l'œuvre de divers auteurs, tels que Geber, par exemple, dans Avicenne (voir plus haut), et, depuis, Arnaud de Villeneuve et d'autres alchimistes latins encore. Les titres de livres se transmettaient ainsi d'un auteur à l'autre, ce qui a donné lieu à bien des confusions.

Entrons dans quelques détails sur les traités attribués à Razès.

Un premier traité, intitulé *Lumen luminum*, occupe les folios 113 à 120 du ms. 6514; il est rempli de discussions scolastiques et ne donne lieu à aucune comparaison spéciale, sauf la citation du *Livre des XII eaux* (fol. 119 r°, 1); il se termine par ces mots singuliers : *Explicit liber auctoris invidiosi*.

Le traité qui suit dans le même manuscrit[1], sous le titre de *Lumen luminum et perfecti magisterii*, par Razès (fol. 120 v°), est, comme je viens de le dire, identique avec le traité *De perfecto magisterio*, attribué à Aristote (*Theatrum chemicum*, t. III, p. 76-127).

[1] Ce traité se trouve aussi dans le ms. 7162; mais il y débute par la génération des métaux.

Résumons-en les doctrines, qui jettent le plus grand jour sur l'alchimie du moyen âge.

« Cet art, dit l'auteur, parle de la philosophie occulte; pour y réussir, il faut connaître les natures intérieures et cachées[1]. On y parle de l'élévation et de l'abaissement des éléments et de leurs composés : c'est un grand secret. » La dernière expression revient à chaque instant comme un refrain. L'art chimique est, d'après l'auteur, une astronomie inférieure, les métaux et corps fixes étant assimilés aux astres. Les pierres appelées *étoiles*[2] (c'est-à-dire corps fixes) sont : l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le fer, le cuivre, le verre, l'escarboucle et l'émeraude, etc.; le nom de *planètes* (corps errants) étant réservé aux sept corps volatils : le mercure, le soufre, l'arsenic (sulfuré), le sel ammoniac, la magnésie, la tutie, la marcassite. — On remarquera que le verre et les pierres précieuses sont mis ici dans la liste des métaux, suivant la vieille tradition égyptienne[3] et assyrienne[4], tradition conservée d'ailleurs dans la liste planétaire des alchimistes grecs[5]. Observons encore que l'auteur arabe, voulant distinguer les métaux et corps fixes des esprits ou corps volatils, a modifié l'antique nomenclature astrologique, qui ne parlait que des esprits et assimilait chaque métal à une planète déterminée. Ici les métaux sont comparés aux étoiles et les esprits aux planètes, d'après une assimilation facile à comprendre : cette modification de langage n'a été adoptée par aucun autre écrivain; elle aurait détruit toute la synonymie astrologique des métaux. Mais revenons à notre auteur.

Les matières qui résistent au feu sont aussi appelées par lui *corps* et *êtres doués d'âmes;* celles qui fuient le feu sont des *esprits* ou *accidents*. « Celui-là, ajoute l'écrivain, ne peut réussir dans la pratique manuelle, dont l'intelligence a refusé de s'appliquer à la théorie. »

Suit le système des qualités occultes, présenté dans sa rigueur logique : « Une chose qui est extérieurement (*in manifesto, in altitudine*) chaude, humide, molle, est dans son intimité (*in occulto, in profunditate*) froide, sèche et dure, parce que l'apparence de toute chose est le contraire de son intérieur caché. Ainsi, dans n'importe quelle chose, toute chose existe en puissance, même si on ne l'y voit pas; mais on la distingue surtout dans les choses fondues. Les parties intérieures de l'or sont

[1] Voir plus haut.

[2] Je cite d'après le manuscrit, dont le texte est plus correct que celui du *Theatrum chemicum.*

[3] *Origines de l'alchimie*, p. 213, 219, 221 et 234, etc.

[4] *Introduction à la chimie des anciens*, p. 81.

[5] *Collection des alchimistes grecs*, traduction, p. 25; texte grec, note, p. 24. *Introduction à la chimie des anciens*, p. 79.

argentines et celles de l'argent dorées, et réciproquement. Dans le cuivre, il y a également de l'or et de l'argent en puissance, quoiqu'on ne puisse pas les voir. Dans ces derniers métaux, il y a du plomb en puissance et de l'étain; et réciproquement ceux-ci contiennent de l'or et de l'argent en puissance... »

Avec de semblables théories, la transmutation alchimique semblait toute naturelle aux adeptes.

Un peu plus loin, l'auteur cite (même dans le manuscrit) le livre *Lumen luminum*, c'est-à-dire un ouvrage dont le titre est précisément celui du traité actuel.

Cet exposé théorique terminé, il énumère les métaux et leurs caractères alchimiques[1] : « Le plomb, dans son apparence, est froid et sec, fétide et féminin, etc.; dans sa profondeur, il a les qualités contraires; » de même l'étain, le fer, le cuivre, l'argent et l'or.

La génération des métaux par le soufre et le mercure est alors exposée, d'après une théorie que j'ai déjà décrite.

Puis vient un chapitre sur les espèces, métaux, esprits, etc., exposant une suite de préparations relatives aux deux aluns, aux deux plombs, à l'arsenic, à l'or, à l'argent, au fer, au sel ammoniac, à la marcassite, à la tutie (oxyde de zinc impur), etc. Suivent des procédés concernant l'élixir et la pierre philosophale, désignés sous le nom d'*eau-de-vie simple*, matière qui n'a rien de commun avec notre alcool, et qui a donné lieu sous ce rapport à une erreur singulière de Hœfer, dans son *Histoire de la chimie*.

Les titres et le détail même de ces diverses descriptions et préparations sont les mêmes dans tous les traités alchimiques du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle; pour nous borner au cas présent, la description en est conforme, en général, dans le manuscrit et dans l'imprimé. Mais il est intéressant, pour l'étude critique de ces textes et pour l'histoire même de la science, de dire que le texte du traité *De perfecto magisterio*, imprimé dans le *Theatrum chemicam*, renferme des additions considérables, qui y sont d'ailleurs données comme telles; elles forment au moins deux séries de date différente, la dernière et la plus récente portant seule le nom d'*Additiones*. Plusieurs sont indiquées comme tirées du *Livre d'Emmanuel*, ouvrage arabe perdu, qui devait exister à la même époque. On rencontre aussi, parmi ces additions, une transcription du *Livre des XII eaux*, donné comme extrait du précédent. Ce dernier titre de livre est cité fréquemment par les alchimistes, et on le rencontre

[1] Ms. 6514, fol. 122 r°, 1; *Theatrum chemicum*, t. III, p. 86.

aussi attribué à un texte du ms. 7158 (fol. 112). Mais il faut prendre garde que ce titre a été appliqué à plusieurs ouvrages distincts, comme il est arrivé fréquemment en pareille matière.

Une autre addition dans le texte imprimé du *Theatrum chemicum* (p. 97) est dite extraite *ex libro de Artibus Romanorum*. On sait que ce titre est celui de l'ouvrage technique du moine Eraclius, imprimé à plusieurs reprises dans notre siècle; mais je n'y ai pas retrouvé le texte précédent. A la page 99 du *Theatrum chemicum*, on lit une préparation du chlorure de mercure sublimé qui manque dans le manuscrit.

Ces séries d'additions constituaient un usage général, déjà évident dans le *Papyrus de Leyde* et facile à distinguer dans les recettes mêmes du ms. 6514. Il ne pouvait en être autrement, si l'on se reporte à la destination des ouvrages que nous examinons en ce moment. En effet, les praticiens qui se servaient de ces ouvrages les tenaient soigneusement au courant, en inscrivant à la marge de leur exemplaire, ou dans les blancs, les faits et recettes nouvelles dont ils avaient connaissance, et en y ajoutant leurs propres commentaires : le tout passait dans les copies ultérieures, reproduites plus tard dans les ouvrages imprimés. Ce travail d'additions et d'altérations progressives faites au texte initial, à des dates différentes, est très sensible dans le traité *De perfecto magisterio* actuel; je l'ai signalé également dans l'Alchimie attribuée à Albert le Grand[1], et il convient d'en tenir grand compte dans toute étude relative à l'histoire de la chimie au moyen âge. On ne saurait établir cette histoire avec quelque exactitude si l'on n'examine de près les manuscrits de chaque ouvrage et si l'on ne précise la date où ils ont été copiés.

Mais revenons aux traités latins attribués à Razès ou à Aristote.

Le texte imprimé du *Theatrum chemicum* finit (p. 127) par les mots traditionnels : *Explicit liber perfectionis*. Or le dernier article imprimé dans le traité du *Theatrum chemicum* figure au fol. 123 v°, 1, du manuscrit 6514; il se termine de même par les mots : « Tu seras élevé au-dessus de tous les cercles lunaires de ce monde. Visite les pauvres, les mineurs, les veuves et les gens malheureux; aide-les dans leurs tribulations, afin que tu puisses, au jour du jugement, entendre le Seigneur dire : Venez, vous les bénis de mon père. »

Cet épilogue n'est évidemment pas dû à l'auteur arabe; il accuse la plume du traducteur chrétien ou de son copiste; en outre, il montre le caractère mystique qui s'attachait toujours aux œuvres alchimiques et dont on trouve tant de traces chez Zosime, chez Olympiodore et leurs

(1) *Introd. à la chimie des anciens*, p. 208.

successeurs. Il ne forme pas, d'ailleurs, la fin du traité attribué à Razès dans le manuscrit, lequel poursuit l'exposition de ses recettes pendant deux feuilles et demie : les mêmes recettes existent aussi dans l'imprimé, mais à un endroit antérieur et mélangées avec d'autres. Tout ceci montre bien le mode de composition, ou plutôt de compilation, de ce genre d'ouvrages, et on voit combien on serait peu fondé à accepter aveuglément les attributions d'auteurs faites d'après les titres des manuscrits.

Nous avons terminé l'analyse de cet important traité, présenté tantôt sous le nom de Razès, tantôt sous celui d'Aristote, et qui n'appartient probablement pas plus au premier qu'au second. Nous arrivons alors, dans le manuscrit que j'examine, à un ouvrage portant le titre même que cite Vincent de Beauvais : *Incipit liber Rasis de aluminibus et salibus quæ in hac arte sunt necessaria* (6514, fol. 128).

C'est un ouvrage essentiellement pratique, et où se trouvent des recettes traitant fréquemment les mêmes sujets que les opuscules précédents. Il débute en décrivant les différentes espèces d'*atramenta* (vitriols), savoir : l'alcolcotar, l'asurin ou alsurin[1], le calcadis, le calcantum... « Le meilleur est chez nous, en Espagne, et vient de Elebla. Geber, dans son livre *De mutatorum* a dit : On le traite avec l'aigle[2]... Il renferme des soufres subtils que l'on fait monter et que l'on teint, et qui teignent peut-être, » etc. Le texte du manuscrit est plus étendu; mais Vincent de Beauvais a reproduit les phrases que j'ai citées et qui renferment précisément l'une des citations qu'il fait de Geber.

Le passage précédent était d'ailleurs de la nature de ceux qui se transmettent d'un auteur à l'autre. En effet, l'énumération des diverses espèces de vitriols que je viens de reproduire est la même dans Ibn-al-Beithar[3], qui la donne comme tirée d'Avicenne. L'asurin, d'après le traducteur, ne serait autre que le sory des Grecs[4], le calcantum étant regardé comme identique au misy, et le chalcadis au grec *chalcitis*. Les deux premières attributions me semblent douteuses : l'asurin étant plutôt la rubrique[5], autrement dite *syricum* ou *sericum*. Le sory, d'ailleurs, a pu être identifié avec la rubrique, à un certain moment. Le texte d'Avicenne auquel s'en réfère Ibn-al-Beithar paraît être le même que celui que nous possédons dans le manuscrit 15458 de Paris (fol. 75-76), qui

[1] Voir le présent article, p. 183.

[2] C'est-à-dire le sel ammoniac, d'après Vincent de Beauvais.

[3] *Traité des simples*, trad. de l'arabe par Leclerc, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXV, p. 193, n° 1080.

[4] *Introduction à la chimie des anciens*, p. 242.

[5] Même ouvrage, p. 262.

renferme la tradition latine des œuvres médicales d'Avicenne, par Gérard de Crémone; manuscrit que le vieux catalogue fait remonter au commencement du XIII^e siècle. Toute la filiation de ces recettes, depuis les écrivains arabes authentiques jusqu'à nos latins, devient ainsi manifeste.

Le prétendu Razès du manuscrit 6514 expose ensuite l'histoire des différentes espèces de sels, leur usage, leur traitement, leur emploi en alchimie. Mais l'article relatif aux vitriols est le seul que j'aie pu identifier avec une citation de Vincent de Beauvais : cet auteur avait en main, sous le même titre *De salibus*, etc., un texte fort différent du nôtre, quoique traitant les mêmes sujets. La différence de rédaction est surtout manifeste dans les articles sur les métaux, attribués à Razès par Vincent de Beauvais; elle mérite d'autant plus d'être remarquée que la théorie est au fond la même et toute pareille à celle d'Avicenne.

En résumé, tous ces textes représentent une même doctrine, doctrine originaire des Arabes; mais, à l'exception de ceux d'Avicenne, leurs attributions nominatives dans les manuscrits et dans les imprimés varient; ce qui montre qu'on ne saurait prêter foi à ces attributions, sans plus ample examen. La seule qui subsiste, au moins comme probable, après discussion, est celle d'Avicenne.

BERTHELOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Jurien de la Gravière, membre de l'Académie française, est décédé le 5 mars 1892.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Jurien de la Gravière, membre de l'Académie des sciences (section de géographie et navigation), est décédé le 5 mars 1892.

M. Lalanne, académicien libre, est décédé le 12 mars 1892.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 5 mars 1892, a élu M. Ancelet membre de la section d'architecture, en remplacement de M. Bailly.

Dans la séance du 12 mars 1892, l'Académie des beaux-arts a élu M. Detaille membre de la section de peinture, en remplacement de M. Meissonier.

Dans la séance du 19 mars 1892, l'Académie des beaux-arts a élu M. Achille Jacquet membre de la section de gravure, en remplacement de M. Henriquel, et M. Émile Michel académicien libre, en remplacement de M. le comte de Nieuwerkerke.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La philosophie et le temps présent, par M. Léon Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure; 1. vol. in-12. Paris, Belin frères, 1890.

Il se publie aujourd'hui beaucoup de livres de philosophie. Quelques-uns sont des traités complets, qui débutent, comme il convient, par une définition de la philosophie. Mais aucun, à notre connaissance, n'a pour objet unique, ou du moins principal, de définir la philosophie, d'en éclaircir la notion en ce moment obscurcie par certains écrivains et de poser les raisons véritables que l'on doit avoir de philosopher. Or tel est l'objet du livre original et profond de M. Ollé-Laprune. Il serait très difficile de le résumer; tout s'y tient et s'y enchaîne si étroitement qu'en l'abrégeant on ne pourrait manquer de le dénaturer. Disons donc seulement que l'auteur a mis dans un jour nouveau plusieurs points importants. Jusqu'ici, l'on n'a jamais fait voir aussi bien que lui que la philosophie n'est pas un art, quoiqu'elle comporte un certain art; qu'elle est une science, quoiqu'elle le soit autrement que les sciences mathématiques, physiques et naturelles; qu'elle a pour principe «le besoin naturel, devenu chez le penseur volonté réfléchie, de rendre raison des choses par les plus profondes et les plus hautes raisons; de comprendre, s'il se peut et d'expliquer l'univers, de comprendre et d'expliquer la vie». Le charme d'un style naturel et aisé, quoique nerveux et précis, rend attrayante la lecture de cet ouvrage, sérieux parfois jusqu'à l'austérité. Sans aucun doute, des objections seront faites à l'auteur; il devine bien lesquelles. Peut-être regrettera-t-on, en outre, son parti pris de ne nommer jamais les philosophes contemporains dont il réfute les opinions, et la rareté de ces exemples bien choisis qui frappent et aident l'intelligence. Personne ne méconnaitra ses hautes qualités de penseur et d'écrivain.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AVRIL 1892.

Madame de la Fayette, par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. (*Collection des grands écrivains français*, Paris, Hachette, 1891.)

La collection in-18 des *Grands écrivains français*, qu'il ne faut pas confondre avec la collection in-8° des *Grands écrivains de la France*, publiée par les mêmes éditeurs, est une suite de biographies, avec analyses et appréciations littéraires, de nos principaux et plus célèbres écrivains. Elle se compose déjà d'une vingtaine de volumes et s'est particulièrement enrichie dans ces derniers temps de plusieurs ouvrages d'un véritable intérêt. Nous citerons le *Mirabeau* de M. Rousse, le *Bernardin de Saint-Pierre* de M^me^ Arvède Barine, l'*Alfred de Vigny* de M. Paléologue, et enfin l'écrit dont nous voulons rendre compte, *M^me^ de la Fayette*, par M. le comte d'Haussonville.

Ce dernier livre était devenu nécessaire. On ne savait plus trop que penser de M^me^ de la Fayette depuis la publication des *Lettres inédites* de Turin, qui a fait quelque bruit il y a plusieurs années et qui nous révélait, disait-on, une M^me^ de la Fayette toute différente de celle que l'on croyait connaître. M. d'Haussonville a repris ce problème; il a essayé de rétablir l'unité dans la personne et dans la vie de M^me^ de la Fayette. Il a introduit lui-même dans le sujet quelques éléments nouveaux, quelques documents intéressants; son livre est écrit avec aisance et agrément et mérite la lecture. Nous l'analyserons en insistant sur les faits nouveaux et sur les points controversés.

L'une de ces nouveautés dont nous venons de parler est l'analyse d'une correspondance inédite de M^me^ de la Fayette avec le savant Ménage. Cette correspondance, dont l'existence avait été déjà signalée par M. Cousin, faisait partie de la collection Feuillet de Conches. C'est là que l'auteur a pu la consulter et il nous en donne quelques extraits. C'était, nous dit l'auteur, un singulier personnage que ce Ménage : grand érudit,

grand pédant, ridiculisé, dit-on, par Molière sous le nom de Vadius, et qui eut la singulière bonne fortune d'être le maître des deux femmes les plus spirituelles de son temps, M^me^ de Sévigné et M^me^ de la Fayette. Il jouait avec elles l'amoureux, quoiqu'il eût le double de leur âge, et elles étaient assez bonnes pour le laisser jouer ce rôle et pour faire semblant de le prendre au sérieux. Il semble qu'il ait eu quelque préférence pour M^me^ de la Fayette, et M^me^ de Sévigné s'en plaignait : « J'ai toujours continué à vous aimer, lui écrivait-elle, quoi que vous en ayez voulu dire, et vous ne me faites cette querelle d'Allemand que pour vous donner tout entier à M^lle^ de la Vergne. » On sait que M^lle^ de la Vergne était M^me^ de la Fayette avant son mariage. Elle jouait le même jeu avec le vieil amoureux. Il y avait entre eux des querelles et des raccommodements. Voici un des billets de la jeune élève : « Je ne compte pas sur la colère où vous étiez hier; car je ne doute point qu'après avoir dormi dessus elle ne soit diminuée, et pour vous montrer que je ne suis pas du tout fâchée contre vous, c'est que je vous prie de m'envoyer un Virgile de M. Villeloing et de me venir voir vendredi. » Cette sorte de jeu n'a pas, comme on pense, un très vif intérêt, et n'aurait d'autre mérite, s'il se bornait là, que cet agrément de tour que Courier admirait chez la moindre femmelette du siècle de Louis XIV. Mais la correspondance s'est prolongée pendant toute la vie de Ménage, et la fade galanterie a fait place à la véritable amitié. Sur les dernières années, M^me^ de la Fayette, vieillie et malade, écrivait encore à son ami, mais sur un ton bien différent. Ménage seul était toujours le même, faisait toujours l'adorateur, et voulait chanter sa déité en vers, comme il avait fait dans sa jeunesse; M^me^ de la Fayette cherche à le désabuser et lui répond tristement : « Vous m'appelez votre divine Madame, mon cher Monsieur, je suis une maigre divinité. Vous me faites trembler de parler de faire mon portrait; vous ne pourriez me peindre que telle que j'ai été; car pour telle que je suis, il n'y aurait pas moyen d'y penser. Je vous en prie, laissons là cet ouvrage; le temps en a trop détruit les matériaux... Quand les marchandises sont à la vieille mode, le temps de les surfaire est passé. » La dernière lettre du recueil est surtout d'un ton mélancolique bien touchant et ne précède que de très peu la mort de l'un et de l'autre correspondant : « Je veux vous dire combien je suis particulièrement touchée de votre amitié. Je la reconnais telle que je l'ai vue autrefois; elle m'est chère par son propre prix; elle m'est chère parce qu'elle m'est unique présentement. Il faut que je vous dise l'état où je suis. Je suis une divinité mortelle, et à un excès qui ne se peut concevoir. J'ai des obstructions dans les entrailles, des vapeurs tristes

qui ne se peuvent représenter; je ne puis plus lire ni m'appliquer. La plus petite chose m'afflige; une mouche me paraît un éléphant. J'ai une faiblesse dans les jambes qui m'est venue tout d'un coup, et je suis d'une maigreur étonnante. Je ne crois pas pouvoir vivre longtemps en cet état; ma vie est trop désagréable pour en craindre la fin; je me soumets à la volonté de Dieu, c'est le Tout-Puissant; et de tous côtés il faut enfin venir à lui. »

Revenons à la famille de Mme de la Fayette. On sait qu'elle s'appelait Mlle de la Vergne, d'une petite noblesse. Sa mère, devenue veuve, s'était mariée en secondes noces avec le chevalier Renaud de Sévigné, oncle de Mme de Sévigné, et qui fut plus tard un des solitaires de Port-Royal. Par ce mariage, Mlle de la Vergne devenait cousine par alliance de Mme de Sévigné : elle était encore une jeune fille quand celle-ci était une jeune femme. Alors commença entre elles une liaison qui devint la plus intime et la plus tendre amitié et qui dura près de quarante ans. Bientôt Mlle de la Vergne entra dans une nouvelle famille par son mariage avec Motier de la Fayette, d'une ancienne maison d'Auvergne. Ce personnage, si l'on en croit la légende, ne passait pas pour avoir beaucoup d'esprit. La *Muse historique* de Loret, gazette rimée des nouvelles de cour, en parle en termes peu flatteurs :

La belle, consultée
Sur son futur époux,
Dit dans cette assemblée
Qu'il avait l'air fort doux
Et d'un air fort honnête
Quoique peut-être bête,
Mais qu'après tout pour elle un tel mari
Était un bon parti.

On a si peu de détails, ou même on est dans une telle ignorance sur les rapports de Mme de la Fayette avec son mari qu'on recueillera avec intérêt, dans la correspondance de Ménage, quelques renseignements sur les premières années de ce mariage. Elle était en province, et, suivant l'usage des Parisiennes exilées, elle se plaignait de ses connaissances provinciales; mais, en somme, elle paraît heureuse et satisfaisaite de son mari : « Je dois avouer, à la honte de ma délicatesse, que je ne m'ennuie pas avec ces gens-là, quoique je ne m'y divertisse guère; mais j'ai pris un certain chemin de leur parler des choses qu'ils savent qui m'empêche de m'ennuyer... Le soin que je prends de ma maison m'occupe et me divertit fort; et comme d'ailleurs je n'ai point de chagrin, que mon époux m'adore, que je l'aime fort, que je suis maîtresse absolue, je vous

assure que la vie que je mène est fort heureuse et que je ne demande à Dieu que la continuation. Quand on croit être heureuse, vous savez que cela suffit pour l'être, et comme je suis persuadée que je le suis, je vis plus contente que ne sont peut-être toutes les reines de l'Europe. »

Comment cette existence heureuse a-t-elle été interrompue? Était-elle véritablement heureuse parce qu'elle croyait l'être? On ne sait rien, absolument rien sur les causes et les circonstances qui ont amené la séparation de Mme de la Fayette et de son mari. Ce mari l'adorait et la laissait maîtresse absolue. De quoi a-t-elle pu avoir à se plaindre? M. de la Fayette n'avait pas d'esprit, dit la gazette; mais elle l'avait pris comme tel. « C'est toujours une situation difficile, dit M. d'Haussonville, que d'être le mari d'une femme d'esprit. Il est malaisé pour un homme de se tirer de ce rôle avec élégance. M. de la Fayette ne s'en tira pas du tout; il n'est pas même arrivé à l'existence. » Le mystère qui pèse sur M. de la Fayette et sur son ménage a été fort augmenté par la découverte piquante qu'a faite M. d'Haussonville. On croyait généralement que ce ménage avait peu duré, que M. de la Fayette était mort d'assez bonne heure, et que Mme de la Fayette était une jeune veuve, vivant à Paris avec quelque liberté plus ou moins autorisée par le veuvage. Il faut renoncer à cette illusion. M. d'Haussonville a découvert dans les papiers de M. de la Trémoille, héritier de la famille, la date de la mort de M. de la Fayette, qui est du reste le seul événement important de sa vie. Or cette date est très postérieure au mariage. Il est mort après La Rochefoucauld, et Mme de la Fayette a été mariée vingt-huit ans. Ainsi, pendant ces longues années de vie intime qui ont uni Mme de la Fayette au duc de la Rochefoucauld, elle était encore mariée, et son mari était vivant. Personne n'en parlait, personne n'y pensait; pas la moindre allusion dans les lettres de Mme de Sévigné; pas même lorsque le pauvre homme se décide à mourir, il n'est question de lui. Il a fallu que la curiosité littéraire se soit avisée de fouiller de vieux papiers pour que l'on trouvât, sinon son acte mortuaire, du moins l'inventaire de sa succession, qui contient la date de sa mort. Il faut avouer que cette découverte de M. d'Haussonville a jeté quelques nuages sur la pure légende de Mme de la Fayette. Sans aller jusqu'à dire, comme on l'a fait, que nous voyons apparaître une Mme de la Fayette nouvelle et inconnue, il est permis de penser que la première est quelque peu atteinte. La délicatesse idéale de la princesse de Clèves a perdu de sa pureté. Quels qu'aient été les rapports réels de notre héroïne avec La Rochefoucauld, l'intimité qui les a unis, du vivant du mari, si innocente qu'on la suppose au fond, n'en a pas moins été une sorte d'adultère moral; car, dans l'impossibilité

absolue de savoir la vérité sur un tel point, la seule apparence était une offense au mari égale à l'offense réelle. Sans doute, si cette liaison a été purement platonique, comme incline à le croire M. d'Haussonville, elle a pu être innocente devant Dieu, mais, en retournant le mot cruel de Bussy-Rabutin sur sa cousine Sévigné, elle ne l'a pas été devant les hommes.

Nous venons de rappeler la liaison étroite qui a uni pendant tant d'années La Rochefoucauld à M^me^ de la Fayette. M. d'Haussonville a étudié avec beaucoup de soin cet intéressant épisode.

A quelle époque faut-il faire remonter l'origine de cette liaison? Quelques-uns disent qu'elle a duré vingt-cinq ans; mais, La Rochefoucauld étant mort en 1680, ce serait faire commencer cette intimité à 1655, c'est-à-dire avec l'année même du mariage de M^me^ de la Fayette, ce qui est hors de toute vraisemblance. La première trace que nous ayons du rapprochement de ces deux personnes est un passage d'une lettre à Ménage, qui est de 1663, dans lequel elle disait : « Je suis fort obligée à M. de la Rochefoucauld de son sentiment; c'est un effet de la belle sympathie qui est entre nous. » Cependant la sympathie n'allait pas encore jusqu'à la familiarité; car M^me^ de la Fayette ne fut pas au nombre des personnes auxquelles le manuscrit des *Maximes* fut confié avant la publication, pour recueillir leurs avis. Elle n'eut connaissance de ce livre qu'à une lecture publique chez M^me^ Duplessis-Guénégaud; et, à la suite de cette lecture, elle en exprima son sentiment dans les termes suivants à M^me^ de Sablé : « Ah! madame, quelle corruption il faut avoir dans l'esprit et dans le cœur pour être capable d'imaginer tout cela. J'en suis si épouvantée que, si les plaisanteries étaient des choses sérieuses, de telles maximes gâteraient plus ses affaires que tous les potages qu'il mangea chez vous l'autre jour. » On ne sait pas trop ce que c'est que l'histoire de ces potages, mais l'expression « gâtera ses affaires » semble bien indiquer que La Rochefoucauld, vers ce temps, cherchait à lui plaire, et que le livre des *Maximes* l'eût bien desservi, s'il eût fallu le prendre au sérieux. Une autre lettre assez étrange adressée à M^me^ de Sablé nous laisse supposer que l'on parlait un peu dans le monde de cette liaison. Elle venait de voir le comte de Saint-Paul, fils de M^me^ de Longueville, et que tout le monde croyait fils de La Rochefoucauld, le même qui mourut plus tard au passage du Rhin. M^me^ de la Fayette s'était laissée aller à parler avec lui de La Rochefoucauld, avec beaucoup d'abandon, au point de craindre ensuite d'avoir donné trop de crédit par là aux bruits qui circulaient. Elle craint que le jeune homme n'ait pris ses paroles trop au sérieux, et elle conjure M^me^ de Sablé de le dé-

tromper de ces bruits-là. Elle ajoute : « Je hais comme la mort que des gens de son âge puissent croire que j'ai des galanteries. Il semble qu'on paraît avoir cent ans dès qu'on est plus vieille qu'eux; et ils sont très propres à s'étonner qu'il soit encore question des gens. » On voit que ce qui préoccupe le plus ici M^me^ de la Fayette, ce n'est pas précisément ce qu'il y aurait de mal dans la chose en elle-même; c'est plutôt le ridicule qu'aurait une passion de ce genre aux yeux d'un tout jeune homme de vingt-deux ans : c'est là ce qu'elle hait à la mort. Elle tient à ce que M^me^ de Sablé persuade le jeune homme; mais elle n'est pas sûre que l'intermédiaire, « l'ambassadeur », comme elle dit, soit elle-même bien persuadée : « Je ne suis pas assez assurée de ce que vous en pensez pour répondre que vous direz bien, et je pense qu'il faudrait commencer par persuader l'ambassadeur. » Et cependant elle ne fait aucun effort pour cela, et se contente de dire : « Il faut s'en fier à votre habileté. » Toute cette lettre nous suggère l'idée du contraire de ce qu'elle voudrait prouver; elle a bien l'air de dire : Pensez-en vous-même que ce que vous voudrez; mais ne laissez pas croire à un petit jeune homme que j'ai des galanteries. Personne, à ce qu'il nous semble, ne reconnaîtra là la protestation fière d'une âme pure accusée à tort d'un commerce illicite.

Quoi qu'il en soit, l'intimité fit de jour en jour de plus grands progrès; on en parlait. Bussy en écrit à M^me^ de Scudéry, qui lui répond : « M. de la Rochefoucauld vit fort honnêtement avec M^me^ de la Fayette. Il n'y paraît que de l'amitié. La crainte de Dieu de part et d'autre et peut-être la politique ont coupé les ailes à l'amour. » Ainsi les personnes sages du monde, telles que M^me^ de Scudéry, croyaient à l'innocence du commerce entre les deux amis. Ce que M^me^ de la Fayette avouait hautement, c'était l'amitié : elle s'excusait auprès de M^me^ de Sévigné de ne pas lui écrire, en lui disant : « Quand j'ai couru et que je reviens, je retrouve M. de la Rochefoucauld, que je n'ai point vu de tout le jour; écrirai-je? » Elle voyait donc La Rochefoucauld tous les jours sans vivre avec lui. Quand elle partait pour la campagne à Fleury, La Rochefoucauld était dans une tristesse mortelle, et M^me^ de Sévigné ajoutait : « L'on devine bien aisément ce qu'il a. » Lorsque M^me^ de la Fayette alla s'installer à Saint-Maur dans une maison qui était à Gourville, celui-ci nous rapporte qu'elle prit pour elle le seul appartement qu'il y eût dans la maison; et il ajoute : « Elle destina, comme de raison, la chambre la plus propre à M. de la Rochefoucauld. » Quelle qu'ait pu être dans le commencement la nature de cette liaison, elle se termina par la plus tendre, la plus profonde amitié. Ce fut chez elle que La Rochefoucauld apprit la mort du jeune comte de Saint-Paul,

devenu duc de Longueville, dont nous avons parlé. M^me de Sévigné était là. « Cette grêle, dit-elle, est tombée sur lui en ma présence; il a été très vivement affligé; des larmes ont coulé du fond du cœur; et sa fermeté l'a empêché d'éclater. » La plus grande épreuve de cette grande amitié a été pour M^me de la Fayette la mort de La Rochefoucauld. L'impression que cette mort produisit sur elle nous a été conservée avec les renseignements les plus précis par M^me de Sévigné. On voit par ses lettres que ce sentiment avait été consacré par le temps; et M^me de Sévigné en parle avec une sorte de respect et la plus vive sympathie : « Où M^me de la Fayette retrouvera-t-elle un tel ami, une telle société, une pareille douceur, un agrément, une confiance, une considération pour elle et son fils? Elle est enfermée; elle est toujours dans sa chambre; elle ne court point les rues. M. de la Rochefoucauld était sédentaire aussi; rien ne pouvait être comparé à la confiance et au charme de leur amitié; je ne l'ai point quittée ces jours-ci. »

Parmi les nouveautés piquantes du livre de M. d'Haussonville, nous signalerons la découverte d'un exemplaire des *Maximes* qui aurait appartenu à M^me de la Fayette, et qui porte des observations écrites à la main que l'on peut supposer venir d'elle. La Rochefoucauld commenté par La Fayette! Quelle bonne fortune! Si nous osons dire notre opinion, l'attente est quelque peu déçue. Si c'est M^me de la Fayette qui a écrit ces lignes, il faut avouer qu'elle n'y a pas mis le meilleur de son esprit. Elle a laissé tomber de sa plume paresseuse quelques notes un peu banales, très peu de véritablement piquantes. On eût attendu une critique plus forte et plus pénétrante. Par exemple, elle se borne à dire souvent : « Cela est vrai, mais non pas toujours », critique qui ne porte point contre La Rochefoucauld, car celui-ci fait presque toujours lui-même la même réserve. Sur le chapitre de l'amitié, elle écrit : « Bon pour l'amitié commune, mais non pour la vraie. » Mais y en a-t-il une vraie? C'était la question même. La Rochefoucauld avait dit que le véritable amour est encore moins rare que la véritable amitié. M^me de la Fayette se contente de ces réponses banales : « Je les crois l'un et l'autre égaux pour la rareté. » Quelquefois, cependant, elle corrige les *Maximes* d'une manière heureuse : « La bonne grâce est au corps ce que le bon sens est à l'esprit. » Elle propose de dire : « ce que la délicatesse est à l'esprit », ce qui est beaucoup mieux. A cette maxime connue et charmante : « L'amitié est fade quand on a connu l'amour », elle ajoute avec justesse : « C'est qu'il y a de tout dans l'amour, de l'esprit, du cœur et du corps. » La Rochefoucauld avait dit : « Dans les premières passions les femmes aiment l'amant, et dans les autres l'amour. » M^me de la

Fayette, si c'est elle, ajoute sans façon : « et autre chose itout. » A cette pensée : « Il y a de bons mariages, mais il n'y en a pas de délicieux », la note porte : « Je sais qu'il n'y en a pas, mais il peut y en avoir. » Voici un trait plus piquant et plus fort que le précédent : « Il n'y a pas d'honnêtes femmes, avait dit La Rochefoucauld, qui ne soient lasses de leur métier. » Elle répond : « Il n'y a pas de métier plus lassant lorsqu'on ne le fait que par métier. » Voilà à peu près tout ce l'on peut glaner dans ces notes. Maintenant sont-elles de la main de M^me^ de la Fayette ? Nous nous permettons d'en douter. Il y aurait d'abord une question d'écriture dont l'auteur ne parle pas, mais qu'il serait facile de vérifier, puisque nous avons un certain nombre de lettres autographes de M^me^ de la Fayette, et même de la fin de sa vie, époque où ces notes auraient été écrites. Mais, en outre, une difficulté grave se présente. L'exemplaire ainsi annoté porte la date de 1693, et M^me^ de la Fayette est morte l'année précédente en 1692 ; cette édition n'a donc paru qu'après elle. L'auteur suppose, il est vrai, qu'elle en avait reçu les épreuves; mais c'est là une supposition gratuite. Comment admettre que M^me^ de la Fayette ait attendu les derniers jours de sa vie pour lire les *Maximes* la plume à la main? Mais surtout comment, en relisant les pages qui devaient lui rappeler la plus chère mémoire, a-t-elle eu le courage d'écrire à la marge, comme elle fait plusieurs fois : « Galimatias, commun, trivial, rebattu »? En revanche, comment elle qui avait été si indignée de la première lecture des *Maximes* a-t-elle pu écrire comme elle le fait aussi : « Excellent! sublime! » On voit que beaucoup de doutes s'élèvent sur l'authenticité de cette critique; et si elle est de M^me^ de la Fayette, il nous semble qu'elle fait peu d'honneur à sa sensibilité. Lequel d'entre nous, relisant les pages d'un ami cher et regretté, qualifierait ces pages de galimatias? Un tel manque de respect suppose une grande indépendance de jugement, et par conséquent une grande indifférence de cœur.

La seconde partie du livre de M. d'Haussonville est consacrée à l'étude des écrits de M^me^ de la Fayette. Nous ne reviendrons pas sur des écrits trop connus et trop souvent appréciés par la critique littéraire pour que nous ayons quelque chose à ajouter. Sur un point cependant, les critiques nous ont encore laissé quelque chose à dire.

M. d'Haussonville rappelle que M^me^ de la Fayette a composé six ouvrages : deux ouvrages d'histoire, deux romans et deux nouvelles. Il analyse avec soin les deux ouvrages historiques, les deux romans, et l'une des nouvelles, *La duchesse de Montpensier;* quant à la seconde nouvelle, il n'en dit pas un mot et n'en mentionne pas même le titre.

Ce titre, c'est : *La comtesse de Tende*. Ce n'est pas qu'en elle-même cette nouvelle ait grand intérêt; elle est très courte, et c'est probablement un des premiers essais de Mme de la Fayette dans ce genre; mais elle se distingue de ses autres écrits par un caractère original. Le sujet en est le même que dans *La princesse de Clèves* et dans *La duchesse de Montpensier*. C'est toujours une femme mariée prise de passion pour un autre que son mari; mais il y a une différence capitale. Dans ses autres romans, Mme de la Fayette a peint la lutte du devoir et de la passion, et elle donnait l'avantage au devoir et à la vertu : de là, les plus belles et les plus nobles analyses de sentiment. Ici, au contraire, il s'agit d'une femme qui a failli et chez laquelle la passion l'a emporté sur la vertu. On s'attendrait également à de belles analyses psychologiques; car son héroïne commence comme les autres et se présente d'abord avec les plus beaux dehors de conscience et de vertu. Comment est-elle amenée à succomber? C'est ce que l'auteur ne nous apprend pas; il va brusquement et sans degré au dénouement qu'il exprime même en termes assez crus. Tout ce drame se développe et se dénoue en une seule phrase : « Mme de Tende avait trouvé dans les commencements le prince de Nevers si plein de respect et elle s'était senti tant de vertu qu'elle ne s'était défiée ni de lui ni d'elle-même; mais le temps et les occasions avaient triomphé et de la vertu et du respect; et peu de temps après qu'elle fut chez elle, elle s'aperçut qu'elle était grosse. » Voilà qui est aller droit au fait, sans raffinement psychologique. Ce qui suit est encore moins délicat : « Elle fut près plusieurs fois d'attenter à sa vie; cependant elle conçut quelque légère espérance sur le voyage que son mari devait faire auprès d'elle et elle résolut d'en attendre le succès. » Ce retour d'espérance d'une femme coupable à l'approche de son mari et la pensée évidente de lui faire endosser la responsabilité de l'accident nous paraît d'un goût assez osé; nous voilà bien loin de *La princesse de Clèves*, et les ailes d'ange de Mme de la Fayette nous semblent quelque peu ternies. Cette légère incursion de cet auteur si pur dans le roman naturaliste est d'un intérêt assez piquant et n'avait été remarqué jusqu'ici par aucun critique. Au reste, il est vraisemblable que nous n'avons affaire ici qu'à une ébauche, à un premier essai inexpérimenté, et que Mme de la Fayette en y réfléchissant trouva que le sujet prêterait à de bien plus beaux développements si l'héroïne restait vertueuse et si elle essayait de se défendre contre elle-même par un noble aveu et une confiance généreuse. Dans cette hypothèse, ce serait justement l'essai informe qui aurait suscité le chef-d'œuvre.

La princesse de Clèves est en effet le chef-d'œuvre de Mme de la Fayette.

Est-il nécessaire de discuter l'authenticité de cet ouvrage qui lui a toujours été universellement attribué? On n'y penserait même pas, si cette attribution ne lui avait été contestée récemment par un lettré italien, M. Perreno, qui s'appuie sur une lettre jusque-là inédite et publiée par lui, où Mme de la Fayette renie toute intervention de sa part aussi bien que de celle de La Rochefoucauld dans la composition de ce roman : « Je n'y ai aucune part, dit-elle, et M. de La Rochefoucauld en a aussi peu que moi. » Elle essaye même de dépister les soupçons en faisant un éloge assez vif du livre : « Je le trouve très agréable, bien écrit sans être sérieusement châtié, plein de choses d'une délicatesse admirable, et qu'il faut même relire plusieurs fois... Voilà mon jugement sur *Mme de Clèves*. Je vous demande aussi le vôtre. On est partagé sur ce livre-là à se manger. » Le critique italien pense que Mme de la Fayette n'aurait point parlé avec tant d'éloges d'un livre dont elle aurait été l'auteur. M. d'Haussonville lui répond avec raison : « C'était là un redoublement d'habileté; mal parler d'un roman dont à Paris on faisait si fort l'éloge eût été un artifice trop grossier. » Il n'y a donc pas là un motif suffisant de mettre en question l'autorité du témoignage universel, de celui même des amis les plus intimes, de Mme de Sévigné par exemple, qui n'hésite pas un instant à attribuer l'ouvrage à Mme de la Fayette.

Dans le fragment de lettre que nous venons de citer, Mme de la Fayette nous dit qu'on était partagé sur ce livre à « se manger ». Il y avait eu en effet des critiques très vives. L'une de ces critiques est celle de Bussy adressée à Mme de Sévigné. Ce que l'on reprochait le plus en général au roman, comme absolument invraisemblable, c'était précisément le passage le plus neuf et le plus hardi du roman, à savoir : l'aveu que fait Mme de Clèves à son mari de son amour pour un autre. Ce qu'il y avait de noble et de généreux dans cette conduite échappait à Bussy-Rabutin, trop grossier pour le sentir. Il ne remarquait pas d'ailleurs que le roman lui-même faisait assez sentir l'imprudence de cet aveu; car c'est de là que partent tous les sentiments d'angoisse et de jalousie qui finissent par conduire M. de Clèves et, après lui, sa femme, au tombeau. On s'étonne que Mme de Sévigné n'ait rien trouvé à répondre à ce jugement indélicat et qu'elle y ait tout simplement donné son adhésion sans réserve.

Un dernier point intéressant sur *La princesse de Clèves* est d'en connaître la source historique. C'est ce que nous a appris, depuis la publication de M. d'Haussonville, une petite note curieuse d'un ingénieux érudit, M. Ludovic Lalanne, extraite de son ouvrage *Brantôme, sa vie et ses écrits*, publié par la Société de l'histoire de France. Dans cette note

M. Lalanne nous dit qu'il a été curieux de chercher où Mme de la Fayette avait pu sé les éléments historiques de son œuvre. Comme il s'agissait d'événements du XVIe siècle qui se passaient à la cour de Henri II, il a pensé naturellement à interroger le témoin le plus autorisé et le plus abondant de la société de cette époque, le célèbre Brantôme, dont il a été l'éditeur, et il s'est aperçu que Brantôme avait été mis à contribution par l'éminent écrivain.

En effet, le principal personnage du roman, l'amant de Mme de Clèves, est le duc de Nemours, dont Brantôme, précisément, nous a laissé la vie; et l'on retrouve les analogies les plus curieuses entre le portrait fait par Brantôme et celui de la princesse de Clèves. Brantôme nous le peint comme « l'un des plus parfaits et accomplis gentilshommes qui furent jamais. Il a été un très beau prince et de très bonne grâce, brave, vaillant, agréable . . . s'habillant des mieux, si que toute la cour en son temps (au moins la jeunesse) prenait tout son patron de se bien habiller sur luy, et quand on portait un habillement avec sa façon, il n'y avait non plus à redire que quand on se façonnait en tous ses gestes et actions. » Mme de la Fayette avait évidemment ce portrait sous les yeux lorsqu'elle écrivait : « Ce prince était un chef-d'œuvre de la nature : ce qui le mettait au-dessus des autres était une valeur incomparable et un agrément dans son esprit qu'on n'a vu qu'à lui seul. Il avait une manière de s'habiller qui était toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée. » Plus loin, Brantôme nous dit : « Il aimait toutes sortes d'exercices, rompre une lance, courir bague; il jouait très bien à la paume. » Mme de la Fayette dit à son tour : « Elle le vit jouer à la paume avec le roi; elle le vit courre la bague, elle l'entendit parler. . . . . » Seulement elle a supprimé quelques traits qui n'allaient pas à son récit, par exemple que M. de Nemours était un des plus audacieux libertins qu'il y eût à la cour. Il disait « que la plus propre recette pour jouir de ses amours était la hardiesse, et qu'il en avait ainsi conquis plusieurs, moitié à demi-force, moitié en se jouant ». Un tel héros ne méritait guère le platonique amour de la princesse de Clèves : aussi Mme de la Fayette a délicatement fait disparaître toute cette partie du personnage. Plusieurs épisodes du roman dénotent encore la lecture de Brantôme, entre autres le projet de mariage entre le duc de Nemours et la reine Élisabeth. Brantôme nous dit que ces projets furent rompus parce que « d'autres amours luy serraient plus le cœur ». Mme de la Fayette s'est servie de ce trait et a attribué cette rupture à sa passion pour la princesse de Clèves. Un autre épisode, également emprunté, est celui de la reine Catherine envoyant redemander à Diane de Poitiers les joyaux

qui appartenaient à la couronne : celle-ci refusa tant que le roi Henri n'aurait pas rendu le dernier soupir. Enfin un dernier récit est celui d'une dame qui, ayant perdu à la fois son mari et son amant, prit le deuil, et ainsi, dit Brantôme, fit d'une pierre deux coups et se servit de l'un pour couvrir l'autre. M^me de la Fayette reproduit cette histoire : « Le hasard fit, dit-elle, qu'elle reçut la nouvelle de la mort de son mari le même jour qu'elle apprit celle de M. le duc d'Orléans, de sorte qu'elle eut le prétexte pour cacher la véritable affliction. » Il est donc certain, grâce à la découverte piquante de M. Ludovic Lalanne, que Brantôme est la source où M^me de la Fayette a puisé pour la partie historique de son roman. Maintenant a-t-elle lu elle-même Brantôme, dont les œuvres sont considérables, pour en faire les extraits précédents? M. Ludovic Lalanne conjecture que c'est La Rochefoucauld qui se serait chargé de ce travail; c'est en cela que consisterait la véritable part de collaboration qu'on lui a attribuée dans la composition de *La princesse de Clèves.*

Nous avons gardé pour la fin le petit procès qu'a soulevé, au sujet de M^me de la Fayette, la publication de quelques lettres inédites, retrouvées dans les archives de la maison de Savoie par un lettré italien, M. Perreno. Nous en avons déjà dit un mot en parlant de l'authenticité de *La princesse de Clèves;* venons maintenant aux lettres elles-mêmes. M^me de la Fayette avait connu intimement M^lle de Nemours, encore enfant, et elle s'était attachée à elle, quoique ayant dix ans de plus. Cette demoiselle de Nemours devint plus tard duchesse de Savoie et régente de cet État pendant la minorité de son fils, et M^me de la Fayette entretint avec elle pendant trente années une correspondance intime. Cette correspondance est perdue, et ce n'est pas malheureusement celle que l'on a retrouvée : celle-ci, composée de vingt-huit lettres, est adressée, non à la duchesse elle-même, mais à son secrétaire Joseph Lescheraine; mais ces lettres nous instruisent indirectement des rapports qui unissaient M^me de la Fayette avec la duchesse. Elle était, à Paris, son agent et en quelque sorte son factotum. Elle lui rendait des services de tout genre, services de politique, d'intérêt, d'amitié, etc. La régente avait des mœurs très libres et des amours compromettants. Il fallait surtout empêcher le scandale qui se répandait jusqu'à Paris. M^me de la Fayette s'y appliquait avec zèle. Elle faisait acheter sous main les pamphlets dirigés contre son amie, tels que *Les amours de Madame Royale*, ou un autre d'un sieur du Bouchet, intitulé : *Nouvelle généalogie de la maison royale de Savoie.* Cette dernière affaire fut fort épineuse et ne se termina que par la mort de du Bouchet, dont le manuscrit fut acheté à sa veuve

au prix de 26 louis et 9 francs. Mme de la Fayette se mêlait aussi naturellement d'affaires de toilette et était, comme elle le disait, grand maître de la garde-robe. On voit, parmi les envois et les comptes de dépense, des gants, des éventails, des manteaux de cour, quatre jupes en broderie or et argent. En revanche, Madame Royale reconnaissait ces soins par des cadeaux, des tableaux, des dentelles, des confitures. La politique se mêlait aussi d'une manière grave aux divertissements de la toilette. Le jeune duc, devenu majeur et arrivé au pouvoir, essaya d'écarter sa mère des affaires. Celle-ci tenait tête à son fils en s'appuyant sur la France, et Louvois de son côté appuyait la régente. Mme de la Fayette était mêlée à toutes ces intrigues, et l'envoyé de Turin écrivait à son maître : « Mme de la Fayette est un furet qui va guettant et parlant à toute la France pour soutenir Madame Royale dans tout ce qu'elle fait. » Ces derniers points avaient déjà été signalés par M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois*.

Tous ces faits et documents nouveaux ou peu connus ont inspiré à un brillant écrivain, aussi distingué par la finesse que par la force, Mme Arvède Barine, un piquant article dans la *Revue des Deux Mondes*, il y a quelques années. L'auteur y mettait en opposition, avec relief et couleur, le portrait de deux Mme de la Fayette : l'une que nous connaissions, toute de retraite et de silence, suspendue entre ciel et terre, paresseuse pour écrire à ses amis, distraite de loin en loin par la composition de quelque chef-d'œuvre, d'une sobre élégance et tout entière consacrée au culte des amitiés les plus nobles : l'autre, au contraire, agitée, remuante, mêlée aux intrigues d'une cour étrangère, et recevant le prix de ses peines. Évidemment, il y avait quelque chose de choquant pour nous dans cette Mme de la Fayette nouvelle qui se refusait à être l'être angélique que nous avions rêvé.

M. d'Haussonville, dans son livre, essaye de ramener à sa juste mesure ce contraste, qui a été, suivant lui, exagéré, et à défendre Mme de la Fayette contre le procès de tendance qui lui était intenté. Il fait valoir que Mme de la Fayette avait connu Madame Royale encore toute jeune fille ; quoique plus âgée, elle s'était attachée à elle avec dévouement. Celle-ci, devenue duchesse de Savoie, demande à Mme de la Fayette de lui écrire et de la tenir au courant de Paris et de la cour. Quoi de plus naturel que cette correspondance, et peut-on en vouloir à Mme de la Fayette d'une affection qui a duré trente ans? Pouvait-elle prévoir que cette correspondante ne se montrerait pas toujours digne de son affection? Quoi de plus naturel aussi que de servir cette amie pour toutes ses commissions à Paris et aussi comme intermédiaire auprès de la

cour de France et du roi, qui avait pour Mme de la Fayette une grande considération. Celle-ci ne fut, dans cette affaire, qu'un agent de la politique française. Quoi d'étonnant encore qu'elle se soit entremise dans des affaires où l'honneur de son amie était engagé? Nous ne savons pas ce qu'elle lui écrivait dans l'intimité; mais peut-on lui en vouloir d'avoir essayé d'écarter le scandale lorsque la dignité souveraine était en jeu? Sans doute Madame Royale avait des amants; mais, dit l'auteur avec une sagesse un peu mélancolique, « s'il fallait renoncer à toutes les relations de jeunesse qui ont manqué à l'idéal et à la vertu, le nombre de celles qu'on conserverait ne laisserait pas d'être assez restreint à la fin de la vie! » Quant aux cadeaux, quel mal y a-t-il à en recevoir de personnes dont on est aimé et auxquelles on rend service? D'ailleurs, les lettres de Turin n'ont révélé une La Fayette nouvelle qu'à ceux qui ne connaissaient pas la véritable. On savait déjà que Mme de la Fayette avait une véritable aptitude pour les affaires. Elle avait défendu les intérêts de ses enfants dans des procès judiciaires; et elle s'étonnait elle-même des lumières qu'elle s'était découvertes; Mme de Sévigné disait qu'elle était toute au service de ses amies : « Elle a cent bras. » Gourville nous la représente comme passant deux heures de la matinée à entretenir commerce avec tous ceux qui pouvaient lui être bons à quelque chose. « En résumé, conclut M. d'Haussonville, Mme de la Fayette n'a jamais visé à passer pour une sainte; elle était du monde; elle en avait les préoccupations et les faiblesses. Mais, comme nous la voyons employer toute son activité au profit de ses enfants et de ses amis, je ne vois pas qu'il y ait à la défendre... et je ne puis m'empêcher de trouver que ceux qui se sont si fort gendarmés contre elle ont fait preuve d'un peu de rigorisme. »

Toute cette défense est conduite avec beaucoup d'habileté et nous paraît, dans une certaine mesure, concluante; mais, en relisant avec beaucoup d'intérêt le travail de Mme Arvède Barine, il nous a semblé qu'elle avait moins cherché à faire le procès à Mme de la Fayette et à attirer sur elle une sorte de mésestime qu'à mettre en relief d'une manière piquante l'opposition de la figure idéale et de la figure réelle de Mme de la Fayette, et il est certain que cette opposition était vraie. L'auteur de l'article n'avait pas été seule à s'étonner, et le succès de cette critique a été précisément de dire le secret de tout le monde. Mais, dit-on, il n'y a que ceux qui ne connaissaient pas réellement Mme de la Fayette qui ont pu s'étonner véritablement. Il n'y avait qu'à lire Mme de Sévigné, Gourville, Camille Rousset : soit, mais c'est précisément ce que l'on ne faisait pas. Chacun a trop à faire dans sa sphère pour soumettre à des études de critique approfondie tous les personnages dont il est

obligé de conserver les noms dans sa mémoire, s'il veut passer pour un homme instruit. Il se fait de chacun d'eux une figure idéale et de convention, et lorsque quelque document nouveau vient déranger cette figure, il éprouve un sentiment de surprise et de désappointement. Puis on s'y habitue; nous sommes déjà habitués à la seconde figure de M^{me} de la Fayette; nous nous étonnons de notre étonnement. Mais, au début, il y a eu un choc; cela n'est pas contestable. La morale de tout ceci, c'est que la nature humaine est plus compliquée que nous ne le pensons; il y a toujours plusieurs personnes dans une personne. C'est à la critique à les démêler. Les nouvelles recherches sur M^{me} de la Fayette auront contribué à en rectifier et à en compléter la figure; nous devons des remerciements à tous ceux qui ont travaillé à étendre ainsi notre instruction; et M. d'Haussonville, pour avoir assemblé tous ces traits avec bienveillance, mais aussi avec impartialité, car il a lui-même ajouté quelques points noirs aux précédents, mérite particulièrement notre gratitude.

PAUL JANET.

LE LATIN DE GRÉGOIRE DE TOURS, par Max Bonnet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. — Hachette, 1890.

SECOND ARTICLE [1].

L'analyse que je vais présenter rapidement de l'ouvrage de M. Bonnet n'en donnera, je le crains, qu'une idée fort imparfaite. Il vaut surtout par le détail, et je serai condamné à n'insister que sur les conclusions. Il me faudra passer sous silence une foule d'observations fines et neuves, que j'aurais aimé à signaler. Le sacrifice est d'autant plus grand que M. Bonnet, qui, comme je l'ai dit, a si longtemps vécu avec son sujet, qui l'a enrichi et fécondé par ses méditations, soulève à tout moment des questions importantes, qu'on serait heureux de traiter avec lui. Ses notes ne sont pas de simples renvois aux livres qu'il a consultés; elles contiennent souvent des polémiques intéressantes et des théories esquissées en quelques traits. La grammaire presque tout entière y est

[1] Pour le premier article, voir le cahier de février 1892.

effleurée. Je ne connais guère de livre aussi riche de faits, de remarques, de renseignements de toute sorte, et qui fasse plus réfléchir. De tout cela je ne pourrai presque rien dire, de peur de courir le risque d'en dire trop. Il faut que je me borne à indiquer le plan général de l'auteur et quelques-uns des résultats les plus importants auxquels ses recherches l'ont conduit.

Le premier chapitre, un long chapitre de cent pages, est consacré à la phonétique. M. Bonnet y montre comment Grégoire de Tours écrivait le latin, et de sa façon de l'écrire il cherche à déduire sa manière de le prononcer. C'est une étude importante : « Indépendamment de son influence sur la grammaire, la prononciation du latin à l'époque de Grégoire offre un vif intérêt à qui veut se faire une idée de la langue vivante, de la langue que parlaient ces nobles Gallo-Romains, qui ont assuré, sur toute l'étendue de notre territoire, le triomphe si complet du latin sur les idiomes germaniques des conquérants. » M. Bonnet reconnaît que son travail ne l'a pas conduit à des résultats bien nouveaux. La plupart des conséquences qu'il a tirées de l'examen minutieux des manuscrits de son auteur avaient été déjà constatées. Les fautes qu'il relève chez lui sont les mêmes qu'on retrouve dans les inscriptions et partout; elles remontaient beaucoup plus haut : personne, par exemple, ne sera surpris que Grégoire ne distingue pas les sons *e* et *i;* il y avait très longtemps qu'on les confondait, puisqu'à l'époque de Varron on disait *vella* et *speca* pour *villa* et *spica*, et l'on faisait venir le mot *via* de *vehere*. Néanmoins M. Bonnet a tenu à nous donner une étude complète de la phonétique de Grégoire de Tours pour ne pas laisser de lacune dans son ouvrage et parce qu'il lui a semblé que de cette manière les chapitres qui suivent auraient un fondement plus solide.

Celui qui traite du vocabulaire est bien plus intéressant que le premier et nous donne beaucoup de renseignements curieux. M. Bonnet y montre combien le vocabulaire de Grégoire de Tours est riche; il contient d'abord un certain nombre de mots empruntés aux idiomes étrangers, non pas sans doute à la vieille langue de la Gaule ou à celle des Barbares, qui occupaient le pays — il n'y en a que cinq qui viennent du celte et six des idiomes germaniques — mais à l'hébreu et au grec. Le grec a fourni un grand nombre des termes d'art et d'industrie, et plus souvent encore, avec l'hébreu, ceux de la langue théologique. Il n'est pas étonnant que le triomphe du christianisme ait introduit tout un flot d'expressions nouvelles dans le latin. Ce qui a fort augmenté cette richesse, c'est qu'on ne s'est pas toujours contenté d'appliquer un seul nom à chaque chose : tantôt on lui a donné un nom ancien, qu'on a

détourné de sa signification, tantôt on l'a désignée par un mot créé tout exprès ou emprunté à une autre langue. Ainsi on conserve pour les églises les mots du vocabulaire païen *ædes* et *templum*, et l'on y ajoute *ecclesia* et *basilica; fanum* et *delubrum* restent affectés aux temples des idoles. À côté de *cella* et surtout du diminutif *cellula*, qui signifient une chapelle, on crée le mot d'*oratorium*. *Sacerdos* et *pontifex* sont conservés et rendus chrétiens, en même temps qu'on se sert de *presbyter* et d'*episcopus*. *Præpositus* signifie la même chose qu'*abbas*. Grégoire s'est servi de toutes ces expressions, comme on l'avait fait avant lui. M. Bonnet remarque qu'en somme il a très peu créé de mots nouveaux; il pouvait se passer de le faire. « Créer des mots nouveaux était un besoin, une véritable nécessité, pour des écrivains tels que Tertullien, qui fut des premiers à exprimer dans la langue des Romains des idées étrangères à ce peuple, ou saint Jérôme, qui fut un des plus zélés à achever l'édifice de la théologie d'Occident, dont Tertullien avait jeté les bases. Ce besoin ne se fit guère sentir à un auteur qui n'exprimait aucune idée nouvelle, qui ne parlait que de choses parfaitement connues de ses lecteurs et dénommées depuis longtemps. » Tout au plus, a-t-il suivi quelquefois l'exemple qu'on lui donnait de former avec les verbes des substantifs en *or* ou en *io* : *incestator virorum*, *pœnitentium remissor*, *exercitio agrorum*, *patratio*, *retentatio*, *obsecundatio*, etc., ou de composer quelques adjectifs avec les suffixes *arius*, *orius*, *ticus;* encore n'est-il pas sûr que ces mots qu'il paraît avoir seul employés et qu'on n'a pas retrouvés ailleurs lui appartiennent réellement. Ce qui ne lui appartient pas non plus, ce qui se retrouve chez les autres, comme chez lui, c'est l'habitude de prendre les mots anciens dans un sens nouveau. L'Église en avait donné l'exemple quand elle avait créé son vocabulaire. Des mots, comme *fides*, *conversio*, *devotio*, *sanctus*, *beatus*, *carnalis*, *refrigerium*, et des milliers d'autres ont reçu d'elle des significations dont les Romains n'avaient pas l'idée. C'est ce qui contribue le plus, chez les écrivains des derniers siècles, à changer la physionomie de la langue. Les termes sont les mêmes qu'à l'époque classique, ils ont le même son, la même apparence extérieure; mais ils ne disent plus la même chose; on croit les connaître et on ne les comprend plus. M. Bonnet les compare à ces gens venus à Rome de tous les pays de l'Orient, au Ier siècle de notre ère; ils avaient beau s'habiller à la romaine, c'étaient des étrangers; un Romain des anciens temps ne les aurait pas reconnus.

La partie qui concerne la syntaxe est de beaucoup la plus importante dans le travail de M. Bonnet. Il a noté aussi exactement que possible, et avec un détail où je ne puis le suivre, les diverses altérations

IMPRIMERIE NATIONALE.

que subissent chez Grégoire les nombres, les genres et les cas, la confusion des temps, des modes et des voix dans les verbes, les façons nouvelles dont il emploie les prépositions et dont il entend les règles. L'époque de Grégoire de Tours est celle où se préparent les deux plus grandes modifications de la syntaxe latine, qui ont, à vrai dire, achevé de détruire la vieille langue et donné leur caractère aux langues romanes, la suppression des déclinaisons antiques, qui sont remplacées par les prépositions, et l'habitude qui s'établit de conjuguer les verbes au moyen des auxiliaires. On pense bien que M. Bonnet s'est beaucoup occupé de ces deux innovations. A propos de la première, il a été amené à faire des réflexions très intéressantes; il s'est demandé, après beaucoup d'autres, « si les prépositions étaient venues combler le vide laissé par l'effacement phonétique des désinences ou si les désinences étaient tombées en désuétude parce que les prépositions avaient usurpé leur rôle ». Il lui semble que la seconde explication est la plus vraie; c'est au moins ce que paraît démontrer l'étude de Grégoire de Tours. « Aussi longtemps, nous dit-il, que le latin a existé comme langue vivante — et Grégoire en est l'un des derniers représentants — les deux moyens d'expression ont coexisté paisiblement, gardant chacun sa valeur distincte, bien que très peu différente. On a dit pendant des siècles, à volonté, *omnium præstantissimus* et *ex omnibus præstantissimus;* de même, Grégoire dira, avec une faible nuance, et par conséquent à peu près au hasard, soit *bracchio*, soit *per bracchium*. La ressource nouvelle ne faisait pas négliger l'ancien moyen, et, malgré les brèches déjà faites à la déclinaison, on n'eut recours aux prépositions que dans une mesure très restreinte. Il y a plus; pendant des siècles encore, alors que les cas ne se distinguaient plus du tout à l'oreille et presque pas à la vue, on continua de s'en servir, quoique les prépositions offrissent toutes les ressources nécessaires. Jusqu'à la fin de l'antiquité, en tout cas, il est manifeste que l'obscurité causée par l'altération phonétique de la déclinaison n'a pas sensiblement augmenté l'usage des prépositions, et que l'existence de tournures exprimant presque exactement les mêmes rapports que les cas ne fit pas renoncer à l'emploi de ceux-ci. La substitution des prépositions à la déclinaison est donc, sauf de légers commencements, un fait postérieur à l'extinction du latin comme langue vivante; postérieur à la naissance des langues romanes, qui, elles-mêmes, ont décliné, pour la pensée, sinon pour l'oreille, pendant bien des siècles encore. » Ainsi, dans Grégoire de Tours, les prépositions n'ont point supprimé les cas; elles ont sans doute gagné du terrain; mais, pour être tout à fait dominantes, il leur reste beaucoup de che-

min à faire. Ce qui est à remarquer, c'est que les plus favorisées chez lui ne sont pas celles qui prendront plus tard la première place. Ainsi *de*, qui doit devenir la préposition privilégiée, qui héritera de deux ou trois autres, est loin d'avoir l'importance que les langues romanes lui ont plus tard donnée; *ab* est mieux traitée qu'elle, et, à voir la situation qu'elle a prise, on pourrait croire que c'est elle qui doit définitivement l'emporter. « Sur ce point, dit M. Bonnet, comme sur d'autres, il y aurait de la précipitation à vouloir trouver au VI[e] siècle la langue du XI[e]. » Quant à l'emploi des verbes auxiliaires, il n'est pas non plus devenu encore très fréquent. Cependant on a remarqué que Grégoire est le premier auteur chez qui le verbe *habeo*, joint à un participe passé, prend vraiment le caractère d'un temps nouveau et devient un véritable parfait, *episcopum invitatum habes, diaconem alibi habeo distinatum.* On trouve même une fois *habere* joint à un infinitif pour former un futur : *in Gallias habui jam redire* pour *rediturus fui.* Ces exemples, et ceux de *debere* et de *posse* pris dans la même acception, sont encore assez rares, mais nous n'en sommes pas moins sur la voie qui doit conduire au triomphe des verbes auxiliaires.

Dans un dernier chapitre, plus court que les autres, M. Bonnet étudie le style de Grégoire de Tours; car Grégoire avait un style, c'est-à-dire une façon particulière et personnelle de se servir de ce vocabulaire que tout le monde employait comme lui. C'est sans doute un écrivain bien médiocre, et pourtant il veut être un écrivain; il avait appris par ses lectures quelques-uns des procédés dont les bons auteurs se sont servis pour orner leurs ouvrages, et il cherchait naïvement à les imiter. La façon dont il s'y prend est celle d'un autodidacte qui voudrait faire comme les écrivains de métier et n'y réussit que rarement. « Tour à tour il s'y applique et il y renonce. Il en résulte un étrange contraste entre des formes oratoires usées et une fraîche et rude originalité. »

Parmi les procédés qu'il emploie pour donner quelque agrément à son style se trouve l'allitération; elle est très fréquente chez Grégoire de Tours, si fréquente que M. Bonnet se demande d'où elle a pu lui venir. Il soupçonne qu'il peut l'avoir empruntée « aux artifices tout semblables dont la poésie germanique faisait un si large usage ». A la vérité, cette hypothèse lui paraît d'abord fort peu vraisemblable, et pourtant il finit à peu près par l'accepter. « On ne doit pas oublier, nous dit-il, que les poèmes des conquérants ne paraissent pas être restés inconnus des Gallo-Romains, puisqu'il est très probable que certains de leurs récits passèrent soit dans les chroniques, soit dans les épopées romanes.

D'un autre côté, certains de ces Germains, ceux qui entraient dans les ordres, quelques princes, des princesses même, étudiaient les ouvrages composés en latin. Pourquoi refuserait-on au goût de ces lecteurs toute influence sur le style des auteurs qu'ils lisaient? » Ce ne sont là que des conjectures, et je ne crois pas qu'on ait besoin d'y recourir. M. Bonnet se trompe, quand il affirme, sur l'autorité de L. Müller, que l'allitération « devient rare chez les auteurs classiques et postclassiques » et qu'ils ne l'emploient plus que dans certaines locutions et certains jeux de mots consacrés par l'usage. Il a pu se trouver, à l'époque d'Auguste et plus tard, des critiques rigoureux qui l'ont condamnée, mais je ne vois pas qu'ils aient réussi à la faire disparaître. Il y a des allitérations dans Virgile; il y en a peut-être encore plus chez Lucain[1]. Stace, non plus, ne dédaigne pas cet agrément. C'est chez lui qu'on trouve cet hémistiche qu'on a quelquefois cité comme un modèle du genre : *ne quererere genus*[2]. Grégoire, en usant et en abusant de l'allitération, suivait donc une vieille habitude, et il n'avait pas besoin d'aller chercher chez les poètes de la Germanie ce qu'il avait sous la main chez les poètes de Rome.

En général, je trouve que M. Bonnet est un peu trop tenté d'isoler son auteur de ce qui le précède; il est même assez dur pour ceux qui se permettent de l'y rattacher et qui croient découvrir dans les belles époques de la langue et de la littérature latines les germes de quelques-unes des fautes qui se développeront à l'heure de la décadence. Par exemple, à propos du remplacement des cas par les prépositions, il nous dit : « C'est un vrai paradoxe que d'aller chercher jusque dans le latin archaïque les preuves de l'existence d'un phénomène qui commençait à peine à se préparer mille ans plus tard. » Ce serait un paradoxe en effet que de prétendre qu'il y a, chez les contemporains d'Ennius ou de Cicéron, des locutions tout à fait semblables à celles qui n'ont prévalu que du temps de Grégoire; mais, s'il s'en rencontre d'analogues, qui pouvaient faire pressentir les révolutions que devait subir le langage et y préparer de loin, on a bien raison de les signaler. Assurément on ne peut pas prétendre que dans ce vers de Virgile : *Templum de marmore ponam*, ou dans cette phrase qu'on lit sur une inscription du forum : *margaritarius de via sacra*, nous ayons un équivalent du génitif français formé

[1] Il serait facile de le prouver en ouvrant la *Pharsale* presque au hasard. Prenons, par exemple, dans le premier chant, le passage du Rubicon; nous y lisons : 183, *cursu superaverat*; 184, *ingentes animo motus*; 192, *si cives*; 208, *mox ubi se sævæ*.

[2] *Silv.*, II, 1, 78.

avec la préposition; mais on s'en rapproche un peu plus dans ces mots que cite Salluste d'une lettre de Catilina : *ex consciencia de culpa*. On ne peut nier, à ce qu'il me semble, que des formes semblables ne soient un acheminement, lointain encore, si l'on veut, vers une façon de parler plus barbare, et qu'elles n'aient aidé à en prendre l'habitude. Ailleurs, M. Bonnet, parlant de l'emploi non motivé de certains adjectifs déterminatifs, comme *ille* et *unus*, qui ont fini par devenir, grâce à cet affaiblissement du sens, les articles des langues romanes, ajoute : « Chez Grégoire, les articles ne sont pas faits, loin de là; mais on les voit venir. » Je crois qu'en regardant bien on les voit venir depuis plus longtemps. Ne saisissons-nous pas quelque chose d'assez semblable à un article dans cette phrase où Cicéron parle des bons mots des Romains : *salsiores quam illi Atticorum romani atque urbani sales*[1]? Et quand Plaute dit : *iterum jam ad unum saxum fluctus me ferunt*[2], est-il possible d'imaginer qu'il ne prend pas *unum* dans le sens d'un article ordinaire? On a soutenu que l'emploi des verbes auxiliaires n'est pas tout à fait étranger à la langue latine, même dans les temps les plus reculés. Dans le passage suivant du sénatus-consulte des Bacchanales, que M. Bonnet a cité : *nei quis eorum Bacanal habuisse velet*, il faut bien croire que *velet* est ici un simple auxiliaire, car la loi romaine ne punit pas l'intention, mais le fait. Il en est de même d'*habere* dans les locutions si connues *cognitum*, *statutum*, *exploratum habere*. « La substitution de *quod* à la proposition infinitive, dit M. Bonnet, est un fait observé depuis longtemps et dont l'importance n'a échappé à personne. Quelques-uns veulent y voir un retour à un usage plus ancien, conservé par le peuple, tandis que les écrivains auraient cultivé la proposition infinitive; les preuves sont absolument insuffisantes. » Disons plutôt qu'elles sont rares. On lit dans la *Guerre d'Espagne*, dont l'auteur vivait du temps de César, la phrase suivante : *Dum hæc geruntur, legati Cartejenses renuntiarunt quod Pompeium in potestatem haberent*[3]. Cette phrase a été souvent citée et il me paraît difficile d'y voir autre chose que la suppression de la proposition infinitive. M. Gœlzer en donne d'autres dans sa *Latinité de saint Jérôme*, qui, pour être moins explicites, ne sont pas sans importance[4]. Ce ne sont là, si l'on veut, que des exceptions, et même des exceptions très rares; mais ce sont aussi des précédents qu'il ne faut pas négliger de signaler. Si la langue latine, à son déclin, a reproduit plus fréquemment, et avec des aggravations, des fautes qu'elle commettait déjà quelquefois quand elle était

[1] Cic., *Ad fam.*, IX, 15.
[2] *Mostell.*, 666.
[3] *De bello Hispan.*, 36.
[4] *Latin. de saint Jérôme*, p. 384.

plus jeune, il est bien probable qu'elle a toujours eu une certaine tendance à les commettre. Je crois donc qu'on en peut conclure que, même au temps de sa prospérité, elle portait les germes de sa décadence, et que par conséquent cette décadence s'est accomplie par un développement régulier dont le principe remonte jusqu'à ses origines.

M. Bonnet nous fait très bien connaître quel a été le caractère particulier de Grégoire de Tours dans cette décadence. Il ne la subit pas volontiers; il y résiste autant qu'il peut. C'est un ignorant qui connaît son ignorance et qui la déplore; il avoue qu'il est sans littérature (*inops litteris*), qu'il ne sait ni la rhétorique ni la grammaire; il prévoit qu'on pourra s'en plaindre et suppose qu'un critique rigoureux lui parle en ces termes : « Sot et grossier personnage (*rustice et idiota*), comment peux-tu prétendre à faire admettre ton nom parmi ceux des écrivains? Comment peux-tu croire que ton ouvrage sera accueilli par les gens habiles? Tu ne disposes pas des ressources de l'art; tu n'as nulle connaissance des lettres; tu ne sais pas distinguer les noms; tu mets souvent le féminin à la place du masculin, le neutre à la place du féminin, et le masculin à la place du neutre. Les prépositions même, que l'autorité d'illustres écrivains veut qu'on respecte, trop souvent tu ne les emploies pas comme il le faut. En effet, tu places des prépositions qui veulent l'accusatif devant des mots à l'ablatif, et des prépositions qui régissent l'ablatif devant des accusatifs. » On voit qu'il connaît ses fautes et qu'il en fait humblement l'aveu. C'est une situation étrange et terrible que celle d'un homme qui voit la barbarie en face de lui, qui sent qu'il y tombe et fait effort pour se retenir. On croit s'apercevoir par moments qu'il se tient en garde contre l'envahissement de la langue populaire et qu'il cherche à en éviter certaines locutions. Ainsi l'on ne trouve guère chez lui de ces diminutifs qui étaient alors à la mode et qui ont fourni des mots aux langues romanes. De même il a conservé l'habitude de former ses adverbes selon l'ancien usage en changeant les désinences des adjectifs, *stuprose*, *violente*, *sequenter*, *veneranter*, et non pas, comme on le faisait à cette époque, au moyen d'un substantif, *amara mente*, *incredibili mente* (amèrement, incroyablement). Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'il paraît se tenir en garde contre l'habitude qu'on avait de son temps de changer les noms neutres en masculins ou féminins; on remarque avec surprise qu'au contraire il change souvent les masculins en neutres. « Il faut croire, dit M. Bonnet, que c'est pour éviter la faute commune qu'il est tombé dans l'erreur opposée. »

Il est évident que le sentiment qu'a Grégoire de la corruption du latin et la peine qu'il paraît prendre pour y échapper devaient lui venir de

son éducation. Seule alors l'éducation pouvait combattre efficacement la barbarie, et par malheur les écoles se faisaient tous les jours plus rares. Cette décadence remontait plus haut; peut-être M. Bonnet la croit-il trop ancienne, quand il nous dit : « Dès le IIe siècle, et à Rome même, l'instruction avait baissé. » Le IIe siècle est peut-être celui où le souci d'instruire la jeunesse a été le plus grand. Sidoine Apollinaire atteste que, pendant sa jeunesse, les études étaient encore très florissantes dans l'Auvergne, et qu'il les as vues successivement décliner « par l'indolence des hommes ». C'est donc au Ve siècle que le mal a véritablement commencé; il a marché très vite, car au VIe siècle tout était presque fini.

Il y avait pourtant encore des écoles et des maîtres du temps de Grégoire, et il a dû les fréquenter. A l'entendre, il ne connaîtrait ni la rhétorique ni la grammaire, *sum sine litteris rhetoricis et arte grammatica*. Il faudrait donc croire, si nous prenions ses paroles à la lettre, qu'il n'a jamais connu que ces *primi doctores*, ou maîtres élémentaires, qui se contentaient, comme de nos jours, d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Mais nous avons la certitude qu'il a reçu les leçons d'un grammairien, puisqu'il cite assez souvent Virgile et qu'il connaît peut-être quelques autres écrivains anciens; c'est seulement chez le grammairien qu'on les étudiait assez à fond pour en garder le souvenir. Grégoire a donc étudié la grammaire; et, si nous pesons bien ses expressions, nous voyons qu'il se plaint seulement de ne pas l'avoir étudiée assez : *non me artis grammaticæ studium imbuit — de qua adplene non sum imbutus*. Puisqu'il n'en a pas poussé l'étude jusqu'au bout, il est bien vraisemblable qu'il n'a jamais appris la rhétorique, qui venait après. On l'apprenait pourtant encore à cette époque, et il y avait des maîtres qui l'enseignaient; Avitus parle d'un rhéteur nommé Viventiolus, qui lui reprocha un jour d'avoir fait un barbarisme[1]. Mais s'il restait encore des maîtres de rhétorique, ils devaient avoir bien peu d'élèves. Ceux-là seuls étudiaient à cette époque qui se destinaient à l'église, et il était naturel qu'ils fussent pressés d'aborder les saintes lettres. Ennodius se fâche contre une mère qui a engagé son fils trop tôt dans les ordres, l'empêchant ainsi d'achever ses études profanes[2]. Il est probable que cet exemple fut de plus en plus imité et que Grégoire se trouva parmi ceux qui le suivirent. C'est ce qui fit qu'il apprit tout juste assez pour avoir la conscience de ce qui lui manquait et regretter de n'en pas savoir davantage.

M. Bonnet n'a pas eu la prétention d'étudier à fond la situation des

[1] *Epist.*, 57. — [2] Ennodius, *Ep.*, IX, 9.

écoles romaines à ce moment; il n'a cherché à en savoir que ce qui pouvait servir à la connaissance de son auteur. Quelque attrait que puisse présenter cette question, il a bien fait de se renfermer dans son sujet. Le livre qu'il vient de nous donner restera l'un des plus importants qu'on ait écrits sur la littérature du VI^e^ siècle, un de ceux qui fourniront les documents les plus sûrs et les plus complets aux savants qui veulent connaître comment a fini le latin classique et comment sont nées les langues romanes.

GASTON BOISSIER.

Mémoires du général baron de Marbot. III. Polotsk, la Bérésina, Leipzig, Waterloo. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les misères de nos soldats dans la suite de cette retraite, Marbot est en mesure de les décrire, car il les partagea; il les partagea pourtant, lui et ses cavaliers, moins que d'autres, grâce au soin qu'il avait eu, lorsque les nombreux chariots de Tchitchakoff tombèrent entre ses mains à Borisof, de leur faire prendre, pour leur part de butin, des fourrures et des vivres. Mais il note l'exagération de M. de Ségur, qui écrit « que pour assouvir leur faim on vit des malheureux réduits à manger de la *chair humaine!* » — « La route, dit-il, était suffisamment garnie de chevaux pour que personne ne songeât à se faire anthropophage. » (P. 215-216.) Pour le froid, c'était autre chose. Le 6 décembre le froid fut de 30 degrés (Réaumur). 12,000 conscrits formant la division Gratien, partis le 4 des casernes chaudes de Wilna pour rejoindre l'armée, périrent presque tous en quarante-huit heures; 200 cavaliers napolitains de la garde de Murat moururent *tous* la première nuit qu'ils passèrent sur la neige. C'étaient des gens du Midi. Mais Marbot remarque que les Russes ne souffraient pas moins que les nôtres; il dit même qu'ils souffrirent plus, habitués comme ils étaient à vivre l'hiver dans des enclos surchauffés; et il explique ainsi pourquoi la poursuite de Koutousof ne fut pas plus active.

[1] Voir, pour les deux volumes précédents, les cahiers de juillet, août, septembre et octobre 1891, et pour le premier article sur le troisième volume, le cahier de mars 1892.

Les Cosaques seuls côtoyaient nos colonnes, et ils avaient trouvé une nouvelle manière de les atteindre. Ayant posé des canons sur de petits traîneaux, ils tiraient, sauf à fuir au plus vite quand on faisait mine de leur donner la chasse.

Marbot sut, pour un autre usage, employer les traîneaux; il en ramassa une centaine, car il n'y avait guère de maison qui n'eût le sien, et y attela les chevaux qui lui restaient; il y plaça ses cavaliers démontés et ses malades, et son régiment ne s'en battit que mieux :

La route étant couverte de fusils abandonnés; nos chasseurs en prirent chacun deux et firent aussi ample provision de cartouches, de sorte que, lorsque les Cosaques se hasardaient à nous approcher, ils étaient reçus par une mousqueterie des plus vives, qui les éloignait promptement. D'ailleurs, nos cavaliers combattaient à pied au besoin; puis, le soir, nous formions avec les traîneaux un immense carré, au milieu duquel nous établissions nos feux. Le maréchal Ney et le général Maison venaient souvent passer la nuit en ce lieu, où il y avait sécurité, puisque l'ennemi ne nous suivait qu'avec des Cosaques. Ce fut sans doute la première fois qu'on vit faire l'arrière-garde en traîneaux; mais la gelée rendait tout autre moyen impraticable, et celui-ci nous réussit. (P. 223.)

A Wilna, Murat, à qui Napoléon avait remis le commandement de l'armée, partit à son tour, sans donner aucun ordre. Mais le maréchal Ney restait. Marbot parle assez mal d'un certain nombre de Polonais qui, pour vivre plus à l'aise pendant la route, faisaient les Cosaques. Le général Maison les prit et les fit fusiller. Il ne parle pas mieux des Juifs de Wilna qui s'étaient faits nos hôtes, à prix d'argent d'ailleurs :

A peine étions-nous hors de Wilna, dit-il, que les infâmes Juifs, se ruant sur les Français qu'ils avaient reçus dans leurs maisons pour leur soutirer le peu d'argent qu'ils avaient, les dépouillèrent de leurs vêtements et les jetèrent *tout nus* par les fenêtres!... Quelques officiers de l'avant-garde russe qui entraient à ce moment furent tellement indignés de cette atrocité qu'ils firent tuer beaucoup de Juifs. (P. 221.)

Le 13 décembre, on revit enfin le Niémen à Kowno, la dernière ville de Russie. Ney, le 14, tint en échec jusqu'à la nuit les Cosaques de Platow qui, avec deux bataillons d'infanterie russe, essayaient de l'y forcer. « Alors, dit Marbot, il nous fit traverser le Niémen sur la glace et quitta le dernier le territoire russe. » Les Russes s'abstinrent de poursuivre au delà.

En achevant le récit de cette campagne, commencée dans des conditions si formidables, Marbot revient sur ce qu'il avait dit au début des causes qui la firent échouer : la guerre d'Espagne, le mélange des troupes étrangères aux troupes françaises, le défaut de mesures admi-

IMPRIMERIE NATIONALE.

nistratives. Sauf Wilna et Smolensk, pas un seul magasin, pas un seul hôpital, du Niémen à Moscou. Ajoutez le défaut d'interprètes, et pourtant on en pouvait trouver parmi les Polonais; et la faute capitale de laisser le gros des armées de la Prusse et de l'Autriche sur les ailes, au lieu d'en incorporer les principales divisions dans l'armée du centre, afin de les rendre solidaires de nos succès comme de nos revers. Quant à l'incendie de Moscou, il professe une opinion qui aurait, je pense, besoin de preuves à l'appui. C'est que la cour de Russie, voulant porter un coup à la vieille aristocratie des boyards, conçut l'idée de détruire leur ville sainte, et que Rostopchin ne fut que l'instrument de cette politique en la livrant aux flammes, sauf ensuite à rejeter l'odieux du crime sur les Français. (P. 231.) Quoi qu'il en soit, ce qui n'est pas douteux, c'est que le grand mois passé à Moscou par Napoléon dans le vain espoir de la paix, en l'exposant aux atteintes d'un hiver précoce, amena tous les malheurs de la retraite.

Marbot rentra en France et il fait un tableau bien attristé de la situation au commencement de l'année 1813 : la Prusse se déclarant ouvertement, dès que les Français eurent repassé la Vistule; les Russes se joignant aux Prussiens; l'Autriche prête à en faire autant, et au milieu de l'Allemagne, qui était à la veille de se soulever tout entière, 80,000 hommes de nos plus vieilles troupes tenant garnison dans les places fortes. Pourquoi l'Empereur ne les en avait-il pas retirées? Il le pouvait tout d'abord, et quel secours n'eût-il pas trouvé dans ces soldats aguerris, dans ces généraux expérimentés, comme Davout, par exemple, pour la suite de la guerre! Mais il se flattait encore que la suite de la guerre le ramènerait dans ces parages où les villes les plus considérables étaient tenues par eux. Ce qui peut surprendre dans le livre de Marbot, ce qui paraît contraire à l'opinion le plus généralement reçue, c'est ce qu'il dit de l'élan qui se manifesta en France à l'appel de Napoléon, et, bien plus, ce qu'il ajoute sur l'excellente qualité des nouvelles troupes :

> Les bataillons, dit-il, ainsi que les escadrons, sortaient pour ainsi dire de terre comme par enchantement; chose étonnante après les nombreuses levées d'hommes qui avaient été faites en France depuis vingt ans, jamais le recrutement n'avait produit une aussi forte et une aussi belle espèce de soldats. (P. 242.)

Et il en énumère les causes :

C'étaient les compagnies départementales, compagnies d'élite, sorte de garde prétorienne, dit-il, de MM. les préfets; en outre, les hommes des précédentes réquisitions qui avaient été ajournés, ceux qui avaient

été exemptés jusqu'à nouvel ordre : « l'âge les avaient rendus presque tous forts et vigoureux. » (P. 243.) Enfin « les matelots ouvriers ou artilleurs de la marine militaire, tous hommes faits, instruits au maniement des armes. . . qui devinrent bientôt d'excellents et redoutables fantassins. » (P. 242-244.) Cela est bien vrai, nous en avons fait nous-mêmes l'expérience; mais les jeunes gens pris par anticipation sur le contingent de l'année qui devait suivre? Il n'en parle pas.

Marbot n'assista pas aux débuts de la campagne; il se trouvait à Mons, où était le dépôt de son régiment. C'est là qu'il revit sa femme et qu'il vit pour la première fois l'enfant qui lui était né le jour où il avait reçu la blessure dont il aurait pu mourir. Il ne parle donc pas en témoin des deux batailles de Lutzen, de Bautzen, qui prouvèrent à l'ennemi la vitalité de la France et la vigueur de son chef, même après de si cruels revers. Mais, après l'armistice (4 juin-10 août) accepté de part et d'autre dans la pensée moins d'arriver à la paix que de se mieux préparer à la guerre, il rejoignit la nouvelle armée à Dresde. L'Empereur était encore à la tête de 300,000 hommes; seulement l'Europe pouvait lui opposer un nombre triple de soldats. Là commença la trahison jusque parmi ses généraux : le traître, il est vrai, c'était un étranger, Jomini, chef d'état-major du maréchal Ney; il livrait à l'ennemi les ordres de marche de Napoléon : ce qui fit que plusieurs corps, surpris en route, ne purent occuper les positions qui leur étaient assignées. Là, d'autre part, allait périr Moreau, frappé d'un boulet au milieu de l'état-major d'Alexandre, où, pour sa gloire plus encore que pour sa vie, il eût si bien fait de ne pas être.

La bataille de Dresde, où nous avions à combattre les forces réunies de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, commença le 26 août par une attaque des alliés contre la ville. L'ennemi ne s'attendait pas à y trouver Napoléon. « Les Russes et les Prussiens, maîtres du faubourg de Pirna, essayaient, dit Marbot, d'enfoncer la porte de Freyberg, lorsque, par ordre de l'Empereur, cette porte s'ouvrit tout à coup et donna passage à une colonne d'infanterie de la garde impériale dont la 1^re^ brigade était commandée par le brave général Cambronne. . . Ce fut comme l'apparition de la tête de Méduse. » (P. 271.) D'autres sorties avaient lieu par les autres portes. Nos adversaires repoussés durent abandonner leurs redoutes et furent poursuivis dans la plaine. Murat, par une charge brillante, fit oublier sa regrettable éclipse de la fin de la campagne de Russie. Le lendemain l'Empereur prit l'offensive à son tour; et l'ennemi perdit 40,000 hommes, dont 20,000 prisonniers. La pluie qui tombait ne fut pas sans influence sur le succès de notre cavalerie en cette journée :

c'était le temps du fusil à pierre; et Marbot raconte une curieuse anecdote à ce sujet :

Une division de cuirassiers, commandée par le général Bordesoulle, se trouvant en présence d'une forte division d'infanterie autrichienne formée en carré, la fit sommer de se rendre. Le général ennemi s'y étant refusé, Bordesoulle s'avançant lui fit observer que pas un des fusils de sa troupe n'était en état de tirer. L'Autrichien répondit que ses soldats se défendraient à la baïonnette, avec d'autant plus d'avantage que les chevaux des Français, enfonçant dans la boue jusqu'aux jarrets, ne pourraient venir les choquer du coup de poitrail qui fait la force de la cavalerie. « Je vais « foudroyer votre carré avec mon artillerie !... — Mais vous n'en avez pas, car elle « est restée dans les boues ! — Cependant, si je vous montre les canons placés derrière « mon premier régiment, vous rendrez-vous ? — Il le faudrait bien, puisqu'il ne me « resterait aucun moyen de défense ! »

Le général français fit alors avancer jusqu'à trente pas des ennemis une batterie de six pièces dont les artilleurs, la lance à feu en main, s'apprêtaient à tirer sur le carré. A cette vue, le général autrichien et sa division mirent bas les armes. (P. 273.)

Napoléon dirigea jusqu'à Perm les colonnes qui poursuivaient l'ennemi; mais là il fut subitement indisposé; et l'on put voir alors comme tout reposait sur sa tête. Le grand écuyer Caulaincourt lui conseilla de retourner à Dresde; les autres généraux n'osèrent donner un avis contraire; et l'Empereur, cédant, confia à Mortier et à Saint-Cyr le soin de soutenir Vandamme, qui avait battu un corps russe et qui, par une manœuvre hardie en Bohême, menaçait de couper la retraite aux ennemis en voie de concentration sur Töplitz; mais l'appui qu'il attendait de Mortier et de Saint-Cyr lui fit défaut : Marbot en accuse plus particulièrement Saint-Cyr. Vandamme, enveloppé par des forces supérieures, ne put se frayer un passage et fut pris en combattant. Marbot, à cette occasion, revient sur l'indiscipline des maréchaux, qui, lorsqu'ils n'étaient pas directement sous la main de Napoléon, se jalousant entre eux, voulaient agir selon leurs propres idées, chacun rêvant sa petite bataille d'Austerlitz. Et il en arrivait parfois tout autrement. Ainsi, dans le même temps, le 26 août (premier jour de la bataille de Dresde), Macdonald, qui avait 75,000 hommes sous ses ordres, perdit la bataille de la Katzbach pour être allé attaquer les Prussiens sur un plateau où il n'avait que 6,000 chevaux à opposer aux 15 ou 20,000 cavaliers de l'ennemi; et il avait à dos la rivière, fort encaissée. Mais il avoua sa faute, sinon dans ses mémoires, au moins dans ceux de Marbot, qui était là (p. 295).

La défaite du corps de Vandamme en Bohême fut surtout pour nos armes un coup fatal. Les États de deuxième ordre en Allemagne, rete-

nus encore par les dernières victoires de Napoléon, étaient prêts désormais à se tourner contre lui. Il y eut pourtant un moment d'arrêt dans le choc, une sorte d'étale comme on dit de la marée, au temps qui s'écoule entre le double mouvement du flux et du reflux. C'est pendant que notre armée s'était de nouveau concentrée autour de Dresde que l'on vit arriver, comme renforts des Russes, une quantité considérable de Tartares et de Baskirs, armés seulement d'arcs et de flèches; à cause de cela nos soldats les appelaient les *Amours*. Marbot les nomme moins mythologiquement les guêpes. Il en sentit la piqûre dans une rencontre et le dard lui resta dans la plaie. L'Empereur voulant voir ce que c'était que ces hommes, Marbot en fit enlever une trentaine dans une embuscade par ses chasseurs :

Dès que nous fûmes rentrés au camp, dit-il, mes chasseurs s'amusèrent à faire boire du vin aux Baskirs, qui, charmés de cette bonne réception, si nouvelle pour eux, se grisèrent tous et exprimèrent leur joie par des grimaces et des gambades si extraordinaires qu'un rire homérique, auquel Napoléon prit part, s'empara de tous les assistants. (P. 301.)

L'heure décisive approchait. Le roi de Wurtemberg, dont la fille avait épousé le roi Jérôme, ne dissimula point à Napoléon le péril dont il était menacé. L'Empereur, ébranlé par cet avis loyal, eut, dit-on, la pensée de se retirer vers les montagnes de la Thuringe et de la Hesse, derrière la Saale, où il eût attendu l'attaque des alliés. Cette retraite, exécutée sans retard, pouvait le sauver; mais, dit Marbot,

Au moment de se déterminer à abandonner une partie de ses conquêtes, il ne put s'y résoudre, tant il lui paraissait pénible de laisser croire qu'il se considérait comme *vaincu*, puisqu'il cherchait un refuge derrière des montagnes si difficiles à traverser. Le trop de courage de ce grand capitaine nous perdit. (P. 306.)

Napoléon se résolut à offrir la bataille à l'ennemi dans les plaines de Leipzig; à ce moment le roi de Wurtemberg lui faisait savoir que le roi de Bavière venait de s'unir aux coalisés et que lui-même ne pouvait empêcher les troupes du Wurtemberg de les rejoindre. C'était donc dans ces vastes plaines qu'avec 157,000 hommes, dont seulement 29,000 de cavalerie, il allait combattre un ennemi qui lui opposait 350,000 hommes, dont 54,000 cavaliers. Marbot n'entreprend pas de raconter cette grande bataille de trois jours. Il n'était plus aide de camp; il n'était que colonel et ne peut dire que ce qu'il a fait à la tête de son régiment. Notons pourtant qu'avec son régiment il pensa faire un coup qui eût été mieux

qu'une victoire : il faillit surprendre, le matin du premier jour, dans une reconnaissance, l'empereur de Russie et le roi de Prusse[1]; mais il a gardé une vive impression de ces journées où il vit les Saxons, qui étaient dans nos rangs, se tourner brusquement contre nous, portant leur artillerie à Bernadotte pour mieux nous accabler. Et ce qu'il peut dire encore, c'est que, malgré ces défections et ces trahisons, malgré l'inégalité du nombre, presque tous les bataillons gardèrent jusqu'à la fin leurs bivouacs; et il cite le témoignage du général anglais sir Robert Wilson, qui se trouvait à Leipzig en qualité de commissaire : « On ne put enlever aux Français *un seul* des villages qu'ils se proposaient de garder comme essentiels à leur position. » (P. 324.)

Malheureusement, si l'on avait fait tout ce qu'il était possible de faire pour vaincre, on n'avait rien fait en prévision du cas où l'on serait vaincu. On n'était pas vaincu, mais on n'en était pas moins hors d'état de continuer la lutte. La retraite se fit d'abord en bon ordre par les corps des maréchaux Victor et Augereau. Pendant leur défilé, Ney, Marmont et Reynier gardaient les faubourgs de la ville; Lauriston, Macdonald, Poniatowski occupaient les remparts. Napoléon, voulant épargner à la ville les horreurs d'un combat dans les rues, avait permis aux magistrats d'adresser aux souverains alliés la demande d'un armistice de quelques heures pour l'évacuation de la place. Ceux-ci refusèrent. Les généraux indignés pressaient Napoléon de masser toute l'armée dans la ville et, pour arrêter l'ennemi, d'en brûler les faubourgs, sauf celui de Lindenau, par où la retraite s'opérait. Il refusa et « cette magnanimité exagérée, dit Marbot, lui coûta sa couronne »; car le combat qui suivit « dans une situation si défavorable lui fit perdre presque autant d'hommes que la bataille de trois jours qu'il venait de livrer ». Les Saxons restés dans Leipzig avec leur roi, au grand désespoir de cet honnête homme, se mirent alors de la partie et jetèrent la confusion dans la masse qui se portait vers le pont. Ce pont, que l'on avait miné, sauta trop tôt, et l'on vit les désastres de la Bérésina se renouveler en partie sur les bords de l'Elster. Poniatowski y périt. Macdonald faillit y rester et fut retrouvé complètement nu par Marbot, qui avait été envoyé avec son régiment pour recueillir les soldats échappés, comme lui, au désastre. Ayant dû jeter leurs armes pour traverser l'Elster à la nage, ils fuyaient par la campagne : des bandes de Prussiens, Saxons et Badois qui, après avoir massacré nos blessés dans Leipzig, avaient jeté sur la rivière une

[1] Voir p. 310 les détails qu'il donne sur le rôle de son régiment dans la bataille et dans la retraite, p. 336 et suiv.

passerelle, les poursuivaient et les massacraient, sans qu'ils pussent se défendre :

Dès que j'aperçus, dit Marbot, ce groupe d'assassins, je prescrivis à M. Schneit, colonel du 24ᵉ, un mouvement qui, concordant avec ceux de mon régiment, enferma tous les brigands dans un vaste demi-cercle, et je fis à l'instant sonner la charge!... Elle fut terrible, effroyable!... Les bandits, surpris, n'opposèrent qu'une très faible résistance, et il en fut fait un très grand massacre, car on ne donna de quartier à aucun!...

J'étais si outré contre ces misérables que, avant la charge, je m'étais bien promis de passer mon sabre au travers du corps de tous ceux qui me tomberaient sous la main. Cependant, me trouvant au milieu d'eux et les voyant ivres, sans ordre et sans autres chefs que deux officiers saxons qui tremblaient à l'approche de notre vengeance, je compris qu'il ne s'agissait plus d'un combat, mais d'une exécution, et qu'il ne serait pas bien à moi d'y participer. Je craignais de trouver du plaisir à tuer de ma main quelques-uns de ces scélérats! Je remis donc mon sabre au fourreau et laissai à nos cavaliers le soin d'exterminer ces assassins, dont les deux tiers furent couchés morts sur place!... (P. 344.)

Napoléon se replia sur Erfurt, où il mit encore garnison, et de là sur Hanau, voulant gagner le Rhin. Le général bavarois de Wrede réussit à l'y précéder pour lui fermer le passage; et il comptait bien le placer entre deux feux, car il croyait que les vainqueurs de Leipzig suivaient de près nos troupes; mais Napoléon l'en fit bien repentir. S'il avait eu lui-même toutes ses divisions de Leipzig, pas un seul soldat de de Wrede ne lui eût échappé; car le général bavarois avait eu l'imprudence de lui offrir le combat, le dos tourné à la rivière. Au moins fut-il complètement battu et réduit à nous abandonner Hanau (30 octobre).

Avant cette bataille, Marbot avait eu, avec un régiment de hussards autrichiens, une rencontre qu'il décrit avec tout l'enjouement dont il sait user pour égayer ces pages si souvent tragiques.

On entrait dans les montagnes. La cavalerie, qui avait jusque-là formé l'avant-garde, aurait dû céder le pas à l'infanterie pour la traversée des défilés, où des fantassins peuvent avoir si facilement avantage sur des hommes à cheval. On la laissa en tête. Heureusement l'ennemi avait commis la même faute. C'était de la cavalerie qui marchait à sa rencontre :

Ma joie, dit Marbot, fut donc extrême, en voyant que l'ennemi n'avait pas d'infanterie, et comme je savais par expérience que, lorsque deux colonnes de partis divers se rencontrent sur un terrain étroit, la victoire est à celle qui, fondant sur la tête de l'autre, la pousse toujours sur les fractions qui sont derrière elle, je lançai au triple galop ma compagnie d'élite, dont le premier peloton put seul aborder l'ennemi; mais il le fit si franchement que la tête de la colonne autrichienne fut enfoncée et tout le reste mis dans une si grande confusion que mes cavaliers n'avaient qu'à pointer.

Nous continuâmes cette poursuite pendant plus d'une heure. Le régiment ennemi que nous avions devant nous était celui de Ott. Jamais je ne vis de hussards aussi beaux. Ils arrivaient de Vienne, où on les avait complètement habillés de neuf. Leur costume, bien qu'un peu théâtral, faisait un très bel effet : pelisse, dolman blanc, pantalon et shako amarante; tout cela propre et luisant à plaisir. On aurait dit qu'ils venaient du bal ou de jouer la comédie!... Cette brillante tenue contrastait d'une étrange façon avec la toilette plus que modeste de nos chasseurs, dont beaucoup portaient encore les vêtements usés avec lesquels ils avaient bivouaqué pendant dix-huit mois, tant en Russie qu'en Pologne et en Allemagne, et dont les couleurs distinctives s'étaient effacées au contact de la fumée du canon et de la poussière des champs de bataille; mais sous ces habits râpés se trouvaient des cœurs intrépides et des membres vigoureux. Aussi les blanches pelisses des hussards de Ott furent-elles horriblement ensanglantées, et ce régiment coquet perdit, tant en tués qu'en blessés, plus de 200 hommes, sans qu'aucun des nôtres reçût le plus petit coup de sabre, les ennemis ayant toujours fui sans avoir une seule occasion de se retourner. Nos chasseurs prirent un grand nombre d'excellents chevaux et de pelisses dorées. (P. 351.)

A la fin de 1813, à l'exception de ces 80,000 vieux soldats que l'Empereur avait si malencontreusement laissés dans les places fortes d'Allemagne, les Français avaient repassé le Rhin. Il s'agissait de savoir si les alliés le passeraient à leur tour pour nous disputer les frontières que la République nous avait données. Nous avions perdu tout le reste : l'Italie, où Murat, pour sauver sa couronne, venait de s'unir à l'Autriche; l'Espagne, où Napoléon, trop tard! venait de renvoyer Ferdinand VII.

Wellington, à la suite de nos troupes, avait passé la Bidassoa et campait déjà sur le territoire français. Le 1er janvier 1814 les alliés franchirent le Rhin. 500,000 ou 600,000 hommes, sur différents points, envahirent la France. Marbot ne raconte pas cette campagne de 1814 où Napoléon, avant de succomber, refit toutes les merveilles du commencement de sa carrière, de la première campagne d'Italie. Il était revenu à Mons, où il eut encore un rôle important à jouer quand, dans cet ébranlement de l'Empire, les provinces les plus naturellement réunies à la France par la République menaçaient elles-mêmes de s'en détacher. Il ne parle donc ni de Saint-Dizier, ni de Brienne, ni de Champaubert, ni de Montmirail. Il se borne à rappeler le plan hardi que Napoléon avait conçu de se porter sur les derrières de l'ennemi, vers la Lorraine et l'Alsace, pour lui faire craindre d'être séparé de ses dépôts et le forcer à rétrograder. Mais pour cela il fallait être sûr de Paris. Or Paris était sans fortifications et n'avait, avec sa milice bourgeoise, qu'un nombre insuffisant de troupes. Quand l'Empereur accourut pour le défendre, il était trop tard. Après une belle et honorable résistance, la ville capitulait. Au moment où il voulait encore rallier ses forces à Fontainebleau, les alliés entraient

dans Paris (31 mars). Marbot ne parle donc vraiment point de la campagne de 1814, qu'il ne fit pas; mais il était à Waterloo, et il n'en dit rien : la plume, sans doute, lui sera tombée des mains au moment de retracer de si cruels souvenirs. Si l'on a inscrit Waterloo sur le titre du volume, c'est que c'est la fin véritable de cette grande carrière militaire qui s'étend à toutes les guerres et comprend les principales batailles du Consulat et de l'Empire. Pour justifier cette mention, les éditeurs se sont bornés à reproduire quelques billets que Marbot écrivit pendant cette funeste campagne et une lettre plus longue qu'il adressa, en 1830, au général E. de Grouchy. Le fils du maréchal lui avait exprimé le désir de connaître la marche des reconnaissances dirigées par lui sur la Dyle, le jour de la bataille. Marbot en effet, colonel alors du 7e hussards de la division de cavalerie du 1er corps, qui faisait la droite de l'armée, avait été détaché de la division vers 11 heures du matin avec ordre de laisser le gros de sa troupe en vue du champ de bataille et de pousser ses reconnaissances jusqu'à la Dyle. De petits détachements, disposés de quart de lieue en quart de lieue, formaient une chaîne qui devait annoncer avec une célérité pour ainsi dire télégraphique l'approche des troupes du maréchal Grouchy. Au lieu de Grouchy, ce fut Blücher!

Marbot ne quitta point le champ de bataille de Waterloo sans en rapporter un dernier coup de lance. Proscrit par la Restauration, il se retira en Allemagne, où il écrivit ses *Remarques critiques* sur l'ouvrage du lieutenant général Rognat intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre;* ce qui lui valut un legs de Napoléon avec ce témoignage : « Au colonel Marbot : je l'engage à continuer à écrire pour la défense de la gloire des armées françaises et à en confondre les calomniateurs et les apostats. » Marbot a pris cet engagement pour lui-même, et il l'a dignement tenu en écrivant ses mémoires. Son exil dura peu; il rentra dans l'armée, qu'il n'aurait jamais dû quitter, et fut nommé au commandement du 8e chasseurs, dont le duc d'Orléans était le colonel titulaire. Il ne devint général qu'après la révolution de juillet. Proscrit par la Restauration, comme trop fidèle à l'Empereur, il fut mis à la retraite par la révolution de février, comme trop lié à la maison d'Orléans, et il mourut sans avoir cherché à rentrer dans les cadres sous le deuxième Empire (1854).

La publication de ses mémoires le range parmi les premiers historiens militaires de l'époque impériale. Non que ses mémoires dispensent de recourir aux ouvrages techniques ou aux histoires *ex professo;* ils demandent, pour leur encadrement, que l'on y recoure au contraire; mais l'auteur imprime aux épisodes qu'il en reproduit le

IMPRIMERIE NATIONALE.

mouvement et la vie. S'adressant à ses enfants, il a dit en une page de ce livre :

Vous trouverez sans doute que je suis entré dans trop de détails relativement aux divers combats que soutint le 2e corps; mais je répéterai ce que je vous ai déjà dit : Je me complais aux souvenirs des grandes guerres auxquelles j'ai pris part et j'en parle avec plaisir!... Il me semble alors que je suis sur le terrain, entouré de mes braves compagnons, qui presque tous, hélas! ont déjà quitté la vie. (P. 125.)

Il nous replace sur ce terrain, il nous fait pour ainsi dire le compagnon de ces braves. Et c'est pour cela qu'on n'éprouve pas moins de charme à lire ces détails qu'il n'en avait à les raconter.

H. WALLON.

The Inscriptions of Cos, by W. R. Paton and T. L. Hicks, with a map. — *Les inscriptions de Cos,* par W.-R. Paton et T.-L. Hicks, avec une carte. Oxford, Clarendon Press, 1891, LIV et 407 p. grand in-8°.

Si les petites cités de la vieille Grèce ont chacune leur caractère et leur physionomie propres, cela est doublement vrai des cités insulaires, dont le site même, en les isolant, favorisait la permanence des usages locaux. M. Paton a donc été bien inspiré en rassemblant tous les documents épigraphiques qui peuvent servir à une monographie de l'île de Cos. Des 437 inscriptions de son recueil, plusieurs avaient déjà été publiées par Ross, par les membres de notre École française d'Athènes, par d'autres encore; mais M. Paton a rassemblé ce qui était dispersé dans un grand nombre de livres; il a, autant que possible, revu lui-même tous les monuments, et les a soumis à un nouvel examen, ce qui lui a permis de rectifier souvent les lectures des premiers éditeurs; il a ajouté beaucoup de documents nouveaux; enfin, il a éclairé les textes soit en les interprétant, soit par le simple rapprochement résultant d'une ordonnance méthodique. Il donne d'abord les inscriptions de la cité de Cos, ensuite celles des dèmes. Les premières se subdivisent en décrets de Cos, lettres et décrets émanés d'autres cités, règlements religieux et calendriers, catalogues, dédicaces et inscriptions de statues, bornes, inscriptions funéraires. Suit l'énumération des médailles de Cos offrant

des noms de magistrats. Un appendice composé de dix petits mémoires roule sur diverses questions particulières. Six index facilitent les recherches. Le commentaire des inscriptions, très instructif dans sa concision, est l'œuvre commune de MM. Paton et Hicks. C'est à ce dernier savant que l'on doit le morceau placé en tête du volume, un aperçu très bien fait et très intéressant sur l'histoire de l'île de Cos.

L'an 368 av. J.-C. est une date mémorable dans l'histoire de Cos. A partir de ce moment, elle sort de son obscurité, s'enrichit, s'embellit de monuments, devient un centre commercial et littéraire. Ces progrès se rattachent au transfert du chef-lieu. Les colons doriens s'étaient d'abord établis dans la partie occidentale de l'île, qu'un isthme sépare du reste du pays. C'est là que se trouvait l'ancienne capitale Astypalæa. La ville de Cos, à l'extrémité orientale, s'appelait *Κῶς ἡ Μεροπίς*, d'après le nom des anciens habitants de l'île, les Méropes. M. Hicks établit très bien que Thucydide (VIII, 41, 2) désigne ainsi non pas l'île tout entière, mais la ville en question. D'un autre côté, il nous semble assez évident que, dans le Dénombrement de l'*Iliade*, Cos, la ville d'Eurypyle (*Κῶν, Εὐρυπύλοιο πόλιν*, II, v. 678), dont le contingent est commandé par les petits-fils d'Hercule, doit s'entendre de la cité d'Astypalæa. En effet, le roi Eurypyle passait pour fils d'Astypalæa et de Poseïdon (Apollodore, II, 7, 1). Le changement survenu en 368 consistait-il seulement dans le déplacement de la capitale, ou marque-t-il une réforme radicale de la constitution politique de l'île? M. Hicks est de ce dernier avis; il croit qu'alors pour la première fois tous les citoyens de Cos se réunirent en un seul État, une seule cité (*πόλις*), et qu'avant ce *συνοικισμός* ils avaient formé un certain nombre de petites communautés (*κῶμαι*) juxtaposées. Nous ne pensons pas que cette manière de voir se justifie par les témoignages des historiens anciens. Le texte de Diodore (XV, 76) ne s'y oppose pas, il est vrai, mais il ne le dit pas positivement; le texte de Strabon (XIV, p. 657) semble impliquer au contraire que Cos avait déjà formé auparavant un seul État. Dès le v[e] siècle, Hérodote, en parlant de la confédération des six cités doriennes qui se réunissaient au cap Triopion, compte l'île de Cos pour une seule *polis*, tandis que l'île de Rhodes, non encore centralisée alors, se compose des trois cités de Lindos, d'Ialysos et de Camiros. Le transfert de la capitale ne se fit cependant point (Strabon l'indique) sans une révolution, évidemment dans le sens démocratique. Il est à croire que la vieille aristocratie dorienne prévalait encore dans l'ancienne capitale et dans le canton occidental qui formait le dème d'Isthmos. La nouvelle capitale, avec son beau port, placé sur le trajet des navires qui faisaient le commerce entre l'Égypte

et l'Hellespont, contribua par sa position même au développement matériel et intellectuel que prit désormais l'île de Cos.

Les inscriptions trouvées jusqu'ici sont toutes postérieures, ce semble, à la date de 368; la plupart appartiennent à l'époque alexandrine et à l'époque romaine. Parmi les plus intéressantes il faut signaler les fragments des calendriers de Cos et du dème d'Isthmos avec indication des fêtes et des sacrifices à offrir. Plusieurs inscriptions attestent le grand nombre des offices sacerdotaux qui, dans l'intérêt du fisc, se vendaient au plus offrant. En revanche, la jalouse vigilance avec laquelle certaines familles excluaient tout étranger de leurs *sacra gentilicia* est attestée par les inscriptions 367-368, où se trouvent énumérées toutes les personnes ayant droit de participer au culte d'Apollon et d'Héraklès dans le dème d'Halasarna. On trouve aussi des exemples d'associations religieuses, de cultes établis par des particuliers pour leurs descendants dans la ligne masculine, *κατ' ἀνδρογένειαν*. Cette locution rare, qui se lit deux fois dans les présentes inscriptions, semble avoir été particulièrement usitée à Cos. Il est curieux qu'on la retrouve dans le *Discours d'ambassade de Thessalos, fils d'Hippocrate* (IX, p. 416, Littré) : Ἡμεῖς δ' Ἀσκληπιάδαι κατ' ἀνδρογένειαν. On voit que cette œuvre apocryphe n'est pas mal faite.

Par une heureuse coïncidence, le présent recueil éclaire un passage des poèmes récemment découverts d'Hérodas. La scène du deuxième Mimïambe est à Cos; c'est un plaidoyer prononcé devant un tribunal populaire, et le plaideur invoque les institutions démocratiques de Cos au IIIe siècle. On se demandait s'il fallait lire au vers 40 *προστάτην* ou *προσταγήν*. La première de ces deux leçons est mise hors de doute par plusieurs inscriptions, qui nous apprennent que les *prostates* comptaient parmi les premiers fonctionnaires de Cos. M. Hicks les assimile aux prytanes athéniens, et ils semblent en effet avoir présidé aux réunions du sénat et du peuple. La plupart des décrets conservés sont rendus sur leur avis (*γνώμα προστατᾶν*), même quand ils émanent, comme le n° 2, de l'initiative privée. On dirait que les attributions de leur charge étaient plus étendues que celles des prytanes d'Athènes, à en juger par le vers en question :

οὔτε νόμον, οὔτε προστάτην, οὔτ' ἄρχοντα

« cet homme ne respecte ni loi, ni prostate, ni magistrat aucun. »

Transcrivons ici une des inscriptions inédites (n° 218), document touchant des rapports affectueux qui pouvaient unir maîtres et esclaves. Nous ne nous écartons de la restitution des éditeurs qu'aux vers 1, 4 et 7, soit pour les compléments, soit pour la division des mots.

Π]ρὶν [μὲ]ν Ὁμήρειο[ι γραφί]δες φιλ[οδέσποτ]ον ἦθ[ο]ς
  Εὐμαίου χρυσέαι[ς ἔ]κλα[γ]ον ἐν [σελίσ]ιν,
σεῦ δὲ καὶ εἰν Ἀΐδαο σαόφρονα μῆτιν ἀείσει,
  Ἴ[ν]α(χ)', ἀειμνηστο(ν) γράμ[μ]α λαλεῦ[σ]α π[έ]τρη·
καί σε πρὸς εὐσεβέων δόμον ἄξεται ἐσθλὰ Φίλισκος
  δῶρα καὶ ἐν ζωοῖς κὰμ φθιμένοισι τίνω[ν,
σήν τ' ἄλοχον Κλειοῦν ταὐτὸν σοὶ παῖδα τίουσαν,
  πηγῆς ἧς μαστῶν εἵλκυσε νηπίαχος.
Ὦ δυσάλ(υ)κτ' Ἀΐδα, τί τὸ τηλίκον ἔσχες ὄνειαρ
  κλεινὸν Κλευμαχίδος κοῦρον ἀειράμενος;

C'est l'épitaphe de deux esclaves, sans doute affranchis, Inachos et Klio. Nous pensons que le fils de Cleumachis n'est pas Philiscos, le maître décédé précédemment, mais Inachos, à qui son dévouement peut bien mériter l'épithète *κλεινός*. Philiscos ne figure qu'incidemment dans ces vers, et l'on comprend que l'état civil d'un esclave ne comportât que la mention de la mère.

« Jadis le calame d'Homère exalta en vers d'or l'affection d'Eumée pour son maître; ta modeste vertu, Inachos, bien que tu sois chez Hadès, la pierre la chante en lettres qui parleront toujours. Philiscos te conduira vers la demeure des âmes pieuses, acquittant noblement sa dette chez les morts, comme parmi les vivants. Il y conduira aussi ta femme Clio, qui, comme toi, honora l'enfant qui avait sucé la source nourricière de ses mamelles. Inévitable Hadès, quel grand profit as-tu recueilli en enlevant l'excellent fils de Cleumachis? »

Dans le n° 225 il faut s'abstenir de toute ponctuation :

Μνῆμα Πολυνίκου Ἡρακλείδης ἐπέστησεν τόδε μήτηρ
  Εὐτυχὶς ἀέναον κόσμον ἀποφθιμένου.

Ἡρακλείδης est pour *Ἡρακλείδης*, et ne doit pas être suivi d'un point en haut. La mère dit qu'elle a érigé le monument de son fils parmi ceux des Héraclides.

Dans une autre épitaphe (n° 325) un mari fait l'éloge de sa femme. Notre longue union, dit-il, n'a été troublée ni par querelle ni par jalousie, nous ne nous sommes jamais fâchés l'un contre l'autre :

ἄμαχος ἄζηλος χρόνος
πᾶς ἦν ὃν εἶπον, οὐδ' ἐχώσθημέν ποτε.

Le bon usage demanderait l'aoriste moyen *ἐχωσάμεθα*; mais il était plus qu'inutile d'insérer une lettre et d'écrire en dépit du mètre *οὐδ' ἐχωρίσθημέν ποτε*.

Ces observations ne sont que pour montrer aux éditeurs l'attention et

l'intérêt avec lesquels nous avons lu un travail fait avec autant de science que de conscience et offrant peu de prise à la critique.

HENRI WEIL.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS. Départements, t. XVII. Cambrai. — Paris, 1891, 593 p. in-8°.

La bibliothèque de Cambrai est une des plus riches de France tant par le nombre que par la qualité des manuscrits qu'elle possède. Depuis longtemps on souhaitait de la mieux connaître. C'est un vœu qui vient d'être exaucé. Chargé de dresser le catalogue de ces manuscrits, M. Auguste Molinier a rempli son mandat de la façon la plus louable. Il avait déjà plus d'une fois montré son aptitude à ce genre de travail; la nouvelle preuve qu'il vient d'en donner sera jugée, nous le garantissons, encore plus démonstrative.

Il nous a donc laissé peu de chose à dire sur les volumes latins qu'il a si consciencieusement décrits. Cependant il y a des explications que ne peut fournir un catalogue et que sollicite un lecteur tant soit peu curieux; en outre, il y a des questions que donnent à résoudre les titres anciens des manuscrits, qu'ils soient exacts ou fautifs. M. Molinier nous invitant lui-même, en faisant l'aveu sincère de ses doutes, à traiter quelques-unes de ces questions plus ou moins obscures, nous allons nous efforcer de le satisfaire.

Voici d'abord, sous le n° 142, honoré du grand nom de saint Augustin, un soliloque dont M. Molinier paraît avoir recherché le véritable auteur et ne l'avoir pas trouvé. Cet opuscule du genre le plus mystique est donné de même à saint Augustin par le n° 1043 de la Mazarine; il l'est à Richard de Saint-Victor par les nos 13605 (fol. 434) de la Bibliothèque nationale et 532 de l'Arsenal, ainsi que par un volume de Saint-Marc décrit par M. Valentinelli [1]; enfin, il l'est à saint Bernard par le n° 55 de Dresde. On disait plaisamment au moyen âge :

Cui pater est populus non habet ille patrem.

Mais tel n'est pas le cas de notre soliloque; nous allons faire connaître

[1] Valentinelli, t. II, p. 194.

son père. Non, ce n'est pas saint Augustin, et ce n'est pas non plus Richard de Saint-Victor, ni saint Bernard; c'est Egbert, abbé de Schönau, le frère et le biographe de sainte Élisabeth, et l'opuscule a plusieurs fois été publié sous son nom, notamment dans le tome CXCV de la *Patrologie*, col. 105.

Nous nous laissons ensuite arrêter par un sermon indiqué sous le n° 211, qui commence par ces mots : *Dum* [illegible]. M. Molinier ne l'a pas, dit-il, ailleurs rencontré. Cependant les copies n'en sont pas rares. Il est anonyme, comme il l'est ici, dans les nos 3750 (fol. 173), 6674 (fol. 17), 17251 (fol. 85) de la Bibliothèque nationale, 962 (fol. 112) de la Mazarine et 272 (fol. 51) de l'Arsenal. Mais il est sous le nom d'Hildebert de Lavardin dans les nos 2481 (fol. 51), 2513 (fol. 20), 2902 (fol. 52), 15867 (fol. 133) de la Bibliothèque nationale, 23 d'Avranches et 460 de Grenoble. De plus, il a été sous ce nom plusieurs fois imprimé, notamment par Beaugendre, à la fin du volume qu'il entendait consacrer à la gloire d'Hildebert, mais dont il faut distraire tant d'œuvres indignes de lui. Or celle-ci ne lui doit pas être contestée, et c'est pour cela qu'elle nous intéresse. Presque tous les sermons édités par Beaugendre sous le nom d'Hildebert sont de Geoffroy Babion, de Pierre le Mangeur, de Pierre le Lombard, de l'évêque Maurice. Pouvait-on juger sa façon oratoire sur ce fatras de fausses pièces? Eh bien, voilà une pièce authentique, et elle n'est pas, nous le regrettons, en tout point louable : la diction en est très châtiée; mais il y a trop d'antithèses, trop d'ornements poétiques, on y sent trop le travail d'un lettré jaloux de plaire à d'autres lettrés. Beaucoup d'esprit, mais à contre-temps. Les épîtres d'Hildebert sont d'un meilleur style.

Les nos 392 et 963 contiennent une table anonyme des matières contenues dans les livres moraux d'Aristote. Quel en est l'auteur? C'est Jean de Fayt, moine de Saint-Amand-en-Pevèle, plus tard abbé de Saint-Bavon. M. Molinier a pu l'ignorer. C'est, en effet, un écrivain bien peu connu; les scrupuleux éditeurs du *Cartulaire de l'Université de Paris* ont recueilli son nom, mais ils n'ont joint à ce nom qu'une note très brève. Cependant ce moine fut un personnage, qui, chargé d'importantes missions, les remplit bien et nous a laissé d'assez nombreux écrits dont il n'existe pas un catalogue complet. Ne négligeons pas l'occasion qui nous est offerte de le faire mieux connaître et de bien mériter ainsi des futurs rédacteurs de notre *Histoire littéraire*. Ayant pris l'habit des moines noirs à l'abbaye de Saint-Amand, Jean de Fayt vint à Paris achever ses études. Nous l'y voyons en 1346, étant alors bachelier en

théologie [1]. Il y fut ensuite reçu docteur et professa. On ignore s'il eut du succès comme professeur; mais il en eut certainement comme prédicateur; ce qui le fit envoyer à la cour d'Avignon par l'université de Paris, pour y prêcher et faire campagne contre les Flagellants. La bibliothèque de Douai conserve un de ses sermons contre ces fanatiques acharnés à la poursuite d'un vain fantôme de sainteté. Il fut prononcé devant le pape Clément VI en l'année 1349 [2]. Les moines noirs faisaient partout alors assez triste figure; on ne parlait plus d'eux. C'était donc pour eux un grand honneur que d'être représentés à la cour d'Avignon par un député de l'université de Paris, qui prêchait devant un pape, et, disait-on, avec un talent admiré. Aussi, l'abbé de Saint-Bavon étant mort, les moines de cette abbaye s'empressèrent-ils de lui donner Jean de Fayt pour successeur. Mais, s'il ne dédaigna pas le titre, il différa beaucoup d'aller remplir les devoirs de la charge; il prêchait encore en 1362 devant Innocent VI, en la ville d'Avignon. Mais l'année suivante il était à Paris, où nous le voyons, dans un chapitre provincial des abbés de son ordre, prononçant le discours d'ouverture, appelé sermon synodal. On ne sait pas en quelle année il se rendit enfin près de ses moines; mais on a la preuve qu'il ne fit pas chez eux de longs séjours. Clément VI, qui faisait grand état de son mérite, l'ayant nommé visiteur général et réformateur des monastères français de son ordre, il voyageait constamment, partout prêchant, à Saint-Amand, Cambrai, Lille, Tournai; une fois en français, vers l'année 1378, devant le comte de Flandre. Il mourut au mois de février de l'année 1395.

Nous allons essayer de donner enfin une liste complète de ses écrits. Ce sont, pour la plupart, des tables alphabétiques faites pour la commodité des prédicateurs. Pour citer l'Écriture sainte, ils avaient les Concordances; mais, pour citer les auteurs profanes ou les Pères, de semblables instruments leur manquaient. C'est dans l'intention de leur être utile que Jean de Fayt entreprit la table des *Morales* que contiennent nos manuscrits de Cambrai. Il s'en trouve une copie sous son nom dans le n° 374 de Valenciennes. Une autre était dans la bibliothèque de Peniscola, portant ce titre : *Tabula Moralium valde notabilis per alphabetum, edita a mag. Joanne de Fayt, abbate sancti Bavonis, quam dominus Clemens papa VIus fecit scribi* [3]. On a du même, dans les nos 2074, 14603, de la Bibliothèque nationale, et 481 de l'Arsenal, une table

[1] *Chartul. univ. Paris*, t. II, p. 596. — [2] *Catal. des man. de Douai*, sous le n° 509. — [3] Faucon, *La librairie des papes d'Avignon*, p. 129.

de Boèce, *De Consolatione philosophiæ*; dans notre n° 14603, une table de Végèce, *De re militari*; dans les nos 2031 et 2032, une table des sermons de saint Augustin. Disons, pour achever ce catalogue, qu'une autre sorte de répertoire, un *Manipulus exemplorum*, a été imprimé sous son nom, à Douai, chez Balthazar Bellère, en 1614 [1], que le n° 509 des manuscrits de Douai est un gros recueil de ses sermons, et qu'enfin Jean de Trittenheim assure avoir eu sous les yeux trois de ses traités, aujourd'hui, comme il semble, perdus, qu'il intitule : *De esu carnium*, *Declarationes in regulam* (la règle de saint Benoît) et *Quæstiones Sententiarum*.

Au numéro 420, sous le nom de saint Grégoire, un commentaire sur le Cantique des cantiques qui est, en effet, publié sous son nom dans le tome LXXIX de la *Patrologie*. Mais cette attribution, dit M. Molinier, ne paraît pas admissible. En effet elle ne l'est pas. Il nous semble aujourd'hui que le Cantique des cantiques ne réclame aucun commentaire. Mais combien de fois, au moyen âge, l'a-t-on commenté ! Plus souvent peut-être que l'Apocalypse. Aussi n'a-t-on pas facilement admis qu'un moraliste tel que saint Grégoire eût négligé de montrer toutes les leçons de morale qu'on en peut tirer. On a donc mis à son compte dans un grand nombre de manuscrits, notamment dans les numéros 13412 et 16518 de la Bibliothèque nationale et 532 de Chartres, cette paraphrase du Cantique, qui nous est aussi présentée sous son nom par le numéro 420 du catalogue de Cambrai. Mais c'est une attribution depuis longtemps condamnée. Mabillon, Oudin et les auteurs de l'*Histoire littéraire* ayant démontré par d'invincibles arguments que l'œuvre est de Robert de Tombelaine, abbé de Saint-Vigor. M. Molinier ne donne que les premiers mots du prologue. Il aurait dû transcrire aussi les premiers mots du commentaire. En effet ce prologue est devenu banal, des copistes l'ayant mis en tête d'une autre paraphrase du Cantique dont l'auteur certain est Richard de Saint-Victor. À combien d'erreurs nous exposent les libres fantaisies de ces copistes !

Au n° 474, sous le nom de saint Augustin, un traité *De articulis fidei*, qui commence par une dédicace dont le début est : *Clemens papa*. Le premier des papes nommés Clément vécut quatre siècles avant saint Augustin, et le deuxième sept après lui. Il est donc évident que saint Augustin n'a pu rien dédier tant à l'un qu'à l'autre. C'est pourquoi M. Molinier n'a pas accepté cette attribution. Elle n'est pas néanmoins plus invraisemblable qu'une autre, à laquelle ont adhéré plusieurs co-

[1] Duthilleul, *Bibl. douaisienne*, n° 283.

pistes. Ainsi, dans le n° 140 du collège Merton, l'auteur est nommé le pape Clément. De sorte que le pape Clément aurait dédié son livre à lui-même; ce qui serait une facétie bien joviale pour un pape. La plupart des manuscrits étant anonymes, on a fait, on a dû faire d'autres conjectures. Bernard Pez a publié l'opuscule sous le nom d'Alain de Lille; sous le même nom on le peut lire dans le tome CCX de la *Patrologie*, col. 595, et dom Brial l'a, dans le tome XVI de l'*Histoire littéraire*, analysé sous le même nom. Mais, dans le tome XVII de cette *Histoire*, l'auteur n'est plus Alain de Lille; c'est, selon M. Petit-Radel, Nicolas d'Amiens. Et c'est le vrai, comme nous l'attestent les n°s 6506, 16297 de la Bibliothèque nationale, 247 de Tours et 192 du collège Marie-Madeleine, à Oxford. Nicolas d'Amiens, contemporain du pape Clément III, n'était pas un écrivain méprisable.

Mais revenons à saint Augustin, qui, dans le n° 931 de notre catalogue, comme dans les n°s 12312 et 14988 de la Bibliothèque nationale, est l'auteur indiqué d'un autre opuscule, jadis célèbre, où sont mis en présence les vertus et les vices, se livrant un combat qui ne finira jamais. Cet opuscule est donc ici donné, disons-nous, à saint Augustin, et plusieurs fois on l'a publié comme étant de lui. Mais nous en avons d'autres éditions sous les noms de saint Ambroise, de saint Isidore, du pape saint Léon. On l'a même réclamé pour le pape saint Grégoire. De toutes ces attributions laquelle admettre? Aucune, répondent avec assurance les auteurs de l'*Histoire littéraire*[1]; l'œuvre est d'Ambroise Autpert, abbé de Saint-Vincent. Et cela n'est plus contesté.

Nous avons à signaler, dans le n° 537, deux fausses attributions : l'une est, cela nous étonne, de M. Molinier; l'autre est d'un copiste ignorant. M. Molinier, ayant rencontré dans ce volume un petit poème sur la décadence de Rome, l'a cru d'Hildebert, parce qu'en effet Hildebert nous a laissé de très beaux vers sous un titre presque semblable. Mais à ces très beaux vers ne ressemblent pas ceux-ci, qu'a lus M. Molinier dans son manuscrit de Cambrai :

> Roma potens quondam, caput orbis, honor regionum,
> Ambitione mala modo fit spelunca latronum.
> Legibus, imperio, studiis opibusque beata
> Olim, strata jacet nunc, laude sui viduata.....

Ces vers médiocres sont de Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer, qui fut un des contemporains d'Hildebert, mais ne l'a certes

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, t. IV, p. 148.

pas égalé, si grands efforts qu'il ait souvent faits pour se mettre sur le haut style. On trouve ces vers sous son nom dans les n^os 8865 de la Bibliothèque nationale et 16 de la bibliothèque de Gand. Une troisième copie qui porte le même nom nous est indiquée comme étant à Gênes, chez M. Philippe Durazzo. L'honneur d'Hildebert nous intéresse; c'est là ce qui nous excuse d'avoir corrigé l'erreur de M. Molinier. Passons à celle du copiste. Il s'agit de saint Bernard, à qui ce copiste attribue sans raison un traité mystique sur les derniers mots prononcés par Jésus crucifié. Mais saint Bernard n'a point affaire ici; l'auteur est un théologien de bien moindre renom, Ernaud, abbé de Bonneval, et l'œuvre est sous son nom dans les n^os 11579 (fol. 151) de la Bibliothèque nationale, 1388 de Troyes, 372 de Douai et 93 du collège Marie-Madeleine, à Oxford. Elle a même été sept fois au moins imprimée sous son nom; en dernier lieu dans le tome CLXXXIX de la *Patrologie*, col. 1677.

Le n° 587 est un recueil de sermons anonymes dont M. Molinier indique seulement le premier et le dernier. Ajoutons que le premier a pour auteur Hugues de Saint-Victor, le dernier saint Bernard, et qu'ils ont été publiés dans leurs *Œuvres*. Le manuscrit étant du XII^e siècle, le copiste fut un contemporain de ces deux éminents docteurs et peut-être a-t-il recueilli quelques sermons inédits soit de l'un, soit de l'autre. Nous appelons l'attention des curieux sur ce volume, dont M. Molinier nous fait soupçonner l'intérêt.

Il peut être utile de joindre quelques notes à la mention de plusieurs épigrammes anonymes qu'offre le n° 802. La première :

Virginitas flos est et virginis aurea dos est. . . . ,

a été publiée par Beaugendre sous le nom de Marbode (col. 1561), et, sans nom d'auteur, par Denis (*Cod. theol. Vind.*, t. I, col. 991), par M. Hagen (*Carmina med. ævi*, p. 178) et dans la *Revue de philologie*, t. I, p. 413. Les copies en sont très nombreuses, mais ne sont pas toutes complètes. Celle du manuscrit de Cambrai ne l'est pas; elle n'a que trois vers et devrait en avoir sept. La suivante :

Prima plaga Ægypti lymphas in sanguine vertit. . . . ,

est d'Eugène, évêque de Tolède, et Sirmond l'a publiée sous son nom (*Sirm. Op. varia*, t. II, p. 887). Le gros solécisme qu'offre ce premier vers n'est pas, on le pense bien, de Sirmond. Il est d'Eugène, qui en a commis beaucoup d'autres. C'était, dit-on, un saint homme. Nous

n'avons garde de nous inscrire contre son renom de sainteté; mais nous ne nous défendons pas de dire que c'était un très mauvais poète. La pièce qu'on lit après :

Primus in orbe dies lucis primordia sumpsit...,

est aussi de lui (Sirmond, p. 906) et n'est pas meilleure. Nous avons ensuite, sous ce titre : *Sors cujusdam episcopi de quindecim christianis totidemque judæis*, une pièce très bizarre, commençant par

Bis duo nunc nivei præsunt et quinque nigelli,

qui paraît la simple description d'une partie d'échecs; mais comme elle finit, dans quelques copies, par ces deux vers :

Styx inimica suos consumpserit ante nigellos
Quam clari vitam perdant corporibus aptam,

il paraît évident que le jeu n'est pas décrit sans une intention morale. Les *nivei* sont les chrétiens et les *nigelli* les juifs. Vous voyez donc en présence quinze chrétiens et quinze juifs; entre eux le combat s'engage, et, finalement, les chrétiens sont vainqueurs. M. Riese a publié cette énigme sous le n° 727 de l'*Anthologie latine*, mais ne l'a pas expliquée; M. Hagen en a donné plus tard une édition imparfaite d'après le n° 704 de Berne, et n'en a pas non plus cherché le sens. C'est M. Mangeart qui, le premier, l'a découvert et montré dans son *Catalogue des manuscrits de Valenciennes*, p. 392. A la suite, dans la plupart des manuscrits, et notamment dans celui de Cambrai, le dénombrement des deux armées est fait en ces deux vers :

Quattuor et pentas, duo, monas, tres, mias, unus,
Hinc dias, ambo, trias, unus, dias et duo monas.

Supposez en effet que les mots latins désignent les chrétiens et les mots grecs les juifs; vous avez, d'une part, 4, 2, 3, 1, 2, 1, 2, et, d'autre part, 5, 1, 1, 2, 3, 2, 1; et, si vous additionnez ces deux séries de chiffres, vous avez deux fois quinze. Voilà ce que M. Mangeart a très ingénieusement deviné. Mais il n'a pas su quel évêque dépensait à faire ces vers énigmatiques un temps qu'il aurait pu certainement mieux employer. Cet évêque est indiqué dans un manuscrit de Rouen, dont nous trouvons la description sous le n° 1409 du catalogue de cette bibliothèque. Il se nommait *Clemens Scotus*. Plus d'un Clément fut

évêque en Écosse ou en Irlande. Nous ne savons quel est celui-ci. Quant aux vers, dont tel est le premier :

Altitonans Dominus divina gerens bonus extat...,

rappelons simplement qu'il en existe une autre copie dans le n° 5076 (fol. 83) de la Bibliothèque nationale et qu'ils ont été publiés par M. Hagen à la page 508 de son catalogue des manuscrits de Berne.

Nous rectifions ainsi, dans le n° 804, les premiers vers d'un long poème plusieurs fois publié sous le nom de saint Bernard :

Ut jucundas
Cervus undas
Æstuans desiderat,
Sic ad Deum,
Fontem vivum,
Mens fidelis properat...

Il n'est pas de saint Bernard. Il n'est pas non plus de saint Anselme, à qui l'on a cru devoir aussi l'attribuer. Mieux vaut en rendre responsable quelque rimeur inconnu. Si la cadence de ces vers est plaisante, quand on a lu trente ou quarante strophes faites sur ce modèle, on ne résiste pas à la fatigue, et le poème entier en a cinq cent quatre-vingts. Oui, cinq cent quatre-vingts. Comment a-t-on pu se représenter deux hommes aussi graves que saint Anselme et saint Bernard, qui furent si constamment, si sérieusement occupés, se livrant dans le cabinet à cet exercice long et puéril! Ajoutons que la langue de ce poème est souvent incorrecte; on peut même dire barbare.

Nous allons dire notre dernier mot sur un problème plus intéressant. Beaugendre a publié dans les *Œuvres* d'Hildebert, sous le titre de *Mathematicus*, un poème ailleurs intitulé *Patricida*, que l'*Histoire littéraire* a donné successivement à trois auteurs différents : Hildebert, Serlon de Bayeux et Bernard de Chartres. Nous avons autrefois écarté Serlon de Bayeux[1] et tout autre Serlon; mais entre Hildebert et Bernard de Chartres nous avons hésité. Écartons aujourd'hui Bernard de Chartres, qui, nous le savons, a fait quelques vers, mais n'était pas certainement un poète vif, abondant, comme l'auteur du *Mathematicus*. S'ensuit-il qu'Hildebert ne doive plus être troublé dans la possession de cette œuvre très remarquable, par conséquent très digne de lui? En sa faveur milite un témoignage, celui d'un manuscrit de Tours décrit sans doute fidèlement par M. Dorange. Mais ce témoignage est unique et le

[1] *Notices et Extr. des man.*, t. XXIX, 2ᵉ partie, p. 342.

n° 977 de Cambrai, qui paraît de même date que le manuscrit de Tours, le contredit expressément. On y lit, en effet, ces deux vers en tête du poème :

> Hæc metra composuit Bernardus de Patricida,
> Ex re cui nomen fata dedere suum.

Ici donc reparaît le nom de Bernard. Mais, si ce n'est pas Bernard de Chartres, quel est cet autre Bernard, antérieur, comme les manuscrits l'attestent, au XIII° siècle? M. Molinier propose Bernard de Morlas. Quoi! ce bourreau de nos oreilles, auteur de trois mille hexamètres dactyliques sur le mépris du monde! A ce fou malfaisant nous attribuerions un poème tel que le *Mathematicus!* Non, certes, nous ne lui ferons pas cet honneur. Mais il est un troisième Bernard, confondu longtemps avec Bernard de Chartres, son contemporain, qui professait, non pas à Chartres, mais à Tours, l'auteur justement célèbre du *Megacosmus* et du *Microcosmus*, Bernard surnommé *Silvestris*. Celui-ci, nous le savons de reste, était un versificateur habile. Eh bien, dans le n° 110 de la reine de Suède, au Vatican, le *Mathematicus* est, au rapport de Montfaucon, sous le nom de *Bernardus Silvestris;* de plus, dans un recueil de sentences que contient le n° 11345 de la Bibliothèque nationale, il y a sous le même nom cinq citations du même poème; enfin, dans un volume du XV° siècle intitulé *Flores poetarum*, qui figure sous le n° 7180 dans le *Répertoire* de Hain, quatre autres citations de ce poème portent le même nom. Croyant autrefois, avec tout le monde, à l'identité de Bernard de Chartres et de Bernard *Silvestris*, nous argumentions de ces témoignages au profit de Bernard de Chartres; sachant aujourd'hui qu'ils doivent être distingués l'un de l'autre, nous restituons à chacun son bien propre; à Bernard *Silvestris* les vers faciles et frappés au bon coin qui nous ont été transmis avec son nom. C'est là ce que le manuscrit de Cambrai nous a donné l'occasion de faire. Pouvions-nous la négliger?

Voilà donc quelques notes sur des sujets variés. Nous avions le dessein d'en faire plusieurs autres. Mais il y a si peu de gens qu'intéressent ces problèmes de bibliographie! Tous ces écrits dont nous prenons le soin de rechercher les vrais auteurs, ces écrits même on ne les lit plus; on a horreur de cette antiquaille. Nous aurons, du moins, prouvé à M. Molinier que nous avons lu son savant catalogue avec toute l'attention qu'il mérite.

B. HAURÉAU.

Fouilles dans la nécropole de Vulci, exécutées et publiées aux frais de S. E. le prince Torlonia, par Stéphane Gsell, Paris, Thorin, 1891.

Le livre de M. Gsell est excellent. Si nous avions le bonheur de posséder, sur toutes les grandes fouilles faites dans les nécropoles d'Italie depuis le siècle dernier, des comptes rendus aussi consciencieux, on peut affirmer que nos connaissances sur l'histoire de l'art antique auraient décuplé en importance et en richesse; car la chronologie des vases peints s'appuierait sur une base solide; par suite, la chronologie des nombreux objets trouvés avec les vases serait établie, et, au moyen de ces points de repère, on aurait de proche en proche, par comparaisons et par groupements, délimité les différentes périodes du style grec avec beaucoup plus de précision qu'il n'est permis de le faire jusqu'à présent. Ajoutons que l'on connaîtrait mieux les relations commerciales de l'Italie antique avec l'Orient, avec la Grèce, avec l'Afrique, grâce aux nombreux produits d'importation qui se trouvent dans les sépultures; on saurait assez exactement à quelle époque telle industrie a lancé ses produits sur la grande route maritime du monde, à quel moment les échanges ont rapproché deux peuples séparés par d'énormes distances. Voilà les promesses qu'il y avait en germe dans la découverte des nécropoles italiotes, et l'on comprend l'enthousiasme lyrique de Gerhard annonçant au monde savant, dans son *Rapporto Volcente*, le renouvellement complet des études sur l'antiquité.

Quelles parties de ce magnifique programme ont été mises à exécution? Un très petit nombre, il faut l'avouer. On a entassé les antiquités dans les vitrines des musées et des collections particulières; on a savamment disserté sur les sujets représentés; on a suffisamment groupé les objets par familles; on en a déterminé le caractère et le style. Mais on a négligé l'essentiel, qui est contenu dans un carnet de fouilles méthodique, c'est-à-dire le synchronisme de tous ces objets, leur présence ou leur absence dans telle catégorie de sépultures et dans telle région, c'est-à-dire la façon dont certains produits se recherchent et s'attirent, en quelque sorte, ou bien restent au contraire absolument étrangers les uns aux autres. Là était la clef de toutes les questions chronologiques et, par conséquent, historiques. Cette clef est perdue et le mal

est irréparable, car on ne retrouvera jamais l'occasion de pareilles études sur un champ de fouilles aussi étendu et aussi riche [1].

La faute commise en Italie s'est renouvelée en Grèce. Jamais un journal de fouilles, jamais un résumé des observations faites au jour le jour sur la disposition matérielle des objets découverts. Là encore, le mal commis a été incalculable et il semble que l'archéologie ait saccagé à plaisir ses deux plus belles provinces. On pouvait espérer qu'avertie par tant de mécomptes, la science moderne préviendrait le retour de semblables erreurs. On a pourtant vu, tout récemment, l'Acropole d'Athènes, remuée de fond en comble, livrer pendant cinq ans ses derniers et inespérés trésors, sans que personne ait eu l'idée de tenir un journal régulier des fouilles, et cela malgré la présence d'une administration grecque parfaitement organisée et de quatre instituts archéologiques étrangers! Qu'en résulte-t-il? C'est qu'à Athènes, comme dans la plupart des musées d'Europe, aucun objet antique n'a d'état civil complet [2]. On sait d'une façon vague de quelle région il provient, plus rarement de quelle localité; encore doit-on s'estimer heureux quand on possède ces renseignements, car ils font trop souvent défaut. Mais dans quelle partie du territoire l'objet a-t-il été découvert, dans quel réduit, à quelle profondeur, en quelle compagnie? Réponse : néant, sauf pour de très rares exceptions. C'est un enfant trouvé; on connaît à peu près sa nationalité; mais, sur ce qui concerne ses parents, sa famille, ses compagnons ordinaires, son logement, nuit profonde. Tel est l'état de la science archéologique actuelle; qu'on s'étonne ensuite des creuses hypothèses dont elle vit et de la marche à tâtons à laquelle se condamnent les historiographes de ce peuple d'abandonnés!

M. Gsell s'est gardé d'imiter l'insouciance de la plupart de ceux qui l'ont précédé sur le même terrain; il n'a pas cru déroger en faisant

[1] Il serait injuste d'oublier que, depuis la direction de M. Fiorelli et la nomination de M. Helbig au poste d'inspecteur général des antiquités, de nombreux relevés scientifiques ont été faits sur les différents terrains de fouilles en Italie et régulièrement consignés dans des revues savantes, comme les *Notizie dei Scavi*, le *Bullettino della Commissione arch. di Roma*, les *Monumenti* et les *Annali dell' Instituto*, le *Bullettino dell' Instituto germanico*, etc. Mais, à cette époque, l'ère des grandes découvertes était déjà close. On peut voir cependant combien ont été précieuses ces tardives constatations en lisant l'article de M. Helbig sur l'origine des Étrusques (*Annali dell' Inst.*, 1884, p. 108 et suiv.).

[2] Notons comme des exceptions heureuses le Musée Mycénien d'Athènes, le Musée de Bologne et le Musée étrusque récemment installé dans la Villa du pape Jules, où la réunion de toutes les antiquités découvertes au même endroit offre de si féconds éléments d'étude.

journellement l'humble métier de surveillant de fouilles et en notant scrupuleusement sur son carnet les moindres détails des trouvailles. Son livre est l'éclatante démonstration des bons résultats donnés par une méthode aussi simple, car, en prenant pour base de raisonnement les remarques faites sur cent trente-six tombes seulement, il nous a plus appris sur la matière que nous n'en savions après l'ouverture de milliers de sépultures à Vulci. Il est venu glaner dans un champ depuis longtemps moissonné, et il se trouve que sa part est la meilleure, parce qu'il a mieux dirigé ses recherches. Voici quelques-unes des notions générales qui résultent de ses observations techniques :

1° Dans les tombes à puits, qui forment la partie la plus ancienne de la nécropole, la céramique se rattache étroitement à celle des terramares, aux ossuaires de Villanova et de Bologne. C'est une confirmation de la théorie due à M. Helbig, qui voit le développement lent et progressif d'une même civilisation des deux côtés des Apennins, et non pas l'intrusion subite d'un élément étrusque dans le milieu italiote. Il n'y avait aucune espèce d'armes dans les puits fouillés par M. Gsell; ce qui atteste les habitudes d'une population pacifique et paisiblement établie dans le pays qu'elle cultive. Il faut signaler, dans la même période, la présence de quelques objets importés; ils prouvent l'introduction d'éléments venus de l'étranger en Italie, dès une haute antiquité; mais ils sont en très petit nombre.

2° Les tombes à fosse primitives, représentant la seconde époque, contiennent surtout des poteries de terre brune ou noirâtre, généralement façonnées à la main, qu'on nomme *impasto italicò* pour les distinguer du *bucchero nero* de la période suivante. Il est très important de constater qu'à ces produits grossiers de l'industrie locale se trouvent mêlés des vases d'une fabrication beaucoup plus fine et soignée, d'une terre jaunâtre ornée de dessins géométriques rouges, probablement copiés d'après des modèles importés; mais ceux-ci sont encore rares.

3° La troisième période, celle des tombes à fosse plus récentes, est caractérisée par l'extension considérable du commerce d'importation en Italie. Les poteries grecques à décor géométrique constituent le mobilier le plus riche de ces sépultures; un grand nombre de vases, de fabrication locale, sont de simples et grossières imitations des produits étrangers remarquables par la finesse de l'argile et par l'élégance de l'ornementation. On n'y voit point encore apparaître le système des incisions et des retouches polychromes dont le développement est dû à l'initiative des peintres rhodiens et corinthiens; c'est purement le style primitif des Attiques, tel qu'il est connu par les exemplaires du Dipylon, et, d'une

IMPRIMERIE NATIONALE.

façon plus générale, par le type dit *des Îles*. Dans le même temps, les habitants de l'Italie ont perfectionné leur céramique nationale; les poteries d'*impasto* sont mieux épurées, faites au tour, parfois fumigées dans l'intérieur du four, progrès qui achemineront peu à peu les industriels vers la fabrication classique du *bucchero nero*.

4° Enfin apparaît en quatrième ligne la série des tombes à chambre. Les modèles fournis à l'Italie par le commerce étranger consistent surtout en vases corinthiens, soit du type appelé proto-corinthien dans les chambres les plus anciennes (vases de petites dimensions, généralement sans incisions, d'une polychromie très sobre ou complètement monochromes, avec des sujets empruntés à la décoration végétale ou à des scènes familières comme la chasse au lièvre), soit du type corinthien développé dans les chambres plus récentes (vases plus grands, nombreuses incisions et retouches polychromes, zones d'animaux orientaux, etc.). Dans cette même catégorie de chambres plus récentes on a recueilli d'intéressants produits de l'art attique, amphores attico-corinthiennes à zones d'animaux, amphores à figures noires de style archaïque, une très jolie coupe à figure noire signée par Tléson, fils de Néarchos[1], enfin une grande coupe à figures rouges appartenant au groupe d'Épictétos et une amphore panathénaïque. En regard de ces importations grecques il faut placer, comme représentant l'industrie locale : 1° dans les chambres les plus anciennes, des poteries d'*impasto* perfectionnées et quelques *buccheri neri*, accompagnant les petits vases proto-corinthiens; 2° dans les chambres plus récentes, un grand nombre de *buccheri neri* et presque plus d'*impasto*. Les plus anciens *buccheri* présentent des incisions pointillées faites à la roulette; la fabrication des calices à zones de personnages, imprimés au cylindre, paraît contemporaine des poteries corinthiennes à zones d'animaux; puis, vers la fin de la période corinthienne et avec l'introduction des vases attiques, commence la fabrication du *bucchero* portant des figures en relief; elle dure encore à l'époque des vases attiques ornés de figures rouges.

Toutes les personnes familiarisées avec les études céramiques comprendront aisément combien ces synchronismes, fondés sur des observations minutieuses et exactes, sont importants pour la classification des vases. Nous pouvons ranger dans une suite chronologique, sans

[1] Il eût été très important de connaître exactement les objets trouvés avec ce vase signé. Par un regrettable hasard il s'est trouvé que les ouvriers de M. Gsell ont précisément ouvert cette tombe en son absence et sans son ordre, et que les antiquités contenues dans trois chambres différentes ont été mêlées et confondues. Voir les *Fouilles dans la Nécropole de Vulci*, p. 111.

grande chance d'erreurs : 1° les ossuaires du type de Villanova, 2° l'*impasto italico* façonné à la main; 3° les poteries à décor géométrique monochromes et non incisées; 4° l'*impasto* fait au tour et sommairement fumigé; 5° les vases proto-corinthiens; 6° le *bucchero nero* à incisions pointillées faites à la roulette et le *bucchero* à zones de figures estampées au cylindre; 7° les vases corinthiens de style développé; 8° le *bucchero* orné de figures modelées; 9° les vases attiques à figures noires; 10° les vases attiques à figures rouges. Sans doute plusieurs de ces données ne sont pas nouvelles et n'importe quel catalogue bien fait d'une collection de vases prouvera qu'on n'avait pas attendu les découvertes de M. Gsell pour esquisser ces divisions logiques. Mais d'abord il est précieux de contrôler par des observations de faits ce qui n'était établi qu'*a priori* et par hypothèse; de plus quelques-uns de ces synchronismes sont encore peu connus, en particulier ceux qui concernent les céramiques indigènes de l'Italie. Il est regrettable que M. Gsell n'ait pas recueilli dans ses fouilles des *buccheri* à figures d'animaux incisés; les musées en possèdent de riches séries, et il eût été utile d'en fixer exactement la place chronologique; je suppose qu'ils se rangeraient entre le n° 6 et le n° 8.

Les éléments historiques qu'on peut dégager de ces faits ne sont pas moins intéressants. Nous suivons les différentes phases de l'extension donnée au commerce étranger. L'Italie vit à peu près sur son propre fonds pendant la période des tombes à puits et des tombes à fosse les plus anciennes. Les premiers modèles grecs qu'elle connaît à l'époque des fosses récentes sont du style attique primitif; mais on se tromperait sans doute en y voyant la preuve de relations commerciales entre elle et cette partie de la Grèce. C'est une importation due plutôt au commerce des Chalcidiens, des Corinthiens et des Rhodiens, à une époque où le type géométrique dit *des Îles* était répandu dans tout le bassin de la Méditerranée. Avec les tombes à chambre apparaissent les produits du style corinthien proprement dit, et c'est une impulsion décisive donnée à la fabrication indigène qui reste attachée pour toujours au style demi-oriental de ces poteries. Enfin l'importation des vases attiques à figures noires et à figures rouges arrête, plus qu'elle ne les encourage, les progrès de la céramique nationale : la supériorité et l'abondance extrême des produits étrangers finissent par rendre superflues les imitations locales, qui se font de plus en plus rares.

Il est plus délicat de proposer des dates, même approximatives, pour ces différentes périodes. On peut prendre comme point de départ la grande coupe à figures rouges (pl. XIII-XVI) trouvée par M. Gsell dans une des plus récentes tombes à chambre : elle appartient au groupe

d'Épictétos, c'est-à-dire, d'après la chronologie fondée sur les dernières fouilles de l'Acropole d'Athènes, à la fin du VIe siècle [1]. Les chambres où l'on recueille des amphores de style attico-corinthien (pl. V-VI) ou de style attique pur très ancien (pl. VII-VIII) correspondent à la période caractérisée par le célèbre *vase François*, que l'on place vers le milieu du même siècle. Or, d'après une remarque de M. Gsell (p. 315-316), les vases de style corinthien développé remontent à une période plus ancienne, car on les trouve très rarement mêlés à des vases attiques; il est donc permis d'adopter la première moitié du VIe siècle et la fin du VIIe pour la date des vases corinthiens à zones d'animaux incisés polychromes et de leurs congénères les *buccheri neri*. Reste à placer dans la deuxième moitié et même avant le milieu du VIIe siècle la céramique qui se superpose à la précédente, à savoir les proto-corinthiens monochromes et non incisés, accompagnés de l'*impasto italico* perfectionné. Nous quittons alors les tombes à chambre pour entrer dans le domaine des tombes à fosse, contenant les vases importés de style géométrique et l'*impasto* de terre lisse à ornements estampillés ou incisés. Ce n'est sans doute pas exagérer la durée de cette phase que de lui réserver la première moitié du VIIe et une grande partie du VIIIe siècle; ce qui rejetterait les fosses primitives vers le milieu du même siècle. Enfin les tombes à puits, dont l'usage a certainement duré un très long espace de temps, difficile à apprécier en l'absence de points de comparaison avec des objets importés de l'étranger, représentent l'âge primitif depuis les premiers établissements italiotes et étrusques en Italie jusqu'au VIIIe siècle.

Je ne me fais pas d'illusion sur ce qu'il y a d'hypothétique dans cette série de dates. Ce sont des pierres d'attente que les découvertes ultérieures déplaceront ou implanteront plus solidement. Je sais surtout combien il est arbitraire d'évaluer au juger une période en l'estimant à cinquante ou cent ans quand elle a pu durer beaucoup plus [2]. J'ai cherché seulement à donner des chiffres vraisemblables et logiquement calculés, pour montrer que M. Gsell est peut-être resté un peu trop au-

[1] Outre le nom de l'éphèbe Épéleios connu par d'autres vases (voir Klein, *Lieblingsinschriften*, p. 31), on y lit celui d'*Ἴσραχος καλός*, qui paraît cacher, sous une forme incorrecte, le nom d'un des fils de Pisistrate, Hipparchos, de même que sur une coupe de Munich (n° 331) il est écrit *Ἴσπαχος*. Voir Klein, *ibid.*, p. 30; Studniczka, *Jahrbuch des k. deut. arch. Instituts*, 1887, p. 165.

[2] Il est bien entendu que je parle ici de la *floraison* d'un style déterminé. Toutes ces périodes empiètent les unes sur les autres; elles ne se superposent pas exactement; il y a, pendant la durée de chaque groupe, des survivances très longues du type précédent.

dessous des évaluations probables. En général, les dates qu'il propose sont plus basses que les miennes[1]. Par exemple il place (p. 428) dans le second tiers du VIIe siècle la série des poteries à décor géométrique, que je mets dans la première moitié du même siècle et même au VIIIe. Je me fonde sur la comparaison avec la céramique des pays grecs pour repousser une date aussi basse, car il est nécessaire de réserver une large place au développement du groupe représenté par les vases attiques ou primitifs à figures, les vases de Milo et les vases de Rhodes, qui sont certainement postérieurs au type géométrique pur et antérieurs aux corinthiens polychromes incisés. M. Gsell reconnaît (p. 397) que les types géométriques qu'il étudie sont plus primitifs encore que ceux du Dipylon d'Athènes. Or il est impossible de placer le Dipylon à une date plus basse que le début du VIIe siècle. La vérité est donc qu'on peut hardiment remonter jusqu'à la fin du VIIIe siècle pour la période des fosses récentes, et que les fosses primitives, placées par M. Gsell au début du VIIe siècle (p. 428), sont à reporter en plein VIIIe[2].

J'ai dit assez nettement tout le bien que je pense du livre de M. Gsell pour critiquer avec la même liberté certaines parties de son ouvrage. Je trouve que le paragraphe 6 du chapitre III est manqué. La comparaison instituée entre les tombes à fosse de Vulci et les célèbres tombes *Regulini Galassi* de Cervetri, *Bernardini* de Préneste, *del Duce* de Vetulonia, etc., me semble erronée. Ces grandes sépultures, où l'on a trouvé amoncelés de véritables trésors, appartiennent au groupe des chambres ou caveaux[3] : la caractéristique du mobilier est dans l'abondance des bijoux et appliques de style oriental, des vases corinthiens, des poteries de *bucchero*. Il est vrai qu'il s'y trouve aussi des vases à décor géométrique; mais c'est l'effet tout naturel des survivances et des prolongations que l'on constate toujours au début de chaque nouvelle période.

[1] Une des causes de cette différence, c'est que M. Gsell a supposé qu'un certain temps a dû s'écouler entre la date de fabrication et la déposition des objets grecs importés dans les sépultures d'Italie (p. 527). Je ne crois pas nécessaire de tenir compte de ce délai (dont la durée d'ailleurs ne peut être évaluée que d'une façon tout à fait arbitraire), car le même raisonnement est vrai pour les poteries déposées dans les sépultures de la Grèce même. En effet, la distance n'est pas si longue à franchir entre la Grèce et l'Italie. Un vase fabriqué à Athènes pouvait fort bien, dans le courant de la même année ou de l'année suivante, être placé dans un tombeau de Vulci, de même qu'un vase fabriqué à Corinthe pouvait n'être placé qu'un an ou dix ans après dans une sépulture corinthienne. Il me paraît dangereux de tabler sur les lenteurs de l'importation pour établir des différences de dates.

[2] Voir l'ouvrage de M. J. Martha, *L'Art étrusque*, p. 104.

[3] Martha, *ibid.*, p. 105 et suiv.

Comment assimiler à ces trouvailles le contenu des tombes 19 à 22, 37 à 43, 56 à 58, 63, 71, 72, 74, 76 à 78, 103 et 117 de Vulci? 1° Ce sont des tombes à fosse, et non pas des chambres ou caveaux à corridor; 2° les vases à décor géométrique en constituent le principal ornement; 3° les vases de style corinthien, même primitif, ne s'y rencontrent pas encore[1]; 4° la poterie d'*impasto* est presque la seule en vogue. Il n'y a donc, à mon avis, aucun rapport entre ces deux groupes, et cette fausse assimilation a jeté un grand trouble dans la chronologie adoptée par M. Gsell. En supposant que ces fosses sont contemporaines des tombes *Regulini Galassi, Isis, del Duce*, et en les attribuant au second tiers du VII^e siècle, il semble avoir confondu deux époques distinctes et rabaissé beaucoup trop la date de la série géométrique (p. 428).

En étudiant la période très ancienne des tombes à puits, M. Gsell était naturellement amené à se demander quel genre de civilisation elle représente : italiote ou étrusque? C'est la grave question de l'origine des Étrusques, tant de fois discutée, qui s'est posée à lui. Il l'examine dans un long chapitre (p. 315 et suivantes), avec la conscience de travail qu'il apporte en toutes choses, et, s'il n'y introduit pas de clartés nouvelles, du moins il en donne un assez clair résumé. La thèse principale de M. Helbig, qui a le mieux approfondi ce problème, reste intacte : il n'y a pas de solution de continuité entre les différentes périodes des tombes à fosse, à puits et à chambre; c'est le développement lent et uniforme d'une même civilisation des deux côtés des Apennins. Faut-il en conclure, avec M. Helbig, que les Étrusques et les Italiotes sont les deux rameaux d'une même race qui est descendue du nord vers l'Italie? M. Gsell paraît tenté d'accepter cette solution; mais il ne se dissimule pas que d'autres hypothèses expliqueraient aussi bien la fusion intime des deux races et il préfère conclure que la question de l'origine des Étrusques et de leur venue parmi les Italiotes n'est point encore résolue.

Je voudrais présenter sur ce sujet quelques observations et j'essayerai de mettre en lumière deux textes anciens, non pas ignorés par ceux qui ont traité la matière, mais volontairement négligés et laissés dans l'ombre par eux; il me semble pourtant qu'ils sont d'une importance capitale. On sait qu'Hérodote et, après lui, beaucoup d'anciens ont affirmé que les Étrusques étaient venus directement par mer d'Asie Mineure en Italie. Chez les Étrusques eux-mêmes, c'était une tradition nationale. Cependant M. Helbig et, après lui, MM. Martha, Undset et

[1] On n'a noté qu'un petit vase orné de cercles lilas qui pourrait appartenir au groupe corinthien (p. 398). Mais c'est encore du corinthien géométrique.

Gsell[1] ne craignent pas de contredire ces témoignages auxquels les documents archéologiques donnent, à leur avis, un démenti formel. Car si les Étrusques étaient venus par mer s'installer dans leur domaine historique, on devrait constater, dès une haute antiquité, dans les sépultures de la Toscane actuelle, les éléments d'une civilisation particulière et exotique qui se propagerait du sud au nord, franchirait les Apennins et rayonnerait jusque dans la vallée du Pô et la région de Bologne. Or c'est le contraire qui est vrai. Les plus anciens éléments de l'art industriel en Italie sont localisés d'abord dans la vallée du Pô; puis on les voit s'étendre peu à peu du nord au sud, franchir la barrière montagneuse et absorber toute la région étrusque proprement dite, sans secousses, sans révolution apparente, sans que rien indique l'intrusion dans le monde italiote d'un peuple conquérant et novateur. Donc Hérodote et les autres se sont trompés; donc les Étrusques sont venus du nord; donc il faut admettre la fusion des races italiote et étrusque à une époque très reculée et leur venue en Italie, qu'elle soit simultanée ou successive, par la grande route de terre et les Alpes Rhétiques.

A priori il est dangereux d'avoir contre soi Hérodote; son ancienne renommée de narrateur crédule s'est transformée tout doucement, grâce aux conquêtes de la science, en une bonne et solide réputation d'historien savamment informé. Pourquoi eût-il été moins bien renseigné sur l'Italie, facilement accessible de son temps et où il est allé finir ses jours, qu'il ne l'a été sur l'Égypte et sur l'Asie? De plus, que dit le texte d'Hérodote sur la migration des Étrusques et en quoi est-il en contradiction si flagrante avec les fouilles archéologiques? Voici la traduction de ce texte : « Alors le roi (de Lydie) fit du peuple deux parts; puis il tira au sort laquelle resterait, laquelle quitterait la contrée, se déclarant le chef de ceux qui demeureraient, et plaçant à la tête de ceux qui émigreraient son fils nommé Tyrrhène. Les gens du second contingent partirent donc du pays, descendirent à Smyrne et équipèrent des vaisseaux; ils se munirent de tout ce qui est nécessaire à une longue navigation et mirent à la voile pour aller à la recherche d'une terre où ils pourraient vivre. Dans cette intention, ils côtoyèrent un grand nombre de pays *et arrivèrent chez les Ombriens;* là ils bâtirent des villes et ils y habitent encore[2]. » Que signifie ἀπικέσθαι ἐς Ὀμβρικούς? N'est-il pas évident qu'il s'agit du littoral de la mer Adriatique et non de la mer Tyrrhé-

[1] Cette théorie a déjà pénétré dans certains ouvrages classiques d'histoire ancienne, comme l'*Histoire des Romains* de M. Victor Duruy, I, p. LVI, LVII (édition Hachette, 1885), qui, cependant, a cru devoir faire sur ce sujet quelques réserves.

[2] Hérodote, I, 94.

nienne, car, si vagues que soient les limites de l'Ombrie à une époque aussi reculée, il est bien probable qu'elle a toujours occupé le massif montagneux qui avoisine Urbino, du côté *oriental* des Apennins, et que jamais elle n'a touché la rive occidentale de l'Italie? Dès lors, comment reprocher à Hérodote de faire venir les Étrusques par mer sur la côte tyrrhénienne, quand il dit exactement le contraire?

Je sais l'objection qu'on fera. « Le texte d'Hérodote, dit M. Gsell[1], n'a pas été interprété ainsi dans l'antiquité. Denys d'Halicarnasse, I, 27 : (une partie des Lydiens émigre) *ὁρμισαμένην δ' ἐπὶ τοῖς ἑσπερίοις μέρεσι τῆς Ἰταλίας, ἔνθ' ἦν Ὀμβρικοῖς ἡ οἴκησις.* » Mais pourquoi ne pas admettre que l'erreur est contenue dans le texte de Denys, et non dans celui d'Hérodote? Il est naturel que les écrivains de l'époque romaine, pour lesquels il n'y avait qu'une Étrurie, établie de temps immémorial sur la rive *occidentale* de la péninsule, aient conclu des récits des historiens grecs et des traditions étrusques que ces émigrants, étant venus par mer, avaient dû traverser le détroit de Messine et aborder en Italie sur la côte de la mer Tyrrhénienne. A Denys d'Halicarnasse, en particulier, le texte d'Hérodote devait offrir aisément un sens comme celui-ci : les Ombriens habitaient donc à cette époque du même côté que les Étrusques, c'est-à-dire *à l'ouest* de l'Italie. De là le mot *ἑσπερίοις*, qui n'est sans doute qu'une glose inexacte de Denys.

Si le texte d'Hérodote reste intact[2], qu'en pouvons-nous conclure? C'est qu'un fort contingent d'Étrusques ou Tyrrhéniens, à une époque très reculée que divers témoignages placent vers le XIe ou le XIIe siècle avant J.-C., ont quitté l'Asie Mineure et, après avoir erré longtemps à la recherche d'une nouvelle patrie, ont touché la côte d'Italie en remontant l'Adriatique jusqu'aux environs de Ravenne. Cette interprétation me paraît trouver un appui assez solide dans le texte d'un autre historien à peu près contemporain d'Hérodote, Hellanikos de Lesbos, qui fait

(1) P. 340, note 2.

(2) Je ne parle pas, bien entendu, des détails légendaires relatifs aux causes de l'émigration lydienne. Je ne sais même pas si ce sont des Lydiens. Je m'en tiens au passage de la fin qui relate l'arrivée par mer, en Italie, d'un peuple parti d'Asie. Quant à la phrase qui termine le passage cité « et ils y habitent encore (*καὶ οἰκέειν τὸ μέχρι τοῦδε*) », elle comporte deux explications : ou bien l'historien entend d'une façon générale que les Tyrrhéniens se sont établis pour toujours en Italie; ou bien, s'il veut dire avec plus de précision que de son temps les Étrusques habitaient encore les parages de l'Ombrie et la côte orientale de la péninsule, il faut remarquer que cette mention concorderait avec les événements placés par M. Gsell à la fin du VIe siècle (p. 327-332) et ayant pour conséquence un retour des Étrusques du côté de Bologne.

arriver les Étrusques par mer *jusqu'à l'embouchure du Pô*[1]. Telle était donc l'opinion courante parmi les historiens grecs du vᵉ siècle, et l'on doit reconnaître que leur opinion est la plus importante de toutes, la seule importante, puisque les auteurs de l'époque romaine n'ont fait que l'adopter, en lui faisant subir inconsciemment la grave déformation que j'ai indiquée plus haut.

Dès lors est-il bien nécessaire de considérer comme des éléments contradictoires et irréductibles, d'une part, les textes des auteurs, les traditions des Étrusques, le consentement universel du monde antique, et, d'autre part, les observations faites sur le terrain des fouilles par l'archéologie contemporaine? Je ne le crois pas. Que les Étrusques aient suivi la longue route de terre pour venir d'Asie et qu'ils aient pénétré en Italie par les Alpes du Nord, ou qu'ils aient débarqué par mer *au nord-est de la péninsule*, cela n'implique pas des conséquences très différentes : dans l'un et l'autre cas, la fusion avec les Italiotes s'est accomplie dans le bassin du Pô, les premiers centres d'industrie ont été créés dans la région des terramares et de Bologne, la civilisation a marché du nord au sud, franchissant les Apennins pour conquérir peu à peu toute la côte occidentale.

M. Gsell (p. 344) dit qu'il a peine à comprendre qu'un peuple originaire d'Orient ait été barbare au point d'accepter complètement la civilisation des Italiotes. Mais que pouvait être la civilisation des Étrusques en Asie, si l'on admet que leur départ a eu lieu vers le xiiᵉ siècle avant notre ère? Quelque chose d'analogue, ou peu s'en faut, à celle d'Hissarlik, c'est-à-dire très voisine de la barbarie. Il ne serait d'ailleurs pas impossible de démontrer que les Étrusques ont dû apporter au monde italiote des éléments artistiques qu'il ne connaissait pas encore, tels que le décor géométrique des poteries, la métallurgie, l'industrie des bijoux et des armes. C'est le passage de la civilisation des terramares à celle de Villanova qui indique probablement l'introduction de l'élément étrusque dans le monde italiote[2]. Mais la démonstration de ce fait exigerait un développement de preuves qui excéderait de beaucoup les limites de cet article et qui nous éloignerait trop du livre de

[1] M. Gsell mentionne ce passage (p. 342, note 1), en disant simplement qu'on ne peut guère le citer. Il est au contraire décisif, à mon avis.

[2] M. Gsell admet que la région de Villanova a dû avoir pour maîtres les Étrusques, plutôt que les Ombriens (p. 329). Ailleurs (p. 334-335), il montre que la civilisation de Villanova dérive de celle des terramares, mais il note lui-même des différences très importantes entre les deux, et en particulier l'introduction du décor géométrique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Gsell. Je ne m'attacherai pas non plus à réfuter l'argument présenté par l'auteur à la fin de son chapitre : « Traversée longue et difficile, dit-il à propos de la migration par mer, qui supposerait chez ce peuple barbare des connaissances nautiques que la réputation de piraterie des Tyrrhéniens et des Étrusques ne me paraît pas suffisamment démontrer. » Je pense que M. Gsell ne tient pas beaucoup à cette raison, car la lecture de l'épopée homérique suffit à prouver que, de tout temps, le cabotage le long des côtes a été pratiqué dans la Méditerranée et transportait les marchands ou les pirates à d'énormes distances.

La thèse que je viens de présenter sur la migration étrusque n'est pas nouvelle, et je n'ai pas la prétention de m'en attribuer la paternité. Elle est déjà en germe dans l'ouvrage de M. Martha sur l'*Art étrusque* (p. 23), mais à l'état de simple conjecture aussitôt abandonnée. M. Gsell la mentionne aussi et la qualifie d'ingénieuse, mais sans s'y arrêter. J'ai cru bien faire en donnant à cette thèse une place plus honorable dans l'ensemble des théories déjà nombreuses qui concernent ce peuple énigmatique. Il me reste à dire que, si M. Gsell n'a pas découvert dans ses fouilles le secret du sphinx, du moins il a contribué largement à nous éclairer sur la période historique de la civilisation étrusque et que son gros volume tient autant qu'il promet; ce qui n'est pas le propre de tous les gros volumes.

E. POTTIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 7 avril 1892, une séance publique pour la réception de M. Pierre Loti-Viaud, élu en remplacement de M. Octave Feuillet.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 1er avril 1892, a élu M. Homolle membre titulaire, en remplacement de M. Alfred Maury.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 2 avril 1892, a élu M. Carlos Calvo, de Buenos-Ayres, associé étranger en remplacement de M. Thonissen, à Louvain.

Dans la séance du 9 avril 1892, l'Académie a élu M. Adolphe Guillot membre de la section de morale, en remplacement de M. Baudrillart.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Marseille au moyen âge, par M. Octave Tessier. Marseille, Boy, 1892, 201 pages in-8°.

La première partie de ce livre a pour objet les institutions municipales de Marseille au moyen âge; la seconde nous offre la mention sommaire des établissements religieux ou civils et des rues de la ville. C'est cette seconde partie qui nous paraît offrir le plus de renseignements nouveaux. M. Tessier l'a rédigée sur des pièces d'archives, des pièces écrites dans un latin marseillais dont l'interprétation a dû lui causer quelque embarras. On reconnaît que le latin du Nord était alors barbare; mais comment qualifier celui de Marseille? Il y a peu de chose à tirer du livre de M. Tessier pour l'histoire générale; mais c'est pour l'histoire locale un mémoire à consulter.

Les Tchames et leurs religions, par M. E. Aymonier, Paris, 1891, in-8°, 111 pages.

Les Tchames sont les restes des populations qui ont formé jadis le royaume de Tchampa. C'était un mélange d'émigrés hindous, venus des bords du Gange et du Brahmapoutra, et d'indigènes de ces pays, compris entre le 10° et le 20° degré de latitude nord et le 103° et 107° degré de longitude est. Cette région est comprise dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'Annam, entre la Cochinchine au sud et le Tonkin au nord. M. Aymonier, qui a visité ces contrées, essaye d'abord de reconstituer l'histoire, très mal connue, de l'ancien Tchampa. Pour en réunir les débris, il s'adresse à des inscriptions sanskrites et aux vieilles annales. Dès le IVe siècle de notre ère, le Tchampa est en lutte contre ses voisins, les Chinois et les Annamites; la guerre est incessante, et, vers le VIIe siècle, le Tchampa soumis obéit à la Chine. Il s'affranchit; mais, un siècle et demi plus tard, il est ravagé par une invasion de pirates malais. Les deux ou trois siècles suivants sont remplis par des guerres continuelles avec l'Annam et le Cambodge. Cependant la dynastie tchame parvient à se maintenir, et elle était puissante lorsque, en 1277, Marco Polo traversa le Tchampa. Dans le XIVe siècle, l'Annam, ligué avec le Tchampa, le défend contre les Siamois. Puis les discordes recommencent entre les Annamites et les Tchames; et, vers la fin du XVe siècle, le Tchampa est définitivement conquis par l'Annam; son histoire se confond désormais presque entièrement avec celle de ses maîtres. C'est à peine si aujourd'hui on peut compter 30,000 Tchames, répandus dans une centaine de villages de l'Annam.

Voilà les données historiques, bien incomplètes, qu'a pu recueillir M. Aymonier. Sur d'autres points, les renseignements sont plus sûrs et plus abondants. C'est ainsi que l'auteur peut étudier successivement les monuments tchames, qui, sans égaler ceux de Khmers, ne sont pas cependant sans valeur, les mœurs de ces peuplades malheureuses, leurs divinités païennes, leurs légendes, leur culte, prêtres et castes,

leurs superstitions, leurs cérémonies des funérailles, leurs rites agricoles, la récolte du bois d'aigle, qui est indispensable pour certains sacrifices, etc. Comme une partie des Tchames ont embrassé l'islamisme, M. Aymonier leur consacre plusieurs chapitres spéciaux, ainsi qu'aux Tchames du Cambodge, qu'il met au-dessus de tous les autres, sans d'ailleurs les mettre encore très haut.

Le tableau qu'a tracé M. Aymonier est surtout intéressant en ce qu'il montre ce qu'ont pu devenir les croyances brahmaniques, bouddhiques et musulmanes, dans des contrées encore barbares, qui les ont transformées à leur usage. Le brahmanisme, tel qu'il s'est établi dans l'Inde et tel qu'il y règne, est déjà bien critiquable, sous une foule de points de vue. Mais dégradé comme il l'est chez les Tchames, mêlé au bouddhisme et à l'islamisme, qui ne sont pas mieux compris, il est devenu presque méconnaissable, et les vestiges qui en restent sont de plus en plus effacés. Ce spectacle n'en est pas moins curieux, puisque les Tchames sont une partie du genre humain, qui couvre la terre. Il est bon que le souvenir de leur race soit conservé, bien qu'elle doive tenir bien peu de place dans l'histoire. La France, qui s'est récemment établie dans ces contrées, se chargera de les civiliser, en les éclairant et en améliorant leur sort. Les détails fournis par M. Aymonier auront leur utilité dans cette œuvre, qui sera longue, mais qui pourra être très bienfaisante; le niveau moral de tous ces sauvages est bien bas; mais une administration intelligente peut parvenir à le relever beaucoup.

ALLEMAGNE.

ΑΙΣΧΥΛΟΥ ΔΡΑΜΑΤΑ ΣΩΖΟΜΕΝΑ ΚΑΙ ΑΠΟΛΩΛΟΤΩΝ ΑΠΟΣΠΑΣΜΑΤΑ *μετὰ ἐξηγητικῶν καὶ κριτικῶν σημειώσεων τῇ συνεργασίᾳ* **ΕΥΓΕΝΙΟΥ ΖΩΜΑΡΙΔΟΥ,** *διδάκτορος φιλοσοφίας, ἐκδιδόμενα ὑπὸ* N. WECKLEIN, *γυμνασιάρχου, ἀνωτάτου συμβούλου τῆς ἐν Βαυαρίᾳ ἐκπαιδεύσεως.* Τόμος *πρῶτος περιέχων γενικὴν εἰσαγωγήν,* **ΠΕΡΣΑΣ** *καὶ* **ΕΠΤΑ ΕΠΙ ΘΗΒΑΣ.** — Eschyle, drames conservés et fragments des drames perdus, avec notes explicatives et critiques, édité, avec la collaboration d'Eugène Zomaridis, docteur en philosophie, etc., par N. Wecklein, directeur de gymnase, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique de Bavière, tome premier, contenant une introduction générale, les *Perses* et les *Sept contre Thèbes*. Leipzig, imprimerie Bär et Hermann. Athènes, Carl Bek, 1891, 552 pages grand in-8°.

Le beau volume que nous annonçons est le quatrième de la Bibliothèque hellénique, œuvre patriotique due à la munificence de M. Zographos. Un helléniste allemand s'est associé un savant hellène afin d'offrir aux Grecs, avec le texte d'Eschyle, un commentaire rédigé dans leur langue et nourri des travaux de la philologie moderne. Personne au monde ne connaît mieux que M. Wecklein tout ce qui a été écrit sur Eschyle, tout, le bon comme le mauvais; il a donné une édition critique des sept tragédies du poète, précieuse par la collation définitive, qui s'y trouve, du *Mediceus* par un paléographe aussi habile que M. Vitelli, et il a consacré à son auteur favori, outre d'autres travaux, un excellent commentaire de l'*Orestie*. Aussi la constitution du texte et les notes critiques appartiennent-elles exclusivement à M. Wecklein; dans l'Introduction et dans les notes explicatives, M. Zomaridis ne s'est pas borné au rôle de simple traducteur, mais il a ajouté des additions et des développements assez nombreux pour former à peu près le tiers de l'ensemble. Quoique le travail commun reste indivis, un lecteur attentif reconnaîtra souvent la main de chacun des deux collaborateurs.

L'introduction traite de la vie et de la poésie d'Eschyle. Les jeunes Hellènes y trouveront les notions courantes et les données le plus généralement admises aujourd'hui. Signalons aux auteurs quelques points contestables. Ils pensent, avec Lobeck, que la fameuse accusation d'avoir divulgué les mystères d'Éleusis fut provoquée par les *Euménides* : la procession à la fin de cette pièce aurait paru une imitation trop fidèle de celle des initiés. Cette conjecture en l'air n'est guère conciliable avec le fait que l'*Orestie* fut couronnée par les juges du concours. Résignons-nous à ignorer ce qui était déjà obscur pour les littérateurs les plus savants de l'antiquité. Nous ne pensons pas non plus que l'éloge de l'Aréopage dans le même drame ait été inspiré par une politique conciliatrice : le poète condamne les innovations avec une singulière énergie de langage. Il est vrai qu'une protestation contre la réforme d'Éphialtès, déjà accomplie avant la représentation de l'*Orestie*, eût été souverainement déplacée ; mais le traité d'Aristote récemment découvert nous apprend que Périclès continua, après Éphialtès, de rogner les prérogatives de l'Aréopage. Ainsi s'expliquent les graves avertissements d'Eschyle. Peu importe d'ailleurs que Périclès ait été une fois chorège du poète longtemps auparavant, à une date où il ne se mêlait pas encore activement de politique.

On lit dans les *Perses*, avant l'apparition de l'ombre de Darius, plusieurs vers qui ne sont de mise que beaucoup plus bas, avant l'arrivée de Xerxès. Ce fait étrange ne peut guère s'expliquer par une erreur de copiste, ni par une transposition voulue. D'après la conjecture de M. Wecklein il y aurait ici un mélange de deux rédactions, celle d'Athènes et celle de Syracuse. Quand il fit jouer son drame dans cette dernière ville, le poète aurait supprimé l'épisode de l'ombre de Darius. La suppression n'eût pas été heureuse, et l'on demande pourquoi le poète aurait mutilé son œuvre. M. Wecklein répond que le théâtre de Syracuse manquait peut-être de l'appareil nécessaire pour des apparitions et disparitions de ce genre. Mais rien n'est plus facile à procurer que cet appareil, et nous nous persuaderons difficilement que le théâtre d'un prince puissant et ami du luxe ait été plus pauvrement organisé que celui de la démocratique Athènes. Nous persistons même à douter de la reprise des *Perses* à la cour d'Hiéron : ce qu'en dit le scoliaste d'Aristophane permet de soupçonner que nous avons affaire, non à un fait constant, mais à une conjecture imaginée pour expliquer un vers obscur des *Grenouilles*. La suppression d'une scène en apparence inutile, mais au fond capitale, peut être attribuée à un copiste plutôt qu'au poète ; la transposition des vers en question proviendrait alors d'un exemplaire incomplet.

Comme règle de la constitution du texte, M. Wecklein pose en principe que tous les manuscrits dérivent du *Mediceus*. Nous sommes convaincu que les nombreux manuscrits des trois premières pièces proviennent, directement ou indirectement, d'une autre copie, assez semblable au *Mediceus*, d'un archétype commun. Cette divergence de vues n'empêche cependant pas que nous nous accordions la plupart du temps pour le choix des leçons. C'est d'abord que le vieux manuscrit de Florence est, au jugement unanime des critiques, de beaucoup le meilleur de tous ; c'est ensuite parce que M. Wecklein, par une heureuse inconséquence, ne pratique pas toujours sa théorie. Dans les *Perses*, il adopte aux vers 1071 et 1074 la variante δυσβάϋκτος, quand le *Mediceus* porte δύσβατος ; il préfère de même ἔρεικε à ἔρειδε (v. 1061), βαρίδεσσι ποντίαις à βαρίδες τε πόντιαι (v. 556), λόγῳ à χρόνῳ (v. 713), ἐς Φθόρον à ἐς Φθόνον (*Sept.* 238), etc. Toutefois il s'obstine, pour ne pas donner un démenti trop flagrant à son système, à supprimer les vers 178 (195) des *Sept*, vers accidentellement omis dans le *Mediceus* à la fin d'une page. Du reste, le texte est sagement établi et ne s'écarte que rarement sans nécessité des leçons tra-

ditionnelles. Au vers 454 des *Perses*, ἐξοισοίατο pour ἐκσωζοίατο est une excellente correction; mais nous ne voyons pas la nécessité de substituer, au vers suivant, Ἑλλήνων ἄγραν à Ἑλλήνων σΊρατόν. Nous ne goûtons pas non plus les changements introduits dans les vers 28, 121, 142, 391, 417-419, 452, 891, 908 des *Perses*. Les éditeurs ont bien fait de ne produire qu'en note leur conjecture τὰ δ' ἕτερα, pour τὰ δ'ἀγαθά (v. 221). Les Grecs se servent de cette tournure par euphémisme, pour éviter un mot malsonnant; ils disent directement, sans périphrase, ce qui est de bon augure.

Le commentaire explicatif, qui est ce qu'il y a de plus important dans les éditions de ce genre, nous semble juste, bien fait, instructif. Ici, comme pour la constitution du texte, nous nous trouvons presque toujours en conformité de vues avec les éditeurs, même quand ils assurent le contraire. C'est ainsi qu'aux vers 426 et suiv., tout en adoptant ma correction μέν νυν (pour μὲν γάρ), ils m'attribuent une interprétation que cette correction a précisément pour but d'écarter définitivement. Signalons la remarque, que nous ne nous souvenons pas d'avoir vue ailleurs, sur le quatrième couple de strophes de la *parodos*, et d'après laquelle le chœur oppose aux guerres continentales, qui sont l'antique et véritable mission des Perses, les entreprises maritimes, dangereuses nouveautés (ἔμαθον δὲ), qui inquiètent les sages conseillers du roi. Il faut faire honneur à M. Zomaridis des nombreux rapprochements de l'usage moderne et de la vieille langue des Hellènes. On en trouve toutefois qui sont plus apparents que réels. On dit aujourd'hui Ὁ δεῖνα ἔχει τὰ πισΊά τινος. Quel rapport y a-t-il entre cette façon de parler et le vers 2 du drame, où le neutre πισΊά est appliqué à des personnes? A propos de l'épithète μεγαυχής (v. 645) on sera quelque peu étonné de lire une longue note sur un certain Mokaukès, contemporain de Mohamed. En général, nous aurions souhaité un commentaire moins verbeux; la concision est, à notre gré, la première vertu du commentateur. Mais il convient de faire la part du génie national, et nous autres hommes du Nord sommes peut-être trop enclins à traiter de redondance vicieuse l'abondance qui plaît aux tempéraments méridionaux. L'ouvrage se composera de trois volumes; dès aujourd'hui on peut dire qu'il se recommande par des qualités solides et qu'il mérite d'être bien accueilli dans la patrie d'Eschyle.

Henri Weil.

Führer durch die œffentlichen Sammlungen klassischer Alterthümer in Rom, von Wolfgang Helbig. 2 vol. in-12, Leipzig, Bædeker, 1891. — (Guide à travers les collections publiques d'antiquité classique à Rome.)

Personne ne connait mieux les musées de Rome, les musées publics et les collections privées que M. Helbig, qui habite cette ville depuis près de trente ans et qui, pendant qu'il était secrétaire de l'Institut archéologique allemand, n'a pas cessé de conduire dans ces galeries les membres de l'école, dont il faisait l'éducation archéologique en face des monuments. Ces monuments, il en a étudié beaucoup en vue de ses travaux personnels; tous ceux qui ont été découverts dans ces derniers temps ont été examinés par lui au moment même où ils ont été exhumés. Nul savant n'était donc aussi bien préparé que lui à entreprendre la tâche à laquelle l'a convié le célèbre éditeur de Leipzig, Karl Bædeker. Comment il l'a comprise, c'est ce que suffisent à expliquer les premières lignes de sa préface :

« Le livre que je publie a pour objet d'aider les jeunes archéologues et les gens du monde qui ont l'esprit cultivé à s'orienter dans les musées romains, de leur indiquer les pièces les plus importantes et de leur en faciliter l'intelligence et l'appréciation par de courtes explications qui soient en rapport avec l'état actuel de la science. Il

comprend toutes les collections qui sont plus ou moins ouvertes au public, à l'exception du musée falisque dans la Villa di papa Giulio. Ce musée a été exclu, parce que l'Académie des Lincei, à laquelle l'auteur a l'honneur d'appartenir, prépare sur cette collection une publication d'ensemble et qu'il ne paraissait pas désirable de la déflorer en prenant les devants. Quant aux antiques réunis dans les Thermes de Dioclétien, ils étaient encore inaccessibles quand j'ai terminé mon manuscrit, et maintenant même ils ne sont exposés que d'une manière provisoire. Comme parmi eux se trouvent d'ailleurs quelques pièces de grande valeur, je me suis décidé, quand l'impression était déjà presque terminée, sinon à décrire toute la collection, tout du moins à traiter des meilleurs morceaux qu'elle renferme... La description du musée étrusque du Vatican (*Museo Gregoriano*) et du musée Kircher a été entreprise par M. Émile Reisch, qui était tout naturellement désigné pour cette partie du travail; il y a longtemps qu'il s'occupe à préparer un catalogue scientifique de la première de ces collections. »

Le tome I contient le *Musée de sculpture du Vatican*, les *Musées du Capitole* et *du Latran*. Dans le tome II on trouvera les *Villas Albani* et *Borghese*, le *Musée Buoncompagni*, le *Musée du Palais Spada*, les *Antiques de la bibliothèque du Vatican*, le *Musée des Thermes*, le *Musée étrusque du Vatican*, le *Musée Kircher* et le *Musée préhistorique du Collège romain*.

Chaque article est divisé en trois parties. D'abord, en petits caractères, l'indication de la provenance du monument, quand elle est connue, son histoire très résumée et l'indication des restaurations qu'il a subies. Vient ensuite, en caractères plus gros, la description de l'objet avec l'explication du sujet traité et une détermination plus ou moins assurée de l'école et de la période du développement de l'art à laquelle il parait appartenir. L'article se termine par des renvois aux principaux des ouvrages dans lesquels le monument a été décrit ou figuré. Cette bibliographie, qui n'a d'ailleurs pas la prétention d'être complète, mais qui n'omet rien d'essentiel, est, elle aussi, imprimée en lettres très fines. Quelques figures, mais en très petit nombre (il y en a en tout trente et une) servent à justifier des comparaisons ou des restitutions proposées. On aurait aimé à trouver là des plans de ces différents musées; le livre aurait ainsi mieux répondu encore à ce titre modeste de *Guide* dont s'est contenté l'auteur.

C'est là le seul regret que nous nous permettions d'exprimer, et l'omission est facile à réparer. Ce que l'on ne saurait trop louer, c'est la discrétion et la sûreté de l'érudition. Étant donnée l'abondance des matériaux que M. Helbig avait réunis pendant les longues années d'enseignement et de recherches qu'il avait derrière lui, rien ne lui aurait été plus aisé que de faire étalage de sa science, de grossir la bibliographie, de donner à beaucoup de ses articles les proportions d'un mémoire. Il a résisté à cette tentation, et quand s'offrait à lui, au cours de cette revue des marbres romains, un point de vue intéressant et neuf, une conjecture spécieuse, il s'est contenté d'une rapide suggestion, qui pourra mettre sur la voie les esprits déjà préparés à ces recherches : *intelligenti pauca*. Le livre rendra les plus grands services aux deux classes de lecteurs à qui l'ont destiné l'auteur et l'éditeur; nous sommes très heureux d'apprendre que, traduit par un des pensionnaires de notre École de Rome, il paraîtra en français, l'hiver prochain, chez Bædeker. Ancien élève de l'École normale et agrégé d'histoire, M. Toutain, qui a déjà publié de bons travaux d'épigraphie et d'archéologie dans les *Mélanges* de l'École de Rome, a trop le goût et l'habitude de l'exactitude pour que sa traduction ne mérite pas tous les éloges auxquels a droit l'original.

G. P.

GRÈCE.

Les médecins grecs inédits: Aétius, 12e livre, publié pour la première fois par M. Costomiris, professeur agrégé d'ophtalmologie et d'otologie à Athènes; en grec, in-8°, 112-131 pages, librairie C. Klincksieck.

L'ouvrage de M. Costomiris est dédié à l'Université nationale d'Athènes; il lui adresse un rapport sur le travail qu'elle avait bien voulu lui confier en le chargeant de publier les œuvres inédites d'Aétius, à commencer par son 12e livre. L'auteur a mis quatre années à collationner les manuscrits, répandus dans les bibliothèques de l'Europe, et il a reçu les encouragements les plus honorables de notre Académie de médecine. L'entreprise mérite en effet d'être soutenue par tous ceux qui savent ce que la Grèce ancienne a fait pour la science médicale, et combien de ses monuments sont encore ignorés. Les philologues allemands et anglais ont joint leur approbation à celle des Français. Notre Académie des inscriptions et belles-lettres, après l'Académie de médecine, a reconnu la valeur des travaux de M. Costomiris. Le Ministre de Grèce à Paris, notre Ministre des affaires étrangères et notre Ministre de l'instruction publique s'y sont également intéressés, et c'est pour justifier de si hauts patronages que M. Costomiris a donné ce premier volume, à titre de spécimen. Il contient, après une préface et après des notes philologiques, le texte d'Aétius avec toutes les variantes. Ce 12e livre se compose de 81 chapitres, qui traitent successivement de maladies nombreuses, depuis la sciatique et la goutte jusqu'au lumbago et au rhumatisme articulaire. Aétius s'arrête fort longtemps à la goutte, pour en rechercher les causes, les symptômes et les moyens de la prévenir et de la guérir. Il étudie aussi l'emploi et les effets de la saignée, les fièvres bilieuses, etc. Mais c'est particulièrement à la goutte qu'il s'attache et à celle qui atteint les pieds (la podagre). Il cite souvent Galien, Rufus, Oribase et quelques autres médecins, plus ou moins célèbres.

A en juger par ce spécimen, on doit désirer vivement que M. le docteur Costomiris poursuive son œuvre; le Gouvernement de son pays pourra sans doute l'aider, car ces restes de l'antique science sont une partie de la gloire nationale. Aétius, originaire d'Amida, en Mésopotamie, vivait à la fin du ve siècle, et il avait à sa disposition une foule d'ouvrages de médecine dont il a fait usage et qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1892.

A Life of Buddha by Açvaghosha Bodhisattva, translated from Sanskrit into Chinese by Dharmaraksha, A. D. 420, and from Chinese into English by Samuel Beal. Oxford, at the Clarendon Press, 1883, in-8°, xxxvii-380.

Vie du Bouddha par Açvaghosha Boddhisattva, traduite du sanskrit en chinois par Dharmaraksha, en l'an 420 après J.-C., et traduit du chinois en anglais par M. Samuel Beal. Oxford, Clarendon press. — Tome XIX de la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés sous la direction de M. F. Max Müller.

PREMIER ARTICLE.

La biographie du Bouddha par Açvaghosha, écrite d'abord en sanskrit et traduite en chinois, présente un double intérêt : c'est un ouvrage à peu près unique en son genre, et, en outre, c'est un témoignage authentique de l'influence que la nouvelle religion exerçait dans l'Inde vers le Ier siècle de notre ère et dans la Chine trois ou quatre cents ans plus tard. On sait quelle est l'austérité du bouddhisme et jusqu'à quel excès il l'a poussée; il a proscrit absolument la littérature en dehors des livres canoniques de la Triple Corbeille. Au contraire, le brahmanisme s'était toujours distingué par une culture passionnée des lettres, et il avait produit, sous toutes les formes, les monuments les plus variés et les plus originaux, si ce n'est les plus parfaits. Le bouddhisme, adversaire de la religion sortie du Véda, devait assez naturellement réagir contre cette tendance profane; mais ce ne fut pas un sentiment de rivalité qui lui inspira sa rigueur; il la puisait surtout dans le principe même de sa doctrine, et, jugeant la vie de l'homme comme il le faisait, il devait nécessairement réprouver tout ce qui peut la charmer et en adoucir l'incurable amertume. Cependant le Bouddha lui-même avait donné quelquefois l'exemple; et puisque, en certains cas, il s'était

laissé aller à improviser des stances lyriques, pour assurer la conversion des néophytes, c'était provoquer l'imitation. Mais les successeurs et les disciples ne s'étaient point hasardés sur cette pente; et s'ils s'étaient permis de mettre en vers quelques Gâthâs, c'était simplement pour revêtir d'un rythme utile à la mémoire les préceptes du maître, qui d'abord étaient rédigés dans une humble prose [1].

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Açvaghosha est un poème historique, très bien composé, en cinq chants, qui comprennent toute la carrière du Tathâgata, depuis sa naissance miraculeuse jusqu'à sa mort et jusqu'à la distribution de ses reliques. Les deux premiers chants racontent l'éducation du prince, sa vie dans le palais de son père, ses tristesses prématurées, son aversion pour tous les plaisirs de son âge, sa fuite avec Tchtchhandaka, la désolation de la cour et l'inflexible résolution du jeune homme, qui se fait mendiant et religieux, au lieu de jouir de tous les avantages que lui promettaient sa famille et son titre d'héritier royal. Dans le troisième chant, le prince commence son apostolat. Il résiste aux conseils bienveillants du roi Bimbisâra, qui voudrait le dissuader d'un projet funeste. Retiré au désert, il y est vainqueur de Mâra, le dieu de tous les vices; il y acquiert l'état définitif de Bouddha par l'Abhisambodhi, et il y fait pour la première fois « tourner la roue de la loi ».

Jusque-là, l'auteur a suivi pas à pas le Lalitavistâra, et son récit semble calqué sur cette légende fameuse.

Le quatrième chant est un peu plus neuf, sans l'être non plus complètement. Le roi Bimbisâra, qui a vainement tenté de détourner le Bouddha de sa vocation, devient son disciple convaincu. Le Bouddha convertit le fameux Anâthapiṇḍada, le généreux protecteur des orphelins et des pauvres; il va rendre une visite à son père et à son fils, à Kapilavatthou, qu'il n'avait pas revu depuis douze ans; il accepte la donation du magnifique vihâra de Djétavana; il échappe aux pièges que lui dresse le traître Dévadatta et aux charmes d'une dame aussi belle qu'illustre, appelée Amrâ. Enfin, dans le cinquième livre, le Bouddha, après quarante ans de prédication, annonce sa mort trois mois à l'avance, et l'auteur fait un pompeux éloge du Nirvâṇa, sous ses deux principaux aspects, le Parinirvâṇa ou préliminaires du Nirvâṇa et le

(1) Il y a néanmoins des exceptions à cette généralité, et les Paraboles de Bouddhaghosha et son Dhammapada peuvent bien passer pour des œuvres littéraires; mais ces exceptions sont fort rares. Voir la traduction des Paraboles et du Dhammapada, par le capitaine E. Rogers, R. E., et par M. F. Max Müller, Oxford, 1870. La préface est due à ce dernier.

Mahâparinirvâṇa ou Nirvâṇa définitif. Le dernier chapitre, qui est le vingt-huitième de tout le poème, rappelle que les os du Tathâgata, retirés du bûcher sous les yeux du grand Kâçyapa, furent partagés en huit lots, entre la tribu guerrière des fidèles Mallas et sept rois, après avoir été, pendant plusieurs jours, exposés à la vénération des populations, sur une des tours de la ville de Kouçinagara.

On voit par cette brève analyse qu'Açvaghosha ne nous apprend rien de bien nouveau sur celui dont il veut célébrer la gloire incomparable; il n'ajoute que peu de chose à ce qui nous est connu d'après la tradition. Mais c'est son œuvre même qui est neuve; elle comprend environ 10,000 vers, ou plus précisément 2,310 stances, de 2 çlokas, qui contiennent chacun 2 vers, en tout 9,240. A quelle date remonte-t-elle? et que sait-on de l'auteur? On ne doit pas attendre une réponse bien précise à ces questions; elles restent obscures, comme tant d'autres, par l'absence de toute chronologie dans l'Inde. Le temps ne compte pas, à ce qu'il semble, pour le monde asiatique; nous devons nous résigner à cette ignorance et nous contenter d'approximations. Açvaghosha[1], l'auteur du Bouddha-tcharita-kâvya, passe pour le douzième patriarche bouddhique; il vivait à la cour du roi Kanishka, vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne. Son poème, répandu d'assez bonne heure en Chine, paraît y avoir obtenu un grand succès. En l'an 420 de notre ère, il avait été traduit en chinois par un bouddhiste hindou nommé Darmaraksha; c'est cette version chinoise que M. Samuel Beal a traduite en anglais. Quant à l'original sanskrit d'Açvaghosha, il n'a pas encore été publié, et les copies en sont incomplètes et fautives. La version chinoise a été justement préférée, et c'est grâce à ce secours que l'œuvre du poète bouddhiste peut être appréciée par nous, à travers trois traductions.

Déjà au début de notre ère, la piété chinoise recherchait avidement tout ce qui concernait la vie du Tathâgata; le Lalitavistâra avait été traduit en l'an 70[2]. Le goût populaire pour ce genre d'ouvrages a duré longtemps; et M. Samuel Beal compte jusqu'à quatorze biographies du Bouddha en chinois[3]. Elles se sont succédé de l'an 70 jusqu'au xe siècle.

[1] Voir quelques détails sur Açvaghosha et sur l'origine de son nom (voix de cheval) dans le *Bouddhisme* de M. Vassilief, traduction allemande, p. 231, et traduction française, p. 210 (1860 et 1865).

[2] D'après une note de M. Stanislas Julien, le Lalitavistâra a été traduit quatre fois en chinois, de l'an 65-70 de notre ère à l'an 652. (Voir le *Rgya Rcher Rol pa*, de M. Ph. Ed. Foucaux, Introduction, p. XVI.)

[3] M. Samuel Beal a donné l'analyse de ces quatorze biographies, plus ou moins intéressantes, Introduction, p. XVI à XXX.

Il y en avait sept, plus ou moins étendues, quand celle d'Açvaghosha vint prendre rang parmi elles et l'emporta sur les précédentes. Voilà pourquoi M. Samuel Beal, sollicité par M. F. Max Müller, l'a choisie. Le laborieux éditeur des Livres sacrés de l'Orient désirait avoir, dans cette savante collection, un ouvrage chinois bouddhique qui portât une date certaine; le Bouddha-tcharita-kâvya se trouvait tout indiqué et remplissait les conditions voulues.

D'après les documents chinois, Açvaghosha accompagnait le roi Kanishka, lors de sa campagne dans le nord de l'Inde, en sa double qualité de poète et de musicien. Il aimait à voyager, et il avait parcouru, par zèle de propagande, une bonne partie de la presqu'île. Il avait recueilli bien des légendes sur les lieux mêmes où le Bouddha avait vécu; il les reproduisit, à la fois par dévotion et avec la facilité poétique dont il était doué. Quand nous parlons de poésie, il n'y en a guère dans Açvaghosha au sens où nous l'entendons en Occident depuis Homère et d'après les chefs-d'œuvre grecs. L'imagination est interdite aux bouddhistes; celle qu'on leur tolère est restreinte dans les plus étroites limites. La seule liberté qui soit à leur usage, c'est de paraphraser et d'amplifier les Soutras et le Vinaya. Les sermons et la discipline ascétique, voilà les deux sujets où ils doivent strictement se renfermer. Dès lors, ils peuvent bien être des versificateurs; mais ils ne peuvent être de vrais poètes, sous le poids de si lourdes chaînes. Il n'y a pas à demander davantage à Açvaghosha; et, dans ces bornes infranchissables, on doit reconnaître qu'il a su se mouvoir avec talent et avec régularité. Il a été souvent prolixe, et les discours qu'il prête au Bouddha et à ses interlocuteurs sont bien longs; mais il reste toujours très clair; et c'est une qualité qui est si rare dans les œuvres indiennes qu'on doit lui en savoir beaucoup de gré [1].

Pour qu'on juge de sa manière et de son mérite relatif, nous donnerons quelques morceaux de son poème, soit en les citant en leur entier, quand nous le pourrons, soit en les abrégeant par des extraits.

Nous nous arrêtons d'abord au premier entretien du roi Bimbisâra et aux circonstances dans lesquelles il eut lieu. Le jeune prince, après avoir repoussé les prières du pourohita et du principal ministre de son père, envoyés à sa poursuite, s'est dirigé vers le Pic du Vautour, au delà du Gange, et il est arrivé à Râdjagriha, la ville des cinq montagnes. La beauté de sa personne, sa jeunesse brillante de force et de

[1] M. Samuel Beal a traité spécialement du style d'Açvaghosha dans son Introduction, p. xxx.

santé, sa bonne grâce, la pureté de ses traits, sa noble tournure, sa gravité frappent d'admiration tous ceux qui le rencontrent; mais la foule s'étonne et s'apitoie quand elle voit ce merveilleux personnage mendier sa nourriture, comme le plus misérable des ascètes. Le roi, qui, du haut de son palais, aperçoit cette émotion dans la cité, veut s'enquérir personnellement de la vérité des rapports qu'on lui fait, et, accompagné de ses ministres les plus éclairés et les plus sages, il se rend auprès du Tathâgata.

Après les politesses d'usage, voici les conseils que le roi croit devoir donner à son interlocuteur, en lui offrant de partager son royaume et son autorité :

« Pesez mûrement, lui dit-il, la valeur des paroles sincères que je vous adresse. Le désir du pouvoir sied bien à la noblesse; c'est le juste orgueil de la célébrité, de la famille, de la richesse, de la distinction personnelle. Quand on n'a pas d'autre souci que de dompter les superbes, de rabaisser les autres et de gagner ainsi les hommages des hommes c'est un motif pour les guerriers et pour les forts de prendre les armes et de conquérir la suprême puissance. Mais, quand un royaume tombe régulièrement dans vos mains, qui refuserait d'accepter l'empire? Le sage sait discerner le temps où il faut entrer dans la retraite, ou rechercher la fortune et jouir des plaisirs mondains. Si ces trois bonheurs lui échappent, il renonce à de vains efforts; et, plein de respect pour la religion, il n'ambitionne plus la richesse, qui est l'objet unique que le monde poursuit. Devenir riche et oublier tout sentiment religieux, ce n'est qu'une prospérité factice; mais être pauvre et, dans cet état, dédaigner la religion, quel plaisir y peut-on trouver? Au contraire, quand on possède ces trois biens, religion, richesse et bonheur, et qu'on sait en jouir avec raison et mesure, on devient ce qui s'appelle Maître souverain des choses. Ne souffrez donc pas que vos éminentes qualités restent inutiles. Si Mandhari, le monarque Tchakravartin, a partagé avec Çakra le gouvernement des quatre régions du monde, sans pouvoir gouverner le ciel, vous, doué comme vous l'êtes, vous pouvez, dans votre force redoutable, régir tout à la fois la terre et les cieux. Je ne veux pas user de mon autorité royale pour vous contraindre; mais, en voyant les agréments de votre personne et votre vêtement d'ascète, je suis tout ensemble pénétré d'admiration pour votre vertu et de profond regret pour le vêtement que vous portez. Vous mendiez votre nourriture, et moi je vous offre la possession de tout ce pays. Pendant que vous êtes jeune, jouissez de vous-même; acquérez la richesse pour le milieu de votre vie; et quand la vieillesse vous ôtera vos facultés, il sera temps

de vous soumettre aux lois de la religion. Se livrer à elle avec ferveur quand on est jeune, c'est dessécher la source de tous les désirs; mais quand on est vieux et que les désirs sont éteints, c'est le temps de la solitude et de la retraite. Vieux, on regarde comme un déshonneur de rechercher les richesses, et l'on ne veut qu'édifier le monde par une conduite exemplaire; mais tant qu'on est jeune et que le cœur est mobile et léger, c'est le moment de goûter les plaisirs, dans le joyeux commerce de ses compagnons d'âge. Quand les années s'accumulent, écarter toute mollesse, se soumettre aux préceptes de la religion, mortifier les désirs des cinq sens, accroître sans cesse les joies pures d'un cœur pieux, n'est-ce pas la loi qu'ont embrassée ces antiques monarques qui, après avoir dévotement adoré le ciel durant leur vie, ont été portés, sur le dos du dragon, aux célestes demeures, pour y recevoir la récompense qui leur était due ? »

Le Bouddha écoute en silence cette exhortation bienveillante; elle ne l'émeut pas, et il répond au roi respectueusement, mais aussi inébranlable que le mont Soumérou[1] :

« Monarque illustre, que le monde vénère, descendant d'une famille d'Aryas, vos paroles sont remplies de raison; ce sont celles d'un véritable ami. L'amitié, qui fait un bon emploi de la richesse, est le trésor le plus sûr et le plus précieux. La fertilité d'un pays peut n'être qu'une ressource passagère; mais ce que donne la charité produit des fruits inépuisables et ne cause jamais de repentir. On connaît votre générosité et votre douceur, et je me garderai bien de vous contredire. Mais, puisque nous avons le bonheur de nous rencontrer, nous causons ensemble à cœur ouvert. Ce que je redoute, c'est la naissance, la vieillesse, la maladie et la mort; je cherche la délivrance finale de ces maux. J'ai renoncé à mes parents et aux affections de la famille. Comment pourrais-je désormais revenir au monde des désirs, raviver ce venimeux serpent et me rejeter dans les flammes ? Le torrent de l'existence épouvante mon cœur. Les désirs, issus des cinq sens, sont comme des voleurs qui nous ravissent nos plus vrais trésors; ils nous ôtent la paix et ne nous procurent que de brutales amours. C'est un vent qui attise le brasier, jusqu'à ce que le bois soit entièrement consumé et que le feu s'éteigne. Alors on ne vit que pour le plaisir et l'on meurt à la raison. Des rois fameux, des rishis même, qui se sont abandonnés à leurs passions, en ont été cruellement punis. Mais, quand on se contente de

[1] Le discours du Bouddha est très long; nous sommes forcé de l'abréger, en en gardant cependant les idées principales.

quelques feuilles pour tout vêtement, de fruits sauvages pour nourriture, de l'eau des rivières pour boisson, quand on laisse croître sa chevelure et qu'on demeure silencieux comme un mouni, sans rien demander au monde, les austérités qu'on pratique éloignent toutes les convoitises. Le sage étouffe les désirs dès qu'ils naissent, et, comme tout n'est qu'illusion, il se défend de rien rechercher. Le plaisir est une torche enflammée qui brûle la main qui la tient. Cette richesse que les hommes poursuivent avec tant d'ardeur est difficile à conquérir et facile à perdre; c'est un rêve que le sage ne peut que dédaigner. Le plaisir abaisse l'homme, le dégrade et lui prépare les maux les plus cuisants.

« Ne tentez donc pas de me ramener au monde des désirs. Tout ce que veut mon cœur, c'est de trouver le repos et l'indépendance. Je ne tiens à aucun bien vulgaire, et voilà pourquoi j'ai déposé le diadème; contrairement à vos conseils, je ne voudrais pas régner de nouveau. Ce que je souhaite, c'est de demeurer dans la retraite et d'y vivre des aliments que j'aurai mendiés. Ne me plaignez donc point. Ce sont bien plutôt les rois qui sont à plaindre. Que de peines, que de soucis n'ont-ils pas ! Vous voulez bien me convier à partager votre puissance et votre trône; et moi, je vous offre de partager mon sort et de venir avec moi là où il n'y a plus ni naissance, ni vie, ni mort. Dans ce domaine aussi, l'on est souverain, comme vous l'êtes dans le vôtre. Vous me dites qu'il faut, tant qu'on est jeune, jouir des plaisirs de son âge et qu'il faut se faire ascète quand on devient vieux. Mais la vieillesse n'a plus même la force d'embrasser la religion. Qui peut d'ailleurs répondre de son existence? et pourquoi tarder un seul instant? Pourquoi attendre que les années nous épuisent? L'inconstance est un redoutable chasseur; le temps est son arc, les maladies sont ses flèches. Dans les champs de la vie et de la mort, ce chasseur-là poursuit tout ce qui vit, comme il chasserait un cerf timide; et quand il en trouve l'occasion, il nous arrache la vie. Pourquoi dès lors compter sur l'âge? Les pieux sacrifices où l'on immole tant d'êtres vivants ne nous assurent point la récompense qu'ils nous promettent. On ne peut se confier à des choses aussi légères que le vent, aussi mobiles que la goutte d'eau qui tombe de l'herbe du gazon. Je cherche la véritable délivrance; et je vais la demander aux éloquentes leçons d'Ârâda Kâlâma, le grand ṛishi et le dévot ascète.

« Je vous quitte à regret. Puisse votre royaume trouver, sous votre sceptre, la paix et la tranquillité ! Que la sagesse s'étende sur votre empire, brillante comme le soleil de midi ! Puissiez-vous être toujours victorieux contre ceux qui ne rêvent que le meurtre, et protéger vos sujets contre les fléaux de la guerre ! »

Bimbisâra, persuadé que toute insistance serait inutile, prend congé du jeune prince et retourne à Râdjagriha, pendant que le Bouddha se rend à l'ermitage d'Ârâda Kâlâma, pour conférer avec lui et s'affermir encore dans ses résolutions. Il ne trouve pas dans la science du fameux rishi la vérité qu'il cherche, et Ârâda se borne en effet à lui exposer la doctrine de Kapila et le système bien connu du Sânkhya[1]. Le Tathâgata est peu édifié par cette conférence, et il se retire à Ourouvilva, pour y méditer longuement et découvrir par ses propres lumières la voie du salut et l'émancipation définitive. Il y séjourne six ans et s'y soumet aux plus rudes mortifications avant d'atteindre à la Bodhi, c'est-à-dire à l'état de Bouddha parfaitement accompli.

Une des conversions les plus fameuses est celle d'Anâthapindada, le protecteur des orphelins et des pauvres. Açvaghosha ne l'oublie pas, parmi tant d'autres. Anâthapindada est un maître de maison dont la charité égale l'immense richesse. Il venait du Koçala, pays fort éloigné au nord et dont la capitale était Çrâvastî. Il s'était fixé à Râdjagriha. En apprenant que le Tathâgata résidait non loin de la ville, il s'était empressé d'aller lui rendre visite. Le Bouddha l'avait reçu avec bonté, et, dès cette première entrevue, lui avait exposé toute sa doctrine. « Votre cœur, lui avait-il dit, se réjouit de connaître la vraie loi. Dans votre pureté, vous êtes tout prêt à croire. Vos existences antérieures ont planté en vous la racine de toutes les vertus et vous ont préparé une belle espérance. Aujourd'hui, en entendant prononcer le nom du Bouddha, vous avez été pénétré de bonheur, parce que vous êtes un vase de justice, humble d'esprit et prodigue de nobles actions. Votre charité est inépuisable pour les pauvres et les malheureux. Votre nom est partout répandu, et c'est là le prix de vos mérites antérieurs et de votre générosité actuelle. En retour, acceptez aujourd'hui de moi une autre charité : celle du Nirvâna et du parfait repos. Mes règles sont remplies de pureté et de grâce; elles font monter l'homme au ciel et lui donnent part à toutes ses joies. Pourtant l'homme doit se bien garder de désirer même ces joies célestes, car ce désir serait fatal comme tous les autres. La vieillesse, la maladie et la mort sont les grandes douleurs de ce monde; mais c'est le monde qui les cause par sa perpétuelle agitation. C'est la source de toutes nos peines; s'en isoler pour goûter l'immuable repos, c'est le chemin du salut. Tout est vide dans l'univers, qui

[1] Ceci semblerait confirmer l'opinion d'Eugène Burnouf, qui fait le Sânkhya antérieur au bouddhisme. Dans cette hypothèse, le Bouddha ne serait que le continuateur religieux de Kapila et d'un système philosophique.

n'est qu'un fantôme. Le moi lui-même n'existe pas davantage, il n'est que l'agrégat des qualités. »

Ce sermon suffit pour faire parvenir le bon Anâthapiṇḍada au premier degré de la sainteté; il y fait de rapides progrès. Pour lui, les ténèbres sont remplacées par l'éclat et la splendeur du vrai; à ses yeux, l'erreur se dissipe, « comme les nuages d'automne chassés par un vent d'orage ». Portant ses regards sur l'origine des choses, il s'abstient d'affirmer que le seigneur Îçvara les ait créées; mais il se garde également de nier qu'il en soit le créateur. Si en effet Îçvara était l'auteur de l'univers, il n'y aurait ni vieux ni jeunes, ni premier ni dernier, ni transmigration; une fois nés, les êtres ne périraient jamais; il n'y aurait ni chagrins, ni souffrances, ni bien, ni mal; car les uns et les autres devraient venir également du seigneur Îçvara. Si réellement il avait créé le monde, il ne devrait pas subsister la moindre erreur sur un tel miracle; un fils ne méconnaît pas le père dont il a reçu le jour, et il ne cesse de l'honorer. L'homme ne devrait donc jamais, dans sa misère, se révolter contre Îçvara; il devrait se soumettre à lui, comme au seul être qui existe en soi. Mais on ne doit pas dire qu'Îçvara soit l'être existant par lui-même; car, s'il continue à créer encore maintenant, il a dû créer toujours, et par conséquent il n'a pas été le seul être. S'il avait créé sans le savoir, il serait comme l'enfant qui tette sans conscience le sein de sa mère; s'il a eu l'intention de créer, dès lors il y avait à côté de lui autre chose que lui-même. Le plaisir et la douleur ne peuvent pas être son œuvre, puisque tout ce qui vit les ressent, et qu'Îçvara devrait aussi aimer les uns et détester les autres. Il n'y a plus ni vertu ni vice, ni bonheur ni malheur, si tout se confond en lui. Et si nous sommes tous en lui, nous existons par nous-mêmes tout comme lui, et nous sommes incréés comme il l'est.

« Attribuer la création à la nature, ou l'attribuer au moi, ce n'est pas donner une solution plus satisfaisante; car les mêmes arguments peuvent être opposés au moi créateur ou à la nature créatrice. Le mieux est encore d'accepter les choses telles qu'elles sont, les unes étant causes des autres, sans prétendre remonter jusqu'à leur origine. »

Que cette discussion en règle contre l'existence de Dieu vienne du Bouddha, ou qu'elle soit de l'auteur du poème, Açvaghosha, elle n'en a pas moins d'importance[1]. On y reconnaît clairement le Sânkhya athée, Nir-Îçvara. Les objections contre l'idée de la création ne laissent pas

[1] M. Samuel Beal ne peut pas décider si, d'après le texte chinois, ce discours est dans la bouche d'Anâthapiṇḍada, ou dans celle du Bouddha, ou s'il vient d'Açvaghosha lui-même. Voir la note 1, p. 208.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que d'être assez fortes, sans être péremptoires plus que d'autres. Mais, dans le bouddhisme canonique, il n'y a pas trace de cette négation; il semble bien que le Tathâgata se sera toujours abstenu d'une controverse sur cet insondable mystère. Açvaghosha n'aura pas eu sans doute tant de réserve et de prudence; et de sa dissertation audacieuse on peut tirer cette conséquence que, dans le premier siècle de notre ère, il y a dix-neuf cents ans, certains bouddhistes ne reculaient pas devant l'aveu d'un athéisme réfléchi. Ce triste principe est bien le fond du dogme bouddhiste; mais en général il est dissimulé, et on ne le proclame pas d'ordinaire avec tant de franchise et de précision.

A la suite de sa conversion, Anâthapiṇḍada offre au Bouddha le splendide vihâra qu'il a fait construire à son intention. Le Bouddha, connaissant la pureté de cœur et la charité d'Anâthapiṇḍada, accepte son présent et il lui dit : « Maintenant que vous avez vu la véritable doctrine, votre noble cœur continue à exercer généreusement la charité. La richesse et l'argent sont des trésors trop instables, et vous faites bien d'en laisser à d'autres tout le fardeau. Quand un trésor de choses précieuses a été détruit par le feu, le sage n'en continue pas moins ses libéralités avec les débris qui lui restent. Mais l'insensé conserve ces débris avec soin, craignant de les perdre et ne voyant pas qu'il se prépare des douleurs nouvelles, quand ces biens si fugitifs viendront à lui manquer. Il y a un temps convenable pour faire la charité, et l'homme charitable est un vaillant guerrier qui marche au combat lorsque le moment est venu. Il est aimé de tous; il est honoré durant sa vie; et quand il meurt, son cœur est plein de calme et de sérénité. De toutes les conditions de l'existence, il n'y en a pas de plus douce que la charité. Le contentement qu'elle donne nous suit jusque dans les rangs des êtres les plus infimes; et, tant qu'on existe, elle nous met à l'abri de tous les chagrins, puisqu'elle nous ôte tout sentiment de haine, d'envie ou de jalousie. En étant charitable, on acquiert le parfait repos et le grand Nirvâṇa. En donnant notre propre nourriture, nous gagnons des forces nouvelles; en donnant nos vêtements, nous n'en devenons que plus beaux. Ce qui nous conduit à être charitables, c'est d'y trouver notre plaisir; ce qui nous conduit à donner à autrui, c'est de ne rien désirer pour nous-mêmes. Le plus haut degré de la charité, c'est de dépouiller tout intérêt personnel en la faisant. Aussi j'accepte le don que vous me destinez, et il en sera fait selon votre volonté[1]. »

Anâthapiṇḍada va s'entendre avec le prince royal, Djéta, pour acheter

[1] Açvaghosha, *Vie du Bouddha*, livre IV, stances 1502 à 1520.

le sol où le vihâra doit être construit, et le prince, désireux de participer à une bonne œuvre, réduit de moitié le prix exorbitant qu'il avait demandé d'abord pour son terrain. Il cède le fonds, mais il se réserve les arbres qui le couvrent, afin de les offrir en son nom personnel au Bouddha. Le splendide vihâra est bien vite construit, et le Tathâgata, suivi de tous ses disciples, ne tarde pas à l'occuper, parce qu'on y a travaillé jour et nuit. En revenant de Kapilavastou voir son père, le Bouddha trouve le somptueux édifice achevé; et Anâthapindada l'y installe avec tous ses religieux. Le roi Prasénadjit y vient en personne adorer le Bouddha et lui rendre hommage; il se convertit, avec toute sa cour, à la foi nouvelle.

Quelquefois, pour déterminer les conversions, le Bouddha montre la puissance surnaturelle qu'il possède, et il fait des miracles pour décider les cœurs. Ainsi, quand il va revoir son père et son fils, il use de ce pouvoir, parce qu'il sent bien que sa famille est hésitante et incrédule, ainsi que tout le peuple. Prenant donc en commisération ces esprits aveugles et voulant les subjuguer, il s'élève au milieu des airs, ses mains saisissant le soleil et la lune. Il se promène en tous sens dans l'espace; il se transforme de mille manières, divisant son corps en morceaux, qu'il réunit ensuite; il marche sur l'eau comme sur la terre; il entre dans le sol aussi bien que dans les eaux; il passe au travers des murailles de pierre, sans difficulté. Assis dans le ciel sur un lotus, il adresse un sermon à son père, qui, plein de joie, se prosterne devant le Bouddha, sans songer désormais que le Bouddha est son fils.

Ces récits extravagants sont d'ailleurs fort rares dans l'œuvre d'Açvaghosha, et ils sont probablement une concession de sa part. Il peut d'autant moins s'y refuser que ces insanités sont le domaine commun des brahmanes aussi bien que des bouddhistes; il n'y a pas un rishi, pas même un simple ascète, qui ne soit aussi puissant que le Tathâgata, pour opérer ces prodiges. Les épopées en sont pleines; les commentaires orthodoxes sur le Véda ne s'en abstiennent pas davantage; les Pourâṇas, les Darçanas philosophiques eux-mêmes sont atteints de cette manie. C'est un mal endémique dont est frappé l'esprit hindou, brahmanique ou bouddhique, on pourrait même dire l'esprit asiatique depuis la Perse jusqu'à la Chine. Il n'est donc pas étonnant qu'un poète ait cédé à cet aveuglement général; et l'on doit affirmer, à sa louange, qu'il y a cédé le moins qu'il a pu. Son œuvre est, en somme, très raisonnable; et c'est par exception qu'il s'écarte de son allure habituelle.

Il y revient en racontant la visite qu'une belle dame nommée Amrâ fait au Bouddha; cet épisode du poème est assez gracieux, en même

temps que d'une haute moralité. Le Tathâgata, parti de Râdjagriha, où il a fait les plus nombreuses conversions, arrive à Patalipoutra, frontière du Magadha; il y traverse le Gange, avec toute sa suite, et il se rend à Vaiçâli. L'illustre dame Amrâ, qui habite cette ville, s'empresse d'aller présenter ses hommages au Bouddha. Elle a quitté ses parures ordinaires pour les plus simples vêtements; mais elle ne perd rien de sa beauté, et, en la voyant, on la prendrait pour une déesse. Son maintien modeste ne fait que rehausser ses charmes. Le Bouddha, en l'apercevant, se tourne vers les Bhikkhous, et il leur dit :

« Cette femme est merveilleusement belle, et elle pourrait bien fasciner le cœur des religieux. Tenez-vous donc bien sur vos gardes, et que la sagesse dompte vos esprits. Il vaudrait mieux pour vous tomber dans la gueule du tigre féroce ou sous le cimeterre du bourreau que d'approcher une femme et d'exciter en vous de honteuses pensées. Une femme ne songe jamais qu'à faire montre de sa grâce et de son élégance, qu'elle soit en marche ou en repos, assise ou endormie. Même, quand elle se fait représenter en peinture, elle ne songe qu'à reproduire les séductions de sa beauté et à ravir aux hommes le calme de leur âme. Combien n'avez-vous pas à vous surveiller! Regardez ses larmes et ses sourires comme autant d'ennemis, sa souple taille, ses bras pendants et sa chevelure flottante comme autant de pièges pour surprendre le cœur de l'homme. Combien ne doit-on pas redouter encore davantage cette beauté quand elle est amoureuse, et qu'elle déploie toutes ses ruses et ses atours afin d'enlacer ceux qui sont assez fous pour causer avec elle! Si vous comprenez bien ces dangers affreux, une Apsara même ne saurait vous émouvoir. Mais l'influence du plaisir est bien grande, et vous devez toujours la craindre. Combattez-la par la sagesse et réfrénez les cinq sens. Quand les sens et leurs objets ne sont pas restreints dans de justes limites, l'esprit de l'homme est obscurci par le plaisir; aveuglé par la beauté de la femme, il s'égare dans une voie mauvaise. Domptez donc vos cœurs, et ne leur permettez pas le moindre écart. »

Cependant la belle dame s'approche, et, pleine de dévotion et de pudeur, elle se précipite aux genoux du Bouddha pour l'adorer. Le Bouddha la relève, et, après quelques mots de bienvenue, il lui enseigne la loi :

« Votre cœur, madame, paraît aussi sincère que tranquille; vous avez quitté toutes vos parures; mais, jeune et riche comme vous l'êtes, vos vertus semblent égaler votre beauté. C'est chose bien rare dans le monde d'écouter la sagesse, quand on jouit de tous ces dons. Par l'heureux effet des existences antérieures, un homme peut être capable de

recevoir la loi et d'y mettre toute sa joie. Mais que la femme, dont la volonté est si faible, dont la sagesse est si incomplète, et qui est si profondément soumise à l'amour, ne se plaise que dans une austère piété, c'est là ce qui ne se voit presque jamais. L'homme, appuyé sur la religion, qu'il regarde comme son plus bel ornement, délivré de tous les désirs, pur de toutes les pensées mauvaises, peut puiser en lui-même sa force et sa joie. Mais pour la femme, il en est tout différemment; c'est hors d'elle-même qu'elle doit chercher la sagesse, et elle doit la demander à autrui. Voilà pourquoi il faut dédaigner et fuir la nature de la femme. »

La belle Amrâ, loin d'être blessée de cet austère langage, est heureuse d'entendre la loi et de s'y soumettre. Sa sagesse, de plus en plus fortifiée et éclairée, la met au-dessus de tous les désirs, et, oubliant sa nature de femme, elle éloigne toutes les pensées impures. Remplie d'une religieuse allégresse, elle se prosterne de nouveau devant le Bouddha, en s'écriant : « Seigneur, daignez recevoir de moi, tout ignorante que je suis, le présent que je vous offre et répondre à mon vœu le plus ardent! »

Le Bouddha, qui connaît sa parfaite sincérité, accepte le vihâra qu'elle lui destine, et il la comble de joie, pendant qu'elle s'éloigne, avec toute sa suite, convertie comme elle à la loi sainte du Tathâgata.

Ici commence le cinquième livre, avec lequel se termine le poème; il est consacré entièrement aux dernières années du Bouddha et à ses funérailles. Mais il contient aussi quelques sermons qui méritent une attention spéciale, parce qu'ils résument très clairement toute la doctrine du maître.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Les Manuscrits de Léonard de Vinci, **publiés en fac-similés, avec transcription littérale, traduction française et tables méthodiques, par M. Charles Ravaisson-Mollien. Tome V, comprenant les trois manuscrits de l'Institut marqués des lettres G, L, M. Tome VI et dernier, contenant le petit livret H de la bibliothèque de l'Institut et divers cahiers. — Paris, 1890 et 1891.**

Avec ces deux volumes, aussi amples et aussi pleins que les quatre premiers, s'achève la publication entreprise depuis plus de douze ans et poursuivie sans interruption par M. Charles Ravaisson-Mollien. Voici donc maintenant reproduits en fac-similés, déchiffrés, rétablis en caractères ordinaires et accompagnés d'une traduction française scrupuleusement littérale, les douze manuscrits de Léonard de Vinci que possède la bibliothèque de l'Institut, plus les deux cahiers factices formés avec les feuillets dérobés aux mss. A et B, feuillets que M. Léopold Delisle a fait rentrer à Paris. Ces deux cahiers sont aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. Ainsi cette publication comprend tous les manuscrits de Léonard de Vinci que nous avons en France. Le 5e volume nous donne les trois manuscrits de l'Institut marqués des lettres G, L, M, le premier en feuillets in-8°, les deux autres en feuilles in-16, ayant probablement formé des carnets de poche. Le 6e volume de la publication, qui en est le dernier, contient le petit livret H, qui appartient à la bibliothèque de l'Institut et qui a 284 pages, puis les cahiers factices des pages autrefois enlevées aux mss. A et B. Le premier de ces cahiers a 68 pages. Le deuxième n'a que 26 pages, dont 25 avaient été arrachées au ms. B de l'Institut. A la fin de ce 6e volume de sa publication, M. Charles Ravaisson a placé un appendice contenant : 1° un folio du ms. A, à rebours et redressé; 2° un alphabet de l'écriture de Léonard de Vinci; 3° un répertoire des quatorze tables de la publication; 4° un essai de chronologie des manuscrits de Léonard; 5° une concordance des biographies et des autographes de Léonard; 6° un abrégé bibliographique; 7° une conclusion.

Dans l'accomplissement de cette dernière partie de sa tâche, l'auteur s'est efforcé de mériter les éloges qui lui avaient été déjà donnés et de justifier une fois de plus la haute distinction que lui avait accordée

l'Académie française en lui décernant intégralement le prix Bordin. Autant qu'il était en lui, il a indiqué ou effectué les corrections nécessaires, et, à cette fin, il a ajouté à l'appendice définitif les errata de 4°, 5° et 6° volumes.

Au cours de nos précédents articles[1], nous avons examiné cette publication sous tous ses aspects. Nous avons énuméré, pesé toutes les raisons qui la rendaient utile et en quelque sorte obligatoire pour la France, qui avait, selon nous, avec le devoir de conserver les manuscrits de Léonard, celui d'en faire connaître le contenu. Ce que nous avons dit à ce sujet, nous ne le répéterons pas à propos de ces deux derniers volumes. Nous nous proposons seulement d'examiner les trois questions suivantes et de tâcher d'y répondre : 1° Ces deux volumes confirment-ils l'idée que l'on s'est formée jusqu'ici de l'universalité du génie de Léonard de Vinci et laissent-ils apercevoir dans ce génie quelque lacune signalée ou non précédemment? 2° Quels textes particuliers et intéressants ces deux volumes présentent-ils en preuve des aptitudes multiples et merveilleuses de ce puissant esprit? 3° Ces aptitudes, ces facultés d'apprendre et d'inventer restent-elles séparées, allant chacune de son côté, au gré de la curiosité et de la fantaisie, sans autre lien que l'intelligence qui les possède, ou bien sont-elles, le plus souvent sinon toujours, ramenées à l'unité par une conception supérieure qui les domine et se les subordonne? L'une et l'autre opinion a été exprimée; laquelle est la vraie?

Quelle que soit la réponse que nous fassions à chacune de ces trois questions, nous l'accompagnerons de quelques réserves. D'abord, nous ne la donnerons que comme provisoire, puisque l'on n'a guère publié, en tout, que la moitié à peu près des manuscrits de Léonard qui existent. Ensuite nous n'oublierons pas que des notes, des lignes, de brèves mentions, ne sont ni de longues ou nombreuses lettres ni des mémoires de l'auteur. Enfin, nous accorderons une valeur prééminente aux fragments considérables d'ouvrages en formation, où apparaissent les intentions, les habitudes d'esprit et surtout les prédilections et l'idée prédominante de Léonard.

Sur la première question, ces deux volumes, comme les précédents, nous renseignent clairement quant à l'universalité de son intelligence. C'est encore ici la même curiosité scientifique, jamais rassasiée, se portant sur toute sorte d'objets, poussant la recherche jusqu'au bout et la théorie jusqu'aux applications les plus pratiques et les plus inattendues.

[1] Voir le *Journal des Savants* de juillet 1882, janvier 1885, mars 1885 et mars 1890.

Il étudie la vie des plantes, les mouvements de l'eau, la salure de la mer; il traite de la géométrie, de la fabrication des monnaies, du vol des oiseaux, auquel il revient avec une singulière persévérance, afin d'aboutir à rendre l'homme lui-même capable de se faire des ailes et de s'en servir. Il dessine et explique des plans de châteaux forts, de bastions, de ports, de ponts, des modèles de bombardes. Il s'occupe de polyèdres, de racines, de la pesanteur, des mouvements, des calculateurs contemporains et de leurs méthodes. Voilà quelques-uns des objets auxquels le tome V nous le montre appliqué. Il en est à peu près de même du sixième. Nous y rencontrons encore le naturaliste passionné, pénétrant, le botaniste attentif aux plus fins détails. Et tout à côté le grand artiste décrit des voitures plus mobiles, des harnachements mieux conçus; puis il passe à l'architecture, à l'hydraulique, à la grammaire italienne et latine, aux leviers, à un peson, à des problèmes d'optique, à des armes, à des engins dont il esquisse les formes variées, et jusqu'à un modèle de chaussure articulée semblable à nos socques d'il y a un demi-siècle et à certain soulier des anciens. Avec cette curiosité, avec cette activité du savant, nous retrouvons la curiosité et l'activité du penseur qui se comporte, selon le jour et l'heure, en philosophe raisonnant sur les causes, en psychologue observant l'âme de l'homme, en moraliste rappelant les règles de la conduite humaine et les conséquences de nos fautes, en juge des mœurs et des vices, tantôt simplement souriant ou caustique, tantôt déployant une verve satirique violente, cynique presque. Il n'y a que la théologie et le droit dont il n'ait pas parlé. Nous laisserons à de plus compétents l'appréciation des parties purement scientifiques de ces deux volumes. C'est du penseur et de ce qu'il note que nous allons nous occuper. Nous chercherons, en dernier lieu, si ce multiple génie a eu son unité à lui, et si cette unité, au cas où elle existerait, a été due ou au penseur, ou au peintre, ou à tous les deux.

Deux fois, nous l'avons vu, Léonard de Vinci a démontré l'existence de Dieu en raisonnant en philosophe. Sa première preuve semble avoir été empruntée à Aristote et à saint Thomas. Elle est tirée de la nécessité d'une cause suprême du mouvement; et, quelle qu'en soit la ressemblance avec l'argument aristotélique, elle porte évidemment la marque personnelle de Léonard. La seconde preuve, qui réclame un créateur de la lumière, lui appartient peut-être encore davantage. Dans le ms. H, se lit une simple et courte ligne : « Cherche la fin en tout. » De quelle fin s'agit-il ici? Est-ce une recommandation purement pratique adressée à la prudence humaine? Ne serait-ce pas plutôt un précepte philosophique, un ordre de la raison commandant de rechercher la cause finale

pour l'explication de certains faits? Une page du même ms. H autorise cette dernière interprétation. Cette page répond à la question : Pourquoi les plantes ne souffrent-elles pas? Si la nature, dit Léonard, a imposé la souffrance aux âmes qui sont douées de mouvement, afin qu'elles préservent ceux de leurs organes que le mouvement pourrait amoindrir ou altérer; comme les âmes végétatives, privées de mouvement, n'ont pas à courir au-devant d'obstacles dangereux, la souffrance n'est pas nécessaire aux plantes; ainsi, lorsqu'on les brise, elles n'éprouvent pas la douleur comme les animaux. — Ce raisonnement, d'un tour péripatéticien, consiste bien à expliquer l'insensibilité de la plante par l'absence de cette cause finale qui est la nécessité pour l'être en mouvement de veiller à sa conservation. Si l'on eût demandé à Léonard ce qu'il entendait à cet endroit par la nature, il eût sans doute répondu que c'était Dieu lui-même, ou du moins quelque puissance venant de Dieu.

Le nom de la divinité est écrit, en effet, par lui, non seulement quand il veut remonter au principe de l'ordre physique, mais encore lorsqu'il désigne la perfection vers laquelle tendent et d'après laquelle se mesurent les actions bonnes et belles. « La bonne renommée, dit-il, vole et s'élève au ciel, parce que les choses vertueuses sont amies de Dieu. L'infamie doit être figurée sens dessus dessous, parce que toutes ses œuvres sont contraires à Dieu et se dirigent vers les enfers. » Enfin, pour proclamer la haute valeur de son art, il ne craint pas de dire : « Nous autres, en peinture, nous pouvons être appelés petits-fils de Dieu. »

L'idée de l'âme, de son excellence et de sa faiblesse, de ce que l'artiste en doit faire connaître, reparaît fréquemment dans ses cahiers. Il a de fortes images pour la symboliser : « L'eau frappée par l'eau forme, autour du point frappé, des cercles qui s'étendent au loin; la voix, en frappant l'air, va plus loin encore; le feu rayonne encore plus loin; mais l'esprit, lui, s'étend partout dans l'univers; cependant, comme il est fini, il ne peut s'étendre jusqu'à l'infini. » « La figure représentée par le peintre n'est pas digne d'éloges, si l'on n'y voit pas quelque trait qui exprime la passion de l'esprit, de l'âme. » « Tu feras les figures avec tel acte qui soit de nature à montrer ce que le personnage a dans l'esprit; autrement ton art ne serait pas louable. »

Les réflexions du moraliste ne sont pas moins fréquentes que celles du psychologue. En les réunissant et en les joignant aux sentences que nous avons antérieurement citées, on en formerait un petit manuel de morale pratique, qui aurait son utilité. Le ms. H en offre toute une série d'où nous extrayons les suivantes : « Celui qui ne réfrène pas la

volupté s'associe aux bêtes. » « On ne peut avoir de plus grande ni de moindre seigneurie que celle de soi-même. » — Ce qui signifie, ce nous semble, que l'empire que l'on exerce sur soi-même est le plus grand, en tant qu'il est le plus difficile, et qu'il est aussi le moindre, en tant qu'il ne commande qu'à un seul individu. Des pensées qui viennent ensuite, quelques-unes sont maintenant banales; la plupart sont justes : « Celui qui pense peu s'expose à se tromper beaucoup. » « Il est plus facile de s'opposer au commencement qu'à la fin. » « Que celui-là s'attende à un dommage qui se laisse diriger par les conseils d'un jeune homme. » « Demande conseil à celui qui se corrige bien lui-même. » « Qui ne punit pas le mal commande qu'il se fasse. » « D'une cause légère peut naître une grande ruine. » « La modération maîtrise tous les vices. »

La forme sous laquelle sont exprimées ces maximes est simple, nue en quelque sorte. Léonard ne se contente pas toujours de cette nudité, de cette précision abstraite. L'artiste, de temps en temps, réclame ses droits et en use. Il a recours alors à l'allégorie; il emploie les images, les fables, les comparaisons et même de véritables dessins. « Par la branche du noyer, qui n'est frappé et battu que lorsque ses fruits sont parvenus à parfaite maturité, sont symbolisés les hommes qui, à cause de leurs œuvres achevées et devenues fameuses, sont de diverses façons frappés par l'envie. » A la page suivante du même ms. G, c'est un autre arbre qui fournit la comparaison allégorique : « L'épine sur laquelle on a enté de bons fruits signifie l'homme qui, par lui-même, n'était pas disposé à la vertu, mais qui, grâce au secours d'un précepteur, donne les plus utiles vertus. » Ailleurs (ms. M), l'ingratitude est représentée par un simple dessin à la plume : c'est un soufflet jeté au feu et que les flammes enveloppent; le soufflet a animé le feu, le feu le détruit.

Mais ni la pure expression littéraire, ni l'allégorie, ni l'image dessinée ne suffisent constamment à l'artiste. Léonard a souffert; il a eu à lutter de bonne heure contre des adversaires. De plus, profond observateur, il a regardé son temps, il a eu le spectacle d'une corruption croissante. De là chez lui, par instants, de l'amertume, des accès de misanthropie, des boutades satiriques qui vont parfois jusqu'à l'injustice et au cynisme. « La luxure, dit-il, est cause de la génération. » « La gourmandise est ce qui maintient la vie. » « Nous faisons notre vie avec la mort d'autrui. » Et nous omettons des pensées qu'il n'est pas possible de citer.

A d'autres endroits, le satirique se déride; son humeur change; il s'amuse, il enregistre, quelquefois avec des caricatures à l'appui, des facéties telles que celle-ci : Quelqu'un, s'appuyant sur l'autorité de Pythagore, voulait prouver qu'il avait déjà autrefois été au monde. Un autre

individu ne le laissa pas achever son raisonnement et dit : « Et, à telle enseigne que moi-même j'y suis allé autrefois, je me rappelle que tu étais meunier. » Piqué au vif par ces paroles, le premier répondit au second qu'en effet c'était vrai, à telle autre enseigne qu'il se rappelait, lui, que son interlocuteur était l'âne qui lui portait la farine. — Que nous apprennent ces plaisanteries? Ne font-elles que dénoter une intelligence mobile, fantasque, indifféremment grave ou légère, selon l'occasion? C'est ce que nous montrera peut-être la suite de cet examen.

Arrivons donc à notre question principale. A voir la multiplicité prodigieuse des aptitudes de Léonard, on s'est pris à douter de l'unité de sa vie intellectuelle et à croire que cet esprit si étendu manquait de la puissance de concentration qui est un des caractères du génie. Un de ses meilleurs historiens, M. Charles Clément, a dit : « La fantaisie qui gouvernait ses actions présidait aussi à ses études; et il est probable que, même avec plus de documents, il serait difficile de trouver de l'unité à sa vie, et, dans son talent, ce développement normal et pour ainsi dire logique, si vivement accusé chez Michel-Ange, et plus nettement encore chez Raphaël[1]. » Cependant le même historien atténue un peu plus loin ce jugement. « Si, comme je le pense, dit-il, la plupart de ses manuscrits de Milan se rapportent à son enseignement, il faut en conclure que les études qui se faisaient à cette académie embrassaient à peu près l'universalité des sciences qui, de près ou de loin, intéressent les beaux-arts[2]. » Ce que M. Charles Clément conjecturait relativement à l'enseignement d'une académie dont l'existence a d'ailleurs été fort peu prouvée, ne serait-il pas plus vrai du génie même de Léonard, lequel aurait embrassé l'universalité des sciences qui de près ou de loin intéressent les beaux-arts, ou plutôt l'un des beaux-arts?

Léonard enfant montra les dispositions les plus heureuses et les plus variées, avec de l'inconstance et de la versatilité. Il passait d'une étude à l'autre sans pouvoir, dit-on, s'arrêter à rien ni s'y fixer. Cependant, dès sa première jeunesse, un goût dominant le portait vers les arts du dessin. « C'était là, dit Vasari, sa fantaisie la plus forte. » Cette fantaisie de l'adolescent se changea-t-elle en disposition irrésistible, et, une fois transformée en vocation, fut-elle la passion maîtresse de Léonard et la puissance supérieure qui régna sur toute son intelligence, en mettant, sous la loi du peintre, même les autres arts, même les sciences mathématiques et naturelles? On est tenté de l'affirmer lorsqu'on voit que,

[1] *Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël*, 5e édition, p. 180. — [2] *Ibid.*, p. 192.

malgré les renseignements des manuscrits qui témoignent si hautement des facultés scientifiques de cet esprit, il demeure surtout, avant tout, aux yeux de la postérité, l'un des trois plus grands peintres de la Renaissance, l'auteur de la *Monna Lisa* et de la *Cène*. Mais c'est peut-être là un jugement trop prompt, fondé sur des preuves insuffisantes. En présence d'un génie aussi vaste, aussi complexe, on doit se méfier de l'imagination qui, au lieu de le reconstituer tel qu'il a existé, pourrait s'en former une image de fantaisie. Pourquoi risquer de s'en faire et d'en donner une idée fausse, lorsqu'on possède sur lui-même ses propres confidences que l'on n'a qu'à reproduire? Laissons-lui donc la parole.

Dans les feuillets autrefois arrachés aux manuscrits de l'Institut, rendus récemment à la France par M. Léopold Delisle et aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut, Léonard place la peinture au-dessus de toutes les œuvres humaines. Il dit d'abord qu'elle demande plus de génie que la sculpture et pourquoi. Je vais citer presque textuellement ce qu'il a écrit à ce sujet, mais en adoucissant un peu la traduction que M. Ch. Ravaisson, par conscience d'interprète, a cru devoir laisser quelquefois littérale presque jusqu'à la rudesse :

« Je ne m'adonne pas moins à la sculpture qu'à la peinture et j'exerce l'un et l'autre art au même degré; il me semble donc que je peux, sans trop m'exposer à la critique, dire laquelle des deux atteste le plus de génie, offre les plus grandes difficultés et atteint la plus haute perfection. D'abord, la sculpture est soumise à la loi de certaines lumières, c'est-à-dire de celles qui tombent d'en haut; la peinture porte avec soi-même la lumière et l'ombre; or, la lumière et l'ombre, c'est le principal, en sculpture comme en peinture. Dans ce cas, le sculpteur est aidé par les effets du relief qui les produit par lui-même; mais le peintre les crée par son art aux endroits où les placerait normalement la nature. Le sculpteur ne peut donner aux choses leurs diverses couleurs; la peinture n'y manque jamais. Les perspectives, dans les œuvres des sculpteurs, n'ont aucune apparence de vérité; celles que représentent les peintres paraissent vraies à des centaines de milles au delà de l'œuvre. La perspective aérienne est hors de la portée des sculpteurs; ils ne peuvent figurer les corps transparents, ni les corps lumineux, ni les rayons réfléchis, ni les corps luisants, comme les miroirs et les surfaces lustrées; pas davantage les brouillards, les temps obscurs. Si la sculpture en bronze est éternelle, la peinture sur cuivre et sur verre l'est absolument. Le bronze reste noir et laid, tandis que la peinture abonde en couleurs charmantes et infiniment variées... La sculpture montre ce qu'elle veut, sans causer au spectateur beaucoup de fatigue; mais la pein-

ture a le don merveilleux de faire] paraître palpables les choses impalpables, en relief les choses planes, éloignées les choses voisines. De fait, la peinture est riche de spéculations infinies que la sculpture ne possède pas. »

Ce n'est pas seulement à la sculpture que, d'après Léonard, la peinture est très supérieure. Il proclame que les œuvres du peintre « surpassent toutes les œuvres humaines par la subtile spéculation qui appartient à cet art ». On ne peut pas dire davantage. Et cela, il essaye surtout de le démontrer dans la longue et parfois surprenante comparaison qu'il fait de la peinture et de la poésie :

« L'œil, que l'on appelle fenêtre de l'âme, est la première et principale direction, la principale voie par où le sens général peut amplement et magnifiquement considérer les œuvres infinies de la nature; l'oreille est la seconde, elle se rend noble par le récit qu'elle entend des choses qu'a vues l'œil. Si vous, historiographes, ou poètes, ou autres observateurs, vous n'aviez pas vu les choses avec l'œil, vous pourriez mal les rapporter au moyen de l'écriture, écriture qui d'ailleurs dérive de la peinture. Et toi, poète, si tu représentes une histoire en la peignant avec la plume, le peintre, lui, la représentera avec le pinceau, représentation plus satisfaisante et moins pénible à comprendre. Si tu appelles la peinture une poésie muette, le peintre, à son tour, pourra dire de la poésie et de son écriture que c'est une peinture aveugle. Regarde à présent laquelle des deux qualifications est la plus mordante; est-ce d'être appelé aveugle ou muet? Si le poète est libre comme le peintre dans ses conceptions, ses fictions cependant ne satisfont pas autant que les peintures, parce que, si la poésie s'applique à figurer avec des paroles des formes, des actions, des attitudes, le peintre se sert des propres ressemblances des formes pour imiter ces formes; et, prends-y garde, qu'est-ce qui est plus près de l'homme : est-ce le nom de l'homme, ou la ressemblance de cet homme? Le nom de l'homme change dans les différents pays; la forme n'en est pas changée, si ce n'est par la mort.

« Si le poète est utile aux sens en général par la voie de l'oreille, le peintre rend ce service au moyen de l'œil, sens plus digne. Mais je ne veux plus dire de l'un et de l'autre que ceci : si un bon peintre représente les mouvements furieux d'une bataille, et que le poète en décrive une autre, et que les deux représentations soient mises ensemble sous les yeux du public, tu verras devant laquelle les assistants s'arrêteront le plus, sur laquelle ils porteront le plus leur attention, à laquelle ils donneront le plus d'éloges et laquelle les satisfera le mieux. Certainement la peinture, de beaucoup plus utile et plus belle que la poésie, plaira

plus qu'elle. Mets quelque part en écrit le nom de Dieu, et place sa figure vis-à-vis, tu verras lequel des deux sera le plus révéré. La peinture embrasse toutes les formes de la nature; vous, poètes, vous n'avez que les noms, qui ne sont pas universels comme les formes. . . Prends un poète qui décrive les beautés d'une dame à son amant et un peintre qui la représente; tu verras de quel côté la nature entraînera le jugement de l'amoureux. Certainement, dans ces épreuves, on devrait s'en tenir à la décision de l'expérience. Vous avez mis la peinture parmi les arts mécaniques. Certes, si les peintres étaient capables de louer leurs œuvres par écrit, comme vous louez les vôtres, leur art ne traînerait pas le nom si avilissant qu'on lui donne. L'appelez-vous mécanique parce qu'il fait une œuvre manuelle, parce que les mains figurent ce qu'a trouvé le peintre dans son imagination; mais vous, écrivains, vous retracez de même, par la plume que tiennent vos mains, ce qui se trouve dans votre esprit. Si vous dites que la peinture est un art manuel parce qu'elle travaille pour une rémunération, qui donc plus que vous commet cette erreur, si toutefois c'en est une? Si vous lisez pour vos études, ne cherchez-vous pas qui vous donnera de votre travail le plus grand prix? Faites-vous donc vos œuvres pour rien? Je ne vous en blâme pas, car toute peine mérite une récompense. Le poète dira peut-être : J'imaginerai une composition qui signifiera de grandes choses; mais le peintre en fera autant, comme Apelles, qui peignit la *Calomnie*. Si vous dites que la poésie est l'art le plus éternel, je répondrai que les œuvres d'un chaudronnier sont plus éternelles, que le temps les conserve mieux que les vôtres et que les nôtres. . . D'ailleurs la peinture peut, en peignant sur cuivre, produire une œuvre plus éternelle que toute autre. Nous, en art, nous pouvons être dits les petits-fils de Dieu. Si la poésie touche à la philosophie morale, la peinture se lie à la philosophie naturelle. . . N'a-t-on pas vu des peintures avoir tant de ressemblance avec l'objet vivant qu'elles ont trompé les hommes et les animaux? »

Nous avons cru devoir reproduire presque en entier ce plaidoyer en faveur de la prééminence absolue de la peinture. Nul autre extrait de ses manuscrits ne nous apprend aussi bien à quel point il a voulu être peintre, principalement peintre, peintre par-dessus tout; à quelle hauteur il a placé la peinture, dont l'organe, le sens de la vue, est, selon lui, le plus noble de tous les sens, de laquelle relèvent toutes les sciences et tous les arts qui se servent de l'écriture, parce que l'écriture elle-même dérive de la peinture et que toutes les connaissances humaines en relèvent aussi; car il faut qu'elles voient avec l'œil, organe de la peinture, ce qu'elles écrivent ensuite avec la plume. Et ces pages de Léonard sont

parmi les plus longues et les plus étudiées que nous ayons. Elles ont donc, pour la question qui nous occupe, une importance capitale. La signification en est corroborée par celle où il déclare que le peintre doit être universel :

« On peut dire que ceux-là se trompent qui appellent bon maître le peintre qui ne sait bien faire qu'une tête ou une figure; certes il n'y a pas grand mérite à n'étudier qu'une chose pendant toute sa vie et à atteindre en cela la perfection. Mais moi, qui sais que la peinture embrasse et contient toutes les choses que produit la nature, celles auxquelles s'applique l'industrie des hommes et enfin tout ce qui peut se comprendre quand les yeux le voient, je trouve que celui-là n'est qu'un triste maître qui ne fait bien qu'une figure. Ne vois-tu donc pas combien de choses produit l'activité des hommes? ne vois-tu pas en outre combien il y a d'animaux divers, et aussi d'arbres, de fleurs, de campagnes, de variétés de sites montueux et plats, de sources, de fleuves, de villes, d'édifices publics et privés,[1] d'instruments utiles à l'usage de l'homme, de variétés de costumes, d'ornements et d'arts, toutes choses dont doit également faire usage avec application et habileté celui que tu veux appeler peintre? » « La peinture s'étend à tous les offices de l'œil, c'est-à-dire clarté, ténèbres, corps et couleur, figure et position, éloignement et proximité, mouvement et repos; c'est de ces offices que sera formé le tissu de mon petit ouvrage; il rappellera au peintre d'après quelles règles et de quelle manière il doit imiter par son art toutes les choses qui sont œuvre de la nature et ornement du monde. »

Mais, pour que le peintre représente fidèlement tout ce qui se voit, les œuvres de la nature et celles de l'homme, « pour qu'il soit comme un miroir qui prend toujours la couleur de l'objet qu'il reflète et reproduit autant de ressemblances qu'il y a de choses placées devant lui », il est nécessaire qu'il peigne tout d'après nature et qu'il ne méprise pas l'étude, ainsi que le font les artistes qui ne cherchent que le gain. Or, étudier les objets, d'après Léonard, c'est en pousser la connaissance ou plutôt l'analyse jusqu'aux derniers éléments, par conséquent se comporter en savant et faire de l'œuvre scientifique la préface de l'œuvre d'art. Par exemple, « c'est chose nécessaire au peintre pour bien faire les attitudes et les gestes des membres dans les figures nues, de savoir l'anatomie des nerfs, des os, muscles et tendons, pour savoir quel nerf ou quel muscle est cause de tel mouvement et de tel effort et pour ne représenter que ceux-là apparents et grossis, et non tous les autres et partout, ainsi que font beaucoup de peintres qui, pour paraître grands dessinateurs, font leur nu ligneux et sans grâce, de sorte qu'il semble,

à les voir, que ce soit un sac de noix plutôt qu'une surface humaine, et vraiment un paquet de raves plutôt que des nus musculeux. »

Léonard a donné en passant, dans une page du ms. G, quelques règles de l'art de bien parler. Il conseille à l'orateur qui recherche la bienveillance de son auditoire de choisir des paroles qui plaisent à l'oreille et de varier ses arguments. Si l'auditeur est attentif et ne bâille pas, sois assuré, dit Léonard, que le sujet traité plaît à celui qui t'écoute. — Cette rhétorique est bien brève; on inclinerait à croire que ce n'est là qu'une esquisse en l'air qui ne se relie à rien; on se tromperait. L'artiste avait prévu le cas où le peintre aurait à mettre dans le même tableau un orateur et son auditoire : il avait en conséquence réfléchi à la rhétorique dans son rapport avec l'art de peindre. Un fragment du premier cahier nous en fournit la très intéressante preuve :

« Tu auras à faire un orateur s'adressant à beaucoup de personnes; tu réfléchiras au sujet qu'il doit traiter, et tu accommoderas ses gestes à la nature de ce sujet. Si le sujet doit être présenté par persuasion, que les gestes y soient appropriés; si le sujet doit être démontré, que l'orateur prenne, avec les deux premiers doigts de la main droite, un doigt de la gauche, en ayant séparé les deux plus petits; qu'il ait le visage vivement tourné vers le public, avec la bouche un peu ouverte et qui paraisse parler. S'il était assis, qu'il paraisse se lever un peu et porter la tête en avant; et si tu le peins debout, fais-le inclinant un peu la poitrine et la tête vers le peuple, que tu figureras silencieux et attentif, tous les auditeurs regardant l'orateur au visage, avec des gestes d'admiration. Fais aussi la figure de quelques vieillards qui, émerveillés de ce qu'ils entendent, tiennent la bouche baissée à ses extrémités, formant aux joues beaucoup de plis; fais ces vieillards élevant haut leurs sourcils à leur point de jonction, de manière à créer sur le front des plis nombreux. Que quelques-uns soient assis, les doigts des mains entrelacés, et tenant leur genou gauche; d'autres auront un genou sur l'autre, y appuyant une main qui soutiendra le coude de l'autre main, celle-ci allant soutenir le menton barbu de quelque vieillard courbé. »

Que conclure de ces citations? Elles disent que très souvent, que toutes les fois que Léonard a réfléchi et s'est expliqué sur les rapports réciproques des sciences et des arts, il a considéré les sciences et les autres arts comme les auxiliaires de la peinture; que celle-ci a été son art de prédilection et qu'il y a subordonné tout le reste. Je ne connais, au contraire, dans ce qui a été publié jusqu'ici, rien qui indique que, un jour ou l'autre, par un mouvement inverse, il ait mis une science au-dessus de toutes les autres sciences et des arts. On peut donc dire,

provisoirement au moins, qu'en lui, lorsqu'il a pris conscience de lui-même, l'artiste a dominé le savant, s'est servi du savant et ne s'y est pas asservi. Est-ce à dire que, chez lui, les dons innés du savant, du penseur, du moraliste fussent moindres que ceux de l'artiste? Nous ne le croyons pas. Son intelligence était merveilleusement vaste et puissante. Comme on l'a remarqué, à part la jurisprudence et la théologie, il paraît avoir tout embrassé. Et telle était sa pénétration, que le savant devenait bientôt inventeur. Pourtant, parmi toutes ces tendances, il y en eut une qui, on l'a vu, devint la plus forte dès son jeune âge, et, plus tard, s'établit comme telle expressément, théoriquement; ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha jamais de satisfaire, indépendamment de tout autre but, son ardente soif de savoir et de résoudre des problèmes. A ces moments-là, peut-être, ne pensait-il pas à la peinture; mais il faisait quelque acquisition dont la peinture profitait tôt ou tard.

Ces conclusions ne diffèrent que bien peu de celles que M. Charles Ravaisson a proposées à la fin de son 6e volume. « On reconnaît, a écrit le savant éditeur, on reconnaît que l'aridité, l'incohérence et la puérilité prétendues des études de Léonard cachent, en une profonde unité de génie, un poétique enthousiasme pour les mystères de la vie et de la création, sources inspiratrices d'imitations surhumaines, d'inventions merveilleuses; que la prodigieuse étendue de ses connaissances s'explique, en partie, par une passion de l'art qui va toujours au delà de la forme pour en découvrir le principe, au delà de la matérialité et de l'essence des choses, pour en contempler la cause première. » Oui, la prodigieuse étendue des connaissances de Léonard s'explique, en partie, par sa passion de l'art; mais, en partie aussi, elle s'explique par la prodigieuse richesse de ses facultés intellectuelles; et cette diversité de dons innés n'est ramenée à l'unité de génie que lorsque l'artiste la soumet à la domination réfléchie de son art préféré. Dans les autres moments, la complexité, la multiplicité fait douter d'une véritable unité native. C'est là ce qui a troublé, c'est là ce qui trouble encore d'excellents juges.

Au surplus, nous croyons, comme M. Ch. Ravaisson, que c'est par la divulgation de l'ensemble que l'on comprendra la valeur intrinsèque des détails. Pour lui, avec les 2,178 fac-similés qui reproduisent les 14 manuscrits de l'Institut, il a exécuté près de la moitié du déchiffrement. Resterait donc à accomplir plus de la moitié de cette grande tâche, si l'Italie n'avait déjà commencé, si elle ne continuait avec un zèle ardent la publication de tout ce qui est chez elle. M. Ch. Ravaisson donne un tableau exact de tous les travaux de ce genre que les Italiens poursuivent

où inaugurent pour le manuscrit Atlantique, pour celui du prince Trivulcio, pour celui du comte Manzoni, etc. Il ajoute ensuite : « Puisse l'Angleterre suivre ces exemples! Les papiers autographes que possède ce pays sont nombreux et encore en partie inédits; les belles pages qui en ont été photographiées, les parties qui en ont été imprimées, montrent combien il importe d'en connaître la totalité, qui est de plus de 1,660 pages. »

Je n'ajoute plus qu'un mot. M. Ch. Ravaisson exprime le vœu que l'Angleterre suive, quant aux manuscrits de Léonard, les exemples de l'Italie; nous souhaitons, nous, que l'excellent exemple donné par M. Ch. Ravaisson soit pareillement imité. Il le sera, on peut l'espérer, et ce sera, pour le jeune et savant éditeur français, non la seule, mais la plus précieuse récompense.

Ch. LÉVÊQUE.

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et par Maurice Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Tome second. *Lyrisme; Premiers prosateurs; Hérodote.* Paris, Thorin, 1890, 1 vol. in-8°, 633 pages.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Dans le second volume de l'*Histoire de la littérature grecque* de MM. Croiset, le dernier tiers à peine traite des premiers prosateurs et d'Hérodote. Les deux premiers tiers sont remplis par la poésie lyrique, et il est certain que cette proportion est juste. Cependant la naissance de la prose en Grèce, outre son évidente importance, est un fait d'une nature très particulière et très digne d'arrêter l'attention des modernes. Il n'y a pas à prouver que le pays de Platon, d'Aristote, de Démosthène a possédé à un degré supérieur les qualités de netteté et de logique intime, de souplesse et d'élégance qui font la bonne prose : comment se fait-il que la prose ait eu tant de peine à y naître? Pendant de longs siècles l'esprit grec est tellement nourri et imprégné de poésie qu'il ne peut s'exprimer qu'en vers. Un besoin impérieux d'expliquer et de savoir

[1] Voir le cahier de janvier 1892.

suscite comme une vaste floraison de systèmes philosophiques, qui commence au VIIe siècle : au Ve, c'est un poème qu'Empédocle écrit pour exposer sa conception du monde. Ce qui paraît plus étrange encore, le célèbre partisan de la doctrine abstraite de l'Un, le maître du dialecticien Zénon, Parménide, est aussi un poète. C'est par un mythe qu'il introduit et présente l'exposition de ses idées. « Il raconte comment le principe des choses lui a été dévoilé. Les coursiers dociles qui mènent sa pensée où il veut l'ont entraîné sur son char rapide jusqu'à la déesse de la vérité. Les Héliades, filles de la Lumière, lui montraient la route. . . . Le char arrive aux portes du Jour et de la Nuit, que garde la Justice. Celle-ci, à la voix persuasive des Héliades, ouvre les deux vantaux enflammés et donne passage au poète, qui arrive auprès de la Vérité. » M. Croiset, à qui ce fragment d'analyse est emprunté, pense que, si Parménide choisit la forme poétique, c'est surtout parce qu'« il veut philosopher avec toute son âme, et que le rythme du vers correspond à l'émotion qui fait battre son cœur ou qui berce son imagination ». Sans doute, une autre raison, qu'indique M. Croiset, a aussi sa valeur : c'est qu'alors un philosophe trouvait, pour rendre sa pensée, un instrument plus docile dans la langue de la poésie, assouplie et façonnée par tant de chefs-d'œuvre. Ces réflexions aident peut-être à comprendre ce qui fait le principal intérêt d'Hérodote dans l'ensemble de la littérature grecque : c'est le double progrès qu'il accomplit en créant à la fois l'histoire, c'est-à-dire la science des faits, et un style historique, c'est-à-dire des formes d'expression appropriées à l'exposition des faits.

L'étude du style d'Hérodote, comme toutes les études du même genre, est délicate, malgré les secours que nous offre la critique de l'antiquité. M. Croiset expose fort bien, en se guidant sur les jugements anciens et principalement sur ceux de Denys d'Halicarnasse, quels sont les caractères particuliers de ce style, type de ce qu'Aristote appelait le style « rattaché » (λέξις εἰρομένη), opposé au style périodique ou « ramassé » (κατεστραμμένη) : le naturel, l'absence d'abstractions, l'abandon, soutenu par un rythme secret, une souplesse qui se prête à une assez grande variété de ton, depuis la simplicité familière jusqu'à la gravité morale et même l'élévation religieuse. Les prédécesseurs d'Hérodote, les logographes, même Hécatée, qui était presque déjà un critique, étaient loin d'avoir ces qualités.

Hermogène affirme nettement qu'à la différence d'Hécatée, qui écrivait l'ionien pur, Hérodote se servit d'un ionien mélangé (ποικίλη) et fit des emprunts à d'autres dialectes. M. Croiset est un si bon juge en ces matières qu'on est tenté de regretter que les limites imposées par la nature

de son livre ne lui aient pas permis de pousser un peu plus avant l'examen de la langue d'Hérodote. Il renvoie pour le détail au travail publié par Bredow en 1846[1] et aux observations insérées par Cobet dans la *Mnémosyne* (t. IX, p. 287-298) et dans ses *Variæ lectiones* (1873). Une inscription trouvée en 1863 par M. Newton[2] a prouvé qu'on parlait l'ionien à Halicarnasse au milieu du v^e siècle. Hérodote ne l'apprit donc pas à Samos, comme on le répétait d'après Suidas; mais il modifia le dialecte de sa ville natale, et, comme la plupart des grands écrivains en Grèce, il composa lui-même sa langue.

En quoi consista cette composition? C'est une question qu'une étude attentive ne pourrait résoudre avec une certitude complète. Il faudrait d'abord mieux connaître l'ionien pur ou vulgaire (*κοινή*) des logographes pour apprécier les modifications apportées par Hérodote; et il faudrait aussi être plus sûr des formes qu'il a employées, point sur lequel les manuscrits laissent une certaine indécision. Les indications des rhéteurs anciens sont insuffisantes. Ainsi Démétrius[3], tout en paraissant reconnaître qu'Hérodote doit une certaine grandeur à des emprunts que son vocabulaire a faits à la langue des poètes, le blâme de se borner à transporter dans sa prose des mots poétiques, sans leur imprimer sa marque personnelle en appropriant le sens de ces mots à sa pensée particulière. Cette observation, à supposer qu'elle fût juste, ne porterait que sur un petit nombre d'expressions et n'atteindrait pas le fond de la langue. M. Croiset cite des mots et des formules qui rappellent évidemment l'ancienne épopée, et il remarque d'ailleurs que l'ionien d'Hérodote se distingue de celui d'Homère en ce qu'il est exempt d'éolismes et multiplie beaucoup plus les voyelles brèves.

Un point qu'il n'aborde pas et qui de prime abord paraît avoir son importance, c'est la question de savoir à quel degré l'influence athénienne se fit sentir dans la manière d'écrire d'Hérodote. Ses séjours à Athènes et sa sympathie pour les Athéniens rendent cette influence vraisemblable. Dans le vocabulaire, dans les formes des mots, dans les tours de phrase, peut-on remarquer quelque chose de ferme et d'aisé dont on doive faire honneur au génie attique? Pour la raison générale indiquée plus haut, la difficulté d'une appréciation fondée sur des comparaisons, la question reste douteuse. Je pencherais à croire que l'esprit d'Hérodote, curieux et ouvert, fut accessible à toute sorte d'impressions, de sentiments et

[1] *Quæstionum criticarum de dialecto Herodotea libri IV.*

[2] Voir dans la *Revue des Études grecques*, 1888, p. 30, un commentaire de cette inscription par M. Théodore Reinach, avec une reproduction d'après Roehl.

[3] *De elocutione*, 112.

c'est qu'Hérodote est le premier historien qui ait existé en Grèce; il est, suivant l'expression consacrée, « le père de l'histoire ». Cela veut dire que, le premier, il secoua le joug des légendes mythiques, que l'indépendance d'Hécatée se bornait à soumettre à l'examen, pour s'attacher à l'étude des faits, passés et présents. Le mot grec ἱστορίη d'où est venu à travers le latin notre mot « histoire », et qu'il s'appropria pour désigner son travail, signifie chez lui la recherche laborieuse de la vérité. Dans une phrase bien connue [1], il indique les fondements de ses assertions : le témoignage de ses yeux (ὄψις), le travail de sa pensée (γνώμη), les informations qu'il a prises (ἱστορίη). Il a vu le plus qu'il pouvait, il a réfléchi, il s'est informé, et d'après ce qu'il dit lui-même, pour s'instruire, pour interroger et pour contrôler, il n'a pas épargné les voyages. Ainsi ceux qui nient la valeur d'Hérodote comme historien sont en contradiction avec un fait considérable, reconnu et consacré par la tradition : l'effort d'un esprit assez puissant pour rompre avec les habitudes des logographes et pour inventer l'histoire; ils sont en contradiction avec la prétention d'Hérodote lui-même, qui affirme avoir tâché de savoir et de comprendre. De ces deux contradictions, la première n'est pas faite pour arrêter une partie de la critique moderne, qui se montre peu disposée à reconnaître l'autorité de la tradition; mais une tendance ne se discute pas. C'est la seconde contradiction qui se prête à la discussion, et c'est celle que discute M. Croiset.

Voici les points principaux du débat : Hérodote rapporte-t-il exactement ce qu'il sait? A-t-il bien vu? A-t-il bien compris? La première question fait porter l'examen sur sa véracité; la seconde, sur ses qualités d'observateur; la troisième, sur son intelligence soit dans l'appréciation des témoignages et des faits particuliers, soit dans l'explication des causes et de la suite des événements.

Jusqu'à ces derniers temps la véracité d'Hérodote n'était guère mise en doute. On ne tenait compte ni de deux épithètes injurieuses de Ctésias, « menteur et faiseur de fables (ψεύστης καὶ λογοποιός) », à cause du médiocre crédit de leur auteur, ni des attaques de Plutarque, suspect de partialité patriotique, ni, à plus forte raison, d'une fantaisie plaisante de Lucien, qui se dit, dans son *Histoire véridique*, rassuré sur son propre sort à la vue des peines infligées dans l'île des impies à toute la troupe des historiens trompeurs, Hérodote et Ctésias lui-même en tête [2]. La bonne renommée du vieil historien paraissait donc, en somme, bien établie, lorsqu'il y a quelques années elle a eu tout à coup à subir les

[1] II, 99. — [2] *Veræ histor.*, l. II, 31. Cf. *Philops.*, 2.

plus rudes assauts. Le mot de menteur, accompagné d'autres tout aussi forts, a été de nouveau prononcé, et, cette fois, par un savant estimé, M. Sayce, l'assyriologue connu, qui avait visité presque tous les pays décrits par Hérodote[1]. La conclusion de cet examen fait sur les lieux était que celui-ci n'avait pas vu ces pays qu'il prétendait avoir parcourus et que, pour soutenir cet impudent mensonge, il avait copié ses devanciers sans les citer.

M. Croiset, dans un article[2] dont son livre contient un résumé, a réduit cette formidable accusation à des proportions moins inquiétantes. Oui, il est vrai qu'Hérodote a commis des inexactitudes, et M. Sayce a eu raison d'en relever un certain nombre. Dernièrement encore, M. Amélineau, dans un travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rendait probablement un service analogue, en cherchant à démontrer qu'Hérodote place à tort sur la branche Sébennytique du Nil la ville de Bouto, qui était en réalité sur la branche Bolbitine, et qu'on peut lui reprocher encore d'autres erreurs au sujet des bouches du Nil. Mais il y a loin de là à l'énorme mensonge d'un voyage imaginaire. Quel est le voyageur aujourd'hui qui ne se trompe pas? et cependant aujourd'hui la supériorité des méthodes et des procédés scientifiques et l'invention d'instruments qui rectifient le témoignage souvent trompeur des yeux diminuent beaucoup les chances d'erreur. M. Sayce lui-même en fournit une preuve assez piquante. Il reproche à Hérodote d'avoir rapetissé les guerriers sculptés sur les roches de la passe de Karabel en Ionie[3]; et lui-même, d'après les chiffres de Kiepert, leur attribue une taille double de ce qu'elle est réellement, tandis qu'Hérodote était resté près de la vérité. Les sculptures sont à plus de 40 mètres au-dessus du sentier, et les erreurs étaient assez excusables pour l'un comme pour l'autre. M. Croiset, qui en fait la remarque, montre que, sur des points plus importants, l'argumentation du savant anglais ne résiste pas à une discussion attentive.

Hérodote n'a pas toujours bien vu, surtout dans le détail; sans doute aussi, il a fait plus d'une confusion en se servant de ses notes dans ce long travail de rédaction qui a suivi ses voyages et ses immenses recherches. On ne peut nier, d'un autre côté, que l'aspect des grandes plaines de l'Assyrie et de la vallée du Nil, les phénomènes de ce fleuve,

[1] *The ancient empires of the East; Herodotos* I-III; with notes, introductions and appendices, by A. H. Sayce, London, Macmillan, 1883.

[2] *Revue des études gr.*, 1888, p. 154.

[3] II, 106. Stein donne dans une note de son édition sur ce passage les chiffres de Kiepert.

les merveilleux monuments de l'Égypte ne se retrouvent fidèlement reproduits dans ses descriptions. C'est beaucoup, si l'on se reporte au temps d'Hérodote. En le lisant, on a les impressions d'un voyageur qui a réellement visité les lieux qu'il dit avoir vus, et sa sincérité, dont le ton même de ses affirmations est un premier témoignage, ne peut pas être sérieusement mise en question.

Doit-on répondre de même de son impartialité? A-t-il voulu être impartial et l'a-t-il été? C'est sur ces deux points que portaient les véhémentes attaques de Plutarque, et l'on n'a pas besoin d'examiner longtemps la question pour comprendre qu'elles aient eu peu de succès. Laissons les Thébains, que le zèle de leur compatriote ne pouvait réussir à défendre contre les faits; mais on peut se demander si, en général, les barbares n'ont pas été sacrifiés aux Grecs, si la sympathie de l'historien pour Athènes ne l'a pas rendu injuste pour les Corinthiens et surtout pour Sparte, la rivale d'Athènes, s'il s'est montré équitable pour les Ioniens. Il y a longtemps que les lecteurs d'Hérodote ont remarqué que ses récits des glorieuses victoires de Marathon, de Salamine, de Platée ne ressemblent en rien à des hymnes enthousiastes. Il dit, au début de son histoire, qu'il veut aussi conserver le souvenir des grandes actions accomplies par les barbares : ainsi a-t-il fait, non seulement dans le récit des conquêtes de Cyrus et d'autres faits anciens, mais aussi dans celui des guerres médiques, où, d'autre part, l'on ne peut dire qu'il dissimule les faiblesses des Grecs confédérés. Dans les succès remportés, Sparte a, comme Athènes, la part qui lui revient, et, quant à Corinthe, il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'anecdote suspecte que le rhéteur Dion Chrysostome [1] recueillait cinq siècles après les événements.

Faut-il affirmer pour cela que les sentiments personnels d'Hérodote ne se montrent nulle part dans son histoire, qu'on ne reconnaît pas dans l'exposition des faits un Grec, et, parmi les Grecs, un ami d'Athènes? C'est ce qui ne peut venir à l'esprit de personne, et la pensée même d'où est sortie cette grande œuvre s'oppose à une pareille assertion. Un honnête homme qui écrit l'histoire ne dépouille pas sa nature morale, et il ne serait pas à souhaiter qu'il pût le faire, car en même temps il se détacherait de son sujet. Or, du moment qu'il y reste attaché comme l'exige l'intérêt des lecteurs, comment réussirait-il, quelque effort qu'il fasse, à ne pas y laisser paraître quelque signe de ses passions? Peut-être M. Amédée Hauvette [2] a-t-il pu découvrir quelques indices

[1] Discours XXXVII, p. 103, Reiske. — [2] *Hérodote et les Ioniens*, dans la *Revue des études grecques*, 1888, p. 257-296.

des dispositions peu bienveillantes d'Hérodote pour les Ioniens. Quant à l'imputation d'ingratitude et de haine à l'égard d'Hécatée dirigée contre lui par M. Sayce, M. Croiset montre bien qu'elle n'est justifiée ni par la manière dont Hérodote présente le rôle de son prédécesseur dans la révolte de l'Ionie, ni par l'absence d'une désignation aussi précise que le demanderaient les habitudes modernes, quand il lui fait des emprunts. Dans plusieurs cas, Hérodote dit simplement « les Ioniens »; ce qui désigne soit Hécatée de Milet, soit Charon de Lampsaque, soit Xanthos de Lydie, qui, au témoignage d'Éphore, lui avait beaucoup servi. Les historiens anciens ne poussaient guère plus loin l'exactitude des citations. Tout au plus peut-on remarquer qu'Hérodote prend soin de raconter comment les prêtres thébains avaient confondu les prétentions d'Hécatée à une origine divine. Thucydide se montrera bien plus méprisant pour une classe d'écrivains dans laquelle il paraît difficile de ne pas comprendre Hérodote.

A vrai dire, l'impression dominante que produit la lecture d'Hérodote n'a rien de commun avec ces accusations de partialité. On serait plutôt tenté de s'étonner que la passion ne se montre pas davantage dans une œuvre conçue et exécutée par l'effort de toute une vie pour glorifier la Grèce, puisque la victoire merveilleuse des Grecs sur les maîtres de l'Orient est le terme auquel aboutit pour le narrateur toute l'histoire antérieure du monde. A cela il y a plusieurs explications : une curiosité que tout intéresse, mais qui, pareille à celle des enfants, s'arrête volontiers en route, attirée par le détail, et souvent s'amuse plus qu'elle ne se passionne; une philosophie particulière, résultat d'une vaste expérience, qui se plaît à constater la variété de l'univers ainsi que la diversité des faits et des phénomènes les plus apparents de la vie morale; enfin et surtout la préoccupation de découvrir la vérité, dont la recherche est laborieuse à cause de la difficulté des explorations, de l'insuffisance des renseignements et de la divergence souvent intéressée des récits.

La troisième des questions qui ont été indiquées plus haut n'est pas la plus facile à résoudre : Quelle mesure d'intelligence Hérodote a-t-il mise dans son travail d'historien et quelle est la valeur de son esprit? comment son information a-t-elle été conduite? comment a-t-il apprécié les témoignages recueillis et comment les a-t-il employés? quelle idée a-t-il conçue de la suite et de l'enchaînement des faits? C'est là un vaste sujet d'examen qui ne peut être ici que très légèrement touché.

On sait qu'Hérodote s'est attaché à beaucoup voir et à beaucoup entendre; ce sont les sources d'information qu'il indique lui-même (ὄψις et ἀκοή). Comment a-t-il vu, nous en avons déjà dit un mot. Il faudrait

ajouter quelques observations sur les conditions où il lui était possible de voir dans certains pays. Dans celui qui, comme il était naturel, a le plus vivement piqué sa curiosité et sur lequel il s'est le plus étendu, l'Égypte, ces conditions particulières ont été expliquées par M. Maspero[1] avec un vrai sens historique. Aidé par sa connaissance de l'histoire et de l'organisation religieuse de l'ancienne Égypte et appliquant dans une juste mesure à un voyageur grec du v^e siècle avant Jésus-Christ les conditions d'un voyage moderne dans la vallée du Nil, déterminées en partie par la nature du pays, il montre bien ce que pouvait faire Hérodote. Le Delta, occupé par des villes nombreuses et plus pénétré par les éléments étrangers, lui était relativement accessible. Mais, à partir de Memphis, son voyage était subordonné aux facilités de la navigation du Nil. Le temps lui était mesuré par la saison; le patron de la barque ne lui permettait pas de s'arrêter partout; il n'était accueilli par les Égyptiens qu'avec une certaine antipathie religieuse; les comptoirs des colons étrangers, établis pour les caravanes du Soudan, se faisaient de plus en plus rares après le sanctuaire d'Abydos; bientôt « il n'y avait plus que des voyageurs isolés ou des capitaines de mercenaires que le grand roi envoyait tenir garnison au milieu des rochers d'Éléphantine ». Il ne pouvait donc pas voir ni interroger autant qu'il eût voulu, et les renseignements qu'il obtenait, souvent suspects, portaient moins sur l'histoire que sur la nature du pays dans les régions où il ne pénétrait pas.

Plus au nord, dans les grandes villes comme Thèbes et Memphis, auprès des monuments comme les pyramides et les temples, Hérodote avait, pour se renseigner, les interprètes et les prêtres; mais il n'avait pas autre chose, car son ignorance de la langue et des écritures lui interdisait l'usage des précieuses sources d'information qu'offraient les inscriptions et les bibliothèques sacrées. Ainsi on doit se le figurer dans ses visites aux monuments à peu près comme certains touristes modernes qui sont à la merci de leurs cicerone. Les interprètes et les prêtres à qui il avait affaire ne remplissaient pas un office plus relevé. Les premiers étaient des Égyptiens de classe inférieure ou des Ioniens du Delta qui exerçaient cette industrie sans aucune étude spéciale; et il ne faut pas croire que les prêtres qui promenaient le visiteur étranger dans les cours des temples occupassent un rang élevé dans la hiérarchie religieuse. Questionnés par ce Grec curieux, au lieu de lui donner des explications certaines sur ce qu'ils ignoraient eux-mêmes, ils se laissaient aller à lui

[1] *Commentaire sur le second livre d'Hérodote* (Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1878).

raconter quelqu'un de ces contes, si nombreux en Égypte, où l'imagination populaire rajeunissait de vieux thèmes, venus on ne sait d'où, en y introduisant des personnages historiques, pris dans les familles royales sans grand souci des dates ni des généalogies véritables. Voilà pourquoi Hérodote, ayant des renseignements incomplets ou faux, trompé déjà par la manière dont il s'expliquait à lui-même certaines figures des hiéroglyphes ou certaines représentations murales, a pu fausser sur plusieurs points l'histoire dans des récits qu'il ne fait guère qu'à propos des monuments; il a été amené à insérer, tout en faisant quelques réserves, des contes comme celui de Rhampsinitos. La science moderne a donc beaucoup à corriger dans ses chapitres sur l'Égypte. D'un autre côté, elle y trouve des renseignements historiques qui ont aussi leur prix. Grâce à lui, nous savons, comme le fait observer M. Maspero, ce qui se disait couramment dans les rues de Memphis au v[e] siècle. C'est un autre genre d'exactitude. M. Croiset applique cette observation aux récits d'Hérodote sur l'Assyrie. Il ne lisait pas l'écriture cunéiforme, et les documents authentiques lui échappaient; mais il a recueilli ce qui se disait sur les rois assyriens dans les rues de Babylone.

On voit par ces exemples quelles étaient les limites de son information personnelle dans les pays où ses voyages l'avaient transporté; les remarques qui précèdent y trouvent plus ou moins leur application. Hérodote est un narrateur fidèle de ce qu'il a entendu, et souvent aussi naïf que scrupuleux. Souvent il pousse la candeur jusqu'à la crédulité et le goût du merveilleux l'entraîne fort loin. Il lui arrive aussi de douter, et le Grec avisé et prudent se retrouve dans plus d'un cas; mais, tout en exprimant ses doutes, il ne se croit pas le droit de supprimer ce qui lui paraît suspect, et quelquefois, comme on l'a remarqué, l'histoire en profite, car il se trouve parfois que, dans ce qu'il déclare ne pas admettre, la vérité est mêlée à l'erreur. C'est dans le même esprit qu'il fait usage des témoignages oraux sur les pays où il n'a pas pénétré lui-même.

La question de la valeur critique d'Hérodote se pose surtout pour ce qui faisait le centre de son travail et son principal sujet, la Grèce. Là il ne rencontrait pas les mêmes difficultés que pour les pays étrangers; et, puisqu'il entreprenait une œuvre inspirée par un sentiment national, une œuvre grecque, il était naturel qu'il y consacrât toutes les forces de son esprit. Pour apprécier ce qu'il a fait, il faut d'abord essayer de se rendre compte de la nature du terrain sur lequel il devait travailler. Le plus léger examen suffit pour voir à quel point ce terrain était incertain et mal assis. La division extrême de la petite terre grecque en de nombreux États, des querelles de toute sorte entre ces États et dans l'intérieur

même des cités, de rapides évolutions des idées et des mœurs en même temps que des changements dans les institutions, des légendes divergentes sur le passé et presque sur le présent, où les sentiments rivaux ou hostiles des vainqueurs et des vaincus de la grande guerre transformaient les faits : voilà dans quel monde compliqué et confus Hérodote avait à se mouvoir et à se reconnaître. De plus, les documents positifs lui faisaient encore bien défaut. Des listes et des offrandes conservées dans les temples, quelques monuments commémoratifs et quelques inscriptions, tel était à peu près, avec des généalogies et des chroniques à bases mythologiques, écrites par les logographes, tout ce qu'il avait à sa disposition. Ici encore l'information orale était sa plus grande ressource. Comment s'en est-il servi? La question a son principal intérêt pour les guerres médiques.

Parmi les critiques de valeur qui ont traité ce sujet dans ces derniers temps, plusieurs ont beaucoup réduit la part de mérite du vieil historien. Selon M. Nitzsch[1], il n'a guère fait que réunir, sans grand travail personnel, des traditions orales qui s'étaient conservées dans les familles, dans les villes et dans les partis qui divisaient les villes. Cette hypothèse est admise par M. Wecklein[2]; mais, de plus, il pense qu'il y avait dans ces récits divers, sources des narrations d'Hérodote, les effets d'un certain état moral et de certaines tendances religieuses qui en faisaient le caractère commun et qui se sont nécessairement retrouvés dans son ouvrage. Rappelons encore les critiques fort vives qu'à un point de vue tout spécial, au point de vue militaire, M. Delbrück[3] lui adressait récemment. Le succès obtenu par ces trois travaux les désigne particulièrement à l'attention.

Le dernier demanderait à être discuté sur les lieux où se sont passés les faits; mais on peut, sans sortir d'ici, se demander si l'auteur a tenu compte de la difficulté de la tâche entreprise par Hérodote et de la véritable impression que produisent ses récits malgré l'abondance des détails où il paraît se complaire. Pour être juste, il faut commencer par se représenter ce qu'on faisait avant lui. M. Croiset, rappelant le récit puéril du combat des Bisaltes et des Cardiens qu'on lit dans un fragment de Charon de Lampsaque, dit avec raison qu'une grande nouveauté dont Hérodote eut l'honneur fut l'introduction dans l'histoire de la vraie guerre et de la vraie politique.

(1) K.-W. Nitzsch, *Sur les sources d'Hérodote pour l'histoire des guerres médiques*, Rheinisches Museum, 1872.

(2) N. Wecklein, *Sur la tradition des guerres médiques*, Bulletin de l'Académie de Munich, 4 mars 1876.

(3) H. Delbrück, *Die Perserkriege und die Burgunderkriege*, Berlin, 1887.

En réalité, il fit un grand effort pour raconter la guerre exactement. Il n'en fit pas un moindre pour écrire l'histoire des États grecs, et assurément son travail ne se borna pas à mettre les unes auprès des autres des traditions puisées aux sources hypothétiques inventées par M. Nitzsch. Ses narrations se tiennent, en somme, et c'est bien lui qui subordonne la suite des événements à des idées et même à des lois qu'on a depuis longtemps distinguées dans son ouvrage. M. Wecklein, dont le mémoire est d'ailleurs plein d'intérêt et renferme beaucoup de vues justes et d'observations pénétrantes, veut que ces idées appartiennent au temps de l'écrivain plutôt qu'à l'écrivain lui-même, qui n'en donnerait qu'un écho. C'est, croyons-nous, se montrer injuste pour celui-ci; seulement, il s'agit de savoir ce que ces idées valent.

Avant tout, il convient de se rappeler l'idée mère de l'ouvrage d'Hérodote et il faut se garder d'en atténuer la grandeur. Cette pensée de faire de l'histoire du monde, embrassé dans toute sa merveilleuse étendue, comme un monument élevé à la gloire de la Grèce est assurément une belle forme de patriotisme. Ce qui n'est pas moins digne d'intérêt, c'est la constatation des causes morales qui ont produit ces grandes choses dont il veut conserver le souvenir : l'énergie, stimulée par les difficultés mêmes, et la liberté politique, favorable à l'effort individuel et au sentiment de la dignité; c'est-à-dire les conditions qui, en Grèce, sont le plus pleinement réalisées par les Athéniens. On peut dire que ces causes ne sont pas exposées de manière à se détacher en relief et à dominer toute la composition. Et en effet elles ne paraissent indiquées qu'incidemment, dans quelques courts passages comme le petit apologue où est mise, au dernier chapitre de l'ouvrage, dans la bouche de Cyrus une pensée bien grecque et appliquée sans doute à la Grèce par l'écrivain; ou bien comme les réflexions sur la vertu bienfaisante de l'égalité (ἰσηγορίη), qui tout d'un coup éleva au-dessus d'eux-mêmes les Athéniens délivrés de la tyrannie[1]. Cependant, pour ne pas être développées sous forme de thèse, les idées exprimées dans ces passages n'en sont pas moins arrêtées dans l'esprit de l'auteur. On peut penser aussi que la vanité des divers États, le mouvement naturel des imaginations et le progrès de certaines dispositions religieuses, attesté par les grands poètes Pindare et Eschyle, se réunissaient, au v^e siècle, pour exalter le sentiment de la gloire acquise et pour répandre la pensée de la destinée providentielle de la Grèce. Mais c'est Hérodote qui, en composant son ouvrage, a donné à ce sentiment et à cette pensée un corps et une réalité durable, et c'est beaucoup.

[1] Livre V, 78.

Maintenant, quelle est la nature et quelle est la valeur du système qui contient pour lui la loi des événements? Quand on pense à l'importance du mouvement philosophique qui existait en Grèce depuis plus d'un siècle, on ne peut s'étonner qu'un contemporain d'Anaxagore et d'Empédocle ait, ce qu'on peut appeler d'un nom moderne, une philosophie de l'histoire. Mais ce qui paraît plus surprenant, c'est que cette philosophie n'est nullement rationnelle comme l'était celle des philosophes; elle est religieuse. C'est une preuve que le monde philosophique formait alors un monde à part, en dehors du grand courant de la vie. Un esprit aussi curieux que celui d'Hérodote pouvait n'y pas entrer. Les instituteurs de la Grèce étaient toujours les poètes; il les avait beaucoup lus. Il n'avait pu rester étranger au mouvement de la rhétorique, qui se mettait en rapport étroit avec les choses de la vie réelle et de la politique; mais, quant au système de l'univers et au gouvernement du monde, la hardiesse de ses conceptions et son besoin d'ordre et d'unité ne dépassaient pas une *théocrasie* qui consistait à identifier les divinités étrangères avec les dieux grecs, et c'est, non pas à la philosophie, mais aux mystères qu'il demandait la science. Alors les mystères exerçaient une action beaucoup plus étendue et plus puissante que la philosophie.

Hérodote est donc religieux. Sa foi est exigeante et active; il ne se détache pas de la vie et il lui donne pour règle une morale toute religieuse, qui lui fournit en même temps l'explication des faits de la vie privée et de la vie publique, et même des grandes révolutions du monde. Voilà ce qu'il tient à exposer et à faire ressortir, comme pour satisfaire un besoin de son âme et de son esprit; et telle est la raison d'être dans ses récits, au moment des grandes crises, de morceaux comme le long entretien de Crésus et de Solon, qui n'a aucun fondement historique, et comme ceux de Xerxès et d'Artabanos, que personne n'avait pu entendre, en admettant qu'ils aient existé. C'est aussi là qu'est la partie la plus sérieuse de cette psychologie peu profonde qui, aidée par un sens remarquable du pittoresque, suffit à Hérodote pour animer ses personnages et donner à plusieurs d'entre eux un caractère.

Le système religieux d'Hérodote et les idées sur la *némésis* qui en forment le fond ont été souvent exposés. Ce n'est pas le lieu d'y revenir ni de montrer en détail les grands côtés de ce système ni les petitesses auxquelles la candeur de l'historien abaisse l'intervention divine. Remarquons seulement que la composition de son ouvrage est en partie déterminée par ce système religieux, puisqu'il y voit l'explication de cet enchaînement de révolutions qu'il veut raconter. M. Croiset, comme la nature de son livre l'y obligeait, traite tous ces points importants, et il

le fait avec autant de justesse que de netteté. En parlant de la composition, il reprend la comparaison qui a été faite plus d'une fois entre l'histoire d'Hérodote et l'Odyssée; puis il exprime lui-même très heureusement l'impression produite sur le lecteur dans une page que je veux citer en partie, parce qu'elle me paraît bien rendre le charme particulier de cette allure libre et capricieuse qui séduisait l'antiquité :

Cette composition d'Hérodote ne ressemble tout à fait à aucune autre. Avant lui, l'art de composer n'existait pas encore. Après lui, sous l'influence de la rhétorique, il sera tout différent, plus rapide et plus concentré. Chez lui, un dernier reflet de l'épopée colore et égaye l'histoire. Les Athéniens, qui aimaient tant Homère, durent goûter beaucoup Hérodote, malgré la rhétorique et la sophistique alors naissantes. C'est un grand charme, aujourd'hui encore, de se laisser ainsi porter sur ce beau fleuve sinueux au cours un peu lent, aux courbes agréablement variées, aux nombreux affluents qu'on remonte tour à tour et qu'on visite. On ne va pas vite et droit au terme du voyage. On ne fait pas non plus une reconnaissance complète et méthodique du pays. Mais on rencontre de belles échappées de vues, de frais paysages, et, parfois, des images lointaines et un peu vagues de hautes cités très anciennes et très étranges. On voyage moins en savant qu'en curieux; mais on observe, et l'on finit par arriver au but avec une idée juste du pays, acquise sans effort, dans un amusement continu de l'imagination.

Pour donner une idée complète du style de M. Croiset, il faudrait citer quelqu'une des autres pages, très nombreuses, où sa pensée s'exprime sous une forme aisée et pleine qui répond exactement à la mesure naturelle et à la netteté de son esprit. On ne peut éprouver qu'un regret, c'est que les limites de l'ouvrage ne lui aient pas permis de s'étendre et de développer davantage l'exposition d'un sujet dont on sent à chaque mot qu'il possède la parfaite connaissance.

Jules GIRARD.

Mémoire sur le discours d'Hypéride contre Athénogène, par M. Eugène Revillout. Extrait de la *Revue égyptologique*. Paris, *Revue égyptologique*, 1892. 60 et VIII pages in-4°.

Habent sua fata libelli. Comment se fait-il qu'aucun discours d'Hypéride ne soit venu jusqu'à nous par la filière des manuscrits? Hypéride faisait cependant partie de l'élite des orateurs attiques, de ce Canon des Dix qui fut, sinon établi, du moins définitivement sanctionné

par Cécilius de Calacté, et qui s'imposa aux écoles. Les copistes nous avaient transmis l'œuvre, ou une partie de l'œuvre, de ces orateurs choisis, même de ceux du second rang, tels qu'Andocide et Dinarque; seul Hypéride, un des maîtres les plus admirés du barreau et de la tribune aux harangues, manquait à l'appel. Était-ce là un simple hasard? On le dirait. Cependant Hermogène et Pollux critiquent Hypéride d'avoir employé un certain nombre de vocables qu'ils trouvaient mauvais, d'un atticisme suspect; le purisme des pédants pourrait donc avoir été pour quelque chose dans l'oubli où tomba cet orateur. C'est apparemment pour le même motif que l'on cessa de copier les Histoires de Théopompe et d'Éphore, ainsi que les comédies de Ménandre. Certes, la perte des pièces de ce poète ne saurait être attribuée à la pruderie des moines, qui multiplièrent les copies d'Aristophane; la faute en est aux Pollux et aux Phrynichos, qui en vinrent, dans leur zèle hyperattique, à restreindre singulièrement le cercle des écrivains modèles dignes d'être étudiés et imités.

Si Hypéride reparaît au jour d'une manière si inattendue, faut-il en remercier le dieu Hasard? On pouvait le penser, quand Harris et Arden rapportèrent d'Égypte en 1847 trois discours, plus ou moins complets, de cet orateur. Mais cette première trouvaille a été suivie coup sur coup de trois autres : les tombeaux d'Égypte nous rendent trop souvent de l'Hypéride pour que l'on puisse y voir un fait purement fortuit. Nous savons par Denys d'Halicarnasse que, vers la fin du II^e siècle avant notre ère, Hypéride avait à Rhodes des admirateurs et imitateurs enthousiastes; il faut croire qu'il en était de même en Égypte, et que là aussi, il se trouvait des lettrés qui le goûtèrent plus que Démosthène. Il pourrait s'en trouver bientôt en France, quand cet écrivain fin et spirituel sera plus connu.

Le présent mémoire fait connaître un papyrus qui contient une partie notable du premier discours contre Athénogène, écrit par Hypéride à l'usage d'un plaideur de ses clients. C'est vers la fin de 1888 que M. Eugène Revillout, conservateur adjoint des Musées nationaux, fit acheter ce papyrus par le musée du Louvre. Dès le 18 janvier 1889, M. Revillout, qui s'était aussitôt mis à étudier ce texte, en entretint l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et bientôt après il donna dans la *Revue des études grecques* la reproduction en héliogravure de deux colonnes (la 3^e et la 4^e) avec traduction et commentaire. Le mémoire lu, il y a trois ans, à l'Institut, n'avait laissé, dans les *Comptes rendus*, d'autre trace qu'une mention sommaire (année 1889, p. 8); M. Revillout le publie aujourd'hui, en lui laissant sa forme première, mais en le recti-

fiant sur plusieurs points et en y ajoutant d'importantes additions. L'analyse du plaidoyer et le commentaire juridique ne semblent pas avoir été sensiblement modifiés. Mais les colonnes 3 et 4, qui avaient été discutées par MM. Théodore Reinach, Diels et d'autres, se trouvent actuellement constituées d'une manière définitive. Enfin, et c'est là la partie la plus impatiemment attendue et la plus précieuse de la présente brochure, nous y lisons tout ce qui reste du texte, non encore, il est vrai, en reproduction photographique, mais dans une copie faite par l'éditeur, et, sauf plusieurs erreurs, assez digne de confiance. Il faut dire que l'écriture du papyrus est très nette, très lisible, quand elle est bien conservée. Quand il s'agit de déchiffrer des lettres plus ou moins effacées, on peut différer d'avis : d'abord, tous les yeux ne voient pas toujours la même chose; ensuite, et surtout, le choix entre deux ou plusieurs lectures également possibles dépend de l'interprétation plus ou moins juste du texte. La difficulté augmente quand il faut suppléer des lettres qui n'ont laissé aucune trace ou combler des lacunes considérables. Là, il est dangereux d'avoir trop d'ambition, doublement dangereux pour un éditeur dont la sagacité, aiguisée par d'autres études, ne saurait compenser l'inexpérience du grec. Heureusement, le *Post-Scriptum* contient une série de rectifications dues à d'éminents hellénistes. Avant de distribuer son mémoire en France, M. Revillout avait cru devoir en faire hommage à l'Académie de Berlin et le communiquer à plusieurs savants allemands, particulièrement à MM. Blass et Diels. Leurs observations forment un précieux appendice qui ne doit être négligé par aucun lecteur du Mémoire.

Nous ne nous proposons pas de donner dans ce Journal un texte revisé, ni un commentaire suivi du discours contre Athénogène; mais nous essayerons de rendre en français les morceaux qui ne sont pas trop mutilés. Or une traduction est une espèce de commentaire perpétuel et elle suppose un texte accepté ou établi par le traducteur. Nous avions eu recours au papyrus pour quelques passages dont la lecture nous laissait des doutes, quand M. Théodore Reinach nous communiqua une collation faite par lui du manuscrit tout entier. Nous dirons en note quand nous nous écartons soit de la leçon, soit des compléments du Mémoire amendé par le *Post-Scriptum*.

Le plaidoyer contre Athénogène était très admiré par les anciens. Hypéride avait à y exposer, ou plutôt à faire exposer par son client, une de ces petites causes qui convenaient particulièrement à son talent, qui étaient à sa taille, comme dit Quintilien. L'auteur du traité du *Sublime* met ce plaidoyer à côté de la fameuse défense de Phryné, et il n'hésite

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas à déclarer que Démosthène, avec tout son génie, toute l'incomparable puissance de sa parole, n'aurait été capable de rien faire de pareil. Le demandeur est un homme simple qui, par inexpérience des affaires et pour satisfaire une aveugle passion, s'est laissé persuader de signer un contrat dont il ne prévoyait pas les conséquences ruineuses. Ce contrat avait été rédigé par le défendeur avec autant d'habileté que de mauvaise foi. Le client d'Hypéride en demande la résiliation; mais il y avait donné son consentement, il l'avait signé, sans trop savoir, il est vrai, ce qu'il faisait. Tant pis pour lui, répondait-on, la loi d'Athènes veut que toute convention faite par accord mutuel soit bonne et valable. Voilà la question de droit à discuter. Avant d'arriver à cette discussion, le plaideur raconte comment il a été circonvenu, et cette narration, dont le commencement est perdu, mais dont nous lisons encore une partie considérable et bien conservée, était sans doute le morceau le plus joli du discours, le plus hypéridien; car il permettait à l'écrivain de déployer les qualités pour lesquelles aucun autre logographe ne l'égalait.

Athénogène avait un commerce de parfumerie, qu'il faisait gérer par son esclave Midas. Le commerce marchait mal, le passif dépassait l'actif, et de beaucoup. Il voulait s'en défaire avantageusement, trouver un acquéreur assez simple pour prendre à son compte une mauvaise affaire, non contre indemnité, mais en payant lui-même une somme ronde. Pour faire une dupe, il faut jouer la comédie; et, pour jouer la comédie, il est bon d'être à deux. Athénogène avait, pour le seconder, un compère des plus habiles, sa maîtresse Antigona. C'était une courtisane, une *hétère*, et la désinence de son nom, partout conservée dans le plaidoyer, indique qu'elle n'était pas d'Athènes, mais du pays dorien, peut-être de Corinthe. En son jeune temps elle avait été une femme extrêmement dangereuse; sur le retour de l'âge, elle commença à jouer le rôle de mère, à élever de jeunes beautés dans sa maison, et dans ce nouveau métier elle montra la même virtuosité, la même adresse malfaisante. Elle continua de plumer la jeunesse d'Athènes; plus d'un fils de famille (il paraît qu'un exemple en était cité dans un passage mutilé [1]) fut ruiné par elle. Quoiqu'elle possédât elle-même à un haut degré le génie de l'intrigue, elle trouva utile de s'associer Athénogène : c'est là du moins ce qu'assure le plaideur, et il présente cet auxiliaire de la courtisane émérite comme un homme versé dans la chicane, qui écrit des discours pour les plaideurs, qui passe sa vie sur la place, et qui, pour

[1] Voir col. 1, ligne 24..... *οἶκον τοῦ Χολλίδου*. Il s'agit des biens, de la fortune (*οἶκον*, non *οἰκίαν*) d'un Athénien du dème Χολλεῖδαι. Son nom précédait évidemment les trois mots conservés.

comble, est Égyptien » ([σ]υναγωνισ[τὴν Ἀθ]ηνογένην, ἄνθρωπον λογογράφον τε καὶ ἀγοραῖον, τὸ δὲ μέγιστον Αἰγύπτιον). Les Égyptiens passaient pour maîtres fripons : le vieil Eschyle l'avait déjà dit dans un vers qui passa en proverbe[1]. A côté de cette épithète injurieuse, il est curieux de trouver celle de logographe. Quand il écrit pour un plaideur, Hypéride fait comme Démosthène; il n'hésite pas, pour noircir l'adversaire de son client, à exploiter le préjugé populaire contre les avocats et à jeter de l'odieux sur la profession qu'il exerce lui-même.

Les deux alliés se rendent service mutuellement : dans le cas présent, c'est Antigona qui assiste Athénogène, qui lui amène et lui livre la proie. Le commencement de la narration est perdu, et c'est grand dommage : le sujet convenait si bien au talent d'Hypéride, à sa finesse, à son esprit. On entrevoit que, précédemment déjà, l'intrigante avait pris notre plaideur dans ses filets, en feignant de s'intéresser à lui et de favoriser la passion qui l'aveuglait. Quel était l'objet de cette passion? La vieille Antigona elle-même? il n'y a pas d'apparence. Une des jeunes esclaves qu'elle exploitait? rien ne l'indique. Il faut croire à un de ces amours dont il y avait alors tant d'exemples dans Athènes et que l'opinion publique n'y flétrissait pas; le client d'Hypéride s'était épris de l'un des deux jeunes fils de l'esclave Midas. L'idée en était venue à M. Th. Reinach, et l'étude attentive du texte m'a convaincu qu'il avait raison. J'ai pu, en suivant cette piste, compléter avec assez d'évidence certains passages mutilés. Notre homme voulait acheter l'enfant et le mettre en liberté, pour se l'attacher par les liens de la reconnaissance, sinon par ceux qui unissaient l'affranchi au patron. Il voulait, avant tout et à tout prix, avoir l'enfant à lui. C'est par là que les deux larrons le tenaient. Ils lui tinrent la dragée haute, et ils avaient si bien concerté leur jeu et jouèrent si bien leurs rôles, l'un faisant languir le pauvre homme, l'autre l'empêchant de désespérer, qu'ils finirent par lui persuader d'acheter les deux enfants et le père. Or Midas était le chef du magasin de parfumerie, et acheter Midas, c'était acheter le fond de commerce. Voilà où ils avaient voulu mener leur dupe, le campagnard. Car c'est bien un campagnard qui parle; on peut l'en croire s'il assure qu'il ne connaît rien à la parfumerie et qu'il n'exerce aucune autre industrie, mais qu'il cultive le champ que lui a laissé son père. S'il avait eu quelque expérience des affaires, quelque habitude de l'agora, s'il n'avait pas été étranger aux premières notions du droit de son pays, il n'aurait pas donné dans le panneau comme un novice.

[1] Eschyle, fr. 373 Nauck : Δεινοὶ πλέκειν τοι μηχανὰς Αἰγύπτιοι.

Ici nous pouvons laisser la parole au plaideur : « Quand je lui eus conté ce qui s'était passé entre nous, qu'Athénogène se montrait peu accommodant et ne voulait me faire aucune concession raisonnable, elle me répondit qu'il était fait ainsi, mais que je n'eusse garde de me décourager, car elle me seconderait elle-même sur toute la ligne. Et elle me donnait ces assurances d'un ton et d'un air qui marquaient le plus vif empressement (*σπουδάζουσά τε τῷ ἤθει ὡς ἔνι μάλιστα*), et en jurant ses grands dieux qu'elle parlait ainsi par affection pour moi et en toute sincérité. Aussi, citoyens juges (car je vous dirai la vérité), je fus pris à ces protestations. A ce point, il faut le croire, l'amour, quand il a pour alliée la ruse d'une femme (*ἔρως προσλαβὼν γυναι[κὸς αἱμυ]λίαν*[1]), nous fait perdre notre sens. Du moins Antigona ne me fit pas seulement accroire toutes ces choses, mais elle grappilla encore pour elle-même, afin d'acheter une jeune esclave[2], un cadeau de trois cents drachmes en reconnaissance de son bon vouloir. Je ne pense pas, citoyens juges, qu'il y ait rien d'étonnant que je me sois ainsi laissé mener comme un enfant par Antigona. Cette femme était, dit-on, la plus rouée des courtisanes au temps de sa jeunesse (*ἐφ' ἡλικίας*[3]); aujourd'hui elle nourrit des filles dans sa maison, à son profit et pour la ruine des jeunes Athéniens. »

Ces derniers mots résument le sens général de quelques lignes mutilées. L'orateur s'est bien gardé de faire le portrait d'Antigona au moment où il la mettait la première fois en scène. L'intention eût été trop visible, et, en détachant ainsi ce morceau, il l'eût rendu suspect. Il expose les faits, et, au cours de sa narration, il se laisse aller, le plus naturellement du monde, pour expliquer son aveuglement, à parler du caractère de la courtisane, de ses antécédents, et à peindre son associé en quelques mots que nous avons cités plus haut.

Après cette digression, il reprend sa narration : « Enfin (pour ne pas vous faire un trop long récit), m'ayant plus tard fait mander de nouveau, elle me dit qu'après une grande dépense de paroles elle avait fini avec peine par persuader à Athénogène de me laisser payer la liberté (*ἀπολῦσαί μοι*) de Midas et de ses deux fils pour la somme de quarante

(1) Col. 1, l. 14. La copie porte ΔIAN. Mais, à l'inspection du papyrus, la lecture ΛIAN nous semble tout aussi possible. Quant au sens de *προσλαβών*, il suffira de rappeler ce passage connu de la IIe *Olynthienne*, § 7 : *Τὴν γὰρ ἑκάστων ἄνοιαν... προσλαμβάνων, οὕτως ηὐξήθη.*

(2) Col. 1, l. 15-17 : *προσπεριέκοψε[ν α]ὑτῇ [δῶρον] εἰς παιδίσκην.* Nous suppléons *δῶρον*, en prenant la barre verticale avant EIC pour le dernier jambage d'un N.

(3) Cf. *ἐφ' ἥβης*, Aristophane, *Chevaliers*, 524.

mines. » Ces lignes ont besoin d'un petit commentaire. Ce que l'on propose ici au nom d'Athénogène au client d'Hypéride, ce n'est pas précisément d'acheter l'esclave, mais de payer sa mise en liberté et de devenir ainsi, en quelque sorte, son patron. Cette combinaison, en apparence moins avantageuse que l'achat, offrait cependant dans le cas présent plus de sécurité à l'acquéreur. En achetant l'esclave, il répondait des dettes contractées par l'esclave; en l'affranchissant, il évitait d'encourir cette responsabilité. Pour faire tomber leur dupe dans le piège, Athénogène et son amie lui parlent d'abord d'affranchissement : les amis qu'il pourra consulter, gens plus avisés que lui et mieux instruits des choses du droit, ne le détourneront pas d'accepter ces conditions.

Revenons au texte : « Elle m'engage à procurer l'argent aussi vite que possible, avant qu'Athénogène change d'avis; et moi, je ramasse des fonds de tous côtés, j'importune mes amis, je dépose les quarante mines dans une banque, et je reviens chez Antigona.

« Là-dessus elle nous réunit, moi et Athénogène, nous réconcilia et nous engagea à nous rendre désormais service l'un à l'autre. Je dis que, pour ma part, j'y étais tout disposé. Athénogène, que voici, déclara à son tour que je devais remercier Antigona du résultat obtenu, et maintenant, dit-il, c'est pour l'amour d'elle que je te ferai de grands avantages, ainsi que tu vas voir. Pour ce qui est de toi, verse l'argent dans l'intention secrète d'affranchir Midas et ses enfants[1]; mais je te les vendrai, moi, par un contrat en forme, afin que la peur qu'on aura de toi empêche que personne n'importune l'enfant et ne corrompe Midas et qu'ils ne s'avisent pas non plus d'eux-mêmes de se conduire mal[2]. Enfin, raison principale, actuellement ils pourraient se croire affranchis grâce à moi; mais si tu les achètes par contrat et que, par la suite, au moment où il te plaira, tu leur donnes la liberté, ils te seront doublement reconnaissants. »

Voilà comment une modification du contrat onéreuse, ruineuse même pour l'acquéreur, est présentée comme une concession gracieuse, comme un bienfait dont il doit remercier les mystificateurs. Il faudra

[1] Col. 2, l. 21-23. Peut-être : *σὺ μὲ[ν κρύ]φα(?) [τὸ] ἀργύριον ἐπ' ἐλευθερίᾳ κατά[β]αλ[λ]ε το[ῦ Μίδα κ]αὶ τῶν παίδων*. L'état du manuscrit permet de lire *συ* aussi bien que *ου*. La lettre qui précède *φα*, ou *φλ*, n'a laissé qu'une trace légère.

[2] Nous écrivons *ibid.*, l. 25-28 : *ἵνα τῶι* (le papyrus porte ΤΩ.Ν) *μὲν μηδεὶς ἐ[ν]οχλῆ[ι μη]δὲ διαφ[θε]ίρῃ τὸν Μ[ί]δαν* (pap. Μ.ΔΑC), *[μηδ'] αὐ[τ]οὶ [δὴ] ἐγχειρῶσι [πο]νηρε[ύε]σθαι μηδὲν διὰ τὸν φό[βον σου]· τὸ δὲ μ[έ]γιστον*, etc.

cependant qu'ils disent quelque chose du passif. Il se compose de deux espèces de créances : les emprunts contractés à charge de payer des intérêts, et les prêts amicaux (*ἔρανοι*), remboursables sans intérêts, par échéances échelonnées. Ni les uns ni les autres ne seront passés sous silence soit dans les pourparlers préliminaires, soit dans l'acte définitif. Athénogène indiquera ces créances diverses en termes assez généraux pour les comprendre toutes et assez vagues pour abuser l'acquéreur sur leur importance. Voici la suite de son insidieux discours :

« Pour ce qui est maintenant de l'argent qu'ils doivent — le prix d'un parfum dû à Pankalos [1] et à Proclès, d'autres petites sommes que tel ou tel des habitués du magasin a pu y placer, comme cela se fait (*οἷα γίνεται*), — c'est toi, dit-il, qui prendras cela à ta charge. C'est peu de chose, et il y a pour beaucoup plus de marchandises dans la boutique, parfums, fioles, myrrhe (il débitait une longue enfilade de noms), de quoi régler facilement toutes ces dettes. Or, citoyens juges, là était, il faut le croire, le piège et la grande mystification. En effet, si je versais l'argent pour les affranchir, je perdais seulement ce que je lui donnais, sans qu'il m'arrivât d'autre mal ; mais si je les achetais par contrat en m'engageant envers lui (*ὁμολογήσας αὐτῷ*) à prendre à ma charge les dettes que je devais considérer comme insignifiantes, faute d'être instruit d'avance, il allait me mettre à dos les créanciers et les contributeurs d'*éranes*, puisqu'il me tenait par l'engagement que j'avais pris (*ἐν ὁμολογίᾳ λαβών*) ; et c'est ce qu'il fit en effet. A peine eus-je déclaré consentir à ce qu'il venait de dire, qu'il prît de dessus ses genoux un écrit rédigé d'avance [2] et en donna lecture. C'était le contrat à faire avec moi. J'en écoutais la lecture, mais j'avais hâte d'en finir avec l'affaire pour laquelle j'étais venu. Il fait aussitôt sceller le contrat dans la même maison, pour que nul homme de sens rassis n'en apprît la teneur ; à côté de mon nom, il y avait inscrit celui de Nikon de Képhisia. Après nous être rendus au magasin de parfumerie, nous déposons l'écrit chez Lysiclès de Leuconoé, je verse, moi, les quarante mines et deviens ainsi acquéreur du fonds de commerce.

« Cela fait, je vis entrer chez moi les créanciers de Midas et ceux qui avaient à réclamer des *éranes*. Ils s'expliquèrent avec moi, et en trois mois la lumière s'était faite sur toutes les dettes ; j'en avais, en y comprenant les *éranes*, comme je vous disais tantôt, pour environ cinq

[1] Ce Pankalos est peut-être le même que celui auquel eut affaire un Athénien qui se fit écrire sa défense par Hypéride. On cite de notre orateur un Πρὸς Πάγκαλον (XLII Blass).

[2] Je traduis *γραμματ[εῖ]όν [τι προ]γεγραμ[μέ]νον*. Ce dernier mot a été trouvé par M. Revillout. (Col. 3, l. 28.)

talents. Quand je connus l'étendue de mon malheur, je réunis enfin mes amis et mes proches : nous lûmes la copie des conventions. Là se trouvaient inscrits expressément les noms de Pankalos et de Polyclès[1] ainsi que le prix des parfums qui leur étaient dus : c'était peu de chose, et ils étaient en droit de dire que le parfum en magasin valait autant d'argent; mais la plupart des dettes et les plus grosses n'étaient pas inscrites nominativement; on y lisait seulement, en forme d'accessoire, comme s'il s'agissait de bagatelles : « et si Midas doit à quelque autre. » De même pour les *éranes* : un seul était inscrit[2], pour lequel il restait encore trois termes à acquitter (*οὗ ἦσαν λοιπαὶ τρεῖς φοραί*[3]), l'érane porté au nom de Dikæocratès; les autres dont Midas devait l'intégralité[4] (ils étaient de fraîche date), Athénogène ne les avait pas inscrits dans l'acte, mais les avait dissimulés.

« Après avoir consulté entre nous, nous résolûmes de l'aller trouver et de nous expliquer avec lui. Nous le rencontrons dans le quartier des parfumeurs, nous lui demandons s'il n'a pas honte de sa fourberie et du piège qu'il nous avait tendu par des conventions où il ne disait rien des dettes. Il nous répondit qu'il ne savait rien des dettes dont nous parlions et qu'il ne se souciait pas de mes propos, puisqu'il avait un acte dûment déposé, contenant ses conventions avec moi. Comme cette discussion eut lieu sur la place, beaucoup d'hommes se rassemblaient autour de nous et écoutaient l'affaire : on allait l'écharper[5], on nous engageait à le traîner en justice comme coupable de réduire des hommes libres en servitude. Toutefois nous ne pensions pas devoir agir ainsi; nous l'avons cité à votre tribunal conformément à la loi. »

Arrivé à la fin de la narration, le plaideur fait lire par le greffier le texte même des conventions, document qui, suivant l'habitude, n'a

(1) Plus haut, il était appelé Proklès. Il y a erreur dans l'un ou l'autre des deux passages.

(2) Col. 5, l. 2 : *καὶ τῶν ἐράνων εἷς μὲν οὖν Δικαιοκράτης ἀνεγέγραπτο*. Il semble que le nom *Δικαιοκράτης* est de trop ici, car les pronoms *οὗ* et *οὗτος* dans les lignes suivantes se rapportent évidemment à *ἔρανος*.

(3) Pour le sens de ces mots, cf. Lysias, fragm. 1, § 4 : *Ὅσους δ' ἐράνους συνείλεκται, τὰς μὲν ὑπολοίπους φορὰς οὐ κατατέθηκεν*. (Th. Reinach dans Dictionn. de Saglio, art. *Eranos*.)

(4) Col. 5, l. 6. Le papyrus ne porte pas ΕΦΠΟΙΟΙ. Après le Φ, il y a une lettre douteuse (peut-être un Π) qui semble avoir été pointé, et ensuite ΟΙC7. Ce dernier signe sert, comme on sait, à remplir un blanc à la fin de la ligne. Nous lisons donc *ἐφ' οἷς*. Les mots suivants *εἰλήφ[ει] πάντα ὁ Μίδας* ne sont guère intelligibles pour nous : nous pensons que le copiste aurait dû écrire *ὤφειλεν πάντα*.

(5) *Ibid.*, l. 21-22 : *καὶ κα[τατ]εμ-νοντ[ω]ν αὐτόν*. Le mot *και* est indiqué dans l'interligne. Cf. Platon, *Rép.*, VI, p. 488 c : *τὸν λέγοντα ὡς διδακτὸν ἑτοίμους κατατέμνειν*.

pas été reproduit dans les copies du discours; ensuite, il entre dans la discussion juridique. Ici Hypéride rencontra une double difficulté. L'une tenait à la nature du procès. En effet, la position du défendeur était très forte au point de vue strictement légal. L'Athénien qui avait signé un contrat devait en subir toutes les conséquences, quelles qu'elles fussent : la loi était formelle, absolue, sans restriction aucune. Une autre difficulté tenait à la condition du plaideur et regardait les mœurs oratoires. Jusqu'ici nous avons entendu un honnête campagnard raconter simplement, naïvement, comme quoi il s'était laissé duper par des fripons. La suite du discours demande une argumentation serrée, subtile, la connaissance des lois d'Athènes, le talent d'user et d'abuser de cette connaissance, une science enfin et des qualités d'esprit qui sont tout à fait étrangères au plaideur. Il prétend avoir acquis la science des lois en s'imposant, dans l'intérêt de son procès, des études nouvelles pour lui; il a beau dire, il ne nous persuade pas qu'il ait pu acquérir le talent de mettre cette science en œuvre, et je doute fort qu'il ait persuadé cela à ses juges. Qu'il lui en ait coûté beaucoup de temps et de peine pour se mettre dans la tête les raisonnements trouvés par son avocat, nous l'admettons facilement; mais il répète une leçon apprise par cœur, il ne saurait nous faire illusion sur ce point : désormais ce ne sera plus le même accent; nous entendrons l'avocat, le logographe, et ce ne sera pas la faute d'Hypéride, tout son art ne peut rien contre la force des choses, et, malgré lui, il ne pourra plus sauver les bienséances, observer les mœurs oratoires. Entendons plutôt la suite du discours :

« Voilà les faits, citoyens juges, on vous les a exposés dans tous les détails. Mais Athénogène vous dira tout à l'heure que la loi veut que toute convention faite par accord mutuel soit bonne et valable. Oui, si la convention est juste (*τά γε δίκαια*), mon bon; sinon la loi ordonne, au contraire, qu'elle ne soit pas valide. C'est par les lois mêmes que je vais te le faire voir plus clairement. Car tu m'as mis dans un tel état, tu m'as jeté dans une telle crainte d'être ruiné par toi et par ta rouerie que je ne fais plus qu'examiner et étudier les lois nuit et jour en négligeant toute autre affaire. Or une loi, que je citerai la première, défend de tromper sur le marché, défense qui s'applique, ce me semble, à tout [ce qui peut se traiter sur la place publique[1]]; et toi tu es convaincu

[1] Col. 6, l. 19-20 : [ἐπὶ] *πάντων οἴμα*[ι] *.αρα...μ... ἀλ*[*ηθεύει*]*ν παραγγέλλων*. D'autres réussiront peut-être à combler toutes les lacunes; les compléments que nous donnons suffisent à déterminer le sens général de la phrase.

d'avoir trompé, de m'avoir dressé un piège en pleine *agora*[1]. Ah! si tu peux prouver[2] que tous les *éranes* et toutes les créances m'ont été signalés par toi dans nos conventions, je ne dis plus rien, mais je tombe d'accord avec toi.

« Une autre loi s'exprime de la même manière au sujet d'actes conclus d'un commun accord[3]. Si l'on vend un esclave, on doit prévenir des infirmités qu'il peut avoir; sinon, il y aura action rédhibitoire. Eh bien, quand des maladies indépendantes de notre volonté, faute d'avoir été déclarées par le vendeur[4], donnent le droit de rendre un esclave, comment les fourberies tramées par toi ne retomberaient-elles pas sur leur auteur? Et cependant l'achat d'un esclave épileptique ne ruine pas le maître, tandis que ce Midas que tu m'as vendu a ruiné jusqu'à mes amis.

« Après les lois sur les esclaves, considère maintenant, Athénogène, celles qui regardent les personnes libres. Tu sais sans doute, comme tout le monde, que les enfants issus de femmes accordées en mariage (*ἐκ τῶν ἐγγυητῶν γυναικῶν*) sont seuls légitimes; cependant cela suffit-il au législateur[5] que la femme fût accordée par le père ou le frère? Non, il a expressément écrit dans la loi : « La femme accordée en mariage « conformément au droit (*ἐπὶ δικαίοις*) donnera à son mari des enfants « légitimes », non point « la femme accordée frauduleusement en dépit « du droit. . . . »

« La loi sur les testaments est toute pareille. Elle prescrit en effet que chacun puisse disposer de ses biens par testament comme il lui plaira, à moins d'être privé de ses facultés par la vieillesse ou la maladie ou la folie, ou d'obéir aux suggestions d'une femme, ou de subir la prison ou quelque autre contrainte. Alors donc que les contrats de mariage et les testaments, par lesquels on dispose de son propre bien, ne sont pas valables, comment serait-il juste de confirmer dans l'intérêt d'un Athénogène des conventions pareilles où il dispose de mon bien à moi? Si, pour régler ses affaires, on fait un testament sous l'influence d'une femme, l'acte sera nul; et quand je me suis laissé enjôler par la maîtresse d'Athénogène, il faut que je sois ruiné pour cela, moi qui puis invoquer un

[1] Col. 6, l. 20-21. Peut-être *σὺ [δὲ ψε]υσάμενο[ς δόλον τ' ἐν] μέσηι τῇ ἀγορᾷ συν[τάξα]ς κατ' ἐμ[οῦ ἐφηύρ]ου*.

[2] *Ibid.*, l. 22. On peut écrire *ἐὰν δ[ὴ δείξῃς προει]πὼν ἐμ[οί]*.

[3] Col. 6, 25-col. 7, 1. Peut-être *[Ἄλλα τοι]αῦτα ἕ[τερο]ς νόμο[ς κελεύει περὶ ὧν ὁμολογοῦν]τες ἀλλήλοις συμβάλλουσιν*.

[4] Col. 7, l. 5. Le papyrus porte *αν μη δηιλωση τις πωλων*. L'*iota* parasite est peut-être pointé.

[5] *Ibid.*, l. 18. Nous lisons *ἀλ[λὰ] μὴ [τοῦτ' ἀ]πέ[χρ]ησε τῶι νομοθέτηι*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

grand secours[1], la teneur même de la loi, ayant été contraint (*ἀναγκασθείς*) par ces gens d'accepter ce contrat. Et tu viendras ensuite te prévaloir des conventions que vous avez scellées en surprenant ma candeur insidieusement, toi et ta maîtresse! Trompé par les machinations d'une femme, persuadé que vous me vouliez du bien, j'acceptai les conditions que vous proposiez[2]; et tu pensais que c'était peu de prendre les quarante mines que j'allais perdre, tu voulais encore me voler cinq talents, comme à un homme pris dans un piège à loups[3]! »

En défendant Euxénippe, Hypéride insiste sur la lettre de la loi; il la cite tout au long dans son discours, il en fait donner lecture par le greffier, il ne veut pas qu'on l'interprète, qu'on en étende les prescriptions à des cas non expressément visés par le législateur. Ici la nature de la cause et l'intérêt de son client lui imposent la thèse contraire, il recherche les intentions du législateur et procède par analogie. Son raisonnement se fonde sur quatre lois qui nous étaient toutes déjà connues d'ailleurs. Deux de ces lois prouvent en effet que Solon entendait réprimer la mauvaise foi; mais la première se rapporte uniquement aux denrées vendues sur le marché[4], et Hypéride force évidemment le sens des mots *ἐν τῇ ἀγορᾷ*, afin de les appliquer au cas présent; la seconde regarde en particulier la vente des esclaves. Les deux autres lois soumettent la validité des mariages et des testaments à certaines conditions. Les mariages légitimes doivent être précédés d'accordailles faites par qui de droit et conformément au droit, *ἐπὶ δικαίοις*. En parlant de la mauvaise foi d'Athénogène, l'orateur se sert des mêmes mots, mais en y attachant le sens de « loyalement ». Un testament peut être cassé s'il a été suggéré par une femme intrigante ou arraché par la contrainte. Le plaideur a été amené à signer un traité ruineux pour lui par les intrigues d'une femme; il prétend même y avoir été contraint, en assimilant la persuasion à une contrainte morale : abus de mots qui remonte aux premiers rhéteurs. En faisant l'apologie d'Hélène, Gorgias dit que, si elle se laissa persuader par le séducteur, encore céda-t-elle à la force,

(1) Col. 8, lignes 13-15. Écrivons *προσαπολωλέναι* [*με δ*]*εῖ, ὃς ἔχωι* (*iota* parasite) *μ*[*εγίσ*]*την βοήθειαν τὴν ἐν τῶι νόμωι γεγραμμένην*.

(2) *Ibid.*, ligne 19-21. Nous lisons *καὶ ὑ*[*πὸ γυναικείας*] *β*[*ου*]*λεύσεως, ὑμᾶ*[*ς π*]*ε*[*ισθεὶς εὔνου*]*ς εἶναι, ἐπὶ τούτοις προσ*[*ηκάμην*] (sous-ent. *τὰς συνθήκας*) *οἷς ἠθέλε*]*τε*. Dans la langue judiciaire d'Athènes, la locution *γραφὴ βουλεύσεως* avait un sens spécial. Harpocration fait remarquer qu'Hypéride employa le mot *βούλευσις* dans le discours contre Athénogène en y attachant un sens plus large.

(3) Nous traduisons le supplément ingénieusement tiré du fr. 6 par M. Revillout.

(4) En citant ce passage, Harpocration ajoute avec raison : *ἔοικεν ὁ νόμος περὶ τῶν ὠνίων κεῖσθαι*.

rien n'étant plus fort que la parole [1]. Tout ce raisonnement par analogie est spécieux, habilement tourné, mais se réfute sans peine. Athénogène pouvait le rétorquer contre le demandeur et le battre avec ses propres armes. Le législateur n'admet la validité de la vente d'un esclave, la validité des accordailles, celle d'un testament, qu'avec certaines restrictions expressément mentionnées dans la loi. Les pactes consentis, mis par écrit et signés par les deux parties contractantes, il les déclare obligatoires sans ajouter aucune restriction : il ne les assimile donc pas aux testaments et aux ventes d'esclaves, et la comparaison des textes de loi prouve le contraire de ce que veut en tirer le demandeur. Autant que nous pouvons en juger, Hypéride a raison de flétrir l'astuce et la mauvaise foi d'Athénogène, il peut soutenir que l'équité commande de le condamner; mais il va plus loin, il veut démontrer aux juges qu'en l'acquittant ils violeraient le serment qu'ils ont prêté de prononcer d'après la loi, et cette démonstration est conforme à la tradition des logographes [2], mais elle ne résiste pas à un examen attentif.

Après avoir lutté contre le grand argument juridique, le plus difficile à réfuter de tous ceux qu'on pouvait lui opposer, Hypéride cherche à répondre d'avance aux autres moyens du défendeur; et d'abord il ne lui permet pas de se justifier en soutenant qu'il était de bonne foi. Ici la tâche du logographe était facile. « Mais il vous dira sans doute qu'il ne pouvait connaître les *éranes* secrètement fournis à Midas, ni les sommes qui lui avaient été prêtées à intérêt. Eh! moi, qui ne me suis pas appliqué aux choses du commerce, j'ai pu tout doucement (*ἀτρέμα*) en trois mois apprendre le montant des créances et des *éranes*, et cet homme, parfumeur, fils et petit-fils de parfumeur (*ἐκ τριγονίας μυροπώλης* [3]), qui ne bouge de la place toute l'année, qui a déjà été propriétaire de trois boutiques de parfumerie, et qui recevait des comptes tous les mois, n'avait pas connu le montant des dettes! Il n'est cependant pas inexpérimenté en toute autre affaire, et dans les relations avec son esclave il est tout à coup devenu benêt [4]! Il connaissait, il faut le croire, certaines dettes, et il prétend en ignorer d'autres — celles qu'il lui plaît d'ignorer. Parler ainsi, citoyens juges, ce n'est pas se défendre, c'est avouer qu'on n'avait rien de solide à répondre [5]. En effet, s'il soutient qu'il ne con-

(1) Gorgias, *Hélène*, 12 : Ἡδὲ πεισθεῖσα ὡς ἀναγκασθεῖσα τῷ λόγῳ μάτην ἀκούει κακῶς.

(2) Cf. Aristote, *Rhét.*, I, 15.

(3) Cf. *ἐκ τριγονίας πονηρός* [Démosthène], *Contre Théocrinès*, § 17.

(4) Col. 9, lignes 8 et 9. Il faut écrire *πρὸς δὲ τὸν οἰκέτην αὐτ[ίκα ε]ὐήθης ἐγένετο*. La lettre entre les deux H est un Θ, non un T.

(5) *Ibid.*, lignes 14-15. Nous suppléons *ὡς οὐδ' εἶ[χεν ὑγιὲς οὐδὲν εἰπ]εῖν*.

naissait pas tout ce qui était dû, il ne peut évidemment dire en même temps qu'il m'a prévenu du montant des créances. Or celles que je n'ai pas apprises du vendeur, je ne suis pas tenu de les acquitter. »

Un autre argument, que la mutilation du texte ne laisse pas même deviner, achève la démonstration qu'Athénogène ne saurait plaider l'ignorance. Mais quand même on consentirait à admettre un instant une excuse aussi peu fondée, elle ne pourrait, l'orateur se fait fort de le prouver, mettre le défendeur à l'abri des réclamations du demandeur : « Si, faute de les connaître, tu ne m'as pas prévenu de toutes les dettes, et si j'ai conclu le marché dans la croyance qu'il n'en n'existait pas d'autres que celles dont j'étais instruit par toi, lequel de nous deux doit les payer en bonne justice, le dernier acquéreur ou celui qui était anciennement en possession de tout ce qu'il empruntait (ἢ ὁ πάλαι κεκτημένος ὅσ' ἐδανεῖζετο)? Il me semble que c'est à toi qu'incombe le payement. S'il peut y avoir sur ce point contestation entre nous, prenons pour arbitre la loi, qui fut édictée, non par des fous amoureux, ni par des hommes avides du bien d'autrui, mais par le plus grand ami du peuple, le sage Solon. Sachant qu'il se fait beaucoup de ventes dans la ville, Solon porta une loi dont la justice est reconnue par tout le monde. Les dommages qui résultent du travail des esclaves et les dépenses, il les mit à la charge du maître chez lequel ils travaillent. Et cela est équitable : car, si un esclave procure un profit par son industrie [1], ce profit revient à celui qui le possède. Sans tenir compte de cette loi, tu nous parles de conventions qui sont frauduleuses; et tandis que Solon estime qu'un décret, fût-il équitablement rédigé ([οὐδὲ τ]ὸ δικαίως γραφὲν [2] ψήφ[ισμα]), ne doit pas avoir plus de force qu'une loi, tu veux que des conventions iniques l'emportent sur toutes les lois et tous les droits. »

Voilà qui est éloquent : l'orateur triomphe, il accable son adversaire sous le poids de ses syllogismes, il le fait condamner par la loi elle-même et par le grand Solon. Mais regardons-y de plus près. D'abord remercions Hypéride de nous faire connaître un point jusqu'ici ignoré de la législation d'Athènes; admirons aussi son habileté à s'en servir dans l'intérêt de son client, mais ne nous laissons pas abuser par cette habileté. Si un esclave exerçant une industrie avait emprunté de l'argent et que son passif dépassât son actif, le créancier avait son recours au maître de l'esclave. Que telle fût la loi d'Athènes, tout ce procès l'atteste

[1] Nous nous contentons de donner le sens général d'un texte que nous n'avons pas réussi à rétablir. — [2] Le papyrus porte εγραφεν. Ce ne peut être qu'une erreur du copiste.

implicitement. En la citant ici, l'orateur l'interprète à sa manière : il prétend savoir pourquoi le législateur donna cette loi : c'était, à l'entendre, parce qu'il se fait à Athènes beaucoup de ventes d'esclaves. Les jurés acceptent une explication donnée comme chose évidente, mais qui est inventée pour la circonstance. Par le fait, l'acheteur de l'esclave succède au premier maître; il assume ses obligations, comme il jouit de ses droits; c'est donc lui qui devient responsable des dettes contractées par l'esclave. Il faut ajouter que, dans le cas présent, cette responsabilité avait été expressément stipulée par contrat.

Ensuite Hypéride aborde la discussion des faits, qui étaient différemment présentés par les deux parties. Athénogène prétendait avoir d'abord refusé de vendre Midas, mais que le demandeur n'avait pas voulu acheter les enfants sans le père. « Et voilà ce que, dit-on, il se propose de vous conter à vous aussi, afin de passer pour un homme honnête et modéré. On dirait qu'il vous prend pour des imbéciles, des gens incapables de s'apercevoir de son impudence. Mais il faut que vous entendiez comment la chose s'est passée, car vous verrez là un tour bien d'accord avec leurs autres manœuvres [1]. L'enfant dont je parlais tantôt vint me dire de sa part qu'il ne me serait pas cédé, si je n'achetais en même temps son père et son frère. Quand j'eus consenti à verser autant d'argent qu'il faudrait pour avoir les trois à la fois, . . . [2]. » Ce passage, dont la restitution nous semble certaine, est important; de même qu'un autre, que nous avons rétabli plus haut (p. 305, n. 2), il laisse deviner la nature de la passion qui aveugla le client d'Hypéride. La suite du texte est dans le plus triste état. La fin de la onzième colonne est extrêmement mutilée, la douzième est presque entièrement détruite. Quant à la treizième colonne, le commencement et la fin des onze premières lignes se lisent sur deux fragments de papyrus que l'éditeur a rapprochés avec évidence; mais le milieu des lignes manque, et nous n'oserions rien affirmer à leur sujet, si ce n'est qu'il y était toujours question des mêmes faits. Passons à la quatorzième colonne.

Dans les causes politiques l'orateur athénien ne manquait pas d'examiner la vie privée de l'accusé et de se faire une arme de ce qu'il pouvait y découvrir de répréhensible. Il est mauvais fils, disait l'accusa-

(1) Col. 11, l. 8-9 : [φαν]ήσετα[ι γὰρ ἀκόλουθον ὂν τῆι ἄλλη[ι α]ὐτῶν ἐπιβ[ουλῆι]. Le mot *αὐτῶν* est sûr : les traces de la lettre Υ sont très visibles.

(2) *Ibid.*, l. 10-14. Voici notre restitution : Τὸν μὲν γὰρ παῖδα ὃνπ[ερ ἀρ]τίως εἶπο[ν ἔπε]μπέ μοι λέγοντα ὅτι οὐκ [ἂν ἐμὸς] εἴηι (*iota* parasite), [ἂν μὴ ὠν]ῶμαι αὐτοῦ τὸν πα[τέ]ρα [τε κ]αὶ τὸν [ἀδελφ]όν. Ἤδη δ' ἐμοῦ ὡμολ[ογη]κότος [ἀντ' αὐτῶν κα]ταθήσειν τριῶν ὁμ[οῦ ὅσο]ν τὸ ἀργύρι[ον].

teur, mauvais père, comment serait-il bon citoyen? Ici Hypéride fait le raisonnement inverse. Il recherche les antécédents politiques d'Athénogène, et, après les avoir présentés sous le jour le plus odieux, il s'écrie qu'un homme qui s'est montré intrigant et perfide dans la vie publique ne dut pas être scrupuleux et honnête dans les relations de la vie privée. Il paraît qu'Athénogène se sauva d'Athènes pendant la dernière guerre contre Philippe, avant la bataille de Chéronée. Des citoyens coupables d'un pareil acte de désertion furent, on le sait, poursuivis pour crime capital par l'austère Lycurgue. Athénogène n'était, ce semble, qu'un étranger domicilié à Athènes; mais les métèques aussi étaient astreints au service militaire, et on verra qu'une loi, portée sans doute dans ces jours de péril, leur interdisait de quitter la ville. Ce n'est pas tout : à Trézène, où il avait trouvé un asile, Athénogène parvint, grâce à la protection de Mnésias d'Argos, à exercer un pouvoir tyrannique et à faire exiler les démocrates qui lui résistaient. Pendant qu'Alexandre faisait la guerre en Asie, beaucoup de cités grecques étaient en proie à la discorde civile : nous en entrevoyons ici un exemple. Mnésias, ou Mnaséas, d'Argos, n'était jusqu'ici que très vaguement connu par le discours de la *Couronne*, où son nom figure dans la longue liste des traîtres énumérés par Démosthène [1].

Laissons la parole à Hypéride : « Dans la guerre contre Philippe, peu de temps avant la bataille, il quitta la ville et, au lieu de combattre avec vous à Chéronée, il émigra à Trézène, en dépit de la loi qui veut que le déserteur émigré pendant la guerre puisse, à son retour, être dénoncé et traîné en justice (*ἔνδειξιν εἶναι καὶ ἀπαγωγήν*). En se conduisant ainsi, il pensait apparemment que la ville de Trézène survivrait [2], mais que la vôtre était condamnée à périr. Quant à ses filles, il ne les établit pas chez vous, il ne voulut point qu'elles élevassent des enfants dans notre pays [3], mais il les maria à l'étranger. . . . . Après avoir ainsi violé le pacte qui nous lie tous envers la cité ([*τὰς*] *κοινὰ*[*ς*] *τῆς πόλεως συνθήκας παραβάς*), il insiste sur son pacte privé avec moi, comme s'il pouvait faire croire à personne qu'un homme qui ne tient nul compte de ses devoirs envers vous se soucierait de justice envers moi. Voyez plutôt comme ce méchant homme est partout le même. Quand il était venu à Trézène et que les Trézéniens lui eurent donné

(1) Cf. Démosthène, *Couronne*, § 295.

(2) Col. 14, l. 9-10 : [*περιέ*]*σεσθαι*. La suite a été restituée de la manière la plus heureuse par M. Blass au moyen d'un passage parallèle du discours d'Hypéride *Contre Philippidès*, l. 113.

(3) *Ibid.*, l. 11-13. Lire : *καὶ τὰς θυγα*[*τέρας οὐκ ἠγγ*]*ύη*[*σε*] *παρ'* (ce mot existe dans le manuscrit) *ὑμῖν οὐδὲ τέκν*]*αι ἐκθρέψα*[*ι ἐνθάδε ἠξίου*].

droit de cité chez eux, il se prosterna devant Mnésias (*ὑποπεσὼν Μνησίαν*) d'Argos et, après avoir obtenu de lui le gouvernement de Trézène, il expulsa les citoyens, comme ils vous en témoigneront eux-mêmes : car c'est ici qu'ils vivent en exil (*ἐνθάδε γὰρ φεύγουσιν*). Et vous, ô juges, vous avez accueilli ces exilés, vous leur avez donné droit de cité chez vous, vous les avez fait participer à tous vos avantages. Vous vous souvîntes après plus de cent cinquante ans du service qu'ils vous avaient rendu lors de l'invasion du Barbare [1], et vous pensâtes que ceux qui vous avaient assistés dans le péril devaient, dans leur misère, être soulagés par vous [2]. Ce misérable, au contraire, qui vous abandonna et se fit inscrire à Trézène, n'y tint pas plus de compte de la constitution ni du peuple de la ville, mais traita si rudement les hommes du pays qui l'avait accueilli [3] qu'il [leur imposa] dans l'assemblée [toutes ses volontés, même] les plus révoltantes, [expulsa ceux qui lui résistaient......]. Et pour prouver que je dis la vérité [4], le greffier vous lira, en premier lieu la loi qui défend aux métèques d'émigrer pendant la guerre, ensuite la déposition des Trézéniens, enfin le décret que les Trézéniens eux-mêmes rendirent en faveur de votre ville, et à cause duquel vous les avez accueillis et leur avez donné droit de cité. » On remarquera le premier de ces trois documents. La lecture en eût été hors de propos, si Athénogène n'était pas métèque. Plus haut il était donné pour Égyptien.

Ces faits sont en dehors de la cause, mais ils firent, sans doute, grande impression sur les juges et les irritèrent contre Athénogène plus que sa mauvaise foi envers le demandeur. Aussi ce dernier y revient-il dans la péroraison, dont nous traduirons quelques lignes, celles qui peuvent être complétées avec une probabilité suffisante : « Eh bien, cet homme qui se montra fourbe dans sa vie privée, qui désespéra du salut de la ville, qui déserta le pays, qui chassa de leurs foyers ceux près

[1] Quand les Athéniens durent abandonner leur ville avant la bataille de Salamine, ceux de Trézène donnèrent une généreuse hospitalité à leurs femmes et à leurs enfants. Cf. Hérodote, VIII, 41; Plutarque, *Thémistocle*, 10.

[2] Col. 15, l. 20. Le passif [*χα*]*ρισ*[*θῆναι*] ne peut guère se dire de personnes qui reçoivent des témoignages de reconnaissance. Le P n'est pas sûr. Peut-on lire [*κουφ*]*ισθῆναι* ?

[3] *Ibid.*, l. 22-25. Nous aimerions à écrire : *οὔτε τῆς πολιτείας*, [*οὔτε τοῦ πλήθο*]*υς τῆς πόλεως οὐδὲν πε*[*φρόντικε πλέ*]*ον*, *ἀλλ'*[*οὕτ*]*ως ὠμῶς* (pap. *ομως*) *τοῖς* (on ne voit pas trop si le copiste a écrit *τους* ou *τοις*) *τῆς* [*δεξαμένης α*]*ὐτὸν* [*ἐχρ*]*ήσατο, ὥστε*... La suite est extrêmement mutilée; nos suppléments français ne veulent en rendre que le sens approximatif.

[4] Col. 16, l. 1-2 : *καὶ ταῦτ*<*α ὡς*> *ἀλ*[*η*]*θῆ λέ*[*γω, ἀνα*]*γνώσεται ὑμῖν*. Le copiste a oublié trois lettres en sautant d'un A à un autre A. Cette formule revient à satiété chez les orateurs.

desquels il avait émigré, vous le tenez devant votre tribunal, et vous ne le châtierez pas? ([τοῦτον κρινόμενον] εἰληφότες οὐ κολάσ[ε]τε;)[1] » Les lacunes des lignes suivantes sont trop grandes et trop nombreuses pour être comblées. Cependant quelques mots conservés en laissent deviner le sens général. Le plaideur conjurait les juges de ne pas le réduire à la misère et leur montrait les conséquences de leur verdict. Si vous condamnez Athénogène, disait-il, il ne lui arrivera pas d'autre mal que de ne pas recueillir les fruits de sa fourberie; si vous l'acquittez, vous me condamnez, moi, à une ruine complète. En répliquant à la défense d'Athénogène, il s'écriera dans son deuxième discours : « Si vous laissez échapper cet homme, vous donnerez raison au proverbe qui dit que la part des filous est la plus belle (τὰ τῶν φωρῶν κρείττω)[2]. »

On a vu plus haut qu'en rappelant un fait de la seconde guerre Médique l'orateur dit que le peuple d'Athènes en conserve le souvenir depuis plus d'un siècle et demi. Le procès se plaida donc après 330[3], date à laquelle Hypéride, déjà avancé en âge, était un des chefs le plus en vue du parti antimacédonien. Il en résulte que cet orateur ne dédaignait pas d'écrire encore pour les plaideurs à l'époque où il jouait un grand rôle politique et comptait parmi les hommes d'État. Nous le savions déjà par la *Défense* de Lycophron, écrite après la mort de Philippe; le discours contre Athénogène achève de mettre ce fait hors de doute. Ce discours permet aussi, mieux que le fragment du plaidoyer pour Lycophron, d'apprécier Hypéride comme logographe. Ici, gardons-nous des exagérations, ne faisons pas d'Hypéride un jurisconsulte consommé qui aurait introduit à Athènes l'action de dol. Harpocration ne dit rien de pareil, et il n'était au pouvoir ni d'un plaideur ni d'un logographe de réformer la législation d'Athènes. Hypéride a pu se servir du mot βούλευσις dans un sens particulier, mais il ne put intenter de sa propre autorité une nouvelle espèce de γραφὴ βουλεύσεως. Hypéride n'avait d'autre ambition que d'être un très habile avocat, et le plaidoyer si heureusement retrouvé montre que cette ambition était légitime. Il use et il abuse dans l'intérêt de son client de la connaissance qu'il avait des lois de son pays, son argumentation est à la fois vigoureuse et subtile, elle est

[1] Col. 1, l. 17 : οὐ κολάσ[ε]τε. L'inspection du manuscrit ne nous laisse aucun doute sur cette leçon. Quant au supplément κρινόμενον, cf. κρινόμενον λαβεῖν, *Contre Philippidès*, l. 180.

[2] Voir fr. 3 Blass, avec la note de l'éditeur.

[3] Les discours pseudo-démosthénique *Sur le traité avec Alexandre* doit être, au contraire, placé dans les commencements du règne, puisqu'il n'y est encore question ni du tyran d'Argos ni du tyranneau de Trézène.

surtout prestigieuse; mais elle n'est pas toujours solide, et elle n'avait pas besoin de l'être. Il est pénible de voir un logographe athénien, un Démosthène, employer des sophismes pour défendre une mauvaise cause, bien qu'il fût de son de voir de faire ainsi une fois qu'il s'était chargé de cette cause; ici, si le logographe ne recule pas devant les raisonnements contestables, on a la consolation de pouvoir se dire qu'il emploie ces raisonnements pour faire condamner un fripon qui avait pour lui la lettre de la loi, mais dont la conduite dut révolter les honnêtes gens.

Mais, tout en rendant hommage à l'habileté de l'avocat, nous goûtons davantage d'autres qualités, plus délicates, plus littéraires, plus particulières aux plaidoyers attiques. Le logographe athénien écrivait le discours qu'un autre devait prononcer; il se dissimulait, le client seul paraissait sur la scène, comme un acteur qui débite le rôle composé par le poète. Ce qui distingue les meilleurs logographes d'Athènes, les Lysias, les Hypéride, ce qui fait le plus grand charme de leurs écrits, c'est le talent tout dramatique de se mettre à la place du client, de prendre son langage, son ton, son accent, d'entrer dans sa peau. Rien n'est plus amusant que d'entendre un des clients de Lysias exposer ses mésaventures domestiques, raconter avec une délicieuse bonhomie comme il s'est laissé tromper par sa femme, comme il a été simple et crédule. Le personnage qui parle ainsi nous amuse, nous fait rire à ses dépens; mais c'est dans son intérêt que son habile souffleur lui dicte ce langage : un pareil récit ne peut manquer d'être persuasif. La narration du discours contre Athénogène n'est ni moins plaisante ni moins habile. Notre campagnard s'est laissé duper comme un imbécile : il n'a garde de le nier, de dissimuler aucune des circonstances qui attestent son aveugle crédulité; il veut bien passer pour niais, pourvu que les autres paraissent comme fripons. Il conte son histoire avec une vérité parfaite, un naturel incomparable. Point de mot qui ne soit d'usage familier, point de périodes savamment construites : les membres de phrases se suivent comme ils peuvent, parfois un peu à la débandade, et cependant le discours a de la grâce, et sa négligence cache un art charmant. C'est là un genre de mérite qui se transporte difficilement d'une langue à l'autre, et dont nos traductions, très insuffisantes, n'ont guère pu donner l'idée aux lecteurs de cet article.

Henri WEIL.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sur les traductions latines des ouvrages alchimiques attribués aux Arabes.

TROISIÈME ARTICLE [1].

VI. — GEBER ET SES ŒUVRES ALCHIMIQUES.

Le moment est venu de nous occuper des traités alchimiques attribués à Geber. Cherchons d'abord s'il est possible d'établir le caractère de ses ouvrages authentiques, ou tout au moins des écrits arabes qui portent son nom, avant de procéder à l'examen des livres latins mis sous le même nom.

Le personnage lui-même est mal connu : il paraît avoir vécu vers le IXe siècle; mais son histoire, telle qu'elle est rapportée par les historiens arabes, est remplie d'obscurités et de contradictions. Quoi qu'il en soit, il a joui d'une grande réputation, et les auteurs arabes lui attribuaient cinq cents ouvrages ou opuscules alchimiques. Ils sont tous inédits : plusieurs de ces ouvrages figurent à la Bibliothèque nationale de Paris et à la Bibliothèque de Leyde; mais les personnes qui en ont eu connaissance déclarent qu'ils diffèrent beaucoup des traités latins publiés jusqu'ici comme de prétendues traductions de Geber.

Grâce à l'obligeance de M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales, qui a bien voulu traduire pour moi deux des ouvrages arabes manuscrits qui existent à Paris sous le nom de Geber, je suis en mesure de préciser cette comparaison. Je donnerai d'abord une analyse de ces ouvrages, que les Arabes attribuaient à Geber, à tort ou à raison; puis je rappellerai les citations du même écrivain faites par Avicenne et Vincent de Beauvais; enfin, je comparerai le tout aux ouvrages latins mis, en dernier lieu, sous le nom de Geber.

Le manuscrit arabe 972 de Paris renferme (fol. 52-56) un ouvrage intitulé : *Le livre de la Royauté*, suivi de ces mots : « C'est le huitième des cinq cents traités composés par le cheikh Abou Mousa Djâber ben Hayyân Eç-Coufy : Dieu lui fasse miséricorde ! » L'ouvrage occupe seulement quelques folios; ce qui montre que les cinq cents traités attribués à Geber ne représentaient pas une étendue totale démesurée.

Voici l'analyse du livre actuel : « Au nom du Dieu clément et miséri-

[1] Pour les premiers articles, voir les cahiers de février et de mars 1892.

cordieux. . . Dans le présent ouvrage, j'ai indiqué deux catégories d'opérations : la première d'une exécution prompte et facile, les princes n'aimant pas les opérations compliquées. . . De là le nom de *Livre de la Royauté*. . . Ce procédé doit être tenu secret, sans être révélé ni à vos proches, ni à votre femme, ni à votre enfant, etc. Si nous divulguions cette œuvre, disaient les anciens, le monde serait corrompu, car on fabriquerait l'or comme aujourd'hui on fabrique le verre. » Puis vient la définition de la pierre philosophale : « Sachez, cher frère, que l'eau[1], si on la mélange avec de la teinture et de l'huile[2] de façon à en faire un tout homogène, puis que le liquide fermente, se solidifie et devienne pareil à un grain de corail, l'eau (disons-nous) donne de la sorte un produit fusible comme la cire et qui pénètre subtilement tous les corps : c'est l'*imam*. »

« . . . J'ai mentionné la voie dans le *Livre des Soixante-dix*[3]. La voie la plus expéditive est celle de la balance. L'opération peut durer plus ou moins, de soixante-dix ans à quinze jours, comme je l'ai dit dans le *Livre des Soixante-dix*. La voie de la balance, plus courte, dure de neuf jours à un moment, sauf le temps nécessaire pour rassembler les drogues, les piler, les mêler, les fondre, etc. . . J'ai expérimenté moi-même tout ce que je rapporte; mais vous ne devez faire part du procédé à personne. . . L'élixir fond comme la cire et pénètre aussitôt le corps pour lequel il est préparé et qui prend son éclat (métallique) en un clin d'œil. »

Puis l'auteur parle de ceux qui n'ont obtenu le résultat cherché que par accident et n'ont pas réussi à le reproduire. « Je vais vous expliquer le procédé et sa balance. » Ce mot est pris dans un sens vague et emblématique. « Les balances sont au nombre de trois. . . Deux simples : celle de l'eau et celle du feu; la troisième, composée des deux premières. » L'auteur se livre continuellement à des énoncés vagues, annonçant qu'il va parler sans mystère, mais ne précisant jamais rien et renvoyant sans cesse à d'autres écrits dont il donne les titres.

Tel est le caractère général de ce premier traité de Geber.

Le même manuscrit (fol. 58) en renferme un second, intitulé : *Le petit livre de la Clémence*, par Djaber. « Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Djaber ben Hayyan s'exprime en ces termes : Mon maître (que Dieu soit satisfait de lui!). . . me dit : Parmi tous les livres dans lesquels tu as traité de l'Œuvre, livres divisés en chapitres où tu ex-

[1] Mercure.

[2] Soufre ou bien sulfure d'arsenic fondu.

[3] *Liber de Septuaginta*. Il existe une traduction latine d'un ouvrage qui porte ce titre dans le manuscrit 7158. Voir *Journal des Savants*, juin 1891, p. 372, note.

poses les diverses doctrines et opinions des gens [1], et partagés en sections, en y énumérant les diverses opérations, il en est qui ont la forme allégorique et dont le sens apparent n'offre aucune réalité. D'autres ont l'apparence de traités sur la guérison des maladies et ne sauraient être compris que par un savant habile. Quelques-uns sont rédigés sous la forme de traités astronomiques[2]...; d'autres ont l'apparence de traités de littérature, où les mots sont employés tantôt avec leur véritable sens, tantôt avec un sens caché... Or la doctrine qui donne l'intelligence de ces mots a disparu et les initiés n'existent plus. Personne, après toi, ne pourra donc plus en saisir le sens exact. . . Enfin tu as composé de nombreux ouvrages sur les minéraux et les drogues, et ces livres ont troublé l'esprit des chercheurs qui ont consumé leurs biens, sont devenus pauvres et ont été poussés par le besoin à frapper des monnaies de faux titre et à fabriquer des pierres fausses. . . ; ils ont employé aussi la ruse pour tromper les gens riches et autres, et la faute de tout cela est à toi et à tes écrits. Maintenant, ô Djaber, demande pardon à Dieu le Très Haut et dirige les chercheurs vers une œuvre prochaine et facile. — Maître, répondis-je, détermine quel chapitre je dois traiter ainsi. — Je ne vois, répond-il, dans tes ouvrages aucun chapitre complet et isolé : tous sont obscurs et confus, au point que l'on s'y perd. — J'ai cependant mentionné l'œuvre dans mon *Livre des Soixante-dix*, repartis-je. . . . . , dans le *Livre de la Royauté*, l'un de mes cinq cents opuscules, dans le *Livre de la nature de l'Être*, etc. Cela est donné dans les *Vingt propositions* [3]. — Fais sur ce sujet un livre simple, clair, sans énigmes, résume les longs discours et ne gâte pas ton langage par des digressions suivant ta coutume. . . On trouvera ici la production des teintures sans putréfaction, sans lavage, sans purification, sans blanchiment des corps ni combustion par le feu. »

Puis vient la description d'un songe emblématique : « Je me vis en songe, debout, au milieu de parterres et de parcs. À ma droite était un fleuve de miel mélangé de lait ; à ma gauche, un fleuve de vin. J'entendis une voix qui disait : Ô Djaber, invite tes amis à boire du fleuve de droite, mais interdis-leur le fleuve de gauche. . . » Puis il annonce de nouveau qu'il va être clair : « Je vais indiquer la voie du feu seul, sans autre agent ; cette opération est celle du mercure fixé, fondée sur la balance. L'œuvre est extérieure et intérieure. » Il recommande de nouveau le secret ; puis

[1] Ceci rappelle précisément la composition de l'ouvrage d'Avicenne (*Journal des Savants*, mars 1892, p. 184).

[2] Traité d'Avicenne, *Dictio VI*, cap. II ; Géométrie alchimique, p. 198. — Cf. *Journal des Savants*, mars 1892, p. 191 : l'art chimique, d'après le faux Aristote, est une astronomie inférieure.

[3] Ce titre rappelle celui du *Livre des Trente paroles*.

il s'exprime, comme toujours, en termes vagues et symboliques : « Ôtez-en ce qui est étranger... Enlevez-lui sa forme corporelle et matérielle, car il ne pourra se mêler aux particules subtiles que s'il est subtil lui-même... Combinez les éléments froids et humides avec les éléments chauds et humides d'abord, puis avec les éléments chauds et secs, et vous aurez l'*imam*. » Puis il compare la fabrication de l'or et de l'argent à la création, par Dieu, du soleil, où prédomine la chaleur et la sécheresse, et de la lune, où domine le froid et l'humidité. Il faut avoir l'élixir des deux couleurs qui répondent à ces deux astres (et métaux)... « Faites fondre aux trois degrés de feu, le feu du début, le feu moyen, le feu extrême, qui fond l'élixir... Le solide fondra comme de la cire et durcira ensuite à l'air; il pénétrera et s'introduira comme un poison[1]... Une seule partie suffira pour un million. — Conservez l'élixir dans un vase en cristal de roche, en or, ou en argent, le verre étant exposé à se briser... Je ne vous ai rien caché, je vous ai aplani toutes les difficultés, comme nul ancien ni moderne n'aurait pu le faire. Récompensez-moi par vos prières. Distribuez une partie de l'élixir en mon nom, gratuitement, aux pauvres et aux malheureux[2]. Dieu vous en tiendra compte pour moi : c'est lui qui me suffit et il est le meilleur des protecteurs. »

Cette analyse reproduit les traits fondamentaux des deux opuscules arabes qui portent le nom de Geber. Leur comparaison avec les ouvrages mentionnés dans le présent article donne lieu à diverses remarques.

La première et la plus essentielle, c'est que le texte arabe ne renferme aucune des doctrines précises sur la constitution des métaux que nous trouvons parmi les textes latins réputés traduits de l'arabe et attribués soit à Avicenne ou à Razès, dans les ouvrages de Vincent de Beauvais et d'Albert le Grand, soit au Pseudo-Aristote, aussi bien que dans ceux du prétendu Geber latin. En particulier, on peut observer qu'aucune allusion n'est faite dans les textes arabes précédents à la théorie de la génération des métaux par le soufre et le mercure. On n'y rencontre pas non plus de recette précise pour la préparation des métaux, ou des sels, ou de toute autre substance.

Dans ces traités arabes le langage est vague et allégorique et rappelle par ses allures, son symbolisme, son caractère déclamatoire, ses recommandations, sa piété affectée, celui des alchimistes byzantins tels que Stephanus ou Comarius[3]. Rien n'empêche donc d'admettre que les écrits arabes que je viens d'analyser aient été écrits à la suite de ces alchi-

[1] *Ios*, en grec; voir *Introduction à la chimie des anciens*, p. 14 et 254.

[2] Cf. *Coll. des Alch. grecs*, trad., Hiérothée, p. 423. Voir aussi Olympiodore, p. 86.

[3] *Coll. des Alch. grecs*, trad., p. 278.

mistes, c'est-à-dire vers la date que les historiens attribuent à l'existence de Geber; à moins que les textes arabes eux-mêmes n'aient été mis à une époque postérieure sous le patronage de ce nom vénéré.

On ne saurait tirer aucune induction des recommandations relatives au secret, ou du symbolisme érigé en principe, langage qui est de tous les temps chez les alchimistes : il se retrouve aussi bien dans les œuvres de Zosime et d'Olympiodore que dans celles d'Avicenne et dans les écrits des alchimistes du XVIᵉ siècle. Il ne peut donc fournir de termes historiques précis pour les comparaisons, celles-ci devant être cherchées surtout dans les indications de noms de personnages, d'auteurs et d'ouvrages connus, ou bien encore dans la filiation des doctrines et des faits scientifiques. Or, dans les citations précédentes, aucune doctrine ou fait précis n'est énoncé, aucun personnage n'est cité. Le seul ouvrage qui mérite attention serait le *Livre des Soixante-dix*, dont la version latine manuscrite vaudrait la peine d'être étudiée à cet égard d'une façon plus approfondie. Observons en effet que les sous-titres y sont tout à fait du même ordre vague et prétentieux que dans les opuscules arabes de Geber[1]; mais ceci n'est pas très caractéristique, car un tel usage était déjà dans la tradition alchimique dès l'époque de Zosime[2].

Comparons maintenant les textes qui viennent d'être analysés avec les citations attribuées à Geber dans les écrits latins des XIIᵉ et XIIIᵉ siècle. Ce qui me frappe d'abord, c'est que jamais Geber, circonstance singulière, n'est cité directement par les auteurs latins authentiques de cette époque : il ne l'est ni par Albert le Grand, ni par Vincent de Beauvais. Ce dernier seul en reproduit le nom deux fois, mais, ainsi que je l'ai montré, c'est dans des citations tirées, l'une de Razès, l'autre d'Avicenne : je veux dire tirées des traductions latines d'ouvrages attribués à ces derniers. Nous pouvons en conclure que ni Albert le Grand ni Vincent de Beauvais n'ont eu connaissance des ouvrages latins qui sont attribués aujourd'hui à Geber, ouvrages dont nous trouvons de nombreuses copies dans les manuscrits, à partir de l'an 1300. De telles copies, sinon les ouvrages eux-mêmes, n'existaient donc pas encore, ou n'étaient pas répandues et regardées comme faisant autorité vers l'an 1250.

On lit cependant des mentions multiples et étendues de phrases et de doctrines attribuées à Geber dans le traité d'Avicenne *De Anima*, traité qui offre tous les caractères d'une œuvre traduite réellement de l'arabe et qui, si l'on écarte certaines interpolations, peut être attribué à Avicenne

[1] Cf. *Journal des Savants*, juin 1891, p. 372, note.

[2] Voir *Orig. de l'Alchimie*, p. 183, *Livre de la Vertu; Sur la Vertu et l'Interprétation; Livre du Compte final; Livre de la Vérité*, etc.

lui-même sans trop d'invraisemblance. Je ne parlerai pas de la double mention faite du nom de Geber dans la liste des noms des alchimistes, cette liste ayant été évidemment interpolée par le traducteur (v. p. 185 de ce Journal); mais on trouve des textes plus significatifs dans le chapitre III du livre I^{er} du traité *De Anima.* Avicenne y combat Geber, après l'avoir appelé « maître des maîtres ». Il l'accuse de charlatanisme, accusation sur laquelle il revient à plusieurs reprises dans le cours de cet ouvrage, et il lui reproche son vague et son symbolisme : reproche qui est d'accord avec les citations précédentes du texte arabe. Les phrases mêmes qu'Avicenne attribue à Geber sur la pierre qui n'est pas pierre, sur la pierre comparée à un arbre, à une herbe, à un animal, ne se retrouvent pas dans les petits ouvrages arabes que j'ai cités; mais elles pourraient exister dans quelque autre. En tout cas, elles sont en harmonie avec le caractère général symbolique de ces opuscules, tandis qu'elles diffèrent beaucoup du caractère essentiellement rationnel des œuvres latines dont je vais parler.

Ces dernières œuvres méritent une attention toute particulière, car c'est à elles qu'est due la réputation dont Geber a joui dans le monde latin : réputation usurpée, si les doutes relatifs à leur authenticité sont fondés. Pour permettre au lecteur de mieux juger la question, je crois nécessaire de donner quelques indications sur les prétendues œuvres latines de Geber. Les principales ont pour titre :

Summa collectionis complementi secretorum naturæ, autrement dit *Summa perfectionis magisterii*; ouvrage capital, qui se présente sous différents titres dans les manuscrits et dans les imprimés;

De investigatione perfectionis; De inventione veritatis, et *Liber fornacum*; tous traités contenus dans le volume intitulé : *Artis chemicæ principes* (Bâle, 1572);

Enfin *Testamentum Geberi regis Indiæ* et *Alchimia Geberi*.

Parmi ces ouvrages attribués à Geber, nous devons écarter tout d'abord les deux derniers, œuvres pseudépigraphes dont les manuscrits sont beaucoup plus modernes. Les préparations décrites dans l'*Alchimie*, notamment celles qui concernent l'acide nitrique, l'eau régale, le nitrate d'argent, sont inconnues des auteurs du XIII^{e} siècle et elles ne figurent même pas dans la *Summa*. Ce sont là évidemment des écrits apocryphes et plus modernes, composés pendant le cours du XIV^{e} siècle et mis sous l'autorité du nom de Geber.

Les opuscules *De investigatione perfectionis*, *De inventione veritatis* et le *Liber fornacum* ne sont pas autre chose que des extraits et des résumés de la *Summa*, qui y est citée à plusieurs reprises. Ils reproduisent les

mêmes préparations et opérations, avec additions de noms et de faits plus modernes, tels que les noms du salpêtre, du sel de tartre, de l'alun de roche et de plume, la mention des eaux dissolvantes obtenues en distillant un mélange de vitriol de Chypre, de salpêtre et d'alun, — ce qui fournit de l'acide nitrique, — ou bien en ajoutant à ces sels du sel ammoniac, — ce qui rend le produit apte à dissoudre l'or, le soufre et l'argent (eau régale). Tout cela manque dans la *Summa*. Or ces préparations ne figurent, à ma connaissance, dans aucun manuscrit du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]. Ce sont donc là aussi des œuvres du milieu du XIV[e] siècle, représentant à peu près les mêmes connaissances scientifiques que les écrits de Jean de Roquetaillade, par exemple. Mais elles ne ressemblent en rien aux écrits arabes authentiques, ni même aux écrits latins réputés traduits d'Avicenne.

Attachons-nous de préférence à la *Summa*, qui est le livre fondamental attribué à Geber. Le texte en existe dans les plus vieux manuscrits alchimiques latins : le numéro 6514 de la Bibliothèque nationale, écrit aux environs de l'an 1300, en renferme deux copies (fol. 61-83 et 174-186), copies complètes et conformes aux textes imprimés, sauf variantes. J'ai vérifié cette conformité dans le détail, spécialement pour la première copie.

La *Summa* est un ouvrage méthodique, fort bien composé. Il est partagé en deux livres. Le premier traite des problèmes généraux de la science chimique; il se divise en quatre parties, précédées d'une préface : « Nous avons tiré notre science des livres des anciens et nous en avons fait une somme ou résumé, en les complétant au besoin. . . Pour avoir profit de ce livre, il faut que l'adepte connaisse les principes naturels qui sont le fondement de notre art; il n'a pas atteint par là le terme de cet art caché, mais il y possède un accès plus facile. . . L'art ne peut reproduire la nature dans toutes ses œuvres; mais il peut l'imiter, quand il possède des règles convenables. » On voit combien cet exposé modeste diffère des promesses excessives et vagues du Geber arabe. Il ne contient non plus aucune des formules musulmanes : « Au nom du Dieu clément et miséricordieux », dont cet auteur est prodigue, ainsi que l'Avicenne traduit en latin. Le Pseudo-Geber latin parle un tout autre langage.

La première partie du 1[er] livre de la *Summa* traite des empêchements de l'art et des conditions que doit remplir l'opérateur, empêchements tenant à son corps ou à son esprit. « Encore ne réussira-t-il qu'avec le concours de la puissance de Dieu, qui donne et ôte à qui il veut. »

La seconde partie du 1[er] livre expose les raisonnements de ceux qui nient l'existence de l'alchimie et les réfute. C'est là un ordre d'idées inconnu des alchimistes grecs, ainsi que des alchimistes syriaques, dont

je possède une traduction. On n'en trouve non plus aucune trace dans les opuscules arabes de Geber, que nous avons analysés. A la vérité, Avicenne commence à parler de ces doutes; mais c'est un auteur bien plus récent que le Geber historique, et il expose ses objections d'une façon à la fois plus sommaire et plus confuse que le Pseudo-Geber latin[1]. Dans la *Summa*, l'argumentation est poussée à fond et suivant les deux sens contraires, d'après toutes les règles de la logique scolastique. J'y relèverai seulement cette objection terrible, qui a fini par tuer l'alchimie : « Voici bien longtemps que cette science est poursuivie par des gens instruits; s'il était possible d'en atteindre le but par quelque voie, on y serait parvenu déjà des milliers de fois. Nous ne trouvons pas la vérité, sur ce point, dans les livres des philosophes qui ont prétendu la transmettre. Bien des princes et des rois de ce monde, ayant à leur disposition de grandes richesses, et de nombreux philosophes ont désiré réaliser cet art, sans jamais réussir à en obtenir les fruits précieux; c'est donc là un art frivole. » Parmi les arguments contraires, je transcris le suivant, qui est resté un principe de philosophie expérimentale : « Ce n'est pas nous qui produisons ces effets, mais la nature; nous disposons les matériaux et les conditions, et elle agit par elle-même : nous sommes ses ministres (*administratores illius sumus*). »

L'auteur poursuit, toujours avec méthode; il expose, non sans chaleur, le pour et le contre des opinions de ceux qui font consister l'art dans les esprits, c'est-à-dire qui retirent la pierre philosophale du mercure, du soufre, de l'arsenic, du sel ammoniac; ou bien dans les corps, tels que les plombs blanc et noir (plomb ordinaire et étain), les autres métaux, le verre, les pierres précieuses, les sels, aluns, natrons, borax (fondant), ou toutes matières végétales, etc. Cette longue discussion scolastique offre tout à fait le cachet des argumentateurs du XIII^e^ siècle; mais elle ressemble peu à ce que nous lisons dans les textes alchimiques arabes proprement dits.

J'ai cité ces exposés, surtout parce qu'ils montrent bien l'esprit et le temps de l'auteur. Mais les dernières parties du 1^er^ livre ont un véritable caractère scientifique et manifestent l'état des connaissances et des théories chimiques, — non au IX^e^ siècle, où personne ne tenait un semblable langage, — mais vers la fin du XIII^e^ siècle. L'auteur attribue aux anciens cette opinion que les principes naturels sur lesquels la nature opère sont l'esprit fétide et l'eau vivante (soufre et mercure); opinion développée au XI^e^ siècle par Avicenne et qui ne paraît guère remonter

[1] Voir notamment *Dictio I*, ch. 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus haut. D'après le Pseudo-Geber latin, chacun de ces principes doit être changé d'abord en une terre correspondante; puis, de ces deux terres, la chaleur développée dans les entrailles de la terre extrait une double vapeur subtile, qui est la matière immédiate des métaux.

L'auteur dit ensuite que, d'après lui, il existe, en réalité, trois principes naturels des métaux : le soufre, l'arsenic, qui lui est congénère, et le mercure. Ce sont là en réalité des théories en partie nouvelles et postérieures à celles d'Avicenne.

A chacun de ces principes naturels notre auteur consacre un chapitre, où sont exposés une série de faits positifs, parfois défigurés par ses interprétations : « Le soufre perd la majeure partie de sa substance par la calcination. . . . Tout métal calciné avec lui augmente de poids. . . . Uni au mercure, il produit du cinabre, » etc.

« Le mercure coule sur une surface plane, sans y adhérer. Il s'unit aisément au plomb, à l'étain et à l'or; plus difficilement à l'argent et au cuivre; au fer, seulement par un artifice. L'or est le seul métal qui tombe au fond du mercure. . . . C'est par l'intermédiaire du mercure qu'on dore tous les métaux. . . »

Puis viennent les six métaux. L'auteur les énumère et les définit avec une grande netteté : « Un métal est un corps minéral, fusible, malléable, » etc.; il traite de chacun d'eux dans un chapitre séparé, en présentant d'abord la définition exacte : « L'or est un corps métallique, jaune, pesant, non sonore, brillant, . . . , malléable, fusible, résistant à l'épreuve de la coupellation et de la cémentation. D'après cette définition, tu peux établir qu'un corps n'est point de l'or, s'il ne remplit pas les conditions positives de la définition et de ses différenciations. »

Tout ceci est d'une fermeté de pensée et d'expression inconnue aux auteurs antérieurs, notamment aux Arabes.

Cependant l'auteur croit, comme tous les alchimistes, que le cuivre peut être changé en or, par la nature et par l'art, et il cite comme preuve des observations d'après lesquelles certains minerais de cuivre, décomposés par l'action prolongée des eaux naturelles, laissent dans le sable des paillettes d'or. Ces observations sont exactes, en effet, mais mal interprétées, l'or préexistant dans les minerais en question, comme nous le savons aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, l'auteur définit avec la même rigueur l'argent, le plomb et les autres métaux, et il retrace les traits caractéristiques de leur histoire chimique, telle qu'elle était connue de son temps. Si l'on excepte certains détails erronés et illusoires relatifs à la transmutation, tous ces chapitres portent le cachet d'une science solide et positive, bien plus

claire, plus nette, plus méthodique que celle des alchimistes grecs, syriaques, ou même d'Avicenne. Elle est comparable, sinon supérieure, à celle d'Albert le Grand ou de Vincent de Beauvais, et elle paraît exposée par quelqu'un de leurs contemporains.

Enfin, la quatrième partie du livre I de la *Summa* est consacrée à la description des opérations chimiques, savoir : la sublimation en général, avec nombreux détails techniques sur les aludels, les fourneaux, la sublimation du mercure; celle des sulfures (marcassite et magnésie), laquelle se compliquait, en réalité, d'un grillage; celle de la tutie (oxyde de zinc impur).

Puis vient la *descensio* ou fusion des corps, exécutée de façon à les faire écouler par le fond du fourneau; la distillation par alambic et la filtration, la calcination ou grillage; la solution, mot qui comprend à la fois la fusion et la dissolution proprement dite; la coagulation, la fixation, l'incération ou ramollissement. Toutes ces descriptions sont remplies de détails techniques et accompagnées, dans le manuscrit, de figures exactes[1].

Nous apprenons ainsi nettement quelles étaient les opérations exécutées par les chimistes au XIIIe siècle, et nous rencontrons une base solide pour apprécier les faits sur lesquels ils appuyaient leurs opinions, réelles ou chimériques. En tout cas, cette partie de l'ouvrage du Pseudo-Geber est claire et positive : elle ne cite, d'ailleurs, aucun auteur et l'on y rencontre à peine deux ou trois noms arabes de substances, noms d'usage courant alors en Occident. Rien n'y ressemble aux textes arabes de Geber que j'ai donnés plus haut. En outre le mode général d'exposition est différent de celui du traité d'Avicenne, quoique la marche des idées ne soit pas sans quelque analogie. On doit surtout remarquer que le traité attribué à Geber est rédigé d'après une méthode tout occidentale, contemporaine de celle des écrits de saint Thomas d'Aquin.

Le second livre du Pseudo-Geber latin est essentiellement alchimique, mais toujours exposé suivant la correction des règles scolastiques : « Pour connaître les transmutations des métaux et celle du mercure, il faut que l'opérateur ait dans l'esprit la vraie connaissance de leur nature interne. Nous exposerons donc d'abord les principes des corps, ce qu'ils sont d'après leurs causes propres, ce qu'ils contiennent en eux de bon ou de mauvais. Puis nous montrerons les natures des corps et leurs propriétés, lesquelles sont les causes de leur corruption ». . . Et il indique en consé-

[1] J'ai reproduit ces figures dans les *Annales de physique et de chimie*, 6e série, t. XXIII, p. 433.

quence comment il faut corriger la nature des métaux imparfaits, la seconde partie décrivant les remèdes ou médecines qu'il convient de leur appliquer. La troisième et dernière partie du second livre reprend un caractère plus clair et plus réel pour les modernes; elle expose l'analyse et l'épreuve des métaux par coupellation (*cineritium*), cémentation, ignition, fusion, exposition aux vapeurs acides, mélange et chauffage avec le soufre, calcination, réduction, amalgamation. Tout cela représente, je le répète, une science véritable, qui poursuit un but réel, par des procédés sérieux, sans mélange d'illusion mystique ou de charlatanisme.

Tel est cet ouvrage, remarquable par l'esprit méthodique et rationnel qui a présidé à sa composition et par la clarté avec laquelle sont exposés les faits chimiques relatifs à l'histoire des métaux et des autres composés. Mais cette méthode même, ces raisonnements nets, cette coordination logique des faits et des idées trahissent le lieu et l'époque où le livre a été composé. C'est là, à mon avis, une œuvre du XIII[e] siècle, et on ne saurait, en aucune façon, l'attribuer à un auteur arabe du VIII[e] ou du IX[e] siècle : on ne le peut, ni d'après ce que nous savons d'ailleurs des alchimistes byzantins ou syriaques, esprits faibles et mystiques, sans originalité, ni d'après les traductions que j'ai données de textes arabes authentiques attribués à Geber, ni d'après l'examen de l'alchimie qui paraît avoir été réellement traduite en latin d'après un ouvrage arabe d'Avicenne.

La *Summa* ne contient aucune preuve catégorique d'une semblable origine, ni dans la méthode, ni dans les faits, ni dans les mots ou les personnages cités, ni dans les allusions à l'islamisme, qui y font complètement défaut.

Non seulement la *Summa* ne remonte pas au IX[e] siècle; mais il semble extrêmement douteux qu'il ait jamais existé un texte arabe dont cet ouvrage serait la traduction, même arrangée ou interpolée; il est trop dissemblable des opuscules arabes de Geber et du traité *De Anima* d'Avicenne pour que l'on puisse admettre une semblable hypothèse. Sans aller jusqu'à nier que quelques phrases, voire même quelques morceaux et descriptions, aient pu être tirées d'écrits du Geber arabe, écrits ignorés jusqu'ici, cependant la paternité de cet ouvrage ne saurait être attribuée à un auteur arabe. L'hypothèse la plus vraisemblable à mes yeux, c'est qu'un auteur latin, resté inconnu, a écrit ce livre dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, d'après les faits et documents qu'il avait en main, et qu'il a jugé à propos de le mettre sous le patronage du nom vénéré de Geber, de même que les alchimistes gréco-égyptiens avaient emprunté le grand nom de Démocrite pour en couvrir leurs élucubrations : l'Alchimie

syriaque que j'ai en main porte aussi le nom de *Doctrine de Démocrite.* En raison de sa clarté et de sa méthode, supérieure à celle des traités traduits réellement de l'arabe qui figurent dans nos manuscrits, l'ouvrage latin du Pseudo-Geber a pris aussitôt une autorité considérable et il a reçu une divulgation universelle dans le monde alchimique : il est devenu, en cet ordre, la base des études du XIV[e] siècle. Mais son attribution aux Arabes eux-mêmes a faussé toute l'histoire de la science, en conduisant à attribuer à ceux-ci tout un ensemble de connaissances positives qu'ils n'ont jamais possédées.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 16 mai 1892, a élu M. Guyòn, membre de la section de médecine et chirurgie, en remplacement de M. Richet.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Guiraud, membre de la section de composition musicale de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 6 mai 1892.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les Registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées ır M. Ern. Langlois; 7[e] fascicule. Paris, Thorin, 1892, p. 817-962.

Ce septième fascicule ne nous conduit pas encore jusqu'à la fin du pontificat de ›olas IV. Mais il nous en approche; en effet, les dernières des pièces qu'il contient t du mois de janvier 1292 et Nicolas IV mourut au mois d'avril de cette année.

Il faut féliciter M. Langlois d'aller vite en besogne. On voudrait pouvoir adresser la même félicitation à tous ses collaborateurs.

Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau. Paris, Klincksieck, t. IV, 1892, 341 p. in-8°.

Ce tome IV des *Notices* concerne encore les manuscrits venus de Saint-Victor. Ainsi les manuscrits de cette provenance occupent les tomes III et IV, deux volumes. On s'explique l'intérêt qu'ils ont offert à M. Hauréau. L'école de Saint-Victor fut, au XIIe siècle, une école vraiment littéraire, et quand elle cessa de produire d'éminents écrivains, elle ne renonça pas du moins à l'entretien de sa riche librairie. Dans le tome V, qui est sous presse, il s'agira des manuscrits de l'ancienne Sorbonne.

Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). Thèse de doctorat, par Ferdinand Buisson, agrégé de philosophie (Hachette, 1892, seconde édition).

Notre article récent, du 1er janvier 1892, avait été fait sur une première édition que l'auteur, M. Ferdinand Buisson, avait préparée un peu précipitamment pour les matériaux du doctorat ès lettres. Depuis il en a donné une seconde édition en deux volumes, beaucoup plus complète et enrichie de pièces nouvelles, que nous n'avions pas pu consulter pour la rédaction de notre travail. Nous donnerons ici, comme appendice à ce travail, l'analyse de cette seconde édition et l'énumération des additions qu'elle comprend. Ces additions sont : une préface, dans laquelle l'auteur explique le sujet de son livre, rappelle l'oubli injuste dans lequel Castellion était tombé, son importance comme précurseur de la tolérance moderne et aussi du protestantisme libéral contemporain; une bibliographie indiquant toutes les sources dont l'auteur s'est servi dans sa thèse. Voilà pour le premier volume. C'est surtout dans le second que nous trouvons des nouveautés de fond, faisant partie du texte même de l'ouvrage, par exemple l'histoire des relations de Castellion avec Zerkinden (p. 94). Dans sa première édition, l'auteur avait donné la correspondance de ce dernier avec Castellion; il nous donne ici l'analyse de cette correspondance; de plus l'analyse d'un *Systema theologicum*, ouvrage de Castellion, existant encore aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque du Remontrans à Rotterdam; cet ouvrage porte ce sous-titre : *De arte dubitandi, confidendi, ignorandi et sciendi*. Ce titre indique assez l'importance de l'ouvrage. Le rôle et l'utilité du doute y sont très nettement et très hardiment développés. C'était un point important de la doctrine de Castellion, qui manquait à la première édition. Ensuite deux derniers chapitres entièrement nouveaux : le premier, sur la famille de Castellion; le second, sur l'influence posthume de Castellion. Ce dernier chapitre, un des plus intéressants de l'ouvrage, n'est pas seulement une vague histoire de la tolérance; c'est le récit d'une influence toute personnelle, qui nous conduit à d'autres personnages plus ou moins célèbres, Acontius, Socin, par exemple, et qui témoigne de l'influence persistante de Castellion. L'ouvrage se termine par une conclusion qui manquait à l'édition précédente tout aussi bien que la préface. Enfin, dans l'appendice, au lieu d'un choix de lettres (p. 716-733), nous avons, pour ainsi dire, toute la correspondance (p. 410-473).

En résumé, la nouvelle édition contient à peu près un quart de plus que la première. Nous devions ajouter ce post-scriptum à notre article du 1er janvier, afin de ne pas paraître avoir laissé de côté des parties importantes qui n'étaient pas sous nos yeux. L'analyse que nous venons de faire montre quel a été le scrupule de l'auteur et jusqu'à quel degré de précision il a tenu à pousser son travail.

INDE ANGLAISE.

Tcharaka-Samhitâ, translated into English, published by Abinash Chandra Kaviratna, Calcuta, 1890, VIII-24 pages, 1er fascicule.

Il y a dans la médecine hindoue deux traités fort célèbres, qui portent les noms de Tcharaka et de Sousrouta. Le premier est le plus ancien, et tous deux remontent, à ce que l'on croit, au VIe siècle de notre ère. Tcharaka en particulier est regardé comme le Galien de la médecine indigène; Sousrouta est surtout chirurgien. Ce sont ces deux monuments que M. Abinash Chandra Kaviratna entreprend de faire connaître au monde savant. C'est une tâche fort difficile, soit à cause de la longueur de ces deux ouvrages et de leurs commentaires, soit à cause des obscurités du texte. Diverses tentatives faites avant celle-ci avaient échoué. Selon toute apparence, la nouvelle entreprise réussira. L'auteur est brahmane, pandit et médecin. Depuis de longues années, il a consacré ses labeurs à élucider les matières qu'il traite. Il y a près de dix ans qu'il publiait le texte sanskrit du Tcharaka avec une traduction bengalie, qui en est à sa seconde édition; il a également publié le Sousrouta avec une traduction hindie. Il est en outre l'éditeur d'un journal médical, qui tient le public au courant de toutes les questions d'hygiène. À tous égards, personne ne semble mieux préparé pour mener à bien ce travail de longue haleine, qui exige beaucoup de lumières spéciales et une grande persévérance. M. Abinash Chandra Kaviratna réunit toutes les conditions désirables. Il a reçu les encouragements les plus flatteurs de la part de MM. Max Müller et Monier Williams et de toute la presse de l'Inde. Sa publication intéresse tout à la fois les philologues et les médecins. Sans doute, on ne peut pas attendre que notre science occidentale apprenne rien de bien neuf dans les ouvrages hindous; mais les remèdes qu'ils donnent ont été éprouvés sur place, et ils conviennent certainement au climat sous lequel ils doivent être administrés. La pratique indigène a pour elle une tradition qui date de très loin dans le passé; et il est probable qu'elle n'est pas sans efficacité, puisqu'elle a duré tant de siècles.

À tous ces titres, la publication de M. Abinash Chandra Kaviratna mérite d'être accueillie très favorablement; et l'auteur, qui demeure à Calcutta, 200 Cornwallis street, fait appel à la sympathie et à l'appui de tous ceux qui sentent l'importance de ces études, soit dans l'Inde, soit en Europe.

Le premier fascicule, que nous avons sous les yeux, renferme les trois leçons par lesquelles débute la Tcharaka-Samhitâ. C'est d'abord l'origine de la médecine. Elle remonte, dit-on, aux rishis, qui, pleins de compassion pour les maux de l'humanité, ont indiqué, dans leur profonde sagesse, les remèdes capables de prolonger la vie des mortels, en les guérissant de toutes les maladies. Cette première leçon se borne à énumérer les principes généraux de la science médicale. Ces principes sont moraux et matériels; l'esprit a sa part aussi bien que le corps. La seconde leçon traite des végétaux d'où l'on peut tirer des médicaments, suivant les effets qu'on veut obtenir. Le gruau y joue un grand rôle, et il entre dans une foule de préparations, au nombre de vingt-huit. La troisième leçon, dont le présent fascicule ne contient qu'une partie, précise les maladies auxquelles ces remèdes peuvent être opposés.

Ce n'est guère qu'un spécimen que nous a donné le savant Pandit; mais ce spécimen suffit; et tous les indianistes doivent souhaiter l'achèvement d'une œuvre si bien commencée. Nous ne manquerons pas de nous en occuper de nouveau dès qu'elle sera complète.

ITALIE.

Fr. Gius. La Mantia. *Ordines judiciorum Dei, nel messale del XII secolo.* Palermo, 1892, 34 pages in-8°.

Le missel du XII° siècle, duquel M. La Mantia a tiré ces fomrules liturgiques, est conservé dans l'église cathédrale de Palerme, et il ne lui semble pas douteux qu'il soit d'origine normande. Un individu quelconque est accusé de vol, d'homicide, d'adultère ou de quelque autre grave délit, et ne s'avoue pas coupable. Il s'agit d'éprouver, en le soumettant au jugement de Dieu, s'il ment ou dit la vérité, et telles sont les prières que fera le prêtre en sa présence, avant de commencer les épreuves de l'eau froide, de l'eau chaude, du fer chaud, du pain et du fromage. Quoiqu'on eût déjà mis au jour un assez grand nombre de ces *Ordines*, il faut savoir gré à M. La Mantia d'avoir publié l'intéressant extrait de son missel panormitain.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1892.

La morale de Spinoza, examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes, par René Worms, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie. Librairie Hachette, Paris, 1892, 334 pages in-18.

On formerait une bibliothèque avec tous les écrits, français et étrangers, critiques et apologétiques, qui ont déjà été publiés sur la philosophie de Spinoza. Et cependant tout n'a pas été dit sur ce sujet; il est même permis de supposer que, sur la doctrine de l'auteur de l'*Éthique* et sur l'*Éthique* elle-même, l'esprit humain attend encore un jugement définitif, en se demandant peut-être si un tel jugement est possible. C'est ce qu'a pensé l'Académie des sciences morales et politiques, puisqu'elle a mis au concours, sinon la métaphysique, du moins la morale de Spinoza, qui, sans la métaphysique, est un édifice sans fondements, une conclusion sans prémisses. L'Académie des sciences morales et politiques a eu raison; car la philosophie de Spinoza n'est pas le problème qui a été agité par un homme, c'est le problème qui s'impose au genre humain, le problème de l'infini et de l'universalité des choses. Au reste, l'appel de l'Académie a été justifié par le succès. De nombreux mémoires se sont présentés à son examen; parmi ces mémoires, il en est jusqu'à trois qu'elle a trouvés dignes de son suffrage, et l'un des trois est celui dont je me propose de rendre compte à cette place, celui qui est devenu le volume de M. René Worms.

Le livre de M. René Worms se compose d'une *Introduction* et de deux parties qui ont pour titres, l'une : *Examen critique de la morale de Spinoza*, l'autre : *Histoire de l'influence exercée par la morale de Spinoza*. Il est difficile d'imaginer une division plus simple et plus claire, et je m'empresse d'ajouter que les qualités de l'exécution répondent à celles du plan que l'auteur s'est tracé. Il y a plaisir à le suivre à travers le dédale des discussions les plus épineuses. Quand il se trompe, ce qui lui arrive quel-

quefois, on est toujours sûr de le comprendre et l'on voit facilement, par sa manière de penser et de s'exprimer, qu'il se comprend lui-même.

Toutefois, ce n'est pas dans l'introduction que M. Worms nous laisse apercevoir la portée de son érudition et de sa critique. Se donnant pour tâche, dans ce morceau, de remonter aux origines de la doctrine de Spinoza et de découvrir les noms des penseurs qui peuvent être considérés comme ses premiers maîtres, il nous cite, à l'exemple d'un érudit allemand, un obscur averroïste, appelé Chasdaï Kreskas. La raison sur laquelle il appuie cette opinion, c'est que l'averroïsme, professé par Kreskas, un contemporain de Spinoza, et que l'auteur de l'*Éthique* a pu rencontrer sur son chemin, était plus propre que le judaïsme traditionnel à lui enseigner l'amour désintéressé du divin et la foi mystique dans le pur idéal. Mais c'est là une pure hypothèse absolument contredite par les faits. Sans examiner ici d'une manière tout à fait incidente si l'averroïsme se confond avec le mysticisme et si l'averroïsme était familier à Spinoza, nous ferons remarquer que la manière dont Spinoza a été instruit à l'école judaïco-espagnole d'Amsterdam nous est parfaitement connue. Nous savons, à n'en pouvoir douter un instant, parce que lui-même nous en fournit la preuve dans tous ses ouvrages, qu'il avait étudié avec soin le grand ouvrage de Maïmonide, celui que Munk a si savamment traduit d'arabe en français et qui avait été, depuis le XII^e siècle, traduit en hébreu par Samuel ibn-Tibbon. Nous savons, avec la même certitude, qu'il était instruit, sinon du texte entier, du moins des principes de la Kabbale, presque identiques avec ceux de la métaphysique spinoziste; enfin, même l'exégèse rationnelle, dont on a cru trouver le premier exemple dans le *Traité théologico-politique*, n'était pas pour lui une nouveauté; elle avait été mise en pratique, avec une singulière audace, non seulement par Maïmonide, mais par Abraham ibn-Esra et par Lévy ben-Gerson, vulgairement connu sous le nom de maître Léon.

Quant à soutenir que l'amour désintéressé de Dieu et la pratique du bien sans espoir de récompense sont des sentiments étrangers à la vieille religion de la Bible et à la tradition talmudique qui en est sortie, c'est là une autre erreur contre laquelle proteste l'histoire. Rappelons-nous ces graves paroles du Pentateuque, dans lesquelles se trouve contenu ce qu'on peut appeler la profession de foi ou le *Credo* israélite, celui que de nombreuses générations ont récité en montant sur le bûcher : « Tu aimeras Jéhova, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. » Dans le traité talmudique d'*Aboth*, nous lisons un passage dont voici le sens, sinon la traduction littérale : « Servez Dieu,

non comme des serviteurs avides qui ont pour unique but de recevoir un salaire; servez Dieu, votre maître, comme des serviteurs désintéressés qui n'attendent aucune récompense. » Enfin, c'est le même Talmud qui, nous racontant le martyre infligé par ordre d'Hadrien au grand docteur Akiba, nous le montre souriant à la mort au milieu des supplices, parce que, n'ayant pu jusqu'alors offrir à Dieu que son amour et ses biens, le moment est venu pour lui de lui donner sa vie. On aurait bien étonné Spinoza si l'on avait dit devant lui que la religion, institutrice du peuple, ne lui avait jamais donné que des leçons d'égoïsme.

Mais M. Worms ne s'est trompé que sur une partie des origines du spinozisme, ce qu'on peut appeler ses origines orientales; il rentre dans la vérité quand il parle de ses origines occidentales ou philosophiques. Malgré l'opinion contraire pendant longtemps soutenue en France par les plus grandes autorités, secondées par une rare éloquence, personne n'a montré aussi bien que lui ce que l'auteur de l'*Éthique* doit à celui des *Méditations* et du *Discours de la méthode*. Non content de nous représenter les idées que se fait Descartes de l'étendue et de la pensée comme les futurs attributs que Spinoza reconnaîtra à la substance divine, il nous fait voir déjà dans la morale provisoire du *Discours de la méthode* le germe de la morale définitive enseignée dans l'*Éthique*. Des deux côtés, c'est le stoïcisme qui règne et qui commande à la volonté. Des deux côtés, c'est le libre arbitre qui est compromis, sinon encore supprimé. Des deux côtés, c'est le mécanisme qui intervient dans les phénomènes de la nature, dans l'explication de la vie et dans la théorie des passions. Il y a cependant un point où les deux grands penseurs, sans se contredire, commencent à se séparer pour suivre deux carrières différentes. Pour Descartes, la morale n'est qu'une partie de la science, celle qui vient la dernière, si l'on veut, et qui peut être considérée comme la conclusion de toutes les autres. Pour Spinoza, la morale, c'est la science elle-même, c'est la science entière, c'est toute la science, on dirait presque c'est toute la raison, la métaphysique n'en formant qu'une partie et ayant pour but d'en fournir la démonstration. De là le nom que porte l'œuvre capitale de Spinoza, on pourrait dire son œuvre unique : « La morale démontrée à la manière des géomètres. »

Après ces préliminaires, qui ne manquent pas d'intérêt, nous entrons dans le vif de la question et l'on commence par nous expliquer en quoi consistent « les données métaphysiques de la morale ». Il est impossible et il serait inutile de suivre ici l'auteur pas à pas. Mille fois avant lui on a dit comment Dieu, pour Spinoza, est la substance unique, éternelle, infinie, nécessaire; comment il a une infinité d'attributs

dont chacun est infini et dont nous ne connaissons cependant que la pensée et l'étendue; comment toutes choses sont en Dieu et comment Dieu est en toutes choses; comment les modes de sa pensée forment toutes les âmes et comment les modes de son étendue forment tous les corps; comment, formant les esprits et les corps, il n'est cependant ni esprit ni corps; comment, formant toutes les intelligences, il n'est cependant pas une intelligence. Oui, tout cela a été dit, et bien d'autres choses encore; mais l'auteur du livre dont nous sommes occupés a une façon de les présenter qui lui appartient, qui atteint le plus haut degré de la clarté et de l'exactitude historique, qu'il est permis de considérer comme la quintessence de toutes les expositions antérieures à la sienne. Avec cela, il a l'art de s'emparer de quelques points particuliers qui, s'ils n'étaient expliqués convenablement et ramenés à leur signification vraie, feraient accuser Spinoza des plus choquantes contradictions. En voici quelques exemples qui nous sont fournis par la manière dont Spinoza se représente la liberté divine, par l'idée qu'il se fait de la liberté humaine et par sa théorie générale du bien. Pour le premier de ces exemples, je me bornerai à citer les propres paroles de M. Worms, cela nous fera apprécier la netteté et la vigueur de son langage :

« Mais comment et pourquoi la substance divine se modifie-t-elle? Les panthéistes anciens, stoïciens ou néo-platoniciens, prétendaient laisser à leur Dieu les attributs d'une providence. Plus conséquent avec lui-même, Spinoza refuse nettement à son Dieu ce caractère. Dieu renferme en lui, pour Spinoza, tous les esprits; mais la somme de tous les esprits n'est pas un esprit distinct; Dieu n'est pas une conscience centrale, il est une série de consciences fragmentaires. Il est la source de toutes les intelligences, et il n'est pas, à proprement parler, l'intelligence; car ce serait le diminuer que de lui attribuer la détermination du fini. En sorte que cet auteur des pensées et des volontés humaines n'est ni une pensée ni une volonté. L'homme se guide sur des fins qu'il a conçues; mais Dieu ne peut ni penser ni vouloir des fins. S'il agit donc, ce n'est pas en vue d'un but créé et choisi par lui-même, c'est en vertu d'une nécessité intérieure qui est inhérente à toutes ses actions. Il agit parce que c'est sa nature d'agir ainsi et qu'il ne se peut pas logiquement qu'il agisse d'une autre façon. L'existence et l'action de Dieu sont donc nécessaires d'une nécessité absolue ou, comme dira Leibniz, géométrique. Par suite, toutes choses aussi sont nécessaires, puisque toutes choses sont des modifications de Dieu [1]. »

[1] Pages 35 et 36.

Mais que signifie, quand on parle de Dieu, le nom de la liberté, après qu'on a supprimé si complètement la chose? Le voici, selon Spinoza, interprété par M. Worms : « Dieu seul peut être appelé cause libre, non en ce sens qu'il puisse faire ce qu'il veut (nous avons déjà vu qu'il est lié lui-même à la nécessité de son essence), mais en ce sens que nul autre être, puisqu'il est la seule existence, n'agit sur lui pour le contraindre; il n'a besoin que de lui-même pour exister et pour agir, il est indépendant de tous, et c'est ce que Spinoza appelle être libre[1]. »

L'homme aussi se croit libre lorsque aucune cause extérieure n'agit sur lui; mais il ne l'est pas, il ne peut pas l'être, il n'est pas en son pouvoir de changer ou d'interrompre le cours des modifications qui découlent nécessairement de la cause nécessaire de toutes choses. La liberté, si elle existait chez l'homme, aurait son siège dans la volonté ou ne serait que la volonté elle-même. Or la volonté, pour Spinoza, n'est que la sensation, qui, à son tour, se confond avec l'idée. Idée et sensation sont des faits déterminés sur lesquels nous ne pouvons rien, qu'il n'est en notre pouvoir ni de produire ni d'empêcher. Qu'est-ce donc qui nous fait croire que nous sommes libres? Pas autre chose que notre ignorance. Ignorant la cause véritable de nos actions, nous les expliquons par une cause imaginaire, et cette cause imaginaire, c'est notre prétendu libre arbitre. La pierre qui tombe se croirait libre aussi si elle était intelligente. L'ivrogne se croit libre dans ses mouvements, bien qu'il ait perdu la puissance de les diriger.

Voici maintenant, d'après le livre de M. Worms, la théorie imaginée par Spinoza pour nous expliquer l'existence et la nature du bien. Évidemment, s'il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de finalité, comme nous le disions tout à l'heure, et s'il n'y a pas de finalité, l'idée du bien est incompréhensible; car le bien, c'est la fin suprême, c'est la cause finale par excellence. Qu'est-ce donc que le bien est pour nous? Qu'est-ce que le bien est en lui-même?

Le bien, pour Spinoza, se confond avec l'être, puisque l'idée de l'être domine les autres idées et les comprend toutes. Le bien, c'est la persévérance dans l'être, et le mal, s'il pouvait exister, serait le contraire, ce serait l'absence ou la cessation de l'être. Il ne faut donc pas dire avec les partisans de la morale ascétique que le bien consiste à faire l'abandon de toutes choses et même de la vie. « La chose du monde à laquelle le sage pense le moins, c'est la mort, et la sagesse n'est pas la méditation de la mort, mais la méditation de la vie. » Ainsi fixés sur la

[1] Page 37.

nature du bien et sachant qu'elle consiste à persévérer dans l'être, nous savons également ce qu'est la vertu. Puisque notre conservation, notre persévérance dans l'être est le premier, le plus constant, le plus impérieux de nos désirs, celui auquel se réduisent tous les autres, la vertu ne consiste pas à faire le contraire de ce que nous désirons, car faire le contraire de ce que nous désirons, ce serait faire le mal. La vertu consiste à satisfaire notre désir, notre vrai désir, notre désir suprême. La vertu, ce sera l'effort d'un être pour se conserver, pour être tout ce qu'il peut être, pour avoir la possession de toute sa nature, de toute son essence.

En exposant cette théorie du bien, M. Worms, tout entier à son rôle d'interprète, a cru devoir négliger de mettre en lumière les deux erreurs capitales qu'elle renferme. D'une part, il n'est pas vrai que l'idée de notre conservation, que notre persévérance dans l'être soit pour notre raison telle qu'elle est faite, non telle qu'on la fait, le bien unique, le bien suprême, la cause finale de toutes nos actions. Il y a des cas où notre conservation est subordonnée à un bien supérieur, à une nécessité plus impérieuse que celle de vivre. Pour fermer les yeux à cette vérité, il faudrait nier les lois de la conscience et tous les actes d'héroïsme dont l'histoire de l'humanité nous offre le spectacle. Je veux bien que les martyrs, en acceptant la mort pour conserver leur foi, aient songé à la vie éternelle; mais ce n'est pas en vue des récompenses du ciel, c'est pour rendre hommage à la vérité qu'ils se sont résignés aux plus cruels supplices. On peut même imaginer des circonstances où nous regarderions pour notre pays et pour l'humanité entière comme un moindre mal de disparaître de la terre que de vivre dans la corruption, dans le mensonge et dans le crime. Le souverain bien, ce n'est pas la réalité, c'est l'idéale perfection, c'est l'ordre éternel et universel. D'une autre part, il est également faux de soutenir qu'il n'y ait pas chez l'homme un désir plus ardent, plus irrésistible, que celui de se conserver. A ne considérer que le plaisir, sans aller jusqu'au devoir et même jusqu'à l'intérêt, il y a des natures si mal équilibrées, si absolues dans leurs passions, qu'elles donneraient volontiers leur vie dans ce monde ou dans l'autre pour offrir une courte satisfaction à leur amour, à leur ambition ou à leur vengeance.

A sa définition erronée du bien Spinoza a rattaché une autre théorie non moins erronée et peut-être plus connue, celle des passions. Je n'ai jamais pu comprendre que des philosophes et des moralistes du plus grand mérite, voués à la défense des meilleures doctrines, aient pu montrer tant d'admiration pour cette partie du spinozisme et y recon-

naître toutes les qualités d'un esprit supérieur, parfaitement conséquent avec lui-même. Il a fallu quelque courage à M. Worms pour se séparer sur ce point d'une tradition trop accréditée. Il montre très bien que l'originalité manque à Spinoza et, avec l'originalité, la suite dans les idées, l'esprit de déduction, quand il entreprend de nous donner la généalogie des passions humaines.

On remarquera d'abord que les passions ne sont pas des idées, des idées inadéquates, comme les appelle Spinoza, parce que, venant en partie d'une cause extérieure, elles troublent notre intelligence au lieu de l'éclairer. Les passions sont des passions et les idées sont des idées. Celles-ci appartiennent à l'intelligence, et celles-là à la sensibilité, à l'instinct, que Spinoza semble supprimer, et aux lois, aux nécessités de l'organisme.

Une seconde observation à faire, c'est que toutes les passions ne tendent pas, comme l'affirme Spinoza, au seul but qu'il attribue au désir, la conservation et le développement de notre existence, et ne sauraient s'identifier, ainsi qu'il le prétend dans une formule abstraite, avec l'effort de l'être pour persévérer dans l'être. Nous avons montré précédemment qu'un grand nombre de nos passions ont un effet contraire, mettant le plaisir ou l'orgueil au-dessus de notre intérêt, même l'intérêt de notre conservation, et ne craignant pas d'entrer en révolte avec les lois les plus impérieuses de la nature. C'est ce que l'Écriture exprime parfaitement quand elle nous dit, pour expliquer la colère de Dieu contre le genre humain, que chaque créature avait corrompu sa voie.

Enfin ceux qui connaissent un peu le cœur de l'homme, parce qu'ils l'ont étudié au lieu de le créer à l'image d'un système, admettent difficilement que nos passions naissent les unes des autres et se supposent les unes les autres comme les diverses propositions d'une démonstration géométrique. C'est pourtant à cette œuvre que s'est appliqué l'esprit de Spinoza, et c'est elle qui a souvent obtenu, qui obtient encore aujourd'hui des applaudissements dignes d'une meilleure cause.

Selon Spinoza, il y a chez l'homme trois passions primitives, fondamentales, d'où naissent et auxquelles s'enchaînent toutes les autres : le désir, la joie et la tristesse. Le désir, nous le savons déjà, c'est le fond même de notre nature, de notre essence, la source de toute activité et de tout progrès. La joie, c'est le désir qui ne rencontre pas d'obstacle, qui s'accorde partout et toujours avec le cours des choses. La tristesse, c'est le désir contrarié, qui ne rencontre que des obstacles en nous et hors de nous. A la rigueur cela peut se soutenir, Descartes l'a déjà soutenu;

mais nous demanderons comment toutes les passions viennent de celles-là. Toutes les joies, toutes les tristesses, tous les désirs ne se ressemblent pas. La charité, la pitié, l'humanité se rapportent aux autres, non pas à nous. Elles nous font jouir de leurs biens, souffrir de leurs maux, non de nos propres biens et de nos propres maux. De ces biens et de ces maux d'autrui, nous appelons les uns, nous voudrions écarter les autres, sans nous occuper de nous-mêmes. Spinoza ne nie pas absolument le fait; mais il y introduit, sans exception, la malveillance et l'égoïsme. « La nature humaine est ainsi faite, dit-il, qu'elle réunit presque toujours à la pitié pour ceux qui souffrent l'envie pour ceux qui sont heureux. »

Comment aussi faire dériver de cette même source les passions suivantes : l'admiration, l'amour, la haine, l'estime, le mépris, le remords, la satisfaction de conscience, l'orgueil, l'ambition, la vanité? Spinoza ne l'essaye même pas; mais, pour justifier son principe, il a recours à un autre procédé : il dénature ou supprime la passion dont il s'agit d'expliquer l'origine. Ainsi, pour lui, le remords n'existe pas, parce que le devoir n'existe pas. Ce que nous appelons devoir ou obligation morale n'est que l'obéissance forcée aux lois de la nature. Ce que nous appelons la paix de l'âme ou la paix intérieure, c'est la jouissance que nous éprouvons à contempler au dedans de nous notre force. Au lieu de la passion imaginaire qu'on appelle le remords, nous trouvons en nous le repentir; mais le repentir est un vice, une passion honteuse, une double absurdité, car il suppose que les choses auraient pu suivre un autre cours que celui qu'elles ont suivi et qu'il dépendait de nous de leur imprimer cette direction contraire à la nature. La pitié aussi est blâmable et mérite la répudiation du sage. La pitié est une sorte de tristesse, et ce n'est pas la tristesse, c'est la joie qui doit nous inspirer. Ce n'est pas non plus à la haine que nous devons demander conseil, mais à l'amour, la haine étant, comme la pitié, un principe de dépression et une forme de la tristesse.

Mais, de quelque manière qu'elles naissent et s'enchaînent les unes aux autres, quelque influence qu'elles exercent sur nos déterminations, les passions ne décident ni de notre perfection ni de notre bonheur. Ce qui décide de notre perfection et de notre bonheur, ce qui leur donne l'existence et les fait durer, ce sont les idées, qui ne dépendent que de notre âme, ce sont nos idées adéquates, exactement conformes à la raison, ou, pour mieux dire, qui sont la raison même. Notre véritable vie, c'est donc la vie de l'âme, la vie suivant la raison. Vivre et agir suivant la raison, c'est vivre et agir suivant notre vraie nature, suivant la vertu, c'est posséder le souverain bien, c'est posséder la perfection,

c'est posséder le bonheur. Voici maintenant le vrai sens et la dernière conséquence de cette proposition.

Celui qui vit suivant la raison perçoit les choses comme nécessaires. Percevoir les choses ou les connaître comme nécessaires, c'est les percevoir ou les connaître sous la forme de l'éternité; c'est voir en elles un produit direct de Dieu, ce qui équivaut à voir en elles Dieu lui-même. Or la vue de Dieu ne va pas sans l'amour de Dieu, ces deux états ne peuvent se séparer, ils n'en forment qu'un seul. Il y a adéquation entre la connaissance de Dieu et l'amour de Dieu, et dans l'amour de Dieu, amour intellectuel et infini, se trouve comprise la suprême perfection, inséparable de la suprême félicité ou de la béatitude.

Celui qui est arrivé à ce mode d'existence, confondu avec l'existence entière, avec l'être dans sa plénitude, celui-là n'a rien à désirer, rien à demander, rien à attendre, car il est tout ce qu'il peut être. Peut-il espérer d'être aimé de Dieu en récompense de l'amour qu'il lui porte? Non, dans le sens propre du mot, puisque Dieu n'a aucune affection, aucune passion, aucune préférence; oui, dans un sens plus noble, plus élevé, plus général; car Dieu, s'aimant lui-même d'un amour infini, doit nécessairement aimer tous les modes de son existence, tous les êtres finis produits par lui ou nés de lui, qui, après tout, ne sont pas autre chose que lui-même. Cet amour que Dieu a pour lui-même comprend de toute nécessité celui que nous avons pour lui; car ce dernier, s'il est permis de parler ainsi, en introduisant dans notre langage une distinction qui n'existe pas dans les idées, est une partie nécessaire et comme une émanation du premier.

On peut se demander, il est vrai, comment Dieu, étant sans affection, sans passion, sans conscience, peut s'aimer lui-même. Dieu, nous répondra Spinoza, est l'être unique, absolu, infini, et tout autant, si ce n'est plus, que les êtres relatifs et finis, il a pour loi de persévérer dans l'être. Persévérer dans l'être, c'est avoir pour soi de l'amour, c'est la forme suprême, unique de l'amour. Si Dieu n'a pas de conscience personnelle comme celle de l'homme, il est la somme de toutes les consciences personnelles.

M. Worms a raison de remarquer que cette doctrine, malgré la place qu'elle fait à l'amour, ne peut cependant pas se confondre avec le mysticisme; car le mystique renonce à son être, qu'il absorbe dans l'être divin; tandis que Spinoza veut que chaque âme persévère dans l'être et que la même persévérance soit la loi de Dieu, que Dieu et l'âme tendent simultanément à être ce que leur essence exige ou permet qu'ils soient. Il est vrai que le mysticisme n'est pas là; mais l'amour n'y est pas davan-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tage. On ne peut pas dire, en effet, qu'un être, qu'il réponde à l'idée de Dieu ou à l'idée de l'homme, soit dominé par l'amour, par l'amour de lui-même, quand il ne persévère dans l'être que sous l'empire d'une absolue nécessité, et que cette persévérance, qui devrait lui représenter la perfection, est dépourvue de conscience et de liberté. Mais nous ne sommes pas encore arrivés aux dernières conséquences et, par suite, aux dernières difficultés du système qui nous occupe.

Voilà l'homme en possession de la connaissance de Dieu, de l'amour de Dieu, de la perfection à laquelle il lui est donné d'atteindre, de la suprême béatitude. Mais à quoi lui serviront tous ces dons s'il ne doit les conserver que pendant la courte durée de son existence terrestre? L'homme peut-il prétendre à prolonger son existence au delà de cette limite? L'homme peut-il espérer l'immortalité ou, mieux encore, l'éternité? Oui, nous répond Spinoza, et voici comment il justifie sa réponse.

Tout entier à la raison et à l'usage de son activité, libre de la vraie liberté, de la seule liberté possible, par la victoire de ses idées sur ses passions, l'homme est vraiment supérieur à toutes les forces de la nature, à toutes les parties de l'univers. Supérieur à toutes les parties ou à tous les éléments de l'univers, l'homme en est indépendant sans en être isolé; son âme n'en peut être altérée ni détruite; son âme est immortelle; et comme, à aucune période de son existence, sa condition ne peut changer, son âme est éternelle.

Il y a bien à cela une petite difficulté. L'existence de l'âme et celle du corps sont parallèles dans le système de Spinoza, les modes de l'une répondent exactement à ceux de l'autre. Si donc l'une des deux existences est condamnée à périr, pourquoi l'autre lui survivrait-elle? Cette objection est plutôt éliminée que résolue par l'auteur de l'*Éthique*.

Il nous répète que l'âme, essentiellement formée par les idées, non par les passions, et par là même essentiellement active, se conçoit comme renfermée dans l'activité divine et comme présente, en quelque sorte, au regard de Dieu. Cette présence suffit pour la convaincre de son éternité, et cette conviction, ce sentiment intérieur, c'est son éternité elle-même, cela suffit pour la distinguer des modes de l'étendue d'où résulte le corps et qui doivent disparaître avec lui. Seulement Spinoza semble oublier, en tenant ce langage, qu'il a fait de l'âme l'idée du corps, par conséquent une existence inséparable du corps.

Quoi qu'on puisse penser de ce raisonnement et si inadmissible qu'il soit, voilà l'âme devenue éternelle, confondue avec l'éternité divine. Mais quelle âme est en possession de cette éternité? Ce n'est pas toute âme, mais uniquement l'âme du sage, celle qui ne subsiste que par les

idées et qui a atteint l'idéal de la perfection. Ce qui est éternel et immortel en elle, ce n'est pas la totalité des modes qui la représentent ou dont elle est le résultat; ce ne sont ni les passions ni l'imagination, mais uniquement la raison, uniquement les idées adéquates. On a depuis longtemps observé avec justesse que ce n'est point là une immortalité à la portée de tout le monde, mais une immortalité aristocratique, réservée à des âmes de choix. Ce genre d'immortalité, Spinoza ne l'a pas inventé; il l'a trouvé dans une dissertation de Maïmonide sur la résurrection des corps, et il a été adopté après lui par Gœthe. Il a fait fortune chez plusieurs grands esprits, et je l'ai entendu, pour mon compte, défendre en plus d'une rencontre par d'ingénieux arguments[1].

Encore faut-il que nous sachions que cette immortalité aristocratique, si nous nous en contentons, appartient à une personne, à une âme individuelle, douée de conscience, ou à la raison impersonnelle, aux idées de la raison considérées en elles-mêmes, abstraction faite de l'intelligence dans laquelle elles résident. Par exemple, si nous nous occupons de Laplace, est-ce à la personne de Laplace que nous attribuons le privilège d'échapper à la mort, ou est-ce uniquement à la *Mécanique céleste?* Ici encore la réponse de Spinoza est équivoque, à moins qu'on ne l'interprète dans le sens de l'impersonnalité. Il fait une différence entre l'immortalité et l'éternité. L'immortalité, c'est la prolongation de la vie dans le temps. L'éternité, c'est la vie, ou plutôt l'existence hors du temps. La première, c'est le relatif; la seconde, c'est l'absolu. Or ce n'est pas le relatif qui doit nous procurer la connaissance et l'amour de Dieu, la possession de la perfection, de la béatitude, du souverain bien. Notre âme ne sera donc pas immortelle, elle n'a aucune raison de le demander, ni aucun avantage à l'obtenir. Elle ne sera pas immortelle, mais éternelle, elle ne possédera pas le relatif, mais l'absolu. Cette éternité qui lui est destinée, elle en jouit dès cette vie, puisque dès cette vie elle peut connaître son essence éternelle et divine. Pourquoi cesserait-elle d'en jouir, c'est-à-dire d'en avoir connaissance, d'en avoir l'idée après la mort? En somme, la distinction de Spinoza entre l'immortalité et l'éternité aboutit à la suppression de la personnalité, à la suppression de la conscience pour ne laisser subsister à sa place qu'une idée objective, une idée adéquate, pourrait-on dire, de l'essence divine, de la souveraine perfection, de ce que Kant appelle si bien l'idéal de la raison pure.

Il y a plaisir, telle est du moins mon impression, à suivre M. Worms à travers le dédale de ces propositions abstraites, souvent arbitraires,

[1] Proposition citée par M. Worms, p. 94.

auxquelles il donne toute l'unité et toute la clarté qu'elles comportent, sans en atténuer les difficultés insurmontables. Avec un sentiment très exact de l'esprit et de la méthode de Spinoza, il a compris que la morale de ce philosophe ne pouvait se séparer de sa politique, et que, après avoir exposé l'une, il était nécessaire de rappeler au moins sommairement les éléments essentiels de l'autre. C'est précisément ce qu'il fait en justifiant son procédé par cette remarque que, si la morale de Spinoza nous présente sa théorie de l'homme, la politique de Spinoza contient sa théorie de la société.

Toutes deux reposent sur le même principe, à savoir que l'homme a pour loi suprême, qu'il reconnaît pour son unique bien de persévérer dans l'être, d'employer toutes ses facultés et toutes ses forces à être tout ce qu'il peut être. Or, s'il en est ainsi, la mesure de notre droit est la même que celle de notre puissance. Chacun a le droit de faire ce qu'il croit utile à sa conservation, à l'extension et à l'amélioration de son existence, et de ne pas faire ce qui lui est nuisible, ce qui lui crée un obstacle. Par exemple, il y a avantage pour nous à avoir des esclaves; cela suffit pour que l'esclavage soit légitime. Nous sommes gênés par des traités onéreux que la nécessité nous a obligés à accepter dans des temps difficiles; ne nous faisons aucun scrupule de les violer dès que nous le pouvons impunément. Le droit naturel disparaît; dans l'ordre naturel l'homme ne peut pécher que contre lui-même ou contre ses intérêts.

Mais ce droit illimité accordé à l'homme de faire tout ce qu'il trouve conforme à ses convenances est en contradiction avec lui-même. Il met les individus aux prises les uns avec les autres, il engendre la guerre, ce qui est un mal pour tout le monde et n'est un avantage pour personne. Le moyen d'éviter la guerre ou d'y mettre un terme quand elle a déjà éclaté, c'est de renoncer au droit naturel et d'y substituer le droit civil, par conséquent l'état de société. Chacun renoncera à une partie de son droit pour conserver le reste. Chacun abandonnera à l'État, interprète et arbitre de la société, le droit d'interdire et de punir certains actes jugés nuisibles à la sécurité, à la propriété, à la liberté de tous. Chacun sera soumis aux ordres, aux lois de l'État. L'État seul décidera de ce qui est juste et injuste, et de ses décisions résultera un droit identique pour tous au lieu du droit individuel qui existait d'abord et qui était différent pour chacun. Mais, en se soumettant à ce droit identique établi par l'État, c'est son propre droit que chacun maintiendra et défendra. Ce que voudra l'État, chacun le voudra lui-même, l'État n'étant institué que dans l'intérêt général et n'étant sûr

de durer et d'être respecté que sous la condition d'être fidèle à cette règle. Fidèle à cette règle, il le sera à la raison, et c'est par la raison, bien plus que par la contrainte, qu'il se fera obéir. C'est par là que la politique de Spinoza se distingue de la politique de Hobbes et que, au lieu de reposer sur le despotisme, elle devient la base de toutes les institutions libérales. Elle suppose avant tout la liberté de conscience et la liberté de la pensée, la raison, qui est l'essence de l'homme, étant méconnue partout où ces deux libertés n'existent pas. Ce qui excite particulièrement la réprobation de Spinoza, ce sont les entraves imposées à la liberté de conscience et les persécutions exercées dans l'intérêt d'un dogme. Ce n'est point, dit-il, malgré eux que l'on conduit les hommes à la béatitude.

On a pu remarquer que, dans le lumineux et savant exposé que M. Worms nous offre du spinozisme, les observations critiques ne manquent pas, les unes favorables, les autres plus ou moins sévères. Mais il y a dans ce livre deux chapitres où les deux genres de critique sont particulièrement mis en lumière et paraissent être l'unique but de l'auteur. Dans l'un (le XIII^e^), il se propose d'apprécier « les mérites » de la morale de Spinoza; dans l'autre (le XIV^e^), il se borne à en signaler « les défauts ». Ces deux chapitres appellent toute notre attention; car nous n'y trouvons plus l'historien et l'interprète, mais le juge, le philosophe qui parle en son propre nom.

Parlant des mérites de la morale de Spinoza, M. Worms se laisse entraîner à un système que nous regardons comme tout à fait inacceptable. Il soutient que la morale de l'*Éthique* est une synthèse, une synthèse vraie, de tous les principes sur lesquels repose la morale éternelle, la morale universelle. Elle contient le principe de la morale utilitaire, et même de la morale épicurienne, en nous enseignant l'amour de Dieu sous la forme de la persistance de notre être, de la conservation et du développement de tous les attributs de notre existence. Elle contient le principe de la morale stoïcienne en nous recommandant de nous rendre indépendants de toutes les passions, de toutes les forces de la nature extérieure, de tous les accidents étrangers à notre volonté. Enfin elle contient une conception plus douce du stoïcisme, et même le principe de la morale chrétienne, en nous montrant le dernier terme de nos efforts pour persévérer dans l'être et le degré le plus élevé de notre perfection comme identique à l'amour de Dieu et à l'amour de l'humanité. Cette apologie de la morale spinoziste est imaginaire et en pleine contradiction avec l'idée que nous donne de son système Spinoza lui-même. La morale utilitaire, à plus

cette raison épicurienne, en est complètement absente; car, ainsi que nous l'avons démontré à plusieurs reprises, il n'y a rien de commun entre l'amour du plaisir, entre le pur égoïsme, et la conservation de notre être entendu dans un sens abstrait, impersonnel, purement panthéistique. C'est dans le même sens, non dans celui de la personnalité stoïcienne, que Spinoza entend la liberté qu'il nous conseille de conquérir, car cette liberté, c'est l'abolition des passions et de la volonté, c'est le règne absolu des idées adéquates, de la raison universelle, identique avec l'absolue nécessité. Enfin, il n'y a rien de personnel non plus dans l'amour de Dieu; nous qui aimons Dieu, et Dieu qui est l'objet de notre amour, nous ne formons des personnes ni l'un ni l'autre, nous formons des abstractions dépourvues de conscience et de volonté, par conséquent de liberté. La morale de Spinoza lui appartient en propre, elle se distingue de tous les autres systèmes de morale. Elle peut convenir à de pures intelligences, elle ne convient point à des hommes.

M. Worms rentre dans le vrai quand il apprécie les défauts de la morale spinoziste. Le premier reproche qu'il lui adresse, c'est de ne laisser subsister que le nom de la liberté, en supprimant totalement la chose aussi bien dans la nature divine que dans la nature humaine. Ce qu'elle appelle la liberté, c'est la nécessité elle-même, revêtue de son caractère le plus rigoureux et le plus absolu. Le second reproche encouru par la morale de Spinoza et qui pèse sur toute sa doctrine, sur sa métaphysique et sa psychologie non moins que sur son éthique, c'est de ne tenir compte que de la raison, de la pensée, des idées tantôt claires, tantôt obscures, et de ne donner aucun rôle, de ne reconnaître aucune existence à la sensibilité, surtout au sentiment. Or, partout où sont absentes ces deux choses, la liberté et le sentiment, nous ne dirons pas la sensation, il n'y a ni moralité, ni amour, ni personnalité, ni conscience. Ces deux lacunes dûment constatées dans le système de Spinoza, toutes les qualités dont on lui fait honneur, même l'esprit de déduction, se trouvent anéanties. Nous nous en tiendrons à cette critique, qui est pour nous le couronnement, la conclusion finale du livre de M. Worms.

La seconde partie de cet ouvrage, l'histoire de l'influence exercée par la morale spinoziste, n'est pas non plus indigne de notre intérêt, mais elle n'offrait pas les mêmes difficultés que l'exposé. Il suffirait, pour se faire une idée de l'influence du spinozisme, d'étudier avec soin, comme M. Worms n'y a pas manqué, les principaux systèmes de philosophie et même de théologie du XVII^e^, du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle. Les rapports du spinozisme avec tous ces systèmes sont signalés par M. Worms avec

beaucoup de sagacité et d'exactitude. Je crois cependant qu'il aurait pu se dispenser de faire entrer dans cette comparaison quelques-uns de nos romanciers contemporains. Ces romanciers sont des disciples généralement incomplets et inconscients non de Spinoza, mais de Schopenhauer et de Hartmann. Ils sont pessimistes, non panthéistes. Spinoza, dans son panthéisme abstrait, est plus près de l'optimisme que du pessimisme. Mais, en vérité, les romanciers en question ne méritent pas qu'on se donne pour eux tant de peine. Il est rare qu'ils nous offrent un point de contact, quel qu'il soit, avec la philosophie et surtout avec la morale.

AD. FRANCK.

H. SCHLIEMANN, *Mycènes,* récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, Hachette, 1879, grand in-8°. — *Karten von Mykenai*... aufgenommen und mit erlæuterndem Text herausgegeben von STEFFEN (2 feuilles in-folio, texte in-4°, 48 pages, par Steffen et Lolling, avec une carte de l'Argolide). Berlin, 1884, Dietrich Reimer. — MILCHHŒFER, *Die Ausgrabungen in Mykene* (dans *Athenische Mittheilungen*, t. I, p. 308-327).

FURTWÆNGLER UND LŒSCHKE, *Mykenische Vasen*, Vorhellenische Thongefæsse aus dem Gebiete des Mittelmeeres, in-4°, avec un atlas de 44 planches, Berlin, Asher, 1886. — TSOUNDAS, *Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν*, dans les *Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας*, 1886; TSOUNDAS, *Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1888, p. 119-179). — TSOUNDAS, *Ἐκ Μυκηνῶν* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1891, p. 1-43). — CHR. BELGER, *Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber*, in-4°, Berlin, 1887.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons, dans ce recueil, exposé les principaux résultats des fouilles mémorables qui ont été faites par Schliemann à Troie et à

Tirynthe[1]; mais ceux des fouilles qu'il a entreprises à Mycènes, en 1876, ont encore plus d'importance. C'est eux surtout qui ont éveillé la curiosité des archéologues et qui, après un premier moment de surprise et de désarroi, l'ont décidée à se tourner vers l'étude de cette Grèce primitive, qui se révélait ainsi tout d'un coup à leur imagination étonnée. L'exhumation des célèbres tombes de l'acropole mycénienne a provoqué tout un mouvement de recherches qui se poursuit encore sous nos yeux; il ne se passe point d'année que des trouvailles nouvelles ne viennent nous apporter quelques faits qui se rattachent à ceux que nous connaissions déjà et qui en font mieux comprendre le caractère et la portée. Nous ne saurions donc, ayant à parler de Mycènes, nous en tenir à l'analyse du livre dans lequel, il y a maintenant quinze ans, Schliemann, tout débordant de joie et d'enthousiasme, racontait comment, à travers une couche épaisse de décombres, il s'était frayé un chemin jusqu'aux sépultures des Atrides et quels trésors il en avait retirés; nous aurons à montrer la *Société archéologique* d'Athènes reprenant et continuant sur ce terrain le travail qu'un autre avait si brillamment commencé. Tout près de la nécropole des souverains de Mycènes, elle a retrouvé leur palais, et, à côté de la demeure et des sépultures royales, les maisons que les sujets de ces princes habitaient pendant leur vie et les caveaux creusés dans le roc où ils reposaient après leur mort. Au cours de toutes ces campagnes, on a eu l'occasion d'examiner avec plus de soin qu'on ne l'avait fait tout d'abord les remparts de la citadelle et leurs portes, les ouvrages avancés qui la couvraient à distance en barrant les défilés voisins, défilés que suivaient des chemins et où étaient jetés sur les torrents des ponts construits dans le même appareil que les murs de l'acropole. On a ainsi, d'année en année, acquis une idée plus nette de l'ensemble que formaient la forteresse des Atrides, la ville basse et ses vastes faubourgs. En même temps, de toutes les tranchées que l'on a ouvertes dans l'intérieur du château et dans son voisinage, on a vu sortir, quelquefois en si grande quantité que l'on était presque embarrassé pour recueillir et classer tout ce butin, les bijoux dont se paraient les souverains et les nobles de Mycènes, les armes, les instruments, les vases de métal et de terre cuite dont ils se servaient, tout l'appareil enfin de leur industrie déjà très avancée et de leur art naissant.

Ces objets, qui remplissent une des principales galeries du Musée central à Athènes, nous ne saurions en offrir ici une description circon-

[1] *Journ. des Savants*, 1890, p. 106, 233, 335, 457; 1891, p. 338, 464, 594, 709.

stanciée, description qui serait inintelligible sans le secours de figures qui les représentassent à l'œil du lecteur; mais il suffira de les mentionner pour que l'on constate un merveilleux accord entre les données qui ressortent des explorations récentes et ces anciennes traditions que l'épopée grecque a recueillies. Il semble, au témoignage de celle-ci, que l'État dont Mycènes était la capitale ait été le plus puissant qui se soit constitué, dans la Grèce continentale, pendant les quatre ou cinq siècles qui ont précédé l'invasion dorienne. C'est ce que l'*Iliade* et l'*Odyssée* attestent par le rang qu'elles assignent au roi de Mycènes, à cet Agamemnon qu'elles placent à la tête de la ligue des princes qui se sont unis contre Troie; on verra, par toutes les relations que nous allons résumer, comment l'étude du terrain a confirmé de tout point cette assertion. Les ruines de l'enceinte et des édifices de Mycènes sont les plus imposantes de toutes celles qui, sur le sol de la Grèce, paraissent remonter à ce que l'on appelle parfois l'âge héroïque, et, dans aucun des sites qui nous ont livré les monuments de cet âge reculé, les fouilles n'ont mis au jour autant de richesses, n'ont laissé l'impression d'un aussi beau développement d'activité laborieuse et féconde. Parmi les découvertes qui, depuis une vingtaine d'années, ont répandu la lumière sur ce monde si profondément oublié d'une Grèce plus ancienne que celle d'Homère, il n'en est pas qui aient eu autant de retentissement que celles de l'acropole mycénienne; ce sont elles qui, plus que toutes les autres, nous ont fourni les moyens de définir cette première civilisation des terres riveraines de la mer Égée, en la distinguant tout à la fois des civilisations de l'Égypte et de l'Asie antérieure, qu'elle n'a point ignorées, mais dont elle ne procède pas directement, et de la civilisation grecque proprement dite, dont elle est comme la préface. Lors donc que l'on a cherché une dénomination générale qui rappelât à l'esprit, par un seul mot, les traits que possédaient en commun, pendant cette période reculée, les petites sociétés éparses sur tout le pourtour et dans les eaux de l'Archipel, c'est aux monuments de Mycènes que l'on a été demander des types qui permissent de caractériser, malgré des différences locales que l'on n'a point méconnues, l'œuvre plastique des hommes de ce temps, le goût dont toutes les créations de leur industrie portent la marque, le style de leur sculpture ornementale, de leur orfèvrerie et de leur céramique. C'est ainsi qu'est né ce terme de *civilisation mycénienne* qui est maintenant d'un usage courant dans la langue de l'archéologie. Cette appellation, que l'on rencontrera plus d'une fois dans ces pages, a donc sa raison d'être. Il y a d'ailleurs un dernier motif qui, à lui seul, suffirait pour décider l'historien à ne point innover

IMPRIMERIE NATIONALE.

en cette matière : c'est que son embarras serait grand s'il lui fallait proposer une autre expression et la justifier. Celle que l'on a pris l'habitude d'employer a tout au moins cet avantage que, dans tous les pays où nos études sont cultivées, elle est comprise à première vue.

Mycènes n'a pas été plus difficile à retrouver sur le terrain que Tirynthe. La place en était indiquée par des textes dont la précision ne laissait rien à désirer, et, à l'endroit même que ces textes désignaient aux premiers explorateurs, ceux-ci ont trouvé des ruines considérables, dont l'aspect et le caractère répondaient de tout point à l'idée que l'on était porté à se faire des constructions de Mycènes, d'après ce que l'on savait de son histoire. D'ailleurs, dans la description très succincte que Pausanias donne des restes de cette ville, il y a certains traits qui ne permettaient pas l'hésitation. Après avoir raconté comment le patriotisme dont les Mycéniens firent preuve au moment de la seconde guerre médique amena la destruction de la cité par les Argiens, il ajoute : « On voit cependant encore une partie de l'enceinte et la porte principale, que surmontent des lions. Tout cela, dit-on, est l'ouvrage des Cyclopes, qui bâtirent aussi pour Prœtos les murs de Tirynthe. Au milieu des ruines de Mycènes se remarque la fontaine que l'on appelle Perséia, ainsi que les chambres souterraines d'Atrée et de ses fils, trésors où ils déposaient leurs richesses[1]. » L'enceinte de l'Acropole est encore debout, et l'on y reconnaît la main et les procédés des maçons qui ont travaillé aux murs de Tirynthe. Immobiles et fiers gardiens, les lions veillent toujours à l'entrée de la forteresse. La source où burent les héros légendaires ne jaillit pas moins fraîche et moins abondante qu'autrefois. Le voyageur contemporain admire, comme l'a fait jadis Pausanias, la disposition savante et l'appareil de ces hautes coupoles qui passaient pour avoir abrité l'or des Pélopides.

Homère définit d'un mot la situation de Mycènes; elle est, dit-il, « dans le fond d'Argos qui nourrit des chevaux[2] ». Cette ville dominait l'angle septentrional de la plaine, l'issue du défilé où venaient aboutir, entre les monts Karnéitès et Euboia, les routes de Phlionte, de Cléones et de Corinthe; à 10 kilomètres, c'est-à-dire environ à deux heures de marche d'Argos, elle était assise sur les pentes inférieures du mont Euboia, dont les deux pics les plus hauts, que l'on appelle aujourd'hui le *Prophète Ilias* (807 mètres) et le *Zara* (659 mètres), s'élèvent au nord et au sud-est de l'acropole mycénienne. Celle-ci était constituée par un massif qui se dresse entre les deux pics et dont le point culminant

[1] Pausanias, II, xvi, 4-5. — [2] *Odyssée*, III, 263 : ἐν μυχῷ Ἄργεος ἱπποβότοιο.

atteint 278 mètres. Ce massif a la forme d'un triangle irrégulier qui aurait environ 300 mètres de long; le sommet en est tourné vers l'est et la base en mesure à peu près 200 mètres. Du côté de l'Orient, une crête étroite rattache au corps de la montagne cet énorme rocher, qui, à l'ouest, se relie par un isthme plus large à l'une des terrasses sur lesquelles s'étaient répandus les bâtiments de la ville basse. Au nord et au sud, se creusent deux ravins dont le plus abrupt et le plus profond est celui du midi où coule, dans la saison humide, un torrent, le *Chavos;* pendant la plus grande partie de l'année, il n'y a là qu'un filet d'eau, qui provient de la fontaine Perséia. Celle-ci sort de terre à 360 mètres de la pointe orientale du château, à 291 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le ravin opposé, celui de *Kokoretza*, se remplit, lui aussi, de bruit et d'écume quand la pluie ruisselle sur les flancs nus du mont Ilias; mais je n'y ai vu, au mois d'avril, que du sable et des cailloux roulés; rien de plus aride que cette gorge sans herbe et sans arbres.

Cette position offrait des avantages qui n'avaient pu manquer d'être aperçus et utilisés par la première tribu guerrière qui vint s'établir dans cette partie de la péninsule. L'Argolide, c'était pour les contemporains d'Homère, « le pays de la soif[1] ». Point d'eaux jaillissantes, hormis sur la côte occidentale du golfe, où il n'y a, au pied des montagnes, là où celles-ci ne plongent pas à pic dans la mer, qu'une très étroite bande de terrain; quant aux fleuves, l'Inachos par exemple, le lit en est toujours à sec, excepté les lendemains d'orage. Quel prix on dut attacher, dans une pareille région, à la possession d'une source vive et intarissable, qui se laisserait conduire jusqu'au pied des murs de la citadelle, pour aller ensuite arroser les pentes qui descendent à l'ouest, vers la vallée du Céphise!

La langue de terre que l'aqueduc devrait suivre pour atteindre l'âpre colline et pour cheminer ensuite sur son flanc nord est facile à barrer par une muraille. Sur cette mince arête, point de place où puisse s'installer l'assaillant. Dans tout le reste de son pourtour, le mamelon est presque complètement isolé. Les versants septentrional et méridional sont si raides que leur inclinaison suffirait par elle-même, sur plus d'un point, à rendre l'escalade très malaisée; une fois couronnés de murs, ils défieront toute attaque. Le seul endroit accessible de tout le périmètre en est la face occidentale, où il y a, entre les deux ravins, un peu plus d'espace, et où le terrain s'abaisse plus doucement. C'est de ce côté que le plus de travaux seraient nécessaires pour garantir une pleine

[1] *Iliade*, IV, 171 : πολυδίψιον Ἄργος.

sécurité; mais, d'autre part, si, sous la protection de cette forteresse, il venait à se former une puissante agglomération urbaine, c'était dans cette direction seulement que celle-ci trouverait où se répandre à l'aise, où développer ses rues, ses bâtiments et ses jardins. Quand serait née la richesse, on éprouverait le besoin de mettre à l'abri d'une brusque agression les demeures des vivants et les tombes des morts. La ville aurait, elle aussi, son enceinte, et, dès lors, elle jouerait le rôle d'un ouvrage avancé, qui couvrirait de sa masse la partie faible des défenses de l'acropole, la seule où l'ennemi pût avoir chance d'arriver en force jusqu'au pied du rempart pour y dresser ses échelles.

Les fondateurs du château de Mycènes surent mettre à profit les indications que leur donnaient le dessin et le relief du terrain. Le mamelon fut entouré tout entier d'une muraille qui commence là où finissent les escarpements de la gorge du *Chavos*. Cette muraille se maintient à peu près partout au même niveau, un peu plus loin du fond des deux vallées que de la plate-forme terminale, vers la moitié de la hauteur totale du rocher. Il n'y a aucune régularité dans les saillants et les rentrants qui en brisent partout la ligne; on sent que le constructeur n'a eu d'autre pensée que de suivre le contour du massif dont il se proposait d'envelopper toute la partie supérieure. L'aire ainsi limitée est bien plus vaste que celle des acropoles de Troie et de Tirynthe, que celle même de l'acropole d'Athènes[1]; elle présente, en la supposant plane, une étendue d'environ 30,300 mètres carrés; mais le terrain, à l'intérieur de l'enceinte, ne s'étale pas, comme à Athènes, en un long plateau; il est très fortement bombé; pour avoir la mesure réelle de la surface dont disposait la population enfermée dans cet enclos, il y aurait à tenir compte de l'augmentation qui résulte du développement des pentes, et la différence deviendrait ainsi plus sensible encore. De toutes les acropoles dont les enceintes datent de cet âge reculé, celle de Mycènes est donc la plus spacieuse, et l'importance des travaux qui y ont été exécutés répond bien d'ailleurs au souvenir que la tradition avait gardé de la puissance et de l'opulence des anciens maîtres de cette citadelle.

Il n'y a qu'un point où le mur ait presque complètement disparu: c'est au fond de l'angle rentrant qu'il dessine vers le sud-est. Là il dominait des escarpements qui descendent à pic jusqu'au lit du torrent; quelques quartiers de roc se seront détachés, et la muraille les aura

[1] L'aire de l'acropole de Tirynthe, évaluée en projection horizontale, est environ de 17,000 mètres carrés.

suivis dans leur chute; à peine quelques blocs marquent-ils encore, de place en place, la direction que suivait de ce côté le rempart. Partout ailleurs, celui-ci est conservé sur une hauteur de 4 à 10 mètres; mais il ne présente pas partout le même aspect. Il y a d'abord un appareil qui rappelle beaucoup celui de Tirynthe. Mêmes blocs tout à fait bruts ou à peine touchés par l'outil, qui n'ont qu'un contact partiel et qui laissent entre eux des vides où ont été insérées des pierres plus petites; mais ici les blocs sont moins énormes que là-bas, et, de loin en loin, on aperçoit dans le mur quelques pierres déjà taillées sur toutes leurs faces, ce qui donne à l'ensemble une apparence moins colossale et moins primitive qu'à Tirynthe. C'est ce système, le *cyclopéen*, comme on l'appelle d'ordinaire, qui tient le plus de place dans l'enceinte, et il offre un contraste très marqué avec celui que le constructeur a employé dans les bastions où s'ouvrent les portes et dans les passages qui conduisent à ces entrées, ainsi que sur un des redans du front méridional. Les pierres de parement, dressées à pans droits, y montrent des faces rectangulaires et s'y disposent par assises réglées. Enfin un troisième genre d'appareil constitue d'autres parties du rempart; c'est celui que l'on nomme *polygonal*. Les blocs y sont taillés avec plus de soin peut-être que dans le second système et à joints plus vifs; mais il n'y a pas ici de lits horizontaux. Les pierres sont de dimensions inégales et de formes variables; il semble que chacune d'elles ait été taillée de manière que ses angles saillants s'adaptent exactement aux angles rentrants qui se creusent entre ses voisines. Les joints dessinent ainsi, sur le parement, une sorte de réseau à mailles irrégulières. C'est ainsi qu'est construit le mur qui s'arrondit en avant du groupe de tombes que Schliemann a découvert dans l'acropole; des échantillons de ce même travail se retrouvent au sud, dans une sorte de tour et aussi vers l'extrémité nord-est de l'enceinte.

Là où les deux faces du mur existent encore et où l'on peut en mesurer l'épaisseur, celle-ci varie entre 3 et 7 mètres. Il y a même deux endroits, l'un au nord et l'autre au sud, où, malgré la destruction du parement intérieur, on reconnaît, à la place occupée sur le terrain par les décombres, que cette épaisseur atteignait jusqu'à 14 mètres. La seule explication possible de ce renflement exceptionnel, c'est que, sur ces points, il existait, dans l'intérieur du rempart, des dispositions analogues à celles que nous avons étudiées à Tirynthe. Peut-être y avait-il ici des casemates dans le mur du sud; mais, de ce côté, l'enceinte est en si mauvais état que l'on ne saurait rien assurer. Dans le mur du nord, c'est autre chose. Là, Schliemann avait cru voir l'entrée

d'une galerie; il avait supposé par derrière, non sans vraisemblance, une suite de chambres [1]. Une fouille récente a révélé le vrai caractère de l'ouvrage [2]. L'aqueduc souterrain où couraient les eaux de la fontaine Perséia risquait fort d'être découvert et coupé par l'ennemi, et, dans le cas d'un blocus prolongé, les trois grandes citernes, en partie creusées dans le roc, en partie construites avec de gros blocs, que renferme la citadelle, pouvaient finir par être insuffisantes. Afin de parer au péril de la soif, on imagina d'établir, entre les habitants du château et la partie supérieure de l'aqueduc, une communication qui resterait invisible à l'ennemi; la baie que de précédents observateurs ont signalée est le commencement d'un passage qui réalisa ce dessin. Il y a onze marches pratiquées dans le corps même de la muraille; puis la descente se continue par quatre-vingt-trois autres qui s'enfoncent sous la pente du coteau; elles mènent à un bassin large de 1 m. 84 et dont la profondeur est de 3 m. 70, où débouchent des tuyaux de terre cuite. Ces tuyaux datent des temps macédoniens ou romains, et il y a partout là, autour du réservoir, trace de réparations faites à la même époque; la population qui occupait alors le site de l'ancienne ville avait voulu s'assurer la jouissance des belles eaux claires qui jaillissaient dans la montagne; mais la citadelle n'avait plus alors de rôle à jouer, et le corridor avec ses degrés date certainement de la période mycénienne, pendant laquelle il importait surtout d'assurer la défense de cette forteresse où résidaient les rois et leurs familles. Nous avons déjà trouvé à Troie et à Tirynthe des exemples de ces escaliers qui traversaient la maçonnerie de l'enceinte. Là nous les avons vus aboutir à des poternes qui favoriseraient une sortie; ici, comme dans cette citadelle d'Amasia, en Asie Mineure, que nous avons jadis visitée et décrite, c'est pour arriver à l'eau qu'a été ménagé ce passage [3]. Il a, en moyenne, une hauteur de 4 m. 50 et une largeur de 1 m. 50. L'exécution en est tout à fait conforme aux habitudes des ouvriers de cet âge reculé. Dans la première partie de la cage, des blocs, dont chacun dépasse celui qui le porte, dessinent une manière d'arc aigu; plus près du bassin, le vide est couvert par de fortes dalles posées à plat, de l'une à l'autre paroi.

L'enceinte est percée de deux portes. La moins importante est située au nord-est; elle regarde la montagne. L'autre, tournée vers la plaine

[1] Schliemann, *Mycènes*, p. 84.

[2] Tsoundas, rapport dans Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολογ. ἑταιρίας, 1889, p. 18-21.

[3] G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, p. 373 et 374.

et vers Argos, a dû être toujours la porte principale, celle par où passaient les cortèges royaux, les pompes du culte et tout le mouvement des allées et venues, entre la ville haute et la ville basse. C'est ce que l'on sent tout d'abord à la grosseur des matériaux, au soin tout particulier dont témoigne ici la construction et surtout à la présence du grand bas-relief qui, comme une sorte de blason, surmonte le linteau de la baie; celui-ci a été si souvent reproduit par la gravure et la photographie qu'il n'est maintenant pas d'écolier qui ne connaisse de vue la *Porte aux Lions*, comme l'ont dénommée les archéologues. Cette porte était encore, jusqu'à ces dernières années, enterrée jusqu'au milieu du tableau; c'est Schliemann qui a dégagé le bas des jambages et le seuil, où il n'a pas trouvé ces traces de roues dont avaient parlé plusieurs voyageurs, qui pourtant n'avaient pu voir cette pierre à découvert.

Les voyageurs qui ont visité la Grèce au commencement de ce siècle avaient donné de l'enceinte et des portes des représentations et des descriptions qui semblaient avoir épuisé le sujet; cependant, même dans cette partie des constructions qui était visible à tous les yeux, il y avait encore beaucoup à trouver. Personne jusqu'à M. Tsoundas, en 1879, n'avait reconnu le curieux aménagement de l'escalier qui mène au réservoir; mais c'est l'exploration du sous-sol qui a valu à la science des découvertes d'une importance hors ligne, découvertes qui en ont amené, à bref délai, d'autres non moins surprenantes et non moins instructives. La campagne de fouilles que Schliemann a entreprise à Mycènes dans l'été de 1876 marque une date mémorable dans l'histoire de l'archéologie.

Schliemann avait, au printemps de 1874, creusé trente-quatre puits dans l'intérieur de l'acropole, surtout pour tâter le terrain. En 1876, au mois d'août, il recommença les fouilles avec un plus grand nombre d'ouvriers; il s'occupa de dégager la Porte aux Lions; en même temps, il ouvrait une tranchée en dedans et au sud de cette porte, là où, d'après la configuration des lieux, devait passer la route qui montait vers le sommet du rocher. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que, de ce côté, en arrière de la courbe saillante que décrit là le mur d'enceinte, il rencontrait une nécropole inviolée, où il a, dans toute la force du terme, remué l'or et l'argent à la pelle. C'était à quelques pas du bas-relief célèbre; de tous les voyageurs qui avaient visité Mycènes, il n'en était pas un auquel fût venue la pensée que ce coin de terre pût cacher de pareils trésors. On a parlé, à ce propos, de chance et de hasard heureux. La chance, c'est bientôt dit. Sans doute il est arrivé que la mauvaise fortune refusât à de vaillants explorateurs la joie et la gloire

de découvertes qui leur semblaient dues; leurs travaux se sont arrêtés à une faible distance de monuments que d'autres ont ensuite exhumés à moins de frais. Les fouilles ont leurs mécomptes et leurs surprises; mais les hommes qui ont gagné à ce jeu les plus gros lots avaient toujours mérité leur succès, tout au moins par leur persévérance obstinée. Si Schliemann n'avait pas ainsi multiplié les puits et s'il ne les avait pas poussés toujours jusqu'à une grande profondeur, il ne s'en serait pas trouvé deux, dans le nombre, pour l'avertir, par la nature des objets qu'ils lui avaient livrés, de l'intérêt que pourrait présenter le déblayement de la terrasse contiguë à la porte[1]; si, au bout de deux ans, il n'était pas venu reprendre et poursuivre l'œuvre interrompue, ces premières indications n'auraient servi à rien; tout le travail antérieur aurait été perdu. Enfin, la plupart du temps, les héros de cette chasse aux antiquités ont dû leurs plus belles prises à quelque intuition rapide qui leur a fait voir ce dont leurs émules ne s'étaient pas avisés, qui leur a montré un rapport non encore aperçu entre tel ou tel passage d'un historien ou d'un géographe ancien et certains aspects du terrain, certains vestiges du passé. Le plus bel exemple que l'on puisse citer de ces coups de génie, ce sont les observations et c'est le raisonnement qui ont révélé à Mariette ce chemin qu'il devinait sous l'épaisseur des montagnes de sable, l'avenue de sphinx au terme de laquelle il entrevoyait les caveaux du Sérapéum.

Au dedans de la Porte aux Lions, entre la muraille de la citadelle et les pentes occidentales du rocher, il y avait une terrasse, inégale et bossuée, que l'on sentait formée d'un amas de décombres et où les premiers sondages avaient signalé la présence de débris d'une céramique très primitive. On commença par rencontrer des conduites d'eau, faites de grosses pierres évidées et posées bout à bout; puis on trouva des plaques de calcaire dont les unes étaient lisses et les autres décorées de motifs d'ornements ou de figures d'hommes ou d'animaux : quelques-unes étaient renversées, la plupart étaient encore debout, et le pied en était engagé entre des blocs qui le serraient très fortement; ce ne fut pas sans peine que l'on put les arracher à cette sorte de scellement, quand on crut devoir les déplacer pour continuer la fouille[1]. A leur forme trapézoïdale, au soin avec lequel avaient été taillées et dressées celles mêmes qui ne portaient pas d'images, au caractère des représentations, Schliemann, qui cherchait des tombeaux, crut reconnaître des stèles funéraires, et il poussa le travail avec encore plus d'ardeur. Bien-

[1] Schliemann, *Mycènes*, p. 118.

tôt, à 30 mètres de la porte, on découvrait une enceinte circulaire, que constituaient deux rangées concentriques de dalles placées debout, sur leur grande tranche, et reliées, à leur partie supérieure, par d'autres dalles plus petites, posées horizontalement, qui s'assemblaient, à tenons et mortaises, avec les éléments verticaux. Aujourd'hui, sur plusieurs points de la circonférence, ces dalles sont fortement inclinées vers le centre; c'est qu'elles ont cédé à la pression des terres éboulées qui, par endroits, les ont tout à fait renversées et couchées sur le sol. On ne saurait douter qu'elles n'aient été autrefois posées droites; c'est à angle droit que se coupent toutes leurs faces. Elles ont de 1 mètre à 1 m. 50 de haut. Le vide qui les séparait, large de 1 mètre, avait été comblé avec de la terre et de la pierraille; elles jouaient donc ici le rôle des deux parements d'un mur, que les dalles de couverture empêchaient de s'écarter; la solidité de la barrière se trouvait ainsi garantie. Le dessus offrait l'aspect d'une sorte de banc sans dossier; mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse. On n'a jamais dû s'asseoir sur ce prétendu banc; qui l'aurait tenté aurait eu les jambes pendantes en l'air, loin du sol. Ce mur règne autour d'une esplanade ronde, de 26 m. 50 de diamètre, mesure prise dans œuvre. Il y avait au nord, en face du portail de l'acropole, une interruption de la clôture, une entrée, avec jambages dépassant la hauteur de la balustrade, qui donnait accès à l'intérieur du cercle; peut-être y avait-il, du côté opposé, une semblable ouverture; mais le plan ne se laisse plus rétablir d'une manière certaine, beaucoup de dalles étant tombées depuis longtemps ou ayant été déplacées par les fouilles. C'est au nord-ouest de la terrasse, où elles reposaient sur un mur de soutènement, que les dalles étaient le mieux conservées; ailleurs, elles étaient assises sur la roche vive; on a pu s'assurer qu'elles présentaient partout les mêmes dispositions.

En dégageant les dalles du pourtour et les premières stèles, Schliemann était arrivé à une profondeur de 3 à 4 mètres; il avait fait apparaître un ensemble qui se composait d'une clôture circulaire et de neuf stèles dressées sur plusieurs points de cette esplanade[1]. Ce n'était pas pour s'arrêter au moment même où chaque coup de pioche semblait venir confirmer son hypothèse de tombes royales à trouver dans l'acropole. Il savait son Pausanias par cœur, et il se rappelait ce que celui-ci rapporte du « cercle de pierres[2] » qui entourait à Némée, non loin de Mycènes, la tombe d'Opheltès, et des autels que renfermait cette enceinte. Il approfondit donc sa tranchée et l'on est en droit de

[1] Schliemann, *Mycènes*, p. 240-241. — [2] Θριγκὸς λίθων, Pausanias, II, xv, 3.

IMPRIMERIE NATIONALE.

regretter qu'avant de continuer à s'enfoncer au cœur du remblai il n'ait pas levé un plan et pris des vues du groupe de monuments qu'il avait dégagé. Dans sa hâte un peu brutale d'avoir le mot de l'énigme, il négligea ces précautions, il bouleversa le terrain. A 3 mètres plus bas, il trouvait d'ailleurs une nouvelle confirmation de ses espérances. C'était, vers le sud du rond, bâti en pierres, un de ces massifs, percés au milieu d'une ouverture cylindrique, qui paraissent, à cette époque, avoir servi d'autels; nous en avons déjà trouvé un exemple à Tirynthe. La conjecture devenait de plus en plus vraisemblable; cet autel de type archaïque, n'était-ce pas l'instrument et le témoin des cérémonies qui avaient été jadis célébrées ici en l'honneur des morts? Il y avait d'autant moins lieu d'en douter que, tout autour de cet autel et au même niveau, on ramassait en quantité considérable des dents de sangliers, des cornes de taureaux, de chèvres et de cerfs, des os de tous les animaux; ce devaient être les restes de toutes les victimes sacrifiées en ce lieu pendant de longues années. Il y avait aussi des débris de crânes et d'ossements humains, qui annonçaient le voisinage d'un cimetière[1]. On poursuivit donc la fouille, on atteignit le roc et l'on y reconnut, vers la fin d'octobre, une vaste cavité rectangulaire, de 7 mètres de long sur près de 3 mètres de large. La pluie changea en boue le fond du trou et interrompit les travaux; mais, bientôt après, sur un autre point du chantier, on constatait l'existence d'une autre excavation du même genre, et, depuis lors, aucun accident ne contraria plus l'exploration, qui ne cessa pas de donner les résultats les plus imprévus et les plus curieux. Nous laissons la parole à Schliemann : « A une profondeur de 4 m. 50 au-dessous du niveau supérieur du roc et de 7 m. 50 au-dessous du sol tel qu'il était avant les fouilles, j'arrivai, dit-il, à une couche de cailloux dans laquelle je découvris, à 90 centimètres de distance l'un de l'autre, les restes de trois corps humains. Tous les trois avaient la tête tournée vers l'est et les pieds vers l'ouest. Ils n'étaient séparés de la surface bien nivelée du roc que par ce lit de cailloux sur lequel ils reposaient[2]. »

On a trouvé en tout six fosses de ce genre; cinq ont été découvertes par Schliemann, et une sixième, qui est tout au sud du cercle, a été dégagée, l'année suivante, par l'éphore Stamatakis, qui avait assisté, comme délégué du ministère, aux fouilles de Schliemann, et qui les continua aux frais de la Société archéologique[3]. Les dispositions sont

[1] Milchœfer, *Ath. Mittheilungen*, I, p. 308.

[2] Schliemann, *Mycènes*, p. 234.

[3] *Mycènes*, chap. XI. — Schliemann

partout à peu près les mêmes. C'est le roc, évidé, qui forme la cuvette des tombeaux, dont le fond est à 7, 8 ou 9 mètres au-dessus du niveau du sol antérieur aux fouilles; la roche vive ne se trouvait pas partout, dans l'intérieur du cercle, à la même distance de la surface. La profondeur de ces trous n'est pas non plus partout la même; elle varie entre 3 et 5 mètres. Les dimensions ne diffèrent pas moins d'une sépulture à l'autre[1]. Les fosses sont toutes rectangulaires; mais il y en a une (n° II) qui ne mesure que 2 m. 75 sur 3 mètres, tandis que la plus grande de toutes (n° IV) a 6 m. 75 de long sur 5 mètres de large; aussi la première ne renfermait-elle qu'un seul squelette, tandis que la seconde en a reçu jusqu'à cinq. On a pu faire, pour chaque sépulture, le compte des morts. Tous ceux qui avaient été couchés dans ces cavités de la roche s'y sont retrouvés, avec les objets de tout genre, vases, armes, bijoux, qui avaient été déposés auprès d'eux pour meubler leur dernière demeure. On a recueilli en tout quinze squelettes, dont deux ou trois de femmes et deux d'enfants. Ils étaient étendus là au plus creux de la fosse, qui, au-dessus d'eux, était remplie par une sorte de terreau auquel étaient mêlés des cailloux, des fragments de plaques de schiste et de nombreux éclats de bois. Beaucoup de ceux-ci ne paraissaient pas avoir jamais été attaqués par le feu; mais d'autres, au premier choc, se réduisaient en une poudre noirâtre. Sans doute il y a bien, au musée d'Athènes, quelques tas d'une matière brune et pulvé-

affecte de ne pas nommer Stamatakis, dont le concours lui avait pourtant été très utile. Stamatakis avait tenu, pendant tout le cours des travaux, un journal des fouilles; il avait du coup d'œil et le goût de l'exactitude. Par malheur il est mort, le 31 mars 1885, un an après avoir été nommé éphore général des antiquités. Tous ceux qui s'intéressent aux choses mycéniennes souhaiteraient vivement voir publier ce journal, qui ferait peut-être la lumière sur certains points restés obscurs dans la relation de Schliemann.

[1] Pour s'orienter et faciliter les renvois, il a fallu donner des numéros d'ordre aux tombeaux. Schliemann a assigné le numéro I à celui qu'il avait reconnu en premier lieu, et ainsi de suite. Stamatakis, qui avait été chargé de prendre livraison des objets trouvés et qui les a ensuite installés et rangés au musée d'Athènes, a numéroté les tombes d'après l'ordre dans lequel il en a retiré le contenu. Les deux manières de compter se valent; elles sont également conventionnelles; mais, avec Schuchhardt et Furtwængler, nous avons cru devoir adopter les numéros de Stamatakis; ils ont l'avantage d'être ceux sous lesquels on trouvera les monuments distribués au musée central d'Athènes. Voici un tableau qui permettra d'établir la concordance :

Stamatakis.	Schliemann.
I.	II.
II.	V.
III.	III.
IV.	IV.
V.	I.
VI.	VI.

rulente qui a bien l'air d'être de la cendre; mais Schliemann n'a-t-il pas, plus d'une fois, pris pour de la cendre des détritus formés par une lente altération des fibres, que l'humidité fait pourrir, désagrège et noircit? Il croyait fermement que les restes si inopinément découverts étaient ceux de héros des poèmes homériques, des acteurs du drame sanglant qui s'était joué à Mycènes au lendemain de la prise de Troie, et il ne pouvait admettre que les corps des Atrides n'eussent pas été brûlés comme l'avaient été, d'après l'*Iliade*, ceux de Patrocle et d'Hector. Sous l'empire de cette préoccupation, il ne manqua pas de prendre pour des traces de fumée les taches que le contact de matières organiques en décomposition avait laissées sur les parois du roc.

Cependant l'explorateur pouvait-il croire que les corps qu'il rencontrait eussent été brûlés sur un de ces bûchers desquels on ne retire, quand la flamme est tombée, que quelques os calcinés? Ces corps, tout le démontre, ont été mis tout entiers dans la tombe. Ici, c'est un crâne dont une partie adhère encore au diadème qui le ceignait[1]; là c'est un fémur autour duquel demeure fixée la branche d'or qui servait tout ensemble à attacher la jambière et à la décorer[2]; là enfin c'est un corps dont toute la partie supérieure, la tête et la poitrine, est comme momifiée[3]; une feuille d'or est posée sur le front; la peau adhère aux os; les yeux ont leurs paupières; les trente-deux dents sont plantées dans leurs alvéoles; à la longueur des fémurs, on devine un homme d'une stature très élevée. A cette belle denture et à cette haute taille, Schliemann n'avait-il pas reconnu dans ces restes la dépouille mortelle du roi des rois, d'Agamemnon en personne!

Dans les fosses mêmes où il n'est resté des corps, plus maltraités par le temps, que de très faibles débris, la position et le caractère des diverses pièces de la parure mortuaire attestent que celles-ci ont été appliquées sur le cadavre alors qu'il gardait encore intactes les formes de la vie. Plusieurs de ces tombes renfermaient des masques d'or qui semblent avoir été moulés sur nature. Or ces masques, peut-on se les représenter autrement que posés sur le visage même dont ils reproduisent les traits, ces traits dont ils assureraient la durée, pendant que la chair se détruirait derrière la mince feuille de métal? Même observation pour les diadèmes, pour ces plaques qui s'arrondissaient autour du col et pour celles qui s'étalaient sur la poitrine comme de larges cuirasses, surtout enfin pour ces vêtements dont la matière s'est évanouie, mais que l'on devine à la présence de tant de menus ornements,

[1] Schliemann, *Mycènes*, p. 310. — [2] *Ibid.*, p. 264. — [3] *Ibid.*, p. 378-380.

percés de petits trous, qui n'ont pu servir qu'à décorer une étoffe sur laquelle ils étaient cousus en très grand nombre. Beaucoup de ces masques, de ces plaques et de ces ornements ont été trouvés aplatis et déformés par la pression des pierres et des terres accumulées dans ces cavités; mais aucun d'eux n'a subi même un commencement de fusion. C'est ce dont Schliemann n'a pas pu ne point s'apercevoir; aussi s'exprime-t-il d'ordinaire, comme s'il croyait, avec nous, que le corps a été enseveli revêtu de ce costume d'apparat et de ces riches joyaux; mais, d'autre part, il ne lui entrait pas dans l'esprit que les funérailles de ses héros n'eussent pas été célébrées par les rites qu'il trouvait décrits dans Homère. Pour sortir d'embarras, il s'avisa d'une hypothèse très bizarre; il imagina une inhumation où la flamme jouait son rôle, une incinération qui ne réduisait pas en cendres les chairs et les os, je ne sais quel singulier et invraisemblable compromis entre deux rites qui semblent, par définition, s'exclure l'un l'autre. Il supposa que les morts, descendus dans la fosse, y avaient été entourés d'un amas de bois auquel on avait mis le feu; les cailloux sur lesquels repose le cadavre auraient été placés là pour que l'air pût passer entre leurs interstices et alimenter la flamme; mais, même en prenant cette précaution, il était impossible d'établir, au fond de ces trous, un foyer dont la chaleur fût assez intense pour dévorer les parties molles du corps et pour changer les os en une poussière blanche et friable. Les corps auraient été ainsi non pas brûlés, mais seulement roussis, comme des porcs ou des poulets qu'on échaude[1].

Ensuite, comment aurait-on procédé à cette toilette du mort dont témoignent la disposition et la quantité prodigieuse des ornements qui ont été recueillis dans les sépultures? Se figure-t-on les personnes chargées de ces soins maniant ces chairs grillées, habillant de longues robes couvertes de plaques métalliques ces cadavres dont la peau aurait été entamée par le feu? Si celui-ci avait fait son œuvre d'une manière imparfaite, aurait-on retrouvé une tête presque intacte comme celle d'une momie? Tout cela est de la dernière invraisemblance.

Mais les cendres! dira-t-on. Des cendres, Schliemann, avec son parti pris, a dû en voir beaucoup plus qu'il n'y en avait réellement; mais si, comme nous inclinerions à le croire, on en a vraiment recueilli dans les tombes une certaine quantité, il n'y a rien là qui ne s'explique aisément, même pour ceux qui repoussent l'hypothèse de la crémation. On offrait des sacrifices aux morts, sacrifices où les membres coupés

[1] Schliemann, *Mycènes*, p. 235, 244, 245, 294, 376.

des victimes fumaient et grésillaient sur la flamme de l'autel; ces membres étaient ensuite jetés dans la fosse avec les cendres et les charbons qui s'étaient collés aux chairs d'où découlait la graisse. Ce n'est pas là une supposition gratuite; la preuve qu'il en était ainsi, on l'a trouvée dans des tombes rupestres, voisines de Nauplie, qui datent de cette même période mycénienne. Elles ont été, au moment de la découverte, étudiées avec grand soin, et l'on a constaté que « les corps y avaient été déposés intacts et que l'on ne saurait admettre qu'ils aient passé par le feu du bûcher [1] ». Il n'en est pas moins vrai que l'on a constaté des traces de cendres et de fumée sur deux petits vases qui étaient placés près de l'un des squelettes. Dans l'espace compris entre la tête des morts et la paroi contiguë du caveau étaient semés des os de moutons ou de chèvres; d'autres os étaient répandus sur les corps, et, dans un tombeau voisin, ces mêmes os ont reparu, mêlés à des cornes de chèvres. Tout cela, les cornes, les os et les vases, ce sont les débris des offrandes funéraires, que des mains pieuses ont ramassés parmi les tisons du brasier pour les déposer dans la tombe. Les restes des animaux sacrifiés étaient censés servir de nourriture au défunt, et l'habitude a toujours persisté chez les Grecs de brûler avec le mort certains des objets qui lui avaient appartenu, objets dont les fragments étaient ensuite enfermés dans sa dernière demeure. Il n'est pas de musée où l'on ne trouve quelqu'un de ces vases qu'a enfumés ou décolorés, suivant qu'elle a été plus ou moins forte, la chaleur du bûcher.

Si la cérémonie même des funérailles a pu fournir ainsi au tombeau son contingent d'os et de cendres, celui-ci a dû s'accroître encore d'une autre manière, par l'apport des sacrifices qui se célébraient, d'année en année, en l'honneur des ancêtres, sur le lieu même de leur sépulture. Ce culte, l'existence et la persistance en avaient été révélées par l'autel cylindrique dont le pied est à 1 mètre au-dessus du quatrième tombeau; ce qui complète la démonstration, c'est le fait bien attesté que tout le sous-sol de la terrasse enclose dans le cercle de dalles était en grande partie composé de ces résidus de l'offrande. Comment ceux-ci ont pu pénétrer jusqu'au plus creux des fosses et s'y confondre avec le dépôt contemporain de l'ensevelissement, c'est ce que l'on n'aura pas de peine à comprendre pour peu que l'on se fasse une juste idée de la manière dont furent couvertes les tombes creusées dans le roc. C'est ce que nous expliquerons dans une prochaine étude, en mettant à profit les remar-

[1] Lolling, *Ausgrabungen am Palamidi*, p. 154-155 (*Athenische Mittheilungen*, t. V, 1880).

ques des observateurs qui sont venus après Schliemann reprendre et étudier la question.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

A LIFE OF BUDDHA BY AÇVAGHOSHA BODDHISATTVA, translated from Sanskrit into Chinese by Dharmaraksha, A. D. 420, and from Chinese into English by Samuel Beal, Oxford, at the Clarendon Press, 1883, in-8°, XXXVII-380.

Vie *du Bouddha par Açvaghosha Boddhisattva*, traduite du sanskrit en chinois par Dharmaraksha, en l'an 420 après J.-C., et traduite du chinois en anglais par M. Samuel Beal, Oxford, Clarendon press. — Tome XIX de la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiés sous la direction de M. F. Max Müller.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

Après avoir continué son apostolat durant plus de quarante années, le Bouddha croit avoir fait sur terre tout ce qu'il y devait faire, et il annonce que, dans trois mois, jour pour jour, il entrera dans le Nirvâṇa, c'est-à-dire qu'il mourra. A cette triste nouvelle, la terre tremble, et la perturbation s'étend à l'univers entier. Des flammes sortent du sol dans toutes les contrées; la montagne du Soumérou s'écroule; il tombe des pluies de pierres du haut des cieux; des tempêtes violentes déracinent les arbres; la musique céleste fait entendre des sons plaintifs. Les anges eux-mêmes sont pénétrés de douleur, en entendant le Tathâgata faire au monde d'éternels adieux. Ânanda, le cousin du Bouddha et le plus dévoué de ses disciples, n'est pas moins ému, et il le supplie de retarder sa mort, du moins pour quelque temps. Le Bouddha est touché de l'affection d'Ânanda, et il s'efforce de le consoler par de douces paroles; mais il ne change rien à sa résolution; il ne prolongera pas d'un instant le cours de sa vie.

« Si les hommes, lui dit-il, connaissaient leur propre nature, la mort ne leur causerait pas le moindre chagrin. Tout ce qui vit est destiné à périr; tout est dans un perpétuel changement; tout ce qui est né doit

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mai 1892, p. 261.

mourir. Ce qui a été uni doit se séparer. Toutes les choses qui nous entourent portent la marque d'une mobilité incessante. Aucune ne se suffit. L'insensé qui prétendrait les retenir quelque temps s'apercevrait enfin qu'il se trompe. Si ce qui est autour de nous était permanent et était soustrait au changement et à la séparation, ce serait là notre salut. Mais qui pourrait y croire? C'est en moi que tout ce qui vit doit chercher sa libération; je vous l'ai déjà dit et vous le redirai toujours. Pourquoi garderais-je mon corps? C'est le corps de la loi qui seul doit subsister à jamais. Quant à moi, je ne songe qu'à l'éternel repos. C'est la seule chose qui soit nécessaire. J'ai instruit toutes les créatures, et je les ai conduites dans des chemins inconnus jusqu'alors. Ne pensez donc qu'à la vraie religion; oubliez-vous vous-mêmes; oubliez tout ce qui fait votre moi, les os de votre corps, ses nerfs, sa peau, sa chair, le sang qui circule dans les plus petites veines. Tout cela est absolument impur. Qui pourrait y trouver la moindre joie? Toute sensation, venue d'une cause quelconque, n'a pas plus de consistance que la bulle d'air qui flotte sur les eaux. L'insensé croit à son moi; le sage ne peut avoir aucun motif d'y croire. Le corps du Bouddha lui-même doit périr comme le reste; la loi est une et constante; elle n'admet point d'exception. »

Ânanda est en partie consolé par ce ferme langage, que le Bouddha tient également aux chefs des Litchtchhavis, tribu militaire et puissante qui habitait aux environs de Vaiçâlî. Ces guerriers sont profondément affligés de la mort prochaine de celui qu'ils vénèrent. La cité de Vaiçâlî tout entière ne l'est pas moins, quand le Bouddha s'en éloigne et qu'il la salue pour la dernière fois en disant : « Je quitte pour jamais Vaiçâlî, le pays des héros, qui y vivent et y florissent. » En effet le Tathâgata se dirige, dans ce suprême voyage, vers le bois de çâlas où il compte entretenir encore ses fidèles disciples avant de les abandonner. Il leur recommande d'observer scrupuleusement les règles du Vinaya[1] et d'éviter tout ce qui le contredit. Qu'ils ne croient qu'aux enseignements du Vinaya et des Soutras; c'est là qu'est la lumière, sur laquelle ils doivent toujours se guider.

Après avoir passé par Kouçinagara et avoir traversé la rivière Hiraṇyavatî, le Bouddha parvient enfin au bosquet de çâlas, et il s'y fait préparer une couche par Ânanda, en lui annonçant sa mort pour minuit. En attendant cette heure solennelle, il s'endort, la tête tournée vers le nord, le coude posé sur un coussin. Après quelques moments de repos,

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahiers d'octobre et de novembre 1891 et de janvier 1892. Açvaghosha commet ici un anachronisme. Le Vinaya n'a été rédigé qu'après la mort du Bouddha; ce n'est pas son œuvre.

il se réveille, et il dit à Ânanda : « Va annoncer aux Mallas que je suis sur le point de mourir. » Les Mallas accourent, accablés de douleur. Ils vont perdre leur guide; que deviendront-ils en ce monde, où il ne les soutiendra plus? Que peuvent devenir des orphelins privés de leur père? Le Bouddha les réconforte, et il leur dit :

« Maintenant que vous connaissez la vraie loi, vous n'avez qu'à la suivre. Il ne suffit pas de m'avoir vu; marchez résolument dans la voie que je vous ai ouverte, et ne vous laissez pas enlacer dans les filets du chagrin. Celui qui ne suit pas mes commandements me regarde en vain. On peut être loin de ma personne; mais quand on observe mes conseils, on est toujours près de moi; et de même on a beau se tenir à mes côtés, si l'on me désobéit, on est loin de moi. Surveillez donc votre cœur avec soin; soyez toujours vigilants et ne cessez pas de faire le bien. »

Les Mallas, en écoutant ces touchantes instructions, sèchent leurs larmes et calment leurs regrets.

Cependant le Bouddha, sur le point de mourir, peut encore recevoir une visite, celle de Soubhadra, et adresser à l'assemblée des fidèles ses dernières exhortations. Soubhadra, bien connu pour ses vertus, avait eu le malheur, dans sa jeunesse, de compter parmi les hérétiques; il s'était aperçu plus tard de son erreur, et il avait demandé à Ânanda de l'introduire auprès du Bouddha mourant. Celui-ci avait accepté ce pénible entretien, en se rappelant qu'il était né pour sauver le monde et qu'il ne devait pas repousser un hérétique désireux de s'éclairer. A la fin de l'entretien, le Bouddha avait dit aux Bhikshous qui l'entouraient : « Celui-ci sera mon dernier disciple. » Et sentant que sa mort était proche, il adressait à l'assemblée ses recommandations suprêmes :

« Après mon Nirvâṇa, observez pieusement le Prâtimoksha; c'est votre maître; c'est la lampe qui brille dans les ténèbres de la nuit. Maintenez-vous toujours purs dans votre corps, dans vos paroles, dans vos actes; éloignez de vous les soucis de la vie de chaque jour; ne pensez ni à vos champs, ni à vos maisons, ni à votre bétail, ni à votre fortune, ni à vos récoltes. Obéissez à tous les préceptes de la loi; elle seule peut vous assurer la délivrance véritable. Surtout maîtrisez vos sens, et conduisez-les comme le berger conduit son troupeau. C'est du désordre des sens que viennent les misères humaines. Quand on leur laisse toute licence, il est impossible d'atteindre le Nirvâṇa. Aussi il faut vous éloigner des hommes et vivre en ascètes. Sachez donc bien à quel moment vous devez manger et dans quelle mesure; veillez à ce que la nourriture que vous prenez n'excite pas en vous les passions ou la tristesse. Acceptez

les aliments qu'on vous donne, sans jamais rompre le silence ou montrer quelque mécontentement. Soyez modestes en toutes choses. Les pensées et les paroles mauvaises que vous vous permettez ne font de tort qu'à vous seuls et non à autrui. C'est la patience qui procure la victoire. Ne vous laissez jamais aller à la paresse et à la négligence, non plus qu'à la dissimulation ou à la flatterie. Contentez-vous de peu; la pauvreté n'exclut pas la joie; et la richesse sans la joie est pire que la pauvreté même. Il faut renoncer à la famille et à ses charges de toute sorte pour avoir le cœur en paix. L'amitié sincère est bien douce; mais les bonnes pensées le sont encore bien davantage. La sagesse est la barque qui nous permet de traverser l'océan de la naissance et de la mort; elle est la hache qui coupe tous les arbres de la forêt des douleurs; elle est le pont qui nous fait franchir l'ignorance et le plaisir. Par-dessus tout, soyez en garde contre la nonchalance. Ce n'est pas la faute du médecin si le malade ne se conforme pas à ses prescriptions. Si en entendant mes paroles, vous ne les suivez pas, ce n'est pas la faute de celui qui vous parle. Si donc vous avez encore des doutes, interrogez-moi librement. »

L'assemblée répond par son silence à cette invitation suprême; mais Anourouddha, prenant la parole, affirme la foi absolue de tous les Bhikshous réunis et la douleur qu'ils éprouvent de la mort prochaine du Bouddha. Cependant le Bouddha entre dans la Samâdhi, qui est le premier degré du Dhyâna ou de l'extase; et après en avoir traversé tous les autres, au nombre de neuf, il meurt, au milieu du deuil de l'univers. Les dieux mêmes y prennent part; et Mâra seul, le génie du mal, se réjouit d'être débarrassé de son adversaire.

Avec la mort du Tathâgata, le poème d'Açvaghosha semble terminé; mais l'auteur croit devoir y ajouter deux derniers vargas (chapitres) : l'un qui est un hymne au Nirvâṇa du Bouddha, prononcé par l'arhat Anourouddha et par un chef Malla; l'autre, qui raconte la distribution des reliques, sous l'autorité du vénérable Drona, brahmane illustre, récemment converti. Après quelques détails sur la collection des Soûtras par Ananda et sur la piété du grand Açoka, protecteur de la foi, l'auteur clôt son œuvre, en déclarant qu'il a composé ce poème à l'honneur du Tathâgata, sans la moindre préoccupation personnelle et uniquement dans l'intérêt du monde entier[1].

[1] M. Samuel Beal a joint à sa traduction trois appendices : 1° sur les titres des chapitres du poème en sanskrit, comparés aux titres chinois correspondants; 2° sur le style des Soûtras traduits en chinois; 3° sur l'identité de titres donnés à des ouvrages différents. Ce sont là des questions de philologie, qui ne sont pas sans intérêt, quoique secondaires.

Nous en croyons sa dévotion, et nous reconnaissons qu'Açvaghosha est le très fidèle interprète des croyances bouddhiques de son temps, c'est-à-dire vingt siècles à peu près avant le nôtre. Quelle est la valeur de ces dogmes? Sur quels principes sont-ils fondés? Sont-ils aussi vrais et aussi utiles que les croyants se l'imaginent? C'est là une question sur laquelle il est bon d'insister; il en peut sortir plus d'un enseignement pour des peuples infiniment plus éclairés que ceux auxquels s'adressait le Bouddha. En effet on ne doit pas oublier que, depuis cinquante ans que le bouddhisme, révélé par le génie d'Eugène Burnouf, a été élucidé par nos philologues dans tous ses monuments, il a pris rang désormais parmi les plus grandes religions de l'humanité, si ce n'est parmi les plus belles.

Le trait essentiel du bouddhisme, c'est le dégoût profond de la vie, c'est l'horreur de l'existence, sous quelque forme qu'elle se montre, passée, actuelle ou future. Il faut arriver à l'anéantir pour qu'elle ne puisse plus renaître. Ce sentiment, qui nous semble si peu naturel et si contraire à nos instincts, est répandu dans tous les livres bouddhiques sans exception. C'est le thème monotone et inépuisable des sermons du Tathâgata; et l'on a pu voir que le poème d'Açvaghosha ne cesse de s'en inspirer. Il n'est pas un des discours prêtés par lui au maître qui n'en soit empreint. C'est l'objet unique du système; on ne se lasse pas de le répéter, parce que, en effet, il est le bouddhisme même.

Ce sentiment de répulsion, tout extraordinaire qu'il est, du moins pour nous, est endémique dans les populations d'une grande partie de l'Asie; et l'on doit supposer que ces populations, converties à la foi bouddhique, sont parfaitement satisfaites de ce dogme, auquel sans doute les pousse une disposition naturelle. Quant au Bouddha personnellement, sa sincérité absolue est attestée par sa vie entière. La cour du roi son père n'a pour lui aucun charme. Dès sa jeunesse, il en dédaigne les plaisirs, et la perspective d'un trône ne le séduit pas. Ce qui le touche passionnément, c'est la misère de l'homme, depuis la naissance jusqu'à la mort. C'est une douloureuse préoccupation de tous les instants, dont rien ne peut le détourner, malgré les luxueuses distractions qui l'entourent. Il se soustrait à cette opulence pour se faire ascète et mendiant durant un demi-siècle. Mais, comme il est aussi modeste que convaincu, il médite sept ans de suite sa doctrine avant de l'annoncer à ses compagnons d'infortune, les hommes, qu'il prétend sauver éternellement. Quand il est sûr d'avoir découvert enfin la vérité et la voie du salut, il exerce un apostolat qui ne finit qu'avec lui. C'est une charité immense et insatiable.

Il n'y a donc pas à s'y méprendre : c'est une inébranlable conviction qui anime le Bouddha; les garanties qu'il en donne sont de celles qu'on ne peut nier : abnégations, méditations prolongées avant la résolution définitive, dévouement et douceur inaltérables, austérité que rien ne peut vaincre, modèle achevé de sacrifice et de vertu. On ne saurait demander mieux à un réformateur. Dans l'histoire des religions, personne n'a réuni plus de titres à la vénération des peuples, sinon à leur aveugle obéissance.

D'ailleurs tout n'est pas original dans le dogme bouddhique. Le brahmanisme lui avait fourni bien des éléments, un entre autres, qui est l'imperturbable croyance à la transmigration. Cette bizarre idée a fait dans l'Inde une incroyable fortune; tout le monde y a cru, d'une foi qui ne discute même pas un instant. La condition présente de chaque être est la suite inexorable d'existences antérieures; ces existences ont été en nombre infini; bien plus, elles peuvent se succéder également sans fin, dans un avenir illimité. Les êtres que nous voyons autour de nous, et l'être même que nous sommes, ont reçu et recevront toutes les formes possibles, depuis les choses inanimées jusqu'aux dieux; mais les dieux eux-mêmes n'échappent pas à cette inévitable loi de la transformation universelle. Dans le monde où nous apparaissons un moment, tout est vide, tout est vain. Ce monde est une illusion, où il n'y a de réel que la douleur, résultat nécessaire de notre passé.

Voilà certainement une étrange imagination; et nous serions tentés d'en sourire et de ne pas la prendre au sérieux, quoiqu'elle ait pour elle le brahmanisme et le bouddhisme réunis, en d'autres termes l'Asie presque entière. Pourtant on aurait tort de se laisser aller à l'étonnement, peut-être même au mépris. Dans la Grèce, si savante et si pratique, Platon, le divin Platon, partage ces croyances en une certaine mesure, sans les pousser aussi loin. Lui aussi, il admet qu'en ce monde nous sommes condamnés à ne poursuivre que des ombres, pâle reflet des vérités éternelles que nous avons vues dans une vie précédente, où nous avons contemplé les substances et les idées dans toute leur splendeur, lorsque nous étions mêlés au cortège des dieux, nos guides et nos maîtres. Mais nous sommes déchus de ces hauteurs sublimes; et nous n'y pouvons remonter qu'en menant ici-bas une vie philosophique, malgré les ténèbres qui nous environnent. Cette théorie platonicienne n'est pas tout à fait le bouddhisme; mais elle s'en rapproche assez pour que nous excusions le dogme hindou, invétéré dans des intelligences très inférieures à l'intelligence hellénique.

D'autre part, on peut remarquer entre le platonisme et le boud-

dhisme une différence considérable. Platon n'a fait que donner des conseils de philosophe à ses sectateurs; le Bouddha, par la nature même de son principe, a été conduit à organiser un corps de religieux qu'il a soumis aux règles les plus sévères. Si le Prâtimoksha n'est pas son œuvre personnelle, ce code ascétique a été rédigé peu de temps après lui et sous son inspiration encore toute vivante. Pauvreté absolue, célibat, éloignement de tous les biens du monde, abandon de la famille, résistance à tous les penchants de notre nature, ce sont là des prescriptions qui ne peuvent pas s'imposer uniformément à tous. Pour les subir, il faut une sorte d'héroïsme qui ne se rencontre que dans une élite et dans un clergé. C'est une minorité, toujours fort rare, qui peut s'y prêter de plein gré et avec joie. Mais, comme le Bouddha s'adresse à tous les êtres humains, sans distinction d'espèces ou de castes, comment n'a-t-il pas vu qu'il tombait dans une contradiction radicale? Ses religieux sont nécessairement en très petit nombre; et, loin que le Tathâgata délivre le genre humain dans sa totalité, il n'est pas même sûr de sauver tous ses adhérents; car les arhats ne parviennent pas tous au Nirvâṇa, c'est-à-dire au suprême et éternel repos qu'il leur annonce.

On a beaucoup discuté pour savoir ce que le bouddhisme entend précisément par le Nirvâṇa. La question en vaut la peine, mais le poème d'Açvaghosha ne nous fournit aucune lumière décisive. Bien qu'il parle fréquemment du Nirvâṇa, et qu'il se complaise à en discourir, on ne peut pas discerner clairement quelle est sa pensée. Le Nirvâṇa ne peut pas être pour lui la simple mort, la mort ordinaire. C'est quelque chose de différent et quelque chose de plus; car la mort, comme celle que le Bouddha croit avoir vaincue en même temps que la souffrance et le péché, ne nous affranchit pas des renaissances successives. Au contraire, le Nirvâṇa arrache pour jamais les humains à ce cercle fatal. C'est donc une mort d'un genre particulier, puisqu'elle a des conséquences que l'autre n'a pas. Le Nirvâṇa est-il le néant, comme le pensait Eugène Burnouf, comme nous l'avons, après lui, affirmé nous-même? Le poème d'Açvaghosha ne peut que fortifier cette opinion, que partagent aussi nos missionnaires contemporains, qui ont vécu parmi les prêtres bouddhistes de Ceylan, de la Birmanie et du Tibet.

D'abord, si l'on en croit Açvaghosha, le bouddhisme, compris comme on le comprenait au Ier siècle de notre ère, nie formellement l'existence d'un être suprême, l'existence de Dieu. Il nie de même toute idée de création; et, pour lui, la nature, avec ses lois, est éternelle. Sur ces deux points, le Bouddha n'est peut-être pas aussi affirmatif que son

biographe; mais, s'il ne nie pas Dieu (Îçvara), il le passe sous silence; et il n'aperçoit dans l'univers que l'homme tout seul, avec ses misères, qui ne sont que trop réelles, mais qui ne sont pas sans compensation, comme il le pense. A cet athéisme indirect, l'orthodoxie bouddhique joint, par la bouche du Bouddha, une affirmation qui est des plus positives : le moi n'existe pas; il n'est que l'agrégat de nos sensations; y croire, c'est se faire la plus grossière des illusions. La personnalité ne se manifeste par aucun indice; l'être humain est ce qu'il est sans en avoir conscience. Quant au libre arbitre, il en est question encore moins, bien que les pratiques du Prâtimoksha et la confession le supposent évidemment. Le bouddhisme parle sans cesse du devoir et de la loi, du mérite et du démérite, de la vertu et du péché; mais il en ignore le fondement. Il ne cherche jamais à s'en rendre compte. Moralement, il n'en est pas moins pur, si l'on veut; mais la base même de la morale lui échappe.

Nous le demandons : sans Dieu, sans personnalité, sans conscience, sans réalité substantielle, sans liberté durant cette existence, que peut devenir l'être humain quand la vie s'est éteinte en lui, comme s'éteint une lampe qu'on souffle? Étymologiquement, le mot *Nirvâṇa* ne veut dire que cela; et cette image d'une extinction totale et définitive est mille fois repétée par tous les Soûtras. Dans ces conditions, qu'est-ce que le Nirvâṇa, si ce n'est le néant? Il n'y a plus de vie possible après la mort; et celui qui a su mériter et conquérir ici-bas le Nirvâṇa, est à l'abri de toute vicissitude nouvelle. Il a gagné le repos éternel. Peut-il, en cet immuable état, avoir la conscience de lui-même, quand il ne l'a pas eue durant la vie, dont il a joui et qu'il a quittée pour n'y plus revenir? Ce n'est pas probable; le supposer, c'est une hypothèse que le bouddhisme contredit d'un bout à l'autre. S'il y a pour lui un axiome incontesté, c'est que, dans le monde où nous avons été placés on ne sait par qui, notre être actuel est sans substance. Y aurait-il donc une substance dans le Nirvâṇa? C'est impossible; car le repos durant l'éternité admet encore moins la substance que notre passagère et vaine agitation sur la terre.

Nous savons bien qu'à cette interprétation du Nirvâṇa on objecte les lois indéfectibles de l'esprit humain. Il ne se peut pas, dit-on, que des peuples adorent le néant et y croient jusqu'à en faire un dogme religieux. A cette objection, qui n'est qu'apparente, la réponse est péremptoire. N'est-ce pas au néant que croient les matérialistes et les athées de tous les temps, depuis l'antiquité jusqu'à nous? Ces penseurs dévoyés n'ont-ils pas exposé leurs systèmes dans des monuments que le

passé nous a transmis et dont le nombre s'accroît chaque jour? Si nos athées aspirent à l'anéantissement, pourquoi le Tathâgata n'aurait-il pas pu y aspirer tout comme eux? Nous accordons que les populations bouddhistes ne s'inquiètent guère de rechercher le sens dernier du Nirvâṇa, et l'on ne peut pas dire que, en général, le fond de leur culte soit le néant. En fait, elles ne comprennent pas plus le principe de leur foi que d'autres populations, plus civilisées, ne comprennent les mystères sacrés et insondables de la leur. Ce que les bouddhistes adorent réellement, c'est le Bouddha, qui est leur idéal de vertu et de sainteté. A cet égard, ils ne se trompent pas; et quand nous nous mettons en face de ce personnage, nous ne pouvons pas non plus lui refuser notre impartiale admiration. Il n'a pas commis une faute dans sa longue et pénible odyssée. Mais, si sa vie provoque notre estime, nous n'en devons pas moins réprouver sa doctrine et le but qu'elle se propose d'atteindre. Le vice secret qu'elle contient s'est étendu sur les peuples qui l'ont acceptée. Avec leur idéal purement humain, ils sont restés barbares; et ils le resteront, sans doute, longtemps encore, si quelque jour ils ne savent pas, sous de meilleurs auspices, changer de croyance. Nous le leur souhaitons, sans l'espérer. D'ailleurs, nous ne savons pas aujourd'hui assez complètement où en est religieusement le cœur des populations asiatiques. Des voyageurs intrépides nous en apprennent constamment beaucoup plus que nous n'en savions naguère; mais leurs observations n'ont pas pu pénétrer encore jusqu'au fond des consciences, et nous ignorons toujours ce qu'elles pensent intimement, malgré les lumières qui nous sont apportées au prix de tant de courage et de périls.

Sans attendre une analyse psychologique faite sur les lieux et qui serait d'une exactitude scrupuleuse, nous pouvons rechercher nous-mêmes si la vie, telle que la possède le genre humain, dans son court passage en ce monde, est aussi malheureuse que le croit le Tathâgata. Est-il vrai qu'il faille à tout prix s'en délivrer pour toujours, et qu'elle soit un tissu de maux que le néant seul puisse guérir? Le Bouddha, en dépit de sa charité aussi sincère qu'ardente, n'aggrave-t-il pas encore tous ces maux par le remède qu'il y apporte? Ne se met-il pas en révolte contre la nature et contre ses tendances les plus puissantes? Détruire la famille comme il le fait, n'est-ce pas enlever à l'humanité ses joies les plus vives et les plus pures? Repousser obstinément les services et les avantages de la société, n'est-ce pas pousser au delà de toute mesure les exigences d'un ascétisme insensé? Est-on bien en droit de porter cet anathème contre une société à laquelle cependant on demande de

vouloir bien vous faire vivre de ses aumônes? Le Bouddha a pu, dès sa plus tendre enfance, être saisi d'une commisération magnanime pour le genre humain; ses méditations solitaires ont pu l'affermir dans cette sympathie pour ses semblables. Il a pu, vers sa trentième année, abandonner son père, son fils, sa famille et ses fidèles sujets, tout prêts à lui obéir. Mais comment n'a-t-il pas senti que c'était violer la constitution humaine tout entière? Essayer d'annihiler la naissance et la mort, n'est-ce pas vouloir modifier l'ordre universel des choses? N'est-ce pas là une entreprise impraticable? C'est cependant ce que le Bouddha n'a pas craint de tenter, après s'être persuadé, dans sa solitude d'Ourouvilva, qu'il avait enfin découvert le moyen d'y réussir. Il n'y a que la plus parfaite sincérité qui fasse pardonner une telle audace et une telle erreur. Si cette grande âme s'est trompée, elle n'a pas voulu tromper les hommes; aucune conviction n'a été plus ferme ni plus aveugle que celle-là.

C'est qu'il y a dans la doctrine du bouddhisme une prodigieuse lacune. Il s'est occupé de l'homme et de ses douleurs si exclusivement et si mal qu'il n'a rien vu de la nature extérieure. Les phénomènes les plus surprenants au sein desquels nous vivons ne lui ont rien appris; il n'a pas regardé aux grands spectacles qui pourtant en disent assez pour nous enseigner ce que nous sommes. Plus on étudie la nature et plus on la connaît, plus on l'admire et plus on y sent la présence immanente d'une puissance et d'une intelligence infinies. A mesure que notre esprit s'y applique et qu'il la comprend davantage, la Providence y éclate de plus en plus à nos yeux; la bonté s'y joint à la force; et, tout en y trouvant une part de mal qui reste inexplicable, nous y découvrons une somme de biens qui l'emporte dans une proportion incommensurable. Il n'y a pas besoin de beaucoup de science pour être pénétré de ces sentiments d'admiration et de gratitude. L'auteur des Psaumes n'est pas astronome plus que le Bouddha; mais l'aspect du ciel lui révèle la gloire de Dieu. Anaxagore, sans être beaucoup moins ignorant, proclame que le monde est régi par l'intelligence. Aristote, le plus savant des Grecs, est plein d'un enthousiasme sans bornes pour la Nature. Le Tathâgata n'a jamais ouvert son cœur à ces émotions spontanées et irrésistibles. Il est très louable d'avoir éprouvé tant d'amour pour ses semblables; mais sa sympathie pouvait être moins étroite; elle pouvait même aller jusqu'à la reconnaissance pour tous les biens dont nous sommes comblés. Mais le Bouddha n'a pas mieux compris les privilèges accordés à l'homme qu'il n'a compris la Nature, toute belle qu'elle est, dans les régions de l'Inde plus encore que dans les nôtres. Comme il ne distingue pas l'homme

des autres êtres et qu'il le confond avec eux, il est condamné à se tromper sur celui-là aussi bien que sur le reste. La faute en ceci est d'autant plus forte que le brahmanisme, que le réformateur se flattait d'éclairer, était entré dans une voie plus sage; les plus beaux hymnes du Rig-Véda s'adressaient aux puissances de la Nature et leur consacraient un culte qui les divinisait.

Une autre critique non moins fondée contre le pessimisme bouddhique, c'est qu'il trahit, en face des maux de la vie, une pusillanimité qui est peu digne d'un grand cœur, en même temps qu'elle est un aveuglement coupable. A la même époque et dans une autre partie du monde, le stoïcisme grec, presque contemporain du Bouddha, comprenait mieux les choses. Moins austère que ne l'étaient les Bhikshous, il opposait la résignation aux épreuves de la vie; il plaçait notre grandeur dans la conscience, où l'homme peut toujours écouter et suivre les ordres du devoir et de la vertu. Il y a dans le stoïcisme cette leçon essentiellement pratique qui conseille à l'homme de supporter et de s'abstenir; celle-là est acceptable aux âmes les plus hautes, comme aux plus humbles. Mais le Bouddha n'a pas eu la force de se soumettre, ainsi que le veut la raison. La maxime stoïcienne n'ôte rien à la beauté de la vie ni aux espérances du sage; elle est simplement aussi sérieuse que la vie elle-même, tandis que le Bouddha est désespéré et qu'il ajoute un mal de plus à tous ceux qu'il redoute.

En retranchant du bouddhisme ce qu'il a d'excessif, on conçoit qu'il peut être bienfaisant pour les peuples qui l'acceptent. La discipline impitoyable ne s'applique qu'aux Bhikshous; mais ce sont toujours des conseils fort utiles que ceux qui recommandent à l'homme de dominer ses passions, de rester maître de lui-même, de n'être pas asservi aux impulsions de ses sens, de ne pas se laisser prendre aux amorces du plaisir et du monde, de ne pas trop compter sur des biens passagers et trompeurs. Ainsi restreints, les principes bouddhiques sont certainement à la portée du vulgaire; et des recommandations si pratiques ne peuvent pas rester sans influence, quand elles émanent d'un personnage adoré comme le type accompli de la sagesse. Il ne faudrait pas exagérer les heureux effets de ces doctrines; mais il ne serait pas équitable non plus de les supposer tout à fait inefficaces. Dans les sociétés les plus civilisées de notre Occident, nous pouvons voir tout ce que des croyances infiniment meilleures laissent subsister de vices; elles ne rendent pas nos mœurs parfaitement bonnes; mais elles les corrigent en une forte mesure, et si elles venaient à disparaître et à perdre toute autorité, ce serait un malheur irréparable. Toute proportion gardée, pourquoi n'en serait-il

pas à peu près de même dans les vastes contrées où fleurit encore le bouddhisme? Chez nous aussi les représentants officiels de la religion sont soumis, comme partout, à des pratiques spéciales qui ne sont pas exigées du reste des fidèles; c'est simplement un exemplaire que ceux-ci imitent de loin, mais qui leur est toujours profitable, bien qu'ils ne l'égalent point et qu'ils n'essayent même pas de rivaliser avec le modèle inaccessible. On peut bien admettre que c'est là également ce qui se passe chez les populations bouddhiques. Elles occupent presque tout le nord de l'Asie et une bonne partie de son Orient. Elles tiennent une place considérable dans l'humanité, soit par leur passé trente fois séculaire, soit par leur état présent. L'histoire ne peut pas les oublier, aujourd'hui que tous les monuments de leur foi peuvent être consultés par elle et qu'ils prennent dans ses annales un rang désormais ineffaçable.

C'est à ce point de vue surtout que, dans notre Occident, nous devons étudier le bouddhisme; il est fort curieux historiquement; mais il ne faut pas y croire, et encore moins essayer de le transplanter chez nous, comme le font quelques esprits par trop enthousiastes. Quand on a devant soi la religion au sein de laquelle nous vivons, c'est une déchéance déplorable que de s'adresser au Tathâgata. Quand on jouit d'une civilisation qui doit à ses croyances chrétiennes la meilleure partie de ce qu'elle est, c'est une sorte d'insanité de se confier à des rêveries dégradantes. Que de choses il nous faudrait désapprendre, si nous allions à cette triste école! Que d'idées admirables et fécondes nous aurions à abjurer pour descendre si bas! Si parfois notre orgueil exalte l'homme au-dessus de ses bornes légitimes, le bouddhisme n'est-il pas cent fois plus déraisonnable en l'avilissant jusqu'à le confondre avec la matière la plus infime? Nous n'irons pas jusqu'à penser que ce soient précisément ces défaillances hideuses qui font son succès auprès de quelques-uns de nos contemporains; mais il est assez vraisemblable que, sans son matérialisme et son athéisme, il ne se recommanderait pas autant auprès d'eux.

Quant à l'œuvre d'Açvaghosha, elle conserve son mérite propre, quel que soit le jugement qu'on porte sur le bouddhisme; elle n'est pas sans originalité littéraire, et, en outre, elle est tout à fait orthodoxe. L'auteur écrit cinq à six cents ans après le Bouddha. Le culte nouveau est alors dans toute sa ferveur; Açvaghosha est un de ses adeptes les plus dévoués; et, comme il est poète, il consacre sa verve facile à glorifier le maître. Il reçoit de la tradition les principaux traits de cette noble figure, et il y ajoute, pour sa part, quelque chose de plus réel et de

plus intime. Après l'avoir lu, il semble qu'on connaît mieux le caractère de Çâkyamouni. Il devient un personnage presque uniquement historique. Les légendes incroyables et absurdes ont été écartées; celles qui restent n'ont rien d'impossible; et l'auteur, tout pieux qu'il est, a su les choisir avec une sage réserve. Le rôle du Tathâgata se réduit à prêcher la morale; et, comme les règles en sont d'une pureté irréprochable, l'auteur se complaît à les exposer, et il fait tout ce qu'il peut pour les inculquer dans l'âme de ses lecteurs. Si son livre a charmé les Chinois, qui l'ont traduit en leur langue, à plus forte raison a-t-il dû ravir les bouddhistes de l'Inde, à qui il s'adressait; et il a fait sans doute plus d'une conversion par cette douce propagande où la foi revêtait une forme poétique. Mais Açvaghosha eût-il été le seul dont le cœur aurait été touché, cet exemple suffirait à nous montrer quelle autorité le Bouddha s'était acquise sur les intelligences les plus cultivées et les plus délicates. C'est là un témoignage fécond et grave que l'histoire ne saurait négliger. Quelques siècles après Açvaghosha, c'est le même sentiment qui inspire Hiouen-Thsang, le pèlerin chinois, et qui donne à son héroïsme tant de candeur et d'élévation. Ces résultats admirables du bouddhisme, quelque limités qu'ils soient, doivent racheter bien des erreurs et bien des lacunes, même auprès des juges les plus sévères, pour peu qu'ils soient impartiaux.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Lettres de Berzélius à Dulong, données par M[me] Dulong à la bibliothèque de l'Institut.

Le nom de Berzélius était déjà illustre lorsque, à l'âge de trente-neuf ans, pour rétablir sa santé ébranlée par le travail, il vint en France, en 1817, chercher une année de repos. Berthollet, Gay-Lussac, Thénard et le bon Ampère, c'est ainsi qu'il le nomme, l'accueillirent avec une cordialité empressée; mais c'est avec Dulong surtout que s'établirent des liens d'amitié et d'entière confiance dont les lettres offertes à l'Institut de France par la belle-fille de l'illustre physicien sont le témoignage et la preuve. « Je suis enfin sorti d'un pays où j'ai passé l'année la plus agréable de ma vie et d'où j'emporte des souvenirs qui me seront toujours chers. L'amitié que vous m'avez témoignée, et

que je tâcherai de conserver et de mériter, est un des fruits les plus précieux pour moi de mon séjour en France. Je vous prie de me la conserver toujours. » Tel est le début de la première lettre de Berzélius à Dulong.

Nous avons la minute de la réponse de Dulong : « C'est une grande jouissance pour moi de voir que j'ai pu laisser quelque souvenir dans votre esprit. Je dois vous dire cependant que, lors même que je serais indigne de vous inspirer un peu d'amitié, l'attachement profond que je vous ai voué mériterait de votre part quelque réciprocité. Vous ne pouvez vous faire une juste idée du chagrin que m'a causé votre départ. L'habitude que j'ai contractée de concentrer toutes mes affections ne vous a pas permis de juger du degré de mon affliction lorsque nous nous séparâmes; mais, immédiatement après vous avoir quitté, mes yeux se sont trouvés tellement mouillés que, pour ne pas attirer les regards, j'ai été obligé de me jeter dans une voiture pour me faire reconduire chez moi. »

Berzélius, en quittant Paris, se rendit en Auvergne, puis, en passant par Saint-Étienne et par Lyon, à Genève, où d'illustres savants lui firent comme à Paris un accueil empressé. Berzélius s'intéressait à tout; l'enseignement de la chimie, alors fort imparfait, fut pour lui plus d'une fois l'occasion de remarques satiriques. Il assiste, à Lyon, à une leçon publique, et apprend le lendemain que le professeur a été fort contrarié d'avoir ignoré sa présence, non pas qu'il fût honteux de toutes les bêtises qu'il avait dites, mais il regrettait de ne pas avoir cité son illustre auditeur aussi souvent qu'il l'aurait pu.

Berzélius, en quittant Genève, traversa l'Allemagne, s'arrêtant à Tubingue, à Nuremberg, à Freyberg, à Dresde et à Berlin. « J'ai eu occasion, dit-il, de voir un grand nombre de savants et j'ai eu le bonheur de rencontrer par hasard ceux que je ne pouvais pas aller visiter dans leur demeure. Les sciences s'endorment en Allemagne, il s'élève peu à peu un ouragan politique qui enlève tous les esprits des paisibles occupations scientifiques. Les jeunes gens ne pensent qu'à préparer de meilleurs temps et les hommes âgés ne s'occupent qu'à les aider ou les empêcher d'après la manière individuelle de voir de chacun. Les souverains d'Allemagne marchent à grands pas vers leur perte, car le tiers état et la jeunesse sont enflammés partout, et l'état heureux par rapport à son gouvernement auquel la France est arrivée les encourage à marcher vers le même but. »

Ceci est écrit en 1819.

Au milieu de cette désertion générale des travaux scientifiques,

quelques jeunes savants persévèrent cependant et restent *absorbés dans leurs recherches.* On vient de faire à Berlin *une fort belle découverte.* Un jeune chimiste nommé Mitscherlich, *étudiant les formes cristallines* des sels, vient de trouver que les corps *composés d'un égal nombre* d'atomes combinés de même manière forment des *cristaux ou parfaitement* semblables, ou du moins d'une forme *très analogue. C'est ainsi* que tous les arséniates présentent absolument la *même forme que les* phosphates de même degré de neutralisation, *et que le nombre des* atomes d'eau est le même dans l'arséniate *et dans le phosphate de la* même base. Le jeune Mitscherlich *s'occupait alors à étudier les sulfates* et les molybdates, dans les acides desquels *nous supposons le même* nombre d'atomes d'oxygène. « Il a *comparé aussi entre eux différents* sels d'un même acide. Ainsi il a observé que les sulfates *cristallisés* de magnésie, de zinc et de nickel ont absolument la *même forme*, tandis que les sulfates anhydres de baryte, de strontiane et de chaux ont une forme analogue et ne diffèrent que par quelques *degrés* de leurs angles. »

« Vous voyez, ajoute Berzélius, que cette espèce de recherche s'ajoutera aux vôtres pour vérifier nos idées hypothétiques sur le nombre d'atomes élémentaires contenus dans les corps composés et sur leur mode de combinaison, en même temps qu'une partie des idées favorites du célèbre Haüy y est réfutée. Les résultats des recherches de Mitscherlich jetteraient dans la minéralogie beaucoup de confusion pour commencer; mais on y verra plus clairement que ce ne sera que la chimie seule qui déterminera ce que c'est que chaque minéral. »

« Je suis bien aise, répondait Dulong, d'apprendre que l'on a découvert une nouvelle manière de vérifier la théorie atomistique. J'avais depuis longtemps formé le projet de me livrer un jour à des recherches semblables à celles du jeune Allemand dont vous me parlez; mais peut-être en aurais-je été détourné pendant longtemps. Je suis convaincu, nonobstant les objections de M. Laplace et de quelques autres, que cette théorie est la conception la plus importante du siècle. »

Dix ans plus tard, Mitscherlich faisait un voyage à Paris et Berzélius le recommandait en ces termes : « Cette lettre est portée par M. Mitscherlich, mon ami intime et ancien compagnon de travail à Stockholm, qui, avant de se rendre à Paris, a bien voulu me faire une visite ici à Stockholm. Je vous le recommande, non pas comme on recommande une personne de sa connaissance en général, mais comme une personne dont je souhaite qu'il puisse avoir le bonheur de lier avec vous une connaissance entière, comme vous trouverez bientôt que la profondeur

de ses méditations vous rendra sa compagnie intéressante et peut-être instructive. »

Après son retour à Stockholm, le 5 novembre 1819, Berzélius ne manque pas d'envoyer à son ami, une fois au moins chaque année, le résumé de ses travaux et de ses jugements sur les progrès de la science. Dulong ne reste pas en arrière. Nous n'avons que la minute d'un très petit nombre de ses lettres. L'une d'elles est relative aux grandes découvertes d'Œrstedt et d'Ampère sur les propriétés attractives des courants et des aimants.

« Vous connaissez sans doute, dit Dulong, les expériences d'Œrstedt sur la relation qu'il a découverte entre le magnétisme et l'électricité. La nouvelle a d'abord été reçue très froidement ici; on avait cru que c'était encore une rêverie allemande; mais, lorsqu'une personne eut annoncé que le fait était constant, tout le monde s'est jeté dessus et l'on ne parle plus à toutes les séances de l'Institut que de nouvelles expériences à ce sujet. Malheureusement pour Biot, ajoute Dulong, il était absent lorsque cette affaire fut mise sur le tapis. Ampère a été seul pendant un mois, et il a su habilement tirer parti de sa position : il a déjà lu quatre ou cinq mémoires, et il en a annoncé autant d'autres. Je vais vous dire en deux mots ce qu'il a trouvé... »

Cette disposition à n'accorder à Ampère que la chance heureuse d'avoir pu prendre les devants montre assez qu'alors, comme, hélas! pendant toute sa vie, celui qu'on appelait le *bon* et que nous nommons le *grand* Ampère n'était pas apprécié à sa juste valeur. Biot et Poisson attendaient de leurs travaux une gloire supérieure à la sienne, et tout, autour d'eux, semblait encourager cette illusion.

Berzélius, lui-même, manque de confiance dans les expériences d'Ampère. « Les résultats que j'ai eus sont, dit-il, en parfaite contradiction avec les conclusions que M. Ampère a tirées de ses expériences. »

Berzélius, très probablement, s'est trompé, car les progrès de la science ont confirmé toutes les assertions d'Ampère. Pendant un voyage à Berlin, Berzélius est témoin, de son côté, des expériences nouvelles de Seebeck sur les courants thermo-électriques; il en est vivement frappé et s'empresse de communiquer à Dulong la découverte dont il comprend toute l'importance.

« M. Seebeck, dit-il, m'a montré une série d'expériences sur l'électromagnétisme d'un tout nouvel ordre; si rien de ces découvertes ne vous est parvenu, je vais vous en donner une très courte exposition. Il trouva par hasard que deux métaux dont l'un était très chaud, en se touchant, montraient des lignes de magnétisme. En poursuivant cette

observation, il s'aperçut que toutes les substances conductrices deviennent magnétiques lorsqu'on les met en contact en chauffant fortement l'une. » Berzélius décrit l'expérience et les conditions dans lesquelles la différence de température entre le cuivre et le bismuth produit un courant qui dévie l'aiguille aimantée; il ajoute : « Seebeck a examiné la différente déclinaison de l'aiguille, c'est-à-dire à l'est ou à l'ouest (en termes plus clairs le sens du courant), causée par différents métaux, et il a construit une table très intéressante; le bismuth et l'antimoine font les extrémités de cette table. Seebeck a obtenu le phénomène, même d'un seul métal dont l'intérieur a une texture cristallisée très prononcée, comme par exemple le bismuth, l'antimoine, le zinc. . . . »

« Il me paraît, conclut enfin Berzélius, que nous approchons à grands pas, moyennant ces expériences et celles d'Œrstedt et d'Ampère, de quelque découverte à l'égard de la nature tant de l'électricité que de la nature particulière des molécules et des atomes. »

Les ouvrages de Berzélius, recherchés par tous les chimistes de l'Europe, n'étaient pas encore traduits en langue française. Fulgence Fresnel, le frère de l'illustre physicien, proposa de traduire le Traité du chalumeau. Berzélius y consentit avec empressement; il n'eut qu'à se louer de l'intelligence, du savoir et du zèle de ce philologue érudit, vivement recommandé par Dulong, quoiqu'il ait toujours considéré l'étude de la science comme une pure distraction. « Vous pouvez être sûr, écrivait Dulong, de trouver en M. Fresnel un interprète fidèle de vos productions. Son goût, l'état de sa santé et sa position le déterminent à faire sa profession de traducteur. C'est un bonheur pour les savants étrangers et pour nous que leurs ouvrages passent par de telles mains. »

La traduction du Traité de chimie ne put être faite par Fresnel. Les ennuis qu'elle causa à Berzélius occupent une grande place dans sa correspondance. L'ouvrage original est écrit en suédois; Berzélius n'est pas plus heureux à Dresde, pour la traduction allemande, qu'à Paris, pour la traduction française.

« Cette proposition, écrit-il à Dulong, m'a fait plaisir et m'a effrayé à la fois. Je vous dirai pourquoi. La dernière édition, qui devait être la plus complète, est celle publiée à Dresde par M. Arnold et traduite par M. Blode, auquel j'ai communiqué une grande partie par écrit, laquelle ne se trouve pas dans celle de 1817. Mais, M. Blode venant à mourir avant qu'il eût fini la traduction, un de ses amis, conseiller de légation par profession, et qui, dans le principe, avait été employé à la cour

de Stockholm, où il apprit le suédois, entreprit de faire l'ouvrage en arrangeant cela de son mieux, afin que la veuve puisse toucher l'argent que le libraire devait payer pour la traduction. Vous sentez bien que les circonstances donnent lieu à craindre des méprises. Je vous prie, si M. Fresnel trouvait son compte à publier cet ouvrage en français, vous me donnerez votre parole qu'il ne fera sa traduction que sur un exemplaire corrigé que je vous enverrai par notre Mission à Paris. »

« La traduction allemande, ajoute Berzélius, publiée avec l'espoir de la faire passer pour faite par Blode, n'est pas à comprendre. Le mot *non* y est fort souvent supprimé, et la traduction dit souvent le contraire de ce qui se trouve dans l'original. »

Le projet de traduction française, abandonné en 1821 et repris huit ans après, en 1829, donna de nouveau à Berzélius beaucoup d'inquiétude et d'ennuis.

« Je m'adresse à vous, écrit-il à Dulong, pour avoir recours à votre amitié pour m'aider dans une affaire qui me tient au cœur. M. Didot vous aura probablement remis de ma part un exemplaire de mon Traité de chimie, tome I, qui vient d'être publié par lui. On ne m'en a rien envoyé avant de faire paraître le premier tome, et on m'a, par ce moyen, privé de la possibilité de juger le travail du traducteur avant la publication. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de jeter les yeux sur l'ouvrage. Vous auriez alors remarqué les méprises grossières qu'il contient, dont l'origine est en partie l'ignorance du traducteur et en partie des inadvertances inexplicables. Les fautes contenues dans la traduction sont tellement nombreuses et graves que j'ai été obligé de demander à M. Didot de discontinuer l'impression et de faire maculature de la partie déjà imprimée. Lorsqu'il vous remettra la liste des *corrigenda*, je vous prie de vouloir bien chercher dans l'ouvrage même les fautes annoncées, dont la liste elle-même ne peut donner l'idée.

« Il paraît que le traducteur est entièrement ignorant en chimie et écrit un mot pour un autre, et il confond les acides et les sels les uns avec les autres; il écrit, par exemple, acide sulfurique au lieu d'acide nitrique. Fort souvent, il lit un mot allemand pour un autre, pourvu qu'ils aient quelque rapport. De *Wolle* « laine », par exemple, il fait *Wolke* « nuage ». *Schwach* « faible » devient *schwartz*, et il traduit « noir ». Didot, au contraire, a fait la partie d'impression avec beaucoup de soin; il est beaucoup à plaindre, mais enfin je ne permettrai pas qu'on débite sous mon nom des bêtises comme celles que M. Jourdan a fabriquées. »

Berzélius est tellement préoccupé de cette affaire que, pour l'arranger, il songe à faire le voyage de Paris.

« Malheureusement, dit-il, je suis en ce moment enchaîné à Stockholm. Sans cela, je me serais rendu moi-même à Paris pour laisser s'arranger l'affaire. Mais l'Académie des sciences a acheté une nouvelle et magnifique maison qu'il faut réparer pendant le cours de l'été; il faut y transporter tous les effets de l'Académie, tels que le musée d'histoire naturelle, la bibliothèque, la collection d'instruments de physique; il faut enfin que je fasse arranger mes appartements dans la nouvelle maison; il faut faire construire le laboratoire de l'Académie et le mien, etc.; et, comme le secrétaire est obligé de conduire cela presque comme s'il en était lui-même le propriétaire, vous sentez bien que j'aurai bien des choses à faire et que je suis obligé de ne pas m'éloigner. »

Wöhler nous a donné de ce laboratoire illustré par de si grands travaux une description dont aujourd'hui nos chimistes seraient tentés de sourire. Le laboratoire était voisin de la cuisine, dans l'appartement même de Berzélius, et comprenait aussi le lavoir formé par une grande jarre en grès munie d'un robinet et dressée au-dessus d'un grand pot. Dans une pièce attenante étaient plusieurs des balances et quelques armoires avec des ustensiles et des instruments. Un réduit contigu à une autre pièce abritait un tour et un établi. Quant au bain de sable, toujours chauffé, et au four à calcination, dont on se servait rarement, ils étaient relégués dans la cuisine même; la cuisinière présidait à l'ordre et au nettoyage.

Wöhler, déjà célèbre, a travaillé pendant trois ans dans le laboratoire de Berzélius. « Docteur, lui disait le maître, quand il avait manqué une opération, vous avez travaillé vite mais mal. » Wöhler, reconnaissant, a profité de la leçon.

Berzélius donne à Dulong le détail de ses conventions avec les traducteurs et de ses arrangements pécuniaires avec les libraires. « M. Jourdan, dit-il, s'adressa à moi au mois de mars de l'année passée pour m'indiquer qu'il voulait s'occuper d'une traduction de mon ouvrage. Je lui répondis que j'avais une convention avec M. Fresnel et que, par conséquent, je ne pouvais pas m'arranger avec lui. Je le priai de s'adresser à M. Berthier, auquel je pris la liberté d'écrire là-dessus. M. Berthier eut l'amitié de s'intéresser beaucoup pour l'entreprise; il me répondit que Jourdan était une personne capable et *arrangeur*, de manière que la première idée de m'offrir à faire des additions à l'édition allemande sans aucune rémunération, et seulement comme une

politesse, fut abandonnée, et M. Didot, qui remplaça alors le libraire Baillière, s'engagea à m'offrir 5,000 francs pour mes additions. J'étais à Berlin lorsque je reçus les lettres de M. Berthier et de Didot, et, après une consultation avec mes amis et anciens élèves, Mitscherlich, les deux Rose, Wöhler et Magnus, il fut décidé que je devais accepter l'offre, surtout comme Berthier y avait pris si grande part. Les 5,000 francs ne me tentaient pas, mais l'amour-propre de me voir traduit en français me séduisit, et ni moi ni aucun de mes amis ne se doutait de la grande perte pécuniaire que cette entreprise devait me causer. Avant de donner ma réponse à M. Didot, j'avertis M. Arnold, le propriétaire de l'édition allemande, de mon intention, pour demander si cela pouvait nuire à ses intérêts. Il me répondit qu'il lui restait encore beaucoup de l'ancienne édition et qu'il ne serait probablement pas question de nouvelles éditions pendant quelques années. Arnold me paye environ 18,000 francs pour l'ouvrage entier, et il doit me payer même somme pour chaque nouvelle édition; or il n'en fera pas, comme il fait traduire l'édition française à trois francs la feuille, et il est fort content du mauvais tour que je me suis joué moi-même. Puisque, pour parler avec Jacques le fataliste, il était écrit en haut que je perdrais les revenus pécuniaires de mon travail, je me consolerais si du moins il était possible de faire l'édition française passablement correcte. Avec M. Jourdan, ce but ne se laisse pas atteindre; car il est trop peu versé en chimie pour le faire. » Berzélius, on le voit, parle de ses ennuis sans aucune amertume. Sa bienveillance apparaît dans ce post-scriptum :

« Je ne sais pas si je dois écrire à M. Jourdan pour le consoler. Je le voudrais bien; mais, ne sentant pas bien le poids des mots, il peut fort bien m'arriver de dire une chose un peu dure lorsque je voudrais faire le contraire. »

Lors du séjour de Berzélius à Paris, Dumas habitait encore Genève, où, très jeune alors, il ne pouvait attirer l'attention de l'illustre chimiste pendant sa courte visite à Delarive et à Marcet. Lorsque, quelques années plus tard, notre éminent compatriote commença la série de travaux appelés à tant d'éclat, il ne pouvait manquer d'être remarqué par Berzélius. Le chef incontesté de l'ancienne école, quoique sincèrement favorable à tous les progrès de la science, accueillait avec une prudente défiance les inventeurs de théories nouvelles.

L'un des premiers travaux de Dumas froissa d'ailleurs personnellement Berzélius, qui, sans en rien dire au public, se plaint amèrement à Dulong de ce qu'il signale, chez le jeune débutant, comme un

manque d'égards envers lui. La question peut être jugée de plusieurs manières. Quand un savant publie un travail, a-t-il le droit de blâmer les émules trop empressés à en suivre les conséquences?

Lorsque l'expérience d'Œrstedt devint l'occasion d'un mouvement scientifique presque sans exemple, l'illustre Danois, bien loin de se plaindre, se montra fier, au contraire, d'avoir provoqué tant de belles découvertes. Le savant qui veut, dans l'intérêt de sa gloire, réserver pour lui seul la voie qu'il a ouverte, n'a qu'un moyen sûr et légitime : c'est d'en garder soigneusement le secret, en déposant en lieu sûr le témoignage authentique des résultats déjà acquis.

Berzélius s'était occupé du fluor; ses premières découvertes étaient publiées. En prenant pour point de départ les conclusions du maître, Dumas usait d'un droit incontestable. Eût-il mieux fait de s'abstenir? C'est une question de mesure et de tact sur laquelle les deux grands chimistes étaient en désaccord.

Berzélius écrivait à Dulong, en 1827, parlant d'abord de la découverte du brome par Balard : « La nouvelle découverte d'une substance halogène dont vous venez de me faire part m'a excessivement intéressé; nous allons bientôt tâcher de nous procurer cette substance des eaux-mères de la purification du sel gemme, si toutefois celles-ci en contiennent. Le travail, au contraire, que M. Dumas a entrepris sur l'acide fluorique ne m'a point du tout fait plaisir. Il paraît que ce jeune chimiste fait la chasse aux découvertes; ainsi, en s'introduisant dans une recherche dont tout le monde sait que je m'occupe et dont il paraît que la publication prématurée de l'existence du perchloride de chrome (gazeux) a excité sa curiosité, il saisit les traits saillants, les publie presqu'en même temps et pour ainsi dire dépucelle l'objet pour celui qui voudra s'en occuper après lui. Quoiqu'il faille convenir que la science est un champ absolument libre, il me semble cependant malhonnête de saisir le fil de la recherche d'un autre et de profiter d'une position plus commode pour publier vite ce qui s'en trouve vu, afin de gagner la priorité sur celui qui vient de frayer la route. J'abandonne à regret, mais bien certainement, la recherche que j'avais commencée; elle ne demande pas des efforts réunis pour être achevée. »

Berzélius, quoique comblé d'honneurs, était rétribué très modestement; il le dit très simplement et sans se plaindre :

« Le gouvernement et mes concitoyens ne se lassent pas de me conférer des titres d'honneur et des distinctions qui, depuis bien longtemps, ont cessé de me flatter, mais sont tous avares du *nervus rerum gerendarum*, de manière que, après trente ans de service comme professeur de

chimie, l'État me donne une pension de 1,200 francs. Avec tout cela, je n'ai pas à me plaindre, car je me tire d'affaire, même comme marié; mais je suis dorénavant *glebæ adscriptus*, car il ne me reste rien pour pouvoir encore une fois revoir mes amis en France ou en Allemagne, et la Suède présente trop peu de choses intéressantes pour que je puisse espérer qu'on vienne me voir chez moi. »

Berzélius s'était marié à l'âge de 58 ans; il écrit un peu de temps après son mariage : « Je me porte à présent, Dieu merci, bien, et j'ai repris de l'embonpoint, bonne humeur et capacité de travailler que j'avais perdus lors de ma dernière visite à Paris. Mon mariage est heureux au delà de mes espérances et je vis d'une manière tranquille et agréable qui n'a d'autres parties ombreuses que de temps en temps des accès de podagre de courte durée et de peu de conséquence. »

Berzélius, dans cette correspondance de vingt années qui n'a cessé qu'à la mort de Dulong, en 1837, se montre affectueux pour son ami, simple et modeste quand il parle de lui-même, et presque toujours bienveillant pour tous. Quelques pages écrites par Dulong et destinées à servir de réponse feront désirer sans doute aux amis de la science la publication de toute cette correspondance, dont une moitié, sans doute, est conservée à Stockholm.

Nous reproduisons, pour terminer, un passage de l'une des lettres de Dulong :

« Les examens sont venus interrompre mes travaux. Vous savez que c'est par centaines qu'il faut les compter; puis des malheurs de famille ont nécessité de ma part plusieurs petits voyages, puis enfin, et par-dessus tout, une corvée qui doit durer huit mois, si toutefois j'ai la force d'y résister jusqu'à la fin. Mon malheureux ami, M. Petit, est toujours dans le même état; il lui est impossible de parler en public; pour lui conserver la totalité de son traitement, j'ai consenti à me charger du cours de physique de l'École polytechnique, conjointement avec Arago. Vous jugez facilement ce qu'une pareille tâche doit ajouter à mes devoirs particuliers, qui absorbaient déjà presque tout mon temps; il ne faut rien moins que la sainteté d'un pareil motif pour me faire vaincre le dégoût que j'éprouve en me voyant forcé d'abandonner des recherches intéressantes qui se trouveront ainsi tout à fait perdues, au moins pour moi. »

Les expériences et les mesures exactes interrompues par Dulong n'ont pas été perdues pour la science. Victor Regnault devait les reprendre, les discuter et les étudier, on sait avec quel succès; la gloire de Dulong n'avait rien à y perdre.

L'affectueux dévouement si simplement partagé avec Arago pour leur collaborateur et ami lui sera compté certainement par la postérité à l'égal de ses plus beaux mémoires.

J. BERTRAND.

CALOUSTE S. GULBENKIAN, *La Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron; souvenirs de voyage.* Paris, 1891; in-12, 336 pages.

A la suite des nombreux et importants ouvrages qui nous font connaître la Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron, un récent petit volume relatif à cette contrée nous paraît mériter d'être signalé ici. Il est dû à un jeune Arménien, M. Calouste S. Gulbenkian, qui, à son retour de cette région de l'empire russe, a exposé ses observations, en les coordonnant avec les faits antérieurement acquis.

« Avant même de le connaître, écrit l'auteur, nous aimions ce pays où nos pères plaçaient le berceau de l'humanité, ces vallées et ces plateaux où vivaient autrefois plus de cent peuples parlant chacun sa langue, si réfractaires aux influences du dehors que la plupart subsistent encore. Je n'ai pas seulement admiré les sites pittoresques, les sommets neigeux et les beautés incomparables du paysage, mais je me suis pris d'une affection plus vive encore et plus durable que les plus profondes impressions du touriste. Je voudrais faire aimer ce coin de terre mal connu; je serais heureux si la lecture de mon livre décidait un jour quelque Français ami des voyages à entreprendre celui-ci; il me saura gré, j'en suis sûr, de l'y avoir engagé. »

La Caucasie et la Transcaucasie sont, en effet, encore mal connues, quoique bien des voyageurs aient exploré ces régions dans beaucoup de leurs parties.

Antérieurement à Gmelin et à Guldenstaedt, que l'impératrice Catherine II chargea officiellement de visiter le Caucase, on ne peut guère citer que Tavernier et Chardin, puis Pitton de Tournefort, qui, de retour à Paris, publia la relation de son voyage.

Parmi les explorations moins éloignées de nous, il faut rappeler les voyages de Pallas (1788), de Klaproth (1814) et de Moritz von Engelhardt et Parrot (1815).

L'importante relation du voyageur français Dubois de Montpéreux, plus complète que les précédentes, est une sorte d'encyclopédie géogra-

phique, historique, artistique et géologique que l'on consulte encore très utilement. L'ouvrage intitulé : *Les steppes de la mer Caspienne*, par Hommaire de Hell, ne peut être passé sous silence[1].

Les principales recherches géologiques sur le Caucase et les régions voisines sont dues à Abich, dont, à mon grand regret, je ne pourrais citer ici les excellentes publications sans sortir des limites que je me suis imposées.

A la suite de deux voyages, M. Ernest Favre, s'aidant des résultats antérieurement obtenus, a fait un remarquable tableau de la constitution minérale de la partie centrale du Caucase (Genève, 1875), en l'accompagnant d'une carte géologique.

L'ethnographie, la linguistique et l'archéologie ont reçu le tribut de précieuses études, telles que la belle publication de M. Ernest Chantre[2] et celle de M. Jacques de Morgan, où l'on trouve le compte rendu de fouilles fructueuses exécutées en diverses localités.

M. Gulbenkian nous fait faire avec lui le trajet de Tiflis à Bakou et admirer l'aspect des pics majestueux du Daghestan, le Bazar-Duz, le Kamatzona, qui portent à 4,500 et à 3,400 mètres leurs cimes trachytiques.

La géologie l'attire encore entre Kolakoyoun et Djevat, où l'impétueux Araxe, descendu des plateaux neigeux d'Erzeroum à travers d'interminables forêts, mêle ses eaux à celles de la Koura, jusqu'à leur embouchure commune dans la Caspienne. La formation de couches alluviales à l'embouchure de la Koura est extrêmement rapide, et, en même temps qu'elles refoulent de plus en plus les eaux de la mer, elles entravent la navigation de la Koura inférieure dans des proportions inquiétantes; on évalue à 150 kilomètres carrés la surface des terrains formés depuis un demi-siècle au plus.

L'espace compris entre les derniers contreforts du Karabagh et l'Araxe est presque désert; sur les rives des deux fleuves s'élèvent quelques misérables villages où les caravanes trouvent un abri; là seulement croissent quelques arbres, et les longues files de chameaux que l'on voit passer, chargés de denrées persanes, suivent toujours les bords de la Koura, plutôt que de s'engager à travers les sables brûlants de ces plaines incultes et inhabitées. Ce désert est de formation récente; il ne paraît pas douteux que, dans l'antiquité, la mer Caspienne ait recouvert le Moughan tout entier. Pline assure que l'on pouvait aller

[1] *Voyage autour du Caucase et en Crimée*, 1839-1848, 6 vol. avec atlas. —
[2] 4 volumes. Paris, 1885.

par eau du Pont-Euxin à la mer Caspienne, et l'auteur du volume qui nous occupe serait porté à croire que la grande voie commerciale entre l'Orient et l'Occident était la mer Caspienne, beaucoup plus large qu'aujourd'hui.

Les souvenirs historiques abondent dans la contrée. Il est certain que les Grecs eurent des relations commerciales avec le Caucase, avant même d'y avoir établi des comptoirs. La mémoire légendaire d'Alexandre le Grand s'est perpétuée dans plusieurs provinces, notamment dans celle de Gori. La vue du Caucase frappa, dit-on, assez les imaginations des compagnons du grand Macédonien pour qu'ils aient tenu à transporter le nom de cette chaîne à l'une de celles qu'ils rencontrèrent dans l'intérieur de l'Asie.

On sait combien le commerce des Romains avec l'Asie centrale était florissant au temps d'Auguste et de Marc Aurèle. Les caravanes venues de la Chine ou de l'Hindoustan pénétraient par des routes diverses dans la vallée de l'Iaxarte (Syr-Daria) ou de l'Oxus (Amou-Daria). Les premières se dirigeaient vers Khiva, traversaient la Caspienne et remontaient l'Araxe jusqu'à Artaxate. Elles y étaient rejointes par les autres qui avaient tourné au sud de la mer Caspienne, et toutes se dirigeaient ensemble vers Trébizonde. Une autre route était celle dont nous avons parlé, par le Caucase. Aujourd'hui, tout est changé : le Rioni n'est plus navigable, l'Araxe ne se jette plus directement dans la mer, les canaux n'existent plus. Ils furent détruits, dit-on, par Djenghiskhan et les hordes mongoles qui dévastèrent tant de fois la Transcaucasie.

Une partie importante du volume de M. Gulbenkian est consacrée au phénomène le plus remarquable du pays qu'il décrit : l'existence dans le sol d'abondants réservoirs de pétrole et de gaz combustible.

C'est Abich[1] qui, par ses études toujours si précises, a révélé aux géologues combien cette région offre de motifs exceptionnels d'intérêt. Il convient de rappeler aussi un excellent article de vulgarisation dû à Pierre de Tchihatchef[2], l'intrépide et savant voyageur; M. Gulbenkian y a judicieusement fait quelques emprunts.

Bien que le pétrole, désigné ici sous son nom antique de naphte, fût connu dès une antiquité très reculée, ainsi que son compagnon habituel le gaz inflammable ou hydrogène carboné, et qu'il fût déjà exploité il y a six cents ans, du temps de Marco Polo, cependant vers le milieu

[1] Abich. *Ueber eine im Caspischen Meer erschienene Insel, nebst Beitragen zur Kenntniss der Schlammvulkane der Caspischen Region*, Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 7e série, t. VI, 1863.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1888.

de ce siècle l'extraction et l'industrie de cette substance n'avaient encore aucune importance dans la région. Le monopole exercé par le gouvernement paralysait tout effort et les procédés d'extraction restaient rudimentaires; d'ailleurs les moyens de transport faisaient défaut, car les caravanes de Bakou à Vladika ne transportaient que de très petites quantités. Le pétrole était donc rare, mal préparé et très cher : le pétrole de Pensylvanie, supérieur à tous égards, supplantait presque complètement, même en Russie, le produit national. Le décret de 1872, qui fit cesser le monopole, puis celui de 1877, qui supprima le timbre, provoquèrent rapidement un accroissement dans la production et en même temps le perfectionnement de l'outillage, ainsi que la multiplication des moyens de transport. D'autre part, le renchérissement des droits de douane sur les pétroles américains faisait disparaître ce redoutable concurrent. Tandis que la production du pétrole brut en 1871 était de 24,000 tonnes, elle s'élevait en 1880 à 400,000 et en 1890 à 3 millions de tonnes.

Il est juste de signaler, comme ayant tout particulièrement contribué au développement de l'industrie qui nous occupe, plusieurs membres de la famille Nobel, dont l'un, M. Alfred Nobel, est bien connu par l'invention de la dynamite. Ils ont apporté d'ingénieux perfectionnements dans l'extraction, le raffinage et le transport du pétrole, qui, antérieurement à eux, arrivait de Balakhané à Bakou dans des barils portés sur des charrettes. A l'instar de ce qui se pratiquait déjà aux États-Unis, on fit alors écouler l'huile minérale par des tuyaux, ce qui concourut puissamment à accroître la production.

Jusqu'en 1878 le pétrole devait être exporté soit par eau, c'est-à-dire pendant l'été seulement, les fleuves russes étant gelés pendant l'hiver, soit par des caravanes souvent arrêtées et pillées dans les steppes du Kirabagh et du Chirvan, dont les tribus étaient encore à demi indépendantes.

Pour faciliter le transport du pétrole de Bakou à l'embouchure du Volga, il fallait renouveler le matériel de la navigation. Des bateaux-citernes (*tank-steamers*), d'une contenance d'abord de 1,000 tonnes et plus tard de 1,500, accostent le quai de la raffinerie, où on les remplit en quelques minutes au moyen de tuyaux de conduite; puis, à l'arrivée à Astrakan, ils sont déchargés aussi rapidement et par le même procédé dans des wagons-réservoirs qui remontent le Volga chargés sur des bateaux. Aujourd'hui plusieurs centaines de bateaux-citernes circulent entre Bakou, Astrakan et la Perse, en même temps que plusieurs milliers de wagons-réservoirs sillonnent la Russie et le Caucase.

C'est pour éviter l'encombrement que l'on a repris le projet grandiose d'établir entre Bakou et Batoum, sur une longueur de 960 kilomètres, des tuyaux semblables à ceux qui amènent le pétrole de Balakhané, projet dont la réalisation ne coûterait pas moins de 60 millions de francs.

Afin de parer aux inconvénients qui résultent de la congélation des fleuves et de la suppression de la navigation fluviale à l'époque de l'année où le pétrole est le plus nécessaire, d'immenses réservoirs ont été établis sur divers points de la Russie. D'autre part, dans la même intention, on a proposé la prolongation de plusieurs voies ferrées à partir de Vladikavkaz.

L'industrie du pétrole a donné un nouvel essor au commerce de la Baltique, dont les divers ports et en particulier Libau, directement relié par canaux ou voies ferrées au Volga, font le commerce d'exportation sur l'Allemagne, la Belgique et la France.

Quant au gisement, les terrains de la presqu'île d'Apchéron sont des plus remarquables, à raison de l'énorme quantité de pétrole qui s'y trouve accumulée. Leurs caractères géologiques diffèrent beaucoup de ceux que présentent les couches pétrolifères des États-Unis. Tandis que ces dernières appartiennent aux périodes les plus anciennes[1], le pétrole russe se trouve dans des couches tertiaires. Elles sont formées d'argiles et de sables, imbibées d'eau salée, et traversées sur beaucoup de points par des cheminées d'où s'exhalent des jets de gaz inflammables, ainsi que par de nombreux volcans de boue dont la plupart ont perdu leur activité.

Le bord opposé de la Caspienne, dans le golfe de Kresnovoldsk, et l'île de Tchéliken présentent des couches également tertiaires, avec les mêmes caractères de part et d'autre, et qui sont le théâtre de phénomènes identiques.

Ces deux rives de la vaste nappe d'eau salée sont reliées par une crête sous-marine, sorte de trait d'union situé à 230 mètres seulement au-dessous du niveau de l'eau, que cette longue saillie rectiligne, continuation évidente de la chaîne du Caucase jusqu'en Asie, partage en deux bassins : dans chacun d'eux la sonde révèle plus de 1,000 mètres de profondeur.

A 470 kilomètres de distance de Bakou, à l'extrémité occidentale de la chaîne du Caucase, les deux rives du détroit d'Iénikalé, dans les presqu'îles de Kertch en Crimée et de Taman, forment la contre-partie du

[1] Voir *Journal des Savants*, cahier de décembre 1891, p. 759.

IMPRIMERIE NATIONALE.

gisement pétrolifère d'Apchéron. Les volcans de boue y sont depuis longtemps célèbres.

Comme indices d'une activité souterraine dans cette région déjà si remarquable par sa dépression au-dessous de la surface générale de l'océan, il faut rappeler les phénomènes d'élévation et d'abaissement qu'ont subis les côtes de la Caspienne, depuis l'antiquité, à travers le moyen âge, ainsi que la présence de sources thermales assez nombreuses.

Il est des preuves encore plus manifestes du travail qui continue à se produire au-dessous du niveau du sol.. Ce sont les tremblements de terre qui viennent quelquefois violemment troubler le morne silence des steppes. C'est ainsi qu'en 1669 la ville de Chemakha fut détruite de fond en comble et que plus de 10,000 habitants furent engloutis sous les décombres. De temps à autre des secousses moins fortes ébranlent les maisons, crevassent le sol et rappellent qu'un danger est toujours à craindre. En 1872, Chemakha fut encore ravagée par des secousses qui, comme les précédentes, paraissent devoir être attribuées, non à des phénomènes volcaniques ordinaires, mais plutôt à la pression exercée par les gaz hydrocarburés souterrains sur les masses rocheuses qui les enveloppent. En effet, pendant ce dernier tremblement de terre, il est sorti de puits voisins de Chemakha d'énormes quantités de gaz. Il semblerait donc que, par suite de l'exploitation progressive de l'huile minérale, les agitations du sol deviendront de plus en plus rares, en même temps que moins dangereuses.

Ajoutons que, bien en dehors des pays dont s'est occupé M. Gulbenkian, il est, dans cette région de l'ancien continent, de vastes étendues sur lesquelles le pétrole apparaît en de nombreux points à la surface du sol, sans qu'aucun forage artificiel l'y ait appelé. Il en est ainsi au nord et au sud de la chaîne, notamment aux environs de Tiflis. Le pétrole a même été signalé à de grandes distances à l'est de la Caspienne et jusque dans diverses localités du Turkestan dont la constitution géologique a été explorée par M. Mouchketof.

Quant aux suppositions sur l'origine du pétrole que mentionne M. Gulbenkian, elles me paraissent plus que douteuses et je préfère ne pas en parler. Sans doute l'hypothèse est séduisante, que cette substance dérive par décomposition de corps organisés végétaux et animaux maintenant fossiles. Cependant les objections ne manquent pas. Il n'est nullement prouvé que le pétrole ne soit pas de provenance inorganique et qu'il n'ait pas été formé, par exemple, à la suite de réactions semblables à celles qui engendrent des produits hydrocarbonés gazeux et

liquides lors de la réaction des hydracides et même de l'eau sous pression sur des fers carburés tels que la fonte blanche. Les masses de fer natif du Groenland[1], apportées des régions profondes par de puissantes éruptions basaltiques, renferment du carbone combiné et même dans une proportion beaucoup plus forte que la fonte.

En résumé, le volume sur la Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron que M. Gulbenkian a dédié à M. Georges Perrot en signe de respect et de reconnaissance, sans contenir des résultats nouveaux qui appartiendraient en propre à l'auteur, est de nature à satisfaire le lecteur, tant par les caractères remarquables des pays qu'il a visités que par le discernement et le talent avec lequel certains faits dignes d'intérêt y sont résumés.

DAUBRÉE.

[1] Cf. *Journal des Savants*, cahiers de janvier et juin 1885.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du jeudi 2 juin 1892, a élu M. Lavisse, en remplacement de M. Jurien de la Gravière.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Ossian Bonnet, membre de la section de géométrie de l'Académie des sciences, est décédé le 22 juin 1892.

M. l'amiral Mouchez, membre de la section d'astronomie de l'Académie des sciences, est décédé le 25 juin 1892.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Bonnassieux, membre de la section de sculpture de l'Académie des beaux-arts, est décédé le 3 juin 1892.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les exploits de Basile Digénis Acritas, épopée byzantine, publiée d'après le manuscrit de Grotta-Ferrata par Émile Legrand, professeur à l'École nationale des langues orientales. 1 vol. in-8°, Paris, H. Welter, 1892.

M. Legrand avait déjà publié en 1875 ce poème byzantin, en collaboration avec M. Sathas, d'après le manuscrit du monastère de Souméla, qui appartient à l'École hellénique de Trébizonde. A ce moment, il croyait ce manuscrit unique. Depuis furent signalés de divers côtés des versions et des remaniements qui prouvaient combien le poème avait été répandu. M. Legrand donne sa nouvelle édition d'après le manuscrit de l'abbaye de Grotta-Ferrata, qu'il a pu avoir à sa disposition par l'intermédiaire du Ministère des affaires étrangères. Ce manuscrit est meilleur de beaucoup et plus ancien que celui de Trébizonde. M. Legrand ne serait pas éloigné de le faire remonter jusqu'au XIe siècle; ce qui le rapprocherait beaucoup de la date où le poème fut composé. On sait quelle est l'importance de ce poème, non seulement pour l'histoire de la littérature byzantine, mais aussi pour l'histoire générale de la poésie épique. Digénis Acritas, de son vrai nom Basile Ponthérios, a dû les deux surnoms par lesquels l'a désigné la tradition poétique à une origine particulière qui le rattachait à deux races différentes, et aux fonctions militaires qu'il remplissait : il était fils d'une princesse grecque et d'un émir syrien, et, en qualité de stratège des thèmes *acritiques*, il défendait les frontières impériales dans les montagnes de l'Asie Mineure. Dans ces régions, tandis qu'à Constantinople l'épopée officielle se traînait dans l'imitation littéraire de l'antiquité, naissaient, au Xe siècle, de cette vie de périls et d'aventures qu'une sorte de milice féodale menait en face d'Arabes aux mœurs chevaleresques, de nombreux chants populaires, qui formèrent ce que M. Sathas appelle le cycle *acritique*. L'œuvre capitale de ce mouvement poétique fut l'épopée sur Digénis Acritas. Nous devons donc remercier M. Legrand de nous donner, dans la belle édition qu'il publie, un bon texte de ce précieux monument. Il était désigné pour ce travail plus que personne par ses études antérieures et par la sûreté de sa science et de sa critique. C'est ce qu'ont reconnu avec beaucoup de courtoisie MM. Spiridion Lambros et Nicolas Politis en renonçant à publier eux-mêmes le manuscrit de Grotta-Ferrata, dès qu'ils ont été informés des intentions du savant français. J. G.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; Départements, t. XV. Marseille. — Paris, Plon, 1892, 572 pages in-8°.

Les manuscrits de Marseille sont au nombre de 1656, provenant presque tous des maisons religieuses de cette ville qui furent supprimées en 1790. Le présent catalogue est l'ouvrage de M. l'abbé Albanès. Il est bien à regretter que l'abbaye de

Saint-Victor ait perdu, dès le XVI^e siècle, tous les manuscrits que comptait sa riche librairie, et dont nous avons une nomenclature faite à la fin du XII^e siècle; la bibliothèque de Marseille n'aurait aujourd'hui rien de plus précieux. Mais, quoique privée de ces nobles reliques, cette bibliothèque offre encore une très belle collection de manuscrits théologiques, littéraires, historiques, que va faire connaître au public savant la description de M. l'abbé Albanès.

Les Archives de l'histoire de France, par MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein. Fasc. I et II. Paris, Picard, 1891-1892, 608 p. in-8°.

Les monuments de l'histoire de France sont, d'une part, les chroniques, les mémoires, et, d'autre part, les diplômes, les pièces publiques de toute sorte, les correspondances, les contrats domaniaux, etc. Ces chartes, ces papiers officiels sont dispersés en un grand nombre de dépôts, tant en France qu'à l'étranger, et tous les projets formés depuis plus d'un siècle pour en centraliser, sinon les originaux, du moins de fidèles copies, n'ont obtenu jusqu'à ce jour que des commencements d'exécution. Aussi ne peut-on aborder sans inquiétude l'examen d'aucune question historique. Pour contrôler un témoignage vague ou peut-être mensonger, à qui s'adresser, où faire son enquête? On ne le sait; les chercheurs les plus expérimentés l'ignorent souvent eux-mêmes. MM. Langlois et Stein ont entrepris le travail dont voici les premiers résultats avec l'intention de les guider, de les conduire où sont les documents dont ils peuvent seulement supposer l'existence. Voilà donc un travail très méritoire. Les deux fascicules que nous annonçons aujourd'hui renferment un catalogue raisonné de tous les inventaires de pièces historiques qui sont en France, c'est-à-dire dans le dépôt national de Paris et dans nos archives départementales et communales. Un troisième fascicule contiendra l'indication des fonds de pièces françaises qui sont à l'étranger et dans les grandes bibliothèques de manuscrits. A ces catalogues MM. Langlois et Stein ont joint des notes bibliographiques qui, quoique nécessairement sommaires, abrégeront bien des recherches. Quand leur livre sera complet, il sera le manuel de tous les historiens.

Saint Hervé, texte latin de la vie de ce saint. — *Saint Goulven*, texte de sa vie inédite, par Arthur de La Borderie. Rennes, 1892, 2 fasc. in-8°.

Saint Hervé et saint Goulven sont très populaires en Bretagne. M. de La Borderie s'est proposé de donner leurs vies d'après les plus anciens manuscrits et de dégager ce qu'il peut y avoir de sincère et d'historique dans ces narrations fabuleuses. La légende de saint Hervé lui a peu fourni de ces utiles informations; elle est trop grossièrement mensongère. Ce ne sont que contes de bonne femme, et de bonne femme bretonne, mis à la suite les uns des autres par quelque moine illettré du XIII^e siècle.

La vie de saint Goulven est plus intéressante. Elle est aussi, dit M. de La Borderie, du XIII^e siècle, et n'a pas été rédigée d'après des documents anciens; mais elle reproduit une tradition évidemment plus fidèle, puisqu'il y a moins de puériles inventions. Mais on n'en peut tirer que des renseignements douteux. Elle ne nous apprend pas même en quel temps le saint homme vivait. Dom Lobineau y voit qu'il était évêque de Léon au X^e siècle; M. de La Borderie y trouve la preuve qu'il l'était au VI^e. L'intervalle est considérable. Il nous semble que le narrateur, qui n'était pas très versé dans l'histoire de son pays, juxtaposant des personnes qui n'avaient pas été contemporaines, a fourni, tant à dom Lobineau qu'à M. de La Borderie, des arguments de même valeur, c'est-à-dire aussi peu dignes de confiance les uns que les autres. Quoi qu'il en soit, il y a dans la légende de saint Goulven des traits de

mœurs; on y voit en scène de vrais Bretons, d'une époque, à la vérité, peu certaine, mais assez barbares pour qu'on soit curieux de les observer.

ALLEMAGNE.

Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der antiken Sculpturen mit Ausschluss der Pergamenischen Fundstücke. Mit 1266 Abbildungen im Text. 1 vol. in-8°. Berlin, Spemann, 1891.

Le musée de Berlin vient de donner un exemple que nous voudrions bien voir suivi par tous les musées de l'Europe; il a publié un excellent catalogue de ses sculptures antiques, et il l'a fait dans des conditions qui mériteront à l'éditeur et aux auteurs la reconnaissance des archéologues. Le volume n'est pas d'un prix très élevé (25 marks) et le format, le grand in-octavo, est d'un usage commode. Toutes les indications nécessaires pour l'étude y sont réunies. Le volume s'ouvre par une histoire abrégée de la collection. Vient ensuite le catalogue proprement dit, qui se partage en trois chapitres: I. Monuments gréco-romains; II. Monuments étrusques; III. Imitations modernes de l'antique.

Le chapitre I est de beaucoup le plus considérable. Il se divise ainsi: 1. Ouvrages en ronde bosse; 2. Bas-reliefs; 3. Architecture et objets divers; 4. Inscriptions.

Après le numéro, viennent, dans chaque article, l'indication du sujet, puis celle de la matière et celle des dimensions, celle ensuite de l'état du monument, des mutilations et des restaurations qu'il a subies, de sa provenance, quand elle est connue, et des écrits où il a été mentionné. Après tous ces renseignements préliminaires, on trouve une description sommaire, mais très précise, qui conduit l'auteur de ces notices à apprécier en quelques mots la valeur de l'ouvrage et à énoncer une conjecture sur la période du développement de l'art à laquelle il appartient; quand il s'agit d'œuvres vraiment importantes, il est renvoyé à ce propos aux mémoires où a été discutée avec le plus de compétence la question de chronologie et d'attribution. Le volume se termine par des tables dressées avec beaucoup de soin: table des divinités et personnages historiques représentés dans les collections du musée, table des noms que renferment les inscriptions, table des provenances certaines, table des œuvres principales rangées dans l'ordre chronologique, et enfin une concordance des numéros que portent aujourd'hui les monuments et de ceux sous lesquels ils sont décrits dans les catalogues et autres documents antérieurs. Rien donc n'est omis ici de ce qui doit se trouver dans tout catalogue vraiment digne de ce nom; mais ce qui fait la valeur exceptionnelle et l'originalité de celui-ci, c'est que les auteurs y ont appliqué une méthode dont M. Salomon Reinach avait déjà donné l'exemple dans le tome I de ses *Antiquités nationales, description raisonnée du musée de Saint-Germain*. A chaque article est jointe une image, gravée sur zinc et de petite dimension. Ces vignettes, qui sont au nombre de 1266, n'ont aucune prétention à rendre toutes les finesses du contour et du modelé; mais elles reproduisent assez exactement la position et le mouvement de la figure pour faciliter beaucoup la lecture de la description et pour être très utiles aux archéologues qui travaillent dans leur cabinet et qui comparent les différentes répliques d'un type célèbre. Grâce à ces croquis, ils sauront tout de suite par quels détails la réplique que possède le musée de Berlin diffère des autres épreuves du même original qui sont éparses dans les musées de l'Europe. C'est là une heureuse innovation; il ne devrait plus se publier un catalogue

qui ne fût pourvu de cet utile appareil, de cette suite d'esquisses. L'augmentation de la dépense est bien moins forte qu'on ne le croirait au premier moment; la présence de cette image permet de réduire singulièrement la dimension des articles; il est inutile de décrire longuement ce que l'on montre aux yeux.

Le plan du catalogue avait été arrêté, les travaux préparatoires avaient été commencés dès 1879, sous la direction du précédent conservateur des sculptures antiques, M. Alexandre Conze. Quand ce savant archéologue a quitté le musée pour se consacrer tout entier à l'Institut archéologique impérial allemand, dont il surveille maintenant les publications, son successeur, M. le professeur Kékulé, continua, sur les mêmes bases, l'exécution de l'œuvre déjà très avancée, et c'est à lui qu'appartient l'honneur de l'avoir terminée et livrée à l'impression. Il nomme, comme ses collaborateurs principaux, MM. Furtwængler et Puchstein, l'un qui a été, l'autre qui est aujourd'hui conservateur adjoint ou, comme on dit à Berlin, *assistant* au musée. M. Kœrte a rédigé toute la partie du catalogue qui concerne l'Étrurie.

On ne saurait s'étonner que, comme on en est averti par le titre même, les marbres de Pergame n'aient pas été compris au nombre des œuvres dont la nomenclature remplit le présent volume. La plus grande partie de ces marbres est encore en magasin; la restauration n'en est pas achevée; ils ne pourront être exposés que lorsque sera terminée la construction du nouveau Musée des antiques, qui va se bâtir en arrière de l'ancien et qui occupera, sur le terrain, une aire bien plus vaste. Les beaux fragments exposés dès maintenant dans la rotonde et dans une étroite galerie latérale suffisent à donner une idée du style et de la valeur de ces bas-reliefs; mais ils ne constituent qu'une très faible partie de cet ensemble monumental et ils ne se seraient pas prêtés à une description complète et méthodique. On peut être certain que, lorsque cet ensemble aura été terminé, M. Kékulé saura donner un catalogue des statues et des bas-reliefs de Pergame qui sera digne de faire pendant à celui que nous annonçons et qui ne rendra pas moins de services à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'art antique.

G. Perrot.

BELGIQUE.

Un pape belge. Histoire du pape Étienne X, par Ul. Robert. Bruxelles, Société belge de librairie, 1892, 120 p. in-16.

Cette histoire n'est pas longue, Étienne X ayant été l'un des papes les plus obscurs du XI^e^ siècle. Son pontificat ne dura pas beaucoup plus de six mois. Le futur pape, fils de Gothelon, duc de Lothier, ou de Lorraine, s'appelait, de son nom de baptême, Frédéric. M. Robert nous le montre d'abord, sous ce nom de Frédéric, chancelier de l'Église romaine, ambassadeur à Constantinople, puis élu, le 23 mai 1057, abbé du Mont-Cassin, enfin pape le 2 août de la même année. Il prit le nom d'Étienne parce que sa consécration avait eu lieu le jour où l'on fêtait ce saint. Ce ne fut pas un pape indolent. On le considère comme ayant le premier contesté le droit d'investiture aux empereurs d'Allemagne, et M. Robert l'en félicite. Nous voulons bien aussi l'en féliciter; mais nous n'accordons pas facilement à M. Robert qu'il aurait « probablement », s'il avait plus longtemps vécu, gagné le procès qu'il avait engagé. De cela nous doutons. C'était une si grosse affaire! Combien de papes non moins habiles que vaillants ont continué la lutte sans en voir la fin!

M. Robert a joint à son intéressante biographie douze bulles du pape Étienne.

ITALIE.

Catalogo di manoscritti ora posseduti da D. Baldassare Boncompagni, compilato da Enr. Narducci. Roma, 1892, 520 p. gr. in-8°.

Les manuscrits que possède aujourd'hui M. Balthazar Boncompagni sont au nombre de six cent quatorze. Il y en a beaucoup de modernes, mais aussi beaucoup d'anciens. Pour le plus grand nombre, ils se rapportent aux sciences physiques et mathématiques; mais les autres sciences et les arts, la philosophie, la théologie, les belles-lettres, y sont aussi représentées. En somme, la collection de manuscrits formée par M. B. Boncompagni est une des plus riches qui existent sous le toit d'un particulier. Il faut donc lui savoir gré d'en avoir fait imprimer le catalogue. Tous les curieux y trouveront d'utiles informations. Ce catalogue est fait d'ailleurs avec le plus grand soin, suivant les méthodes nouvelles, et une table alphabétique en facilite l'usage.

Gaetano Capasso. I Legati al concilio di Vicenza. Venezia, fratelli Visentini, 1892, 42 p. in-8°.

Il s'agit de ce concile de Vicence, convoqué par Paul III pour l'année 1538, qui devait réconcilier tous les princes chrétiens et faire rentrer dans le giron de l'Église tous les dissidents d'Allemagne et de Suisse. L'histoire de ce concile, qui ne pouvait qu'avorter, avait été récemment écrite, d'après les documents de Venise, par M. B. Morsolin; M. Gaetano Capasso s'est proposé d'en éclairer quelques points obscurs en faisant usage de pièces conservées à Parme. Ces pièces sont des lettres, adressées, pour la plupart, au cardinal Farnèse, qui sont, en effet, très instructives, et dont M. Capasso a tiré bon parti. On regarde la tentative du concile de Vicence comme un des préliminaires du concile de Trente. C'est pour cela qu'elle intéresse, et que l'on est curieux de bien savoir ce qui la fit échouer.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1892.

Petronii Cena Trimalchionis, mit deutscher Uebersetzung und erklärenden Anmerkungen, von L. Friedländer. Leipzig, 1891.

PREMIER ARTICLE.

M. L. Friedländer, professeur à l'Université de Königsberg, est l'auteur d'un ouvrage en trois volumes sur l'*Histoire des mœurs romaines d'Auguste aux Antonins*. Ce livre, qui est d'une science très sûre à la fois et fort attrayante, a très brillamment réussi, non seulement en Allemagne, mais partout où l'on conserve quelque curiosité des choses antiques; il a été traduit à peu près dans toutes les langues de l'Europe. L'auteur nous y fait connaître à fond ce qu'était la société romaine au premier siècle de l'Empire et nous la montre successivement à tous ses étages; il nous intéresse à ses mœurs, à ses goûts, à ses travaux, à ses plaisirs, sans avoir recours, comme l'abbé Barthélemy, à aucune intrigue romanesque, sans se croire obligé, comme tant d'autres, de se tenir à la surface des choses, de peur de courir le risque d'ennuyer le public en l'instruisant; il ose être sérieux et solide, et ne cesse pas d'être agréable. Le succès obtenu par M. Friedländer semble l'avoir attaché à cette période de l'histoire romaine qu'il connaît si bien, et depuis il ne s'en est guère éloigné. Il a publié, il y a six ans, une excellente édition des *Épigrammes* de Martial, qui complète fort heureusement celle de Schneidewin, et l'enrichit du commentaire que ce savant avait promis et qu'il n'a jamais fait. Aujourd'hui M. Friedländer nous donne une traduction en allemand du fragment le plus long et le plus curieux du roman de Pétrone, la *Cena Trimalchionis*, avec une introduction et des notes très abondantes. De la traduction elle-même je ne puis rien dire, sinon qu'elle me paraît aborder très franchement les difficultés du texte, ce qui n'est pas commun chez les traducteurs, et qu'elle ne les rend pas par des à peu près. Quant aux qualités de souplesse et de finesse, qui étaient nécessaires dans un travail de ce genre, un étranger n'en peut guère être

juge; mais l'introduction et le commentaire sont à notre portée et pourront nous fournir l'occasion de quelques réflexions importantes.

L'introduction de M. Friedländer est consacrée à nous remettre devant les yeux ce que nous savons d'un peu certain sur le livre de Pétrone. Il a été l'objet, depuis quelques années, de très sérieuses études, et l'on a résolu quelques-uns des problèmes qu'il soulève. En 1843 Studer publia dans le *Rhein. Museum*, qui venait de naître, une dissertation qui fut remarquée, et dans laquelle il s'occupait surtout de fixer l'époque où Pétrone avait vécu. C'était une question fort controversée : tandis que les uns le plaçaient sous Auguste, d'autres reculaient son existence jusqu'à la fin de l'Empire. Le plus grand nombre se rangeait à l'avis de Niebuhr, qui, sur la foi d'une inscription, en faisait le contemporain d'Alexandre Sévère. Studer revint à l'opinion de ceux qui le font vivre sous Néron, et il essaya de prouver que c'était ce G. Petronius dont Tacite a si bien raconté la mort. De son temps, il faisait la mode et passait pour l'arbitre du bon goût, *elegantiæ arbiter*, comme dit Tacite; or il se trouve que les manuscrits, qui nous ont conservé son ouvrage et les grammairiens qui le citent, l'appellent *Petronius Arbiter*, ce qui laisse croire que sa réputation lui avait mérité ce *cognomen*, comme on donna le surnom d'*Annalis* à ce Villius qui fit établir par une loi (*lex annalis*) l'âge où l'on pouvait arriver aux diverses magistratures. La ressemblance singulière du nom et du surnom, et plus encore le parfait rapport du livre avec les mœurs du personnage, telles que Tacite les a dépeintes, semblent bien prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Pétrone et qu'on a raison d'attribuer les fragments de l'ouvrage qu'un hasard heureux nous a conservés à l'homme d'esprit dont les *Annales* nous décrivent le caractère et nous racontent la fin.

Studer est confirmé dans son opinion par l'étude attentive qu'il a faite du style de Pétrone. Sans doute il n'écrit pas tout à fait comme les prosateurs du grand siècle; on trouve quelquefois chez lui des expressions maniérées ou hasardées, qui sentent la décadence; mais ce sont des exceptions. En général sa langue est trop pure, trop élégante, trop correcte, pour qu'on puisse le croire postérieur au premier siècle. C'est ce qui s'aperçoit avec la dernière évidence si l'on compare son livre avec les *Métamorphoses* d'Apulée. Ces deux ouvrages, pour le sujet, se ressemblent assez; mais quelle différence dans la manière dont ils sont écrits! On sent bien, quand on les lit, qu'un demi-siècle au moins les sépare. Sénèque est l'écrivain qui paraît à Studer se rapprocher le plus de Pétrone. Il montre, par des exemples, qu'ils emploient souvent des tours semblables, qu'ils recherchent les mêmes élégances etc ommettent

les mêmes fautes; il y a certainement entre eux un air de famille. Ce n'est pas qu'ils n'aient aussi de grandes différences, qui frappent au premier coup d'œil. L'un est un classique, qui se rattache obstinément au passé et ne cherche rien tant que de conserver les vieilles traditions; l'autre, au contraire, penche vers les novateurs et appartient à la nouvelle école; l'un est un Romain de naissance, un grand seigneur de race, qui se sent à l'aise dans la langue dont il se sert et à qui l'esprit coule de source; l'autre, un provincial, un parvenu, qui s'exprime toujours avec un peu d'effort, qui soigne ses effets, qui se guinde et se travaille pour avoir de l'esprit. Cependant ils parlent tous deux la même langue, quoiqu'ils ne la parlent pas tout à fait de la même façon, et les ressemblances que Studer signale dans leur façon d'écrire sont encore une raison de croire qu'ils doivent être contemporains[1].

A ces preuves Studer en ajoute une autre qui me paraît encore plus convaincante : il fait remarquer que tous les événements auxquels Pétrone fait allusion, tous les personnages dont il parle, appartiennent au règne des quatre premiers Césars. Or il est bien certain qu'il n'a pas prétendu faire un roman historique et présenter au public le tableau d'une époque lointaine. Il dépeint le présent; c'est des ridicules de son temps qu'il veut amuser ses lecteurs et qu'il s'amuse lui-même. On sent bien, à la gaieté de sa verve et à la vivacité de ses attaques, qu'il parle de travers ou de vices qu'il a connus et dont il a souffert. Même quand il s'agit d'appréciations littéraires, dans lesquelles on apporte ordinairement moins de passion, il est si violent, si incisif, il se met avec tant d'ardeur dans la querelle, qu'on voit qu'il s'agit de luttes auxquelles il a été mêlé. Ces méchants orateurs dont il se plaint sont pour lui des ennemis personnels, et il se venge, en les maltraitant, des ennuis qu'ils lui ont

[1] Plusieurs des expressions semblables qu'on trouve chez Pétrone et chez Sénèque leur viennent de la langue populaire. Par exemple, ils se servent très fréquemment de *tam magnus* et *tam grandis* pour *tantus* : *tam magnum facinus admisimus*, *familia tam magna*, *tam grande beneficium*. Valois fait remarquer que c'est un gallicisme, et voudrait en tirer la conclusion que Pétrone était un Gaulois et qu'il devait être né à Marseille : c'est tout simplement une tournure qui, avec le temps, de la langue du peuple s'était insinuée dans celle des honnêtes gens. Il faut attribuer la même origine à l'emploi du mot *acidus* pour *molestus* (*acidius unquam sibi fuisse negat; superioribus acidus*), à celui d'*obiter* dans le sens de *simul*, de *satis* pour *valde*, etc. Studer fait remarquer avec raison que les ressemblances entre les deux auteurs sont surtout frappantes quand on compare le livre de Pétrone au *Ludus de morte Cæsaris* de Sénèque; c'est que les deux ouvrages sont des satires ménippées, et que, le genre étant le même, il est tout naturel que le style soit semblable.

causés. Les déclamateurs lui paraissent insupportables; il leur fait les mêmes reproches que leur adresse Quintilien, dans ses *Institutions oratoires*, et Tacite, dans ce dialogue *De oratoribus* qui est un ouvrage de sa jeunesse. A partir du règne de Trajan, le pli est pris; on s'est accoutumé à la déclamation et nous ne saisissons plus, chez aucun écrivain postérieur, une seule plainte contre elle. Pétrone appartient donc à l'époque où elle rencontrait des résistances, où l'on hésitait encore à l'accepter, et il est sans doute un des premiers qui aient fait entendre contre elle de violentes réclamations; les autres les ont répétées, en les affaiblissant quelquefois. Ses attaques contre le poème historique sont encore plus significatives. Quand il dit « qu'il ne faut pas qu'un poète s'astreigne à raconter les événements comme ils se sont passés, ce qui est l'œuvre d'un historien, qu'il doit avoir recours à l'intervention des dieux et ne se faire pas faute d'inventer des fables, en sorte qu'on trouve chez lui l'emportement d'une âme qui n'est pas maîtresse d'elle-même plutôt que la froide régularité d'un témoin qui comparaît devant un juge[1] », ce n'est pas une théorie en l'air qu'il formule. Il en veut à un poète, et l'on voit sans peine que ce poète est Lucain. Il ne lui suffit pas de blâmer son poème, il essaye de le refaire. Il nous donne une version nouvelle du début de la *Pharsale*, dont il reproduit à sa façon les plus beaux passages, en y mêlant, comme il le demandait, des inventions fabuleuses et y faisant intervenir les dieux. Cette polémique curieuse nous ramène à l'époque précise où le livre de Pétrone a été écrit. Nous sommes au milieu du règne de Néron; Lucain vient de produire, dans les lectures publiques, les trois premiers livres de son poème. L'opinion est vivement excitée : ce n'est pas seulement un bel ouvrage, c'est une innovation hardie, et qu'on discute. Le poète a voulu rompre avec des traditions anciennes et respectées; les lettrés sont fort émus et très partagés. Pétrone est parmi ceux qui s'indignent, et la manière dont il exprime son opinion est celle d'un homme qui a pris une part directe au débat. C'est donc à l'époque de Néron qu'il a vécu, et il me semble qu'aujourd'hui l'opinion soutenue par Studer n'a plus de contradicteurs.

En 1862, M. Bücheler rendit un très grand service à notre auteur en publiant, des fragments que nous en possédons, une édition nouvelle. On en avait un très grand besoin. Pétrone est un des auteurs les plus difficiles de la littérature latine, celui dont la langue demande le plus

[1] « Non enim res gestæ versibus comprehendendæ sunt, quod longe melius historici faciunt, sed per ambages deorumque ministeria et fabulosum sententiarum tormentum præcipitandus est liber spiritus, ut potius furentis animi vaticinatio appareat quam religiosæ orationis sub testibus fides ». Petr., *Sat.*, 109.

d'études pour être bien comprise; il a été aussi un de ceux que les critiques ont le plus négligés. La meilleure édition qu'on en eût jusqu'à nos jours était celle de Pierre Burmann, qui la fit paraître en 1709, avec des notes inédites de Heinsius et de Gronove. Depuis plus d'un siècle et demi, Pétrone n'a plus été l'objet d'aucun travail sérieux; il était temps de le corriger et d'employer à le revoir ce soin minutieux que la critique apporte aujourd'hui à l'établissement des textes anciens. C'est ce qu'a fait M. Bücheler avec un succès auquel tous les savants se sont plu à rendre justice. Aussi M. Friedländer n'a-t-il pas cru que cet excellent travail fût à recommencer; il s'est contenté de reproduire, dans sa traduction, le texte qu'avait adopté son prédécesseur.

Dans la préface de son édition, M. Bücheler, qui a examiné de très près les manuscrits, nous donne des renseignements plus précis qu'on ne l'avait fait encore sur l'ouvrage de Pétrone. Il devait être très considérable quand il était complet. Le manuscrit de Trau, qui contient seul la *Cena Trimalchionis*, porte l'indication suivante : *Fragmenta ex libro quinto decimo et sexto decimo*. On voit donc qu'il comprenait au moins 16 livres, et c'est probablement cette étendue même qui nous en a fait perdre la plus grande partie. Il est très surprenant qu'il ne soit jamais fait mention d'un œuvre si importante dans les écrivains du premier et du second siècle; cependant on ne peut guère douter qu'elle n'ait dû être fort à la mode parmi les amateurs de littérature légère, comme ce Claudius Albinus auquel Septime Sévère, son rival, reprochait de perdre son temps à lire les *Milésiennes carthaginoises* (c'est-à-dire les *Métamorphoses*) d'Apulée[1]. Mais précisément, comme l'ouvrage avait une méchante réputation, on ne voulait pas avouer qu'on l'avait lu. Le premier qui ait eu le courage d'en parler est, selon M. Bücheler, le grammairien Terentianus Maurus, vers la fin du troisième siècle. Sidoine Apollinaire fit mieux : il osa le mettre, en le citant, à côté des chefs-d'œuvre de la littérature latine[2]; il est pourtant probable que, dès lors, on ne le lisait plus guère dans son ensemble. M. Bücheler pense que, vers l'époque de Théodose, on en avait déjà fait des extraits, et que ces extraits finirent par prendre la place de l'ouvrage entier et le firent oublier. Au VII^e^ siècle, on n'en connaissait pas plus que nous n'en avons aujourd'hui; ce sont ces fragments qui ont amusé le moyen âge et que lisaient sans scrupule Jean de Salisbury et Vincent de Beauvais.

A ces détails sur la destinée de l'ouvrage de Pétrone M. Friedländer en ajoute quelques autres. Il nous montre, en nous citant une lettre fort

[1] *Hist. Aug.*, *Clodius Alb.*, 12. — [2] Sid. Apoll., *Carm.*, XXIII, 155.

curieuse de Leibnitz, la faveur singulière dont il jouissait dans les petites cours d'Allemagne au commencement du XVIII^e^ siècle. Je suis surpris qu'à ce propos M. Friedländer n'ait pas dit d'où ce succès était venu. C'était la France, sur laquelle tout le grand monde allemand avait alors les yeux, qui lui avait appris à admirer Pétrone. Il avait charmé les contemporains de Voiture, les habitués de l'hôtel Rambouillet, par certaines qualités qu'on n'est pas accoutumé à chercher chez lui. Cet homme qui paraît se plaire aux descriptions des mauvais lieux, et qui reproduit si volontiers les propos des pauvres gens, est au fond un délicat, par moments même un précieux, qui a fréquenté les meilleures sociétés et qui en parle fort agréablement le langage. Le jeune Racine, racontant, de son exil d'Uzès, à l'abbé Le Vasseur qu'il est allé à Nîmes et qu'il y a rencontré de fort jolies personnes, ajoute : « Il n'y en avait pas une à qui vous n'eussiez bien voulu dire ce compliment d'un galant du temps de Néron : *Ne fastidias hominem peregrinum inter cultores tuos admittere : invenies religiosum, si te adorari permiseris.* » C'est une phrase de Pétrone, qui ne serait pas déplacée dans une lettre de Voiture. Saint-Évremond surtout sembla prendre plaisir à le mettre alors à la mode; il en parle partout avec l'admiration la plus vive; il s'extasie sur la pureté de son style et la finesse de ses sentiments. « Il faut bien, dit-il, qu'il ait été un des plus honnêtes hommes du monde, puisqu'il a obligé un historien aussi sévère que Tacite de renoncer à son naturel et de s'étendre sur les louanges d'un voluptueux. » Il soutient qu'il est beaucoup mieux mort que Caton et que Socrate; il est prêt à le regarder comme le plus grand moraliste du monde, précisément parce qu'il ne fait jamais de morale, « en quoi il fait voir l'agrément et la politesse de son esprit ». Mais il est surtout ravi de trouver chez lui les qualités qu'on prisait le plus de son temps. « Ce que Pétrone a de plus particulier, c'est qu'à la réserve d'Horace, en quelques odes, il est peut-être le seul de l'antiquité qui ait su parler de galanterie. Virgile est touchant dans les passions : les amours de Didon, les amours d'Orphée et d'Eurydice ont du charme et de la tendresse; toutefois il n'a rien de galant. Ovide est spirituel et facile, Tibulle délicat; toutefois il fallait que leurs maîtresses fussent plus savantes que M^lle^ de Scudéry; ils allèguent les dieux, les fables et des exemples tirés de l'antiquité la plus éloignée. . . . Lucien, tout ingénieux qu'il est, devient grossier sitôt qu'il parle d'amour; ses courtisanes ont plutôt le langage des lieux publics que les discours des ruelles. Pour moi, qui suis grand admirateur des anciens, je ne laisse pas de rendre justice à notre nation et de croire que nous avons sur eux, en ce point, un grand avantage. Et sans mentir, après avoir bien examiné cette matière, je ne sache

aucun de ces grands génies qui ait pu faire parler d'amour Massinisse et Sophonisbe, César et Cléopâtre, aussi galamment que nous les avons ouïs parler en notre langue. Autant que les autres nous le cèdent, autant Pétrone l'emporte sur nous. Nous n'avons point de roman qui nous fournisse une histoire si agréable que la *Matrone d'Éphèse.* Rien de si galant que les poulets de Circé et de Polyénos; toute leur aventure, soit dans l'entretien, soit dans les descriptions, a un caractère fort au-dessus de la politesse de notre siècle. » Comme les jugements de Saint-Évremond avaient une grande autorité, il n'est pas douteux que ces éloges qu'il prodiguait à Pétrone n'aient beaucoup contribué à conserver le goût de le lire et de l'admirer : peut-être valait-il la peine de le rappeler.

M. Friedländer nous indique aussi les solutions qu'a reçues une question importante, qu'il est difficile de ne pas se poser quand on lit les fragments de Pétrone. On a vu plus haut que nous avons perdu plus des trois quarts de l'ouvrage; est-il possible avec ce qui reste de se faire une idée de l'ensemble? Et d'abord peut-on soupçonner avec quelque vraisemblance quel en était le sujet? L'action paraît avoir voyagé dans des pays assez différents. A la fin de l'ouvrage, les héros sont à Crotone, où ils sont fort courtisés par les coureurs d'héritages. Sur ce point aucun doute n'est permis; la ville est nommée en toutes lettres : *Crotona intravimus.* On est moins d'accord sur le lieu où il faut placer le repas de Trimalchion. L'auteur dit que c'est une « ville grecque »; nous voyons qu'elle est voisine de la mer, sur le rivage de la Campanie; enfin elle est appelée « une colonie » et ses premiers magistrats portent le titre de *préteurs.* De ces indices M. Mommsen, dans un article de l'*Hermès* (1), a conclu que ce ne pouvait être que Cumes, et M. Friedländer accepte cette conclusion. Pour les premiers livres, dont on n'a que quelques rares débris, il est difficile de se prononcer. Cependant un texte de Sidoine Apollinaire parle de Marseille, et M. Bücheler suppose qu'une partie des aventures d'Encolpe se déroulait dans cette ville. Marseille, Cumes et Crotone n'avaient pas été choisies sans dessein par l'auteur de l'ouvrage; en général, on regardait les municipes italiens comme des lieux où florissait une vertu sévère, mais les anciennes colonies grecques avaient conservé de leur origine une singulière facilité de mœurs; la vie y manquait de sérieux, on y rencontrait beaucoup de gens de moralité suspecte : c'était le milieu qui convenait aux personnages de Pétrone; ils y étaient placés de façon à exercer aisément toutes leurs industries.

Est-ce tout, ou peut-on sans témérité aller plus loin dans les conjec-

(1) *Hermes*, XIII, p. 106 : *Trimalchios Heimath und Grabschrift.*

tures? Est-il possible de deviner quel pouvait être le lien qui unissait entre elles toutes ces aventures, l'histoire centrale autour de laquelle s'enroulaient les autres? On a cherché, en ces derniers temps, à le savoir, quoiqu'il en reste fort peu d'indices; en voici un pourtant, qui a semblé pouvoir fournir quelque lumière. On a remarqué qu'Encolpe, dans son séjour à Crotone, a fort à faire avec Priape, qui est l'auteur de quelques accidents très désagréables pour lui. Sa douleur s'exhale en vers, dans lesquels il rappelle que les héros de la mythologie ont tous été l'objet de la colère de quelque divinité; et, rapprochant son sort du leur, il achève en disant :

Me quoque per terras, per cani Nereos æquor,
Hellespontiaci sequitur gravis ira Priapi.

Comme cette haine violente ne peut pas être née sans motif, M. Klebs suppose qu'Encolpe doit l'avoir encourue par quelque méfait qu'il aura commis contre Priape, sans doute au début de l'ouvrage, peut-être lorsqu'il séjournait à Marseille[1]. Depuis ce moment, Priape se venge par toutes sortes de disgrâces qu'il inflige au téméraire qui l'a outragé. M. Klebs fait remarquer que c'est tout à fait l'histoire d'Ulysse poursuivi, pendant toute l'*Odyssée*, par la colère de Neptune. Pétrone, tel que nous le connaissons, n'était pas homme à négliger cette ressemblance. Il y trouvait l'avantage, cher à un classique comme lui, de rapprocher par quelque côté son œuvre des grands modèles. En face du poème épique sérieux, il créait une sorte d'épopée burlesque, où il avait le plaisir d'user des vieux procédés qu'il avait défendus contre l'école nouvelle; il devait être heureux d'y reproduire ces *Deorum ministeria* dont il reprochait à Lucain de s'être affranchi. Ce ne sont là sans doute que des vraisemblances; en l'état où ce texte nous est parvenu, on ne peut guère arriver à la certitude. Ce qu'on est au moins en droit d'affirmer avec M. Klebs, c'est que l'idée de faire de la colère de Priape le nœud de l'intrigue devait sourire à Pétrone.

Est-il possible au moins de savoir dans quelle catégorie particulière d'ouvrages ce livre singulier doit être rangé, de quel genre littéraire il fait partie et le nom qu'il convient vraiment de lui donner[2]? Nous répondrions aujourd'hui sans hésiter que c'est un roman; mais il est remar-

[1] Elimar Klebs, *Zur Composition von Petronius Satiræ* (*Philologus*, 1889).

[2] Cette question n'a pas été traitée par M. Friedländer. Il a reproduit, à la fin de son introduction, un article fort intéressant qu'il avait publié dans la *Deutsche Rundschau*, en 1879, sur les villes de la Campanie au premier siècle; c'est un tableau très exact, fort animé, de la manière dont on y passait la vie, et qui est surtout tiré des inscriptions pariétaires de Pompéi. Ce tableau est fort

quable que les anciens ne paraissent pas avoir fait au roman une place à part dans leur littérature, et qu'en latin il n'y a pas un mot spécial pour le désigner. *Fabula* s'applique à tous les récits de faits imaginaires, mais Macrobe fait remarquer que ces fictions peuvent être de genre très différent : il distingue celles qui sont graves, et dont la philosophie ne dédaigne pas de se servir, de celles qui ne sont que légères et agréables, et nous dit, à propos de ces dernières : *Auditum mulcent, velut comœdiæ, quales Menander ejusve imitatores agendas dederunt, vel argumenta fictis casibus amatorum referta, quibus vel multum se Arbiter exercuit vel Apuleium non nunquam lusisse miramur*[1]. Ainsi l'ouvrage de Pétrone et celui d'Apulée sont rangés simplement parmi les *fabulæ*. Ce qui explique du reste que le roman n'ait pas reçu des critiques un nom particulier, c'est qu'il a fait son apparition très tard dans la littérature. M. Erwin Rohde a établi que le roman grec est né à la fin des Antonins, du mélange de ces récits d'amour dont les poètes alexandrins remplissaient leurs élégies avec les histoires merveilleuses d'aventures et de voyages, comme on en trouve quelques-unes de si amusantes chez Lucien, et que les premiers auteurs en furent des sophistes de profession, comme Jamblique, Xénophon d'Éphèse, Apollonius de Tyr, Héliodore[2], etc. Ce n'est pas à dire que, bien avant cette époque, il n'y ait eu à Rome (pour ne parler que d'elle) des fictions et des fables; au contraire, un goût de romanesque semblait s'être répandu depuis longtemps dans la littérature; les vieilles légendes ne plaisaient plus que rajeunies par des incidents imprévus et piquants. C'est sous cette forme qu'elles entrent dans la tragédie avec Euripide, et il semble bien que même la tragédie d'Euripide ait paru quelquefois aux Romains du temps d'Auguste trop sévère et qu'ils aient essayé de l'égayer encore et de la faire sourire[3]. En même temps, la mythologie prend des apparences de simplicité bourgeoise qui la rapprochent de la vie ordinaire : c'est le tour que lui donne Ovide, dans ses *Métamorphoses*, où les vénérables histoires du passé ressemblent souvent aux nouvelles de Boccace. Le romanesque n'a pas seulement envahi la poésie; il s'aventure sur des domaines qui lui sont d'ordinaire plus étrangers, la théologie et l'histoire. Ennius avait traduit en latin le fameux livre d'Évhémère, qui

à sa place en tête d'une traduction de la *Cena Trimalchionis* et nous aide à comprendre quelques-unes des scènes qui s'y passent; mais il serait difficile et inutile de l'analyser. J'aime mieux compléter les indications que M. Friedländer nous a données, dans sa préface, sur le livre de Pétrone, en disant un mot d'une des questions qu'il n'a pas traitées, et qui me semble très importante.

(1) Macrobe, *Somn. Scip.*, I, 2, 8.

(2) Erwin Rohde : *Der Griechische Roman und seine Vorläufer*.

(3) C'est du moins ce qu'on peut conclure de ce vers d'Ovide (*Trist.*, II, 409).

Est et in obscœnos deflexa tragœdia risus.

n'était qu'un tissu de narrations merveilleuses sur l'origine des dieux; nous savons par Ovide que l'historien Cornelius Sisenna, qui vivait sous Sylla, avait introduit dans ses récits des fables milésiennes et que ce mélange ne nuisit pas à son succès[1]. Cependant il n'y avait pas encore de roman véritable, et l'ouvrage de Pétrone est celui peut-être qui en donna le premier l'idée.

Pour savoir ce que Pétrone prétendait faire, il n'est pas indifférent de connaître le titre qu'il avait donné à son livre; sur un grand nombre de manuscrits il est intitulé : *Petronii Arbitri Satyricon*, ce qui fait qu'on l'appelle ordinairement le *Satyricon*. Cependant il n'est pas probable que, pour le désigner, il ait employé un mot grec, surtout un mot qui qualifie une sorte de drame avec laquelle le livre n'a rien de commun. D'autres manuscrits ne portent que le nom de *Satiræ*, et M. Bücheler pense que c'est le véritable. Ce mot éveillait chez les Romains l'idée de mélange. La satire de Pétrone est d'abord un mélange de vers et de prose, comme celle de Varron, c'est-à-dire une satire ménippée. C'est aussi un mélange d'aventures diverses, de caractère souvent assez peu semblable, réunies entre elles par un lien assez léger. Ce nom lui convient donc à merveille; et, puisque celui de roman n'existait pas, on n'en voit point qui exprime mieux ce que l'auteur voulait faire. Il avait encore une autre raison de le lui donner. Les Romains ont proclamé à plusieurs reprises que la satire était pour eux un genre éminemment national : *Satira tota nostra est*, cela est peut-être encore plus vrai de celle de Pétrone que des autres. S'il s'y rencontre quelques histoires empruntées aux fables grecques, comme le récit charmant de la matrone d'Éphèse, ce sont des exceptions. Le reste est bien évidemment de source romaine; sans compter que, dans celles mêmes qu'il a prises à d'autres, la main de Pétrone se reconnaît et qu'il leur donne un tour particulier et des grâces qui lui appartiennent. Les personnages sont souvent des Grecs ou des demi-Grecs, des produits bizarres du mélange des deux civilisations, comme il devait s'en trouver beaucoup dans les villes de l'Italie méridionale; mais on sent bien que c'est un Romain qui les fait agir et parler, qui s'amuse d'eux et nous en amuse, qui se plaît à les placer dans ces circonstances bouffonnes et tient les fils qui les font mouvoir. C'est ce que montrera mieux que tout le reste le récit du repas de Trimalchion.

Gaston BOISSIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Ovide, *Trist.*, II, 443 :

.... nec offuit illi
Historiæ turpes inseruisse jocos.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par Alfred Jeanroy, ancien élève de l'École normale et de l'École des hautes études, chargé du cours de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse. Paris, Hachette, 1889, in-8°, xxi-523 pages.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

VI

Le chapitre v du livre de M. Jeanroy, consacré aux « refrains », est assurément le meilleur et le plus important de l'ouvrage. Il demanderait à lui seul un long commentaire, et je regrette de m'être laissé entraîner par l'intérêt des chapitres précédents de telle façon qu'il ne me reste plus assez d'espace pour traiter comme je l'aurais voulu le sujet de celui-ci. Il s'agit des chansons de danse, ou du moins de l'une des formes les plus caractéristiques qu'elles aient eues au moyen âge, notamment au xiii^e siècle. M. Jeanroy a d'abord eu le mérite de reconnaître ce qu'étaient proprement ces « refrains » qui, avant lui, avaient attiré l'attention de nombreux critiques, mais dont le vrai caractère n'avait été qu'entrevu; il en a ensuite parfaitement saisi l'importance et a présenté sur la place qu'ils doivent occuper dans l'histoire de notre poésie lyrique des vues qui la renouvellent, et qui, même si elles sont parfois incomplètes ou sujettes à certaines restrictions, n'en serviront pas moins de point de départ à tout essai futur d'une reconstruction de cette histoire. Obligé de choisir et d'élaguer dans la masse de faits et d'idées que présente ou suggère ce chapitre, auquel se rattache étroitement toute la suite du livre et notamment l'étude finale sur la forme des chansons, je renonce à suivre pas à pas, en le développant ou en le critiquant, l'exposé du savant auteur; j'essayerai plutôt, en me servant de sa démonstration et en m'appuyant en grande partie sur les preuves qu'il a rassemblées et les déductions qu'il en a tirées, de présenter en résumé ce chapitre de l'histoire de notre poésie, tel qu'il nous apparaît maintenant; des études

[1] Voir, pour les trois premiers articles, les cahiers de novembre et décembre 1891 et de mars 1892.

subséquentes arriveront certainement à éclairer et à préciser plusieurs des points du tableau.

La danse se divise actuellement pour nous en deux genres bien distincts, que j'appellerai la danse professionnelle ou d'exhibition et la danse privée ou de société. L'antiquité grecque a connu les deux : Homère nous représente, sur le bouclier d'Achille, une danse qui ressemble d'une manière frappante aux *caroles* du moyen âge [1], et des témoignages postérieurs de mille ans nous montrent que les jeunes garçons et les jeunes filles n'avaient jamais perdu, dans le monde hellénique, la tradition de ces divertissements gracieux [2]. Le monde romain, par contre, semblerait n'avoir connu que la danse professionnelle : je ne trouve du moins dans aucun document latin la trace d'une danse exécutée, pour leur simple plaisir, par des jeunes gens de condition libre [3]. Après l'écroulement de la civilisation romaine, nous voyons au contraire d'assez bonne heure l'usage des danses privées attesté dans notre Occident. Cet usage provient-il de l'Orient? est-il romain, malgré le silence

(1) « Là, l'illustre Hephaistos avait émaillé une ronde (*χόρον*) semblable à celle que jadis, dans la spacieuse Cnossos, Daidalos arrangea pour Ariadné aux beaux cheveux. Là de jeunes hommes et des vierges gracieuses dansaient, tenant leurs mains sur le poignet les uns des autres. Celles-ci portaient de légères robes de lin, ceux-là des tuniques bien tissues, auxquelles l'huile donnait un doux éclat. Elles avaient sur la tête de belles couronnes; eux portaient des glaives d'or suspendus à des baudriers d'argent. Tantôt ils mouvaient leurs pieds en ordre, avec une légèreté savante, comme quand un potier essaye le mouvement de la roue qu'il fait tourner dans ses mains; tantôt ils s'avançaient en file à la rencontre les uns des autres. Une foule nombreuse entourait l'aimable ronde, les yeux charmés. Un chanteur accompagnait la danse de sa voix et de sa phorminx, et deux *tombeurs* (*κυϐιστητῆρε*), quand le chant commençait, bondissaient au milieu d'eux. » (*Iliade*, XVIII, 593, 51.)

(2) Si l'on veut mesurer la différence du vieil esprit hellénique avec celui que le christianisme naissant essayait de faire prévaloir, on ne peut que comparer au passage d'Homère qu'on vient de lire celui où Origène parle de la danse usitée de son temps; c'est bien la même ronde de jeunes garçons et de jeunes filles, où on se tient la main et où le chant accompagne les pas, mais quelle impression différente! « Le diable fait la guerre aux hommes, tantôt par la vue des femmes, tantôt par leur voix, tantôt par leur contact; dans la danse il emploie tous ces engins de guerre ensemble; car là on les voit parées plus que de coutume; on entend leurs chants, leurs rires et leurs discours, et on les touche de la main; aussi avec de tels moyens le diable est sûr de la victoire. »

(3) Je ne vois à citer qu'un passage de Tibulle, où, se représentant une sorte de « paradis d'amour », il y dépeint des danses aux chansons (*Hic choreae cantusque vigent*), qui doivent bien reproduire ce que nous appelons des danses de société; mais ce morceau est bien probablement imité du grec, et le mot *chorea* lui-même est grec, ainsi que *chorus* et *choraules*.

complet des textes? remonte-t-il à une tradition indigène antérieure à la conquête latine? est-il d'importation germanique? Ce sont des questions aussi obscures qu'attrayantes, que j'aimerais à discuter, si cela ne devait pas m'entraîner trop loin. Tout ce que je ferai remarquer pour le moment, c'est qu'aucun des mots romans qui désignent la danse n'est d'origine latine[1]. Le plus anciennement attesté est *ballare*, qui paraît remonter à un mot grec propre au sud de l'Italie; *danser*, qui n'apparaît pas à l'époque antique, mais qui se retrouve en hispano-roman, en gallo-roman, en italien et dans les langues germaniques, est de provenance inconnue; *treschier*, usité en ancien français (*trescar* en provençal, *trescare* en italien), paraît bien d'origine allemande, mais son emploi comme terme de danse est propre aux langues romanes[2]. Le mot le plus intéressant est *caroler*, qui remonte, avec son substantif *carole*, au grec *χοραυλεῖν*, proprement « accompagner de la flûte une danse en rond », mais qui a pris en France (l'italien *carolare* vient du français) le sens spécial de « danser en rond en s'accompagnant de chansons ». Je n'ose tirer de l'hellénisme originaire de ce mot aucune conséquence, d'autant plus qu'il n'existe pas dans le grec populaire, et que *χοραύλης*, « joueur de flûtes accompagnant un chœur dansant », avait passé en latin dès le Ier siècle sous la double forme *choraules* et *choraula;* toutefois je ferai remarquer que des danses parfaitement semblables à celles de notre moyen âge, et souvent, comme elles, exécutées exclusivement par des femmes, sont encore usitées en Grèce[3]. Ce qu'il faut noter, c'est que, malgré le sens du mot grec originaire, la *carole* française est indépendante de la flûte et généralement de tout instrument : c'est essentiellement une danse aux chansons où on se tient par la main. Elle a comme telle une importance spéciale pour le sujet qui nous occupe.

Les caroles étaient souvent exécutées par des femmes seules, et autour du cercle dansant les hommes se rangeaient pour regarder. M. Jeanroy a rassemblé de cet usage de nombreux témoignages, qu'il serait naturellement facile d'augmenter. Déjà au VIIe siècle le passage célèbre de la

(1) *Saltare* signifie « sauter » et non « danser » dans toutes les langues où il a passé.

(2) *Espringuier* est aussi un terme de danse d'origine germanique (*springan*), et il a en ancien allemand un sens très semblable à celui du français; mais ce sens découlait très naturellement de celui de « sauter ». — Le pr. *estampida*, d'où l'it. *stampita*, l'anc. fr. *estampie*, est aussi d'origine allemande; mais l'allemand n'emploie pas les mots de cette famille comme termes de danse (l'anc. all. *stampîe* ou *stampenîe* vient du français).

(3) On connaît la ronde tragique des femmes de Souli. Les voyageurs modernes ont maintes fois décrit ces danses, qui sont aussi attestées à l'époque byzantine.

vie de saint Chilian nous montre une chanson en langue vulgaire accompagnant des rondes de femmes : *Ex qua victoria carmen publicum juxta rusticitatem per omnium pene volitabat ora ita canentium, feminaeque choros inde plaudendo componebant.* Un fragment de chanson lyrico-épique nous met exactement sous les yeux la répartition des plaisirs que prenait un jour de fête la haute société du XII[e] siècle :

Souz un chastel q'en apele Biaucler
En mout poi d'ore i ot granz baus levez.
Ces damoiseles i vont por caroler,
Cil escuier i vont por bohorder,
Cil chevalier i vont por esgarder[1].

Ces rondes de femmes, nous les retrouvons[2] dans Chrétien de Troies (*Erec*, v. 2047), dans *Gui de Nanteuil* (v. 2511), dans *l'Art d'amours* de maître Élie (v. 133, 137), dans *Durmart le Galois* (v. 2333), dans plusieurs de ces « chansons de caroles » dont nous allons parler, dans les sermonnaires[3], dans la *Clef d'amours* (v. 437, 1569, 1575, 2614, 2670), dans les *Tournois de Chauvenci* (v. 3093), dans la *Berte* d'Adenet (265, 302), dans l'étrange commentaire fait au XIV[e] siècle de l'*Art d'aimer* d'Ovide[4], et encore, à la fin du XIV[e] siècle, dans les descriptions de Froissart[5].

Toutefois, ni en France ni ailleurs, cet usage des rondes exclusivement féminines ne fut le seul; il s'en faut de beaucoup, et l'usage des rondes mixtes est également très ancien et très répandu. La belle et sombre légende des danseurs maudits nous montre en Allemagne, au XI[e] siècle, une ronde composée d'hommes et de femmes qui se meut au son d'une chanson à refrain[6]. Le même usage est attesté en France dès le

[1] *Gu. de Dole*, v. 5184 (éd. de M. Servois, sous presse).

[2] D'après M. Jeanroy (p. 391), « dans la description que fait Wace des noces d'Arthur, les femmes *carolent* pendant que les hommes *bohordent* »; toutefois je ne trouve rien de tel dans Wace.

[3] Voir entre autres Ét. de Bourbon, p. 161 : une jeune fille, à Angers, *cum alii irent ad sermonem, alias socias convocabat ad choreas.*

[4] Ce commentaire nous présente toujours les chansons de caroles comme chantées par les femmes. Voir notamment *Hist. litt. de la France*, XXIX, 479.

[5] Voir surtout dans la *Prison amoureuse* (v. 405 ss.) le charmant tableau des caroles dansées à la cour de Savoie en 1368.

[6] Je me propose d'écrire une étude sur la date, la patrie et les différentes versions de cette légende. On peut voir en attendant une note de l'*Hist. litt. de la France*, t. XXVIII, p. 203; G. Raynaud, dans les *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 53.

XIIe siècle par de nombreux témoignages[1]. Dans le récit d'un tournoi qui eut lieu à Joigni, probablement un peu avant 1180, le biographe de Guillaume le Maréchal nous représente les dames carolant avec les chevaliers au son d'une chanson que chantait Guillaume[2]. La description la plus parfaite que nous ayons d'une carole de ce genre est celle que Guillaume de Lorris a donnée dans le *Roman de la Rose* (v. 731 ss.).

Ce qui caractérisait surtout les caroles, c'était le chant qui les accompagnait. Il y avait un des danseurs, le plus souvent, même dans les caroles mixtes, une des danseuses, qui « chantait avant »[3], et les autres « répondaient », c'est-à-dire reprenaient le refrain. Dans la *Vie de Guillaume le Maréchal*, après que Guillaume a chanté, on voit un héraut le remplacer à la carole et improviser une chanson :

> Mais el refret out : « Mareschal,
> Kar me donez un bon cheval. »

Jacques de Vitri compare la femme qui « chante avant » (*que prima cantat*) au chapelain qui chante le verset et auquel les clercs répondent, ou, moins poliment, à la vache qui, dans un troupeau, porte la sonnette[4]; ailleurs il la considère comme l'appeau du diable[5], car la carole, dit-il, est un cercle dont le centre est le diable, et tous tournent à gauche, parce que tous tendent vers la mort éternelle. M. Jeanroy a cité plusieurs passages où est attesté l'usage de l'alternance du soliste qui chante et du chœur qui « répond », c'est-à-dire qui répète le refrain. Il serait facile de rapprocher nombre de textes allemands qui nous montre-

[1] Par exemple Chrétien, *Charete*, éd. Tarbé, p. 48; *Tournois de Chauvenci*, v. 1343 (et 287); *le Châtelain de Couci*, p. 129 (cf. p. 65, 68, 128, 181).

[2] Voir maintenant l'édition de M. Paul Meyer, v. 3471 ss.

[3] *Entour le pin pour quaroler Avoit puceles qui chantoient; Es quaroles qu'eles fesoient N'avoit qu'un tout seul chevalier, Et cil por la joie esforcier Chantoit avant...* (*Meraugis*, p. 156); et plus loin, Méraugis *va quaroler l'escu au col Et chante avant* (p. 157); *Tant chante avant et tant querole* (p. 158); *Il chante avant et fiert du pié* (p. 159). Ce battement du pied était destiné à marquer la mesure; nous le retrouvons comme une fonction du *Vorsänger* (c'est le nom allemand, répondant au latin *praecentor*, de notre *avant-chanteur*) dans la curieuse description de carole donnée par le moine Iring vers 1150 (voir Böhme, *Geschichte des Tanzes in Deutschland*, t. I, p. 20) : *Choraula* (ce mot désigne ici le meneur de la ronde) *in medio preambulus ibat, pedibus plaudebat, ore jubilabat*. C'est sans doute encore le même sens qu'a *plaudendo* dans le passage de la vie de saint Chilian cité à la page précédente.

[4] Ed. Crane, p. 131, et Jeanroy, p. 392.

[4] Ed. Crane, p. 114.

[5] Cité dans Lecoy de La Marche, *Étienne de Bourbon*, p. 162.

raient absolument le même usage; d'Allemagne il s'est répandu dans le nord, en Danemark, en Norvège, et on le retrouve encore aujourd'hui, tel absolument qu'au moyen âge, aux îles Færœ, qui, on le sait, ont conservé intactes beaucoup d'antiques traditions : au milieu d'une réunion un *Forsanger* se lève et entonne une chanson; hommes et femmes se prennent par les mains et forment une chaîne : le mouvement consiste simplement en ce que l'on fait en mesure trois pas vers la gauche, puis on se balance un peu, on rapproche le pied droit du gauche, ensuite on détache le gauche, et ainsi de suite; un vers remplit le temps pendant lequel on fait les trois pas, et le refrain paraît occuper les temps consacrés au mouvement balancé[1]. Les branles du Poitou, si célèbres au moyen âge, étaient des danses pareilles; Jehan Tabourot, qui les décrit dans son *Orchesographie*, remarque que le mouvement en est toujours dirigé de droite à gauche[2]. On peut d'ailleurs, dans nos provinces de l'ouest, voir encore de semblables rondes exécutées soit par les jeunes filles seules, soit par les jeunes gens des deux sexes; le refrain y joue le même rôle, et les vers et le refrain y sont en intime accord avec les mouvements des danseurs[3].

Il faut donc nous représenter les caroles comme des rondes ou des chaînes[4] composées soit de femmes seules, soit d'hommes et de femmes se tenant par les mains et tournant à gauche, accompagnées toujours de chansons et quelquefois d'instruments très simples ne servant qu'à marquer le rythme[5]. Ces chansons étaient entonnées par un soliste (le plus souvent une femme), et le refrain[6], qui en formait un élément indis-

[1] Voir le beau livre de M. Johannes Steenstrup, *Vore Folkeviser*, p. 17 et ailleurs.

[2] Voir l'édition de Mme Fonta (Paris, Vieweg, 1888), p. 78.

[3] Je ne me rappelle pas si le mouvement de ces rondes va toujours vers la gauche; il me semble plutôt qu'il alterne; ce serait un point assez curieux à observer.

[4] Il n'est pas sûr que la carole fût toujours, ou même d'ordinaire, une chaîne fermée, c'est-à-dire proprement une ronde; les représentations que j'en connais dans les manuscrits la représentent plutôt ouverte. Toutefois il semble que la chaîne non fermée et suivant un conducteur s'appelât proprement *tresque*. Aux Færœ, il ne paraît pas que la chaîne soit close. Dans nos rondes de paysans elle l'est toujours; mais la *tresque* paraît subsister dans la *farandole* provençale.

[5] *C'est cil qui porte le tabor Le diemenche a la carole* (*Aloul*, v. 644), dit on en parlant d'un jeune « vilain », le coq du village évidemment.

[6] Qu'il me soit permis de placer ici quelques observations sur le mot *refrain*. On trouve *refrait* (voir Godefroy, Jeanroy, p. 103, et le passage cité de *Guillaume le Maréchal*), *refrai* (rimant avec *lai*, Jeanroy, p. 103, de même *refrais* au pluriel rimant avec *mais*), *refrain*. Ce sont trois mots différents, mais tous trois intimement liés au verbe *refran-*

pensable, était repris en chœur par toute la bande. Quelles étaient les chansons qu'on chantait aux caroles? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

VII

Les plus anciens témoignages que nous ayons conservés nous montrent les rondes de femmes exécutant des chansons héroïques et guerrières : ainsi dans le passage de la vie de saint Chilian, auquel il faut toujours en revenir[1]. Mais il est probable que de pareilles chansons, sur des faits absolument contemporains, étaient exceptionnelles, et qu'en général on chantait en dansant des chansons lyrico-épiques d'un caractère plutôt romanesque. La légende des danseurs maudits nous donne, traduits malheureusement en latin, les deux premiers vers et le refrain de la chanson qui accompagnait la carole :

Equitabat dux Bovo per silvam frondosam;
Ducebat sibi Mersuindem formosam.
Cur stamus? quid non imus?

Cette chanson doit-elle être considérée comme allemande, anglaise ou romane? C'est ce que pourra nous apprendre une étude critique des diverses formes de notre légende. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce frag-

gere pour *refringere* : l'un est *refractus*, l'autre *refragium*, le troisième est un substantif verbal tiré de *refraindre*. Le verbe et le substantif ont originairement ici un sens purement musical, sur lequel je ne puis m'étendre pour le moment. *Refroit*, qu'on trouve aussi, mais tardivement (Jehannot de Lescurel, p. 7 : *Dits entés sur refroiz de rondeaux*), paraît n'être qu'une manière d'écrire *refret*. A côté de dérivés de *refrangere*, on employait dans le même sens des dérivés de *reflectere*, ce qui jette du jour sur le sens du premier verbe : le mot *refloit*, employé au sens de «refrain» par Gotfrid de Strasbourg dans sa traduction du *Tristan* de Thomas, est un mot français qui ne nous a pas été conservé ailleurs et qui paraît répondre à un *reflectum* bas-latin; c'est ce même mot, ou *reflexus*, qui est indiqué par l'abréviation *Refl.*, placée, dans les *Carmina Burana*, devant les vers qui servent de refrain; cf. le passage suivant de Giraud de Barri, dans sa *Gemma ecclesiastica* (je cite d'après De Coussemaker dans l'*Art harmonique*) *quamdam partem cantilenæ ad quam sæpius redire consueverant, quam* reflectorium *sive* refractorium *vocant.*

[1] Au XIIe siècle, en Angleterre, et dans un milieu sans doute purement saxon, nous voyons de même des femmes danser au son de chansons exaltant un héros réel et vivant : *Mulieres et puellae de eo in choris canebant* (*De gestis Herewardi Saxonis*, dans Michel, *Chron. anglo-norm.*, II, 6).

ment en rappelle de près un autre, en français celui-là, et appartenant à une chanson de carole du XIIe siècle :

Renaus o s'amie chevauche par un pré;
Tote nuit chevauche jusqu'au jor cler.
Je n'avrai mès joie de vos amer[1].

D'autre part, il présente, par la forme comme par le sujet qu'il laisse entrevoir, une ressemblance frappante avec les *viser* scandinaves, qui, comme l'a récemment montré M. Johannes Steenstrup, étaient toutes des chansons destinées, malgré leur caractère sérieux et souvent même très sombre, à accompagner la danse, comme elles l'accompagnent encore aux îles Færœ. Or, que chantait-on autrefois en dansant en Suède et en Danemark, que chante-t-on encore aux Færœ? Surtout des chansons héroïques et romanesques, des aventures tragiques et poétiques, d'amour, de guerre, de crimes et de vengeances. Ces chansons sont toujours composées de strophes de deux vers munies d'un refrain et ressemblent ainsi parfaitement tant à celle de notre légende qu'à nos plus anciennes chansons lyrico-épiques, qui, d'après une conjecture de M. Jeanroy, n'avaient que deux vers par strophe (comme celle que je viens de citer) ou même n'en avaient qu'un, avec le refrain. Il est donc bien vraisemblable que les chansons de carole de l'époque féodale primitive ressemblaient aux *kämpeviser* scandinaves et en avaient, autant que le permettait notre génie national, la rude et sauvage poésie.

Mais il est probable que de bonne heure, à côté de ces chansons sérieuses, les danses furent accompagnées par des chansons d'un autre caractère, plus légères de forme et aussi de fond, et qui justifiaient les attaques dont elles furent l'objet de la part des prédicateurs. Ce qui paraît avoir amené surtout ces chansons, et ce qui exerça, je l'ai déjà dit dans le cours de ces articles, une incomparable influence sur toute la poésie lyrique du moyen âge, ce furent les fêtes de mai. On a vu par les précédents articles que déjà les chansons à personnages, les pastourelles, et jusqu'à un certain point les débats et les « chansons d'aube » se rattachent à ces fêtes par des liens plus ou moins étroits. Mais ce sont surtout les chansons de danse qui en portent visiblement l'empreinte. Non seulement, aux jours du renouveau, et particulièrement le premier mai, on allait aux bois *chercher le mai*, on s'habillait de feuillage, on rapportait des fleurs à brassées, on ornait de violettes les portes des maisons,

[1] *Guillaume de Dole*, v. 2380. Cette chanson sert à accompagner des *karoles* (v. 2355) qui ont cela de particulier qu'elles sont dansées par des hommes seuls; mais cela tient à des circonstances fortuites et exceptionnelles.

mais c'était le moment où, sur la prairie verdoyante, les jeunes filles et les jeunes femmes menaient des rondes pour ainsi dire rituelles. Sans entrer dans une description complète des fêtes de mai, je me bornerai à quelques citations qui mettent bien en lumière ces gracieuses coutumes dans leurs rapports avec les caroles. Au XII^e siècle les auteurs des *Carmina Burana* font souvent allusion à ces danses que les jeunes filles menaient aux chansons pour célébrer le renouveau :

Ludunt super gramina virgines decore,
Quarum nova carmina dulci sonant ore [1].

Dans le midi, un passage des plus intéressants de *Flamenca*, cité par M. Jeanroy, nous décrit les réjouissances de la *kalenda maya*, et nous apprend que les chansons qu'on chantait alors, et dont le poète nous donne une sorte d'imitation, se terminaient par le cri de joie : *Kalenda maya!* En France, à côté du nom de *kalende de mai* (*Guillaume de Dole*, v. 3475), on employait pour les fêtes de mai celui de *maieroles*, et les chants et danses des jeunes filles en étaient toujours le trait le plus saillant; Raoul de Houdan nous le montre dans ce passage :

N'i remaint dame qui ne soit
Venue, et toutes vont chantant.
Les puceles, dont i ot tant,
Vienent chantant et font quaroles
Si grans qu'onques as maieroles
Ne veïstes greignors..... [2].

En Italie, le *calendimaggio* n'était pas moins joyeusement célébré : le Grec Marulle, qui le vit à Florence au XV^e siècle, nous l'a décrit dans de jolies strophes latines :

Non vides verno variata flore
Tecta? non postes viola revinctos?
Stat coronatis viridis juventus
Mixta puellis.

[1] P. 191; voir encore p. 179, 189.

[2] *Meraugis*, p. 123. Citons encore ce joli passage de *Guillaume de Dole* (v. 4141) : *Tuit li citoien s'en issirent Mie nuit por aler au bois... Au matin, quant li jors fu granz Et il aporterent lor mai, Tout chargié de flors et de glai Et de rainsiaus vers et foilluz; Onc si biaus mais ne fu veüz De glai* (ms. *gieus*), *de flors et de verdure. Par mi la cité a droiture Le vont a grant joie portant, Et dui damoisel vont chantant... Quant il l'orent bien pourchanté, Es soliers amont l'ont porté Et mis hors par mi les fenestres... Et getent par tot herbe et flor Sor le pavement, por l'onor Dou haut jour et dou haut concire* (cf. v. 4692). Rapprochez la pièce de Guillaume le Vinier : *Le premier jor de mai* (Bartsch, III, 29). L'usage de planter le « mai » et de danser alentour existe encore dans quelques-unes de nos provinces.

Concinunt majas pueri kalendas,
Concinunt senes bene feriati;
Omnis exultat locus; omnis aetas
Laeta renidet [1].

Les chansons que des jeunes filles et des jeunes femmes chantaient en dansant aux calendes de mai ont dû naturellement avoir un caractère gai et printanier. Souvent elles célébraient simplement le mois de mai, la nature renaissante, la verdure, les fleurs, le chant des oiseaux. C'étaient proprement les *reverdies* dont j'ai parlé dans les précédents articles. Nous n'avons guère conservé de ces chansons [2] : nous en retrouvons l'écho dans des pièces latines [3] ou allemandes [4] insérées dans le recueil des *Carmina Burana* et qui dérivent sans doute de *reverdies* françaises. En France les chansons de danse qui nous sont parvenues (presque toujours en simples fragments) placent d'ordinaire au premier rang ou même contiennent uniquement l'invitation à l'amour, et cela dans une forme très particulière, à laquelle nous devons nous arrêter.

Les fêtes de mai remontent certainement à l'époque païenne, et elles en ont conservé l'empreinte. C'étaient des fêtes consacrées à Vénus; on y célébrait sans réserve son empire sur les cœurs, on y enseignait ses leçons. Le *Pervigilium Veneris*, imitation artistique des chansons qui égayaient ces fêtes, nous en montre parfaitement l'esprit :

Cras amet qui nunquam amavit, quique amavit cras amet!

Il est donc naturel que l'amour ait été célébré avec le printemps, dans les chants qui accompagnaient les danses de mai. Le plus ancien de ces chants qui nous soit parvenu n'est pas français, bien qu'il soit inséré dans un recueil français, le célèbre chansonnier de Saint-Germain. C'est la pièce limousine bien connue qui nous montre la *regina avrillosa*, la reine de mai [5], menant la danse avec ses compagnes et en excluant le *gelos*, c'est-à-dire son mari lui-même, et tous ceux qui n'« aiment » pas. Cette pièce précieuse, ainsi qu'une autre moins ancienne, dans la même langue et absolument dans le même ton [6], nous

[1] Cité par A. d'Ancona, *Origini del teatro italiano*, II, 249.

[2] Nous citerons cependant plus loin quelques couplets ou « refrains » qui appartiennent à ce genre.

[3] *Carm. Bur.*, nos 100, 108, etc.

[4] *Ibid.*, nos 100*, 101*, 103*, 104*, etc.

[5] L'usage de faire en mai une *reine*, une *comtesse*, une *déesse* de mai, nous est attesté par de nombreux documents et n'a pas encore disparu.

[6] Raynaud, *Motets*, I, 151. Cette pièce est curieuse en ce que le rondeau qui la forme (l'autre couplet, premier du texte, paraît fabriqué à l'imitation du rondeau pour faire un *motet* en par-

donne bien l'inspiration de ces danses, de ces fêtes qui étaient, on peut le dire, comme les saturnales des femmes, et qui ont le caractère à la fois abandonné et conventionnel qu'indique ce rapprochement. C'est un moment d'émancipation fictive, émancipation dont on jouit d'autant plus qu'on sait très bien qu'elle n'est pas réelle et qu'une fois la fête passée il faudra rentrer dans la vie régulière, asservie et monotone. A la fête de mai, les jeunes filles échappent à la tutelle de leurs mères, les jeunes femmes à l'autorité chagrine de leurs maris; elles courent sur les prés, se prennent les mains, et, dans les chansons qui accompagnent leurs rondes, elles célèbrent la liberté, l'amour choisi à leur gré, et raillent mutinement le joug auquel elles savent bien qu'elles ne se soustraient qu'en paroles. Prendre au pied de la lettre ces bravades folâtres, ce serait tomber dans une lourde erreur; elles appartiennent à une convention presque liturgique, comme l'histoire des fêtes et des divertissements publics nous en offre tant[1]. La convention, dans les *maieroles*, dans les *kalendas mayas*, était de présenter le mariage comme un servage auquel la femme a le droit de se dérober, et le mari, le « jaloux », comme l'ennemi contre lequel tout est permis. Ce n'est pas seulement, comme le dit à plusieurs reprises M. Jeanroy, le thème de la « mal mariée », car dans la plupart de ces chansons on ne fait au mari aucun reproche, si ce n'est précisément d'être le mari : c'est une théorie badine, qui oppose la liberté de l'amour à l'asservissement du lien conjugal. Toutes ces pièces ont pour point de départ des chansons de femmes dansant entre elles, s'excitant par l'absence des hommes et couvertes

tie) semble avoir été composé en langue d'oc (sans doute altérée dans le manuscrit) par un Français; au moins *commendat* au v. 4 serait en prov. *comendet* (on pourrait corriger *l'a comendat*, mais le couplet imité porte également *le*). Voici ce rondeau, qui mérite d'être rapproché de la pièce célèbre citée dans le texte : *Tout cil qui sont enamourat Viegnent dançar, li autre non; La regine le comendat : Tuit cil qui sont enamourat! Que li jalous soient fustat Fors de la dance d'un baston! Tout cil qui sont enamourat Viegnent dançar* (ms. *avant*), *li autre non!* Ce rondeau était répandu, car il est cité dans la *Court de paradis* (éd. Méon, p. 141) : *Tout cil qui sont enamourat Viengnent danssier, li autre non!*

[1] Au XVIIe siècle, où l'usage de danser aux chansons s'était conservé même dans la société la plus élégante, nous voyons (par exemple dans Tallemant des Réaux) que les femmes les plus sages chantaient, à cette occasion, des chansons qui professaient ouvertement l'immoralité la plus éhontée : cela ne tirait pas à conséquence. Aujourd'hui encore, en Normandie, en Bretagne, les jeunes filles accompagnent leurs rondes de chansons excessivement libres, qui ne causent pas de scandale, et qui n'autoriseraient pas à leur tenir après la danse des propos semblables. On sait ce que chez tous les peuples les fêtes du mariage ont souvent autorisé et presque exigé de licence.

par l'immunité de la fête[1], par ce qu'on pourrait appeler la *libertas maja*.

Toutefois ces chansons, que j'appellerais d'adultère si le mot n'était pas beaucoup trop gros, et sur lesquelles j'ai dû insister parce qu'elles ont pour toute l'histoire de la poésie du moyen âge une importance capitale, ne sont pas les seules qui aient accompagné les danses de mai, et ne paraissent pas même, dans la France du nord au moins, être les plus anciennes. Beaucoup célébraient simplement, avec le charme du renouveau, le plaisir d'être jeune, la joie de la danse, la beauté ou la parure féminine, ou l'amour dans le cœur d'une jeune fille, soit à l'état d'aspiration vague et générale, soit à l'état d'affection fixée. Nous retrouverons tous ces thèmes dans les débris qui nous sont arrivés de notre ancienne poésie de danse.

VIII

La chanson de la *regina* est à peu près la seule que nous possédions en entier, et si l'on a pris la peine de la copier dans un manuscrit français, cela tient sans doute précisément à ce qu'elle était étrangère. C'est dans le roman de *Guillaume de Dole* (vers 1205) que nous voyons apparaître nos fragments à la fois les plus anciens et les plus précieux. L'auteur de ce roman se vante, en effet, d'avoir inventé un nouveau genre de composition, où « on chante et lit », et d'avoir intercalé dans son récit des chansons de toutes sortes. Plusieurs de celles qu'il insère sont des chansons de danse, et il les fait chanter dans les caroles qu'il décrit; malheureusement il n'en cite que le premier couplet. Nous trouvons d'abord cinq variantes de la chanson de *Bele Aelis*, qui jouit d'une vogue extraordinaire à la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^, et qui peut servir de type des chansons alors usitées. Le premier couplet, le seul que nous possédions, a été pris fort bizarrement pour thème d'un sermon composé vers 1214[2]; il se retrouve, en outre, dans un pot-pourri de Baude de la Quarrière[3]; il a servi de point de départ

[1] On comprend que la chose devenait plus grave et plus dangereuse quand les jeunes « bachelers » se mêlaient aux caroles, et l'on s'explique très bien la réprobation que ces chansons et ces danses provoquèrent de la part de l'Église et surtout des prédicateurs. Elles n'étaient cependant guère dangereuses qu'en paroles; le contact entre danseurs et danseuses se bornait aux mains, et la danse tournante par couples, qui, de nos jours, a à peu près détrôné toutes les autres, était inconnue.

[2] Lecoy de La Marche, *La Chaire française au XIII^e^ siècle*, p. 92, 196.

[3] Bartsch, I, 71.

à deux « sons d'amour »[1]. Les formes diverses de ce premier couplet, où diffèrent la mesure et la rime, où nous voyons apparaître les refrains intercalaires ou empruntés, nous mettent sous les yeux, à ce qu'il semble, les transformations que la chanson de carole, en partie par son propre développement, en partie sans doute sous des influences étrangères, a subies au commencement du XIIIe siècle. Je regrette de ne pouvoir ici les étudier dans le détail. Plusieurs autres chansons de carole citées dans *Guillaume de Dole* ressemblent à *Bele Aelis;* telles sont celles de *Mauberjon*, de *Marot*, de *Doete :* le centre en est toujours une jeune fille qui se lève, va dans le jardin ou à la fontaine, ou part pour le bal; on ne sait jamais ce qui lui arrive ensuite, le premier couplet étant seul communiqué. D'autres représentent simplement la fête de mai, ses danses et ses joies, comme celles-ci :

Tout la gieus sor rive mer,
Compaignon, or dou chanter!
Dames i ont baus levez :
Mout en ai le cuer gai.
Compaignon, or dou chanter
En l'onor de mai! (v. 4154 ss.);

C'est tot la gieus en mi les prez;
Vos ne sentez mie les maus d'amer!
Dames i vont pour caroler :
Remirez voz braz!
Vos ne sentez mie les maus d'amer
Si com je faz! (v. 513 ss.);

ou cette délicieuse invitation au *vireli*, sorte de figure des danses en commun[2] :

Tendez tuit voz mains a la flor d'esté,
A la flor de lis!
Por Deu, tendez i! (v. 5099 ss.).

Guillaume de Dole ne nous présente que des chansons comme celles que je viens de citer, légères merveilles de grâce et de poésie, pleines de la senteur du printemps et de l'innocente gaieté de la jeunesse, du plaisir de la danse et d'une sorte de mysticisme amoureux à la fois troublant et enfantin.

[1] Bartsch, II, 87.

[2] Cf. cette parodie pieuse d'une chanson de vireli : *Entre vos qui tendés les bras Et qui alés au vireli, Regardés vostre creatour Qui pour vous les siens estendi* (Jeanroy, p. 427).

Ces chansons n'ont pas encore la forme, plus tard dominante, du *roondet*, ou triolet, couplet de huit vers où le vers 1 revient trois fois, le vers 2 deux fois[1]. La plupart ont bien des refrains intérieurs, mais ces refrains paraissent avoir été des espèces de « passe-partout » qui s'intercalaient, suivant la rime, dans des couplets qui à l'origine ne les comportaient pas. Ce caractère simple et libre de la forme semble être en rapport avec les thèmes et l'esprit des plus anciennes chansons de carole conservées[2].

Les couplets de cette structure disparaissent pour nous à peu près en même temps qu'ils nous apparaissent[3]. Les fragments de chansons de carole que nous trouvons ensuite, aux XIIIe et XIVe siècles, insérés dans des romans, accommodés à des pastourelles ou utilisés dans des motets[4], sont extrêmement nombreux, mais toujours très courts. M. Jeanroy a donné une liste à peu près complète des sources où nous recueillons ces fragments; il en a (je l'ai dit plus haut) déterminé le vrai caractère; ce sont des refrains au sens propre du mot, empruntés à des chansons à danser, et pour la plupart à des *roondets*. M. Jeanroy a ensuite dissipé l'illusion d'après laquelle on aurait affaire ici à de la vraie et pure poésie populaire; il a montré que beaucoup de ces refrains appartiennent à la poésie courtoise, qu'ils en ont toutes les formules et toutes les conventions, et que ce qu'ils nous ont conservé de poésie populaire, à quelques exceptions près, n'est qu'un reflet plus ou moins lointain. Plus on avance d'ailleurs dans le temps, plus l'élément courtois domine dans ces refrains. Plus nous remontons, au contraire, plus nous rencontrons fréquemment ceux qui ont tout de suite attiré et charmé les premiers

(1) La forme de ces couplets a été étudiée par M. Jeanroy dans sa troisième partie; je me propose d'en reprendre ailleurs l'examen en changeant un peu le point de vue.

(2) Au même genre appartient une chanson qui, comme celle de *Bele Aelis*, a servi de base à un sermon (Lecoy, p. 197), et qui, seule de ce groupe, présente le thème de l'amour révolté contre le mariage, en même temps que son refrain la rattache aux fêtes de mai: *Sor la rive de la mer Fontenele i sordeit cler; La pucele i vuet aler* (*Violete ai trovee!*) *Je doing bien congié d'amer Dame mal mariee*. Ce refrain devait être très goûté aux caroles au XIIIe siècle; Étienne de Bourbon parait aussi y faire allusion (éd. Lecoy, p. 447).

(3) On en trouve encore quelques-uns dans les plus anciens des romans composés à l'imitation de *Guillaume de Dole*. On peut aussi se faire une idée des chansons de danse du commencement du XIIIe siècle par les parodies pieuses de Gautier de Coinci. Les *ballettes* du manuscrit d'Oxford appartiennent à un genre plus récent et plus conventionnel.

(4) Les refrains apparaissent à peu près en même temps dans la *Violette* (vers 1225) et dans des pastourelles de Tibaud de Blaison (1215-1225).

its qui les ont remarqués dans les chansons ou les poèmes où ils intercalés : ils se distinguent par une grâce mutine, une poésie ıression, une vivacité d'allure, qui contrastent du premier coup avec la marche pesante, la froide scolastique et le style monotone hansons proprement courtoises.

s refrains, qui nous donnent évidemment le ton des chansons aux-es ils se rattachaient, mériteraient une étude spéciale, que je ne leur consacrer présentement. Je me bornerai à indiquer les princi- groupes entre lesquels ils se répartissent[1]. Rappelons-nous qu'ils rtiennent à des chansons de danse, et notamment aux chansons de du mois de mai. Il est donc naturel qu'un premier groupe célèbre lement le printemps et les fêtes qui l'accompagnent[2]. La joie qui dit les cœurs est en elle-même le motif d'un certain nombre de re-s[3]. Un nombre plus grand encore nous montre en pratique la , à laquelle les chansons étaient consacrées : les unes ne parlent de danse[4], les autres y mêlent l'amour[5]; par une conception que avons déjà rencontrée dans la chanson de la *Regina*, on exclut de nse ceux qui n'aiment pas[6], les jaloux[7], enfin les « vilains »[8]; cer- mouvements de la danse étaient accompagnés de paroles qui les maient[9]; d'autres fois, les paroles désignaient un choix fait par emme parmi les danseurs ou inversement, ce qui était censé impli- une déclaration d'amour (de même encore aujourd'hui dans cer-

Je citerai pour chaque groupe un ux exemples typiques; les renvois, être plus courts, sont faits au livre Jeanroy, à moins qu'il ne s'agisse rains qu'il n'a pas cités.

Je gart le bos Que nus n'en port l de flors s'il n'aime (J. 395); *Entre t fueille et flour et violete* (J. de rel, p. 57); et surtout : *A la ren-, au bois! A la renverdie!* (*Hist. litt. France*, XXIII, 221), vrai chant de *les.*

Fai te gaite, fai me voie, Par ci t gent de joie (J. 146); *J'ai joie ra-ci* (J. 147); *Faites joie, menés joie ré la vilaine gent* (J. 394).

Espringuiez legierement, Que li sol-e fonde (J. 205); *Maine je, maine ı la dance A la guise de Normendie?* 9) : *Sor le pont a Pontoise La carole borjoise; Deus! com mes cuers s'envoise;* (Bartsch, p. 164).

[5] *Dehé ait qui d'amer ne balera Et qui ne se renvoisera!* (J. 394); *Espringuiez et balez liement, Vos qui amés par amors loiaument* (J. 395).

[6] *Vos qui amez, traiez en ça, En la qui n'amez mie* (*Chastel. de S. Gilles*); *Voit en la qui n'aime mie, voit en la* (J. 394); déjà dans *Bele Aelis : Por Deu, traiez vos en la, Cil qui n'amez mie!*

[7] *Dormés, jalos, je vos en pri, Dormés, jalos, et je m'envoiserai* (J. 179).

[8] *Vos le lairés, vilain, le baler, le joer, Mais nos ne le lairons mie* (J. 395).

[9] *Alez mignotement Dui et dui* (*Guill. de Dole*, v. 2518); *Tout ensi vait qui aime jolietement* (J. 395); *Par ci va la mignotise, Par ci ou je vois* (*Robin et Marion*, etc.).

taines danses de nos enfants)[1]. Mais la grande masse des refrains [illegible] rapporte simplement à l'amour : dans les plus anciens il ne figure q[illegible] comme un sentiment très général, fleur de gaieté, de printemps et [illegible] fête; mais plus tard on le voit souvent précisé, et l'on rencontre mêm[illegible] quoique très rarement, l'expression de l'amour triste, qui semble sing[illegible] lière en pareille occurrence et n'est d'ailleurs jamais bien profonde[2].

Aux refrains consacrés à l'amour se rattachent ceux qui ont trait a[illegible] mariage, et sur lesquels il convient d'appeler particulièrement l'atte[illegible] tion. La façon dont le mariage est traité dans nos chansons est celle q[illegible] j'ai indiquée plus haut comme formant une des inspirations des fêtes [illegible] mai : elle est toute conventionnelle et ne saurait être prise au sérieux. [illegible] premier groupe nous montre simplement une jeune fille décidée à r[illegible] sister à un mariage qui ne lui plaît pas; cela n'aurait rien que d'acce[illegible] table si déjà dans le ton il n'y avait quelque chose d'un peu trop libre [illegible] rebelle[3]. Mais les chansons les plus nombreuses nous montrent le [illegible] riage accompli : la femme alors n'a jamais assez d'imprécations, n'exh[illegible] jamais autant qu'elle le voudrait sa haine contre son mari, haine qui [illegible] jusqu'à l'atrocité[4], et cela sans une exception, sans qu'il y en ait une [illegible] soit contente de son sort, ou qui, du moins, témoigne quelque affecti[illegible] à celui qu'elle a épousé. Aussi, naturellement, le ménage marche mal [illegible] mari bat sa femme, qui proteste que cela ne peut que l'engager enc[illegible] plus à « amer »[5]. Que son mari la batte et qu'elle veuille s'en venger, [illegible] peut trouver cela naturel; mais qu'elle le lui dise en face, qu'elle se ra[illegible] de lui et le bafoue avec l'impudence et l'impudeur qui s'étalent dans [illegible] refrains[6], c'est ce qui, assurément, ne s'explique pas par l'imitation [illegible] la réalité, surtout en un temps où la puissance maritale était bien au[illegible]

[1] *Deus! la voi, la voi, La bele blonde, a li m'otroi* (*Motets*, I, 164); *Je tieng par la main m'amie, S'en vois plus mignotement* (J. 395); *Veez le la, demandez li Se m'amors li agree* (*Chastel. de S. G.*, 373).

[2] Il est inutile de donner des exemples de ces refrains d'amour; ils forment la majorité de ceux qui nous sont parvenus.

[3] *Ja ne me marierai, mais par amors amerai* (Viol., p. 8); *J'aim mieus morir pucele Qu'avoir mauvais mari* (J. 178); *Ja n'iere au vilain donee Se cuers ne me [illegible]ant* (J. 179).

[4] *Honiz soit mariz qui dure Plus d'un mois! Quinze jors ou trois [illegible] C'est li droiz* (*Hist. litt.*, XXIX, 48[illegible]); *Pleüst a Dieu que chascune de nous T[illegible] la pel de son mari jalous!* (*Mot.*, I, 1[illegible]).

[5] *Batue sui por amer de mon [illegible] Et si n'en faz nul semblant se rire [illegible]* (*Renart le Novel*, p. 315); *Quant [illegible] m'i bat et destraint mes maris, Tant [illegible] plus en amor ma pensee* (J. 179).

[6] *Ja ne lairai por mon mari [illegible] Li miens amis jut anuit avuec moi* (Bart[illegible], I, 24, etc.); *Sofrés, maris, et si ne [illegible] anuit: Demain m'avrés et mes amis [illegible]* (Bartsch, I, 20); *Ne m'en chaut de ce vilain : Chape a pluie me fera* (*Hist. litt.*, XXIX, 480).

chose qu'aujourd'hui[1]. Au reste, dans un dernier groupe, nous voyons l'adultère érigé en théorie, le droit de la femme à prendre un amant proclamé, si elle a un « mauvais mari », et même sans cette dernière et peu efficace restriction[2].

Ainsi nos chansons de danse se dénoncent comme appartenant à un genre absolument conventionnel, et la cause, le point de départ de cette convention, ce sont les fêtes de mai, d'origine et de tradition païennes, au milieu desquelles elles sont nées. Ces fêtes ont dû être d'abord purement populaires; mais quand il se forma une société aristocratique, elle continua, en le marquant de son empreinte propre, ce qui avait jadis été commun à toute la nation, et les chansons de carole que nous avons ont toutes été composées à son usage. C'est ce qui ressort avec évidence du cadre dans lequel, dès leur apparition, elles se présentent à nous. Ce sont, dans *Guillaume de Dole*, dans la *Violette* et ailleurs, les plus hauts seigneurs et les plus grandes dames qui accompagnent leurs danses de ces couplets qu'on a voulu faire passer pour des débris de la poésie du peuple; les mêmes, non plus en dansant, mais à d'autres occasions, chantent les chansons de poètes « courtois » connus. Beaucoup de refrains respirent d'ailleurs cette haine du « vilain »[3] si singulièrement répandue dans toute la poésie courtoise, qui par là, il faut l'avouer, ne nous semble guère mériter le titre qu'elle se donne. Ce n'est pas assurément chez les vilains, c'est-à-dire dans le peuple, qu'ont dû se former ni même se répandre des chansons animées de cet esprit[4].

[1] En regard de ces chansons de femmes, nous voyons, dans un petit nombre de refrains, les hommes exprimer, mais platement, leur opinion sur le mariage, qui est d'ailleurs identique à celle des femmes.

[2] *Je doing bien congié d'amer Dame mal mariee* (voir ci-dessus); *Mal ait qui por mari Lait son loial ami!* (J. 178); *Ja Dieus ne me doint corage d'amer mon mari Tant com j'aie ami tel com je l'ai choisi!* (J. 178).

[3] *Fol vilain doit on huer Et si le doit on gaber* (Bartsch, p. 86); *Ostés cel vilain, ostés! Se vilains atoche a moi Nis del doi, je morrai* (Bartsch, p. 178); *Saroit dont vilains amer? Nenil ja, nenil ja! Diables lui aprendra* (Bartsch, p. 177). — Il faut remarquer ce que dit l'auteur de *Guillaume de Dole* de son roman, qui est *si divers Et brodez par lieus de biaus vers Que vilains nel poroit savoir.*

[4] Il est vrai que dans les pastourelles on voit souvent des refrains mis dans la bouche des bergères; mais ces pièces sont tellement factices et conventionnelles qu'elles ne sauraient rien prouver; il n'y a pas de refrains dans celles, plus réalistes, qui nous représentent les jeux et les danses des bergers. Adam de la Hale, dans *Robin et Marion*, a usé avec habileté de ce procédé en ne faisant chanter à ses bergers que des refrains convenables à leur condition : ces refrains ne pourraient-ils pas être allégués comme preuve du caractère populaire des chansons de carole? Non : ce sont des *bergeries* faites par d'autres que des

Et cependant les chansons de carole, surtout dans leur forme la plus ancienne, portent bien encore la marque de leur origine populaire et de leur attache aux fêtes de mai. Elles en ont gardé jusqu'au bout deux traits caractéristiques : la joie du renouveau et la glorification de l'amour envisagé surtout comme une révolte contre le mariage. L'origine populaire de ces deux traits n'est pas douteuse; mais d'autre part il faut remarquer qu'ils se retrouvent dans tout l'ensemble de la poésie courtoise, et ce rapprochement me paraît avoir pour l'histoire littéraire une importance plus grande qu'on ne l'a constaté jusqu'ici.

Je voudrais en effet rendre vraisemblable cette thèse que la poésie des troubadours proprement dite, imitée dans le nord à partir du milieu du XIIe siècle, et qui est essentiellement la poésie courtoise, a son point de départ dans les chansons de danses et notamment de danses printanières, et subsidiairement que les chansons qui lui ont servi de point de départ appartenaient à une région intermédiaire entre le nord et le midi, et qu'elles ont rayonné au midi pour s'y transformer très anciennement, au nord pour y rester longtemps telles quelles[1].

D'abord, un des traits les plus caractéristiques de la poésie des troubadours, c'est cette éternelle description du printemps qui commence leurs pièces. On a souvent remarqué la monotonie de ce début presque obligatoire, qui a passé avec l'art des troubadours à leurs imitateurs, et l'on a cherché à l'expliquer de différentes façons. Il s'agit tout simplement de formules consacrées par les chansons de mai : toute chanson d'amour est originairement une *reverdie;* plus tard, on ne comprit plus le sens de ce motif légué par une tradition oubliée, et des protestations, qu'il serait intéressant de recueillir et de commenter, s'élevèrent contre cette tyrannie d'abord en Provence, puis en France, ensuite en Allemagne, en Portugal et dans les autres pays qui avaient accueilli l'art courtois[2].

Les chansons de printemps, nous l'avons vu, célèbrent la joie, la

bergers; elles ont, on l'a vu plus haut, leur origine dans de vraies chansons de bergers et de bergères, mêlées aux fêtes de mai, mais ces chansons nous ne les avons pas. Tous ces refrains nous présentent largement développé le type tout factice de Robin, généralement accompagné de Marion; ce sont là des productions purement artistiques, qui n'ont rien à faire avec la poésie populaire.

[1] M. Jeanroy dans plusieurs passages de son livre, a soutenu une opinion à peu près pareille en admettant dans la France du nord une première imitation du provençal, beaucoup moins servile et formelle; mais il y a eu, ce me semble, propagation plutôt qu'imitation proprement dite, et en outre il ne s'agit pas ici, à vrai dire, de provençal (je sais que l'auteur emploie lui-même ce mot dans un sens très large).

[2] M. Jeanroy a présenté (p. 390) des observations analogues.

gaieté, la *jolivete*, inhérentes à la saison nouvelle. Or ces qualités ont pris une telle place dans la lyrique provençale que *joi* (*gauq*, *jai*) est devenu pour ainsi dire synonyme de poésie[1], et c'est de cette idée qu'est venu plus tard le nom de *gai saber*, *gaia ciencia*.

A l'idée de gaieté, dans les chansons de mai, s'associe tout naturellement celle de jeunesse[2]. En provençal *jove*, *jovent* ont, comme *joi*, un sens consacré dans la langue de la poésie, et la formule *joi e joven* est tellement typique qu'elle prouve infailliblement chez les auteurs français qui l'emploient une connaissance de l'art provençal[3].

Enfin[4] le printemps, la joie et la jeunesse sont intimement liés à l'amour dans les chansons de danse, et ils le sont également dans la poésie courtoise. L'amour est l'inspiration dominante de toute cette poésie, au point que le nom d'*amors* a été donné, comme on sait, à cette poésie elle-même, et que les *Leis d'amors* sont la même chose que les *Leis del gai saber*.

Les chansons de danse, propres surtout à ces fêtes de mai que j'ai comparées à des saturnales, déclarent le mariage insupportable ou le considèrent comme virtuellement aboli; la poésie lyrique ne célèbre

[1] Voir Settegast, *Joi in der Sprache Troubadours* (Leipzig, 1889), et *Romania*, XIX, 159.

[2] Il en est d'ailleurs de même du mot *jovent* tout seul, employé dans le sens de «culture élégante, mondanité», comme dans les deux exemples de Guiot de Provins et de Jacques de Cisoing cités (mais non compris) par M. Godefroy.

[3] On pourrait se demander aussi si l'hostilité contre les vilains ne vient pas à la poésie courtoise des chansons de danse, où elle est souvent exprimée (voir ci-dessus). Mais l'inverse est plus probable. Les chansons de danse que nous avons ne sont pas fort anciennes, et le sens défavorable donné au mot *vilain* par opposition à *corteis* leur est antérieur. Il y aurait du reste d'intéressantes recherches à faire sur l'histoire de l'emploi de ces deux mots dans leurs divers sens.

[4] Aux éléments qui lui sont communs avec la chanson de danse la poésie courtoise en ajoute deux autres, qui y ont pris une grande importance : la personnification d'Amour, considéré comme un suzerain féodal, et une conception très particulière des rapports de l'amant avec la dame (voir dans le t. XII de la *Romania*, une étude sur le *Lancelot* de Chrétien). Mais ces deux éléments paraissent, en comparaison des autres, récents et extérieurs : le premier est dû aux clercs, imbus des souvenirs de l'école (cf., surtout avec le contresens constant du moyen âge sur les mots *miles* et *militare*, le *Militat omnis amans et habet sua castra Cupido* d'Ovide); le second a été élaboré au milieu du XII^e siècle par des femmes raffinées. On pourrait encore signaler l'idée que pour *valoir* il faut aimer; mais cette idée, fort ancienne dans la poésie courtoise, n'est pas sans analogie avec une des idées favorites de nos chansons : il faut être amoureux, disent elles, pour être admis à la carole; il faut être amoureux, disent les troubadours pour être compté parmi les courtois.

jamais l'amour qu'en dehors du mariage ou plutôt contre le mariage, et les livres où sont exposées les théories dont cette poésie est l'expression établissent comme premier dogme que l'amour, essentiellement libre, est incompatible avec le mariage, qui est une servitude. Une conception aussi singulière ne peut être que conventionnelle; il lui faut un point de départ, qu'elle a peu à peu oublié, mais qui l'explique, et ce point de départ se trouve dans le caractère des anciennes fêtes de Vénus, des anciennes *Floralia*, devenues nos « kalendes de mai ».

Ainsi la poésie que nous voyons s'épanouir au XIIe siècle dans le midi, et dont on a tant recherché l'origine, semble être essentiellement sortie des chansons de danse qui accompagnaient les fêtes de mai. Ces chansons ont dû exister un peu partout en Gaule, mais leur transformation en une poésie de société aristocratique a dû avoir lieu en un point spécial. Quel est ce point? Je ne puis, pour le moment, exposer les rapprochements qui m'ont conduit à une opinion sur ce sujet; je me borne à en donner le résultat, que je crois très vraisemblable : c'est la région qui comprend à peu près le Poitou et le Limousin, longtemps soumis aux mêmes ducs, et dont le second a été, comme on sait, le berceau même de la langue littéraire du Midi, tandis que l'autre a fourni, avec le plus ancien troubadour connu, cette reine Aliénor qui parlait encore poitevin à la cour de Louis VII, et qui a si puissamment contribué à répandre au nord de la France l'art nouveau formé au midi. Les chansons de danse, soit poitevines, soit limousines, ont pénétré, dans la France du nord, bien avant les productions des troubadours, non pas dans le peuple, mais dans la haute société, et elles y ont été imitées probablement sans grands changements; ce sont ces imitations que nous font connaître les couplets à refrain conservés par l'auteur de *Guillaume de Dole;* par une modification insensible, elles ont produit plus tard les *roondets* dont une mode du XIIIe siècle nous a transmis les refrains. Dans le Limousin, ces mêmes chansons ont subi la transformation réfléchie qui en a fait des chansons courtoises, fidèles longtemps en tout et toujours par quelques points à leur première inspiration; pour la forme, on constate que beaucoup des strophes des plus anciens troubadours sont identiques aux couplets des chansons de carole françaises[1], avec cette différence caractéristique que les vers formant le refrain dans ceux-ci sont, dans celles-là, des vers comme les autres vers de la strophe; c'est la suppression voulue de ce qu'il y avait à la fois de plus populaire

[1] Sur toutes ces questions de construction rythmique, on ne peut trop recommander la troisième partie du livre de M. Jeanroy.

et de plus spécial dans les chansons originairement destinées à accompagner la danse. Cette poésie limousine, bientôt répandue dans la Gascogne, le Périgord et l'Auvergne, plus tard dans le Languedoc et la Provence, était destinée, on le sait, à avoir, hors du domaine où la langue qu'elle s'était faite pouvait être adoptée, un prodigieux épanouissement, susciter en France et en Allemagne une poésie lyrique d'imitation, créer celle de l'Espagne et du Portugal, et féconder en Italie le sol où devaient plus tard fleurir et la poésie subtile ou sublime de Dante et la poésie délicate et raffinée de Pétrarque. Tout cela, si je ne me trompe pas dans mes rapprochements et mes inductions, provient des *reverdies*, des chansons exécutées en dansant, aux fêtes des calendes de mai, déjà sans doute à l'époque antérieure aux croisades, par les jeunes filles et les jeunes femmes des campagnes, puis des châteaux, du Poitou et du Limousin.

IX

J'ai laissé de côté, pour ce rapide exposé, le livre de M. Jeanroy, et je n'ai que le temps d'en dire encore en terminant quelques mots trop insuffisants. Tout ce qui a été exposé plus haut sur les refrains revient, en grande partie, à M. Jeanroy, et on ne le comprendra bien que si on en voit, dans son ouvrage, les preuves patiemment recherchées et habilement présentées. Il est un point cependant sur lequel je ne serais pas tout à fait d'accord avec lui. Il a, par un travail aussi ingénieux que savant, cherché dans la poésie étrangère, notamment allemande, italienne et portugaise, des XIIIe et XIVe siècles, les chansons dont le pendant se retrouve dans notre propre poésie populaire au XVe et surtout au XVIe siècle : il y a relevé un certain nombre de « thèmes » communs, qu'il considère, en vertu de ce rapprochement, comme ayant dû exister en France dès le XIIe siècle et s'y étant perdus, et il a cru en retrouver aussi quelques-uns dans nos refrains de chansons de carole. Sans toucher ici à l'ensemble de son argumentation et de son système, je dirai que les chansons de carole du moyen âge qui nous ont été transmises me paraissent appartenir à une tout autre catégorie que celle des chansons populaires qu'il veut en rapprocher. Rien n'y est pris vraiment au sérieux, comme dans les poésies naïvement populaires, où l'amour est une affaire grave, la seule affaire grave, où le mariage, s'il est parfois considéré comme un joug lourd et pénible, est toujours présenté comme un devoir, quand il n'est pas (ce qui est l'ordinaire) regardé comme le seul bonheur au-

quel on aspire. M. Jeanroy le remarque lui-même[1] avec sa finesse et sa justesse de coup d'œil ordinaires : ce thème de la *mal mariée*, qui figure si abondamment dans nos chansons populaires françaises, provençales, italiennes depuis le xvᵉ siècle, et qui, lui, est déjà représenté dans nos refrains, ce thème ironique et souvent grivois n'appartient pas à la poésie populaire naïve et spontanée. Si une telle poésie a existé en France au moyen âge comme expression sincère de sentiments soit généraux, soit personnels, elle ne nous a pas laissé de monuments, et je ne saurais considérer, avec M. Jeanroy, même une partie de nos refrains comme pouvant nous la représenter. Les chansons françaises pour lesquelles on constate une vraie parenté avec des chansons étrangères sont toutes de date relativement récente; quant aux refrains, les rapprochements que l'auteur essaye d'en tirer sont beaucoup moins convaincants. Ils ne nous présentent qu'un amour conventionnel, toujours enfermé, qu'il s'agisse d'une aspiration générale ou d'un choix fixé, dans des formules typiques[2], et déjà, comme dans la poésie courtoise, souvent synonyme à la fois de *joie* et de *valeur*. Mais c'est surtout dans la façon dont elles considèrent le mariage que le caractère conventionnel et spécial de ces chansons éclate au grand jour. Presque toutes sont des chansons de femmes, et ce ne sont pas, assurément, des sentiments du genre de ceux qu'elles expriment que, dans la réalité, les jeunes filles ou les jeunes femmes manifestent ou éprouvent envers leurs maris futurs ou présents. A entendre nos chansons, rien ne ferait plus horreur aux femmes que le mariage, et la façon dont elles le déclarent, avant et pendant, suffirait à inspirer aux hommes la même horreur, en sorte que, s'il existait une société dont ces chansons fussent l'expression, elle aurait bien vite aboli l'institution conjugale. Mais tout cela n'est qu'un jeu, un amusement de jour de fête, et il ne faut pas plus demander à ces chansons de renseignements sur la vraie poésie populaire qui a pu exister à côté que sur les mœurs et les idées réelles de celles qui, dans les caroles, « chantaient avant » ou « répondaient ».

Le livre de M. Jeanroy, comme tous les livres qui apportent à l'histoire non seulement des faits nouveaux, mais des idées nouvelles et importantes, sera certainement le point de départ de beaucoup d'autres études, et c'est ce qui en fait en grande partie le mérite. On peut dire

[1] Voir p. 89-90, et surtout p. 155.

[2] Dans les quelques centaines de refrains que je connais, je n'en ai trouvé qu'un qui semble exprimer un sentiment réel : *Je vois as noces mon ami, Plus dolente de moi n'i va*. C'est bien peu, et même dans ce cas encore, si l'émotion paraît sincère, le cadre est fictif.

de ce livre, à plus juste titre que de bien d'autres, qu'il fera époque. L'histoire de notre plus ancienne poésie lyrique, avant M. Jeanroy, était à peine sortie du chaos; il y a introduit de l'ordre, de la lumière, et une singulière intelligence de la valeur des faits et de leurs rapports. En même temps, dans sa dissertation latine sur les plus anciens imitateurs des troubadours en langue d'oïl, il établissait avec certitude les relations de forme et de fond de la poésie lyrique courtoise du nord avec celle du midi[1], et il fixait, généralement avec beaucoup de sûreté, la chronologie des débuts de cette poésie dans le nord. L'histoire littéraire du moyen âge français, grâce aux travaux, les uns déjà publiés, les autres en préparation, de quelques jeunes gens imbus des meilleures méthodes et joignant à la passion de leur sujet le sang-froid de la critique la plus prudente, est en train de se renouveler complètement[2]. M. Jeanroy avait choisi pour son premier livre un des chapitres les plus difficiles de cette histoire; il l'a traité avec une grande supériorité, et il aura donné à tous ses lecteurs le désir de le voir continuer des études où son coup d'essai est un coup de maître.

GASTON PARIS.

MEMORIE STORICHE DELL' OCCUPAZIONE E RESTITUZIONE DEGLI ARCHIVII DELLA S. SEDE e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano, e de' manoscritti, e parte del Museo di storia naturale di Bologna; raccolte da Marino Marini, cameriere secreto di N. S., prefetto de' detti Archivii e già commissario pontificio in Parigi M.DCCC.XVI. (P. CCXXVIII-CCCXXV du premier volume de : *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis... nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti, anno M.DCCC.LXXXIV.* Romæ, ex typographia Vaticana, 1885-1888. 7 vol. grand in-4°.)

PREMIER ARTICLE.

L'ouverture des archives du Vatican sous le pontificat de Pie IX a été de nos jours l'un des événements dont les amis des études historiques

[1] En même temps à peu près paraissaient sur ce sujet des observations de M. Paul Meyer dans la *Romania* (t. XIX, p. 1-62). Les deux critiques se sont souvent rencontrés, ce qui ne peut que donner une idée favorable de l'érudition et de la sagacité de M. Jeanroy.

[2] Je songe à quatre thèses de docto-

IMPRIMERIE NATIONALE.

ont eu le plus à s'applaudir. La France a, la première, profité de cette mesure libérale. Notre École de Rome, grâce à la clairvoyance et à l'activité des directeurs, MM. Geffroy et Edmond Le Blant, s'est assuré l'honneur de mettre en lumière la série la plus ancienne des registres pontificaux, dont les historiens de tous les pays entrevoyaient depuis si longtemps l'importance et auxquels ils avaient si souvent regretté de n'avoir pas accès.

A côté des beaux volumes in-quarto dans lesquels nos jeunes compatriotes, M. Élie Berger, en première ligne, et après lui MM. Prou, Grandjean, Digard, Faucon, Thomas, Ernest Langlois et Auvray, ont publié ou analysé les actes de la chancellerie des papes du XIII[e] et du commencement du XIV[e] siècle [1], sont venues prendre place des collections non moins intéressantes, préparées par les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica*, par le cardinal Hergenroether, par les bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin, par l'abbé Pressutti, par l'Académie des sciences de Vienne et par M. Sigmund Riezler [2], collections dont la réunion forme déjà un ensemble imposant et tel que les archives du Vatican, si longtemps soustraites à la curiosité des savants, seront bientôt les mieux connues de l'Europe.

Du même coup on a éprouvé le besoin d'être renseigné sur la com-

rat ès lettres, dont deux sont déjà soutenues et deux le seront bientôt : celle de M. Jeanroy sur *Les Origines de la poésie lyrique;* celle de M. Langlois sur *Les Origines et les sources du Roman de la Rose;* celle de M. Sudre sur le *Roman de Renart* (sous presse), et celle de M. Bédier sur les *Fabliaux* (cette dernière va être soumise à la Faculté).

[1] Voici l'indication des pontificats dont les registres ont déjà paru, en tout ou en partie, dans la *Bibliothèque des écoles d'Athènes et de Rome* : Grégoire IX, par M. Auvray. Fascicules 1 et 2. — Innocent IV, par M. Élie Berger. Fascicules 1-9. — Honorius IV, par M. Maurice Prou. Terminé en un volume. — Nicolas IV, par M. Ernest Langlois. Fascicules 1-7. — Boniface VIII, par MM. Digard, Faucon et Thomas. Fascicules 1-3, 5 et 6. — Benoît XI, par M. Grandjean. Fascicules 1-4. On a commencé l'impression des registres de Clément IV (M. Jordan, éditeur) et de Grégoire X et Jean XXI (MM. Guiraud et Cadier, éditeurs).

[2] Pertz et Rodenbeg : *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum Romanorum selectæ*. Berlin, 1883... in-4°, volumes 1 et 2. — Hergenroether : *Leonis X pont. maximi regesta.* Fribourg en Brisgau, 1884... in-4°. Fascicules 1-8. L'ouvrage ne doit pas être continué. — Bénédictins du Mont-Cassin : *Regestum Clementis papæ V.* Rome, 1885..... grand in-4°. Volumes 1-7. — Pressutti, *Regesta Honorii papæ III.* Rome, 1888... grand in-4°, volume 1. — Académie des sciences de Vienne : *Mittheilungen aus dem vaticanischen Archive... I. Actenstücke zur Geschichte des deutschen Reiches unter den Königen Rudolf I und Albrecht I.* Vienne, 1889, in-8°. — Riezler : *Vaticanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern.* Innsbruck, 1891.

position d'un aussi riche dépôt, sur la façon dont il s'est formé, sur les vicissitudes par lesquelles il a passé. De là des travaux considérables parmi lesquels il convient de distinguer ceux du P. Ehrle[1], ceux du P. Henri Denifle[2] et ceux de dom Gregorio Palmieri[3]. Les deux premiers ont éclairci toutes les questions relatives au sort des archives pontificales pendant le moyen âge; au dernier nous devons un résumé substantiel de l'histoire de ces archives depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

Il serait trop long d'analyser ici les recherches du P. Ehrle, du P. Denifle et de dom Gregorio Palmieri. Je me propose seulement d'appeler l'attention sur un document que le dernier de ces savants a joint à son travail personnel et qui a pour nous un intérêt tout particulier : ce sont des mémoires dans lesquels est exposée, exclusivement d'après les documents romains, l'histoire du transport en France et du renvoi à Rome des archives et d'une partie des manuscrits du Vatican. Ces mémoires, que j'ai essayé de contrôler et de compléter à l'aide des documents d'origine française, ont été rédigés par Marino Marini, camérier secret du pape et préfet des archives pontificales. La partie principale en a été écrite en 1817 et a été présentée au pape Pie VII pour lui rendre un compte détaillé des missions que l'auteur avait eu à remplir, d'abord à l'occasion du transport des archives pontificales de Rome à Paris en 1810, et plus tard, en 1814, 1815 et 1817, pour la réintégration à Rome de ces mêmes archives et des objets d'art et de science dont Bonaparte avait exigé la cession à la France par le traité de Tolentino.

Deux mots d'abord sur l'exécution de la clause du traité en vertu de laquelle les commissaires de la République française furent autorisés à faire des prélèvements dans les collections du Vatican.

L'article 8 du traité d'armistice conclu à Bologne le 23 juin 1796 portait : « Le pape livrera à la République française cent tableaux,

(1) *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliothek und des Archiv der Päpste im vierzehnten Jahrhundert*, dans *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte*, t. I, année 1885.

(2) *Die päpstlichen Registerbände des 13 Jhs. und das Inventar derselben vom J. 1339. Ibid.*, tome II, année 1886. Il en existe un tirage à part; Berlin, 1886, in-8° de 105 pages. — Le P. Denifle est aussi le principal auteur du beau volume intitulé : *Specimina palæographica regestorum Romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V*; Rome, 1888, in-folio.

(3) Introduction du tome I du *Regestum Clementis papæ V*, cité en tête du présent article. Nous devons encore à dom G. Palmieri un très utile manuel : *Ad Vaticani archivi Romanorum pontificum regesta manuductio*; Rome, 1884, in-16.

bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront envoyé à Rome..... et cinq cents manuscrits au choix desdits commissaires. D'autre part, l'article 13 du traité signé à Tolentino, le 19 févri- 1797, était ainsi conçu : « L'article 8 du traité d'armistice signé à Bologne, concernant les manuscrits et objets d'art, aura son exécution entière et la plus prompte possible. »

Les commissaires chargés de faire exécuter cette clause étaient Monge, Berthelemy, Moitte et Tinet. Aucun d'eux n'était en mesure de bien discerner les manuscrits qu'il y avait le plus d'intérêt à réclamer. Le gouvernement, qui devait ou avait dû leur donner des instruction n'avait probablement pas attendu la conclusion du traité pour demander aux conservateurs de la Bibliothèque nationale un avis sur la nature des prélèvements qui, le cas échéant, pourraient être faits dans les bibliothèques de Rome. On avait d'abord songé à s'emparer des manuscrits qui jouissaient de la plus grande célébrité, soit à cause de le antiquité, soit à cause des peintures dont ils sont ornés, soit pour to autre motif, en s'attachant principalement aux volumes que les étrangers étaient habitués à admirer au Vatican. Tel ne fut pas l'avis de La Porte du Theil, qui, pendant un long séjour à Rome, avait acquis une parfaite connaissance des trésors bibliographiques de cette ville. combattit cette manière de voir et fit preuve d'une grande sagacité d'une véritable intelligence de nos intérêts en proposant de viser uniquement le fonds de la Reine de Suède, dont l'origine était à peu p exclusivement française, puisqu'il venait du cabinet des Petau et q renfermait des documents de premier ordre sur notre histoire et no littérature.

La Porte du Theil fit adopter par ses collègues le mémoire qu'il a rédigé et dont le texte, écrit de sa main, s'est retrouvé aux Archi nationales, dans les papiers de la Secrétairerie d'État[1]. Il est assez rieux et assez substantiel pour être rapporté à peu près en entier :

D'après les considérations les plus mûres, les conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale pensent que, si, pour la partie des manuscrits grecs, latins, français et modernes, on va s'attacher à extraire des différentes bibliothèques de Rome des manuscrits ou reconnus depuis longtemps pour de purs objets de curiosité, ou vantés comme précieux par les rapports souvent infidèles ou exagérés des voyageurs, un pareil choix serait tout ensemble hasardeux à bien faire et de mince utilité, encore qu'il fût bien fait. Peut-être même serait-il démontré qu'un pareil choix ne peut s'exécuter physiquement sans beaucoup de temps et d'habileté, à moins qu'on ne veuille s'exposer à être trompé sur presque tous les articles.

[1] *Archives nationales*, carton AF. III, 185.

En conséquence, les conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale croient fermement que le plus sûr et le plus utile de beaucoup serait de demander en bloc ce qu'on appelle la bibliothèque Christine. Cette portion de la bibliothèque actuelle du Vatican concerne spécialement notre histoire nationale; elle peut à bon droit être regardée comme faisant essentiellement partie de nos richesses nationales, puisqu'elle a originairement appartenu à la France et n'en est sortie que par l'effet des troubles et de la fureur des guerres intestines et de religion, et qu'ainsi le renvoi de cette bibliothèque en France sera, de la part de la cour de Rome, une restitution plutôt qu'un tribut.

Par déférence pour les personnes qui désiraient avant tout faire venir à Paris les objets qui devaient le plus frapper l'imagination du grand public, La Porte du Theil ajoutait à son mémoire une pièce annexe dont il annonçait l'envoi en ces termes :

En même temps, pour ne point négliger totalement la partie de pure curiosité, on peut demander les articles marqués dans la liste ci-jointe, qui porte l'indication des pièces les plus renommées.

Cette liste, qui avait été dressée par Van Praet, mentionnait un missel orné de miniatures de Giulio Clovio, un missel avec peintures de Jules Romain, un bréviaire qui venait de Mathias Corvin, l'Anthologie de la bibliothèque Palatine, le Virgile sur vélin avec peintures du v^e siècle (n° 3225 du fonds du Vatican), l'autre Virgile très ancien (n° 3867) qui avait jadis été à l'abbaye de Saint-Denis, et le Térence du v^e siècle, enrichi de miniatures [1].

Il est assez douteux que les mémoires de La Porte du Theil et de Van Praet aient été communiqués aux commissaires français. Ceux-ci avaient commencé par s'occuper des antiques et des œuvres d'art. Le tour des manuscrits arriva vers le mois de juin 1797. On ignore d'après quelles indications furent choisis les volumes qui devaient être dirigés sur Paris. Une tradition que j'ai recueillie en Italie veut que le choix ait été fait en grande partie à l'aide d'une liste envoyée de Copenhague par Niebuhr. Quoi qu'il en soit, les collections du Vatican étaient assez riches pour qu'il ne fût pas difficile d'y trouver 500 manuscrits dont le mérite pût satisfaire le goût des connaisseurs les plus exigeants. La tâche des commissaires fut d'autant plus aisée qu'ils n'eurent pas à lutter contre le mauvais vouloir des fonctionnaires de la Vaticane. Il n'est guère permis d'en douter, quand on voit les commissaires, à la date du 15 avril 1797, proposer de leur accorder des gratifications ou indemnités. « Les biblio-

[1] L'auteur de la note a confondu le très ancien Térence du Vatican (n° 3226) avec le Térence avec peintures du IX^e siècle de la même bibliothèque (n° 3868).

thécaires, disaient-ils, et les différents custodes des muséums doivent participer à la bienfaisance nationale en proportion de l'importance des objets d'art extraits des dépôts qui leur étaient confiés et qui leur procuraient des émoluments journaliers de la part des amateurs. » C'est ainsi que, sur un état qui reçut l'approbation ministérielle, nous voyons figurer « le bibliothécaire du Vatican pour 2,400 livres tournois, celui chargé du grec pour 600, et le custode de la bibliothèque pour 300 [1]. »

Cependant une difficulté se présenta quand le choix des manuscrits à envoyer en France était déjà arrêté. Les représentants du souverain pontife firent observer que, pour économiser les frais de reliure, on avait souvent réuni en un volume deux ou trois manuscrits de même format, qui, indépendants les uns des autres, ne pouvaient pas être considérés comme formant un seul et unique manuscrit. Ils demandaient, en conséquence, que les 500 volumes déjà triés fussent soumis à un nouvel examen, afin de voir ceux qui devaient être comptés pour plusieurs articles. Le bien fondé de la réclamation fut reconnu, et les commissaires se contentèrent de 459 volumes, comme devant, en bonne justice, représenter les 500 manuscrits auxquels le texte du traité de Tolentino leur donnait droit de prétendre. La remise en fut faite le 13 juillet 1797. Emballés dans neuf caisses de noyer, ils furent dirigés le même jour sur Livourne, et de là sur Marseille, où ils étaient déjà parvenus à la date du 16 août. Restait à les faire arriver à Paris. Cette dernière partie du voyage présenta d'assez grosses difficultés. Les caisses dans lesquelles étaient renfermés les monuments d'art, de science et de littérature recueillis en Italie furent débarquées à Marseille et entassées, paraît-il, dans des magasins obscurs, humides et entourés d'un grand nombre de maisons très peuplées, faciles par conséquent à être incendiées. C'est du moins ce qu'affirme Belleville, alors consul de France à Livourne, qui, le 12 septembre 1797, suppliait le général en chef d'user de son influence sur le Directoire pour faire promptement arriver à Paris d'aussi glorieux trophées. Ce fut seulement le 7 novembre que les caisses reprirent la mer, formant un convoi de sept allèges et d'une tartane, sous l'escorte de l'aviso *la Foudre*. Un double transbordement devait avoir lieu à Arles et à Chalon. Mais, par suite des rigueurs de l'hiver, la transmission subit de très longs retards. Les bateaux chargés du précieux butin mouillèrent dans la Saône le 26 avril 1798; ils arrivèrent à Digoin le 20 mai, et à Cosne le 2 juillet.

[1] Archives du Ministère des affaires étrangères, volume coté *Rome* 923. L'approbation du ministre est dans le volume 925.

ut seulement au mois d'août 1798 que les manuscrits enlevés du
ı l'année précédente au mois de juillet arrivèrent à la Bibliothèque
le, après avoir figuré sur des chars aux fêtes de la Liberté, célé-
n grande pompe au Champ-de-Mars, le 9 et le 10 thermidor
28 juillet 1798), conformément au programme qui fut publié à
merie de la République en une brochure in-4° de 23 pages, inti-
Fêtes de la Liberté et entrée triomphale des objets de science et d'art
is en Italie; Programme. (A Paris, de l'Imprimerie de la Répu-
Thermidor, an VI[1].)
rope savante fut rapidement informée du transport à Paris d'un
des manuscrits du Vatican. Dès le mois de septembre 1797, il
é publié à Venise, en un fascicule in-4° de 27 pages, une *Liste*
cipaux objets de sciences et d'arts recueillis en Italie par les commis-
la gouvernement français. (Extrait des procès-verbaux restés à la
ission et imprimé par son ordre à Venise le premier jour compli-
re (*sic*) de l'an V de la République française.) Cette liste fut réim-
à Venise, en 1799, avec l'autorisation du gouvernement autri-
).
exte même du catalogue des manuscrits choisis au Vatican, tel
ait été rédigé au moment de l'enlèvement le 13 juillet 1797[3] et
is à la Bibliothèque nationale le 1er décembre de la même année,
à Leipzig en un volume in-8°, qui porte la date de 1803[4].
cinq cents manuscrits dont la remise à la France avait été assu-
le traité de Tolentino s'ajoutèrent peu de temps après un petit
e de volumes précieux[5], notamment la fameuse bible des Sep-

y en a des exemplaires à la Bi-
ue nationale (Lb[42] 603) et aux
nationales dans le carton F[17]
ur cette fête, on peut aussi
r le *Moniteur universel*, 9, 10,
t 14 thermidor an VI, p. 1237,
250, 1254 et 1258, et le *Ma-*
yclopédique de Millin, 4e année,
416 (an VI, 1798).
atalogo de' capi d'opera di pit-
ultura, antichità, libri, storia
ed altre curiosità trasportati
lia in Francia. Venezia, 1799.
4° de 32 pages.
ne magnifique copie de ce cata-
ormant un volume in-folio, fut
e d'Italie par Monge, qui dut
la déposer à l'École polytechnique, dans
la bibliothèque de laquelle elle est res-
tée jusqu'à nos jours. Par une décision
du 19 juin 1892, M. le Ministre de la
guerre l'a attribuée à la Bibliothèque
nationale.

(4) *Recensio manuscriptorum codicum qui ex universa bibliotheca Vaticana selecti jussu domini nostri Pii VI pontificis maximi pridie idus julii anno 1797 procuratoribus Gallorum jure belli, seu pactarum induciarum ergo et initæ pacis, traditi fuere.* Lipsiæ, 1803. In-8° de 151 pages.

(5) La liste s'en trouve à la page 145 du petit volume cité dans la note précédente.

tante connue sous le nom de *Codex vaticanus*, et le non moins célèbr[illegible]e Virgile, n° 1631 du fonds palatin, que Daunou s'était fait livrer a[illegible]u cours de la mission dont il avait été chargé à Rome en 1798[1]. Ils en[illegible]trèrent à la Bibliothèque nationale le 24 juillet 1799, en même temp[illegible]ps que différents articles de la bibliothèque privée du pape Pie VI, mise e[illegible]en vente à Rome en 1798.

Tels sont les actes du Directoire qui eurent pour résultat de fair[illegible] passer une importante collection de manuscrits du Vatican à la Biblio[illegible]o thèque nationale, où ils furent gardés pendant un peu plus de dix-sep[illegible]pt années.

Ce fut dans des conditions bien différentes et en vue d'intérêts pur[illegible]e ment administratifs et politiques que les archives du Vatican furen[illegible]nt transférées de Rome à Paris. Napoléon en conçut le projet[2] peu d[illegible]e temps après avoir réuni les États pontificaux à l'Empire français, pen[illegible]dant la captivité de Pie VII à Savone. Il songeait alors à installer le[illegible]es archives pontificales dans la ville de Reims, à côté des bureaux dan[illegible]s lesquels les officiers de la cour romaine devaient continuer à expédie[illegible]r les affaires de leur compétence. Mais il revint sur ce premier projet, e[illegible]t il décida que les archives seraient portées, non pas à Reims, mais [illegible] à Paris, au palais Soubise. Le 2 février 1810, il écrivait au ministre de[illegible]s cultes :

> Faites venir à Paris en poste M. Martorelli, archiviste général, et adressez-le a[illegible]u sieur Daunou, mon archiviste. Donnez l'ordre que toutes les archives du Vatican, d[illegible]e la Daterie, de la Pénitencerie et autres, sous quelque titre que ce soit, soit trans[illegible]portées à Paris sous bonne et sûre escorte, et qu'à cet effet on fasse partir de Rom[illegible]e un convoi de cent voitures toutes les semaines....
>
> Entendez-vous avec le ministre de l'intérieur pour que l'hôtel Soubise soit dis[illegible]posé pour contenir cette immense quantité de papiers[3].

L'ordre de procéder à l'emballage et à l'expédition des archives, trans[illegible]mis au général Miollis, fut exécuté avec la promptitude et la ponctua[illegible]lité à laquelle étaient habitués les serviteurs de l'Empereur. Les détail[illegible] de l'opération furent dirigés et surveillés par De Gérando, membre de la [illegible] consulte chargée de l'administration des États pontificaux.

[1] Sur les difficultés qui retardèrent l'arrivée à Paris des objets choisis par Daunou, voir un mémoire de Ch. Racinet, *Le* Breviarium Romanum, *sur vélin, de Nicolas Jenson, appartenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève* (Paris, novembre 1858; in-8°), p. 46-50.

[2] Le 18 décembre 1809 il fit donner des ordres au général Miollis pour faire emballer toutes les archives du Saint-Siège et pour les envoyer en France sous bonne escorte. (D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, t. III, p. 510.)

[3] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 199.

il ne fallait pas moins de 450 voitures pour effectuer le transport. Des marchés furent conclus pour les mener de Rome à Turin, et Daunou, garde des archives de l'Empire, était chargé d'en faire prendre livraison à Turin pour les acheminer à Paris. On répartit les caisses en une vingtaine de convois, dont le premier sortit de Rome le 18 février 1810. Malgré les difficultés de la route, le voyage s'exécuta dans d'assez bonnes conditions. On signala seulement deux accidents. Le 5 avril, deux voitures furent surprises par les eaux d'un torrent à Borgo S. Donnino, et le 11 juillet huit caisses tombèrent dans un canal sur la route de Turin à Suze. Les avaries portèrent principalement sur des registres du Saint-Office. On n'avait d'ailleurs rien épargné pour la sécurité des convois. Daunou évaluait à plus de 620,000 francs les dépenses qu'avaient occasionnées l'emballage et le transport.

Les archivistes du Saint-Siège durent suivre leurs archives.

Le 23 février, le général Radet donna les ordres les plus précis pour que le préfet des archives Gaetano Marini, Marino Marini, neveu du préfet, et le P. Altieri se rendissent immédiatement à Paris, où ils arrivèrent le 11 avril. Ils n'eurent pas à se plaindre de la façon dont ils furent accueillis : un traitement annuel de 10,000 francs était assuré à Gaetano Marini; chacun de ses deux collaborateurs devait toucher 5,000 francs par an. Malgré ces avantages, ils se firent un point d'honneur de rester étrangers au rangement des archives pontificales, que Daunou confia à des employés français et qui furent provisoirement logées sous les galeries couvertes autour de la cour d'honneur du palais Soubise. Marino Marini se fit cependant autoriser par le pape à venir aux Archives; il consentit même à faciliter des recherches demandées par le ministre des cultes sur l'institution des évêques, et dont le résultat ne fut conforme ni aux désirs ni aux espérances de Napoléon.

Malgré l'abstention des archivistes pontificaux, un ordre relativement satisfaisant avait été établi par les soins de Daunou dans les volumineuses collections apportées de Rome en 1810. Dès le mois de juin de cette année, on avait pu constater l'absence de documents particulièrement précieux, sur le sort desquels Gaetano Marini fut mis en demeure de donner des éclaircissements. Le malheureux préfet dut avouer que son neveu avait mis à part et laissé à Rome le *Liber diurnus*, les bulles d'or et les actes du concile de Trente; il s'engagea à les faire sortir de leurs cachettes et à les mettre à la disposition du général Miollis. Les caisses qui les renfermaient furent reçues aux Archives de l'Empire le 27 février 1811.

Les ordres donnés par l'Empereur n'avaient d'abord paru s'appliquer

qu'aux archives des administrations ecclésiastiques de Rome. Il déclara en 1811 qu'il entendait concentrer à Paris les archives civiles des États rattachés à l'Empire. Le 13 août 1811, Daunou reçut une mission pour aller reconnaître en Italie les corps d'archives qui, suivant les intentions de Napoléon, devaient être envoyés à Paris. Benjamin Guérard[1] et Henri Bordier[2], qui ont connu cette mission, ont supposé qu'elle avait pour but de préparer l'expédition des archives du Vatican. En réalité, il ne s'agissait guère que des archives de diverses administrations civiles de Rome et d'autres villes d'Italie.

A la suite de la mission de Daunou, les fonds apportés en 1810 se grossirent de suppléments considérables, qui arrivèrent à différentes reprises les années suivantes. Un dernier convoi se préparait en 1813. Daunou proposait d'y comprendre 9,000 chartes des couvents supprimés, 247 liasses ou volumes des votes et décisions de la rote, 355 volumes de bulles et de diplômes à extraire de la série des manuscrits du Vatican, et 22 chartes ou fragments de chartes sur papyrus. Le ministre de l'intérieur approuva la translation de tous ces documents, à l'exception cependant des chartes sur papyrus, dont le déplacement, disait-il, pouvait être ajourné, « cet article étant de pure curiosité ».

L'ensemble des documents qui furent envoyés des archives du Saint-Siège à Paris consistait en plus de 100,000 registres, liasses ou cartons, que Daunou répartit en seize sections sous les rubriques suivantes :

A. Chartes. — B. Registres de bulles, brefs et suppliques. — C. Possessions et prétentions de la Cour de Rome. Matières ecclésiastiques et Gouvernement pontifical. — D. Nonciatures et légations. — E. Secrétairerie d'État. — F. Daterie. — G. Chancellerie. — H. Pénitencerie. — I. Congrégation du Concile de Trente. — K. Congrégation de la Propagande. — L. Congrégation du Saint-Office. — M. Congrégation des évêques et des réguliers. — N. Congrégation des rites. — O. Archives administratives. — P. Archives judiciaires. — Q. Inventaires, tables et répertoires.

Un aperçu des articles que renfermait chacune des seize sections se trouve dans le *Tableau systématique des archives de l'Empire* que Daunou publia en 1811 et en 1812, et dont Henri Bordier[3] a donné un extrait en 1855.

Napoléon s'intéressait vivement aux développements que prenaient ses archives sous la direction de Daunou, fidèle et intelligent exécuteur des desseins impériaux. Voulant se rendre compte lui-même des travaux qui s'accomplissaient au palais Soubise, il s'y rendit au mois de

[1] *Notice sur M. Daunou*, éd. de 1855, p. 94. — [2] *Les Archives de France*, p. 18. — [3] *Ibid.*, p. 396.

novembre 1811, au retour de son voyage de Hollande. Il était alors tout préoccupé des négociations entamées avec Pie VII et des instructions qu'il devait donner, le 3 décembre suivant, aux prélats envoyés à Savone pour arracher au souverain pontife l'approbation pure et simple du décret voté le 5 août précédent par le Concile national sur l'institution canonique des évêques. L'état de son esprit nous est merveilleusement dépeint dans un véritable procès-verbal que Marino Marini a rédigé, séance tenante, de la visite de l'Empereur aux archives du Saint-Siège. C'est une page trop curieuse pour que nous puissions nous dispenser d'en insérer ici la traduction littérale :

Napoléon étant venu aux Archives, en novembre 1811, nous demanda, à Altieri et à moi, si, parmi tous ces papiers, il y en avait encore qui méritassent d'être imprimés. Nous lui répondîmes : « Sire, tout ce que vous voyez ici, ce sont des monuments précieux, tels que lettres des pontifes concernant le gouvernement de l'Église et actes des donations qui furent faites à l'Église par les empereurs et les princes. » Altieri parla avec tant d'éloquence et d'énergie en faveur de Sa Sainteté que Napoléon, blessé d'un tel discours, ne put se contenir : « Donc, s'écria-t-il, vous êtes des prêtres! Si vous suivez les maximes de Jésus-Christ, c'est bien; mais si vous suivez celles de Grégoire VII, vous êtes les prêtres du diable. Que n'ai-je pas fait pour l'Église! Qu'ai-je voulu, sinon lui donner la paix? J'aurais pu imiter Henri VIII; mais je tiens à la religion catholique. Mon intention n'est pas de garder le Souverain Pontife en captivité; mais je ne veux pas qu'il partage ses soins entre le culte divin et les affaires temporelles. Son royaume n'est pas de ce monde; mon autorité à moi vient de Dieu. Le pape s'est toujours opposé à mes désirs, il me hait... » Altieri l'interrompit : « Loin de vous haïr, dit-il, il a pour vous des sentiments d'amour. — Des sentiments d'amour! Faites croire cela à ces Français (et il montrait le maréchal Duroc et l'archiviste Daunou, seuls témoins de la scène), mais non pas à moi, qui suis Italien comme vous autres. Des sentiments d'amour! Et voilà les effets de cet amour! Je ne veux que le bien de l'Italie, puisque je projetais de la réunir en un seul État, et elle le sera assurément. Le pape s'y est opposé. Il a sans aucune raison fulminé l'anathème contre moi. Dieu m'a accordé un héritier, et cette nouvelle bénédiction est un témoignage non équivoque de l'injustice d'un tel procédé à mon égard. Funeste doctrine ultramontaine! Vous en êtes tous imbus. — Sire, dis-je, tous les ultramontains respectent les souverains. La doctrine qu'on leur enseigne impose ce respect comme un devoir sacré. Conformément à cette doctrine, on vous vénère, tout en acceptant cette juste maxime que le Souverain Pontife a, comme un père, le droit de corriger ses enfants. — Et vous trouvez que c'est peu! reprit-il, dans un nouvel accès de colère. Et vous trouvez que c'est peu! J'entends supprimer cette doctrine, et j'ai déjà ordonné aux évêques de la remplacer par la doctrine gallicane. Vous êtes tous conjurés contre moi, et le cardinal di Pietro et Fontana portent maintenant la peine de leurs intrigues. Mais qu'est-ce que ce Pietro? demanda-t-il furieux. Est-il savant? Et Fontana l'est-t-il aussi? » Nous dîmes qu'ils l'étaient tous les deux, et que Fontana unissait à la science sacrée la connaissance des belles-lettres. « Eh bien, répliqua-t-il, je les enverrai tous les deux en Hollande. Fontana a voté contre mon mariage, et Pietro a toujours été mon ennemi. Le cardinal Gabrielli, cet homme obstiné dans ses principes, et le cardinal Oppi-

zoni, qui met de vains scrupules au-dessus des bienfaits dont je l'ai comblé, et de Gregorio, ils mourront aussi en Hollande. Ils ont essayé de soulever l'Empire contre moi, en y répandant les brefs du Pape. De Gregorio, pour ne pas démentir cette fermeté et cette résolution de caractère dont il est souverainement jaloux, a refusé de dire qui il a laissé à sa place comme légat apostolique à Rome; mais si les promesses n'en ont pas eu raison, si la prison ne l'a pas effrayé, il ira lui aussi mourir en Hollande. » Vainement Altieri plaida-t-il la cause de ces illustres prisonniers. Vainement se prit-il à défendre le zèle dont ils étaient animés pour les droits du Pontife et le salut de la pauvre France menacée du schisme. L'empereur parcourait les salles, allant de l'une à l'autre, en multipliant les questions. Il parla de la Bulle d'or et voulut voir les brefs que le Pape lui avait écrits. Il dit qu'il irait à Rome et demanda ce qu'avait coûté la construction de l'église de Saint-Pierre. Je lui répondis : « Sire, s'il faut ajouter foi au bruit public, on n'a pas dépensé moins de 40 millions d'écus à la construction de ce temple, qui réclame vos soins pour résister aux injures du temps. » Sur quoi, il répondit : « Je fais plus de cas d'une cabane de César que de l'église du Vatican. » Et il s'en alla.

Je n'ai pas seulement rappelé le sens des discours de Napoléon; ce sont les propres paroles qu'il a prononcées. Je les ai couchées immédiatement sur le papier.

Dans les deux années qui suivirent la visite de l'Empereur, nous n'avons à relever aucune particularité se rattachant à l'histoire des archives pontificales. Il faut arriver aux désastres de l'année 1814 pour voir s'écrouler le grandiose échafaudage qui témoignait de la décision et de l'activité de Daunou.

Léopold DELISLE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

H. Schliemann, *Mycènes,* récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, Hachette, 1879, grand in-8°. — ***Karten von Mykenai***... aufgenommen und mit erlæuterndem Text herausgegeben von Steffen (2 feuilles in-folio, texte in-4°, 48 pages, par Steffen et Lolling, avec une carte de l'Argolide). Berlin, 1884, Dietrich Reimer. — Milchœfer, ***Die Ausgrabungen in Mykene*** (dans ***Athenische Mittheilungen***, t. I, p. 308-327).

Furtwængler und Lœschke, ***Mykenische Vasen,*** Vorhellenische Thongefæsse aus dem Gebiete des Mittelmeeres, in-4°, avec un atlas de 44 planches, Berlin, Asher, 1886. — Tsoundas, *Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν*, dans les *Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας*, 1886; Tsoundas, *Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1888, p. 119-179). — Tsoundas, *Ἐκ Μυκηνῶν* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1891, p. 1-43). — Chr. Belger, ***Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber***, in-4°, Berlin, 1887.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Schliemann était parti de l'idée que chacune des tombes qu'il avait découvertes dans l'acropole n'avait pas reçu d'autres hôtes que les personnages fameux mentionnés par Pausanias, et il en avait conclu qu'elle avait été comblée après les funérailles; on aurait rejeté la terre, à pleines pelletées, sur les restes du bûcher, sur les cadavres et sur tout le riche appareil de la parure et du mobilier mortuaires. Schliemann a cru trouver, dans un des tombeaux, le cinquième, des traces de remaniement[2]; ce ne pourrait être, dans son système, que l'effet d'une violation de sépulture, qui aurait eu la cupidité pour mobile.

A première vue, il paraît peu vraisemblable que l'on ait ainsi revêtu les morts d'habits somptueux, tout constellés d'or et d'argent, qu'on les ait couronnés de diadèmes d'une si fine exécution et que l'on ait disposé autour d'eux tous ces vases, vases de métal et vases d'argile, pour

[1] Voir le cahier de juin 1892. — [2] Schliemann, *Mycènes*, p. 377.

caveau, une chambre close. Le cadre de maçonnerie s'arrêtait à une certaine distance des bords de la cuve, et la crête du mur offrait une plate-bande sur laquelle reposaient les extrémités de poutres qui soutenaient des dalles de schiste. Quand la terre avait été rabattue et foulée au-dessus de ces dalles, rien ne décelait aux yeux l'emplacement de la tombe; mais rien pourtant n'était plus facile que de la rouvrir si l'on voulait y introduire quelque nouvel hôte. On avait bientôt fait de gratter la terre, de soulever une dalle et d'écarter les poutres. L'ensevelissement terminé, les choses étaient remises en l'état. Les traces de dérangement que Schliemann a cru pouvoir constater dans le cinquième tombeau s'expliquent mieux par une de ces inhumations postérieures que par une tentative de spoliation; la conjecture de l'explorateur s'accorde mal avec la richesse du mobilier que lui a livré cette sépulture.

Le résultat des fouilles répond de point en point à ce que donnait lieu de prévoir l'idée que nous nous sommes faite de la tombe. Aménagée comme nous l'avons dit, celle-ci était assez spacieuse pour que les corps et leur parure ne subissent point le contact et la pression du remblai qui bouchait le trou. Schliemann a trouvé sur les squelettes une mince couche d'argile, où il voit une sorte d'enduit que l'on aurait étendu, comme une enveloppe protectrice, sur la dépouille de tous ces morts; mais est-il vraisemblable que, dans ces caveaux, on ait fait resplendir l'or et l'argent au front et sur la poitrine du défunt pour en éteindre l'éclat, au même instant, sous ce crépi de boue? Il y a une explication bien plus simple. Avec quelque soin que fussent ajustées les pierres et les planches du couvercle, elles laissaient toujours passer par leurs interstices une certaine quantité d'eau. Cette eau, en filtrant à travers le sol, se chargeait de terre, et c'est elle qui, en tombant ainsi goutte à goutte sur les cadavres, y forma et y a laissé ce dépôt.

Les dégâts se bornèrent longtemps à ces infiltrations; mais il vint pour chacune de ces tombes, un peu plus tôt ou un peu plus tard, un moment où les poutres, attaquées par l'humidité, finirent par se rompre et par s'abattre, entraînant avec elles les dalles de couverture et la terre que celles-ci supportaient. Ces morceaux de bois où Schliemann voulait reconnaître les débris du bûcher, c'est ce qui reste de ces solives pourries. Les carreaux de schiste étaient dressés contre les parois des fosses ou gisaient à plat dans le fond de la cuvette; or c'est l'une ou l'autre de ces positions qu'ils ont dû prendre, lorsqu'ils ont basculé dans le vide, suivant que la rupture s'est produite à l'un des bouts ou au milieu même du plancher. Schliemann signale de la terre naturelle, comme il dit, mêlée à ce bois et à ces pierres; c'est celle qui avait été

rejetée sur le couvercle; elle a glissé dans la fosse jusqu'à ce que celle-ci fût remplie. Cette terre contenait, par endroits, des cendres et des os d'animaux; il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque, comme le prouve l'autel encore trouvé en place vers le sud de la nécropole, c'est sur l'emplacement même des tombes que l'on immolait les victimes dont le sang et la graisse devaient aller nourrir les morts qui reposaient dans les profondeurs du sol.

C'est M. Dœrpfeld qui a eu le premier l'idée de restituer ainsi la tombe de l'acropole mycénienne, et sa conjecture a été confirmée par une observation que M. Schuchardt a faite au musée central d'Athènes [1]. Parmi les objets qui proviennent des fouilles de Schliemann, il y remarqua, en quadruple exemplaire, une capsule faite d'une très forte feuille de cuivre. Les bords des parois latérales ne sont pas liés par la soudure; ils ont été repliés l'un sur l'autre par le battage au marteau. Ces parois sont traversées par nombre de clous du même métal dont les pointes font saillie dans le vide de la caisse, où elles ont emprisonné, où elles retiennent encore des morceaux du bois très bien conservé dans lequel les clous étaient autrefois plantés. Ces pièces ont fort embarrassé Schliemann. Ce ne pouvaient être là des boîtes; point de couvercle; d'ailleurs les clous et le bois étaient là, qui témoignaient que jadis l'intérieur de la capsule était plein. Schliemann a donc proposé de reconnaître là des billots de chêne ou de cèdre, doublés de cuivre, qui, posés sous la tête des morts, auraient joué le rôle de ces chevets de bois, d'albâtre ou d'ivoire qui, dans les tombes égyptiennes, rendent ce même service [2]; mais il est obligé de convenir que, dans cette sépulture où les diadèmes ceignaient encore le front des morts, aucune de ces capsules n'a été trouvée sous la tête de l'un des squelettes [3]. D'ailleurs la forme de ces billots ne paraît guère en rapport avec la fonction qu'on leur prête; l'oreiller aurait été bien étroit et bien incommode; or, dans la donnée des croyances naïves qui présidaient alors aux rites des funérailles, ne fallait-il pas que les morts eux-mêmes eussent leurs aises dans ces chambres que l'on meublait si richement à leur intention? La vraie destination de ces capsules, M. Schuchardt l'a devinée; elles garnissaient et protégeaient contre l'humidité les extrémités des poutres sur lesquelles reposaient les dalles de couverture. Le bois qui demeure accroché aux clous, c'est ce qui reste des bouts de la poutre, et l'équar-

[1] Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 191-192.

[2] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, tome I, pages 163, 189-190, fig. 165.

[3] Schliemann, *Mycènes*, pages 287 et 288.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rissage de celle-ci nous est donné par les dimensions de la doublure. Chaque capsule a 0 m. 25 de long, 0 m. 11 de large et 0 m. 125 de haut. On n'a pas, il est vrai, trouvé dans les autres fosses d'échantillons de ces armatures; mais le troisième tombeau est celui de tous qui contient les plus belles pièces d'orfèvrerie, ce qui donne à penser qu'il a reçu le plus puissant et le plus opulent des personnages qui ont été enterrés dans ce cimetière; on ne saurait donc s'étonner que des précautions toutes particulières aient été prises ici pour donner au couvercle de la fosse plus d'élégance à la fois et de solidité.

Nous avons achevé de marquer les traits généraux qui caractérisent la disposition de ces sépultures; mais nous ne sommes pas encore en mesure de discuter le problème qu'elles soulèvent. Pour entrer dans ce débat, il nous faut avoir étudié les nécropoles de la ville basse, dont la disposition est tout autre. Alors seulement nous pourrons nous hasarder à donner notre avis sur la question de savoir si, dans les tombes découvertes par Schliemann à l'entrée de l'acropole, on doit, comme Schliemann l'a toujours affirmé, reconnaître celles que mentionne Pausanias. Nous ne nous astreindrons pas non plus à dresser ici l'inventaire, tombe par tombe, des objets recueillis dans cette fouille; ce serait condamner le lecteur à des énumérations et à des répétitions fastidieuses. Une remarque seulement : l'impression que laisse un examen attentif du contenu de ces tombes, examen que rend facile le classement adopté dans les vitrines du Musée central, à Athènes, ne s'accorde point avec celle que Schliemann avait gardée de ses recherches et de ses découvertes [1]. Celui-ci inclinait à croire que chaque tombe n'avait servi qu'une fois et que tous les tombeaux étaient à peu près contemporains. Or les tombes, telles que nous nous les sommes représentées, se prêtaient fort bien à recevoir, lorsqu'il était nécessaire, des hôtes nouveaux, et l'on croit saisir la trace de ces inhumations successives ici dans la position des squelettes et là dans l'aspect différent que présentent, dans une seule et même sépulture, des objets similaires. C'est ainsi que, dans le quatrième tombeau, la facture des masques funéraires offre assez de variété pour qu'il soit difficile d'attribuer tous ces masques à un même ouvrier, ce qui donne à penser qu'ils n'ont pas été commandés et façonnés en même temps [2]; mais ces nuances sont encore plus marquées d'une tombe à l'autre ou plutôt de l'un à l'autre des deux groupes que l'on a cru pouvoir former, en se fondant sur les résultats de la

[1] Cette comparaison a été faite, avec beaucoup de soin et de critique, par Schuchardt, chap. IV. Nous acceptons les conclusions qu'il en tire, dans le § II : *Verhältniss der Gräber zueinander.*

[2] Schuchardt, p. 263-265.

comparaison que l'on avait instituée et poursuivie jusque dans le dernier détail.

Il y a des affinités très sensibles, d'une part, entre les premier, second et sixième tombeaux, et, d'autre part, les second, quatrième et cinquième. La troisième et la quatrième tombe ont fourni des ornements d'or qui, bien que déposés dans deux fosses distinctes, paraissent avoir été estampés sur un même moule; nous voulons parler de ces petits modèles qui représentent, en abrégé, des façades de temple. Le troisième et le cinquième tombeau sont les seuls où se soient rencontrées ces plaques rondes du même métal qui étaient jadis collées sur les vêtements, desquels elles se sont détachées quand ceux-ci sont tombés en poussière; mais ce qui caractérise et différencie surtout les deux groupes, c'est que, dans le premier (I, II, VI), les vases d'argile forment la partie la plus considérable du mobilier funéraire, tandis que, dans le second (III, IV et V), c'est le métal qui tient le plus de place. Là aussi, pourtant, on a trouvé de l'or, de l'argent et du bronze; mais les bijoux et les ustensiles qui ont été tirés de ces matières ont moins d'ampleur et sont d'un travail moins riche, les motifs d'ornement y sont moins compliqués que dans les sépultures de l'autre série. On croit avoir constaté que chacun des groupes comprend une tombe où reposaient des femmes (I et III) et deux tombes où des hommes ont été ensevelis (II et VI, IV et V). Si l'on fait la comparaison, d'un groupe à l'autre, pour chaque espèce de tombe, voici ce que l'on observe. Dans le premier tombeau, pas de pendants d'oreilles, de bracelets et de perles d'ambre, comme il y en a dans le troisième; les diadèmes, les pièces pendues à la ceinture, les feuilles disposées en croix sont plus simples. Point de masques dans les tombes d'homme II et VI, point de plaques d'or sur la poitrine, point de baudriers d'or. Dans le deuxième tombeau, très peu de ces armes qui ailleurs ont été déposées en grand nombre auprès du cadavre [1].

La conclusion qui s'impose, c'est que ces tombes ne sont pas toutes l'œuvre d'une même génération de princes et d'ouvriers; c'est qu'elles ont été creusées les unes après les autres, et que, des plus vieilles à celles qui le sont moins, il s'est écoulé un certain temps. Faut-il supposer un demi-siècle ou un siècle? Nous ne saurions le dire; mais, en tout cas, ce temps a suffi pour que, dans cet intervalle, le goût se soit modifié, qu'il se soit produit un changement notable dans la quantité disponible des métaux précieux, ou tout au moins dans l'usage que l'on

[1] Milchœfer, *Die Ausgrabungen in Mykene*, p. 312.

aimait à en faire. Lequel de ces deux groupes de tombes est antérieur à l'autre? Est-ce, comme on serait tenté de le croire à première vue [illegible] celui dans lequel il semble que l'on ait fait moins de frais pour le[illegible] morts, ou bien au contraire celui que constituent les sépultures les plu[illegible] somptueuses? C'est encore là un problème des plus obscurs et sur l[illegible]quel il convient de réserver notre jugement.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un détail d'une importance secondaire; [illegible] qu'il importait d'établir, c'est que ce cimetière a servi pendant une ass[illegible]e longue suite d'années; mais il n'y en a pas moins, entre toutes ces [illegible]é-pultures, des ressemblances qui frappent tout d'abord, tandis qu'il fa[illegible]ut y regarder de très près pour saisir les différences. Les tombes ont tou[illegible]es même disposition et même aspect; quant aux objets qu'elles renferme[illegible]t, si la facture et la décoration en varient jusqu'à un certain point, d'u[illegible]ne tombe à l'autre, et si ce mobilier n'est pas partout composé des mê[illegible]es pièces, ces objets portent cependant tous le cachet d'un même sty[illegible]le, d'un style très particulier; rien de pareil ne se rencontre, dans l'a[illegible]ti-quité, ni chez aucune autre nation que la grecque, ni, en Grèce mê[illegible]e, dans les monuments d'un âge moins reculé. Tout cela, les tombeau[illegible] et leur contenu, est donc l'ouvrage non seulement d'un même peu[illegible]le, mais d'une même période de la vie du peuple, quel qu'il soit, d[illegible] ont Mycènes a été la capitale. Sous ces stèles et sous cet autel reposaient les hommes et les femmes d'une même famille, d'une dynastie puissa[illegible]te, qui a voulu ensevelir et emporter avec elle dans la tombe une pa[illegible]rtie des trésors qu'elle gardait derrière le rempart formidable sous la [illegible]ro-tection duquel elle a tenu à placer aussi la nécropole royale. Des o[illegible]sse-ments et des crânes humains ont été rencontrés dans le remblai qui couvrait les tombes[1]. Peut-être sont-ce ceux de serviteurs et de clie[illegible]nts qui auraient été admis à reposer auprès des chefs de la tribu; mais [illegible] on est aussi tenté de se demander s'il ne faudrait pas voir dans ces dé[illegible]ris les restes d'esclaves ou de prisonniers de guerre qui auraient été imm[illegible]o-lés dans la cérémonie des funérailles pour qu'ils allassent tenir com[illegible]pa-gnie à leurs maîtres ou à leurs vainqueurs.

Ces sacrifices sanglants, Homère les connaît encore et les déc[illegible]it; on se rappelle les captifs troyens immolés sur le bûcher de Patroc[illegible]e; or ces tombes datent d'un âge bien antérieur à celui où a fleuri l'é[illegible]o-pée; elles remontent à un temps où devait être encore plus fort l'emp[illegible]e des croyances qui commandaient et qui expliquent ces rites meurtrie[illegible]rs.

Cette nécropole n'aurait pu beaucoup s'étendre; l'espace qu'elle oc[illegible]

(1) Schliemann, *Mycènes*, fig. 143-150.

cupe est resserré entre la montagne et le mur d'enceinte, au delà duquel le terrain s'abaisse rapidement, entre la Porte des Lions et le groupe de maisons qui occupaient le sud-ouest de la citadelle. La clôture définitive de ce cimetière dut coïncider avec un changement de dynastie; mais les chefs qui avaient là leur dernier asile avaient laissé trop de souvenirs pour que l'on ne continuât pas à leur rendre un fidèle hommage. Au-dessus de leurs tombes, fermées désormais pour toujours, le sol s'était exhaussé; l'autel commençait à disparaître, et il en était de même des stèles. Beaucoup de celles-ci devaient être cassées; on en a trouvé, dans le remblai, de nombreux débris. Inégal et semé d'ossements, ce terrain offrait l'aspect d'un charnier. Il vint un moment où, par un pieux scrupule, on voulut donner meilleure apparence à ce coin de la citadelle. On ne toucha pas à l'autel sur lequel avaient été sacrifiées tant de victimes; mais on l'enfouit sous des terres rapportées qui égalisèrent le sol, et l'on créa ainsi une esplanade dont le niveau était à cinq ou six mètres au-dessus du fond des fosses creusées dans le roc. Un double cercle de dalles limita cette plate-forme et en fit un enclos, où l'on n'entrait que par une seule ouverture située au nord, et, sur cette terrasse, on replanta celles des stèles qui étaient encore intactes; on remplaça celles qui étaient brisées en morceaux. Les stèles funéraires et les dalles du cercle sont tirées du même calcaire coquillier. Autant que l'on peut en juger par les renseignements très confus que fournit Schliemann, les stèles où figurent des représentations de chasse et de guerre étaient dressées sur les tombes des hommes; celles à qui manque ce décor surmontaient les tombes des femmes[1]. Le mur d'enceinte lui-même paraît avoir été reculé vers l'ouest, lorsque fut opérée cette réfection, afin qu'entre lui et le contour extérieur de l'enclos il y eût place pour le chemin qui, de la Porte aux Lions, se dirigeait vers l'intérieur de la forteresse. Ainsi fut aménagée une sorte de sanctuaire, un *téménos*, comme disaient les Grecs, consacré à la mémoire et au culte des ancêtres glorieux, des fondateurs, des héros tutélaires de la cité. Cet ensemble a été constitué avant la fin de la période dite *mycénienne*. Dans les éléments dont il se compose, il n'y a rien qui trahisse une origine plus récente. S'il avait été formé dans d'autres temps, alors que la plastique avait adopté un faire plus libre, les stèles auraient été plus ou moins remaniées; à côté des motifs dont l'emploi caractérise l'industrie toute primitive qui nous occupe, on en trouverait d'autres où se sentiraient

[1] C'est à Schuchardt que l'on doit cette observation (*Schliemann's Ausgrabungen*, p. 201).

le goût et la main d'un âge plus avancé. Ici au contraire, aussi bien dans l'exécution des figures que dans le dessin de pur ornement, tout porte la marque du style dont nous aurons à demander la définition surtout aux objets recueillis en si grand nombre dans le cimetière que nous venons de décrire.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

MAURICE DE SAXE ET LE MARQUIS D'ARGENSON, par le duc de Broglie. Paris, Calmann-Lévy, 1891, 2 vol. in-8°.

Chacun des ouvrages publiés par M. le duc de Broglie sur le XVIII^e siècle porte un titre différent : *Le Secret du Roi, Frédéric II et Louis XV, Frédéric II et Marie-Thérèse, Marie-Thérèse impératrice;* mais au fond c'est un même sujet qui se continue, c'est l'histoire diplomatique et militaire de la France au XVIII^e siècle, depuis l'ouverture de la succession d'Autriche en 1740. Les deux volumes qui viennent de paraître nous donnent deux années de plus de cette histoire, qui attend encore son complément dans une dernière étude où se trouvera la paix d'Aix-la-Chapelle; et l'auteur aura encore quelque chose à faire pour rejoindre le *Secret du Roi*, le premier de ses livres dans l'ordre de leur publication, le dernier dans la suite chronologique des faits (1752-1781).

Le point où commence celui qui nous occupe, c'est l'époque du traité de Dresde, quand Frédéric fait sa paix avec Marie-Thérèse et se retire habilement du jeu, gardant ce qui lui convient et laissant la France, son alliée, s'en tirer elle-même comme elle le pourra devant l'Autriche et l'Angleterre (26 décembre 1745).

Deux principaux acteurs représentent la France dans cette partie : pour la diplomatie, d'Argenson; pour la guerre, Maurice de Saxe : d'où le titre du livre.

Deux tendances partageaient la politique extérieure à la cour : les uns ne pardonnaient pas à Frédéric sa défection; les autres, le marquis d'Argenson, par conviction, et Belle-Isle, par jalousie contre Maurice de Saxe, qui l'avait rejeté dans l'ombre, tenaient encore pour Frédéric. D'Argenson voulait croire que Frédéric serait d'autant plus puissant comme médiateur de la paix qu'il s'était retiré de la guerre; mais Frédéric ne lui laissa pas longtemps cette illusion. « Il a fini par me dire, écrit

notre ambassadeur Valori, qu'il faudrait être bon pour se remettre en avant après les orages qu'il avait essuyés, puisqu'il avait attrapé le port, et qu'il se bornerait à admirer notre gloire et à juger des coups. »

Heureusement, pendant que les politiques s'agitaient, Maurice de Saxe agissait. Il occupa Bruxelles : c'était un coup sensible pour Marie-Thérèse et une menace pour la Hollande elle-même, si la guerre se prolongeait. Aussi les États généraux s'empressèrent-ils d'envoyer à Versailles des messages de paix : c'était remettre aux prises les politiques et paralyser les effets de la victoire.

La guerre d'ailleurs ne se faisait pas seulement aux Pays-Bas, elle se faisait aussi en Italie avec le concours de l'Espagne; et si aux Pays-Bas la France affectait un désintéressement que Frédéric lui-même qualifiait tout haut de duperie, en Italie l'Espagne avait des prétentions qui faisaient de son alliance une entrave, aussi bien pour la guerre que pour la paix.

Ici l'on rencontrait comme principal facteur dans le système des alliances le roi de Sardaigne avec cette politique endémique, si je peux dire, dans la maison de Savoie, dont les puissances voisines et particulièrement la France n'ont pas cessé d'être dupes, politique versatile en apparence, mais au fond constante : être du côté du plus fort, et passer de l'un à l'autre, selon qu'il paraît bon pour s'agrandir. Le duc de Broglie avait entre les mains pour cette époque les documents français, d'une portée accablante; il croyait utile de leur comparer les documents italiens qui pouvaient en atténuer l'impression. Il en demanda la communication : elle lui fut refusée. Il convient de mettre sous les yeux du lecteur cette curieuse révélation; elle est d'ailleurs à la décharge de ceux qui ont la garde des archives en Italie :

Appelé, dit M. de Broglie, à raconter des actes du gouvernement du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, qui sont très diversement appréciés par les historiens italiens et même sévèrement condamnés par plusieurs d'entre eux, j'avais cru ne pas pouvoir me confier exclusivement aux renseignements tirés des documents de la diplomatie française.

Je désirais en contrôler l'exactitude en les comparant avec les documents italiens ayant trait aux mêmes événements, et je m'étais adressé à la direction supérieure des archives royales de Turin pour obtenir communication des pièces que je croyais de nature à m'éclairer. J'avais déjà fait, dans des cas analogues, des demandes de ce genre aux archives de Dresde, de la Haye et de Londres; partout j'avais trouvé l'accueil le plus empressé et le plus bienveillant. Ce souvenir me faisait espérer que ma prétention ne paraîtrait pas plus indiscrète cette fois que dans les occasions précédentes.

Ce qui m'encouragea encore davantage, ce fut la réponse pleine de courtoisie que je reçus de M. le directeur des archives piémontaises. Il m'annonçait qu'il avait

bien voulu faire les recherches que je sollicitais de lui, que les correspondances qui pouvaient répondre à ma curiosité, et dont il m'indiquait le nombre, la date et la nature, avaient été mises de côté pour m'être expédiées en copie, aussitôt qu'il en aurait obtenu l'autorisation de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères et de l'intérieur. Il ne paraissait pas mettre en doute l'assentiment de M. Crispi, et, de fait, l'approbation, nécessaire en tout pays, de l'autorité supérieure, pour les communications diplomatiques, n'est en général qu'une simple formalité, quand aucune objection n'est élevée par le directeur spécial à qui le dépôt des archives est confié.

J'attendais toujours l'envoi qu'on m'avait fait espérer, quand M. le directeur me fit savoir, dans des termes toujours très obligeants, son regret de ne pouvoir y donner suite. Un nouvel examen avait fait reconnaître, me dit-il, que les documents que j'avais indiqués étaient de nature *confidentielle* et *secrète*, et que, d'après les règlements en vigueur, on ne pouvait en laisser prendre ni communication ni copie. (T. I, p. 84-86.)

Confidentielle, une correspondance qui remonte à cent quarante ans! *Secrète!* comme si ce n'était pas le secret de la comédie; comme si d'ailleurs, à défaut des documents italiens, on n'avait pas ceux des amis du Piémont de ce temps-là, les documents de l'Autriche et de l'Angleterre, libéralement fournis à M. le duc de Broglie et qui mettent à découvert non seulement les actes de Marie-Thérèse et du gouvernement anglais, mais les négociations les plus secrètes du roi Charles-Emmanuel III, leur allié. Le refus du gouvernement italien n'a donc pu nuire qu'à lui-même. Le travail de M. le duc de Broglie n'en a été nullement gêné ni compromis. Muni des documents qui peuvent faire envisager les choses au seul point de vue des parties engagées, il a pu écrire son histoire dans toutes les conditions d'une information complète et d'une parfaite impartialité.

Ce qui faisait l'embarras du côté de l'Espagne, c'était le traité de Fontainebleau (25 octobre 1743). Jusque-là, la France et l'Espagne luttaient en commun pour expulser la maison d'Autriche d'Italie, et rien n'était stipulé relativement aux provinces reconquises : on laissait ainsi dans le doute ce qui serait donné au roi de Sardaigne, à qui il faudrait faire une part. Mais le roi de Sardaigne ayant traité isolément avec Marie-Thérèse, sans nul souci de ses alliés, Louis XV se crut dispensé de tout ménagement à son égard, et par le traité de Fontainebleau il promit le Milanais à l'infant Philippe, dernier fils du roi d'Espagne. Or le Milanais était la dernière province à laquelle l'Autriche pût renoncer en Italie; c'était celle qu'il fallait lui abandonner, si la conclusion de la paix exigeait qu'on lui laissât quelque chose dans la péninsule; mais la reine Élisabeth de Parme voulait impérativement le Milanais pour son fils. Tout se trouvait subordonné à cette condition, même le succès de la guerre. Ainsi

Maillebois, à la tête des troupes réunies de la France et de l'Espagne, des *Gallispans* comme on disait par la fusion des deux noms, avait su acculer Charles-Emmanuel entre le Pô et le Tanaro et l'avait mis en pleine déroute au combat de Bassignano (fin septembre 1745). Rien n'était plus facile que de l'accabler et de le réduire à sortir de la lutte. L'obstacle, c'est qu'Élisabeth voulait qu'avant tout on allât occuper Milan au nom de son fils, et il fallut laisser le Piémont pour donner satisfaction à cette ambition maternelle (t. I, p. 92).

Toute cette campagne s'accordait mal d'ailleurs avec le plan que s'était tracé d'Argenson en Italie. Il voulait former une ligue de toutes les puissances italiennes avec la France contre l'Autriche. Il fallait donc aux Bourbons d'Espagne associer le Piémont et pour cela le faire passer d'un côté à l'autre en pleine guerre :

Avec tout autre, dit M. le duc de Broglie, qu'un fils de Victor-Amédée, la proposition de passer, en pleine guerre, d'une alliance à la contraire aurait été embarrassante à faire et sûrement repoussée. Mais à l'héritier du prince qui avait dû son titre royal à plus d'une transaction et d'une transition de ce genre, l'offre pouvait être faite avec une chance suffisante d'être, sinon accueillie tout de suite, au moins écoutée sans répugnance. C'était, je l'ai déjà dit, la tradition de la politique piémontaise (et ne survit-elle pas encore aujourd'hui avec quelques changements de mots et de noms?) de tenir constamment la balance égale entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, afin de pouvoir, à chaque moment, la faire incliner au gré de son intérêt, en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances rivales. Et, pour conduire d'une main plus sûre ce jeu délicat d'équilibre et ne jamais manquer l'occasion d'un changement de front opportun, la noble famille de Carignan avait soin d'avoir toujours, ou l'une de ses branches résidant auprès de chacune des deux cours, ou l'un de ses membres engagé au service de chacune des deux armées. C'étaient autant d'observateurs bien informés, prêts à devenir, au premier jour, des porteurs de paroles officieuses. (T. I, p. 115-116.)

La réponse à ces ouvertures avait d'abord été hautaine; mais après la déroute de Bassignano le ton s'était fort adouci; c'était le Piémont qui reprenait sa parole. La chose se serait bien vite conclue, s'il ne se fût agi que d'un armistice ou de quelque partage; mais j'indiquais tout à l'heure les vues d'ensemble du ministre français :

Ce qu'il méditait, c'était la reconstitution de la péninsule tout entière sur des bases rationnelles et d'après un type idéal. C'est ce qu'il définit lui-même dans ses *Mémoires* en ces termes : *Former une république et association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique, une helvétique.* L'idée était généreuse, ajoute M. le duc de Broglie, et le temps a fait voir qu'elle était conforme au vœu des populations. Mais, à l'époque où nous sommes, le vœu des peuples, dont ils n'avaient eux-mêmes qu'une conscience assez confuse et qu'ils n'exprimaient qu'à voix basse, était rarement consulté dans les délibérations dont dépendait leur des-

tinée. Et, quant aux souverains d'Italie, l'idée de d'Argenson était trop étrangère à leurs habitudes pour pouvoir être facilement agréée par eux. Peut-être même qu'un ministre moins prompt que d'Argenson à s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, et plus attentif à étudier les ressorts vulgaires de la politique, aurait deviné que de tous les princes italiens qu'il appelait à concourir à son dessein, celui qui devait s'en montrer le moins séduit, c'était précisément celui auquel il allait le proposer avant tout autre, le roi de Sardaigne.

C'eût été la première fois, en effet, qu'on aurait vu les hommes d'État piémontais, gens habiles et pratiques avant tout, se vouer, avec une loyauté chevaleresque, à la poursuite d'une idée patriotique. Les petits louveteaux de Savoie, comme les appelait le cardinal d'Ossat, avaient bien des dents très aiguisées pour défendre leur bien, mais quand les avait-on vus jouer le rôle de chiens de garde pour l'indépendance de la patrie italienne? Aux temps héroïques où Florence et Milan défendaient leur liberté républicaine contre l'oppression de l'Empire, les ducs de Savoie avaient toujours passé avec indifférence, suivant l'occasion du moment, des rangs des Guelfes à ceux des Gibelins. (T. I, p. 120-122.)

Et il rappelle le rôle qu'ils avaient joué depuis que les deux grandes puissances ultramontaines se disputaient les rives du Pô. Le plan proposé par d'Argenson, avec un partage assez arbitraire du territoire, fut donc repoussé à Turin. Expulser l'Autriche de la péninsule! mais ce serait soulever tout le corps germanique contre l'Italie et éveiller toutes les prétentions de l'Empire. D'Argenson ne renonça point complètement à ses vues. Il fit un projet qu'il jugeait de nature à mieux allécher le roi de Sardaigne : on lui offrait le Milanais, sauf quelque compensation pour l'infant don Philippe; mais cela ne parut pas suffisamment assuré au cabinet piémontais. D'Argenson le regretta :

Si le roi de Sardaigne, dit-il dans ses *Mémoires*, eût pensé avec plus de hauteur, il eût embrassé mon système avec plus de chaleur et moins de défiance. Il gagnait à cet affranchissement général, en proportion de son petit État, plus que n'a jamais fait aucun conquérant. Il obtenait le Milanais et devenait chef des princes d'Italie. Il y était à peu près ce qu'ont été les empereurs de la maison d'Autriche en Allemagne. Le pape Jules II a dit avec raison que l'Italie ne redeviendrait jamais heureuse et florissante qu'elle n'eût chassé les barbares (c'est-à-dire les étrangers) hors de chez elle. Tôt ou tard cela doit arriver, à en juger par l'évidence et la raison; mais le temps n'est donc pas encore arrivé [1].

M. le duc de Broglie, tout en rendant hommage au sens prophétique de l'auteur, ne peut cependant blâmer le Piémont de sa réserve, ici prudemment calculée. La maison de Savoie cheminait à pas comptés :

En 1745, ajoute-t-il, tout appel fait au patriotisme italien fût resté sans écho; le grand dessein de d'Argenson devançait de plus d'un siècle le cours des révolutions

[1] *Journal et Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 284 et 285.

et de l'esprit public. En s'y associant prématurément, Charles-Emmanuel lâchait la proie pour l'ombre; le moindre pouce de terre à gagner lui sembla, comme le grain de mil de la fable, avec raison, préférable. (T. I, p. 137.)

La maison de Savoie devait retrouver la France toute prête à seconder son ambition dans des circonstances plus propices et ne s'en est guère montrée plus reconnaissante.

Toute cette négociation avait abouti à une convention particulière, signée le jour même où Marie-Thérèse concluait avec Frédéric la paix de Dresde, mentionnée plus haut. Marie-Thérèse se trouvait ainsi libre de porter la plus grande partie de ses forces vers l'Italie, tandis que les troupes françaises étaient provisoirement tenues l'arme au bras : ce qui donna aux Piémontais le temps de se reconnaître, de se dégager même des termes d'un acte qui n'avait pas reçu sa forme définitive et de revenir à l'alliance de l'Autriche, qui n'était pas censée rompue. Trente mille Autrichiens qui arrivaient, faisant dix lieues par jour, et dont la présence était déjà signalée à Mantoue, venaient en aide à cette résolution. Maillebois, ayant reçu de d'Argenson la recommandation de ne pas bouger, de peur de nuire aux tentatives de sa diplomatie, un corps de Piémontais se porta rapidement sur Asti, enleva la place par capitulation et se rouvrit le chemin d'Alexandrie. Le siège d'Alexandrie dut être levé. Tout l'avantage de la bataille de Bassignano était perdu.

A l'occasion de cet échec capital de la politique de d'Argenson, M. le duc de Broglie reproduit les jugements qui ont été portés sur cet homme d'Etat et les juge à son tour. D'Argenson eut contre lui le plus grand nombre de ses contemporains; mais de nos jours Botta se montre à son égard plus équitable, louant ses intentions et ses vues, sinon l'habileté de sa *conduite* :

C'était en toutes choses, dit M. le duc de Broglie, le trait particulier qui distinguait l'esprit de d'Argenson, de savoir s'élever au-dessus des horizons bornés de la société où il était né et de pressentir un cours d'événements et d'idées que personne autour de lui ne soupçonnait; mais ce qui faisait le mérite du philosophe causait aussi les fautes du politique. Il est presque aussi dangereux de vivre par l'imagination dans l'avenir que de s'attarder dans le passé.

L'auteur montre sa témérité à innover dans les choses du dehors comme dans celles de l'intérieur, s'il en eût reçu la charge :

Dois-je donc, disait Marie-Thérèse au ministre d'Angleterre, qui la pressait de céder quelques-unes de ses provinces, abandonner l'Allemagne au roi de Prusse et l'Italie au roi de Sardaigne?

Si la question, ajoute l'auteur, eût été posée à d'Argenson, elle ne l'aurait peut-être pas surpris, et sa réponse aurait pu être affirmative. Car de ces deux grandeurs

nouvelles que Marie-Thérèse voyait poindre avec un effroi prophétique, il avait consenti de grand cœur à l'accroissement de l'une, et il n'a pas tenu à lui, nous venons de le voir, de préparer les voies à l'autre. Seulement il est douteux que, s'il eût été appelé à prêter ainsi son concours à la fortune d'autrui, il eût su faire preuve d'autant de prudence que de désintéressement et qu'il eût pris les précautions suffisantes pour que ses services fussent payés de reconnaissance. Il est vrai que, s'il sortait aujourd'hui de la tombe, c'est un reproche qu'il aurait le droit d'adresser avec plus de justice encore à ceux qui, chargés, un siècle après lui, de la conduite de nos destinées, et placés en face des mêmes problèmes, ont pris à tâche de les résoudre. (T. I, p. 217-219.)

A la suite de ces tristes événements d'Italie, M. le duc de Broglie raconte la mission du maréchal de Noailles en Espagne, ses efforts pour calmer le ressentiment de l'infant don Philippe et d'Élisabeth sa mère, qui se croyaient trahis au profit de la Sardaigne, le bon accueil qu'il y reçut personnellement : il parlait mal du ministre qui avait tant irrité la cour d'Espagne et il correspondait secrètement avec Louis XV; mais il ne put si bien faire qu'il obtînt de Philippe V et de la reine Élisabeth une modification au traité de Fontainebleau touchant le Milanais. Un projet de pacification concerté par d'Argenson avec la Hollande, et dont Noailles à son tour n'avait pas été informé, n'avait pas été mieux goûté à Madrid, ni, du reste, à Vienne ou à Londres. On allait donc revenir aux armes et Louis XV se rendit à l'armée de Flandre auprès du maréchal de Saxe.

La guerre allait-elle mettre fin aux négociations? Ce serait se faire une bien fausse idée de ces guerres du XVIII^e^ siècle où les diplomates sont, peut-être, encore plus que les généraux, en campagne. D'Argenson négociait pour obtenir la neutralité de l'Empire : on avait acheté, à cette fin, l'électeur de Saxe Auguste III, moyennant un subside qui lui était donné pour s'abstenir personnellement de toute hostilité. Même dans les camps tout n'était pas à la guerre. Maurice avait fait venir la troupe d'opéra de Favart pour distraire l'armée pendant les longues soirées du siège des places. Il avait aussi à s'occuper du roi, à calmer, à son sujet, les inquiétudes de M^me^ de Pompadour, et à se tirer des embarras que lui causaient le comte de Clermont et le prince de Conti, placés sous ses ordres.

Deux morts imprévues vinrent troubler un moment la situation et lui faire prendre une autre face. Le roi d'Espagne Philippe V mourut subitement, et sa fille, la Dauphine, succomba elle-même après avoir mis au monde une fille qui ne devait pas vivre.

La mort du roi d'Espagne ne fit aucun chagrin à d'Argenson. Il se voyait débarrassé de l'influence de la reine Élisabeth, son ennemie per-

sonnelle : le nouveau roi Ferdinand VI, né d'un premier mariage, était fils d'une princesse de Savoie, sœur de Charles-Emmanuel, et pouvait servir le penchant qui entraînait notre ministre de ce côté. La mort de l'infante causa au Dauphin une douleur extrême : pour les politiques c'était une Dauphine nouvelle à trouver et une ouverture à de nouvelles combinaisons; mais les chances de la guerre pouvaient aussi les traverser. L'étrange accord qui avait subordonné un maréchal français, chef d'une armée nombreuse, à un infant sans expérience ni capacité avait amené des désastres. L'infant, indocile aux avis de Maillebois, se fit battre à Plaisance, faisant partager cet échec au vieux maréchal, qui avait déconseillé la bataille. Maillebois pourtant sut en atténuer les suites, en passant hardiment le Pô entre les deux armées mal unies du roi de Sardaigne et de l'Autriche; mais il ne pouvait songer à se maintenir ni dans le Piémont ni dans le Milanais, et bientôt il dut se rabattre sur le comté de Nice et la Provence. Gênes, abandonnée des Espagnols, tomba aux mains des Autrichiens. Heureusement, en Flandre, Maurice de Saxe, laissé libre dans ses mouvements, continuait avec un succès constant sa guerre de sièges; il y joignit aussi une victoire en bataille rangée, bataille que le prince de Lorraine, passant la Meuse, quand on pouvait croire la campagne terminée, vint fort imprudemment lui offrir: la bataille de Rocoux (18 octobre 1745).

Cette bataille ne fut pas sans influence sur la solution de la question qui était posée par la mort de la Dauphine.

A la cour, comme on avait surtout le souci de resserrer l'alliance avec l'Espagne au début du nouveau règne, on inclinait à remplacer une infante par une autre, en faisant épouser au Dauphin la sœur de celle qu'il avait perdue. Le maréchal de Noailles le souhaitait avec ardeur, et en Espagne la fille de Louis XV, mariée à don Philippe, Madame Infante, comme on l'appelait, en avait tout d'abord adopté l'idée. C'était aussi le désir du nouveau roi Ferdinand VI, qui ne songeait qu'à bien établir ses frères et sœurs du second lit. Mais Louis XV (qui l'aurait cru?) fut saisi de scrupules : il voyait là un inceste que les dispenses les plus expresses de Rome ne pourraient pas couvrir. D'Argenson, qui d'abord s'était tenu prudemment à l'écart, n'eut pas plus tôt connu le sentiment du roi qu'il l'appuya de toutes ses forces : c'était, comme le dit M. le duc de Broglie, beaucoup moins le sentiment religieux qui effarouchait à ce point l'ami de Voltaire que le désir d'opposer à l'infante une rivale prise parmi les trois filles du roi de Sardaigne. Rien de plus curieux que la lettre écrite tout entière de la main du ministre, lettre par laquelle Louis XV veut amener le roi d'Espagne lui-même à ratifier cette préférence donnée à la

fille du roi de Sardaigne sur l'infante espagnole. (Voir t. I, p. 392.) Ce ne fut ni l'Espagnole ni la Savoyarde, ce fut une princesse saxonne, une nièce de Maurice de Saxe, qui, la marquise de Pompadour aidant, remporta le prix.

Je ne m'arrêterai pas aux événements qui précèdent et préparent la chute de d'Argenson, au moment où, se raccrochant au mariage de la princesse de Saxe, il se croit sauvé : intrigues à la cour de France, intrigues même à Madrid, que M. le duc de Broglie démêle et expose avec la sagacité et la lucidité dont il fait preuve dans cette œuvre assez difficile; non plus qu'à cette mission de Puisieulx en Hollande et à cette conférence de Breda où, pour mieux s'entendre, on avait résolu de ne pas admettre aux délibérations les ministres d'Autriche et de Sardaigne, et qui finit par échouer. D'Argenson, pour se soutenir, chercha inutilement l'appui du roi de Prusse, dont il avait, en toute occasion, si chaudement défendu la cause. Il s'agissait d'obtenir de Frédéric une concession qui témoignât de l'influence dont le ministre pouvait user encore auprès de lui : admettre la France à signer au traité que la Prusse allait conclure avec la Suède pour se garder de la Russie; et la France joignait à sa signature le renouvellement, l'accroissement même du subside qu'elle payait depuis si longtemps aux héritiers de Gustave-Adolphe. Frédéric acceptait bien pour son allié l'argent de la France, mais refusait son concours diplomatique, de peur de s'engager d'aucune façon envers elle. « Faites bien savoir au marquis d'Argenson, répétait-il, et à Valori, ambassadeur de France, et à Chambrier, son propre agent, que je ne veux pas m'embarquer avec la France; qu'elle cesse de me le demander : elle y perdrait sa peine et gâterait mes affaires. » (T. II, p. 94.)

Le crédit du marquis d'Argenson était donc épuisé, même en Prusse. Il tomba; seulement son frère, le comte d'Argenson, ne fut pas compris dans sa disgrâce et resta au ministère de la guerre; mais Maurice de Saxe, l'un des adversaires du marquis, fut élevé à la dignité extraordinaire de maréchal général.

Puisieulx, l'envoyé du marquis d'Argenson en Hollande, succéda à son ministre. Pour la guerre en Italie, une autre disgrâce avait changé le commandement des armées. Maillebois avait cédé la place à Belle-Isle. Maillebois n'était pour rien dans les échecs qui avaient amené cette révocation. M. le duc de Broglie le montre pertinemment : la vraie cause, c'était la direction que l'on avait laissé prendre à l'Espagne, en subordonnant le vieux maréchal à l'infant don Philippe. La Mina, mis à la tête des troupes espagnoles à l'avènement de Ferdinand VI, ne rendit pas la tâche plus facile au successeur de Maillebois. Gênes avait chassé les

Autrichiens qui s'y étaient établis, et elle se trouvait, depuis la retraite des troupes françaises et espagnoles, assiégée par les forces réunies de l'Autriche et du Piémont. Belle-Isle et son frère le chevalier ayant reconquis les îles Sainte-Marguerite et le comté de Nice, il s'agissait de venir au secours de la vieille république italienne. La Mina y voulait aller par la rivière de Gênes; Belle-Isle, craignant d'être pris en flanc par l'ennemi dans le long défilé de la Corniche, insistait pour faire lever le siège par une diversion en Piémont: il voulait confier à son frère le commandement de cette expédition, qui, traversant les Alpes, ramènerait Charles-Emmanuel à la défense de sa propre capitale. Grave conflit! Une pareille entreprise exigeait le secret et la célérité. Or La Mina ne prétendait rien faire sans l'avis de sa cour, et Belle-Isle, de son côté, soumettait son projet à Louis XV, qui était en Flandre au camp du maréchal de Saxe. Cependant Gênes était pressée. Boufflers, envoyé pour soutenir les courages, ne pouvait qu'annoncer un secours prochain sans en dire le mode. Belle-Isle, en attendant la décision, prit sur lui de détacher une partie de ses troupes sous les ordres de son frère, pour préparer l'exécution de son plan par l'occupation des passages des Alpes. La Mina avait fini par joindre deux bataillons espagnols aux dix-huit bataillons français qui étaient réunis à Briançon; mais le roi de Sardaigne avait eu le temps d'être bien informé : il avait mis la place d'Exiles en état de résister, et le chevalier de Belle-Isle périt en tentant vainement de la forcer.

Cette diversion avait pourtant sauvé Gênes. Le roi de Sardaigne, courant à la défense de son pays, avait quitté le siège, et les Autrichiens n'avaient pas pu y rester seuls. Mais l'échec était grave pour Belle-Isle, d'autant plus que non seulement il y avait perdu un frère chéri, mais que l'expédition, louée en elle-même par la cour de France, avait été désapprouvée en même temps comme pouvant contrarier les Espagnols.

C'est toujours aux Pays-Bas, grâce à l'unité d'un commandement dont la supériorité n'était plus contestée, que se réparaient nos revers d'Italie. Ces provinces, où la cour de Versailles déclarait, non sans provoquer les moqueries dédaigneuses de Frédéric sur la duperie de notre désintéressement, qu'elle ne voulait rien garder de ses conquêtes, étaient toujours le théâtre de nos victoires. Les conférences de Breda n'aboutissant point, Maurice de Saxe avait obtenu de porter la guerre sur le territoire hollandais, résolution qui provoqua le rétablissement du stathoudérat dans les Provinces-Unies en faveur du prince d'Orange. Louis XV était venu à l'armée et l'on pressait Maurice de commencer les opérations. En présence de l'armée anglaise jointe aux troupes hol-

landaises sous la conduite du duc de Cumberland, fils du roi, Maurice, procédant encore par des sièges, avait à choisir entre Berg-op-Zoom et Maëstricht. Il se décida pour Maëstricht, où il lui était facile de devancer les Anglais. Cumberland l'y suivit et lui présenta la bataille à Lawfeld. Maurice ne négligeait jamais une si bonne occasion, et il battit l'ennemi; mais, il en convient lui-même, il négligea de profiter de la victoire. L'ennemi vaincu se reforma et passa la Meuse, si bien que la ville que le maréchal général voulait prendre échappa à l'investissement. Il se retourna vers Berg-op-Zoom, dont il confia le siège à un autre étranger au service de la France, le Danois Lowendal; et sa confiance fut justifiée. Lowendal prit la ville (15 septembre 1747), mais ne put empêcher que le soldat, irrité par une lutte prolongée dans les rues, ne la livrât au pillage, et ce pillage, qui eut un retentissement profond en Hollande, ne disposait assurément pas les esprits à mettre un terme aux hostilités, comme on le souhaitait de toutes parts.

Les diplomates continuèrent pourtant de travailler à la paix. Les chefs d'armées y travaillaient aussi, même à la façon des diplomates. Une négociation était engagée avec l'Angleterre par l'intermédiaire de Maurice de Saxe et de Cumberland. Les conférences de Breda ayant été dissoutes par la guerre portée sur le territoire hollandais, on était convenu, à la suite d'une entrevue de Puisieulx lui-même et de lord Sandwich à Liège, de réunir un congrès à Aix-la-Chapelle. C'est à ce moment que la prise et le sac de Berg-op-Zoom avaient jeté tant d'émoi en Europe. La paix semblait donc s'éloigner de plus en plus; et l'on annonçait qu'un renfort de troupes russes s'ébranlait pour prendre part à la prochaine campagne; on savait que Frédéric (il l'avait dit) ne s'opposerait pas à leur passage à travers les pays germaniques. C'est sur ce fait que M. le duc de Broglie termine son nouvel ouvrage. On voit assez qu'il n'entend point borner là son récit. C'est comme le quatrième acte d'un drame qui retient ses spectateurs dans l'attente du dénouement. Mais nous sommes à la fin de 1747; nous savons que le traité d'Aix-la-Chapelle est de 1748. Nous avons donc lieu d'être assuré cette fois que M. le duc de Broglie ne tardera pas à nous dire comment il s'accomplit. La parfaite connaissance qu'il a, nonobstant M. Crispi, des pièces diplomatiques, et l'habileté avec laquelle il les sait mettre en œuvre nous donnent également l'assurance que, sur ce fait bien connu, il trouvera encore quelque chose de neuf à nous révéler.

H. WALLON.

Post-scriptum. Pendant que cet article s'imprimait, M. le duc de Broglie

achevait le volume que nous annoncions et qui vient de paraître : *La paix d'Aix-la-Chapelle*. C'est le volume qui clôt cette série, et il fait prévoir une série nouvelle, car la paix d'Aix-la-Chapelle, qui, sauf en Italie, semblait remettre toute chose en l'état (restitution par la France des provinces belges à l'Autriche, restitution à la France de ses colonies par l'Angleterre) ne rétablissait en Europe qu'un équilibre instable et qui devait se rompre au moindre choc. L'Angleterre le savait bien et Frédéric l'avait prévu; il le disait même tout haut, se promettant bien d'en profiter. C'est ce que montre M. le duc de Broglie dans sa conclusion. Les bases de la politique de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin n'existaient plus. Louis XIV avait, pour sa part, grandement contribué à les déplacer, et sous Louis XV on avait trop tardé à s'en apercevoir. Il ne s'agissait plus de combattre l'Autriche, mais de s'appuyer sur elle :

Cette résolution capitale, dit M. le duc de Broglie, en finissant, ne fut de la part de Louis XV ni l'effet d'une complaisance pour sa maîtresse blessée d'une épigramme ou flattée d'une caresse royale; ce ne fut pas davantage un acte de dévotion superstitieuse ; il ne songea pas à réparer par le secours prêté à une puissance catholique le tort fait à la religion par les désordres de sa conduite. Ces contes, d'une ineptie ridicule, propagés par les déclamations démagogiques de nos clubs révolutionnaires et pieusement transmis ensuite à la crédulité populaire par des historiens français, même de notre âge, n'ont pas l'ombre d'un fondement. Le traité de 1756 ne fut point, comme on l'a dit, la faute du règne : la faute fut d'avoir attendu, pour le conclure, une nécessité si pressante, que rien n'en avait préparé l'exécution et qu'il ne restait plus qu'à y apposer d'une main tremblante une signature tardive.

H. W.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 13 juin 1892, a élu M. Helmholtz associé étranger, en remplacement de don Pedro d'Alcantara; et, dans la séance du 18 juillet 1892, elle a nommé associé étranger M. Van Beneden, en remplacement de M. Airy.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Courcelle-Seneuil, membre de la section d'économie politique, de statistique et de finances de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 29 juin 1892.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits, par Ch. de Grandmaison. Niort, Clouzot, 156 p. in-8°.

Gaignières fut certainement le plus zélé de nos collectionneurs, et, si nous n'avons pas su conserver toutes les curiosités qu'il avait rassemblées dans sa vaste maison de la rue de Sèvres, il nous en reste assez pour que nous puissions apprécier la diversité de ses goûts. M. Ch. de Grandmaison a tiré de sa correspondance, conservée à la Bibliothèque nationale, un grand nombre de lettres qui sont toutes de personnages importants. Gaignières était en commerce habituel avec les plus graves des savants, les dignitaires les plus haut placés et les plus grandes dames de son temps, et il n'y a pas une de leurs lettres qu'on ne lise avec intérêt. Il y a sur toutes des remarques à faire, et ces remarques sont généralement favorables à ceux, à celles qui les ont écrites, traitant avec beaucoup d'honneur un curieux de très modeste condition. On ne peut louer pourtant l'orthographe excessivement délictueuse de M^me^ de Montespan. Cette belle personne était vraiment trop illettrée. Sa sœur, au contraire, l'abbesse de Fontevrault, écrit très galamment.

M. Ch. de Grandmaison a bien ordonné, bien présenté toutes ces pièces. La dernière est la liste des tableaux et portraits qui composaient le cabinet de Gaignières. Cette liste a été conservée dans un des volumes de la collection Clairambault.

Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente, avec une introduction par M. Camille Rousset, de l'Académie française. Paris, E. Plon, Nourrit et C^ie^, 1892, 1 vol. in-8°.

La vogue est aux Mémoires sur les guerres de la Révolution et de l'Empire. Après les *Mémoires du général de Marbot*, MM. Plon et Nourrit publient les *Souvenirs du maréchal Macdonald*. Malgré la supériorité du grade et l'importance du commandement, on ne saurait dire que les *Souvenirs* de l'un l'emportent en intérêt sur les *Mémoires* de l'autre. Ils comprennent bien une période plus longue. Macdonald, fils d'un Écossais qui, partisan dévoué du prétendant Charles-Édouard, avait été vaincu et proscrit avec lui, était lieutenant dans le régiment de l'Irlandais Dillon, quand commencèrent les guerres de la Révolution française, et ses *Souvenirs* s'étendent jusqu'à la seconde Restauration. Mais il n'eut pas, comme Marbot, la bonne fortune de se trouver sur presque tous les théâtres des guerres du Consulat et de l'Empire. De 1801 à 1809, il fut en non-activité, suspect en raison de ses relations avec Moreau. Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland, sont des journées dont il n'a rien à dire; et les batailles des premières années de la Révolution, sauf Jemmapes, c'est à peine s'il en parle. « Le général Dumouriez, dit-il, reçut l'ordre de passer à l'armée des Ardennes. Il prit son camp à Grandpré, ensuite à Sainte-Menehould, *appelé Valmy* ou Camp-de-la-Lune. Les Prussiens l'y attaquèrent, il résista, l'ennemi se retira. » — *Sainte-Menehould appelé Valmy*, et pas un mot de Kellermann, voilà toute la campagne de l'Argonne! Il vient de dire, il est vrai : « Je n'entre ici dans aucun

détail des événements de guerre consignés dans ses relations [illegible] même [illegible] moi personnellement : car il faudrait faire des mémoires [illegible] de cet écrit (t. I, p. [illegible]).

Nous n'avons donc pas ses mémoires.

Heureusement la famille [illegible] Macdonald [illegible] soin à un historien capable de suppléer [illegible] ce qui leur fait défaut.

M. Camille Rousset, dans une introduction [illegible] le cadre où le lecteur [illegible]. Il est seulement regrettable que, versé comme il l'est dans la connaissance [illegible] des documents [illegible] de la guerre, il [illegible] commentaire [illegible] pour ainsi dire [illegible] trop souvent.

L'auteur parle des représentants en mission à Lille quand il [illegible] même à la tête de son régiment, par ordre de Miaczinski, qui avait mission d'occuper la place au nom de Dumouriez après l'arrestation du ministre de la guerre et des quatre commissaires de la Convention, [illegible] Qui étaient ces représentants qui sauvèrent Lille et eurent en même temps la sagesse de ne pas trancher [illegible] des destinées du futur maréchal, duc de Tarente ? Comprend-on qu'il ne nomme pas davantage le général qui succéda à Dumouriez [illegible] le général sous lequel il servait à l'armée du Nord, et qu'il laisse à son éditeur le soin d'inscrire en note « le général Dampierre » ? Mais il a pris l'habitude, pour ces temps éloignés, de ne nommer guère plus les généraux que les représentants en mission. Il ne désigne que par des périphrases le général qui, par ses fausses dénonciations, fit monter le brave général Lamarlière sur l'échafaud et finit par y périr avec Robespierre : La Valette. Il ne nomme pas non plus cet intrigant qui le voulait perdre lui-même, l'ancien très mauvais comédien, général et commandant l'armée révolutionnaire, qui avait pour cachet une guillotine. M. Camille Rousset a besoin de dire que « ce n'était pas l'armée révolutionnaire de Ronsin et de Rossignol (t. I, p. 5 [illegible]), ou plutôt de Ronsin. Il s'agit de Dufresse, un général de même origine et de même fabrique.

J'ai rapproché Macdonald de Marbot : à la différence de Marbot, qui eut tant de peine à devenir colonel et n'était encore que colonel à Waterloo, Macdonald était devenu très vite général ; il l'était même devenu à son corps défendant : « Ce fut un coup de foudre. . . Je représentai ma jeunesse, mon inexpérience. Rien ne fut écouté. Il fallut subir mon sort, sous peine d'être traité comme suspect et arrêté. » C'était le temps où l'on croyait que le meilleur procédé pour vaincre c'était de couper la tête à quelques généraux. On comprend que les meilleurs officiers aient hésité à accepter un titre qui était, comme le disait Kléber, un brevet de guillotine.

Les récits de Macdonald sont, pour la plus grande partie, des souvenirs de général commandant une ou plusieurs divisions et même, en chef, des corps d'armée, et je ne sais si cela ne lui donne pas une sorte d'infériorité comme historien à l'égard de Marbot. Marbot, aide de camp de maréchaux ou colonel de régiment, ne commande pas : il obéit, et, témoin indépendant, il se permet de juger quelquefois les opérations où il n'a qu'un rôle secondaire. Macdonald, qui commande, a trop souvent à expliquer ou à justifier ses manœuvres stratégiques, témoin toute sa campagne d'Italie avant le 18 brumaire.

Ces souvenirs de Macdonald ne laissent pas que d'avoir une très grande importance, particulièrement depuis 1809, quand il est envoyé comme second ou plutôt comme directeur du prince Eugène, et qu'arrêtant, après une victoire, la marche de l'archiduc Jean, il le rejette au delà des Alpes, le pousse vers la Hongrie et amène à Napoléon, devant le plateau de Wagram, le corps d'armée qui lui assurera la victoire.

Là, Macdonald fut fait très justement maréchal de France, et Marbot, malgré un service très apprécié de l'Empereur, attendit toujours le grade modeste qui lui était promis. Mais que l'on compare comme tableau de bataille les deux récits; qu'on les mette encore en parallèle pour la bataille de la Katzbach, où Macdonald commandait, où Marbot n'avait sous ses ordres qu'un régiment! Macdonald a quelque peine à montrer pourquoi il n'a pas été vainqueur; avec Marbot on voit très bien pourquoi il a été vaincu. Même rapprochement à faire sur la bataille de Leipzig et le désastreux passage de l'Elster, où Macdonald faillit avoir le même sort que Poniatowski, et où Marbot, toujours alerte, sut revenir à point pour le recueillir et pour venger, à la tête de ses chasseurs, les malheureux qui, sortis de la rivière où ils avaient dû laisser leurs armes, étaient massacrés dans la plaine par des bandes de ces Allemands qui nous avaient trahis sur le champ de bataille.

Marbot n'a rien dit de la campagne de 1814, où il n'était pas. Macdonald y commandait un corps d'armée; mais son récit, réduit forcément à ce qu'il a fait, est bien pâle auprès de ce que l'on sait de cette campagne de France où se retrouva le génie de Napoléon. La partie où ses *Souvenirs* ont toute leur valeur documentaire, c'est celle qui se rapporte à l'abdication de Fontainebleau et au retour de l'île d'Elbe. On ne peut que louer la loyauté avec laquelle Macdonald, rallié comme tous les autres à la Restauration, tenta d'arrêter à Lyon la marche de Napoléon sur Paris et de protéger la retraite de Louis XVIII jusqu'à Lille. Après cela, est-on bien venu à lui reprocher de n'avoir pas sollicité de Napoléon un commandement pour entrer avec lui en Belgique? Si, après la bataille de Waterloo, Napoléon avait pu rallier ses troupes pour défendre la frontière, assurément la place de tous ses maréchaux eût été là. Mais on sait pourquoi il n'en fut rien. Les dernières pages des *Souvenirs* n'ont rien qui ne fasse honneur au caractère loyal et franc de Macdonald.

H. Wall.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1892.

The Zend Avesta. Part I, *The Vendîdâd*. — Part II, *The Sîrôzahs, Yaçts and Nyâyis*, translated by James Darmesteter. — Part III, *The Yaçna, Visparad, Afrînagân, Gâhs, and miscellaneous fragments*, translated by L. H. Mills, Oxford, 1880, 1883, 1887, *at the Clarendon press*. — T. IV, XXIII et XXXI de la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiée par M. F. Max Müller.

PREMIER ARTICLE.

La philologie contemporaine a droit de se glorifier d'avoir agrandi le domaine de l'histoire en y faisant entrer deux religions qui, antérieurement, y étaient à peu près inconnues. Elles n'avaient pas leur place dans les annales de l'humanité, quoique l'une fût un des cultes les plus anciens du monde et que l'autre fût la croyance qui compte actuellement le plus d'adhérents sur la surface de la terre. Ces conquêtes précieuses et fécondes ont été dues à l'héroïsme d'Anquetil-Duperron, dans le siècle dernier, et, dans le nôtre, au génie d'Eugène Burnouf. Anquetil avait rapporté de l'Inde les monuments du zoroastrisme, de même que, vers 1830, M. Hodgson s'était procuré au Népâl les écritures sacrées du bouddhisme. Eugène Burnouf a ressuscité la langue zende, qui était morte déjà du temps de Darius et que, de nos jours, personne ne comprenait. Lui encore le premier, il a étudié la Triple Corbeille bouddhique, fermée jusqu'alors aux savants comme aux profanes. Sur ses pas, et grâce à son initiative, le Zend-Avesta, curieux débris des enseignements de Zoroastre, a été expliqué et traduit fidèlement. Le bouddhisme a été l'occasion de travaux non moins considérables. Le *Journal des Savants* s'est occupé du Zend-Avesta[1] en rendant compte des belles

[1] *Journal des Savants*, cahiers de janvier, février, mars, avril 1878.

IMPRIMERIE NATIONALE.

publications de MM. Spiegel (1852-1863), Westergaard (1852-1854), Martin Haug (1862) et Harlez (1876). Si nous y revenons aujourd'hui, c'est que les traductions nouvelles de M. James Darmesteter (1880-1883) et de M. E. Mills (1887) complètent toutes les précédentes, et qu'elles peuvent sembler définitives.

Les ouvrages réunis sous le nom de Zend-Avesta sont, comme on sait, le Vendîdâd, qui à lui seul remplit tout un volume, les Sîrôzahs, les Yaçts, les Nyayiç, qui en forment un deuxième, enfin le Yaçna, le Visparad, l'Afrînagân, les Gâhs et des fragments plus ou moins étendus, qui en forment un troisième. Cet ensemble de documents n'a rien de régulier et de systématique. Par une analyse attentive, on peut bien en tirer une doctrine générale; mais le désordre y est extrême et irrémédiable. Il est à présumer qu'il a existé dès le commencement; car la confusion que l'on remarque dans les monuments de l'intelligence brahmanique se retrouve également ici. On dirait que les deux races, à l'occident de l'Indus et à l'orient, sont animées d'un même esprit d'égarement, tout comme elles ont puisé leurs langues à une source identique. Mais, par suite de révolutions nationales, de guerres, d'invasions, depuis Cyrus tout au moins et depuis Alexandre jusqu'à l'islam, les livres de Zoroastre ont été exposés à des causes de destruction particulières. Il est bien probable qu'au début la composition n'était pas non plus irréprochable; mais des mutilations successives l'ont altérée de plus en plus. Il en reste cependant assez pour qu'on puisse démêler très suffisamment ce qu'a été le zoroastrisme et à quel rang on doit le mettre dans l'histoire des religions. Nous avons fait connaître par des extraits nombreux les caractères divers de ces ouvrages; nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur. Mais le Zend-Avesta soulève toujours quelques questions que nous agiterons encore une fois, en compagnie de M. James Darmesteter.

Dans une savante préface, il traite les points suivants, sur quelques-uns desquels il jette de vives lumières : la découverte, l'interprétation et la formation successive du Zend-Avesta, l'origine du zoroastrisme et le contenu du Vendîdâd.

Un fait avéré au milieu de ces incertitudes, c'est que l'antiquité gréco-romaine n'a point possédé les livres de Zoroastre. Le nom du législateur a été prononcé par Platon, ce qui prouve que ce nom était parvenu en Grèce, sans doute pendant les guerres médiques; mais cette notion était isolée et l'œuvre même de Zoroastre restait absolument ignorée, aussi bien que sa patrie et son époque. Le moyen âge ne chercha point à dissiper ces ténèbres; pour lui, Zoroastre devint une sorte de magicien, parce

qu'il avait été peut-être le maître des Mages. On avait été, durant des siècles, peu touché de cette obscurité, quand, en 1700, le fameux Hyde recommanda, avec l'autorité dont il jouissait, de rechercher dans la Perse et dans l'Inde les livres de Zoroastre, dont quelques voyageurs avaient indiqué l'existence. George Boucher répondait à cet appel; et, en 1723, il recevait des Parsis de Surate une copie du Vendîdâd, qu'apportait à la Bodléienne Richard Cobbe. Quelques années plus tard, un Écossais, nommé Fraser, tentait à Surate une exploration où il échoua; mais elle eut peut-être cette conséquence de frayer la voie à celle d'Anquetil-Duperron, qui devait réussir de 1754 à 1771. Néanmoins, en dépit des efforts d'Anquetil, en dépit même de sa traduction, bon nombre de savants refusèrent de croire à l'authenticité de son Zend-Avesta. William Jones s'y trompa comme d'autres; et, tout sagace qu'il était, il se signala par la fausseté et l'amertume de ses critiques, écrites en français. Son bon goût avait été révolté de la forme, et la parfaite originalité du fond lui avait échappé. Il rachetait cette faute en étant un des premiers à affirmer l'affinité du zend et du sanskrit.

Cet état d'hésitation sur la valeur du Zend-Avesta se prolongea jusqu'à la publication du Yaçna d'Eugène Burnouf, en 1833. « Enfin Burnouf vint, dit très bien M. Darmesteter, parlant comme Boileau, et il donna dans son commentaire un modèle achevé de pénétration critique et d'un bon sens imperturbable. » Presque au même moment Burnouf déchiffrait les inscriptions cunéiformes de Persépolis et de Béhistoun, qu'expliquaient aussi Lassen et Rawlinson. Elles mettaient pour jamais hors de doute l'authenticité du Zend-Avesta. Voilà soixante ans qu'a été faite cette démonstration glorieuse et décisive.

Si, pour tous ces faits, M. James Darmesteter n'a pu beaucoup ajouter à ce que nous savions, il les a resumés du moins dans un exposé qui ne laisse rien à désirer en étendue, en exactitude et en clarté.

L'interprétation des textes zends a suscité deux écoles, qui ont chacune leur méthode. L'une s'en rapporte avant tout à la tradition et prétend s'appuyer sur la traduction et les commentaires pehlvis (Pahlavis); l'autre veut ne s'en fier qu'au Véda et soutient qu'on doit trouver là toutes les solutions grammaticales et religieuses. M. J. Darmesteter reste impartial entre les deux écoles, et il leur conseille sagement de s'entendre au lieu de se critiquer. Il donne en partie tort et raison à toutes deux, et il remarque fort justement que l'une et l'autre methode doivent être employées, selon les cas, soit alternativement, soit ensemble. C'est ce qu'a fait Eugène Burnouf, et son exemple est excellent. Il est probable que ces divergences peu utiles ne continueront pas, parce qu'elles tiennent à la

préoccupation d'études personnelles, les uns s'étant adonnés plus spécialement au pehlvi, et les autres à l'idiome védique. L'intérêt commun finira par triompher, et les deux méthodes se confondront en une seule, qui n'aura rien d'exclusif.

Quant à la formation du recueil, tel que les Parsis le conservent et nous l'ont transmis, la question est bien autrement délicate. D'abord, il faut se rappeler que le Zend-Avesta se compose de deux parties d'inégale valeur : le Zend-Avesta proprement dit, qui contient le Vendîdâd, le Visparad et le Yaçna; et le petit Avesta (Khorda-Avesta), qui contient le reste. Évidemment, grand et petit Avesta ne sont que des fragments. A quelle époque l'ouvrage était-il dans son intégrité? Il n'y a pas de date précise; mais il paraît bien que, sous les Achéménides, du temps des guerres médiques, l'œuvre de Zoroastre était encore entière. La ruine presque irréparable commença avec l'invasion macédonienne. Sous les Arsacides, on sentit le besoin d'une restauration religieuse; mais elle ne fut accomplie que sous le règne de Sapor II, vers le milieu du IVᵉ siècle de notre ère, pour anéantir l'hérésie du manichéisme. Le Zend-Avesta devint, sous les Sassanides, la loi de l'État, bien que le zend, qui n'était pas la langue du pays, ne fût compris que par une minorité, plus éclairée que la masse du peuple. Il semble bien aussi que c'est vers cette époque que le Zend-Avesta fut traduit en pehlvi, à l'usage du vulgaire, avant que le persan moderne se formât. Les Mages étaient une caste à part, et ils appartenaient à une race qui n'était pas de la Perse. Selon toute apparence, c'étaient des Mèdes, et ils avaient le monopole des rites religieux. C'est parmi eux que naquit Zoroastre, sans qu'on sache précisément en quel lieu ni à quelle date. La restauration ainsi établie ne subsista pas longtemps, et l'invasion musulmane, au VIIᵉ et au VIIIᵉ siècle, vint bientôt renverser la domination oppressive du magisme. La Perse se convertit à l'islam; et les adorateurs de Zoroastre, sous le nom de Parsis, durent fuir le sol national pour se réfugier dans l'Inde, où, depuis lors, ils ont pu trouver la paix et la prospérité, si ce n'est une patrie. C'est là que notre Anquetil était allé les chercher et les découvrait, au profit de la science.

Quelle est l'origine du zoroastrisme? est-il entièrement l'œuvre de Zoroastre? est-ce un emprunt fait principalement aux croyances védiques? Que la langue zende soit sortie du même tronc que celle des Rishis, il ne peut y avoir sur ce point le doute le plus léger. Le zend est le frère du sanskrit du Rig-Véda. Mais il nous semble que l'affinité ne va pas plus loin et ne s'étend pas jusqu'à identifier les mythologies. Le dogme du dualisme, le bon principe et le mauvais, gouvernant

le monde, n'a rien d'analogue, quoi qu'on en ait dit, dans le brahmanisme. Au contraire, le dualisme d'Ahoura Mazda, le bon principe, et d'Angra Mainyou, le mauvais (Oromase et Ahriman), est le caractère essentiel du Zend-Avesta, qui se distingue par là de toutes les autres religions. M. Darmesteter pense que, dans la croyance indo-iranienne, il y avait tout à la fois un monothéisme latent et un dualisme inconscient. Cette opinion ne semble pas confirmée par les monuments primitifs des deux peuples. En tout cas, si le dualisme s'est un instant montré dans le brahmanisme, il y a péri presque aussitôt; il ne s'est développé et n'a régné que dans l'Iran. Ahoura Mazda y est bien le plus puissant des dieux, le père de tous les autres dieux, le créateur et le maître de l'univers; mais il n'en a pas moins à côté de lui un autre dieu, qu'il doit combattre sans cesse. Il le vaincra, à la consommation des temps; mais, en attendant, il lutte à armes égales, et son pouvoir est limité par un pouvoir contraire. C'est surtout dans le ciel et dans notre atmosphère que le conflit est perpétuel et terrible. Sous les deux principes opposés, une foule de déités jouent dans le magisme des rôles que l'imagination populaire multiplie à son gré. La superstition se donne la plus libre carrière; et, sous ce rapport, l'Iran n'a pas été moins exubérant que ses frères de l'Indus et du Gange.

Dans ce combat perpétuel des deux principes, l'homme intervient par le sacrifice; il prend parti pour les dieux qui soutiennent le bon principe; il les nourrit par ses pieuses offrandes, qu'il fait monter jusqu'à leur séjour par l'intermédiaire du feu. Les divinités qu'adore le vulgaire sont, d'abord, les six Améshaspentas, serviteurs d'Ahoura Mazda et presque ses égaux, et, à leur suite, un nombre incalculable de déités secondaires. L'homme qui accomplit dévotement tous ses devoirs religieux, en pensées, en paroles et en actes, est l'homme d'Ormazd; s'il se conduit en sens opposé, il devient l'homme d'Ahriman, c'est-à-dire un démon, un dravant, condamné à ne faire que des œuvres coupables et destiné à l'enfer, tandis que celui qui n'a vécu que pour Ahoura Mazda va prendre place auprès de lui dans les cieux.

Dans ce panthéon confus et obscur, quelle est la place de Zoroastre (Zarathuçtra)? Parmi tant de figures flottantes et à demi tracées, quelle est la sienne? Ce n'est pas un dieu, ce n'est pas non plus un homme. Il réside auprès d'Ahoura Mazda; il converse avec lui, « sur la montagne et dans la forêt des questions saintes ». Il est le législateur qui transmet aux humains les ordres du Dieu des dieux. Son arme toute-puissante pour combattre l'esprit du mal, c'est la parole; il repousse Ahriman; mais ce n'est pas lui qui doit en triompher définitivement, c'est son fils

Saoshyant, qui est encore à naître, et qui doit détruire à jamais, pour l'humanité, la vieillesse et la mort, et ressusciter les trépassés, qui deviendront immortels.

Si l'on ne sait rien de précis sur le personnage de Zoroastre, on ignore également le pays où il a vécu. Le Vendîdâd débute par une description des seize régions qu'a créées Ahoura Mazda et où domine sa foi; mais c'est une géographie purement imaginaire, et tout ce qu'on peut tirer de cette énumération, c'est que ces pays sont situés à l'ouest de l'Indus, dans ce qui compose pour nous l'Asie centrale, ou l'Afghanistan, le Bokhara et les provinces voisines de la Perse. Aujourd'hui, tous ces pays sont presque déserts, livrés à des hordes nomades et barbares. Des ruines y conservent la trace d'une civilisation ancienne. Est-ce là qu'a vécu Zoroastre? Qui pourrait le dire, malgré les recherches les plus sagaces de nos philologues?

Il faut donc, à défaut des données désirables, nous contenter de l'étude du Zend-Avesta seul, qui offre du moins quelque chose de très précis, si ce n'est de très satisfaisant.

Nous ne donnerons pas une seconde analyse du Vendîdâd; celle que nous en avons faite en a déterminé le caractère étrange[1]. Les détails les plus bizarres y abondent; les minuties les plus puériles s'y rencontrent à chaque ligne. Le style y est d'une monotonie accablante; c'est sans cesse une question que Zarathuçtra pose au dieu créateur, Ahoura Mazda; c'est sans cesse une réponse d'Ahoura Mazda, qui condescend à éclaircir les doutes de son interlocuteur et à lui communiquer les décisions qu'il réclame. Cette formule se répète identiquement dans les vingt-deux chapitres, ou fargards, du Vendîdâd. Cependant Zarathuçtra n'est pas le premier homme à qui le souverain de l'univers a daigné parler. Avant Zoroastre, le bel Yima, le grand berger, avait reçu les confidences d'Ahoura Mazda. Yima se croit incapable d'exécuter les ordres qu'il reçoit, et, dans sa modestie, il refuse d'être l'intermédiaire de la loi divine, qu'il devrait apprendre aux hommes. Mais Ahoura Mazda le rassure, et Yima se décide, sous cette autorité infaillible, à propager la race des hommes et toutes les espèces d'êtres vivants, qu'il rassemble dans une vaste construction, comme le Noé de la Bible a construit l'arche. Les créatures de toute sorte y sont parfaitement heureuses, sous la direction d'Yima. La terre se réjouit de tant de félicité; et, pour honorer la terre elle-même, théâtre de tous ces biens, il est à jamais défendu d'y enterrer les morts. La souiller par l'ensevelissement

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de mars 1878.

d'un cadavre, c'est commettre un crime inexpiable. Mais le bel Yima, qui a été, pour quelque temps, le ministre d'Ahoura Mazda, disparaît et cède la place à Zarathuçtra, qui devient le seul intermédiaire du maître des dieux. Ahoura Mazda lui révèle toutes ses lois sur les délits qui compromettent la bonne harmonie des hommes en société, violations des contrats, forfaits contre les personnes, menaces, coups, blessures, etc. Il ajoute des prescriptions minutieuses sur les funérailles, sur les purifications de divers genres et sur les exorcismes. Il descend même jusqu'à s'occuper de la manière de traiter les chiens, selon qu'ils appartiennent à Ormazd ou à Ahriman, etc.

On peut remarquer que, dans tout le cours du Vendìdâd, la doctrine des deux principes, ennemis l'un de l'autre, est constamment admise. Quand Ahoura Mazda crée, dès l'origine, seize régions de la terre pour les gens de bien, Angra Mainyou en crée parallèlement seize autres pour les méchants. Un fargard, le XIX[e], raconte la lutte qu'Angra Mainyou engage contre Zoroastre, qui lui résiste avec le courage le plus louable. Zoroastre n'est pas assez fort personnellement, et il appelle à son aide Ahoura Mazda. Le dieu daigne lui indiquer les prières par lesquelles il faut repousser l'esprit du mal. Les invocations qui doivent le conjurer sont aussi puissantes que nombreuses, et le démon est obligé de retourner dans les profondeurs horribles de l'enfer.

Pour les Yaçts et les Sîrôzahs[1], la puissance d'Ahriman reste la même que dans le Vendìdâd; mais elle y apparaît un peu moins souvent. Le génie malfaisant y combat toujours Ahoura Mazda et Zoroastre; mais toujours il succombe dans ses attaques. Cependant Ahoura Mazda croit devoir se donner contre lui un second auxiliaire, et il crée Mithra, le dieu des vastes pâturages, digne d'être adoré comme Ahoura Mazda lui-même. C'est le plus glorieux des dieux dans le ciel. Son oreille entend toutes choses, ses sens sont au nombre de mille. Il est le souverain de toutes les contrées qu'Ahoura Mazda créa jadis sur la terre. Il prend la place que le bel Yima n'a pas pu remplir; et, sans effacer Zoroastre, il est cent fois plus puissant que lui. Par instant, il semble l'égal d'Ahoura Mazda; et, dans quelques prières, l'un et l'autre, mis sur la même ligne, sont invoqués comme les plus grands des dieux. Mais le culte de Mithra s'est éteint avec le temps, et celui d'Ahoura Mazda est demeuré seul en face de celui d'Ahriman. Dans les instructions que Zoroastre

[1] Sîrôzahs signifie les 30 jours du mois; car, pour chaque jour, il y avait un yaçt ou une invocation consacrée à un dieu. Il devrait donc y avoir 30 yaçts, mais on en a perdu 11; il n'en reste que 19, depuis celui d'Ormazd jusqu'à celui de Zamyâd, dédié au génie de la terre et aux 2,244 montagnes qui la couvrent.

donne au jeune roi Viçtâspa, il ne lui parle que d'Ahoura Mazda et d'Angra Mainyou, qu'il maudit dans les termes les plus violents : « Ô mon fils, lui dit-il, la loi d'Ahoura Mazda t'assure la force qui détruit les ennemis; ne laisse jamais la pensée d'Angra Mainyou souiller ton âme et te pousser à de criminels plaisirs et à l'idolâtrie. Angra Mainyou, qui n'a rien de glorieux en lui et qui est plein de la mort, se dit, quand il étend son pouvoir sur un mortel : « Cet homme est un infidèle, c'est « un menteur, c'est un misérable qui trahit sa famille et ses amis. J'en « ferai un chien enragé, qui se jette indistinctement sur le bétail et sur « les gens. »

Le dualisme est déjà dans les Gâthâs [1], qui passent pour la partie la plus ancienne du Zend-Avesta, ce qui leur confère une importance toute spéciale. Ces hymnes, écrits dans une langue un peu différente du zend ordinaire et plus archaïque, sont répandus dans le Yaçna, d'où on les extrait pour les besoins du culte. Ahoura Mazda y est la divinité suprême; il a pour attributs ou pour serviteurs les six Ahmshaspants. Mais, à côté de lui et aussi puissant que lui, l'esprit du mal a ses auxiliaires, Aêshma, le dieu du vol, et le Drudje, le dieu du mensonge. L'esprit du bien et l'esprit du mal se limitent mutuellement; leurs pouvoirs se balancent et sont égaux. Ahoura Mazda ne peut rien empêcher des maux que cause son ennemi.

Cette doctrine des deux principes qui se partagent l'empire du monde est exposée clairement dans les chapitres XXX et XLV du Yaçna, qui comptent parmi les Gâthâs les plus saintes. Zoroastre, en instruisant le peuple qui l'écoute, semble quelquefois ne parler qu'en son nom personnel, au lieu d'être le messager d'Ahoura Mazda. « Sachez bien, dit-il à ses auditeurs, qu'il y a deux esprits opposés qui gouvernent le monde. L'un et l'autre sont indépendants, dès l'origine des choses; l'un est bon et l'autre est mauvais, en pensées, en paroles et en actions. Les sages peuvent choisir celui qu'ils veulent suivre. Vous, ne choisissez pas l'auteur du mal. L'un nous rend la vie excellente, l'autre nous la rend détestable; les bons gagnent le ciel, les méchants vont en enfer. Quand chacun de ces deux esprits a complété sa part dans l'acte de la création, ils se font l'un et l'autre un royaume séparé. L'esprit mauvais fait le plus de mal qu'il peut. L'esprit du bien, au contraire, ne songe qu'à pratiquer la justice divine, et, parmi les êtres, il éclaire et soutient ceux dont les actions satisfont Ahoura Mazda et qui se conforment

[1] Le mot *Gâthâ* est sanskrit aussi bien que zend; il vient de la racine *gai*. C'est le nom particulier des stances dans les hymnes védiques.

à sa foi. Mais, ô Ahoura Mazda, un jour viendra où tu triompheras de ton ennemi; alors finira la lutte que les Dévas commencèrent contre toi; ils se sont faits jadis les alliés du démon de la fureur; mais quand, sous ta conduite, le monde aura pu atteindre la perfection, la destruction finale frappera le démon du mensonge; alors tes saints iront près de toi habiter les demeures fortunées d'Ahoura. »

Dans le chapitre XLV du Yaçna, le langage de Zoroastre est à peu près aussi net : « Ô vous qui venez ici pour vous instruire, ne vous laissez pas tromper une seconde fois, au risque de ruiner la vie de votre âme et la vie de votre corps. Il y a dans le monde deux esprits qui remontent tous deux à l'origine des choses. Celui des deux qui est le meilleur doit être le guide de nos intelligences, de notre foi, de nos actions. C'est lui qui m'a révélé la loi que tous les mortels doivent observer pour que leur existence soit sainte et heureuse. Honorons par nos hymnes et nos louanges le Seigneur de l'esprit bienfaisant; appelons-le à notre aide dans la pureté de nos cœurs; il nous assistera dans nos douleurs comme dans nos joies. Glorifions-le d'avoir vaincu les Dévas, les dieux qui naguère encore le tournaient en dérision. »

Il serait facile de multiplier des citations de ce genre dans les Gâthâs; mais on en trouve de non moins précises dans les parties du Yaçna beaucoup plus récentes. Ainsi dans le chapitre XII[1], qui contient le credo des sectateurs d'Ahoura Mazda, le fidèle s'écrie : « Je repousse les Dévas, je suis un adorateur de Mazda, selon l'ordre de Zoroastre, l'adversaire des Dévas, le serviteur dévoué de la loi du Seigneur, qui n'a jamais adoré que les immortels bienfaisants. C'est à Ahoura Mazda que j'attribue tout ce qu'il y a de bien. En observant pieusement sa loi, je ne ferai aucun mal aux cités mazdéennes. J'abjure la protection et l'appui des Dévas, qui n'ont jamais pratiqué le bien, qui, de tous les êtres, ressemblent le plus au dieu du mensonge, et qui inspirent les sorciers et leurs adhérents; j'abjure leurs pensées, leurs paroles, leurs actions. J'obéis aux lois qu'a dictées Ahoura Mazda, répondant aux questions que lui adressait Zoroastre; car c'est à Ahoura Mazda que j'attribue tous les biens de ce monde. . . Contre Ahoura Mazda s'est élevé l'esprit du mal, son implacable ennemi; mais Ahoura Mazda a repoussé le méchant et il lui a dit : « Jamais nos intelligences, ni nos préceptes, « ni nos paroles, ni nos actes, ni nos consciences, ni nos âmes ne seront « d'accord[2]. »

[1] M. L. H. Mills, 3e partie du Zend-Avesta, p. 247. — [2] *Ibidem*, p. 264. Yaçna XIX.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ailleurs encore[1], c'est la même dévotion à Ahoura Mazda, la même répulsion pour l'esprit du mal : « Nous adressons nos hommages à celui qui est le plus grand de tous les êtres, notre seigneur, notre maître, Ahoura Mazda. Avec son secours, nous repoussons Angra Mainyou, Aêshma à la lance ensanglantée, et tous les Dévas malfaisants. Nous sommes les serviteurs dévoués d'Ahoura Mazda, le resplendissant, le glorieux entre tous; nous servons comme lui les dieux immortels, l'astre Tistrya, à l'influence heureuse; nous honorons toutes les créatures saintes qui obéissent à l'esprit du bien. Nous sommes les fils de celui qui inspire la vertu à nos cœurs; nous ne connaissons que lui et nous détestons les Dévas et les mortels corrompus. . . Nous adorons la sainte Obéissance, qui, toute sublime qu'elle est, s'abaisse aux plus humbles créatures de Mazda, et qui nous permet d'écraser les Dévas, de repousser Angra Mainyou, l'esprit du mal, et de vaincre le génie de la rapine et les démons[2]. »

La même doctrine se retrouve dans les Afrînagân, dans le Visparad et dans les Gâhs, qui ne sont guère que des litanies adressées à toutes les déités et à tous les saints du panthéon mazdéien. Le nom d'Angra Mainyou y est rarement prononcé; mais toujours on exorcise sa funeste influence, on redoute son empire, on le combat sans cesse sous toutes les formes où il peut s'exercer; car cette puissance, pour être occulte et anonyme, n'en semble pas moins redoutable. Le dualisme est constamment le fond des pensées les plus pieuses, et l'on implore Ahoura Mazda et Zoroastre d'autant plus ardemment qu'on craint davantage leur implacable et invincible rival.

A quelle époque approximative peut remonter ce système des deux principes? Il est très délicat d'essayer cette recherche chronologique; ici, non plus que dans tant d'autres cas, il ne faut pas être trop exigeant. Les Gâthâs sont, sans aucun doute, la partie primitive du Zend-Avesta. L'idiome dans lequel elles sont écrites se rapproche plus que le zend du sanskrit védique, et il semble bien qu'elles sortent de la même source, c'est-à-dire de la langue des Aryas. Or, d'après le témoignage unanime de tous les indianistes, les hymnes les plus anciens du Rig-Véda remontent au moins à 1,200 ans avant l'ère chrétienne. A s'en rapporter à la philologie, ce serait donc à peu près vers ces temps que les hymnes des Gâthâs auraient été composés. Les Rishis, à l'est de l'Indus, et les Mages, à l'ouest du fleuve, auraient eu des inspirations contemporaines,

[1] Yaçna XXVII, p. 280, 3ᵉ partie du Zend-Avesta, traduction de M. H. L. Mills. — [2] Yaçna LVII, 12, p. 305.

si ce n'est semblables, et ils se seraient exprimés dans des langages qui ont d'étroites affinités. La croyance est devenue de part et d'autre fort différente; mais l'instrument a été presque le même, et le mazdéisme se trouve ainsi rattaché aux origines de la race indo-européenne. La parenté est incontestable, malgré de profondes diversités.

A cette haute antiquité attribuée au système du dualisme on objecte les inscriptions persépolitaines de Darius et de Xerxès, où il n'est question que d'Ahoura Mazda[1] et qui omettent complètement son adversaire, Angra Mainyou, l'esprit mauvais, opposé à l'esprit du bien. Cette objection n'est pas décisive, comme on pourrait le croire. Les rois de Perse, soumis à la croyance mazdéienne, pouvaient bien ne la considérer que sous l'une de ses faces. Dans la plus grande partie du Zend-Avesta, c'est aussi Ahoura Mazda seul qu'on invoque et qu'on adore. On n'en croit pas moins à l'existence de son adversaire; mais, par un instinct naturel à l'humanité, c'est au bien qu'on s'adresse plus volontiers, parce que c'est de lui qu'on peut obtenir la protection que réclame la faiblesse de l'homme.

A côté de l'esprit du mal, les Daévas (Dévas) inspirent presque autant d'horreur que lui. Il n'est pas une partie du Zend-Avesta où ils ne soient maudits; on les redoute à l'égal d'Angra Mainyou. Dans les nombreuses prières imposées aux fidèles, dans les Afrînagân, qu'on récite pour les repas funéraires, dans les Gâhs, qu'on répète cinq fois par jour, on commence toujours par cette profession de foi : « Je me déclare l'adorateur de Mazda, de l'ordre de Zoroastre; je me déclare l'ennemi des Daévas et le serviteur dévoué du Seigneur, l'observateur de ses rites. Qu'Angra Mainyou disparaisse sous la terre. Que les Daévas y disparaissent ainsi que lui. Que malgré eux les trépassés renaissent et que la vie revienne à ces corps qui maintenant sont sans vie. Nous offrons nos sacrifices à ces saintes paroles qui tuent les démons et les Daévas. » Mais que sont précisément les Dévas? que représentent-ils dans la pensée des sectateurs de Zoroastre? Selon toute apparence, les Dévas sont les dieux de l'Inde, protecteurs des tribus nomades avec lesquelles la Perse était perpétuellement aux prises. Ces peuplades barbares ne vivaient que de pillage, et, comme les habitants de la Perse sont surtout des agriculteurs, ils ont tout à craindre de leurs turbulents voisins. Dans une certaine mesure, les Dévas sont les dieux multiples du panthéon indien. Le magisme de Zoroastre n'est pas un culte mono-

[1] Voir M. le docteur Kossowicz, *Inscriptiones palæopersicæ*, Saint-Pétersbourg, 1872, p. 14 et suiv. C'est un livre excellent et fort beau.

théiste, puisque Ahoura Mazda, tout vénéré qu'il est, a près de lui l'esprit du mal, qui contre-balance son pouvoir; mais, sans être le dieu unique et suprême, Ahoura Mazda, qui lutte actuellement pour une suprématie douteuse, finira par l'emporter sur son rival. Ce sentiment confus de l'unité divine devait pousser les mazdéiens à détester le polythéisme indou, qui leur était d'autant plus odieux qu'ils ne le connaissaient guère que par des invasions déprédatrices. Les Daévas devenaient ainsi les auxiliaires de l'esprit du mal; ils n'étaient pas aussi puissants, mais ils n'étaient pas moins détestés.

Le dualisme du Zend-Avesta a parfois une forme purement psychologique, et dans bon nombre de passages il ne représente que les perplexités de la conscience humaine, hésitant entre le mal et le bien. Notre libre arbitre peut choisir l'un ou l'autre, et il faut rendre cette justice à Zoroastre qu'il croit imperturbablement à la liberté de l'homme; il demande bien à Ahoura Mazda de le conduire et de le maintenir dans la bonne voie, mais il y entre lui-même avec résolution. Seulement, par l'instinct profond de l'infirmité humaine, il implore un appui supérieur. Dans le polythéisme de l'Inde, on ne trouve rien de pareil. Les cérémonies les plus solennelles du sacrifice n'ont jamais qu'un but, c'est d'obtenir des dieux des biens purement matériels, l'abondance des produits de la terre, qu'on cultive avec peine, et la prospérité de tous ceux qui doivent en vivre. C'est tout le contraire dans le mazdéisme, et ce sont avant tout les biens spirituels dont il se préoccupe, pensées pieuses, saintes paroles et saintes actions.

Sous cette forme purement morale, le dualisme est vrai, et il serait tout à fait acceptable. Mais le mazdéisme ne se renferme pas dans ces bornes, que la psychologie peut constater sans avoir besoin d'être fort avancée; il va beaucoup plus loin, et de la conscience de l'homme il transporte le dualisme, qui n'y est souvent que trop réel, dans l'univers entier, qu'il soumet à deux principes contraires. C'est ce que le Vendidâd nous apprend dès les premières lignes; il place à l'origine des choses l'esprit du mal en même temps que l'esprit du bien; ils sont tous deux créateurs au même titre; le pouvoir est égal de l'un et de l'autre côté. Le bien doit finir par remporter la victoire; mais, en attendant que cette lointaine espérance se réalise, Angra Mainyou règne aussi complètement qu'Ahoura Mazda; l'existence, telle qu'elle est pour les humains, est aussi bonne que mauvaise, aussi pénible qu'heureuse. Voilà le caractère essentiel du mazdéisme et le fondement de tout son système.

A la même époque à peu près, quelque mille ans avant l'ère chré-

tienne, le génie hellénique, représenté par Homère, avait aussi son dualisme; mais celui-ci était bien différent, et il se conformait à la réalité et à la raison. Dans l'admirable et terrible discours que prononce Achille, après avoir rendu à Priam le corps de son fils, le poète fait un exact tableau de la vie humaine et des péripéties qui la bouleversent. Achille, au souvenir de son père et de Patrocle, vient lui-même de fondre en larmes, comme Priam, et, relevant le vieillard prosterné à ses genoux, il lui dit : « Infortuné, assieds-toi sur ce siège, et tous deux renfermons nos peines au fond de nos cœurs, quelque affligés que nous soyons. Le triste regret ne peut servir à rien. Les dieux ont imposé aux misérables humains de vivre au sein des douleurs; les dieux seuls sont à l'abri de la souffrance. Jupiter a, près de son trône, deux tonneaux, où il puise les dons qu'il répartit; l'un est pour le mal, l'autre est pour le bien. Le mortel pour qui Jupiter, le maître du tonnerre, mélange également ses présents, est un jour dans l'infortune et un autre jour dans la prospérité. Mais Jupiter accable de malheurs celui pour lequel il ne puise que dans l'urne du mal. L'affreuse malédiction poursuit celui-là sur la face divine de la terre; les dieux et les hommes n'en font pas la moindre estime. Ainsi, les dieux avaient comblé Pélée de leurs faveurs dès le jour de sa naissance; il brillait entre tous par sa richesse et son bonheur; il régnait sur les Myrmidons, et, quoiqu'il ne fût qu'un mortel, les dieux lui avaient donné une déesse pour épouse. Pourtant Jupiter lui a infligé cette adversité de n'avoir dans ses palais personne pour lui succéder. Il n'a eu qu'un seul fils, qui va bientôt mourir; et je ne puis aller soigner sa vieillesse, puisque je reste ici, loin de ma patrie, sur les rivages de Troie, pour ton malheur et le malheur de tes enfants. Et toi, vieillard, naguère nous entendions vanter ta fortune; tu possédais toutes les richesses de Lesbos, de la Phrygie et du vaste Hellespont; tu passais pour n'avoir point d'égal par ta puissance et par tes fils. Mais, en retour, les habitants des cieux t'envoient, sous les murs de ta ville, les calamités d'une guerre perpétuelle et d'incessants carnages. Néanmoins, supporte courageusement ton sort, et ne nourris point en ton cœur un deuil inconsolable. Tu ne gagnerais rien à déplorer toujours la perte de ton fils, tu ne le rendrais pas à la vie, et auparavant tu pourrais bien être exposé à quelque désastre nouveau. »

Ce n'est pas là seulement le merveilleux langage d'un poète incomparable, c'est le langage de la vérité. La vie de l'homme est mêlée de biens et de maux inévitables; mais c'est une seule et même puissance qui les répand sur nous; cette puissance unique, c'est pour l'hellé-

nisme, Jupiter, le père des dieux et des hommes. Au contraire, dans la doctrine de Zoroastre, les deux principes du bien et du mal ont un égal pouvoir, qui date d'un même moment et qui remonte à la création des choses. Selon nous, la fausseté de cette doctrine est de toute évidence, et l'ordre immuable auquel obéit l'univers atteste à lui seul l'unité de principe. S'il y avait deux principes opposés l'un à l'autre, ce serait le chaos qui régnerait dans le monde, et la discorde éclaterait par le désordre universel, comme le croyait le vieil Empédocle. La plupart des religions ont été de l'avis d'Homère. Avec lui, elle sont cru que, dans les destinées humaines, le bien l'emporte de beaucoup sur le mal. Le mazdéisme a eu le tort de supposer une égalité chimérique, et il n'a guère été surpassé dans son désolant système que par le bouddhisme, qui s'est livré à un incurable pessimisme et qui a préféré le néant à la vie.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

PETRONII CENA TRIMALCHIONIS, *mit deutscher Uebersetzung und erklärenden Anmerkungen*, von L. Friedländer. Leipzig, 1891.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La traduction que M. Friedländer vient de faire de la *Cena Trimalchionis* et surtout les notes dont il l'accompagne nous donnent une connaissance plus complète de ce morceau si curieux et par moments si obscur. Il convient, je crois, de profiter de ces lumières nouvelles pour en reprendre l'étude et voir ce qu'il nous apprend de la société romaine du Iᵉʳ siècle.

Jusqu'au milieu du XVIIᵉ siècle on n'en connaissait que les dix premiers chapitres, qui se trouvent, avec les autres fragments, dans un manuscrit de Leyde, qui vient de Scaliger. Le copiste, on ne sait pourquoi, n'en avait pas transcrit davantage. C'est, par parenthèse, ce qui peut nous donner une idée de la sottise de ceux qui, vers la fin de l'empire, abrégèrent l'ouvrage de Pétrone. Ils l'ont fait, la plupart du temps,

[1] Pour le premier article, voir le cahier de juillet 1892.

au hasard et sans raison. Ici, par exemple, ils suppriment ce qu'il y a de plus piquant et s'arrêtent au moment même où l'intérêt du récit commence. Heureusement, un manuscrit, qui était resté longtemps caché, l'avait conservé dans son ensemble : il fut découvert en 1650, à Trau (*Traguriam*), en Dalmatie, et publié en 1664, à Padoue; il est aujourd'hui chez nous, à la Bibliothèque nationale. Il s'en faut de beaucoup que ce manuscrit soit irréprochable : au contraire, il fourmille de fautes. A chaque instant des mots y sont supprimés ou mal transcrits, et l'on ne peut se passer d'un commentaire très abondant pour le comprendre.

En l'état où nous avons la *Cena Trimalchionis*, il n'est pas aisé de savoir comment elle se liait au reste de l'ouvrage. Tout ce qu'on entrevoit, c'est que les héros du roman, Encolpe, son digne associé Ascylte et leur mignon Giton sont poursuivis pour quelque méfait qu'ils ont commis et qu'afin d'éviter le châtiment ils songent à s'enfuir, lorsqu'ils sont retenus par l'attente du repas auquel Trimalchion les invite. Ce Trimalchion a-t-il déjà tenu quelque place dans le roman, ou est-ce la première fois qu'il y paraît? Nous ne le savons pas; mais je ne serais pas surpris qu'il n'en eût pas été question jusque-là. Il est vraisemblable que la plupart des personnages n'étaient introduits dans l'action que successivement et à propos d'un événement particulier, dans lequel ils jouaient un rôle. C'est ainsi qu'Eumolpe, le poète ridicule, n'apparaît qu'à la fin de l'ouvrage (au chapitre LXXXIII), pour figurer dans l'aventure de Crotone. Trimalchion est le héros d'un récit burlesque qui ne paraît pas se relier d'une manière directe au reste de l'intrigue; mais il est probable qu'il n'y avait pas, dans l'ouvrage de Pétrone, une intrigue suivie et serrée. Peut-être ne se composait-il en réalité que d'une série d'épisodes détachés, où deux ou trois personnages, toujours les mêmes, se trouvaient réunis à beaucoup d'autres, qui changeaient sans cesse, à peu près comme il arrive dans le *Gil Blas* de Le Sage; et c'est encore une des raisons pour lesquelles ce nom de *satiræ*, qui signifiait un mélange, une réunion de sujets divers, lui convenait à merveille.

La *Cena Trimalchionis* forme donc un morceau isolé, traité pour lui-même, sans souci de l'ensemble, et qui peut s'étudier à part. Nous avons vu précédemment que le lieu de l'action est indiqué avec assez de précision pour qu'on puisse aisément le reconnaître. Nous sommes près de Naples, auprès de la mer, dans une colonie romaine, en pays grec, très probablement à Cumes. Pour l'époque où l'événement est censé se passer, il y a un peu plus de doute. L'auteur nous donne pourtant à ce sujet certains renseignements qui nous aident à nous reconnaître. Nous

avons d'abord ce que le principal personnage, qui est fort bavard, raconte de lui-même. Il a soin de nous dire, à propos de l'épitaphe qu'il se compose d'avance, toute la série des noms qu'il porte : il s'appelle C. Pompeius Trimalchio Mæcenatianus. Ce dernier nom nous apprend qu'il a dû être, dans sa jeunesse, esclave de Mécène et légué par testament à C. Pompeius. C'était quelquefois l'usage que l'on conservât à l'esclave, qui était entré de cette manière dans une nouvelle maison, le nom de son ancien maître[1]. S'il en est ainsi, en 746 de Rome, date de la mort de Mécène, Trimalchion devait être encore jeune, puisqu'il a eu le temps, depuis cette époque, de plaire à son maître nouveau, d'être affranchi et de faire sa fortune. Or, comme il est, au moment où il donne son dîner, « un vieillard chauve », et qu'il parle souvent de sa fin prochaine, il doit s'être écoulé, depuis le moment où Mécène est mort, au moins une trentaine d'années, ce qui nous met en plein règne de Tibère; et c'est en effet la date qu'accepte M. Bücheler. Par malheur, il y a, dans l'ouvrage, un détail qui est contraire à cette opinion. Vers la fin du repas, les convives portent en ces termes la santé de l'empereur : *Augusto, patri patriæ, feliciter!* Or nous savons que Tibère, qui affectait d'être modeste, a toujours refusé de prendre le titre de père de la patrie. Il faut donc, ou descendre un peu plus bas, ou remonter plus haut. M. Mommsen s'est décidé pour la fin du règne d'Auguste, et il ne laisse ainsi qu'une vingtaine d'années pour les fortunes diverses que Trimalchion a traversées dans sa vie, ce qui, à la rigueur, n'est pas impossible. M. Friedländer préfère l'époque de Claude. En ce cas, Trimalchion pouvait avoir dix ans à la mort de Mécène et il en aurait un peu plus de soixante au moment où il réunit ses convives à sa table. Peut-être Pétrone n'a-t-il pas tenu à fixer une date précise; les renseignements qu'il nous donne ne s'accordent pas toujours entre eux. Trimalchion fait servir à ses convives du falerne mis en bouteilles sous le consul Opimius, c'est-à-dire en 633, et ajoute qu'il a cent ans : *falernum Opimianum annorum centum;* mais, en 733, Mécène était encore vivant et Trimalchion n'était ni libre, ni riche. Ailleurs il cite des noms d'artistes qui, nous le savons, florissaient sous Néron. Laissons donc l'action flotter dans ce vague où l'auteur a voulu la placer, et disons seulement qu'en tout cas l'opinion de M. Friedländer paraît la plus vraisemblable, d'abord parce que Pétrone, qui voulait peindre les mœurs contemporaines, a dû tenir à rapprocher la scène qu'il décrit du temps où il vivait; ensuite

[1] M. Mommsen cite l'épitaphe suivante d'un esclave qui a été légué par Vedius à Auguste et en a gardé le nom : *C. Julius divi Aug. l. Niceros Vedianus.*

parce que le règne de Claude est l'époque où les affranchis ont semblé prendre la plus grande importance [1].

C'est bien d'eux, de leur fortune, de leur situation, de leurs habitudes, de leurs ridicules, qu'il est surtout question dans le récit de Pétrone; son intention de les peindre y est manifeste. Il est important de remarquer que c'était une nouveauté. On est très surpris de voir que les affranchis, qui, à Rome, tenaient tant de place dans la société, en occupent si peu sur le théâtre. Il n'y en a pas un seul chez Plaute; Térence en a mis un dans la première scène de l'*Andrienne*, mais il ne paraît plus dans le reste et ne sert qu'à faire l'exposition. C'est ce qui montre à quel point les comiques latins tenaient peu à donner à leurs pièces une couleur romaine et combien le public était loin de le leur demander. Rien ne leur était plus aisé que de faire du parasite grec un affranchi ou un client et de l'adapter ainsi plus étroitement aux usages et aux mœurs de ceux dont ils réclamaient les applaudissements à la fin de leurs pièces; ils n'ont pas pris la peine de le faire, et pourtant, s'ils avaient tant soit peu tenu à créer un théâtre national, les affranchis auraient dû y occuper une place prépondérante. Leur nombre, à Rome, était très considérable : on avait calculé qu'un bon esclave pouvait en six ans conquérir sa liberté [2]; très souvent il n'avait pas à la payer et la recevait généreusement de son maître. Les affranchissements par testament étaient devenus si nombreux, au commencement de l'empire, qu'Auguste se crut obligé d'en restreindre le nombre : il décida qu'on ne pourrait pas donner la liberté en mourant à plus de cent esclaves à la fois. L'importance de l'affranchi était très grande, soit qu'il restât dans la maison de son maître, soit qu'il en sortît. S'il y restait, ce qui était assez ordinaire, il y remplissait des rôles de confiance; il arrivait souvent qu'il devenait le favori du maître ou de la maîtresse et que rien ne se faisait sans lui. Il était donc, à Rome, l'âme de ces scènes de famille, de ces intrigues intérieures dont le théâtre vivait, depuis que la comédie nouvelle en avait pris possession. L'amour même, le grand ressort des pièces de Ménandre, ne lui était pas interdit. Le maître s'éprend souvent d'une de ses esclaves; il peut l'affranchir, et, une fois qu'elle est libre, rien ne l'empêche de l'épouser. Auguste l'a permis à tout le monde, excepté aux sénateurs et à leurs fils, quand il a

[1] Récemment M. W. Haley, dans ses *Quæstiones Petronianæ* que publie le second volume des *Harvard Studies*, est revenu à l'opinion que l'action du roman de Pétrone se passe sous Auguste, et que le lieu de la scène de la *Cena Trimalchionis* est Pouzzole et non Cumes.

[2] Cicéron, *Philipp.*, VIII, 11.

IMPRIMERIE NATIONALE.

voulu rendre le mariage facile, pour forcer tout le monde à se marier. La maîtresse de la maison aussi peut épouser son affranchi, et, quoique ces sortes d'alliances soient plus rares, les inscriptions nous montrent qu'elles n'étaient pas inconnues. Il y avait là une mine abondante où la comédie romaine pouvait se fournir de sujets nouveaux. Pourquoi n'a-t-elle pas profité de ces drames intimes, auxquels l'affranchi était étroitement mêlé et qui auraient rajeuni les vieilles fables du théâtre grec, que Térence trouvait déjà un peu usées? Quant aux affranchis qui quittaient la maison de leur maître et cherchaient fortune dans le monde, ils se livraient en général au commerce ou à l'industrie. Dans ces professions, dédaignées des hommes libres, ils apportaient l'intelligence qui les avait aidés à conquérir leur liberté et cet esprit d'aventure ordinaire aux gens qui, ne possédant rien, n'ont rien aussi à perdre. Ajoutons qu'ils n'avaient pas la réputation d'être fort scrupuleux et que leur premier métier ne les avait pas rendus très difficiles sur la manière de gagner de l'argent. Aussi leur arrivait-il souvent de bien réussir. Dans les villes, ils avaient fini par former, entre les esclaves et les personnages importants de naissance libre, une sorte de classe intermédiaire, qui, après avoir conquis la richesse, essayait d'acquérir aussi la considération. En certains endroits, on leur réservait les fonctions de *seviri augustales*, qui leur donnaient le droit de porter la prétexte, ainsi que les magistrats, et de se faire précéder de licteurs. Comme ces anciens esclaves, ces enrichis de la veille, avaient des mœurs particulières, une certaine façon de vivre et de penser, ils auraient pu fournir à la comédie des caractères intéressants. Rien ne l'empêchait de les mettre sur la scène, ainsi que notre théâtre du XVIIIe siècle l'a fait pour les financiers. C'eût été un spectacle curieux et original que d'y voir paraître un Turcaret romain. Mais ici nous n'avons pas trop de regrets à exprimer : si la comédie a négligé de le faire, le roman y a pourvu. La *Cena Trimalchionis* nous donne le tableau fidèle, quoique un peu chargé, d'un riche affranchi au Ier siècle.

Trimalchion n'est pas de ces parvenus qui, arrivés à la fortune, cherchent à dissimuler la bassesse de leurs origines. Au contraire, il a pris plaisir à faire peindre son histoire sur les murailles de son vestibule et il la raconte à tout propos. Comme la plus grande partie des esclaves, il est venu de l'Asie; il était encore enfant quand on l'a amené à Rome : *tam magnus ex Asia veni quam hic candelabrus est.* Il a eu la chance de plaire à la fois à son maître et à sa maîtresse, et il laisse entendre que c'est par des complaisances bien peu honnêtes; en mourant ils ont partagé leur héritage entre l'empereur et lui. Le voilà riche; mais

il ne trouve pas qu'il le soit assez. Il arme cinq vaisseaux et les charge de vin (en ce moment, le vin se vendait au poids de l'or, *et erat contra aurum*), puis il les dirige sur Rome. Par malheur une tempête s'élève, et la mer lui dévore en un jour trente millions de sesterces. Elle n'avait pas tout pris; avec ce qui reste, il recommence, et cette fois il réussit. Son affaire faite, il se repose, il ne se compromet plus dans aucune entreprise hasardeuse, et se contente de faire la banque ou l'usure — pour un Romain c'est la même chose — en commanditant ses affranchis, *sustuli me de negociatione, et cœpi per libertos fœnerare.* Sa fortune est immense; il ne connaît ni l'étendue de ses domaines ni le nombre de ses esclaves. Pour se tenir au courant de ce qui se passe chez lui, il fait rédiger un journal qui contient toutes les nouvelles de ses maisons ou de ses terres et qu'on lui lit avec la même solennité que si c'était le journal officiel de Rome (*tanquam urbis acta*) : « Le sept avant les kalendes de sextilis, sur le domaine de Cumes, qui appartient à Trimalchion, il est né trente garçons et quarante filles. On a rentré de l'aire quinze cents boisseaux d'orge. On a dompté cinq cents bœufs. Le même jour l'esclave Mithridate a été mis en croix pour avoir mal parlé de son maître [1]. »

Les affranchis, quand ils avaient fait une grosse fortune, tenaient à faire une grande figure. Ils cherchaient à prendre les habitudes et les manières des gens distingués, mais ils n'y réussissaient pas toujours, et les gens distingués, qu'ils humiliaient par l'étalage de leurs richesses, prenaient leur revanche en se moquant de leur faste maladroit. C'est l'intention de Pétrone, dans le récit dont nous nous occupons. Trimalchion veut donner un repas somptueux à quelques personnes; ce n'est pas une entreprise aussi aisée qu'elle le semble d'abord. Les repas avaient alors une grande importance; dans la société romaine, c'était à peu près tout ce qui constituait la vie du monde. Entre les grandes assemblées populaires sur la place publique et le cercle étroit et fermé de la famille, il n'existait que les repas où les amis, les membres des mêmes collèges, les gens qui se sentaient attirés les uns vers les autres par l'estime ou l'affection pussent se réunir. Caton disait que c'est là seulement qu'on « vivait ensemble », qu'on avait eu bien raison de les appeler *convivia.*

[1] M. Friedländer rappelle à cette occasion qu'un affranchi de Pompée se faisait donner tous les jours la liste de ses esclaves, comme un général se tient au courant du nombre exact de ses soldats (Sénèque, *De Tranquillitate animi*, VIII, 6). Soyons persuadés que Pétrone n'a rien imaginé, et que toutes ses affirmations reposent sur des faits réels. On remarquera que le mois d'août est encore appelé *sextilis.* C'est une des raisons qu'on donne pour croire qu'à ce moment Auguste devait être encore vivant.

Aussi les avait-on soumis à des règles minutieuses et sévères. Tout le monde ne savait pas ordonner un repas et bien traiter des convives; c'était un art compliqué, dont le savant Varron n'avait pas dédaigné de s'occuper dans un de ses livres [1]. On comprend qu'un ancien esclave comme Trimalchion ne fût pas très familier avec ces délicatesses. Pétrone ne prend pas la peine de signaler au passage les maladresses qu'il a commises; il se contente de raconter par le détail comment les choses se sont passées, laissant au lecteur le soin de remarquer toutes ses inconvenances de parvenu et d'en rire. Dans le nombre, il y en a sans doute qui doivent nous échapper. Plusieurs d'entre elles ne sont en effet que des infractions à des règles de convention, et, les conventions d'autrefois n'étant plus celles d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas être choqués quand on les viole. Cependant nous n'avons pas de peine à voir qu'il commet beaucoup de sottises. D'abord, comme il tient beaucoup à passer pour un homme de bonne compagnie, il veut paraître instruit et lettré : *Ne me putes studia fastiditum : duo bibliothecas habeo, unam græcam, alteram latinam.* Ce qui ne l'empêche pas de nous donner des échantillons très étranges de son érudition, comme, par exemple, lorsqu'il nous raconte qu'à la prise de Troie Annibal fit fondre toutes les statues qui se trouvaient dans la ville, et que c'est ce qui donna naissance à l'airain de Corinthe. A la fin du repas il fait venir des *homeristæ* qui jouent des scènes de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée;* mais il ne sait pas le grec, et il est forcé de suivre sur une traduction latine. Comme nous sommes à l'époque de Sénèque, un peu de philosophie et de morale ne messied pas. Trimalchion aussi est moraliste, mais il ne l'est pas toujours à propos. Quand on sert son falerne de cent ans, il en prend occasion de dire, d'un ton lamentable : « Hélas! faut-il que l'homme n'ait pas la vie aussi longue que le vin! » Puis il fait apporter dans la salle du festin un squelette articulé, et, pendant qu'on le manœuvre, il débite des vers lugubres :

> Eheu! nos miseros! quam totus homuncio nil est!
> Sic erimus cuncti, postquam nos auferet Orcus.

Ce n'est pas que personnellement il aime beaucoup les philosophes de métier; ils sont suspects aux gens pratiques comme lui, et il a grand soin de dire dans son épitaphe qu'il n'a pas étudié chez eux : *Ex parvo crevit, sestertium reliquit trecenties, nec unquam philosophum audivit.* Du temps de Néron la musique était à la mode, et les gens comme il faut se

[1] C'était une satire ménippée intitulée : *Nescis quid vesper sanc vehat.* Voyez Aulu-Gelle, XII, 11.

piquaient de l'aimer. Trimalchion met de la musique partout. On apporte les plats en chantant, on découpe en dansant[1], chaque service est annoncé par une symphonie; seulement cette symphonie a des accents aigres, *acidum canticum*, et le maître de la maison, lorsqu'il est sincère, avoue qu'en fait d'instruments il est surtout ravi des cors de chasse.

Quant au repas lui-même, c'est-à-dire aux plats que Trimalchion donne à ses invités et à la manière dont on les sert, les usages des Romains ressemblent si peu aux nôtres qu'il nous est difficile de dire en quoi il manque aux convenances. Cependant nous voyons très bien qu'en toute chose il pèche par excès, par vanité, par ostentation, par ce que l'auteur appelle *putidissimam jactationem*. Sénèque nous dit que les gens du monde cherchaient de son temps à mettre leur table à la mode par des innovations piquantes: *Ad cœnas lautitia transfertur, et illic commendatio ex novitate et soliti ordinis commutatione captatur*[2]. C'est le dessein de Trimalchion; mais la plupart de ses innovations sont des fantaisies énormes, des tours de force d'invention ridicule, qui font rire les gens d'esprit[3]; ce qui ne l'empêche pas d'en être très fier et de s'en glorifier devant ses convives.

M. Friedländer fait remarquer, ce qui ne laisse pas d'être assez piquant, que quelques-unes de ces excentricités furent reproduites pendant le carnaval de 1702, à la cour de Hanovre, devant la reine Charlotte de Prusse. On y représenta le dîner de Trimalchion, et la reine en fut si contente qu'elle chargea Leibnitz d'en faire le récit à la princesse Louise de Hohenzollern. Dans sa lettre, que M. Friedländer a citée, il raconte comment les convives, c'est-à-dire la reine, l'Électeur et leur suite étant placés sur des lits, à la romaine, pendant qu'Eumolpe récitait les louanges en vers du grand Trimalchion; « il arriva lui-même porté sur une machine, précédé des chasseurs, tambours, musiciens, esclaves; et tout cela faisait bien du bruit. » On chantait des vers à sa louange, comme par exemple :

A la cour comme à l'armée,
On connait sa renommée;
Il ne craint point les hasards
Ni de Bacchus ni de Mars.

[1] M. Friedländer rappelle, à ce propos, que Juvénal aussi parle de ces virtuoses dans l'*ars scindendi*, qui découpaient des poulets et des lièvres en dansant et aux sons de la musique. Le chef-d'œuvre du genre, chez Trimalchion, c'est cet esclave costumé en Ajax, qui tire son épée, et découpe merveilleusement un veau, avec des gestes de fou, *tanquam insaniret, modo versa, modo supina gesticulatus*.

[2] Sénèque, *Epist.*, CXIV, 9.

[3] *Cena Trim.*, 47 : *Subinde castigamus crebris potiunculis risum.*

Puis vient le détail du repas fidèlement reproduit de Pétrone. « On vit une poule, dont les œufs, lorsqu'on les ouvrit, furent sur le point d'être jetés, car on crut qu'il y avait des poussins; mais c'étaient des ortolans. On vit des petits enfants portant des pâtés et des oiseaux s'envolant d'un autre pâté, que les chasseurs reprirent, un âne portant des olives, et plusieurs autres figures extraordinaires, qui diversifiaient le festin et surprenaient les spectateurs, le tout à l'imitation de l'original romain. » Peut-être, si l'on va jusqu'au bout de la lettre, trouvera-t-on que l'imitation était poussée un peu loin; mais on était en carnaval, et l'Électeur voulait amuser la reine de Prusse.

Il me reste à parler du style, qui est une des plus grandes curiosités de l'ouvrage, et que M. Friedländer a étudié avec un soin tout particulier. Il faut distinguer les passages où l'auteur parle en son nom de ceux où il fait parler ses personnages. Dans les deux cas, il ne s'exprime pas de la même façon. Quand il prend directement la parole pour nous raconter ce qu'il veut nous dire, sa langue est celle des gens de bonne compagnie de la cour de Néron. Il tient surtout à éviter la solennité, l'enflure de Sénèque, qui devait lui être antipathique. Il veut être spirituel sans effort et fin sans apprêt. Aussi lui arrive-t-il de mêler à des tours fort élégants des façons de parler populaires [1]. Ces négligences volontaires sont un charme de plus dans ce style aisé, souple, naturel jusque dans sa grâce un peu maniérée, l'un des plus agréables dont se soit jamais servi un écrivain latin. Quant aux personnes dont il reproduit les propos, il a eu l'idée d'accommoder leur langage à leur condition. Ce sont de fort petites gens, d'anciens esclaves, des boutiquiers, des paysans. Le plus important d'entre eux, un sévir augustal, Habinnas, arrive à la fin du repas, précédé d'un licteur et avec une solennité comique. Il est marbrier de son état et gagne sa vie à construire des tombes. Ces gens-là s'entretiennent entre eux comme ils le font tous les jours et l'on retrouve, dans leur conversation, toutes les fautes qu'ils commettent ordinairement. Il leur arrive de ne plus faire de distinction entre les genres; le neutre surtout, menacé de mort prochaine, est remplacé souvent par le masculin. Ils disent sans hésiter : *malus fatus*, *vinus mihi in cerebrum abiit.* Ils font régir aux prépositions des cas qu'elles ne gou-

[1] Nous en avons des exemples dès le début de la *Cena Trimalchionis*, quand l'auteur dit : *unus servus Agamemnonis*, où *unus* semble bien pris pour un article, à moins qu'il ne signifie qu'Agamemnon n'en avait pas d'autre; et, dans la même phrase : *cum deliberaremus quonam genere præsentem evitaremus æruınnam*, pour *quanam ratione*, ce qui est, selon M. Friedländer, une expression populaire, qui est employée aussi par Sénèque.

vernent pas : *præ mala sua*. Ils confondent à chaque instant le déponent et l'actif; ils ne connaissent presque plus la proposition infinitive et la remplacent déjà par *quod*, comme tout le monde le fera deux siècles plus tard : *dixi quod mustela comedit; scis quod dedi epalum*. Ils suppriment les irrégularités des conjugaisons, ainsi que font les enfants, et emploient, par exemple, *parcero* pour *pepercero*, *domatus* pour *domitus*; ils créent des mots nouveaux, par analogie, quelquefois des mots bien faits et très significatifs : c'est ainsi qu'ils disent *dignitosus*, comme *sumptuosus*, *gaudimonium* comme *testimonium*, *caldicerebrius*, etc.

Il n'est pas besoin de montrer l'intérêt que présente Pétrone pour les savants qui étudient la naissance des langues romanes et qui veulent comprendre comment elles sont sorties du latin vulgaire. Mais ceux mêmes qui ne s'occupent que du latin classique ne le liront pas sans profit. On a beau faire, la façon de parler du peuple influe toujours sur celle des gens distingués; bien des locutions se glissent, sans qu'on le veuille, d'un milieu dans l'autre. Un des convives de Trimalchion, pour exprimer que son adversaire est réduit au silence et ne trouve plus rien à dire, emploie cette expression : *nec mu, nec ma argutas*. Elle est déjà chez Térence, chez Lucilius, et, ce qu'il y a de plus surprenant, dans l'épopée d'Ennius : *neque mu facere audent*. Le même personnage, qui est lui-même un ancien esclave, parle, en ces termes insolents, des esclaves qu'il possède depuis qu'il est libre : *viginti ventres pasco et canem*. Sénèque dit la même chose : *facile est pascere paucos ventres*. Un autre invité, qui revient d'un enterrement et qui en est encore tout ému, en entretient ainsi ses voisins : *homo bellus, tam bonus Chrysanthus animam ebulliit*. La même expression se trouve dans Perse : *O! si ebulliat patruus!* et dans l'*Apocolokyntose* de Sénèque. Ailleurs on désigne les gens qui ménagent tout le monde par ces mots : *qui utrosque parietes linunt*. Cicéron a dit de même : *duo parietes dealbare*. Trimalchion, regrettant d'avoir épousé Fortunata, qui l'impatiente, dit à Habinnas : *ipse mihi asciam in crus impegi*. C'est ce qu'on lit aussi, et tout à fait dans les mêmes termes, chez Apulée et chez saint Augustin; dans le latin classique de Cicéron, l'image populaire reparaît, mais un peu atténuée et sous forme d'allusion : *reipublicæ infligere securim; securim injicere petitioni suæ*, ce qui ne se comprend tout à fait que si l'on connaît la locution complète. On voit donc que la *lingua rustica* n'est pas tout à fait inutile à l'intelligence de la *lingua urbana*.

M. Friedländer, auquel je viens d'emprunter ces exemples, a étudié à fond toutes ces locutions populaires; il a cherché à savoir ce qu'elles veulent dire, d'où elles viennent et ce qu'elles sont devenues. De ce côté, je ne crois pas qu'il reste beaucoup à faire; mais peut-être pour-

rait-on, à propos de ces conversations des convives de Trimalchion, entreprendre un travail littéraire, qui ne manquerait pas d'intérêt. Pétrone n'a pas tenu seulement à reproduire les termes dont ils se servent, il a voulu qu'on pût déduire de leurs entretiens leur caractère et leur esprit. Par la manière dont il les fait parler il a rendu ces personnages si vivants et si vrais que nous les reconnaissons encore aujourd'hui. Les traits dont il les a marqués, après dix-huit siècles, n'ont pas cessé d'être exacts. Personne n'a plus finement observé que lui et mieux fait parler ces paysans soupçonneux, ces petits bourgeois mécontents, qui rendent l'autorité responsable de tout ce qui arrive, même de la sécheresse et de la pluie, qui croient que les fournisseurs s'entendent toujours pour voler leurs pratiques, et que les édiles et les questeurs gaspillent l'argent du public; personne n'a mieux redit les caquets dont se compose la vie de province. Et dans la façon dont ses personnages les racontent, quelle imitation fidèle de la réalité! Comme il reproduit la richesse de leur vocabulaire, quand ils s'injurient, ces proverbes qu'ils enfilent les uns après les autres, ces allusions à des contes que nous ne savons plus, ce mélange singulier de méfiance et de crédulité, cet étalage de sentences communes qui sont le fond de la sagesse populaire : *Non pluris sumus quam bullæ. — Modo sic, modo sic; quod hodie non est cras erit; sic vita truditur*, etc. Tout cela est vu de près, observé avec soin. Pour peindre aussi minutieusement ce monde, qui n'était pas le sien, Pétrone a dû se livrer à des études attentives. Ce n'est pas un pur hasard, une fantaisie, un caprice qui l'ont poussé à réunir devant nous ces pauvres gens et à les faire parler dans leur langue. La peine qu'il a dû se donner pour que son imitation fût exacte témoigne d'un dessein prémédité. Il a cru sans doute que la société élégante qu'il fréquentait trouverait quelque plaisir à regarder au-dessous d'elle, et, voulant lui montrer ce monde inférieur, il a tenu à le représenter comme il était, sans le flatter, sans l'embellir, mettant dans la bouche de ses personnages les phrases mêmes et les mots qu'il avait entendus et notés[1], et cherchant pour tout mérite à rendre son tableau fidèle. Si j'osais employer une expression bien moderne, je dirais que les *Satires* de Pétrone sont le premier

[1] Il me semble que les traces de cette observation se retrouvent assez fréquemment chez Pétrone. On voit, par exemple, qu'il avait noté certaines formules qui l'avaient sans doute plus frappé que les autres, dans le langage populaire, et qu'il les place un peu partout. Ce sont, par exemple, les répétitions de mots : *et modo, modo; modo sic, modo sic; mulier quæ mulier; homo inter homines*, etc., et cette tournure dont il a un peu abusé : *phantasia, non homo; discordia, non homo; piper, non homo; codex, non mulier*, etc.

roman réaliste dont nous ayons conservé quelques débris. Il forme un parfait contraste avec le roman idéaliste et pastoral que créèrent, quelques années plus tard, les rhéteurs grecs, et dont *Daphnis et Chloé* est resté pour nous le chef-d'œuvre. Dans cette double création le génie des deux peuples se retrouve. Il était naturel que le roman réaliste naquît à Rome, chez un peuple si préoccupé des intérêts matériels et qui a eu, par-dessus tout, le sens de la vie pratique. Aussi lui appartient-il tout entier. Quintilien, cherchant à faire aux Romains leur part dans la littérature, leur accorde d'abord la gloire d'avoir créé la satire (*satira tota nostra est*); puis il dit que, dans l'élégie, ils soutiennent la comparaison avec les Grecs (*elegia Græcos provocamus*), et qu'ils ne leur cèdent pas en histoire (*non historia cesserit Græcis*). A ces genres littéraires où Rome a mis son empreinte, il aurait pu ajouter le roman et citer le nom de Pétrone; mais qui se doutait alors que le roman ferait une aussi grande fortune?

Gaston BOISSIER.

Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli Archivii della S. Sede e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano, e de' manoscritti, e parte del Museo di storia naturale di Bologna; raccolte da Marino Marini, cameriere secreto di N. S., prefetto de' detti Archivii e già commissario pontificio in Parigi M.DCCC.XVI. (P. CCXXVIII-CCCXXV du premier volume de : *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis... nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti, anno M.DCCC.LXXXIV.* Romæ, ex typographia Vaticana, 1885-1888. 7 vol. grand in-4°.)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

On a vu avec quelle rapidité Napoléon avait fait venir à Paris en 1810 les archives pontificales. Les agents du pape ne mirent pas moins d'empressement en 1814 à en poursuivre la restitution. Le 19 avril, moins de vingt jours après l'entrée des alliés dans la capitale, le lieute-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1892.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nant général du royaume signait un arrêté par lequel il ordonnait la restitution au pape de tous les objets à l'usage de Sa Sainteté pour l'exercice du souverain pontificat. Le 27 du même mois, dans une lettre adressée à Daunou, le comte Beugnot, commissaire provisoire au Département de l'intérieur, désignait, pour en prendre possession, Gregorio, secrétaire de la congrégation du Concile, qui sortait de la prison de Vincennes, et les deux Marini, oncle et neveu; les clefs des salles où se trouvaient les archives devaient leur être livrées. Gaetano Marini, qui avait été toujours malade pendant son séjour à Paris, ne put s'occuper de la mission qui lui était confiée; la charge en retomba tout entière sur son neveu, Marino Marini, qui prit l'affaire à cœur et n'épargna pas sa peine pour arriver à une solution que les amis du Saint-Siège appelaient de tous leurs vœux. Il se présenta sans le moindre retard à Daunou, en compagnie de Gregorio. C'est avec un accent de vérité qu'il parle des rapports qu'il eut alors avec le garde des Archives :

Daunou, dit-il, fut grandement surpris et étonné d'être forcé de renoncer à la garde des archives romaines; il aurait moins souffert s'il avait pu les remettre à tout autre qu'à moi, qui avais eu souvent des altercations avec lui au sujet des doctrines romaines. A la remise de chaque document, je voyais augmenter la pâleur de son visage; c'est que son habileté en diplomatique lui faisait apprécier la valeur de toutes les pièces. Je me plairai cependant toujours à rappeler sa bonne foi et à louer sa grande modération[1]. Nous étions autorisés à mettre les archives sous les scellés; mais Monseigneur de Gregorio eut bien raison de ne pas user de ce droit. Le dépôt était à la discrétion des Français depuis cinq ans; il eût été inconvenant de mettre en doute la bonne foi de l'archiviste, et personne n'aurait osé pratiquer des détournements qu'on me savait parfaitement en état de constater. Il fut donc convenu que Daunou garderait les clefs jusqu'au moment de l'emballage, qui devait se faire conformément au tableau que Daunou avait lui-même dressé et fait imprimer.

Marino Marini ne perdit pas un instant pour préparer le déménagement. Une première expédition put être faite dans le courant du mois de mai; elle consistait en seize caisses, qui furent acheminées sur Rome aux frais du gouvernement français, et dans lesquelles on avait mis, entre autres objets, les ornements de la chapelle pontificale, la mitre que la reine d'Étrurie avait offerte à Pie VII et la tiare que Napoléon lui avait donnée à l'occasion du sacre.

L'affaire aurait été poussée avec beaucoup plus d'activité, si un obstacle n'était venu entraver le zèle de Marini. Les fonds lui manquaient

[1] Ceci était écrit en 1816; plus tard, Marini a parlé en termes beaucoup moins favorables de ses rapports avec Daunou. Voir les *Memorie storiche*, p. CCLXXIII et CCLXXXII.

pour payer le transport. Il s'adressa sans beaucoup de succès d'abord à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, puis au prince de Talleyrand. Après des démarches souvent répétées dans les bureaux des ministères et dans les cabinets des ministres, il finit par obtenir, le 19 novembre, un crédit de 60,000 francs. Ce n'était pas même le dixième de la somme qu'avait coûté le transport de Rome à Paris, en 1810. Marini dut s'en contenter; mais il attendit la belle saison pour procéder activement à l'emballage et à l'expédition. Le retour de Napoléon vint renverser tous les beaux projets qu'il avait formés.

Un décret du 26 mars 1815 rapportait l'ordonnance du 19 novembre précédent et prescrivait de retenir aux Archives nationales tous les papiers dépendant des archives romaines. Ce décret fut rigoureusement appliqué, et Daunou, sachant que plusieurs des documents restitués au mois de mai 1814 devaient être restés à Paris, en réclama la remise immédiate. Ils lui furent livrés le 5 avril; dans le nombre se trouvait le fameux *Liber Diurnus*, dont les destinées ont semblé mystérieuses jusqu'à l'apparition des éditions de M. de Rozière et de M. le professeur Th. de Sickel. L'entrée des Archives fut interdite à Marino Marini; il dut même quitter Paris, après avoir fermé les yeux, le 17 mai, à son vieil oncle Gaetano Marini, qui n'avait jamais pu s'habituer à l'exil ni au climat de Paris.

Les événements se succédèrent avec une rapidité si foudroyante que Marino Marini, à peine rentré à Rome, recevait l'ordre d'en partir sans le moindre délai, pour retourner à Paris présider au rapatriement des archives. Le cardinal Consalvi l'accrédita à cet effet, le 17 août, auprès du prince de Talleyrand. A son arrivée à Paris, il trouva les archives pontificales dans l'état où il les avait laissées au printemps; aussitôt il prépara un premier convoi, composé de plus de 700 caisses, qu'il put faire partir au mois d'octobre, après avoir, non sans peine, obtenu les passeports indispensables et rempli des formalités de douane assez gênantes. Ce ne fut pas non plus sans de grandes difficultés qu'il arriva à conclure un marché avec un entrepreneur, qui se chargea du transport par la voie de terre, à raison de 45 francs les 50 kilogrammes, et s'engagea à l'effectuer dans un délai de 55 à 60 jours à compter de la remise de chaque convoi.

Le voyage fut contrarié par la mauvaise saison et par l'état des routes. Le convoi se trouva même en détresse dans la traversée du Piémont. Au premier avis du danger, Marini quitta brusquement Paris et se porta de sa personne au secours des archives. Au passage du Taro, les voitures couraient risque d'être submergées; l'une d'elles fut mise en un

tel état que les papiers dont elle était chargée furent à peu près détruits. Afin d'éviter un désastre irréparable, Marini donna l'ordre d'enlever toutes les caisses et de les mettre sur des barques pour atteindre la rive opposée. Il fut bientôt dédommagé de toutes ses peines, quand il vit réintégrée au palais du Vatican la partie la plus précieuse des archives pontificales, et qu'il reçut, le 28 janvier 1816, comme témoignage de la satisfaction du pape, le titre de camérier secret d'honneur de Sa Sainteté.

Il était resté à Paris une masse énorme de papiers des administrations ecclésiastiques. Le soin de les renvoyer à Rome fut confié au comte Giulio Ginnasi, qui n'était nullement préparé à une mission aussi délicate. Il remplit très médiocrement la tâche qui lui incombait, à tel point que, pour simplifier sa besogne et épargner la dépense, il vendit au poids des séries entières de documents. L'expédition des caisses subissait, en outre, des retards considérables. Impatientée de ces négligences et de ces lenteurs, la cour romaine résolut, pour en finir, de donner une nouvelle mission à Marino Marini, qui fut accrédité auprès du duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, par une lettre de Consalvi, en date du 18 mai 1817. Ses premiers soins furent de conclure de nouveaux traités avec des entrepreneurs de transports, puis de remettre la main sur une partie des documents que le comte Ginnasi avait si malencontreusement aliénés. Il eut la joie de retrouver et de racheter à des épiciers et à des charcutiers plus de 700 volumes des archives de la daterie. Mais beaucoup de pièces durent échapper à ses recherches, et de temps à autre nous voyons sortir des magasins de vieux papiers différents registres ou dossiers qui ont certainement fait partie des archives pontificales. A deux reprises, j'ai eu l'occasion d'en faire acheter par la Bibliothèque nationale. Telle est l'origine d'un registre du Saint-Office, aujourd'hui n° 8994 du fonds latin, de la fin du XVI^e siècle, où nous remarquons des documents relatifs aux poursuites dirigées contre ceux qui, avant l'abjuration de Henri IV, gardaient par devers eux des portraits de ce prince avec la qualification de roi de France. C'est aussi de cette source qu'est venu un recueil assez considérable des minutes de lettres adressées, de 1719 à 1738, à différents évêques de la chrétienté au nom de la congrégation du Concile (n^{os} 17600-17607 du fonds latin).

Marino Marini a déploré les expédients auxquels Ginnasi avait eu recours; mais il dut lui-même se résigner à de pénibles sacrifices. Les fonds lui manquaient pour payer le transport de tout ce qui était venu de Rome s'amonceler sous les galeries de la cour du palais Soubise. Il y

laissa, en pleine connaissance de cause, la volumineuse collection de documents imprimés relatifs aux procès de canonisation et de béatification qui est passée en 1862 à la Bibliothèque nationale et dont un inventaire, dressé par le comte Amédée de Bourmont, a été publié à Bruxelles, en 1886, dans les *Analecta bollandiana* (t. V, p. 147-161). Il crut aussi qu'on pouvait se dispenser de renvoyer à Rome une grande partie des archives du Saint-Office. Le cardinal Consalvi était au fond du même avis; mais, craignant l'usage qui pourrait être fait des papiers de l'inquisition romaine, il en ordonna l'incinération. Marini prit sur lui de ne pas suivre à la lettre les instructions qu'il avait reçues. Il fit lacérer les documents condamnés à disparaître, il les vendit à un fabricant de carton et les fit mettre en sa présence dans les cuves où la macération devait les réduire en pâte. Il se félicita du résultat de l'opération, qui produisit un bénéfice net de 4,300 francs et qui reçut la complète approbation de Consalvi, le 25 juillet 1867 : *Ha fatto benissimo di ridurre in minuti pezzi i processi del S. Offizio, vendendoli con altre cartacce, ed è tutto guadagnato quello che mi accenna di averne ritratto* [1].

La mission de Marino Marini était arrivée à son terme. Il avait obtenu pleine satisfaction pour la restitution des archives, comme l'atteste la décharge qu'il laissa le 24 juillet 1817 entre les mains du chevalier de La Rue, successeur de Daunou aux Archives :

> Je soussigné, prélat romain, chambellan intime de Sa Sainteté et son commissaire pour l'expédition des archives du Saint-Siège, reconnais que ces archives ont été remises à ma disposition, tant par M. Daunou, alors garde des Archives du royaume de France, que par M. le chevalier de La Rue, son successeur en ladite qualité, et que ces archives sont totalement évacuées. Dont décharge.
>
> Paris, le 24 juillet 1817.
>
> Marino MARINI.

Deux points seulement étaient restés en souffrance. Marino avait inutilement multiplié les démarches pour se faire rendre les papiers de la légation du cardinal Caprara, saisis à Paris le 2 juillet 1808 par ordre de l'Empereur, et le procès de Galilée, que le général Miollis avait envoyé d'urgence au ministre des cultes à Paris, dans le cours du mois de février 1810. Ce fut seulement en 1847 que le comte Pellegrino Rossi fut chargé par le roi Louis-Philippe de remettre au pape Pie IX le dossier de ce célèbre procès, dont le texte complet a depuis été mis en pleine lumière.

(1) *Memorie storiche*, p. CCLXXIX.

La première mission que le Gouvernement pontifical avait confiée en 1814 et 1815 à Marino Marini n'avait pas seulement pour objet la restitution des archives romaines. Il devait aussi s'occuper des manuscrits et des œuvres d'art que le Directoire avait fait venir à Paris en vertu de l'armistice de Bologne et du traité de Tolentino. Il ne saurait être question ici que des manuscrits.

On a vu comment cinq cents manuscrits du Vatican avaient été incorporés en 1798 dans les collections de la Bibliothèque nationale. Il ne fut point sérieusement question de les en retirer en 1814; cependant Marini nous apprend que Mgr de Gregorio avait dès lors songé à soulever la question de la restitution des manuscrits, et que, s'il ne le fit pas, c'est qu'il craignait de ne pas être appuyé par les représentants des puissances alliées. La situation n'était plus la même en 1815, et cette fois le contrecoup des événements militaires et politiques se fit cruellement sentir à la Bibliothèque comme au Musée. On s'était flatté un moment d'y pouvoir conserver, comme en 1814, des trésors artistiques et littéraires qui semblaient y avoir pris droit de cité. Cette espérance s'appuyait sur l'article 11 de la convention signée à Paris le 3 juillet 1815, lequel était ainsi conçu : « Les propriétés publiques, à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre, soit qu'elles appartiennent au Gouvernement, soit qu'elles dépendent de l'autorité municipale, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et gestion. »

Quand la rédaction de cet article fut arrêtée, il y eut certainement malentendu entre les négociateurs. Le baron Bignon était persuadé que les représentants des puissances alliées s'étaient engagés à ne laisser porter aucune atteinte aux collections des musées et des bibliothèques. Il le déclare formellement dans une note[1] adressée au duc d'Otrante, le 11 juillet, et dont le texte, conservé en original à la Bibliothèque nationale, mérite d'être inséré ici, avec la lettre d'envoi :

Paris, 11 juillet 1815.

Monsieur le Duc,

J'ai appris hier que Votre Excellence désirait que je lui remisse par écrit quelques détails sur les explications que les Commissaires français, signataires de la convention du 3 juillet, eurent à Saint-Cloud avec MM. les Commandants en chef des armées anglaise et prussienne relativement à la garantie des établissements publics. Je joins ici une note qui renferme ces détails. Votre Excellence peut en faire usage, s'il en

[1] Elle provient d'une vente faite à Paris en 1890 par M. Ét. Charavay; elle est classée dans le ms. français 5371 des nouvelles acquisitions.

est besoin, MM. le duc de Wellington et le prince Blücher ne pouvant manquer de se rappeler très bien le langage qu'ils ont tenu en cette circonstance.

Veuillez agréer l'hommage du respect avec lequel je suis, Monsieur le Duc,

De Votre Excellence

Le très humble et très obéissant serviteur,

ED. BIGNON.

A Son Excellence Monsieur le duc d'Otrante.

Indépendamment de l'article 11 de la convention du 3 juillet concernant les propriétés publiques, les Commissaires respectifs établirent la discussion sur un article plus détaillé qui indiquait nominativement les musées, bibliothèques, etc.

MM. les Commandants des armées anglaise et prussienne déclarèrent qu'ils n'avaient aucune objection à faire contre cet article, et qu'ils étaient prêts à le signer; mais ils représentèrent qu'il s'y trouverait un embarras de rédaction, qui leur faisait désirer de ne point entrer dans ces détails, quoique ce fût en effet leur intention, bien franche et bien sincère, de les observer dans toute leur étendue. Voici à quoi tenait la difficulté de rédaction dont parlaient MM. les Commandants en chef.

En stipulant, comme c'était une chose convenue, que les musées, bibliothèques, etc., resteraient intacts, il aurait fallu y mentionner une exception à l'égard de Sa Majesté le roi de Prusse, qui se réservait de demander la restitution des objets enlevés de Berlin, restitution qui avait été promise par Sa Majesté Très Chrétienne, mais qui n'avait pas été effectuée encore.

Pour éviter ce qu'il y aurait de peu convenable dans une garantie générale, à laquelle il aurait fallu mêler cette réserve relative à la Prusse seule, M. le duc de Wellington, en son nom et au nom du prince Blücher, rappelant la conduite qu'avaient tenue les souverains alliés en 1814, et protestant de la manière la plus solennelle que leurs sentiments étaient toujours les mêmes, les Commissaires français durent témoigner qu'ils croiraient faire injure à la loyauté de Leurs Excellences s'ils avaient pu avoir le moindre doute sur la vérité de leurs déclarations. La parole de M. le duc de Wellington et de M. le prince Blücher étant pour eux un gage aussi sacré que l'eût pu être tout article inséré dans une convention, ils cessèrent d'insister sur l'admission de celui qu'ils proposaient. D'ailleurs cet article n'était qu'une conséquence et une explication de l'article 11 relatif aux propriétés publiques, dans lequel son objet se trouvait implicitement garanti.

Une version bien différente nous a été conservée dans une dépêche du duc de Wellington au vicomte Castelreagh, en date du 23 septembre 1815. Le duc repoussait énergiquement le reproche d'avoir violé la convention du 3 juillet, en faisant enlever du Louvre les tableaux réclamés par le roi des Pays-Bas. Voici comment il se justifiait :

L'article de la convention qu'on suppose avoir été violé est le onzième, relatif aux propriétés publiques. Je nie positivement que cet article se rapporte en aucune façon aux musées ou galeries de peintures.

Les commissaires français, dans le projet primitif, avaient proposé un article pour garantir la sécurité de ce genre d'établissements. Le prince Blücher n'y voulut pas consentir; il dit qu'il y avait au Musée des tableaux enlevés à la Prusse, que Sa Majesté Louis XVIII avait promis de rendre et qu'il n'avait jamais rendus. J'en fis

l'observation aux commissaires français, qui offrirent alors de modifier l'article, en y introduisant une exception pour les tableaux prussiens. A cette proposition je répondis que j'agissais comme l'allié de toutes les nations de l'Europe, et que tout ce qui était accordé à la Prusse, je devais le réclamer pour les autres nations. J'ajoutais que je n'avais point d'instructions relatives au Musée, que je ne pouvais nullement préjuger ce que les souverains voudraient faire à ce sujet, mais que certainement ils insisteraient pour décider le roi à tenir ses promesses. Je demandai donc que l'article fût absolument laissé de côté et que la question fût réservée pour recevoir une solution après l'arrivée des souverains [1].

La solution fut telle que nous pouvions la redouter. Sur le refus que les ministres de Louis XVIII firent à plusieurs reprises de donner des ordres pour la restitution des objets d'art et de littérature [2], les représentants des puissances alliées durent recourir à l'emploi de la force.

La Bibliothèque nationale fut occupée militairement le 5 octobre, et les commissaires étrangers forcèrent les conservateurs à leur livrer les objets conquis dans les vingt dernières années par les armées françaises. L'occupation de la Bibliothèque fut constatée par ce procès-verbal :

Aujourd'hui 5 octobre 1815, à deux heures et demie après midi, s'est présenté aux conservateurs de la Bibliothèque du roi M. le baron d'Ottenfels, chambellan de S. M. l'Empereur d'Autriche et son commissaire spécial pour les réclamations d'objets de sciences et arts. Il était accompagné de M. Meyern, capitaine d'état-major autrichien et commandant un fort détachement d'infanterie, en vertu des ordres à lui donnés par M. le baron de Muffling, gouverneur de Paris pour les puissances alliées.

Voyant toutes les dispositions faites pour enlever de vive force les livres manuscrits et imprimés et monumens précieux provenant des différens États d'Italie, y compris Rome et Turin, les conservateurs, pour éviter le désordre et les dégâts qui résulteraient pour leur établissement d'une pareille mesure, et ne pouvant opposer aucune résistance à la force armée qui s'était emparée de la porte de la Bibliothèque et qui allait pénétrer dans l'intérieur des salles, ont été contraints d'effectuer sans délai la remise des objets exigés par M. le Commissaire autrichien, qui a signé le présent procès-verbal, ainsi que M. le commandant Meyern.

On fit droit aux réclamations des commissaires, et le 28 octobre le baron d'Ottenfels reconnut avoir reçu tous les manuscrits portés sur

[1] *The dispatches of field marshal the duke of Wellington,* compiled by lieut.-colonel Gurwood, t. XII, p. 643 et 644 (London, 1838).

[2] M. de Barante, chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur, répondait, le 28 septembre 1815, à Dacier, qui l'avait consulté au sujet du Virgile de la Laurentienne, impérativement réclamé par le baron de Muffling, gouverneur de Paris : « Aucun traité, aucune convention n'autorise une semblable demande; ainsi vous ne devez céder qu'à la force, ou du moins à une démonstration suffisante qu'elle sera employée. »

l'état dressé au moment de l'exécution du traité de Tolentino. Le même jour, ces manuscrits furent mis entre les mains de Marini. Tout s'était passé dans le meilleur ordre et les commissaires ne déclarèrent pas seulement par une décharge officielle avoir reçu pleine et entière satisfaction. Dans la séance du Conservatoire tenue le 2 novembre 1815, lecture fut donnée de deux lettres du baron de Muffling et du baron d'Ottenfels « contenant des remerciements et des félicitations sur la conduite et la politesse des conservateurs envers les commissaires des puissances alliées pour le recouvrement des objets de science et d'art ».

Nos archives ne nous apprenaient rien de plus sur les circonstances dans lesquelles la restitution avait été faite au Gouvernement pontifical. Il y avait là de regrettables lacunes, que les mémoires de Marino Marini sont venus fort heureusement combler. Résumons le récit un peu prolixe que le consciencieux archiviste du Vatican nous a laissé de ses opérations à la Bibliothèque nationale.

Le Gouvernement pontifical désirait ardemment la restitution des manuscrits du Vatican; mais il aurait attaché beaucoup d'importance à les recevoir du roi à titre gracieux. Marini et Canova voulaient s'en rapporter à la générosité du souverain, qui devait apprécier les droits du Saint-Siège. Il leur répugnait, disaient-ils, de recourir à l'emploi de la force que les représentants des puissances alliées offraient de mettre à leur disposition. Marini alla jusqu'à déclarer, le 5 octobre, dans une note officielle, que, si le commissaire de l'empereur d'Autriche avait requis la restitution des manuscrits, médailles et camées de la cour de Rome, c'était de sa propre initiative qu'il avait ainsi agi; à la vérité, ajoutait-il, il avait, lui Marini, l'intention de se rendre à la Bibliothèque royale « pour recouvrer ce qui appartient au Saint-Siège, mais sans employer aucune voie coercitive, ce qui serait tout à fait opposé à l'esprit de conciliation et de paix qui anime Sa Sainteté. »

Une protestation plus solennelle fut rédigée le lendemain 6 octobre, au nom de Canova et de Marini, par Luigi Angeloni. Elle était ainsi conçue :

Le Gouvernement romain, pressé vivement par tous les habitants de la ville de Rome, ainsi que par ceux des provinces romaines, à revendiquer tous les objets d'art enlevés par les Français à l'État romain, s'est adressé à Leurs Majestés Impériales et Royales les souverains alliés, à Sa Majesté Très Chrétienne elle-même, pour obtenir amicalement l'accomplissement de cet objet, qui est du plus grand intérêt au pays pour lequel on le réclame. Mais, comme le Gouvernement s'est absolument refusé à entendre aucune proposition à cet égard, les soussignés se sont vus forcés à recevoir tous les objets en question de la main, pour ainsi dire, des souverains

IMPRIMERIE NATIONALE.

alliés, qui, pour accomplir un acte de justice, ont bien voulu les prendre des endroits où ils étaient déposés, pour qu'ils fussent renvoyés à Rome.

Nous protestons donc solennellement que tout acte de violence qui est employé pour exécuter cette mesure, d'ailleurs très juste dans son essence, est tout à fait étranger à l'esprit de paix et de conciliation qui anime Sa Sainteté; mais nous convenons, en même temps, que le Souverain Pontife, pour le bonheur de son peuple, ne peut se refuser en aucune manière d'accepter ce que la justice des puissances alliées a bien voulu lui faire rendre.

Ce que nous devons retenir de cette déclaration, c'est que les représentants du Saint-Siège entendaient se faire restituer les manuscrits du Vatican, mais qu'ils auraient voulu arriver à leurs fins sans recourir à l'intervention des autorités militaires. C'étaient là bien certainement les instructions qui leur avaient été données. Il n'est pas douteux que le pape Pie VII était animé, comme ils l'ont répété, des intentions les plus conciliantes et qu'il lui répugnait de causer des ennuis et des contrariétés à Louis XVIII. Le cardinal Consalvi avait recommandé à Canova et à Marini d'apporter beaucoup de modération dans l'accomplissement de leur mission; il les avait même autorisés à nous abandonner certains articles et à transiger dans certains cas avec les gardiens des collections françaises. En vertu de cette autorisation, la Bibliothèque nationale reçut en cadeau deux précieux manuscrits remplis de poésies provençales (n^{os} 3204 et 3794 du fonds du Vatican, aujourd'hui n^{os} 12473 et 12474 du fonds français[1]), et, les conservateurs n'ayant pu représenter deux manuscrits du fonds de la reine de Suède qui avaient été choisis au Vatican en 1797, le n° 190, contenant des opuscules de Smaragdus, et le n° 1964, renfermant l'ouvrage de Nithard et les Annales de Flodoard (ce dernier volume était alors entre les mains de M. de Mourcin, à qui il avait été confié pour composer son livre sur les Serments de Strasbourg, publié en 1815 à Paris[2]), Marini n'insista pas sur la restitution de ces deux volumes, dont le premier paraît avoir été perdu et dont le second forme aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 9768 du fonds latin. Il accepta

[1] En tête du premier de ces manuscrits, au bas de la page qui contient deux lignes de la main de Fulvio Orsini, nous lisons ces trois notes :

« Ricuperato ai 14 ottobre 1815. GINNASI. »

« Dalla Biblioteca parigina. ANGELONI Frasinate. »

« Riconusciuto non utile a l'Italia e prezioso p. la Francia; fu restituto alla Biblioteca, ai 17 ottobre 1815. GINNASI. »

Les deux manuscrits des poésies des troubadours, pris par le commissaire du Saint-Siège le 14 octobre 1815, furent ainsi rendus le surlendemain à la Bibliothèque royale.

[2] *Serments prêtés à Strasbourg en 842... extraits de Nithard, ms. de la Bibl. du roi, n° 1964*, traduits... par M. de Mourcin. Paris, 1815, in-8°.

comme compensation un Platon qui venait, je suppose, de la bibliothèque privée de Pie VI[1]. Il s'applaudit même d'avoir conclu cette sorte d'échange, et, comme on nous a reproché d'avoir indûment gardé le manuscrit de Nithard, il n'est pas hors de propos de rapporter ici textuellement le témoignage du commissaire de la cour de Rome :

E de due mancanti, che sono piuttosto frammenti, e non molto pregevoli, l'uno de' quali ha per titolo : *Via regia ad Ludovicam imperatorem*, del secolo undecimo e di sole pagine ottanta; l'altro : *De Dissidiis filiorum Ludovici Pii*, parimente del secolo undecimo, e di minori pagine del primo, fu essa abbondevolmente ristorata col rarissimo codice greco del secolo decimo, scritto sù pergamena in gran foglio, contenente le opere di Platone. Il qual codice, che accresce splendore alla splendidissima Pontificia biblioteca, a cui in niun modo o tenuissimamente cospiravano i due suddetti frammenti, è sovente consultato dai dotti, che ne sanno il vero pregio conoscere.

Marini tenait ce langage pour réfuter les critiques de Luigi Angeloni, qui, dans un livre publié à Paris en 1818[2], l'accusait d'avoir traité les Français avec trop de bienveillance et d'avoir sacrifié les intérêts de l'Italie.

L'accusation était fort injuste. Marini défendit bien, trop bien pour nous, hélas! les intérêts dont il était chargé. Le trait suivant en est la preuve.

Les conservateurs de la Bibliothèque royale, malgré le chagrin de voir partir tant de si beaux volumes, entretenaient avec le commissaire pontifical les relations les plus courtoises. L'administrateur, M. Dacier, s'enhardit à lui demander la faveur de garder à Paris deux des plus précieux manuscrits du Vatican, un Virgile et un Térence (apparemment l'antique Virgile à peintures, n° 3867 du fonds du Vatican, provenu de l'abbaye de Saint-Denis, et le Térence, également à peintures, du IXe siècle, n° 3868 du même fonds). Marini accueillit avec une extrême politesse les ouvertures de Dacier; il laissa même provisoirement entre ses mains le manuscrit de Virgile et promit de transmettre au Gouvernement pontifical le vœu qui était exprimé au nom de la Bibliothèque du roi. En réponse à cette communication, le cardinal Consalvi fit écrire à Marini, le 6 novembre 1815, deux lettres dont la première était ainsi conçue :

J'ai fait présenter à Sa Sainteté la demande de l'administrateur de la Bibliothèque

[1] Sur une liste de manuscrits arrivés de Rome à la Bibliothèque nationale le 25 juillet 1799 figure : « Platonis opera græce, 1 vol. in-fol. Parchemin. »

[2] *Dell' Italia, uscente il settembre del 1818* (Paris, 1818; 2 volumes in-8°). Voir ces critiques de Luigi Angeloni, t. II, p. 252 et suiv.

royale, tendant à conserver pour cette bibliothèque les deux précieux manuscrits de Virgile et de Térence.

Le Saint Père aurait voulu pouvoir déférer à ce désir et laisser ainsi un témoignage de son affection à un établissement aussi utile; mais il est effrayé des réclamations de nos savants, qui, animés pour la Vaticane d'un zèle égal à celui de M. Dacier pour la Bibliothèque royale, lui ont représenté qu'aliéner les deux manuscrits dont il s'agit serait priver Rome de deux de ses plus précieux monuments, et que ses sujets éprouveraient le plus vif regret d'une perte vraiment irréparable. Dans une aussi pénible alternative, le Saint Père, obligé de prendre en considération les instances de nos savants, ne peut accueillir qu'en partie la requête du susdit administrateur.

Tenant compte de ce fait que vous avez déjà laissé en dépôt à la Bibliothèque royale le précieux manuscrit de Virgile, Sa Sainteté vous charge d'annoncer à M. Dacier qu'elle en fait don à l'établissement dont il a la garde. Vous l'assurerez en même temps du regret qu'elle éprouve de ne pouvoir, par les motifs ci-dessus exprimés, lui abandonner en même temps le manuscrit de Térence.

Le pape nous donnait donc de la façon la plus formelle le manuscrit de Virgile. Mais ce n'était pas tout : le refus de nous laisser le Térence n'était pas définitif. C'est ce qui résulte du billet confidentiel qui était joint à la lettre officielle du cardinal Consalvi :

Comme vous l'aurez appris par ma lettre officielle de ce jour, le Saint Père, pour ne pas affliger nos savants, se trouve dans la nécessité de ne pas déférer entièrement à la prière de M. Dacier. Vous ferez bien ressortir le prix du don que Sa Sainteté fait à la Bibliothèque royale et les raisons qui l'empêchent de céder aussi le Térence. Toutefois, si ce refus contrariait trop vivement la Cour et nous aliénait l'esprit des ministres du roi, faites-le-moi savoir, afin que j'en puisse référer à Sa Sainteté, pour les dispositions qu'elle croira pouvoir prendre à ce sujet. Je devais vous donner cet avis pour votre complète instruction.

Marini prit sur lui de ne pas exécuter les instructions que Consalvi lui avait cependant données en termes si formels. Il manœuvra avec tant d'adresse que non seulement il ne fut plus question du Térence, mais que Dacier dut se dessaisir du Virgile qu'il avait espéré pouvoir garder à la Bibliothèque royale.

C'était donc à bon droit que, pour répondre aux reproches de Luigi Angeloni et d'Angelo Mai, Marini se vantait ainsi des résultats de ses négociations (p. CCLXXXIV) : « Je dis donc que le Virgile [n° 3867 du fonds] du Vatican avait été cédé par le pape, que je devais aussi laisser à Paris le Térence aux très précieuses peintures, et que le Virgile [n° 1631 du fonds] palatin était un des 39 manuscrits cédés à l'université de Heidelberg. Je n'ai pas besoin de dire quelle adresse il me fallut déployer pour conserver à la Vaticane ces trois très célèbres manuscrits. »

Arrêtons-nous sur cette déclaration de Marini. Elle montre dans quel esprit et dans quelles limites ont été effectuées les restitutions que, malgré

le silence des traités, les représentants des puissances alliées se crurent autorisés à nous demander en 1815. C'est un important épisode de l'histoire des bibliothèques au XIXe siècle, dont la plupart des détails ne nous étaient pas connus. Nous devons savoir gré aux éditeurs des Registres de Clément V d'avoir compris dans leur recueil les mémoires de Marino Marini. On pourra leur reprocher d'avoir grossi leur premier volume d'un hors-d'œuvre qui n'est assurément pas à sa place; mais ce n'est pas à nous de nous en plaindre, puisque, grâce à leur publication, nous avons pu compléter les renseignements fournis par les documents français sur le sort d'œuvres d'art et de manuscrits qui ont orné nos musées, nos bibliothèques et nos archives au commencement du siècle.

Léopold DELISLE.

Marcel Fournier. *Les Statuts et Privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, 2 vol. in-4°, Paris, 1890-1891. — *Histoire de la science du droit en France*, T. III, *Les universités françaises et l'enseignement du droit en France au moyen âge*, 1 vol. in-8°, Paris, 1892.

L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours en 1881 une question ainsi conçue : « Faire l'histoire de l'enseignement du droit en France avant 1789. » Cet appel eut quelque peine à se faire entendre. A deux reprises, il fallut remettre la question au concours. Enfin, en 1889, le prix put être décerné. Le mémoire couronné n'était pas achevé. Pressé par le temps, l'auteur n'avait pu qu'indiquer sommairement certaines parties de son sujet, mais il avait traité les principales avec une grande supériorité. On pouvait être sûr qu'il compléterait son travail et donnerait enfin à la science un livre qui lui manquait. Cette attente n'a point été trompée. L'auteur, M. Marcel Fournier, donne même plus qu'il n'avait promis; en effet, d'une part, il a élargi son cadre pour transformer l'histoire de l'enseignement en une histoire de la science elle-même, et, d'autre part, il a formé un recueil des principaux actes et documents qui ont servi de base à son travail et dont le plus grand nombre étaient encore inédits.

Le troisième volume, le seul qui ait paru jusqu'ici, contient l'histoire des universités d'Orléans, Angers, Toulouse, Montpellier, Avignon et Orange, jusqu'à la fin du XVᵉ siècle. Il y est aussi parlé des traces laissées par l'enseignement de quelques écoles secondaires, comme Alais, Lyon et Reims. En étudiant ainsi une à une les grandes écoles de la France, l'auteur s'est condamné à d'inévitables répétitions, mais c'est seulement en suivant cette méthode qu'il pouvait éclaircir une histoire si mal connue et mettre à profit ses précieux matériaux. Suivons-le donc dans cette voie et parlons d'abord de l'université d'Orléans.

L'enseignement donné à l'école épiscopale d'Orléans avait compris de tout temps, avec la rhétorique, ce qu'on appelait au moyen âge l'*ars dictaminis*, c'est-à-dire l'art d'écrire en général et notamment de rédiger les actes et conventions de la vie civile, et, par suite, des notions élémentaires de droit. Cette étude prit une importance particulière au XIIIᵉ siècle, et des causes locales contribuèrent à ce mouvement. On sait en effet que depuis 1219 l'enseignement du droit romain fut interdit à Paris par la bulle *super speculam*. Proscrit de Paris, il se réfugia à Orléans, où il fut expressément autorisé en 1235 par deux bulles du pape Grégoire IX. On comprend combien cette circonstance dut profiter à Orléans. En 1296, l'enseignement y était donné par cinq canonistes et cinq civilistes. Parmi ces derniers on trouve deux noms illustres, ceux de Pierre de Belleperche et de Jacques de Revigny. L'école fonctionnait donc avec succès, mais ne formait pas encore une corporation. C'est seulement en 1306 qu'une bulle du pape lui donna ce caractère, en créant une université sur le modèle de celle de Toulouse. A peine installée, elle fut supprimée en 1312 par ordonnance royale. On voit ici apparaître la lutte entre le pouvoir laïque et l'autorité ecclésiastique. Mais, après la mort de Philippe le Bel, l'entente finit par se faire entre le pape et le roi, et l'université fut restaurée en 1320, cette fois définitivement. Il n'y eut d'autre difficulté que l'opposition des bourgeois d'Orléans, qui eurent avec les écoliers plus d'une querelle et des rencontres parfois sanglantes. Mais enfin la paix se fit, les officiers royaux imposèrent une police suffisante, et le parlement intervint pour refondre de temps en temps les anciens règlements. C'est ce qui eut lieu notamment en 1447 et en dernier lieu en 1512.

L'université d'Orléans parvint ainsi très rapidement à un très haut degré de prospérité. A la fin du XIVᵉ siècle, elle comptait 4 civilistes, 3 canonistes, 220 licenciés, 256 bacheliers et 368 étudiants. Tout ce corps formait dix nations correspondant aux principales provinces de

France et à certains pays étrangers (Allemagne, Écosse, Lorraine). Il exprimait sa volonté par une assemblée générale. Le gouvernement appartenait à un recteur élu par le conseil des docteurs, assisté d'un procureur général et des procureurs des dix nations.

Du pouvoir primitivement exercé par l'évêque, il ne restait plus qu'un vestige : c'était le *scholasticus* qui conférait ou était censé conférer les grades. Pour devenir bachelier, il fallait cinq ans d'études, et cinq autres années pour obtenir la licence, à laquelle était attaché le droit de lire, c'est-à-dire d'ouvrir un cours. Quant au doctorat, c'était un simple titre et non un grade à proprement parler. Les licenciés prêtaient serment de ne lire qu'à Orléans et de ne pas prendre le doctorat ailleurs.

La langue officielle de l'enseignement était le latin; mais il y a des raisons de croire que la langue française y pénétra, au moins dans une certaine mesure. C'est ce qu'atteste Jean Faber en son commentaire des Institutes : « Quandoque fuerunt, ut dicitur, Aurelianenses lectores qui partim latinum et partim gallicum in cathedra loquebantur »; et il est probable que le *Livre de jostice et de plet*, qu'on s'accorde à considérer comme un produit de l'école d'Orléans, et qui fait un fréquent emploi de la langue vulgaire, peut aussi être pris pour un témoignage du même fait.

L'auteur a réservé pour un autre volume l'appréciation des travaux produits par les diverses écoles. Il se borne pour le moment à raconter l'histoire externe de chaque université et il s'arrête au commencement du XVI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque du grand épanouissement des écoles de droit. Nous devons donc, comme lui, réserver ce sujet, que nous retrouverons dans un avenir prochain.

Si d'Orléans nous passons à Angers, nous rencontrons à peu près la même série d'événements. Dès le VIII^e et le IX^e siècle, l'Anjou avait une école épiscopale et des écoles monastiques dont l'enseignement comprenait les éléments du droit. Peu à peu l'école épiscopale absorba les autres et se transforma en université, c'est-à-dire en corporation. Au commencement du XIV^e siècle, cette révolution était accomplie, sans qu'on puisse en fixer précisément la date à cause de la disparition des documents originaux. L'école d'Angers eut cela de particulier qu'elle fut presque exclusivement une école de droit, d'autant plus florissante qu'il n'en existait pas d'autre dans tout l'Ouest.

Du reste, à Angers et à Orléans, l'université se forma et grandit de la même manière. Même lutte entre le pouvoir royal et le pouvoir

ecclésiastique, même tendance constante à limiter l'autorité du *scholasticus*, et aussi mêmes résistances de la part des bourgeois, qui se trouvèrent plus d'une fois en guerre ouverte avec les étudiants. Les plus anciens statuts que nous possédions sont ceux qui furent donnés à l'université par le roi Charles V, en 1373. Ils furent réformés en 1398 après une enquête faite par quatre commissaires pris dans le parlement. Une des pièces du procès montre qu'en 1389 il y avait à Angers 39 licenciés, 79 bacheliers ès lois, 32 bacheliers en décret et 88 étudiants, en tout 238 membres de l'université, sans compter les régents et docteurs. Enfin en 1432 une bulle du pape, qui fut confirmée l'année suivante par lettres patentes du roi, créa, à côté de la faculté de droit, trois facultés nouvelles pour la théologie, la médecine et les arts. L'université d'Angers était alors en grand renom. Elle fut convoquée aux grands conciles de Pise, de Constance et de Rome, et y prit part. En même temps elle donnait des consultations au roi d'Angleterre et envoyait des délégués aux assemblées du clergé.

Le nombre des nations était de six, à savoir : Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine, France.

Les fonctions du *scholasticus*, conférées à titre de bénéfice par l'évêque et le pape, devinrent avec le temps, purement nominales. Depuis la réforme de 1398, l'université était gouvernée par un recteur. L'élection avait lieu à deux degrés tous les trois mois. Chaque nation avait en outre un procureur, et l'université un procureur général. Le nombre des docteurs régents était de six ou huit, mais les bacheliers et les licenciés étaient tenus de faire des lectures pour obtenir un grade supérieur. En réalité l'enseignement était libre dans le sein de la corporation. Un rôle de 1378 montre qu'à cette époque l'université comptait 190 écoliers, 284 bacheliers et 72 licenciés. La durée des études était de six à sept ans au moins.

La fondation de l'université de Toulouse remonte au XIII^e siècle. De tout temps il y avait eu dans cette ville un enseignement théologique, mais il ne fut régulièrement organisé qu'en 1229. Par un article de la paix signé avec le roi, le comte Raymond VII s'engagea à fournir chaque année quatre mille marcs pour l'entretien d'un certain nombre de professeurs chargés d'enseigner la théologie, le droit canon, les arts et la grammaire. Des maîtres furent appelés de Paris, et quatre ans après, en 1233, le pape Grégoire IX accorda au *studium* de Toulouse les privilèges dont jouissait celui de Paris. Ces privilèges furent renouvelés et confirmés par une bulle du pape Innocent IV en 1245. L'étude du

droit se borna d'abord au droit canon, mais s'étendit au droit civil vers la fin du XIIIe siècle. Dès l'an 1303, Philippe le Bel demanda au *studium* une consultation sur son différend avec le pape Boniface VIII. Dans le cours du XIVe siècle, l'université et les différentes facultés dont elle se composait reçurent ou plutôt se donnèrent à elles-mêmes leurs statuts. En même temps, un grand nombre de collèges furent fondés pour le logement et l'entretien des étudiants pauvres. D'après un rôle de l'an 1378, l'université comptait alors 5 professeurs de théologie, 7 de décret, 3 de droit civil, 3 maîtres ès arts et 3 maîtres de grammaire. Il y avait 20 licenciés en décret, 8 en droit civil, 3 ès arts. Le nombre des bacheliers était de 154 pour le décret, de 62 pour le droit civil et de 47 pour les arts. Enfin les simples étudiants étaient au nombre de 401 en droit canon, de 130 en droit civil, de 146 *in artibus* et de 295 *in grammatica*. A ce chiffre de 1387 personnes il faudrait ajouter celui des facultés de médecine et de théologie. On voit là combien l'université était florissante.

Comme les autres, elle eut à lutter contre le mauvais vouloir des habitants. En 1331, les capitouls firent arrêter et pendre un étudiant nommé Aimery Bérenger. Ce fut une grosse affaire. Elle se termina en 1335 par un arrêt du parlement qui réhabilita la mémoire d'Aimery et supprima toutes les libertés de la ville. Celle-ci se racheta par une forte amende, mais sa constitution municipale fut grandement modifiée.

La prospérité de l'université de Toulouse ne se maintint pas au XVe siècle. Des désordres se manifestèrent et l'enseignement en souffrit. Les professeurs s'adressèrent au pape pour obtenir une réformation qui fut accordée après une enquête laborieuse et n'eut aucun succès. A partir de cette époque, la haute main appartint exclusivement à l'autorité royale, qui l'exerça par l'intermédiaire du parlement.

On ne trouve pas de nations à Toulouse, du moins au moyen âge. Par contre, chaque faculté avait ses réunions particulières. La plus haute autorité était celle de la *congregatio generalis*, dont les papes s'efforcèrent de restreindre la compétence. La plus haute fonction était celle du recteur élu tous les trois mois par l'assemblée générale, de telle sorte que chaque année l'élection fît successivement arriver au pouvoir un légiste, un canoniste, un logicien et un grammairien. En outre, aux termes des statuts, on devait observer l'ordre d'ancienneté. Le recteur était assisté d'un conseil de dix personnes, dont huit élues par la *congregatio generalis*, à savoir : un docteur ès lois, un maître en logique, un maître en grammaire, un bachelier en décret, un bachelier ès lois,

IMPRIMERIE NATIONALE.

un écolier en décret et un écolier ès lois. Les deux autres membres du conseil étaient nommés par le chancelier et par l'évêque. A partir de 1313, cette composition fut modifiée. Le conseil fut désormais composé de tous les maîtres et de quatre procureurs des bacheliers et simples étudiants.

Un arrêt du parlement, en date du 13 septembre 1470, nous apprend que les recteurs et docteurs régents de l'université vendaient communément et délivraient au plus offrant et dernier enchérisseur les chaires et régences qui devenaient vacantes dans les diverses facultés. La cour interdit cette pratique pour l'avenir et ordonne qu'en cas de vacance les recteurs et docteurs régents et les quatre conseillers écoliers assemblés ensemble éliront et nommeront « aucuns les plus idoines et suffisants qu'ils sauront ».

Les cours se faisaient d'après des programmes. Chaque professeur devait lire et expliquer dans l'année un certain nombre de livres du Digeste ou du Code, et il était tenu d'arriver de douze en douze leçons à des points déterminés. On s'assurait par là qu'il ne s'attarderait pas et ne négligerait aucune des matières comprises dans son programme. Il existe une *taxatio punctorum Codicis* qui fournit de curieux renseignements sur cette distribution des diverses parties de chaque cours. Du reste l'enseignement ne se limitait pas au Digeste et au Code; il s'étendait encore aux Institutes, aux Authentiques et enfin aux *Libri feudorum*. C'étaient les bacheliers qui étaient chargés de lire les Institutes, dont la partie historique, disent les statuts de 1314, pourra être laissée de côté, *antiquitatibus praetermissis*, de même que, dans l'explication du Digeste, on passait le titre *de origine juris*. On voit par là quel était le caractère exclusivement logique et exégétique de l'enseignement. Les cours de décret avaient aussi leurs *taxationes* et M. Fournier en reproduit une.

L'école de médecine de Montpellier était déjà célèbre au commencement du XIIe siècle. En 1180, elle reçut de Guilhem VIII un privilège qui établissait la liberté absolue de l'enseignement. L'école de droit remonte à la même époque; un illustre maître italien, Placentin, y enseigna dès 1160. Plus tard il y revint, y écrivit sa *Summa Codicis* et sa *Summa Institutorum*, et y mourut en 1192. On a cru qu'Azon était aussi venu à Montpellier. Il paraît démontré que ce ne fut point Azon, mais un autre Italien, Johannes Bassanius. L'enseignement des arts et de la théologie compléta celui de la médecine et du droit, et le pouvoir ecclésiastique prit, là comme ailleurs, la direction du *studium*. Un règlement

fait en 1242 par l'évêque de Maguelone prouve que l'université des arts, *universitas tam doctorum quam discipulorum*, était déjà constituée à cette date et jouissait des droits de corporation. L'université de médecine existait certainement avant 1220, celle de droit avant 1268. Enfin, en 1289, une bulle du pape Nicolas IV confirma l'ordre de choses existant. Le pape s'exprime comme s'il créait une université nouvelle : « Indulgemus ut in dicto loco sit deinceps studium generale in quo magistri doceant et scolares libere studeant et audiant in quavis licita facultate », mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ces termes. Il est certain que l'université existait déjà depuis longtemps, et la bulle du pape n'a eu d'autre but que de lui donner une consécration nouvelle, en même temps qu'elle confirmait les droits exercés par l'évêque de Maguelone. Les documents nous apprennent qu'en 1292 il y avait à Montpellier treize professeurs de droit. Pétrarque y vint en 1319 et passa quatre ans à l'école de droit. « Quae scholarium turba, dit-il, quae copia magistrorum! »

Cette prospérité de l'université, ou plutôt des universités de Montpellier, car chaque faculté formait une corporation distincte, ne se maintint pas constamment. L'autorité pontificale s'efforça vainement de remédier à cette décadence par l'octroi de nouveaux statuts. Peut-être même ces mesures produisirent-elles un effet contraire à celui que le pape se proposait. Les autres universités françaises tendaient alors à s'organiser d'une manière indépendante, et il était bien difficile de résister à ce mouvement. Pour l'université de droit il eût fallu autre chose que l'annexion d'une faculté de théologie, créée par le pape en 1421. Les études tombèrent de plus en plus jusqu'à la fin du XV^{e} siècle; mais à cette époque les rois Charles VIII et Louis XII renouvelèrent les privilèges de l'université de médecine. Des lettres patentes de 1498 lui accordèrent un subside de cinq cents livres par an. À partir de ce moment, l'école refleurit et l'université de droit profita bientôt de ce mouvement.

Sur l'organisation de la corporation et sur la méthode des études les renseignements ne manquent pas. Les étudiants formaient trois nations : Provence, Bourgogne et Catalogne. On a soutenu que les universités de Montpellier avaient un caractère particulièrement démocratique. Rien n'est moins exact. Nulle part l'assemblée générale n'a eu moins de pouvoir. Elle était liée, d'un côté, par l'obligation de respecter les statuts généraux émanés de l'autorité ecclésiastique, et, d'un autre côté, par la nécessité de soumettre toutes ses résolutions à l'approbation de l'évêque. D'après les statuts de 1339, l'administration

appartenait au recteur, assisté de douze conseillers. Le recteur était élu tous les ans et pris parmi les membres d'une des trois nations, à l'exclusion des docteurs. En fait, c'était un licencié ou un bachelier. L'élection appartenait, non à l'assemblée générale, mais au recteur et aux conseillers sortants. L'élu recevait la confirmation de l'évêque et lui prêtait serment. Quant aux conseillers, il y en avait dix élus parmi les nations de la même manière que le recteur. Les deux autres conseillers étaient un représentant de l'évêque et un délégué de la ville. Nous passons sous silence les fonctionnaires d'ordre inférieur.

Montpellier avait, comme Toulouse, un grand nombre de collèges fondés pour le logement et l'entretien des étudiants pauvres. Au moyen des données fournies par les *rotuli* ou rôles adressés au pape pour servir à la collation des bénéfices, la population de l'université de droit en 1378 peut être évaluée à 377 personnes, depuis les docteurs jusqu'aux simples étudiants. Sur ce nombre, un peu plus du quart (106) venaient des pays étrangers.

L'étude des programmes, qui divisaient les matières de l'enseignement en ordinaires et extraordinaires et tendaient à restreindre l'étendue des textes expliqués dans chaque cours, conduit M. Fournier à conjecturer que l'enseignement de l'école de Montpellier se rapprochait de la méthode italienne, qui, à la différence des grandes écoles françaises, comme Toulouse et Orléans, sacrifiait volontiers l'ensemble pour approfondir certaines parties. Sur ce point les preuves manquent, mais la conjecture paraît plausible. Ce qu'il y a de certain c'est que l'enseignement de Montpellier ne jeta pas un bien grand éclat depuis la mort de Placentin. Au XIVe et au XVe siècle, il n'a pas produit de jurisconsulte qui ait laissé un nom.

Dès 1243, il existait à Avignon des écoles de grammaire, et l'enseignement du droit y était déjà florissant; à la même époque, une lettre du comte de Provence, Charles II, en 1298, mentionne un *studium* et une université des docteurs et étudiants. En 1303, une bulle du pape Boniface VIII reconnut et consacra l'ordre de choses ainsi établi, et régla tout ce qui concernait la collation des grades. Il y avait alors trois facultés, à savoir le droit, la médecine et les arts. Une faculté de théologie y fut jointe par une bulle de 1413, mais l'école de droit était la seule florissante. D'après des *rotuli* de l'an 1394, les facultés de droit et des arts auraient compté dans leur sein 1354 personnes. Dans le cours du XVe siècle, les statuts furent plusieurs fois revisés, toujours par des bulles du pape. Les consuls de la ville intervinrent à leur tour, four-

nirent des subsides et appelèrent des professeurs étrangers. Les papes concédèrent d'importants privilèges. Enfin, en 1503, l'université reçut ses statuts définitifs.

Ces statuts se distinguent de tous ceux des autres universités françaises en des points essentiels. L'autorité et la direction du *studium* sont partagées entre le pouvoir ecclésiastique, représenté par le chancelier de l'université, et un collège des docteurs *utriusque juris*. Il n'y a point de nations, point de recteur nommé par les étudiants. La fonction suprême est celle du *primicerius*, nommé tous les ans par le collège des docteurs. Enfin les deux facultés de droit revendiquent pour elles seules le droit de diriger l'université. Il n'y avait pas d'assemblée générale de la corporation. La constitution était essentiellement oligarchique. Le pape Pie II, en 1459, s'efforça vainement de la remplacer par une assemblée générale et un recteur élu. La bulle publiée à cet effet ne reçut aucune exécution.

La longue résidence des papes à Avignon favorisa singulièrement le développement de l'université. Elle reçut de nombreux privilèges et aussi de gros revenus et devint même assez riche pour prêter à la ville sept cents florins d'or en 1398. Elle eut d'illustres professeurs, parmi lesquels Oldrade, Paul de Castro, Balde, Gilles de Bellemère, Pierre Bertrand. Alciat y fut appelé au commencement du XVI^e^ siècle et y introduisit une méthode nouvelle qui transforma rapidement l'enseignement et même la science du droit.

Tout près d'Avignon, la petite ville d'Orange eut aussi son université, qui fut fondée par un diplôme impérial de 1365, à la place de l'ancienne école épiscopale. Elle fut confirmée par les papes et se perpétua obscurément jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. Les docteurs d'Orange ne furent célèbres que par leur indulgence dans la collation des grades, ce qui était un moyen d'attirer des étudiants. L'abus fut poussé si loin que les universités de Perpignan, de Montpellier et surtout d'Avignon durent prendre des mesures pour lutter contre cette concurrence déloyale. Une bulle du 5 juin 1475 déclara que les grades conférés à Orange seraient considérés à Avignon comme nuls et non avenus.

Les pièces justificatives du volume que nous venons d'analyser sont réunies dans les deux premiers volumes du *Recueil des statuts*. Pour les réunir, l'auteur a exploré tous les dépôts d'archives. Celles du Vatican lui ont fourni un grand nombre de pièces dont quelques-unes sont très importantes. Ces efforts ne seront pas stériles. Grâce à M. Fournier,

nous posséderons enfin un livre qui manquait à la science. Nous ne tarderons pas à revenir sur cet ouvrage, et nous examinerons alors les conclusions générales proposées par l'auteur.

R. DARESTE.

De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu, par M. Gabriel Bonvalot.

PREMIER ARTICLE.

A peine y a-t-il un quart de siècle, à la vue de la carte du nord de la Chine, de la Mongolie et du Tibet, l'esprit était comme saisi d'une sorte d'étreinte. Quels êtres peuplaient donc ces vastes contrées? On l'ignorait. Aussi quelles surprenantes révélations, le jour où des correspondances, une sorte de journal et surtout de magnifiques collections de plantes et d'animaux faites par notre compatriote le Père Armand David arrivèrent au Muséum d'histoire naturelle [1]! Désormais nous avions la notion fidèle du caractère des pays parcourus. Si intense que fût la lumière projetée, on sentait que tout n'était pas conquis. A l'idée de la vastitude des régions du nord et du centre de l'Asie, volontiers on s'abandonnait au rêve de nouvelles explorations. Aussi est-ce avec une sorte de joie que nous allons suivre à travers la Chine et le Tibet une petite caravane qui nous intéresse à raison de l'énergie et des grands desseins de ses chefs.

L'auteur croit pouvoir se dispenser d'entretenir son lecteur de la première partie d'une route qui a été maintes fois décrite. Au départ, M. Bonvalot a pour compagnon le prince Henri d'Orléans, et tout de suite on décide de donner à l'œuvre un caractère national. Les collections faites au cours du voyage seront offertes à nos musées.

Le 6 juillet 1889, il informe une ancienne connaissance faite au Caucase, un homme qui avait été son guide dans des voyages antérieurs, Rachmed, de son intention d'explorer certaines parties de la Chine et du Tibet. Il lui télégraphie : « Si tu veux venir Chine avec moi, va attendre à Moscou. » A Moscou on séjourne tout juste le temps de faire les emplettes nécessaires, on touche à Nijni-Novgorod, on descend le Volga, on remonte le Kama, on traverse la chaîne de l'Oural. On reprend le bateau à Tioumen, on débarque à Omsk et on repart pour

[1] Voir *Revue des Deux Mondes*, 15 février, 15 mars, 15 mai, 15 juin 1871.

Semipalatinsk. Là sont achetés des produits européens qu'on ne trouverait sans doute plus à l'extrême frontière, et, à grands cahots de tarantass, on arrive à Djarkent, la dernière ville du territoire russe.

Avant d'entrer en Chine, la caravane sera organisée. Dans ces pays d'Asie que l'on se propose de parcourir, les voitures ne sont pas d'usage, les fleuves ne sont pas navigables; ailleurs ils sont des véhicules, ici ils sont des obstacles. Il s'agit donc de ne rien emporter d'inutile, afin de ne pas augmenter dans des proportions énormes la file des chameaux, des chevaux et des ânes. La difficulté est de recruter des hommes. Rachmed ne juge guère propres aux fatigues et aux privations la plupart de ceux qui se présentent. Le 2 septembre on quitte Djarkent, et, en marchant à petites journées, le 6 on atteint Kouldja, où le consul russe et son secrétaire offrent à nos compatriotes la plus cordiale hospitalité. Au milieu des membres de la mission belge, on s'entretient avec le Père Dedeken, qui, ayant un rendez-vous à Chang-Haï, se joindra volontiers aux explorateurs français. Le Père parle chinois; c'est un homme décidé et il a pour serviteur un Chinois, Bartholomeus: un Chinois honnête, ce qui est assez rare, mais très entêté, ce qui est très commun.

Le prince Henri d'Orléans, M. Bonvalot, le Père Dedeken, Rachmed et Bartholomeus composent la petite caravane; il faut ajouter un interprète parlant le chinois et le mogol, Abdoullah, qui autrefois accompagna le célèbre explorateur Prjévalsky. Il a l'apparence d'un honnête garçon, mais sa vantardise et son bavardage inquiètent un peu nos voyageurs; ce babillard infatigable, d'une médiocre audace, insiste pour ne pas s'engager en dehors des sentiers battus et s'efforce de décourager toute entreprise hardie. De son côté, le consul russe de Kouldja se montre incrédule au succès lorsqu'on lui parle d'aller à Batang. « Songez, disait-il, que vous n'avez ni escorte, ni tente de feutre, ni passeport chinois. » Cependant l'expérience devait prouver qu'on peut se passer de ces trois choses. Il est dangereux de demander un passeport à Pékin : les mandarins donnent des lettres de chaude recommandation; puis, sous main, sont dressées toutes sortes d'embûches pour faire barrer la route aux étrangers et les mettre dans l'obligation de rebrousser chemin. Tel a été le sort de plus d'un voyageur.

Enfin, le 12 septembre, la caravane peut se mettre en route. Le gouverneur chinois de la province donne deux sauvegardes pour conduire aux frontières de la province d'Ili. La colonie européenne fait gracieusement la conduite jusqu'aux portes de la ville, et, après les souhaits d'heureux voyage, de bon retour en France, on se sépare.

Voilà les explorateurs en selle. On se dirige vers l'est; mais, une fois

le Tien-Chan franchi, on changera de direction. C'est le Tonkin qu'il s'agit d'atteindre. Par quel chemin? On ne le sait encore. La perspective pourrait inquiéter les imaginations : tout le vieux continent à traverser, la Chine la moins connue et le Tibet, et les hauts plateaux, et les déserts et les fleuves profonds, sans compter les hommes, qui tiennent tout étranger pour un ennemi! Qu'on juge, cinq pour affronter un inconnu qui arrêta tant d'autres mieux préparés! N'importe; ils ont une volonté ferme et bravement ils se mettent en route. Le chemin est creusé dans le lœss; c'est la poussière du Turkestan. Le sol, le paysage, la culture de la plaine rappellent les environs de Samarkand. Sur un terrain assez commode on arrive au pays de Mazar; on ne voit que villages abandonnés, que maisons en ruines, où la végétation sauvage se montre tout à fait luxuriante. C'est là que vivaient naguère les Tarantchiss.

L'expédition arrive à la rivière Kach. Sur la rive gauche s'élève le monastère des Lamas. Le grand chef, homme d'une soixantaine d'années, a des manières aisées, de l'onction dans la voix. Faisant bon accueil aux voyageurs, il les invite à s'asseoir à l'entrée de sa tente et leur fait servir le thé.

En quittant le monastère, la caravane pénètre dans la vallée du Koungez, où l'on aperçoit un grand campement de Kirghizes. Le 22 septembre, le temps mauvais sur le terrain détrempé; la marche est pénible, les chameaux glissent et hurlent de rage. Tout à coup le vent fait une large déchirure dans le voile de brume et l'on distingue au loin de hautes montagnes couvertes de forêts que poudre la neige; puis l'œil se promène sur une profonde vallée où se dessinent les sinuosités de la rivière Tsakma, qui semble se perdre dans un infini uniforme. On a la sensation du désert, avec ses aspects grandioses, avec ses perspectives d'une tristesse étrange. Tout près de la passe de Narat un campement propice a été rencontré. Chaque soir on dresse la tente et déjà les voyageurs se plaisent sous cet abri comme s'ils étaient dans un salon.

Les deux guides donnés par le gouverneur d'Ili ont disparu; mais ce vide ne tarde pas à être comblé. Deux Torgoutes, en quête de chevaux qui leur ont été dérobés pas des Kirghizes, surviennent; ils consentent à diriger les voyageurs. Le 25 septembre, les explorateurs sont parvenus à une hauteur où la rigueur du froid, la violence du vent sont fort incommodes; c'est une steppe désolée où l'on ne voit pas un arbuste, mais où l'on éprouve en même temps un charme à la vue des pavots, des pensées sauvages, des edelweiss qui font rêver des Hautes Alpes.

Au soir du 28 septembre, la caravane campe au delà du lit desséché

de la rivière Borokousté; et de cette position on aperçoit vers le nord, au flanc de la montagne, une inscription en lettres immenses. Ce sont les paroles sacrées des bouddhistes. Les fidèles lettrés peuvent les déchiffrer à plusieurs lieues de distance. A chaque point culminant du terrain apparaît un obo. Un obo est un amas de pierres sur la plupart desquelles on a gravé des prières. Le pèlerin s'y arrête et c'est pour lui l'occasion de tirer de sa besace un frugal repas et de faire prendre haleine aux bêtes essoufflées par la montée.

La petite troupe descend le défilé de Kahchigué Gol, et c'est plaisir de voir l'exubérance de la vie animale. Innombrables sont les perdrix; les grives, les mésanges, les bergeronnettes peuplent les broussailles et les arbres. Le lendemain, 3 octobre, on retrouve la steppe; plus loin la rivière Ghadik s'annonce par des tentes, des cultures, de bons pâturages qui font la richesse des tribus groupées autour du roi des Torgoutes. On engage nos compatriotes à rendre visite au potentat; mais il faut y renoncer, car on s'éloignerait de la route la plus courte vers Kourla, et la caravane se dirige droit vers l'oasis où s'élève cette ville.

Kourla est une petite ville située dans une belle oasis. Elle est traversée par le Koutché-Darya. Un pont de bois relie les faubourgs de la rive gauche aux bazars et à la forteresse de la rive droite. La population est un mélange de Chinois, de Dounganes et de Tarantchiss. Le chef de la cité, l'Akim, est un musulman; il ne tarde pas à venir inquiéter les voyageurs. La foule n'est pas malveillante et les marchands sont dans la satisfaction, les étrangers ayant fait des achats considérables. Cependant, après un avertissement, l'Akim se présente, et il déclare avoir reçu un ordre du préfet de Karachar qui enjoint au prince français et à ses compagnons de rebrousser chemin. Nos compatriotes refusent obstinément et annoncent qu'ils répondront à tout emploi de la force, déclarant que le sang versé retombera sur la tête des agresseurs. Les préparatifs de départ achevés, au milieu d'une grande affluence de populaire, le 10 octobre, par une délicieuse journée, la caravane s'ébranle: en route pour le Lob Nor!

Le premier jour on campe non loin de l'oasis, près d'un étang pompeusement décoré du nom de Grand Lac. Le lendemain, les chameaux déjà chargés, on voit la plaine poudroyer. N'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter? Des cavaliers en nombre semblent vouloir fondre sur les explorateurs. Bientôt on reconnaît l'Akim et sa suite; il les aborde, et les chefs mettent poliment pied à terre, montrent des visages épanouis et affirment qu'ils viennent en amis et qu'ils apportent leurs vœux de bon voyage et de bonne santé. Après quinze ou seize verstes de désert,

IMPRIMERIE NATIONALE.

les explorateurs bivouaquent près du village de Tchinagi. A Tchinagi, le vieil Ata Rachmed racole une vingtaine de pauvres diables qui aideront à construire les radeaux pour traverser le Koutché-Darya; les peupliers qui bordent la rive serviront à cette construction. Le passage du fleuve dure du matin au coucher du soleil. La rivière franchie, on suit l'itinéraire tracé par Prjévalsky en longeant les bois de Tougraks. Le 28 octobre, la caravane pénètre gaiement dans la région du Lob.

A mesure qu'on avance, l'aspect du pays change, les arbres ont disparu, les arbustes sont plus clairsemés, les monticules plus espacés. Soudain l'eau miroite, une grande nappe présente de nombreux golfes; en véritables nuées volent des mouettes, des canards, des cygnes, des cormorans, des hérons. On avance et plus loin c'est encore une nappe d'eau étincelante; on grimpe sur une colline et l'on découvre, se succédant à l'infini, des étangs, des lacs, des collines de sable, du sel, des oiseaux aquatiques; c'est la contrée appelée Tempête Noire. Et, comme le matelot juché dans les vergues crie : « Terre ! » un des guides d'une voix retentissante articule : « Lob ! »

On est vers le 40ᵉ degré de latitude nord, à peu près comme la ville de Pékin, et par 88 degrés de longitude orientale. Les habitants du village Lob sont misérables, affamés, étiques. Après avoir traversé des marais et des déserts, le guide montre vers le sud une cime apparaissant au-dessus de la brume et dit : « La montagne d'or. » C'est la première muraille défendant l'abord des hauts plateaux.

Encore une journée de marche et la caravane entre dans l'oasis de Tcharkalik. Les anciens du village font bon accueil aux étrangers et on leur apporte melons, pêches et raisins.

Tandis que M. Bonvalot demeure à Tcharkalik pour organiser la caravane des hauts plateaux, le prince Henri d'Orléans et le père Dedeken mettent à profit cet arrêt forcé pour explorer le Lob Nor. Le 3 novembre ils sont en route; la rigueur du froid est extrême, les oiseaux migrateurs passent en nuées dans la direction du sud, et le soir, au lieu de la belle cité promise par Abdoullah, on ne trouve qu'un groupe de quatre ou cinq misérables huttes de roseaux. A l'intérieur de l'une d'elles, le sol bien battu est recouvert de quelques vieux morceaux de feutre; au milieu, une cavité remplie de pierres plates sert de foyer. Accrochés à des roseaux, de longs fusils à fourche avec des poires à poudre dénoncent des chasseurs. Les habitants de l'endroit affirment que les chameaux sauvages se rencontrent à six jours de marche du village. C'est là qu'ils passent l'hiver; l'été ils vont dans la montagne. Interrogés si ces animaux sont vraiment sauvages ou issus d'animaux domestiques,

les braves gens n'hésitent pas à répondre : « Ils sont sauvages, nos grands-pères et la tradition les ont toujours représentés comme tels. »

La chasse et la pêche sont les principales industries des habitants d'Abdallah : les poissons ouverts, puis desséchés, constituent des provisions pour l'hiver. Les indigènes trouvent une autre ressource dans l'élevage des troupeaux et ils en ont beaucoup. Ils ne travaillent pas la terre, mais possèdent des champs à Tcharkalik; des ouvriers les cultivent pour eux et ils les payent en nature. En somme, les gens d'Abdallah passent pour riches. Étant sous la protection des Chinois, ils payent impôt à ces derniers, et, moyennant cette redevance, le Céleste Empire les déclare ses enfants bien-aimés.

Notre compatriote s'inquiète du Lob Nor, rêvant le lac immense décrit par Prjévalsky, et, consultés, les indigènes répondent : « Vous y êtes, au Lob Nor; il n'y a pas de grand lac; depuis treize ans que le général russe est venu, l'eau s'est retirée, il n'y a plus que de petits étangs. »

Exemple remarquable des changements qui surviennent dans la configuration de certaines contrées! Le Tarim formait autrefois cette mer intérieure; aujourd'hui, fort diminué, il va se perdre dans les marais au milieu des grandes roselières. Les habitants des villages, contraints de reculer devant l'envahissement des sables, se réfugient dans l'oasis de Tcharkalik et les pêcheurs deviennent laboureurs.

Ici pourrais-je mieux faire que de reproduire dans son intégrité un passage de la narration du prince Henri d'Orléans : « Les habitants du Lob Nor font comme les eaux du Tarim, ils se retirent lentement; les huttes s'effondrent, les hameaux disparaissent, l'emplacement même est envahi par les roseaux géants, jusqu'à ce que ceux-ci, n'ayant plus l'humidité qui leur est nécessaire pour vivre, se dessèchent, plient et meurent. Alors commencera l'œuvre lente, mais sûre, du sable : il viendra couvrir les ruines des anciennes cités, les débris des hameaux, les maisons de terre comme celles de bois, les ajoncs séchés et les roseaux morts; il s'étendra sur cette contrée comme un immense linceul, qu'on chercherait en vain à soulever, car le sable aura entraîné à sa suite, sur ce qui est maintenant le Lob Nor, l'oubli éternel . . . . . »

Les indigènes assurent que la population, d'une manière très générale, jouit d'une bonne santé et que les épidémies sont rares parmi eux. Chez les enfants la mortalité est de deux sur dix. « Ils ne sont pas malades, dit-on, mais ils ne veulent pas rester en vie, » et force est au narrateur de se contenter de cette explication.

Les habitants de la région du Lob Nor ne savent ni lire ni écrire; les légendes se transmettent de bouche en bouche. C'est ainsi que les

traditions du pays sont conservées. Fiers d'être musulmans, ils affectent du mépris pour les Chinois et les Mogols, des gens, disent-ils, qui n'ont pas de « Livre ».

Après son exploration du Lob Nor, le prince Henri va effectuer son retour à Tcharkalik pendant les journées du 9 au 11 novembre. Le thermomètre est à 18 degrés au-dessous de zéro et il est bien dur de tenir la campagne.

A une cinquantaine de kilomètres de distance, les chevaux paraissent sentir l'écurie ou le pré et ils emportent les cavaliers de toute la vitesse de leurs jambes. Voici l'oasis : un ruisseau, des bruyères, puis des tamarix, puis de petits peupliers, puis Rachmed lui-même le fusil au dos, et, sous la tente, Bonvalot, les jambes croisées à la turque.

Tout le monde va bien à Tcharkalik, les préparatifs sont en bonne voie pour l'expédition des hauts plateaux. La caravane doit être complétée; trois des Sibériens engagés pour le Lob Nor vont s'en retourner. Après mille traverses, deux nouvelles recrues sont engagées; à force d'argent on obtient des ânes pour porter une partie des provisions.

Enfin le 17 novembre tout est prêt. En avant pour la route du sud!

Émile BLANCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Herondæ Mimiambi. Edidit Franciscus Buecheler. Bonn, F. Cohen. 1892, iv et 95 p., petit in-8°.

Le petit volume que nous annonçons vient seulement de paraître, mais il est déjà, ou il sera bientôt, entre les mains de tous les amis de la littérature grecque. Ils remercieront M. Buecheler de leur offrir une édition des *Mimes* d'Hérondas qui, sans leur imposer, comme les deux éditions précédentes[1], une étude trop laborieuse, leur permet de lire et de comprendre des poèmes écrits il y a plus de deux mille ans, et cependant d'un vif intérêt d'actualité, non seulement parce que leur découverte date d'hier, mais aussi parce que leur réalisme s'accorde singulièrement avec les tendances littéraires de la fin de notre XIXe siècle. On n'a pas besoin d'être helléniste de profession pour aborder un texte

[1] Voir le cahier de novembre 1891.

excellemment constitué, accompagné d'une traduction latine, qui est un commentaire perpétuel, et de notes aussi instructives que sobres et concises. Entrons dans quelques détails pour faire comprendre le mérite de cette édition.

Il s'agissait d'abord de bien constater les leçons du papyrus. L'étude de la reproduction photographique du manuscrit a généralement confirmé le déchiffrement de M. Kenyon; cependant, dans les endroits où l'écriture se trouve à moitié effacée, il a été possible de rectifier, quelquefois de compléter, les premières lectures. Nous citerons comme exemple les vers VII, 71-72 :

Ναὶ μὰ τήνδε τὴν τεφρὴν κόρσην,
ἐφ' ἧς ἀλώπηξ νοσσιὴ[ν π]εποί[ηκε.

« per hæc cana tempora in quibus volpes nidum fecit ». Le vieux cordonnier fait entendre plaisamment, en se servant d'une locution proverbiale, que sa barbe a été ravagée par la chute partielle des poils, maladie que les médecins appellent encore aujourd'hui du nom d'alopécie.

Il fallait ensuite interpréter les leçons, diviser les mots, les membres de phrase, faire la part des interlocuteurs, combler des lacunes, corriger, discrètement et de loin en loin, les erreurs du copiste. Quoique la découverte soit récente, beaucoup d'explications d'endroits obscurs, de corrections de passages altérés, ou qui semblaient tels, ont été proposées par divers savants. M. Buecheler donne leurs noms dans l'avant-propos, mais il s'abstient avec raison de les citer dans l'annotation : en effet, comme les mêmes choses sont venues à l'esprit de plusieurs en même temps, il était impossible d'établir les priorités. L'éclaircissement et l'épuration de ces textes sont dus aux efforts réunis d'un assez grand nombre d'hellénistes; mais il faut ajouter que M. Buecheler a contribué pour une large part à l'œuvre commune. Il avait déjà publié le premier Mime *l'Entremetteuse*, dans *Rheinisches Museum*, XLVI, p. 632; c'était un premier essai, qui se trouve sensiblement amélioré dans la présente édition. Ainsi le vers 53 est devenu clair et intelligible dans sa forme actuelle :

ἄνδρας δὲ Πίσηι δὶς καθεῖλε πυκτεύσας.

Le jeune homme vanté par la vieille avait, dans les jeux d'Olympie, remporté au concours des adultes deux victoires au pugilat. C'est ainsi que, chez Théocrite, Delphis, l'amant de Simætha, rappelle incidemment qu'il devança à la course un vainqueur olympique, le beau Phi-

linos. Comme ce dernier était de Cos et que la ville voisine de Nyndos est donnée comme la patrie de Delphis, M. de Wilamowitz a placé à Cos le local de la *Magicienne* de Théocrite. Nous avions pensé que la même île pourrait être le lieu de la scène du premier Mime d'Hérondas, à cause du serment *μὰ τὰς Μοίρας*. Un ami nous fait remarquer que la même formule de serment se trouve dans la IIe idylle de Théocrite.

Revenons à Hérondas. Les vers 71-72 étaient profondément obscurs; au moyen d'une légère rectification, due à la sagacité de M. Blass, ils se comprennent à présent. L'excellente correction (v. 74) *μιτρηίαισι* (pour *μετρηιαις*) *γυναιξί* (les hétères portaient cette espèce de coiffure) avait déjà été faite précédemment par M. Buecheler. Proposons-lui à notre tour quelques modifications. Nons aimerions à ponctuer autrement le vers 19 et à couper le dialogue au vers 20 de cette façon :

Σίλλαινε· ταῦτα τῆις νεωτέρηις ὑμῖν
πρόσεστιν. — Ἀλλ' οὐ τοῦτο μή σε θερμήνη.

M. Piccolomini a déjà fait observer que les derniers mots doivent être attribués à Métriché. Plus loin, l'entremetteuse, après avoir comparé les belles d'Égypte aux trois déesses qui se disputèrent le prix de la beauté, ajoute (v. 35) *λάθοιμ' αὐτὰς* |. . . M. Buecheler supplée *ἰδοῦσα*. Un pareil vœu, voir ces trois immortelles en cachette, est bien singulier de la part d'une femme. Un passage parallèle (VI, 35), où se retrouve la formule *λάθοιμι*, doit plutôt faire supposer que Gullis souhaite que les déesses ne fassent pas attention à des propos qui pourraient blesser leur vanité féminine. J'avais pensé à *λαλοῦσα*, M. Blass suppléait *εἰποῦσα*; on pourrait écrire *λάθοιμ' αὐτὰς* [*ληροῦσα*]. Aux vers 39-41, la présente édition porte :

σύντει]νον ἄλλη, κἡμέρας μετάλλαξον
τὸν ν]οῦν δυ' ἢ τρεῖς, χἰλαρὴ κατάστηθι
φίλον πρὸ]ς ἄλλον.

Nous goûtons peu le supplément du premier de ces trois vers; nous aimerions mieux *πάπτη*]*νον ἄλλη*.

La revue des œuvres d'art de l'Asclépiéion de Cos dans le numéro IV est un des morceaux les plus intéressants du recueil. Quelques passages y soulèvent encore des doutes et méritent d'être discutés. Aux vers 30-31, où il est question du groupe célèbre de l'enfant à l'oie, œuvre de Boëthos, dont nous avons des répliques plus ou moins fidèles au Louvre et ailleurs, M. Buecheler écrit :

κεῖνον δέ, Κυννοῖ, τὸν γέροντα, πρὸς Μοιρέων,
τὸν (*τὴν* ms.) *χηναλώπεκα ὡς τὸ παιδίον πνίγει.*

Il traduit : « istum autem, Cynno, senem, pro Fatæ, volpanserem ut pupus suffocat. » Le latin, n'ayant pas d'article, ne rend pas assez l'original et peut induire le lecteur en erreur. Le grec, tel qu'il a été constitué par l'éditeur, dit « ce vieillard, ce vulpanser », ce qui est plus qu'étrange. Et pourquoi l'oie serait-elle vieille? Il n'y a pas lieu de conjecturer dans le texte de Pline (XXXIV, 84) : *Boethi, quamquam argento melioris, infans* « annosum » *anserem strangulat.* Si le manuscrit B porte : *infans* « sex anno », c'est là une erreur accidentelle; il faut s'en tenir à la leçon des « codices deteriores », la seule qui donne un sens satisfaisant : *infans eximie anserem strangulat.* Pline dit que, tout en excellant surtout à travailler l'argent, Boëthos fit un très beau groupe de bronze, l'enfant qui étrangle une oie. Dans les vers d'Hérondas il s'agit certainement de deux œuvres distinctes; mais ils marchent mal, ils choquent par une incohérence dont il n'y a pas d'exemple dans le reste du morceau. Le copiste aurait-il omis un vers ou deux?

Arrivons à l'éloge d'Apelles, passage important et qu'on aimerait à constituer d'une manière certaine. J'y trouve M. Buecheler trop conservateur, non au vers 75, où il a très bien justifié la leçon du papyrus, mais au vers précédent. Que veut dire *οὐδ' ἐρεῖς κεῖνος | ὤνθρωπος ἓν μὲνεῖδ εν, ἓν δ' ἀπηρνήθη*? Je comprends ce grec aussi peu que la traduction latine : *Nec dices : « iste vir aliud vidit, aliud dissimulavit ».* Le poète assure (cela résulte de l'ensemble du passage) qu'Apelles était admirable à quelque sujet qu'il appliquât son talent. Notre conjecture *εἶχεν*, pour *εἶδεν*, donne le sens voulu.

La linguistique a souvent rendu service à l'établissement des textes, et la présente édition en fournit plus d'une preuve; cependant cette science a ses séductions et ses dangers. Rien de plus ingénieux que l'interprétation des mots *οὔτ' ὀργή σε κρηγύνην οὔτε | βέϐηλος αἰνεῖ* (v. 46). M. Buecheler suppose l'existence d'un adjectif *ὀργός, ὀργή*, « quæ rem divinam facit »; et il veut que *βέϐηλος* désigne une femme, une maîtresse de maison, occupée de choses profanes. Il est bien plus simple d'admettre une correction aussi facile que ΟΡΤΗ pour ΟΡΓΗ. En revanche, le sens du vers 51 est rétabli de la manière la plus heureuse :

τῆμ[έρ]ηι κείνῃ
ἐν ἧι τὸ βρέγμα τοῦτο τωὖ (i. e. *τοι αὖ*) *ξυρὸς κνήσει* (*συρ.ς κνησηι* ms.)

« die ista qua cerebrum hoc tibi rursus novacula scalpet ».

Dans le Mime V, il nous semble très difficile de tirer un sens satisfaisant de la leçon (v. 41) : *ὅδη, Κύδιλλα, τὸ ῥύγχος | τοῦ παντοέρκτεω τοῦδε* « evehe, Cydilla, rostrum malefactoris hujus ». Quand même on

admettrait ce sens du verbe ὀδᾶν, encore cet ordre ne se comprendrait pas : Kydilla reste près de sa maîtresse et ne la quittera que plus tard pour rappeler les esclaves. La conjecture de M. Kenyon, ὅρη, mérite d'être prise en considération. J'avoue ne pas comprendre non plus qu'une maîtresse de maison dise : « Si vous continuez de m'ennuyer en intercédant pour le coupable, je me sauverai de la maison. » Cette menace n'est bien placée que dans la bouche de la servante favorite. Nous avons déjà proposé d'écrire (v. 73) Κύδιλλα, μὴ λύπει. — Τέγγου (TEME ms.), | ἢ φεύξομ' ἐκ τῆς οἰκίης.

Nous n'osons citer les vers VI, 69-70, très heureusement complétés par M. Buecheler, de manière à ne plus laisser aucun doute sur la nature du βαυβών; mais nous n'en dirons pas autant des vers 33-35. Les mots μή, δοκέω, μέζον μὲν ἢ γυνὴ [γρ]ύξω sont obscurs pour nous; δοκέω ne va pas avec μὴ γρύξω, « je crains de proférer ». Μηδόκεω pourrait être un nom propre. La traduction des deux vers suivants « pace autem tua dixerim, Adrastea, cum mille (Nossis) habeat (βαυβῶνας), unum non addiderim qui sit putridus » a été dictée par un scrupule auquel nous reviendrons, mais elle ne saurait être acceptée. Si Coritto s'exprimait ainsi, elle n'aurait pas à redouter la colère d'Adrastée; il faut qu'elle tienne un langage excessif. « Quand même j'en aurais mille (χιλίων εὔντων), dit-elle, je ne lui en donnerais pas un seul (ἕνα οὐκ ἂν προσδοίην) ». Et que l'on n'objecte pas que προσδοῦναι veut nécessairement dire « donner en sus, ajouter ». Il en est de προσδίδωμι comme de προσαιτῶ : souvent le verbe composé ne diffère du verbe simple que par une légère nuance de sens. Le Cyclope d'Euripide (v. 531) dit : « Ne dois-je pas donner à mes frères de cette boisson ? » Οὐ χρή μ' ἀδελφοῖς τοῦδε προσδοῦναι ποτοῦ; Ailleurs un personnage qui demande à partager la joie des autres s'exprime ainsi : Κἀμοὶ πρόσδοτέ τι τῆς ἡδονῆς. (*Hélène*, v. 700.)

La plupart des menus fragments sont rapportés, les uns avec certitude, d'autres avec probabilité, au Mime qui porte le titre *le Songe*, Ἐνύπνιον. Quatre-vingts vers ou débris de vers se trouvent ainsi rapprochés. Malheureusement les treize premiers, le préambule, offrent seuls un sens suivi; le songe, qui formait le corps de la pièce, reste obscur. On voit cependant que le lieu de la scène était à la campagne, que des bergers y figuraient, que le récit était très dramatique, soit par la vivacité des descriptions, soit par les conversations qui s'y trouvaient rapportées.

La pièce dont le fragment 6 faisait partie est certainement une de celles dont la perte est le plus regrettable. Le poète y parlait de lui-même, de ses poèmes, de la gloire qu'il s'en promettait, et aussi, ce semble, des motifs qui avaient déterminé le choix des sujets et du

mètre. Les quatre vers qui en restent ne sont pas trop mutilés, et cependant ni M. Diels ni M. Buecheler n'ont réussi à en donner la clef. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque dans les sept Mimes intégralement conservés, ou peu s'en faut, il reste encore plus d'une énigme à deviner.

N'oublions pas de signaler les trois tables alphabétiques où l'on trouve tous les mots employés par Hérondas, soit noms propres, soit noms communs, et, sous le titre de *Memorabilia*, la liste des proverbes, des formes dialectales, des licences métriques, etc. Ces *index* extrêmement utiles complètent dignement une édition vraiment modèle. C'est merveille que d'avoir su condenser en un si petit nombre de pages tant de choses instructives, texte, commentaire, éclaircissements. Puissent beaucoup d'éditeurs suivre cet exemple et mériter l'éloge : *Μικρὸν βιϐλίον, μέγα ἀγαθόν* !

Henri WEIL.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques; t. XV, *Marseille*. Paris, Plon, 1892, 574 pages in-8°.

La bibliothèque municipale de Marseille est certainement riche en manuscrits ; mais elle devrait l'être bien davantage. Que sont devenus ces manuscrits de l'évêché dont, au moyen âge, chaque prélat nouveau se déclarait dépositaire? Ce fonds inaliénable a été, depuis tant d'années, aliéné que les archives du chapitre n'en attestent pas l'existence au delà du XIVe siècle, et notre Bibliothèque nationale n'en a recueilli qu'une épave. Que sont devenus les nombreux et précieux volumes que possédaient autrefois les Bénédictins de Saint-Victor? On n'en a rien sauvé, dit M. l'abbé Albanès; tout, dès le XVIe siècle, a été pillé, vendu, dispersé. On en retrouvera sans doute quelques-uns. M. Delisle nous apprend qu'il y en a cinq à la Bibliothèque nationale, et probablement il y en a d'autres dans les dépôts publics ou privés de France ou d'Angleterre; mais la bibliothèque de Marseille, qui devrait aujourd'hui les avoir, ne les a pas, et quelques Marseillais, pensons-nous, les regrettent. Ils ne peuvent pas, du moins, accuser la Révolution de les en avoir privés. Et disons incidemment qu'il faudrait bien cesser de mettre au compte de la Révolution beaucoup d'autres méfaits semblables. C'est au XVIe siècle qu'a commencé la dispersion des manuscrits et des autres reliques si soigneusement conservées dans les anciens monastères, et, durant tout le

XVII^e^ siècle, elle a continué, les moines, surtout leurs abbés commendataires, n'ayant aucun souci de garder ces vieilleries, et beaucoup de laïques, gens de goût, étant alors curieux de se les procurer. Fénelon écrivait à Gaignières : « Je souhaite que nous vous revoyions, après Fontainebleau, chargé des dépouilles antiques des monastères et en bonne santé[1]. » Non seulement de Fontainebleau, mais de Bretagne, de Touraine et d'autres provinces, Gaignières, qui n'était pas riche, est revenu chargé de telles dépouilles, acquises à vil prix. A ce chevalier errant de la curiosité rien n'échappait de ce que d'autres n'avaient pas pris avant lui. Voilà comment les Séguier, les Bouhier, les Bigot ont formé leurs collections, et les Petau la leur, achetée par la reine Christine et transportée plus tard au Vatican; voilà comment s'est enrichie, par les soins du P. Sirmond, du P. Labbe, la bibliothèque des Jésuites, vendue tour à tour à Meerman, à sir Thomas Phillipps, enfin au gouvernement prussien.

Ainsi les manuscrits de Saint-Victor et ceux du trésor épiscopal ont été perdus pour la ville de Marseille. Voici, du moins, le catalogue de ceux qu'elle a reçus d'ailleurs et qu'a pris soin de décrire pour elle, pour nous aussi, M. l'abbé Albanès.

M. l'abbé Albanès nous avait déjà donné plusieurs catalogues de manuscrits. Evidemment ce genre de travail lui plaît. On ne s'en étonne pas. Tout manuscrit qu'on prend en main peut contenir une œuvre depuis longtemps oubliée, que l'on croit perdue et dont on va faire la découverte. Plus il est vieux, plus la succession des ans l'a détérioré, plus il a l'attrait du mystère. Combien de fois notre espoir est-il trompé! Combien de fois telle ou telle relique, dont l'extérieur est si vénérable, ne nous donne-t-elle à déchiffrer qu'un grimoire sans valeur! Mais il n'importe; quand on a la passion de cette sorte d'enquêtes, elle survit à tous les mécomptes. Nous comprenons d'autant mieux, pour notre part, qu'on prenne plaisir à rédiger des catalogues, que nous ne pouvons en voir paraître un nouveau sans tout quitter pour le lire et en noircir les marges de quelques notes. C'est un de nos plus agréables passe-temps.

Nous avons donc fait sur le catalogue de Marseille, comme sur d'autres, plusieurs notes, plusieurs remarques, et, n'étant pas jaloux d'en garder le secret, nous allons ici les transcrire. Elles pourront être utiles à d'autres. Voici d'abord celles qui concernent divers manuscrits que les copistes ont laissés anonymes.

Le n° 47 nous offre deux séries de sermons, les premiers *dominicales*, les seconds *quadragesimales*. De la première série l'auteur est nommé :

[1] Charles de Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants*, p. 42.

c'est le Mineur Francesco de Abbate, et le rédacteur du catalogue se demande s'il n'est pas aussi l'auteur de la seconde, qui est sans nom. Nous supposons que M. l'abbé Albanès nous a fait cette question en se la faisant à lui-même, et nous nous empressons d'y répondre. Oui, les sermons pour le carême sont, comme les dominicaux, du Mineur italien; on les a sous son nom dans les nos 355 de la Mazarine, 715 de Troyes et 274 de Bruges, et nous n'avons pas appris qu'on les ait jamais attribués à quelque autre. Sanders, qui les avait rencontrés dans l'abbaye des Dunes, les avait signalés à Fabricius, qui n'a pas omis de les mentionner.

Sous le n° 56 une exposition anonyme sur les prologues de saint Jérôme. Nous la connaissons bien, l'ayant souvent rencontrée. Elle est pareillement anonyme dans les nos 15694 et 17254 de la Bibliothèque nationale, 679 et 1138 de la Mazarine, 59 de Douai, O 42 de Rouen, 104 de Dijon, 11 de Bruges, 176 du collège Saint-Jean-Baptiste à Oxford; mais le nom de l'auteur, *Brito* ou *Guillelmus Brito*, se lit dans les nos 3085, 14504, 17253 de la Bibliothèque nationale, 142 de la Mazarine, et encore ailleurs. Il est vrai que, parmi les manuscrits nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale, il en est un, le n° 1242, qui donne cet ouvrage à un certain frère Prêcheur appelé Gilles de Parme et que le n° A 232 de Rouen nomme l'auteur Adam le Breton. Mais cet Adam le Breton et ce Gilles de Parme n'ont jamais existé que dans l'imagination des copistes. Et nous ne savons pas seulement en quel temps a vécu Guillaume le Breton; nous avons encore de précises informations sur sa taille et son caractère; un religieux de son ordre et de son temps nous dit qu'il était petit, vif et colère, *furibundus, ut parvulorum natura consuevit habere*[1]. Ajoutons qu'il nous a laissé d'autres ouvrages. Si celui-ci manque d'agrément, on l'a jugé pendant longtemps non moins utile que savant, et il a été plusieurs fois imprimé[2].

Dans le même volume est un commentaire anonyme sur l'Apocalypse, en sept livres, immense paraphrase que l'auteur appelle, d'un air modeste, *schedula*. Mais cet auteur n'a jamais su rien dire simplement. C'est Richard de Saint-Victor, et son petit billet à l'adresse de ses confrères est imprimé dans le tome CXCVI de la *Patrologie*, où il n'occupe pas moins de deux cent dix-huit colonnes. M. Daunou n'a pas cru devoir, dit-il, en faire l'analyse. Il aurait fallu, pour la faire, lire l'ouvrage, et nous l'excusons de s'en être abstenu. Personne n'a poussé plus loin que Richard l'abus de la rhétorique. Mais il faut reconnaître qu'il avait le

[1] Salimbene, *Chron.*, p. 98. — [2] *Hist. littér. de la Fr.*, t. XXIX, p. 597.

don de ce qu'on appelait autrefois l'éloquence. S'il est constamment emphatique, il l'est sans effort. Il déclame naturellement et, après tout, n'est jamais banal.

On a beaucoup estimé ce commentaire. Nous l'estimons, pour notre part, moins, beaucoup moins qu'un autre, sur la *Hiérarchie céleste* du faux Denys l'Aréopagite, dont le n° 26 n'indique pas l'auteur. Cet auteur est Hugues de Saint-Victor, et, si les chanoines, ses confrères, ont commis la faute grave d'insérer dans ses *Œuvres* un grand nombre d'écrits qui ne sont pas de lui, on n'a pas à leur faire en ce cas le même reproche. L'attribution est, en effet, incontestable, et, quoiqu'il y ait des parties inégales dans ce long commentaire, l'ensemble répond certainement à la juste renommée de l'auteur. Le prologue en est surtout louable. Assurément un chrétien si pieux, un mystique si passionné, ne pouvait conseiller à personne de s'en tenir à sa théologie naturelle; tout ce qu'on sait de la hiérarchie céleste, c'est par la grâce qu'on le sait. Mais faut-il de là conclure que les philosophes venus avant l'ère de la grâce n'ont fait que rêver dans les ténèbres et n'ont rien su de la vérité? Ils ont, observant, étudiant la nature, conçu, démontré l'existence du Créateur; éclairés par la seule raison, ils ont inventé tous les arts, toutes les sciences, ils ont dicté les lois de la morale, et, s'il ne leur a pas été donné de posséder la pleine connaissance des choses invisibles, ils se sont, du moins, élevés d'eux-mêmes jusqu'au point où la raison doit céder à la foi la conduite des esprits. Cela n'est-il pas bien dit?

Quel est l'auteur du poème intitulé, dans le n° 229, *Oratio pœnitentis*? Il y est anonyme, comme dans les deux manuscrits de Berne d'après lesquels M. Hagen l'a publié. Mais, longtemps avant M. Hagen, Beaugendre l'avait imprimé dans les *Œuvres* de Marbode, et M. Brewer nous en a donné les huit premiers vers sous le nom de Giraud le Cambrien (1). C'est là certainement une fausse attribution. On aurait dû remarquer que, dans le quatrième tome de ses *Œuvres* (2), Giraud le Cambrien cite lui-même, comme étant d'un ancien poète, les huit vers qu'on a mis à son compte dans le tome premier. Cependant Marbode n'est que l'auteur probable. L'œuvre est bien de son style, et nous n'hésitons pas à croire qu'on l'estimerait louable si l'on en avait un texte purgé, d'après les manuscrits, de toutes les fautes signalées dans les éditions; mais, parmi ces manuscrits, tous les anciens sont anonymes.

Nous rencontrons, sous le n° 243, deux dialogues dont les auteurs ne sont pas indiqués. Le premier, *Liber elucidarius*, tour à tour publié sous

(1) Girald. Cambr. *Opera*, t. I, p. 370. — (2) *Speculum Eccl.*, t. IV, *Oper.*, p. 328. —

les noms de Lanfranc, d'Anselme, d'Honoré d'Autun, est bien connu. Le second l'est moins. On le croit aussi d'Honoré; c'est à lui que le donne la *Bibliothèque des Pères.* Mais, quel que soit l'auteur de ce dialogue, les manuscrits en sont très rares, et ceux dont on a, dit-on, fait usage pour le publier sont si peu conformes que divers critiques ont trouvé dans les uns la doctrine de Pélage, dans les autres celle de saint Augustin. Cela rend précieux le manuscrit de Marseille. Ce n'est pas, à vrai dire, que nous soyons très curieux de savoir quelle fut l'opinion vraie de l'auteur sur les conséquences du péché d'origine; mais, la question théologique mise sans regret de côté, reste la question bibliographique, que nous tenons pour intéressante. Cette question est celle-ci: le dernier éditeur, le Prémontré Jean Conen, a-t-il plus ou moins modifié le texte de l'ouvrage, pour le purger des contradictions ou des hérésies que les Jansénistes et les Jésuites ont tour à tour signalées dans l'édition antérieure, celle de Georges Cassandre? Voilà ce que le manuscrit de Marseille peut nous apprendre. L'honneur de quelqu'un est en jeu. Dans l'approbation donnée par le censeur d'Anvers à l'édition de Jean Conen on lit que cet imposteur, cet impie Georges Cassandre avait malicieusement corrompu le texte d'Honoré, mais qu'on en peut enfin annoncer et recommander au public une transcription fidèle et pure de toute erreur. C'est cela qu'il s'agit de contrôler. L'infidèle éditeur est-il Conen, est-il Cassandre? M. l'abbé Albanès nous le dira.

Au folio 115 du numéro suivant est un commentaire anonyme sur la règle de saint Augustin dont nous pouvons indiquer l'auteur sans aucun embarras. C'est encore Hugues de Saint-Victor. On a conservé bien des copies de ce commentaire, et il a été plus d'une fois imprimé.

Les sermons anonymes que contient le n° 393 sont du cardinal Bertrand de La Tour, évêque de Frascati. M. l'abbé Albanès suppose que c'est le second volume d'une collection incomplète. Il trouvera la confirmation de cette conjecture dans le tome II des *Analecta novissima* de M. le cardinal Pitra. Il y pourra voir aussi que M. le cardinal Pitra ne prisait guère la littérature de son prédécesseur. Nous ne la goûtons pas davantage. Ce Bertrand de La Tour était, dit-on, un homme d'affaires très entendu. Il nous est mieux prouvé que c'était un très mauvais écrivain. Nous ne conseillerons à personne de lire ses sermons. Il y a sans doute des sermons intéressants; mais ce ne sont pas les siens. Ce sont, par exemple, ceux de Guibert de Tournai, qui sont tout à côté, sous le n° 392. On peut reprocher à Guibert de Tournai d'avoir souvent pillé Jacques de Vitry; mais on ne peut contester qu'il ait eu quelquefois de l'esprit et qu'il ait gaiement raconté de plaisantes anecdotes. A la fin d'un grand

dîner entre chevaliers, un des convives demande son manteau. Son valet tardant à le satisfaire : « Coquin, dit-il, *fili meretricis* (ce que nous n'osons traduire dans la langue de Molière), apporte vite; ne connais-tu pas mon manteau? — Si vraiment, répond le valet; il y a sept ans que je le connais. » Et tout le monde de rire[1]. Autre histoire. Un bourgeois et sa femme revenaient du marché. Devant eux passe un lièvre. Ils veulent le prendre; mais il leur échappe. « C'était, dit le bourgeois, un beau lièvre; si nous l'avions pris, nous l'aurions fait rôtir et mangé dans sa graisse avec force oignons. — Je l'aime mieux, dit sa femme, au poivre. — A l'oignon, répète le mari. — Au poivre, » répète la femme; et, comme elle insiste, elle est battue. Mais elle ne tardera pas à se venger. Étant allée trouver les serviteurs du roi malade, elle leur dit : « J'ai pour mari un grand médecin; mais il ne veut guérir personne s'il n'est battu[2].... » On connaît la suite. Molière l'a mise en scène dans le *Médecin malgré lui*. Encore un conte, d'un ton plus léger. Il y avait en France un démoniaque, nommé Guinedocet, qui disait toujours à qui l'interrogeait la vérité. Quelqu'un lui dit, pour l'éprouver : « Combien ai-je de fils? — Tu en as un, répond le démoniaque. — Voilà, s'écrie le questionneur, cet homme qui sait tout et qui ne ment jamais! Il prétend que je n'ai qu'un fils et j'en ai deux. — J'ai dit un, réplique le démoniaque, et tu n'en as qu'un; l'autre est le fils du curé[3]. » On reconnaît que ces historiettes ne sont guère à leur place dans un sermon; mais on sourit en les lisant, et les amplifications pédantesques de Bertrand de La Tour n'offrent jamais l'occasion de sourire. Elles ne font pas non plus connaître quels étaient ses sentiments sur des choses de son temps, et ceux de Guibert sont pleins d'instructives confidences. Sur les évêques, les seigneurs, les rois eux-mêmes, il s'exprime avec la plus grande liberté. Ce sont des maîtres, et il ne cache pas qu'il les déteste. Que si, les détestant, il les calomnie, il a tort sans doute; mais nous lui reprocherions davantage d'être ennuyeux comme l'est le cardinal Bertrand.

Maintenant, quelques notes sur un petit nombre d'écrits pseudonymes. Nous commençons par rectifier une attribution bizarre. Dans le n° 210, sous ce titre : *Dionysii de ecclesiastica hierarchia*, un traité dont les premiers mots sont : *Secundum beatum Dionysium, ecclesiastica hierarchia*, etc. Ainsi le docteur inconnu qu'on a coutume d'appeler Denys de l'Aréopage se serait cité lui-même au début de ce traité, se qualifiant de « bienheu-

[1] Man. lat. de la Bibl. nat., n° 9606, fol. 34. — [2] *Ibid.*, fol. 36. — [3] *Ibid.*, fol. 37. Jean de Garlande a mis ce conte en vers dans sa *Poetria*.

reux ». On se demande comment le copiste n'a pas vu son erreur. S'il ne suffit pas de la signaler, s'il faut en outre la corriger, disons que le vrai titre de ce petit livre est : *De tribus hierarchiis*, et qu'il a pour auteur le sorboniste Thomas d'Irlande, qui passe pour avoir aussi compilé le *Manipulus florum*, conservé dans le n° 331. On croit avoir prouvé que l'auteur principal de ce *Manipulus* est Jean de Galles et que Thomas n'a fait qu'achever, après la mort de Jean, l'œuvre de son ami.

Les copistes dont il faut surtout se méfier, ce sont ceux du xv[e] siècle. En veut-on la preuve? Dans le n° 212, au feuillet 55 du volume, est, sous un titre faux, un traité des plus mystiques qui commence par ces mots, qu'il faut noter : *Cum, quadam die, labore manuum occupatus*. . . Disons d'abord que le vrai titre est : *Scala cœli*. Ce titre allégorique, prétentieux et peu commun aurait dû mener des copistes lettrés droit à l'auteur. Eh bien, nous avons trois manuscrits du xv[e] siècle, deux de la Mazarine, un de Grenoble, qui donnent à saint Bernard le traité dont il s'agit, et, dans le n° 212 de Marseille, qui est de même date, il est sous le nom de saint Bonaventure. Assurément on ne se représente guère saint Bernard travaillant de ses mains, *labore manuum occupatus*; il employait mieux son temps. De même, saint Bonaventure, soit avant, soit pendant son généralat. Il avait fait profession de mendier, non de bêcher ou de forger. Ni l'un ni l'autre n'est donc l'auteur du livre. L'auteur est évidemment un Chartreux; et c'est, en effet, Guignes II, prieur de la Grande-Chartreuse, dont les copistes du xv[e] siècle ignoraient, paraît-il, l'existence. — Un peu plus loin, sous le nom de saint Bernard, le traité *De institutione cujuslibet religiosi*. Quatre autres manuscrits du xv[e] siècle, un de Grenoble, un de Toulouse, deux de Cambrai, mettent pareillement ce petit livre au compte de saint Bernard. Divers copistes du même temps ont préféré l'attribuer à saint Bonaventure ; c'est pourquoi des éditeurs crédules l'ont imprimé dans les *Œuvres* de l'illustre Franciscain, où le P. Bonelli propose de le maintenir, malgré les vives protestations de Casimir Oudin et de Sbaraglia. Mais il faut, après saint Bernard, écarter saint Bonaventure. Encore ici ni l'un ni l'autre. L'auteur, d'un moindre renom, est David d'Augsbourg. Toutes ces fausses attributions sont-elles des erreurs involontaires? Oui, sans doute, quelques-unes le sont; mais la plupart, croyons-nous, ne le sont pas. Bien peu de gens, au xv[e] siècle, auraient été curieux d'acheter des livres mis en vente sous les noms obscurs de Guignes et de David. En leur attribuant une plus noble origine, les copistes trompaient les libraires, ou se faisaient complices des libraires pour tromper le public. Telle est, franchement, notre opinion.

M. l'abbé Albanès a rarement recherché les auteurs des écrits dont il

n'avait que des copies anonymes ou pseudonymes. Nous sommes loin de l'en blâmer. Il est difficile de faire loin de Paris de telles recherches, et il est dangereux de se fier, sans les avoir faites, à sa mémoire. Ainsi nous surprenons en défaut la mémoire de M. l'abbé Albanès lorsque, décrivant le n° 237, il cite la concordance *Unum ex quatuor* sous le nom de saint Bonaventure. Elle est d'un autre mystique, Jean de Gerson. Mais, nous le répétons, on est en province trop mal pourvu pour y pouvoir compléter ou corriger sûrement le titre d'un manuscrit. C'est l'affaire des critiques parisiens. Ils n'auront pas, du reste, beaucoup à dire sur les manuscrits de Marseille, qui, pour la plupart, soit latins, soit français, sont modernes. Or il n'y a pas à faire de trouvaille dans ces manuscrits modernes, où les auteurs sont presque toujours nommés. Les latins sont particulièrement dépourvus d'intérêt. Quelle attention devons-nous à des cours de théologie thomiste ou scotiste qui sont datés du XVII^e ou du XVIII^e siècle? ou à des gloses du même temps sur les Décrétales ou le Digeste? On n'a plus à lire cela.

B. HAURÉAU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 2 juillet 1892, a élu M. Paladhile membre de la section de composition, en remplacement de M. Guiraud, décédé.

Dans la séance du 30 juillet 1892, l'Académie a élu M. Fremiet membre de la section de sculpture, en remplacement de M. Bonnassieux, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Rig-Véda et les origines de la mythologie indo-européenne, par Paul Regnaud, professeur de sanskrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon, 1re partie, in-8°, VIII, p. 421, libr. Ernest Leroux.

M. Paul Regnaud annonce, dans sa préface, qu'il propose aux indianistes un système d'interprétation très différent de ceux qui ont eu cours jusqu'ici pour expliquer le Rig-Véda. C'est une entreprise fort louable, mais qui n'est pas sans difficulté, après les travaux nombreux et féconds qu'a produits l'étude du Véda depuis Colebrooke et surtout depuis Frédéric Rosen. Le point principal sur lequel porterait l'innovation serait le rôle du soma dans les rites brahmaniques. Jusqu'ici on avait admis que le soma, liqueur extraite d'un végétal, était le breuvage des dieux et des sacrificateurs. M. P. Regnaud pense que le soma n'est qu'une huile destinée à être versée sur le feu pour alimenter les flammes d'Agni. On comprend que cette modification puisse, à elle seule, avoir bien des conséquences, puisque, dans la plupart des hymnes, il n'est question que d'Agni, le dieu du feu, et du soma, l'instrument le plus ordinaire du sacrifice. Il y a donc une foule de passages qui peuvent offrir des sens différents, selon qu'on adopte l'une ou l'autre version. Pour soutenir son système, l'auteur s'en réfère souvent aux études de l'infortuné Bergaigne, ravi si tôt à la science.

L'ouvrage, qui n'est en quelque sorte qu'un spécimen, se compose de sept chapitres concernant les exégètes indous du Rig-Véda, l'exégèse védique en Occident, les détracteurs du Rig-Véda, la détermination nouvelle du sens de quelques mots védiques, la correction du texte actuel du Rig-Véda, le mythe de l'aurore et le prétendu mythe de la descente du soma. M. Paul Regnaud se défie en général des commentateurs indigènes, entre autres de Sayâna; il reconnaît que le texte même du Livre saint est resté pur; mais les Brahmanes l'ont mal compris, « parce que leurs données sont subjectives et inconsistantes. » Les exégètes de l'Occident n'ont guère été plus heureux que leurs devanciers. Tout en rendant justice à la science et au talent de M. Max Müller, M. Regnaud ne lui trouve pas « des idées bien nettes et bien originales sur le sens systématique des hymnes ». Il lui oppose les objections de Bergaigne contre son système sur la mythologie comparée. Après les théories du professeur illustre d'Oxford, M. Regnaud discute celles de M. Kuhn, de M. Roth, de M. Grasmann, de M. Ludwig et de MM. Pischel et Geldner. Il ne les approuve pas sans de fortes réserves, qu'il fait même parfois à l'égard de Bergaigne. Après quelques détails sur les ouvrages qui tendent à rabaisser la haute valeur du Rig-Véda, M. Regnaud donne, de son point de vue personnel et novateur, le sens d'une foule de mots védiques. Il remonte aux racines de ces mots pour en déterminer la signification exacte. Ces analyses purement philologiques occupent une bonne partie du volume; elles peuvent avoir une grande utilité, et elles attestent une étude très attentive. Comme complément de cet examen, M. Regnaud désapprouve les changements trop légèrement admis dans le texte du Rig-Véda, et il veut le conserver tel que la tradition nous l'a transmis. Enfin, quant aux deux mythes de l'aurore et du soma descendu des cieux, M. Regnaud les réduit l'un et l'autre à

des détails matériels du sacrifice, et il multiplie les citations pour appuyer cette opinion. Dans un appendice, M. Regnaud applique les mêmes procédés au mythe de Rohita, du XIII[e] livre de l'Atharva-Véda, et il compare ce qu'est ce mythe dans le Rig-Véda avec ce qu'il est devenu dans l'Atharva.

Les traductions que M. Paul Regnaud propose pour des centaines de passages susciteront sans doute bien des polémiques; nous n'avons pas à y entrer, elles regardent les indianistes qui ont consacré leur savoir à ces questions épineuses. Il ne semble pas que la lumière puisse être faite dès aujourd'hui définitivement sur les hymnes védiques. Ce premier volume de M. Paul Regnaud sera suivi de quelques autres. Il fait partie des Annales du musée Guimet, qui se publient sous le patronage du Ministre de l'instruction publique.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France; Arsenal, t. VI et IX; 1892, in-8°.

Combien de volumes occupera le catalogue des manuscrits de l'Arsenal? On nous en annonce dix, et l'on nous donne aujourd'hui le sixième et le neuvième : le sixième, qui est la suite du dépouillement des manuscrits latins, français, italiens, etc.; le neuvième, qui concerne tout entier les papiers dits de la Bastille. En tête de ce neuvième volume, dont l'auteur est M. Frantz Funck-Brentano, on lit une très intéressante introduction qui fait connaître comment se sont formées les archives de la Bastille, comment elles ont été transportées (non pas, hélas! intactes) à la bibliothèque de l'Arsenal, comment elles y sont restées longtemps presque oubliées, enfin comment elles ont été, de nos jours, remises en bon ordre. C'est un fonds d'une importance considérable pour l'histoire des deux derniers siècles. On en a déjà tiré la matière de plus d'un bon livre. Combien de recherches on y viendra faire quand la table de ce neuvième volume sera publiée!

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, bibliothèque Mazarine, t. IV. Paris, Plon, 1892, 324 pages in-8°.

Ce quatrième volume du catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine contient un supplément et la table générale, c'est-à-dire la table des auteurs et des matières. Ainsi la porte de ce riche dépôt est maintenant largement ouverte et tous les accès en sont rendus faciles. Il y a bien longtemps qu'on désirait le catalogue dont nous annonçons aujourd'hui l'achèvement. Ajoutons que c'est une œuvre vraiment savante et qui fait le plus grand honneur à l'auteur, M. Auguste Molinier.

L'assise du bailliage de Senlis, 1340 et 1341, par M. E. de Rozière. Paris, Laroze et Forcel, 1892, 94 p. in-8°.

Le texte de ce document, pour la première fois publié, nous offre la série complète des jugements rendus par le bailli de Senlis dans une des sessions de l'année 1340 et dans plusieurs audiences de l'année 1341. Or, comme nous l'assure M. de Rozière, si compétent en cette matière, c'est l'unique document de ce genre qu'on ait encore retrouvé. Il faut donc en signaler la découverte. Quelles personnes siégeaient sous la présidence du bailli? Quelle était la procédure de ce tribunal? Quelle était sa compétence? Comment se présentaient ou se faisaient représenter les plaideurs appointés? M. de Rozière trouve une réponse à ces questions et à d'autres encore dans l'*Assise du bailliage de Senlis*, et montre que ces procès-verbaux du greffier de Senlis viennent confirmer tout ce que Philippe de Beaumanoir nous avait appris sur les usages de son temps. Ils sont donc très intéressants.

Précis des institutions du droit privé de Rome, destiné à l'explication des auteurs latins, par Gaston May, professeur de droit romain à la faculté de Nancy, et Henri Becker, professeur de rhétorique au même lycée. 1 vol. in-18, Larose et Forcel, Paris, 1892.

Ce petit volume n'a aucune prétention scientifique; mais il peut rendre de grands services en montrant aux jeunes gens combien il est nécessaire de serrer de près les textes latins qu'on leur fait expliquer dans les classes, de les comprendre exactement et de ne pas se contenter d'à peu près. Tout le monde sait que la langue latine est une langue essentiellement juridique. Les auteurs classiques sont pleins d'expressions empruntées au droit. On ne peut pas exiger que tous les latinistes étudient à fond le droit romain et soient familiers avec le *Corpus juris;* mais ils ne peuvent se passer de certaines notions élémentaires, qu'ils trouveront réunies dans le petit livre de MM. May et Becker, et accompagnées d'exemples nombreux et bien choisis. C'est un livre qui manquait en France et qu'il sera bon de répandre dans tous les établissements d'instruction, partout où on lit du latin. R. D.

Correspondance générale de Carnot, publiée avec notes historiques et bibliographiques, par Etienne Charavay, archiviste-paléographe. T. I, août 1792-mars 1793. — Paris, Imprimerie nationale, 1892. — Se trouve à la librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79.

Cette publication est d'une importance considérable. Le projet en avait été conçu dès 1886 par M. Albert Duruy et avait été l'objet d'un rapport favorable de M. Albert Sorel au Comité des travaux historiques, qui l'adopta; mais la maladie et, bientôt après, la mort du futur éditeur (12 août 1887) en suspendit l'exécution. On ne devait point y renoncer. Un point pourtant pouvait faire difficulté. Un arrêté du Ministre de l'instruction publique avait ordonné la publication d'un *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission*. A ce double titre la correspondance de Carnot semblait devoir y être comprise. La commission de l'histoire de la Révolution, saisie de la question, maintint toutefois la distinction des deux recueils. Elle décida que l'un, sous le nom de *Correspondance générale de Carnot*, comprendrait toutes les lettres politiques et militaires de Carnot, rédigées par lui d'août 1792 à juin 1815, en laissant à l'autre, confié à M. Aulard, les lettres qu'il n'avait fait que signer.

Le criterium peut paraître délicat. Bien que le plus grand nombre des lettres de Carnot soient de sa main et d'une écriture où l'on ne peut se méprendre, il y en a pourtant qui portent son empreinte, quoique sa main n'ait fait qu'y tracer son nom. L'habile éditeur substitué au regretté Albert Duruy, j'en suis assuré, ne s'y trompera pas, et au besoin l'un des recueils suppléera à l'autre. L'inconvénient d'ailleurs, s'il existe, sera compensé par de très réels avantages. Le recueil de M. Aulard est, par son titre, comme un océan où la correspondance de Carnot eût été comme noyée. Et que de choses à dire sur le plan selon lequel il a été conçu! Pour répondre au but qu'on se proposait, il eût fallu l'étendre encore bien davantage. Si l'on veut avoir une idée de la défense nationale dans les années critiques de la Révolution, il ne suffit pas de réunir la correspondance des représentants en mission, il y faut joindre celle des généraux; elle abonde aux Dépôts de la guerre et ici elle manque absolument, systématiquement. Vous avez des lettres sans réponses, ou des réponses à des lettres que vous n'avez pas. Ajoutons que la correspondance des représentants en mission, à elle seule, est si vaste que l'éditeur a renoncé à la reproduire dans toute son intégrité et que bien des fois il substitue au texte l'analyse. Le procédé n'est pas illégitime en

soi. Il y a telle lettre qui n'a que l'intérêt du moment et ferait encombrement dans le recueil, sans profit pour l'histoire; mais il peut cacher des suppressions intentionnellement voulues. A tort ou à raison, il peut faire naître des doutes; en somme, quel que soit l'éditeur, il est suspect. Et d'ailleurs, dans le recueil auquel je fais allusion, ce ne sont pas seulement des lettres insignifiantes qui sont ainsi remplacées par une simple analyse. Ayant eu à remuer toute cette matière pour mon histoire des *Représentants du peuple en mission*, je pourrais citer telles ou telles lettres réduites par l'analyse à quelques lignes, et qui n'ont pas moins d'intérêt pour la défense de la frontière du Nord, par exemple, après la trahison de Dumouriez, que d'autres intégralement publiées.

L'éditeur de la Correspondance du général Carnot ne sera pas soumis à ce péril. Dans un cadre plus limité il pourra donner tout ce qui sert à éclaircir ce que Carnot écrit et ce à quoi il répond : ce premier volume en est la preuve. Ce qu'il y a d'important dans la vie de Carnot, ce ne sont pas ses missions comme représentant, soit à l'armée du Rhin après le 10 août, soit aux frontières ou des Pyrénées ou du Nord, qu'il s'agissait de mettre en défense; c'est sa correspondance avec les autres représentants ou avec les généraux comme membre du Comité de salut public. S'il a organisé la victoire, c'est là qu'on en trouvera le secret. H. Wal.

Lettre grecque sur papyrus, émanée de la chancellerie impériale de Constantinople, par H. Omont. Paris, Leroux, 1892, 14 p. in-8°.

Cette lettre, conservée aux Archives nationales, était connue; elle avait été publiée déjà par Mabillon, par Montfaucon, par Letronne, etc. M. Omont en donne un facsimilé obtenu par les procédés de l'industrie moderne. A quelle époque doit-on rapporter cette pièce particulièrement curieuse? Montfaucon la croyait de Constantin Copronyme et la datait de 755 ou de 764. Mabillon la supposait plutôt de l'année 812. Il semble plus vraisemblable à M. Omont que cette lettre fut adressée, dix ou quinze ans plus tard, par l'empereur Michel II à Louis le Débonnaire. — On sait quelle est la compétence de M. Omont en matière de manuscrits grecs.

Il a joint à la justification de cette conjecture une note additionnelle sur quatre diplômes de Charles le Chauve qui se terminent par la souscription *Legimus*, empruntée par les notaires de ce prince à la chancellerie de Constantinople. Un de ces diplômes, qui était autrefois à Saint-Martin de Tours, est aujourd'hui perdu; les trois autres sont conservés, deux aux Archives, un à la Bibliothèque nationale.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1892.

The Zend Avesta. Part I, *The Vendîdâd.* — Part II, *The Sîrôzahs, Yaçts and Nyâyis,* translated by James Darmesteter. — Part III, *The Yaçna, Visparad, Afrînagân, Gâhs, and miscellaneous fragments,* translated by L. H. Mills, Oxford, 1880, 1883, 1887, *at the Clarendon press.* — T. IV, XXIII et XXXI de la collection des Livres sacrés de l'Orient, publiée par M. F. Max Müller.

SECOND ET DERNIER ARTICLE [1].

Les trois religions que la philologie a révélées à notre siècle, en expliquant leurs obscurs monuments, la religion védique, celle de Zoroastre et celle du Bouddha, ont des différences profondes; mais elles ont aussi quelques ressemblances qui les rapprochent. Le bouddhisme est de beaucoup la plus récente; c'est le védisme qui l'a enfanté, quand lui-même il avait déjà sept ou huit cents ans d'existence. Le mazdéisme et le védisme sont frères, comme le sont le zend et le sanskrit; mais leurs doctrines divergent dans leurs parties essentielles. Ces trois religions, qui, ainsi que toutes les autres, appartiennent à l'Asie, n'y ont pas eu la même fortune. Le mazdéisme s'est éteint définitivement sous la conquête musulmane. La Perse s'est donnée à l'Islam, où elle a fait un schisme; elle a abjuré le culte qui avait présidé à son berceau, et qui, après bien des mutilations et des essais de restaurations inutiles, dut céder la place à un culte étranger qui était plus simple et plus vrai. Les rares sectateurs de Zoroastre se sont réfugiés dans un pays voisin, où ils donnent le spectacle d'une foi persévérante et d'une haute moralité. Ainsi, le mazdéisme a presque entièrement disparu de la scène du monde,

[1] Voir le cahier d'août 1892.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et, si l'histoire s'en occupe, c'est surtout à cause de son passé et de la nature particulière de ses dogmes; tout faux qu'ils sont, ils n'en ont pas moins développé dans leurs adhérents la piété la plus sincère et les sentiments les plus purs.

Le védisme, plus heureux que le mazdéisme, est demeuré depuis plus de trois mille ans dans les contrées où il était né. Parti du nord-ouest de l'Inde, et sans doute de la rive droite de l'Indus, il a fait la conquête de toute la presqu'île. Il a façonné les populations autochthones à ses croyances et à ses lois. Il a institué parmi elles le régime des castes; et cette organisation sociale, qui ne venait pas d'elles, leur convenait si bien, qu'elle y est restée inébranlable jusqu'à cette heure. Rien même ne semble menacer sa durée dans un avenir qui peut être indéfini. C'est là un succès que rien ne dépasse dans les annales humaines. On peut blâmer le système des castes, qui prête en effet aux critiques les plus graves, mais il a réussi. Ce n'est pas certainement une justification, et l'on doit trouver qu'il porte atteinte aux droits les plus évidents de notre nature et au développement nécessaire de nos facultés; mais plus de cent millions de nos semblables s'en contentent, sans se plaindre d'un joug qui nous serait insupportable.

Cet avantage, si c'en est un, a été acheté bien chèrement. Cette société, dont les liens sont indissolubles et que le brahmanisme a faite à son profit, est tombée dans une dégradation morale qui n'a cessé de s'accroître, et qui présente les plus fâcheux aspects. Le védisme, dès ses débuts, portait le germe de cette corruption. Dans des hymnes, qui parfois sont d'une poésie éclatante, l'officiant ne demande jamais que des biens matériels. Les dieux innombrables qu'il invoque ne sont pas capables de lui en procurer d'autres, parce qu'eux-mêmes ne goûtent que ceux-là. Comme leurs timides adorateurs, ils ont leur part dans le sacrifice qu'on leur offre; ils s'en nourrissent et en vivent. Ces déités, dont la figure est presque insaisissable, ne sont que les puissances de la nature, mal interprétées. Elles n'ont rien de moral, et les aventures que leur prête une imagination sans frein ne sont que des rêveries inintelligibles, quand elles ne sont pas licencieuses. Des fantaisies extravagantes, des pratiques puériles remplacent et suppriment les sentiments sérieux qui peuvent rattacher l'humanité à son auteur. L'homme, qui s'ignore lui-même si complètement, ne peut pas transporter dans l'idée de la puissance suprême des éléments qu'il n'a pas su distinguer en lui. Dès lors, la superstition n'a plus de limites, et la perversité des mœurs répond bientôt à l'insuffisance des dogmes.

C'est là malheureusement le résultat du culte védique. Le vich-

nouvisme et le çivaïsme actuels en sont, sous nos yeux, les légitimes et déplorables héritiers.

Le bouddhisme est le seul de ces cultes dont on sache la date assez approximativement. Ce n'est pas seulement parce qu'il est le moins ancien; c'est aussi parce que les chroniques de Ceylan, qui sont relativement fort exactes, en ont conservé chronologiquement le souvenir. Les calculs du Mahâvamça démontrent que le Bouddha est du VI[e] siècle avant notre ère, et toutes les découvertes de l'archéologie dans ces derniers temps confirment cette supputation. On peut s'y fier, du moins provisoirement, parce que cette date, qui peut être reculée, ne saurait être avancée à une époque plus voisine de nous. Quand le bouddhisme a paru, il y avait peut-être huit ou dix siècles que les chants des Rishis avaient cessé, et que le peuple qui parlait la langue zende s'était détaché de la souche commune, sur les hauts plateaux de l'Indou-Koush.

Le bouddhisme a été expulsé de l'Inde, ou peut-être aussi s'en est-il spontanément éloigné, après y avoir vécu plus de mille années, sans y être inquiété. Est-ce une persécution tardive et inattendue qui l'en a chassé? On n'en sait rien. Cette ignorance pourra-t-elle un jour être dissipée? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, le bouddhisme, qui avait surgi dans le sein du brahmanisme et qui, en essayant de le réformer, aurait bien pu le détruire, ne prévalut pas. Il s'était instruit aux leçons des brahmanes; mais, après les avoir docilement écoutées, il les avait trouvées insuffisantes pour le salut de l'homme; et, inspiré par des systèmes de philosophie indépendante, il professait des doctrines qui sapaient tous les fondements de l'ordre social. Personne n'en fut alarmé; la caste religieuse était si solidement établie qu'elle ne conçut jamais la crainte d'une révolution. Ses destinées n'en furent pas un instant troublées; et, dans la voie où elle était entrée, elle a vécu jusqu'à présent, sans que rien ait pu interrompre sa sécurité. Mais le vice originel a fait d'incessants progrès, qui ne laissent pas espérer une guérison. Le bouddhisme l'avait tentée vainement; à certains égards, il valait mieux que son rival; mais il lui était fort inférieur en intelligence, et il n'y a pas à s'étonner que, malgré ses mérites relatifs, il ait échoué. Sa discipline, d'une effrayante sévérité, pouvait tout au plus s'appliquer à un cénacle de Bhikkhous. Hors de l'Inde, le bouddhisme, qu'elle avait dédaigné, a séduit beaucoup de peuples et la plus grande partie de l'Asie; mais, avant de s'adresser à eux et de triompher, il avait subi la transformation qui en faisait un culte au lieu d'une école, tandis qu'à son origine il n'était qu'une thèse de métaphysique.

Des trois religions, il n'y a que le bouddhisme qui se soit personnifié

dans un individu. Les hymnes du Véda ont bien été rapportés quelquefois à Brahma; mais c'est une fiction qui a passé comme tant d'autres; les brahmanes eux-mêmes y tiennent si peu, que, pour chacun des hymnes, ils ont pris soin d'indiquer le nom de l'auteur, en même temps que l'analyse minutieuse des mètres lyriques qu'il avait employés. Ces nomenclatures ont été incorporées dans le Véda sous le titre canonique d'Anoukramaṇîs, ou Index; et elles en font une partie intégrante. Quant aux Rishis, à qui ces chants sont attribués, ils sont plus ou moins célèbres; on a pu même marquer des rangs entre eux d'après leurs œuvres; mais aucun n'a obtenu cette suprématie qui en aurait fait un fondateur de religion. Zoroastre lui-même peut à peine recevoir ce nom magnifique. Son ministère n'est pas mieux défini sous le rapport moral qu'il ne l'est historiquement. Dans quelques portions du Zend-Avesta, il apparaît comme l'instructeur du genre humain, sous la dictée d'Ahoura Mazda; mais il n'est pas son seul intermédiaire, bien qu'il soit le plus fameux; d'autres ont aussi ce privilège, et la presque totalité du Zend-Avesta est remplie de prières anonymes. On peut les supposer l'œuvre de Zoroastre, si l'on veut; mais les variations du style y sont si frappantes, et la langue même y diffère tellement, qu'elles ne peuvent être, ni de la même main, ni du même temps.

Au contraire, l'individualité du Bouddha ressort de tous les renseignements que l'érudition philologique a pu réunir et interpréter. Beaucoup de légendes déraisonnables se sont mêlées à l'histoire de sa vie; l'imagination des bouddhistes a été presque aussi déréglée que celle de leurs adversaires; mais, sous ces travestissements bizarres, la réalité se dégage, et elle se montre avec une simplicité étonnante. Le futur Çakyamouni est le fils d'un radjah du nord-ouest de l'Inde, chef de Kapilavastou. Dès son enfance, il est porté aux plus douloureuses méditations. A vingt-neuf ans, il fuit la cour du roi son père, sa femme, son fils, sa famille, ses sujets. Pendant quelques années, il se fait encore l'auditeur assidu des brahmanes, pour s'assurer qu'il a bien compris leurs doctrines et leurs erreurs; quand il croit avoir suffisamment approfondi le problème des destinées humaines, il prêche sa croyance pendant quarante ans de suite, dans les contrées situées au nord et au sud du Gange, au centre de la presqu'île; il meurt à quatre-vingts ans. Dans sa carrière ainsi résumée, il n'est rien qui ne soit vraisemblable. Durant cette longue vie, le Bouddha est absolument irréprochable; il n'y a pas une tache dans sa conduite; il est le modèle achevé de toutes les vertus. S'il a quitté sa famille et le monde, c'est pour obéir à une de ces vocations irrésistibles qui se répètent même dans nos sociétés modernes, et

qui brisent tout à coup les nœuds les plus doux par soumission à un rigoureux devoir.

Autre différence, qui fait du Bouddha un personnage à part de tous les autres. Zoroastre, docile écho des préceptes d'Ahoura-Mazda, ne paraît pas s'être donné lui-même pour un novateur; il ne crée quoi que ce soit, si ce n'est peut-être quelques formules d'invocations. Quant aux Rishis, ils se vantent de n'être rien par eux seuls; ils ont entendu de la bouche de Brahma (*çrouti*) les chants qu'ils ne font que transmettre aux humains. Loin de là, le Bouddha ne se cache pas du changement radical qu'il apporte. Jusqu'à lui, on n'a pas connu le chemin qui mène les êtres à la délivrance finale. Quand on est de l'école des brahmanes, on reste dans les chaînes de la vie, et l'on est condamné à tourner éternellement dans le cercle infranchissable des existences, qui sont infinies dans l'avenir, tout aussi bien que dans le passé. Le nirvâṇa est l'affranchissement de cette loi redoutable, et le Tathâgata se flatte d'enseigner le nirvâṇa aux religieux qui se font ses disciples. A sa mort, les Bhikkhous rédigent officiellement tout ce qu'ils avaient appris de leur maître, et la doctrine de la Triple Corbeille sort tout naturellement de la tradition contemporaine, avec une régularité systématique qu'aucune religion n'a réalisée au même point. Le Bouddha n'avait rien écrit; mais sa parole, propagée par lui dans des termes toujours les mêmes, avait été si persuasive qu'on ne pouvait l'oublier. En Grèce, Platon avait éternisé le souvenir des entretiens de Socrate. Le bouddhisme a tenu trois conciles solennels pour arrêter une rédaction canonique, que deux mille quatre cents ans de pratique n'ont point altérée.

Chose bien remarquable! Les bouddhistes ont su maintenir dans les bornes prescrites leur dévotion enthousiaste et les emportements de leur ascétisme. Ils n'ont pas fait un dieu du Bouddha; ils lui ont toujours laissé, quelle que fût l'ardeur de leur vénération, un caractère exclusivement humain. On conçoit bien pourquoi ils n'ont point franchi ce pas : c'est que, dans l'Inde, l'idée de Dieu, avec son unité et sa toute-puissance, n'a jamais été comprise. Ni le Véda, ni les Brâhmaṇas, ni les Oupanishades, ni les Darçaṇas philosophiques n'ont eu clairement cette conception. Ceux qui en avaient le plus approché s'étaient perdus dans l'infini, abîme d'où le génie hébraïque, entre toutes les religions, a su se tirer le premier. Le bouddhisme, avec une énergie qui est celle du désespoir, a résolu le problème en le supprimant. Dans les soûtras nés de la prédication du Bouddha, on ne saurait découvrir la trace la plus légère de l'idée de Dieu. La transmigration suffit à tout expliquer, dans le passé des êtres et dans leur avenir. L'homme, enchaîné à cet

esclavage intolérable, ne pense qu'à s'en délivrer, en conquérant, au prix le plus coûteux, un état nouveau où la vie ne puisse plus le ressaisir dans son étreinte fatale. Menacé de cette torture éternelle, l'homme est si aveuglé par sa souffrance qu'il ne s'adresse qu'à lui seul pour échapper à cette affreuse prison. Les dieux du vulgaire ne peuvent absolument rien pour lui, puisqu'ils sont soumis à la même loi. On n'a point recours à eux, parce qu'ils sont impuissants; et la nature, qu'on abhorre et qu'on mutile sans pitié, n'offre pas la moindre prise pour s'élever plus haut qu'elle. Son unité resplendissante ne conduit pas à la pensée d'une unité souveraine. Le bouddhisme est naïvement athée, et c'est peut-être là ce qui a facilité son triomphe dans plusieurs parties de l'Asie, et notamment en Chine; on le comprenait plus facilement.

Aussi, quelles que soient les qualités du fondateur, quel que soit son enseignement, le principe du bouddhisme est fort inférieur à celui du mazdéisme. Ahoura Mazda n'est pas le vrai Dieu, puisqu'il n'est pas unique; son ennemi, le principe du mal, est aussi créateur et aussi puissant que lui. Mais Ahoura Mazda doit l'emporter un jour; et, en attendant sa victoire définitive, il inspire à ses fidèles la piété la plus sincère et la plus délicate. Dans certaines gâthâs, on croirait entendre le Psalmiste d'Israël, si la forme était un peu plus sobre et si l'incohérence exubérante des pensées et des mots ne choquait trop souvent le bon goût. Le mazdéisme n'égale pas le lyrisme incomparable de David; mais il est fort au-dessus des hymnes du Rig Véda et de l'ascétisme bouddhique. La règle imposée aux Bhikkhous est extérieure; elle ne pénètre pas jusqu'à l'âme; elle n'est que l'observation scrupuleuse d'une discipline qui a tout prévu, mais qui n'a pas su descendre au fond des cœurs. La confession même du Pâtimokkha est superficielle; il était peu probable qu'elle pût être efficace, parce qu'elle ne s'adressait qu'à l'assemblée des frères, et que le coupable pouvait toujours se taire et dissimuler sa faute. Dans les Psaumes, au contraire, c'est en présence de Dieu que l'homme se place, s'en remettant à un juge à qui rien ne peut être caché et qui est l'auteur de la loi imposée par lui à ses créatures. Il n'est pas possible, ni de monter plus haut, ni d'aller plus avant dans les replis de la conscience.

Si le bouddhisme est inférieur moralement au mazdéisme et surtout à l'hébraïsme, il leur est très supérieur sous le rapport de la forme. La rédaction de ses écritures canoniques n'a rien d'égal chez aucun peuple. Il est vrai que trois conciles ont concouru à la collaboration; mais leurs efforts auraient pu être moins heureux qu'ils ne l'ont été. La Triple Corbeille, dans les livres pâlis de Ceylan et du Birman, remonte tout au

moins jusqu'au règne d'Açoka, trois cents ans à peu près avant notre ère. Le canon des ouvrages orthodoxes a été fixé immuablement. Le contenu n'a pas varié davantage; et, bien que beaucoup d'hérésies se soient succédé, la doctrine n'a point été modifiée. Elle est demeurée inviolable jusqu'à notre temps. Ceci est surtout vrai de la rédaction du Sud, en pâli; celle du Nord, qui est en sanskrit, n'a jamais été aussi nettement circonscrite. D'où vient cette double rédaction? Quelle est celle qui a précédé? Laquelle des deux est préférable? Ce sont là des questions sur lesquelles il est impossible de se prononcer dans l'état actuel de nos connaissances. Elles importent peu pour le sujet que nous discutons ici. Le seul point qui nous intéresse, c'est que la rédaction des livres bouddhiques est très supérieure, soit à celle du Zend-Avesta, soit à celle du Rig-Véda. Les hymnes brahmaniques sont rangés en un ordre arbitraire, et les livres du mazdéisme sont dans une absolue confusion.

On peut dire que chacune des trois religions se distingue par un trait unique qui la caractérise : ici l'adoration de la nature, là le dualisme, et enfin la recherche du néant. De ces croyances, c'est peut-être encore le mazdéisme qui s'écarte le moins de la vérité; il a le tort de croire à l'égalité des deux principes qu'il admet. Dans l'univers, le bien l'emporte incommensurablement sur le mal; un regard jeté sur l'ensemble des choses suffit pour en convaincre notre raison; le mal est l'exception; le bien est la règle. Mais si l'on passe cette première erreur au mazdéisme, il faut avouer qu'il aime passionnément le bien et qu'il s'y attache avec une constance et une abnégation méritoires. C'est un réel spiritualisme, d'autant plus circonspect à fuir la faute qu'un redoutable ennemi ne cesse de la provoquer. L'homme comprend toute sa faiblesse et son infirmité; il cherche un appui; et il sait le trouver, bien que cet appui n'ait pas lui-même la force qu'on lui demande.

Dans le bouddhisme au contraire, l'homme croit tellement à lui-même, il a une si aveugle confiance dans ses théories, qu'il n'a besoin de recourir à aucun autre secours. Il ne suppose pas, comme le mazdéisme, qu'il puisse y avoir quelque bien au monde, il n'y voit que le mal dans toute son horreur; plein d'effroi, il ne pense qu'à détruire pour jamais une existence qu'il exècre. La naissance, la jeunesse, l'âge viril, la vieillesse, avec le cortège des maladies, lui semblent un continuel supplice; et pour l'éviter, sans crainte de retour, il commence par atténuer la vie dont il est passagèrement revêtu, dans les plus rudes mortifications. Zoroastre n'a pas fait une obligation de l'ascétisme; les brahmanes non plus ne l'ont pas prescrit comme une règle indispen-

sable, tout en recommandant ce digne complément de la piété sur le seuil de la mort. Le bouddhisme ne conseille pas le suicide à ses adeptes, parce que le suicide ne remédierait à rien; il n'empêcherait pas les renaissances, qu'on redoute par dessus tout. Mais le Bouddha réduit l'existence actuelle à des proportions qui l'annulent à peu près entièrement. Sans foyer, sans famille, voué au célibat, sans propriété d'aucune sorte, possédant à peine les haillons qui le couvrent, se nourrissant des aliments que la charité lui accorde et qu'il n'a pas même le droit de demander, errant presque toute l'année dans les bois, ne se réunissant à ses frères qu'à certains jours, l'homme, s'il est encore homme, l'est aussi peu que possible; il a presque dépouillé toute sa nature. Bien plus, quand il essaye de se comprendre lui-même, le Bouddha lui apprend qu'il n'a pas de personnalité ni de substance, que tout est vide en lui, comme tout est vide dans l'univers, qui l'opprime. Le monde entier, y compris l'être que nous sommes, est une illusion, dont il faut se débarrasser. On ne peut croire à rien, ni durant cette vie éphémère, ni après elle, si ce n'est au Nirvâṇa, où tout s'efface et disparaît, quand on sait le conquérir, à l'exemple du Tathâgata.

Habitués comme nous le sommes à des idées tout opposées, nous avons peine à croire que celles-là aient pu donner naissance à une religion qui est la plus répandue de toutes sur notre globe. Mais le doute n'est pas permis; nous savons pertinemment sur quelles vastes contrées elle règne; et quelque invraisemblable que paraisse la réalité, il faut bien l'accepter telle qu'elle est. Le Bouddha est l'unique idéal que conçoivent toutes ces populations, qui, à elles seules, forment le quart du genre humain. Ce sont, il est vrai, des races inférieures; mais elles ont néanmoins leur place dans l'histoire; et si leur civilisation est fort loin de la nôtre, il y a encore au-dessous d'elles bien des échelons, jusqu'au dernier, qui est le fétichisme.

Trois autres religions, nées aussi sur le sol de l'Asie, représentent la partie la plus éclairée et la plus intelligente de l'humanité. On peut dire que celles-là sont également issues d'une même source. Le christianisme descend de la Bible d'Israël, de même que l'islam est venu de la Bible et de l'Évangile, combinés à l'usage de peuples que la foi chrétienne n'avait pas pu toucher. En dehors des six religions, du védisme à l'islam, on peut ajouter, pour compléter le cycle, la religion de Confucius en Chine, et le polythéisme gréco-romain, la seule religion qui n'ait pas de livres sacrés. Nous n'avons pas à les étudier ici, parce que le confucianisme, qui est une morale plutôt qu'un dogme religieux, est imparfaitement connu, malgré de très savants ouvrages, et que la mythologie

païenne reste toujours à expliquer. Elle découle certainement de la mythologie védique, ou, tout au moins, de la même inspiration. Mais l'hellénisme est bien plus près du monothéisme; il a produit d'admirables philosophies, et préparé les voies à la croyance qui leur a succédé.

L'histoire impartiale ne peut pas hésiter dans le classement des six religions. La première place revient incontestablement au christianisme, considéré dans sa totalité, et sans tenir compte des divisions qui le déchirent. En son large sein, le catholicisme s'est donné l'organisation la plus étendue et la plus forte qu'aucune église ait jamais eue; il la tient en grande partie de la tradition, qui le rattache à l'administration même de l'empire romain. Ce n'est pas précisément un emprunt ni une imitation; mais, sans un tel précédent, il est douteux que cette puissante institution eût reçu la forme qu'elle a depuis tant de siècles. Son siège est à Rome, où elle a pris ses racines; et il est difficile de comprendre, indépendamment de toutes circonstances politiques, qu'elle puisse vivre ailleurs que dans la Ville éternelle. Pour juger de la supériorite du christianisme sur le reste des religions, on n'a qu'à contempler ce qu'il fait aujourd'hui sur la terre d'Afrique et dans l'Extrême Orient. Il occupe sans exception tout le Nouveau monde; et aux progrès qu'il fait chaque jour ailleurs, il n'est pas impossible qu'il couvre, dans un temps plus ou moins long, la surface entière de l'ancien continent, tout comme celle de l'Amérique. Si l'on regarde de plus près aux principes même du christianisme et aux œuvres que ces principes ont fait éclore, on concevra sans peine l'avenir qui l'attend. La civilisation chrétienne conquerra l'humanité, en la comblant de ses bienfaits, qui l'emporteront toujours de beaucoup sur les fautes qu'elle pourra commettre. Quant à sa morale, on peut avec Bossuet lui rendre cet hommage qu'elle est d'une incorruptible beauté.

C'est au judaïsme que revient le second rang, non pas par l'importance de son rôle dans les affaires des temps modernes, mais par la valeur féconde des monuments qu'il a produits. Parmi les livres sacrés des différents peuples, rien n'égale la Bible. La race israélite est dispersée chez toutes les nations et n'en est plus une. Mais, à son grand honneur, elle a gardé sa foi, au milieu des épreuves les plus terribles; et il est à souhaiter qu'elle la conserve à jamais. Elle est l'ancêtre du christianisme. Depuis près de deux mille ans, elle subsiste auprès de lui sans défaillance; et elle peut se promettre de vivre autant que ses fils. Quant à l'islam, il est dévoué à sa croyance aussi énergiquement qu'aucun peuple a jamais pu l'être à la sienne; mais il n'a pas su s'assimiler la civilisation qui l'entoure, et dont il sera peut-être un jour la victime.

IMPRIMERIE NATIONALE.

A la suite des religions monothéistes, il faut placer le mazdéisme qui s'en éloigne le moins, et qui, malgré son dualisme, incline à reconnaître la puissance du bien dans l'univers, plus qu'il ne redoute celle du mal. Le bouddhisme, qui ne voit que les maux et les souffrances de l'humanité, se rachète par une charité et une douceur inaltérables. Sa discipline maintient l'homme dans une perpétuelle vigilance. Sans doute, le devoir qu'il lui enseigne est bien superficiel; mais il n'est pas sans efficacité. Le Bouddha essaye de dompter toutes les passions, les bonnes aussi bien que les mauvaises, et cet excès même ne laisse pas que de porter quelques fruits. Pour arriver au nirvâṇa, l'ascète doit pratiquer de réelles vertus, sur la route épineuse qui le conduit au salut éternel. Le védisme brahmanique et le confucianisme chinois semblent devoir être mis en dernière ligne, et après tous les autres grands cultes. L'un se borne à des prières intéressées, sans se douter que l'âme humaine a le discernement du bien et du mal, et que c'est à elle qu'il faut s'adresser avant tout. Confucius, quelques services que sa doctrine ait pu rendre à ses compatriotes, a commis une erreur presque aussi grave, en croyant que la morale dérive uniquement de la loi civile et de l'enseignement des sages, comme si l'autorité publique et même l'autorité des sages n'avaient pas au-dessus d'elles un pouvoir souverain, dont ils ne font qu'interpréter les oracles, en les comprenant mieux que le reste des mortels.

L'hébraïsme a cette supériorité sur toutes les nations d'avoir compris et proclamé l'unité de Dieu quand elle était ignorée du reste de la terre. La race qui avait conçu cette féconde doctrine ne l'a jamais abandonnée. Si elle y a fait quelques rares infidélités, elle y est bientôt revenue sous la main de ses législateurs et de ses prophètes. Des personnages comme Moïse et David n'ont pas de rivaux dans l'histoire de l'humanité. A quelle époque remontent la Genèse et le Pentateuque? On ne le sait pas précisément; et l'obscurité de cette question ressemble à celle dont est couverte l'origine du Véda et du Zend-Avesta, qui sont moins vieux. Mais en dépit de ces ténèbres, on peut affirmer que la Bible, dans ses premiers monuments, remonte plus haut. C'est là d'ailleurs un avantage secondaire. Au moins aussi ancienne que tout le reste, la Genèse est incomparablement plus vraie, non pas seulement au point de vue de la foi, mais aux yeux de la raison. Cette conviction de l'unité divine est bien le privilège d'Israël; et, à ce titre, il a mérité le nom de peuple de Dieu, parce qu'aucun peuple n'a jamais recherché Dieu, ni avec autant de ténacité, ni avec autant de pieuse intelligence.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur le fond des dogmes des

diverses nations, on doit reconnaitre que toutes les religions sans exception ont une tendance commune; elles visent unanimement au bien de l'homme, en essayant de lui apprendre quelle est sa nature et quel est son devoir durant cette vie. Les solutions apportées à cette énigme varient beaucoup; mais le but est identique. Ici le culte est exclusivement matériel, comme celui du védisme; ailleurs il est surtout moral comme dans le bouddhisme et dans le taotisme. Il est essentiellement spirituel dans les cultes issus de la Bible; il l'est même dans le dualisme mazdéen. Il ne faut pas s'arrêter aux apparences; et en regardant ce qu'elles recouvrent, on voit aisément que l'objet poursuivi est le même. Il est atteint plus ou moins bien selon les temps et les lieux, parce que les lumières ne sont jamais égales, et que les esprits ne sont pas non plus également disposés à les recevoir. Dans ces manifestations intimes du cœur humain, l'instinct est parfois un guide plus sûr que l'intelligence; il va directement au but que des esprits plus éclairés cherchent en vain et qu'ils ne trouvent pas. La Grèce et l'Inde ont prouvé, par les monuments de leur littérature, ce que valaient leurs dons intellectuels. Et cependant l'Inde et la Grèce se sont contentées du polythéisme. La Grèce a déserté cette erreur dès qu'elle l'a pu; mais l'Inde l'a conservée, et elle n'est pas près d'y renoncer. Israël, presque barbare et doué beaucoup moins richement que l'Inde et la Grèce, a senti et vu l'ensemble des choses infiniment mieux qu'elles. Il n'a eu qu'une seule pensée; mais cette pensée était juste; il a fini par la persuader au monde qui l'entourait, et il peut nourrir le noble espoir de la voir un jour reçue par tous les peuples qui ne l'ont pas encore adoptée.

C'est dans ce cadre général qu'il faut mettre le Zend-Avesta pour apprécier comparativement sa valeur et ses lacunes. Il ne tient pas la première place; mais il n'est pas non plus à la dernière; il est à peu près aussi éloigné de l'une que de l'autre. Tout compris, le mazdéisme a eu les destins les plus tristes. Presque détruit dès la conquête macédonienne, il a langui constamment jusqu'à sa destruction par l'invasion arabe. Ses sectateurs dispersés sont à peine au nombre de cent mille, la plupart vivant hors de la Perse, dans le Guzarate et dans la présidence de Bombay, riches et considérés, mais sans influence, fidèles à leurs traditions, qu'ils ne comprennent plus. La race juive, quelque éprouvée qu'elle ait été et qu'elle soit même encore, a eu un sort moins déplorable. Elle s'augmente plutôt qu'elle ne diminue, tandis qu'il n'est pas à croire que les Parsis en soient là. L'époque où le mazdéisme a dû fleurir remonte au delà du règne de Cyrus. Les découvertes que la philologie fait actuellement dans les ruines de Ninive, de Babylone, de la Perse et de la

Chaldée, nous révèleront-elles quelque jour ce qu'était le mazdéisme avant le règne des Achéménides? Nous le souhaitons; car c'est de là que peut nous venir la lumière qui nous manque. Les livres zends et pehlvis nous ont fourni maintenant tout ce qu'ils contiennent. Il sera toujours utile de les consulter; mais ils n'ont plus de secrets. Ce sont les cunéiformes seuls qui peuvent nous apprendre, du moins en une certaine mesure, ce que nous désirons savoir. Quel a été le personnage de Zoroastre et son rôle? Quand sa doctrine a-t-elle paru? Dans quelles contrées a-t-elle exercé son empire? Combien de temps a-t-elle duré? Et quels en ont été les résultats? Il est fort possible que le siècle qui va suivre le nôtre n'ignore plus rien de tout cela.

BARTHÉLEMY-SAINT HILAIRE.

Les Institutions juridiques des Romains. — L'ancien droit, par Édouard Cuq, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Bordeaux. 1 vol. in-8°. Paris, 1891.

L'étude du droit romain vient d'être soumise, dans toutes nos facultés de droit, à un nouveau programme. Jusqu'ici les cours étaient surtout dogmatiques; on enseignait le droit romain comme un corps de législation qui, sans doute, avait cessé d'être en vigueur, mais qui avait inspiré toutes nos lois actuelles et particulièrement le Code civil. C'était quelque chose d'abstrait et d'absolu, comme les mathématiques. Si l'on y faisait entrer quelques explications historiques, c'était pour faciliter l'intelligence des textes. Aujourd'hui tout cela est bien changé. On n'étudie plus le droit romain que dans son développement historique. Tous les cours sont faits d'après la nouvelle méthode, et il a fallu modifier en conséquence tout l'outillage de l'enseignement. Le livre de M. Cuq est le premier produit de cette rénovation.

On contesterait bien vainement l'utilité de la réforme dont il s'agit. A vrai dire, elle était devenue inévitable. D'abord on comprend aujourd'hui, mieux qu'autrefois, que les lois et les institutions d'un peuple sont essentiellement changeantes, et que ce changement se produit suivant certaines règles qui constituent ce qu'on appelle progrès ou évolution. En second lieu la découverte d'un grand nombre de nouveaux textes a élargi les horizons de la science. Les institutes de Gaïus nous

révèlent l'état du droit romain au IIe siècle de notre ère, et l'épigraphie nous apporte tous les jours de nouveaux éléments d'information. Nous avions depuis longtemps le désir et le besoin de savoir, nous avons aujourd'hui le moyen d'apprendre. Il n'est que juste d'en user, avec prudence toutefois, à la condition de tenir compte des nécessités de l'enseignement.

Assurément il faut éclairer le droit par l'histoire, et pour ne parler que du droit romain, bien des choses y seraient inintelligibles si l'on n'était pas parvenu à en démêler la succession. Mais l'histoire n'est pas le droit. Pour former de bons jurisconsultes, il est indispensable d'étudier en elle-même une institution donnée, de l'analyser logiquement, d'en faire l'application aux cas qui peuvent se présenter, de montrer que cette application est presque toujours complexe, et que le travail du juge consiste principalement à déterminer dans quelle mesure les divers principes doivent se combiner et se tempérer réciproquement pour un cas donné. C'est à ce point de vue surtout que les jurisconsultes romains sont des modèles. Le fond sur lequel ils travaillent peut avoir perdu toute valeur pour une société telle que la nôtre, mais ils ont conduit leurs discussions avec une méthode si rigoureuse, ils ont un coup d'œil si sûr et si pénétrant, un jugement si solide, qu'aucune école n'est préférable à la leur. Pour former le sens juridique rien ne peut remplacer le commerce intime de Paul, d'Ulpien et de Papinien.

Une autre observation, non moins importante, nous est suggérée par la lecture même du livre de M. Cuq. Un enseignement ne peut être utile qu'à la condition d'avoir un objet précis, une base solide et suffisamment certaine. Si la science est encore à faire, si les données qu'elle est parvenue à réunir sont incomplètes, si elle ne réussit à combler les lacunes que par des inductions plus ou moins probables, trop souvent par de simples hypothèses, il est douteux qu'elle puisse être enseignée avec profit. Le maître pourra bien éveiller la curiosité de quelques disciples, provoquer des recherches d'érudition, mais les autres, en plus grand nombre n'auront ni le goût ni les moyens de le suivre dans cette voie, et renonceront peut-être bien vite à une étude sans objet précis et positif.

Le meilleur moyen d'éviter ce danger serait peut-être de ramener l'histoire du droit à l'étude des textes. On pourrait expliquer d'abord les fragments de la loi des douze tables, puis l'édit du préteur, dont nous possédons aujourd'hui des restitutions satisfaisantes. On passerait ensuite aux institutes de Gaïus et aux fragments d'Ulpien en se servant des excellents recueils manuels publiés récemment par MM. Mispoulet et

Girard. On arriverait ainsi aux Pandectes où l'on choisirait les textes les plus intéressants, ceux qui montrent le mieux la formation des doctrines. On aurait ainsi un cadre dans lequel on pourrait facilement faire entrer toutes sortes d'explications historiques, en ayant soin de distinguer toujours ce qui est certain ou même probable de ce qui est purement conjectural.

Le livre de M. Cuq est conçu et exécuté d'après la nouvelle méthode, et par cette raison même il ne nous paraît pas propre à servir de manuel pour un enseignement élémentaire. Pour le lire avec fruit il est nécessaire d'avoir déjà une connaissance suffisante du droit romain. C'est une œuvre de science et d'érudition, et c'est à ce titre qu'il convient de l'examiner; mais par sa nature même, et par la multiplicité des questions qu'elle soulève, elle échappe à toute analyse. Nous nous bornerons donc à quelques observations générales; nous discuterons ensuite quelques-unes des propositions soutenues par l'auteur.

Un des caractères les plus frappants du droit romain c'est l'extrême complication de ses formes. Autant les lois grecques sont simples et claires, allant droit au but, sans fictions ni détours, autant les lois romaines paraissent embarrassées, et difficiles à saisir pour ceux qui ne sont pas initiés. La langue est belle pourtant, et on peut même affirmer qu'aucune autre langue n'est plus propre à exprimer les idées juridiques, mais il n'en est pas de même du fond. Cela vient sans doute de ce qu'au lieu d'abroger leur ancien droit, devenu insuffisant, les Romains ont tenu à le conserver, au moins de nom, et alors même que les règles de cet ancien droit n'avaient plus aucun sens, ainsi : pour la transmission de la propriété et pour la distinction des obligations. Il y eut cependant à Rome un grand mouvement d'affaires, malgré les entraves de la loi. Pour expliquer ce phénomène il faut admettre que la pratique s'était frayé des voies en dehors de la théorie officielle, avec laquelle on se mettait en règle sans trop de peine, à grand renfort de fictions et de détours. C'est ce qu'on voit assez clairement dans les actes juridiques dont le texte nous est parvenu. Les clauses de style y sont fréquentes. C'est un langage de convention qui pour le fond laisse aux parties toute liberté. Il suit de là que s'il est utile d'étudier le droit romain c'est à la condition de s'attacher au fond plus qu'à la forme. Le fond sera toujours d'un grand intérêt pour les jurisconsultes, auxquels il fournit une excellente école d'application. Quant à la forme c'est plutôt affaire d'érudition et de curiosité.

Que cette curiosité soit légitime, qu'elle provoque d'ingénieuses combinaisons, des rapprochements pleins d'intérêt, nous ne le contestons

pas; mais en toute matière les questions d'origine sont les plus difficiles. On a beau faire, on est toujours réduit à prendre les choses en l'état où elles se présentent pour la première fois dans l'histoire, appuyées sur des textes précis et des témoignages certains. Cette époque pour le droit romain ne remonte guère plus haut que l'établissement de l'empire. C'est précisément à ce moment que s'arrête le livre de M. Cuq. Il le complétera sans doute. Il nous montrera l'admirable travail accompli par les jurisconsultes, depuis Sabinus et Labéon jusqu'à Paul, Ulpien, Papinien, qui ont fait du droit une science. Pour cette période, relativement récente, les renseignements ne manquent pas. On peut, au moins dans une certaine mesure, faire la part de chacun de ces grands hommes dans l'œuvre commune. On aperçoit, par exemple, avec quelle profondeur d'analyse et quelle hardiesse de généralisation Paul a constitué la théorie des contrats. On voit comment Ulpien a essayé d'une façon qui n'est pas toujours heureuse, mais qui ne lui en fait pas moins d'honneur, d'introduire dans la science les notions fondamentales de l'économie politique et de la philosophie. C'est ce nouveau livre que nous attendons de M. Cuq. En l'écrivant, il rendra à la science et à l'enseignement un service infiniment plus grand et plus durable qu'en usant ses forces à reconstruire de toutes pièces un passé dont il ne reste plus que quelques fragments épars.

Il y a un autre avantage à se placer à l'époque de l'empire. C'est qu'à ce moment le droit romain cesse d'être le droit d'un petit peuple et se répand au dehors sur toutes les nations du bassin de la Méditerranée. Il devient le droit commun du monde civilisé et absorbe peu à peu le droit des pays réduits à l'état de province. C'est un très intéressant sujet d'étude que la pénétration réciproque du droit romain et du droit grec dans la partie orientale de l'empire. Le droit grec n'a jamais complètement disparu. Une partie a subsisté à l'état de coutume locale. Une autre s'est infiltrée dans le droit romain qui s'est élargi pour le recevoir. C'est à ce moment qu'il faut saisir le droit romain. C'est alors en effet qu'il atteint sa perfection. Cette raison, toutefois, n'est que secondaire. La grande et décisive raison consiste dans l'absence de documents pour ce qui concerne la période antérieure. L'auteur ne se fait, au surplus, aucune illusion sur le degré de certitude auquel il est possible d'arriver sur la matière qu'il traite. « Il est peu de questions, dit-il, à propos de la *dictio dotis*, sur lesquelles il règne une plus grande divergence de vues. » C'est bien autre chose pour le legs. « Pour ce mode de disposer, dit-il, tout est matière à controverse. Il est peu d'institutions sur lesquelles les divergences d'opinions soient plus grandes. On en jugera par un exemple. Tandis que Hölder considère le legs *per damnationem* comme plus ancien

que le legs *per vindicationem*, Ferrini pense qu'il n'est pas antérieur au commencement du VII^e siècle. Nous avons essayé de reconstituer par voie de conjecture les traits primitifs de cette institution ». « Sur l'action publicienne tout est controversé ». Il n'est presque pas un chapitre du livre qui ne contienne un avertissement de ce genre. Autrefois on argumentait sur des textes, on s'efforçait de concilier deux lois d'apparence contraire. Cet exercice scolastique est tombé en désuétude. Aujourd'hui on dispute sur des conjectures et sur des combinaisons historiques dont la vérification est impossible. A-t-on beaucoup gagné au change?

Cela dit, d'une manière générale, nous passons à la discussion de quelques-unes des opinions émises par M. Cuq.

La théorie de la possession n'a été construite par les jurisconsultes romains que sous l'empire. Elle n'appartient donc pas à la période dont s'occupe M. Cuq. Mais la pratique avait devancé la théorie. Déjà, au temps de Cicéron, on connaissait les interdits possessoires et on ne permettait l'usucapion qu'au possesseur. Il a donc fallu en dire quelques mots, qui se réfèrent au système de Niebuhr et de Savigny, sans discussion. C'était le cas, pourtant, d'examiner. On sait que Niebuhr et après lui Savigny ont rattaché la création des interdits à la nécessité de protéger la possession de l'*ager publicus*. Cette opinion a fait fortune dans son temps. Aujourd'hui elle est généralement abandonnée. Cinq ou six lignes de Gaïus, que les premiers éditeurs n'avaient pu lire, et que Studemund a déchiffrées le premier, en 1870, ont suffi pour dissiper beaucoup d'obscurités. Les interdits possessoires n'ont pas été, comme la complainte dans notre droit moderne, un moyen de protéger la possession. Ils n'ont pas été à la possession ce que la revendication est à la propriété. Ils sont nés avec la procédure formulaire. Sous le régime des actions de la loi, chacune des deux parties était à la fois demandeur et défendeur, comme dans la *διαδικασία* de la procédure athénienne. La *sponsio*, c'est-à-dire le pari qui donnait sa forme à l'instance, était double. La preuve était à la charge des deux parties également. Une des conséquences du système formulaire fut le dédoublement de la procédure, et du même coup l'introduction de la règle *actori incumbit probatio*. Le premier acte de tout procès sur la propriété fut alors le règlement des rôles, et l'on fut ainsi conduit à décider d'abord la question de possession. C'est à quoi servirent les interdits, et les actes qui s'y rattachent, comme la *deductio quæ moribus fit*, laquelle n'est autre chose que l'*ἐξαγωγή* du droit athénien. Tout cela valait la peine d'être dit. Tout au moins aurait-il fallu s'efforcer de concilier le système de Niebuhr et de Savigny avec le nouveau texte de Gaïus. Il est vrai que c'eût été difficile. On

peut le dire sans offenser la mémoire de ces deux hommes qui ont tant fait pour la science. Mais quelle science que celle où le déchiffrement d'un nouveau texte vient renverser tout un édifice et infliger aux autorités les plus respectables un complet démenti!

M. Cuq affirme que de tout temps, en droit romain, l'enfant a pu être chassé de la famille par un simple acte de la volonté du chef, sans qu'il fût nécessaire d'employer les trois mancipations dont parle Gaïus. Cet acte, dit-il, s'appelle *abdicatio*, et ne produit, du reste, par lui-même, aucun effet juridique. Le père reste investi de la puissance paternelle, l'enfant garde la qualité d'héritier sien. On se demande ce que c'est qu'un acte juridique qui ne produit aucun effet. La vérité est que cet acte n'existe pas. On n'en trouve ni le nom, ni même la trace dans les textes du droit romain.

M. Cuq invoque, il est vrai, d'autres textes. Voyons s'ils justifient sa proposition. Le premier est emprunté au grammairien Nonius Marcellus (*De impropriis*, VI, 14) : « abdicare..... de patris facto potest dici quod est familia abjicere ». Nonius ajoute que le mot a été employé par Pacuvius dans le sens de nier. Il ne s'agit pas ici d'un terme de droit, mais d'un mot de la langue courante, employé pour exprimer un simple fait. Il est souvent question de l'*abdicatio* dans les controverses et déclamations qui portent les noms de Quintilien et de Sénèque, mais M. Cuq reconnaît lui-même que ces indications sont sans valeur. Ce sont de pures questions d'école, *in scholis*, empruntées aux rhéteurs grecs et sans application possible *in foro*. L'*abdicatio* n'est autre chose que l'*ἀποκήρυξις* du droit grec. La formule de Quintilien « abdicatus ne quid de bonis patris capiat » est la traduction exacte de celle du rhéteur Hermogène *ἀποκήρυκτος μὴ μετεχέτω τῶν πατρῴων*. C'est donc bien en vain que M. Cuq s'efforce de ne pas confondre les deux choses.

Mais, dit-on, l'*abdicatio* était pratiquée à Rome et l'on en trouve trois exemples. — Il faut d'abord écarter le premier. (Cicéron, *De finibus*, I, 7.) Torquatus avait donné son fils en adoption à Silanus, par mancipation. Il avait donc perdu la puissance paternelle. Il devient ensuite consul et les Macédoniens portent devant lui une accusation de concussion contre son fils. Il écoute les deux parties, blâme la conduite de son fils et lui défend de se présenter devant lui, *et in conspectam suum venire vetuit*. Comment peut-on voir dans cet acte autre chose qu'un jugement?

Le second exemple est celui de Caesetius qui, pressé par César de chasser son fils, *quum abdicare filium suum juberetur*, s'y refusa énergiquement (Val. Max., V, 7, 2).

Le troisième exemple est celui d'Agrippa, petit-fils d'Auguste adopté

IMPRIMERIE NATIONALE.

par son oncle. Agrippa trompa les espérances qu'on avait conçues de lui. Auguste le chassa de sa maison, *abdicavit*, et le relégua dans une île, sous bonne garde (Suétone, *Auguste*, 65; Pline, *H. N.*, VII, v).

L'ordre donné par César, la mesure de gouvernement prise par Auguste ne sont pas autre chose que l'exercice arbitraire du pouvoir souverain. Nous ne pouvons y voir la trace d'une institution. L'expulsion d'un fils par son père a pu être pratiquée en fait, mais la loi n'en tenait aucun compte. « Abdicatio, dit Tertullien (*De præscriptione adv. hæreticos* 39), sine lege usurpata est ». Un siècle après Tertullien, un Grec nommé Hermogène s'adresse à Dioclétien pour savoir s'il a le droit d'abdiquer son fils. L'empereur répond par un rescrit dont les termes ne peuvent laisser aucun doute : « Abdicatio quæ Græco more ad alienandos liberos usurpabatur et ἀποκήρυξις dicebatur, romanis legibus non comprobatur ».

L'*abdicatio* est donc une institution étrangère au droit romain. Il faut, selon nous, en dire autant de l'adoption testamentaire dont il n'est pas dit un mot dans les écrits des jurisconsultes. On en trouve, il est vrai, quelques exemples chez les historiens; mais ici encore le terme d'adoption est employé abusivement et sans valeur juridique. M. Cuq reconnaît lui-même qu'il ne s'agit en réalité que d'un changement de nom imposé par le testateur à l'héritier institué. Il suppose que c'était originairement un mode d'adoption reconnu par la loi et qui serait ensuite tombé en désuétude, mais c'est une pure conjecture, à l'appui de laquelle on ne peut citer aucun texte, peu vraisemblable d'ailleurs, car si l'adoption testamentaire avait existé à une époque quelconque, Gaïus ne l'aurait point passée sous silence. La vérité nous paraît être qu'on s'est servi quelquefois d'un terme impropre pour désigner un désir exprimé par le testateur, désir qui ne pouvait être réalisé que par l'acceptation de l'héritier institué, ou même par l'approbation du peuple ou de l'empereur.

La théorie des obligations est peut-être ce qu'il y a de plus original et de plus intéressant dans la jurisprudence romaine. Déjà complète dans Gaïus, elle a été portée à son plus haut point de perfection par Paul et Ulpien. Ces grands jurisconsultes ont employé pour la construire tous les moyens en usage dans les écoles: définitions, divisions, analyses. Le résultat est des plus remarquables, non qu'il satisfasse absolument aux règles de la logique. La division des contrats, par exemple, n'est pas fondée sur un principe unique. L'obligation *ex delicto* n'est pas encore élevée à la hauteur d'une règle générale. Enfin, les divisions ne sont pas complètes. Après avoir proclamé que toute obligation naît d'un contrat ou d'un délit, Gaïus reconnaît qu'il y en a encore d'autres qu'il convient de classer par assimilation, *quasi ex*

contracta ou *quasi ex delicto*. La théorie, prise en elle-même n'est donc pas sans défaut, mais n'oublions pas qu'elle a été faite uniquement pour classer les faits existants, sans leur faire violence, sans les dénaturer pour les faire rentrer dans des catégories abstraites, *a priori*. Ce système est éminemment commode pour la pratique, et les législations modernes n'ont eu qu'à l'adopter en l'élargissant. Il a cet inconvénient de ne tenir aucun compte du développement historique des institutions. Pour remonter aux origines, pour ressaisir l'idée première qui s'est manifestée dans la coutume, en se pliant d'elle-même aux besoins de plus en plus multiples et compliqués d'un peuple civilisé et commerçant, on manque à peu près complètement de données certaines, et ici encore les conjectures s'efforcent d'y suppléer. Chaque auteur apportant les siennes, on se trouve quelque peu embarrassé pour choisir. Voici celles auxquelles s'arrête M. Cuq.

Suivant lui la notion d'obligation serait étrangère au droit primitif de Rome. La seule forme légale du contrat aurait été le *nexum*, c'est-à-dire l'acte par lequel un homme conférait à un autre un droit sur sa personne et sur son propre corps, comme garantie d'un prêt, ou plutôt d'une dette d'argent. C'était à vrai dire un droit réel et non une obligation. Le même effet était produit par la *damnatio* prononcée contre l'auteur d'un délit. Dans l'un comme dans l'autre cas, le débiteur était *nexus* ou *obligatus*, c'est-à-dire qu'il était emmené par le créancier, chargé de chaînes, et forcé de s'acquitter par son travail. Quant aux contrats ordinaires ils pouvaient sans doute se produire et se conclure par le seul consentement des parties; mais l'exécution ne pouvait en être réclamée par une action en justice que si elle avait été promise par serment, ou confirmée par une *sponsio*, c'est-à-dire par une déclaration verbale en forme de réponse à une interrogation précise et ayant un caractère religieux. En ce cas même l'exécution était moins rigoureuse et n'atteignait que les biens du débiteur. Au IVe siècle avant notre ère, le *nexum* fut aboli par la loi Pœtelia. Vers la même époque une nouvelle action de la loi, la *condictio*, fut introduite par les lois Silia et Calpurnia, et servit à exiger les payements. L'arbitrage devint aussi une institution publique qui permit de débrouiller les rapports complexes. Enfin l'édit du préteur reconnut et consacra les habitudes créées par l'usage.

Il est possible que les choses se soient effectivement passées ainsi, mais on trouvera peut-être que ces idées auraient gagné à être exposées en termes plus simples. Nous ne comprenons pas bien quelle différence l'auteur entend établir entre l'obligation et l'état d'obligé, ni comment

il pouvait y avoir un obligé sans qu'il y eût d'obligation. Nous admettons bien que le *nexum* était une opération par laquelle une personne engageait à une autre son travail et son corps, mais si le *nexum* ne créait pas l'obligation il la supposait par cela même qu'il lui donnait une sanction. M. Cuq a beaucoup lu les auteurs qui ont étudié l'histoire du droit romain, non seulement en France, mais en Italie et surtout en Allemagne. Il y a trouvé beaucoup de vues neuves et ingénieuses, mais peut-être ne s'est-il pas assez défendu contre l'influence d'une école qui recherche la subtilité et le paradoxe, ne recule devant aucune témérité et prétend tout expliquer avec des formules.

Cette conception assez vague et obscure de l'état d'obligé sert à M. Cuq pour expliquer l'origine des actions noxales. Lorsqu'un animal domestique, un esclave, ou un fils de famille, a causé un dommage, la réparation peut en être demandée au père de famille, mais celui-ci peut se libérer en abandonnant l'homme ou l'animal qui a causé le dommage. C'est une disposition qui se retrouve dans toutes les législations primitives. On a cherché bien des explications. Les Romains se contentaient de dire que la loi avait trouvé juste de limiter par ce moyen la responsabilité de celui qui est poursuivi pour un fait qui n'est pas le sien. Suivant M. Cuq, l'abandon noxal dérive de cette idée que l'auteur du tort est l'obligé de sa victime, que dès lors il appartient à celle-ci, et que le droit du maître doit s'effacer devant celui du créancier. Cette explication ne nous paraît pas plus heureuse que celles que combat M. Cuq. D'abord elle s'appliquerait tout au plus à l'esclave et au fils de famille, non à l'animal domestique qui ne peut pas être considéré comme obligé. En second lieu l'abandon noxal était une *facultas solutionis*. Le but de l'action était la réparation du dommage, la formule *aut damnum sarcire aut noxæ dedere*. L'option appartenait au défendeur, ce qui détruit le système de M. Cuq. Le plus sage serait peut-être de s'en tenir à l'explication donnée par les jurisconsultes romains. N'avons-nous pas dans notre droit moderne une disposition analogue dans celle qui permet aux propriétaires de navires de se libérer envers les chargeurs par l'abandon du navire et du fret? Le propriétaire de l'esclave ou de l'animal n'était tenu qu'en sa qualité de propriétaire, et non à raison d'une faute ou d'une négligence personnelle. Cela est si vrai qu'en cas de vente la responsabilité passait de l'ancien maître au nouveau, même pour les délits déjà commis. Dans ces circonstances la faculté d'abandon était un tempérament d'équité. D'autres idées, et notamment celle de la vengeance, peuvent avoir contribué à ce résultat, mais accessoirement. La véritable raison de l'institution est toute pratique.

Nous voudrions dire encore quelques mots de la procédure des *legis actiones*. M. Cuq explique très bien qu'à Rome, comme chez tous les peuples, au moment où la justice sociale se substitue à la guerre entre les familles, le juge n'est à proprement parler qu'un arbitre. La difficulté consiste à engager l'instance, de telle sorte que le juge soit saisi et les parties liées, tenues de suivre le procès jusqu'au bout et d'exécuter la sentence quand elle aura été rendue. Cette idée apparaît clairement dans la *legis actio sacramento* où l'instance est introduite au moyen d'un pari, et aussi dans la *legis actio per judicis postulationem* où les parties s'entendent pour demander un juge. Les deux autres actions, à savoir l'action *per manus injectionem* et l'action *per pignoris capionem* semblent au premier abord moins faciles à expliquer. Au temps de Gaïus on n'y voyait plus guère que des moyens d'exécution. La tradition s'était perdue. Nous pouvons la retrouver, au moins avec une grande apparence, en rapprochant la procédure romaine de quelques anciennes législations dont les monuments sont parvenus jusqu'à nous. Ainsi dans le Senchus Mor, cette loi primitive de l'Irlande, dont M. d'Arbois de Jubainville donne en ce moment un savant commentaire, la saisie de la personne ou d'un objet appartenant à la personne constitue le premier acte de toute procédure régulière. C'est le seul moyen légal d'engager une instance. Il est donc permis de penser que le *manus injectio* et la *pignoris capio* n'avaient originairement d'autre but que d'ouvrir un procès, comme le pari dans l'action *sacramento*, ou la demande d'un juge dans la *judicis postulatio*. C'étaient des moyens différents qui tendaient à une seule et même fin. M. Cuq n'a peut-être pas assez mis en relief ce caractère des actions de la loi. Ce qui prouve que le gage saisi n'était pas un moyen d'exécution, c'est qu'il ne répondait pas à la valeur de la chose réclamée. On ne voit pas qu'il ait été adjugé au demandeur ni rendu au défendeur. Cicéron nous apprend qu'il était détruit, ce qui porte à penser que l'objet saisi était insignifiant et que la saisie n'était qu'un moyen de contrainte. On voit ici, soit dit en passant, quelle est, pour l'histoire du droit, l'utilité de la méthode comparative. M. Cuq en a souvent fait usage et très heureusement. Il aurait pu s'en servir davantage encore.

Voilà des points importants sur lesquels l'opinion de M. Cuq nous paraît au moins contestable. Nous pourrions en relever d'autres encore; mais prolonger cette discussion serait tomber dans la faute que nous reprochons aux romanistes modernes, et qui consiste à ne pas se résigner à l'ignorance là où les moyens d'information font défaut. Ce ne serait pas, d'ailleurs, donner une juste idée d'un ouvrage très savant et très

étudié. L'auteur connaît à fond tout ce qui a été écrit sur le droit romain, depuis un demi-siècle, en Allemagne et en Italie, et ce n'est pas peu de chose. Il a su mettre à profit, avec un sage éclectisme, tout ce qui s'est dépensé là d'érudition, de sagacité et parfois aussi d'imagination. Il ne s'est pas laissé écraser par cette masse énorme. Il a ses idées à lui, et il les expose avec clarté, ce qui n'est pas toujours facile en des matières aussi abstraites et compliquées. Enfin il a le mérite d'avoir ouvert la voie. Nous souhaitons qu'il la suive jusqu'au bout.

R. DARESTE.

H. Schliemann, *Mycènes*, récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, Hachette, 1879, grand in-8°. — *Karten von Mykenai*... aufgenommen und mit erlæuterndem Text herausgegeben von Steffen (2 feuilles in-folio, texte in-4°, 48 pages, par Steffen et Lolling, avec une carte de l'Argolide). Berlin, 1884, Dietrich Reimer. — Milchœfer, *Die Ausgrabungen in Mykene* (dans *Athenische Mittheilungen*, t. I, p. 308-327).

Furtwængler und Lœschke, *Mykenische Vasen*, vorhellenische Thongefæsse aus dem Gebiete des Mittelmeeres, in-4°, avec un atlas de 44 planches, Berlin, Asher, 1886. — Tsoundas, Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν, dans les Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας, 1886; Tsoundas, Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1888, p. 119-179). — Tsoundas, Ἐκ Μυκηνῶν (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1891, p. 1-43). — Chr. Belger, *Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber*, in-4°, Berlin, 1887.

TROISIÈME ARTICLE[1].

L'exhumation des tombes que nous avons décrites et de leurs richesses a été le résultat le plus important, mais non l'unique résultat, des fouilles

[1] Voir les cahiers de juin et juillet 1892.

opérées par Schliemann dans l'acropole de Mycènes. Ces fouilles ont, de plus, dégagé, au sud du *téménos* circulaire, tout un pâté de maisons bâties, elles aussi, en appareil cyclopéen, et, au cours de ce déblayement, on a fait, en vases et en bijoux, plus d'une trouvaille curieuse. La plus intéressante est celle d'un groupe d'objets qui ont été découverts dans une fosse où Schliemann a cru voir un tombeau, parce que les parois en étaient formées par deux petits murs encastrés, à une grande profondeur, dans un creux du roc [1]; mais il n'y a pas rencontré d'ossements, et d'ailleurs cette fosse, placée en dehors du cercle de dalles et au milieu même des restes d'habitations, est trop petite pour avoir servi de sépulture; elle n'a que 20 centimètres de large sur 61 de long. Elle devait faire partie de la cave d'une maison; c'était une cachette où le propriétaire de cette demeure avait déposé, enfermées sans doute dans un coffret de bois qui s'est réduit en poussière, des pièces rares qu'il tenait à mettre en sûreté. On a ramassé, dans ce trou, quatre beaux gobelets d'or à deux anses et des anneaux du même métal, parmi lesquels il y a deux bagues dont les chatons, décorés de gravures en intaille, comptent parmi les ouvrages les plus précieux de la glyptique mycénienne.

On ne peut se défendre d'éprouver aujourd'hui quelque étonnement à constater que la brillante campagne de Schliemann n'ait pas aussitôt provoqué de nouvelles recherches dans cette citadelle où l'exploration d'un seul et très étroit quartier avait donné lieu, en quelques mois, à des découvertes d'une si haute portée. En 1877, Stamatakis ouvrait le sixième tombeau et complétait ainsi le levé du plan de la nécropole. Ensuite, pendant neuf ans, il ne fut plus donné là un seul coup de pioche. Schliemann, qui retourna si souvent à ses chantiers d'Hissarlik, sembla se désintéresser de Mycènes; il n'y revint qu'en visiteur, au cours des travaux qu'il entreprit à Tirynthe. Quant à la *Société archéologique*, elle avait d'abord paru vouloir se porter l'héritière de Schliemann sur ce terrain; il semblait qu'un premier succès dût l'encourager à suivre une veine de qui l'on était en droit d'attendre autant ou plus encore qu'elle n'avait donné en si peu de temps. Il n'en alla pas ainsi. Les ressources disponibles furent appliquées à d'autres entreprises.

La vraie raison de ces retards, il faut la chercher dans le trouble et le désarroi qu'avaient jetés parmi les archéologues les surprises dues à ces tombes mycéniennes. L'étrangeté de certains des objets trouvés dans

[1] Schliemann, *Mycènes*, chap. XI. Il faut se garder de confondre ce *sixième tombeau* de Schliemann, qui n'en est pas un, avec le *sixième tombeau du cercle*, découvert par Stamatakis un an après la clôture des fouilles.

ces sépultures suggérait les hypothèses les plus singulières à des érudits qui avaient jusqu'alors fait preuve d'un jugement très sur. On cherchait, pour leur attribuer la fabrication de ces pièces d'orfèvrerie, des barbares du Nord qui, soit sous les successeurs d'Alexandre, soit vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère, seraient venus, dans une des haltes de leurs courses vagabondes, confier au rocher de Mycènes la dépouille mortelle de leurs rois. L'inanité de ces conjectures fut mise hors de doute par d'autres découvertes, celles de Spata, de Ménidi et de Tirynthe, ainsi que par les rapprochements qui furent proposés entre les monuments de Mycènes et des monuments déjà connus et classés, tels que ceux qui étaient sortis, depuis quelque temps, de la nécropole d'Ialysos. Peu à peu, la clarté s'était faite dans les esprits et l'accord s'était établi entre les critiques; on avait victorieusement réfuté les explications bizarres imaginées par des savants qui ne voulaient pas se résigner à admettre que les fouilles récentes eussent révélé une industrie et un art primitifs, jusqu'alors ignorés. La période d'attente et d'hésitation était close; on résolut de poursuivre, sur le terrain, l'étude à peine commencée du sous-sol de l'acropole mycénienne. Stamatakis était mort, lui qu'eussent désigné pour cette tâche le concours qu'il avait prêté à Schliemann en 1876 et son heureuse trouvaille de 1877; mais un autre *éphore* des antiquités, M. Tsoundas, fut désigné en 1886 pour rouvrir la tranchée à Mycènes; ses recherches, bien conduites, portèrent aussitôt les plus beaux fruits. Depuis lors, il ne s'est pour ainsi dire point passé d'année sans que M. Tsoundas, soit à Mycènes même, soit ailleurs, en Laconie par exemple, ne fit quelque découverte importante, qui ouvrait de nouveaux jours sur cette civilisation oubliée de la Grèce préhistorique. Son nom mérite de prendre place à côté de ceux de Schliemann et de Dœrpfeld. Nul n'aura contribué davantage, par ses persévérantes investigations, à coordonner et à compléter les résultats obtenus par les ouvriers de la première heure.

En 1886, le travail de déblayement porta tout à la fois sur les constructions qui couronnaient le sommet du rocher de l'acropole, et sur celles qui, au sud-ouest de la citadelle, le long du mur d'enceinte, attenaient aux habitations exhumées par Schliemann[1]. Celui-ci, toujours en quête d'appellations sonores, avait dénommé ce groupe de ruines le *Palais des Pélopides*. Il n'y avait pourtant rien, ni dans les dispositions ni dans les dimensions des pièces retrouvées, qui justifiât ce titre ambi-

[1] Tsoundas, *Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν* τοῦ 1886 dans les *Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας τοῦ ἔτους* 1886 (pl. 4 et 5).

tieux. Les chambres étaient petites; devant elles, point de place pour des cours spacieuses; nulle part de larges dégagements. Tout massifs que fussent les murs, ce ne pouvait être là que les dépendances d'un palais voisin ou plutôt que des habitations privées. Les bâtiments déterrés par Tsoundas forment la suite de ce quartier et ils ont le même caractère. Par un hasard singulier, c'est dans les maisons voisines du rempart qu'ont été recueillis les plus curieux fragments de ces peintures murales que Mycènes ait fournis.

Avant les fouilles, les substructions que l'on apercevait sur la cime du roc laissaient deviner un bâtiment rectangulaire, fait de grands matériaux; c'est ainsi qu'elles ont été indiquées sur la carte de Steffen. Les premiers travaux eurent bientôt fait reconnaître, dans l'aire ainsi dessinée, les fondations d'un temple dorique orienté, à peu de chose près, du Sud au Nord. Le plateau de maçonnerie mesurait 43 mètres de long sur 20 mètres. Tout ce que permettent d'affirmer les quelques morceaux de l'entablement qui ont été retrouvés, un fragment de corniche et deux fragments de métopes avec des traces très faibles de figures en relief, c'est que l'édifice datait du VIIe ou du VIe siècle avant notre ère; il n'appartenait donc pas à cette Mycènes quasi légendaire que la pioche de Schliemann et de ses émules avait commencé de dégager du linceul de poussière et de gravats qui l'enveloppait, pour la ressusciter dans la fière attitude de sa puissance guerrière et de son opulence conquise par les armes. Là, comme à Tirynthe, la couche primitive que l'on cherchait était cachée sous celle que l'âge classique avait déposée sur la surface du sol. Au nord, les substructions du temple reposaient sur le rocher; mais, au sud, elles étaient portées par trois mètres de remblai. On les détruisit, et, en attaquant ce remblai, on y rencontra les restes de murs plus anciens. Ce qui parut d'abord, ce fut des murs très minces, faits de petits moellons liés avec de la terre; rien de plus exigu que les pièces qu'ils limitaient. Un peu plus bas, on atteignit une aire en mortier de chaux, comprise entre des murailles beaucoup plus épaisses et plus fortes, à angle droit. Ces murailles, bâties, au moins par places, en belles pierres de taille, formaient trois des côtés d'un carré qui était une vaste cour. Lorsqu'eut été ruiné le plus ancien bâtiment, des constructions hâtivement exécutées et d'un aspect très pauvre vinrent se presser aussi bien dans cet espace ouvert que sur le site même des salles et des chambres détruites; mais ici, comme à Tirynthe et à Troie, où le même phénomène s'était produit, on parvient, en suivant l'amorce des gros murs, à distinguer sûrement les maîtresses lignes du plan d'un édifice dont les dispositions reproduisent, dans l'ensemble,

celles de ce qu'à Troie et à Tirynthe on a appelé *le palais*. La pièce principale est une grande salle que précède, ici, un double vestibule; derrière elle et de l'autre côté de la cour, il y avait des corps de logis secondaires, des dépendances, dont la distribution n'apparaît plus aussi clairement. Ce groupe de bâtiments avait son enceinte particulière qui l'enveloppait tout entier. Deux chemins au moins conduisaient jusqu'aux portes ménagées dans cette muraille. Le plus court partait des abords mêmes de la Porte aux Lions et montait en droite ligne. L'autre, au prix d'un assez long détour, offrait une pente plus adoucie; il passait au-dessus du quartier qui fait suite au cercle funéraire et, par le versant sud-ouest du rocher, il arrivait jusqu'au pied de l'édifice qu'il était chargé de desservir; mais celui-ci dominait de bien plus haut qu'à Troie et qu'à Tirynthe le reste de l'acropole, et le roc qui lui servait de piédestal était là très escarpé. Pour que la route pût atteindre le seuil du palais, il aurait fallu tailler plusieurs lacets dans la roche vive; on prit donc un autre parti. Le chemin s'arrête à une sorte d'avant-cour, que précède un vestibule d'où partait un escalier dont vingt marches sont très bien conservées.

Toute la portion méridionale de la cour a été emportée par un éboulement; on ne sait plus ni où ni comment l'escalier aboutissait au terre-plein supérieur. Certains indices donnent à supposer qu'il y avait, devant le palier terminal, un de ces propylées que nous avons rencontrés à Troie et à Tirynthe. Toute cette portion du plan ne se laisse plus restituer. Ainsi, pour la grande cour, on n'en connaît qu'une des deux dimensions, la largeur, qui est de 11 m. 50; mais la longueur en reste indéterminée, tout le front où s'ouvrait l'ancienne entrée ayant disparu avec le mur qui soutenait, de ce côté, la plate-forme.

Au contraire, le mur septentrional de cette cour est encore debout, sur une hauteur de 2 m. 40; on y compte six assises, disposées par lits horizontaux. Les pierres sont d'un assez fort échantillon. Par endroits, on devine, aux vides qui se sont creusés dans la maçonnerie, la place qu'y occupaient jadis des poutres parallèles aux lits d'assise et insérées ici entre les blocs de grès, comme elles le sont, à Troie et à Tirynthe, entre les briques crues.

C'est à l'est de la cour que se développait un pavillon qui, par l'ampleur de ses dispositions, s'annonce comme la partie principale et publique de l'édifice, comme l'appartement de réception. L'arrangement est, à peu de chose près, celui que nous avons rencontré à Tirynthe. La première pièce était un vestibule ouvert, une sorte de véranda, dont la profondeur est de 3 m. 19. Le toit en était supporté par deux

antes qui formaient la tête des murs latéraux, et par deux colonnes également espacées. Antes et colonnes étaient en bois; on distingue les traces qu'elles ont laissées sur les socles de pierre qui les portaient. A ce portique succède un second vestibule dont la longueur est la même, mais qui est un peu plus profond, et que clôt par devant un mur dans lequel était percée une porte large de 1 m. 94. La pierre du seuil est en place; à ses deux extrémités se voient les trous carrés où étaient plantés les jambages en bois.

Une baie de même dimension faisait communiquer ce vestibule avec la pièce spacieuse dans laquelle on s'accorde à reconnaître le *mégaron* homérique. Le seuil a même longueur et même épaisseur, et l'empreinte des jambages n'est pas moins nettement marquée sur la pierre; mais on ne retrouve ici ni le trou dans lequel évoluait le pivot, ni la bande dressée pour le jeu du battant. C'est que ce battant n'a jamais existé; ici, comme à Tirynthe, c'était un rideau flottant qui servait de clôture. Le *mégaron*, où l'on entrait ainsi librement, a 11 m. 50 sur 12 m. 90. Le plafond en était supporté par quatre colonnes, dont les bases sont noyées dans l'aire de béton. Un grand foyer rond occupait le centre de la pièce, entre les colonnes. Il en subsiste environ le tiers. C'était un gâteau circulaire d'argile fortement tassée; il s'élevait, en un double gradin, à une hauteur de 0 m. 14 au-dessus du sol. Sur la brisure de la tranche, on distingue les restes de cinq couches de crépi; les tisons et les cendres chaudes devaient bientôt attaquer et entamer l'enduit; des réparations fréquentes étaient nécessaires. Chacune de ces couches avait reçu des ornements coloriés. Autour de ce foyer, le sol est bétonné, comme dans les deux vestibules; ici, comme à Tirynthe, on avait tenu à orner cette surface, et l'on y avait tracé, à la pointe, un dessin fait de lignes qui se coupent à angle droit et qui divisent cette aire en un certain nombre de carrés. A la périphérie, des dalles d'une pierre de gypse, d'une sorte d'albâtre, forment comme un trottoir qui règne le long des murs. Tout le fond de la salle est détruit. De ce côté, le roc tombait à pic dans le ravin du Chavos; cette partie de la construction devait être portée sur un remblai qui s'est effondré avec les murs qu'il soutenait.

Il n'y a que d'assez faibles restes de la partie du bâtiment qui s'étendait au nord du *mégaron* et de la cour. On distingue quatre petites pièces, attenantes au *mégaron* et situées à des niveaux différents. Peut-être y avait-il là des chambres à coucher et aussi des magasins. Tout ce corps de logis oriental était mis en relation avec la partie occidentale de l'habitation par un long corridor dont le milieu est caché sous les fon-

dations du temple, corridor qui aboutissait probablement à une porte ménagée dans l'enceinte. Cette porte extérieure a disparu, avec la muraille où elle était percée; mais, dans la portion conservée du couloir, un seuil indique la place d'une seconde porte, d'une porte intérieure. Celle-ci était close par un seul vantail; il n'y a de trou creusé dans la pierre que pour un pivot. Cette porte permettait d'établir ou d'interrompre les communications entre les deux ailes de l'édifice. L'aile de droite, nous l'avons décrite; quant à celle de gauche, si l'on n'en saisit plus aussi nettement la distribution, tout au moins constate-t-on qu'elle n'avait pas le même caractère; les pièces y étaient plus grandes et moins nombreuses. La principale a 6 m. 20 sur 5 m. 48; elle fait face au *mégaron;* mais on n'y entrait pas directement de la cour; il fallait, pour y accéder, passer par une antichambre; une seconde antichambre et une seconde porte la mettaient en rapport avec d'autres pièces qui devaient s'adosser au mur d'enceinte. L'examen des seuils ne montre pas trace de clôture, tandis que la baie ouverte entre l'antichambre et la cour se fermait par un battant. Au nord de cette salle, un couloir faisait communiquer la cour avec la partie postérieure du palais; il y a là un vaste espace qui était certainement rempli par des constructions, mais où les murs de refend n'ont même pas laissé de vestiges.

Le mur septentrional du couloir est coupé par trois degrés de pierre, dont le troisième, plus profond que les autres, jouait le rôle d'un palier d'où partait, en faisant un coude avec cette première volée, un escalier de bois, qui montait à l'étage supérieur; on a dégagé le bas des deux murs qui en formaient la cage. Cet étage devait porter à la fois sur la salle dont nous venons de parler et sur les deux corridors: sur celui qui desservait la cour centrale et sur celui qui traversait tout l'ensemble des bâtiments. Au nord de ce dernier, il y avait encore d'autres pièces, comme le donnent à penser plusieurs pierres de seuil et les amorces de murs; mais il est impossible d'en reconnaître la disposition; tout au plus entrevoit-on une large salle dont les parois étaient couvertes de peintures sur enduit dont il a été recueilli de curieux fragments.

Une dernière observation à propos de ces ruines. Si celui qui les a découvertes les a tout d'abord rapportées à la plus ancienne civilisation qui ait marqué de son empreinte le sol de la Grèce, ce n'est pas seulement parce que les restes de ces bâtiments posent sur le roc même, que, recouverts par le terre-plein d'un édifice qui appartient encore à la période archaïque, ils sont séparés des substructions de ce temple par toute une couche intermédiaire de débris. Il y a là une première et forte

présomption de très haute antiquité; mais ce qui ne permet point le doute, c'est le caractère même du plan, qui présente avec celui des édifices de Troie et de Tirynthe une ressemblance vraiment frappante; c'est aussi la nature de l'appareil et le procédé, le goût du décor; c'est enfin les trouvailles faites au cours des travaux. Il n'a point été ramassé ici, comme dans les tombeaux, d'armes, de bijoux, de vases entiers en métal ou en argile; mais, dans un lieu qui a été si longtemps habité, les tessons de terre cuite devaient abonder, et un archéologue aussi avisé que M. Tsoundas ne pouvait manquer d'y faire grande attention. Or voici ce qu'il dit à ce sujet : « Dans mon journal de fouilles, avant que j'eusse encore compris s'il y avait une relation entre les différents murs dont je n'avais encore dégagé que le haut et que je me fusse fait une idée quelconque de cette relation, voici ce que j'avais noté : entre ces murs minces et d'une exécution négligée dont j'ai plus tard reconnu l'origine relativement récente, je ne rencontrais que des tessons qui provenaient de vases du style dit *géométrique* (style du Diphylon), avec des images de quadrupèdes et d'oiseaux; au contraire, là où ces murs n'existaient pas, ou bien au-dessous de leur pied, sur les aires bétonnées et dans le voisinage immédiat du rocher, tous les fragments recueillis étaient de pur style mycénien [1]. »

Les fouilles de 1891 n'avaient pas épuisé les richesses qui restent cachées, sur plus d'un point de la citadelle, dans la couche inférieure des décombres. Au nord-est de la Porte aux Lions, entre le mur d'enceinte et des ruines marquées sur la carte de Steffen comme les *restes d'habitations de la basse époque*, M. Tsoundas commença, en 1890, des recherches qui ont donné des résultats importants [2]. Il trouva là des maisons de la période mycénienne, mais d'apparence plus rustique que celles du quartier méridional et que les bâtiments du palais. Même appareil; ce sont toujours des pierres brutes, d'assez faible dimension, liées par un mortier de boue. Il n'y avait pas sur les murs d'enduit de chaux, ni même d'argile plaquée contre la paroi. Point non plus d'aires bétonnées; les maisons étaient comme pavées de gros cailloux, sur lesquels avait été étendu un lit de terre battue. Les murs sont conservés jusqu'à une hauteur moyenne de 2 mètres; mais ils ne sont pas percés de portes. On serait donc, au premier moment, tenté d'y voir de simples fondations jadis enterrées; mais ce qui prouve que tel n'est point le cas, c'est que ces murs ont leur pied à peu près au niveau des ruelles qui les longeaient, ruelles dont le tracé se laisse encore suivre sur le roc; d'ail-

[1] Πρακτικά, 1886, p. 62. — [2] Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1891, p. 23-30.

leurs la préparation que le sol a subie, dans l'intérieur des espaces ainsi circonscrits par ces murailles, indique bien que c'étaient là des pièces qui faisaient partie de la maison. Il ne reste qu'une hypothèse : ces pièces auraient été des magasins pour les provisions et les outils; au-dessus aurait régné un premier étage, où habitait la famille, et auquel on accédait par un escalier extérieur, parallèle à la façade du bâtiment; c'est encore ainsi que sont disposées la plupart des maisons, dans les villages de l'Argolide. Quant aux locaux du rez-de-chaussée, qui ne devaient être éclairés que par quelques fentes étroites pratiquées dans le mur, on y descendait par un trou ménagé dans le plancher et peut-être fermé par une trappe. On était à 2 ou 3 mètres du fond de ces celliers; il suffisait d'une échelle à sept ou huit barreaux.

Ce qui n'a pas laissé de surprendre l'explorateur, c'est que, dans deux des chambres de ce groupe, il a trouvé des tombeaux, quatre dans une et deux dans une autre; mais c'étaient de toutes petites tombes, qui ne renfermaient que des os d'enfant, avec quelques objets sans valeur, aiguilles de bronze et vases de terre; elles étaient faites de plaques de pierre, les unes dressées de champ, les autres couchées à plat, en façon de couverture. C'était la première fois que l'on rencontrait à Mycènes des sépultures ainsi encadrées dans des habitations. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de supposer que ces inhumations ne soient pas contemporaines des maisons où on les a constatées; c'est sur le carrelage même des pièces où on les a recueillis que reposaient ces ossements, et il y avait par-dessus un remblai d'environ 2 mètres, tout semé des débris de cette céramique originale dont les plus anciens types ont été fournis par les tombeaux de l'acropole. Selon M. Tsoundas, tombeaux et maisons appartiennent à la fin de la période mycénienne. Toutes pauvres que paraissent ces maisons, comparées à celles où les murs et le sol même étaient peints de couleurs variées, on a pourtant découvert, parmi leurs décombres, deux petits trésors, formés d'instruments et d'armes de bronze; ils avaient été déposés dans des trous pratiqués entre les pierres des murs, dans des cachettes destinées à les soustraire au vol ou au pillage. C'est aussi dans ce même quartier que l'on a ramassé une des rares statuettes de ce même métal que nous ait léguées l'art de cet âge reculé.

A Troie et à Tirynthe, notre tâche était terminée, quand nous avons eu décrit les défenses de la citadelle et le château qu'elle renfermait. Quant au groupe important de population qui n'a pu manquer de vivre autour de ces forteresses, nous n'en avons trouvé que des traces faibles et confuses; cette basse ville, nous en avons plutôt supposé que constaté

l'existence. Il en est tout autrement ici. A Mycènes, on trouve, en dehors de l'acropole, une seconde ville murée, qui renferme quelques-uns des monuments les plus grandioses qu'ait créés l'effort de cette civilisation, et cette seconde enceinte n'a même pas suffi à contenir toutes les familles qui étaient venues s'établir à l'ombre de la puissante citadelle. En dehors de l'espace encore très restreint qu'elle limite, il y a, sur les deux versants des monts qui dominent Mycènes, et surtout à l'ouest, sur les terrasses qui s'abaissent vers l'Occident, il y a partout des murs de soutènement, au-dessus desquels sont amoncelés les décombres des maisons qu'ils supportaient. Les deux seules fontaines qui, avec la Perseia, aient pu fournir aux besoins des habitants de Mycènes, *Epano* et *Katopigadi*, se trouvent dans cette partie ouverte de la ville. On croit y distinguer les fondations d'un temple; on y a relevé les restes de plusieurs des édifices à dôme que Pausanias appelait des *trésors* et où nous reconnaissons des tombeaux. Enfin d'autres tombeaux, ceux-là creusés dans le roc, ont été signalés, sur divers points de l'aire qui est comprise entre les deux ravins divergents de *Kokoretza* et du *Chavos* d'une part, et de l'autre, la large vallée du *Dervenaki*, l'ancien Céphise, qui forme la base de ce triangle. Il n'y a pas là une seule butte de décombres qui ne promette, à qui voudra en pousser le déblayement jusqu'au roc, des découvertes intéressantes; c'est ce que garantissent les résultats qui ont été obtenus, sur ce terrain, par deux ou trois courtes campagnes de fouilles.

Le mur de la basse ville est construit, comme la plus grande partie du mur de l'acropole, en appareil cyclopéen; mais il l'est en plus petites pierres et il n'a que 2 mètres d'épaisseur; aussi, les matériaux en ayant été remployés dans des constructions postérieures, a-t-il disparu dans beaucoup d'endroits [1]. La ligne que l'on cherche à suivre s'interrompt brusquement, et, pour rétablir l'ensemble du tracé, il faut combler, par conjecture, les lacunes qui séparent ces tronçons isolés. Ce mur se rattachait certainement au front occidental de la citadelle; les deux points de jonction se trouvaient, l'un au nord, l'autre au sud de la Porte aux lions; mais ni l'un ni l'autre ne se laisse aujourd'hui déterminer avec quelque précision. Ce que l'on aperçoit clairement, c'est que le bras oriental courait vers le sud tout le long de la crête qui domine le ravin du *Chavos*, pour s'infléchir ensuite vers le sud-ouest et venir passer derrière un gros bloc de rocher, le *Makri-lithari*, dans le

[1] Sur les restes de ce mur et son tracé, voir Steffen, *Karten von Mykenai*, *Text*, p. 35-36.

voisinage duquel on devine une ancienne porte. A partir de ce point, il remontait au nord, pour se courber ensuite vers l'ouest, en couronnant la pente qui descend au ravin de *Kokoretza*. L'étroit plateau qu'il enveloppait ainsi n'avait pas tout à fait 900 mètres de long, et la plus grande largeur n'en dépassait pas 250 mètres. Il paraît avoir été coupé, vers le milieu de sa longueur, par un mur transversal qui le partageait en deux; dans le cas d'une attaque qui aurait mis au pouvoir de l'ennemi la porte méridionale de l'enceinte, cette barrière aidait les défenseurs de la cité à reformer leurs rangs et à tenter dans des conditions favorables un nouvel essai de résistance.

C'est dans l'enclos de la ville murée que se trouve un monument qui a longtemps partagé avec la Porte aux lions l'honneur de représenter, pour la science moderne, ce que l'on appelait alors l'*Âge héroïque* de la Grèce. Nous voulons parler de l'édifice que, depuis la fin du siècle dernier, les explorateurs des terres classiques ont décrit sous les noms de *Trésor d'Atrée* ou de *Tombeau d'Agamemnon*, noms que l'on a pris l'habitude d'employer aussi dans le pays, quand les guides de profession ou les habitants du village de *Charvati* montraient cette ruine aux voyageurs. Ces noms ne remontent pas à l'antiquité; ils n'ont pas été conservés par la tradition orale. Je ne connais pas d'exemple d'appellations de ce genre qui, en Grèce, se soient transmises ainsi, de bouche en bouche, jusqu'à notre temps, pas plus dans les endroits où, comme à Athènes, il a toujours existé une population grecque que dans ces campagnes sur lesquelles a passé, à tant de reprises, le flot des invasions slaves, albanaises et turques. Ces désignations, comme tant d'autres de même espèce, ont été inventées par les premiers curieux qui ont commencé à visiter la Grèce, depuis la renaissance des lettres; elles ont été saisies au vol par les habitants du canton et par les courriers, qui avaient intérêt à les retenir; c'est ainsi qu'elles se sont accréditées sur place et qu'elles ont pris l'apparence de dénominations traditionnelles. On a pu s'y tromper d'autant plus aisément qu'elles sont souvent inexactes et même parfois un peu puériles, comme à Athènes le nom de *Lanterne de Démosthène* appliqué au monument choragique de Lysicrate; les érudits qui les ont accréditées n'étaient pas de grands clercs.

Le prétendu *Trésor d'Atrée* ou *Tombeau d'Agamemnon* reproduit, avec des variantes qui lui appartiennent en propre, un type que l'on rencontre en Phrygie, sur le versant méridional du mont Sipyle, et en Carie, dans la presqu'île d'Halicarnasse [1]; il en offre l'exemplaire le

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. V, p. 48-50 et 317-319.

plus complet et le mieux conservé qui existe sur le sol de la Grèce. Il suffit de rappeler ici les traits principaux qui le caractérisent ainsi que les autres monuments semblables qui ont été signalés à Mycènes et hors de Mycènes, dans le Péloponèse et dans la Grèce centrale. L'édifice qui nous occupe n'est pas, comme en Asie Mineure, un tumulus construit en argile et en pierraille, sur un terrain découvert. Bâti en grands matériaux, il a été encastré dans le flanc d'une colline, où la bêche a ménagé le vide destiné à le recevoir, la cage où il est venu s'insérer. Réduit à celles de ses dispositions qui sont vraiment essentielles, il se compose d'un couloir d'approche, le *dromos*, comme disent les archéologues qui écrivent en grec, et d'une chambre ronde, au-dessus de laquelle s'élève un dôme de forme parabolique. Pour nous, héritiers et élèves des Romains, l'idée de coupole est intimement liée à celle de voûte, et quiconque entre aujourd'hui dans ce spacieux vaisseau cherche involontairement de l'œil des voussoirs qu'il ne trouve pas. S'il n'est point prévenu, il éprouve une véritable surprise. Pas plus ici que dans ces tombes de la Phrygie et de la Carie auxquelles nous avons fait allusion, il n'y a pas d'arc à claveaux, avec clef de voûte. La couverture qui en donne, à première vue, l'apparence et l'illusion est constituée par une série d'assises horizontales superposées. Chaque lit formant un anneau circulaire, le second est plus étroit que le premier, le troisième que le second, et ainsi de suite jusqu'en haut, où le trou que laissait au sommet du dôme la dernière bague de maçonnerie était clos par une pierre posée à plat, par une sorte de bouchon. De ces *tombeaux à coupole* (c'est là le terme qui est aujourd'hui consacré par l'usage), les uns, connus depuis assez longtemps, mais encore à demi enterrés, ont été, comme ici et comme à Orchomène, complètement dégagés par les fouilles récentes, et on a eu parfois, comme à Amyclées, la chance d'y faire des découvertes de la plus haute importance. D'autres ont été signalés dans des cantons où on n'avait même pas soupçonné jusqu'alors l'existence de rien de pareil, en Attique par exemple et jusqu'en Thessalie. A Mycènes même, il en reste plusieurs à sonder et à déblayer qui cachent peut-être des trésors sous les débris de leurs dômes effondrés [1].

[1] Nous avons tiré grand parti, pour tout ce qui concerne ce genre de monuments, de la dissertation de Christian Belger, *Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber*, in-4°, Berlin, 1887, 40 pages et 4 figures. Il est impossible d'être mieux informé que M. Belger et d'avoir une critique plus précise et plus sûre. Il y a aussi beaucoup à prendre dans les articles qu'il a consacrés à la première édition du livre de Schuchhardt (*Berliner philologische Wochenschrift*, 1891, nos 36, 37 et 38), articles qu'il a réunis en une brochure.

Avant d'énumérer et de décrire ces édifices, il convient de justifier la dénomination que nous leur appliquons; dans tout ce qui nous reste de la littérature classique antérieure à l'époque romaine, ni chez Homère, ni chez les lyriques, ni chez les tragiques, il n'est pas fait la plus légère allusion à ces monuments. La première mention qui s'en rencontre est due à Pausanias. Celui-ci les signale à Mycènes et à Orchomène; il voit dans ces salles souterraines, surmontées d'un dôme, des chambres que les rois de l'âge héroïque auraient bâties tout exprès pour y renfermer et y garder ces richesses dont le souvenir s'était conservé dans l'épopée homérique; c'est ce qu'il appelle des *trésors* (*θησαυροί*) [1]. Le plus ancien de ces trésors aurait été construit par Minyas, roi d'Orchomène.

Au siècle suivant, Athénée, à propos des mélodies phrygiennes et lydiennes et du chemin qu'elles ont suivi pour se répandre en Grèce, donne en passant une indication à laquelle on ne paraît pas avoir accordé l'attention qu'elle méritait. « Dans le Péloponèse et particulièrement en Laconie, dit cet érudit souvent très bien informé, vous verrez partout de grands tertres, que l'on appelle les tombes des Phrygiens compagnons de Pélops [2]. » Ces tertres auxquels les gens du pays attribuaient ainsi une destination funéraire, ne sont-ce pas ceux dont l'intérieur renfermait ces dômes dont les plus beaux types se trouvent à Mycènes et à Orchomène? Si Pausanias les a entendu désigner ainsi, pendant qu'il parcourait la péninsule, il n'a tenu aucun compte de cette tradition; il lui a préféré, peut-être comme plus ingénieuse et d'apparence plus savante, la théorie qui expliquait ces édifices par les richesses que possédaient les rois des vieux âges et par le besoin qu'ils avaient éprouvé de les mettre en sûreté, explication qui peut avoir été suggérée par certains faits dont aurait été frappée l'imagination du peuple. Il est possible que les violateurs de tombes aient trouvé, dans tels ou tels de ces monuments, ce que Schliemann a découvert dans les fosses de l'acropole mycénienne, ce que Tsoundas a recueilli à *Vafio*, beaucoup d'or et d'argent. Comme ce n'était plus alors l'habitude, en Grèce, d'enfermer dans les tombes une telle quantité de métaux précieux, il avait paru naturel d'en conclure que ces chambres si bien protégées avaient été construites tout exprès pour la garde du trésor.

On comprend d'ailleurs l'incertitude qui régnait à ce sujet, quand on se rend compte de l'importance des changements qui se sont opérés en Grèce après l'invasion dorienne. Pour ne parler ici que de ce qui touche

[1] Pausanias, II, xvi, 5; IX, xxvi, 3; xxxviii, 2.

[2] Athénée, XIV, 21 : *Ἴδοις δ' ἂν καὶ τῆς Πελοποννήσου πανταχοῦ, μάλιστα δ' ἐν Λακεδαίμονι, χώματα μέγαλα, ἃ καλοῦσι τάφους τῶν μετὰ Πέλοπος Φρυγῶν*.

à la question que nous traitons, le rite de l'incinération s'était substitué à celui de l'inhumation, et l'architecture, d'ailleurs engagée dans des voies nouvelles, avait créé des types de tombe qui différaient fort des types primitifs. Ce qui a dû encore contribuer, en ce qui concerne ces sépultures, à abolir la mémoire du passé, c'est que les deux villes qui avaient conservé les plus beaux exemplaires de ce type hors d'usage, Mycènes et Orchomène, ont été détruites l'une au v^e siècle par les Argiens et l'autre au iv^e par les Thébains. Le site en est resté désert pendant un temps plus ou moins long et la tradition locale s'est ainsi trouvée forcément interrompue. Cependant, lorsqu'après la conquête macédonienne et surtout après la conquête romaine la Grèce, dont la population avait prodigieusement décru, ne fut plus qu'un musée où trouvait ample matière à s'exercer la curiosité du voyageur érudit, celui-ci, devant ces monuments, dut se demander à quelle fin ils avaient été bâtis. Or, quiconque a visité l'emplacement des cités antiques y a vu s'ouvrir sous ses pas la bouche de grandes cavités, circulaires à la base et coniques au sommet, qui sont quelquefois très larges et très profondes. Enfoncées tout entières dans le sol, elles n'ont ni portes ni fenêtres; c'était par l'unique orifice ménagé dans la partie supérieure que l'on y descendait à l'aide d'une corde ou d'une échelle, qu'on les remplissait et qu'on les vidait, car elles servaient comme ce que l'on appelle aujourd'hui dans le midi de l'Europe les *silos*, à garder toute espèce de provisions. Le mot θησαυρός a dû désigner d'abord ces caves, ceux de tous les magasins qu'il était le plus facile d'établir et d'entretenir. Les denrées qu'elles contenaient y étaient moins exposées que dans des constructions apparentes soit à l'action destructive de l'air et des intempéries, soit aux incendies, au vol et au pillage. Par analogie, ce terme s'étendit ensuite aux bâtiments érigés en vue de la conservation d'objets quelconques, telles que ces chapelles où, à Delphes et à Olympie, les différentes cités grecques avaient déposé les trépieds et autres offrandes de prix dont elles avaient fait hommage au dieu du sanctuaire. Était-ce des souterrains, ces trois magasins de Cyzique, dans l'un desquels la cité renfermait son blé, tandis qu'un autre était plein d'armes, et que dans un troisième étaient rassemblés les instruments de tout genre, outils et machines, qui étaient destinés aux services publics[1]? Nous ne savons; mais plusieurs textes des historiens nous laissent entrevoir que l'expression θησαυρός faisait songer d'ordinaire à une chambre enfouie dans le sol, qui ne prenait jour sur le dehors que par une ouverture unique, con-

[1] Strabon, XII, viii, 11.

stamment close, et où régnait une obscurité complète [1]. Y a-t-il donc lieu de s'étonner que les premiers antiquaires qui furent amenés à examiner les monuments que nous étudions les aient assimilés à des *θησαυροί*? La tentation était d'autant plus forte que Mycènes et Orchomène étaient les deux cités qui, dans l'âge antérieur à l'épopée, avaient passé pour être les plus opulentes de toutes les villes grecques, les plus riches en métaux précieux [2]. On dut penser que les rois des Argiens, comme ceux des Minyens, s'étaient préoccupés d'assurer la conservation de ces richesses prodigieuses en bâtissant des édifices solides et durables, où elles fussent à l'abri de toutes les convoitises? Les monuments à coupole d'Orchomène et de Mycènes paraissaient remplir toutes les conditions de ce programme. Par leurs dimensions considérables, par l'exécution très soignée de l'appareil et par la noblesse sévère de leurs proportions, ils répondaient à l'idée que l'on se faisait de la puissance et du luxe de ces princes légendaires. On n'hésita donc point; ces dénominations de *Trésor de Minyas* et de *Trésor d'Atrée*, adoptées par Pausanias, qui ne les avait certainement pas inventées, furent acceptées, au premier moment, par la science moderne. Ottfried Müller, malgré sa rare sagacité, n'en révoqua point en doute la valeur [3]. Les premières objections sérieuses vinrent de Welcker et d'Ernest Curtius, qui adoptèrent résolument l'hypothèse d'une destination funéraire [4]. Malgré les excellentes raisons qu'ils apportaient à l'appui de leur opinion, le débat restait ouvert. Ici, comme pour tous les problèmes sur lesquels les textes sont muets, c'était aux fouilles de trancher la question.

Ce renseignement décisif, cette preuve que l'on désirait, il semble que l'on aurait dû les attendre de l'Argolide, où les monuments de l'âge primitif sont plus nombreux et plus importants que partout ailleurs; mais ils y étaient trop apparents pour ne pas éveiller les convoitises; ils

[1] Hérodote, II, 150 (parle des richesses de Sardanapale, *φυλασσόμενα ἐν θησαυροῖς καταγαίοισι*); Plutarque, *Philopœmen*, 19 : *κομίσαντες αὐτὸν ἐς τὸν καλούμενον Θησαυρόν, οἴκημα κατάγαιον, οὔτε πνεῦμα λάμβανον οὔτε φῶς ἔξωθεν οὔτε θύρας ἔχον, ἀλλὰ μεγάλῳ λίθῳ περιαγομένῳ κατακλειόμενον, ἐνταῦθα κατέθεντο καὶ τὸν λίθον ἐπιῤῥάξαντες ἄνδρας ἐνόπλους κύκλῳ περιέστησαν.*

[2] On sait l'épithète qu'Homère accole au nom de Mycènes (*πολύχρυμος*), et, pour bien faire comprendre combien son ressentiment est profond, Achille déclare aux ambassadeurs des Achéens qu'il ne cédera pas, quand même on lui offrirait « toutes les richesses qui affluent à Orchomène ou à Thèbes d'Égypte, où il y a tant de choses précieuses dans les maisons » (*Iliade*, IX, 381-382).

[3] Ottfried Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst*, 3e édition, § 48-49.

[4] E. Curtius, *Peloponnesos*, t. II, p. 400-412; Welcker, *Schatzhæuser oder Grabmæler in Mykenai und Orchomenos* (*Kleine Schriften*, t. III, 1850).

ont dû être violés et pillés dès les temps antiques. En Attique, au contraire, à Ménidi, près de l'ancienne Acharnes, l'amoncellement du remblai avait, de très bonne heure, caché à tous les yeux un édifice souterrain qui n'est ni aussi vaste ni aussi bien bâti que les prétendus Trésors d'Atrée et de Minyas, mais qui présente des dispositions tout à fait pareilles et qui, par conséquent, doit avoir eu la même destination (1). Ce monument a été découvert en 1879, tel, à ce qu'il semble, que l'avait laissé la génération par les mains de laquelle avait été close l'entrée de la chambre. Or, dans cette chambre, on trouva, couchés sur le sol, à la place même où ils avaient été déposés jadis, les restes de six squelettes, avec leurs crânes. Tout autour, de menus objets en terre cuite, en verre, en ivoire, sur le caractère desquels il n'est pas possible de se méprendre; c'était la parure et le mobilier des morts qui reposaient sous ce dôme. L'édifice était bien une tombe et, comme le prouvait le nombre des cadavres, une tombe de famille. Depuis lors, les indices se sont multipliés qui confirment la conclusion que l'on s'était empressé de tirer du résultat des fouilles de Ménidi.

Aucune hésitation n'est plus possible, et nous appellerons désormais *tombes à dôme* ou *à coupole* les constructions souterraines dont Mycènes et Orchomène nous offrent des modèles que Pausanias ne craint pas de comparer aux pyramides de l'Égypte (2), modèles grandioses à la suite desquels viennent se ranger, d'année en année, dans les listes que dresse la science contemporaine, d'autres répliques du même type, qui ne présentent pas un aspect aussi imposant, mais qui, malgré leurs dimensions moindres, sont conçues et exécutées dans la même donnée.

Le prétendu *Trésor d'Atrée* est la plus grande de toutes les tombes à coupole et celle qui paraît avoir été la plus richement décorée; elle se distingue aussi en ce qu'elle se compose de deux pièces, la rotonde et un caveau beaucoup plus petit et plus bas, qui s'ouvre sur le côté droit de la grande chambre voûtée. Rien que dans le territoire de Mycènes, on a signalé, en outre, six autres de ces tombeaux. Le plus important, après le célèbre édifice qui est une des curiosités de la Grèce, est celui qui se trouve tout à fait au nord de la basse ville, juste en face de la Porte aux Lions. Le déblaiement en a été commencé par Schliemann en 1876 et repris en 1891 par M. Tsountas, qui ne l'a pas encore complètement achevé (3). Il est quelquefois désigné sous le nom bizarre de *Tombeau de Mme Schliemann*; c'était celle-ci qui dirigeait et qui surveillait l'équipe

(1) *Das Kuppelgrab von Menidi*, in-4°, 1880, 56 pages et 9 planches lithographiées.

(2) Pausanias, IX, XXXVI, 5.

(3) Schliemann, *Mycènes*, chap. IV, V et IX.

d'ouvriers à laquelle avait été confiée cette partie des travaux. Les dimensions ne sont pas ici très inférieures à celles du *Trésor d'Atrée* et la décoration de la façade était aussi très riche; mais il n'y avait pas de chambre latérale. En dehors du rempart, au nord-ouest et à l'est de l'espace sur lequel s'étendaient ce que l'on peut appeler les faubourgs de la ville, on aperçoit encore quatre tombes, construites, elles aussi, en grands matériaux et qui paraissent avoir été des édifices assez considérables. Toutes ont leur dôme crevé; il n'y a que le haut de la façade qui sorte des décombres et qui soit visible. Aucune de ces sépultures n'a encore été fouillée; on voit combien il reste à faire et à trouver, sur le sol même de Mycènes. Les fouilles grecques de 1888 ont dégagé un septième tombeau, plus petit et d'un appareil moins soigné.

Lui-même, le *Trésor d'Atrée*, malgré l'intérêt qu'avaient excité les inscriptions qui en avaient été données, au commencement de ce siècle, par Gell, Dodwell, Leake, Mure et autres voyageurs, était resté, jusqu'à ces dernières années, dans l'état où l'avaient mis le lent travail des saisons et la brutalité de générations avides et grossières. Le trou qui existe au sommet de la voûte est peut-être l'ouvrage de quelque paysan qui aura voulu s'introduire par là dans la chambre, en un temps où la porte aurait été bouchée. Si le passage a été obstrué ici, à une certaine époque, par les éboulements, il était rouvert lors des plus anciennes visites dont le souvenir se soit conservé; mais il ne l'était que très incomplètement. Le chambranle de la baie était enterré jusqu'à la moitié environ de sa hauteur, et il y avait des immondices dans l'intérieur, surtout dans la seconde chambre. Les pâtres avaient pris l'habitude d'aller, avec leur troupeau, chercher un abri dans cette salle, soit contre les averses du printemps, soit, en été, contre les ardeurs du soleil du midi. Aujourd'hui, l'avenue extérieure, le tableau de la porte, les deux chambres, tout est dégagé jusqu'au sol antique. C'est la Société archéologique qui, en 1878, a fait ces travaux, par les soins de Stamatakis; elle a déblayé toute la voie d'accès. Elle avait d'ailleurs profité de l'occasion pour recueillir et mettre en sûreté le peu qui reste encore des colonnes, chapiteaux, moulures et autres ornements de la façade[1].

Les tombes à coupole avaient été longtemps les seules que l'on eût remarquées au milieu de ce vaste champ de ruines; c'est en 1887 et en 1888 que M. Tsoundas constata l'existence d'une autre série de tombes,

[1] Πρακτικά, 1878, p. 16. Schliemann ne paraît pas, en 1876, avoir donné un seul coup de pioche au Trésor d'Atrée; mais il parle de deux tranchées qu'il aurait ouvertes, en 1873, dans la chambre latérale (*Mycènes*, p. 102).

tombes qui sont certainement contemporaines des dômes en encorbellement, mais qui s'en distinguent cependant à quelques égards[1]; en 1891, il en ouvrait encore de nouvelles, qui ne se sont pas trouvées être les moins curieuses[2]. Comme les sépultures de l'Acropole, celles-ci sont taillées dans les bancs de tuf calcaire qui constituent le sous-sol de Mycènes[3]; mais ce ne sont pas, comme près de la Porte aux Lions, de simples cuves creusées dans la roche vive; l'ensemble de la disposition y est le même que dans les tombes à coupole. On y retrouve, plus ou moins longue, suivant que le flanc de la colline a une inclinaison plus ou moins douce, l'allée d'approche, qui est tantôt horizontale, tantôt en pente du dehors au dedans, puis une baie dont le tableau a toujours une certaine profondeur et par laquelle on accède à une chambre rectangulaire. Le toit de celle-ci est à double ou quelquefois à quadruple pente, à moins qu'il ne s'arrondisse, sans forme déterminée, comme le plafond d'une grotte naturelle. C'est l'exception quand, derrière cette chambre ou sur le côté, on en rencontre une seconde, plus petite, séparée de la première par un couloir très court. La dimension moyenne des caveaux est de 3 mètres sur 4, ou de 4 mètres sur 5 de côté; la hauteur, si on la mesure contre la paroi, en est de 2 mètres à 2 m. 50, tandis qu'elle atteint 3 mètres au milieu de la pièce.

Ces tombeaux ne forment pas une nécropole unique; on en trouve ici quatre ou cinq, là vingt et plus, semés comme au hasard, depuis le sud de l'espace qu'occupait la ville ouverte jusqu'au pied du mont Élie; c'est même là, dans l'endroit appelé *Asprochoma*, qu'ils sont le plus nombreux. S'il y a entre toutes ces sépultures des analogies qui attestent qu'elles datent bien du même temps, chaque groupe a cependant son caractère propre : les tombes qui le composent offrent des particularités qui leur sont communes à toutes, que l'on considère l'arrangement du caveau ou que l'on étudie les objets qui y ont été déposés, vases et figurines de terre cuite, armes, instruments de tout genre, bijoux, ornements en ivoire, en argent et en or[4]. Plusieurs de ces groupes de tombeaux se sont rencontrés au milieu même des restes d'habitations qui abondent sur ces terrasses, ce qui donne à penser que les

[1] Tsoundas, Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1888, p. 119-179).

[2] Tsoundas, Ἐκ Μυκηνῶν (Ἐφημερὶς, 1891, p. 1-44).

[3] On a cherché, pour y tailler ces tombes, les endroits où la roche était tendre; là où on la trouvait trop dure, les travaux commencés ont été abandonnés (Ἐφημερὶς, 1888, p. 123).

[4] Ἐφημερὶς, 1888, p. 124-125.

morts qui y reposaient ont été enterrés dans le voisinage immédiat des maisons où ils avaient vécu. C'est là l'usage primitif, qui s'explique par l'état diffus et le morcellement de ces agglomérations très anciennes.

Chacun de ces groupes de caveaux était le cimetière de l'un des groupes de familles dont la réunion formait le peuple que gouvernaient les princes établis dans l'acropole. Comment appelait-on ces groupes à Mycènes? Y connaissait-on les termes que nous trouvons plus tard employés dans toute la Grèce de *γένος* et de *φρήτρη* ou *φρατρία*? Les phratries étaient-elles groupées en tribus, *φυλαί*? Nous l'ignorons; mais ce qui ne paraît pas douteux, c'est que chacun de ces petits clans avait sa place à lui sur le territoire commun et que ces divers groupes n'avaient pas tous la même importance ni la même richesse [1]. Ici les tombes sont peu nombreuses; là elles le sont davantage; ici elles sont très pauvres; là, elles fournissent plus de métaux précieux et d'objets de valeur. Il y a d'ailleurs dans chaque cimetière, d'une tombe à l'autre, des différences sensibles. Chaque clan avait ses riches et ses pauvres.

Ce qui a permis de faire ces comparaisons, c'est que ces tombes, grâce à leur mode de clôture, sont demeurées intactes [2]. Lorsqu'elles avaient reçu tous les hôtes qui devaient y dormir de leur dernier sommeil, on en fermait la porte par un mur de pierres sèches, en avant duquel on entassait des terres qui venaient combler le couloir à ciel ouvert par où l'on accédait à la chambre. Ces terres étaient ensuite si fortement pilonnées qu'elles prenaient presque la consistance du tuf; pour les entamer, au cours des fouilles, ce n'est pas trop de la pioche; la bêche n'y suffirait pas. Une fois le corridor ainsi rempli, l'herbe poussait sur le remblai, et aucun indice ne trahissait au dehors la place du caveau et ne risquait d'éveiller l'attention des violateurs de sépultures.

Si les différentes fractions du peuple avaient ainsi leur cimetière dans le quartier même qu'elles habitaient, les princes qui régnaient à Mycènes devaient avoir leur nécropole dans l'enceinte de la citadelle où ils étaient domiciliés; cette nécropole, on l'a retrouvée près de la Porte aux Lions; mais on ne saurait guère douter que les tombes à coupole ne soient aussi des tombes royales. Pour deux au moins de ces tombes, la présomption équivaut presque à la certitude. En l'honneur de qui, sinon des maîtres d'un puissant empire, l'architecte mycénien se serait-il im-

[1] Ce qui prouve bien que chaque *γένος* avait son cimetière, c'est que l'on ne trouve pour ainsi dire pas de tombeaux isolés (*Ἐφημερίς*, 1888, p. 135).

[2] *Ἐφημερίς*, 1888, p. 129. Des cinquante-deux tombeaux qu'il a fouillés en 1886, Tsoundas n'en a trouvé qu'un seul ouvert.

posé cet effort, aurait-il construit et somptueusement décoré ces édifices qui semblent avoir été les chefs-d'œuvre de son art? C'est cependant loin de la demeure princière, dans la ville basse, que sont semées toutes les tombes à coupole, et, d'après l'avis de tous les archéologues qui se sont occupés de la question, elles sont moins anciennes que les fosses creusées dans le roc du cercle de dalles. Il est vraisemblable que cette dérogation aux pratiques antérieures de l'architecture funéraire s'est opérée à la suite d'un changement de dynastie; mais pourquoi s'est-elle produite et quelles sont les raisons qui l'expliquent? Sur ce point, nous en sommes réduits aux conjectures. à des conjectures plus ou moins spécieuses. Peut-être la citadelle était-elle déjà trop encombrée de maisons pour que l'on y trouvât la place de ces sépultures qui en veulent beaucoup, qui ne peuvent avoir qu'à ce prix leur caractère et leur effet de grandeur. Peut-être aussi le terrain, dans l'intérieur du rempart, ne se prêtait-il pas à l'exécution de ces monuments; le roc, un calcaire qui s'est asséché et durci au contact de l'air, y affleure en maints endroits, et il est partout très voisin de la surface du sol; au contraire, on rencontrait dans la ville basse des massifs formés d'un tuf plus friable et où la couche de terre végétale était assez épaisse. Si, comme il y a quelque raison de le croire, la dynastie qui, la première, construisit en Grèce des tombeaux de ce genre était d'origine étrangère, il lui aurait donc fallu se résoudre à chercher ailleurs que sous les murs mêmes du château des conditions d'espace libre et de terrain approprié qui lui permissent de rester fidèle aux habitudes contractées dans sa patrie première, de transporter et d'acclimater ici un type auquel l'attachaient de très vieux souvenirs.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

BOSSUET, HISTORIEN DU PROTESTANTISME. Étude sur l'*Histoire des variations*, par Alfred Rébelliau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes.

PREMIER ARTICLE.

Bossuet est, de tous les grands écrivains français du XVII^e siècle, celui sur lequel la critique littéraire s'est le plus exercée dans ces derniers temps.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Trois thèses ont été présentées sur ce sujet à la Faculté des lettres de Paris : l'une, de l'abbé Lebarq, sur *Les sermons de Bossuet*, a pour objet d'apporter des documents nouveaux à l'étude du texte de ces sermons; l'autre, de M. de la Broize, sur *Bossuet et la Bible*, nous fait connaître par le détail l'une des sources du style de Bossuet dans les Saintes Écritures. La troisième, dont nous allons parler, traite de Bossuet, historien du protestantisme : c'est une étude approfondie sur l'*Histoire des variations*. Indépendamment de ces trois thèses, nous devons rappeler encore un travail de M. Brunetière, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur *La philosophie de Bossuet*, et enfin une étude d'ensemble et d'appréciation générale, par M. Lanson, dans la *Bibliothèque* de Lecène et Oudin.

De tous ces travaux, celui qui nous paraît le plus neuf dans ses conclusions, le plus ample dans ses documents, et le plus intéressant à tous points de vue, est celui de M. Rébelliau sur Bossuet, historien du protestantisme. L'*Histoire des variations*, l'un des chefs-d'œuvre de Bossuet, n'avait pas encore été l'objet d'une critique précise et approfondie. Les *Sermons*, les *Oraisons funèbres*, l'*Histoire universelle*, même *La connaissance de Dieu et de soi-même*, tous ces livres ayant toujours fait partie du programme des classes, ont suscité mille commentaires. L'*Histoire des variations*, qui est en dehors du courant des études ordinaires, a été peu étudiée. C'est un livre célèbre, admiré de loin et sur ouï-dire, mais en réalité peu connu. Cela seul suffirait pour donner au travail de M. Rébelliau un véritable intérêt : mais cet intérêt s'accroît encore par l'originalité du point de vue auquel il s'est placé. Il revendique pour Bossuet non seulement ce qui ne lui est contesté par personne, à savoir le titre de grand écrivain, mais encore celui de grand historien. Ce qu'il veut démontrer, nous dit-il, c'est que « l'*Histoire des variations* est un ouvrage vraiment scientifique, aussi digne de l'estime des historiens que de celle des lettrés. » Il s'inscrit en faux contre l'opinion de Sainte-Beuve, qui ne voyait dans Bossuet qu'un orateur, et un orateur prévenu en faveur d'une doctrine, qui ne lui reconnaissait que le don de l'ordonnance, celui de développer avec clarté et magnificence des idées reçues, qui le définissait « l'homme de toutes les stabilités et de toutes les autorités » et qui disait enfin de lui qu'il avait « une âme sacerdotale, une âme de prêtre et même de grand prêtre ». M. Rébelliau pense pouvoir modifier l'opinion de la critique sur ce jugement. Il croit que la qualité d'orateur n'est pas exclusive de celle d'historien. Quant à la foi religieuse, elle n'est un obstacle que pour les faibles. Qu'importe à Bossuet qu'il y ait eu de méchants papes, et que Luther ait été un honnête homme? Sa foi plane de trop haut, pour n'avoir pas la force de voir les faits, les choses et les hommes tels qu'ils

sont. Ce qui rend cette thèse plus intéressante encore, c'est que l'auteur nous dit lui-même qu'il n'appartient pas à l'ordre des doctrines et des croyances dont Bossuet est le représentant, et l'on voit bien, par les dernières pages de son livre, qu'il est favorable à la libre pensée moderne, à la doctrine d'une transformation perpétuelle des croyances religieuses : mais n'anticipons pas sur sa conclusion.

Tout en promettant de mettre surtout en relief le côté historique de l'*Histoire des variations*, M. Rébelliau ne méconnaît pas que c'est un livre théologique, et il nous avertit qu'il écartera de son examen la théologie proprement dite. Ainsi déchargé de sa partie théologique, le livre de Bossuet contient encore une bonne part d'histoire proprement dite, dans laquelle les qualités d'exactitude et de précision qui caractérisent l'historien ont lieu de se faire jour. Or, si l'on examine soit les sources où Bossuet a puisé, soit les résultats qu'il a obtenus, on ne peut refuser à son ouvrage un véritable mérite historique.

Tout en disant qu'il écartera la théologie, l'auteur s'y trouve engagé cependant plus qu'il ne le pense : car il croit nécessaire de commencer son étude par l'histoire de la controverse religieuse en France avant Bossuet. C'est même là, on peut le dire, une des parties les plus neuves et les plus savantes de son livre. Il remonte jusqu'au colloque de Poissy qui met pour la première fois aux prises l'une avec l'autre les deux églises. Alors commence une bataille théologique dont la durée s'étend jusqu'à l'édit de Nantes. Ce qui caractérise la controverse dans cette période, c'est, selon l'auteur : 1° la multiplicité des matières débattues; 2° le caractère purement dogmatique de la discussion. Le nombre des points attaqués et défendus est incalculable. Il semble que l'on s'évertue à grossir les dissidences. Le théologien Feuardent, dans la première partie de ses *Dialogues* signale 174 erreurs chez les protestants; dans la seconde partie, il en découvre 465; dans sa *Théomachie*, il en dénonce 1,400. Quant à la méthode de discussion, elle est très simple. Les protestants n'avaient recours qu'à l'Écriture (ancien et nouveau Testament). Ils passaient par-dessus toute la tradition ecclésiastique, conciles, pères de l'Église, docteurs scolastiques, et les catholiques étaient toujours plus ou moins forcés de les suivre sur ce terrain. Pendant tout le premier quart du XVII^e^ siècle, la controverse garde le même caractère encyclopédique, sans faire aucun pas nouveau. C'est le recommencement perpétuel d'une discussion qui n'avance pas. L'auteur nous cite un nombre incroyable de théologiens des deux parts, qu'il paraît avoir eus sous les yeux : Gentian Hervet, Claude Despense, Claude de Saintes, de Chef-fontaine, Guillaume du Préau, Feuardent, Bellarmin, du Perron, du

côté des catholiques; Calvin, Théodore de Bèze, du Plessis-Mornay, Chamier, Cameron, Jacques Cappel, du côté des protestants. Des notes savantes, plus étendues que le texte, nous donnent la bibliographie exacte de cette accablante polémique.

Une nouvelle période de controverse s'étend depuis les premières années du XVII[e] siècle jusqu'à la fin. On commence à avoir un secret espoir de ramener les protestants à la foi catholique. De là une certaine tendance à l'adoucissement dans la polémique, et surtout à la réduction des points controversés. François Véron, dans sa *Règle générale de la foi catholique* (1645), demandait à simplifier les disputes : « Retranchons de Bellarmin, disait-il, et d'autres livres de controverses tout ce qui est de la doctrine scolastique, nous la diminuerons de 35 si le tout fait 40 ». Mais cette pensée était prématurée, et Véron était censuré en cour de Rome. Néanmoins, de 1642 à 1660, il y a un ralentissement réel et un apaisement relatif dans la querelle des deux religions; la méthode et le ton diffèrent sensiblement. La controverse porte sur un domaine plus restreint : c'est l'érudition qui domine. On consigne les résultats des recherches approfondies sur les antiquités ecclésiastiques dans des mémoires volumineux qui demandent beaucoup de temps pour être lus, plus encore pour être réfutés. Un seul parmi les protestants reste fidèle à la méthode scolastique, c'est Drelincourt. Chez les catholiques, lassitude évidente. Les docteurs sérieux se désintéressent de la controverse. La besogne de convertisseur est abandonnée aux moines, ou même à des aventuriers laïques. « Depuis la mort de du Perron, écrivait un janséniste, la vérité catholique est restée sans défense. » La cause de cette trève entre les deux camps était en partie dans les querelles que chaque église avait alors dans son sein, et qui portaient de part et d'autre sur les mêmes matières, à savoir sur la prédestination et le libre arbitre. Arminius, Gomar, Piscator troublaient autant les protestants que Baius, Bannez, Molina et Jansénius inquiétaient les catholiques. Mais surtout, on était las des disputes.

En 1661, au moment de l'avènement de Louis XIV au gouvernement personnel, la paix étant faite avec Port-Royal, la controverse religieuse recommença avec ardeur. Sous forme théologique, ce sont les questions les plus importantes de la philosophie et de la politique qui sont agitées; et tout annonce, tout fait pressentir le grand événement de la fin du siècle : la révocation de l'édit de Nantes. Les livres succèdent aux livres, les conférences entre adversaires reparaissent. Même après 1685, après la révocation, quoique une controverse contre des ennemis vaincus et chassés ne fût qu'une triste ironie, les catholiques s'obstinent à prouver qu'ils avaient raison; et l'auteur, dans cette persistance de la discussion,

voit « une sorte de honte inavouée des catholiques, un remords de leur triste et incomplète victoire ». Quels sont maintenant les caractères de la lutte dans cette période qui s'étend jusqu'en 1685 et même quelque temps après, et qui nous conduit à l'ouvrage de Bossuet? D'abord comme nous l'avons dit, le nombre des points en discussion a diminué. Mais surtout la méthode s'est sensiblement modifiée. Ce qu'on examine, ce n'est pas la vérité absolue des dogmes considérés en eux-mêmes : c'est la croyance antérieure professée sur ces dogmes par l'Église. La méthode, en un mot, devient de plus en plus historique.

La réduction des matières de controverse prouve que sur un certain nombre de points on était parvenu à s'entendre. Par exemple, sur le fameux principe de la justification par la foi, on avait fini par découvrir que le désaccord était purement verbal, que la nécessité des œuvres n'était pas plus méconnue par les calvinistes que la nécessité de la foi pour les catholiques. Jurieu disait que « la foi et les bonnes œuvres sont d'une égale nécessité pour le salut ». Sur d'autres matières aussi, telles que l'intercession des saints ou les indulgences, on s'entendait mieux qu'auparavant. De plus les erreurs que l'on avait à combattre de part et d'autre tendaient à rapprocher les deux religions. La doctrine d'Arminius sur le libre arbitre était très près des doctrines molinistes chez les catholiques. La prémotion physique des thomistes se rapprochait beaucoup de la prédestination calviniste. Les efforts faits par le XVII^e siècle pour la réunion de toutes les églises protestantes avaient pour effet de les rapprocher de l'Église catholique; car elles n'en étaient pas toutes également éloignées; et en se rapprochant de Luther, les calvinistes se rapprochaient par là même des catholiques. On se félicitait de part et d'autre de ce rapprochement. Paul Ferry se louait « de voir les catholiques accorder à l'Église réformée des articles pour lesquels on l'avait persécutée autrefois ». Turenne disait de son côté que « beaucoup de gens de la religion convenaient avec les catholiques sur beaucoup de matières dont on n'était pas d'accord dans le principe ». Dans le sein de l'Église protestante, beaucoup pensaient qu'on était allé trop loin. On regrettait, sinon publiquement du moins en secret, la discipline de l'ancienne Église; on redoutait les dangers de l'anarchie protestante. « N'eût-on pas mieux fait, disait Grotius, de réformer l'Église que de s'en séparer? » On trouve des regrets analogues chez Casaubon. Même les théologiens, Claude et Jurieu faisaient d'importantes concessions et il semble, d'après l'opinion de notre auteur, que jamais les protestants n'aient été plus près des catholiques qu'au moment où une politique brutale les chassait du royaume et martyrisait leurs pasteurs.

Passons à la méthode qui était aussi complètement changée, et qui, nous l'avons dit, de dogmatique était devenue historique.

L'expérience avait peu à peu désabusé les protestants de leur méthode primitive, à savoir le recours immédiat et exclusif aux saintes Écritures. On savait trop bien maintenant que cette méthode pouvait conduire à toutes sortes d'opinions, et entre autres à cette opinion menaçante et redoutable qui se refusait à trouver dans l'Écriture non seulement tel ou tel dogme disputé avec les catholiques, mais même le fondement essentiel du christianisme, à savoir la divinité de Jésus-Christ. En même temps que la controverse avait ainsi à compter avec les commencements de la libre pensée et du rationalisme théiste, en même temps il fallait compter aussi avec le commencement de l'exégèse rationaliste qui, par Spinosa et Richard Simon, tendait à ébranler la base même des croyances communes aux deux Églises. « On le voit, dit l'auteur, en face du socinianisme et de l'exégèse, il y avait égal danger soit à prétendre comme les catholiques que l'Écriture ne suffisait pas, soit à soutenir avec les protestants qu'elle suffisait à tout. » De là une tendance de part et d'autre à consulter les Pères, les docteurs, les conciles et à rechercher les traditions de l'ancienne foi chrétienne : on s'en aperçut bientôt. « Les Huguenots, disait Balzac commencent à être un peu plus honnêtes avec les Pères. » Le ministre Aubertin bien avant cette époque, dès 1626, avait brillamment introduit dans la controverse la méthode historique, par son ouvrage sur *l'Eucharistie dans l'ancienne Église*. Dumoulin, Daillé, les controversistes anglais donnaient le même exemple, suivi par tous les controversistes de l'époque où nous sommes. L'auteur croit pouvoir attribuer, dans ce changement de méthode, une grande importance à l'argument sceptique de Montaigne et de Charron. En présence de la perpétuelle mobilité des opinions humaines proclamée par le pyrrhonisme, il était indispensable de montrer que la religion était affranchie des misérables conditions de la science humaine, et qu'elle était immobile et infaillible.

Ce besoin d'immutabilité n'était pas alors seulement propre aux catholiques. Il était commun aux deux partis. Chacun d'eux prétendait s'appuyer sur la tradition; et nous arrivons ainsi à toucher au vrai sens et à la solide valeur historique de l'*Histoire des variations*. Jusque-là les protestants avaient cru avec les catholiques que l'immutabilité était le signe de la vérité. Ils prétendaient seulement avoir la tradition de leur côté. Ils soutenaient tous, protestants comme catholiques, que « perpétuité est marque de vérité, et que variation est signe d'erreur ». Ils se ralliaient à la formule de Vincent de Lérins, dans son livre *Pro catholica*

fide; « Id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est. »

Ces idées étant généralement admises, on comprend alors le sens et la valeur d'une *Histoire des variations dans les églises protestantes*. Aujourd'hui que le protestantisme a officiellement et universellement reconnu le fait de la variation et de la diversité dans le sein de l'Église et s'en fait même un titre d'honneur, on peut dire, sans doute, que l'argument de Bossuet ne porte plus; mais il n'en était pas de même au XVII[e] siècle. Tous se prévalaient également de la tradition. C'est précisément le livre de Bossuet qui a amené les protestants à changer de tactique : c'est la force de ce livre d'avoir contraint ses adversaires à ce changement de front. Contraints de reconnaître en définitive que Bossuet avait raison, les protestants ont tourné l'objection en argument. L'*Histoire des variations* a clos la controverse sur ce point; et il ne se publia après aucun livre qui ait fait faire à la discussion un pas de plus.

Nous venons de voir où en était la controverse religieuse, au moment où Bossuet écrivit son livre. Demandons-nous maintenant, avec M. Rebelliau, comment Bossuet était préparé à cette œuvre historique. Il ne faudrait pas croire que l'éducation ecclésiastique fût une mauvaise préparation au rôle d'historien. Justement dans la première moitié du XVII[e] siècle, les membres du clergé français avaient eu une part considérable dans le renouvellement des études historiques. On avait compris que, dans cette grande bataille avec les protestants, l'histoire jouerait le rôle le plus important. Dès 1559, Baronius avait le premier donné l'exemple des grandes entreprises d'érudition. La France l'avait suivi. Dès 1615, le nom du Père Sirmond était illustre. De 1600 à 1660, les Pères Fronton du Duc, Pétau, Eustache Gault, Morin, Chifflet, Labbé, Luc d'Achery, Lecointe, Thomassin, jetaient les fondements de l'archéologie, de la numismatique, de la philologie sacrée, et commençaient à éclaircir l'histoire de l'antiquité et du moyen âge chrétien. Ce n'est pas seulement dans les congrégations que cette ardeur de science se manifeste : c'est aussi dans le clergé séculier. Les prélats, tels que de Marca, Godeau, Bosquet, l'Aubespine, donnaient à ces études nouvelles la garantie de leur autorité. L'auteur, dans une bibliographie savante, nous donne l'énumération des innombrables ouvrages sortis de cette double source. Cette science historique pénétra en théologie et devint le fond de ce qu'on appela la théologie positive, en opposition à la théologie scolastique. Plus tard, dans les ouvrages de Mabillon, Bernard Lamy, Ellies du Pin, qui ont écrit sur l'éducation des prêtres, on voit quelle part considérable ils attribuent aux études de pure érudition.

C'est précisément au moment où Bossuet faisait ses études au collège de Navarre, que ce renouvellement historique était dans sa plus grande ardeur. Le Père Lecointe, disent ses biographes, avait « une passion si violente pour l'histoire qu'il faisait partout des recrues à l'érudition ». En 1651, paraissait le traité du Père Morin sur *la Pénitence*, qui, nous dit Ellies du Pin, introduisait la méthode nouvelle de traiter les sacrements par l'histoire. En 1653, Godeau, dans l'*Histoire de l'Église*, établissait qu'un théologien doit être historien. Enfin, en 1654, le Père Thomassin venait à Paris faire des conférences sur l'histoire ecclésiastique. Bossuet put donc pendant son séjour au collège de Navarre, entendre parler de toutes ces nouveautés et même en recevoir l'influence directe. Il était lui-même en relation d'amitié avec l'un des érudits les plus renommés de ce temps, Jean de Launay, professeur au collège de Navarre. « Launay, dit M. Rebelliau, n'est pas sans doute à comparer à Sirmond et à Lecointe; mais du moins y avait-il quelque chose que cet impitoyable ennemi des fausses légendes et des chartes supposées, ce hardi dénicheur de saints apocryphes, devait savoir mieux que personne inculquer aux jeunes gens : c'était le goût et le courage de la critique libre. »

Au sortir du collège de Navarre, dans quel milieu se développa le génie de Bossuet? Nous le voyons d'abord faire son apprentissage ecclésiastique à Metz, et s'y livrer à l'étude des Pères. Mais, en 1659, le voilà de retour à Paris. Quels seront son entourage et ses amis? Il y avait alors à Paris, nous dit l'auteur, trois groupes distincts qui se connaissaient à peine et qui étaient fermés les uns aux autres. C'est le groupe des lettrés représentés par Boileau; le groupe des philosophes, représenté par Malebranche, et enfin le groupe des érudits, représenté par Mabillon. De ces trois groupes, quel est celui que Bossuet paraît avoir le plus fréquenté, et le plus directement connu? C'est celui des érudits. Déjà, chez ses amis jansénistes, il avait vu l'érudition au service de la foi. Arnault et Nicole sont entraînés à grossir de plus en plus leurs écrits par des témoignages, des documents et des discussions critiques : or, c'est précisément le moment où ils entraient en relation avec Bossuet, et lui demandaient d'être leur censeur et leur conseiller. Sans doute, à cette époque, Descartes et ses disciples dépréciaient et ridiculisaient l'érudition; mais il ne faut pas faire le XVIIe siècle plus cartésien qu'il ne le fut. Il y eut plutôt vers ce temps (1670) une sorte de mode pour les curiosités historiques. La linguistique était promenée dans les salons par Ménage et Bouhours. La « critique » était la mode du jour, et Mabillon se scandalisait que les femmes mêmes eussent sans cesse ce mot à la bouche. Des gens du monde faisaient leurs délices de la numismatique. Montausier, le collègue

de Bossuet dans l'éducation du dauphin, était lui-même un archéologue et un érudit. Enfin, l'on peut constater que, de 1670 à 1682, pendant son séjour à la cour, comme précepteur du dauphin, Bossuet entretint avec un grand nombre d'érudits de tout genre, des rapports habituels. A l'académie Lamoignon, dont faisait partie Boileau, il rencontrait Adrien Baillet, Charles Patin l'antiquaire, le voyageur Tavernier et enfin du Cange. A Saint-Germain, dans des réunions hebdomadaires que l'on appelait *le Petit concile*, il voyait les plus célèbres orientalistes du temps, d'Herblot, Eugène Renaudot, Galland, les frères du Viel; et l'hébraïsant Thoynard prêtait d'Orléans son concours à cette petite académie d'exégèse. Quant à ses amis ecclésiastiques, qu'il avait alors plus ou moins sous sa direction, nous rencontrons l'abbé Fleury, l'auteur de l'*Histoire de l'Église*, qui, dans la préface de ce livre, exposait avec fermeté les règles de l'histoire indépendante. Il entretenait des correspondances avec l'abbé Nicaise et les savants les plus éminents, même parmi les étrangers, et plus tard parmi les réfugiés, Bayle, Justel, Spon, Grævius, Turretin, Leibniz. Il eut à surveiller les travaux des érudits chargés de composer pour le dauphin des ouvrages d'histoire, Jean Doujat, Jean Rou, Cordemoy. Enfin il connut de près le seul historien marquant qu'eût produit l'école janséniste, le savant Lenain de Tillemont, chargé de préparer les matériaux d'une Vie de saint Louis. A partir de 1675, nous voyons des traces nombreuses d'un commerce de Bossuet avec de savants bénédictins : Dom Martène, Dom Bernard de Montfaucon. Il était l'ami particulier de Mabillon, qui venait à Saint-Germain ou à Meaux faire séjour auprès du prélat. Tous ces faits, rassemblés par l'auteur avec un grand soin et beaucoup de sagacité, nous prouvent que Bossuet a eu surtout pour amis, pour familiers, pour correspondants, des érudits et des historiens. Ce ne sont pas les philosophes qui l'attirent, ce ne sont pas les lettrés, les beaux esprits : ce sont les savants; non qu'on ait le droit de conclure de là qu'il fût lui-même un érudit de profession, mais il est permis de dire qu'entouré de tant d'exemples il devait connaître les devoirs de la critique historique, et s'en inspirer au moment où il tenterait lui-même d'écrire l'histoire.

Ce n'est pas là une pure conjecture. On peut s'en assurer par le soin qu'il a mis aux ouvrages historiques qui ont précédé l'*Histoire des variations*, depuis 1670 jusqu'à 1688 : à savoir, l'*Histoire de France*, le *Discours sur l'histoire universelle*, et enfin un livre de théologie historique, *La Tradition défendue touchant la communion sous les deux espèces*.

L'*Histoire de France* n'est que l'ensemble des rédactions du dauphin, corrigées et refondues par Bossuet. Dans la *Lettre à Innocent XI* sur les

études du jeune prince, Bossuet dit qu'il a puisé la matière de cet enseignement aux sources, et dans les ouvrages les plus approuvés. Or, dit M. Rébelliau, en consultant l'ouvrage lui-même, on constate que Bossuet a plus souvent consulté les sources que les historiens de seconde main. C'est ainsi qu'il expose les commencements du XVI^e siècle avec les mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, le règne de Louis XI avec Comines, celui de Louis IX avec Joinville. Sur Louis XII, il combine les renseignements fournis par Jean d'Anton, par Saint-Gelais et Claude de Seyssel. Sur le règne de François I^er, il ajoute Guichardin aux du Bellay; sur le règne de Charles VII, il complète Monstrelet par Jean Chartier et par la *Chronique anonyme de la Pucelle.* Sur saint Louis, il ajoute à Joinville Guillaume de Nangis et les autres chroniqueurs; en remontant plus haut, on voit que, pour le règne de Charlemagne, il a consulté les *Capitulaires* et s'est inspiré des études de Cordemoy sur le fameux édit de Kiersy-sur-Oise.

Quant au *Discours sur l'histoire universelle,* il ne comportait pas cette érudition de détail et ce luxe de documents de première main, puisque c'était surtout un ouvrage d'ensemble et de philosophie historique. Il semble même que l'idée générale de ce discours dût ôter à l'auteur quelque peu de sa liberté d'esprit dans le récit et l'appréciation de grands événements. Et cependant, si on lit la troisième partie, la seule qui se rapporte à l'histoire profane, on voit que partout, sauf pour l'invasion des Barbares, c'est toujours par des causes humaines que Bossuet explique les faits humains. Que l'on retranche quelques pages, et il reste une suite de déductions appuyées sur l'observation et la comparaison des faits : « déductions, dit l'auteur, que des connaissances plus étendues ont pu modifier sur quelques points, mais dont l'esprit est bien celui de la science historique, telle que nous la comprenons désormais. » Bossuet d'ailleurs lui-même définit admirablement la méthode historique, lorsqu'il dit : « La vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps les secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver..... Qui veut entendre à fond les choses humaines doit les reprendre de plus haut : il lui faut observer à fond les inclinations et les mœurs, le caractère tant des peuples en général que des princes en particulier, et enfin de tous les hommes extraordinaires qui ont contribué en bien ou en mal au changement des États. »

Si nous négligeons le troisième ouvrage tout théologique cité par l'auteur, la *Tradition défendue touchant la communion sous les deux espèces,* nous voyons quelle a été la préparation de Bossuet pour la grande œuvre

historique qu'il avait entreprise et que l'auteur se propose d'étudier en détail, à savoir l'*Histoire des variations*. C'est maintenant l'ouvrage lui-même que nous avons à aborder avec lui. Ce sera le sujet d'un second article.

Paul JANET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu, par M. Gabriel Bonvalot.

DEUXIÈME ARTICLE.

C'est le 18 novembre; le thermomètre marque 9 degrés au-dessous de zéro, la caravane s'engage dans le désert tout semé de pierres qui rendent difficile la marche des chameaux. Une rivière voisine est congelée, on emporte des sacs de glaçons, car de longtemps les voyageurs n'auront pas d'autre boisson. Bientôt une masse sombre se dessine à travers un léger brouillard : c'est l'Altyn Tagh, les montagnes d'Or. Elles semblent hautes; mais on n'aperçoit aucun détail, nulle cime n'est visible. « De l'autre côté, dit Abdoullah Ousta, commence le pays des vents de glace, vous aurez froid, très froid dans ce pays-là. Voulez-vous donc suivre le « vieux chemin? » Tel est le nom du chemin de Carey. « Il en est un meilleur », ajoute-t-il; mais les voyageurs persistent à prendre le « vieux chemin », persuadés qu'il conduit à un embranchement de la route du sud que visent particulièrement nos compatriotes.

On s'élève lentement sur les contreforts de la chaîne, et toujours la montagne devient de plus en plus abrupte. Le 22 novembre, après avoir franchi une petite passe, on descend dans une gorge qui aboutit au pied du Koum Davane. On avance dans ce défilé et l'on arrive à un étroit couloir, pavé de glace, se glissant sous la montagne que l'eau a rongée. Des arceaux sont indiqués et volontiers l'on croirait un palais féerique. Partout des traces de bêtes fauves : loups, renards, gazelles, errent dans ces solitudes. Réunies en troupes, de belles antilopes aux cornes recourbées regardent du haut des crêtes. Elles semblent vouloir descendre vers la source; mais la vue des hommes les inquiète. Le prince Henri d'Orléans les vise, et tout aussitôt c'est une dégringolade de la bande entière. Le chasseur les poursuit, et si loin, que la nuit venue,

il manque à l'appel. On court à sa recherche et l'on finit par le trouver sur une plate-forme de rochers, ne pouvant ni avancer ni reculer. Avec des cordes, on le tire du mauvais pas, et, ne songeant plus au danger, il rentre au camp, tout joyeux d'avoir vu de près les bêtes superbes dont il convoitait la dépouille. De la source on se dirige vers la première passe; c'est le Koum Davane qu'il s'agit d'escalader. Il n'existe nul sentier et c'est à nos voyageurs qu'échoit l'honneur de tracer dans la poussière le premier chemin. Tous se mettent à cette dure besogne. On s'efforce de rendre la pente aussi douce que possible afin de ne pas rebuter les bêtes de somme. Huit heures sont employées à l'ascension du Koum Davane. A peine s'est-on élevé de quelques centaines de mètres depuis la veille que déjà les hommes se plaignent de violents maux de tête, le commencement du mal de montagne.

Le 24 novembre, le campement est établi, non loin du Tach Davane. En avançant, la montagne devient toujours plus déserte; elle est complètement dénudée; des crêtes effilées percent la poussière. Après la passe de Sable, la passe des Pierres, encore plus rude, et dans la petite troupe le mal de montagne ne cesse de sévir. Le 25 et le 26 sont consacrés au Tach Davane; la pente est si raide qu'on a dû, en quelques endroits, hisser les chameaux et porter les bagages à dos d'hommes. La nuit du 27 est déplorable; il y a 17 degrés de froid et un vent du nord que supportent mal les plus courageux. Par bonheur on descend, le mal de montagne diminue, et, après cinq heures de marche, on est sur les bords du Djahan Saï. La glace couvre les berges; mais au milieu, l'eau coule rapide, claire et très propre à désaltérer.

En ces solitudes le gibier abonde : des traces de cerfs et d'antilopes ont été reconnues, des empreintes de sabots ont dénoncé la présence de yaks sauvages. Le 3 décembre on atteint Ouzoum Tchor (la Grande Saline). On a subi une terrible bourrasque. Dans la nuit le thermomètre est tombé à 27 degrés au-dessous de zéro. Les explorateurs commencent à penser que l'hiver est arrivé. Au lendemain on rencontre une caravane de pèlerins; elle vient du Tibet, de Lhaça, où les fidèles ont été prier le grand Lama. Les voyageurs sont à la joie, estimant que s'ils n'ont pas encore trouvé la route idéale du Sud, ils ont du moins découvert une route commode, accessible aux chameaux. Le 5, en marchant vers le Sud-Est, ils aperçoivent les traces d'une caravane de Kalmouks. Le soir on tient conseil, on questionne les chasseurs, et Timour, un des hommes recrutés à Tcharkalik, raconte que onze années auparavant, lorsqu'il allait à Bogalik chercher de l'or, il a rencontré une caravane de Kalmouks revenant de Lhaça; les traces allaient droit au Sud.

Décidément nos compatriotes tiennent la fameuse route du Sud tant cherchée; ils s'efforceront de ne plus la perdre. Le projet primitif était simplement d'aller au Tonkin par Batang; mais voilà que les circonstances viennent donner un autre tour à l'expédition. M. Bonvalot conçoit l'idée de gagner le Tibet et d'atteindre au Namtzo, au « Lac du Ciel », près de Lhaça, la Ville sainte. Il communique l'idée à Henri d'Orléans et le jeune prince s'enthousiasme. Le 7 décembre, on traverse les étangs que forme la rivière; ils sont gelés. Deux jours plus tard, on campe sur le versant nord de la passe, où l'on arrive par une montée facile. Pour des chasseurs, les tentations s'offrent en multitude; il y aura aussi une déception; on a parlé de yaks sauvages, et, lorsque les bêtes sont à proximité, on s'aperçoit qu'elles ont un anneau dans le nez : c'étaient des yaks vraiment domestiques, abandonnés par les Kalmouks.

A la descente de la montagne, sur les pentes du Sud, le spectacle est nouveau; ce ne sont que ravins creusés par des torrents. Réunis sur divers points, ces torrents forment de nombreux deltas, et s'en trouve élargie la route que suit la caravane. Le 12 décembre, il a gelé jusqu'à 28 degrés. Au réveil le vent souffle avec violence, les gens paraissent engourdis, le moral laisse à désirer. Les Lobis veulent s'en retourner et ils font leurs préparatifs. Le Doungane juge qu'il serait mieux à Kourla, près d'un bon foyer, et il maudit « les Européens qui se comportent comme des fous et non avec le bon sens chinois ». Les hommes qui abandonnent la caravane reçoivent des cadeaux et on les charge de lettres et des collections qui ont été déjà formées; ils doivent tout remettre à l'Aksakal de Kourla, qui l'expédiera au consul de Kouldja. La confiance des explorateurs était bien placée; aucun objet n'a été perdu. Tout est arrivé à Paris.

Il s'agit toujours de suivre la piste des Kalmouks. Les difficultés apparaissent, car, au delà de l'Altyn Tagh, le vent souffle d'une manière à peu près permanente. Déjà les traces sont effacées sur les surfaces les moins abritées. Première étape bien monotone : le paysage sombre, les hommes marchant tête basse, songeurs, regrettant le passé, s'effrayant de l'avenir. Toute la caravane n'est réunie que dans la nuit noire. Fatigués, les hommes se couchent sans proférer une parole.

Les pèlerins, semble-t-il, ne vont pas en une seule caravane; ils cheminent par pelotons et ne se rassemblent qu'en certains endroits, évitant de la sorte de tracer un sentier durable qui trahirait le secret de leur route.

Le 15 décembre, étant sur un vaste plateau, nos explorateurs

découvrent une véritable nuée d'antilopes, les orongas, dans la langue du pays. Rien de plus gracieux. Ces jolis animaux ont une allure charmante; ils portent fièrement la tête et unissent l'élégance à la force. Un mufle noir, un poitrail large et de couleur sombre, un pelage gris clair les font admirer. Les mâles se défient en renâclant et se précipitent l'un sur l'autre en se menaçant de leurs cornes droites et aiguës. Nos explorateurs sont parvenus à une altitude de plus de 5,000 mètres. La nuit ils subissent un froid de 28, de 30, jusqu'à 32 degrés centigrades. Tous éprouvent le mal de montagne et un homme de l'escorte en est particulièrement affecté. Tout dit que personne n'est fait pour vivre en de tels lieux; la solitude est trop complète, le froid trop excessif. Il neige, on marche par un vent glacial qui aveugle, et toujours il neige. Un soulagement survient lorsqu'on descend la vallée; on trouve alors l'air calme. L'endroit est choisi pour une halte. Le froid est encore de 16 degrés, mais, par comparaison, c'est délicieux; aussi on appelle l'endroit le camp de la Miséricorde. L'homme si éprouvé par le mal de montagne est en proie au délire, on ne peut rien pour le soulager. Il meurt et on l'enterre sous la neige. On se remet en marche tandis que la bourrasque redouble de fureur. Il est devenu impossible de suivre une piste; à peine peut-on reconnaître si l'on monte ou si l'on descend.

Les journées se succèdent, tristes, monotones, désolées. Toujours de petits lacs, du sel, des collines sablonneuses. Après une passe, c'est une autre passe. Lorsque le ciel est clair, on voit à l'infini des montagnes entremêlées de pics de glace et de neige. Des yaks morts jalonnent la route. Le vent d'Ouest souffle avec une telle violence que les chevaux peuvent à peine y résister, que les chameaux ne vont plus à la file, chacun d'eux cherchant à s'abriter près de son camarade, et le prince Henri, muni de sa boussole, marche en tête, obligé de se retourner fréquemment pour remettre dans le droit chemin la caravane allant à la dérive. On est au dernier jour de l'année, on va saluer le nouvel an. Un pauvre mouton bien maigre est sacrifié. On prépare le thé. Mais que le feu s'allume mal en ces hautes régions ! En raison de l'altitude l'eau bout à une température trop basse pour cuire les aliments.

Le 1er janvier l'ouragan s'est apaisé, une brise assez faible le remplace. C'est comme un présage de bon augure. Dans ces parages la vie se manifeste sous bien des aspects : des lagopèdes sont au bonheur de vivre, quelques alouettes volettent, des aigles noirs, des faucons à ventre blanc sont en chasse. Au flanc de la montagne sont creusées les demeures de petits rongeurs tout gris. Par instant, l'animal sort la tête de

son trou et du regard sonde l'espace; peu à peu il s'enhardit et s'élance sur un brin d'herbe ou une racine, et, chargé de son butin, il fuit vers son logis capitonné comme un vrai boudoir. La petite troupe reprend sa marche et les mêmes incidents ne cessent de se reproduire. Le froid augmente et le 6 janvier le thermomètre tombe à 40 degrés, le point de congélation du mercure. Les bêtes succombent les unes après les autres et celles qui restent n'ont pas de vigueur. Les chevaux sont incapables du moindre effort. Le 18 janvier, près d'un cours d'eau, gambadent des singes vraiment mignons; ils traversent le ruisseau sur la glace, ils jouent sur les rochers des berges; la scène est pleine d'animation. Les petits quadrumanes ont une toison bien fournie et toute soyeuse. Ils se montrent comme des gens qui doivent affronter les plus rudes hivers. A la fin du mois de janvier, la caravane est dans une étroite vallée, au bord d'une rivière qu'on déclare être le Brahmapoutra; l'eau coule limpide grâce à des sources chaudes; de l'herbe et une multitude de plantes basses couvrent le sol. Des sentiers nombreux, dessinés parallèlement, mènent à des campements abandonnés. On a tous les indices que les Tibétains viennent ici faire paître leurs troupeaux dans la belle saison. Pendant plusieurs jours, la caravane descend avec lenteur les pentes d'une steppe toute mamelonnée. Elle demeure sur le qui-vive, connaissant le voisinage des Tibétains. Le 31 janvier Abdoullah signale l'approche d'un cavalier. On lui recommande de bien l'accueillir, de lui offrir le *taché*, de l'amadouer, afin d'en obtenir des renseignements. L'émissaire tibétain est très petit, d'une laideur excessive, d'une horrible malpropreté. On lui explique que les bêtes ont péri, et, en lui montrant des lingots d'argent, on lui exprime le désir d'acheter des moutons. Un bélier est appréhendé avec une extrême adresse, à l'aide d'un lasso; mais le vieil animal a sans doute la chair coriace et on le refuse. Les Tibétains s'aperçoivent que les voyageurs savent distinguer entre les bons et les mauvais moutons. Ayant échoué dans la tentative de tromper, ce qui est toujours le premier acte du sauvage avec lequel on entre en relations, ils présentent de beaux moutons, jeunes et gras. On les paye en lingots pesés sur des balances chinoises, et il est curieux de voir avec quelle défiance ces sauvages contrôlent les lingots.

A la demande d'acheter des chevaux, ils promettent d'en amener le lendemain après avoir fait considérer ceux qu'ils montent. Ce sont des poneys à long poil, de proportions parfaites, poitrail large, encolure solide, jambes sèches et irréprochables dont ils usent à merveille. Depuis la rencontre avec les Tibétains, on est obligé de prendre des précau-

tions en vue d'une attaque; avant la nuit les tentes sont placées en triangle afin de surveiller toutes les directions, les chevaux et les chameaux entravés sont attachés au centre du camp. Les armes sont prêtes à fonctionner; au moindre aboiement des chiens on poussera une reconnaissance.

Nos compatriotes sont bien sur la route de Lhaça; ils ne peuvent en douter et pour eux c'est un allégement. Le malheur est que les bêtes sont à bout de force. Les Tibétains se sont bien gardés d'amener les chevaux qu'ils ont promis; les hommes de l'escorte marchent avec difficulté.

Les Tibétains feignent de ne pas comprendre lorsqu'on leur parle de Lhaça. L'un d'eux cependant, plus simple que les autres, se laisse séduire par la gourmandise; on lui donne du sucre, des fruits, et il daigne répondre aux questions qui lui sont adressées sur la distance à parcourir pour atteindre Lhaça.

« Trois jours, dit-il, jusqu'à Bourbentso, huit jours jusqu'à Namtso, douze jours jusqu'à Lhaça. »

La petite troupe des Français chemine, et à son approche les bandes errantes de Tibétains rassemblent leurs troupeaux, les chassent vers la montagne et prennent grand soin que leurs chevaux ne se trouvent pas à sa portée. Cependant deux indigènes qui tenaient à vendre leurs marchandises informent que, sur le trajet, on trouve une plaine herbue; au bout, une longue passe qui s'élève à 4,800 mètres d'altitude et conduit à un lac salé assez considérable, qu'on suppose être le Bourbentso.

Le 4 février, les aboiements des chiens avertissent de la présence d'un groupe de cavaliers. Deux d'entre eux se dirigent vers les explorateurs et demandent à les entretenir. Etes-vous Pa-lan, disent-ils; c'est à dire Russes ou Anglais? Car l'ordre est venu de Lhaça, d'arrêter les voyageurs s'ils sont Pa-lan, et de les obliger à retourner, en leur fournissant ce qui leur sera nécessaire; s'ils ne sont pas Pa-lan, de réclamer leur passeport et de les diriger sur Lhaça.

Le chef des Tibétains exhibe ses papiers ornés de cachets chinois, et, voulant piquer au vif le chamelier de l'escorte française, lui dit : « Tu te prétends Chinois; mais tout honnête Chinois voyage avec des papiers et ne peut quitter son pays sans l'autorisation de ses mandarins. » A telle apostrophe le Doungane s'emporte, bondit sur le sac où sont enfermés ses papiers, les tire, les déploie, les met sous le nez du vieux chef : « En as-tu de pareils? Crois-tu que je suis un honnête homme? Tu as des papiers d'homme de rien; ceux que j'ai sont plus grands. Quant à mes cachets, ils sont doubles de tes cachets. De quel droit te mêles-tu de nos affaires? Comment t'avises-tu de parler de la sorte à un homme

comme moi, ayant en main des papiers portant des cachets de cette taille. »

Étourdi par cette avalanche de paroles, le Tibétain se retire tout confus. Les voyageurs croient pouvoir se passer du concours des Tibétains et ne veulent plus s'en préoccuper. Ils poursuivent donc leur route et vont camper non loin d'une source abondante.

La situation de la caravane ne laisse pas que d'être lamentable. Les chevaux manquent et il est impossible d'en acheter ou d'en raccoler. Un homme de la suite, déjà fort malade, meurt succombant au froid et aux fatigues. Les chevaux épuisés suffisent à peine à porter les sacoches et les manteaux; il faut les traîner par la bride, ils périssent les uns après les autres; deux seulement arriveront au Lac sacré. Les voyageurs parvenus à l'extrémité d'une passe aperçoivent la chaîne du Ningling Tanla. Ils donneront aux deux plus hautes cimes les noms de Huc et Gabet, en l'honneur des missionnaires qui pénétrèrent dans la capitale du Tibet. A leurs pieds scintille un beau miroir d'argent que découpent de hautes falaises; c'est le Namtso. Le Ningling Tanla attire les regards, et, dressant une arête poudrée de neige, il barre l'horizon. Au milieu dominent majestueusement quatre grands pics de glace que révèrent les Tibétains, car en arrière s'élève Lhaça, la ville des Esprits.

Voilà nos compatriotes au Namtso, le Lac du Ciel. Ils se réjouissent d'être les premiers Européens qui le contemplent. A la vérité, le lac figure sur les cartes, grâce aux travaux du *pandit* anglais, Naïn Singh. Ils sont sortis de l'inconnu où ils étaient depuis la passe d'Ambane Davane, et ils seraient au bonheur si l'état de leur troupe n'était pitoyable. Ils s'étonnent d'abord de ne voir aucun envoyé de Lhaça; mais, après deux jours d'attente, survient un mandarin à bouton bleu que des cavaliers escortent. Il met pied à terre et l'interprète le présente comme l'amban lui-même, le chef civil de Lhaça. Il s'inquiète de la nationalité des chefs de l'expédition, car, Russes ou Anglais, il a ordre de les faire rétrograder. Lorsqu'il apprend que ce sont des Français, des Ta-fa-Kié, il s'excuse auprès d'eux : « Nous n'avons jamais vu de Ta-fa-Kié, dit-il, et nous ne pouvions pas les connaître. Permettez-moi de me retirer; nous allons tenir conseil et demain nous vous rendrons réponse. L'entretien dure plusieurs heures, car les Tibétains, pleins de défiance et d'astuce, cherchent à tendre des pièges. Ils renouvellent sans cesse les mêmes questions, afin de s'assurer si les réponses ne varient pas. En même temps ils savourent le thé dans des tasses de belle porcelaine de Chine. L'amban promet de fournir des vivres aux voyageurs, qui vont rester dans la passe de Dam jusqu'au 7 mars. Ils en profitent pour étudier les Tibétains

IMPRIMERIE NATIONALE.

de diverses conditions. Le 20 février est le premier jour de leur année que les Tibétains font suivre de cinq autres jours de réjouissance. On sonne les trompes du haut des rochers, on chante dans le camp, des guirlandes de prières courent d'une tente à l'autre. On dirait le pavoisement d'une flottille.

Le 28 février, les interprètes déclarent que la réponse viendra prochainement et ils exhortent les voyageurs à la patience. Les pourparlers continuent avec les chefs, et, après des fâcheries, des réconciliations, on parvient à les convaincre que les explorateurs ne sont ni des Russes ni des Anglais, mais des Français; et ils autorisent un déplacement pour le 7 mars.

Le 7 mars est vraiment un beau jour de départ; le soleil luit, il a neigé les jours précédents et la montagne est resplendissante. Le camp est très animé; il ne faut pas moins de 300 à 400 yaks ou chevaux pour transporter les bagages, les tentes et les vivres. Pour nos compatriotes, on a sellé de petits chevaux tibétains pleins de feu. Ils sont mangeurs de viande crue. Ces carnivores ont des jambes merveilleuses, une adresse acrobatique. Ils emportent les cavaliers dans un trottinement rapide. En trois heures et demie, par monts et par vaux, 22 verstes sont franchies. On campe près d'une rivière gelée qui porte ses eaux au fameux Lac du Ciel, le Namtso.

L'amban vient entretenir les voyageurs et les engage à prendre patience, car il faut qu'on prépare à Lhaça les objets qu'ils ont demandés, des costumes de tous genres, des ornements d'église, des prières mêmes. On a promis de réunir des chevaux et de les envoyer sans retard; mais l'amban craint l'impatience des Européens : « Que voulez-vous, dit-il? Nous n'avons pas vos habitudes, nous ne savons pas expédier vite les affaires. »

On s'engage à conduire les étrangers sur la route de Batang, située à la frontière chinoise par 30 degrés de latitude Nord. Ils attendront en un endroit du nom de Diti, où les courriers de Lhaça pourront les rejoindre. L'amban leur dépeint Diti comme une sorte de paradis, si on le compare au campement actuel. Il paraît qu'on trouve là-bas de l'herbe, des broussailles, un peu de genévrier, du soleil et même une douce chaleur. Le 21 mars on arrive à Diti, où l'on descend dans un cirque formé par des collines aux molles ondulations. Du côté de Lhaça, les hauteurs sont blanches. On demeure trois jours dans cette localité, où des nomades vivent en assez grand nombre; yaks, moutons pullulent et errent de tous côtés. Le 24 mars, les autorités tibétaines dirigent les Français sur Batang. A mesure qu'on avance, le pays est plus peuplé; on se rapproche

du monde, le désert va finir. Enfin le 2 avril, l'amban tout rayonnant vient annoncer que les cadeaux du Tale Lama sont arrivés et il invite les voyageurs à pénétrer dans sa tente. Les présents sont étalés : des costumes de femmes, d'hommes, de lamas, de grands personnages, des objets du culte, des moulins à prières. Nos compatriotes voulant dépasser les Tibétains en générosité, leur abandonnent la meilleure part de leur pacotille. Tandis qu'on charge les yaks, ils vont faire leurs adieux à l'amban. On multiplie les serrements de mains et le fameux amban promet de prier pour les explorateurs. Les chevaux grimpent la colline au grand trot, ils suivent la route marquée par des obos, allant à Batang où finit la troisième grande étape. La première était le Lob Nor, la seconde le Namtso.

Émile BLANCHARD.

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte de Hübner, à Vienne, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques est décédé le 30 juillet 1892.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nouvelles recherches sur Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Tulle, Vabres, etc., par M. l'abbé Albanès. Brive, 1892, 47 pages in-8°.

Quoique Pierre d'Aigrefeuille ait été, de son vivant, comme favori de plusieurs papes, un personnage considérable, les historiens modernes l'ont tous mal connu. M. l'abbé Albanès entend prouver qu'il fut successivement évêque de Tulle, de Vabres, de Clermont, d'Uzès, de Mende et d'Avignon, de l'année 1347 à l'année 1371. Cela semble, au premier abord, invraisemblable; mais, pour les papes d'Avignon, les évêques de la France méridionale étaient des préfets, des fonctionnaires, qu'ils déplaçaient suivant telles ou telles circonstances, sans tenir grand compte de

l'intérêt des églises. M. l'abbé Albanès ne croit pas que Pierre d'Aigrefeuille ait sollicité, par ambition, ces fréquents changements de siège. Nous le voyons quelquefois, en effet, quitter un siège important pour un moindre. Mais le pape avait besoin de lui tantôt ici, tantôt là.

On avait jusqu'à ce jour très mal établi son *cursus honorum;* et non seulement on ne savait pas qu'il eût été pourvu de tant d'évêchés, mais la date de sa mort n'était pas même connue. M. l'abbé Albanès démontre par une série de pièces authentiques la vérité de tout ce qu'il avance de nouveau sur le compte de ce prélat. Ces pièces sont des bulles curieusement recherchées dans les archives du Vatican. Nous en avons ici le texte joint au mémoire de M. l'abbé Albanès.

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau. Paris, Klincksieck, 1892, 350 pages in-8°.

Nous annonçons aujourd'hui le tome V de cet ouvrage, où sont critiqués soixante-sept manuscrits, du n° 15235 au n° 17990. Ces manuscrits appartiennent aux anciens fonds de la Sorbonne, de Notre-Dame, des Jacobins, des Feuillants, de Compiègne, etc. Le tome VI et dernier contiendra la suite des notices sur ces fonds divers et sur les Nouvelles acquisitions.

ITALIE.

Il primio viaggio di Pier Luigi Farnese, gonfaloniere della chiesa negli stati pontifici. Parme, 1892, 46 pages in-8°.

Nous sommes en l'année 1537; l'Italie, simultanément envahie par les troupes impériales et les françaises, n'a pas moins à souffrir des unes que des autres. En ces graves circonstances, le pape Paul III nomme capitaine général de ses troupes Pierre-Louis Farnèse, et celui-ci parcourt l'Italie, s'employant de tous ses efforts à bien remplir le mandat qu'il a reçu. C'est là, du moins, ce que s'est proposé de montrer l'auteur de l'écrit que nous annonçons, M. Gaetano Capasso. On connaissait encore mal cet épisode de la vie de Pierre-Louis Farnèse. C'est dans les archives de l'État de Parme que M. Capasso a trouvé les documents sur lesquels il a rédigé son intéressant travail.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1892.

Le Pessimisme, par Léon Jouvin. — 1 vol. in-8° de 509 pages. Librairie académique de Didier, Paris, 1892. — Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Ce que je disais ici, il n'y a pas longtemps, de la doctrine de Spinoza peut très bien s'appliquer au pessimisme. On ferait une riche bibliothèque de tous les écrits qu'il a inspirés en France et à l'étranger seulement depuis le commencement de ce siècle, c'est-à-dire depuis qu'il s'est abrité sous le nom de Schopenhauer. Le livre de M. Léon Jouvin, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques comme celui de M. René Worms dont j'ai précédemment rendu compte, est un des plus considérables et des plus originaux qui aient été publiés sur cette matière si fréquemment et si diversement traitée. Il se divise en deux parties : l'une historique, l'autre théorique ou de pure discussion. C'est la partie historique qui nous occupera d'abord. Beaucoup plus courte et naturellement moins intéressante que l'autre, elle a cependant son originalité propre, qui la rend digne de l'attention non seulement de l'historien, mais encore du philosophe.

Au lieu de se renfermer, comme on aurait pu s'y attendre d'après de nombreux exemples, dans l'analyse et dans la critique des deux ou trois systèmes les plus récents qui nous représentent le monde comme une œuvre absolument mauvaise, elle embrasse dans son unité la question du bien et du mal, elle remonte à son origine, identique à celle de la pensée humaine, et nous montre sous combien d'aspects, sous combien de formes différentes elle a été envisagée.

C'est la religion qui s'en empare la première et qui la résout, sans parti pris, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, selon l'idée qu'elle se fait du principe même de l'existence et des choses en général. Quand le principe réalise la perfection ou donne lieu à la croyance que rien n'existe hors de lui, alors tout est bien, tout est parfait dans la nature

IMPRIMERIE NATIONALE.

et dans la vie, le mal n'est qu'une négation arbitraire ou une œuvre d'imagination. Quand le principe des choses n'est que le hasard ou la force sans l'intelligence, l'action sans volonté et sans intention, alors tout est hasard et désordre dans la nature, la vie n'est qu'un enchaînement de douleurs, l'homme ne compte pas plus que le moindre accident de l'univers. Mais ce qui arrive le plus souvent, c'est que l'esprit humain se partage entre deux principes opposés : l'un intelligent, l'autre inintelligent; l'un bon, l'autre mauvais. Alors le bien et le mal, l'ordre et le désordre existent également et se combattent dans la nature, par conséquent dans la vie et dans les actions de l'homme. Telle a été la croyance des anciens Perses et de beaucoup d'autres peuples moins connus qui, sous des noms différents, partageaient leur culte entre Ormuzd et Ahriman. Cette même opinion, on la reconnaît aussi dans le paganisme hellénique. Elle y est représentée sous l'image des deux tonneaux de Jupiter, d'où découlent, en proportions égales, tous les biens et tous les maux répartis entre les mortels.

Après les religions viennent les théologies, qui, elles aussi, ont des manières différentes de poser et de résoudre le problème. Mais, au lieu de les considérer dans leur diversité, ce qui aurait peut-être demandé un grand effort de critique et d'érudition, M. Léon Jouvin ne s'attache qu'à la théologie chrétienne. Il nous rappelle que, pour la théologie chrétienne, le mal a son origine et son essence même dans le péché, œuvre de l'homme que Dieu a permise en créant la liberté, mais à l'occasion de laquelle il intervient par sa grâce pour en corriger les effets et pour relever l'homme d'une déchéance encourue par sa faute. Ainsi la théologie chrétienne, telle qu'elle a été conçue par saint Augustin, est d'accord avec l'opinion émise par Platon dans la *République* : l'homme seul est responsable des souffrances par lesquelles il est assailli dans ce monde, « Dieu est innocent ».

Enfin, entre la théologie et la religion, sans avoir la prétention ou la puissance de les supprimer, souvent même pénétrés de leur esprit, viennent se placer les systèmes de philosophie. Les plus anciens de ces systèmes, plus occupés à faire disparaître ou à atténuer le mal qu'à nier le bien, nous représentent celui-ci comme un effet nécessaire et indestructible de la volonté divine, tandis que le mal leur apparaît comme identique au péché et comme une création plus ou moins temporaire de la volonté de l'homme. La volonté de l'homme, à son tour, se confond pour eux avec la liberté, qui, en même temps qu'elle produit le péché, est la condition sans laquelle il n'y a pour l'homme ni dignité, ni mérite, ni titre à la possession ou même à la compréhension du

bien. De là l'opinion de Leibniz que notre monde tel qu'il est, avec le mélange de bien et de mal qu'il renferme, n'est que le meilleur des mondes possibles. De là aussi la doctrine de Malebranche que l'incarnation de Dieu dans l'homme a été le seul motif et le seul but de la création.

A cette époque, selon la remarque de M. Jouvin, c'est-à-dire dans les grands systèmes philosophiques du XVII^e siècle, l'optimisme est la règle, le pessimisme n'est qu'un accident ou une rare exception, et encore n'a-t-il pas le courage de s'affirmer comme une opinion arrêtée; quand il se présente, c'est toujours sous la forme d'un doute ou sous les auspices du scepticisme. Tel est précisément le caractère qu'il revêt dans les écrits de Bayle. Mais, à mesure qu'on s'éloigne du XVII^e siècle pour se rapprocher du XVIII^e ou pour y entrer tout à fait, l'optimisme devient rare et le scepticisme lui-même fait place au pessimisme. On s'applique à démontrer non que le mal n'existe pas ou n'est qu'une condition accessoire de l'existence, mais que le bien n'existe pas et que, dans la nature comme dans l'homme, dans la société comme dans l'individu, dans la vie et dans la pensée, tout est radicalement mauvais.

Par une coïncidence étrange, qui semble une contradiction et que M. Jouvin a peut-être été le premier à signaler, en même temps que le pessimisme s'empare des esprits, se développe aussi l'idée du progrès selon laquelle la souffrance et l'injustice ne cessent de diminuer sur la terre, et cette idée, qui n'a jamais été plus répandue que dans le cours du XVIII^e siècle et dans les premières années du XIX^e, au lieu de nous donner patience et courage, a pour effet de nous irriter contre le moindre mal, de nous rendre incapables de supporter la moindre injustice, même celle qu'il est impossible d'éviter. D'où vient celà? De ce que le progrès, comme on l'entend généralement, le progrès matériel et même social ne contribue pas à l'accroissement du sens moral. Il semble même avoir un effet contraire. Plus l'homme est épargné par la souffrance, moins il comprend que le bonheur doit être mérité par l'épreuve, que la liberté suppose le courage, la fermeté, la dignité, et que sans elle il n'y a pas de vertu parce qu'il n'y a pas de responsabilité, qu'il n'y a point de bonheur parce qu'on ne mérite pas d'être heureux.

Enfin, pour une cause ou pour une autre, le pessimisme se développe à la fin du XVIII^e siècle en même temps que se répandent les idées de Rousseau sur la bonté originelle de l'homme et les chimères de Condorcet sur la perfectibilité indéfinie de l'individu et de la société. L'optimisme triomphe en apparence; en réalité c'est le pessimisme qui règne dans les âmes. Il fallait bien qu'il finît par se montrer au grand

jour, par revendiquer hautement la place dont il se croyait digne. Cette place ne pouvait être supérieure à celle qu'il s'est faite, puisqu'il ne prétendait et ne prétend encore aujourd'hui à rien moins qu'à se substituer à Dieu, à la nature, à la science et à l'humanité. Telles sont précisément les proportions que lui ont données Schopenhauer et Hartmann, devenus tout à coup les inspirateurs suprêmes non seulement de la métaphysique et de la philosophie des sciences, mais de la poésie, du roman et de l'histoire. M. Jouvin n'oublie pas Leopardi; mais il soutient, non sans raison, que les accusations de Leopardi contre la nature et la vie ne sont qu'une plainte personnelle dépourvue de tout esprit de système, de toute ambition scientifique.

Ce n'est que dans un *appendice* d'une centaine de pages que M. Jouvin, pour ne pas interrompre le fil de ses idées, expose en détail les deux systèmes de Schopenhauer et de Hartmann; dans son aperçu général sur l'histoire du pessimisme, il se borne à montrer ce que ces deux systèmes, en dépit de leur immense réputation, ont d'arbitraire et d'illogique. Il va jusqu'à dire, et nous sommes de son avis, que la doctrine de Schopenhauer ne se prête pas à une discussion philosophique, qu'elle n'est en grande partie qu'un produit de l'imagination, et que l'imagination, il aurait fallu ajouter l'esprit, est précisément ce qui en fait le prix. Quant à l'œuvre de Hartmann, profitant, au moment de son apparition, de la décadence où était alors tombée la philosophie hégélienne, elle prit en Allemagne un ascendant considérable et parut même, pendant quelque temps, s'élever au rang d'une religion. Ce nouveau dogme avait deux sortes de disciples, les uns orthodoxes, les autres schismatiques, tous également en proie au fanatisme.

Ce pouvoir heureusement ne dura pas. La division des esprits produisit le doute, et au doute succéda l'incrédulité. On contesta à Hartmann la science qu'il s'attribuait; on lui contesta le principe de sa philosophie, parfois même on mit en question son état mental. En somme, il vint un temps où, répudié par les savants et par les philosophes, le pessimisme de Hartmann ne rencontra plus d'adhésion qu'auprès des lettrés et des hommes d'imagination.

Ce qu'on trouvera peut-être de plus remarquable dans les réflexions de M. Jouvin sur le pessimisme de Hartmann, c'est l'assimilation qu'il établit entre ce système et celui de Spinoza; assimilation poussée à ce point qu'il lui semble permis de croire que le premier des deux systèmes n'est qu'une simple contrefaçon ou une variante du second. Dans l'un et l'autre, en effet, la conscience manque également à l'homme et à Dieu. Dieu, c'est l'inconscient par excellence, et ce qui réussit le mieux

à l'homme, c'est ce qu'il fait sans conscience. Dans l'un et l'autre système, la nécessité seule existe, le bien n'existe pas; il est également étranger à la pensée de l'homme, à la pensée divine et à la nature. Mais si le bien n'existe pas, comment le mal existerait-il? C'est ce qu'enseigne Spinoza; le pessimisme n'a aucun droit ni aucune raison d'enseigner le contraire. Enfin, le vouloir vivre ou la persévérance dans l'être est, pour Spinoza comme pour le pessimisme, le but de tous nos efforts, la fin de tous nos désirs. Pour Spinoza, c'est le bien; pour le pessimisme, c'est le mal. En réalité, ce n'est ni l'un ni l'autre, puisque de l'un et de l'autre il faut dire qu'ils n'existent pas.

Sans nous arrêter plus longtemps à la partie historique du livre de M. Jouvin, nous avons hâte d'arriver à ce qu'il appelle la discussion philosophique du sujet et à l'idée qu'il se fait lui-même de l'existence du mal.

Dès que l'on parle du mal, une première question se présente à l'esprit : Dieu étant la bonté, la beauté et la toute-puissance, n'aurait-il pas pu nous soustraire à l'influence, à la connaissance même du mal, sous quelque forme qu'il puisse se manifester? Non, Dieu ne l'aurait pas pu, car il ne le pouvait qu'en nous faisant autres que nous ne sommes ou en nous substituant une créature différente de nous-mêmes. Dieu, en créant l'homme, a voulu qu'il fût libre, et la liberté comprend la puissance du mal autant que celle du bien; la liberté est la faculté d'acquérir du mérite, et sans mérite le bonheur n'existe pas, même de nom, dans ce monde. Le mal, la liberté, le bonheur sont donc trois termes corrélatifs qui ne peuvent se concevoir l'un sans l'autre. En supprimant l'un, on les supprime tous, on supprime avec eux la nature humaine. Dieu n'est donc pas ce père imprudent dont parle Bayle, qui met un couteau aux mains de son fils, sachant qu'il s'en servira pour se percer le sein. L'homme sait faire un autre usage de sa liberté; il n'est pas condamné à une éternelle enfance, et Dieu, qui prévoit ses actions, en est le témoin et non l'auteur; il voit dans l'avenir comme nous voyons dans le présent, sans se substituer à nous.

En combattant le scepticisme, on peut dire le pessimisme de Bayle, M. Jouvin ne se montre pas plus favorable à l'optimisme de Leibniz. La liberté une fois reconnue comme l'origine du mal, et le mal ayant sa place dans le monde comme le bien, puisque la liberté, source de tous les deux, est un attribut nécessaire de la nature humaine, pourquoi dire que le monde est le meilleur des mondes possibles? Nous n'en savons rien et n'avons pas besoin de le savoir. Nous n'avons aucun droit ni aucun motif de limiter ainsi la puissance divine. La seule chose que nous puissions affirmer, c'est que le monde tel que nous le con-

naissons convient parfaitement au but que nous devons y poursuivre et que ce but lui-même est excellent. Cette critique de la célèbre proposition de Leibniz n'est pas seulement originale, elle est très sensée, et cependant l'auteur du livre dont nous rendons compte est loin de s'en tenir à un vulgaire ou superficiel bon sens; il s'élève aux plus hautes considérations de la psychologie et de la métaphysique. Les développements dans lesquels nous allons essayer de le suivre en feront foi.

Le bien est un dans son essence, mais multiplié dans sa forme. Il se présente à nous sous la forme de l'amour, sous la forme de la science, sous la forme de l'infini, sous la forme de l'unité. Mais quand nous aimons ou aspirons à l'amour, c'est que nous savons ce qui nous manque ou par où nous souffrons; donc la douleur est désirable, elle est elle-même un bien, « le plus grand des biens », dit notre auteur. Si nous recherchons la science et aspirons à la posséder, c'est que nous avons la conscience d'en être privés, c'est que nous nous savons ignorants. Donc notre ignorance native, source de l'erreur, n'est pas un mal absolu : elle aussi, pourvu que nous en sortions, a pour effet de nous conduire au bien. Nous aspirons à l'infini, précisément parce que nous sommes des êtres finis. Donc il ne faut pas nous plaindre trop amèrement de cette condition de notre nature. L'idée et l'amour de l'infini n'apparaissent en nous que parce que nous avons la conscience de notre être borné et fini. Enfin nous aspirons à l'unité, nous aspirons à l'absolu, qui est l'unité suprême; pourquoi cela? Parce que nous ne voyons en nous et hors de nous que des phénomènes multiples et des existences fragmentaires. Donc ce qui est multiple et relatif, ce qui est variable et divisé nous fait concevoir ce qui est un, immuable et indivisible.

La conclusion générale qui sort de ces réflexions ou de ces antinomies d'une nouvelle espèce, c'est que le mal tel qu'il résulte de notre constitution, tel que nous croyons l'apercevoir au fond de notre être, n'est pas le mal absolu, mais un mal relatif par lequel nous nous élevons à la conception et même à la possession du bien absolu. Le mal est relatif, parce qu'il n'a pas sa raison d'être en lui-même; il n'existe que pour nous servir d'épreuve.

Tel qu'il existe, avec son caractère relatif, il a son origine dans une cause supérieure, qui est la matière. C'est de la matière, en effet, que naissent les infirmités que nous observons en nous, à commencer par celles que nous venons d'énumérer : la douleur, l'ignorance, les limites qui constituent notre nature finie, le spectacle multiple et changeant que nous offrent notre conscience et la vue du monde extérieur. Supprimez la matière, supprimez les sensations qui nous mettent en rap-

port avec elle, vous aurez supprimé du même coup les effets qu'on vient de lui attribuer. Mais la matière n'est pas ce que pensent soit le vulgaire, soit la grande majorité des philosophes. L'auteur du livre sur le *Pessimisme* a sa façon particulière de la comprendre.

La matière, selon lui, existe sans doute, car elle a été créée; mais elle n'a aucune essence propre, aucune puissance effective, rien n'est à elle, rien ne sort d'elle, ni le mouvement, ni la force, qui sont de purs effets, des effets immédiats de la puissance divine. C'est dire que notre auteur condamne également le mécanisme et le dynamisme, le système de Descartes et celui de Leibniz. « Le mécanisme et le dynamisme (pour citer ses propres expressions) sont des rêves de grands hommes[1]. » Il refuse à la matière même l'étendue et la solidité, dont quelques autres penseurs ont cru impossible de la dépouiller sans l'anéantir. L'étendue, si nous en croyons M. Jouvin, n'existe que dans l'esprit, et la solidité est une pure sensation, comme la couleur et le son. Qu'est-ce donc qui fait que la matière existe et ne se confond pas avec le néant? Ce qui fait que la matière existe, au moins en apparence, ou par un effet de contraste et de comparaison, c'est qu'elle est divisible. C'est dans la divisibilité qu'il faut en chercher la forme propre et la raison d'être. C'est par là qu'elle nous fait remonter à l'unité dont elle est la négation et qu'elle suppose par cela même qu'elle la nie. En nous poussant à l'unité, elle nous pousse à l'absolu, à l'infini, c'est-à-dire à l'unité vraie, à l'unité suprême[2].

Il résulte de là que la matière, bien qu'elle soit l'origine et comme la tête du mal relatif, n'est cependant elle-même qu'un mal relatif dont nous sommes invités à nous servir pour nous élever à la compréhension du bien absolu. Elle est comme le signe d'une existence qui lui est étrangère, elle donne l'éveil à notre intelligence et la pousse à chercher l'idée que Dieu a déposée dans le monde, car le monde contient l'idée, la pensée de Dieu, comme le vase contient l'eau. Ce n'est pas une raison de dire avec Malebranche que nous voyons tout en Dieu, car Dieu ne peut être aperçu dans le multiple et le divers; mais il faut supposer l'idée de Dieu quand on veut remonter de la diversité à l'unité. M. Jouvin n'accepte l'expérience qu'autant qu'elle repose sur un fond idéaliste; mais il ne veut pas d'un idéalisme qui conduit au panthéisme, et qui par là même nous présente le mal comme une condition nécessaire, comme une condition absolue de l'existence; c'est, en effet, la grande objection que le panthéisme soulève contre lui.

[1] P. 88. — [2] P. 92.

D'un autre côté, si Dieu, en créant le monde, en créant la matière, a réduit la vérité en fragments, il faut considérer que les fragments de vérité sont dans l'esprit, non dans la matière; il n'y a que l'esprit qui puisse parler à l'esprit et agir sur lui, et l'esprit lui-même, la pensée, l'intelligence n'est qu'un fragment comme chacune des vérités qu'ils embrassent. Si nous possédions la vérité dans son unité, le mal n'existerait pas, puisqu'une de ses sources est, comme on nous l'a déjà dit, l'ignorance et l'erreur. Donc celui qui fait le mal, quelque sagesse qu'il s'attribue, est une dupe.

Il y a des erreurs involontaires; mais toutes ne sont pas involontaires et au premier rang de celles-ci viennent se ranger celles où nous tombons parce que nous n'aimons pas le bien, que son essence rend inséparable du vrai. Il n'est pas besoin de science pour aimer le bien, le sentiment y suffit, et le sentiment, c'est l'attribut fondamental, nécessaire, universel de l'âme humaine. Sentir, quand on parle du sentiment, non de la sensation, c'est vivre; et vivre, c'est sentir. Par le sentiment le bien remplit l'âme, comme le soleil, par sa chaleur et sa lumière, remplit l'univers. On n'est donc pas excusable de ne pas voir, de ne pas connaître, de ne pas aimer le bien, et celui qui connaît et qui aime le bien aime et connaît Dieu; car le bien, s'il existe, est infini, est absolu. Ne dirait-on pas une proposition empruntée aux philosophes alexandrins? Nous sommes pourtant très loin d'eux.

Après avoir assigné au sentiment le rôle qu'il remplit dans notre vie, M. Jouvin nous explique les rapports qu'il a avec l'intelligence. Il n'est point séparé de l'intelligence, il n'est point inconscient, comme l'affirme Hartmann. En un sens il est au-dessus de l'intelligence; mais, fragmenté comme elle, supportant des intervalles et soumis à des éclipses, il nous montre l'infini comme dans un miroir brisé, nous fait aimer Dieu sans le comprendre. S'il en eût été autrement, l'homme aurait été heureux et impeccable; il aurait échappé à l'épreuve et en même temps il serait sorti de l'humanité. Le sentiment a donc dû subir la même loi que l'intelligence et la volonté, et ces facultés diverses, quand nous les embrassons dans leur ensemble, ne nous présentent pas autre chose que notre être lui-même, notre être tout entier, qui, divisé aujourd'hui, recouvrera un jour son unité.

Le sentiment, c'est la jouissance du bien; l'intelligence en est la connaissance ou l'idée. L'idée du bien, c'est ce que nous appelons la loi suprême; c'est ce qui nous représente le but même de la vie, et la connaissance ou la science de ce but, c'est la morale. La morale n'est donc pas une partie de la science; c'est la science entière, tout au

moins le dernier mot de la science. De même que la morale est au-dessus de toutes les sciences, la loi morale est au-dessus de toutes les lois; elle est la loi unique, éternelle, universelle, et se résume dans l'amour. Tous les actes de moralité sont des actes d'amour, et l'amour comprend la liberté; il suppose l'absence de toute contrainte, l'absence de tout effort, par conséquent le bonheur, la vraie, la suprême jouissance. Aussi, de toutes les propositions soutenues par Schopenhauer, il n'y en a pas de plus fausse, aux yeux de M. Jouvin, que celle qui consiste à dire que la douleur seule est positive, que le mal représenté par la souffrance est la seule chose qui existe, que le bien ou la jouissance qu'il est censé apporter avec lui n'en est que l'absence momentanée ou la négation. C'est tout le contraire qui est vrai selon M. Jouvin. Le bien seul existe, le bien seul est positif, le mal n'est qu'une négation, et, à le considérer d'un certain point de vue, il est un moyen d'acquérir le bien, puisque la souffrance nous aide à le comprendre et à le mériter. Ici encore nous retournons à Plotin et l'on nous fait penser à Malebranche, qui, lui aussi, confondit la volonté ou la liberté avec l'amour.

De l'idée que notre auteur se fait de la douleur en voyant en elle un moyen de s'élever vers le bien, il fait sortir toute une théorie du sacrifice; car, après tout, le sacrifice est une forme de la douleur, il est une douleur volontaire par laquelle nous établissons une séparation entre le plaisir, et le bien, le plaisir qui vient de la sensation, et le bien, qui est le fond de notre âme, le fond et le principe de l'existence. Le sacrifice revêt plusieurs formes, dont les trois principales sont : l'effort, la résignation, la privation. Toutes ont leur utilité, toutes sont nécessaires à notre faiblesse; mais l'amour du bien ne triomphe en nous et la récompense méritée ne commence que lorsque nous ne sentons plus l'effort ni le besoin du sacrifice.

Cette grande loi du sacrifice, cette intervention nécessaire de la gêne et de la souffrance, M. Jouvin, avec un rare bon sens, en fait la condition non seulement de la moralité individuelle, mais de la moralité sociale. Que de choses, selon lui, nous demandons à l'État qui seraient, si elles étaient possibles, la destruction de toute liberté et le bouleversement de toutes les lois de la nature humaine! Nous lui demandons d'assurer le bonheur de tous les membres de la société. Mais le bonheur n'est pas de ce monde, et il ne peut être conquis que par notre propre mérite, que par nos propres vertus. Nous lui demandons la liberté, oubliant qu'elle aussi a son siège dans notre âme, et que la liberté, telle que les institutions publiques peuvent nous la garantir, n'est que la force

IMPRIMERIE NATIONALE.

opposée à l'injustice, à la violence et à l'arbitraire. Dans un monde où la justice serait pratiquée naturellement, l'État n'aurait pas d'emploi. Enfin nous demandons à l'État de faire régner partout l'égalité. S'il ne s'agit que d'assurer à tous les citoyens l'égale protection des lois, notre désir n'est pas déraisonnable; mais hors de là l'inégalité est la base même de la société et une des lois les plus universelles de la nature. On voit que l'auteur, ne séparant pas la morale de la politique, n'admet aucune des utopies qui troublent depuis si longtemps l'esprit des gouvernements et des peuples[1]. Pour lui, la plupart des maux dont nous nous plaignons ne sont pas seulement incurables, ils sont absolument nécessaires à notre perfectionnement moral; l'épreuve en vue de laquelle nous avons été créés consiste à les supporter avec patience et résignation.

Après avoir exposé sa théorie du bien et du mal en général, l'auteur examine ce qu'il faut penser du bilan des biens et des maux dressé par les pessimistes pour nous prouver que les premiers n'existent pas ou tiennent à peine une place dans notre vie et que les seconds sont innombrables. Pour M. Jouvin, les biens et les maux peuvent être comparés entre eux sous un double point de vue : au point de vue de la quantité et au point de vue de la qualité. Au point de vue de la quantité, il n'y a pas d'évaluation possible. C'est ne rien dire et n'offrir à l'esprit que des mots vides de sens que de parler des maux de l'espèce humaine considérée en masse, ou seulement des maux d'un peuple ou d'une province, considérés de la même manière. Il n'y a ni souffrance ni jouissance collective, par masse indistincte; chacun souffre, chacun jouit pour son propre compte, même quand il pense aux maux et aux biens d'autrui. Toute sensation que nous regardons comme collective se résout dans une sensation personnelle. S'il en est ainsi, il s'agit de savoir dans quelle mesure, jusqu'à quel point ou à quel degré d'intensité nous souffrons et nous jouissons : ce qui revient à dire que nos biens et nos maux ne doivent être évalués et comparés entre eux que sous le rapport de la qualité. Mais ici encore toute mesure d'évaluation, tout terme de comparaison nous manque; car non seulement chacun souffre et jouit pour son propre compte, mais chacun souffre et jouit à sa manière, avec une intensité inégale et pour des causes, dans des circonstances très différentes. Nous jouissons, nous souffrons selon l'idée que nous nous formons des choses, non d'après elles[2]. C'est nous qui, par notre imagination, nos idées vraies ou fausses, créons en grande

[1] P. 190-196. — [2] P. 255.

partie les biens dont nous jouissons et les maux dont nous souffrons. Cela est surtout vrai pour les maux, car le mal est purement humain, le mal est notre œuvre comme l'erreur, et c'est parce que le mal est notre œuvre qu'on peut soutenir qu'il n'existe pas, ou du moins qu'il est sans réalité hors de notre esprit. Le bien, au contraire, existe; lui seul est doué d'une existence réelle, indépendante de nous, d'une existence et d'une nature divine.

C'est certainement une hyperbole hardie de dire que le mal n'existe pas; mais cette hyperbole ne doit pas être prise à la lettre, car elle est simplement la contre-partie de l'hyperbole pessimiste selon laquelle le bien n'existe pas et la jouissance n'est que la cessation ou l'interruption de la douleur. L'auteur lui-même nous engage à l'entendre de cette façon, puisqu'il nous dit que le mal est le produit de la sensation, le produit de notre imagination, qui, ni l'une ni l'autre, ne pénètrent au fond des choses et n'exercent un pouvoir durable comme celui de la vérité et du bien. Je crois cependant que ces exagérations de pensée et de langage sont nuisibles à l'optimisme, comme les exagérations contraires le sont au pessimisme.

C'est par là même et parce que les extrêmes se touchent que M. Jouvin se laisse quelquefois entraîner à parler le langage de ses adversaires. C'est ce qui lui arrive, non pas quand il défend contre Schopenhauer le rôle de la femme, de l'amour, de l'art, mais quand il attaque une des idées les plus chères à la science et à la philosophie modernes, l'idée du progrès. L'idée du progrès appartient au christianisme autant qu'à la philosophie, et à la philosophie du moyen âge, à la philosophie de la Renaissance autant qu'à la philosophie contemporaine. Or voici les réflexions qu'elle suggère à M. Jouvin.

En dépit des conquêtes sans nombre et sans limites que s'attribue l'esprit moderne, aucun des problèmes qu'agitent depuis si longtemps la religion, la philosophie, la science, la politique, l'économie politique, n'est définitivement résolu. Les solutions qu'ils ont reçues sont toutes discutées et resteront toutes discutables jusqu'à la consommation des siècles. L'ordre dans lequel les faits de toute nature se sont succédé et les faits eux-mêmes auraient pu être et seront peut-être un jour reconnus tout différents de ce que nous les croyons aujourd'hui. On se flatte de découvrir parce qu'on a oublié, on trouve parce qu'on ignore, on nie parce qu'on ne voit pas, on renverse parce qu'on a cessé de comprendre. Si notre capital industriel, scientifique, artistique grossit toujours, il n'en est pas de même de notre capital moral. D'ailleurs l'accroissement de notre puissance et de notre richesse ne fait qu'ajouter à notre respon-

sabilité et à l'envie de ceux que le sort n'a pas favorisés. Ce n'est point là ce qu'on peut appeler le progrès.

Il y a une autre opinion de M. Jouvin sur laquelle il est également impossible de ne pas faire de réserves. Selon lui, la vie humaine n'a pas de but ici-bas, c'est-à-dire un but qui mérite d'être poursuivi et qui puisse être atteint dans ce monde. Le seul but qui appelle nos efforts et sur lequel doit se fixer notre pensée, c'est un but éternel, un but supérieur à notre existence actuelle et à toutes nos facultés, aux facultés de notre espèce comme à celles de l'individu; car l'espèce humaine tourne dans un cercle, sans avancer ni reculer. En vérité, c'est trop de mysticisme; c'est pousser l'attente des récompenses célestes jusqu'au mépris non seulement de la terre, mais de la tâche que nous avons à y remplir; c'est donc un des côtés du pessimisme. Le monde serait bien mal fait s'il ne servait que de lieu d'épreuve et, disons le mot, de purgatoire à l'homme. L'humanité serait singulièrement rapetissée si elle ne devait compter que pour les hommes vertueux qu'elle renferme, et l'histoire deviendrait inutile, puisque, répétant toujours les mêmes choses, elle ne nous apprendrait plus rien. Les facultés morales, la liberté, l'amour du bien, la force du sacrifice ne sont pas les seules facultés de la nature humaine; et pourquoi aurions-nous reçu les autres si elles devaient rester sans usage? Quoi! l'artiste, le savant, l'industriel, le voyageur, le marin, le poète, l'orateur, le légiste n'auraient plus aucune raison d'être! les générations dont l'ensemble compose l'humanité se succéderaient en vain! il n'existerait plus aucun lien entre elles! Ce que nous disons de l'humanité s'applique à la nature, car c'est dans la nature et sous l'empire de ses lois que l'homme et l'humanité accomplissent leurs destinées. Irait-on jusqu'à répudier la nature, cette œuvre infinie dans sa puissance, dans sa grandeur, dans sa beauté, que les anciens appelaient si bien le Cosmos? Schopenhauer était plus conséquent quand il appelait le monde un rêve, et le bouddhisme ne l'est pas moins quand il nous représente la vie comme un cauchemar.

M. Jouvin accuse le pessimisme d'une foule de crimes, entre autres d'être la cause de l'abaissement des idées et des caractères, de la corruption des mœurs et de la perversion des lois. Il annonce qu'un temps viendra où Dieu, par quelque moyen héroïque, relèvera la société de cette dégradation, comme on réveille un malade d'un engourdissement dangereux en lui appliquant un fer chaud ou quelque autre remède non moins violent. Assurément l'optimisme, tel que M. Jouvin le comprend, ne mérite pas les mêmes reproches et n'appelle pas le même genre de guérison. Mais, s'il ne ressemble pas à une léthargie, il peut du moins

être comparé à une captivité honorable dans laquelle le génie humain finirait par étouffer s'il ne trouvait promptement un libérateur. Quand il s'agit de se rendre compte de la raison générale des choses, il ne faut abuser de rien, pas même de la vertu, pas même du mérite et du sacrifice.

Au reste, comme nous en avons déjà fait la remarque, la pensée de M. Jouvin va rarement aussi loin que ses expressions. Tout en maudissant le pessimisme et en lui imputant des méfaits dont il est innocent, il convient qu'il a du bon. Il est un instrument de critique comme le scepticisme. Il nous empêche de nous endormir et en quelque sorte de nous éteindre dans notre quiétude sans limites, dans l'orgueil que nous inspire notre intelligence, dans notre confiance en nous-mêmes et dans la nature, dans notre adoration des prétendus effets du progrès. Il présente surtout cet avantage qu'il peut devenir dans des mains habiles une arme de guerre contre l'athéisme. N'entendons-nous pas dire, en effet, à certains partisans d'un optimisme aveugle, d'un optimisme pareil à celui que prêchaient Condorcet et la plupart des philosophes du XVIII[e] siècle, que tout est dès à présent et sera certainement dans l'avenir si parfait dans l'ordre social que la nature, pour celui qui sait en user, est si bienfaisante, qu'on peut se passer de Dieu et que même le dernier terme de la perfectibilité humaine consiste à le supprimer soit dans nos pensées, soit dans nos actions, soit dans nos institutions. Mais le pessimisme est là qui ne nous permet pas de nous endormir dans ce rêve. A défaut de Dieu, il nous oblige à chercher une autre cause des biens dont nous nous vantons de jouir, des merveilles que nous admirons dans l'univers et de l'univers lui-même.

Cette cause, quelle sera-t-elle parmi toutes celles qu'on a essayées auxquelles le pessimisme s'est adressé tour à tour? Ce ne sera pas la force aveugle qui commande aux éléments et qu'on regarde, dans une certaine sphère de la science, comme inséparable de la matière. Ce ne sera pas l'*inconscient* dont Schopenhauer et Hartmann ont fait le nouveau maître du monde. L'inconscient ne sait pas ce qu'il fait, s'il est vrai qu'il existe et qu'il intervienne pour une part quelconque dans la production et dans la direction des êtres. Ce ne sera pas enfin l'évolution, puisqu'elle suppose un commencement pris hors d'elle, ni cette fameuse ligne de la moindre résistance qui a été imaginée par Herbert Spencer, car une ligne et l'absence de résistance ne sont que deux négations, et ces deux négations, malgré l'axiome grammatical, ne valent pas une affirmation. Donc, si l'on se passe de Dieu, il faut se passer de toute cause, et se passer de toute cause, c'est se passer de tous les effets,

c'est se passer de toute existence, c'est supprimer à la fois le bien et le mal, la matière et l'esprit, Dieu, l'humanité et la nature.

On voit, par les allées et les retours qu'on est obligé de faire dans l'application des deux systèmes, qu'il est impossible à un esprit sensé d'être absolument pessimiste ou absolument optimiste. On n'est pas plus dans la nature et dans la vérité en niant le mal qu'en niant le bien. L'un et l'autre existent; l'un et l'autre, dans la mesure où ils existent, sont sentis et pensés, affectent notre sensibilité et sont affirmés par notre intelligence. L'esprit de système, en dépit de tous ses arguments, ne peut l'empêcher. Pessimisme et optimisme sont des termes relatifs qui s'appliquent à l'homme dans certaines circonstances, mais qui n'apprennent rien sur le fond des choses. La raison en est que le fond des choses, que le suprême principe des êtres, c'est l'infini ou, ce qui revient au même, le divin, et que l'infini, le divin dépasse la portée de toutes les intelligences et de tous les systèmes, sans en excepter un seul.

J'ajouterai, pour terminer, que le livre de M. Jouvin est un beau livre de morale et de métaphysique, surtout de métaphysique. Il élève à la fois l'âme et la pensée. Ce qui lui manque du côté de l'art, peut-être un peu du côté de l'ordre et de la méthode, il le rachète par la chaleur des convictions, la profondeur du sentiment et l'originalité des idées. L'auteur est religieux, c'est un fervent chrétien, comme il le laisse voir dès ses premières lignes; mais l'ardeur de sa foi ne nuit pas à l'indépendance de son esprit, ni à la hardiesse souvent spirituelle de son langage.

Ad. FRANCK.

H. SCHLIEMANN, *Mycènes*, récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, Hachette, 1879, grand in-8°. — *Karten von Mykenai*... aufgenommen und mit erlæuterndem Text herausgegeben von STEFFEN (2 feuilles in-folio, texte in-4°, 48 pages, par Steffen et Lolling, avec une carte de l'Argolide). Berlin, 1884, Dietrich Reimer. — MILCHHŒFER, *Die Ausgrabungen in Mykene* (dans *Athenische Mittheilungen*, t. I, p. 308-327).
FURTWÆNGLER UND LŒSCHKE, *Mykenische Vasen*, vorhellenische Thongefæsse aus dem Gebiete des Mittelmeeres, in-4°, avec un atlas de 44 planches, Berlin, Asher, 1886. — TSOUNDAS, Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν, dans les Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας, 1886; TSOUNDAS, Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1888, p. 119-179). — TSOUNDAS, Ἐκ Μυκηνῶν (Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1891, p. 1-43). — CHR. BELGER, *Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber*, in-4°, Berlin, 1887.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Pour achever de résumer les données qu'ont fournies à l'histoire les recherches qui ont été entreprises, depuis 1876, à Mycènes et autour de Mycènes, il ne reste plus qu'à signaler les routes charretières dont Steffen et Lolling ont relevé les vestiges aux abords de cette ville. C'est bien de la période primitive que datent ces chaussées; lorsqu'on en suit le tracé sur la carte, on reconnaît qu'elles ont été construites pour mettre Mycènes en rapport, d'une part, avec l'Heræon, au sud duquel s'ouvrait la plaine d'Argos, et, d'autre part, avec Corinthe et son golfe. Or c'est seulement dans l'âge antérieur à Homère que Mycènes a eu assez d'importance pour être un de ces centres d'où rayonnent et où viennent aboutir les chemins les plus fréquentés de la région. Après la conquête dorienne, Argos prend le pas sur Mycènes, qui, trop éloignée de la mer et des terres fertiles qui la bordent, passe au second rang. Ce

[1] Voir les cahiers de juin, juillet et septembre 1892.

qui d'ailleurs tranche ici la question, c'est le caractère que l'exécution présente dans tous ces ouvrages. Les substructions de la voie et les ponts qui lui faisaient traverser les ravins ont été bâtis dans le même appareil cyclopéen qu'une partie du rempart de la citadelle et que ces murs de soutènement qui abondent sur l'emplacement de la ville. Toutes les précautions avaient été prises pour fermer ces routes à l'invasion. Ici c'est une tour qui se dresse au bord du chemin, à l'entrée d'un défilé ou près du col, un poste que quelques soldats suffisaient à garder; ailleurs c'est une sorte de place d'armes qui pouvait contenir trois ou quatre cents hommes[1]. De ces camps retranchés, le plus curieux est celui dont le rempart, interrompu seulement là où la raideur des pentes tourne au précipice, enveloppe, à une hauteur voisine de 800 mètres, la cime et une partie de la crête du mont Élie[2]. Cette forteresse a eu, par moments, sa garnison; c'est ce qu'attestent d'assez nombreux débris de petites maisons bâties en blocs bruts, maisons que l'on avait abritées dans des creux, à l'est et à l'ouest du sommet. On se demande à quoi a pu servir, sur ce faîte, tout cet appareil de murs et de portes. Un ennemi qui serait venu mettre le siège devant Mycènes pouvait négliger la troupe campée sur la pointe de cette roche aride et l'y laisser mourir de faim et de soif.

En revanche, c'était là un site merveilleusement choisi pour une tour de guet, pour un poste d'observation. De ce sommet, la vue se promène en cercle sur tous les monts de l'Argolide; elle s'étend du golfe Saronique au golfe d'Argos et découvre le fond de toutes les vallées par lesquelles une armée peut venir déboucher devant Mycènes. On se rappelle, au début de l'*Agamemnon* d'Eschyle, le récit de Clytemnestre qui explique au chœur comment en un jour la nouvelle si désirée est arrivée jusqu'au palais; le veilleur de nuit, dit-elle, a vu briller sur la haute cime de l'Arachnaion, « station voisine de la ville », la flamme qui, de signal en signal, devait annoncer à sa maîtresse la chute de Troie[3]. Eschyle se trompe; le sommet de l'Arachnaion, caché derrière le massif trop voisin du *Szara*, n'est pas visible de Mycènes. Pour être aperçu de la ville, c'est sur la tête du mont *Élie* qu'a dû s'allumer le feu qui a réjoui les yeux du vieillard, lassés par une longue attente; là, et là seulement, pouvait être placé le dernier de ces postes qui, si l'on en croyait Eschyle, feraient remonter jusqu'à cet âge légendaire l'emploi

[1] Von Steffen, *Text*, p. 15-19. — [2] *Ibid.*, p. 19-20. — [3] Eschyle, *Agamemnon*, v. 280-315 :

..... εἶτ' ἔσκηψεν, ἔστ' ἀφίκετο
Ἀραχναῖον αἶπος, ἀστυγείτονας σκόπας.

de la télégraphie optique. Les poètes tragiques d'Athènes, hors peut-être Euripide, ne connaissaient Mycènes que de réputation; ils n'en avaient pas visité le site ni vu de leurs yeux les ruines grandioses. Euripide est le seul de ces poètes chez qui on s'imagine trouver la trace d'une impression personnelle, impression qui se laisserait deviner à l'insistance avec laquelle, toutes les fois qu'il a l'occasion de mentionner Mycènes, il rappelle que ses murs sont l'œuvre des Cyclopes[1]. On remarquera surtout ces mots, qu'il prête à son Hercule furieux : « Je m'en vais à Mycènes; il faut que je prenne des leviers et des pioches pour bouleverser, à grands coups d'un fer recourbé, les fondations que les Cyclopes ont si bien ajustées ensemble avec la règle rouge et avec le pic[2]. » On se demande s'il n'y a pas là un souvenir de la surprise que le poète aurait éprouvée en face de ces ruines imposantes, par exemple devant la partie du mur de la citadelle qui avoisine la Porte aux Lions; mais il est aussi fort possible qu'Euripide non plus n'ait jamais fait ce pèlerinage. Euripide était plus érudit, plus curieux d'histoire et de couleur locale que ses deux illustres rivaux, et cette tendance de son génie suffirait à expliquer les nombreuses allusions qu'il affecte de faire aux Cyclopes et à leurs méthodes de construction. Je suis tenté de croire que Thucydide lui-même, tout consciencieux et tout désireux de s'instruire qu'il était, n'a jamais été à Mycènes. S'il avait parcouru ce vaste champ de ruines, si ses yeux s'étaient levés vers le dôme des deux grands tombeaux et en avaient mesuré le vaisseau spacieux, s'il avait contemplé les murs de la citadelle et s'il en avait franchi la porte, il n'admettrait pas, comme il paraît le faire, que Mycènes était « une petite ville, comme toutes les villes de ce temps-là[3] ». L'œuvre de destruction était certainement moins avancée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui; si les monuments de Mycènes éveillent encore maintenant dans l'esprit l'idée d'une ville populeuse, d'une royauté riche et puissante qui a su mettre au service de grandes entreprises architectoniques des bras nombreux et disciplinés, à plus forte raison auraient-ils suggéré cette même pensée à un observateur tel que Thucydide, avant qu'eussent passé sur eux vingt-deux siècles de plus, vingt-deux siècles d'abandon et d'outrages. Il semblerait vraiment que, pendant toute l'antiquité, Pausanias ait été le

[1] Euripide, *Iphigénie à Aulis*, v. 152, 265, 1500-1501; *Iphigénie en Tauride*, v. 845.

[2] Euripide, *Hercule furieux*, v. 943-946 :

Πρὸς τὰς Μυκήνας εἶμι· λάξυσθαι χρεὼν
Μόχλους δικέλλας θ', ὡς τὰ Κυκλώπων βάθρα
Φοίνικι κανόνι καὶ τύκοις ἡρμοσμένα
Στρεπτῷ σιδήρῳ συντριαινώσω πάλιν.

[3] Thucydide, I, 10 : Καὶ ὅτι μὲν Μυκῆναι μικρὸν ἦν, ἢ εἴ τι τῶν τότε πόλισμα νῦν μὴ ἀξιόχρεων δοκεῖ εἶναι.

IMPRIMERIE NATIONALE.

premier curieux qui ait pris la peine, en allant de Corinthe à l'Héræon et à Argos, de quitter la route battue et de faire un détour d'une heure ou deux pour aller donner un coup d'œil à ce qui restait de la capitale d'Agamemnon, de cette cité dont le nom tenait une si grande place dans l'histoire et dans la poésie. On est confondu d'étonnement quand on trouve chez Strabon, ce voyageur si diligent et si bien informé, cette affirmation aussi formelle que fausse : « Mycènes a été si bien détruite par les Argiens que de nos jours il n'en reste pas même une trace[1]. »

Nous sommes arrivés au terme de la course rapide qui nous a promenés à travers tout le terrain occupé jadis par la population de Mycènes et qui nous a fait passer en revue les édifices encore apparents à la surface du sol ainsi que les tombes qu'une couche épaisse de terre et de décombres avait cachées à tous les regards jusqu'à ce que Schliemann, Stamatakis et Tsoundas eussent percé le mystère de ces sépultures. Le moment est venu d'aborder enfin une question qui, toute secondaire qu'elle est, a pourtant son intérêt : c'est celle de savoir comment il faut comprendre le passage de Pausanias qui est le seul document antique où l'on trouve, sinon une description détaillée des ruines de Mycènes, tout au moins quelques indications relatives aux principales curiosités que l'on montrait aux visiteurs, du temps d'Hadrien[2]. Malgré leur extrême brièveté, certaines de ces données sont suffisamment claires et il est aisé d'en faire l'application aux monuments qui existent aujourd'hui; d'autres au contraire mettent l'archéologue dans un grand embarras; il voudrait bien se croire autorisé, avec Schliemann, à trouver chez Pausanias la mention de ces tombes de l'acropole dont la découverte a fait époque dans la science; mais il se sent arrêté par de graves objections. Le seul moyen que l'on ait d'arriver peut-être à résoudre le problème, c'est de peser tous les mots du texte. Ce texte sur lequel on a tant discuté, on ne l'a pas, en général, serré d'assez près. On ne s'est pas assez rendu compte de la diversité des éléments que l'auteur de cet itinéraire a pu mêler et fondre dans sa relation.

Après avoir raconté comment la jalousie des Argiens détruisit My-

[1] Strabon, VIII, vi, 10 : *χρόνοις δ' ὕστερον κατεσκάφησαν ὑπ' Ἀργείων, ὥστε νῦν μηδ' ἴχνος εὑρίσκεσθαι τῆς Μυκηναίων πόλεως.*

[2] Pausanias, II, xvi, 4. Nous suivrons comme guide, dans cet examen critique du texte de Pausanias, le commentateur qui nous paraît l'avoir étudié avec la sagacité la plus pénétrante, Christian Belger. Les idées que nous exposons ne sont autres que celles qu'il a présentées dans la seconde partie de sa dissertation, *Beitræge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber*, p. 14-20, idées qu'il a confirmées par de nouveaux arguments dans les articles qu'il a consacrés au livre de Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen.*

cènes, Pausanias continue ainsi : « Cependant une grande partie de l'enceinte subsiste, et notamment la porte, sur laquelle se dressent des lions. Tout cela, c'est, dit-on, l'ouvrage des Cyclopes, qui ont construit pour Prœtos le rempart de Tirynthe[1]. »

Dans le début, point de difficulté : la « porte sur laquelle se dressent des lions », c'est la porte célèbre dont est partout l'image, ce dont il résulte que l'enceinte (*περίβολος*) à laquelle appartient cette porte est celle de la citadelle.

Vient ensuite cette phrase : « Parmi les ruines de Mycènes, il y a encore la fontaine appelée Perséia et les constructions souterraines d'Atrée et de ses fils, les trésors où ils gardaient leurs richesses[2]. » Pausanias est sorti de la citadelle, si tant est qu'il y soit jamais entré. On est tenté de croire qu'il s'est borné à jeter un coup d'œil sur la Porte aux Lions, sans visiter l'intérieur de la forteresse. S'il avait pris cette peine, il aurait probablement aperçu et signalé les restes du palais ou plutôt ceux du temple qui s'étaient superposés à ceux du palais. Il y avait là, sur le point culminant du roc, des substructions qui étaient encore visibles avant même les dernières fouilles et qui devaient présenter un relief beaucoup plus fort au temps de Pausanias. Quoi qu'il en soit, l'expression « dans les ruines » (*ἐν τοῖς ἐρειπίοις*) indique clairement qu'il s'agit ici du vaste champ couvert de débris qui entoure en tous sens l'acropole. Du moment qu'il mentionne la fontaine Perséia, c'est qu'il est en dehors de la citadelle; celle-ci ne renferme pas de fontaine. Enfin, il n'y a pas de doute possible sur l'identité des « constructions souterraines d'Atrée et de ses fils, les trésors où ils gardaient leurs richesses », avec nos tombes à coupole. Nous savons, par la description que Pausanias donne du *trésor de Minyas*, édifice qui existe encore à Orchomènes, quelle idée cet auteur attachait au mot de *trésor*, *θησαυρός*.

Pausanias poursuit en ces termes[3] : « Il y a encore le tombeau d'Atrée, et les tombeaux de ceux qui, à leur retour de Troie, furent mis à mort

[1] *Λείπεται δὲ ὅμως ἔτι καὶ ἄλλα τοῦ περιβόλου καὶ ἡ πύλη· λέοντες δὲ ἐφεστήκασιν αὐτῇ· Κυκλώπων δὲ καὶ ταῦτα ἔργα εἶναι λέγουσιν, οἳ Προίτῳ τὸ τεῖχος ἐποίησαν τὸ ἐν Τίρυνθι.*

[2] *Μυκηνῶν δὲ ἐν τοῖς ἐρειπίοις κρήνη τέ ἐστι καλουμένη Περσεία, καὶ Ἀτρέως καὶ τῶν παίδων ὑπόγαια οἰκοδομήματα, ἔνθα οἱ θησαυροί σφισι τῶν χρημάτων ἦσαν.* On remarquera que Pausanias, en parlant de la Perséia, l'appelle *κρήνη* et non *πηγή*. *Πηγή*, c'est pour lui une source qui est restée à l'état naturel; *κρήνη*, c'est une source pourvue d'un bassin et de canaux construits, une fontaine publique aménagée par l'art.

[3] *Τάφος δὲ ἐστι μὲν Ἀτρέως, εἰσὶ δὲ καὶ ὅσους σὺν Ἀγαμέμνονι ἐπανήκοντας ἐξ Ἰλίου δειπνίσας κατεφόνευσεν Αἴγισθος· τοῦ μὲν δὴ Κασσάνδρας μνήματος ἀμφισβητοῦσι Λακεδαιμονίων οἱ περὶ*

par Égisthe, dans un festin. Il y a celui de Cassandre, quoique les Lacédémoniens d'Amyclées prétendent le posséder. Il y a celui d'Agamemnon et celui d'Eurymédon, son cocher. Un autre renferme à la fois Télédamos et Pélops, les deux jumeaux qu'Agamemnon aurait eus de Cassandre et qui, tout petits, seraient tombés avec leurs parents sous les coups d'Égisthe. Il y a enfin le tombeau d'Électre [et de ses enfants]; car, donnée par Oreste en mariage à Pylade, elle eut, selon le témoignage d'Hellanicos, deux fils, Strophios et Médon. Clytemnestre et Egisthe ont été enterrés à quelque distance, en dehors du rempart, parce qu'il ne parut pas convenable qu'ils fussent dans la même enceinte qu'Agamemnon et que leurs autres victimes. »

Qu'est-ce que ces tombeaux? Où faut-il les chercher? Y a-t-il des raisons de les identifier avec l'un ou l'autre des groupes de sépultures que l'on connaît à Mycènes. Sur tous ces points, les avis sont très partagés.

Dans l'étude des textes, il n'y a pas de détail, si minutieux qu'il paraisse, qui n'ait son importance. On nous permettra donc de faire remarquer comment Pausanias rattache la phrase que nous venons de transcrire à celle qui vient avant; c'est par la particule *δὲ* qu'il fait la liaison, comme il l'avait faite entre la mention des monuments de l'acropole et celle des édifices souterrains de la ville basse. Or c'est par *encore* ou par *puis* qu'il faut presque toujours traduire, chez Pausanias, cette conjonction copulative, là où elle se rencontre dans ces longues listes de curiosités que renferme la *description de la Grèce;* elle indique d'ordinaire que le narrateur passe d'un objet à un autre; c'est ce qu'il serait facile de démontrer en ouvrant cet itinéraire n'importe à quelle page [1]. Il y a là, dans cette particularité de rédaction, un indice qui donne à présumer dès l'abord que les tombeaux dont il va être question

Ἀμύκλας οἰκοῦντες· ἕτερον δὲ ἐστιν Ἀγαμέμνονος, τὸ δὲ Εὐρυμέδοντος τοῦ ἡνιόχου, καὶ Τηλεδάμου τὸ αὐτὸ καὶ Πέλοπος, τούτους γὰρ τεκεῖν διδύμους Κάσσανδραν φασί, νηπίους δὲ ἔτι ὄντας ἐπικατέσφαξε τοῖς γονεῦσιν Αἴγισθος, καὶ Ἠλέκτρας [καὶ τῶν παίδων]· Πυλάδῃ γὰρ συνῴκησεν Ὀρέστου δόντος. Ἑλλάνικος δὲ καὶ τάδε ἔγραψε, Μέδοντα καὶ Στρόφιον γενέσθαι Πυλάδῃ παῖδας ἐξ Ἠλέκτρας. Κλυταίμνηστρα δὲ ἐτάφη καὶ Αἴγισθος ὀλίγον ἀπωτέρω τοῦ τείχους, ἐντὸς δὲ ἀπεξιώθησαν, ἔνθα Ἀγαμέμνων τε αὐτὸς ἔκειτο καὶ οἱ σὺν ἐκείνῳ φονευθέντες. Il semble bien qu'après le premier *Ἠλέκτρας* le copiste ait sauté trois mots, les trois mots auxquels s'attachait, si l'on peut ainsi parler, le renseignement emprunté à Hellanicos sur le mariage et la progéniture d'Électre. Γὰρ n'a pas de raison d'être, ne s'explique pas si l'on ne rétablit pas dans le texte *καὶ τῶν παίδων*, comme l'a proposé Belger (*Berliner phil. Wochenschrift*, 1891, n° 36, p. 1122).

(1) La remarque est de Christian Belger (*Berliner phil. Wochenschrift*, 1892, n° 4, p. 100).

dans ces dernières lignes du chapitre sont une tout autre chose que les *trésors* visés dans les lignes précédentes, qu'ils n'ont pas la même disposition et n'occupent pas le même emplacement.

Cet emplacement, quel est-il? Pausanias n'en donne pas une définition précise; mais cependant le texte contient un renseignement qui, bien compris, circonscrivait les recherches. L'enceinte où se trouvaient, sauf deux, tous les tombeaux en question, ce n'est pas le mur presque problématique de la ville basse. Ce mur ne paraît pas avoir été, dans le vrai sens du mot, une limite qui séparât deux quartiers d'un caractère distinct et tranché; toutes les sépultures du plateau inférieur, les tombes à coupole, construites en maçonnerie, comme les tombes dont les chambres ont été creusées dans le roc, sont semées indifféremment en deçà ou au delà du tracé probable de cette enceinte secondaire. La véritable enceinte, la seule qui comptât, celle d'où avait été exclue, assurait-on, la dépouille des adultères et des assassins, c'était l'enceinte de la ville haute, de la cité royale, que devaient habiter après leur mort, comme ils l'avaient habitée de leur vivant, les hommes et les femmes de la noble race des Atrides, ainsi que les plus dévoués de leurs serviteurs. Le mur ou rempart, *τὸ τεῖχος*[1], auquel il est fait ici allusion, c'est l'*enceinte*, *ὁ περίβολος*, du premier paragraphe de la description. Ce qui prouve que, dans la pensée de Pausanias, ces deux termes sont synonymes, qu'ils désignent un seul et même objet, c'est qu'il se sert du premier pour désigner le rempart derrière lequel, raconte-t-il, les Mycéniens repoussèrent toutes les attaques des Argiens jusqu'à ce que les vivres fussent épuisés; pour compenser l'inégalité du nombre entre les assiégés et les assiégeants, il ne fallait rien moins que la situation exceptionnelle de cette acropole et que la force extraordinaire des ouvrages qu'y avaient bâtis les artisans fabuleux de l'âge héroïque. Pausanias a soin de marquer que le mur qui permit cette longue résistance avait été construit dans le même appareil que celui de Tirynthe par ceux que l'on appelle les Cyclopes[2], et ce rapprochement entre la forteresse de Tirynthe et celle de Mycènes, il l'avait déjà fait à propos de la muraille où s'ouvre la Porte aux Lions, dans le passage que nous avons transcrit et traduit. Pausanias avait

[1] Sur le sens du mot *τὸ τεῖχος* ici et en général dans Pausanias, voir Christian Belger, *Berliner phil. Wochenschrift*, 1892, n° 5, page 131 et note. *Τεῖχος* désigne chez Pausanias l'enceinte continue d'une citadelle ou d'une cité, et l'on trouve souvent chez lui, avec le même sens, l'expression *ὁ περίβολος τοῦ τείχους*.

[2] Voici le texte de Pausanias, VII, XXV, 3 : *Μυκηναίοις γὰρ τὸ μὲν τεῖχος ἁλῶναι κατὰ τὸ ἰσχυρὸν οὐκ ἐδύνατο ὑπὸ Ἀργείων, ἐτετείχιστο γὰρ κατὰ ταὐτὰ τῷ ἐν Τίρυνθι ὑπὸ τῶν Κυκλώπων καλουμένων.*

d'ailleurs ses raisons pour ne parler que de ce mur du château; ce fut le seul qu'il vit, lorsqu'il parcourut à la hâte le site presque désert de Mycènes, où ne le retenaient point, comme dans les endroits qui avaient conservé leurs sanctuaires, des inscriptions à lire, des listes de statues et d'offrandes à dresser, des mythes locaux à recueillir. Dès lors, la muraille de la ville basse n'était plus représentée, sur le terrain inégal où elle s'était développée jadis, que par quelques pans de maçonnerie qui ne s'élevaient guère au-dessus du sol, là où elle n'avait pas été jetée bas par les Argiens; les pierres dont elle était composée, pierres d'un assez faible échantillon, avaient été en grande partie employées dans les maisons de la bourgade macédonienne et romaine; pour en suivre la ligne sinueuse parmi tant de substructions et de décombres, il aurait fallu l'œil exercé d'un architecte. La plus forte impression que le voyageur emportait, au temps des Antonins, de sa promenade à Mycènes, c'est celle qu'il en reçoit et qu'il en garde encore aujourd'hui, le souvenir du rempart des Perséides et des Atrides, qu'il aperçoit encadré entre les deux hautes et âpres montagnes qui le dominent, fièrement campé au-dessus de la profondeur des ravins et nouant autour du roc la ceinture de ses lourdes et indestructibles assises.

Étant donnée cette mention de l'enceinte qui comprenait six des sept ou huit tombeaux cités par Pausanias, il n'est donc pas permis de songer à reconnaître ces tombeaux dans les édifices à coupole, qui tous sont en dehors de cette enceinte; il résulte d'ailleurs très clairement des termes dans lesquels ceux-ci sont mentionnés et de la description d'Orchomènes que Pausanias et ses contemporains ne soupçonnaient point le caractère funéraire de ces dômes; ils les regardaient comme des *trésors*. Du moment qu'il est ainsi démontré que les tombeaux auxquels la tradition attachait les noms indiqués par Pausanias étaient dans la citadelle, il ne reste en présence que deux hypothèses : ou ces tombeaux sont encore cachés quelque part, sous la surface du sol, en un point quelconque de l'espace qu'enveloppe la muraille cyclopéenne; ou bien ce sont ceux mêmes que Schliemann a dégagés dans le cercle de dalles. La première de ces hypothèses est tout au moins peu vraisemblable. Sans doute, il y a encore des trouvailles à faire dans l'acropole; mais la terrasse qui longe le rempart de l'ouest et les moins raides des pentes que couronnait le palais présentent partout les restes de maisons qui paraissent avoir été très serrées les unes contre les autres. Un champ libre qui fût assez spacieux pour que toutes ces tombes royales aient pu s'y grouper, on ne le trouvera guère que dans deux endroits : d'une part, en arrière et tout près de la Porte aux Lions, et, d'autre part, dans cette

sorte de cul-de-sac par lequel la forteresse se termine du côté du levant. Or, à prendre, telle que Pausanias l'a recueillie, la donnée traditionnelle, est-il vraisemblable que des sépultures de ce genre aient été reléguées dans ce canton reculé de la forteresse, auquel on n'avait accès que par une étroite poterne qui ouvrait sur la campagne? Il paraît bien plus naturel d'admettre que la place a dû en être choisie à l'entrée même de l'acropole, le long du chemin par lequel passait tout le mouvement des allées et des venues entre la ville basse et cette citadelle où la famille régnante s'était retranchée, où elle vivait au milieu de ses hommes d'armes et de tout un peuple de serviteurs et d'esclaves. Là, elles étaient bien mieux situées pour recevoir les hommages des générations successives, le pieux tribut des offrandes expiatoires et des sacrifices annuels. Or c'est justement en ce lieu que Schliemann a trouvé des tombes qui, d'après toutes les circonstances de la découverte, paraissent avoir été l'objet d'une vénération très particulière et d'honneurs rendus pendant une longue suite d'années aux mânes des héros qu'elles renfermaient. Il y a plus : les tombes comprises dans cet enclos sont en même nombre que celles dont Pausanias donne la liste, et l'on ne saurait dire que, si ces nombres se correspondent, c'est parce que Schliemann, dans son respect superstitieux pour les textes anciens, a voulu à tout prix découvrir six tombes, ni plus, ni moins. Schliemann n'avait mis au jour, dans le cercle de dalles, que cinq tombeaux; le sixième, c'est Stamatakis qui l'a découvert comme par hasard, au moment où les fouilles paraissaient terminées.

L'accord est donc absolu entre le résultat de ces fouilles et les conjectures que suggérait une étude attentive du texte : même emplacement assigné à la nécropole royale, même chiffre quand on fait le compte des tombeaux énumérés par Pausanias et de ceux dont l'existence a été révélée par les fouilles. Ne serait-il pas bien étrange qu'il n'y eût là qu'une simple coïncidence, et pourrait-on citer, dans l'histoire des recherches archéologiques, un autre exemple d'une pareille rencontre? Le témoignage de Pausanias s'applique vraiment avec une trop rigoureuse exactitude au cimetière voisin de la porte pour que l'hésitation soit possible : ce que Schliemann a découvert, c'est bien le groupe de tombes décrit par Pausanias; mais cette constatation ne suffit pas à supprimer toute difficulté.

Comment expliquer que Pausanias, après être descendu dans la ville basse et y avoir vu les tombes à coupole, retourne à la citadelle qu'il avait visitée en premier lieu et que, sans prévenir le lecteur, il recommence à en décrire les monuments? Mettons, si l'on veut, cette faute de

composition sur le compte de sa négligence et du désordre de ses notes, bien qu'elle dépasse la mesure des libertés qu'il prend d'ordinaire avec la topographie; ce que l'on a plus de peine à admettre, c'est qu'au IIe siècle de notre ère, il ait pu voir, en même temps que le rempart de la ville haute et les dômes de la basse ville, ces tombes que l'on a retrouvées, il y a quinze ans, ensevelies sous une couche si épaisse de terre et de décombres. Comment s'est opéré cet ensevelissement graduel, on le comprend au premier regard jeté sur le terrain. L'esplanade qui recouvrait les fosses est dominée par des pentes assez rapides, où s'étageaient des maisons que séparaient des ruelles étroites; celles-ci, quand il pleuvait, devenaient le lit d'autant de petits torrents qui, à chaque orage, auraient inondé la plate-forme et y auraient répandu la poussière et les immondices qu'ils entraînaient avec eux, s'ils n'avaient rencontré la barrière des dalles; l'obstacle les rejetait vers le nord-ouest, où avait été ménagé, en dehors du cercle, un canal d'évacuation[1]. Ces dalles, si on les avait si fortement enfoncées dans le sol et ajustées avec tant de soin, c'était peut-être moins pour interdire aux profanes l'accès du lieu sacré que pour le protéger contre les effets de ces inondations périodiques. Lorsque la citadelle eut été évacuée par ses derniers défenseurs, lorsqu'il n'y eut plus personne pour enlever, après l'averse, les matières solides qui étaient venues se déposer contre cette clôture et pour nettoyer l'égout, la mince rainure qui se creusait entre les dalles et le pied du roc dut être en très peu de temps comblée par ces apports. Dès lors, pendant l'hiver, les eaux ruisselantes, toutes chargées de boue, se déversèrent sur le terre-plein. Des dalles et des stèles qui s'y dressaient, les unes, déchaussées par ces courants, s'inclinèrent ou même s'abattirent sur place, tandis que d'autres restaient debout; mais toutes, celles qui ont résisté comme celles qui furent renversées, disparurent sous des alluvions que grossirent encore les blocs de tuf qui se détachèrent des bâtiments voisins, de ceux que supportait, au-dessus même de l'enclos funéraire, la première corniche du rocher. Ce travail de bouleversement et d'exhaussement du sol dut commencer à s'accomplir sur ce point dès le lendemain de l'expulsion des habitants. Très bien choisi à certains égards, l'emplacement de ce cimetière avait le défaut d'exposer à des chances nombreuses de destruction l'ensemble qu'y avait créé la piété des hommes d'autrefois; cet ensemble ne pouvait subsister qu'au prix d'une surveillance et d'un entretien qui ne souffriraient point de relâche. En supposant même que les Argiens

[1] Voir la carte de Steffen : *antike Rinne.*

n'aient pas porté une main violente sur les monuments qu'ils rencontraient à l'entrée de cette forteresse où ils pénétrèrent en vainqueurs exaspérés par une résistance acharnée, ces monuments, livrés à eux-mêmes, étaient peut-être déjà, moins d'un siècle après la chute de Mycènes, cachés sous le linceul de fange et de cailloux qui les dérobait aux yeux des passants lorsque Schliemann eut l'heureuse hardiesse de le déchirer en lambeaux [1].

S'il en est ainsi, comment se fait-il que Pausanias mentionne des sépultures dont aucun signe extérieur ne trahissait l'existence, à l'époque de son voyage en Grèce, et que, pour chacune d'elles, il indique le nom qu'y attachait la tradition locale? Ce problème ne comporte, à notre avis, qu'une seule solution, celle que nous allons exposer. Quand elle a été présentée pour la première fois, on l'a traitée de subtile et de forcée [2]; elle nous paraît au contraire si ingénieuse et en même temps si naturelle, si bien fondée sur une juste appréciation des habitudes de Pausanias et de ses procédés de rédaction que nous n'hésiterons pas à nous l'approprier. Il nous semble même, est-ce une illusion? qu'elle nous serait peut-être venue à l'esprit, si l'honneur de l'avoir découverte, proposée et appuyée sur de solides raisons n'appartenait pas à Christian Belger.

Nous ne sommes pas de ceux qui inclineraient à penser que Pausanias n'a été, comme nous dirions, qu'un voyageur en chambre [3]. La

[1] Schliemann (*Mycènes*, p. 424) et Schuchardt (*Schliemann's Ausgrabungen*, p. 196-197) sont tous deux de cet avis.

[2] Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 197-198.

[3] Jusqu'à ces derniers temps, on n'avait pas songé à mettre en doute la réalité des voyages de Pausanias. C'est M. von Willamovitz Mollendorf qui a ouvert ce débat en 1877; il a le premier contesté que le soi-disant périègète eût recueilli lui-même sur place les renseignements archéologiques, mythologiques et historiques qui constituent le fond de son livre (*Die Thukydideslegende*, dans *Hermes*, t. XII, p. 326 et suiv.). Depuis lors, le procès de Pausanias n'a pas cessé de se poursuivre en Allemagne. Un des savants qui avaient pris part aux fouilles d'Olympie, G. Hirschfeld, donna bientôt son avis motivé (*Pausanias und die Inschriften von Olympia*, dans *l'Archæologische Zeitung*, 1892, p. 97). Selon Hirschfeld, Pausanias travaillait surtout sur des livres. S'il a vu Olympie, ce n'est qu'en passant. La description qu'il en donne représente plutôt l'Olympie de l'époque macédonienne que l'Olympie du II^e siècle après Jésus-Christ; il ne rédige point des notes prises sur les lieux; il compile les données qu'il tire de Polémon et des autres périégètes qui l'ont précédé. Les idées émises par Willamovitz et Hirschfeld ont été reprises, avec beaucoup plus de développement et nombre de prétendues preuves, par Kalkmann (*Pausanias der Perieget*, Berlin, Reimer, 1886, 295 pages in-8°). A ces accusations Gurlitt a opposé un plaidoyer très judicieux et très serré, dans lequel il défend la véracité de Pausanias (*Ueber Pausanias*, Gratz, Leuschner,

thèse contraire me paraît démontrée; elle a pour elle l'assentiment réfléchi de ceux qui, pour avoir parcouru la Grèce en tous sens et en avoir étudié, le livre de Pausanias à la main, les principaux champs de ruines, ont le droit d'exprimer, dans ce débat, une opinion fondée sur leur expérience et sur leurs observations personnelles. M. Dœrpfeld n'est pas un savant de cabinet; personne ne connaît mieux que lui Olympie; or il ne doute point que Pausanias ne se soit promené dans l'Altis, qu'il n'ait relevé lui-même, sur le terrain, la position de ses principaux édifices, qu'il n'ait transcrit, d'après le bronze et le marbre, beaucoup des noms et des inscriptions votives qu'il enregistre. Cependant, pas plus dans l'antiquité que de nos jours, les auteurs d'*Itinéraires* et de *Guides* n'ont jamais manqué de contrôler et surtout de compléter après coup, à l'aide de livres, leurs notes de voyage. Si consciencieux que l'on soit, on ne saurait tout voir par soi-même, et d'ailleurs il y a place, dans ce genre d'ouvrage, pour bien des détails de statistique et d'histoire que les livres seuls sont aptes à fournir. Quelque temps qu'il ait mis à faire son tour de Grèce, Pausanias, lorsqu'il a commencé le travail de rédaction, n'a pas pu se dispenser d'avoir sans cesse recours à sa bibliothèque, pas plus que ne s'en dispensent ses émules modernes, les Joanne et les Bædeker. Pausanias, en allant de Corinthe à Argos par Cléones et le Treton, fit un détour afin de jeter au moins un coup d'œil sur le site de Mycènes; mais il ne trouvait pas là, comme à Delphes ou à Olympie, des *exégètes* qui se chargeassent de lui faire les honneurs des monuments et de lui raconter, sans rien omettre, tous les mythes locaux. C'était le cas ou jamais de consulter un des écrivains auxquels il avait coutume de demander des renseignements sur les origines des cités grecques et sur leurs plus anciennes traditions; comme l'indiquent les dernières lignes du chapitre, ce fut à Hellanicos qu'il s'adressa. Cet historien avait consacré tout au moins deux livres aux antiquités de l'Argolide, le *Phoronée* et les *Prêtresses* d'*Héra argienne*. Pausanias le cite à propos du mariage et de la postérité d'Électre; mais, selon nous, ce qu'il aurait emprunté à l'un des deux ouvrages dont nous avons rappelé les titres, ce ne serait pas seulement cette mention, ce serait aussi tout le passage qui a trait aux tombeaux des Atrides. C'était pour lui le moyen de donner un peu plus de corps à sa description de Mycènes, qui n'en reste pas moins très sèche et très pauvre, si on la compare à

1890, 494 pages in-8°). Les lecteurs français trouveront la liste à peu près complète des livres et mémoires publiés, en cours de cette discussion, dans la *Revue historique*, t. XXVI (1884), p. 375-377, et dans deux articles de M. Am. Hauvette (*Revue critique*, 1887, t. II, p. 193, et 1890, t. I, p. 202).

celle qu'il donne d'Argos et de beaucoup d'autres lieux célèbres. Cette liste des tombeaux et de leurs hôtes, Hellanicos avait pu la dresser sur place. Une tradition assez vraisemblable le fait naître l'année même de la bataille de Salamine, en 480[1]; ce qui est certain, c'est qu'il écrivit avant Hérodote et avant Thucydide, qui le nomme et qui le critique avec quelque vivacité[2]. C'est donc vers le milieu du siècle qu'il a dû visiter l'Argolide et ce temple d'Héra, tout voisin de Mycènes, où il transcrivit le catalogue des prêtresses éponymes de la déesse. Mycènes avait déjà été prise et détruite; mais trop peu d'années s'étaient écoulées depuis ce désastre pour que ses monuments eussent beaucoup souffert des intempéries et que fussent éteints, parmi les habitants du canton, les souvenirs des dénominations consacrées par l'usage. Le cimetière royal était encore visible, peut-être presque intact, avec sa clôture circulaire de dalles polies et ses stèles étranges, au seuil de l'acropole déserte.

Que si l'on se refuse à admettre cette explication, il faut opter entre deux hypothèses, celle de Schliemann et celle de Schuchardt. Selon Schliemann, lorsque Pausanias visita Mycènes, dalles et stèles étaient, depuis bien des années, enfouies et invisibles; on aurait donc montré au voyageur sinon les tombes mêmes d'Atrée et de ses descendants, tout au moins la terre qui les couvrait, et on lui aurait donné les noms de ceux qui étaient censés reposer en ce lieu[3]; mais rien, dans les termes dont se sert ici Pausanias, ne paraît provoquer ni même autoriser une pareille interprétation. « Il y a, dit Pausanias, le tombeau d'Atrée. . .; il y en a un autre, celui d'Agamemnon; il y a celui d'Eurymédon, » etc. Pausanias s'exprime comme si on lui avait fait voir ces tombeaux l'un après l'autre, comme s'il y avait eu là autant de monuments distincts qu'il en énumère. Peut-être, il est vrai, pourrait-on attribuer à un artifice de composition cette manière de présenter les choses; aussi n'est-ce pas là ce qui nous paraît être le plus fort argument contre la supposition de Schliemann. Ce qui la rend inadmissible, c'est ce que nous savons du sort de la ville. Toute la population en fut violemment arrachée, qu'elle ait été, comme le dit Pausanias, forcée d'émigrer, ou, comme l'assure Diodore, réduite en esclavage[4]. La haine des Argiens ne fut assouvie que quand elle eut fait ici la solitude; Diodore affirme que le site de Mycènes « est resté inhabité jusqu'à son temps[5] ». L'as-

[1] *Vie d'Euripide.*
[2] Denys d'Halicarnasse, *Lettre à Pompée sur les principaux historiens*, § 3. Thucydide, I, 97.
[3] Schliemann, *Mycènes*, p. 424-425.
[4] Diodore, XI, 65.
[5] Diodore, XI, 65 : Καὶ διέμεινεν ἀοίκητος μέχρι τῶν καθ' ἡμᾶς χρόνων.

sertion n'est pas tout à fait exacte; des découvertes récentes ont confirmé les observations de Schliemann. Celui-ci avait constaté, sur toute l'aire de l'acropole, la présence d'une couche formée des tessons d'une poterie qui n'appartient déjà plus à la meilleure époque de la céramique grecque; mais il n'y eut là qu'une bourgade qui se contentait de ce nom, et cette bourgade même ne dut pouvoir s'installer sur les ruines de la glorieuse cité que fort tard, lorsque Argos, placée sous la surveillance d'une garnison macédonienne, eut perdu, avec son indépendance, la mémoire de ses vieilles rancunes ou tout au moins le moyen de les satisfaire. Jusqu'à quand cette agglomération garda-t-elle quelque importance? Nous l'ignorons; mais, en tout cas, avant de s'essayer à reprendre dans ces humbles conditions, la vie était demeurée interrompue, sur ce point, pendant un très long temps; il n'était resté, dans ce canton, que quelques métayers qui cultivaient pour les maîtres argiens les pentes tournées vers la vallée du Céphise, et quelques pâtres qui promenaient leurs chèvres sur les décombres du palais des héros. Est-il vraisemblable que, durant deux siècles au moins, ces laboureurs et ces bergers épars se soient fidèlement transmis, de bouche en bouche, le secret de ces sépultures cachées, ainsi que toute la nomenclature de leurs hôtes légendaires? Nous ne le pensons pas, et cependant, si nous étions forcé de choisir, nous aimerions encore mieux accepter cette conjecture, malgré les difficultés qu'elle soulève, que celle qui a été proposée par Schuchardt.

Selon Schuchardt, les monuments qui auraient été montrés à Pausanias comme les tombes d'Atrée, d'Agamemnon et de ceux qui ont péri avec lui ne sont pas autre chose que les tombes à coupole de la ville basse [1]. Il insiste sur ce fait que ces tombes sont au nombre de six, comme les sépultures signalées par Pausanias. Nous ferons d'abord observer que, depuis les dernières fouilles de Tsoundas, on connaît un septième tombeau de cette sorte; les nombres ne se correspondent plus; mais ce qui a plus d'importance, c'est que Pausanias place les tombeaux qu'il énumère en *dedans d'un mur*, et que ce mur ne peut être que celui de la citadelle, le seul qu'il ait vu debout à Mycènes. Passons sur ces deux objections; en voici une autre, plus grande encore. Ces « bâtiments souterrains » que recouvre un dôme, Pausanias les regarde comme des *trésors;* c'est ce qui résulte clairement et de la description qu'il donne de Mycènes et des renseignements plus circonstanciés qu'il fournit sur le grand tombeau d'Orchomènes. Schuchardt ne l'ignore point, et il

[1] Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 198-199.

traduit même, à ce propos, ce qui, dans notre auteur, a trait au prétendu *Trésor de Minyas;* mais il essaye de sortir d'embarras en avançant que Pausanias n'avait peut-être pas de parti nettement pris, au sujet de ces édifices, qu'il les prenait tantôt pour des trésors et tantôt pour des tombeaux. Malgré la gratitude que nous avons vouée à Pausanias pour tout ce qu'il est seul à nous apprendre, nous connaissons ses défauts; nous ne nous faisons d'illusion ni sur la portée ni sur la précision de son esprit; mais c'est vraiment le croire trop inintelligent et trop borné que de lui prêter une doctrine si incertaine et une terminologie si variable. Le type en question est assez caractérisé pour que le voyageur, une fois qu'il l'eut rencontré sur son chemin, ne le confondît plus avec aucun autre et qu'il y attachât désormais l'idée, juste ou fausse, peu importe, d'une certaine destination toujours la même. Quelle était cette idée, nous le savons par le rapprochement des deux passages qui concernent les dômes souterrains de l'Argolide et de la Béotie, et il ne semble pas qu'il y ait, sur ce point, de discussion possible. Selon Schuchardt, les noms des héros de l'épopée et de la tragédie auraient été attribués, par la tradition, aux tombes à coupole, lesquelles étaient, avec les remparts de la forteresse, ce qui attirait le plus l'attention au milieu du vaste champ de ruines; quant aux « trésors d'Atrée et de ses fils », on aurait montré aux visiteurs, sous ce titre, quelques-unes de ces tombes creusées dans le roc qui ont été tout récemment dégagées; mais cette supposition, par laquelle Schuchardt tente de tout concilier et de rassurer sa conscience de critique, ne soutient pas l'examen. Ces tombes ont bien quelque chose de la disposition générale des édifices dont le modèle était évidemment, pour Pausanias, le monument d'Orchomènes; mais elles n'en reproduisent pas les traits qui paraissent avoir le plus frappé l'écrivain, ni la forme ronde, ni le bel appareil des assises réglées, ni cet encorbellement qui jouait la voûte. Enfin, on ne devra pas oublier que, comme l'a constaté Tsoundas, tous ces caveaux taillés dans le calcaire ont été retrouvés intacts; on n'en signale qu'un qui fût ouvert, et encore a-t-il pu l'être bien après l'époque romaine, par les chercheurs d'or. Ces sépultures, qui ont gardé leur mobilier funéraire, n'étaient pas livrées à la curiosité des passants du IIe siècle de notre ère, et par conséquent ce n'est point elles que Pausanias a pu comparer alors au chef-d'œuvre de l'architecture des riches et industrieux Minyens.

Il n'est donc pas vrai, comme on l'a dit, que Schliemann ait fait sa plus belle découverte sur la foi d'un contresens. Les tombes qu'il a exhumées à l'entrée de l'acropole sont bien celles que la cité déchue,

mais fière de son passé, a pieusement honorées jusqu'au jour de sa destruction. Quant à ces tombes dites de Clytemnestre et d'Égisthe qui étaient placées en dehors et à quelque distance du rempart, l'analogie semble indiquer que, comme les autres sépultures attribuées aux Pélopides, c'était aussi des fosses creusées dans la roche vive. On ne les a pas encore retrouvées là où il faut sans doute les chercher, en avant et dans le voisinage de la Porte aux Lions; mais le sol de Mycènes a été si fécond en surprises qu'il n'y aurait point à s'étonner de voir, un jour ou l'autre, M. Tsoundas rencontrer, au fond de l'une de ses tranchées, les sépultures contiguës que l'on assignait aux deux complices du meurtre ou bien la cuve unique dans laquelle ils étaient censés dormir côte à côte. Pausanias ne spécifie point s'il y avait une ou deux tombes qui portaient cette étiquette.

Il resterait une dernière question à discuter : dans quelle mesure était fondée la tradition qui assignait à la dernière des grandes dynasties mycéniennes le cimetière royal de la ville haute? Si on l'accepte, à qui attribuer les tombes à coupole de la ville basse, qui doivent être, elles aussi, des tombes royales? Ou bien y a-t-il lieu de penser que les tombes de l'acropole pouvaient prétendre à une antiquité plus haute encore que celle qui leur était prêtée par les croyances locales, qu'elles remontaient jusqu'à une dynastie antérieure aux Pélopides, jusqu'à l'âge des Perséides? C'est cette dernière hypothèse qui paraît la plus vraisemblable. Par leur construction et par le style de leur décor, les tombes à coupole paraissent appartenir à la période la plus avancée de la civilisation mycénienne. Les Atrides étant toujours représentés par la poésie comme les princes sous lesquels Mycènes aurait atteint le plus haut degré de richesse et de puissance, on aurait fini par leur attribuer, par rapporter à leur règne tout ce qui, à Mycènes, rappelait l'antique prééminence de la cité glorieuse et déchue. Les tombes que l'on honorait dans l'acropole ne pouvaient être que celles de l'Agamemnon d'Homère, de ses ancêtres et de sa postérité; les chambres voûtées que l'on montrait dans la ville basse avaient été les trésors de ces mêmes rois. La mémoire et l'imagination du peuple se plaisent ainsi à tout simplifier, pour avoir à s'imposer un moindre effort; mais ce qu'elles confondent ainsi dans leur naïve synthèse, la science cherche à le distinguer, et elle y réussit de plus en plus, grâce à la précision de ses analyses et à la sûreté de ses méthodes.

Georges PERROT.

LES VIEUX PAPYRUS ET NOS MANUSCRITS GRECS. *Unser Platontext*, von Hermann Usener. *Notre texte de Platon*, par Hermann Usener. (Extrait des Nouvelles de la Société royale des sciences et de l'Université de Gœttingen. 1892, p. 25-50 et p. 181-215.)

Nous avons entretenu les lecteurs de ce Journal des discours, des traités, des auteurs nouveaux révélés récemment par les fouilles d'Égypte; la première curiosité se porte naturellement sur l'inédit. Mais les textes anciennement connus ne laissent pas d'avoir leur intérêt, quand c'est l'antiquité elle-même qui nous les présente directement, et non par l'intermédiaire des copistes du moyen âge. Ces textes, que l'érudition moderne a constitués à l'aide des manuscrits conservés dans les bibliothèques, vont-ils se modifier, s'amender, grâce à la découverte de manuscrits plus anciens? Les rédactions que nous avions estimées les meilleures, les manuscrits dont l'excellence était proclamée par les critiques, vont-ils se maintenir au premier rang, ou leur autorité sera-t-elle ébranlée? Nous nous flattions de posséder trois classiques, Isocrate, Platon, Démosthène, dans un état voisin de la pureté primitive : pour chacun de ces auteurs, transmis par un certain nombre de manuscrits présentant souvent des variantes notables, on avait distingué un manuscrit capital, supérieur à tous les autres, et qui était devenu la tramontane de la critique. Les dernières trouvailles ont remis en question ce que la plupart des éditeurs croyaient pouvoir affirmer sur la valeur relative de nos manuscrits. Le papyrus de Marseille, qui contient des parties considérables du Πρὸς Νικοκλέα d'Isocrate, s'accorde quelquefois avec l'*Urbinas*, mais en d'autres endroits il donne la leçon de la vulgate : aussi l'éditeur de ce papyrus, M. Alfred Schœne, a-t-il protesté contre la primauté attribuée au manuscrit d'Urbin [1]. La majeure partie de la troisième lettre Démosthénique, publiée d'après un papyrus par M. Kenyon, suggère des appréciations du même genre à M. Blass [2]. Mais ces papyrus sont jeunes au prix des fragments du *Phédon* trouvés par M. Flinders Petrie et édités par M. Mahaffy dans le huitième cahier des *Cunningham Memoirs*. Là nous sommes en présence d'un texte antérieur de plus de onze cents ans à notre plus ancien manuscrit, le *Bodleianus*, écrit, on le sait, en 895. Ce texte est de la première moitié du IIIe siècle avant notre

[1] Voir *Mélanges Graux*, p. 481 et suivantes. — [2] Voir *Jahrbücher für Philologie*, 1892, p. 32 et suivantes.

ère; Platon avait écrit au IVe siècle : pour aucun autre texte, il ne nous est donné de toucher de si près au manuscrit de l'auteur. Quelle trouvaille ! Et si ce vénérable papyrus s'écarte de la leçon de nos manuscrits, n'est-il pas naturel, que dis-je ! n'est-il pas nécessaire de lui donner la préférence? A entendre M. Mahaffy, nous lisons Platon dans une rédaction arrangée par les critiques d'Alexandrie, qui croyaient rendre service au philosophe en accommodant son style aux préceptes des rhéteurs, en y introduisant certains raffinements qu'ils jugeaient indispensables à toute bonne prose. Parmi ces raffinements, M. Mahaffy signale en particulier le soin d'éviter l'hiatus : c'est là une singulière distraction, sur laquelle nous n'insisterons pas, il suffit de dire que les hiatus fourmillent dans nos textes du *Phédon*. Ce point écarté, est-il vrai d'ailleurs que nos textes ont été systématiquement gâtés sous couleur de les embellir, et que nos manuscrits, tout en nous transmettant fidèlement la pensée de Platon, sont loin de nous la présenter sous sa forme primitive? Est-il vrai que « les grammairiens alexandrins ont versé une bonne portion d'eau dans le vin de Platon, que la concision énergique, parfois rude, du philosophe a été polie par eux, souvent défigurée par leurs ennuyeuses paraphrases et les interpolations de leur goût timoré[1]? » De toute façon, ces informes débris d'un volume découpé pour servir d'enveloppe à des momies sont extrêmement curieux et ne peuvent manquer de jeter un jour nouveau sur l'histoire du texte de Platon; mais on peut douter qu'ils aient la valeur que leur attribue M. Mahaffy. Qui trouve un trésor est presque infailliblement porté à s'en exagérer le prix.

Afin de déterminer la portée de la découverte, il faut comparer par le menu le nouveau texte avec le texte traditionnel et apprécier leurs divergences sainement et sans opinion préconçue. Heureusement ce travail délicat n'est plus à faire après l'étude pénétrante de M. Usener que nous avons citée en tête de cet article et qui donne bien au delà de ce que promet le titre. Le savant professeur de Bonn commence par mettre sous les yeux du lecteur la teneur du document nouveau, et il tâche, comme le premier éditeur, de compléter les lignes mutilées en tenant compte de l'espace libre. Les notes placées en bas des pages indiquent la leçon du *Bodleianus* et, quand il y a lieu, celles de Jamblique et de Stobée. Suit la discussion des leçons, discussion méthodique et judicieuse, dont il nous semble difficile de ne pas accepter les conclusions, tout en tempérant ce qu'elles peuvent avoir de trop absolu et en faisant des réserves pour quelques détails.

[1] Ainsi s'exprime M. Diels dans *Deutsche Litteraturzeitung*, 1891, n° 42, p. 1529.

Et d'abord, il convient de ne pas s'arrêter aux erreurs et aux négligences des copistes, fautes accidentelles et qui n'importent guère à une comparaison entreprise pour établir la valeur des rédactions. Aussi suffira-t-il de donner ici deux ou trois exemples des variantes les plus considérables et les plus instructives. La philosophie, dit Platon, persuade à l'âme de ne tenir pour vrai rien de ce qu'elle n'a pas connu directement par elle-même, et il ajoute (p. 83, B) : *εἶναι δὲ τὸ μὲν τοιοῦτον αἰσθητόν τε καὶ ὁρατόν, ὃ δὲ αὐτὴ ὁρᾷ, νοητόν τε καὶ ἀειδές.* Ce dernier mot est plus correctement écrit *ἀϊδές* dans le papyrus; mais la leçon qui s'y trouve, *ὧι δὲ αὐτὴ προσέχει*, est une faible périphrase de la belle tournure, en apparence contradictoire, qui oppose au monde *visible* celui qui est *vu* par l'âme. Ailleurs Platon distingue entre la tempérance du sage et cette fausse tempérance vulgaire qui consiste à se refuser certaines jouissances de peur de se priver d'autres jouissances que l'on désire, à être, en quelque sorte, tempérant par intempérance. Il appelle cette dernière « une sotte tempérance » d'après le texte traditionnel (p. 68, E); le papyrus la qualifie de « tempérance servile ». Mais citons le passage tout entier : Τί δὲ o]ἱ κόσμι[οι αὐτῶν; οὐ ταὐτὸν τοῦτο πε]πόνθασ[ιν, ἀκολασίαι τινὶ σωφρονο]ῦσιν; [Καί τοι φαμέν γε ἀδύνατον[1], ἀλ]λ' ὅμως αὐτοῖς συμφαίνει (l. συμβαίνει) τοῦτο ὅμοι[ον] τὸ πάθος τοι ἐπ' αὐτὴν τὴν ἀνδραποδώδη σωφροσύνην (τούτωι ὅμοιον τὸ πάθος τὸ περὶ ταύτην τὴν εὐήθη σωφροσύνην B). Le dernier membre de phrase est, on le voit, gravement altéré dans le papyrus; mais il n'y a lieu d'insister que sur la différence des épithètes. Au premier abord on peut être tenté de préférer *ἀνδραποδώδη*, qui est plus énergique. Mais M. Usener fait observer avec raison que le philosophe a réservé cette épithète flétrissante pour la fin de l'argumentation, que de là elle a pu être transportée dans le passage qui nous occupe, tandis que la substitution de *εὐήθη* à *ἀνδραποδώδη*, si telle avait été la leçon primitive, ne se comprendrait guère.

Voici maintenant la suite des lignes que nous venons de citer : *φοβούμενοι γὰρ στερηθῆναι ἑτέρων ἡδονῶν καὶ ἐπιθυμοῦντες ἐκείνων ἄλλων ἀπέχοντ[αι] ὑπ' ἐκείνων (ὑπ' ἄλλων B) κρατούμενοι.* Καί [τ]οι καλοῦσί γε [ἀκ]ολασίαν τὸ ὑπ[ὸ τῶν] ἡδονῶν ἄ[ρχεσθ]αι· συμβαίνει δ' οὖν (ἀλλ' ὅμως συμβαίνει B) αὐτοῖ[ς κρατ]ουμ[έ]ν[οις] ὑφ' ἡδον[ῶν κρατεῖν ἄ]λ[λων] ἡδονῶ[ν· τοῦτο δ' ὅμοιον (ὅμοιόν ἐστιν B) ὧι νῦν δὴ] ἐλέγετο, [τῶι τρόπον τινὰ δι' ἀ]κολασί[αν αὐτοὺς σεσωφρονίσθαι]. Tout le monde accordera à M. Usener que *ἄλλων ἀπέχονται ὑπ' ἄλλων κρατούμενοι* est une tournure

[1] M. Usener supplée *γ' ἀδυνατεῖν*. La leçon de nos manuscrits *γ' ἀδύνατον εἶναι* est trop longue pour la lacune.

très expressive et qui prépare ici la formule par laquelle le philosophe caractérisera un peu plus bas la tempérance vulgaire, *ἡδονὰς πρὸς ἡδονὰς καταλλάτlεσθαι*, tandis que la leçon du papyrus *ὑπ' ἐκείνων* ressemble à une correction faite pour faciliter l'intelligence du passage. Mais on se séparera peut-être de lui s'il préfère *ἀλλ' ὅμως συμβαίνει αὐτοῖς*, texte traditionnel, à *συμβαίνει δ' οὖν αὐτοῖς*. La suite du raisonnement semble demander « or il leur arrive », et ne s'accommoder guère de « mais il leur arrive cependant ». Cette dernière tournure, de mise quelques lignes plus haut (voir ci-dessus), nous semble mal à propos répétée ici.

Nous sommes donc disposé à faire la part un peu plus belle au vieux papyrus; et, à cette fin, on nous permettra de faire une dernière citation. Platon dit que l'âme humaine est ainsi faite qu'elle attribue le plus de réalité à ce qui provoque chez elle la plus forte sensation de plaisir ou de peine. Voici comment cette pensée est rendue dans nos manuscrits : *Ψυχὴ παντὸς ἀνθρώπου ἀναγκάζεται ἅμα τε ἡσθῆναι ἢ λυπηθῆναι σφόδρα ἐπί τωι καὶ ἡγεῖσθαι, περὶ ὃ ἂν μάλισlα τοῦτο πάσχηι, τοῦτο ἐναργέσlατόν τε εἶναι καὶ ἀληθές.* Le papyrus porte *π[ερὶ ο]ὗ* (leçon vicieuse) *ἂμ μάλισlα τοῦτο πάσχει* (orthographe archaïque), *μ[άλισ]lα δὲ εἶναι τοῦτο.* La particule adversative ne se comprend pas; M. Usener suppose qu'un membre de phrase commençant par *μάλισlα μέν* a été omis. Il est peut-être plus simple d'écrire *μάλισlα δὴ εἶναι τοῦτο*, et de prendre la rédaction plus longue pour une glose explicative de la leçon du papyrus.

L'examen des gloses et mots parasites aboutit au même résultat. Le papyrus en omet quelques-unes; et comment son ancienneté ne l'auraitelle pas préservé de certaines interpolations? Il ne pouvait guère en être autrement. Ce qui est étonnant, c'est qu'en d'autres endroits les manuscrits du moyen âge, et particulièrement celui d'Oxford, l'emportent sur lui par la pureté de la tradition. Si l'on considère le laps de temps qui sépare nos manuscrits de leur archétype, on prendra une haute idée de l'excellence de la recension représentée par cet archétype. Pour les interpolations, comme pour les variantes, les cas où nos manuscrits, si jeunes, l'emportent sur le vieux papyrus prouvent beaucoup plus en faveur de cette recension que les cas contraires n'ôtent à son autorité.

Mais comment se peut-il que nous lisions aujourd'hui Platon dans un texte souvent plus pur que des Grecs presque contemporains du philosophe et dont quelques-uns étaient déjà nés quand il mourut? Ce fait a quelque chose de merveilleux, d'incroyable. Posons la question en d'autres termes. Les Aristophane, les Aristarque et leurs disciples immédiats s'étaient voués à l'étude des poètes; plus tard seulement les

érudits entreprirent de donner des éditions critiques des prosateurs, notamment des prosateurs attiques. La recension qui est à la base de nos manuscrits de Platon dut donc être beaucoup plus récente que le papyrus Petrie; et il s'agit d'expliquer sa supériorité. Si quelqu'un demandait comment il se fait que les éditions Hachette des grands écrivains français sont beaucoup plus correctes et plus pures que les éditions antérieures, la réponse ne serait pas difficile à faire : on sait que les éditeurs ont soigneusement collationné tous les imprimés, en remontant jusqu'aux plus anciens, et, quand cela était possible, le manuscrit de l'auteur. C'est de la même manière que doit s'expliquer la bonté de l'édition de Platon d'où dérivent nos manuscrits. M. Usener l'a établi par de savantes et ingénieuses combinaisons dans la seconde partie de son mémoire.

On sait ce qui advint de la bibliothèque d'Aristote, augmentée, après la mort du maître, par Théophraste, son disciple et son successeur à la tête de l'école : les livres de ces philosophes, légués par Théophraste à Nélée de Skepsis, négligés par les héritiers de Nélée, furent achetés par Apellikon de Téos, chef du parti de Mithridate à Athènes. Après la prise de cette ville, Sylla transféra ces précieux manuscrits à Rome [1]. Rien n'est plus connu que ces faits, répétés à satiété et discutés par les philologues et les philosophes qui se sont occupés de la transmission des écrits d'Aristote. Cependant il est de toute évidence que la bibliothèque des deux grands péripatéticiens ne se composait pas uniquement de leurs propres ouvrages. Ils ont connu, classé, mis en système tout ce qui avait été écrit avant eux dans toutes les branches des connaissances humaines; l'universalité de leur science, la variété de leurs travaux supposent une large collection de livres. Cette supposition avait à peine besoin d'être confirmée par le témoignage positif de Strabon, qui assure que les rois d'Égypte ne firent, en rassemblant les trésors littéraires de la Grèce, que suivre l'exemple d'Aristote [2]. Pour ce qui est de Platon en particulier, où pouvait-on s'attendre à trouver un exemplaire correct de ses écrits si ce n'est dans la bibliothèque de son grand disciple?

Les érudits profitèrent-ils de cette occasion pour épurer le texte de Platon? Pour répondre à cette question, il faut recueillir et rapprocher un certain nombre de données éparses. Galien se référait dans son

[1] Voir Strabon, XIII, p. 608 sq; Plutarque, *Sylla*, c. 26.

[2] Voici ce que dit Strabon, XIII, p. 608 : Ἀριστοτέλης... πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία καὶ διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν. Cf. sur ce point Athénée, I, p. 3, A.

commentaire sur le *Timée* de Platon à l'édition représentée par les copies d'Atticus (τὴν τῶν Ἀττικιανῶν ἀντιγράφων ἔκδοσιν[1]). On cite ailleurs l'autorité des Ἀττικιανά de Démosthène et d'Eschine, et il y en avait sans doute de plusieurs autres auteurs, puisque Lucien vante d'une manière générale l'exactitude des manuscrits d'Atticus[2]. Il est vrai que Lucien lui-même ne mérite guère le même éloge; on se laisse charmer par son esprit, mais on fait bien de ne pas trop se fier à l'exactitude de ses informations. Il s'est évidemment trompé en prenant Atticus pour un simple copiste; le terme d'ἔκδοσις, dont se sert le savant Galien dans le passage que nous venons de citer, et l'ensemble des autres données prouvent qu'il faut reconnaître dans le nom d'Atticus celui d'un éditeur. Schneidewin le premier a vu que cet Atticus n'était autre que le célèbre ami de Cicéron.

En effet ce chevalier romain avait organisé une vaste entreprise de librairie : il éditait des auteurs contemporains et des auteurs anciens, des écrits grecs aussi bien que des écrits latins. Après avoir composé un récit de son consulat en langue grecque, Cicéron le prie de faire copier le livre et de le répandre dans toutes les villes de la Grèce : *Tu, si tibi placuerit liber, curabis ut et Athenis sit et in ceteris oppidis græcis*[3]. Une autre fois, il achète chez lui un livre grec, ou bien il se propose de consacrer ses épargnes à l'acquisition d'une bibliothèque que l'ami doit former à son intention[4]. La correspondance de Cicéron fournit de nombreuses données[5] qui font mieux comprendre quelques lignes de la vie d'Atticus par Cornélius Népos. On y voit qu'Atticus avait un grand nombre d'esclaves lettrés, tant lecteurs (*anagnostae*) que scribes (*librarii*), et qu'il eut soin de composer sa maison de manière qu'il n'y eût pas même un valet de pied qui ne fût capable de bien s'acquitter de ces deux fonctions[6]. Cela nous transporte dans un atelier de copistes : l'un dicte, les autres écrivent, et cela se fait à tour de rôle; quand le lecteur est fatigué, il est remplacé par le scribe dont il prend le calame. Atticus était évidemment un grand libraire, un éditeur à la façon des Alde Manuce, passionné pour les lettres grecques et latines, les grecques surtout, écrivain érudit et élégant, juge éclairé des productions littéraires. Cicéron l'appelle son Aristarque, et il réclame ses

(1) Voir Ch. Daremberg, *Fragments du commentaire de Galien sur le Timée de Platon*, p. 12.

(2) Lucien, *Adversus indoctum*, 2 et 24.

(3) Cic. *ad Atticum*, II, 1, 2.

(4) Cic. *ad Atticum*, II, 4, 1; I, 7; I, 10, 4.

(5) Voir Birt, *Das antike Buchwesen*, *passim*.

(6) Cornélius Népos, *Vie d'Atticus*, XIII, 3.

notes au crayon rouge (*miniata cerula tua*) pour ses écrits[1]. Cependant Atticus avait besoin, pour préparer les exemplaires à multiplier et pour veiller à la pureté des textes, d'hommes érudits, versés dans les méthodes critiques, grammairiens et littérateurs. Or il se trouve que le Grec savant qui alors s'occupa tout particulièrement des manuscrits d'Apellikon était en même temps très lié avec Atticus. Ces manuscrits avaient fait partie du butin de la première guerre contre Mithridate; parmi le butin fait dans la seconde guerre par L. Lucullus, se trouvait un prisonnier, bientôt affranchi et distingué à cause de ses connaissances variées. Tyrannion, disciple de Denys de Thrace, dédia à Atticus son traité de l'accentuation et donna des leçons au neveu d'Atticus, le fils de Q. Cicéron. Ce même Tyrannion eut accès à la bibliothèque d'Apellikon, et on rapporte qu'il constitua le texte des ouvrages d'Aristote, publiés ensuite par Andronikos de Rhodes[2]. Dans cette bibliothèque dut se trouver l'exemplaire des œuvres de Platon qui avait appartenu à Aristote, et, quand Atticus édita ces œuvres, n'aurait-il pas chargé Tyrannion de veiller à ce que les copies fussent conformes à un exemplaire aussi autorisé? Cette conjecture de M. Usener est certainement très séduisante. On expliquerait ainsi comment l'édition d'Atticus put être supérieure à des copies beaucoup plus anciennes. Les dialogues de Platon étaient de bonne heure lus avidement et demandés dans tous les pays grecs; la multiplication des copies devint une cause d'altérations auxquelles les commerçants qui tiraient profit de la popularité de ces écrits restèrent fort indifférents. L'édition d'Atticus fut un retour au texte primitif, et c'est de cette édition que nos manuscrits de Platon dérivent très probablement. Il est vrai que nous ne connaissons la leçon des *Attikiana* que pour un seul passage, celui qui est discuté par Galien dans le fragment cité ci-dessus; cette leçon est celle de nos manuscrits, mais cet accord pourrait être accidentel. Une présomption plus forte se tire d'un autre fait. On sait par Diogène de Laërte et par Albinos[3] que les commentateurs et éditeurs antiques ne rangeaient pas tous dans le même ordre les dialogues de Platon; nos manuscrits mettent en tête les quatre dialogues relatifs au procès et à la mort de Socrate, et divisent l'œuvre tout entière en groupes tétralogiques. Ce système était suivi par Thrasyllos, platonicien qui florissait sous l'empereur Tibère, mais n'avait pas été imaginé par lui : M. Usener le fait observer avec raison. En effet, Terentius Varro connaissait déjà cette ordonnance, puisqu'il désigne le

(1) Cic. *ad Atticum*, XV, 14, 4; XVI, 11, 1; I, 14, 3.
(2) Plutarque, *Sylla*, c. 26.
(3) Diogène de Laërte, III, 56 sqq. Albinos, *Proll. phil. Plat.* c. 4.

Phédon comme le quatrième dialogue [1]. Nous voilà ramenés au temps d'Atticus et de Tyrannion. Si l'on ajoute que ce dernier semble avoir affectionné les divisions quadripartites, on aura un ensemble de faits qui donnent à la conjecture de M. Usener un haut degré de probabilité.

Les *Attikiana* de Démosthène sont plus souvent cités que ceux de Platon. Mais pour ce qui est du texte de l'orateur, nous n'avions pas besoin de vieux papyrus pour reconnaître qu'il en existait très anciennement des rédactions différentes. Les variantes les plus considérables de nos manuscrits remontent à l'antiquité, et les leçons du meilleur manuscrit (S de notre Bibliothèque nationale) sont loin d'être toujours d'accord avec les citations éparses dans les auteurs grecs; au contraire, Denys d'Halicarnasse et la plupart des rhéteurs avaient évidemment sous les yeux des exemplaires conformes à la rédaction plus ou moins fidèlement représentée par presque tous les autres manuscrits de Démosthène. Quoique cette rédaction soit traitée de vulgate (*δημώδης*) dans les scolies, son antiquité peut la rendre respectable, et d'éminents critiques, tels que Shilleto [2], jugèrent que S avait été corrigé par des grammairiens et que ses leçons particulières avaient la valeur de conjectures, quelquefois heureuses, non l'autorité, qu'on leur attribue assez généralement aujourd'hui, d'une tradition plus pure. Il y a déjà plus de cinquante ans qu'un des partisans les plus décidés de S, Hermann Sauppe [3], émit l'opinion que ce manuscrit dérivait de l'édition d'Atticus. Les arguments dont il se servit n'étaient peut-être pas concluants : un ou deux passages, dans lesquels S seul a conservé la leçon donnée comme atticienne par Harpocration, ne suffisent pas pour mettre cette thèse hors de doute. M. Usener en appelle à un vieux manuscrit de la *Marciane* (F) et à deux autres de la même famille, qui portent en marge un certain nombre de variantes conformes aux leçons de S ou voisines de ces leçons. Or on lit dans ces mêmes manuscrits, à la fin du onzième discours, les mots *διώρθ(ωται) ἐγ δύο Ἀττικιανῶν*. J'avoue que cette souscription me laisse un doute, je ne sais si *διώρθωται* est le terme propre pour désigner des variantes notées en marge; s'il y avait *ἀντιβέβληται πρὸς δύο Ἀττικιανά*, la thèse me paraîtrait mieux établie. Quoi qu'il en soit, il est constant que les copies de Démosthène sorties

[1] Terentius Varro, *De lingua latina*, VII, 37 : « Plato *in quarto* de fluminibus apud inferos quae sint, in his Tartarum appellat. » (Confer *Phédon*, p. 112 sqq.) La leçon « in quattuor fluminibus » n'est qu'une conjecture, rejetée par M. Usener après d'autres critiques.

[2] Shilleto, préface de son édition du *De falsa legatione*, p. VII.

[3] H. Sauppe, *Epistola critica ad G. Hermannum*, 1841.

de l'officine d'Atticus étaient très estimées dans l'antiquité; on peut croire que ces copies reproduisaient l'exemplaire de Théophraste, compris dans la bibliothèque d'Apellikon, exemplaire beaucoup plus correct, sans doute, que les copies répandues par l'industrie des marchands de livres, peut-être supérieur aux textes conservés dans la bibliothèque des Ptolémées; enfin, certains indices permettent de rattacher la rédaction de S à celle d'Atticus et de confirmer l'autorité de ce manuscrit en expliquant son excellence par cette filiation.

Parmi les manuscrits d'Isocrate, l'*Urbinas* occupe un rang analogue à celui de S parmi les manuscrits de Démosthène : depuis Immanuel Bekker, il est devenu pour la plupart des éditeurs de cet écrivain la base exclusive, ou peu s'en faut, de la constitution du texte. Cependant un témoin vénérable par l'âge est venu déposer contre le manuscrit privilégié : le papyrus de Marseille, nous l'avons dit, s'écarte en plusieurs endroits de l'*Urbinas* pour s'accorder avec la vulgate, et l'éditeur de ce papyrus, M. Alfred Schœne, estime qu'il faut se défier d'une rédaction dont la régularité constante pourrait être due à l'attention scrupuleuse d'un reviseur[1]. Les défenseurs de l'*Urbinas* ne se sont pas tenus pour battus[2] : ils ont soutenu avec raison que l'antiquité de la vulgate n'était pas une preuve irrécusable de sa bonté et qu'un manuscrit du moyen âge pouvait avoir raison contre un papyrus antique, s'il représentait une tradition plus pure. Cette tradition remonterait-elle à l'exemplaire d'Isocrate dont se servait Aristote et dont Atticus fit multiplier les copies? M. Usener le pense, et, quoiqu'on ne puisse affirmer, en l'absence d'un témoignage positif, que l'ami de Cicéron ait fait une édition d'Isocrate, comme il en fit de Démosthène, d'Eschine et de Platon, cette conjecture est assez plausible, parce qu'elle rend compte de l'excellence du manuscrit d'Urbin. En cherchant des arguments propres à confirmer une thèse aussi séduisante, nous avons trouvé un petit fait dont on pourrait se servir pour la contester, et, comme nous cherchons la vérité sans opinion préconçue, nous voulons le soumettre à l'appréciation du lecteur. En faisant l'éloge de Timothée, fils de Conon, dans le discours de l'*Antidose*, Isocrate loue ce général d'avoir pris Samos avec des ressources très inférieures à celles dont disposait Périclès quand il réduisit cette île. Périclès obtint ce succès avec une flotte de deux cents vaisseaux et une dépense de mille talents, ἀπὸ διακοσίων νεῶν καὶ χιλίων ταλάντων : telle est la leçon de l'*Urbinas*[3].

[1] *Mélanges Graux*, p. 302-304. — [2] Voir B. Keil, dans *Hermes*, XIX, p. 596 sq. — [3] Isocrate, *Antidose*, § 111.

Cependant Cornélius Népos, qui semble traduire ici Isocrate, fait dépenser à Périclès douze cents talents, sans parler du nombre de ses navires [1], ce qui est conforme à la variante ἀπὸ διακοσίων καὶ χιλίων ταλάντων, qui se lit dans un manuscrit d'Isocrate. Pour la question qui nous occupe, il n'importe de choisir entre ces deux leçons; disons cependant que l'*Urbinas* pourrait avoir raison contre ce manuscrit et contre Cornélius : l'omission de νεων après διακοσιων s'explique aisément, et, comme l'orateur mentionne quelques lignes plus bas les trente trières de Timothée, les deux cents navires de Périclès figurent très bien dans ce parallèle. Quoi qu'il en soit, Cornélius Népos vivait dans l'intimité d'Atticus, et l'on peut croire, avec M. Usener, qu'il était un des savants employés par Atticus pour surveiller ses grandes publications. Si Atticus édita Isocrate, il est à supposer que Népos le lut dans cette édition, et le désaccord entre Népos et l'*Urbinas* tend donc à prouver que ce manuscrit ne dérive pas de cette édition. On pourrait toutefois infirmer cette conclusion en supposant que l'*Urbinas* subit ici l'influence de la vulgate, car sa leçon est celle de la majorité des manuscrits.

Si l'on veut nous pardonner une conjecture un peu en l'air, nous oserons ajouter un quatrième prosateur classique à ceux dont Atticus établit le texte sur une base nouvelle grâce à la bibliothèque d'Appelikon. Il existait dans l'antiquité deux recensions de Thucydide, celle qui a été propagée par presque tous les manuscrits venus jusqu'à nous, et une autre que le *Vaticanus* seul a conservée dans le dernier tiers de l'ouvrage. En effet ce manuscrit s'écarte notablement des autres à partir du chapitre XCIV du 6^e livre. Cette coupure singulière a été parfaitement expliquée par M. de Willamowitz [2]. Marcellin nous apprend que, dans certaine édition, l'Histoire de Thucydide se trouvait divisée en treize livres, et ce que nous savons d'ailleurs de cette division par les scolies permet de fixer le commencement du dixième de ces treize livres à l'endroit même où les variantes du *Vaticanus* prennent de l'importance. Il s'ensuit que cette autre édition différait de la vulgate, non seulement par le nombre des livres, mais aussi par le texte. Ce texte était excellent, Bekker préfère souvent dans les deux derniers livres la leçon du *Vaticanus* à celle des autres manuscrits; M. Classen est allé encore plus loin dans cette voie, et avec raison [3].

Cette recension remonte assez haut; elle est certainement plus ancienne que Diodore de Sicile, qui fait allusion à la division en treize

[1] Népos, *Timothée*, c. 1.

[2] *Curæ Thucydideæ*, programme de l'Université de Gœttingen, 1885.

[3] Voir les *Vorbemerkungen* au huitième livre de Thucydide dans l'édition de Classen.

livres[1]. Serait-elle due à Atticus et à l'exemplaire d'Aristote? Sa supériorité sur la recension vulgate ne contredit pas cette conjecture; la division en treize livres donnait des volumes plus maniables, avantage qui pouvait tenter un éditeur intelligent. Elle présentait encore d'autres avantages : notre quatrième livre rapproche la fin de la guerre de dix ans de l'intervalle de paix relative qui sépare cette guerre de la guerre de Sicile; dans l'autre édition le récit des années de paix (V, 25-116) constituait un livre à part. Avouons cependant que nous tâtonnons dans l'obscurité, trop heureux si nous apercevons parfois une lueur de la vérité.

Il va sans dire que ce grand éditeur publia aussi des écrits latins. Pour ce qui est de ceux de Cicéron, on sait par un grand nombre d'allusions éparses dans sa correspondance que Cicéron chargea son ami de l'édition de plusieurs de ses ouvrages, tant discours que dialogues. M. Usener fait, avec beaucoup de vraisemblance, honneur à Atticus de l'idée de donner des éditions illustrées. Il pense que les *Hebdomades* de Varron, ouvrage qui contenait les portraits de sept cents hommes illustres, étaient sorties des ateliers d'Atticus. En effet, Pline l'Ancien mentionne dans les mêmes lignes les *Hebdomades* de Varron et un livre d'Atticus sur les images. Atticus y aurait-il traité des procédés employés pour la reproduction des portraits, et des avantages de cette nouveauté? Les mots latins *edito de his* (*i. e. de imaginibus*) *volumine* semblent avoir ce sens[2]. Cependant Cornélius Népos rapporte qu'Atticus publia les portraits d'un certain nombre de Romains illustres, accompagnés chacun de quatre ou cinq vers de sa façon où se trouvaient résumés leurs actions et leurs honneurs[3]. Il nous semble difficile d'admettre que Pline ait en vue un autre ouvrage que celui dont parle Népos, d'autant que ce dernier énumère évidemment tous les écrits d'Atticus.

Le traité technique d'Atticus sur la multiplication des portraits devient donc très problématique; on peut croire néanmoins que c'est lui qui publia les volumes illustrés de Varron, pour lesquels il se trouvait mieux outillé que personne. Les images dont sont ornés quelques vieux manuscrits de Térence remontent-elles à la même officine? Cette conjecture de M. Leo ne laisse pas d'être plausible. On sait que les manuscrits de Plaute ne contiennent que les vingt comédies désignées par Varron comme incontestablement authentiques. M. Usener estime que l'autorité de Varron ne se serait pas imposée à tel point, si ce

[1] Diodore, XII, 37, et XIII, 42. Les chiffres sont fautifs : il faut, avec von Willamowitz, substituer N (= 13) à H et prendre Θ pour le signe de 8.

[2] Pline, *Nat. Hist.*, XXXV, 11.

[3] Népos, *Atticus*, ch. XVIII, 5-6.

savant n'avait pas fixé la tradition en donnant lui-même une édition de Plaute avec le concours d'Atticus.

Revenons aux textes grecs. Nous avons vu que les manuscrits les plus vieux, fussent-ils très voisins de l'époque de l'auteur, ne devaient pas toujours être préférés au texte établi plus tard par des critiques intelligents et disposant d'exemplaires plus autorisés. Ce fait, qui peut étonner au premier abord, a été constaté pour les écrits de Platon et d'autres prosateurs. Pour ce qui est des poètes grecs, la chose est plus difficile à vérifier, faute de renseignements; cependant les papyrus récemment découverts dans le Fayoum par M. Flinders Petrie offrent à ce sujet quelques indices qu'il n'est pas sans intérêt de recueillir. Parmi les vers conservés sur ces papyrus, on en remarque qui sont tirés du 11ᵉ livre de l'Iliade et d'autres qui enrichissent le recueil des fragments de l'*Antiope* d'Euripide. Comme ces textes ont été écrits au IIIᵉ siècle avant notre ère, ils sont antérieurs aux travaux, non seulement d'Aristarque, mais aussi de Zénodote, sur Homère, et à l'édition critique des tragiques par Aristophane de Byzance [1]. Les menus débris de trente-huit vers homériques laissent entrevoir une rédaction détestable, grossie de vers parasites et de tout point inférieure à celle que les manuscrits et les scolies nous ont transmise. Il est vrai qu'on ne saurait mettre Homère sur le même rang que les poètes des temps historiques, et que les vues personnelles des savants étaient pour beaucoup dans l'établissement du texte de ces vieilles épopées. On comprend la boutade de Timon : quelqu'un lui ayant demandé quels étaient les exemplaires d'Homère les plus recommandables, il lui conseilla de se procurer de vieux manuscrits non encore revisés et corrigés. C'est une pierre jetée dans le jardin des critiques [2]. Timon, comme plus tard Lucien, tenait en médiocre estime les travaux de Zénodote et des autres oiseaux savants « nourris dans la volière du musée d'Alexandrie ».

La tragédie d'*Antiope* n'existant plus, les fragments dernièrement exhumés ne peuvent être comparés avec des textes plus récents, sauf en un seul endroit. En effet, Stobée cite un ou deux vers dans une rédaction plus satisfaisante, ce semble, que celle du papyrus [3].

Tirons des conclusions pratiques des observations suggérées par les dernières découvertes. Les recensions des auteurs grecs dues aux grands

(1) Voir, sur les éditions d'Aristophane de Byzance, von Willamowitz, *Herakles*, I, 134 et suivantes.

(2) Diog. Laërt. IX, 113 : Εἰ (τις) *τοῖς ἀρχαίοις ἀντιγράφοις ἐντυγχάνοι καὶ μὴ τοῖς ἤδη διωρθωμένοις*. Nous entendons ces mots autrement que M. Usener, p. 186.

(3) Voir *Journal des Savants*, septembre 1891, p. 7 de l'Extrait.

savants de l'époque alexandrine reposent sur une base solide, et ceux des manuscrits venus jusqu'à nous qui représentent le plus fidèlement ces recensions ont incontestablement une plus grande valeur que les autres. Ce n'est cependant pas une raison de les suivre superstitieusement et de rejeter partout le témoignage des autres manuscrits. Et d'abord, il ne faut pas oublier que les plus excellents manuscrits de Démosthène ou d'Isocrate se recommandent par la vertu de leurs ancêtres plus que par leur vertu personnelle : je veux dire que leur texte a pu parfois s'altérer par la transmission de copiste à copiste là où des manuscrits d'une famille inférieure ont conservé une leçon plus pure ou plus complète. Ce n'est pas tout : la recension des manuscrits de second ordre, celle qu'on appelle la vulgate, remonte, elle aussi, à l'antiquité et mérite à ce titre une certaine considération. Le vieux papyrus de Platon est jugé inférieur par M. Usener au manuscrit d'Oxford, et M. Usener a certainement raison d'une manière générale; en certains endroits, cependant, nous avons cru devoir préférer la leçon du papyrus. Pour le texte de Démosthène, aucun manuscrit n'égale l'autorité de S; cependant ce texte ne doit pas être établi exclusivement d'après ce manuscrit. Sans parler de certaines lacunes qui s'y trouvent et qui sont comblées par d'autres manuscrits, la recension représentée par ces manuscrits paraît quelquefois aussi bien autorisée que celle de S. Nulle part les divergences ne sont plus grandes que dans la troisième Philippique; on peut y distinguer deux rédactions, l'une conforme au texte de S, l'autre représentée par la vulgate, tantôt dans sa pureté, tantôt combinée et mêlée avec la première; et ces deux rédactions semblent porter également la marque de l'authenticité et pouvoir être attribuées à l'orateur lui-même[1]. Il convient donc de ne pas s'inféoder à la tradition d'un seul manuscrit ou d'une seule famille de manuscrits, mais de garder la liberté de son jugement et, tout en n'accordant pas la même confiance aux divers témoins, d'entendre toutes les dépositions et de faire entre elles un choix raisonné.

Henri WEIL.

[1] Voir *Harangues de Démosthène*, p. 314 et suiv.

Œuvres de Lagrange, publiées par les soins de J.-A. Serret. Tome XIV^e et dernier. Paris, Gauthier-Villars.

La publication des œuvres de Lagrange, commencée sous la savante et judicieuse direction de J.-A. Serret, n'a été interrompue ni par sa mort ni par la longue et cruelle maladie qui, pendant ses dernières années, lui interdisait tout travail. Un ami dévoué, non moins digne d'une telle tâche par son zèle que par son profond savoir, Claude Bouquet, a refusé d'inscrire son nom sur les volumes qu'il a seul préparés et revus. Lorsque Bouquet lui-même nous a été enlevé, M. Darboux a bien voulu succéder à ses deux maîtres. Il était impossible d'associer, pour cette importante publication, trois noms plus dignes de la confiance des géomètres et de plus grande autorité dans une tâche souvent délicate.

Les deux derniers volumes ont été préparés et revus par M. Ludovic Lalanne, le savant bibliothécaire de l'Institut, dont l'érudition consciencieuse et solide est depuis longtemps connue; il a su, par des notes courtes et précises, répondre à toutes les questions qu'un lecteur moins au courant que lui des hommes et des choses du XVIII^e siècle se serait posées certainement, mais presque toujours pour les laisser sans réponse. Chacun des noms cités dans la correspondance, quel que soit leur éclat ou leur obscurité, est l'objet d'une notice toujours exacte et souvent instructive.

Le quatorzième et dernier volume est rempli, presque tout entier, par la correspondance de Lagrange avec Condorcet, Laplace et Euler. M. Lalanne nous donne d'abord vingt lettres de Lagrange à Condorcet. Les réponses n'existent plus : Lagrange les a détruites sans doute; il était prudent, et le nom de Condorcet, si le Comité de salut public avait fait visiter ses papiers, l'aurait certainement compromis. On est frappé du ton de déférence, presque de respect, du grand géomètre envers le jeune confrère qu'il nomme son illustre ami. La noble famille Caritat de Condorcet avait vu avec une dédaigneuse froideur le jeune marquis consentir à déroger jusqu'à briguer les succès académiques. Ses titres de noblesse, non moins que ses mérites, avaient facilité son admission dans deux académies, empressées de lui ouvrir leurs portes. Ceux qui, sans être géomètres, et en même temps géomètres érudits, liront les lettres nouvellement publiées, tiendront pour démontrée, sans

qu'aucun doute reste possible, la grande valeur mathématique de Condorcet. Comment prendre pour de simples politesses, quand elles sont signées du nom de Lagrange, des phrases telles que celles-ci :

« J'ai lu avec grande satisfaction votre mémoire sur les suites infinies, et j'y ai trouvé des vues très profondes et très ingénieuses sur cette matière.

« La méthode d'approximation que vous donnez m'a paru très belle.

« J'ai lu avec la plus grande satisfaction vos recherches sur les équations séculaires. Votre analyse des méthodes connues d'approximation m'a beaucoup plu; elle ne laisse rien, ce me semble, à désirer sur cette matière.

« J'aime vos ouvrages, et comme ceux d'un des premiers savants du siècle, et comme ceux d'un de mes meilleurs amis.

« Vos théorèmes sur les quadratures m'ont donné lieu d'admirer de plus en plus votre génie et la force de votre tête.

« J'ai relu vos mémoires avec le plus grand intérêt, et je les ai trouvés, comme tout ce que vous faites, remplis de vues neuves et profondes qui pourraient fournir la matière de plusieurs ouvrages. La méthode du dernier article m'a singulièrement plu par son élégance et son utilité.

« Je ne vous dis rien de votre grand mémoire, parce que je crois vous en avoir parlé dans mes lettres précédentes; il est rempli d'idées sublimes et fécondes; je l'ai relu avec un nouveau plaisir et je me propose de le relire encore pour en mieux profiter. »

Personne, je crois, n'en demandera davantage. Condorcet, il faut en convenir ou accuser Lagrange d'incompétence, était, comme géomètre, un grand inventeur. L'étude des écrits tant admirés, en tenant compte, bien entendu, de l'époque à laquelle ils ont été composés, donne cependant une autre conclusion. Si l'on veut bien relire avec soin les lettres de Lagrange, on pourra, sans s'adresser ailleurs, y trouver quelques motifs de défiance. Après avoir écrit, par exemple : « Votre méthode d'approximation m'a paru très belle, » Lagrange se hâte d'ajouter qu'en en essayant l'application à une question qu'il connaît bien pour l'avoir traitée autrefois, il obtient des résultats inacceptables.

Lorsque Lagrange dit à Condorcet : « Votre analyse des méthodes d'approximation m'a beaucoup plu et ne laisse, ce me semble, rien à désirer sur cette matière, » il ajoute : « Mais l'application aux cas particuliers, tels que celui de la lune, pourrait encore renfermer bien des difficultés. »

Malgré ces réticences, le suffrage de Lagrange autorise les admirateurs de Condorcet à dédaigner tous les autres. Celui de d'Alembert s'y joignait, avec des réserves plus accentuées toutefois. Ces deux illustres

amis de Condorcet lui ont procuré une renommée singulièrement supérieure à son véritable mérite.

Condorcet, comme écrivain et historien de la science, n'est pas moins encensé par Lagrange que par Voltaire et les encyclopédistes. Voltaire l'appelait Monsieur plus que Fontenelle. Lagrange lui écrit, en recevant quelques-uns de ses discours prononcés comme secrétaire perpétuel : « Votre manière me plaît infiniment, et je la préfère, à plusieurs égards, à celle de Fontenelle. Vous avez du moins sur lui l'avantage d'être bien versé dans les matières sur lesquelles vous raisonnez. » Lagrange ajoute : « J'ai trouvé souvent, dans les articles de géométrie et de mécanique de Fontenelle, un galimatias inintelligible; à force de vouloir mettre les choses à la portée du commun, il devenait souvent obscur pour les savants. »

Lagrange a raison, sans cependant, je crois, donner l'explication véritable. Fontenelle, dans les cas dont parle Lagrange, n'est nullement obscur, mais, ce qui est tout différent, très évidemment incompréhensible; il parle de ce qu'il n'a pas étudié. Lorsque, par exemple, dans l'éloge de Bernoulli, il veut faire connaître le théorème admirable qui termine l'*Ars conjectandi*, l'énoncé qu'il propose ne saurait donner la moindre idée ni du problème que Bernoulli a voulu résoudre, ni du résultat qu'il a obtenu. L'analyse de la méthode des séries, dans le même éloge, se termine par des assertions réellement vides de sens sur les courbes rectifiables ou carrables.

De telles absurdités mathématiques ne se rencontrent pas, assurément, sous la plume de Condorcet, pas plus que dans les éloges prononcés par Mairan ou par Grandjean-Fouchy; mais, dans les uns comme dans les autres, on chercherait en vain les réflexions délicates et piquantes qui rendent Fontenelle inimitable. Il est intéressant, dans les lettres de Lagrange à Condorcet, de noter le jugement porté sur un géomètre beaucoup moins connu, quoique de très grand mérite, Vandermonde, qui, sur la théorie des équations binômes, fut le précurseur de Gauss : « Je vous prie, dit Lagrange, de remercier de ma part M. Vandermonde de la lettre dont il m'a honoré. Les théorèmes qu'elle contient sont très beaux; et je ne puis assez admirer avec combien de sagacité il traite ces sortes de matières si difficiles et si compliquées. Tout ce que j'ai vu de lui jusqu'ici me donne l'idée d'un génie bien rare, et je le crois destiné à faire les plus grandes découvertes dans l'analyse. » La lettre, il faut le remarquer, n'est pas adressée à Vandermonde.

L'exagération des louanges accordées à Condorcet diminue évidemment l'importance de l'admiration témoignée à Laplace. On sent cepen-

dant, dans la correspondance des deux grands géomètres, que chacun d'eux se trouve en présence d'un égal. Les questions sont traitées à fond et, sous une forme extrêmement courtoise, chacun s'applique à réclamer, à toute occasion, la part qui lui est légitimement due. Quoique Laplace soit encore un tout jeune homme, rien ne fait paraître dans son style qu'il s'adresse à un supérieur dont la protection lui sera utile. Lagrange n'était pas homme à le lui faire sentir.

« Votre théorie de l'intégration des équations linéaires à différences finies est très belle, dit Lagrange à Laplace, et ne laisse, ce me semble, rien à désirer. » Ce sont, presque exactement, les termes employés pour féliciter Condorcet d'un travail complètement insignifiant. L'approbation, cette fois, est méritée et par conséquent sincère; il faut cependant rapporter la phrase suivante : « Je ne sais si vous avez lu ce que j'ai donné autrefois sur cette matière dans le premier volume des *Mélanges* de Turin. » C'est une réclamation de priorité; avec Condorcet il n'y a pas lieu d'en faire.

Lagrange a publié un beau mémoire sur la théorie de Jupiter et de Saturne. En apprenant que Laplace aborde le même sujet, il veut prendre ses précautions. « A l'égard de ma théorie de Jupiter et de Saturne, dit-il, comme ce n'est qu'un essai, il se peut que les équations séculaires que j'en ai déduites ne soient pas exactes, faute de n'avoir pas poussé l'approximation assez loin. C'est une matière que je me proposais de discuter de nouveau. Je me féliciterai d'avoir été prévenu par vous si vos recherches ne me laissent plus rien à faire sur ce sujet. »

Lagrange ajoute dans une lettre suivante : « J'avais déjà préparé les matériaux de ce travail; mais comme je vois que vous avez entrepris vous-même cette recherche, j'y renonce volontiers, et je vous sais même très bon gré de me dispenser de ce travail, persuadé que les sciences ne pourront qu'y gagner beaucoup. »

« Votre mémoire sur la probabilité des causes par les événements, dit-il dans une autre lettre, m'a beaucoup plu. Je suis persuadé qu'il ne peut manquer d'obtenir le suffrage des géomètres, non seulement par la nouveauté de la matière, mais encore par la dextérité singulière avec laquelle vous maniez ce genre d'analyse. » Cette fois encore, Lagrange a traité une question analogue; mais, quoique son mémoire ne soit pas encore imprimé, il ne lui en reste qu'une idée confuse et il ne peut dire à Laplace jusqu'où va la conformité de leurs recherches.

Lagrange avait l'intention de traduire l'admirable ouvrage de Moivre sur le calcul des probabilités et avait même commencé le travail : en apprenant que Laplace a formé le même projet, il y renonce avec

grand plaisir. Cette déclaration paraît importante. Quoique Laplace n'ait rien publié, il a lu avec une grande attention, il est impossible d'en douter, le beau livre qu'il cite si peu dans son grand ouvrage sur le calcul des probabilités.

Aux excellentes notes historiques et biographiques de M. Ludovic Lalanne M. Darboux aurait pu utilement en joindre quelques-unes sur les questions scientifiques. Laplace (page 119) propose une démonstration de la non-influence de la forme de la lune sur la variation de son moyen mouvement. La preuve donnée par Laplace mérite un examen attentif. Pour plus de simplicité, dit-il, il suppose l'orbite de la lune circulaire et son mouvement uniforme. La vitesse angulaire, supposée constante, peut-elle, par suite de la forme du globe lunaire et de son hétérogénéité, non pour d'autres causes, devenir variable avec le temps? Le calcul proposé à Lagrange peut se traduire en langage ordinaire. Le couple total résultant des quantités de mouvement traitées comme des forces est, dans les conditions où l'on veut se placer, rigoureusement constant. Ce couple se compose de deux parties : la première s'obtient en supposant la lune concentrée en son centre de gravité; il a pour moment la masse de la lune multipliée par la vitesse angulaire du rayon vecteur et par le carré de la distance de la terre à la lune; la seconde partie, due à la rotation de la lune, est égale à la vitesse angulaire de rotation multipliée par le moment d'inertie par rapport à l'axe de rotation, lequel est égal au produit de la masse de la lune par le carré de son rayon et par un facteur numérique qui serait 3/5 si la lune était homogène et sphérique, et qui, Laplace le déclare, est nécessairement moindre que 4. Pour que le principe des aires soit respecté, il faut que les deux termes subissent des variations égales et de signes contraires et que, pour cela, le rapport des variations des vitesses angulaires soit égal au rapport du carré de la distance de la terre à la lune au produit du carré du rayon de la lune par le coefficient inconnu inférieur à 4 qui s'introduit dans l'évaluation du moment d'inertie. Le rapport des deux rayons étant 218, dont le carré est 47.524, on voit qu'à une très petite variation du mouvement moyen dans l'orbite en correspondrait une très considérable dans la rotation. Laplace trouve qu'une minute d'accélération dans le moyen mouvement de la lune produirait au moins 66° de variation dans son mouvement de rotation. Le calcul que je viens d'indiquer ne donne pas les mêmes chiffres, et la différence tient à l'introduction, dans le raisonnement de Laplace, d'un facteur 1/3, dont je ne devine pas l'origine. J'aurais aimé à voir M. Darboux le condamner ou l'expliquer.

Je signalerai encore dans une lettre de Laplace cette phrase singulière : « La géométrie vient de faire de grandes pertes par la mort de MM. Euler, d'Alembert et Bezout. Je regrette infiniment ce dernier, auquel j'étais fort attaché. » Que Laplace regrette peu d'Alembert, cela n'a rien qui doive nous surprendre, la tradition nous a appris qu'ils ne s'aimaient pas; mais il est difficile de comprendre qu'il prenne une telle occasion pour le dire à Lagrange, ami intime et reconnaissant de d'Alembert. Laplace ne pouvait l'ignorer. Condorcet, ami de d'Alembert, avait comme lui peu de sympathie pour Laplace. En réponse à l'une de ses lettres qui ne nous est pas parvenue, Lagrange lui écrit : « Je suis un peu surpris de ce que vous me dites de M. de Laplace; c'est assez, ce me semble, le défaut des jeunes gens de s'enfler de leurs premiers succès; mais la présomption diminue ensuite à mesure que la science augmente. » J'ai entendu raconter à Poinsot, qui ne m'a pas dit de qui il le tenait, que d'Alembert, un jour, montrant à son voisin de l'Académie le jeune Laplace, lui dit : « Voyez ce jeune homme; quand il me cite, il pille Euler, et quand il cite Euler, il me pille. »

Dans sa correspondance avec Euler, Lagrange entre, plus encore qu'avec Laplace, dans le détail des questions mathématiques. Je note deux passages remarquables : dans une lettre sur les cordes vibrantes, celui que nous sommes habitués à nommer le bon Euler se plaint très aigrement, et très injustement je crois, de d'Alembert. En admettant, ce que les géomètres acceptent pour démontré, que les objections adressées par d'Alembert ne fussent pas sans réplique, Euler pousse trop loin la mauvaise humeur.

« J'ai appris avec grand plaisir, écrit-il à Lagrange, que vous approuvez ma solution du problème des cordes vibrantes que d'Alembert s'est efforcé de contester par toutes sortes de chicanes, et cela par la seule raison qu'il n'en est pas l'auteur; il m'a menacé d'une sérieuse réfutation; s'il parle sérieusement, c'est que l'amour-propre l'aveugle. Vous jugez, si, comme on l'annonce, il succède à Maupertuis comme président de notre académie, à quoi nous devons nous attendre; bien décidé à ne pas avoir de rapports avec lui, j'attends avec confiance. »

Euler ne devinait pas, en écrivant ces lignes, que d'Alembert, dans son voyage à Berlin, vivant dans l'intimité de Frédéric, ne lui demanderait qu'une seule faveur, l'amélioration de la situation d'Euler.

Euler propose à Lagrange et traite lui-même le problème suivant : « Trouver tous les solides dont la surface puisse être expliquée dans un plan, comme il arrive pour les corps cylindriques et coniques. » La solution qu'il donne le satisfait, il la déclare *assez directe*. Euler reste loin,

IMPRIMERIE NATIONALE.

cependant, de la théorie si connue aujourd'hui et si simple, dont Monge est l'inventeur.

Les lettres qui complètent le volume sont adressées à Fagnano, à Lorgna, à Bezout, au marquis Caraccioli, à Sophie Germain, à Gauss, etc. Plusieurs sont de grand intérêt. Une lettre de Lagrange au prince X... doit être reproduite en entier :

Paris, 24 octobre 1791.

Votre souvenir, M. le Prince, et les nouveaux témoignages d'intérêt que vous avez la bonté de me donner me touchent d'autant plus que je devais craindre que mon silence n'eût refroidi les sentiments dont vous m'honorez. Je vous supplie de ne l'attribuer qu'à l'incertitude où j'étais de votre demeure et à l'agitation dans laquelle j'ai vécu pendant nos troubles. Pour n'avoir été que simple spectateur de tous les événements qui sont arrivés, je n'en ai pas été moins affecté. Maintenant que la tranquillité et l'ordre sont rétablis (la lettre est de 1791), je ne regrette pas d'avoir assisté à un spectacle, le plus intéressant pour les philosophes mêmes, celui d'une grande nation qui se crée un nouveau gouvernement, non par la force des armes, mais par celle de la parole et de l'opinion publique. Je vous remercie de tout mon cœur de la part que vous voulez bien prendre à ce que l'Assemblée nationale a fait à mon égard. Si elle m'a conservé la pension que le roi m'avait donnée, c'est qu'elle a voulu respecter un engagement dont les titres existaient au bureau des Affaires étrangères, et d'après lequel j'avais demandé mon congé à Berlin pour venir m'établir en France. Je ne crois pas que Mirabeau y ait contribué en rien; il était alors dans un tourbillon qui ne lui permettait pas de s'occuper d'affaires particulières, et nous ne nous sommes point vus pendant tout le temps qu'il a été à l'Assemblée. J'ai été bien flatté de l'honneur qu'on m'a fait de m'inviter à venir en Toscane; ma répugnance à changer de situation sans nécessité, et surtout à entreprendre une nouvelle carrière, m'a empêché d'en profiter. Je n'en suis que plus sensible à vos bontés, qui me l'ont attiré. Le séjour de Paris n'a rien perdu de ses avantages et de ses agréments pour ceux qui ne les faisaient pas consister à faire leur cour et attraper des grâces; il a même acquis un plus grand intérêt par la discussion publique des principaux objets du gouvernement. Je désirerais bien que vos campagnes fussent dans les environs de Paris, qui ne le cèdent peut-être à celles de Naples que par le climat; nous pourrions y philosopher quelquefois sur la vanité et la fragilité des choses humaines, dont on a eu ici un grand exemple; mais je ne puis que vous offrir de loin les assurances des vrais sentiments d'estime et d'attachement que vos bontés m'ont inspirés pour la vie.

Les deux lettres adressées à Gauss sont bien dignes d'attention. Dans la première, Lagrange remercie Gauss de l'avoir choisi pour son correspondant et lui exprime en termes chaleureux l'admiration que lui inspire son beau livre *Disquisitiones arithmeticæ* et le vif désir qu'il a de voir imprimer celui qu'il prépare sur les planètes. Dans la seconde lettre, qui lui fait grand honneur, il dit à Gauss qu'il a fait ses efforts pour l'affranchir d'une contribution de guerre énorme qui, imposée à l'université de Göttingue, réduisait Gauss à la plus grande gêne. « Votre

dernière lettre, lui dit-il, m'a fait beaucoup de peine, et j'ai cru vous rendre service en la montrant au prince Primat, qui est rempli d'estime pour vous et qui s'intéresse particulièrement à ce qui vous regarde. Il m'a assuré depuis qu'il avait pris des mesures pour vous tirer d'embarras dans les circonstances actuelles. »

Laplace, averti comme Lagrange des embarras de Gauss, avait fait plus encore : il avait versé au Trésor la somme imposée au grand géomètre, qui n'accepta pas le don, mais en garda toujours une grande reconnaissance. On me permettra de terminer par ce trait fort peu connu, mais absolument certain; le reçu du caissier du Trésor m'a été montré, en original, par M[me] la marquise de Colbert, petite-fille de Laplace; il servira de compensation aux médisances de Condorcet et de d'Alembert, dont, sans les discuter, je me suis fait l'écho dans cet article.

J. BERTRAND.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Renan, membre de l'Académie française, est décédé le 2 octobre 1892.

M. Xavier Marmier, membre de l'Académie française, est décédé le 11 octobre 1892.

M. Camille Rousset, membre de l'Académie française, est décédé le 19 octobre 1892.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Renan, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 2 octobre 1892.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Signol, membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture, est décédé le 4 octobre 1892.

M. RENAN.

Voici le discours prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aux funérailles de notre regretté collègue M. Renan.

MESSIEURS,

Il ne m'appartient pas de retracer ici la vie d'Ernest Renan, ni de juger son œuvre et son génie. Je dois laisser cette tâche, faite pour tenter les plus grands, à ceux qui furent les compagnons de ses travaux. Je veux seulement, après avoir offert à sa noble veuve le témoignage de notre profonde sympathie, dire en quelques mots pourquoi il a paru au gouvernement de la République que sa mémoire ne pouvait être trop solennellement honorée.

Messieurs, la mort de Renan est un deuil pour les lettres françaises, pour la science et pour la pensée humaine.

La langue française a perdu en lui un de ses maîtres. « On ne la trouve pauvre, disait-il, cette vieille et admirable langue, que quand on ne la sait pas. » Nul ne l'a connue mieux que lui, et mieux aimée. Elle lui a été reconnaissante et lui a donné d'écrire des œuvres qui vivront autant qu'elle-même. Que de pages restées dans nos mémoires depuis cette invocation à l'âme de sa sœur Henriette qui ouvre la grande *Histoire des origines du christianisme*, jusqu'à la « Prière sur l'Acropole » et la « Résignation à l'oubli »! Sévères récits d'histoire ou touchants tableaux de la vie d'enfance, conférences et discours, feuilles « jetées au vent » ou profondes études philosophiques, on goûte à les lire une saveur exquise et pénétrante, d'une plénitude encore inconnue : c'est bien la « vieille langue », avec toute sa clarté, sa probité séculaire, et c'est autour d'elle comme un charme de jeunesse nouvelle. Cette jeunesse ne passera point : avant même que sa main fût arrêtée par la mort, Renan avait pris sa place parmi les classiques de la France.

« Ce qui se fait sans les Athéniens, avait-il dit, est perdu pour la gloire. » Et, dans sa conscience d'artiste, il ne voulut jamais laisser paraître un de ses écrits sans l'avoir orné d'une forme parfaite. Mais la conscience du savant n'était chez lui ni moins haute ni moins scrupuleuse. Le bruit fait autour de ces œuvres légères et charmantes où il se délassait de ses grands travaux, l'aimable légende qu'il laissait se former autour de lui avec une indifférence sereine et quelque peu dédaigneuse, ne doivent pas nous faire oublier le fondement le plus solide de sa gloire, cette érudition prodigieuse, cette science aussi vaste que profonde, qui, pendant un demi-siècle, a fait de lui le maître par excellence de la critique historique. Philologue, exégète, épigraphiste, archéologue, qu'il s'agit de l'histoire littéraire de la France au XIV^e siècle, de l'histoire des langues sémitiques, de celle du peuple d'Israël ou de celle des premiers siècles de l'Église chrétienne, il a donné l'exemple de la recherche la plus rigoureuse et la plus étendue. Si la puissance de son esprit l'élevait aux généralisations nécessaires, si la passion du beau, inséparable en lui de celle du vrai, lui faisait mettre comme une poésie dans l'interprétation de la réalité, jamais les ailes de sa pensée ne l'entraînaient hors du domaine précis de l'observation scientifique. On peut dire de Renan ce qu'il disait de Claude Bernard : « La plus haute philosophie sortait pour lui de l'ensemble des faits constatés avec une inflexible rigueur. »

Messieurs, ce qui fait l'originalité singulière de l'œuvre d'Ernest Renan, ce qui explique son action profonde, c'est d'avoir porté cette méthode scientifique dans un

domaine nouveau : l'histoire religieuse. C'est la philologie, science d'observation minutieuse et merveilleux instrument de certitude, qui l'a conduit d'un pas assuré sur ce terrain jusqu'alors à peine entr'ouvert à la science. Avec quel respect il a abordé ces problèmes, vous le savez, Messieurs; avec quelle sympathie ardente pour des croyances abandonnées dans un héroïque déchirement, mais aussi avec quelle fermeté d'esprit et de volonté!

Il avait prononcé ce mot redoutable : « Les religions se donnent comme des faits et doivent être discutées comme des faits, c'est-à-dire par la critique historique; » et comme il pratiquait cette règle qu'il avait lui-même formulée : « qu'il n'est pas permis au savant de s'occuper des conséquences qui peuvent sortir de ses recherches, » son génie (au prix de quels sacrifices!) poursuivit sa route inflexible.

Messieurs, cette grande œuvre domine les dernières années de notre siècle. Par une sorte d'évocation toute-puissante, Renan a ressuscité devant nos yeux l'âme religieuse des premiers âges de l'Église, comme Michelet avait fait revivre l'âme historique de la vieille France. Les traits de cette image sont-ils définitifs? Le temps n'est pas venu de l'affirmer. Mais nous savons qu'il y a dans ce monument d'indestructibles parties : l'œuvre s'impose à l'admiration par la profondeur de la science, la liberté de l'examen et la magie de l'expression.

Elle s'impose aussi, et non moins fortement, par son unité. Les sept volumes de l'*Histoire des origines*, et avec eux les pages plus récentes du *Peuple d'Israël*, sont d'un même souffle, d'une invariable direction. On a parlé, c'était presque une mode, des indécisions de l'esprit de Renan. Peut-on accuser d'incertitude celui qui a mené, d'un seul sillon, ce labeur de vingt-six années? Certes il s'est complu, dans certains de ses écrits, « à varier, comme il le dit, les points de vue et à écouter les bruits qui viennent de tous les côtés de l'horizon »; mais est-il besoin de rappeler à ceux qui vraiment ont lu ses livres qu'il faisait rigoureusement la part du doute et qu'il ne l'a jamais laissé pénétrer là où l'affirmation paraissait possible à son honnêteté? Il avait à un égal degré le sentiment des limites de la connaissance et la passion de la tolérance. Nul ne rechercha et ne défendit avec plus de fermeté des solutions précises dans le domaine des vérités scientifiques. Au delà, c'était pour lui l'hypothèse, et la souplesse de sa pensée se prêtait sans effort aux mille apparences des choses; la joie de son vaste esprit était « de réfléchir en soi une portion de plus en plus grande de ce qui est »; mais il ne se reconnaissait plus le droit d'affirmer et de conclure. Il voulait rester un témoin attentif et clairvoyant et se refusait à devenir un juge. L'ironie dont il enveloppait son témoignage n'était point l'ironie desséchante du scepticisme; c'était le conseil de prudence donné par l'esprit de doute à l'esprit d'affirmation, c'était le scrupule très délicat de la raison éprise d'idéal mais résolue à la vérité. Sous la verdure merveilleuse incessamment mouvante aux souffles divers de l'infini, le roc breton se dresse et n'a jamais tremblé.

Ses ennemis se sont cependant demandé si, dans le domaine des vérités morales, un esprit de cette puissance n'avait pas un devoir particulier. Oui, Messieurs, le génie est responsable envers son temps. Je ne crois pas que Renan l'ait jamais oublié. Le vin qu'il a versé à notre siècle est un vin subtil et fort, et quelques-uns s'en sont enivrés. Laissez passer les années et comptez sur ses qualités généreuses. La morale de Renan est, en somme, une morale d'activité, de courage et de bonté. « Allez, dit-il aux jeunes gens, allez de l'avant avec courage; allez, allez; ne perdez jamais le goût de la vie. Croyez à une loi suprême de raison et d'amour qui embrasse le monde et l'explique. Croyez au bien; le bien est aussi réel que le mal, et seul il fonde quelque chose; le mal est stérile. » Messieurs, celui-là peut être écouté avec

conscience qui prêche la volonté de vivre et d'agir, le devoir de la tolérance, la tendance à la perfection intellectuelle et la loi de vérité et d'amour.

Et celui-là doit être suivi avec respect, s'il a su, comme Renan, faire de sa vie entière un exemple de ses idées. L'unité de son œuvre est égalée par l'unité de son existence. On a demandé où était la certitude de sa doctrine : elle est dans sa belle vie, que, pour obéir à sa conscience, il a deux fois brisée. A vingt-trois ans, le jour où il sentit la raison triompher en lui de la foi, il avait quitté Saint-Sulpice, sa chère maison, et l'avenir assuré; plus tard, avec la même tristesse et la même résolution, il abandonna le Collège de France, qui semblait la demeure nécessaire de son esprit, plutôt que d'incliner son enseignement devant une autorité extérieure. Malgré les lourdes charges de famille, dans l'incertitude du lendemain, il se remit à son travail solitaire, sans hésitation, sans bruit, avec toute sa souriante sérénité.

Messieurs, le voici mort, mort fidèle à lui-même, dans ce Collège de France qu'il appelait « une institution laïque et indépendante..., un établissement dont la loi fondamentale est la liberté ».

Il a été l'un des plus puissants ouvriers de la révolution philosophique qui fera du XIX[e] siècle une des grandes époques de l'histoire des idées.

Dans cette crise il a réuni les qualités les plus diverses : la science profonde, la haute moralité et le don de créer la beauté. Il a eu, suivant son mot à l'Académie, « l'amour de la vérité, le génie qui la trouve et l'art savant qui la fait valoir ». De là l'extraordinaire éclat et l'influence de son œuvre. Il a certainement changé quelque chose dans l'état de conscience de l'humanité.

Messieurs, vous vous rappelez tous les admirables paroles que Renan prononçait, à Tréguier, il y a quelques années, en songeant à l'heure où nous sommes : « Ce que j'ai toujours eu, c'est l'amour de la vérité. Je veux qu'on mette sur ma tombe : *Veritatem dilexi*. Oui, j'ai aimé la vérité, je l'ai cherchée, je l'ai suivie où elle m'a appelé, sans regarder aux durs sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir. Je suis sûr d'avoir bien fait. » Messieurs, c'est parce qu'il a aimé la vérité de cet amour sans partage et sans faiblesse que nous l'honorons aujourd'hui.

« La vie de l'homme est courte, mais la mémoire des hommes est éternelle. C'est dans cette mémoire qu'on vit réellement. » La vie qu'il appelait la vie véritable commence aujourd'hui pour Renan. Puisse-t-il demain la vivre glorieusement, à quelques pas d'ici, au sommet de la montagne de la science, dans ce temple où la République veut que dorment côte à côte, entourés de la même reconnaissance, ceux qui ont défendu l'indépendance de la patrie française et ceux qui ont servi la liberté de l'esprit humain!

Nommé membre assistant de notre bureau le 21 août 1873, M. Renan a publié dans notre journal les articles suivants :

De Carchemis oppidi situ; 1873, p. 625.
Ignace d'Antioche; 1874, p. 34.
Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque; 1874, p. 796.
Stèle de Yehawmelek, roi de Gebal; 1875, p. 448.
Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins; 1876, p. 696, 721.
Épîtres de Clément, Romain; 1877, p. 5.
L'Apocalypse de Baruch; 1877, p. 222.

Notice sur huit fragments de patères; 1877, p. 487.
Le Pasteur d'Hermès; 1878, p. 153.
Le roman chrétien des reconnaissances; 1880, p. 569.
La topographie chrétienne de Lyon; 1881, p. 339.
Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan ibn Djanah; 1882, p. 98.
Sefer-Nameh, relation du voyage de Nassiri Khosrau; 1882, p. 633.
Essai sur la légende de Bouddha. Le Mahâvastu. Les inscriptions de Piyadasi; 1883, p. 177 et 259.
Le livre de Sibawaihi; 1884, p. 328.
Welhausen. Philologie hébraïque; 1886, p. 201.
L'inscription de Mésa; 1887, p. 158.
Mélanges de critique de G. d'Eichthal; 1887, p. 356.
Commentaire sur les petits prophètes de F. Hitzig; 1888, p. 639.
La légende de Mahomet en Occident; 1889, p. 421.
La modernité des prophètes; 1890, p. 397.
L'Essénisme; 1892, p. 83.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le mardi 25 octobre 1892, présidée par M. Gaston Boissier.

Après le discours du président, il est donné lecture du rapport sur le concours Volney. Le prix est décerné à M. Paul Passy pour son livre intitulé : *Études sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux*.

La commission décernera, en 1893, une médaille de 1,500 francs au meilleur ouvrage de philologie comparée qui lui aura été adressé. L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et surtout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille entière de langues seront également admises à concourir.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1892. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1893; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, franc de port, au secrétariat de l'Institut, avant le jour prescrit.

La séance est terminée par la lecture des morceaux suivants :

« Jean d'Asie, historien ecclésiastique », par M. l'abbé Duchesne, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

« Une visite à Madame Mère (*Napoleonis mater*) à Rome en 1834 », par M. le baron Larrey, délégué de l'Académie des sciences;

« Du principe de la Draperie antique », par M. Heuzey, délégué de l'Académie des beaux-arts;

« Les examens de l'ancienne Sorbonne; le cardinal de Retz et Bossuet », par M. Gréard, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 29 octobre 1892, sous la présidence de M. Paul Dubois.

Après l'exécution d'un morceau symphonique composé par M. Erlanger, ancien pensionnaire de Rome, M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

Peinture. — Le sujet était : « Job et ses amis. » Le premier grand prix a été remporté par M. Lavergne (Georges-Auguste); le second premier grand prix a été décerné à M. Mitrecey (Maurice-Théodore); le deuxième second grand prix à M. Trigoulet (Eugène-François-Flavien).

Sculpture. — Le sujet était : « Premier labeur d'Adam. » Le premier grand prix a été décerné à M. Lefebvre (Hippolyte); le premier second grand prix à M. Clausade (Jean-Marie-Louis); le deuxième second grand prix à M. Délepine (Émile-Arsène).

Architecture. — Le programme était : « Un Musée d'artillerie. » Le premier grand prix a été décerné à M. Bertone (Émile-Pierre); le premier second grand prix à M. Deperthes (Jules-Louis); le deuxième second grand prix à M. Tronchet (Guillaume).

Gravure en taille-douce. — Le premier grand prix a été décerné à M. Dezarois (Antoine-François); le premier second grand prix à M. Germain (Charles-Laurent); le deuxième second grand prix à M. Mayeur (Arthur-Constant-Jules).

Composition musicale. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages intitulée : « Amadis », par M. Édouard Adenis. Le premier grand prix n'a pas été décerné; le premier second grand prix a été remporté par M. Büsser (Paul-Henri); le deuxième second grand prix par M. Bloch (André).

Prix Leprince. — Ce prix a été attribué à M. Lavergne pour la peinture, à M. Lefebvre pour la sculpture, à M. Bertone pour l'architecture et à M. Dezarois pour la gravure en taille-douce.

Prix Alhumbert. — Ce prix a été décerné à M. Leriche, graveur en médailles et en pierres fines.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été décerné à M. Patouillard.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix sera décerné en 1893.

Prix Bordin. — Le sujet était : « Faire ressortir le caractère national de la sculpture française à partir du XIII^e siècle jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire depuis les imagiers qui ont décoré les cathédrales et autres édifices du centre de la France jusqu'à Houdon. » Les trois mémoires ayant été jugés insuffisants, l'Académie a accordé un prix de 2,000 francs à MM. Lucien Fournereau et Jacques Porcher pour leur publication intitulée : *Les ruines d'Angkor*, et un prix de 1,000 francs à M. Bouchot pour sa publication sur les *Clouet*.

L'Académie a proposé, pour l'année 1893, le sujet suivant : « Rechercher l'influence des mœurs politiques, sociales, religieuses ou autres, sur les évolutions de l'architecture en France depuis la période gallo-romaine jusqu'à nos jours, et en déduire les évolutions probables à l'avenir. « Indiquer, en outre, les études spéciales auxquelles devront se livrer les architectes pour répondre aux besoins nouveaux, tout en conservant à l'art la prédominance qu'il doit toujours avoir, quels que soient les matériaux à employer et les programmes à remplir. »

Elle propose, pour l'année 1894, le sujet suivant : « Résumer l'histoire de la gravure en médailles en France depuis la fin de xv^e siècle jusqu'à 1850. Faire ressortir les mérites caractéristiques des graveurs en médailles qui se sont succédé dans notre école et donner des indications relatives à chacun d'entre eux. »

Les mémoires devront être adressés avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre MM. Déchenaud, Lefebvre (Hippolyte) et Duprato.

Prix Georges Lambert. — Ce prix est partagé entre M^{mes} Colin, Viger et M^{lle} Vallot.

Prix Achille Leclère. — Le sujet était : « Le chœur d'une cathédrale. » Le prix a été décerné à M. Dusard (Paul); une mention honorable est accordée à M. Baudry (Albert).

Prix Chartier. — Ce prix est décerné à M. Charles Lefèvre.

Prix Troyon. — Ce prix biennal sera décerné en 1893. Sujet : « Bords d'un étang dans une vallée boisée, avec des animaux; effet de soleil après une pluie d'orage. »

Prix Duc. — Le prix n'a pas été décerné : le concours est prorogé à l'année 1893.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix est décerné à MM. Deperthes, Howard et Stoughton

Prix Chaudesaigues. — Le prix est décerné à M. Dusard; trois mentions honorables sont accordées à MM. Cargell, Colin et Aubertin.

Ce prix sera décerné de nouveau en 1893.

Fondation de Caen. — Par testament en date du 17 septembre 1859, M^{me} la comtesse de Caen a pris les dispositions suivantes :

« Les artistes peintres, sculpteurs ou architectes envoyés à Rome auront, après leur temps fini, pendant trois ans : les peintres et sculpteurs, une rente de 4,000 francs; les architectes, une rente de 3,000 francs. »

Prix Monbinne. — Ce prix est décerné à M. André Messager.

Fondation Dubosc. — Les arrérages de cette rente sont distribués, par égales portions, aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome : cette somme leur est remise au moment de l'admission en loge.

Fondation Delannoy. — Ce prix est décerné à M. Bertone.

Fondation Lusson. — Ce prix est attribué à M. Deperthes.

Prix Rossini. — Le prix de composition musicale est décerné à M. Honnoré (Léon), et une mention honorable à M. Lanteiresc.

Le concours ouvert pour la composition musicale à adapter au poème intitulé : « Ahasvérus », par M. Augé de Lassus, sera clos le 31 décembre 1892.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Un nouveau concours est ouvert pour la production d'une œuvre poétique destinée à être mise en musique. Les manuscrits devront être remis avant le 31 décembre 1893.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix a été décerné à M. Joseph Blanc pour sa peinture murale au Panthéon : « La bataille de Tolbiac. »

Fondation Laboulbène. — Le revenu est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

Fondation Cambacérès. — Le revenu est attribué cette année à MM. Mitrecey pour la peinture, Clausade pour la sculpture et Dezarois pour la gravure en taille-douce.

Fondation Pigny. — Ce prix est attribué à M. Deperthes.

Prix Desprez. — Le prix est décerné à M. Seysses (Auguste) pour sa statue : « Saint Saturnin, martyr. »

Prix Henri Lehmann. — Le prix a été décerné à M. Royer (Henri) pour son tableau intitulé : « Scène de la vie de Bacchus. »

Prix Brizard. — Le prix est décerné à M. Moteley (Jules-Georges) pour son tableau intitulé : « Vieux lavoir à Clécy. » Le prix sera décerné, en 1893, à l'auteur d'un tableau représentant « Une marine ».

Prix Maxime David. — Le prix a été décerné à M^lle^ Richard (Hortense).

Fondation Anastasi. — Le revenu est attribué à M. Metzmacher.

Prix Eugène Piot. — Ce prix sera décerné pour la première fois en 1893 à une production de peinture.

Prix Kastner-Boursault. — Sujet : « Le meilleur ouvrage de littérature musicale fait en France ou à l'étranger qui traitera de l'influence de la musique sur le développement de la civilisation dans la vie publique et dans la vie privée. »

Prix Jary. — Ce prix a été attribué à M. Defrasse.

Prix Bailly. — Ce prix sera décerné pour la première fois en 1894.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Meissonnier.

La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier second grand prix de composition musicale, dont l'auteur est M. Büsser (Paul-Henri).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Louis Guibert. *Les manuscrits du séminaire de Limoges.* Limoges, 1892, 107 p. in-8°.

Les manuscrits conservés au séminaire de Limoges sont au nombre de 898, tant volumes que cahiers ou simples pièces. Cette collection est donc de quelque impor-

tance. La bibliothèque communale de Limoges est moins riche en manuscrits, car elle n'en possède que 39. On sait que le riche fonds de Saint-Martial est, depuis longtemps, à Paris.

Les volumes décrits avec soin par M. Louis Guibert concernent presque tous l'histoire locale, et la plupart sont modernes. Il y a sans doute des originaux; mais les copies semblent plus nombreuses, et, quel qu'en puisse être l'intérêt, ce sont des copies faites dans un temps où l'on copiait mal. Les manuscrits qui proviennent de l'abbaye de Grandmont ne sont-ils pas les plus précieux? Signalons, en outre, un exemplaire de la comédie *De sponsalibus Paulini et Pollæ,* par Richard de Venouse. Les Allemands, qui publient aujourd'hui tant de textes latins du moyen âge, nous en ont promis une édition. Nous prenons soin de leur signaler ce texte de Limoges. Ils auront à le consulter.

Premiers principes de l'Économique, par Ad. Houdard, Paris, Guillaumin, 1892, 329 pages in-18.

Aristote avait défini l'économique «l'art de bien gouverner une maison». Tel est en effet le sens propre du mot. Les modernes ont fait emploi de ce mot pour désigner tout autre chose. Ils ont ainsi d'abord appelé la science des lois suivant lesquelles se forme la richesse. Plus tard ils ont produit, sous le même titre les théories les moins concordantes sur les droits, les devoirs réciproques des divers producteurs de la richesse et de l'État considéré comme leur commun patron. M. Houdard ne revient pas à la définition d'Aristote; mais il écarte de son *Économique* tout ce qui se rapporte aux questions sociales; c'est un disciple modeste de Jean-Baptiste Say, qui sait très bien et expose très clairement les choses dont il parle. Son livre est à l'adresse de la jeunesse studieuse. Elle le lira certainement avec profit.

ANGLETERRE.

Villainage in England. Essays in English medieval history, par Paul Vinogradoff, professeur à l'Université de Moscou, 1 vol. in-8°, Oxford, 1892.

Ce livre contient une série de leçons faites par un Russe à Oxford, en 1891, sur la condition des classes agricoles en Angleterre au moyen âge et sur les caractères de la propriété rurale. C'est un point d'histoire sur lequel on a beaucoup écrit dans ces dernières années, et qui a particulièrement attiré l'attention des savants russes, très curieux de ces sortes de recherches, surtout depuis l'émancipation des serfs. Pour l'Angleterre les documents abondent. Un grand nombre ont été récemment publiés. D'autres le seront prochainement. M. Vinogradoff les a tous étudiés et a essayé d'en tirer un tableau de la propriété rurale anglaise au XIII^{e} siècle.

Les anciens jurisconsultes anglais, Bracton par exemple, assimilent le vilain à l'esclave romain; et en effet le vilain est dans la dépendance du seigneur, qui peut lui ôter sa terre et tout ce qu'il possède, le vendre même, et le vilain n'a pas d'action en justice contre son seigneur. Mais, si par certains côtés la condition est la même, elle diffère profondément sous d'autres rapports. Outre que le seigneur ne peut ni tuer ni maltraiter le vilain, le christianisme a relevé ce dernier en faisant reconnaître son mariage, en lui donnant une famille, enfin en l'introduisant dans la société, quoique au rang le plus bas. A l'encontre de tout autre que son seigneur, il est un homme libre et peut défendre ce qu'il possède. A l'encontre de son seigneur, il n'est protégé que par la coutume; mais celle-ci impose des obligations à l'un comme

à l'autre, et la jurisprudence des tribunaux étend constamment la mesure de protection accordée au vilain par la loi et surtout par les mœurs. En somme, il est plus facile de décrire la condition du vilain que de la définir. Entre le tenancier vilain et le tenancier libre, la seule différence paraît être que le premier est tenu à certains services personnels.

Ce qui complique la question, c'est que la condition des personnes est liée à la forme de l'exploitation agricole. Il faut donc étudier celle-ci, et c'est l'objet du second Essai de M. Vinogradoff. L'élément primordial et, comme dit l'auteur, la cellule constitutive de la sociéte anglaise au XIII^e siècle est le domaine rural, ou manoir. Il se divise en deux portions distinctes, l'une réservée au seigneur qui l'exploite au moyen des corvées fournies par ses tenanciers, l'autre partagée entre un grand nombre de tenanciers vilains et un nombre moins grand de tenanciers libres. Les cartulaires, pouillés, livres terriers, fournissent à cet égard les renseignements les plus précis. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les tenures ne sont jamais d'un seul morceau. Toute la surface du domaine se compose d'une infinité de parcelles enchevêtrées et non closes, uniformément soumises à un certain mode d'exploitation et soumises à la pâture commune après l'enlèvement des récoltes. Le village ainsi constitué forme une communauté et exerce sur ses membres une certaine juridiction.

D'où vient cette organisation? Le domaine a-t-il été dans l'origine une propriété collective? Le servage était-il un fait primitif ou seulement une aggravation de certaines charges librement acceptées dans le principe? Le pouvoir du seigneur a-t-il été une usurpation ou seulement une transformation des rapports établis anciennement entre le chef et ses hommes? Ce sont là des questions vivement débattues, peut-être insolubles, tout au moins non susceptibles d'une solution unique et applicable à tous les cas. A ce point de vue, on peut trouver une part de vérité dans tous les systèmes, et c'est bien ce qui paraît résulter du savant travail de M. Vinogradoff.

R. D.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1892.

Bossuet historien du protestantisme. Étude sur l'*Histoire des variations*, par Alfred Rébelliau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes.

SECOND ARTICLE [1].

Avant d'entrer dans l'examen intrinsèque de l'*Histoire des variations*, M. Rébelliau se demande à quelle époque cet ouvrage a été composé et si Bossuet a eu des collaborateurs. D'après le témoignage de l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, ce serait vers 1680 qu'il aurait commencé cet ouvrage. Il le continua pendant l'année 1681 ; il fut obligé de le suspendre avec les événements de l'année 1682 ; mais il le reprit en 1683 jusqu'en 1685. Il le termina en 1687 et le publia en 1688, trois ans après la révocation de l'édit de Nantes et l'année même de la seconde révolution d'Angleterre.

Maintenant, dans la composition de ce vaste ouvrage, Bossuet a-t-il eu des collaborateurs? L'auteur le nie absolument; ce sont les adversaires qui ont introduit cette légende. Il n'y a nulle trace d'une collaboration particulière, si ce n'est celle d'un historien avec les personnes qui lui fournissent des documents. C'est ainsi que l'abbé Renaudot, le docteur Lefeuvre, le docteur Pirot, à Paris, le préteur Obrecht, à Strasbourg, lord Perth, en Angleterre, lui communiquèrent des pièces sur quelques points obscurs de la Réforme anglaise et allemande. D'autres savants, qui avaient été consultés par lui pour d'autres ouvrages, le furent-ils pour celui-ci? Nous n'en savons rien, et il ne reste aucune trace de ce concours. De même pour les érudits de Port-Royal, pour l'abbé Fleury, pour Cordemoy; rien ne montre, rien n'atteste leur parti-

[1] Voir le cahier de septembre 1892.

cipation, si faible qu'elle ait pu être, à ce grand ouvrage. Nous savons du reste par un catalogue de la bibliothèque de Bossuet, à Meaux, que cette bibliothèque était d'une richesse extraordinaire, non seulement pour la théologie, mais pour l'histoire; ce qui répond à cette singulière boutade d'un critique : « Bossuet! un homme qui n'avait rien lu et qui ne savait rien! » Il avait au contraire d'immenses ressources en sa possession sans consulter les étrangers. Il nous reste d'ailleurs les notes qu'il avait prises pour la confection de cet ouvrage. Ces notes (conservées à la bibliothèque du séminaire de Meaux) prouvent qu'il avait dépouillé et annoté de sa main quatre tomes de Luther, une dizaine d'ouvrages de Calvin, la confession d'Augsbourg et son apologie par Mélanchthon, l'histoire de cette confession par David Chytrée, et un nombre considérable d'écrits protestants que nous ne pouvons rappeler en détail. Encore est-il probable que beaucoup de ces papiers ont été perdus. En résumé, non seulement Bossuet a écrit seul ses *Variations*, non seulement sa main se fait sentir seule partout, mais tout porte à croire qu'il en a seul préparé et rassemblé les matériaux. La supposition des adversaires tourne donc à l'honneur de Bossuet, puisqu'elle donne à supposer que, suivant eux, une telle science, une telle étendue de renseignements ne pouvaient appartenir à un seul homme.

Abordons maintenant l'ouvrage lui-même; rappelons les sources dont Bossuet s'est servi, les résultats qu'il a obtenus, et voyons comment notre auteur a prouvé sa thèse, à savoir que Bossuet a montré dans cet ouvrage les qualités essentielles de l'historien.

M. Rébelliau fait deux parts dans l'ouvrage de Bossuet : l'une de métaphysique théologique dans laquelle il ne veut pas entrer; l'autre de pure histoire, qui est encore assez étendue et qui comprend treize chapitres traitant des origines et des croyances des Albigeois et des Vaudois, des hérésies de Wiclef et de Jean Huss, de l'histoire des frères de Bohême, du rôle historique de Luther, de Calvin, de Mélanchthon, de Bucer, de Zwingle, de Carlostadt, d'Ecolampade, de l'établissement de l'église anglicane sous Henri VIII, Édouard VI et Élisabeth, des premiers troubles civils de la France sous François II et au commencement du règne de Charles IX. Voilà la matière du livre de Bossuet. A quelles sources maintenant a-t-il puisé? Il a pris soin lui-même de nous les indiquer, contrairement à l'usage des historiens de son temps. « J'avoue, disait l'historien de l'édit de Nantes, Élie Benoît, que je n'ai pas cru devoir me soumettre à cette contrainte (de citer les sources), et j'ai pour moi l'exemple de tous les historiens de quelque réputation. » Cette obligation de citer les sources était abandonnée aux érudits; les histo-

riens s'en dispensaient : c'est donc un mérite pour Bossuet de se l'être imposée à lui-même.

On trouvera sans doute que les autorités auxquelles Bossuet se réfère sont bien peu nombreuses. Pour Luther, il se contente de citer (outre les écrits latins de Luther lui-même) Érasme, Sleidan et Mélanchthon parmi les contemporains, David Chytrée, Rodolphe Hospinien, Georges Calixte parmi les écrivains postérieurs. De même pour les troubles intérieurs de la France, il se borne, comme documents officiels, à quelques procès-verbaux des synodes protestants et aux registres municipaux de quelques villes de France. Parmi les auteurs il ne cite que La Popelinière, Théodore de Bèze, Agrippa d'Aubigné, de Thou et Bayle. Cette brièveté de documents s'explique, selon M. Rébelliau, surtout par cette raison que Bossuet, dans le choix des documents a cherché moins le nombre que la qualité. « Luther et les autres réformateurs, disait Bossuet, paraîtront dans cette histoire, mais je n'en dirai rien qui ne soit le plus souvent tiré de leurs propres ouvrages et toujours d'auteurs non suspects. » Ainsi il se dispense de chercher dans des écrits de seconde main ce qu'il pourra trouver dans les ouvrages mêmes des réformateurs. Il exclut en outre les auteurs suspects, par exemple les biographies de Luther écrites par des auteurs catholiques, par là même suspects aux protestants, toutes les histoires générales du luthéranisme et, entre autres, celle de Florimond de Rémond, très en faveur alors, mais que les protestants flétrissaient comme diffamatoire. Il en est de même des continuateurs de Baronius, Henri de Sponde, Bzovius, Rinaldi; enfin Pallavicini, l'historien du concile de Trente, quoique plus modéré, n'en était pas moins d'une partialité évidente : il s'appuyait surtout sur les lettres des nonces du pape en Allemagne, mais Bossuet lui-même signalait les « excès » de ces nonces dans leur conduite à l'égard de Luther. On voit avec quels scrupules d'impartialité Bossuet a procédé dans l'étude de son sujet, puisqu'il se prive volontairement de toutes les sources qui ne lui paraissaient pas suffisamment pures. Par la même raison, il dut écarter les témoignages des historiens calvinistes sur Luther, des historiens luthériens sur Calvin. Ces deux groupes en effet se déchiraient entre eux avec le même acharnement que faisaient les catholiques eux-mêmes. C'est ainsi qu'il écarte des calvinistes tels que Melchior Adam ou Gaspard Peucer, des luthériens tels que Hutten, Hunnius ou Schlusserbourg.

Maintenant, est-ce bien à cette préoccupation d'impartialité qu'il faut attribuer la sobriété de documents dont Bossuet a fait usage? L'auteur croit pouvoir le prouver par plusieurs exemples. Ainsi Bossuet n'ignore certainement pas les *Colloquia* de Luther, connus sous le nom de *Propos*

de table, puisqu'il les cite une fois. Pourquoi donc s'est-il privé d'un document si précieux pour connaître le personnage intime de Luther? C'est qu'à cette époque l'exactitude et l'authenticité des *Colloquia* étaient très contestées, et que les protestants se refusaient à admettre que l'on pût juger le grand réformateur par des témoignages aussi indiscrets. Bossuet a donc dû se priver des arguments qu'il pouvait tirer de cet ouvrage, en même temps que des informations psychologiques précieuses qu'il y aurait rencontrées.

De même pour l'histoire de François II et de Charles IX, Bossuet avait à sa disposition les Ordonnances et Lettres des rois de France, car lui-même nous dit : « Il n'y a qu'à lire les traités de paix et les édits de pacification. » Et cependant, tout en les connaissant, ce n'est pas sur ces documents qu'il se fonde, parce qu'il sait que les protestants n'attribuaient pas ces écrits à la volonté libre du roi, mais aux Guise et au cardinal de Lorraine. Il écarte donc ces sources, pour ne fournir à ses adversaires aucun prétexte de s'inscrire en faux contre ses assertions. Il écartait aussi toute la littérature huguenote du XVI^e siècle, ne voulant pas prendre avantage de ces invectives sanglantes, de ces placards séditieux qui étaient l'œuvre des plus ignorants et des plus emportés parmi les protestants. Enfin, pour des raisons semblables, il se défiait de certains historiens très considérés au XVII^e siècle, mais qu'il jugeait probablement légers et inexacts, tels que Mézeray et Davila. La popularité de Mézeray avait beaucoup baissé, et on commençait à ne voir en lui qu'un pamphlétaire frondeur égaré dans l'histoire. Bayle allait bientôt le traiter d'« étourdi » et l'abbé Legendre de « compilateur ». A coup sûr, il y a dans les documents employés par Bossuet des omissions regrettables, par exemple Régnier de la Planche, le président de la Place, Castelnau, La Noue, Hubert Languet. Il y a eu là, sans doute, omission involontaire, soit par ignorance de ces documents, soit par oubli; mais en général la rareté des documents employés par Bossuet s'explique par la double raison que nous avons donnée, à savoir ne s'adresser qu'aux auteurs de première main, en second lieu éviter les écrivains suspects.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'analyse qu'il donne des documents cités par Bossuet. Ce serait un travail technique que les bornes de ce travail nous interdisent. Il conclut en disant : « Soit qu'on examine les documents acceptés par Bossuet, soit qu'on lui demande compte de ceux qu'il rejette, il est aussi difficile de montrer des erreurs dans ses choix que des injustices dans ses exclusions. » La question est donc de savoir si de ces bons documents il a su faire un bon usage et s'il en a su tirer parti.

La première condition pour un historien dans l'usage des documents qu'il emploie est d'en vérifier l'authenticité. Or on voit Bossuet discuter avec soin et suivant toutes les règles l'authenticité du livre de l'*Antéchrist* de 1120 avec plusieurs sermons vaudois. Il s'appuie sur ce fait qu'il n'y avait pas de Vaudois en 1120, que la langue dans laquelle ce livre est écrit est toute moderne, et enfin qu'il n'a été vu par personne, si ce n'est par le calviniste Perron. Partout il cite les documents originaux, il a recours aux éditions primitives, aux traductions que les intéressés ont eux-mêmes données. Il n'est pas moins exact sur la date des documents. Il s'est fait pour son propre usage une sorte de chronologie des *Lettres* de Mélanchthon qu'il ne trouvait pas dans ses éditeurs. Lorsqu'il cite cette opinion importante de Bucer que « les bonnes œuvres peuvent mériter la vie éternelle », il a soin de faire remarquer que cette parole est de 1549, afin qu'on ne croie pas que ce soient des choses écrites au commencement de la Réforme, avant qu'elle ait eu le temps de se reconnaître. Il y a d'autres exemples du même genre.

Bossuet s'est occupé également de dresser en quelque sorte une table de crédibilité des témoins qu'il consulte, de leur attribuer une hiérarchie de valeur. Au dernier degré sont les historiens qui n'ont pas été témoins des événements : ce qu'il leur demande surtout, ce sont les documents originaux qu'ils peuvent contenir. Parmi les contemporains il établit un classement; par exemple, sur les commencements du luthéranisme, il se fie plus à Sleidan et à Mélanchthon qu'à Érasme, plus à Chytrée qu'à Camerarius et à Peucer, plus engagés dans les luttes de parti; sur les troubles de France, il croit plus volontiers de Bèze que de Thou et de Thou que d'Aubigné. Pour l'histoire des Albigeois et des Vaudois, Bossuet n'emploie aucun des moines chroniqueurs du XII[e] et du XIII[e] siècle sans discuter pour chacun le degré de créance qu'il faut leur accorder. Il n'a qu'une confiance médiocre en Pierre le Vénérable, ne cite qu'en passant le moine Évervin; mais il attache un grand prix au témoignage de saint Bernard. Enfin l'auteur qu'il cite le plus souvent est Renier, qui avait lui-même vécu dix-sept ans parmi les Cathares et qui, converti, disait sur leur compte le bien comme le mal.

En outre, Bossuet faisait un choix entre les divers écrits d'un même auteur. Il distingue entre les *Lettres* et les *Traités*, et parmi les traités il ne choisira que les plus soignés, les plus célèbres, par exemple pour Zwingle la *Confession de foi*, pour Calvin la *Dilucida explicatio* de 1561. De même, pour les lettres de Mélanchthon par exemple, il choisira les lettres à Camerarius, et parmi celles-ci les lettres écrites en grec, ou celles qu'il lui recommande d'anéantir aussitôt que reçues, ces missives

secrètes contenant, selon toute apparence, la plus profonde pensée de l'auteur. Il ne consulte qu'avec précaution les écrits qui peuvent exciter les défiances des protestants, par exemple les lettres d'Érasme. Il ne se contente pas de citer de bons témoignages, il les compare et il les discute. Par exemple, Luther a-t-il pris part à la ligue de Smalkalde? Mélanchthon le nie, Sleidan l'affirme; Bossuet donne tort à Mélanchthon comme étant toujours trop disposé à atténuer les fautes de son ami. Il critique également Sleidan, de Bèze, de Thou, d'Aubigné. Il ne se contente jamais d'un seul d'entre eux, mais il discute contradictoirement les auteurs de chaque parti. Ainsi, pour l'accord de Wittemberg conclu en 1536 entre Bucer et Luther, il consulte à la fois le livre dit *De la concorde*, l'*Histoire de la confession d'Augsbourg* de Chytrée et l'*Histoire sacramentelle* d'Hospinien. Il a ainsi sur le même fait un livre quasi officiel, le récit luthérien et le récit réformé. Pour l'origine des démêlés entre Carlostadt et Luther, il cite les écrits mêmes de Luther, l'historien Calixte et l'historien Hospinien. Il sait aussi quel est le genre de renseignements qu'il faut demander à tel auteur plutôt qu'à tel autre. Pour Luther, par exemple, c'est à Sleidan qu'il demande l'exposé des faits politiques, à Érasme l'effet produit sur la société contemporaine par la soudaine invasion des nouveautés religieuses, à Mélanchthon le caractère du personnage intime et privé, que Bossuet a refusé de chercher, comme nous l'avons dit, dans les *Colloquia*, trop suspects alors pour servir de document autorisé.

Tous ces faits démontrent la valeur sérieuse de la méthode et de la critique de Bossuet. Sans doute, c'est toujours un catholique jugeant les protestants, et l'on ne peut guère espérer trouver en lui une impartialité absolue; mais il a fait tous ses efforts pour être impartial. Il a connu et appliqué toutes les règles de la critique dans l'emploi et la discussion des témoignages. En ce sens donc on ne peut contester à l'*Histoire des variations* une valeur scientifique.

De la méthode passons maintenant au fond même de l'ouvrage et demandons-nous ce que Bossuet a apporté de nouveau dans le sujet qu'il a embrassé. Parmi les nouveautés historiques dont on doit faire honneur à Bossuet, M. Rébelliau cite d'abord son opinion sur la secte des Vaudois. Cette opinion, qui a fini par prévaloir, était neuve et contestée au temps de Bossuet; il en a donc le mérite.

Rien n'était plus vague que l'opinion des historiens depuis le XV^e^ siècle sur la secte des Vaudois. A quelle époque cette secte a-t-elle paru? Était-elle une secte particulière ou un nom commun donné à tous les révoltés du moyen âge? Si l'on consulte les écrits du XV^e^ siècle, par

exemple la *Chronique universelle* de Nauclerus, la *Vie des papes* de Platina, ou l'*Histoire bohémienne* d'Énéas Sylvius, on n'y apprend rien sur les vraies croyances des Vaudois, qui sont confondus en général avec les Albigeois. Au XVIe siècle, on commence à interroger les chroniques contemporaines; mais on ne sait en tirer aucun parti. De Thou confond toutes les hérésies de ce temps : Albigeois, Cathares, Patarins, Pauvres de Lyon, Lollards. Les protestants, de leur côté, tendaient à représenter les Vaudois comme des précurseurs de la Réforme, comme des protestants anticipés. C'est ce que font Flacius Illyricus en 1556, La Popelinière en 1581, Jan Chassanion et Théodore de Bèze en 1586 et 1595, qui appellent les Vaudois « les restes glorieux de la pure primitive Église chrétienne ». Enfin, en 1618, Perrin, dans ses deux histoires des Albigeois et des Vaudois, composées sur l'ordre et avec les subsides des synodes, établit définitivement la doctrine officielle du protestantisme sur ce point, à savoir que les Albigeois et les Vaudois n'ont jamais été distincts, mais ont formé un seul corps d'église, qu'ils remontent presque aux premiers âges de l'Église, qu'ils sont purs de tout manichéisme. Cette doctrine est acceptée par Agrippa d'Aubigné, par l'Anglais Samuel Morland et même par les écrivains catholiques Mariana, Gretzer, Rinaldi. Un seul érudit, Guillaume Catel, avait émis quelques doutes sur cette assimilation, mais sans succès. Bossuet lui-même, dans la première période de sa controverse avec les protestants, avait accepté l'opinion commune. Mais, dans la composition de l'*Histoire des variations*, il fut amené à examiner la question de plus près et sur les textes, et il en vint à formuler les propositions suivantes, qui, suivant notre auteur, sont entrées depuis lui et sont restées dans la science historique : 1° L'antiquité des Vaudois est une fable; ils viennent de Pierre Waldo, qui vivait à Lyon en 1160; c'est de lui qu'ils ont pris le nom de Vaudois; 2° Les Vaudois sont très différents des Albigeois, ceux-ci ont été accusés de manichéisme, les Vaudois, jamais; 3° A l'origine, les Vaudois avaient très peu de dogmes différents des catholiques. « Il semble même, dit Bossuet, que Waldo ait eu d'abord un bon dessein. » Cependant ils avaient quelques opinions téméraires : ils rejetaient le serment, contestaient à la société le droit de punir, accordaient à tout laïque le droit de prêcher, enfin se prononçaient d'une manière très amère contre le clergé. Au point de vue doctrinal, ce qu'on leur reprochait, c'était de rejeter la hiérarchie sacerdotale, les cérémonies extérieures du culte catholique, et l'honneur rendu aux saints. Quant aux ressemblances de leurs doctrines avec celles des luthériens et des calvinistes, elles étaient insignifiantes.

Telle est la thèse de Bossuet sur les Vaudois; elle contredisait à la fois les catholiques et les protestants. Contre les protestants, il niait que les Vaudois remontassent à la primitive Église et qu'ils eussent jamais professé les principaux dogmes de la Réforme. Contre les catholiques il défendait les Vaudois de tout soupçon de manichéisme, et il reconnaissait la pureté de leur morale. L'opinion de Bossuet, étant ainsi contraire aux préjugés des deux Églises, n'avait pas beaucoup de chances de prévaloir. Aussi, pendant tout le XVIIIe siècle et jusqu'au commencement du nôtre, l'ancienne tradition a-t-elle persisté. Ce n'est guère que depuis une cinquantaine d'années que la plupart des historiens impartiaux, Maitland, Todd, Schmidt, Herzog, Dieckhoff, se sont ralliés à l'opinion de Bossuet. Comme lui, ils ne fixent pas l'apparition de la secte vaudoise plus haut que la fin du XIIe siècle; comme lui, ils ne voient dans Waldo qu'une âme simple et illettrée enivrée de foi et de pitié, et tourmentée d'un double idéal : la pauvreté volontaire et la prédication spontanée, nullement hérétique, à peine sectaire. Bien loin de partager le manichéisme des Albigeois, les Vaudois le détestaient et le combattaient avec force. La plupart du temps fidèles aux dogmes traditionnels de l'Église catholique, ils ne combattaient que ses richesses, à peine plus irréguliers que les ordres mendiants ou prêcheurs, nés vers la même époque du besoin d'un idéal mystique, commun à tous.

La seconde question dans laquelle il semble à l'auteur que Bossuet a apporté des vues nouvelles et originales est celle du caractère qu'il s'agit d'assigner aux guerres civiles du XVIe siècle. Avant lui, deux opinions régnaient sur ce sujet. La première consistait à représenter les troubles qui ont agité la France depuis Henri II comme des troubles exclusivement politiques : c'était l'opinion des publicistes protestants. Ils ne voulaient pas avoir la responsabilité de la révolte et de la guerre civile, et surtout ils ne voulaient point que ce fût la religion qui eût autorisé le droit à l'insurrection. Ils étaient bien obligés de reconnaître la persécution religieuse, puisque c'est ce dont ils se plaignaient; mais ils niaient que ce fût cette persécution qui eût fait prendre les armes à leurs coreligionnaires. La conjuration d'Amboise n'est qu'une révolte des grands, parmi lesquels il se trouvait plusieurs protestants. C'est ainsi que les chefs protestants, réclamant des alliés à l'étranger, avaient deux langages : aux protestants d'Allemagne ils disaient qu'ils combattaient pour la gloire de Dieu; à l'Empereur catholique ils ne signalaient que l'ambition des Guise. Rien de plus visible que ces calculs dans l'histoire de Régnier de la Planche. Après une vingtaine de pages émues et passionnées, consacrées aux griefs des protestants, on croit qu'arrivé à la conjuration

d'Amboise il va la donner comme la conséquence de cette persécution. Point du tout; la conjuration n'a été que le fait « de toutes sortes de gens de France, de personnes de tous états ». Les protestants n'ont fait que s'y adjoindre. Ce n'étaient pas d'ailleurs seulement les protestants qui soutenaient la thèse précédente, c'était encore celle des historiens catholiques qui croyaient avoir intérêt à déprécier la cause du protestantisme et à contester l'étendue de son influence.

La seconde tradition relative à ces troubles est celle des historiens qui évitaient de se prononcer sur leurs caractères et leurs causes. C'est ce que l'on remarque chez La Popelinière, chez Théodore de Bèze, chez le président de Thou. La Popelinière, par exemple, distinguait la classe des « malcontents d'État » et celle des « malcontents de religion », et déclarait que « les plus avisés sauraient à peine attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre la cause de quelque événement ». Au XVII[e] siècle, ce double courant de la tradition historique se continua avec Mézeray d'une part et d'Avila de l'autre. Mézeray voit dans ces troubles « une infinité de mouvements et de coopérations toutes différentes ». C'est, comme on le voit, l'opinion indécise qu'il représente. D'Avila, au contraire, attribue les troubles du XVI[e] siècle à l'influence d'un mécontentement tout politique.

Quoi que l'on puisse penser de la différence entre ces deux opinions qui nous paraissent se ressembler beaucoup, ce qui est certain, c'est qu'avant Bossuet la grande majorité des historiens n'avait point d'opinion sur les troubles civils du XVI[e] siècle ou ne voyait à ces troubles que des causes politiques. Quelques rares écrivains seuls rompaient cette unanimité. C'étaient d'abord les auteurs inconnus et anonymes des premières histoires des guerres civiles, sorties, dès 1565, des presses clandestines protestantes. Plus tard, au XVII[e] siècle, c'étaient Scipion Dupleix, l'historien gagé de Richelieu, et quelques théologiens qui ne se donnaient pas la peine d'appuyer leurs thèses sur des raisons historiques.

Bossuet n'a donc pas inventé une thèse qui sautait aux yeux, mais il a le mérite d'avoir cherché à faire la preuve, et cela en insistant sur beaucoup de faits qui, remarque-t-il lui-même, « n'avaient jamais été assez relevés ». A ce point de vue toute la partie du 10[e] livre des *Variations* qui traite de cette question peut être considérée comme originale et neuve.

L'auteur considère encore comme une des nouveautés historiques de Bossuet la haute importance qu'il attribue à Mélanchthon dans l'histoire de son église. Jusqu'en 1688, Mélanchthon était surtout célèbre comme humaniste et comme pédagogue; et même son souvenir s'effaçait peu à

IMPRIMERIE NATIONALE.

peu. Bossuet lui a fait une renommée politique et a donné de lui l'image la plus vivante et la plus achevée.

Enfin, si l'on veut bien ne pas négliger entièrement la partie théolo gique dans un livre de controverse religieuse, on doit dire que Bossuet a établi définitivement le fait historique de la variation des doctrines dans les églises protestantes, fait qui avait été nié jusqu'à lui et qui ne l'a plus été depuis lui. C'est évidemment un fait aussi important pour l'histoire que pour la théologie, et il est le résultat le plus considérable de l'œuvre de Bossuet. Ce serait un vain scrupule de se refuser à mettre sur le compte de l'historien un mérite d'exactitude et de vérité, parce que ce mérite est aussi et en même temps celui du controversiste.

Le dernier livre de l'ouvrage de M. Rébelliau a pour sujet le succès de l'*Histoire des variations*, les réfutations qu'elle a provoquées et les résultats qu'elle a produits. La situation occupée par Bossuet dans l'Église de France était telle que tout ce qui sortait de sa plume était assuré d'un succès éclatant. Son rôle de controversiste, ses grandes places à la cour comme précepteur du Dauphin et grand aumônier de la Dauphine, son rôle dans les affaires de 1682 le mettaient en relief et il était presque seul en vue dans l'Église de France. Après la défaite des jansénistes, Bossuet était au premier rang des défenseurs de la foi catholique contre les réformés. De plus, quoiqu'il eût approuvé la révocation de l'édit de Nantes, il avait demandé que l'on mît dans l'application une certaine modération, et, tout en soutenant le droit de l'autorité publique en matière de foi, il voulait cependant restreindre cette intervention. Par une inconséquence honorable, il permettait à la loi civile de punir le refus des sacrements, et en même temps il considérait comme un sacrilège de contraindre les nouveaux catholiques à remplir hypocritement les devoirs d'une croyance qu'ils n'avaient pas encore. Cette modération relative de Bossuet, jointe aux égards qu'il avait toujours montrés pour les réformés dans les controverses antérieures, lui donnait auprès du public protestant un crédit particulier. Depuis longtemps d'ailleurs on parlait du livre des *Variations*, et on l'attendait avec une extrême impatience. Aussitôt après la publication, les journaux en rendirent immédiatement compte. Ce fut le *Journal des Savants* qui en parla le premier. Basnage dans son *Histoire des ouvrages des savants*, Jean Leclerc dans sa *Bibliothèque universelle*, Bayle ou du moins ses successeurs dans les *Nouvelles de la République des lettres* vinrent ensuite. Les jugements étaient très différents, et les savants protestants montraient une dédaigneuse indifférence; mais l'effet n'en était pas moins produit, et de tous côtés s'élevèrent d'innombrables contradicteurs. Jurieu, Basnage, Pierre

Allix, Gilbert Burnet, Turrettin se distinguèrent dans cette levée de boucliers.

Deux méthodes, nous dit M. Rébelliau, se font remarquer dans ces réfutations diverses. L'une est celle des récriminations : elle consistait à renvoyer à l'adversaire les reproches qu'il faisait aux autres. Bossuet avait prévu ce genre de riposte, et il l'avait hautement bravé. « Si l'on trouve, avait-il dit, la moindre variation dans la doctrine de l'Église catholique, je veux bien avouer qu'ils ont raison. » La seconde tactique est celle de la réfutation directe, celle qui attaque corps à corps l'*Histoire des variations* et en infirme le fond. Selon la première méthode Jurieu, Renoult, Schultz avaient répondu à Bossuet; la seconde est celle de Basnage, Turrettin, Gilbert Burnet. Quelles sont donc les critiques adressées à l'*Histoire des variations?*

On se plaint d'abord des déclamations de l'écrivain. On lui reproche ses apostrophes, ses figures, ses injures et ses emportements. Jurieu va jusqu'à dire que Bossuet « fait le comédien ». Sans doute l'*Histoire des variations* est écrite avec éloquence et porte la trace d'un génie oratoire. Mais le feu est plutôt à l'intérieur qu'à l'extérieur. M. Rébelliau s'est amusé à rechercher et à compter ces apostrophes et ces invectives dont parlent les adversaires. Il en a trouvé en tout une dizaine tout au plus, et encore, « placées dans le texte dont elles font partie, elles perdent une grande partie de leur sonorité oratoire ».

Un second reproche est celui du plan. Le plan, en effet, ne paraît pas répondre à l'objet du livre : cette prétendue histoire des *Variations protestantes* n'est, en réalité, qu'une histoire du luthéranisme et du calvinisme rééditée d'après Mainbourg et Varillas : c'est une suite de hors-d'œuvre et de digressions. L'histoire du concile de Dordrecht, celle des discussions d'Arminius, celle du système de Caméron ont aussi peu de rapport avec les variations des églises protestantes qu'avec l'histoire de la Chine, et Basnage affirme que, « dans les deux gros volumes de M. de Meaux, il y a au moins quatre livres inutiles ». L'auteur de notre thèse répond à cette objection que, sans doute, la critique des *Variations* doit porter sur les actes officiels des Églises et non sur les opinions des particuliers; mais il faut distinguer le controversiste et l'historien. De ce que les décisions des Églises en corps ont seules une valeur dogmatique et obligatoire, il ne s'ensuit pas que pour l'historien les sentiments des particuliers considérables, tels que Luther, Calvin, Henri VIII, ne renferment pas des leçons précieuses et n'aient pu servir à Bossuet, sinon de preuves décisives, au moins de vraisemblables préjugés en faveur de la variabilité. En outre, l'auteur explique en détail pourquoi Bossuet a

donné tant d'importance à l'histoire des Albigeois et aux troubles publics de France. Il était très important de montrer la contradiction des protestants, prétendant revenir au christianisme primitif, avec l'esprit de révolte qu'ils avaient manifesté dans les guerres religieuses.

Après ces critiques générales venaient les critiques sur des points particuliers. L'auteur en signale deux principaux : 1° la question des Albigeois; 2° le caractère de Luther.

Il nous serait difficile de suivre l'auteur dans l'examen détaillé de ces deux points, parce qu'il faudrait entrer dans des considérations historiques qui nous entraîneraient trop loin : nous nous contenterons de signaler les mérites que l'auteur fait ressortir dans l'appréciation de Luther par Bossuet : d'abord la nouveauté du sujet. La Réforme n'avait pas encore été considérée historiquement et au point de vue purement profane. Bossuet n'avait aucun ouvrage à sa disposition qui pût lui ouvrir l'intelligence de l'Allemagne. C'était donc une œuvre très difficile qu'il entreprenait. La critique pouvait trouver à s'y exercer. Elle le fit avec quelque avantage à propos des débuts de l'histoire de Luther, à savoir la prétendue rivalité des Augustins contre les Dominicains, se disputant la publication des indulgences. On sait aujourd'hui que c'est là une légende que les historiens les plus autorisés de ce temps ne mentionnent même pas. Bossuet, sur ce point, fut trompé. Il a eu le tort de s'en rapporter trop aveuglément à Paolo Sarpi, dont il ne se défiait pas quand il s'agissait de thèses défavorables au protestantisme, parce qu'il le considérait comme un calviniste déguisé. Il y a encore quelques points de moindre importance où Bossuet est dans l'erreur.

Mais le point que l'auteur discute avec le plus de soin, c'est le reproche fait à Bossuet par les auteurs protestants de n'avoir vu que les mauvais côtés du caractère de Luther : son esprit de domination, sa grossièreté, sa violence, et de n'avoir pas assez mis en relief ses grandes et éclatantes qualités. M. Rébelliau essaye de disculper Bossuet sur ce point. Il fait remarquer que les passions des hommes jouent un rôle en histoire, qu'en particulier chez Luther la violence et la colère ont agi sur ses idées et sur ses actions : elles prennent donc par là une valeur historique. En outre, il n'est pas vrai que Bossuet ait laissé dans l'ombre les dons éminents de Luther. Il reconnaît que sa vie était « sinon parfaite, du moins irréprochable aux yeux des hommes, qu'il était élevé au-dessus de toutes les faiblesses humaines ». Au point de vue de l'intelligence, il ne craignait pas de le qualifier de « grand esprit ». Il lui reconnaît « de la force ». Il avoue la supériorité de Calvin pour le savoir, mais Calvin lui était inférieur par le génie. Il atteste, par ouï-dire à la

vérité, que « Luther maniait sa langue maternelle avec clarté et élégance » et il ne paraît pas choqué dans les écrits latins de « ce style grossier, de cette forêt, de ce chaos » dont Luther était le premier à s'accuser. Enfin, il lui attribuait l'éloquence. C'était, disait-il, « l'orateur le plus véhément de son siècle ». Il entraînait les foules et ses sermons « suscitaient des exécuteurs à ses prophéties ». Pour en revenir aux qualités morales, Bossuet nous présente Luther très simple, très sincère, facile à duper, incapable d'hypocrisie. Il lui reconnaît de la piété et de la dévotion, et même de l'humilité. Sans doute on ne peut demander ici une impartialité absolue; elle n'existe guère en histoire. Mais, en somme, la critique n'a réussi à signaler dans Bossuet aucune erreur grave; et telle qu'elle est, l'esquisse du personnage est encore assez précise, assez équitable, assez vivante pour être déclarée vraie.

L'auteur termine ce vaste et profond travail par un dernier chapitre qui peut servir de conclusion, et dans lequel il expose les résultats obtenus par l'ouvrage de Bossuet et par sa théorie des variations protestantes. De ces résultats, quelques-uns regardent la critique historique et les changements de point de vue qui se sont opérés chez les protestants eux-mêmes à propos de certains événements, par exemple l'histoire des Albigeois; nous en avons déjà parlé. Mais le résultat le plus notable et le plus intéressant, au point de vue philosophique, fut le changement dans la méthode de controverse adopté par les Églises protestantes après le livre de Bossuet. L'auteur a déjà fait remarquer que les protestants, aussi bien que les catholiques, avaient commencé par admettre le principe de l'immutabilité comme criterium de la vérité religieuse, d'après la maxime de Vincent de Lérins : *Est verum quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* La Réforme ne connaissait pas son histoire; elle n'avait pas la conscience et le souvenir de ses variations. Or, ces variations, Bossuet venait de les mettre au jour d'une manière victorieuse et qui ne laissait pas de place à la réplique. Sur ce point, Bossuet avait obtenu un résultat capital et décisif. On lui reproche aujourd'hui, à un point de vue très superficiel, de n'avoir pas compris précisément que la force du protestantisme est dans cet esprit de variation. Mais personne alors n'avait cette pensée; elle était absolument contraire à l'esprit du temps, et les protestants eux-mêmes ne s'en étaient jamais prévalus. C'est Bossuet qui a mis le protestantisme sur cette voie en lui opposant ce dilemme : ou revenir à l'immutabilité, c'est-à-dire à l'autorité, ou accepter le principe du changement et se laisser entraîner par le courant de la libre pensée. Le protestantisme mis au pied du mur, au lieu de revenir à la tradition, a choisi, à ses risques et périls, le principe de l'évolution

continue. L'*Histoire des variations* a eu ce « contre-coup ironique », dit l'auteur, de porter la Réforme de plus en plus dans cette voie dont elle n'avait pas conscience. C'est le contraire que Bossuet avait voulu, et en cela il a échoué; mais il fallait un puissant génie, d'une netteté et d'une lucidité extraordinaires, pour saisir ainsi le point vif du débat qui s'agitait depuis près de deux siècles dans les ténèbres, et pour dénouer le nœud de cette inextricable controverse.

On voit par l'analyse que nous venons de donner aussi fidèlement que possible du livre de M. Rébelliau que ce livre est un travail neuf et fort, profondément travaillé et nourri de faits, de preuves et d'idées. Il nous reste à ajouter quelques observations soit approbatives, soit critiques, que ce travail nous a suggérées.

Nous signalerons d'abord une lacune à notre avis assez grave dans l'ouvrage si ample cependant de M. Rébelliau. Il nous semble qu'exclusivement préoccupé d'établir la thèse de la valeur scientifique de l'*Histoire des variations*, il a trop omis d'en apprécier la valeur littéraire. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur Bossuet historien du protestantisme, il n'y en a qu'une sur Bossuet écrivain. L'*Histoire des variations*, ne fût-elle pas absolument conforme aux règles de la critique et de la science, n'en serait pas moins encore un très bel ouvrage. Nous pensons donc qu'un chapitre aurait dû être consacré à ce point de vue : la beauté des portraits, par exemple, la force et la rapidité du récit, la véhémence de la dialectique, la majesté du style, tout cela aurait dû être signalé. Enfin, dans un ouvrage sur Bossuet, il nous semble qu'un certain nombre de citations de Bossuet eussent été à leur place et eussent orné et relevé l'aridité de la discussion. L'auteur peut penser que tout cela était connu, mais pas autant qu'il le croit. L'*Histoire des variations* est, nous l'avons dit, un des livres dont la critique littéraire, effrayée par son aspect théologique, s'est le moins occupée : nous ne connaissons là-dessus que le chapitre de M. Nisard, et ce chapitre n'est pas présent à l'esprit de tout le monde.

Si nous passons maintenant à la question soulevée par l'auteur, il est un point que nous lui accorderons sans hésiter et qu'il nous paraît avoir solidement établi : c'est que Bossuet, que l'on ne veut considérer que comme un orateur, avait cependant un besoin extrême d'exactitude et de précision. Nous en donnerons des preuves empruntées à la philosophie. Par exemple, il a écrit, comme on sait, la *Connaissance de Dieu et de soi-même*. Dans ce livre, le premier chapitre traite de l'âme, le second du corps, et le troisième de l'union de l'âme et du corps. Dans le chapitre sur le corps, qui doit conduire à la connaissance de Dieu,

Bossuet, s'il n'eût été qu'un orateur, aurait pu se contenter de considérations générales, philosophiques, populaires, comme a fait Fénelon dans son traité *De l'existence de Dieu;* son royal élève, le Dauphin, n'en demandait pas tant. Au contraire, Bossuet, ayant à parler du corps, a voulu savoir exactement ce qu'il enseignait. Il a appris l'anatomie et la physiologie, et a suivi, nous dit-on, tout un hiver, les conférences de l'anatomiste Stenon, preuve manifeste de ce besoin de documents exacts qu'a relevé M. Rébelliau. Dans le livre de Bossuet, le chapitre sur le corps est un résumé excellent de la science de son temps, et le chapitre suivant, qui traite des rapports du système nerveux avec les sensations, n'est pas très au-dessous de la science du nôtre. Donnons un second exemple non moins frappant. Bossuet a fait une *Logique*, toujours pour son élève. Cette logique aurait pu être, comme celle de Port-Royal, un ouvrage de vulgarisation populaire; elle eût été même par là encore mieux accommodée à son objet : l'instruction du jeune prince. Eh bien, non! Il a fait au contraire une logique exclusivement technique et savante, d'une noble aridité, et touchant à la métaphysique; ayant à faire de la logique, il a voulu la faire aussi précise que possible. En la lisant, personne ne serait tenté de dire que c'est l'œuvre d'un orateur qui ne serait qu'orateur.

On voit d'après ces faits que nous n'avons nulle raison de ne pas croire que, s'étant appliqué à l'histoire, Bossuet s'est mis dans toutes les conditions de la critique historique, qu'il a choisi ses documents, qu'il les a triés, qu'il ne s'est appuyé que sur des textes authentiques et sur des témoins non suspects. Tout cela est vrai, et l'auteur l'a amplement démontré. Sur quel point porteraient donc nos réserves? Sur un mot, sur le mot *scientifique*, qu'il applique à l'*Histoire des variations*. Ce mot est bien gros et nous paraît exagéré. De nos jours, en effet, la science est devenue une puissance si imposante, si exigeante, si impérieuse, qu'il ne faut pas trop légèrement réclamer son approbation. L'un des caractères essentiels de la science telle qu'on l'entend de nos jours, et en particulier de la science historique, est ce que l'on appelle, d'un mot emprunté à la terminologie allemande, l'*objectivité*, c'est-à-dire la disposition à voir les choses du dehors, sans y mêler nos préventions, nos opinions, nos sentiments personnels. L'illustre historien que nous avons récemment perdu, Fustel de Coulanges, tenait par-dessus tout à ce caractère de la science; sans doute, lui-même il avait ses systèmes; mais il prétendait les tirer exclusivement des faits et ne les devoir à aucune opinion préconçue, philosophique, politique ou religieuse. Le reproche que la nouvelle école historique fait à la précédente, c'est-à-dire à celle d'Augustin Thierry et de Guizot, c'est d'avoir subordonné l'histoire à la

politique; et cependant on ne peut pas reprocher à cette école de n'avoir pas travaillé sur les textes, car elle avait elle-même donné le grand exemple de remonter aux sources : seulement elle faisait trop de l'histoire l'auxiliaire du libéralisme. On peut trouver ce reproche exagéré, on peut même ne pas l'admettre : c'est cependant l'objection que l'on fait à cette école au nom de la science. Si donc nous nous plaçons à ce point de vue, comment attribuer à l'*Histoire des variations* une valeur scientifique? Qui trouvera dans cet ouvrage cette *objectivité* que nous avons signalée comme le caractère distinctif de la science? L'auteur ne peut pas le soutenir; car il accorde lui-même que le livre de Bossuet est un ouvrage de controverse; or un livre de controverse est précisément ce qu'il y a de moins objectif, car il n'est écrit que pour défendre une cause et en attaquer une autre. Notez qu'un ouvrage de controverse bien fait exige tout aussi bien qu'un ouvrage purement scientifique des qualités d'exactitude et de précision. Le bon controversiste doit lui aussi s'appuyer sur des pièces authentiques et sur des faits vrais; cela ne suffit pas pour constituer une œuvre vraiment scientifique : il y faut une neutralité qui soit en quelque sorte indifférente entre les partis; et c'est ce qu'on ne pouvait attendre d'un écrivain religieux, d'un évêque, d'un catholique jugeant des protestants. A ce point de vue, le mérite de Bossuet, si grand qu'il soit, ne va pas jusqu'à changer le caractère de son ouvrage.

Nous ne pouvons donc pas exiger de Bossuet historien du protestantisme une impartialité absolue. Cependant nous devons nous-mêmes, à notre tour, nous garder d'une certaine illusion. Nous ne devons pas lire l'*Histoire des variations* avec nos idées d'aujourd'hui et demander à Bossuet de juger le protestantisme comme nous le jugerions nous-mêmes si nous avions à en parler. Il ne faut pas oublier que nous avons deux siècles d'expérience de plus que lui, et qu'il ne pouvait juger que d'après les faits qu'il avait sous les yeux. Par exemple, Bossuet pouvait-il deviner qu'il viendrait un moment où les sociétés qui paraîtraient les plus stables et les plus solides dans le monde seraient les sociétés protestantes, et que les nations catholiques, au contraire, paraîtraient vouées aux révolutions et à l'anarchie. Or, non seulement Bossuet n'avait pas ce spectacle sous les yeux, mais il en avait un tout contraire, à savoir le désordre et l'anarchie chez les peuples protestants, la stabilité, les traditions, la fidélité aux institutions chez les peuples catholiques. Il avait vu la Réforme produire en Allemagne la guerre de Trente ans, en France les guerres religieuses, en Angleterre la révolution de 1640 et, la même année où paraissait l'*Histoire des variations*, la révolution de 1688. Lorsque Bossuet parle du peuple anglais, dont nous vantons

aujourd'hui l'esprit de conservation et de fixité, il l'appelle « ce peuple léger et inconstant »; et il a raison quand on pense avec quelle facilité ce peuple changeait de religion, selon l'impulsion donnée par ses souverains : Henri VIII établit une religion nouvelle, Marie Tudor rétablit l'ancienne, Édouard VI et Élisabeth reviennent à celle de Henri VIII sous des formes différentes. Ce peuple, si voué à la tradition, d'après nos idées actuelles, donnait cependant le premier l'exemple de décapiter un monarque, d'établir une république dans une grande monarchie, puis de livrer cette république à un soldat, puis de revenir à ses princes, puis de chasser ces princes de nouveau pour se donner à un usurpateur. Voilà le spectacle que Bossuet a eu sous les yeux, d'après une histoire récente. Ajoutez-y les guerres de France, de Hollande et d'Allemagne, et demandez-vous si Bossuet pouvait voir dans le protestantisme un principe de stabilité. Comment au contraire n'aurait-il pas été amené à penser que c'étaient les variations doctrinales et religieuses qui avaient amené les variations politiques? Où était alors l'exemple de la stabilité, de la fidélité aux princes, du respect du passé? C'était en France. Soixante-dix ans ou, si l'on veut, soixante ans de monarchie absolue, sans ombre de désordres, sauf les désordres superficiels de la Fronde, voilà le spectacle que présentait alors notre pays, et il était permis de croire qu'une religion fixe et immuable était la cause productrice et conservatrice d'un pareil état. Bossuet ne pouvait donc guère voir les choses autrement qu'il ne les vit. Les événements semblaient lui donner raison. Il ne pouvait pas devancer son temps. Lui-même, nous l'avons vu, en signalant l'esprit de variation comme l'esprit même du protestantisme, contribua à lui donner la conscience de lui-même. Les protestants, d'abord étonnés et scandalisés de ce reproche, ont fini par s'en enorgueillir et s'en faire un titre d'honneur. Mais il fallait d'abord que le fait fût établi; et l'établissement de cette vérité essentielle est le résultat le plus solide et le plus certain de l'*Histoire des variations*.

Paul JANET.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Alessandro d'Ancona. *Origini del teatro italiano. Libri tre, con due appendici sulla rappresentazione drammatica del contado toscano e sul teatro mantovano nel sec. xvi.* Seconda edizione, rivista de accresciuta. Torino, Ern. Loescher, 1891, 2 vol. in-8°.

La première édition de cet ouvrage, publiée en 1877 et dédiée à la mémoire de notre savant compatriote Édélestand du Méril, a véritablement fondé l'histoire du théâtre italien du moyen âge, qui avait été jusque-là presque complètement négligée par les critiques et les historiens de la littérature. Le plan de M. d'Ancona était si bien conçu, ses démonstrations étaient si justes et il avait du premier coup réuni tant de faits avant lui inconnus ou épars, qu'il n'a pas eu besoin, après quinze années pendant lesquelles cependant son initiative avait amené de nombreux travailleurs sur le terrain défriché par lui, de changer rien d'essentiel à la composition ni à l'exécution de son œuvre. Il l'a simplement agrandie, revue avec soin, enrichie de tous les faits qui pouvaient contribuer à rendre son exposé plus complet et ses raisonnements plus probants, il a défendu avec succès ses principales conclusions contre les objections qu'elles avaient soulevées çà et là ou les hypothèses divergentes qui avaient été soutenues par d'autres, et il nous la livre maintenant sous une forme qu'on peut regarder comme définitive. On y trouve d'un bout à l'autre, comme dans tous les ouvrages du savant professeur de Pise, une érudition patiente, sagace et critique, et une mise en œuvre que recommandent une composition bien entendue et une parfaite clarté de forme. Je voudrais présenter des *Origines du théâtre italien* un rapide résumé, qui ne sera peut-être pas superflu, puisque ce livre, malgré son grand mérite et son utilité pour l'histoire des lettres, n'est pas connu en France autant qu'il semblerait devoir l'être, ce dont l'auteur se plaint non sans quelque amertume. Je présenterai en passant quelques observations, surtout à propos de l'introduction, qui ne touche qu'assez indirectement au sujet principal.

L'histoire du théâtre italien antérieur à la Renaissance, presque exclusivement religieux, ne constitue pas, à vrai dire, un des brillants chapitres de l'histoire si brillante de la littérature italienne. Tandis qu'avec Dante, Pétrarque et Boccace le « vulgaire de si », dans le domaine de

l'épopée, de la poésie lyrique et du récit en prose, éclipse au XIV^e^ siècle tous les « vulgaires illustres » qui l'avaient précédé, il n'a rien produit dans le genre dramatique qui s'élève au-dessus de l'ordinaire; le théâtre italien du moyen âge ne peut même soutenir la comparaison avec le nôtre : on n'y trouve ni l'originalité d'œuvres comme *Adam* ou le *Jeu de saint Nicolas*, ni l'imposante étendue et la magnificence des grands mystères du XV^e^ siècle. C'est d'ailleurs, comme le nôtre, un théâtre qui n'a pas atteint le terme de son évolution : dédaigné par les artistes savants de la Renaissance, il a également disparu devant l'essai d'une restauration du théâtre antique. M. d'Ancona pense, comme des critiques français l'ont souvent dit pour leur pays, que cet abandon de la forme dramatique indigène n'a peut-être pas été un bien, et que des *rappresentazioni*, comme des mystères, aurait pu sortir une dramaturgie plus nationale, plus souple et plus vivante que ne l'a été pendant longtemps l'imitation des tragédies latines et grecques. Mais, quoi qu'on pense de ce regret, il ne change pas l'état des choses : le théâtre religieux, né spontanément en Italie ainsi qu'en France, de la liturgie, n'a pas abouti, comme il devait logiquement le faire, à créer un théâtre profane, et il s'est évanoui, en Italie ainsi qu'en France, devant la réapparition du théâtre antique, comme, d'après les vieilles croyances, les ombres formées dans les ténèbres disparaissaient dès qu'on voyait poindre à l'orient les premiers rayons du soleil renaissant.

Le sujet traité avec tant d'amour et de science par M. d'Ancona n'en a pas moins un véritable intérêt historique et littéraire. Plusieurs des aspects les plus frappants ou les plus intimes de l'ancienne société italienne reçoivent une nouvelle lumière de cette étude, qui d'autre part touche par plus d'un côté à l'évolution générale de la littérature européenne; et il s'en faut que dans ces humbles monuments de la piété et de l'art d'autrefois tout soit à dédaigner, même au point de vue esthétique, sans compter que l'histoire des mœurs et de la vie sociale, l'archéologie, la philologie, trouvent à recueillir dans les textes eux-mêmes et surtout dans l'ample commentaire du savant critique de nombreux et précieux renseignements.

Je laisse de côté l'introduction, sur laquelle je reviendrai en finissant, et qui est consacrée à un exposé sommaire des origines du théâtre chrétien en Europe. Le théâtre chrétien en Italie n'a pas suivi le même développement qu'en France, en Angleterre et en Allemagne. Sauf quelques pousses isolées projetées par l'ancien office dramatique à Sutri, au Mont-Cassin ou à Parme, par le drame liturgique en Frioul, par le drame latin rythmique postérieur dans certains couvents des Apennins qui

subissaient l'influence française [1], et au XVe siècle en Piémont par les grands mystères français [2], toute l'évolution du drame religieux telle qu'elle s'est produite en France du IXe au XVe siècle est étrangère à l'Italie. Le théâtre pieux a dans ce pays une tout autre origine que dans le nôtre : il est sorti du grand mouvement de rénovation religieuse qui, à partir de 1259, a si profondément agité l'Ombrie d'abord, puis les régions avoisinantes. A la suite de cette sorte d'enthousiasme épidémique qui avait entraîné des populations entières à parcourir les villes et les campagnes en frappant leurs épaules nues et en chantant des hymnes en langue vulgaire, les flagellants (*disciplinati* ou *battuti*) s'organisèrent en confréries qui avaient leurs jours réguliers d'assemblées pour leurs pieux et sanglants exercices. Ces exercices, qui avaient lieu dans l'église, étaient accompagnés de chants, *laudi* ou *laude* [3], où s'exprimait la dévotion des fidèles à l'occasion de la fête qu'on célébrait, des divers épisodes de la vie du Christ, et particulièrement de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus, et aussi des joies du ciel, des peines de l'enfer et du jugement dernier. Nous possédons encore un grand nombre de *laude* lyriques ombriennes, notamment celles de Jacopone di Todi, « le jongleur de Dieu », comme l'a si bien appelé M. d'Ancona, et nous y trouvons bien tous les traits qu'on pouvait s'attendre à y rencontrer d'une piété ardente, tout imprégnée d'amour et de crainte, nullement dogmatique, à la fois naïve et profonde, extatique et triviale. Quelques-unes des poésies de Jacopone ont déjà une forme dialoguée et presque un caractère dramatique, et M. d'Ancona ne serait pas éloigné de lui attribuer les plus anciennes et les plus remarquables des *laude* décidément dramatisées dont M. Ernesto Monaci a récemment découvert et fait connaître en partie d'importants recueils. Quoi qu'il en soit, c'est des chants des *disciplinati* que sortit insensiblement et presque incon-

[1] Voir de Bartholomaeis, *Ricerche Abruzzesi* (Roma, 1889). J'ai fait remarquer à propos de l'intéressante publication de M. de Bartholomaeis (voir *Romania*, t. XIX, p. 370) « qu'on pourrait aller plus loin que lui et montrer que toute la dramaturgie chrétienne du moyen âge est d'origine française ». Cette proposition, que j'essaye de motiver à la fin du présent article, est toutefois trop absolue dans sa généralité : je pense avec M. d'Ancona, contrairement à M. de Bartholomaeis, que la *lauda* n'est pas d'origine française, et constitue un phénomène isolé, qui paraît au moins en grande partie spontané (voir ci-dessous).

[2] Voir dans le *Journal des Savants*, 1888, p. 510 et suiv., mon article sur la *Passion* de Revello.

[3] *Laude* est le latin *laude; lauda*, comme le roum. *laudă* et l'esp. *loa*, est le substantif verbal de *laudare*. Il faut seulement remarquer que ces formes ont été modifiées par imitation du latin : la langue ordinaire dit *lode;* l'ancien italien possédait deux substantifs tirés de *lodare*, le masculin *lodo* et le féminin *loda*.

sciemment la *lauda* dramatique, ou plutôt, pour lui donner le nom qu'elle porte habituellement, la *devozione*. Plusieurs *laude* appelaient un chant alterné, et on l'employa d'abord sans doute par demi-chœurs; certaines scènes de l'histoire évangélique furent bientôt mises absolument en dialogue, notamment l'Annonciation, la Nativité, la Passion, et il était tout indiqué que le rôle de chacun des interlocuteurs fût confié à un personnage distinct. Tout le reste devait suivre naturellement et presque forcément : érection d'une estrade (*talamo*) au milieu de l'église pour qu'on pût mieux voir les exécutants, adoption par ceux-ci de costumes afférents à leur rôle, disposition sur l'estrade de *luoghi deputati* réservés à chaque groupe de personnages quand l'action comprenait plusieurs lieux entre lesquels elle se répartissait. Le succès encourageant les premiers essais, on allongea bientôt ces petits drames, qui cependant ne s'éloignèrent jamais que très peu du texte sacré; on ne se renferma plus dans l'Évangile : on soumit au même traitement des légendes de saints, des épisodes de l'Ancien Testament, des scènes eschatologiques, et ainsi se forma tout un répertoire de *devozioni*, qui, dans sa patrie primitive, l'Ombrie, dut être fort riche, et qui en sortit pour se répandre alentour, bien que dans un cercle assez restreint, et y susciter des imitations.

On voit que des circonstances analogues ont donné à l'évolution de la *devozione* un caractère tout à fait semblable à celui de nos mystères, et que des deux côtés on est est arrivé à cette même façon d'entendre la mise en scène qui donne au théâtre du moyen âge son caractère spécial : elle est, là comme ici, simultanée et non successive, et cela tient également à ce que la représentation se fait dans l'église et à ce que les divers lieux de l'action, à l'origine à demi symbolique, sont nécessairement en même temps sous les yeux des spectateurs. Mais il ne faudrait pas que ces curieuses ressemblances fissent illusion sur les différences qui séparent ces deux variétés du drame chrétien. Le mystère français est essentiellement dogmatique : il a pour but, dans sa double origine qui est l'office de Noël et l'office de Pâques, de prouver aux spectateurs (d'où son nom [1]) les deux mystères fondamentaux du christianisme,

[1] On a souvent dit qu'il fallait rattacher *mystère* non à *mysterium* mais à *ministerium*, et M. d'Ancona lui-même (t. I, p. 373) adopte cette opinion. C'est une erreur, qu'il était d'ailleurs assez naturel de commettre, car d'une part il y a eu confusion, dans le latin vulgaire de la Gaule, entre *ministerium* et *mysterium*, ce qui explique qu'à côté de *menestier* (dans *Eulalie*) on ait *mestier*; d'autre part, à une époque postérieure, on a employé en français le mot *mistere* dans le sens vague de «cérémonie, office». Mais il faut remonter aux origines si on veut se rendre compte de l'évolution. *Mystère* est un mot savant, qui n'existe en français que dans le double sens de «mystère de la foi» et

l'Incarnation et la Résurrection[1], en leur faisant voir de leurs yeux, entendre de leurs oreilles les faits miraculeux et les témoignages irrécusables qui attestent que l'enfant né de Marie est bien le Messie et que Jésus est bien ressuscité des morts : de là l'office dramatique de Noël, avec les prophètes annonçant le Christ, les mages et les bergers le reconnaissant dans l'enfant nouveau-né, les sages-femmes proclamant la virginité inviolée de la mère; de là l'office dramatique de Pâques, avec le tombeau vide, l'ange (ou les anges) montrant aux saintes femmes le suaire et leur révélant la Résurrection. Tout autre est le point de départ des *devozioni* ombriennes : c'est la joie des fidèles à la Nativité, leur foi profonde en la Résurrection, leur espérance ou leur terreur en face des félicités du ciel ou des tourments de l'enfer, leur épouvante devant le « jour de colère » du Seigneur, qui les ont inspirées. L'office dramatique vient de l'esprit et s'adresse à l'esprit par l'intermédiaire des sens, la *devozione* vient du cœur et parle au cœur; l'un fait appel au raisonnement, l'autre au sentiment. En outre, et c'est là une autre différence capitale, qui tient d'ailleurs à la première, l'office dramatique est œuvre de clercs, la *devozione* œuvre de laïques; le clergé compose le premier pour l'instruction du peuple, il se borne à tolérer ou à accueillir la seconde, sortie spontanément du peuple lui-même[2]; par une conséquence nécessaire, le premier est en latin et n'admet la langue vulgaire que peu à peu, la seconde est dès l'abord en langue vulgaire. Enfin, la *devozione* tient de son origine dans les *laude* un caractère surtout lyrique qui la distingue nettement du drame liturgique et qui lui donne tout son charme : les effusions de tendresse à l'égard du *bambino* et de sa mère, de pitié envers les souffrances du Rédempteur, de componction à la pensée des péchés commis et des peines qu'ils méritent, d'exaltation à

« démonstration représentative d'un mystère de la foi ». Le second sens s'est développé d'abord dans le latin des clercs, qui ont désigné naturellement par *mysterium* les deux offices dramatiques qui avaient pour centre les mystères de l'Incarnation et de la Résurrection. De leur langue il a passé à celle des laïques, quand la langue du drame liturgique a elle-même changé. Quant au développement postérieur du sens de *mystère*, il s'explique de lui-même.

[1] La représentation de la Passion est inconnue à l'époque proprement liturgique et même à l'époque subséquente du drame chrétien. Les personnages sacrés ne paraissent que tard dans les offices dramatiques. L'entretien de Jésus avec Marie Madeleine, dans l'office de la Résurrection, appartient à la troisième période de l'évolution de cet office (voir Lange, *Die lateinischen Osterfeiern*, p. 183 et suiv.).

[2] Toutefois il faut noter que la *lauda* est en rapport intime avec la liturgie, en ce que c'est généralement l'office du jour, et particulièrement l'évangile, qui lui fournit son sujet.

l'idée du paradis promis au repentir, y font vibrer à chaque page, à travers une forme gauche et souvent embarrassée, l'âme enfantine, imaginative et passionnée des habitants de ces montagnes où s'était déroulée l'idylle d'Assise. Les deux formes du théâtre chrétien, nées dans des milieux différents et de tendances presque opposées[1], devaient, en s'altérant toutes les deux, arriver presque à se rejoindre. Ce qui les transforma de telle sorte que, comme nous allons le voir, la *rappresentazione* florentine, issue probablement de la *devozione*, ressemble d'assez près au mystère français issu de l'office dramatique, c'est que dans l'un et l'autre cas l'élément qui n'était d'abord qu'accessoire, le spectacle, devint prépondérant. Les spectateurs des offices dramatiques et des *devozioni* prirent un intérêt de plus en plus grand au dialogue, à la mise en scène, au jeu des personnages, au développement de l'action pour eux-mêmes et non plus seulement pour le dogme qu'ils servaient à démontrer ou le sentiment qu'ils servaient à exprimer. De là vint qu'en France le drame sacré abandonna l'église et la langue latine et aboutit à ces fastueuses exhibitions du XVe siècle où des centaines d'acteurs émerveillaient pendant des semaines les populations accourues de toutes parts, et qu'à Florence la simple et brève *lauda* dramatique des flagellants devint également un spectacle populaire composé de pièces parfois fort longues, écrites avec soin par des poètes de profession, rehaussées de tout l'éclat d'une riche mise en scène et d'*engins* compliqués, objets de divertissement où le plaisir profane prenait au moins autant de place que l'édification.

M. d'Ancona cherche, en effet, à établir, dans la suite de son exposition, que la *rappresentazione* florentine n'est autre chose qu'une transformation de la *devozione* ombrienne, combinée avec des spectacles muets que Florence possédait depuis longtemps. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

La *sacra rappresentazione* est une forme théâtrale tout à fait propre à Florence, née vers le milieu du XVe siècle par la fusion de la *devozione* venue du dehors et des pompes urbaines par lesquelles on célébrait *ab antiquo* la fête du patron de la ville (saint Jean). L'union que contractèrent ces deux formes diverses, dérivant, l'une

[1] Malgré ces différences, il n'est pas impossible que la transformation de la *lauda* lyrique en *lauda* dramatique ait été en partie provoquée par l'influence des drames liturgiques latins, qui, importés d'*oltr'Alpi*, avaient quelque peu pénétré en Italie (voir ci-dessus, p. 672, n. 1). Mais je crois que M. d'Ancona a raison contre MM. Monaci et de Bartholomaeis en n'admettant qu'une influence indirecte et suggestive, et en écartant toute idée d'une imitation directe : les ressemblaces qu'on a constatées s'expliquent par l'identité des sources.

de l'instinct de l'imitation dramatique, l'autre de celui de la reproduction mimique, engendra cette production nouvelle, dans laquelle sont arrivés à la plus grande perfection les germes contenus dans l'une et dans l'autre. La *devozione* n'avait pas dû progresser beaucoup plus loin que le point où, dans leurs humbles oratoires, l'avaient menée les *laudesi;* et de son côté la pompe mimique, privée de l'accompagnement et de l'interprétation de la parole des personnages, restait un spectacle infécond. Au nouveau drame la *devozione* fournit le modèle, et les fêtes dans lesquelles l'art de la mise en scène avait déjà fait excellemment sa preuve fournirent une occasion favorable à l'agrandissement de la sèche action dramatique employée par les flagellants; mais ce n'est que dans la cité qui fut le berceau des arts et de la poésie qu'il pouvait en sortir un genre littéraire et une espèce théâtrale. De grands artistes, comme Brunelleschi et Cecca, donnèrent, par le moyen de leurs *ingegni,* le plus grand développement à la partie figurative et symbolique; des poètes de valeur, comme Belcari et Laurent le Magnifique, se substituèrent aux humbles et incultes *laudesi,* et ainsi se forma ce théâtre qui unit heureusement l'industrie du mécanisme et le charme de la poésie. Ce fut le fruit mûr d'une civilisation arrivée à maturité.

La plus grande partie de l'ouvrage de M. d'Ancona n'est que le développement de ces lignes. Il nous fait connaître dans le détail tout ce qui concerne les *rappresentazioni*, le lieu et le temps de leur exécution, leur mise en scène, les *ingegni* qui en faisaient un des principaux attraits; il énumère les auteurs de *rappresentazioni* qui nous ont laissé leurs noms; il nous dit quels en étaient les acteurs [1]; il montre, fait curieux et qui constitue une différence sensible avec les mystères français, qu'originairement elles étaient chantées d'un bout à l'autre et ne furent que plus tard simplement déclamées [2]; il en étudie la versification (qui est constamment l'octave), le style, la langue; il en apprécie la valeur littéraire, sans la surfaire ni la rabaisser, et aussi le caractère religieux et moral; il en dénombre les sujets, en indique les sources, et fait voir

[1] Ces acteurs étaient des enfants ou de très jeunes gens (tous du sexe masculin, excepté naturellement dans les couvents de femmes, où c'était l'inverse). C'est là un trait caractéristique, qui met une grande différence entre nos mystères et les *rappresentazioni*, et qui a certainement contribué à donner à celles-ci ce qu'elles ont d'un peu étriqué et chétif. En revanche, un spectacle où ne figuraient que ces adolescents sveltes et élégants que nous montrent les peintres et les sculpteurs florentins contemporains des *rappresentazioni* devait présenter une grâce que n'eurent jamais nos mystères, joués par des bourgeois et des artisans aussi grossiers et lourds que l'étaient trop souvent les ouvrages qu'ils avaient à représenter.

[2] Bien entendu, les offices dramatiques et les drames liturgiques latins étaient chantés, mais les œuvres françaises les plus anciennes, comme *Adam*, étaient déjà récitées, ainsi que le montre la didascalie mise en tête du manuscrit. Dans les mystères des XIVe et XVe siècles, les morceaux chantés se réduisent à quelques passages isolés.

comment elles ont peu à peu élargi leur domaine et, sous prétexte d'une intervention miraculeuse finale, pris leurs thèmes dans des fictions originairement profanes; il en passe en revue les divers personnages, tous assez pareils dans toutes, personnages divins, diaboliques, symboliques et purement humains, ceux-ci divisés d'après leur rang social; il nous montre enfin d'une manière fort piquante comment et par quels procédés on fabriquait une *sacra rappresentazione*. Toute cette exposition minutieuse et bien ordonnée ne saurait s'analyser : on la lira avec d'autant plus d'intérêt et de profit que l'auteur a constamment renvoyé au théâtre français du moyen âge, qu'il connaît presque aussi bien que le théâtre italien, pour signaler les points de contact entre les *rappresentazioni* et nos mystères. Ces points de contact sont-ils dus uniquement, comme il le pense, à la nature même des choses? ou ne pourrait-on admettre que le théâtre religieux de France a été pour quelque chose dans le développement de celui de Florence? La thèse que M. d'Ancona expose dans le passage que j'ai cité tout à l'heure est assurément probable; mais le savant et scrupuleux auteur reconnaît lui-même qu'elle ne s'appuie sur aucun témoignage décisif. On ne trouve aucune trace de l'introduction à Florence des *devozioni* ombriennes, ni en général de représentations accompagnées de paroles, avant le milieu du XVe siècle. Or cette époque, où nous voyons surgir la *rappresentazione* (appelée aussi *istoria*, *mistero*, etc.), est précisément celle où chez nous les mystères venaient d'atteindre leur apogée et jouissaient de leur plus grande vogue. Ne peut-on pas croire que c'est l'influence, indirecte si l'on veut, lointaine, mais en somme décisive, des représentations françaises qui a fécondé les anciennes exhibitions muettes et les a transformées en ces drames où tant de choses rappellent nos mystères? La question demanderait un examen sérieux et sans parti pris; je me borne à la soulever, la livrant aux réflexions de mon savant ami, qui a plus que personne les moyens de la résoudre [1].

Quoi qu'il en soit, les ressemblances entre les deux théâtres sont frappantes. Même conception du rapport de la pièce avec sa source : l'œuvre dramatique est simplement le récit soit d'un épisode, soit d'une vie entière, mis en dialogue, sans rien retrancher et en n'ajoutant que des « agréments » qui ne tiennent pas au sujet; même obligation de mettre tout sous les yeux du spectateur; même banalité dans la peinture des bons

[1] En revanche, on peut se demander si les confréries de la Passion et autres du même genre que nous voyons apparaître en France au XVIe siècle ne remontent pas aux associations pieuses italiennes, et si leurs représentations n'ont pas un point de contact originaire avec les *devozioni*. C'est une vue que je ne puis qu'indiquer ici et qui demanderait à être suivie.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et des méchants, opposés les uns aux autres par une antithèse absolue et sans nuances; même faiblesse dans l'étude des caractères et l'analyse des sentiments; même complaisance pour ces longues scènes de supplices dans lesquelles la patience du spectateur nous semble égaler celle des martyrs[1], etc. Les différences ne manquent pas non plus, et doivent être prises en sérieuse considération. Les unes tiennent aux conditions extérieures : les *rappresentazioni* ont des dimensions beaucoup moindres que les mystères; se jouant dans des lieux clos (le plus souvent des églises), elles ne pouvaient déployer ces masses de personnages et ce nombre extraordinaire de *mansions* que permettait le système français; elles sont aussi beaucoup moins longues : la plupart tenaient en deux heures, bien peu comprenaient deux journées, et ce n'étaient que des fins d'après-midi. Les autres ont des causes plus intimes : la *rappresentazione*, bien qu'étant comme le mystère un spectacle populaire, a quelque chose de sensiblement plus élevé et plus élégant, ce qui tient surtout à ce que le peuple auquel elle s'adresse est ce peuple unique de Florence; elle ne fait à l'élément comique qu'une part infiniment moindre, et ne tombe jamais dans la farce, la grossièreté et l'obscénité qui s'étalent dans un si grand nombre de mystères; ses bourreaux sont moins trivialement et moins facétieusement féroces, ses diables beaucoup plus sérieux et moins encombrants que les nôtres; sa brièveté même lui sert, en lui interdisant ces amplifications, ces discours interminables, ces dialogues infinis qui allongent fâcheusement tant de « journées »; le style est plus soutenu, le ton plus digne, et plus souvent on rencontre des passages où il y a quelque vérité, quelque passion ou quelque poésie; enfin, et c'est là le grand mérite des *rappresentazioni*, la langue en est exquise et forme une des sources les plus abondantes et les plus pures de la connaissance de ce charmant idiome florentin du moyen âge, tel qu'il se parlait réellement, et sans le mélange (ou au moins avec le mélange rare) du pédantisme et de la recherche qui, à l'époque même des *rappresentazioni*, commençaient à en gâter l'expression littéraire. Le théâtre français du xve siècle a d'autres mérites : il est plus varié, offrant des œuvres nées sur tous les points de la France et dues à des auteurs divers d'esprit et de culture, tandis que le théâtre florentin présente une uniformité de style et de manière qui arrive à la monotonie; il est plus

[1] M. d'Ancona fait une remarque très fine à ce propos. Ces scènes de supplices étaient indispensables dans les drames hagiographiques, car souvent le martyre d'un saint, qui n'a d'ailleurs rien fait de remarquable, constitue tout son mérite et toute la raison d'être du drame; c'en est donc proprement le sujet, et il doit y occuper une place prépondérante.

riche d'invention, et la part trop large qu'il fait à l'élément trivial et bassement comique lui donne une valeur supérieure comme document de langue vivante et de mœurs familières; il a produit, notamment avec Arnoul Greban et Jean Michel, des ouvrages plus remarquables soit par la pensée, soit par l'imagination; enfin et surtout la prodigieuse ampleur et la fastuosité incomparable, bien que souvent déplacée ou barbare, de la mise en scène en font une mine beaucoup plus féconde de renseignements de tout genre pour l'archéologue et l'érudit. Comparé au théâtre florentin, il fait l'effet de ces immenses tapisseries, fourmillantes de personnages en costumes invraisemblables et magnifiques, contenant pêle-mêle des scènes de tout genre, et qu'on peut regarder pendant des heures en y découvrant toujours de nouveaux détails, que fabriquaient alors nos grandes manufactures et dont plusieurs sont d'ailleurs avec les mystères dans un rapport étroit[1], tandis que l'autre rappelle quelque gracieux bas-relief ou quelque fresque de la vieille Toscane, où les figures, moins nombreuses, sont disposées avec plus d'art, où les scènes sont agencées avec plus de choix et d'entente, et où déjà, à travers les attitudes et les expressions traditionnelles du moyen âge, on aperçoit le goût et le style de la Renaissance commencée[2].

Le théâtre des *rappresentazioni* a d'ailleurs pris fin à peu près en même temps que celui des mystères. Né vers 1450, il est mort environ un siècle après. Le livre III de M. d'Ancona est tout entier consacré à nous raconter l'histoire de cette mort. Ce n'est pas à beaucoup près la partie la moins précieuse de l'ouvrage, parce que l'auteur, pour bien nous faire connaître les causes religieuses, sociales et littéraires qui ont mis fin au théâtre chrétien de Florence, étudie par le menu le changement survenu alors en Italie dans ces divers ordres de faits ou d'idées. La cause la plus efficace fut la résurrection de la tragédie et de la comédie antiques, d'abord dans leur texte, puis dans les imitations qu'on en tenta, et M. d'Ancona fait avec des détails extrêmement intéressants l'histoire de cette résurrection, qui devait, comme on sait, se produire plus tard en France et y donner naissance à notre théâtre classique. La description, empruntée aux contemporains, des fêtes que donnaient au XVI^e siècle les princes italiens et notamment les papes, est également très intéressante. Enfin les « causes politiques et religieuses » de la disparition du théâtre

[1] Voir L. Paris, *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*. Paris, 1843.

[2] Un recueil des *rappresentazioni* conservées, qui n'a laissé de côté que ce qui ne valait pas la peine d'être connu, a été donné par M. d'Ancona, à Florence, en 1872, en trois jolis volumes in-12. On trouvera en tête de chaque pièce de précieux renseignements sur les sources et les parallèles.

chrétien, les mêmes à peu près en Italie qu'en France, sont analysées avec pénétration [1]. L'auteur termine cette partie de son livre, où il a retracé la naissance de la tragédie, de la comédie, de l'opéra et de l'oratorio modernes, toutes productions dont l'Europe doit l'initiative à l'Italie, par les réflexions suivantes, qui montrent que sa large et impartiale critique n'est retenue par aucun préjugé de vanité nationale :

Ainsi périt la *sacra rappresentazione* comme forme d'art. Tout périssait en Italie, et cette forme théâtrale périt aussi; mais aucune ne pouvait désormais fleurir. Le drame religieux populaire succomba sous la réprobation des gouvernements, du clergé et des hommes cultivés, et ne put conserver un reste de vie qu'en se transformant en tragédie ou en opéra ; le drame classique avait déjà succombé, étant tombé aux mains de pédants rigides, plus empêtrés tous les jours dans les règles d'Aristote, et chez lesquels la doctrine de l'imitation avait tué toute imagination. Restait la *commedia dell'arte*, qui fit étinceler non seulement en Italie, mais au dehors, son feu d'artifice de réparties et de *lazzi* : Arlequin, Pantalon, Colombine, Brighella régnèrent longtemps sur toutes les scènes. Mais c'est un étranger, Molière, qui sut faire son profit de cette forme vive, agile, instantanée, et qui, y ajoutant l'étude de la nature et des passions et celle des anciens, en tira une forme comique parfaite. Tant de matière accumulée resta inutile chez nous : inutile la libre forme du théâtre sacré, inutile l'ingénieuse imitation des modèles classiques, inutile l'inspiration improvisée des comédiens; et le plus grand titre de gloire pour l'Italie, dans les annales du nouveau théâtre, sera peut-être, outre le culte réveillé de l'antiquité, d'avoir contribué à former le plus grand comique de la France et même du monde moderne.

Le livre déjà si riche de M. d'Ancona contient encore deux appendices, l'un de 114 pages, l'autre de 236 pages. Je ne ferai que mentionner le second (quoiqu'il soit d'une grande nouveauté et d'un réel intérêt), consacré au théâtre à Mantoue au XVI^e siècle. Le premier concerne les représentations dramatiques populaires de la Toscane, ou, comme on les appelle ordinairement, les *maggi* [2]. C'est un sujet que personne n'avait traité avant l'auteur, et qu'il a étudié avec amour. Les *maggi* ne comprennent pas seulement des sujets sacrés : ils empruntent beaucoup de leurs thèmes aux romans de chevalerie; il y en a quelques-uns d'historiques (mais quelle histoire! voir par exemple l'analyse de la *Mort de Louis XVI*). Ils sont composés [3] et joués par des gens du

[1] Il faudrait signaler encore de curieux chapitres sur la *rappresentazione* dans les couvents de femmes et sur les vestiges encore vivants du drame sacré.

[2] Le nom de *maggio* vient à ces compositions de ce qu'elles étaient toujours et sont souvent encore exécutées aux fêtes de mai, et à ce propos l'auteur donne d'intéressants renseignements sur les fêtes de mai en Italie. Cf. *Journal des Savants*, 1892, p. 144 et suiv.

[3] Il est probable cependant que la composition de ces petits drames est due, plus souvent peut-être que ne le dit l'auteur, à quelque prêtre, notaire ou médecin de village.

peuple, laboureurs et vignerons, et offrent au voyageur qui les regarde en passant un des plus charmants et des plus inattendus parmi ces poétiques tableaux dont foisonne la montagne toscane, si poétique et si pittoresque. En dehors du spectacle, ce sont d'ailleurs naturellement des œuvres assez faibles. Tous les *maggi* sont écrits dans le même rythme, un quatrain de vers de sept syllabes (huit au compte italien) dont les rimes sont agencées de telle sorte que le premier vers rime avec le quatrième et le second avec le troisième[1]. Ce qui augmente encore la monotonie, c'est que la pièce se chante depuis le commencement jusqu'à la fin, et tous les quatrains de tous les *maggi* sur le même air. Malgré ces défauts et d'autres, l'attachement passionné des paysans toscans pour ces divertissements ne paraît pas près de diminuer, et la concurrence que font aux *maggi* des troupes nomades exécutant les pièces des villes ne les a pas encore ébranlés. Ils ont d'ailleurs certaines qualités : indépendamment du plaisir que ces *contadins*, artistes nés, prennent à les jouer, et de l'agencement souvent ingénieux des machines et de la mise en scène[2], le peuple trouve un attrait toujours nouveau à voir représenter les personnages et les aventures des vieux récits dont il fait encore sa nourriture habituelle. D'ailleurs l'art élémentaire des *maggi* n'est quelquefois pas à mépriser; M. d'Ancona en analyse un, le *Saint Boniface*, dont il dit avec raison que, « pour la conception dramatique et la composition théâtrale, tant par ses qualités que par ses défauts, il n'est pas très au-dessous des productions les plus célèbres de la dramaturgie espagnole. » Mais le *Saint Boniface* est une exception, et la plupart des *maggi* ne sont que la mise en dialogue, parfois assez gauche, des récits qui leur servent de sources. Le style en est assez agréable quand il est simple; mais il est trop souvent affecté et même parfois pédant, ce qui est le défaut habituel de la poésie semi-populaire de l'Italie moderne.

Quelle antiquité ont les *maggi* et quelle est leur origine? M. d'Ancona est porté à y voir un développement parallèle et indépendant de la *lauda* du XIIIe siècle, qui, importée en Toscane, aurait produit, au

[1] C'est, comme le remarque à peu près M. d'Ancona (t. II, p. 260), la *redondilla de arte mayor*, qui forme un des éléments rythmiques des *comedias* espagnoles; seulement chez les Castillans le quatrain n'est pas isolé, ce qui enlève à cette forme sa rigidité et sa monotonie.

[2] Les *maggi* se jouaient autrefois dans un bois ou sur une place, mais depuis quelque temps on a construit pour eux des théâtres fixes, bien qu'en plein air, et il paraît que, pour le mécanisme, « le théâtre de la campagne n'est pas inférieur à celui de la ville » (II, 295).

XV[e] siècle, à la ville la *rappresentazione* et à la campagne le *maggio*. C'est une conjecture assez hardie, et qui ne paraît pas avoir de fondements bien solides. Les plus anciennes mentions de *maggi* remontent au commencement de ce siècle [1]; il est sûr qu'ils sont notablement plus anciens, mais on ne voit pas bien ce qui autorise ni même ce qui engage à les faire remonter si haut. Des spectacles plus ou moins analogues aux *maggi* toscans se donnent encore aujourd'hui, comme le rappelle l'auteur, en France, en Gascogne, en Catalogne, dans le pays basque, en Bretagne, en Angleterre, en Bavière et dans différentes parties de l'Italie. Nulle part ils ne paraissent fort anciens; leurs sources, quand on les examine, sont toujours des livres imprimés, et il semble qu'on doive en général les regarder comme ne remontant pas au delà du XVII[e] siècle et comme appartenant à ce même courant d'où sortirent les « pastorales » et les tragédies ou comédies de collège [2].

Je n'ai pu dans ce rapide résumé faire suffisamment connaître ni même soupçonner tout ce qu'il y a dans ces treize cents pages compactes de recherches patientes et fructueuses, de faits curieux, d'idées justes, de rapprochements féconds. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du théâtre, de la littérature et de la civilisation liront avec plaisir et profit l'ouvrage de M. d'Ancona et le consulteront souvent pour y orienter ou y compléter leurs propres investigations. C'est un véritable magasin où on trouvera longtemps à s'approvisionner, avec autant de sûreté que d'abondance.

Je voudrais seulement revenir, en terminant, sur l'introduction du livre, qui, comme je l'ai dit, n'y est pas étroitement liée. Elle est consacrée à l'histoire des origines du drame liturgique proprement dit, qui n'a eu qu'une faible influence sur le théâtre religieux italien. L'auteur aurait pu la faire beaucoup plus courte : lui ayant donné l'étendue et l'importance qu'il a cru devoir lui accorder, il aurait pu, semble-t-il, l'approfondir davantage. Je l'aurais volontiers dispensé du chapitre intitulé : *Les Pères de l'Église et le théâtre latin*; en effet, les invectives des Pères contre le théâtre n'ont absolument rien à faire avec les offices dialogués, germe de tout le drame religieux, et dans lesquels personne,

[1] On a retrouvé quelques *buffonate* (sorte de farces qui accompagnent souvent les *maggi* sérieux) écrites sur un cahier aux environs de 1770; c'est la date la plus ancienne connue, et elle n'est qu'indirecte.

[2] L'étude de cette question demanderait, comme on le voit, un examen spécial et comparatif, et la réponse ne serait sans doute pas la même partout. Les représentations religieuses de l'Italie décrites par M. d'Ancona au ch. x de son livre III paraissent en général de date assez récente.

pendant toute la durée du moyen âge, n'a eu l'idée de voir, comme nous le faisons, du théâtre. De même, dans les condamnations portées par les papes, les conciles ou les évêques contre les divertissements usités dans les églises, il aurait fallu distinguer plus soigneusement entre ce qui touche l'envahissement des églises par des réjouissances toutes profanes, ou les saturnales longtemps tolérées des jeunes clercs à certains jours de fête, et l'exécution de drames liturgiques ; il est clair par exemple que la condamnation portée en 1210 par Innocent III (t. I, p. 53) et celles qui la reproduisent ne visent que la première catégorie. D'autres critiques de détail pourraient être adressées à toute cette partie du livre, que l'auteur n'a peut-être pas suffisamment refondue depuis sa première édition [1]. Mais je veux surtout appeler l'attention sur une question générale, celle de l'origine même des offices dramatiques, d'où sont sortis successivement les drames liturgiques latins et les mystères en langue vulgaire (les *miracles* ont une autre histoire). M. d'Ancona ne s'explique ni sur leur antiquité ni sur leur pays d'origine; il semble même croire qu'ils se sont développés spontanément en plusieurs endroits. Mais on peut, si je ne me trompe, serrer la question de plus près. M. Carl Lange, dans une publication extrêmement précieuse [2], a réuni 224 offices dramatiques du matin de Pâques, et il a montré qu'ils se divisent en trois groupes, le premier et le plus simple ne contenant qu'un échange de paroles entre les saintes femmes et les anges (ou l'ange) qu'elles trouvent devant (ou dans) le tombeau vide, le deuxième et le troisième y adjoignant, l'un la course des disciples Pierre et Jean, l'autre le dialogue de Jésus ressuscité avec la Madeleine. Ces deux dernières formes sont des développements plus récents (bien que le premier remonte au moins au XI^e siècle), et le second est propre à l'Allemagne. Le premier groupe comprend tous les plus anciens monuments, entre autres un office inséré en 967 dans la *Concordia* de saint Dunstan [3], et qui ne présente déjà plus la forme tout à fait primitive, car aux quatre phrases qui la constituaient il en a déjà ajouté une cinquième, qui allonge et complique l'action du petit drame. On est donc parfaitement autorisé à faire remonter au IX^e siècle l'office primitif (un manuscrit de Bamberg est également du

[1] Pour l'étude des idées, souvent bien singulières, que se faisait le moyen âge de la tragédie et de la comédie et pour la connaissance des plus anciennes tentatives d'imitation du théâtre antique, M. d'Ancona aurait trouvé d'excellents renseignements dans le premier fascicule de l'ouvrage de M. W. Cloetta (*Beiträge zur Litteraturgeschichte der Renaissance*, Göttingen, 1889), qu'il ne paraît pas avoir connu.

[2] *Die lateinisch. Osterfeiern.* Munich, 1887.

[3] Lange, p. 38.

x^e siècle), et on ne s'avancera pas beaucoup en l'attribuant au règne même de Charlemagne et en le rattachant au grand mouvement de rénovation liturgique dont ce règne donna le signal : ainsi s'expliquent la rapidité et l'étendue incroyables du rayonnement de cette innovation rituelle, que nous trouvons au x^e siècle fermement implantée en France et en Allemagne et déjà importée en Angleterre, tandis qu'en Espagne et en Italie elle n'a pénétré que peu, et dans des endroits notoirement soumis à l'influence française ou allemande. M. Lange a l'air, il est vrai, de croire que l'office dramatique s'est dégagé spontanément du rituel un peu partout, et qu'on a eu tort de lui chercher un point de départ spécial. « Les quatre phrases de la forme primitive montrent, dit-il (p. 168), une grande identité de texte, comme il est naturel, étant donnée leur source commune, le rituel. » Mais les deux premières phrases, contenant le commencement du dialogue des anges [1] et des saintes femmes [2] sont ainsi conçues :

> Quem quæritis in sepulcro, o christicolæ ?
> — Jesum Nazarenum crucifixum, o cælicolæ.

Or d'abord cette forme d'interrogation des anges n'est dans aucun évangile [3] et par conséquent n'est pas dans le rituel; ensuite il est bien évident que l'addition des deux mots rimants, *o christicolæ, o cælicolæ* [4], est voulue, personnelle, et n'a pu se produire indépendamment en deux ou plusieurs endroits [5]. Il y a donc bien eu là une création unique, qui s'est produite soit en France, soit en Allemagne, à une époque où

(1) Il est à noter que dans plusieurs textes (voir Lange, p. 23, 24, 29, 30, 37, 40, 47, 155) il n'y a dans le sépulcre qu'un ange, conformément au récit de Marc et de Matthieu, tandis que dans la plupart des autres, conformément au récit de Luc, il y a deux anges. C'est cette dernière forme qui est la primitive, comme le montre le pluriel *cælicolæ*, évidemment destiné à rimer avec *christicolæ*. Plusieurs offices qui font figurer un seul ange n'en ont pas moins *cælicolæ*, quelques-uns (Einsiedeln, p. 22 ; Saint-Ouen et Fécamp, p. 37; Sens, p. 64; Orléans, p. 362) ont corrigé en *cælicola*, ce qui supprime la rime.

(2) Les femmes sont tantôt deux (d'après Matthieu), tantôt trois (d'après Marc); Luc ne donne pas de nombre.

(3) En revanche l'évangile de Matthieu et celui de Marc contiennent d'abord les mots : *Nolite timere* (ou *expavescere*), qui ne se trouvent dans aucun office ancien.

(4) Plusieurs offices ne les présentent pas, mais c'est, comme le dit M. Lange, qu'ils ne contiennent que le commencement des répliques. On ne pourrait en douter que pour celui de saint Dunstan, mais là aussi la réplique (ajoutée plus tard) : *Venite et videte locum*, etc., est incomplète.

(5) Il en est de même, pour les développements postérieurs, des répliques *Ad monumentum...* et *Cernitis, o socii....*, et M. Lange l'avoue lui-même (p. 167).

l'église allemande n'était d'ailleurs qu'une dépendance de l'église franque. On pourrait faire sur les offices dramatiques de la Nativité des recherches qui aboutiraient aux mêmes conclusions. Rien de pareil à ces offices dramatiques ne se rencontre à l'époque mérovingienne, et le peu de diffusion qu'ils eurent en Italie montre bien qu'ils n'en sont pas originaires. C'est dans quelque église de la France proprement dite ou des bords du Rhin qu'ont été inventées ces liturgies dramatisées qui devaient être le germe d'un si fécond développement. Si l'on considère que pendant tout le moyen âge la France a énormément fourni à ses voisins et leur a infiniment peu emprunté, on sera très porté à croire que là aussi l'invention première appartient au pays où d'ailleurs le drame liturgique et plus tard le théâtre chrétien se sont le plus richement développés. C'est un point que des recherches subséquentes arriveront sans doute à élucider complètement.

GASTON PARIS.

Auguste Comte, fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine, par le R. P. Gruber, S. J. (Traduit de l'allemand par M. l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris; précédé d'une préface par M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Lathielleux, 1892.)

L'auteur de ce livre est un catholique convaincu; il réprouve, par conséquent, et condamne la doctrine philosophique et sociologique qui, plus qu'aucune autre, suivant lui, caractérise notre époque. Il veut, cependant, dans le récit de la vie d'Auguste Comte, aussi bien que dans l'exposé de ses idées, rester impartial jusqu'à l'indifférence. C'est un rôle difficile. Lorsque, comme le P. Gruber, on réussit à le jouer, il diminue l'intérêt du récit. Le P. Gruber est sérieux et sincère, mais il faut en avoir acquis l'assurance pour ne pas soupçonner quelquefois, dans le choix des citations, toujours exactes et textuelles, une ironie malignement cachée. Lorsque, suivant l'opinion de quelques juges très attentifs et très prévenus en sa faveur, tels que Littré, apparaissent dans la conduite et dans les idées de Comte des symptômes d'aliénation mentale, le P. Gruber rapporte, en même temps que leurs craintes et leurs tristesses, les protestations des admirateurs et des disciples constants dans leur foi. Lui-

IMPRIMERIE NATIONALE.

même ne dira son opinion qu'à la fin et avec grande réserve. En rapportant, sans les discuter, les renseignements puisés aux sources les plus diverses, l'auteur ne peut manquer d'accepter plus d'une appréciation contestable. Mon seul but est ici d'en signaler quelques-unes. Ceux auxquels, dans l'histoire de leur maître, aucun détail ne semble indifférent, entendront sans doute avec satisfaction, sur quelques points de sa vie racontés par le P. Gruber, le témoignage d'un contemporain dont les souvenirs sont précis et les informations très assurées.

La disgrâce de Comte à l'École polytechnique a exercé sur la situation et sur le caractère du philosophe, pendant les dernières années de sa vie, une grande et triste influence. Le P. Gruber en a mal connu les véritables causes.

Après avoir rempli pendant vingt ans les fonctions de répétiteur d'analyse, réunies, de 1837 à 1844, à la mission, très importante alors, d'examinateur d'admission, Comte, soumis, d'après les règlements, à une réélection annuelle, se vit enlever successivement ces deux fonctions, dont les émoluments formaient sa seule ressource. Les motifs allégués par le P. Gruber sont fort incomplets.

« Là encore, dit-il, sur ce terrain assez étranger à la philosophie, ses opinions particulières lui attirent des antipathies. Le respect avec lequel il parlait des institutions du moyen âge, l'énergie qu'il mettait à condamner le criticisme rationaliste, la vivacité de ses remarques sur les défectuosités de l'enseignement des sciences exactes, la façon dont il combattait l'anarchie intellectuelle, comme l'anarchie politique, et dont il défendait la nécessité d'un pouvoir spirituel, toutes ces choses le recommandaient mal auprès des savants qui étaient alors imbus des idées libérales. »

J'ose affirmer que l'énergie apportée par Auguste Comte à condamner le criticisme rationaliste, non plus que son admiration pour les institutions du moyen âge, n'ont joué, ni directement ni indirectement, aucun rôle dans les décisions qui ont attristé la fin de sa vie.

Le P. Gruber ajoute :

« Il avait en horreur un enseignement mathématique qui développait uniquement la science technique sans donner aux élèves une intelligence plus approfondie, qui formait à une habileté toute mécanique en négligeant d'élever l'esprit à des conceptions plus larges, qui, enfin, oubliait complètement l'idée pour s'arrêter aux formules et aux calculs. »

Auguste Comte se croyait plus capable qu'aucun autre, et ne le cachait pas, de guider l'esprit des élèves vers des conceptions larges et élevées; mais il connaissait mieux que personne l'enseignement de l'Ecole

polytechnique et, particulièrement, celui des mathématiques, auquel il était personnellement associé. Jamais le jugement qu'on vient de lire n'a été le sien. Comte rendait hommage aux talents et à la sagacité de Poinsot, d'Ampère, de Navier, de Duhamel et de Liouville, qui, successivement, ont occupé la chaire d'analyse. Il n'y a pas seulement exagération, mais invention complète, à laisser croire qu'il a pu les accuser d'oublier l'idée pour s'attacher aux formules et aux calculs. C'est le contraire de la vérité. Comte le savait, il ne l'a jamais contesté.

Bien loin de rencontrer de l'antipathie à l'École polytechnique, Comte, dès son entrée dans le corps enseignant, en 1832, s'y trouva estimé et respecté. Les directeurs des études, Dulong et Coriolis, l'ont, en toute circonstance, aidé de toute leur influence. Lamé, Chasles, Savary, Babinet et Duhamel, ses anciens camarades, Poinsot, son ancien maître, siégeaient dans les conseils et rappelaient volontiers à ceux qui blâmaient ses écrits, ou qui souriaient de son orgueil, que, pendant son séjour à l'École, Auguste Comte était considéré par ses camarades et par ses maîtres comme la plus forte tête de sa promotion. Le P. Gruber, entrant dans le détail, assigne pour cause de la non-réélection de Comte aux fonctions d'examinateur d'admission la *Préface personnelle* (c'est le titre qu'il lui donnait) placée en tête du sixième volume du cours de philosophie positive. Comte s'y plaint « des dispositions irrationnelles et oppressives adoptées à l'École polytechnique sous la désastreuse influence d'Arago ». Cette phrase agressive naissait d'une lutte depuis longtemps engagée, elle ne pouvait être la cause de la décision prise. La disposition irrationnelle et oppressive contre laquelle Auguste Comte n'a jamais cessé de protester était précisément la réélection annuelle des examinateurs d'admission. La cause principale de cette mesure, où Arago n'était pour rien, avait été l'indignité présumée de l'un des prédécesseurs de Comte, dont l'inamovibilité avait rendu la révocation difficile. La décision, ne pouvant avoir d'effet rétroactif, s'appliquait au nouvel élu seulement; elle avait assurément des inconvénients, mais l'inamovibilité, on en avait eu plus d'une preuve, présentait des dangers plus grands encore. La *Préface personnelle* était une sommation d'avoir à décider la question une fois pour toutes. Comte invitait impérieusement le conseil à ne pas le réélire si l'on n'était pas décidé à le considérer désormais comme inamovible. A cette mise en demeure s'ajoutaient des réflexions blessantes sur plusieurs membres, les uns indifférents, les autres très favorables à sa cause. Il regrettait que Poinsot, son ancien maître et son protecteur affectueux depuis près de trente ans, n'eût pas montré dans une élection récente un caractère digne de son talent. La compo-

sition irrationnelle du conseil était critiquée avec raillerie. N'était-il pas absurde d'y voir siéger tous les professeurs, quelle que fût leur incompétence, et il ajoutait en note : « Les maîtres de danse et d'escrime ne votent pas, ceux de français et d'allemand ont voix délibérative. » De telles attaques étaient faites intentionnellement pour amener sans retard le dénouement d'une crise, dont la menace lui enlevait pour ses travaux toute liberté d'esprit. On l'accusait de mal faire les examens. Ses amis, une partie du public, plus d'un juge compétent, Comte lui-même surtout, ne voulaient voir dans cette allégation qu'un odieux et ridicule prétexte. D'autres lui adressaient, de très bonne foi, des reproches très sérieux. C'était là la question véritable. Pour quelques membres du conseil, l'exclusion de Comte était considérée comme un devoir pénible, qu'ils hésitaient à accomplir.

Nommé examinateur en 1837, Comte se montra, pendant sa première tournée, excellent à tous égards, très patient, très attentif, très ingénieux; ses questions imprévues semblaient couler de source. Non seulement il jugeait bien, mais il savait rendre évidentes pour tous la faiblesse ou la force des esprits qu'il éprouvait. Si la question d'inamovibilité s'était posée après cette première épreuve, personne n'eût hésité à assurer pour toujours à l'École le meilleur examinateur dont on eût souvenir. Professeurs et élèves s'accordaient à lui reconnaître, au plus haut degré, les qualités d'un excellent juge. On citait même un colonel d'artillerie qui, ayant assisté aux examens dans l'une des premières villes de sa tournée, le suivit dans la ville suivante, attiré seulement par le désir de l'admirer plus longtemps. L'influence sur l'enseignement fut des plus heureuses, et, dès l'année suivante, les professeurs trouvaient dans l'étude des questions de Comte, soigneusement recueillies, d'utiles exercices pour leurs élèves. Lorsque Comte, pour la seconde fois, fut appelé à faire les examens, il y apporta la même patience, la même attention, la même bienveillance pour tous, mais malheureusement, non pas seulement le même genre de questions, mais les questions mêmes de l'année précédente, qui, connues des candidats, avaient perdu leur principal mérite. La mission de Comte fut renouvelée six fois; son répertoire ne changea pas. Dans toutes les classes de mathématiques spéciales, la préparation aux « colles de Comte » jouait un rôle important, et tout élève qui, après le tirage au sort qui se faisait alors entre les examinateurs, savait qu'il aurait Comte pour juge, se faisait exercer aux questions proposées comme imprévues et aux difficultés ingénieuses que leur solution faisait naître. Les petits pièges mathématiques étaient toujours tendus avec le même art, mais les candidats, instruits à les éviter,

l'étaient aussi à y tomber avec grâce pour se montrer habiles à en sortir. Comte n'ignorait pas l'existence de cet enseignement très bien organisé, dont le but avoué était de mettre sa perspicacité en défaut, mais il acceptait la lutte, se croyant certain d'y triompher. Il est véritable que, pour le tromper, il fallait de l'habileté; quelques élèves la poussaient fort loin; on les y exerçait, et ces finesses n'étaient dignes ni de l'examinateur ni des maîtres; plus d'un candidat, dont le succès égayait ses camarades, a fait plus tard honneur à l'École et justifié le jugement favorable de Comte; mais le genre de mérite dont il avait fait preuve n'était ni celui qu'on exigeait de lui, ni celui que l'examinateur croyait juger. D'autres, moins habiles, ou moins heureux, pour avoir mal réussi à simuler l'ignorance sur des questions soigneusement étudiées, étaient appréciés fort au-dessous de leur valeur véritable. Comte, souvent averti, n'a jamais accepté ces reproches. Plus l'opinion devenait unanime et pressante, plus il s'obstinait à la braver. Toutes les plaintes, suivant lui, s'expliquaient par la mauvaise humeur des candidats refusés et le mécontentement de leurs parents.

Un autre motif fut très sérieusement et, peut-être, justement allégué. Le P. Gruber le passe sous silence. Les collègues de Comte et ses prédécesseurs avaient presque tous publié des ouvrages élémentaires dont l'étude s'imposait aux candidats. Comte avait autrefois flétri cet abus avec une mordante ironie : il n'ignorait pas que le désir d'éviter à l'avenir un tel inconvénient avait été pour beaucoup dans la décision prise de soumettre les examinateurs à une réélection annuelle. Il écrivit cependant un traité de géométrie analytique et en annonça la publication. Lamé, son ancien camarade, et Chasles, toujours bienveillant pour tous, le supplièrent de ne pas donner suite à ce projet. Décidés l'un et l'autre à le protéger de toute leur influence, ils prévoyaient une opposition et voulaient l'éviter. Ils n'obtinrent rien de lui. Comte n'avait rien promis, on ne lui avait rien imposé, sa liberté restait entière, il voulait en user. S'il se souvenait que la publication d'un traité d'arithmétique par l'examinateur Reynaud lui avait paru un scandale, il lui semblait que celle d'un traité de géométrie analytique par l'examinateur Auguste Comte serait un service rendu à l'enseignement. Ceux qui avaient l'impertinence de comparer deux choses aussi dissemblables ne méritaient pas de réponse. Deux de ces collègues, d'ailleurs, avaient publié des traités de géométrie analytique parvenus à la huitième ou à la dixième édition; pourquoi ne ferait-il pas comme eux, lorsque, sans grande présomption, il avait droit d'espérer qu'il ferait beaucoup mieux? On lui répondait qu'il s'agissait d'un principe et que l'impossibilité de l'appliquer

aux examinateurs inamovibles était une raison de plus pour l'imposer sévèrement aux autres. Cet argument le mettait hors de lui.

Comte, en 1844, ne fut pas réélu examinateur. Sur quinze membres qui composaient le conseil, huit, en inscrivant sur leur bulletin de vote le nom de Wautzel, obéissaient à des motifs très divers. Les uns, cela est vrai, émus par la *Préface,* qui les insultait et les bravait, irrités par le procès intenté à son éditeur, dans lequel Comte, plaidant lui-même, redoubla la vivacité de ses attaques, étaient contre lui des adversaires décidés; mais ils étaient loin de former la majorité du conseil. Plus d'un opposant se laissa guider par les plaintes, chaque année plus nombreuses et plus vives, des professeurs mécontents. Plusieurs enfin, sans vouloir lire ni juger le traité de géométrie analytique, y voyaient la renaissance d'un abus qu'il fallait arrêter. La destitution qui a si profondément troublé la vie de Comte est présentée par le P. Gruber comme une vengeance : s'il entend par là qu'en s'abstenant des attaques contre le conseil de l'École polytechnique, Comte aurait pu rester examinateur quelques années encore, l'assertion est plausible; mais il n'en aurait pas moins été menacé et discuté chaque année. Si Comte, au contraire, avait écouté les remarques bienveillantes, souvent répétées, sur les inconvénients de son système d'examen, excellent, admirable peut-être, pour les cent premiers élèves, mais qui, pour les milliers qui devaient suivre, donnait de plus en plus aux candidats habilement préparés un avantage injuste sur des concurrents solidement instruits; s'il avait cédé aux prières amicales de Lamé en s'abstenant de publier son traité de géométrie analytique, il aurait pu se livrer contre Arago aux attaques les plus vives, traiter à son aise son influence de désastreuse, se donner le plaisir d'appeler M. Dubois, de la Loire-Inférieure, maître de français, et M. Hase maître d'allemand, faire de la chevalerie du moyen âge son idéal, vanter ou attaquer à son gré le criticisme rationaliste, s'exposer enfin, même en les aggravant, à tous les reproches allégués par le P. Gruber, sans que l'on songeât même à lui opposer un concurrent. L'irritation de Comte renaissait chaque année lorsque quinze juges dont l'hésitation lui démontrait la médiocrité ou l'indignité devenaient les arbitres de sa position. Chacun d'eux, en lui donnant des avertissements et des conseils, croyait user d'un droit et remplir un devoir; toujours sur le qui-vive, Comte les recevait fort mal. Un autre souvenir lui montrait en eux des ennemis. Par suite des combinaisons qui suivirent la mort de Poisson, la chaire d'analyse était devenue vacante en 1840. Comte, examinateur d'admission depuis 1837, répétiteur du cours depuis 1832, chargé en 1835 d'une suppléance, dont il s'était brillam-

ment acquitté, regardait sa nomination comme un avancement mérité. Aucune hésitation ne lui semblait possible. Le célèbre géomètre Sturm posa cependant sa candidature. La correspondance de Comte avec son ami d'enfance Valat fait paraître, plus qu'aucune autre publication, la bonté, la droiture et le désintéressement de son esprit, mais aussi l'accroissement continu de l'orgueil insensé qui devait tout perdre. En parlant à son ami de sa candidature, il dépasse toute mesure.

Parmi les griefs de Comte contre ceux qui, comme il le disait, l'ont contrecarré, un seul est réellement justifié : c'est l'indifférence pour ses talents professionnels, qu'il croyait incomparables. Les titres scientifiques de Comte, au point de vue où se plaçaient ses juges, étaient presque nuls, ceux de ses concurrents, considérables. Le résultat de la lutte, conforme à toutes les traditions de l'École, était assuré à l'avance : Sturm fut préféré. On est peiné, véritablement, de la manière dont Comte traite, dans l'intimité d'une correspondance confidentielle, il est vrai, l'excellent et consciencieux géomètre, le maître respecté de Puiseux et de Verdet. Il le nomme son indigne rival, son triste concurrent, son étrange compétiteur. Il désire que l'indignation des élèves n'aille pas jusqu'à mettre obstacle à l'enseignement de *cet homme;* il veut le voir professer assez longtemps pour que chacun de ceux qui l'ont si aveuglément et si immoralement favorisé soit convaincu de son *incapacité radicale.* Il espère cependant que *cet homme* pourra être évincé sans le moindre trouble matériel. Il paraît, dit-il enfin, que de mémoire d'homme il n'y a pas eu à l'École polytechnique un aussi mauvais enseignement mathématique, *même au temps de Cauchy.*

Les conseils de l'École, en retirant à Comte la position d'examinateur d'admission, appelèrent à ces fonctions un savant de grand mérite, dont la mort prématurée fut considérée, quelques années plus tard, comme une grande perte pour la science. Ce jeune concurrent, fort innocent d'une préférence qu'il n'avait pas sollicitée, n'est pas jugé par Comte moins injustement que Sturm. Wautzel, âgé alors de trente-trois ans, était considéré comme une des gloires futures de l'École. L'admiration pour lui, dans la promotion de 1832, était au moins égale à celle que Comte inspirait à ses camarades de 1815. Esprit très vaste d'ailleurs, et fort éloigné de s'absorber dans les mathématiques, Wautzel avait tous les droits à la sympathie comme à l'estime de Comte. Il reste à ses yeux, cependant, « un gamin sans expérience et, au fond, sans valeur ».

Comte, en toute circonstance, dédaignait ses concurrents. Il avait eu dans sa jeunesse et confié à son ami Valat le désir de devenir membre de l'Académie des sciences; se croyant déjà fort au-dessus d'un tel hon-

neur, il ne le recherchait, il le dit ainsi, que pour améliorer sa position.

L'Académie, pour sujet de prix, n'avait proposé aucune question précise, se bornant à déclarer qu'elle couronnerait *le meilleur ouvrage ou mémoire sur les mathématiques.*

« La seule chose, dit Comte, qui soutienne en moi un certain sentiment, bien ou mal fondé, de ma valeur, est la faiblesse que j'aperçois dans tous ceux qui pourraient concourir. » Ceux qui pouvaient concourir étaient tous les savants français ou étrangers, en exceptant seulement les membres de l'Académie des sciences. Chacun pouvait choisir son sujet. Poncelet, revenu de Russie, écrivait alors son *Traité des propriétés projectives;* Dupin préparait les *Développements de géométrie;* Jacobi avait commencé les études sur les fonctions elliptiques. Tous pouvaient concourir, Comte sans doute ne songeait pas à eux. Trois de ses camarades, Lamé, Duhamel et Savary, briguaient comme lui, pour l'avenir, les suffrages de l'Institut, il ne pouvait manquer de les compter parmi les concurrents possibles; il savait que Chasles, son ancien à l'École, cultivait la géométrie.

Tels sont les concurrents dont la faiblesse le rassurait. Le mal était déjà sans remède.

Comte, en 1848, eut le désir et l'espoir de reprendre les fonctions d'examinateur d'admission. Wautzel se retirait, accablé par la maladie. Arago, alors ministre de la guerre par intérim, devait choisir son successeur sur une liste de candidats présentée par le conseil de l'École. L'un des répétiteurs du cours d'analyse, auquel les membres les plus influents du conseil avaient promis leurs suffrages, dès qu'il connut la candidature de Comte, alla trouver Arago, qu'il savait pour lui plein d'affectueuse bienveillance, et lui demanda s'il avait contre Comte des motifs d'exclusion absolue. « Pour ma part, dit-il, je m'efface devant lui, et si vous ne repoussez pas sa candidature, je ne demanderai que le second rang. » « Comme ministre, répondit Arago, je dois la justice à tous, plus encore, s'il est possible, à celui qui m'a insulté. Si M. Comte est présenté par le conseil de l'École, sa nomination paraîtra le lendemain au *Moniteur.* » Arago désirait la présentation de Comte; il ne lui déplaisait pas de se montrer magnanime. Aucun de ses amis ne l'ignorait. Comte cependant ne fut pas proposé; il accusa, pour la seconde fois, le conseil de l'Ecole de basse et servile complaisance. Je puis ajouter que, le lendemain de l'élection, le directeur des études, qui avait voté pour Comte et décidé plusieurs de ses collègues à faire comme lui, reçut une lettre dans laquelle son ancien camarade attribuait son échec aux sentiments de basse

envie dont, depuis leur sortie de l'École, il l'avait toujours poursuivi. Comte ajoutait quelques paroles blessantes sur l'égoïsme précoce du jeune concurrent qui, en faisant appel, à son insu, aux sentiments généreux d'Arago, avait cru rendre sa réintégration certaine.

Quatre ans après, en 1852, on enleva à Comte sa dernière ressource. Il ne fut pas réélu répétiteur. En proposant cette mesure rigoureuse, adoptée par le conseil à une très grande majorité, le directeur des études Bommart, administrateur fort étranger aux intrigues des savants et indifférent à la philosophie, alléguait des motifs très plausibles.

Chaque année, lorsque le professeur terminait son cours par cinq ou six leçons sur le calcul des probabilités, Comte cessait de venir à l'École. Cette prétendue science, suivant lui, reposait sur des sophismes, il refusait de concourir à son enseignement. Un autre reproche lui était adressé. Le répétiteur devait, trois fois chaque semaine, consacrer deux heures à l'interrogation de huit élèves. Comte accordait dix minutes seulement à chaque examen et souvent expédiait les huit en une heure. On lui rappela la règle; il répondit que, plus expérimenté que ses jeunes collègues, il se croyait capable, dans un temps moitié moindre, de donner une note équitable, se réservant de prolonger l'épreuve au cas où il lui resterait des doutes. C'était prêter des armes à ses ennemis et, en même temps, en accroître le nombre. Le sentiment qui le guidait était toujours le même, il voulait s'affranchir de toute crainte de destitution et croyait y parvenir en poussant à l'extrême les griefs allégués contre lui. Le succès obtenu dans ces conditions l'aurait rendu certain de triompher toujours. Il se trompait. Chaque année, les reproches changeaient de nature. Le gouverneur de l'Ecole (c'était le général Bizot, homme très sage et bienveillant pour tous), lisant en tête d'une lettre d'Auguste Comte : « 4 Frédéric II, 57 », demanda l'explication de cette énigme. On lui apprit qu'il existait un calendrier positiviste. Il trouva qu'en en faisant usage dans sa correspondance officielle, le répétiteur d'analyse manquait aux convenances. Il regrettait que ses prédécesseurs eussent introduit dans le corps enseignant un collaborateur aussi bizarre.

Comte, enfin, avait espéré que, chassé par l'indignation des élèves, Sturm serait promptement forcé de lui abandonner sa chaire. Les choses tournèrent tout autrement. Le cours de Sturm, solide et consciencieusement préparé, était de plus en plus goûté. La timidité et la gaucherie de l'excellent géomètre inspiraient la sympathie. Sans chercher jamais à se faire admirer, il se faisait toujours comprendre; ses élèves le respectaient et l'aimaient, comme leurs prédécesseurs avaient aimé et respecté Ampère. Ni l'opinion ni les sentiments de Comte n'avaient

changé. Incapable de perfidie, il l'était aussi de dissimulation. Son mépris pour le talent et ses appréciations injurieuses sur le caractère du professeur qu'il devait seconder étaient connus de tous. La situation était intolérable. Une situation intolérable peut se prolonger indéfiniment, mais elle est instable. Sturm, chaque année, proposait au conseil la réélection de Comte, sans songer même qu'il fût possible de faire autrement; mais, lorsque le directeur des études demanda, pour des raisons administratives, qu'il ne fût pas renommé; lorsque le général commandant l'École, qui n'avait contre Comte aucun grief personnel d'aucun genre, déclara qu'un tel maître, si excellent qu'il fût comme géomètre, lui semblait compromettant pour l'École, Sturm ne le défendit pas. La condamnation, réclamée au nom de la discipline et du bon ordre, fut presque unanime. La décision rigoureuse, qui, vue de haut et de loin, se présente comme une persécution odieuse et brutale, semblait alors aux hommes les plus sages et les plus éloignés de toute malveillance une mesure pénible, rendue inévitable par le caractère indomptable et les excentricités du fondateur du positivisme. Un amour sénile pour une jeune femme, Clotilde de Vaux, a troublé, plus encore que la pauvreté, les dernières années de Comte. Le récit de cet épisode fort vulgaire tient une grande place dans le livre du P. Gruber. J'ai connu le frère de Clotilde; il a été, comme Comte, examinateur d'admission à l'École polytechnique. Comme Comte, il a compromis sa position par des publications injurieuses pour ceux qui méconnaissaient son mérite. Plusieurs amis, plus sensés que lui, ont empêché la publication qu'il voulait faire du récit des relations de Comte avec sa sœur. Admirateur et disciple d'Auguste Comte, qui l'avait reçu à l'École polytechnique, il l'avait introduit dans sa famille. Clotilde, séparée d'un époux indigne qu'elle avait à peine connu, ne pouvait manquer d'accueillir avec une orgueilleuse reconnaissance les hommages d'un homme présenté par son frère comme le plus grand génie du siècle. Dans les lettres que Maximilien Marie voulait publier, Comte démontrait à son amie, dans un style mystique, que, sans offenser la morale positiviste, elle pouvait, quoiqu'ils fussent mariés tous deux, quitter sa famille et vivre avec lui. Le P. Gruber, en réunissant sur l'histoire de cette passion tous les documents et tous les témoignages connus, conclut en comparant, malgré sa réserve habituelle, l'amour de Comte pour Clotilde de Vaux à la caricature du beau et du noble. L'appréciation ne paraît pas exacte. Comte était très sincère et très faible dans son rôle de vieillard amoureux. L'orgueil, malheureusement, l'a entraîné à rendre ses faiblesses et ses illusions publiques, en invitant l'Occident à les partager.

Clotilde de Vaux, s'il faut en croire son frère, qui l'aimait beaucoup, était une bonne et naïve créature, d'une intelligence ordinaire et d'un caractère faible. Sa beauté n'avait rien de remarquable. Son esprit se trouvait dépaysé dans les hautes régions où Comte voulait l'entraîner et mal à l'aise devant les désirs très pressants du grand homme qu'elle n'aurait voulu ni désespérer ni satisfaire. Après la mort de Clotilde, le désespoir de Comte, comme autrefois celui de d'Alembert lorsqu'il perdit M[lle] de Lespinasse, lui inspira des pages brûlantes adressées à la mémoire de son amie et, en même temps, l'idée extravagante d'en faire une sainte, patronne du nouveau culte. L'exaltation allait-elle jusqu'à la folie? En validant le testament de Comte, attaqué pour cause d'aliénation mentale, les tribunaux ont prononcé. Le P. Gruber approuve leur décision. « Le lecteur impartial, dit-il, pensera que la seconde période philosophique d'Auguste Comte, comme du reste le tribunal l'a prononcé, ne justifie pas l'accusation de folie portée contre le philosophe. » Il ajoute, et c'est la conclusion de son livre : « Dans la manière dont Auguste Comte s'est efforcé de réduire ses théories en pratique, il y a tant de singularités que le « sens commun » est complètement dérouté. » Entre les actes taxés de folie et les singularités qui déroutent complètement le sens commun, la ligne de séparation est mal définie. Les pensionnaires de Charenton sont nombreux; presque tous sont plus fous qu'Auguste Comte, mais j'en ai connu qui l'étaient moins.

J. BERTRAND.

De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu, par M. Gabriel Bonvalot.

TROISIÈME ARTICLE [1].

La première étape vers Batang est marquée par une amélioration de température. Le thermomètre indique 5 degrés au-dessus de zéro; c'est le printemps. Le campement est établi en un lieu du nom de *Gatine*. On est sur les rives de l'un des trois grands affluents du Naptchou. La route n'est plus triste comme en hiver, le gibier abonde et les collec-

[1] Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers d'août et septembre 1892.

tions deviennent la principale préoccupation des voyageurs. Les nomades qui les entourent se montrent pleins d'affabilité. Ils ont des femmes et ces femmes sont d'une laideur et d'une malpropreté repoussantes.

Le 6 avril, nos compatriotes s'extasient devant la demeure d'un lama anachorète, perchée dans la montagne. Ils n'avaient pas vu de maisons depuis si longtemps qu'ils jugeaient grande celle de l'anachorète. Celui-ci montra que son habitation était petite, mais suffisante pour un homme. Interrogé sur ses moyens d'existence, le solitaire désigne les tentes disséminées dans la vallée. Chaque fois qu'il a besoin de quelque chose, il descend, récite des prières, et l'on remplit sa besace.

Il faut traverser l'Ourtchou et ce n'est pas sans difficultés que les yaks passent la rivière. Le 8 avril, on rencontre une caravane se dirigeant sur Lhaça : ce sont des métis de Chinois et de Tibétains.

Les conducteurs des yaks sont pleins d'entrain; ils fredonnent des chansons tout en s'occupant de leurs bêtes. Marcheurs infatigables, ils grimpent les pentes les plus rapides sans être essoufflés. Les étapes se succèdent et se ressemblent. Dans les gorges, on voit des ours; ces animaux pullulent dans la contrée. Dans la solitude de la nuit, les loups font entendre des hurlements; mais pendant le jour ils restent paisibles.

Le 12 avril, on annonce aux explorateurs français qu'après deux jours de marche ils atteindront une ville importante; mais, pour y arriver, il sera besoin d'affronter des chemins difficiles.

Du haut de rochers droits comme des colonnes, c'est un panorama complet; on promène son regard sur un entassement de montagnes, on découvre l'horizon aux quatre points cardinaux. Le plateau s'élève insensiblement, et bientôt se dessinent de hautes murailles grises; c'est le monastère de So. Le castel, dont les proportions sont énormes, ne donne aucun signe de vie. Lorsqu'on demande où est la ville de So, les guides désignent du doigt quelques masures à toitures plates, situées au pied du monastère. Tandis qu'on dresse la tente, les voyageurs remarquent des tas de bois. Ce bois est du genévrier, qui exhale son parfum. On apprend que désormais on cheminera dans une contrée boisée, et c'est grande joie pour des gens qui, depuis plusieurs mois, n'ont vu que les glaciers et la terre nue. Surviennent les chefs civils et religieux, qui font de grandes politesses. Ils apportent du riz, du lait, deux moutons, et promettent de fournir à la petite troupe tout ce qui lui est nécessaire pour partir le surlendemain.

Le soir, on se réconforte avec un repas succulent. Des brochettes de mouton, du pain bien cuit; pour boisson, d'excellent lait, et tout cela près d'un bon foyer. Au matin, c'est le gazouillement des oiseaux qui

réveille. Le contraste avec les journées d'hiver est saisissant. La renommée a fait son œuvre. On sait déjà dans le pays que les Français ont facilement la main ouverte. Ils sont assaillis par une nuée de mendiants et ils ne s'en débarrassent qu'en donnant un mouton dont ils réclament le partage équitable entre tous les individus de cette horde. D'autre part, les chiens sont attirés par l'odeur du mouton rôti et leur nombre est effroyable. Il serait impossible de dire si, à So, il y a plus de mendiants que de chiens ou plus de chiens que de mendiants!

Le 16 avril, la petite troupe quitte la place. Vraiment la route devient pittoresque : ce sont des bois de genévriers et au-dessus les alpes sont verdoyantes. A mesure que la terre se montre plus généreuse, les hommes prennent plus soin d'eux-mêmes; ils ont le corps plus vigoureux. Pour la première fois, on reconnaît chez les pasteurs un autre vêtement que la pelisse; ils portent, en général, une chemise en étoffe de laine à larges manches.

Avec les matériaux changent les habitudes; ici, les huttes sont faites de branchages et il y a pour clôtures des haies, comme chez les Kirghizes de l'Asie centrale. Le 20 avril, éclate un violent orage; au matin la neige tombe. Après avoir escaladé une passe assez difficile, par une chaleur intolérable, on descend. Le soleil frappe la neige, éblouit et brûle le visage. Les Tibétains se garantissent contre la réverbération en se cachant les yeux avec leurs cheveux, qu'ils laissent pendre plus bas que le front. Les genévriers ont à peu près disparu; mais les pentes sont couvertes de broussailles et de magnifiques fourrés de rhododendrons, où bondissent des chevrotains. Des indigènes offrent de vendre des poches à musc, à raison de 25 roupies par pièce; mais les parfaits coquins ont vidé les poches et les ont bourrées de papier.

Le 23, après l'ascension d'une passe assez raide, on descend dans une gorge étroite que des rochers rendent pittoresque. Bientôt la gorge s'élargissant devient une vallée et sur les terrasses se dressent de nombreuses habitations à murs grisâtres. Les pentes sont labourées; de nouveau on est en pays habité. La vallée est bien cultivée, les hameaux y sont nombreux, et aussi les grandes fermes où s'entassent les membres d'une même famille. Les ruines d'habitations surmontées de hautes tours ne sont pas rares et l'aspect de ces ruines évoque chez nos compatriotes le souvenir des bords du Rhin ou des rives du Neckar.

Près d'un petit village, la présence des étrangers attire la foule des badauds. Il s'agit de partir, et, pour les charges, c'est à qui, parmi les porteurs, ne prendra pas les plus lourdes; en un clin d'œil, les plus légères sont accaparées.

Le 26 avril, la petite caravane des Français s'élève jusqu'à Tachiline, en passant sur la rive gauche de la rivière par un pont de bois. Les piles sont des sortes de tours carrées, construites avec des poutrelles dont l'intérieur a été rempli de pierres. A Tachiline, on tient conseil avec les chefs afin d'obtenir des yaks pour la prochaine étape, qui sera longue. Il faudra partir de bon matin.

Après dix heures de marche, on est au village de Tchimbo-Tinzi. Il y a là environ un millier d'habitants. Au nord-est, une vallée nourrit la population; les champs sont irrigués et les indigènes travaillent sous la surveillance des lamas.

En descendant la vallée, les voyageurs font la rencontre d'un simple laïque qui grave des prières sur des schistes ardoisiers. Le sol étant fait d'une terre argileuse rouge, notre homme en emplit la gravure qu'il a tracée.

A Karimeta, à la porte d'une lamaserie, on assiste à un singulier spectacle : les femmes des villages voisins ont été mises en réquisition pour porter de l'engrais dans les champs des lamas. La terre vient d'être labourée. Tandis qu'au premier étage du monastère les lamas chantent au son du tambourin et des cymbales, une cinquantaine de femmes, avec des hottes d'osier sur le dos, font la navette entre les écuries et les champs pour porter l'engrais. Ces femmes, toutes fort laides, arrivent en bavardant d'une voix mélodieuse. Selon l'expression de M. Bonvalot, ces Tibétaines sont des guenons qui ont avalé des rossignols.

En ce pays, les hommes prennent plus de soin de leurs animaux que d'eux-mêmes. Les chevaux et les yaks sont l'objet des meilleurs traitements.

Les explorateurs s'acheminent vers Tchoungo et, se trouvant à la hauteur de 2,700 mètres, ils ont un temps superbe; si, dans la nuit, il gèle encore à 3 degrés, pendant la journée le thermomètre marque à l'ombre jusqu'à 25 degrés au-dessus de zéro.

Au sortir de Tchoungo, on atteint une longue passe, et au delà c'est une descente où l'on admire, entre les roches, des genévriers, des groupes d'églantiers, des massifs de rhododendrons, toutes sortes de broussailles, de gigantesques ombellifères et enfin des bois de sapins. Dans ces forêts se plaisent les chevrotains. Les crossoptilons, faisans à queue arquée, apportent à ces bois une charmante animation.

Plus loin, à Djala, c'est une œuvre humaine qui retient l'attention : une pagode s'élevant par étages et apparaissant comme le piédestal d'une colonne dorée. A distance on dirait une flamme brillante qui s'élance vers le ciel. On imagine aisément l'impression que doit pro-

duire sur les sauvages Tibétains la grandeur du lama qui habite un tel édifice.

Auprès de la belle pagode, où l'on accède par un pont de bois, une lamaserie adossée à la montagne se fait remarquer par les multiples étages de ses maisonnettes peintes. Plus bas, le village des laïques s'offre aux regards comme une agglomération de huttes assez misérables.

Le 7 mai, les explorateurs sont au village de Hounda; en cet endroit, il y a un poste de soldats chinois. Ils se montrent d'une politesse excessive; ce qui ne les empêche pas de vendre des œufs à un prix exorbitant. A leur allure, on juge qu'ils sont passablement abêtis par l'usage de l'opium. C'est à Hounda qu'est achetée la petite guenon à fourrure épaisse qui figure aujourd'hui dans les galeries du Muséum. Le soldat qui la vend dit d'un ton malicieux et d'un air qu'il s'efforce de rendre dédaigneux : « Voilà le père des Européens! »

La route conduit à Tsamdo, un grand centre de population; mais il paraît sage de l'éviter dans la crainte des tracasseries qui pourraient venir de la part du mandarin chinois qui en est le gouverneur. Grâce à un détour dans la direction du nord, nos compatriotes arrivent à Lagoun, territoire industriel. Là on fabrique des haches, des pioches, des outils de fer. Au bruit des coups de marteau, on visite l'usine, une forge primitive, des soufflets en peau de chèvre, des marteaux à manches plus ou moins longs, de grosses cisailles. La forge est une fosse en terre où brûle le charbon de bois; une auge creusée dans un tronc d'arbre et à moitié remplie d'eau sert à refroidir le fer. Il y a, en outre, des tours pour le forage. C'est bien là un antre de l'industrie sauvage et, dit le narrateur de l'expédition, « le Creusot du Tibet ».

Le 8 mai, nos voyageurs sont à Lamé, petit village où les Chinois ont une milice, et les voilà le lendemain à Lamda sur les rives de l'un des affluents du Tchamdo, qui, beaucoup plus loin, prend le nom de Mékong, le grand fleuve qui, dans ces dernières années, a été, en France, l'objet de vives préoccupations. Après Lamda, ce sont des gorges ensoleillées où les torrents se précipitent à travers de charmants bocages. Sur les hauteurs s'épanouissent les rhododendrons, et, plus bas, les fourrés de bouleaux, de peupliers, de cassis sauvages, de merisiers, ramènent les esprits à la pensée de l'Europe.

Pour la chasse, les tentations sont nombreuses. Il y a de superbes ithagines à plumes vertes et à queue rouge, de magnifiques faisans, de jolis fringilles, et la collection des explorateurs s'enrichit chaque jour. Tout irait à souhait, si la cuisine n'était vraiment par trop détestable.

Dans la région de Ka-la, on s'étonne de voir combien d'hommes ont

la tête rasée : ce sont des gens voués au célibat depuis leur enfance. On consacre à Bouddha la plupart des enfants mâles, et quelquefois, en désespoir de cause, les filles forment le même vœu. Les jeunes gens de cette catégorie se signalent par la tonsure et le port d'une jarretière jaune. Grâce à cette coutume, la dépopulation du Tibet s'accentue chaque jour. Pourtant, de l'avis des membres de l'expédition française, la population de la terre ne sera jamais trop dense; pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'étendue des terrains vagues. On verra que l'homme a beaucoup à faire pour dompter la terre et s'en rendre maître. On se persuadera qu'il n'en a pas épuisé les ressources ni asservi les forces, et qu'il est loin d'avoir fait produire à ses flancs les richesses inépuisables qu'ils renferment.

Le 14 mai, on traverse un affluent du Tchamdo sur un radeau de troncs d'arbres assemblés. Sur les bords, on aperçoit des saulaies et, dans les bocages, du lilas sauvage, des framboises et des violettes. Le 15 mai, on quitte les bords du fleuve et l'on s'enfonce dans les bois de sapins qui couvrent la montagne. Le bivouac est établi dans une clairière. Les indigènes, dispersés sous les arbres, choisissent du bois pour le feu du soir, et, avec le bruit des branches que l'on casse, partent de joyeux éclats de rire. On veut savoir la cause de tant de gaieté et l'on approche : c'est que les bûcherons sont tous jeunes et pleins d'insouciance. En poursuivant la route, on remarque dans la population un mélange de sang mogol : les yeux sont bridés, les faces sont plus larges.

On atteint une haute passe : à l'horizon, c'est une ceinture de cimes blanches, le grésil tombe et, au 17 mai, voilà l'hiver revenu. On ne cesse de monter et de descendre; après les bois, ce sont des steppes herbues, où, par familles, errent des ours. On traverse encore une rivière et, après trois heures de marche, les conducteurs prétendent laisser les voyageurs dans le désert; c'est le revolver au poing qu'on les contraint d'avancer; ce qu'ils font en ricanant avec insolence. Au soir, ils sont redevenus des amis et ils promettent pour le lendemain une longue étape. Le 20 mai, plusieurs lamas viennent voir les Européens. Un d'eux est énorme. C'est seulement le quatrième ou le cinquième homme gras que nos explorateurs ont vu dans le Tibet, où la maigreur est générale. Comme dans tout l'Orient, l'embonpoint est ici l'apanage des chefs et des riches.

Le 22 mai, en un lieu du nom de Dzérine, un chef tibétain annonce à nos compatriotes que les Chinois se proposent d'arrêter leur marche sur Batang; mais aussitôt on les rassure : « Vous n'avez pas à vous inquiéter, dit le chef, on vous transportera à Batang. Les Tibé-

tains vous aideront, ils savent que le tale-lama est votre ami ». On part de Dzérine en nombreuse compagnie ; de petits chefs font escorte. Par des plateaux et des coupes boisées, où abondent ours, loups, renards et faisans, on arrive à une gorge qui conduit au village de Hassar, juché sur un promontoire, dominant la vallée où coule la rivière de Maktchou. Dans le delta, se voient quelques marais et des cultures. Les maisons de Hassar sont entassées et une rue circule au travers. Une rue ne se voit pas tous les jours au Tibet. Les voyageurs préfèrent camper au milieu d'une jachère. Il pleut pendant la nuit et l'on part pour Dotou par un temps couvert et un vent du nord. Dotou promet une attraction ; une lamaserie, avec une série de moulins à prière. Sous une galerie qui entoure la maison, on a disposé d'énormes bobines faites de prières imprimées. Avec la main on fait tourner les bobines. Comme on prétend que chacune d'elles est formée de dix mille prières et qu'il y a une centaine de bobines, on juge de la quantité de prières qu'on peut dire en circulant autour de l'édifice. Aussi est-ce un défilé continuel.

En quittant Dotou, la route rappelle les hauts plateaux du Tibet. Il y a des troupeaux que gardent des pâtres munis de longs fusils à fourche. Dans les gorges, des tentes noires que défendent des chiens furieux. Toute trace de végétation a disparu, pas la moindre fleur. Plus de ces belles pivoines, plus de ces magnifiques touffes de rhododendrons, plus de ces gracieux lilas, de ces jolis jasmins, de ces éclatantes tulipes qui, dans les jours précédents, avaient suscité l'admiration. De nouveau, c'est le désert. Le vent du sud-est glace les membres.

Après une marche assez pénible, on se repose au village de Tara. Plus loin, la végétation reparaît; cette vallée de Tsou-rou est très animée.

Voici le 1[er] juin, et nos compatriotes songent que dans un mois ils seront à Ta-tsien-Lou, chez les missionnaires français, où ils trouveront des nouvelles d'Europe. Avec une telle pensée, l'énergie se ranime. Ayant atteint la passe qui conduit à Thangka, on rencontre des files de yaks chargés. L'interprète déclare qu'on est sur la grande route de Lhaça. Un piéton chinois aborde les étrangers et leur annonce que le mandarin de Tchangka veut les recevoir en grande pompe.

Au moment d'entrer dans la ville, on voit la garnison sur une ligne. Deux soldats se présentent avec des feuilles de papier rouge où sont écrites des formules de politesse. Ils souhaitent la bienvenue et précèdent la petite caravane; on arrive devant le front de bataille, composé d'une vingtaine de guerriers de tous les âges, dont l'arme unique est un

parasol en papier huilé. Ils ont triste mine : leurs faces sont patibulaires; presque tous fument l'opium; on le voit à leurs regards vitreux, à leurs traits émaciés. Afin de se conformer à l'étiquette chinoise, les Français mettent pied à terre et défilent devant les soldats qui leur rendent les honneurs avec une génuflexion et en les saluant de paroles chinoises dont le sens échappe à nos explorateurs.

La foule, composée de Tibétains, de Chinois, de métis, se presse autour des étrangers, curieuse, bavarde, moqueuse, bruyante, et les accompagne jusqu'aux tentes de toile que le mandarin a fait dresser en leur honneur.

Le lendemain, au réveil, trois coups de fusil annoncent le quinzième jour du mois chinois; un jour de fête où l'on se rend à la pagode pour faire aux statues les révérences selon le rite. Le secrétaire du mandarin vient avertir que son chef ne pourra faire sa visite, car il sera occupé la plus grande partie de la journée à remplir les devoirs de la religion. Il remet une pancarte en langue chinoise et tibétaine. L'envoyé du mandarin la lit et déclare que les étrangers pourront partir le lendemain. Des chevaux de selle et des bêtes de somme seront amenés; deux soldats, lancés en avant-coureurs, prépareront les logements, deux autres feront escorte. On doit arriver à Bâ en cinq jours. Les explorateurs, fatigués de continuelles discussions, peuvent maintenant compter sur cinq jours de tranquillité.

On va coucher à Kouchou, poste de soldats chinois, situé au fond d'une petite vallée. Là, on apprend que dans deux jours on atteindra le territoire de Batang, où sont attendus les étrangers. Le chemin suivi est la grande route des pèlerins; elle est marquée par de nombreux obos, formés par des amas considérables de prières gravées.

Le commerce du thé entre la Chine et le Tibet est assez important. Le transport de cette denrée s'effectue principalement par la route de Ta-tsien-lou à Lhaça. Les relais sont fixés par la coutume et chaque village contribue pour sa part aux moyens de transport.

En quittant Kouchou, on traverse un joli pays, dans des bois de sapins et de chênes à feuilles de houx. Les vallées ont de belles cultures; dans les deltas, on rencontre des fermes entourées de champs tout verdoyants. Les habitants, par la tenue, témoignent d'une certaine aisance. Les femmes portent une jupe plissée, serrée à la taille par une ceinture de cuir retenue par des pièces de métal. Le voyage s'effectue sous une pluie continuelle, et les voyageurs, arrivés dans un village, trouvent un caravansérail si malpropre qu'il semble préférable, malgré le mauvais temps, de dresser la tente au milieu de la cour. Toute la nuit,

les ondées se succèdent et le matin on se réveille dans les nuages. Dès le départ, la descente commence. Les clématites, les seringas, les jasmins, les églantiers sont en masses pressées. Au milieu des champs, il y a des noyers, dont les noix presque mûres sont mangeables; un peu plus bas, ce sont des champs d'orge dont on ne tardera pas à faire la moisson. Un sentier, qui rampe aux flancs des hautes berges de la vallée, conduit en un point où s'offre un spectacle nouveau et bien imposant. Dans une vallée large de 700 à 800 mètres coule le Kin-cha-Kiang, l'immense fleuve Bleu. Son allure est sauvage et bruyante; aux rapides, il bondit sur les roches. Puis il bat furieusement les dures assises de la montagne; il creuse des anses où il semble se calmer, se reposer, pour repartir bientôt avec impétuosité et comme se précipiter vers l'Océan.

Nos compatriotes traversent le fleuve dans une large barque à fond plat. En passant le fleuve, ils songent à ceux qui l'ont franchi auparavant. Ce sont, dit le narrateur du voyage de Paris au Tonkin, des Français auxquels on n'a pas su rendre justice. Tout d'abord les missionnaires Huc et Gabet, dont on admire le surprenant voyage. Qu'on les a donc mal jugés, ces braves missionnaires! Ne leur a-t-on pas reproché de n'avoir pas signalé des chaînes de montagnes que l'état de l'atmosphère les avait sans doute empêchés de distinguer? Ne les a-t-on pas plaisantés parce qu'ils avaient parlé d'une grande rivière, là où d'autres, trente ans plus tard, en trouvèrent une petite? Comme si, dans ces régions, le régime des eaux ne se transformait pas avec une extrême rapidité. Les juges ont oublié dans quelles dures conditions ils accomplissaient leur voyage. Ne les a-t-on point blâmés de n'avoir point exécuté de travaux précis, ce qui est vraiment chose impossible pour des gens qui voyagent pour la première fois en pays inconnu?

En vérité, les Pères Huc et Gabet avaient droit à plus d'indulgence. Suivant notre auteur, ils ont fait en Asie le plus extraordinaire, le plus audacieux, le plus intéressant des voyages. Depuis Tchangka, on est sur un terrain français, car, après Huc et Gabet, le père Renou a pénétré dans le Tibet, où il a rassemblé les éléments d'un dictionnaire. L'intelligent et énergique missionnaire est mort dans ce Tibet, qu'il a ouvert à ses successeurs en leur permettant d'en étudier la langue. Puis viennent les pères Fages, Desgodins, Thomine et tant d'autres, dont tout Français, tout Européen devrait savoir les noms pour les honorer, car ce sont eux qui ont frayé la route aux explorateurs. L'illustre Prjevalsky, voyageant dans le Tibet, n'a fait que suivre en partie la route du Père Huc. De même les Anglais Gill et Mesny. Plus tard, le comte Bela Szechenyi a tenté d'atteindre Lhaça; il possédait toutes les recommandations, tous

les papiers possibles, il était accompagné d'une escorte et de mandarins chinois, il disposait d'une fortune considérable, et il n'a pu dépasser Batang, il est revenu par le Yunnan. Cooper a voulu sortir des sentiers battus par nos missionnaires : il a été assassiné. Aucun Européen venu de l'est dans l'intention de pénétrer dans le Tibet n'a pu même atteindre la tombe du père Renou. Maintenant on va fouler un sol où maintes fois a été répandu le sang français, et, en songeant qu'ils arrivent à Tchoupalong, où peut-être sont encore les assassins du Père Brieux, massacré quelques kilomètres plus loin, nos compatriotes frissonnent au regret de n'avoir pas 20 ou 30 hommes bien armés pour châtier les lâches Chinois et les misérables Tibétains. Arrivés à Batang, les voyageurs sont reçus avec des marques de distinction, on leur rend les honneurs, on les loge dans le Kouen-Kan, nouvellement bâti, qu'on réserve aux grands mandarins. Batang rappelle un événement sinistre qui ne date que de l'année 1887 : le massacre de la Mission française, la dévastation de sa chapelle et le pillage de ses maisons.

Après Batang, le seul endroit auquel les voyageurs aient donné le titre honorifique de ville est Litang. Les Tibétains l'appellent *Lé-Tong*, Plaine du cuivre; au delà ce ne sont plus que de petits villages. Enfin, le 24 juin, on descend dans l'étroite vallée où s'entassent les maisons de Ta-tsien-lou.

Là, existe une mission française et l'on juge de l'accueil qui attend les voyageurs. Monseigneur Biet, les pères Dejean, Giraudet, Soulié et M. Pratt, le naturaliste anglais, les reçoivent à bras ouverts. Ta-tsien-lou a une population composée de Tibétains et de Chinois. C'est un centre commercial; les Chinois sont engagés dans le trafic du thé, de l'or, de la rhubarbe et des peaux. Dans les boutiques, on trouve aussi des marchandises européennes. C'est ici que le monde commercial chinois prend contact avec le monde tibétain, et Ta-tsien-lou, par sa position, est comparable à Kiakhta, ville intermédiaire entre la Russie orientale et la Chine.

Les explorateurs, épuisés par de longues fatigues, goûtent, pendant plus d'un mois, un repos devenu bien nécessaire.

M. Pratt quitte le premier Ta-tsien-lou et se charge d'emporter les collections qui aujourd'hui ont pris place au Muséum de Paris. Il pensait les confier au premier consul français, que l'on supposait être à Han-Keou. Le consul était absent. Pendant plusieurs semaines, M. Pratt dut faire porter les bagages à dos d'homme, il dut acheter des jonques, descendre le Yan-tse-kiang jusqu'à Chang-Haï. Le consul français ayant refusé de s'occuper des objets destinés à l'Etat, ce fut le procureur des missions

étrangères qui voulut bien prendre soin des collections et les faire charger sur un paquebot des Messageries.

Le 28 juillet, nos compatriotes font leurs adieux aux membres de la mission du Tibet, en les remerciant de leur hospitalité si cordiale. En quittant Ta-tsien-lou, on quitte le Tibet. Dès la première étape, on voit commencer les vallées humides où se presse une population dense et affamée. Les villages se succèdent, tous pareils les uns aux autres, et c'est une désolante monotonie. A l'entrée, ce sont des pagodes délabrées, où s'effondrent des dieux en plâtre colorié. Dans les rues circulent des chiens braillards, des truies immondes traînant leur ventre dans la boue, des enfants sales, ayant le sans-gêne d'animaux, des femmes vêtues de robes à larges manches, marchant sur des jambes sans mollets qui se dressent sur des pieds de la dimension la plus exiguë.

Sur ce territoire, véritable pays des affamés, où la lutte pour la vie rend les hommes féroces, sans pitié, sans charité, l'essentiel est de ne pas mourir de faim; peu importe le reste. On rencontre des êtres décharnés se traînant avec peine. Quelques-uns étaient tombés morts sur le sentier. Personne ne songeait à leur donner une sépulture et les Chinois enjambaient par-dessus les cadavres.

Les explorateurs continuent leur route vers le Yunnam. Les Chinois qu'on trouve dans ces régions sont les plus misérables des êtres. Petits, difformes, tremblant la fièvre, hommes et femmes atteints de goîtres qui les rendent hideux.

Dans les villes et dans les centres populeux, on insulte et on menace les étrangers. La petite troupe des Français parvient au fleuve Rouge, après une halte à Yunnam-fou, chez les missionnaires, et à Montzen, près du consul. Grâce à M. Leduc et à M. Jansen, ingénieur danois, nos compatriotes s'embarquent le 22 septembre sur le fleuve Rouge. Après avoir parcouru 6,000 kilomètres, tantôt à pied, tantôt à cheval, c'était délice de monter à bord de la jonque frétée par M. Jansen. Le soir du 22 septembre, après avoir franchi les rapides, on aperçoit le drapeau français du poste de Bac-Lat. Voilà donc la terre française! Le 23, à Laokaï, M. Laroze accueillait les explorateurs et c'était comme le prélude des réceptions cordiales qui devaient leur être faites pendant leur séjour à Hanoï.

Après avoir constaté le charme des rives du fleuve Rouge, nos voyageurs, à la vue de la richesse de la végétation dans le delta, de la fertilité d'un sol inépuisable, expriment l'idée que nous avons une colonie très riche dont nous pouvons tirer un excellent parti.

Il est plus facile de revenir du Tonkin que de traverser tout le vieux

continent. Pour le retour, nos compatriotes prennent à Haïphong le bateau des Messageries et de Hong-Kong ils rentrent à Marseille. Abdoullah reprend sa liberté à Port-Saïd. Rachmed revient à Paris pour retourner bientôt dans le Turkestan. Le père Dedeken gagne la Belgique. Seuls, le prince Henri d'Orléans et M. Bonvalot restent en France. Ils adressent des remerciements à leurs coopérateurs, et à mon tour j'adresse mes bien vives félicitations à ces vaillants explorateurs qui n'ont pas craint d'aller beaucoup à la peine pour servir l'honneur et les intérêts de la patrie.

Émile BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 24 novembre 1892, présidée par M. Émile Ollivier, directeur.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours.

1° Lecture de fragments des discours qui ont obtenu le prix d'éloquence.

2° Discours de M. le Président sur les prix de vertu.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — Le sujet était : *Étude sur Joseph de Maistre.* Le prix a été partagé également entre M. Michel Revon et M. Rocheblave. Des mentions honorables sont accordées à M. Albert Cahen et à l'auteur du mémoire portant le n° 9, resté inconnu.

Prix Montyon (ouvrages les plus utiles aux mœurs). — 1° Deux prix de 2,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu*, par M. Gabriel Bonvalot; *Du Niger au golfe de Guinée*, par M. le capitaine Binger.

2° Onze prix de 1,000 francs à chacun des ouvrages suivants : *Jeunesse*, par M. C. Wagner; *Pirates et rebelles au Tonkin*, par M. le colonel Frey; *La littérature française*, par M. Maurice Albert; *Quelques maîtres étrangers et français*, par M. Oc-

tave Lacroix; *Le Sage romancier*, par M. Léo Claretie; *La charité en France*, par M^{me} de Witt; *Les fleuves de France*, — *Autour de Paris*, par M. Louis Barron; *Constance*, par M^{me} Th. Bentzon; *La neuvaine de Colette*, par Jeanne Schultz; *L'ancien collège d'Harcourt*, par M. l'abbé Bouquet; *Écoles et collèges*, par M. Franklin.

3° Neuf prix de 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Journal d'un sous-officier*, par M. Amédée Delorme; *Marguerites du temps passé*, par M^{me} James Darmesteter; *Choses d'Amérique*, par M. Max Leclerc; *La reine Marie-Antoinette*, par M. Pierre de Nolhac; *Ayora*, par M. Brau de Saint-Pol Lias; *Le fond d'un cœur*, par M. Marc de Chanplaix; *Un an d'épreuve*, par Mary Floran; *Enfants de la mer*, par M. Charles Canivet; *Les enfants en prison*, par MM. G. Tomel et H. Rollet.

Prix Gobert. — Ce prix est décerné à M. Charles de Loménie, pour les trois derniers volumes de l'ouvrage intitulé : *Les Mirabeau;* le second prix à M. le comte Hector de La Ferrière, pour son histoire de *Marguerite d'Angoulême* et pour la publication des *Lettres de Catherine de Médicis.*

Prix Thérouanne. — Ce prix est ainsi réparti : Un prix de 2,000 francs à M. Moireau, pour son ouvrage : *Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord;* deux prix de 1,000 francs : à M. d'Estournelles de Constant, pour son ouvrage : *La politique française en Tunisie;* à M. le comte d'Antioche, pour son ouvrage : *Changarnier.*

Prix Thiers. — Ce prix Thiers est ainsi réparti : Un prix de 2,000 francs à M. G. Cavaignac, pour son ouvrage : *La formation de la Prusse contemporaine;* un prix de 1,000 francs à M. le marquis de Courcy, pour son ouvrage : *L'Espagne après la paix d'Utrecht* (1713-1715).

Prix Bordin. — Ce prix est décerné aux trois derniers volumes de l'ouvrage de M. Charles Ravaisson-Mollien sur les *Manuscrits de Léonard de Vinci.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix Marcelin Guérin est ainsi réparti :

1° Un prix de 1,500 francs à M. Ferdinand Buisson, pour son ouvrage sur *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre;*

2° Trois prix de 1,000 francs aux ouvrages suivants : *Dans l'Inde*, par M. André Chevrillon; *La vie américaine*, par M. Paul de Rousiers; *Mémoires du cardinal Maury*, par M^{gr} Ricard;

3° Un prix de 500 francs à M. Picavet, pour son ouvrage : *Les Idéologues.*

Prix Langlois. — Ce prix Langlois est ainsi réparti : Un prix de 700 francs à M. de La Ville de Mirmont, pour sa traduction des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes; un prix de 500 francs à M. Julien Lugol, pour sa traduction des *Odes barbares* de Giosuè Carducci.

Prix Vitet. — Ce prix Vitet, de la valeur de 6,000 francs, est partagé également entre M. Émile Faguet et M. Maurice Bouchor.

Prix Toirac. — Ce prix est attribué à *Griselidis*, comédie en trois actes et en vers, représentée en 1891 au Théâtre-Français, et dont MM. Armand Silvestre et Eugène Morand sont les auteurs.

Prix Calmann-Lévy. — Ce prix est décerné à l'ensemble des travaux historiques et littéraires de M. Ernest Daudet.

Prix Lambert. — Ce prix est ainsi réparti : Un prix de 600 francs à Mme la comtesse de Houdetot, auteur de *Lis et chardon.* Deux prix de 500 francs : à M. O. Comettant, auteur de : *Au pays des kangourous;* à Mme Marie Robert Haly, auteur de : *Le jeune Théodore.*

Prix Maillé Latour-Landry. — Ce prix est partagé également entre Mme Gaston Feugère, auteur de *La Légende de saint Irénée,* et Mme O. Gevin-Cassal, auteur des *Souvenirs du Sundgau* (Récits de la Haute-Alsace).

PRIX À DÉCERNER.

Prix de poésie. — Sujet du prix à décerner en 1893 : « L'Afrique ouverte. »

Prix d'éloquence (à décerner en 1894). — Sujet du prix : « George Sand. »
Une somme de 2,000 francs, léguée par Mme vve Watin, sera attribuée au lauréat du prix d'éloquence.

Prix Kastner-Boursault. — Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, sera attribué, en 1893 : « Au meilleur travail relatif à Boursault le poète, à ses œuvres, et principalement à sa comédie d'*Ésope à la Cour.* »

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon Despérouses, Botta, Reinaud, Vitet, Jules Favre, Toirac, Maillé Latour-Landry, Lambert, Monbinne, Montariol, qui seront décernés en 1893, 1894, 1895, l'Académie n'indique, selon l'usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, il est ensuite donné lecture de fragments des deux manuscrits qui ont remporté le prix d'éloquence.

La séance est terminée par la lecture du discours sur les prix de vertu, par M. Émile Ollivier, directeur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est décédé le 2 novembre 1892.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 18 novembre 1892, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand.

M. le Président fait d'abord connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire de l'Académie. — Sujet proposé : « Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis.* » Le prix est décerné à M. Ch.-V. Langlois.

Antiquités de la France. — Quatre médailles et six mentions sont décernées dans l'ordre suivant :
Médailles : 1° M. Brutails, pour son *Étude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge;* 2° M. Coyecque : *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge;*

3° M. Ernest Langlois : *Origines et sources du Roman de la Rose;* 4° (exceptionnellement accordée) M. Loseth : *Le Roman de Tristan, le Roman de Palamède et la Compilation de Rusticien de Pise.*

Mentions : 1re M. Virey : *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon;* 2° M. Ed. Beaudouin : *Le culte des empereurs dans les cités de la Gaule Narbonnaise;* 3° M. A. Blanchet : *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine;* 4° M. Jacqueton : *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier;* 5° Mlle Louise Guiraud : *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Le Collège des Douze Médecins. Le Monastère Saint-Benoît et ses diverses transformations depuis son érection en cathédrale;* 6° MM. Bulliot et Thiollier : *La Mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen.*

Prix de numismatique (fondé par M. Allier de Hauteroche). — Ce prix est décerné à M. Adrien Blanchet, pour son volume intitulé : *Numismatique du moyen âge* (2 vol. avec atlas).

Prix fondé par le baron Gobert. — Le premier prix est décerné à M. le marquis G. du Fresne de Beaucourt, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Charles VIII;* le second prix est décerné à M. Ferdinand Lot, auteur de l'ouvrage intitulé : *Les derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine* (945-991).

Prix Bordin. — Sujet proposé : «Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs». Le prix est décerné à M. Georges Lafaye.

Prix Louis Fould. — Ce prix est ainsi réparti :

1° Un prix de 4,000 francs est accordé à M. Eugène Muntz, pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, et pour l'ensemble de ses travaux antérieurs. 2° Un second prix de 1,000 francs est accordé à M. Louis Gonse, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'architecture gothique.*

Prix Stanislas Julien. — Ce prix est décerné à M. Léon de Rosny, pour son ouvrage intitulé : *Chan-Hai-King*, antique géographie chinoise traduite pour la première fois sur le texte original.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix est décerné à M. l'abbé Pierre Batiffol, pour son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Rossano.*

Prix de La Grange. — Ce prix est décerné à M. Constans, pour ses deux volumes intitulés : *Le Roman de Thèbes*, publiés par la Société des anciens textes français.

Fondation Garnier. — Une seconde annuité des arrérages du legs Garnier est attribuée à M. Dutreuil de Rhins pour la continuation de sa mission dans la haute Asie.

Prix Loubat. — Ce prix est décerné à M. Lucien Adam, pour l'ensemble de son œuvre linguistique et philologique, à propos des deux volumes : *Arte de la lengua de los Indios antis ocampos* et *Langue mosquito*, grammaire, vocabulaire, texte.

Fondation Piot. — 1° Une somme de 3,000 francs est attribuée à M. Toutain pour l'achèvement des fouilles exécutées sous sa direction à Chemtou, près Tunis. 2° Une subvention de 3,000 francs est accordée à M. Deloye, pour procéder au

IMPRIMERIE NATIONALE.

dépouillement, examen et inventaire des archives de la Chambre apostolique d'Avignon transportées à Rome.

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — Questions proposées :

1° Pour l'année 1893 : « Étude comparative du Rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras. »

2° Pour l'année 1894 : « Faire l'histoire de la domination byzantine en Afrique, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments. (L'Égypte est en dehors du programme.) »

3° Pour l'année 1895 : « Étude sur la chancellerie royale depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois. »

Chacun de ces prix est de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1891 et 1892, sur les *Antiquités de la France.*

Prix de numismatique. — I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1891.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par M^me^ v^ve^ Duchalais sera décerné, en 1894, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1892.

Chacun de ces prix est de la valeur de 800 francs.

Prix fondé par le baron Gobert. — Ce prix annuel est destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — Sujets proposés :

1° Pour l'année 1893 : I. « Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V. »

II. « Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés. »

III. « Étude sur les dialectes berbères. » Question prorogée de 1890 à 1893.

2° Pour l'année 1894 : « Étudier, d'après les récentes découvertes, la géographie et la paléographie égyptiennes et sémitiques de la péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe. »

3° Pour l'année 1895 : « Étudier quels rapports existent entre l'Ἀθηναίων πολιτεία et les ouvrages conservés ou les fragments d'Aristote, soit pour les idées soit pour le style. »

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix de la valeur de 5,000 francs, fondé en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI^e^ siècle, sera décerné en 1894.

Prix La Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris), sera décerné en 1893.

Prix Brunet. — Ce prix triennal de 3,000 francs sera décerné en 1894 au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publié en France dans les trois dernières années.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix de 1,500 francs, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, sera décerné en 1893.

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix sera décerné en 1894 au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal de 10,000 francs sera accordé au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il sera décerné en 1895.

Prix de La Grange. — Ce prix annuel de 1,000 francs est fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Fondation Garnier. — Cette fondation est affectée aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie.

Prix Loubat. — Ce prix de 3,000 francs sera décerné, en 1895, au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis à ce concours, la date de 1776.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1er janvier 1892.

Fondation Piot. — Cette fondation doit être affectée chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

Prix biennal. — En 1893, l'Académie des inscriptions et belles-lettres désignera à l'Institut le candidat au prix biennal.

Ce prix, de la valeur de 20,000 francs, « doit être attribué tour à tour à l'œuvre ou à la découverte la plus propre à honorer ou à servir le pays qui se sera produite pendant les dix dernières années dans l'ordre spécial des travaux que représente chacune des cinq Académies de l'Institut de France ».

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le général Faidherbe, membre libre de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, et par une lecture de M. Croiset, membre de l'Académie, sur l'art et les mœurs dans un discours d'Hypéride nouvellement découvert.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 7 novembre 1892, a élu M. Appell membre de la section de géométrie, en remplacement de M. Ossian-Bonnet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'idée du continu dans l'espace et le temps, réfutation du kantisme, du dynamisme et du réalisme, par Albert Farges, directeur de l'École des Carmes; in-8°, 278 pages, 1892, A. Roger et F. Chernoviz.

M. Albert Farges poursuit le cours de ses études philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et en démontrer l'accord avec les sciences actuelles. Cet opuscule est le sixième que l'auteur publie dans le même dessein. La première partie est consacrée à établir l'objectivité de l'espace et du temps, selon Aristote et saint Thomas et selon le bon sens commun à toute l'humanité. L'auteur réfute ensuite pied à pied la théorie de Kant, qui ne fait de l'espace et du temps que des formes de notre intelligence. Dans les troisième et quatrième parties, M. Farges expose sa doctrine personnelle sur la nature du continu dans l'espace et dans le temps; et il conclut en analysant la genèse de ces deux notions dans l'esprit humain. L'auteur annonce qu'il s'occupera de l'idée de Dieu d'après la raison et d'après la science dans un prochain ouvrage; il termine ces précieuses études, qui ont pour but de réhabiliter la doctrine de saint Thomas dans tout ce qu'elle a de vrai et d'incontestable, même en face des lumières contemporaines.

Théon de Smyrne, philosophe platonicien. Exposition des connaissances mathématiques utiles pour la lecture de Platon, traduite pour la première fois du grec en français par J. Dupuis, in-8°, XXVII-403 pages, Hachette et C^ie^.

Théon de Smyrne vivait au début du second siècle de notre ère, sans que la date de sa naissance et celle de sa mort soient exactement connues. Il a certainement précédé Ptolémée, l'astronome, sous le règne d'Antonin le Pieux. L'ouvrage de Théon avait été publié partiellement dès 1644 d'après un manuscrit de la bibliothèque de de Thou. En 1827, une nouvelle édition, par M. J.-J. de Gelder, ne donnait que la partie consacrée à l'arithmétique. En 1849, M. Th.-Henri Martin, de Rennes, s'était borné à l'astronomie. Mais le dernier éditeur (1878), M. Édouard Hitter, a publié le texte grec de tout ce qui nous reste de Théon. M. Dupuis a reproduit également le texte entier, collationné sur plusieurs manuscrits, et il l'a accompagné d'une traduction française, qui est la première en son genre. C'était une entreprise fort difficile, et c'est un grand service que M. Dupuis a rendu à l'histoire des mathématiques et à la philologie. Théon cite sans cesse Platon; et c'est pour expliquer ce qui se rapporte aux mathématiques dans les Dialogues qu'il a composé son livre; mais, tout en voulant restreindre ses études dans ces limites, il les a étendues beaucoup au delà. Il a fait un traité où sont enseignées les mathématiques, telles qu'on pouvait les concevoir de son temps. Dans une Introduction assez longue il expose d'abord l'utilité des mathématiques, et pour la démontrer il fait une foule de citations empruntées à Platon en général, et particulièrement à l'*Epinomis*, dont

l'authenticité ne paraît pas faire de doute aux yeux de Théon. Tout son ouvrage était formé de cinq parties : l'arithmétique, la géométrie, la stéréométrie, l'astronomie et la musique. Nous n'en avons plus que trois; les deux autres, la géométrie et la stéréométrie, ne sont pas arrivées jusqu'à nous. L'arithmétique est une théorie des nombres fort curieuse, bien qu'elle soit nécessairement très loin de ce que les mathématiciens de nos jours ont fait sur ce sujet. La partie musicale pourra jeter quelque jour nouveau sur les obscurités qui couvrent encore le système musical des Grecs. Enfin la troisième partie, celle de l'astronomie, atteste des connaissances assez avancées sur la forme de la terre, sur les éclipses de soleil et de lune, sur les planètes, bien que Théon ne veuille s'appuyer que sur les hypothèses de Platon, vieilles déjà de cinq ou six siècles.

M. Dupuis a joint à la traduction de Théon un appendice sur le nombre géométrique de Platon, qui se trouve au VIII[e] livre de la *République*. C'est un problème très épineux, dont M. Dupuis avait proposé une solution il y a déjà sept ou huit ans. Tous ces travaux lui font grand honneur, parce qu'ils exigent une connaissance approfondie non seulement de la langue grecque, mais surtout de la langue spéciale des mathématiques dans ces siècles reculés.

ALLEMAGNE.

Poetæ latini ævi Carolini. Tomi III partis alterius fasciculus primus. Recensuit L. Traube. Berlin, 1892, in-4°.

Les poèmes que renferme ce fascicule sont de Micon, de Frédégaire, d'Odulfe, d'Agius, de Bertharius, d'Hincmar et d'Heiric. A l'exception d'Heiric et d'Hincmar, ces poètes étaient peu connus. Il faut avouer que leur mérite littéraire n'est pas grand; la langue qu'ils parlent est toujours obscure, souvent vicieuse, et ils sont loin d'observer toutes les règles de la métrique. Micon est un détestable poète. Il a composé une prosodie et il sait si mal la quantité qu'il fait long le premier *o* d'*oportet* et bref l'*æ* de *præpotens*. Quant à l'élision, il la pratique ou ne la pratique pas, selon sa commodité. Il en est de même de Frédégaire, qui fait bref, par exemple, l'*o* d'*imponere*. Nous signalons au hasard ces incorrections; nous pourrions en signaler beaucoup d'autres. Mais il y a dans ces mauvais poèmes de très utiles documents pour l'histoire, particulièrement pour l'histoire des mœurs, et il faut savoir gré à M. Traube de les avoir avec tant de soin mis ou remis en lumière. La *Vie de saint Germain*, par Heiric, est une œuvre plus remarquable, et nous n'en avions pas encore une bonne édition.

Ces poètes du temps carolingien étant édités dans la grande collection dont le titre général est *Monumenta Germaniæ historica*, on ne peut ne pas remarquer que, pour la plupart, ils étaient, non pas germains, mais français, et qu'ils figurent à bon droit dans l'*Histoire littéraire de la France*. Quoi qu'il en soit, les voilà publiés, bien publiés par un éditeur savant et scrupuleux. C'est là ce qui importe. Si d'autres ont fait ce que nous aurions dû faire nous-mêmes depuis longtemps, sommes-nous en droit de le leur reprocher ? Non sans doute.

BELGIQUE.

Repertorium hymnologicum, par M. le chanoine Ulysse Chevalier. Louvain, 1892, in-8°.

C'est le deuxième fascicule de ce *Répertoire*, commençant à la lettre D et finis-

sant à la lettre K. Les deux fascicules publiés mentionnent déjà 9,935 chants, hymnes, proses et séquences. Voilà le fruit d'un immense travail, et les bibliographes doivent un témoignage de gratitude à M. le chanoine Chevalier pour l'avoir si courageusement entrepris. La plupart de ces pièces liturgiques sont d'un très mauvais style. Mais qu'on ne les juge pas au point de vue littéraire. Un assez grand nombre offrent aux historiens des informations qui ne sont pas à dédaigner. On n'a pas, en effet, seulement chanté dans les églises du moyen âge les saints qui figurent au calendrier romain.

ÉTATS-UNIS.

Bulletin of the Philosophical Society of Washington, tome XI, 1892; 618 pages, avec 8 planches et figures dans le texte.

Ce dernier volume, publié par la Société philosophique de Washington, correspond aux années 1888-1891. Il renferme de fort intéressants mémoires, dont il faut se borner à signaler très succinctement l'objet.

Les adresses présidentielles lues annuellement portent pour titres : la philosophie et les spécialités de la science; les hypothèses et les faits constatés sur les mouvements propres du soleil et des étoiles; les altérations des monnaies.

Il faut d'abord rendre hommage à un important travail sur les *Progrès de l'astronomie météorique en Amérique.* Aux observations générales sont annexés des catalogues étendus de météorites, d'apparitions d'étoiles filantes et de bolides ou météores sporadiques, avec tous les renseignements relatifs à ces phénomènes. C'est une branche de la science qui a été particulièrement cultivée aux États-Unis, et les catalogues constituent des documents qui pourront être très utiles à l'établissement des théories définitives. Presque tous les autres mémoires sont consacrés à la géologie et sont dus à des géologues distingués. L'un de ces mémoires, de M. Clarence Dutton, sur *Quelques-uns des grands problèmes de la géologie*, fait connaître les idées de l'auteur sur la cause de l'action volcanique, ainsi que sur celle des soulèvements et affaissements, plissements et fractures de l'écorce terrestre. Dans un autre article, M. F. W. Clarke cherche à calculer l'*abondance relative des éléments chimiques, tant dans l'écorce solide du globe que dans ses enveloppes liquide et gazeuse.* M. J. P. Iddings, qui a fait une étude spéciale de l'*origine des roches ignées*, examine *celles qui abondent dans le parc national du Yellowstone*, explique leur composition minérale, les circonstances de leur cristallisation et leur gisement. La *structure particulière d'une région des montagnes Rocheuses voisine de Denver* est décrite par M. C. H. Eldrige, et *la constitution et l'origine des sphérulites dans les roches éruptives acides* l'est par M. Whitmann Cross.

De même que l'ont montré des articles sur les belles publications du *Geological Survey*, récemment insérés dans ce journal[1], le volume dont il s'agit apporte un nouveau témoignage de l'ardeur et du succès avec lesquels se poursuit l'investigation géologique des vastes possessions des États-Unis. A. D.

INDE ANGLAISE.

Tcharaka Samhita, translated into English, etc. — Le recueil de Tcharaka, traduit en anglais par M. Abinash Tchandra Kaviratna, 2ᵉ et 3ᵉ livraisons; Calcutta, 1892, in-8°, 88 pages.

[1] Juin et décembre 1891; février 1892.

M. Abinash Tchandra Kaviratna poursuit sa traduction de l'ouvrage médical de Tcharaka, et deux nouveaux cahiers ont paru. Ils contiennent les leçons IV à VIII. Ces leçons traitent des purgatifs, de la diète, du régime alimentaire, des évacuations alvines et de la théorie des cinq sens. Les purgatifs sont au nombre de six cents : cent trente-trois sont végétaux; le reste se tire de substances diverses. Les astringents sont compris parmi les purgatifs. L'auteur énumère les six cents purgatifs en rapportant les anciens noms hindous à notre nomenclature actuelle. C'est un travail fort difficile. Les conseils donnés sur la diète et le régime alimentaire sont, en général, pleins de sagesse et très pratiques. La sobriété est recommandée par-dessus tout, ainsi que l'observation attentive du tempérament individuel. Les principaux aliments sont passés en revue, solides ou liquides, avec leurs propriétés spéciales, sans oublier l'usage du tabac, qui doit être très limité. On doit bien prendre garde aussi à la température extérieure, qui varie selon les saisons et qui impose des soins particuliers contre les excès du chaud et du froid. Il faut veiller avec non moins de prudence sur les besoins naturels; il faut les satisfaire dans la juste mesure, sans provocation et sans retard. On ne doit se permettre aucun excès. En tous cas, il faut maintenir le corps dans un état de constante pureté. Quand on souffre sérieusement, on doit se hâter d'appeler le médecin et lui exposer franchement tout ce qu'on a pu faire par imprudence. La huitième leçon doit traiter de la physiologie des cinq sens. Mais la livraison que nous avons sous les yeux ne donne que le début de cette théorie; on y reviendra plus tard.

Nous souhaitons que l'auteur puisse mener à bout son utile entreprise. Elle intéresse nos médecins, et les plus savants d'entre eux peuvent encore en tirer de très heureux résultats tant pour l'histoire de la médecine que pour la science étudiée en elle-même.

ITALIE.

Prof. Giuseppe Jorio. *Codici ignorati nelle biblioteche di Napoli.* Fascicolo I. Un codice ignorato delle Elleniche. Lipsia, O. Harrassowitz, [1892], in-8°, de IV-60 pages.

On trouvera dans cette brochure de M. le professeur G. Jorio une étude détaillée du manuscrit grec n° XXII-1 de l'Oratoire de Naples, autrement dit *dei Girolamini*. Ce manuscrit, qui forme un volumineux volume in-4°, de 477 feuillets en papier, copié par différentes mains au XVe siècle, n'avait été jusqu'ici que très imparfaitement décrit, et notamment un texte des *Helléniques*, par lequel il débute, est resté inconnu aux éditeurs de Xénophon. Ce texte est suivi dans le manuscrit d'une collection d'opuscules les plus divers, parmi lesquels il suffira de citer plusieurs traités de Synésius et de Psellus, le *Tableau* de Cébès, le *Manuel* d'Épictète, d'autres opuscules de Nicéphore Grégoras, Manuel Moschopulus, Pléthon, Démétrius Cydonius, Gennade, Théodore Gaza, etc., la *Physiognomonique* d'Adamantius, enfin quelques livres d'Aristote. A la description exacte du contenu de ce recueil M. Jorio a joint une étude comparative du nouveau texte des *Helléniques*, qu'il désigne par la lettre X et range parmi les meilleurs des manuscrits de la seconde classe; enfin il nous en donne, à l'appui de ces conclusions, une collation avec l'*editio major* des *Helléniques* de la librairie Teubner.

Ajoutons à ce bref exposé quelques remarques bibliographiques. Ce manuscrit a sans doute appartenu au rhéteur Jean de Docea (en Paphlagonie), qui vivait à Constantinople à la cour des derniers empereurs byzantins. M. Jorio a relevé, sur l'un

des feuillets du volume, son *ex libris*, qui forme un vers, et sa signature, tracée en caractères monocondyles et dont il nous donne un fac-similé photographique :

† Ἡ βίβλος ἥδε τοῦ Δοκειανοῦ πέλει †
† Ἰωάννης ὁ Δοκειανός †

Nous signalons, d'après le catalogue de Pasini (t. I, p. 484), un semblable *ex libris* à la fin du manuscrit grec 356 de Turin, qui contient une série de lettres de Grégoire de Chypre et d'opuscules rhétoriques de Libanius. Ce même Jean de Docea, M. Jorio l'a remarqué, est l'auteur de quelques vers en l'honneur de Gennade, conservés, à la fin d'un manuscrit de Paris, de son traité contre les Latins sur la procession du Saint-Esprit (ms. grec 1290, fol. 310) et dont voici le texte :

Ἰωάννου τοῦ Δοκειανοῦ.
Ἐν οὐρανοῖς μὲν συγχορεύεις ἀγγέλοις,
Πάτερ, μεταστὰς ἁγίοις τ' ἀρχιθύταις,
Κἀνταῦθα συζῶν τῇ Θεοῦ ἐκκλησίᾳ.
Πιστῶν ἑώας ὑπὲρ ἧς ἠγωνίσω,
Ταῖς πανσόφοις πυκτίσιν ἐκ σῶν χειλέων
Νικᾷς, καθαιρεῖς τὴν ὀφρὺν τῶν Λατίνων,
Καὶ πᾶσαν ἄρδεις κτίσιν ἐν θέοις λόγοις.

Le nom de Jean de Docea se trouve encore à la fin d'une copie de l'*Iliade* d'Homère (ms. grec 2685, fol. 464) :

Τέρμ' εὐκτὸν λαχ' Ὅμηρος Ἰωάννao πόνοισι
Βασιλίδος πολιῆταο, ἐκ γενῆφι Δοκείης.

Mais il ne faut pas confondre ce Jean de Docea avec deux de ses compatriotes, peu lettrés et postérieurs d'un siècle environ, dont les *ex libris* se lisent, l'un au fol. 4 d'un *Eucologe* (ms. grec 349), l'autre au fol. 250 d'un recueil de traités de saint Ephrem (ms. suppl. grec 146 de la Bibliothèque nationale).

M. le professeur Jorio annonce la publication de neuf autres fascicules de ses *Codici ignorati*, dans lesquels il étudiera de nouveaux manuscrits d'Épictète, Thucydide, Aristote, Quintus de Smyrne, etc., conservés à Naples. Le présent fascicule nous fait désirer de voir paraître bientôt les suivants, qui n'offriront certainement pas moins d'intérêt que celui-ci. H. O.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1892.

Mélanges inédits de Montesquieu, publiés par le baron de Montesquieu (Bordeaux, Gounouilhou, imprimeur-éditeur. — Paris, Rouam, libraire-éditeur, 1892.) — *Deux opuscules* de Montesquieu (mêmes éditeurs, 1891).

La famille de Montesquieu vient d'entreprendre la publication des manuscrits de son illustre aïeul. Cette famille se compose aujourd'hui de cinq frères, avec leurs enfants, descendant directement de Montesquieu par sa fille Josèphe-Denise, mariée à son parent, Godefroi de Secondat, lequel hérita, en échange d'une partie de la dot de sa femme, du nom et du titre de baron de Montesquieu. Nous verrons plus clairement tout à l'heure, en résumant l'histoire des manuscrits, le détail de ces relations de famille.

Pendant quelques temps on avait pu croire ces papiers perdus. Une légende s'était formée, d'après laquelle le fils de Montesquieu, Jean-Baptiste de Secondat, les aurait détruits à l'époque de la Révolution, dans la crainte que l'on n'y trouvât des prétextes pour persécuter sa famille. Cette légende a été détruite par le témoignage de Walkenaer, qui, dans un article des *Archives littéraires de l'Europe*, en 1804, réimprimé dans la *Biographie universelle* en 1821, déclara que ces manuscrits existaient, qu'ils avaient été transportés à Paris et que lui-même les avait eus à sa disposition pendant quelques heures. Cependant tout doute n'était pas dissipé; car Sainte-Beuve, en 1859, pouvait dire encore : « Espérons que cet héritage de famille subsiste toujours. » Cet héritage subsistait en effet; jamais il ne fut question d'y porter la moindre atteinte; et si quelques parties s'en sont égarées, c'est par suite des aventures diverses que ces manuscrits eurent à courir, et que nous allons raconter.

Enfin, le 25 janvier 1889, tous les membres de la famille de Montesquieu, réunis au château de la Brède pour fêter le second centenaire

de l'auteur de l'*Esprit des lois*, décidèrent en principe que la publication aurait lieu. Ils se partagèrent le soin de cette publication en s'assurant le concours de la Société des bibliophiles de Bordeaux.

Résumons d'abord l'*Introduction* du volume actuel, due à la plume de M. Céleste, conservateur de la bibliothèque de Bordeaux. Elle contient l'historique des manuscrits et explique en partie pourquoi ils sont restés si longtemps inconnus. Montesquieu, avant de mourir, avait manifesté l'intention de donner un supplément à l'*Esprit des lois* : « Mais, disait-il lui-même dans une pensée que l'on retrouve dans ses œuvres, mes lectures ont affaibli mes yeux, et ce qui me reste encore de lumière n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais. Il ne m'a pas été possible de mettre à cet ouvrage la dernière main, et je l'aurais brûlé mille fois si je n'avais pensé qu'il est beau de se rendre utile aux hommes jusqu'au dernier soupir. » Ce passage nous apprend qu'il existait encore dans les papiers de notre auteur des matériaux non utilisés dans l'*Esprit des lois*, et qu'il croyait pouvoir en composer un nouvel ouvrage faisant suite au premier; de plus il pensait que la publication pouvait en être faite après lui, puisqu'il parlait de son désir d'être encore utile au genre humain. Indépendamment de ces matériaux, il laissait aussi un grand nombre d'écrits : voyages, lettres, pensées diverses, mélanges littéraires. Ce sont tous ces écrits qui sont appelés aujourd'hui à voir le jour. Le fils de Montesquieu, Jean-Baptiste de Secondat, hérita des manuscrits de son père. On a accusé ce fils d'avoir été jaloux de la gloire paternelle et d'avoir voulu ensevelir dans l'obscurité une œuvre qui pouvait accroître cette gloire. C'est le mot d'un voyageur italien, Alexandro Verri, qui le tenait du baron d'Holbach. Ce propos était injuste. D'abord Jean-Baptiste de Secondat, sans être un homme supérieur, n'était pas un ignorant et un incapable. Seulement il s'était adonné à l'étude des sciences, et des sciences appliquées à l'agriculture. On comprend donc qu'il ait eu des scrupules pour apprécier au point de vue littéraire l'importance des manuscrits de son père. On ne doit pas oublier que l'on n'avait pas au XVIII^e siècle, sur la publication des écrits inédits des hommes célèbres, les idées que nous avons aujourd'hui. On croyait alors que l'on ne devait publier que des écrits achevés et laisser dans l'ombre tous ceux que l'auteur n'aurait pas voulu publier lui-même. Lorsque Dom Déforis donna à la fin du siècle les *Sermons* de Bossuet, il se trouva des critiques pour dire que cette publication n'ajoutait rien à la gloire du grand orateur, et que, dans le sermon, Bossuet, c'est l'expression de La Harpe, était « médiocre ». Aujourd'hui nous pensons différemment. Tout ce qui est sorti de la plume d'un écrivain célèbre nous intéresse :

car, sans y chercher des chefs-d'œuvre, nous y trouvons les témoignages de la personnalité de l'auteur, l'histoire de la formation de son esprit, les matériaux dont il s'est servi; en un mot nous nous plaçons au point de vue historique, tandis qu'au XVIII^e siècle on était exclusivement au point de vue littéraire et artistique. On comprend donc que le fils de Montesquieu ait été jaloux de la gloire de son père, non dans le sens odieux qu'entendait d'Holbach, mais dans cet autre sens très légitime qu'il craignait de compromettre la gloire de son père en publiant des œuvres inachevées. Se défiant sans doute de son propre jugement, Jean-Baptiste de Secondat avait soumis la question à un de ses amis, savant éclairé mais timide, François Latapie, qui lui déconseilla la publication et l'en découragea. Il lui écrivait en effet : « Tout ce qui intéresse des amis n'intéresse pas le public, toujours très sévère sur ce qu'on lui présente d'un homme célèbre. J'en ai vu un exemple frappant dans l'effet qu'a produit à Paris et à Londres le recueil de quelques lettres de Montesquieu publiées par l'abbé de Guasco. On a voulu absolument y trouver l'auteur des *Lettres persanes*. Aussi suis-je persuadé que vous serez très difficile dans le choix des œuvres posthumes de Monsieur votre père, parce que, sa réputation étant parvenue à son comble, ce sera faire beaucoup que de la soutenir. » On comprend qu'un tel avis, donné par un juge compétent, ait inspiré des scrupules à l'héritier d'un si grand nom. Il se contenta de publier en 1789 le roman d'*Arsace et Isménie*, publication qui justifia en partie les craintes de Latapie. Puis vinrent les événements de la Révolution, qui coupèrent court pour un temps à toute idée de publication nouvelle.

Jean-Baptiste de Secondat avait un fils, Charles-Louis, qui émigra dès le commencement de la Révolution. En raison de cette émigration, son père fut déclaré suspect, mis en prison, et ses biens furent mis sous séquestre. Il fut sauvé par son nom et, après la Terreur, ses biens lui furent rendus; mais il mourut peu de temps après, en 1795, sans avoir reçu de nouvelles de son fils. Les biens furent de nouveau mis sous séquestre, ne pouvant passer aux mains d'un émigré. Que devenaient pendant ce temps les manuscrits? Vers cette époque, un libraire de Paris, désirant donner une édition de Montesquieu, fit écrire à Latapie, l'ami de la famille dont nous avons déjà parlé, pour demander de joindre à son édition les ouvrages conservés à la Brède. Voici, en résumé, quelle fut la réponse de Latapie : « La mort de M. de Secondat mettra pour longtemps, je le crains, des obstacles insurmontables à cette publication. La veuve, que j'ai fort pressée là-dessus, répond qu'à l'époque du terrorisme son mari fit transporter hors de chez lui les manuscrits de

son père, et qu'elle ne sait où; le fait est qu'elle ne prend à tout ceci qu'un intérêt fort médiocre. Son neveu, le Montesquieu d'Agen, fait aussi la même réponse. » On ne savait donc point alors ce qu'étaient devenus les papiers de Montesquieu. Latapie exprimait le regret que de tels documents fussent perdus. « Il y en avait, disait-il, de très importants. » Et, consultant sa mémoire, il rappelait que cette collection se composait des morceaux suivants: 1° relations de voyages; 2° deux gros volumes de *Pensées;* 3° un deuxième volume des *Lettres persanes* en 40 lettres; 4° un petit traité intitulé *Le Prince;* 5° un recueil de plusieurs gros volumes intitulé *Matériaux de l'Esprit des lois.* Il y avait eu en outre, toujours d'après Latapie, une longue correspondance de trente ans, de Montesquieu et du président Barbot, correspondance brûlée par la fanatique sœur de celui-ci : « C'était, dit Latapie, dans le goût des lettres de Cicéron à Atticus. » Il ajoutait enfin qu'il existait beaucoup de fragments de la malheureuse histoire de Louis XI, qui avait été brûlée par Montesquieu lui-même ou par son secrétaire.

Où étaient donc ces manuscrits dont la famille elle-même avait perdu la trace? Ils n'étaient pas très loin; ils étaient à Saucats dans le domaine de Laguloup, à très peu de distance du château de la Brède. Ils avaient été confiés à des amis de la famille, les deux frères Lainé, l'un futur ministre de Louis XVIII, l'autre Honorat Lainé. Ils ne devaient s'en dessaisir que sur l'autorisation de la famille. Mais Lainé avait toujours pensé à la publication de ces papiers, et il avait écrit en ce sens à l'ancien avocat général Servan, qui lui répondait : « Si l'édition de ces manuscrits est confiée à une main qui sait écrire comme la vôtre, l'édition sera digne de l'ouvrage et je vous demande d'être un des premiers avertis de la publication. »

Cependant Charles-Louis de Secondat, petit-fils de Montesquieu par son père Jean-Baptiste, avait, comme nous l'avons dit, émigré en Amérique, puis il s'était marié et s'était fixé en Angleterre près de Cantorbery. Il commença à redonner de ses nouvelles en 1796. Il écrivit à son cousin, Joseph Cyrille, petit-fils également de Montesquieu, mais par sa fille Denise, et qui, par les arrangements indiqués plus haut, était en possession du titre de baron de Montesquieu. Charles-Louis remerciait son cousin des soins qu'il avait donnés à son père; jouissant lui-même d'une grande fortune et n'ayant pas d'enfants, il désirait que ses biens de France, alors sous le séquestre, passassent à son cousin et aux héritiers de celui-ci. C'est ce qui eut lieu. Nous ne pouvons entrer dans le détail très compliqué de l'histoire de ces biens, auxquels se rattachait le sort des manuscrits. Rappelons seulement que Charles-Louis, écrivant

à son cousin en 1801, lui disait: « J'ai écrit au libraire Bernard que, si l'on faisait ce que je demande (la levée du séquestre), je consentirais à l'impression des manuscrits. Sauvez ce que vous pourrez de la fortune de ma mère (qui était morte dans l'intervalle), et faites entrer cette clause, s'il est possible, dans son consentement à l'impression des manuscrits. » On ne voit point qu'il ait été donné suite à cette affaire avec le libraire Bernard. Charles-Louis, rayé de la liste des émigrés, en raison de son nom, par le premier consul, continua à résider en Angleterre, où il avait emporté avec lui une partie des manuscrits, qui sans doute avaient été rendus à la famille par les frères Lainé; et l'on pense qu'il songeait lui-même à en préparer la publication. Il revint en France en 1814; mais en 1818, de nouveau de retour en Angleterre, où il mourut en 1825, il avait emporté avec lui le reste des papiers inédits. A sa mort, ces papiers restèrent à Londres entre les mains d'un dépositaire. Lainé, en écrivant à Joseph Cyrille, lui conseillait d'envoyer en Angleterre son fils Prosper, pour s'occuper des affaires de la succession de son cousin, et il remettait sur le tapis l'affaire des manuscrits. « Quant aux manuscrits, disait-il, que le respectable petit-fils a cru devoir conserver, c'est avec respect pour une double mémoire que je les examinerai, si ce grand honneur m'est confié. » Cependant Joseph Cyrille vint à mourir à son tour en 1826, à l'âge de 78 ans, et le représentant de la famille fut alors son fils Prosper, baron de Montesquieu. En 1827, par l'entremise du ministre des affaires étrangères, baron de Damas, les papiers qui étaient restés en Angleterre et qui comprenaient tout ou partie de l'œuvre inédite de Montesquieu, revinrent en France; ils rentrèrent au château de la Brède, d'où le baron Prosper écrivit à M. Lainé de venir les visiter. Dans une lettre de 1828, écrivant au frère du ministre, Honorat Lainé, il lui disait encore : « Je n'ai pas envoyé à votre frère les manuscrits de la Brède, craignant qu'un aussi grand nombre ne l'incommodât. Je désirerais cependant qu'il pût ramasser assez de matériaux pour faire une nouvelle édition ou un petit ouvrage séparé. » Cependant les manuscrits furent envoyés à M. Lainé, au moins en partie, puisqu'ils étaient entre ses mains à sa mort et que ses héritiers eurent à les rendre. Mais M. Lainé n'eut jamais le temps de s'occuper de cette affaire, et, même dans les derniers temps, il demanda le concours de son ami M. Aimé Martin. Le baron de Montesquieu écrivait : « Puisque M. Aimé Martin veut bien se charger d'examiner les manuscrits et que vous avez la complaisance de vous charger du transport à Paris, j'attendrai », etc. En 1831, Lainé écrivait : « Dans peu de jours j'irai vous demander à lire les manuscrits; les autres sont près de moi. »

On voit, en effet, que Lainé avait commencé l'étude de ces papiers Quelques-uns portent des notes de sa main. Il avait essayé de classer les *Pensées* par genre et par ordre alphabétique; mais il ne poussa jamais bien loin ce travail, et il mourut en 1835 sans avoir rien achevé. Après sa mort, les manuscrits, ou une partie d'entre eux, furent confiés à Aimé Martin. Un an après, Honorat Lainé lui réclama ces papiers, qu'Aimé Martin, malade, refusa de rendre, espérant toujours pouvoir s'en servir pour l'édition projetée. En résumé, Aimé Martin et Honorat Lainé moururent l'un et l'autre sans avoir renvoyé au château de la Brède tous les papiers qu'ils avaient en leur possession. Un manuscrit sur les *Richesses de l'Espagne* a été vendu 64 francs à la vente des livres d'Aimé Martin, et la famille Montesquieu n'a pas pu en retrouver la trace; un exemplaire imprimé en épreuve et unique, les *Réflexions sur la monarchie universelle*, dont nous parlerons tout à l'heure, fut également vendu à la même vente à la librairie Téchener, où MM. de Montesquieu l'ont racheté en 1886. Enfin les héritiers de M. Lainé rendirent après coup un volume de *Pensées* et un dossier de matériaux de l'*Esprit des lois* qu'ils découvrirent dans les papiers de l'ancien ministre.

D'après les faits que nous venons de résumer, on voit ce qu'il faut penser de la légende qui s'était formée, à savoir que la famille de Montesquieu s'était toujours impitoyablement refusée à la publication des manuscrits, et cela par scrupules religieux. Pour ce qui est de ces scrupules, il est évident, d'après le premier volume des inédits que nous avons sous les yeux, qu'ils n'avaient aucune raison d'être, et il est probable qu'il en sera de même pour ceux qui suivront. Quant au refus de publier, il est réfuté par les faits précédents. A plusieurs reprises, il a été question de cette publication; le fils de Montesquieu lui-même en avait manifesté le désir et l'intention, et il n'en avait été détourné que par l'avis timoré mais désintéressé de Latapie, qui lui fit craindre de compromettre par des écrits imparfaits la mémoire de son père. Puis vinrent la période agitée et tourmentée de la Révolution, les aventures du petit-fils devenu plus anglais que français, la dispersion des manuscrits, tantôt ici et tantôt là; mais à partir de 1825 nous voyons de nouveau une pensée sérieuse de publication, et jusqu'en 1836 il continua d'en être question entre le représentant de la famille, Joseph Cyrille ou son fils Prosper et M. Lainé. Ici l'entreprise échoua, nous croyons avoir le droit de le dire, par la négligence de Lainé. Celui-ci avait eu une première fois les manuscrits en ses mains pendant plusieurs années, depuis la Révolution jusqu'au retour du petit-fils de Montesquieu; une seconde fois, à partir de 1825 jusqu'en 1836, ils lui furent de nouveau

confiés, au moins pouvait-il les consulter au château de la Brède, et il n'a jamais trouvé pendant tant d'années le temps de faire le choix et le triage qu'on lui demandait, de préparer un plan et un projet d'édition. La raison en est que Lainé était un homme politique et n'était pas un homme de lettres; et pour ce travail c'est un homme de lettres qu'il fallait. Évidemment l'affaire ne l'intéressait pas et il ne savait par où la prendre. Quant à Aimé Martin, qui vint après lui, on ne voit pas non plus qu'il s'en soit occupé sérieusement pendant les dix ans qu'il vécut encore après M. Lainé. Dans ces conditions, quoi d'étonnant que la famille se soit découragée, surtout voyant que ces voyages de manuscrits étaient suivis de pertes regrettables? L'arrière-petit-fils de Montesquieu, le baron Prosper, renonça donc pour son compte à la publication et se borna, nous disent les éditeurs, « à surveiller la bibliothèque du président, à rechercher les documents qui intéressaient celui-ci, laissant à ses fils le soin de faire paraître les œuvres de leur illustre aïeul ». Ce sont ses fils qui font aujourd'hui la publication dont nous allons rendre compte. Ils ont attendu pour cela une occasion favorable, qui leur a paru être le second centenaire; cette occasion était bien choisie. En supposant qu'ils aient eu quelques répugnances à vaincre pour livrer au public indifférent et blasé des papiers qu'ils avaient conservés pour eux seuls pendant tant d'années avec un soin religieux, il faut d'autant plus les féliciter et leur savoir gré d'une libéralité qui enrichit le domaine de l'esprit humain.

Que contenaient maintenant ces manuscrits dont nous venons de faire l'histoire? On peut les ranger en général sous cinq catégories : 1° un certain nombre de mélanges politiques et littéraires plus ou moins achevés; 2° des relations de voyages; 3° des pensées détachées; 4° des matériaux ayant servi ou devant servir à l'*Esprit des lois;* 5° des lettres.

Le premier volume, celui qui vient de paraître et à la publication duquel a présidé M. le baron de Montesquieu, l'aîné des cinq frères et le chef de la famille, contient les *Mélanges*. M. Albert de Montesquieu publiera les voyages. MM. Gaston, Gérard et Godefroi publieront les *Pensées* et la *Correspondance*. MM. Barckhausen et Dezeimeris, les deux érudits bien connus, auxquels on doit la réimpression de la première édition des *Essais* de Montesquieu, tous deux correspondants de l'Institut[1],

[1] Que l'on nous permette de signaler ici une petite omission dans l'avant-propos de M. le baron de Montesquieu. Il ne signale comme correspondant de l'Institut que M. Dezeimeris. Il oublie que M. Barckhausen est également correspondant de l'Institut (Acad. des sc. mor. et polit.) depuis plusieurs années.

prêteront leur concours à cette publication, ainsi que M. R. Céleste, conservateur de la bibliothèque de Bordeaux, au nom de la Société des bibliophiles de Guyenne.

Déjà l'année dernière, en 1891, les éditeurs avaient préludé à la grande œuvre qu'ils avaient entreprise en faisant paraître sous ce titre : *Deux opuscules de Montesquieu*, deux écrits non entièrement inédits, mais dont le texte exact et complet n'était pas connu : l'un intitulé *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe;* l'autre *De la considération et de la réputation*. L'analyse de ces deux écrits sera une introduction naturelle à notre sujet.

Résumons d'abord en quelques mots l'historique du premier de ces deux traités. Une partie de cet ouvrage, quatre ou cinq chapitres, a été insérée plus tard dans l'*Esprit des lois*, avec cette note : « Ceci a paru il y a plus de vingt ans dans un petit ouvrage manuscrit de l'auteur, qui a été presque fondu dans celui-ci. » L'ouvrage en question aurait donc été composé en 1727, selon Walkenaer; en 1724, selon Laboulaye. Mais que signifie ce mot « a paru », qui semble indiquer une publication, tandis que, dans la même phrase, il est question d'un ouvrage manuscrit? C'est qu'en effet l'ouvrage a été imprimé. Il en reste un exemplaire qui était entre les mains de Walkenaer, lequel en parle dans la *Biographie universelle*, mais sans en donner d'extraits. Il est probable que les autres exemplaires ont été retirés de la circulation par Montesquieu lui-même avant d'avoir paru. Ce qui le fait supposer, c'est une note écrite de la main de l'auteur sur l'exemplaire dont nous parlons : « J'ai écrit, dit-il, qu'on supprimât cette copie et qu'on en imprimât une autre si quelque exemplaire avait passé, de peur qu'on n'interprétât mal mes pensées. » Cette note est assez obscure, mais elle suffit pour nous apprendre que Montesquieu avait demandé la suppression de la première édition. On ne voit pas en effet qu'il y ait eu d'autre exemplaire que celui-ci, qui du reste n'était qu'une épreuve, d'après une lettre d'Honorat Lainé. Montesquieu l'avait gardé pour lui-même; il est donc comme inédit et contient des corrections de la main de Montesquieu qui ont passé dans l'édition actuelle. Walkenaer dit que l'exemplaire dont il s'agit appartenait à M. Lainé. C'est une erreur. Il faisait probablement partie de l'ensemble des papiers qui lui avaient été confiés. Enfin, nous avons vu que ce volume avait été mis en vente par les héritiers d'Aimé Martin comme appartenant à la bibliothèque de celui-ci. Il resta quarante ans dans la librairie Téchener, où les héritiers le retrouvèrent en 1886; il est rentré à son point de départ, au château de la Brède, et c'est d'après cet exemplaire que l'édition actuelle a été faite.

Quant au texte même, Montesquieu exagère en disant qu'il a été presque fondu dans l'*Esprit des lois*. Sur les vingt-cinq paragraphes dont se compose l'ouvrage, il n'y en a que dix au plus qui aient été insérés dans l'*Esprit des lois*. On y remarquera entre autres ce passage qui, bien que publié déjà, mérite d'être rappelé, tant il s'applique à l'état actuel de l'Europe : « Que dire de cette maladie de notre siècle qui fait qu'on entretient partout un nombre désordonné de troupes? Elle a son redoublement et devient nécessairement contagieuse; car, sitôt qu'un État augmente ce qu'on appelle ses forces, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune... On appelle paix cet effort de tous contre tous. » Et Montesquieu ajoutait ces mots sur l'exemplaire que nous avons : « Il est vrai que c'est cet état d'effort qui maintient l'équilibre, parce qu'il erreinte les grandes puissances. » Les dix chapitres qui terminent l'ouvrage ont été dispersés çà et là dans l'*Esprit des lois* : les uns au livre XXI, chapitre XXXIII; les autres au livre IX, chapitres VI et VII; d'autres au livre XIII, chapitre XVII. On s'explique par cette sorte de dispersion le caractère un peu décousu de l'*Esprit des lois*. Il arrivait à l'auteur de remplir ses chapitres avec les parties disloquées d'un tout qui avait eu son unité. Mais arrivons aux quinze premiers chapitres ou paragraphes, qui sont nouveaux pour nous. Nous y trouvons beaucoup d'idées intéressantes, exprimées dans le ton et le tour habituels à Montesquieu. Le sujet est digne d'attention, même aujourd'hui. Il s'agit de savoir si une monarchie universelle est possible encore en Europe, s'il est probable que l'on puisse voir encore un seul peuple s'imposant à tous comme avaient fait les Romains. Montesquieu ne le pense pas. L'éditeur suppose que cette question lui a été suggérée par les imputations qui s'étaient élevées contre Louis XIV, accusé par l'Europe d'aspirer à la monarchie universelle. Plusieurs écrits avaient été publiés à cette occasion, et Montesquieu avait dans sa bibliothèque l'un d'eux, intitulé : *Le bouclier d'Estat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle sous le vain prétexte des prétentions de la reine de France* (1667). Ce petit écrit était du baron de Lisola. Le président Barbot, ami intime de Montesquieu, avait de son côté dans sa bibliothèque cet autre ouvrage : *Nouveaux intérêts des princes de l'Europe, où l'on traite des maximes qu'ils doivent observer pour empêcher qu'il ne se forme une monarchie universelle* (1655). Enfin, deux autres pamphlets sur le même sujet, l'un de 1692, l'autre de 1695, sont conservés à la bibliothèque de Bordeaux, et Montesquieu a pu les y consulter. On voit que la question avait été fort controversée, et quoique, en 1724, à l'époque où l'écrit de Montesquieu

a été fait, il n'y eût plus guère lieu de craindre les prétentions de la France à la monarchie universelle, la question subsistait à l'état général et théorique, et de nos jours même on peut dire qu'elle est encore d'une grande actualité.

Dans les quinze premiers paragraphes, Montesquieu expose théoriquement les raisons qui lui paraissent devoir rendre désormais impossible la monarchie universelle, et historiquement il étudie les diverses tentatives de ce genre qui ont eu lieu en Europe et explique pourquoi elles ont échoué. L'idée principale, c'est que les progrès de la civilisation et de l'art de la guerre « ont égalé, dit-il, les forces de toutes les nations ». Autrefois on détruisait les villes et on vendait les habitants; les vaincus étaient donc anéantis. Aujourd'hui on prend des villes que l'on rend à la paix; on envoie des armées en pays vaincu avec des trésors pour payer leur subsistance, et on enrichit les pays que l'on veut conquérir. De plus, le succès des guerres est dû en partie à la richesse des nations; mais la prospérité respective des peuples varie sans cesse. Un État victorieux se ruine souvent au dedans pendant que les vaincus s'enrichissent. « Autrefois un peuple pauvre se rendait formidable parce qu'il était féroce. . . Aujourd'hui ce sont les richesses qui font la puissance. » Il ajoute que, si l'on considère l'histoire des peuples modernes, on verra que les changements de territoire ont eu lieu beaucoup moins par des conquêtes que par des mariages, des successions, des traités, des dispositions civiles. La monarchie universelle ne pourrait se produire qu'après de très longs desseins. Mais « l'inconstance de la fortune, la mobilité des esprits, la variété des passions, le changement continuel des circonstances, font naître mille obstacles. . . Les conquêtes demandant beaucoup plus de temps qu'autrefois, elles sont devenues plus difficiles. » Nous pourrions répondre sans doute que de nos jours, au contraire, les guerres et les conquêtes sont devenues bien plus rapides; mais il reste vrai que les projets de conquête sont lents et demandent beaucoup de temps pour réussir; pendant ce temps des circonstances nouvelles se présentent, des alliances se nouent, et les conquêtes sont ajournées. Montesquieu donne des exemples : « Après vingt-cinq ans de guerre, la monarchie d'Espagne n'a perdu qu'une très petite portion de son territoire; et un grand monarque (Louis XIV), accablé des plus cruelles plaies, a pu soutenir la prospérité continuelle de ses ennemis sans avoir presque rien perdu de sa grandeur. » De plus, les progrès de l'art militaire passent d'un peuple à l'autre : « Le prince Maurice trouve-t-il l'art d'assiéger nos places, nous y devenons d'abord habiles. Cohorn change-t-il de manière, nous en changeons aussi. Quelque peuple se sert-il d'une arme

nouvelle, tous l'essayent soudain. » Les grands empires peuvent réussir en Asie; en Europe ils ne peuvent pas subsister. Ici on reconnaît l'auteur de l'*Esprit des lois* par cette opposition de l'Asie et de l'Europe, dont l'une est propre au despotisme et l'autre est gouvernée par des lois : « Il s'y forme, dit-il en parlant de l'Europe, d'âge en âge, et dans la perpétuité des siècles, un génie de liberté qui rend chaque partie très difficile à être subjuguée. Au contraire il règne en Asie une espèce de servitude qui ne l'a jamais quittée, et il n'est pas possible d'y trouver un seul trait qui marque une âme libre. »

Venons maintenant à l'histoire et aux diverses tentatives de despotisme universel sur l'Europe qui ont eu lieu dans les temps modernes : celles de Charlemagne, des Normands, de la Papauté, des Tartares et des Turcs, de la maison d'Autriche et enfin de Louis XIV.

La monarchie universelle de Charlemagne n'a pu s'établir, ou du moins subsister, par suite de la fondation du régime féodal : « Chaque chef fonda un royaume, c'est-à-dire un grand fief indépendant qui en tenait sous lui plusieurs autres. Voilà l'origine des royaumes de France, d'Italie, de Germanie et de tout le démembrement que l'on vit dans ce temps-là. » Les Normands, maîtres de la mer, pénétrèrent dans les terres par l'embouchure des fleuves. S'ils ne conquirent pas l'Europe, ils faillirent l'anéantir. « Mais lorsque nous comprîmes en France qu'il était plus question de lasser les Anglais que de les vaincre, que nous commençâmes à nous défier des batailles et qu'il fallait faire une guerre serrée, nous changeâmes de fortune comme de prudence, et comme nous étions toujours près et eux toujours loin, ils furent bientôt réduits à leur île et reconnurent la vanité de leurs anciennes entreprises. » On voit que Montesquieu attribue l'expulsion des Anglais du territoire de France beaucoup plus à la nature des choses et à la politique qu'à l'enthousiasme national qui a accompagné l'œuvre de Jeanne d'Arc.

A quoi a-t-il tenu que les papes, qui avaient tant de raisons pour établir une sorte de monarchie en Europe, n'aient pas pu y réussir? Toutes les circonstances tendaient à étendre la puissance des papes : « La terreur des excommunications, la faiblesse des grands princes, la multiplicité des petits et le besoin qu'avait souvent l'Europe d'être réunie sous un même chef..... Il y avait à leur cour moins d'ignorance que partout ailleurs, et comme leurs projets étaient équitables, ils appelèrent tout le monde à eux. » La cause de la chute de ce pouvoir que tout favorisait a été, selon Montesquieu, dans le grand schisme : « Le Pontificat semblait se combattre lui-même; il était continuellement dégradé par divers concurrents qui ne songeaient qu'à se maintenir. Les princes ouvrirent

les yeux; ils examinèrent la nature de cette puissance, et la bornèrent par les côtés où elle peut recevoir des limites. »

Deux sortes de nouvelles invasions de barbares ont menacé l'Europe : les Tartares et les Turcs; mais comme l'Europe était couverte de châteaux et de villes fortifiées, les Tartares ne purent faire de grands progrès; et, la division s'étant mise entre eux, ils furent sur le point d'être exterminés par les Russes. Quant aux Turcs, Montesquieu attribue leur échec à ce qu'ils ont attaqué l'Europe par le nord et non par le midi. En outre ils ne buvaient que de l'eau, et ils avaient des coutumes et des jeûnes qui les empêchaient de tenir longtemps dans un climat froid. On reconnaît ici le goût de Montesquieu pour les explications d'un caractère physique et positif.

Nous arrivons aux temps modernes, et d'abord à l'ascendant de la maison d'Autriche, qui non seulement paraissait vouloir dominer l'Europe, mais qui avait encore un nouveau monde sous son obéissance. « Mais la France, qui coupait les États de Charles et qui, étant au milieu de l'Europe, en était le cœur si elle n'en était pas la tête, fut le centre où se rallièrent tous les princes qui voulaient défendre leur liberté mourante. » En outre ce qui semblait assurer à l'Espagne une prépondérance perpétuelle, à savoir les richesses du Nouveau Monde, fut précisément ce qui causa sa ruine. « Par la conquête du Mexique et du Pérou, les Espagnols abandonnèrent les richesses naturelles pour avoir des richesses de signes qui s'avilissent elles-mêmes. » Montesquieu s'étend sur les richesses de l'Espagne, et peut-être le manuscrit perdu à la vente d'Aimé Martin n'était-il que le chapitre dont nous parlons ici, qui d'ailleurs a été inséré presque entier dans l'*Esprit des lois* ainsi que ceux qui suivent. Nous n'avons donc plus à signaler de pages inédites dans ce traité.

Le second opuscule, publié en 1891, est intitulé : *De la considération et de la réputation*. Que connaissait-on de cet opuscule avant la nouvelle publication?

En 1874, dans un article de la *Revue politique et littéraire*, Eugène Despois avait donné l'analyse de deux écrits inédits de Montesquieu, empruntés à une gazette hollandaise du XVIII^e siècle, *La Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France*, publiée par Camuset. L'un de ces écrits était celui qui nous occupe en ce moment. Il était donné par le journal comme ayant été lu à l'Académie de Bordeaux le 25 août 1725; et l'authenticité n'en était pas contestable, car on y reconnaissait facilement la touche de Montesquieu; d'ailleurs ces fragments avaient bien l'air d'être communiqués. Aujourd'hui cette authenticité est confirmée, puisque le morceau existe dans les papiers de Montesquieu. Il n'est pas

de sa main, mais de celle de son secrétaire. Depuis 1874, l'article de la gazette de Hollande a été inséré dans le tome VII des Œuvres de Montesquieu, éditées par La Boulaye.

Le sens général de ce morceau est piquant et épigrammatique. L'auteur a lu La Bruyère et semble vouloir s'approprier sa manière, qui est de finir toujours la phrase par un trait. L'idée générale est celle-ci : « La considération nous vient de ceux avec qui nous vivons, et la réputation de ceux que nous ne connaissons pas. » Voilà le fond de la pensée; mais le trait satirique ne se laisse point attendre : « La considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation. » De cette différence intrinsèque il résulte que la considération contribue beaucoup plus au bonheur que la réputation : « Car quand un homme célèbre s'est une fois fait à cette idée que quelques étrangers l'estiment beaucoup, le voilà au bout de son bonheur; l'impression ne s'en renouvelle que dans les occasions. Au contraire, un honnête homme qui est considéré dans le monde est dans l'état le plus heureux où l'on puisse être. Il jouit à tous les instants des égards de tous ceux qui l'entourent, et trouve dans tous les riens qui se passent, dans les moindres paroles, dans les moindres gestes, des marques de l'estime publique. » Voilà un tableau très vrai et très bien exprimé; mais il nous faut un trait pour terminer la phrase; Montesquieu dira donc : « Son âme est entretenue dans cette satisfaction qui fait sentir les satisfactions, dans ce plaisir qui égaye les plaisirs mêmes. »

Rien n'est plus difficile à obtenir que la considération; on la manque précisément parce qu'on la cherche; ce qui fait que si peu de gens l'obtiennent, c'est l'envie démesurée de l'obtenir. « Il ne suffit pas de nous distinguer dans tout le cours de notre vie, il nous faut une distinction pour l'instant présent : voilà pourquoi nous disons si souvent un petit mot qui nous déshonorera demain, que, pour réussir dans une société, nous nous perdons dans quatre, que nous copions sans cesse des originaux que nous méprisons. » De plus, « nous ne pesons pas, mais nous comptons les suffrages; pour imposer à trois sots, nous avons la hardiesse de choquer un homme d'esprit. »

Une opinion singulière de Montesquieu, c'est que nous obtenons la considération beaucoup plus par les qualités de l'esprit que par celles du cœur. La raison en est, suivant lui, que les hommes se ressemblent par le cœur et qu'ils ne diffèrent que par l'esprit. « Il semble, dit-il, que les sentiments du cœur dépendent beaucoup plus de l'économie générale de la machine, qui dans le fond est la même chose, et que l'esprit dépend plus d'une construction particulière qui diffère dans tous les

sujets. » Il dit encore comme La Rochefoucauld : « Les sentiments se réduisent tous à l'amour que nous avons pour nous-mêmes, » et il ajoute qu'« au contraire nos pensées varient à l'infini ». Il répète ce qui a été dit souvent, que, pour la considération, le ridicule est plus dangereux que le vice : « Un air gauche déshonore bien plus une femme qu'une bonne galanterie. »

S'il est difficile d'obtenir la considération, il n'est pas moins difficile de conserver la réputation : « Pour l'acquérir il ne faut qu'un grand jour; mais pour la conserver il faut payer de sa personne presque à tous les instants. » Même quand il rencontre une pensée banale, Montesquieu la relève par une autre qui ne l'est pas : « Il y a un moyen de conserver la réputation, qui console même de ne l'avoir pas conservée, c'est la vertu. » La première partie de la phrase est commune; la seconde a de la noblesse et de l'inattendu.

Nous avons dit que Montesquieu paraît avoir voulu imiter La Bruyère en terminant chaque phrase par un trait piquant. Il lui arrive même quelquefois de s'en souvenir presque textuellement. Ainsi, pour exprimer cette idée que les dignités servent à sauver de l'oubli ceux qui ne sont pas distingués par leur mérite personnel, il dit : « Je le demande à tout le monde, qui est-ce qui pense que le fameux coadjuteur ait été cardinal? » Cette pensée rappelle celle de La Bruyère : « Quel besoin a *Trophime* d'être cardinal? » Quelques éditions de La Bruyère portent *Bénigne* au lieu de *Trophime;* et, dans ce cas, l'allusion à Bossuet serait évidente. D'autres l'appliquent à Le Camus, évêque de Grenoble. Évidemment la pensée aurait bien plus d'autorité et d'intérêt s'il s'agit de Bossuet. En tout cas, c'est la même pensée que Montesquieu exprime par un exemple analogue. Seulement on peut se demander si l'exemple est bien choisi, ou du moins si la pensée a été bien exprimée; car personne ne peut oublier que le coadjuteur a été cardinal, puisque c'est son nom dans l'histoire. Peut-être, à l'époque où cette pensée a été écrite, disait-on encore le « coadjuteur » à cause de la publication récente des Mémoires; mais sous Louis XIV, Retz n'était jamais appelé que « le cardinal » dans les sociétés et par des amis. Quoi qu'il en soit, les deux passages ont beaucoup d'analogie et pour le fond et pour la forme.

Signalons encore un des procédés de Montesquieu qui consiste à illustrer sa pensée par de belles citations. Ici, par exemple, il cite une magnifique expression de Florus, qui, parlant de Marius, avait dit : *Carcer, catenæ, fuga, exilium horrificaverant dignitatem*, ce qu'il traduit ainsi : « Sa prison, sa fuite, son exil avaient jeté sur sa dignité une espèce d'horreur sacrée. » Quelque belle que soit cette dernière expres-

sion, elle ne vaut pas cependant, ce semble, l'expression latine, qui est plus courte et qui fait entrer l'idée de « sacrée » dans l'idée d'« horreur ».

Nous n'avons pas à insister davantage sur ce petit écrit et notre tâche n'est pas de le reproduire en entier : disons seulement qu'il n'est pas indigne de Montesquieu par la finesse, la force et l'élévation. Rappelons encore en quelques mots un petit épisode littéraire qui se rattache à ce traité. Lorsque Eugène Despois eut publié l'analyse dont nous avons parlé, un autre critique, M. Cougny, fut frappé de la similitude et même de l'identité de certains passages de Montesquieu avec un autre écrit portant le même titre, de la marquise de Lambert, et qui est publié dans ses œuvres, et il a institué une comparaison entre les deux morceaux dans les *Mémoires de la Société des belles-lettres de Seine-et-Oise*. L'éditeur actuel nous dit que M. Cougny a presque trouvé le mot de l'énigme, mais que ce mot lui-même nous est donné par le témoignage de Montesquieu, écrit de sa main; voici le passage que l'on lit dans le troisième recueil de ses pensées : « Il y a environ quinze ans que je donnais ces réflexions à l'Académie de Bordeaux. Mme la marquise de Lambert, dont les rares et grandes qualités ne sortiront jamais de ma mémoire, fit l'honneur à cet ouvrage de s'en occuper. Elle y mit un nouvel ordre, et, par les nouveaux tours qu'elle donna aux pensées et aux expressions, elle éleva mon esprit au sien. La copie de Mme de Lambert s'étant trouvée après sa mort dans ses papiers, les libraires, qui n'en étaient pas instruits, l'ont insérée dans ses ouvrages, et je suis bien aise qu'ils l'aient fait afin que, si le hasard fait passer l'un et l'autre de ces écrits à la postérité, ils soient le monument éternel d'une amitié qui me touche bien plus que ne ferait la gloire. »

On se demande quelle singulière idée a eue la marquise de Lambert de prendre un écrit de Montesquieu comme un thème de composition et d'en donner en quelque sorte le corrigé. On le comprendra mieux en considérant la différence des âges. Montesquieu, lors de la lecture de Bordeaux, avait environ trente-six ans, et la marquise en avait soixante-dix-huit. La marquise pouvait donc le considérer encore comme un jeune homme qu'elle protégeait et qu'elle encourageait, auquel par conséquent elle pouvait encore apprendre quelque chose. Il est vrai qu'il était déjà l'auteur des *Lettres persanes;* mais cet ouvrage avait un tel caractère de légèreté qu'il témoignait encore plus de la jeunesse de l'auteur. La marquise, qui s'était exercée déjà plusieurs fois dans ce genre de morale mondaine, et qui avait écrit des Essais du même genre sur l'amitié, sur la vieillesse, sur le goût, sur les richesses, pouvait se croire le droit d'en remontrer à un écrivain qui, pour elle, n'était qu'un débu-

tant. Elle a pu trouver que l'article de Montesquieu était un peu long, un peu traînant, que certains endroits étaient obscurs, certains traits un peu légers, enfin que l'opposition de la considération et de la réputation n'était pas assez mise en relief. Elle remplaça donc la comparaison un peu dispersée de Montesquieu par un parallèle en règle; elle opposa l'une à l'autre, dans une série de propositions qui se répondent, les deux qualités dont il s'agissait; elle abrégea, elle transposa; elle ajouta quelques traits heureux. En général, si nous comparons les deux morceaux, nous trouverons que celui de M^me^ de Lambert a plus de légèreté, celui de Montesquieu plus de force; ce qui rend d'ailleurs inutile toute comparaison prolongée, c'est que l'un est l'original, l'autre la copie.

Dans ce même article de la *Revue politique et littéraire*, où Eugène Despois analysait le traité précédent, il signalait aussi un autre ouvrage de Montesquieu lu à l'Académie de Bordeaux le 1^er^ mai 1725, et qui n'est pas indiqué dans les écrits inédits dont les éditeurs nous donnent l'énumération; on croit qu'il a été perdu en Angleterre. Il serait cependant de quelque importance. C'était un *Traité des devoirs;* et le caractère essentiel en était que Montesquieu faisait reposer la morale sur Dieu et parlait des devoirs envers Dieu, qui, disait-il, « ne sont pas réciproques; nous lui devons tout et il ne nous doit rien ». Il voulait que l'on sacrifiât la patrie à l'humanité : « Le devoir du citoyen est un crime lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme. » Voilà quelques-uns des passages reproduits par la gazette de Hollande, dont l'article, comme le précédent, est reproduit intégralement dans l'édition de La Boulaye. Quoique l'ouvrage dans son ensemble soit inédit, plusieurs morceaux en ont été insérés dans l'*Esprit des lois*. Par exemple, cette belle phrase si célèbre : « Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde ont dit une grande absurdité : car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui a produit des êtres qui ne le sont pas? » Ce dernier trait « qui ne le sont pas » a été remplacé plus tard par le mot « intelligents », qui est plus fort et plus clair. Le chapitre x du livre XXIV sur la secte stoïque semble aussi emprunté à ce traité, ainsi qu'un passage hardi sur Julien l'Apostat : « Non, il n'y a pas eu de prince plus digne de gouverner les hommes. » Disons enfin que le chapitre XIII sur la politique se retrouve dans nos *Mélanges inédits*, sans y être donné cependant comme se rattachant à un autre traité. On ne voit pas trop en effet comment ce chapitre, qui traite de l'inutilité de la politique et de la vanité des desseins des hommes d'État, pourrait se rattacher à la morale et à un traité des devoirs. Il est possible que Montesquieu, qui transplantait volontiers ses pages d'un endroit à un autre, se

soit servi de ce morceau pour terminer d'une manière piquante sa lecture à l'Académie. Au reste, nous reviendrons bientôt sur ces pages, que nous allons retrouver dans nos *Mélanges inédits*, où, ce morceau excepté, nous aurons sous les yeux des documents entièrement nouveaux. Ce sera le sujet d'un second article.

PAUL JANET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

REPORT ON THE SCIENTIFIC RESULTS OF THE VOYAGE OF H. M. S. « CHALLENGER ». — *Deep-Sea Deposits*, by John Murray, and Rev. A. F. Renard. — Publié par ordre du Gouvernement anglais; Londres, 1891, grand in-4°[1].

L'expédition du *Challenger* figurera parmi les plus célèbres qui aient jamais été entreprises dans l'intérêt de la science. Une publication considérable et d'une rare beauté fait connaître les faits nouveaux et importants que l'exploration a révélés, ainsi que les études approfondies dont ces faits ont été l'objet.

Pendant bien longtemps les naturalistes ont cru que les énormes pressions et l'absence de toute lumière dans les grandes profondeurs marines devaient y rendre impossible toute manifestation de la vie. Dès 1829, le capitaine John Ross et le lieutenant, devenu général, Sabine, explorant la mer de Baffin, annonçaient, il est vrai, avoir retiré des animaux vivants d'une profondeur de plus de 1,800 mètres; mais cette assertion, de même que d'autres semblables, émanant de marins non moins dignes de foi, ne trouvaient pas le crédit auquel elles avaient droit. Ce n'est qu'en 1860, au retour d'une campagne au Groënland et à Terre-Neuve, que le docteur Wallich faisait justice des résistances à cet égard.

Vers la même époque, dès 1858, de nombreux sondages furent exécutés systématiquement pour la pose d'un câble télégraphique sous-marin entre l'Europe et l'Amérique : il en résulta des notions nouvelles pour la biologie et pour la géologie, et cela fit comprendre l'importance qu'auraient des recherches d'ensemble dans les grands bassins océaniques.

[1] XXIX et 396 pages, avec 43 cartes, 22 diagrammes et 29 planches lithographiées.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nous devons rappeler ici la valeur démonstrative, pour la question qui nous occupe, d'une observation de M. Alphonse Milne-Edwards sur des fragments d'un câble sous-marin destiné à relier électriquement l'Algérie et la Sardaigne et ayant séjourné à une profondeur de 2,000 à 2,200 mètres. Ce savant signalait des polypiers et des coquilles évidemment fixés sur ce câble dès leur jeunesse, car plusieurs s'y étaient exactement moulés et vivaient encore au moment de leur sortie de l'eau.

L'impulsion était donnée : des savants de nationalités diverses, en Norvège, en Angleterre et aux États-Unis, organisèrent des expéditions dans le dessein spécial d'explorer certaines régions profondes de la mer. Michaël Sars, sur les côtes de Norvège, Louis Agassiz et le comte de Pourtalès, dans l'Atlantique (1867 à 1869, puis en 1872), plus tard Alexandre Agassiz (1877 à 1879), firent connaître des résultats d'un très haut intérêt. En Angleterre, Wyville Thomson et Carpenter, en opérant d'abord dans le voisinage des îles Féroë, puis dans la Méditerranée, arrivèrent à des résultats non moins remarquables.

Voyant surtout dans les données déjà acquises la promesse de découvertes ultérieures, plusieurs savants anglais conçurent alors le projet d'accomplir dans ce dessein spécial un voyage autour du monde, entreprise des plus vastes à laquelle ils consacrèrent tous leurs efforts. L'Amirauté, après s'être concertée avec la Société royale de Londres, mit à leur disposition une corvette à hélice pourvue d'une machine à vapeur de 1,200 chevaux, le *Challenger*, qui promena sa drague sur le fond de tous les océans, et dont le nom restera à jamais dans l'histoire des sciences. La commission scientifique, munie des engins, des laboratoires et de toutes les ressources que l'on pouvait désirer, était présidée par sir Wyville Thomson, qui avait antérieurement, comme on vient de le voir, entrepris des explorations analogues.

Bien que l'expédition du *Challenger*, comme plusieurs de celles qui venaient de la précéder, eût surtout pour but de reconnaître les êtres qui vivent à de grandes profondeurs, elle devait également, d'après son programme, étudier avec soin, à l'aide de la sonde et de la drague, les formes et la constitution minérale des grands fonds de l'océan.

La quantité relativement petite de sédiments que les croisières avaient antérieurement recueillie et les aires très limitées auxquelles s'étaient bornées les investigations ne permettaient pas d'indiquer de lois générales sur la répartition des dépôts qui doivent se former dans les abîmes de la mer. Toutefois ces premières recherches en faisaient déjà entrevoir l'importance géologique; elles ouvraient ainsi la voie à des expéditions spéciales dans ce monde nouveau.

Le voyage du *Challenger* ne dura pas moins de trois ans et demi, du 7 décembre 1872 au 27 mai 1876. Il se fit sous le commandement de sir Georges S. Nares, lequel, en janvier 1875, laissa le vaisseau au capitaine Frank Thomson, pour conduire l'*Alert* et le *Discovery* dans les mers arctiques.

Une publication composée de trente-neuf gros volumes, tant de texte que de planches, a fait connaître les nombreuses conquêtes dont les sciences, notamment la zoologie, la botanique, la physique et la chimie, sont redevables à cette mémorable entreprise. Le luxe de l'impression, la beauté des cartes et des figures, dont beaucoup sont coloriées, ne laissent rien à désirer.

Le dernier volume, qui vient de paraître sous le nom de *Deep-Sea Deposits*, nous montre la nature du lit des mers dans leurs plus grandes profondeurs. C'est tout un ensemble de connaissances, pour la plupart entièrement nouvelles. Les choses sur lesquelles s'est faite ainsi la lumière étaient d'ailleurs éminemment de nature à solliciter l'imagination.

Si l'on considère combien est riche l'ensemble d'observations contenues dans ce volume, on ne s'étonnera pas que les auteurs l'aient fait attendre pendant plus de seize années. Toutefois ils avaient déjà satisfait en partie l'impatience du monde savant en publiant leurs principaux résultats sous la forme de mémoires isolés.

A bord du navire explorateur, M. John Murray avait été chargé de recueillir, d'examiner, de conserver et de classer, avec les indications relatives à leur provenance, tous les échantillons de fonds de mer que la sonde ou la drague ramenaient à la surface. Depuis le retour en Angleterre, ce savant s'est entièrement consacré à l'étude de cette quantité considérable de matériaux.

Par une heureuse inspiration, dès 1878, sir Wyville Thomson[1] et M. Murray demandèrent le concours de l'éminent pétrographe belge, l'abbé Renard, professeur à l'Université de Gand, dont les recherches microscopiques sur les roches avaient déjà contribué beaucoup aux progrès de la science et lui assuraient une autorité toute particulière dans ce genre d'études.

Parmi les difficultés en présence desquelles on se trouvait, il faut signaler la ténuité souvent extrême des poussières, la forme des particules presque toujours fragmentaire et leur nature plus ou moins altérée par l'action chimique de la mer.

Dans une autre partie de l'ouvrage, M. Renard avait déjà donné la

[1] Sir Wyville Thomson est mort en 1882.

description, avec la détermination précise de tous leurs éléments cristallins, des roches, la plupart de nature volcanique, recueillies dans les îles de l'océan[1]. Ces roches devaient servir de termes de comparaison avec les débris de même nature qui occupent une si large place dans les grandes profondeurs de l'océan.

Outre les collections du *Challenger*, MM. Murray et Renard ont eu à leur disposition les sédiments recueillis par plusieurs autres expéditions anglaises. M. le professeur Mohn, de Christiania, leur a confié les dépôts dragués dans le nord de l'Atlantique par l'expédition norvégienne, dont les belles et importantes publications sont connues de tous les naturalistes. En outre, le *Coast Survey* des États-Unis et M. Alexandre Agassiz leur ont communiqué une série d'échantillons de sondages obtenus par divers navires américains. Ainsi les matériaux recueillis par presque toutes les explorations sous-marines ont été mises à profit dans les recherches dont les résultats vont nous occuper.

Si dans cet article il n'est pas question des deux grandes expéditions françaises si connues par leurs belles découvertes dans les mers profondes, c'est que ces expéditions sont de date postérieure à celle du *Challenger* et que d'ailleurs elles avaient essentiellement un but zoologique. Celle du *Travailleur* est de 1880 à 1882, et celle du *Talisman* de 1883.

Quant aux études d'Albert I^er^, prince souverain de Monaco, les premières datent de 1885.

Avant de signaler les découvertes relatives aux grandes profondeurs de la mer, il convient de rappeler très succinctement les connaissances jusqu'alors acquises, d'après d'innombrables recherches, sur les sédiments marins des régions, comparativement peu profondes, bordant les continents et les îles, et que nous désignerons ici sous le nom de *marginales*.

Sédiments marginaux des mers.

La configuration du fond de l'océan avait attiré l'attention des anciens, et les observations faites sur ce sujet comme sur bien d'autres témoignent de la sagacité des philosophes grecs. Dans un ouvrage spécial, Posidonius adopte l'opinion que le grand géomètre, astronome et géographe Ératosthène avait émise plus d'un siècle auparavant, que la terre, à part des accidents qui sont imperceptibles en présence de telles dimen-

[1] *Report on the petrology of oceanic islands*, *1889*, 180 pages avec 7 cartes et de nombreuses figures.

sions, est sphérique[1]. Après avoir étudié les trois voyages d'Eudoxe de Cyzique, Posidonius concluait que l'océan entoure la terre habitable et qu'un vaisseau qui partirait du couchant avec l'Eurus en poupe arriverait dans l'Inde après un parcours qu'il évaluait à 70,000 stades[2]. Le même auteur annonçait aussi que la profondeur de la mer atteint, près de la Sardaigne, environ 1,000 orgyes (1850 m.).

C'est probablement la plus ancienne indication d'un sondage de mer profonde, et il est à regretter que l'on ignore par quel procédé il a été exécuté.

Après que les immortelles découvertes de Christophe Colomb, de Vasco de Gama et de Magellan eurent ajouté un hémisphère à la carte du monde, la connaissance de la sphéricité de la terre, de l'existence des antipodes, faisait surgir bien des idées nouvelles. Dans son voyage à travers le Pacifique, Magellan essaya, mais en vain, d'en mesurer le fond : jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIe siècle, on n'avait guère dépassé la profondeur de 400 mètres.

Il paraît juste de rappeler ici le nom de Buache[3], membre de l'Académie des sciences, qui fit en 1737 une première tentative pour représenter le fond de la mer à l'aide de *courbes de niveau*. Dans un mémoire publié en 1752 : « L'usage que j'ai fait des sondes, que personne n'avait employées avant moi pour exprimer les fonds de la mer, me paraît, dit-il, très propre à faire connaître d'une manière sensible les pentes ou talus des côtes et nous conduit par degrés jusqu'aux fonds des bassins des mers. »

Quant à la nature des matériaux constituant le lit de la mer, Hérodote nous apprend qu'elle avait aussi été l'objet de méditations.

Avec la pénétration et la sûreté de son jugement, Strabon[4] remarque que la mer continue à recevoir, sans interruption, les alluvions des fleuves, et tend ainsi à se combler. Il estime toutefois que les sédiments des rivières, au lieu de s'étendre sur tout le fond de l'océan, se déposent dans le voisinage de l'embouchure. C'est au mouvement propre de la mer, à sa *respiration*, comme on l'appelait alors, que Strabon attribue l'impossibilité pour les sédiments de s'étendre à une grande

[1] Strabon, *Géographie*. Traduction de M. Tardieu, t. I, p. 85.

[2] Même ouvrage, t. I, p. 92.

[3] *Essai de géographie physique où l'on propose des vues générales sur l'espèce de charpente du globe composée de chaînes de montagnes qui traversent les mers comme les terres, avec quelques considérations particulières sur les différents bassins de la mer et sur sa configuration intérieure.* (Histoire de l'Académie des sciences 1752, p. 399.)

[4] Traduction précitée de M. Tardieu, t. I, p. 92.

distance des côtes. Le flot, dit-il, expulse tout corps étranger hors de son sein, produisant ainsi une *épuration*.

D'autre part, la présence de dépôts de coquilles dans l'intérieur des continents n'était pas restée inaperçue, et cette importante observation conduit Strabon à dire que « la mer a, pendant des périodes plus ou moins longues, couvert, puis laissé à sec en se retirant, une bonne partie des continents [1] ».

Cet autre point de vue pouvait procurer une notion sur les anciens dépôts des mers et, par suite, éclairer l'histoire des dépôts actuels.

L'origine des corps organisés fossiles, qu'avaient ainsi vaguement entrevue plusieurs philosophes de l'antiquité, fut aux XVe et XVIe siècles pleinement confirmée. Par un aperçu de génie, Léonard de Vinci assimila aux sédiments actuels de la mer les couches coquillières de l'Apennin, dans lesquelles il exécutait des fouilles en sa qualité d'ingénieur. De son côté, sans avoir connaissance de cette conclusion, Bernard Palissy y était lui-même conduit par ses observations en Saintonge. Simple potier de terre, il s'offrait à prouver contre tous les docteurs de Sorbonne que les fossiles sont des débris d'organismes ayant vécu au lieu même où on les trouve, « pendant que les rochers n'estoyent que de l'eau et de la vase, lesquels depuis ont esté pétrifiés après que l'eau a défailly ». Personne n'ignore combien cette ressemblance a été depuis lors clairement reconnue et précisée pour les séries de couches qui se succèdent sur d'énormes épaisseurs dans l'intérieur des continents. C'est ainsi que depuis longtemps on a été forcé d'admettre que les assises fossilifères résultent des sédiments opérés à d'anciennes époques de l'histoire du globe, pendant lesquelles les mers recouvraient de vastes régions aujourd'hui émergées.

Les dépôts que nous voyons se former aujourd'hui dans l'océan forment la continuation de ceux qui s'y sont accumulés dans la série des âges, depuis l'époque où la masse d'eau s'est condensée sur notre globe et l'a entouré d'une enveloppe liquide.

Continuellement attaquées par les agents atmosphériques, les roches se réduisent peu à peu en menus fragments. L'action chimique de l'air, le rôle physique de l'eau, l'influence physiologique des plantes concourent à leur désagrégation plus ou moins complète. Les continents, à la surface desquels ce travail s'opère partout, se couvrent ainsi de débris de roches, sur lesquels les eaux courantes ont facilement prise. Que ces eaux constituent des ruisseaux, des torrents, des rivières ou des fleuves,

[1] Ouvrage précité, p. 86.

elles saisissent, font descendre et charrient vers l'océan les particules minérales. Il en est ainsi même pour les roches les plus tenaces, telles que le granite. Ces divers détritus s'arrêtent en partie le long des fleuves; de là les accumulations de limons, de sables et de graviers, bien connues sous le nom d'alluvions, qui les bordent en différentes parties de leur cours et dont la surface unie et nivelée rappelle la nappe d'eau qui les a étalées.

A l'embouchure des rivières, dans la mer, comme dans les lacs, le ralentissement des eaux s'opère de la manière la plus marquée : aussi est-ce dans cette portion que les plaines d'alluvions sont particulièrement développées.

Les atterrissements ne sont pas restreints à cette lisière; ils s'étendent en pleine mer, sous l'action d'un transport opéré par les vagues, les marées et les courants plus ou moins constants. Ces mouvements s'exercent aussi sur les apports qui résultent de l'attaque des côtes de l'océan. C'est ce que nous apprennent les cartes marines qui figurent, en même temps que les profondeurs de la mer, la nature de son fond, telle que la sonde l'a fait reconnaître. L'examen de ces cartes montre que les dépôts dont il s'agit s'étalent ordinairement sous des formes planes et constituent de véritables plaines sous-marines, comparables aux plaines limoneuses et unies qui existent aux embouchures des fleuves. Tels sont, par exemple, le fond de la Manche et les dépôts qui bordent la France dans l'Océan.

Ainsi la mer peut être considérée comme un immense atelier de trituration, de charriage et de dépôt. Elle produit en grand ce qui se fait, sur une distance de quelques kilomètres, dans le lit d'un torrent. Finalement, le dépôt s'opère dans les régions relativement calmes du bassin.

En outre, dans leur incessant travail de démolition, les eaux liquides ont des collaborateurs très actifs, dont on est exposé à méconnaître l'importance dans les pays tempérés que nous habitons. Ce sont les masses de glace qui s'accumulent dans le fond des vallées, autour des massifs montagneux couverts de neiges perpétuelles. Malgré leur apparente immobilité, ces glaciers, d'un aspect si magnifique et si imposant, sont doués d'un mouvement de descente lent et continu. Aussi, à raison de leur état solide et de leur énorme poids, constituent-ils, bien plus encore que l'eau liquide, un agent d'usure et de transport des plus énergiques. C'est surtout dans les régions peu éloignées du pôle que l'on reconnaît le rôle des torrents glaciaires et des glaces flottantes également imprégnées de détritus fins dans toute leur masse.

L'expédition norvégienne, dont les travaux sont publiés sous la direction de l'éminent professeur Mohn[1], a très nettement déterminé les faits dont il s'agit, en ce qui concerne le Spitzberg, l'Islande et le Groënland. Les limons (*oose*) provenant de la trituration glaciaire s'étendent sur tout le fond de l'Atlantique septentrional et paraissent en former le principal sédiment jusqu'au 36e degré de latitude. On constate la présence de dépôts semblables le long de la côte de l'Amérique du Nord et dans l'hémisphère Sud, jusqu'au 40e degré environ.

Dans sa seconde expédition au Groënland, M. Nordenskiöld a bien reconnu aussi l'abondance des poussières provenant du frottement des glaciers sur leur lit. Lorsque cette argile très fine a été séchée par le soleil, elle est mise en mouvement par la moindre brise, et l'air se remplit au loin de nuages de poussière, de telle sorte que les rochers et les plantes sont couverts d'une sorte de farine grisâtre, qui donne un aspect triste à tout le pays. L'éminent voyageur a vu dans des transports de ce genre non seulement l'un des éléments des sédiments marins, mais aussi l'origine probable du limon diluvien connu sous le nom de *loess*, conformément aux opinions formulées par M. de Richthofen[2].

Il importe encore de remarquer que les courants de l'atmosphère charrient à travers les mers les plus larges des poussières terrestres de tout genre, volcaniques et autres. Les dépôts de l'Océan trouvent une active collaboration dans ces transports aériens.

Les sédiments marins ne se composent pas seulement de débris minéraux plus ou moins fins, galets, sables et limons. Des dépouilles solides, que les mollusques et autres habitants des mers laissent après leur mort, y sont associées en grand nombre et parfois même accumulées en proportion tout à fait prédominante. Ces débris perdent parfois leurs formes caractéristiques à la suite d'actions chimiques dissolvantes, de manière à augmenter la masse des dépôts d'apparence inorganique.

C'est ainsi que ces accumulations diverses se font graduellement de manière à constituer, autour des continents, une sorte de ceinture qui s'accroît sans cesse[3].

En coordonnant ce que l'on savait sur ces dépôts marginaux, les seuls que l'on eût étudiés alors, Delesse publia, il y a trente ans, une étude lithologique du fond des mers. Les cartes hydrologiques dres-

[1] *Den Norske Nordhouse-Expedition*, 1876-1878, 9e livraison, p. 70.

[2] *La seconde expédition suédoise au Groënland*. Traduit par Charles Rabot, 1888, p. 247 et 248.

[3] La largeur de cette ceinture est estimée en moyenne à 250 kilomètres; elle s'étend parfois de 600 à 700 kilomètres, par exemple sur la côte du Brésil, vis-à-vis de l'Amazone.

sées par les marins et par les ingénieurs ont servi de base à ses travaux[1]. Pour les mers bordant la France, objet principal de ses études, l'auteur a d'ailleurs examiné lui-même tous les échantillons recueillis tant sur le rivage qu'au large. Des tableaux présentent, pour des centaines de dépôts, la provenance exacte, les caractères physiques, minéralogiques et organiques[2], ainsi que la composition chimique. Un atlas annexé au texte donne trois cartes lithologiques très habilement exécutées et représentant l'une les mers de la France, l'autre les mers de l'Europe et la troisième les mers de l'Amérique du Nord.

Dans certaines régions du littoral, la nature du fond de la mer a été si complètement étudiée dans toutes ses particularités qu'on s'en forme une idée à peu près aussi exacte que si ce fond n'était pas soustrait à nos regards par la couche d'eau qui le recouvre. Tel est particulièrement le cas pour le pas de Calais.

Déjà Thomé de Gamond, lorsqu'il prit l'initiative de traverser la Manche au moyen d'un tunnel, avait reconnu la nécessité de s'appuyer sur une étude du sol sous-marin[3]. Réduit à ses ressources personnelles et dépourvu d'appareil de plongeur, le promoteur de cette tentative, avec la témérité qui témoigne d'une ardeur excessive pour l'exécution de son projet, ne craignit pas de se jeter au fond de la mer dans un bizarre appareil de son invention. Après avoir intrépidement plongé trois fois dans une même journée, il avait acquis des données utiles sur une distance d'un kilomètre et demi du rivage.

Plus tard, lorsqu'on voulut étudier le même problème d'une manière plus exacte, on comprit la nécessité de s'appuyer sur un ensemble de données de haute précision. Tout d'abord, il fallait reconnaître, sur le fond de la mer, la continuité des lignes d'affleurement des diverses couches du terrain crétacé qu'on voit apparaître, bien semblables, sur les deux falaises française et anglaise, de chaque côté du détroit. Une commission composée de MM. Larousse, Potier et de Lapparent, fit exécuter sept mille coups de sonde, dont près de trois mille rapportèrent

(1) *Lithologie des mers de France et des mers principales du globe.* Paris, 1872.

(2) M. le docteur Fischer, qui a étudié les caractères organiques de ces dépôts, y a déjà reconnu, entre autres résultats intéressants, l'importance des bryozoaires et des foraminifères, comme il arrive dans beaucoup des anciennes couches sédimentaires.

(3) Thomé de Gamond. *Étude pour l'avant-projet d'un tunnel sous-marin entre l'Angleterre et la France, reliant sans rompre charge les chemins de fer de ces deux pays par la ligne de Grinez à Eastware, avec la carte du tracé projeté et le profil du tunnel traversant le diagramme géologique du massif submergé.* In-4°, Paris, 1857.

IMPRIMERIE NATIONALE.

des échantillons déterminables, et, grâce à la géologie, l'entreprise, qui d'abord paraissait si aléatoire, reposait désormais sur des faits positifs et parfaitement constatés. On apprit que le percement pouvait être constamment maintenu dans une couche dite *la craie grise*, assez tendre pour se laisser facilement entamer, assez imperméable pour ne pas livrer passage aux eaux.

Enfin, tout récemment, après avoir dû renoncer à un passage sous-marin, on rechercha le moyen d'établir un pont sur le pas de Calais. Le fond de la Manche fut de nouveau l'objet de très nombreux relevés précis. Cette fois, il fallait particulièrement connaître la nature du terrain sur lequel reposeraient les piles. C'est ce qu'a fourni la nouvelle exploration faite en 1890 par M. J. Renault, ingénieur hydrographe, pour laquelle, en dehors du matériel ordinaire à sonder et à draguer, il avait été construit des appareils spéciaux de forage. Quatre cents forages ont été exécutés et il n'a pas été donné moins de trois mille coups de sonde.

Les sédiments marginaux dont nous venons de parler, et auxquels MM. Murray et Renard donnent le nom de *terrigènes*, s'étendent le long des continents, sur une zone qui, à partir du rivage, occupe des dimensions variables de 100 à 500 kilomètres. Ils forment en outre le fond des mers intérieures, telles que la Méditerranée, les mers du Nord, de Chine, du Japon et des Antilles.

Outre les dépôts marginaux dont nous venons de parler et ceux des grandes profondeurs qui vont nous occuper, il en existe qui établissent entre eux comme un intermédiaire et auxquels les auteurs ont donné le nom de *dépôts littoraux d'eau profonde*.

Les débris terrigènes y jouent encore le principal rôle. En effet, parmi les produits enlevés à la terre ferme, il en est qui restent assez longtemps en suspension dans l'atmosphère ou dans la mer pour être transportés jusque dans le domaine des mers profondes. C'est ainsi que des particules de quartz et d'autres roches, dont l'origine continentale est bien reconnaissable, ont été rencontrées jusqu'à des profondeurs de 7,000 mètres.

On doit particulièrement distinguer la *boue bleuâtre* (*blue muds*), caractérisée par une couleur ardoise, qui résulte de la présence des matières organiques en décomposition. Elle exhale souvent une odeur d'hydrogène sulfuré; elle est alors mélangée de sulfure de fer. C'est souvent le cas dans le voisinage d'un continent, où de grandes rivières apportent en suspension des matières organiques réductrices. Des fragments de minéraux, tels que le quartz, le mica et le feldspath, en

grains très fins, du diamètre d'un demi-millimètre au plus, s'y montrent souvent.

DAUBRÉE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Guilelmi Blesensis Aldæ comœdia. Edidit Carolus Lohmeyer. Lipsiæ, Teubner, 1892, in-16.

On appelait comédies, au moyen âge, des poèmes en vers élégiaques, où la narration de fables pour la plupart galantes était entremêlée de monologues et de dialogues. N'étant pas faites pour être représentées, ces comédies n'étaient pas divisées en actes, en scènes, comme les antiques et les modernes. Du premier au dernier vers, on avait devant soi l'auteur contant sa fable, avec plus ou moins d'esprit et d'agrément.

Voici l'analyse de celle-ci. Alda, femme d'Ulfus, met au jour une fille qui doit être appelée de son nom. Heureux événement! Mais comme il n'y a pas, en ce monde, de joie sans deuil, l'accouchée va mourir. Ulfus se désole; Alda mourante s'efforce de le consoler, en lui disant de porter à la fille toute l'affection qu'il avait pour la mère. Son discours est long, parsemé d'antithèses, de pointes et d'autres jeux d'esprit appelés autrefois fleurs de rhétorique. Enfin elle expire en prononçant le mot *vale*. Ulfus se consacre tout entier à l'éducation de sa fille, et, pour la conserver pure, la tient si rigoureusement cloîtrée qu'elle n'avait pas encore vu, devenue nubile, un autre homme que son père. Elle était donc vertueuse, et, cela va sans dire, d'une rare beauté. C'est pourquoi, dans toute la ville, on ne parlait que d'elle :

Aldæ fama sonat populi totius in ore;
Alda fit in populo fabula...

Un jeune homme, Pyrrhus, devient amoureux d'elle sur sa renommée. Ils sont l'un et l'autre de même condition, de même âge, et leurs parents ont une égale fortune. Pyrrhus pourrait donc honnêtement demander la main de celle qu'il aime; elle lui serait accordée et la comédie finirait là. Mais le poète ne l'entend pas ainsi; une si simple histoire serait presque édifiante, et l'intention du poète n'est certes pas d'édifier. Avant d'épouser Alda, Pyrrhus veut la posséder. Cela ne peut surprendre; ce Pyrrhus est un chevalier des chansons de geste. Mais com-

ment mener à bonne fin une telle entreprise? Pyrrhus s'adresse à son valet, un certain Spurius, le plus difforme des hommes. L'auteur, qui nous fait son portrait, ne recule pas devant la peinture des plus répugnantes infirmités; ce coup de pinceau fera juger les autres :

Morbidat et lædit auras a nare vaporans
Pejor quam partis inferioris odor.

Rien n'est plus facile, dit Spurius, que de séduire une jeune fille. L'argent ouvre toutes les portes; on obtient tout ce qu'on désire, de Jupiter lui-même, avec de l'argent. Donnez une bourse suffisamment garnie, et je vous livre Alda. Pyrrhus se laisse convaincre par l'éloquence de son valet et lui remet la somme nécessaire. Mais le coquin la garde pour lui, l'employant à se fabriquer un monstrueux pâté qu'il va manger, dans un sale recoin de la ville, avec une hideuse mendiante, qui, par reconnaissance, lui permet ensuite de passer la nuit sur son grabat. Le matin venu, Spurius vient trouver son maître. Il n'a pas, dit-il, réussi dans son ambassade. On l'a roué de coups. Alda n'est pas abordable; allons soupirer ailleurs. Pyrrhus n'écoute pas ce conseil, et, de plus en plus épris de la belle inconnue, il pâlit, il maigrit et fait peine à voir. Mais quelqu'un vient à son secours, sa nourrice. Ayant obtenu l'aveu de son fol amour, sa nourrice imagine pour le satisfaire le plus grossier des stratagèmes. Pyrrhus a une sœur qui lui ressemble trait pour trait et qui est grande amie d'Alda. La nourrice revêt le frère des habits de sa sœur et l'introduit sous ce déguisement dans la maison d'Ulfus. Il nous faut ici très sommairement analyser cette partie du poème, où se succèdent des descriptions et des dialogues d'une obscénité révoltante. Évidemment c'est là que le poète a voulu nous conduire par les chemins que nous avons suivis. Là, nous avons la scène principale de sa comédie; tout le reste n'est qu'accessoire. Il ne faut donc pas s'étonner s'il insiste sur des détails qui blessent tant la pudeur. On devine la suite. Alda devient mère, mère, croit-elle, par le fait d'une tendre amie. Elle le dit, on la croit, et bientôt le bruit court dans toute la ville que cette amie est un monstre en qui sont unis les deux sexes. Pyrrhus se décide alors à tout avouer pour ne pas compromettre plus longtemps l'honneur de sa sœur. Que dit la ville? Elle trouve le tour bien joué : *acta placent;* et, sans plus tarder, Ulfus marie sa fille avec Pyrrhus :

Et deceptoris sponsa fit Alda sui.

Cette comédie avait été déjà publiée par M. Wright et par M. Du Méril. Mais l'édition de M. Wright était extrêmement défectueuse, et

M. Du Méril n'en avait pu corriger que certains passages, n'ayant pas rencontré, parmi nos manuscrits, un texte complet. M. Charles Lohmeyer vient de nous en donner une bien meilleure, qu'il a faite sur toutes les copies jusqu'à ce jour retrouvées, en prenant soin de nous en indiquer les leçons diverses.

Abordons maintenant la savante préface qui précède le poème. M. Étienne Endlicher avait cru pouvoir attribuer ce poème à Matthieu de Vendôme, et M. Du Méril avait mis en œuvre beaucoup d'arguments pour justifier cette conjecture. Cependant elle était d'une fausseté que M. Victor Le Clerc a rendue manifeste en produisant le témoignage précis de Pierre de Blois, l'archidiacre de Bath, qui donne la pièce à son frère Guillaume, témoignage d'ailleurs confirmé par un manuscrit du fonds harléien, au Musée Britannique. Nous n'avons pu que souscrire à cette légitime attribution. M. Lohmeyer y souscrivant aussi, la question doit être considérée comme définitivement résolue. L'auteur certain est Guillaume de Blois, religieux bénédictin, qui fut quelque temps, en Sicile, abbé de Maniaco.

Dans un court prologue, Guillaume prétend avoir tiré la matière de son poème d'une comédie de Ménandre récemment traduite en latin, et s'il ne nomme pas, dit-il, cette comédie, c'est qu'il n'a pu, sans offenser les règles de la métrique, en introduire le nom dans un vers hexamètre ou pentamètre. Ce nom, ajoute-t-il, répond à *Mascula virgo*. C'était mettre les critiques futurs dans un grand embarras.

On nous a conservé d'assez nombreux fragments de Ménandre, mais aucune pièce entière. S'il a eu, chez les Latins, plus d'un imitateur, aucun ne paraît avoir travaillé sur le même canevas que l'auteur de l'*Alda*. Notons d'ailleurs que Guillaume dit avoir fait usage d'une version récente :

Venerat in linguam nuper peregrina latinam.

Il ne s'agit donc ici, comme on l'a supposé, ni d'une comédie de Térence, l'*Eunuchus*, ni de l'*Androgyne* de Ménandre, traduite peut-être par Cecilius Statius. Ces hypothèses et d'autres encore étant rejetées, M. Lohmeyer se demande si quelque autre pièce de Ménandre, aujourd'hui perdue, ne serait pas venue de l'Orient en Sicile, quand Guillaume était abbé de Maniaco. On n'admet pas facilement cette conjecture. On l'admet d'autant moins que Guillaume paraît dire que la fable par lui versifiée avait été nouvellement mise en latin d'après un texte en langue vulgaire :

Vilis et exul erat et rustica plebis in ore.

Nous croyons plus volontiers que Guillaume a commis quelque erreur en désignant Ménandre comme auteur d'une vieille fable qui n'est pas de lui, ou, plus simplement, qu'il a fait un conte, associant un autre à la responsabilité compromettante pour un moine, pour un abbé, d'une œuvre qui lui appartient tout entière.

Guillaume n'est certainement pas un des meilleurs poètes de son temps; mais il n'est pas non plus un des plus mauvais. Son style est tourmenté; les néologismes surabondent dans ses vers obscurs, où le goût n'est pas moins offensé que la pudeur; mais souvent on y remarque des intentions littéraires. Hildebert et Gautier de Châtillon, pour ne citer que ceux-là, lui sont bien supérieurs; il ne semble pas, toutefois, inférieur à Matthieu de Vendôme. M. Lohmeyer pense qu'il se l'est donné pour maître. Nous le croyons aussi; il y a de frappantes ressemblances entre la diction de l'un et celle de l'autre, et l'on ne peut dire que l'un et l'autre se sont efforcés d'imiter un ancien. Leur langue est moderne, et non seulement ils parlent l'un et l'autre cette même langue, mais ils ont encore les mêmes qualités et les mêmes défauts. C'est ce qu'a déjà remarqué M. Du Méril. Il a tiré de cette similitude une conclusion qui n'est pas acceptable; mais très justement, selon nous, il l'a signalée.

Ce poème a-t-il été classique, nous voulons dire lu dans les classes de grammaire devant les jeunes écoliers? Cela n'est pas douteux, dit un critique cité par M. Lohmeyer. De cela pourtant nous n'avons pas la preuve. Eberhard l'Allemand et Hugues de Trimberg, qui connaissaient bien certainement l'*Alda*, ne citent pas cette comédie parmi les poèmes scolaires, et ils en citent d'autres qui, moralement, ne valent pas mieux. Ce qui est constant, c'est que des maîtres ou des écoliers en ont fait pour eux-mêmes des extraits que nous avons conservés, et que les vers par eux transcrits sont ceux qu'ils ont jugés, comme nous, les plus impudiques. Si donc nous hésitons à dire, après M. Lohmeyer, qu'on lisait dans les classes et commentait l'*Alda*, comme *Pamphile* et la *Lydie*, c'est uniquement parce que cela ne nous est pas attesté. Nous lui concédons qu'on n'avait pas au moyen âge le sentiment de la décence. C'est une maxime antique que celle-ci : *Maxima debetur puero reverentia*. Le moyen âge paraît l'avoir ignorée. Sinon, il n'en a fait aucun état. On peut s'en convaincre en lisant, aux marges des livres classiques, les scolies que les maîtres dictaient à leurs écoliers.

Nous ne voulons pas déposer la plume sans remercier M. Lohmeyer de nous avoir plus d'une fois témoigné, dans sa préface, une confiance que nous n'avons peut-être pas toujours méritée; et, puisqu'il veut bien tenir compte de nos renseignements, nous nous empressons de lui en

communiquer un nouveau. La pièce qui suit l'*Alda* dans le manuscrit harléien du Musée Britannique n'est pas d'un auteur inconnu. Elle est du célèbre farceur Hugues Primat. M. Wright en a donné, sous le nom de Golias, une édition souvent répréhensible. Nous nous proposons d'en publier bientôt une meilleure. En citant la première strophe d'après le manuscrit harléien, M. Lohmeyer nous apprend que ce manuscrit est aussi très fautif. Il faut lire :

Dives eram et dilectus,
Inter pares prælectus,
Modo curvat me senectus,
Et ætate sum confectus;
Unde, vilis et neglectus,
A dejectis sum dejectus
Quorum rauce sonat pectus,
Pansa gravis, olens lectus,
Quibus amor nec affectus,
Sed horrendus est aspectus.

Le nom de l'auteur se lit en toutes lettres dans un manuscrit de la Laurentienne. Ajoutons que les premiers de ces vers ont été cités par les grammairiens comme offrant l'exemple de la rime la plus riche. *Clausula*, disent-ils, *debet constare ex duabus distinctionibus ad minus et ex quinque ad plus*[1].

B. HAURÉAU.

Alexandre Bertrand. *Nos origines. La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes.* Seconde édition, entièrement remaniée. Paris, Leroux, 1891.

De toutes les parties de l'histoire de France, il n'en est guère qui ait fait autant de progrès depuis une génération que celle qu'on est convenu d'appeler notre *préhistoire.* Si l'on compare un ouvrage récent sur ce sujet avec le tableau qu'en présentaient, il y a trente ans à peine, Amédée Thierry, dans la dernière édition de son *Histoire des Gaules*, ou Henri Martin, dans le premier volume de son *Histoire de France*, il semble qu'entre ces deux dates un monde nouveau ait été découvert.

[1] Ch. Thurot, *Notices et Extr.*, t. XXII, 2e partie, p. 453.

Et, en effet, c'est quelque chose de ce genre qui s'est passé; car si des causes diverses ont concouru à faire la lumière sur nos origines nationales, les progrès de la linguistique, d'une part, ceux de la critique des textes et de l'ethnographie comparée, de l'autre, aucune ne peut entrer en balance avec les révélations de l'archéologie préhistorique, science née d'hier, mais qui a déjà pris rang définitivement parmi les plus belles conquêtes de notre siècle. C'est cette science, véritablement créée par Boucher de Perthes, Lartet et leurs émules, qui a brisé les vieux cadres, élargi les étroits horizons, fait pénétrer la sonde de l'historien à des profondeurs inconnues et, d'autre part, remis à leur place des événements et des races dont on s'exagérait singulièrement l'antiquité. Pour Thierry et Martin, l'histoire de « nos origines » commençait avec le nom des Gaulois; pour M. Alexandre Bertrand, c'est avec ce nom qu'elle se termine.

L'histoire de l'homme sur le sol de la Gaule commence avec l'ère quaternaire, c'est-à-dire actuelle, de l'écorce du globe. Cette opinion, on le sait, n'est pas celle de tous les savants. L'illustre naturaliste dont on déplore la perte récente, M. de Quatrefages, a cru jusqu'au bout à l'existence de « l'homme tertiaire ». Mais c'est ici le cas de se rappeler le vieil adage : *Onus probandi incumbit ei qui dicit.* Et véritablement, après avoir lu le consciencieux résumé de toutes les prétendues découvertes de silex tertiaires, dont la plus importante reste celle de Thénay, due à M. l'abbé Bourgeois, il est impossible de prétendre que la preuve désirée ait été fournie. Peu de lecteurs hésiteront à prononcer le *Non liquet* à la suite de M. Bertrand et à s'associer aux réserves dont il a si nettement donné les motifs.

Sous le nom assez impropre d'*hommes quaternaires*, on désigne les races humaines contemporaines en Gaule de mammifères aujourd'hui éteints ou émigrés vers d'autres climats. L'existence de l'homme quaternaire est aussi certaine que celle de l'homme tertiaire est problématique: c'est par milliers que l'on a découvert depuis trente ans les vestiges de son industrie dans les alluvions de la Somme et d'autres cours d'eau, dans les cavernes du Périgord et d'autres pays, où ils se retrouvent mêlés aux débris des grands animaux fossiles. Les squelettes sont plus rares, et ceux que l'on a recueillis semblent indiquer l'existence, dès cette période reculée, de plusieurs types distincts sur le sol de la Gaule. Cependant M. Bertrand se montre extrêmement réservé dans l'appréciation des caractères physiques de l'homme quaternaire; malgré le peu de développement cérébral qu'attestent les crânes célèbres de Canstadt, du Néanderthal, etc., il adhère à la formule d'Huxley que, « entre le

singe anthropomorphe et l'homme, il y a un gouffre» (p. 73); il a visiblement peu d'espoir, et encore moins de désir, que ce gouffre soit jamais comblé. En ce qui concerne la civilisation, il distingue deux époques dans cette période, qui a dû embrasser une longue série de siècles : l'époque des alluvions, et celle des cavernes ou du renne.

On ne sait presque rien de «l'homme des alluvions», sinon qu'il faisait usage d'instruments en silex éclaté ou taillé, qui présentent parfois une singulière perfection et qui caractérisent toute la première période de l'histoire de l'humanité. Nous sommes un peu mieux informés au sujet de «l'homme des cavernes». Il vivait par petites sociétés, dont la pêche et la chasse semblent avoir formé les ressources principales. Il ignorait l'agriculture, la métallurgie, le tissage, la poterie; mais il portait des vêtements en peaux de bêtes qu'il savait coudre, et, avec des outils en silex, plus menus que ceux des stations alluviales, il faisait un grand usage d'instruments en ivoire, en corne et surtout en bois de renne. On constate chez lui une remarquable floraison de l'instinct artistique, attestée par des dessins incisés, d'un naturalisme expressif, comme le célèbre renne de Thayngen, actuellement au musée de Constance.

Des changements climatériques, un grand accroissement de l'humidité, paraissent avoir amené la disparition du renne de nos contrées. Les troglodytes, qui en avaient tiré leur principale subsistance, émigrèrent-t-ils à sa suite? changèrent-ils leur manière de vivre? s'éteignirent-ils complètement? C'est ce qu'il est impossible de savoir actuellement; mais, à coup sûr, il y a une démarcation chronologique bien tranchée entre cette civilisation *paléolithique* et la civilisation *néolithique* que nous révèlent les premières stations lacustres. Nous disons une démarcation «chronologique», quoique les documents archéologiques ne portent pas en eux-mêmes l'indication de leur date; mais le nouvel aspect de la faune, qui, à l'époque néolithique, n'offre aucune différence sensible avec la nôtre, la transformation de l'outillage industriel, fournissent des criteriums aussi irrécusables qu'un document écrit ou la succession de deux assises géologiques. En revanche, il n'y a rien à conclure de la décadence de l'instinct artistique que l'on observe à cette époque. Tout progrès industriel sérieux confère à ses auteurs, dans la lutte pour l'existence, un tel avantage qu'il faut que leurs concurrents se l'approprient ou succombent; au contraire, l'art est un luxe, une simple parure : c'est un don du ciel qui tombe où il veut, mais qui, loin de constituer une supériorité pratique en faveur de ceux qu'il distingue, peut quelquefois hâter leur affaiblissement et contribuer à leur ruine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le second âge de la pierre nous met en présence de sociétés plus compactes, plus énergiquement centralisées que celles des alluvions et des cavernes. Leurs monuments, qui paraissent être l'œuvre d'une race unique et puissante, sont les monuments *mégalithiques :* dolmens, allées couvertes, alignements, pierres levées. On en retrouve les types à peu près uniformes répandus dans toute l'Europe occidentale, dans l'Afrique du Nord, la Palestine, le Caucase et l'Indoustan. Quelle est la signification de ces monuments, dont l'étude scientifique ne date guère que d'une trentaine d'années? Les uns sont des « pierres de souvenir », les autres (les dolmens) des constructions funéraires, des tombes de tribus ou de chefs puissants. M. Bertrand a été un des premiers à leur assigner ce caractère, et cette théorie est aujourd'hui universellement admise.

Les *néolithiques* honoraient donc leurs morts et savaient leur édifier de somptueuses demeures; il est probable qu'ils savaient aussi bâtir des maisons pour les vivants. En combinant les données des palaffites avec celles des dolmens, on obtient un tableau assez complet de la civilisation néolithique. Le mobilier en est très varié. A côté des instruments en silex, souvent polis avec soin, en os de cerf ou de bœuf, on trouve des outils de luxe ou des ornements en matières précieuses, jade, jadéite, callaïs, provenant de gisements lointains. La poterie, le tissage des étoffes, la navigation, font leur apparition. L'homme cultive les céréales; il connaît nos principaux animaux domestiques : bœuf, mouton, chien, cheval. En revanche le dessin imitatif a disparu : les gravures sur granit du tumulus de Gavr Inis font pauvre figure à côté du renne de Thayngen.

L'âge des métaux succède insensiblement en Gaule à celui de la pierre polie. Sous les dolmens les plus riches, le mobilier de bronze se mêle déjà à celui de pierre[1]. Les palaffites du bronze, les plus nombreux d'ailleurs, coudoient ceux de la pierre polie. M. Bertrand professait autrefois que l'introduction du bronze avait coïncidé avec celle du rite de l'incinération, substitué à l'inhumation; mais les explorations récentes obligent d'admettre qu'au moins en Gaule les deux modes d'inhumation apparaissent ensemble dès l'époque néolithique.

Deux chapitres, qui figurent pour la première fois dans cette édition du livre de M. Bertrand, traitent : l'un, des plus anciennes populations

[1] Dans le Caucase, comme l'a constaté M. de Morgan, les dolmens appartiennent tous à l'âge du métal.

historiques de la Gaule, Ibères et Ligures; l'autre, de l'arrivée des tribus celtiques par la voie du Danube, immigration qui ne serait pas antérieure au VII^e siècle. C'est à ces tribus, les hommes des tumulus et du fer, que M. Bertrand attribue l'introduction d'une civilisation nouvelle en Gaule; quant aux Ibères et aux Ligures, il les réduit à la portion congrue. Les Ibères, suivant lui, n'auraient jamais dépassé la Garonne et le Rhône inférieur. Les Ligures sont bien d'origine « hyperboréenne » (p. 242), mais il faudrait y voir un peuple de « hardis navigateurs », de pirates, et dans leurs expéditions le premier exemplaire des invasions des Normands. C'est par des incursions maritimes que l'auteur explique la présence bien attestée d'établissements ligures sur divers points de la côte espagnole, gauloise, italienne; mais ces corsaires ou ces colons n'auraient jamais pénétré bien avant dans l'intérieur des terres, et leur influence sur les tribus du centre et du nord de la Gaule aurait été comparable à celle des colons grecs ou phéniciens, c'est-à-dire presque nulle (p. 199, 250), ou même tout à fait nulle (p. 247).

Ces vues sur les Ibères et les Ligures tiennent-elles suffisamment compte de toutes les indications des documents? Il est permis d'en douter. Remettons brièvement sous les yeux du lecteur les textes essentiels, parmi un grand nombre qu'on trouvera cités soit dans l'ouvrage de M. Bertrand, soit dans celui de M. d'Arbois de Jubainville : *Les premiers habitants de l'Europe :*

« 1° Thucydide nous apprend [1], probablement d'après Antiochus de Syracuse, que les Sicanes, les premiers conquérants de la Sicile, sont des Ibères chassés par les Ligures des bords du fleuve Sicanos en Ibérie. Quoique les commentateurs anciens, trompés par le sens qu'avait pris de leur temps le mot Ibérie, aient cherché le Sicanos sur la côte orientale d'Espagne (Xucar ou Segura), il est hautement probable que le Sicanos, comme l'a vu Diefenbach, n'est autre chose que le *Sequana*, notre Seine. On comprend, en effet, très bien qu'un peuple chassé de la Gaule ait émigré en Italie (Caton connaît les Sicanes dans le Latium [2]), puis de là dans la Sicile [3]; on comprendrait beaucoup moins un exode pareil venant de la côte orientale de l'Espagne, où d'ailleurs les Ligures, vainqueurs des Sicanes, n'ont jamais dominé.

« 2° Des témoignages remontant au VI^e siècle et au commencement du V^e nous montrent dans la Gaule méridionale les Ibères s'étendant jusqu'au Rhône, dont le lit formait alors la limite entre leurs possessions et celles des Ligures. Un peu plus tard les Ligures avaient franchi ce fleuve et s'étendaient jusqu'aux Pyrénées, exactement jusqu'à Ampurias [4]. La région entre Rhône et Pyrénées formait le royaume

[1] Thucydide, VI, 2.

[2] Fr. 56 (Peter). Ce renseignement est confirmé par Denys d'Halicarnasse, Virgile, Pline, Aulu-Gelle, Servius.

[3] Eschyle, fr. 73, Nauck; Hérodoros, fr. 20; puis Scymnus, v. 206; Strabon, III, 4, 19; Avienus, *Ora maritima*, v. 612 s.

[4] Scylax, § 3-4.

intermédiaire des Hélisyces, qui étaient, selon les uns, des Ligures[1], selon d'autres[2], et plus vraisemblablement, un mélange de Ligures et d'Ibères. Il y a même trace d'un établissement isolé des Ligures au centre de l'Espagne vers les sources du Guadalquivir[3].

« 3° Enfin Avienus, auteur tardif, mais qui puise dans de très anciens périples, nous montre[4] les Ligures chassés par les Celtes d'un territoire qu'ils occupaient à l'extrême Nord, vis-à-vis des îles Œstrymnides (Britanniques). Ce renseignement est confirmé par les plus anciennes traditions relatives au mythe de l'ambre, où l'on voit un roi ligure, Cycnos, régnant au nord-ouest de l'Europe, et par la poésie hésiodique, qui nous représente les Ligures établis sur un territoire immense, entre les Éthiopiens et les Scythes[5]. »

De l'ensemble concordant de ces témoignages il semble bien résulter qu'à une époque fort reculée la plus grande partie de la Gaule occidentale et septentrionale fut au pouvoir de la nation ibérique. Les Ibères du Nord s'appelaient Sicanes; d'autres Ibères avaient colonisé une portion des îles Britanniques, comme l'affirment Denys le Périégète et Tacite[6]; encore au Ier siècle de notre ère, les Silures du pays de Galles conservaient le type ibérique. Les Ibères furent chassés par les Ligures, d'abord du bassin de la Seine, ensuite de la rive orientale du Rhône, enfin de sa rive occidentale. Si l'on admet avec l'historien Philiste[7] que les Sicules, qui occupèrent après les Sicanes la plus grande partie de l'Italie et furent rejetés en Sicile « 80 ans avant la guerre de Troie », formaient un rameau des Ligures, il faudrait placer la conquête ligurienne de l'Italie avant le XIIe siècle et, par conséquent, celle de la Gaule à une date encore plus reculée. Quoi qu'il en soit, du VIIIe au Ve siècle, les documents nous représentent les Ligures comme une immense puissance continentale s'étendant depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée et aux Pyrénées, et même au delà. Il n'y a rien de commun entre cette image, qui ressort naturellement des textes, et celle qu'on voudrait y substituer, d'un peuple de marins, de pirates, fondant de petits établissements isolés sur les côtes. Réfléchissons que, pour fonder ces « petits établissements », il aurait fallu que les Ligures, peuple d'origine septentrionale, de l'aveu même de M. Bertrand, accomplissent en grandes bandes la circumnavigation de la Gaule et de l'Espagne tout entières; rappelons-nous les renseignements des auteurs sur le misérable développement de la marine

(1) Hécatée, fr. 20.

(2) Scylax, *loc. cit.* Hérodote, VII, 165, ne se prononce pas.

(3) Avienus, *op. cit.*, v. 284; Et. de Byzance, v. Λιγυστίνη πόλις.

(4) *Ora maritima*, v. 130 suiv.

(5) Hésiode, fr. 132, Didot; Hygin, fr. 154, d'après Phérécyde.

(6) Denys le Périégète, v. 563-4; Tacite, *Agricola*, 11.

(7) Fr. 2, Didot.

ligure, véritable marine de pirates, en effet, qui se bornait à de petites courses de pillage le long du littoral, et l'on en conclura que le moyen le plus simple de concilier les textes, c'est encore d'admettre l'existence de ce grand empire ligure, succédant à un grand empire ibérique[1] et embrassant comme lui la quasi-totalité de la Gaule. Ce n'est pas là, comme le dit quelque part M. Bertrand, « une de ces généralisations si communes autrefois, mais si dangereuses, avec lesquelles il faut rompre à tout jamais » (p. 245); c'est une hypothèse naturelle, aussi voisine de la certitude que possible, et la seule, à notre avis, qui rende compte de l'ensemble des faits avérés.

Si nous insistons sur ce point, c'est que de l'opinion que l'on se fera du caractère de la domination ligure et ibérique en Gaule dépend la solution que l'on donnera au problème le plus grave peut-être que soulève, à l'heure actuelle, l'étude de nos origines nationales. Voici comment nous formulons ce problème :

Archéologues et anthropologistes, d'un côté, linguistes et historiens, de l'autre, ont constitué, ceux-ci à l'aide des textes, ceux-là à l'aide des monuments, deux séries de faits, disposées approximativement dans l'ordre chronologique, et qui nous mènent jusqu'à l'époque de l'invasion gauloise, fixée d'un commun accord vers le VIIe ou le VIe siècle avant l'ère chrétienne. Ces deux séries ont été dressées indépendamment, par des savants qui s'ignorent et parfois même se dédaignent les uns les autres; mais elles représentent toutes deux, ou ont la prétention de représenter, la vérité, la même vérité, le passé lointain d'un seul et même territoire. Il faut donc de toute nécessité qu'elles puissent se concilier dans une synthèse supérieure. Mais comment opérer cette conciliation? Voilà le problème auquel on n'aperçoit que quatre solutions possibles : ou bien les deux séries se recouvrent dans une partie de leur étendue; ou bien elles se continuent directement l'une l'autre; ou elles présentent entre elles une solution de continuité; ou enfin elles sont parallèles, c'est-à-dire que textes et monuments nous font connaître deux groupes différents de peuples qui ont occupé en même temps des régions distinctes de la Gaule, sans exercer l'un sur l'autre une influence appréciable.

Le dernier savant qui ait traité dans son ensemble l'histoire des populations primitives de l'Europe se débarrasse de la question en la supprimant. « J'ai laissé de côté, écrit M. d'Arbois de Jubainville, l'archéologie préhistorique. Ce silence n'est pas l'effet du dédain; il est simplement

[1] Il est évident que le mot « empire » doit être pris ici *cum grano salis;* il en est de même, d'ailleurs, de l'« empire celtique »; il ne désigne qu'un groupe d'États peuplés par des Celtes.

l'aveu de mon incompétence [1]. » Malheureusement les problèmes scientifiques ne se laissent pas éluder ainsi : ils subsistent alors même qu'on les ignore, et le savant qui, par modestie, laisse volontairement de côté toute une catégorie de sources, se condamne à n'obtenir que des résultats incomplets. C'est ce que M. Bertrand a bien vu, et c'est pourquoi il n'hésite pas à proposer, satisfaisante ou non, sa solution du problème. Cette solution est celle que nous indiquions tout à l'heure en quatrième lieu, celle des « séries parallèles ». Si nous avons bien saisi la pensée du savant auteur, qui participe quelquefois ici de l'obscurité du sujet, le sol de la Gaule, jusqu'à la conquête gauloise, aurait été occupé, dans sa plus grande partie, par des populations *innommées* qui constituent, aujourd'hui encore, le fonds de la nationalité française. Quant aux populations historiques, Ibères et Ligures, on a vu qu'il les réduit au rôle de quantités négligeables. D'invasions, d'ailleurs, M. Bertrand n'en admet qu'une seule antérieure à celle des Celtes : c'est celle qui inaugure la période néolithique. A cette époque, deux courants d'envahisseurs, partis l'un du nord-est de l'Europe (courant hyperboréen), l'autre de la région du Caucase (courant danubien), auraient pénétré sur le territoire de la Gaule, subjuguant ou refoulant les races des cavernes. Les premiers, qui auraient occupé la majeure partie du pays, seraient les hommes des dolmens; les seconds, qui se répandirent en Helvétie « avec une déviation très sensible en Italie », seraient les hommes des stations lacustres de l'âge de la pierre. Ce sont ces deux groupes de conquérants qui introduisirent en Gaule non seulement une architecture et des rites funéraires particuliers, mais de précieux éléments de civilisation qu'ils tenaient sans doute d'une lointaine origine asiatique, commune aux deux rameaux; nous voulons parler des céréales, des animaux domestiques et des outils en pierre polie. Au contraire, l'introduction des métaux n'aurait pas été le résultat d'une invasion : « La Gaule, dit formellement M. Bertrand, ne fut point envahie à la fin de l'époque néolithique » (p. 199). Le bronze, le fer ensuite, auraient été introduits pacifiquement par la voie du commerce et des « missions religieuses » (p. 217); comme intermédiaires possibles de ce trafic, M. Bertrand nomme tantôt les Sigynnes d'Hérodote, tantôt, avec beaucoup d'hésitation, les Ligures (p. 247). Toutefois il admet quelques groupes sporadiques d'immigrants, attestés par les cimetières à incinération qui se mêlent çà et là aux cimetières à inhumation mégalithiques; quelques-uns de ces immigrants seraient l'avant-garde des Celtes, et l'on sait que le savant auteur entend

[1] *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., I, p. XVI.

sous ce nom une population distincte des Gaulois proprement dits, quoique de même famille, et arrivée comme eux par la vallée du Danube, la grande voie des invasions.

Telle est, dans ses traits généraux, cette théorie assurément séduisante et qui pourrait nous satisfaire si elle s'accordait mieux avec ce que les textes nous ont appris sur l'étendue des dominations ibérique et ligure en Gaule. « Après les Ibères, avant les Celtes, dit M. d'Arbois de Jubainville, dont nous nous approprions la formule, les Ligures ont dominé dans le pays qu'on a plus tard appelé Gaule[1]. » Il faut trouver place pour ces deux dominations entre l'époque des cavernes et celle des tumulus, et il paraît invraisemblable que d'aussi grands changements ethniques aient pu se produire sans être marqués et favorisés par quelques grandes innovations matérielles; la trace doit s'en retrouver dans les monuments. Pierre polie, bronze, fer, telles sont les trois étapes de la civilisation que l'étude des monuments nous a fait connaître en Gaule depuis la fin des temps quaternaires, c'est-à-dire proprement antéhistoriques, jusques et y compris la conquête celtique. Ibères, Ligures, Celtes, telles sont les trois couches successives de population que nous révèlent, pendant la même période, les documents littéraires. Comment n'être pas frappé du parallélisme de ces deux séries? Comment ne pas être tenté de supposer qu'elles se correspondent deux à deux[2]? C'est jusqu'à nouvel ordre, ce nous semble, la solution la plus simple et, par conséquent, la plus satisfaisante, du problème énoncé tout à l'heure.

Théodore REINACH.

[1] *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., p. 382.

[2] On ne saurait songer à voir dans les Ligures les hommes des dolmens, car, précisément, dans la partie de la Gaule où la domination ligure a persisté le plus longtemps (le Sud-Est), les dolmens sont le plus clairsemés. Voir la carte donnée par M. Alexandre Bertrand, p. 128 *bis*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. John Lemoinne, membre de l'Académie française, est décédé le 13 décembre 1892.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 2 décembre 1892, a élu M. Philippe Berger membre titulaire, en remplacement de M. Renan.

M. Siméon Luce, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 14 décembre 1892.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Airy, associé étranger, est décédé au mois de janvier 1892.

M. Brouardel a été élu académicien libre dans la séance du 5 décembre 1892, en remplacement de M. Chrétien Lalanne, décédé le 12 mars 1892.

L'Académie des sciences, dans la séance du 12 décembre 1892, a élu M. Perrier membre de la section d'anatomie et zoologie, en remplacement de M. de Quatrefages de Bréau.

Cette académie a tenu sa séance publique annuelle le lundi 19 décembre 1892, sous la présidence de M. d'Abbadie.

La séance est ouverte par un discours du président, proclamant les prix décernés pour 1892 et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Grand prix des sciences mathématiques.* — (Détermination du nombre des nombres premiers inférieurs à une quantité donnée.) Le prix est décerné à M. Hadamard.

Prix Bordin. — La Commission décerne le prix à M. Gabriel Kœnigs. Elle émet

le vœu que le mémoire couronné soit imprimé dans le *Recueil des Savants étrangers*. Elle accorde, en outre, deux mentions honorables : l'une à M. Otto Ohnesorge; l'autre à M. Louis Raffy.

Prix Bordin. — Le prix est décerné à M. Humbert.

Prix Francœur. — Le prix est décerné à M. Mouchot.

Prix Poncelet. — Le prix est décerné à sir John Fowler et sir Benjamin Baker.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs.* — Un prix de 3,000 francs est décerné à M. Hédouin et un autre prix de 3,000 francs à M. Doyère.

Prix Montyon. — Le prix est décerné à M. N.-J. Raffard.

Prix Plumey. — Le prix est décerné à M. Augustin Normand.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Le prix est doublé. Il est décerné à M. Barnard et à M. Max Wolf.

Prix Damoiseau. — (Perfectionner la théorie des inégalités à longues périodes causées par les planètes dans le mouvement de la lune.) La Commission décerne un prix à M. Radau et un autre prix à M. G. Levaux.

Prix Valz. — Le prix est décerné à M. Puiseux.

Prix Janssen. — Le prix est décerné à M. Tacchini.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Le prix est doublé et partagé entre M. le Dr M. Bastié et M. le Dr J. Dardignac.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — Le prix est décerné à M. G. Bouchardat.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE. — *Prix Vaillant.* — (Applications de l'examen des propriétés optiques à la détermination des espèces minérales et des roches.) La Commission décerne le prix à M. Lacroix et est d'avis que le mémoire couronné soit inséré dans le *Recueil des Savants étrangers*.

BOTANIQUE. — *Prix Desmazières.* — Le prix est décerné à M. Pierre Viala.

Prix Montagne. — Un prix de 1,000 francs est accordé à M. l'abbé Hue et un prix de 500 francs à M. le Dr F.-Xavier Gillot.

Prix de la Fons-Mélicocq. — Le prix est décerné à M. Masclef. La Commission lui accorde, en outre, l'arriéré de 1891 pour l'aider dans sa publication.

Prix Thore. — Le prix n'est pas décerné.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Prix Savigny.* — Le prix n'est pas décerné.

MÉDECINE ET CHIRURGIE. — *Prix Montyon.* — La Commission décerne un prix à MM. Farabeuf et Varnier; un prix à M. Javal; un prix à M. Lucas-Championnière. Elle accorde trois mentions : une à MM. Kelsh et Antony, une à M. Pitres et une autre à M. Redard, et cite honorablement, dans le rapport, MM. Brocq, Testut et Thiroloix.

Prix Barbier. — La Commission partage le prix entre M. Laborde et MM. Cadéac et Albin Meunier. Elle accorde ensuite deux mentions, l'une à M. Paul Thierry, l'autre, avec une somme de 500 francs, à M. Marcel Baudoin.

Prix Bréant. — Le prix n'est pas décerné. La Commission partage la rente de la fondation entre M. A. Proust et M. Henri Monod.

Prix Godard. — Le prix est décerné à M. Albarran. Il est accordé une mention à M. Repin.

Prix Bellion. — Le prix est décerné à M. le Dr Théodore Cotel.

Prix Mège. — Le prix n'est pas décerné. La Commission accorde la rente de la fondation à M. G. Colin.

Prix Lallemand. — Le prix est partagé entre MM. Alfred Binet et Durand (de Gros).

Physiologie. — *Prix Montyon.* — La Commission décerne le prix à MM. Hédon et Cornevin. Elle accorde deux mentions très honorables : l'une à M. Ephrem Aubert, l'autre à M. J. Richard Ewald, et deux mentions honorables : l'une à M. Hans Molisch, l'autre à M. W. Einthoven.

Prix Pourat. — Le prix est décerné à M. H. Roger.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — (Étudier le magnétisme terrestre et, en particulier, la distribution des éléments magnétiques en France.) Le prix est décerné à M. Moureaux.

Prix généraux. — *Prix Montyon.* (Arts insalubres.) — La Commission décerne le prix à M. L. Guéroult. Elle accorde un encouragement à M. le Dr Paquelin.

Prix Trémont. — Le prix est décerné à M. Émile Rivière.

Prix Gegner. — Le prix est décerné à M. Paul Serret.

Prix Delalande-Guérineau. — Le prix est décerné à M. Georges Rolland.

Prix Jérôme Ponti. — Le prix est décerné à M. Le Chatelier.

Prix Leconte (de 50,000 francs). — Le prix est décerné aux travaux du Dr Villemin. La Commission décerne, sur les reliquats de la fondation Leconte, un prix à M. Deslandres et un prix à M. Maurice d'Ocagne.

Prix fondé par Mme la marquise de Laplace. — Le prix est décerné à M. Lebrun (Albert-François).

PRIX PROPOSÉS.

1893.

Prix Francœur. — Découvertes ou travaux utiles au progrès des sciences mathématiques, pures et appliquées.

Prix Poncelet. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques, pures ou appliquées.

Prix extraordinaire de 6,000 francs. — Progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.

Prix Montyon. — Mécanique.

Prix Plumey. — Décerné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué aux progrès de la navigation à vapeur.

Prix Fourneyron. — Étude historique, théorique et pratique sur la rupture des volants.

Prix Lalande. — Astronomie.

Prix Valz. — Astronomie.

Prix Janssen. — Astronomie physique.

Prix L. La Caze. — Décernés aux auteurs du meilleur travail sur la physique, la chimie et la physiologie.

Prix Montyon. — Statistique.

Prix Jecker. — Chimie organique.

Grand prix des sciences physiques. — Étude approfondie d'une question relative à la géologie d'une partie de la France.

Prix Bordin. — Genèse des roches éclairée par l'expérimentation synthétique.

Prix Delesse. — Décerné à l'auteur d'un travail concernant les sciences géologiques ou, à défaut, les sciences minéralogiques.

Prix Fontannes. — Décerné à l'auteur de la meilleure publication paléontologique.

Prix Barbier. — Décerné à celui qui fera une découverte précieuse dans les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Desmazières. — Décerné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix Montagne. — Décerné aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieures.

Prix Thore. — Décerné alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Prix Moroques. — Décerné à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Prix Savigny, fondé par M[lle] Letellier. — Décerné à de jeunes zoologistes voyageurs.

Prix Montyon. — Médecine et chirurgie.

Prix Bréant. — Décerné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique.

Prix Godard. — Sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

Prix Serres. — Embryologie générale appliquée, autant que possible, à la physiologie et à la médecine.

Prix Parkin. — Recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes et plus particulièrement sous la forme gazeuse ou gaz acide carbonique, dans le choléra, les différentes formes de fièvre et autres maladies. — Sur les effets de l'action volcanique dans la production de maladies épidémiques dans le monde animal ou végétal, et dans celle des ouragans et des perturbations atmosphériques anormales.

Prix Bellion, fondé par M^lle^ Foehr. — Décerné à celui qui aura écrit des ouvrages ou fait des découvertes surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine.

Prix Mège. — Décerné à celui qui aura continué et complété l'essai du docteur Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine.

Prix Lallemand. — Destiné à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots.

Prix Montyon. — Physiologie expérimentale.

Prix Pourat. — Rechercher les effets des injections sous-cutanées ou intra-vasculaires des liquides normaux de l'organisme ou d'extraits liquides des divers tissus ou organes.

Prix Martin-Damourette. — Physiologie thérapeutique.

Prix Gay. — Étude sur les trajectoires des cyclones venant de l'Amérique du Nord ou des Antilles.

Prix Montyon. — Arts insalubres.

Prix Trémont. — Destiné à tout savant, artiste ou mécanicien auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

Prix Gegner. — Destiné à soutenir un savant qui se sera distingué par des travaux sérieux poursuivis en faveur du progrès des sciences positives.

Prix Petit d'Ormoy. — Sciences mathématiques pures ou appliquées et sciences naturelles.

Prix Tchihatchef. — Destiné aux naturalistes de toute nationalité qui auront fait, sur le continent asiatique ou îles limitrophes, des explorations ayant pour objet une branche quelconque des sciences naturelles, physiques ou mathématiques.

Prix Gaston Planté. — Destiné à l'auteur français d'une découverte, d'une invention ou d'un travail important dans le domaine de l'électricité.

Prix Laplace. — Décerné au premier élève sortant de l'École Polytechnique.

1894.

Grand prix des sciences mathématiques. — Perfectionner en un point important la théorie de la déformation des surfaces.

Prix Bordin. — Étude des problèmes de mécanique analytique admettant des intégrales algébriques par rapport aux vitesses et particulièrement des intégrales quadratiques.

Prix Dalmont. — Décerné aux ingénieurs des ponts et chaussées qui auront présenté à l'Académie le meilleur travail ressortissant à l'une de ses sections.

Prix Damoiseau. — Perfectionner les méthodes de calcul des perturbations des petites planètes.

Prix Vaillant. — Étude des causes physiques et chimiques qui déterminent l'existence du pouvoir rotatoire dans les corps transparents, surtout au point de vue expérimental.

Prix da Gama Machado. — Sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Prix Pourat. — Des influences qu'exercent le pancréas et les capsules surrénales sur le système nerveux, et réciproquement des influences que le système nerveux exerce sur ces glandes, étudiées surtout au point de vue physiologique.

Prix Gay. — Étude des eaux souterraines : de leur origine, de leur direction, des terrains qu'elles traversent, de leur composition et des animaux et des végétaux qui y vivent.

Prix Cuvier. — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix Delalande-Guérineau. — Décerné au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

Prix Jérôme Ponti. — Décerné à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

1895.

Prix de la Fons-Mélicocq. — Décerné au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France.

Prix Chaussier. — Décerné à des travaux importants de médecine légale ou de médecine pratique.

Prix Dusgate. — Décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Prix Leconte. — Décerné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences.

1896.

Prix Damoiseau. — Relier les unes aux autres, par la théorie des perturbations, s différentes apparitions de la comète de Halley, en remontant jusqu'à celle de scanelli en 1456 et tenant compte de l'attraction de Neptune. Calculer ensuite actement le prochain retour de la comète en 1910.

Prix Jean Reynaud. — Décerné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture de la *Notice historique sur Michel Chasles*, par M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel. M. Janssen lit ensuite un mémoire intitulé : *Un observatoire au mont Blanc.*

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 19 mars 1892, l'Académie des beaux-arts a élu M. Michel académicien libre, en remplacement de M. le comte de Nieuwerkerke.

Dans la séance du 3 décembre 1892, M. Merson a été élu membre de la section de peinture, en remplacement de M. Signol.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 3 décembre 1892, sous la présidence de M. Georges Picot.

La séance est ouverte par le discours du président annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du Budget. — *Section de philosophie.* — Sujet pour l'année 1892 : « La philosophie de l'inconscient. » Le prix, d'une valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Théophile Desdouits; une mention très honorable à M. René Worms.

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé : « Politique étrangère de l'abbé Dubois. » Le prix est décerné à M. Émile Bourgeois.

Prix Victor Cousin. — Sujet proposé : « La philosophie de la nature chez les anciens. » Le prix est décerné à M. Charles Huit.

Une mention très honorable est accordée au mémoire inscrit sous le n° 1, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix est décerné à M. E. Segond.

Prix Bordin. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet : « L'arbitrage international, son passé, son présent, son avenir. » Le prix est décerné à M. Michel Revon.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — L'Académie avait à décerner en 1892 trois prix Rossi.

Le premier, sur « les résultats de la protection industrielle », n'a pas été décerné.

Des deux autres, l'un, de 4,000 francs, ayant pour sujet : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles en France », a été décerné à M. le vicomte d'Avenel.

Une récompense de 3,000 francs a été accordée à M. Daniel Zolla.

L'autre prix, de la valeur de 5,000 francs, ayant pour sujet : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au XIIIe siècle et au commencement du XVIIe », a été décerné à M. le vicomte d'Avenel.

Prix Aucoc et Picot. — *Section d'histoire générale et philosophique.* — Sujet : « L'administration royale sous François Ier. » L'Académie accorde une récompense de 1,000 francs à M. Paul Griveau.

Prix Doniol. — *Sections de législation et d'histoire.* — Sujet proposé : « Faire l'histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation moderne de l'Europe. » Le prix est décerné à MM. Paul Fauchille et Charles de Bœck.

Prix Ernest Thorel. — L'Académie, sans décerner le prix, accorde les deux récompenses ci-après : 1,200 francs à M. Gérard; 800 francs à Mlle Éline Roch.

Prix Joseph Audiffred. — L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses ci-après : 2,500 francs à M. Henri Joly; 1,000 francs à M. Ricardou; 1,000 francs à M. Paul Marmottan; 500 francs à M. Fernand Nicolay.

Prix Le Dissez de Penanrun. — L'Académie, sans décerner le prix, accorde les deux récompenses ci-après : 1,000 francs à M. A. Debidour; 1,000 francs à M. Raymond Thamin.

PRIX À DÉCERNER.

Prix du Budget. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1895 : « De la personnalité humaine. » 1° Exposer et apprécier les doctrines tant anciennes que modernes sur la personnalité humaine. 2° Conclure par une théorie de la personnalité. »

Section de morale. — Sujet pour 1893 : « Des idées morales dans l'antique Égypte. »

Sujet pour 1895 : « De l'influence exercée sur les mœurs par les législations qui interdisent et par celles qui permettent la recherche de la paternité. Différence des législations. Leurs effets sur la moralité publique et l'état social, notamment en ce qui touche le mariage, les naissances illégitimes, la criminalité. Conclusions. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour l'année 1896 : « Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours. »

Sujet pour 1893 : « Étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet proposé pour 1894 : « Le Patronage. »

Sujet pour 1896 : « Histoire financière de l'Espagne, de l'Autriche et de l'Italie pendant les XVIIIe et XIXe siècles. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé pour l'année 1894 : « La colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles. »

Chacun des prix du Budget est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1895 : 1° « Histoire et exposition du positivisme. 2° Discuter ses méthodes, ses théories et ses applications. »

Section de morale. — Sujet pour 1896 : « Exposer et apprécier la morale de Kant. En examiner les fondements et la valeur intrinsèque. Montrer en quoi elle ressemble à la morale stoïcienne et à la morale chrétienne, et par où elle en diffère. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet proposé pour l'année 1893 : « L'émigration et l'immigration au XIXe siècle. »

Le prix est de 4,000 francs.

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé pour 1894 : « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste. »

Chacun des prix Bordin est de la valeur de 2,500 francs.

Prix Victor Cousin. — *Section de philosophie.* — Sujet proposé pour l'année 1893 : « Histoire et examen critique de la philosophie atomistique. »

Le prix est de 4,000 francs.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix annuel, d'une valeur de 4,000f, « est destiné à un écrivain philosophe qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique. »

Prix Stassart. — *Section de morale.* — Sujet pour 1893 : « Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale. » Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet pour 1893 : « Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie, et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789. Signaler celles de ces règles qui ont passé dans la législation actuelle. » Le prix est de 5,000 francs.

Sujet pour 1895 : « Histoire du droit public et privé de la Bretagne depuis l'époque romaine jusqu'à la rédaction définitive de la Coutume au XVIe siècle. » Le prix est de 5,000 francs.

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Ce prix, de 1,500 francs, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur « l'Histoire du droit » publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours. Ce prix sera décerné en 1894.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour l'année 1894 : « Les Finances communales. » Ce prix est de 4,000 francs.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour 1893 : « Des refontes de monnaies sous l'ancien régime. »

Sujet proposé pour l'année 1894 : « Rechercher les origines de la législation dite du *homestead*. En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie. En apprécier les avantages et les inconvénients. » Le prix est de 5,000 francs.

Sujet pour 1895 : « Quels sont les avantages et les inconvénients pour un État de la possession de domaines productifs de revenu, terres, mines, usines, fabriques, chemins de fer, etc. ? Faire connaître et apprécier, en prenant comme exemples un

certain nombre de pays, la nature et l'importance de ces domaines. Indiquer les opinions qui ont été exprimées à ce sujet.» Le prix est de 4,000 francs.

Prix Wolowski. — Sections d'économie politique et de législation réunies. — L'Académie décernera, en 1894, le prix Wolowski au meilleur ouvrage de droit qui aura été publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours. Ce prix est de 3,000 francs.

Prix Aucoc et Picot. — Sections de législation et d'histoire réunies. — Sujet pour 1893 : «Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Louis XII.» Le prix est de 6,000 francs.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, d'une valeur de 10,000 francs, sera accordé, en 1893, au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Félix de Beaujour. — Sujet pour 1893 : «Exposer l'organisation de l'assistance publique en Angleterre.» Ce prix est de 6,000 francs.

Prix Jules Audéoud. — Ce prix, d'une valeur de 12,000 francs, sera décerné, en 1893, à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Prix Bigot de Morogues. — Ce prix, d'une valeur de 4,000 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage «sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier» publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1893.

Prix Halphen. — Ce prix, de 1,500 francs, sera décerné, en 1894, «soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Prix Blaise des Vosges. — Sujet pour 1893 : «Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale.» Ce prix est de 2,000 francs.

Prix Ernest Thorel. — Ce prix, d'une valeur de 2,000 francs, sera décerné, en 1894, à l'auteur du «meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.»

Prix Joseph Audiffred. — Ce prix annuel, de 5,000 francs, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre «à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.»

Prix Le Dissez de Penanrun. — Ce prix, de 2,000 francs, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Prix Carlier. — Ce prix, d'une valeur de 1,000 francs, sera décerné en 1893; il

IMPRIMERIE NATIONALE.

est destiné à récompenser le «meilleur ouvrage publié dans l'année ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris».

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Édouard Charton, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

Dans la séance du 24 décembre 1892, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Juglar membre de la section d'économie polique, statistique et finances, en remplacement de M. Courcelle-Seneuil.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Église et les campagnes au moyen âge, par G. Prévost. Paris, Champion, 1892, 292 p. in-8°.

Ce livre est un recueil d'utiles documents, rangés en bon ordre. M. Prévost ne les a pas tous recherchés dans les plus savants écrits des historiens modernes; il a, de plus, interrogé les chroniqueurs, les canonistes, les juristes du moyen âge, ainsi que les monuments diplomatiques. Quels étaient les droits et les devoirs des curés de campagne? Quels étaient les revenus et les charges de leurs églises? Quelle était la condition légale des paysans? Quels services leur devait l'Église et à quel prix les rendait-elle? A toutes ces questions et à d'autres encore M. Prévost répond de la manière la plus satisfaisante. Sur tout cela nous consultions, hier encore, le P. Thomassin. Désormais c'est à M. Prévost que nous nous adresserons. Mais, s'il nous apprend très exactement ce qui devait être, nous trouvons qu'il s'est trop peu appliqué à nous dire ce qui était. D'autres n'ont voulu voir, dans le moyen âge, que des crimes; n'a-t-il pas été trop porté à n'y voir que de louables actions? Telle était la loi; mais n'était-elle pas plus souvent violée qu'observée? Il faut se méfier, dit M. Prévost, des témoignages dont le ton est satirique; il y a plus que des médisances, il y a des calomnies dans les fabliaux, et aussi dans les poèmes latins, dans les sermons. Nous le voulons bien; mais lisez les cartulaires : combien de méfaits seigneuriaux vous y trouverez attestés! Lisez les procès-verbaux des visites pastorales : combien de désordres vous y verrez signalés et, quand cela était possible, réprimés dans ces églises de campagne où le curé n'avait pas bien souvent autant de piété que ses paroissiens! Lisez les chartes des communes si tardivement, et malgré les protestations de l'Église, affranchies, et elles vous apprendront combien dure était l'antique servitude! L'étude du moyen âge est, à tous les points de vue, d'un grand intérêt; mais il ne faut pas l'aborder avec l'intention de tout louer ou tout blâmer dans ce temps barbare où tout était excessif, les vertus et les vices.

Les Grands Écrivains de la France: Saint-Simon, t. IX. Paris, Hachette, 1892.

M. de Boislisle poursuit avec succès sa gageure de terminer, et de terminer dans un temps relativement assez court, l'édition nouvelle qu'il donne des *Mémoires de Saint-Simon*, sans rien diminuer de l'ampleur de ses notes historiques, sans rien retrancher à la richesse de ses appendices. Le présent volume se rapporte à la fin

de 1701. Tout se prépare à la guerre qui s'appellera guerre de la Succession d'Espagne.

L'Autriche commence déjà en Italie. Le prince Eugène surprend Tessé à Carpi, tandis qu'en Flandre nos généraux se refusent aux meilleures occasions. « En Flandre, dit Saint-Simon, on ne fit que se regarder sans hostilité, qui fut une grande faute, sortie toujours du même principe, de ne vouloir pas être l'agresseur, c'est-à-dire laisser bien arranger, dresser et organiser ses ennemis et attendre leur bon point et aisement (commodité) et leur signal pour entrer en guerre, qu'on ne doutoit plus qu'ils ne nous voulussent faire » (p. 87). Mais cette partie des *Mémoires* comprend surtout l'intronisation du jeune roi Philippe V en Espagne, son mariage avec une princesse de Savoie, les débuts de la princesse des Ursins comme *camerera mayor* de la jeune reine et une longue digression sur les grands d'Espagne. Les *ricos-hombres*, feudataires des divers royaumes d'Espagne avant Charles-Quint, ont fait place aux grands d'Espagne, et l'auteur parcourt les sept *gradations* ou degrés successifs dans la constitution de leur dignité, décrivant leurs prérogatives à l'intérieur, leur rang au dehors, par comparaison avec les ducs et pairs de France, pour qui, comme on le pense bien, Saint-Simon réclame la supériorité. Le volume se termine à la mort de Jacques II et à la reconnaissance de son fils comme roi d'Angleterre sous le nom de Jacques III : ce qui amena la signature de la grande alliance offensive et défensive de l'Europe presque entière contre la double monarchie des Bourbons.

A la suite des *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau* vient, comme dans les autres volumes, l'*Appendice*. Je citerai particulièrement ici : les n^os^ I, *Ségur et l'abbesse de La Joye*, extrait des lettres à M. Dunoyer; V, le *Maréchal de Marcin*, fragment inédit de Saint-Simon; VII, les *Généraux de l'armée d'Italie*, où l'on voit les intrigues dont Catinat fut si facilement victime au détriment des armes de la France; IX, les *Débuts de la princesse des Ursins*; X, les *Lettres sur Philippe V et l'Espagne*; XII, la *Réponse des ducs et pairs de France au mémoire du duc d'Arcos*, épisode de la rivalité des grands des deux royaumes, sujet qui est traité *ex professo* dans le n° XVIII; les n^os^ XIV et XV, relatifs à la mort de Jacques II, à la reconnaissance de Jacques III, et le n° XVI, lettre de la reine Marie, veuve de Jacques II. Il y a déjà renvoi aux pages du tome X de cette édition; ce qui nous fait espérer qu'il ne tardera pas à paraître. H. Wall.

ALLEMAGNE.

Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Herausgegeben von Clem. Baeumker. Munster, 1891-1892, trois fasc. in-8°.

Les trois premiers fascicules de cette importante collection contiennent deux traités qui, vers la fin du XII^e^ siècle et dans la première moitié du XIII^e^, ont eu le plus grand renom : le *Tractatus de unitate* et le *Fons vitæ*.

Les manuscrits nombreux du *Tractatus de unitate* ne sont pas tous anonymes. Divers copistes nomment l'auteur Aristote, le philosophe Alexandre, Boèce, Alkindi, Gazali, etc. M. Hauréau s'est efforcé de démontrer (*Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. XXIX, 2^e^ partie) que l'auteur véritable est l'archidiacre de Ségovie, Dominique Gundisalvi. Cette attribution n'est pas ici seulement acceptée par un des éditeurs, M. Correns; elle est encore confirmée par des preuves nouvelles et décisives. Aux manuscrits cités par M. Correns nous ajouterons ceux-ci, sans nom d'auteur : Biblio-

thèque nationale, 16082; Avranches, 232; Saint-Marc, à Venise (Catalogue Valentinelli, t. IV, p. 27); Collège Merton, à Oxford, n° 278. Sous le nom du philosophe Alexandre : Bibliothèque nationale, n° 6325. Sous le nom de Boèce : même bibliothèque, n° 8247; Saint-Marc (Valentinelli, t. IV, p. 110). Nous indiquons ces manuscrits pour combler les lacunes ou corriger les erreurs des catalogues.

Le *Fons vitæ* n'est pas de l'archidiacre de Ségovie; il est du philosophe arabe Ibn Gébirol, appelé par les Latins *Avicembron*. Mais c'est l'archidiacre qui l'a traduit en latin avec un de ses amis. Un israélite, Schem-Tob ibn Falaquéra, avait fait une version hébraïque de ce traité, et cette version hébraïque avait été publiée par M. Munk (*Mélanges de philosophie juive et arabe*), avec une version française. Le *Fons vitæ* était donc mieux connu que le *Tractatus de unitate*. M. Baeumker montre qu'il y a dans ce dernier écrit beaucoup d'emprunts faits au premier.

Tous nos encouragements sont dus aux éditeurs de la collection que nous annonçons aujourd'hui. Ils rendront aux historiens les plus grands services. Le recours aux manuscrits est pénible, et on ne les a pas toujours à sa portée. Ainsi les éditeurs ne signalent que quatre manuscrits du *Fons vitæ* dans les diverses bibliothèques de l'Europe. Le voilà donc enfin imprimé. Désormais tout le monde le pourra lire. Quand M. Baeumker aura publié les autres œuvres de Gundisalvi, tout le monde pourra constater que notre Guillaume d'Auvergne l'a malhonnêtement pillé.

ANGLETERRE.

Anecdota Oxoniensia, classical series, vol. I, part. VI. — A collation with the ancient Armenian versions of the Greek text of Aristotle's Categories, *De Interpretatione, De mundo, De virtutibus et vitiis*, and of Porphyri's Introduction, by Frederick Cornwallis Conybeare, Oxford, Clarendon Press, 1892, 4°, XXXVIII-183 p. — Collation de plusieurs ouvrages d'Aristote et des traductions arméniennes, par M. F. C. Conybeare.

Il paraît certain que ces traductions arméniennes de divers ouvrages d'Aristote remontent au Vᵉ siècle de notre ère. On ne sait pas quel en est l'auteur; on les a attribuées quelquefois à David, le philosophe, surnommé l'Invictus; mais c'est une erreur, David est plus récent. Des quatre traités mis sous le nom d'Aristote, deux sont apocryphes : *Du Monde* et *Des Vertus et des Vices*. Les deux autres, les *Catégories* et l'*Hermeneia* sont d'une authenticité incontestable, comme l'*Introduction* de Porphyre. M. Conybeare relève avec la plus grande exactitude toutes les différences que le texte grec suivi par les Arméniens peut présenter avec le texte parvenu jusqu'à nous et vulgairement accepté par tous les philologues. Ces rapprochements sont curieux, mais ils ne changent presque rien à la tradition; ils prouvent seulement que, dès les Vᵉ et VIᵉ siècles de l'ère chrétienne, les textes originaux étaient ce qu'ils sont encore aujourd'hui. Ce n'est pas que les Arméniens eux-mêmes les possédassent; mais ils allaient les chercher à Constantinople et surtout à Athènes, qui était alors le foyer des études philosophiques pour tout l'Orient.

Bien que les variantes apportées au texte des *Catégories* et de l'*Hermeneia* soient de peu d'importance, les éditeurs nouveaux devront les consulter, ne serait-ce que pour constater l'immuabilité du texte antique depuis 1500 ou 1600 ans. Après les *Catégories*, M. Conybeare a suivi la même méthode pour le traité de l'*Hermeneia* (*De Interpretatione*) et pour l'*Introduction* de Porphyre. Il l'applique également aux deux autres traités, qui méritent beaucoup moins d'intérêt, puisqu'ils sont apo-

cryphes, mais qui, dès lors, étaient compris dans le canon aristotélique. Dans deux appendices, l'auteur ajoute d'abord des variantes tirées d'un manuscrit de Pavie et ensuite le texte arménien tout entier.

Les lettres arméniennes ne sont cultivées que par un bien petit nombre de savants, et l'on doit savoir beaucoup de gré à M. F. C. Conybeare de s'être dévoué à un labeur si difficile et à des collations si minutieuses.

Notes on the Nicomachean Ethics of Aristotle, by J. A. Stewart, M. A., student and tutor of Christ Church, Oxford, 2 vol. in-8°, IX-539, 475. Oxford at the Clarendon Press, 1892. — Notes sur la Morale à Nicomaque d'Aristote, par M. J. A. Stewart.

Ces deux volumes sont entièrement composés de notes qui expliquent et commentent tous les passages qui, dans la Morale à Nicomaque, peuvent présenter quelque obscurité. Elles ont été rédigées surtout en vue des élèves de M. J. A. Stewart; mais elles peuvent être fort utiles à tous les érudits et à tous les philologues qui s'intéressent aux monuments de la sagesse antique. La Morale à Nicomaque en est un des plus précieux et des plus féconds. Les principes qu'elle consacre n'ont rien perdu de leur valeur et ils peuvent toujours servir de guide aux esprits les plus délicats, même aux consciences les plus scrupuleuses. L'Angleterre, en particulier, a voué une sorte de culte à ce livre; et il ne se passe guère d'année sans qu'il sorte de ses universités quelque édition ou quelque commentaire nouveau. Le travail de M. Stewart a une spécialité bien définie; mais il n'en a pas moins de mérite, et il pourra être consulté avec fruit toutes les fois qu'on voudra donner une traduction nouvelle ou reproduire le texte. M. Stewart a adopté celui que M. Byvator a publié en 1890 et qu'il a complété tout récemment par un commentaire assez analogue à celui de M. J. A. Stewart. L'auteur s'est servi également de l'édition de M. Susemihl, des recherches, soit de M. le docteur Rassow, soit de plusieurs autres savants. En tête de chaque chapitre, il a eu soin de mettre un argument qui en indique l'idée principale et qui en facilite l'intelligence. M. J. A. Stewart n'a pas cru devoir faire précéder ses Notes d'une introduction générale; mais il y a amplement suppléé par ses discussions de détail, où il montre une connaissance profonde, non pas seulement du système d'Aristote, mais de tout ce qui s'y rapporte dans l'antiquité et dans les temps modernes. Bien peu de livres destinés à la jeunesse studieuse pourront lui rendre un service plus pratique. Moralement, elle n'a qu'à profiter à ces sérieuses leçons, et philologiquement elle ne pourrait pas se mettre à une meilleure école.

ÉTATS-UNIS.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, showing the operations and condition of the Institution to july 1890. Washington; Government printing office. 1891, in-8°; XLI et 801 pages avec 44 planches et cartes.

On sait la libéralité avec laquelle a été dotée, par un legs de 650,000 dollars, fait en 1846, la Société Smithsonienne, dont le nom rappelle celui de James Smithson, son fondateur. D'après la noble intention de Smithson, le revenu annuel doit être employé à « l'accroissement et à la diffusion du savoir parmi les hommes ». Un comité de régents siégeant à Washington est chargé de réaliser ce vœu.

La première partie du volume qui vient d'être publié fait connaître, d'après le rapport de ces régents, l'emploi qui a été fait du revenu pendant l'année finissant au 1er juillet 1890. Ce revenu, qui s'est élevé à environ 70,000 dollars, a reçu plusieurs

emplois fort distincts. Parmi les principaux figurent de nombreuses et luxueuses publications; d'importants appareils pour des laboratoires, tels qu'un sidérostat d'une puissance exceptionnelle; des explorations au Thibet et au Kilemandjaro; des fouilles de tertres et d'autres investigations relatives à l'ethnologie de l'Amérique du Nord qui chaque jour révèlent des faits si pleins d'intérêt; l'entretien et l'accroissement d'un musée national et d'un jardin géologique également national.

La plus grande partie du volume de 1890, comme celle des volumes précédents, est consacrée, sous le nom d'« Appendice général », à faire connaître les découvertes scientifiques les plus frappantes de l'année. Ces articles sont les uns originaux, les autres reproduits ou traduits d'après des publications antérieures faites tant aux États-Unis qu'en Europe, principalement en Angleterre, en France ou en Allemagne.

Il suffit de lire les titres de quelques-uns de ces rapports ou mémoires, ainsi que les noms des auteurs, pour comprendre l'intérêt que présente le volume.

Les progrès de l'astronomie en 1889 et 1890 y sont exposés par M. W. C. Winlock. M. Robert S. Woodward résume les théories mathématiques de la terre émises par divers auteurs; la structure physique de notre globe occupe M. Henry Hennessy; la géologie glaciaire est traitée par M. James Geikie; la Méditerranée est considérée physiquement et historiquement par sir Lyon Playfair, qui a acquis une compétence toute spéciale dans un long séjour en Algérie; M. Stanley et la carte d'Afrique fournissent un article intéressant à M. J. Scott Keltie; M. G. S. Griffith résume les notions procurées par les explorations antarctiques; les problèmes chimiques du jour ont été exposés par M. Hector Meyer; ensuite vient la traduction d'un travail de M. Henri de Varigny, publié par la *Revue des Deux Mondes* sous ce titre : « La température et la vie »; la question si souvent traitée des ancêtres de l'homme occupe M. Frank Baker; l'antiquité de l'homme ne pouvait trouver un interprète plus compétent que M. John Evans; M. A. H. Sayce recherche la région primitivement habitée par les Aryens; les races préhistoriques de l'Italie sont décrites par M. Isaac Taylor; un bon travail de M. Oscar Montelius concerne l'âge de bronze en Égypte; les progrès de l'anthropologie en 1890 sont résumés par M. Otis Mason; enfin nous citerons une remarquable étude intitulée : « Technologie et civilisation », par M. Reuleaux.

C'est, on le voit, un choix très judicieux de sujets variés et généralement exposés avec une lucidité remarquable. Des figures et des cartes complètent avantageusement le texte, et une table alphabétique détaillée permet de les consulter commodément.

Ce qui contribue beaucoup à rendre ce volume utile c'est la générosité avec laquelle il est distribué gratuitement des deux côtés de l'Atlantique. Le nombre des sociétés et institutions qui en sont dotées n'est pas de moins de 16,000, dont environ 4,500 aux États-Unis et 11,500 dans les autres pays.

En propageant d'une telle manière, et chaque année, les progrès les plus remarquables faits dans les différentes branches du savoir humain, et en provoquant des recherches et des explorations variées, l'Institution Smithsonienne remplit très efficacement la noble intention de son généreux fondateur. A. Daubrée.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES
QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1892.

M. Ad. Franck.

La morale de Spinoza, examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes, par René Worms. Paris, 1892, 334 pages in-18.

Juin, 333-347.

Le Pessimisme, par Léon Jouvin; 1 vol in-8° de 509 pages. Paris, 1892.

Octobre, 593-666.

M. J. Bertrand.

Lettres de Berzélius à Dulong, données par M[me] Dulong à la bibliothèque de l'Institut.

Juin, 375-385.

Œuvres de Lagrange, publiées par les soins de A. Serret; t. XIV et dernier. Paris.

Octobre, 636-643.

Auguste Comte, fondateur du positivisme, sa vie, sa doctrine, par le R. P. Gruber, S. J. (Traduit de l'allemand par M. l'abbé Ph. Mazoyer; précédé d'une préface par M. Ollé-Laprune. Paris, 1892.)

Novembre, 685-695.

M. A. de Quatrefages.

Théories transformistes de MM. Thury et d'Omalius d'Halloy. — Dissertation sur la nature du lien des faunes paléontologiques, avec l'indication d'une nouvelle hypothèse sur ce sujet, par M. Thury (Bibliothèque universelle de Genève, 1851, tiré à part). — Une hypothèse de l'origine des espèces, par le même (Archives des sciences physiques et naturelles, 1882, tiré à part). — Discours sur la succession des êtres vivants, par M. d'Omalius d'Halloy (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1846 et 1850). — Lecture sur le transformisme, par le même (*ibid.*, 1873). — Mémoire sur l'espèce et Note sur l'accord entre les sciences naturelles et les récits bibliques (Éléments d'ethnographie, 5° édition; appendice, 1869).

Janvier, 44-58.

M. Ch. Lévêque.

Histoire de la Psychologie des Grecs, par A.-Ed. Chaignet; t. II, contenant la Psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques; 1 vol. in-8°. Paris, 1889; t. III, contenant la Psychologie de la Nouvelle Académie et des écoles éclectiques; 1 vol. in-8°, Paris, 1890.

3° et dernier article, février, 69-83.

(Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de mai et juillet 1891.)

Les manuscrits de Léonard de Vinci, publiés en fac-similés, avec transcrip-

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. R. Dareste.

Il Diritto privato romano nelle comedie di Plauto, par Emilio Costa; 1 vol. in-8°. Turin, 1890.

Mars, 145-154.

Marcel Fournier, Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789; 2 vol. in-4°. Paris, 1890-1891. — Histoire de la science du droit en France. T. III, Les universités françaises et l'enseignement du droit en France au moyen âge; 1 vol. in-8°. Paris, 1892.

Août, 501-510.

Les Institutions juridiques des Romains. — L'ancien droit, par Édouard Cuq; 1 vol. in-8°. Paris, 1891.

Septembre, 544-554.

M. Georges Perrot.

H. Schliemann, *Mycènes*, récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tirynthe, avec une préface de M. Gladstone, ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par J. Girardin. Paris, 1879, grand in-8°. — Karten von Mykenai... aufgenommen und mit erlæuterndem Text herausgegeben von Steffen (2 feuilles in-folio, texte in-4°, 48 pages, par Steffen et Lolling, avec une carte de l'Argolide). Berlin, 1884. — Milchœfer, Die Ausgrabungen in Mykene (dans Athenische Mittheilungen, t. I, p. 308-327).
Furtwængler und Lœschke, Mykenische Vasen, Vorhellenische Thongefæsse aus dem Gebiete des Mittelmeeres, in-4°, avec un atlas de 44 planches. Berlin, 1886. — Tsoundas, *Ἀνασκαφαὶ Μυκηνῶν*, dans les *Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας*, 1886; Tsoundas, *Ἀνασκαφαὶ τάφων ἐν Μυκήναις* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1888, p. 119-179); Tsoundas, *Ἐκ Μυκηνῶν* (*Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική*, 1891, p. 1-43). — Chr. Belger, Beiträge zur Kenntniss der griechischen Kuppelgræber, Berlin, 1887, in-4°.

1[er] article, juin, 347-363.
2° article, juillet, 442-450.
3° article, septembre, 554-573.
4° et dernier article, octobre, 607-622.

M. Gaston Paris.

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée, suivies de textes inédits, par Alfred Jeanroy. Paris, 1889, in-8°, xxi-523 pages.

3° article, mars, 155-167.
4° et dernier article, juillet, 407-429.
(Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de novembre et décembre 1891.)

Alessandro d'Ancona. Origini del teatro italiano. Libri tre, con due appendici sulla rappresentazione dramatica del contado toscano e sul teatro mantovano nel sec. xvi. Seconda edizione, rivista ed accresciuta. Torino, 1891, 2 vol in-8°.

Novembre, 670-685.

Mélanges inédits de Montesquieu, publiés par le baron de Montesquieu. Bordeaux, 1892. — Deux opuscules de Montesquieu, 1891.

1er article, décembre, 721-733.

M. A. Daubrée.

Geological Survey des États-Unis. Études sur le gisement des substances minérales utiles. — Monographies diverses (Monographs) [1882 à 1889]. — Ressources minérales (Mineral resources) [1880 à 1889].

3e et dernier article, février, 100-115.
(Voir, pour les deux premiers articles, les cahiers de juin et de décembre 1891.)

Calouste S. Gulbenkian, La Transcaucasie et la péninsule d'Apchéron; souvenirs de voyage. Paris, 1891; in-12, 336 pages.

Juin, 385-391.

Report on the scientific results of the voyage of H. M. S. « Challenger ». Deep-Sea Deposits, by John Murray, and Rev. A. F. Renard; publié par ordre du gouvernement anglais; Londres, 1891, grand in-4°.

1er article, décembre, 733-743.

M. Émile Blanchard.

M. de Quatrefages.

Février, 128-129.

De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu, par M. Gabriel Bonvalot.

1er article, août, 510-516.
2e article, septembre, 583-591.
3e et dernier article, novembre, 695-706.

M. Léopold Delisle.

Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli Archivii della S. Sede e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano, e de' manoscritti, e parte del Museo di storia naturale di Bologna; raccolte da Marino Marini, cameriere secreto di N. S., prefetto de' detti Archivii e già commissario pontificio in Parigi M. D. CCC. XVI. (P. CCXXVIII-CCCXXV du premier volume de : Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis..... nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti, anno M. D. CCC. L. XXXIV. Romae, 1885-1888, 7 vol. grand in-4°.)

1er article, juillet, 429-441.
2e et dernier article, août, 489-501.

M. E. Pottier.

Fouilles dans la nécropole de Vulci, exécutées et publiées aux frais de S. E. le prince Torlonia, par Stéphane Gsell. Paris, 1891.

Avril, 243-254.

LIVRES NOUVEAUX.

Führer durch die œffentlichen Sammlunger klassischer Alterhümer in Rom, von Wolfgang Helbig. Leipzig, 1891, 2 vol. in-12. (Guide à travers les collections publiques d'antiquité classique à Rome.)

Avril, 258-259.

Les médecins grecs inédits : Aétius, 12ᵉ livre, publié pour la première fois par M. Costomiris; en grec, 112-131 pages in-8°.

Avril, 260.

Les Registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ern. Langlois; 7ᵉ fascicule. Paris, 1892, p. 817-962.

Mai, 329-330.

Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau. Paris, 1892, t. IV, 341 pages in-8°.

Mai, 330.

Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre (1515-1563). Thèse de doctorat, par Ferdinand Buisson. Seconde édition, 1892.

Mai, 330.

Charaka-Samhitâ, translated into English, published by Abinash Chandra Kaviratna. Calcuta, 1890, 1ᵉʳ fascicule, VIII-24 pages.

Mai, 331.

Fr. Gius. La Mantia. Ordines judiciorum Dei, nel messale del XII secolo. Palermo, 1892, 34 pages in-8°.

Mai, 332.

Les exploits de Basile Digénis Acritas, épopée byzantine, publiée d'après le manuscrit de Grotta-Ferrata par Émile Legrand. Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

Juin, 392.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France: Départements, t. XV, Marseille. Paris, 1892, 372 pages in-8°.

Juin, 392-393.

Les Archives de l'histoire de France, par MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein; fascicules I et II. Paris, 1891-1892, 608 pages in-8°.

Juin, 393.

Saint Hervé, texte latin de la vie de ce saint. — Saint Goulven, texte de sa vie inédite, par Arthur de La Borderie. Rennes, 1872, 2 fasc. in-8°.

Juin, 393-394.

Königliche Museen zu Berlin, Beschreibung der antiken Sculpturen mit Aus-

Nouvelles recherches sur Pierre d'Aigrefeuille, évêque de Tulle, Vabres, etc., par M. l'abbé Albanès. Brive, 1892, 47 pages in-8°.

Septembre, 591-592.

Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau, 1892, 350 pages in-8°.

Septembre, 592.

Il primio viaggio di Pier Luigi Farnese, gonfaloniere della chiesa negli Stati pontifici. Parme, 1892, 46 pages in-8°.

Septembre, 592.

Discours prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aux funérailles de M. Renan.

Octobre, 644-647.

Louis Guibert. Les manuscrits du séminaire de Limoges. Limoges, 1892, 107 pages in-8°.

Octobre, 650-651.

Premiers principes de l'Économique, par Ad. Houdard. Paris, 1892, 329 pages in-18.

Octobre, 651.

Villainage in England. Essays in English medieval history, par Paul Vinogradoff. Oxford, 1892, 1 vol. in-8°.

Octobre, 651-652.

L'idée du continu dans l'espace et le temps, réfutation du kantisme, du dynamisme et du réalisme, par Albert Forges. 1892, 278 pages in-8°.

Novembre, 712.

Théon de Smyrne, philosophe platonicien. Exposition des connaissances mathématiques utiles pour la lecture de Platon, traduite pour la première fois du grec en français par J. Dupuis. XXVII-403 pages.

Novembre, 712-713.

Poetae latini aevi Carolini. Tomi III partis alterius fasciculus primus. Recensuit L. Traube. Berlin, 1892, in-4°.

Novembre, 713.

Repertorium hymnologicum, par M. le chanoine Ulysse Chevalier. Louvain, 1892, in-8°.

Novembre, 713-714.

Bulletin of the philosophical Society of Washington, tome XI, 1892; 618 pages, avec 8 planches et figures dans le texte.

Novembre, 714.

Tcharaka Samhita, translated into English, etc. — Le recueil de Tcharaka, tra-

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Mort de M. Maury, février, 130. — Élection de M. Homolle, avril, 254. — Mort de M. Renan, octobre, 643. — Mort de M. le marquis d'Hervey-de-Saint-Denys, novembre, 708. — Séance publique; prix décernés et proposés; novembre, 708-711. — Élection de M. Berger, décembre, 756. — Mort de M. Siméon Luce, décembre, 756.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Mort de MM. Richet et de Quatrefages, janvier, 66-67. — Mort de M. Jurien de la Gravière, mars, 195. — Élection de M. Guyon. — Mort de MM. Ossian Bonnet et Mouchez, mai, 391. — Élection de MM. Helmholtz et Van Beneden, juillet, 461. — Élection de M. Appell, novembre, 712. — Mort de MM. Lalanne et Airy. — Séance publique; prix décernés et proposés, décembre. — Élection de MM. Brouardel et Perrier, décembre, 756. — Séance publique; prix décernés et proposés, décembre, 756-762.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Mort de MM. Bailly, Müller, le comte de Nieuwerkerke, Henriquel, janvier, 67. — Élection de M. Lafenestre, février, 130. — Élection de MM. Ancelet, Detaille et Achille Jacquet, mars, 196. — Mort de M. Guiraud, mai, 329. — Mort de M. Bonnassieux, mai, 391. — Élection de MM. Paladhile et Fremiet, août, 528. — Mort de M. Signol, octobre, 643. — Séance publique; prix décernés et proposés, octobre, 648-650. — Élection de M. Michel. — Élection de M. Merson, décembre, 762.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Mort de M. Baudrillart, janvier, 67. — Élection de MM. Carlos Calvo et Adolphe Guillot, avril, 255. — Mort de M. Courcelle-Seneuil, juillet, 461. — Mort de M. le comte de Hübner, septembre, 591. — Séance publique; prix décernés et proposés, décembre, 762. — Élection de M. Juglar, décembre, 766.

TABLE.